Digitized by Google

B.5

Digitized by Google

XXII
Vol.
9.2.344
Digitized by Google

HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS
LE COMMENCEMENT DU MONDE
JUSQU'A' PRESENT.

TRADUITE DE L'ANGLOIS
D'UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME DIX-NEUVIEME.

CONTENANT

L'HISTOIRE *de la* PRESQU'ISLE EN-DEÇA DU GANGE, *savoir des Royaumes de* DECAN, *de* BISNAGAR, *de* GOLCONDE, *de la* CÔTE DE MALABAR, *des Royaumes de* MADURE', *de* MARAVA, *de* TANJAOR, *de* CARNATE *&* d'IKKERI. L'HISTOIRE *de la* PRESQU'ISLE AU-DELA DU GANGE, *savoir des Royaumes d'*ASEM, *de* TIPRA, *d'*ARRACAN, *de* PEGU, *d'*AVA, *de* JANGOMA, *de* LAOS, *de* SIAM, *de* CAMBOJE, *de* CHAMPA, *de la* COCHINCHINE, *&de* TONQUIN. L'HISTOIRE *des* TARTARES ORIENTAUX.

ENRICHIE DES CARTES NECESSAIRES.

A AMSTERDAM ET A LEIPZIG,
Chez *ARKSTÉE & MERKUS,*
MDCCLXII.

AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE, &c.

TABLE
DE CE DIX-NEUVIEME
VOLUME.

LIVRE TREIZIEME.

Deſcription & Hiſtoire de la PRESQU'ISLE EN-DEÇA DU GANGE.

CHAPITRE I. *Diviſion Générale & Hiſtoire de cette* Preſqu'iſle. Page 1
SECTION I. Le Royaume de DECAN. 1
SECTION II. Empire de BISNAGAR. 5
CHAPITRE II. *Des Pays compris dans le Royaume de* DECAN. 11
SECTION I. Deſcription des Provinces de BAGLANA, de BALAGATTE, & de TELENGA. 11
SECTION II. Deſcription du Royaume de VISIAPOUR. 13
SECTION III. Hiſtoire du Royaume de VISIAPOUR. 17
CHAPITRE III. *Hiſtoire de* SEVAJI *& des* MAHARATTES. 20
CHAPITRE IV. *Le Royaume de* GOLCONDE. 33
SECTION I. Deſcription du Pays. 33
SECTION II. Derniere Révolution de GOLCONDE & Conquête de ce Royaume par *Aureng Zeb*. 37
CHAPITRE V. Le Royaume de CANORA ou CANARA. 49
CHAPITRE VI. Les Pays nommés communément LA CÔTE DE MALABAR. 52
SECTION I. Deſcription du Pays. 52
SECTION II. Des Habitans du MALABAR. 63
CHAPITRE VII. *Deſcription des autres Pays de la* PRESQU'ISLE EN-DEÇA DU GANGE. 74
SECTION I. Royaume de MADURE'. 74
SECTION II. La Principauté de MARAVA. 77
SECTION III. Le Royaume de TANJAOR. 79
SECTION IV. Le Royaume de CARNATE. 80
SECTION V. La Principauté d'IKKERI. 88
SECTION VI. Le Royaume de MAYSSOUR & des MALLE'ANS. 89

Digitized by Google

CHAPITRE VIII. *La* RELIGION *des* INDIENS *ou* GENTILS. 90
SECTION I. De leurs LIVRES SACRE'S. 90
SECTION II. Extrait du SHASTER. 95
SECTION III. Tableau de l'Idolâtrie regnante dans les Indes. 107
SECTION IV. Des PAGODES ou Temples & du CULTE des Indiens. 135
SECTION V. Des CE'RE'MONIES Religieuſes. 138
SECTION VI. Des PRETRES Indiens & de leurs différentes Sectes. 141
SECTION VII. Différentes Sectes de BRAMMANS. 150

LIVRE QUATORZIEME.

Deſcription & Hiſtoire des Pays DE LA PRESQU'ISLE AU-DELA DU GANGE.

CHAPITRE I. *Deſcription & Hiſtoire Générale de cette* PRESQU'ISLE. 156
CHAPITRE II. *Deſcription des Royaumes d'*ASSAM *ou* ASEM *& de* TIPRA. 160
SECTION I. Le Royaume d'ASSAM ou ASEM. 160
SECTION II. Le Royaume de TIPRA. 164
CHAPITRE III. *Le Royaume d'*ARRACAN *ou de* RACAN. 165
SECTION I. Deſcription Géographique. 165
SECTION II. MOEURS & COUTUMES des Habitans. 172
SECTION III. Hiſtoire d'ARRACAN. 179
CHAPITRE IV. *Le Royaume de* PEGU. 188
SECTION I. Deſcription Géographique. 188
SECTION II. Habitans, & MOEURS, du PEGU. 197
SECTION III. RELIGION du PEGU. 203
SECTION IV. GOUVERNEMENT du PEGU. Du ROI & des NOBLES. 207
SECTION V. Hiſtoire du PEGU. 210
SECTION VI. Exploits des PORTUGAIS au PEGU. 248
CHAPITRE V. *Empire d'*AVA. 255
SECTION I. Deſcription du Pays. 255
SECTION II. Des Habitans d'AVA. 259
SECTION III. Le Gouvernement d'AVA. 260
SECTION IV. Du Roi ou Empereur d'AVA. 262
SECTION V. Hiſtoire d'AVA. 264
CHAPITRE VI. *Le Pays ou le Royaume de* JANGOMA. 266
CHAPITRE VII. *Le Royaume de* LAUHOS *ou* LAOS. 271

SECTION I. Bornes, Nom, Montagnes, Rivieres, Provinces & Villes de LAOS. Erreurs des Géographes. 271
SECTION II. Le LAOS MERIDIONAL ou le Royaume de LANJANG. 276
SECTION III. Le LAOS ou LAHO SEPTENTRIONAL. 280
SECTION IV. Des Habitans du Royaume de LAHOS, & des LANJANGS en particulier; leurs MOEURS & leurs COUTUMES. 284
SECTION V. RELIGION des LANJANS. 288
SECTION VI. GOUVERNEMENT & Hiſtoire des LANJANS. 309
CHAPITRE VIII. *Le Royaume de* SIAM. 314
SECTION I. Nom, Etendue, Montagnes, Rivieres, Terroir & Productions. 314
SECTION II. Provinces & Villes du Royaume de SIAM. 323
SECTION III. Villes maritimes & Pays tributaires. 330
SECTION IV. Des Habitans de SIAM; leurs Mœurs & leurs Coutumes. 340
SECTION V. Des Maiſons, de la Table, des Maladies, des Divertiſſemens & des Voitures des SIAMOIS. 345
SECTION VI. Mariages, Education, Sciences, Arts & Commerce des SIAMOIS. 350
SECTION VII. Religion des SIAMOIS. 356
SECTION VIII. Des TALAPOINS ou Prêtres. 360
SECTION IX. De SOMMONA-CODOM, le Fondateur ou le Reſtaurateur de la Religion des SIAMOIS. 368
CHAPITRE IX. *Du Gouvernement de* SIAM. 373
SECTION I. Dignités, Loix & Punitions. 373
SECTION II. De la Nobleſſe & des Officiers-d'Etat. 379
SECTION III. Du Roi; ſon Autorité, ſes Forces, ſes Revenus & du Commerce. 382
CHAPITRE X. *Hiſtoire de* SIAM. 390
SECTION I. Anciens Rois de SIAM: Etat Moderne; Guerres avec *Chiamay* & le Pegu; Roi empoiſonné par la Reine en 1545. 390
SECTION II. Le regne de PRETIEM. SIAM conquis par le Roi BARMA du *Pegu*. RAJAH API ſecoue le joug; caractere & mort de ce Prince; Révolution après ſa mort. 396
SECTION III. Le regne de CHAOU-PASA-THONG. Il dépoſe le Roi & uſurpe la Couronne. Funérailles de ſa Fille, & exécutions cruelles qui s'y firent. 406
CHAPITRE XI. *Le Regne de* CHAOU NARAYE. 413
SECTION I. Il étouffe pluſieurs Révoltes. Evêques envoyés aux Indes. Miſſion de SIAM. Les Jéſuites entreprennent de convertir le Roi & tous ſes ſujets. Guerre avec CAMBOJE. 413
SECTION II. Ambaſſade Siamoiſe en FRANCE. M. DE CHAUMONT en-

envoyé à Siam; ſon Mémoire pour convertir le Roi: Réponſe de CHAOU NARAYE. Hiſtoire de M. FAULKON. Seconde Ambaſſade Siamoiſe en FRANCE. 422

SECTION III. Révolte des MACASSARS. Conſpiration contre la vie du Roi; elle ſe découvre. Réſolution & intrépidité d'un Macaſſar. Obſtination de leur Prince, qui eſt tué avec tous ſes gens. 428

SECTION IV. Ambaſſade de MM. LA LOUBERE & CEBERET. Les Siamois murmurent de l'arrivée des Troupes Françoiſes & des Miſſionnaires. Conſpiration de PETRACHA. M. FAULKON empriſonné & les François arrêtés. Exécution du Prince TOTSO & de FAULKON. Les Freres du Roi tués. Les François maltraités & leur Général ſurpris à la Cour. Il ſe ſauve adroitement & eſt aſſiégé à BANCOK. Mort de CHAOU NARAYE; ſon Caractere & ſa Famille. 438

CHAPITRE XII. *Le Regne de* PITRACHA. *Paix conclue avec les* François. *Leur départ de* SIAM. *Un Prétendant à la Couronne pris & puni.* SUCCESSEURS *de* PITRACHA. 460

CHAPITRE XIII. *Le Royaume de* CAMBOJE. 479

SECTION I. Deſcription du Pays. 479

SECTION II. Habitans, Religion, Gouvernement &c. 492

SECTION III. Hiſtoire du Royaume de CAMBOJE. 499

CHAPITRE XIV. *Le Royaume de* CHAMPA. 504

CHAPITRE XV. *Hiſtoire du Royaume de la* COCHINCHINE. 511

CHAPITRE XVI. *Hiſtoire du Royaume de* TONQUIN. 426

LIVRE QUINZIEME.

Hiſtoire des TARTARES ORIENTAUX.

CHAPITRE I. *Deſcription de la* TARTARIE ORIENTALE *& de ſes Habitans.* 571

CHAPITRE II. *L'Empire des* LEAO *ou des* KITANS. 589

CHAPITRE III. *L'Empire des* NIU-CHE *ou des* KINS. 597

CHAPITRE IV. *Hiſtoire des* SI-FANS *ou* TU-FANS. 609

SECTION I. Nation des SI-FANS ou TU-FANS, & Pays qu'elle habite. 609

SECTION II. Hiſtoire des SI-FANS ou TU-FANS, mêlée avec celle de HIA. 611

Digitized by Google

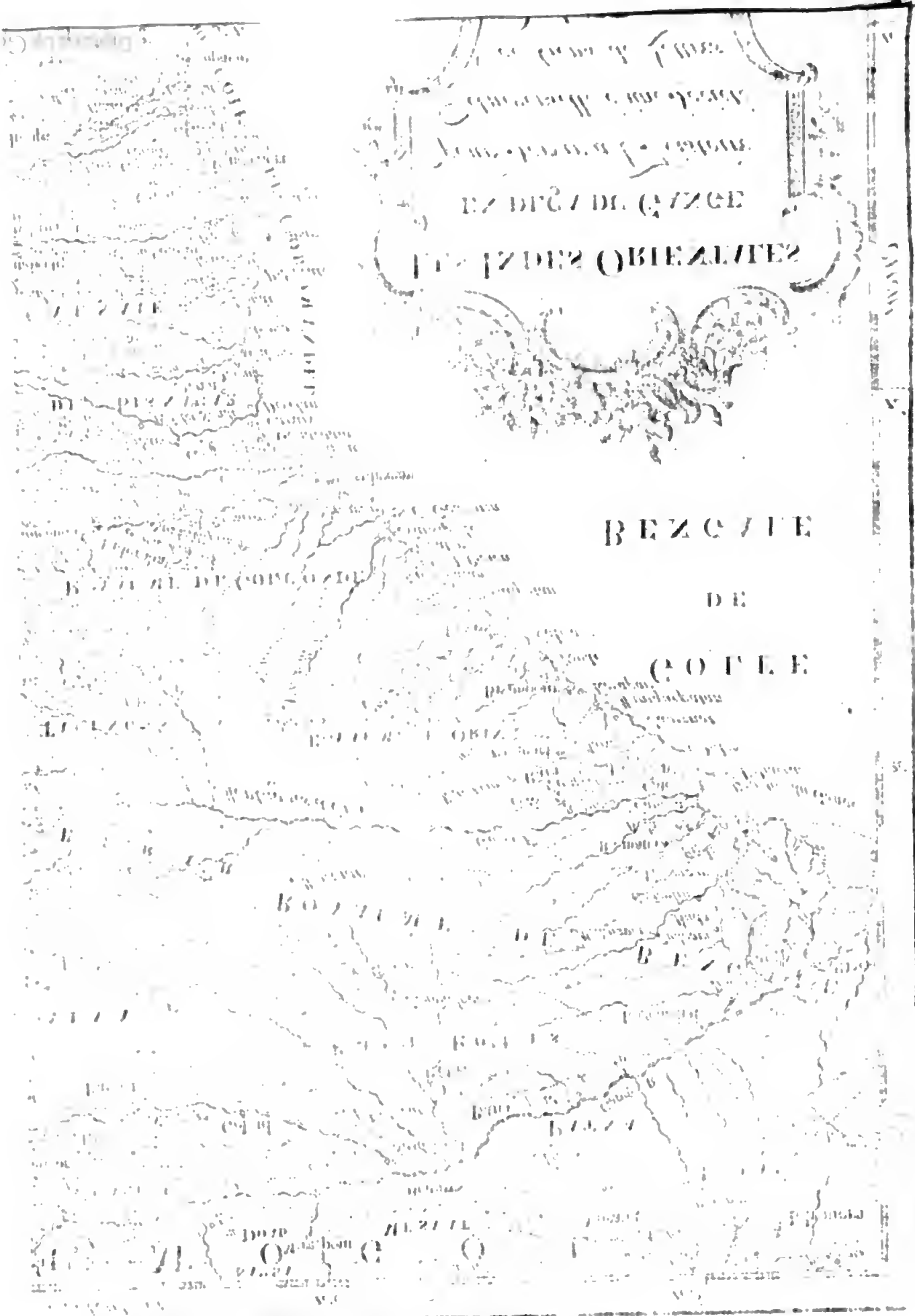
BEZIERS
DE

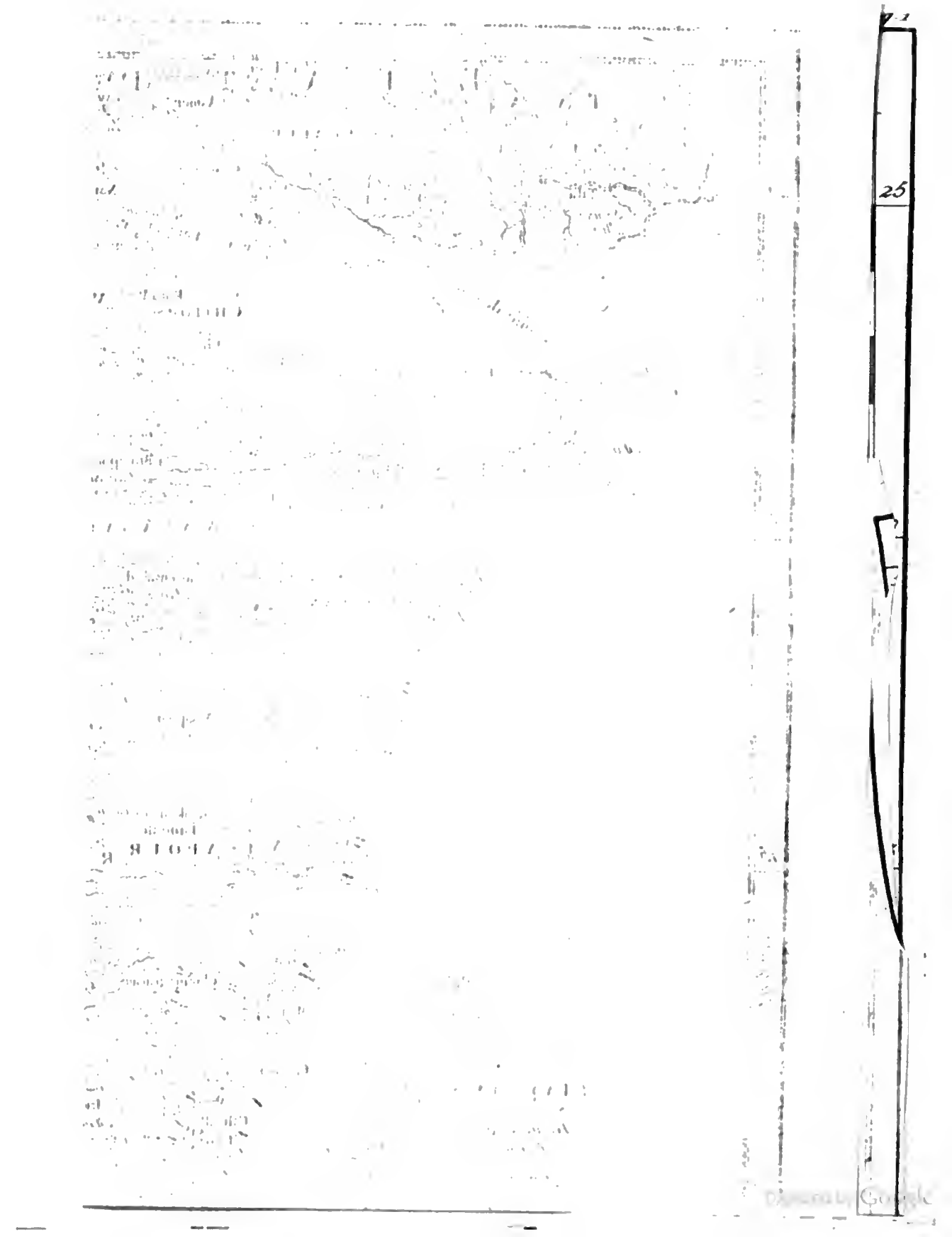

HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'A PRESENT.

LIVRE TREIZIEME.

Deſcription & Hiſtoire des Pays de la PRESQU'ISLE *des Indes* EN-DEÇA DU GANGE.

CHAPITRE I.

Diviſion Générale & Hiſtoire de cette PRESQU'ISLE.

Diviſion Générale.

CETTE vaſte Preſqu'iſle, à la prendre dans ſa plus grande étendue, eſt bornée au Nord par une ligne qui va d'Orient en Occident, tirée depuis le Golphe de *Cambaye* juſqu'à l'embouchure du *Gange*, ou ſi l'on veut par le vingt-deuxieme parallele de Latitude, & aux trois autres côtés par l'Océan (*). Il y a dans cette étendue pluſieurs grands Pays, ſavoir les Provinces de *Bagléna*, de *Ballagâte* & de *Tellingâna* ou *Telenga*, compriſes ſous le nom général de *Ballagâte*; le Royaume de *Viſiapour*, qui avec les trois Provinces ſuſnommées, porte le nom de *Decan*; les Royaumes de *Golconde* & d'*Oriſſa* ou *Orixa*, celui de *Carnate* ou *Carnatek*, dont une partie s'appelloit autrefois *Biſnagar* & *Narſingue*; les Royaumes de *Meſſour*, de *Maduré*, de *Marava* & de *Tanjour*; enfin ceux de *Canara* & de *Malabar*.

SECTION I.

Le Royaume de Decan.

SECTION I. *Le Royaume de* Decan.

PENDANT pluſieurs ſiecles les différens Pays de la Preſqu'iſle en-deçà du Gange furent gouvernés par leurs propres Rajahs ou Rois. Mais depuis que les Mahométans ont pris pied dans l'Hindûſtan, ils ont ſubi diverſes Révolutions, dont nous n'avons cependant que des Relations fort im-

(*) Dans un ſens plus reſtreint, ſes bornes au Nord feront une ligne tirée de la ville de *Cambaye*, au fond du Golphe de ce nom, vers le Sud-Eſt juſqu'à la côte de *Maſulipatan* ſur le Golphe de Bengale.

SECTION I. *Le Royaume de Decan.*

imparfaites. La premiere expédition dans cette Preſqu'île dont il ſoit fait mention, eſt celle de *Mahmûd Shah*, ſurnommé *Naſro'ddin*, Roi de Dehli, qui monta ſur le Trône en 1264, & qui ſe rendit fameux par ſes grandes conquêtes dans les Indes (*a*). On rapporte que ce Prince, venant du Nord avec une puiſſante armée, conquit toutes les Indes juſqu'à *Canara*, avec une partie du Pays qu'avoient poſſédé les ancêtres du Roi de *Biſnagar* (*). Etant retourné enſuite à Dehli, il laiſſa *Habed Shah* pour pouſſer ſes conquêtes. Ce Général, par ſa conduite & par ſa valeur, ſe rendit ſi puiſſant qu'il alloit de pair avec ſon Maître.

Fondation du Royaume de Decan.

Maduré (†) neveu de *Habed*, profitant de ſa bonne fortune, ſe mit en poſſeſſion du Royaume de *Canara*, & s'affranchiſſant de l'obéiſſance qu'il devoit au Roi de Dehli, il donna à l'Etat qu'il venoit de fonder le nom de *Decan*, pris de la diverſité des Nations, dont l'armée avec laquelle il l'avoit conquis, étoit compoſée; car *Decan* ſignifie Batards (‡); il partagea enſuite ſes Etats en dix-huit parties, dont il donna le Gouvernement à autant de Chefs de ſon armée, qui étoient des Eſclaves, & qu'il obligea à bâtir chacun un Palais à *Bedir*, ſa Capitale (‡), & à y laiſſer un fils en ôtage. Le nombre de ces Gouverneurs ayant diminué avec le tems, les autres devinrent plus puiſſans, tandis qu'il ne reſta gueres au Roi de Decan que ſa Capitale, & le titre de Roi. Enfin, quand les Portugais vinrent dans les Indes pour la premiere fois en 1498, il ne reſtoit plus dans le Decan que ſept des deſcendans de ces Uſurpateurs du Pouvoir Souverain, dont les noms ou titres étoient, *Nizamaluk*, *Madremaluk* (§), *Malek Veridi*, *Koſa Mokadum*, *Abeshjapado* ou l'Eunuque Abyſſin, *Kota Maluk* (**) & *Sabay*. Ce dernier étoit en ce tems-là Seigneur de Goa, & le plus puiſſant de tous (††). Ce Prince étant mort vers le tems qu'*Albuquerque* conçut le deſſein de ſe rendre maître de Goa, en 1510, *Kuſo Hidalcan* (‡‡) s'en empara, & la remit entre les mains de ſon fils *Iſmaël* (*b*).

Il eſt diviſé en Provinces.

Telle eſt l'origine des Royaumes Mahométans dans cette Preſqu'iſle de l'Inde, ſelon quelques Auteurs: *Garcia d'Orta* la rapporte d'une façon différente; voici en ſubſtance ſon récit. Un certain Commandant du Bengale, Seigneur de quelques montagnes, ayant tué le Roi, ſoumit le Royaume de Deh-

(*a*) *Herbelot*, Biblioth. Orient. p. 289. art. *Debeli*.

(*b*) *Faria y Souſa*, Port. Aſia. Vol. I. Ch. 5. p. 163. & *Juan de Barros*.

(*) Suivant ce récit le Decan ne doit s'être étendu vers le Midi que ſur le Canara & ſur une partie du Carnate.

(†) *De Barros* l'appelle *Mahmûd Shah*.

(‡) D'autres l'appellent *Dakem* ou *Daken*, comme ſi ce nom venoit du Roi *Dakem*, dont il eſt parlé plus bas.

(‡) Ou *Bider* dans la Province de Tellingana.

(§) Tous ces noms ſont miſérablement défigurés, à la maniere Européenne: les deux premiers doivent être *Nezam al Muluk*, & *Imad al Muluk*.

(**) Il faut *Kotbb al Muluk*, l'axe ou le pole de l'Empire.

(††) C'eſt ce que dit *De Faria*, mais il ne pouvoit pas être le plus puiſſant de ces Princes, à moins qu'il ne fût Roi de Viſiapour, qui ſe nommoit *Adel Khan*.

(‡‡) *Hidalcan*, ou, comme l'on écrit ſouvent, *Idalcan* & *Dialcan*, doit être *Adel Khan*, c'eſt-à-dire *le Roi* ou le *Seigneur juſte*. *De Barros* dit qu'il étoit fils de *Sabay*.

Dehli pas fort longtems après que les Mogols l'eurent conquis, ſubjugua encore d'autres Royaumes, & prit le nom de *Xa Holam* (*Shah Alem*) ou de Roi du Monde, fondant un Empire qui avoit huit-cens lieues de tour. Ses Etats étant trop vaſtes pour un ſeul Monarque, il donna le Gouvernement de *Decan* & de *Kunkam* à ſon neveu *Dakem*, qui aimant beaucoup les Etrangers leur confia le Gouvernement de ſes Provinces. Il donna à un nommé *Adel Khan* tout le Pays maritime depuis *Anjediva* (*) au Sud, juſqu'à *Sifardam* (†) au Nord, ce qui fait une étendue de près de ſoixante lieues, avec toutes les terres de l'intérieur du Pays. Il établit un autre, qui s'appelloit *Nezam Maluk*, ſur les Provinces qui s'étendent depuis *Sifardam* juſqu'à *Negatona*, l'eſpace de vingt lieues, en y ajoutant d'autres Provinces dans l'intérieur des terres, & celle de *Cambaye*.

Section I. *Le Royaume de Decan.*

Il n'y eut que ces deux Seigneurs qui poſſéderent quelque choſe dans le *Kunkam*, qui s'étend depuis la côte juſqu'à la montagne de *Ghate* ou *Gatte*, dans la Province de *Balagatte*, qui ſignifie le *Pays ultramontain* (‡). Le Gouvernement de ce Pays-ci fut partagé entre trois autres, *Imâd Maluk* (‡) que les Portugais appellent *Madremaluk*, *Kotal Maluk* (§) & *Veridi*. Tous ces Gouverneurs étoient étrangers, à l'exception de *Nezamo'l Muluk*, qui étoit, dit-on, fils naturel de *Dakem*, mais les autres étoient des Eſclaves, que le Roi avoit achetés.

Kunkam. Balagatte.

Pendant quelque tems ces Gouverneurs ſe tinrent dans les bornes du devoir, mais las enfin de la ſujettion ils ſe liguerent enſemble, s'érigerent en Souverains dans leurs Provinces, & s'étant ſaiſis du Roi *Dakem* dans *Beder* Capitale du Decan, ils le donnerent en garde à *Veridi*. Quelques Indiens entrerent dans cette Conſpiration, entre autres *Mohadum Koja* & *Vericbe*, auxquels on aſſigna de grands Pays, avec quelques villes opulentes. On donna par exemple à *Mohadum Koja Viſiapour*, qui étoit dans le tems que l'Auteur écrivoit la réſidence d'*Adel Khan*, avec *Solapour* (**) & *Paranda* (††), dont *Nezam Maluk* s'empara dans la ſuite; mais *Vericbe* demeura en poſſeſſion de ſa Province, qui confinoit à *Cambaye*, & à celle de *Nezam Maluk* (*a*).

Uſurpation des Gouverneurs.

Cette Relation d'*Orta*, qui eſt en général d'un grand uſage pour la Géographie & pour l'Hiſtoire de ces Pays, & cependant fort imparfaite par rapport au tems où vivoit le fondateur de ce vaſte Empire, & même à l'é-

Tems de cette Révolution.

(*a*) *Garcia D'Orta*, ap. *De Laët*, Ind. Vera, p. 158.

(*) Vis-à-vis de *Sinkatora*, à l'embouchure de la riviere *Aliga*, à ſeize ou dix-ſept lieues au Midi de Goa.

(†) Entre *Dabul* & *Chaoul*.

(‡) *Bala* ſignifie en Perſan, ſelon l'Auteur, *grand*, & *Ghâte*, une *montagne*, ce qui fait que la vaſte Province au-delà de cette montagne eſt appellée *Balaghate*, comme qui diroit *Province Ultramontaine*.

(‡) Plutôt *Imad* ou *Emadol Muluk*, la *Colonne du Royaume*.

(§) Plutôt *Kotbb al Muluk*.

(**) *De Liſle* place *Solapour* ſur la riviere de *Kriſtna*, à vingt lieues environ au Sud-Eſt de Viſiapour.

(††) *Bernier* & d'autres parlent de *Paranda*, comme d'une ville conſidérable, mais ils ne diſent point où elle eſt ſituée.

SECTION I. *Le Royaume de* Decan.

l'égard de ſon nom: car s'il chaſſa les Mogols de Dehli, notre Auteur doit l'avoir confondu avec *Cher Khan* ou *Shir Khan*, Patan de Nation, qui, après avoir conquis le Bengale en 1540, contraignit *Humajún* à ſe ſauver en Perſe, comme on l'a rapporté ſous le regne de ce Prince (*a*). *Thevenot*, dont le récit eſt aſſez conforme à celui d'*Orta*, dit auſſi que *Cher Khan*, après avoir défait *Humajún*, prit le titre de *Shah Alem* (*b*). Mais cela eſt contraire à l'Hiſtoire Portugaiſe, par laquelle il paroît que lorſque les Portugais arriverent aux Indes en 1498, les différens Princes, dont on a parlé, regnoient alors, & que par conſéquent ils ne peuvent devoir leur origine au Conquérant, qui triompha des Mogols quarante ans après. La même Hiſtoire rapporte auſſi la victoire que *Shir Khan* remporta ſur *Humajún*, mais elle ne dit point qu'il conquit le Decan, ni ne parle d'aucune révolution dans ce Pays-là pendant tout le cours du ſeizieme ſiecle (*c*), ce qui eſt inconcevable, s'il y en avoit eu quelqu'une. En un mot, la date de la révolution, telle que d'*Orta* l'indique, eſt contredite par cet Auteur même; car il dit que le biſayeul d'*Adel Khan*, qui regnoit de ſon tems, lequel fut un des Conjurés, & ſur lequel les Portugais prirent deux fois Goa, mourut en 1535 (*d*). Or cette mort précéda de cinq ans la victoire de *Shir Khan* ſur les Mogols, & la ville de Goa fut priſe deux fois en 1510. Il met dans la même année la mort de *Veridi*, un autre des Conjurés, d'où il s'enſuit que la révolution dans le Decan doit être arrivée, ſuivant ſon propre récit, avant ce tems-là.

C'eſt auſſi ce qui s'accorde avec le récit de *Caſtaneda*, un des premiers Hiſtoriens Portugais des Indes, & avec celui de quelques Voyageurs modernes, qui placent cet événement dans le quinzieme ſiecle. *Bernier*, avec qui le Docteur *Fryer* eſt à peu près d'accord, dit qu'il n'y avoit pas encore deux-cens ans, dans le tems qu'il écrivoit (*), que toute cette grande Preſqu'iſle de l'Hindûſtan, priſe dans ſa plus grande étendue, étoit toute entiere ſous la domination d'un Prince Payen, nommé *Ram Ras* (†), qui éleva à de grands honneurs trois Eſclaves Mahométans de la Secte des *Shiyah*, & donna au premier le Gouvernement de la plus grande partie des terres qu'occupe à préſent le Mogol dans le Decan, autour de *Dauletabad*, depuis *Pider*, *Paranda* & *Surate*, juſqu'à *Narbadar*. Au ſecond, toutes les autres terres, qu'on comprend à-préſent ſous le Royaume de *Viſiapour*. Et au troiſieme tout ce qui eſt compris ſous le nom de Royaume de *Golconde*. Ces trois Eſclaves devinrent fort riches & fort puiſſans, & ſe trouvant appuyés de quantité de Mogols, qui étoient au ſervice de *Ram Ras*, ils ſe révolterent d'un commun accord, tuerent cet infortuné Prince, & s'en

(*a*) Voy. L. XII. Ch. 5. Sect. 2.
(*b*) *Thevenot*, Voyag. T. V. L. II Ch. 2. *Cit. du Trad.*
(*c*) *Faria y Souſa*, Port. Aſia. Vol. I. p. 411.
(*d*) *De Laët*, Ind. Vera, p. 160.

(*) C'eſt-à-dire vers l'an 1667, en remontant deux-cens ans, on trouve l'an 1467 pour celui de cette Révolution. *Fryer*, p. 165. compte environ deux-cens-cinquante ans avant 1675, ce qui la met en 1425.

(†) *Fryer* lui donne le même nom, & *Thevenot* fait auſſi de ſon *Cher Khan* un Rajah de Bengale.

s'en retournerent dans leurs Gouvernemens, où ils prirent chacun le titre de *Shah* ou de Roi. Les Deſcendans de *Ram Ras* ne ſe trouvant pas en état d'attaquer ces Uſurpateurs, ſe contenterent de tenir bon dans le Pays qu'on appelle communément *Karnatek*, & que nos Cartes nomment *Biſnagar*, où ils ſubſiſtent encore ſous le titre de Rajahs (*a*). Section I. *Le Royaume de* Decan.

Quant aux titres de ces Uſurpateurs, que *Bernier* n'a point marqués, les Auteurs conviennent généralement que le premier, qui eut les Provinces ultramontaines, ſe nommoit *Nezam Shah* (*), le ſecond, qui s'empara de Viſiapour, *Adel Shah*, & le troiſieme, qui eut Golconde, *Kothb Shah*.

Il ſera bon d'obſerver ici que le Royaume de *Decan* ou *Dukkan* n'étoit pas auſſi étendu, que quelques Auteurs l'ont cru ; car il paroît par les relations que nous avons rapportées, qu'il ne comprenoit de la Preſqu'iſle que les Etats de *Nezam Shah* & d'*Adel Shah*, c'eſt-à-dire les Provinces de Baglana, de Ballagâte & de Telenga avec le Royaume de Viſiapour. Les trois Provinces dont on vient de parler étant au Nord des montagnes de *Gâte*, ſont compriſes ſous le nom de *Ballagâte*, ou de Province de de-là les Monts; ſous le Viſiapour nous rangeons le *Konkan* ou *Kunkam*, qui étoit le Pays ſitué entre les Monts & la Mer des Indes, ou la Côte Occidentale, où la Riviere de *Bate* le ſéparoit proche de Bazaim & de Bombay, au Nord des Etats de *Nezam Shah*, & la Riviere d'*Aliga* du côté du Midi de *Canara* & de *Biſnaga* (*b*). *Etendue du* Decan.

SECTION II.

Empire de Bisnagar.

CE Royaume, appellé *Biſnagar* (†) du nom de ſa Capitale, & *Narſingue* de celui d'un de ſes Rajahs ou Rois, confine au Decan du côté du Sud ; & dans le tems de la révolution dont nous avons parlé, c'étoit la Monarchie la plus riche, la plus puiſſante & la plus étendue de toutes les Indes, puiſqu'elle comprenoit preſque tous les Pays de la Preſqu'iſle, qui ſont au Midi, du ſeizieme parallele ; car outre le grand Royaume de *Carnate*, qui étoit l'Etat héréditaire & qui compoſoit le Corps de l'Empire, les Royaumes de *Canara*, de *Meſſour*, de *Travankor*, de *Maduré*, de *Marava* & de *Tanjour*, en un mot toute cette vaſte région que l'Océan baigne de trois côtés, relevoient du Roi de *Biſnagar*, à la réſerve de cette partie du *Malabar* qui appartient au *Zamorin* ou Roi de *Calecut* (*c*). Les Habitans s'appellent *Ba-* Section II. *Empire de* Biſnagar.

(*a*) *Bernier*, T. I. p. 256, 257. *Fryer's* Trav. p. 165.

(*b*) *De Faria*, ubi ſup. p. 95, 99.

(*c*) *Ibid.* l. c. p. 95. & Vol. II. p. 83, 142.

(*) C'eſt-à-dire le *Roi Nezam*, ayant changé ſelon les apparences le nom de *Nezam al Muluk*, qu'il portoit, en celui de *Nezam Shah*, après ſon uſurpation. On peut penſer que la même choſe avoit lieu à l'égard des deux autres.

(†) Les Portugais l'appellent *Biſnaga*, mais les Jéſuites aſſurent que le véritable nom étoit *Viſſin agor*, & un autre Auteur le nomme *Vidianagar*. Voy. *Purchas* Vol. II. p. 1746. & *Della Valle* Trav. p. 93.

SECTION II. *Empire de Bisnagar.*

Badagus, & étoient Payens, comme le sont encore aujourd'hui ceux de *Carnate*; ils parloient la Langue Tamule, qui est la même que le Malabare, mais à la Cour on parloit le *Badagun*.

Ville de Bisnagar.

La ville de *Bisnagar*, qui subsiste encore, est à huit journées (*) de *Goa*. *César Frédéric*, qui étoit dans cette Capitale de *Narsingue* en 1567, en parle comme d'une très-grande ville qui avoit vingt-quatre-milles de tour, & dont la riviere de *Nigondin* baignoit les murailles, dans l'enceinte desquelles il y avoit plusieurs collines. Toutes les maisons étoient de terre, à l'exception des Pagodes & de trois Palais. De plusieurs Cours que ce Voyageur avoit vues, il n'y en avoit point qui fût comparable à celle de *Bezengar*, pour la grandeur & l'ordre du Palais, qui avoit cinq cours qui y conduisoient, à chacune desquelles il y avoit une porte & des Gardes. Mais dans le tems que *Frédéric* y étoit, la ville étoit dépeuplée, quoique les maisons fussent debout, ayant été saccagée deux ans auparavant (*a*), comme nous le verrons bientôt.

Histoire de Bisnagar.

Suivant les Ecrivains Portugais, le Royaume de *Charnataka* (†) n'eut point de Souverain avant l'année 1200. La Royauté commença en la personne d'un Berger, nommé *Boka*, qui se qualifia *Rau* ou *Rajah*, c'est-à-dire Empereur, titre qu'ont porté tous ses successeurs. *Boka* batit la fameuse Ville de *Visajanagar* (‡), nommée par corruption *Bisnagar*, pour conserver la mémoire d'une victoire qu'il avoit remportée sur le Roi de Dehli, qui avoit attaqué les Provinces méridionales. La Couronne demeura dans la famille de *Boka* jusqu'au tems que *Narsingne* l'usurpa (*b*).

Le Rajah Khrisna.

Quelle qu'eût été la perte que le Roi de Bisnagar avoit faite par la révolte des trois Gouverneurs Mahométans, dont il a été parlé plus haut, nous trouvons cependant que c'étoit encore un Prince très-puissant vers l'an 1520 *Khrisna Rajah*, qui regnoit alors, ayant résolu de reprendre sur *Adel Khan* Roi de Visiapour, la ville de *Rachol* (§), parcequ'elle avoit appartenu à ses ancêtres, couvrit les montagnes & les plaines d'une armée de trente-cinq-mille chevaux, & de sept-cens-trente-trois-mille hommes de pied, sans compter cinq-cens-quatrevingt-six éléphans, qui portoient des tours, dans chacune desquelles il y avoit quatre hommes, douze-mille porteurs d'eau, & vingt-mille femmes du commun. Comme *Rachol* étoit très-bien fortifiée, pourvue d'artillerie, & qu'il y avoit une Garnison de huit-mille-quatre-cens hommes, dont quatre-cens étoient de Cavalerie, le Rajah l'attaqua inutilement pendant trois mois. Au bout de ce tems-là *Adel Khan* vint au secours de la place à la tête de dix-huit-mille chevaux & de cent-

Défait Adel Khan.

(*a*) *Purchas* Pilgrin. Vol. II. p. 1704. (*b*) *De Faria*, Vol. II. p. 118.

(*) C'est ce que confirme la Carte de la Presqu'isle en-deçà du Gange, que les Jésuites ont insérée dans le XXIII. Vol. des *Lettres Edif.* qui la place à cent-cinq milles Géométriques à l'Est de Goa. Les autres Géographes & *De Lisle* même la mettent près de trois degrés plus avant dans le Pays vers le Sud-Est.

(†) *Karnatek*, ou *Karnate*: *De Faria* l'appelle *Canara*, qui est un Royaume sur la côte, & c'est une corruption de *Charnataka*.

(‡) Le Jésuite *Pimenta*, qui écrivoit en 1697, l'appelle *Vissanagor*; & *Della Valle*, *Vidianagar*.

(§) Située dans l'Isle de *Salsette*, proche de Goa. *De Faria*, Vol. III. p. 417.

cent-vingt-mille fantaſſins, avec cent-cinquante éléphans, & beaucoup de gros canon; les deux armées en vinrent aux mains; *Kbriſna Rajah* eut d'abord du deſſous, mais ayant rallié ſes troupes, il revint à la charge avec tant de furie, que la plupart des ennemis furent paſſés au fil de l'épée, ou demeurerent priſonniers. On trouva parmi les morts quarante Portugais, qui étoient au ſervice d'*Adel Khan*, qui s'étoit ſauvé par la fuite. Le principal butin conſiſtoit en quatre mille chevaux, cent éléphans, quatre-cens pieces de gros canon, outre d'autres plus petits, & beaucoup de richeſſes. Section II. *Empire de* Biſnagar.

Kbriſna Rajah reprit le ſiege de Rachol avec beaucoup de vivacité, & *Chriſtophle de Figueredo*, accompagné de vingt Portugais, amena au camp quelques chevaux Arabes pour les vendre à ce Prince; la converſation étant tombée ſur le ſiege, *Figueredo*, à qui l'on permit d'examiner la place, entreprit de la réduire, & effectivement il l'emporta au ſecond aſſaut, étant ſoutenu du Roi. *Kriſna Rajah*, enorgueilli de ſes ſuccès, répondit aux Officiers d'*Adel Khan*, qui vinrent redemander le butin pris après la bataille, *qu'on le rendroit, pourvu qu'*Adel Khan *vînt lui baiſer les pieds, comme au Souverain Monarque de l'Empire de Canara.* Cette honteuſe condition fut acceptée, mais divers incidens en empêcherent l'accompliſſement (*a*). *Priſe de* Rachol.

Depuis ce tems-là il ſe paſſa pluſieurs années ſans qu'il y eût de différend entre ces Rois. Vers l'an 1558, un Portugais troubla la paix. Il étoit de *Meliapour* ou *Saint Thomas* ſur la côte de Coromandel; & c'étoit, dit *Faria, un de ces hommes qui adorent leur intérêt plus religieuſement que les Payens ne ſont leurs idoles*; &, ajoute-t-il, *il s'en trouve beaucoup de cet ordre aux Indes.* Ce Portugais conſeilla à *Rama Rajah*, en ce tems-là Roi de Biſnagar, d'attaquer *Meliapour*, l'aſſurant qu'il y feroit un butin de deux millions, & qu'il pourroit rétablir les images des Pagodes, que les Chretiens avoient renverſées. *C'étoit*, dit *Faria*, *un bon Chretien, qui témoignoit tant de zele pour les idoles.* L'eſpoir du gain fit que le Roi prêta l'oreille à la propoſition, & ſe mit en campagne avec une armée de cinq-cens-mille hommes. *Pierre d'Atayde* exhorta les habitans à ſe défendre courageuſement, mais ceux-ci, pour cacher leur crainte, dirent *qu'il n'étoit que juſte, que le Roi fût reçu dans un lieu qui lui appartenoit.* Cette réponſe obligea *Atayde* à ſe retirer à Goa, & les habitans ſe préparerent à recevoir le Roi, auquel ils envoyerent un préſent de quatre-mille ducats, qui l'appaiſa un peu. Il campa, & ne voulut pas entrer dans la ville, mais il commanda qu'on amenât tous les habitans de l'un & de l'autre ſexe en ſa préſence, & qu'on apportât tous leurs effets; le tout, ayant été évalué, ne ſe trouva monter qu'à quatre-vingt-mille ducats; le Roi, irrité de la méchanceté du donneur d'avis, le fit jetter aux éléphans, qui le mirent en pieces. Il renvoya enſuite les habitans, & leur fit rendre leurs biens ſi exactement, qu'une cueiller d'argent s'étant égarée, il la fit chercher & rendre au propriétaire (*b*). Rama Rajah.

En ce tems-là les Marchands de tous les Pays abordoient à Biſnagar, parceque c'étoit l'endroit le plus célebre, ſinon l'unique de tout l'Orient, pour *Les Rois de* Decan *at-*

(*a*) *De Faria*, Vol. I. p. 236. (*b*) *Idem.* l. c. p. 174.

SECTION II. *Empire de Bisnagar.*

pour le Commerce des Diamans. Les richesses de cette ville égaloient son étendue. Cet état florissant du Royaume excita la jalousie de *Nezamo'l-muluk*, d'*Adel Khan* & de *Kothb Shah* (*) Rois de Decan, qui se liguerent ensemble pour le ruiner, & dans ce dessein ils se mirent en campagne avec cinquante-mille chevaux & trois-cens-mille hommes d'Infanterie. Le Roi de Bisnagar (†) marcha contre eux avec une armée le double plus forte, & d'abord il eut de l'avantage; mais la fortune ayant changé en faveur de ses ennemis, il perdit la vie à l'âge de quatrevingt-seize ans, & la victoire demeura aux Princes ligués. Ils passerent cinq mois à piller la Capitale, quoiqu'en trois jours de tems les habitans en eussent fait sortir quinze-cens cinquante éléphans, chargés d'argent & de joyaux pour la valeur de plus de cent millions d'or, outre la Chaise Royale pour les jours de cérémonie, qui étoit d'un prix inestimable. Cependant *Adel Shah* ne laissa pas de trouver un diamant de la grosseur d'un œuf ordinaire, sur lequel on mettoit l'aigrette du cheval du feu Roi, & un autre fort gros aussi, quoiqu'il le fût moins que le premier, outre d'autre bijoux d'une valeur incroyable. Après la mort du vieux Rajah, ses fils & ses neveux partagerent le Royaume de Bisnagar. La ruine de la Monarchie fut très-préjudiciable au Commerce, qui tomba tout-à-fait en décadence cette année-là (*a*).

taquent & ruinent Bisnagar.

Telle est la Relation que *Faria* donne de cette grande Révolution, qui arriva en 1565; mais *César Frédéric*, qui se trouva à Bisnagar deux ans après en 1567, entre dans un plus grand détail, outre qu'il la rapporte avec des circonstances différentes. Suivant ce Voyageur, *Bezenegher* ou *Bisnagar* fut attaqué par quatre Rois confédérés, *Viridi* se trouvant joint aux trois autres. Cependant ils furent redevables de la victoire, non à leur valeur, mais à la trahison de deux des principaux Capitaines de *Rama Rajah*, qui étoient Mahométans, & qui commandoient chacun soixante-dix ou quatre-vingt-mille hommes; après que le combat eût duré près de quatre heures, ils passerent du côté des ennemis, ce qui consterna à un tel point le reste de l'armée du Roi, que le désordre s'y mit, & qu'elle tourna le dos. A cette nouvelle les Habitans de Bisnagar abandonnerent la ville, & les quatre Rois y entrerent en triomphe. Ils s'y arrêterent six mois, & chercherent à piller de tous côtés, après quoi ils se retirerent, n'étant pas en état de conserver un si grand Royaume.

Révolution.

Rama Rajah n'étoit pas le légitime Souverain, mais un Usurpateur, qui tenoit le légitime Roi en prison. Lui & ses deux freres, *Timi Rajah* & *Bengâter*, avoient été Capitaines du feu Roi: ce Prince étant mort trente ans auparavant (‡), & ayant laissé son fils fort jeune, les trois freres s'emparerent du gouvernement; *Rama Rajah* prit le titre de Roi, *Timi Rajah* se chargea du Ministere, & *Bengâter* fut fait Général des armées. Quant au

(*a*) *De Faria*, p. 252.

(*) *César Frédéric*, en nomme quatre, *Dial Khan* ou Adel Khan; *Zamaluc* ou *Nezam al Muluk*; *Cotomaluk* ou *Kothb al Muluk*, & *Viridi*.

(†) Nommé *Rama Rajah*, le même sans doute qui avoit attaqué *Meliapour*.

(‡) Ce qui mene à l'année 1535.

au Roi, ils le tenoient priſonnier, & le faiſoient voir une fois par an au peuple. Les trois freres ſe trouverent à la bataille contre les Rois confédérés, & *Timi Rajah* fut le ſeul qui ſe ſauva, ayant perdu un œil. Après la défaite les femmes & les enfans des trois Tyrans abandonnerent Biſnagar, & emmenerent avec eux le Roi priſonnier. Dans la ſuite *Timi Rajah* y retourna, & commença à la repeupler. Il fit auſſi inviter les Marchands de Goa & d'autres lieux, de lui amener des chevaux, promettant de les bien payer mais lorſqu'il y en eut attiré par ce moyen autant qu'il lui fut poſſible, il ſe ſaiſit des chevaux, & renvoya les marchands ſans leur donner un ſol. Section II. *Empire de Biſnagar.*

En 1567, le Roi ſe déplaiſant à Biſnagar à cauſe de ce qui étoit arrivé, ſe tranſporta avec ſa Cour à *Penegonde* (*), Château qui eſt à huit journées plus avant dans le Pays. C'eſt tout ce que *Céſar Frédéric* nous apprend des affaires du Biſnagar; il ajoute ſeulement que le fils de *Timi Rajah* fit mourir le Roi légitime, pour lever tous les obſtacles qui pouvoient l'empêcher de monter ſur le Trône, mais que les Grands refuſerent de le reconnoître pour Roi; ce qui cauſa de nouveaux troubles, en ſorte qu'en fort peu de tems le Royaume ſe trouva partagé entre pluſieurs Princes, qui ſe rendirent Souverains (*a*). *Nouveaux troubles.*

Nous retrouvons cependant en 1597 les Provinces du Royaume de Biſnagar réunies ſous l'autorité d'un ſeul Roi, nommé *Wentakapati*. S'il étoit de la race des Rois précédens, ou s'il fut le fondateur d'une nouvelle Dynaſtie, c'eſt ce que nous ignorons. Tout ce que les Voyageurs nous en diſent, c'eſt qu'il tenoit ſa Cour à *Chandegri* (†), ville dans l'intérieur du Pays, extrêmement forte par ſa ſituation naturelle, & défendue par un Château qui étoit au centre de la place, de ſorte qu'elle paſſoit pour imprenable; que la domination de ſes ancêtres s'étendoit juſqu'à Goa, & juſqu'au Cap Comorin, mais que les *Naïks* de Travankor, de Maduré, de Tanjour & de Gingi avoient depuis peu ſecoué le joug (*b*). *Tranquillité rétablie.*

Depuis ce tems-là on ne trouve rien d'important, dans les Auteurs, ſur les affaires du Biſnagar, juſqu'à l'entiere ruine de cette grande Monarchie, qui arriva vers le milieu du dernier ſiecle. Pour donner une juſte idée de cette Révolution, il faut reprendre l'Hiſtoire du Decan, & voir ce qui s'étoit paſſé de ce côté-là.

Les deſcendans de *Nezam Shah*, d'*Adel Shah* & de *Kothb Shah*, dont on a *Attaqué de nouveau.*

(*a*) *Céſar Frédéric's* Voy. ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1704.

(*b*) *Epiſt.* de Reb. Japan. & Indic. ab *Hayo* collect. p. 774, 803 *& ſeqq.*

(*) Ou *Peneu-Konde*, ainſi qu'il eſt nommé dans la Carte des Jéſuites, qui le place à environ 31 lieues au Sud-Eſt de Biſnagar, ſur une riviere qui ſe jette dans le *Kriſhna*, qui borne le Carnate au Nord; c'eſt à préſent la réſidence d'un *Nabab* ou Viceroi Mogol.

(†) C'eſt le nom qu'y donnent les Portugais; les Italiens diſent *Ciandegri*, quelques-uns l'appellent *Chandegrin*. Dans les Lettres Latines des Jéſuites p. 770 & 836. on dit que cette place n'eſt qu'à trois milles d'une fameuſe Pagode, qui eſt ſur une montagne, & qui s'appelle *Tripeti*. C'eſt apparemment le lieu nommé dans la Carte des Jéſuites *Tiroupati*, à environ vingt-ſept lieues Oueſt-Nord-Oueſt du Fort de *St. George*, dans le voiſinage duquel il paroît que *Chandegri* étoit ſituée.

SECTION II.

Empire de Biſnagar.

a parlé ſi ſouvent, ſe maintinrent fort bien dans leurs Royaumes, pendant qu'ils vécurent en bonne intelligence, & qu'ils s'aſſiſterent l'un l'autre contre les Mogols, qui leur firent ſouvent la guerre. Mais quand ils ceſſerent d'être unis, ils ſentirent bientôt les funeſtes effets de leurs diviſions; car le Mogol ſut ſi bien prendre ſon tems vers l'an 1627 (*), qu'il s'empara en peu de tems de tout le Pays de *Nezam Shah* (†), le cinq ou ſixieme deſcendant du premier de ce nom (*a*), & le prit enfin priſonnier dans Daulet-abad ſa Capitale, où il mourut (‡); ſes Etats comprenoient les Provinces de Ballagate, de Telenga & de Baglana (*b*). La jalouſie des deux autres Rois fut cauſe du malheur de celui de Biſnagar, parce-qu'ils ne voulurent pas le ſecourir, mais ils furent bientôt punis de leur mauvaiſe politique; car quelques années après *Aureng Zeb*, troiſieme fils de *Jehan Shah*, entra dans les terres d'*Adel Shah* Roi de Viſiapour, qui demanda du ſecours à celui de Biſnagar. Mais ce Prince n'ayant pas envoyé de troupes à ſon Allié, les Mogols enleverent à celui-ci *Bider*, *Paranda* & d'autres bonnes villes. Ce procédé piqua ſi vivement *Adel Shah*, qu'ayant fait le paix avec *Aureng Zeb* en 1650, il ſe ligua contre le Roi de Biſnagar avec celui de Golconde; ces deux Princes l'attaquerent ſi vigoureuſement, qu'ils le dépouillerent de ſes Etats. *Kothb Shah* ſe ſaiſit de ceux de la Côte de Coromandel, & *Adel Shah*, après s'être emparé de ce qui étoit dans ſon voiſinage, pouſſa ſes conquêtes, ſe rendit maître de *Velour*, qui étoit alors la Capitale, de *Gingi* & de pluſieurs autres villes du Carnate juſqu'à *Porto Novo* & *Negapatan*. Quant au malheureux Roi de Biſnagar, il ſe retira dans les montagnes, où il vivoit encore en 1667, dans le tems que *Thevenot* voyageoit (*c*). C'eſt ainſi que finit le Royaume de Biſnagar, qui, environ vingt ans après, tomba ſous la puiſſance des Mogols, par la conquête qu'*Aureng Zeb* fit des Royaumes de Viſiapour & de Golconde.

Et ruiné.

CHA-

(*a*) *Bernier*, T. I. p. 258.
(*b*) *Thevenot*, T. V. L. II. Ch. 2.
(*c*) *Ibid.* l. c. *Tavernier*, P. II. L. I. Ch. 10. *Bernier*, ubi ſup. p. 268.

(*) *Bernier* dit qu'il y avoit trente-cinq ou quarante ans dans le tems qu'il écrivoit, ce qui mene environ à l'année 1627. Mais les Provinces de *Tillingana* & de *Baglana* furent ſoumiſes par *Shah Jehan*, & par conſéquent quelques années plus tard. Comme *Daulet-abad* eſt la Capitale de *Ballagate*, ces trois Provinces doivent avoir appartenu à *Nezam Shah*.

(†) *Thevenot* ſe trompe en appellant le Roi de Viſiapour *Nezam Shah*, & encore plus en donnant au Rajah de Biſnagar, qui étoit Gentil, le nom d'*Adel Shah*, qui eſt Mahométan.

(‡) *Fryer*, conformément à ce que nous recueillons d'autres Auteurs, fait regner *Nezam Shah* dans les Pays qui ſont entre les Royaumes de Viſiapour, de Golconde & l'Empire du Mogol; & il dit qu'*Aureng Zeb* détruiſit ſa race, en recompenſe de la bonne réception qu'il lui avoit faite à *Jeneah*, lorſqu'il y vint ſous l'habit d'un Fakir, & en qualité d'homme qui avoit été exilé de la Cour. Ce Docteur ajoute qu'il vit à *Jeneah* le magnifique Palais que *Nisham Shah* avoit fait bâtir pour loger ce Prince.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Des Pays compris dans le Royaume de Decan.

SECTION I.

Description des Provinces de Baglana, *de* Balagate *&* *de* Telenga.

Section I. *Description de* Baglana, Balagate *&* *de* Telenga.

IL paroît par ce qu'on a dit dans le Chapitre précédent, que le Royaume de *Decan*, *Dacan* ou *Dukkan*, avant la ruine de l'Empire de Bisnagar dans le dernier siecle, n'étoit composé proprement que des quatre grandes Provinces de *Baglana*, de *Ballagate*, de *Telenga* & de *Visiapour*, quoique quelques Auteurs, sans autorité suffisante, y comprennent aussi *Golconde*, & meme *Oria* ou *Orisha*, avec les Pays voisins jusqu'à *Bengale* & jusqu'au Gange. De ces quatre Provinces, les trois premieres peuvent être comprises sous la dénomination générale de *Balagate*, parcequ'elles sont au Nord des montagnes de *Gate*, car *Balagate* signifie, comme on l'a déja observé, les Provinces ultramontaines. Cette partie septentrionale étoit aussi de beaucoup la plus grande & la plus considérable des deux, & c'est par cette raison que ses Rois, nommés *Nezam Shah*, portoient le titre de Rois de Decan, jusqu'au tems que le Grand-Mogol *Jehan Shah* en fit la conquête : après quoi on donna ce titre aux Rois de Visiapour, qui possédoient le reste du Decan; tandis que les Mogols, avec plus de fondement, l'ajoutoient à leurs autres titres, comme étant les maîtres de la plus grande moitié. Après ce préliminaire, nous donnerons une idée de chaque Province en particulier.

Division du Decan.

La Province de *Balagate* proprement dite est la plus grande des trois, qui composent le Decan septentrional. Elle a *Kandish* & *Berar*, dans l'Empire du Mogol, au Nord; *Tellinga* au Levant; *Baglana* avec une partie du *Guzerat* au Couchant, & le *Visiapour* au Midi. Depuis que cette Province est tombée entre les mains des Mogols, elle a pris le nom de *Doulet-abad*, de son ancienne Capitale. C'est un Pays fertile & beau, abondant en Cotton & en Sucre. La Capitale, nommée aujourd'hui *Aureng-abad*, est grande, mais sans murailles. Le Gouverneur, qui est ordinairement un Prince, y fait sa résidence, comme faisoit *Aureng Zeb* sous le regne de son pere. Les Maisons sont la plupart de pierre de taille & assez élevées, avec des jardins agréables & des arbres plantés devant la porte. Il y a des Moutons sans cornes, qui sont si forts, qu'ils souffrent la selle & la bride, & portent des enfans de dix ans. Cette ville est marchande & bien peuplée, & les terres où elle est située sont excellentes (*a*).

La Province de Balagate.

Doltabad ou *Doulet-abad* est à deux lieues & demie au Nord d'*Aureng-abad*, & étoit la Capitale de Balagate avant que les Mogols l'eussent conquise;

Doulet-abad.

(*a*) *Thevenot*, T. V. L. I. Ch. 43.

SECTION I. *Description de* Baglana Balagatte *& de* Telenga.

quiſe; elle étoit alors du Decan (*), & il y avoit un grand Commerce, qu'*Aureng Zeb* tranſporta à Aureng-abad. La ville eſt médiocrement grande, elle s'étend du Levant au Couchant, & eſt beaucoup plus longue que large. Ses murailles ſont de pierre de taille, avec des creneaux & des tours garnies de canon. Elle paſſe pour la plus forte place de l'Hindûſtan, à cauſe d'une montagne de figure ovale, que la ville entoure de tous les côtés, qui eſt fortifiée par-tout, & qui eſt même ceinte au bas d'un mur de roc vif; elle eſt défendue par trois Forts, & il y a au ſommet un bon Château où eſt le Palais du Roi. C'eſt à raiſon de toutes ces fortifications que les Indiens croient que cette place eſt imprenable.

Pagodes d'Elora.

A trois heures de marche de *Doltabad* ſont les fameuſes Pagodes d'*Elora*, dans une plaine qui a environ deux lieues en quarré. Cet eſpace eſt rempli de Tombeaux, de Chapelles, & de Temples ſpacieux, avec des pilaſtres & des colonnes, où il y a une infinité de figures taillées dans le roc vif. C'eſt un ouvrage prodigieux, qui, ſemble-t-il, ſurpaſſe les forces humaines, & que les Européens admirent, quoique l'Architecture & la Sculpture n'y ſoient pas auſſi délicates que chez nous. Il y a ſur la route de Golconde, entre les villes d'*Indur* & d'*Indelvay* une fameuſe Pagode, qu'on appelle *Chitanâgar*, c'eſt-à-dire la Dame *Chita*, parcequ'elle eſt dédiée à *Chita*, femme de *Ram*, un des Saints ou Demidieux des Indiens. Ce Temple eſt bâti d'une pierre de même eſpece que la Thébaïque; il y a une belle façade, ornée de figures d'hommes & d'animaux en relief, auſſi délicatement travaillées que ſi elles étoient faites en Europe (*a*).

Tillingâna *ou* Telenga.

Telenga, *Tillinga* ou *Tillingâna*, eſt à l'Eſt de la Province de *Balagate* proprement dite, au Midi de celle de *Berar*, à l'Oueſt de *Golconde*, qu'elle a auſſi avec le *Balagate* au Nord. C'étoit autrefois la principale Province du Decan, & elle s'étendoit juſqu'aux terres des Portugais vers Goa; mais depuis que le Mogol s'eſt rendu maître de la partie ſeptentrionale de ce Pays, & des villes de *Beder* & de *Calion*, elle a été partagée entre lui & le Roi de Decan, qu'on appelle ſeulement le Roi de Viſiapour, & on la met au nombre des Provinces de l'Hindûſtan. Elle confine vers le Levant au Royaume de Golconde, vers le Couchant à la Province de Baglana & au Viſiapour, du côté du Nord au Balagate, & du côté du Midi au Biſnagar.

Beder.

La ville Capitale de cette Province eſt préſentement *Beder*, qui l'étoit du Balagate, quand il y avoit des Rois, & elle l'a été quelquefois du Decan. C'eſt une grande ville, entourée de murailles de brique, qui ont des creneaux & des tours, garnies de groſſes pieces de canon, dont il y en a qui ont la bouche large de trois pieds. Il y a ordinairement dans cette place trois-mille hommes de Garniſon, tant Cavalerie qu'Infanterie, avec ſept-cens Canoniers, parcequ'elle eſt frontiere du Decan. Le Gouverneur loge dans un Château qui eſt hors de la ville, & ce Gouvernement lui vaut beau-

(*a*) *Thevenot*, T. V. L. I. Ch. 44-46.

(*) *Van den Broeck*, qui étoit à *Doltabad* en 1617, dit que cette ville étoit en ce tems-là la Capitale du Decan.

beaucoup. Les Gentils y ſont plus ſuperſtitieux qu'en aucun endroit du Monde. Elle a une Langue particuliere, qu'on appelle *Telenga*, que quelques-uns prétendent être la même que le Canarien. Section I. *Deſcription de Baglana Balagatte & de Telenga.*

La Province de *Bagléna* a au Nord le Guzerat & Balagate, à l'Orient cette derniere Province, & au Midi & à l'Occident la partie du Viſiapour qu'on appelle *Konkan*, qui appartient aux Marattes. Elle finit en pointe ſur la côte de la mer entre *Daman* & *Balſera*. C'eſt la derniere des Provinces de l'Empire Mogol, ſa Capitale s'appelle *Mouler*. Les terres des Portugais commencent dans cette Province au Port de Daman, à vingt & une lieues au Midi de Surate, & s'étendent le long de la côte par *Baſſaïm*, *Bombay*, qui appartient aujourd'hui aux Anglois, & *Chaoul* juſqu'à *Dabul*, à-peu-près cinquante lieues au Nord de Goa. Dans cette Province, comme dans le reſte du Decan, les Indiens marient leurs enfans dès l'âge de quatre ou cinq ans, & leurs permettent de coucher enſemble dès que le mari a dix ans & la femme huit; mais les femmes qui ont des enfans de ſi bonne heure, ne conçoivent plus après l'âge de trente ans, & deviennent extrêmement ridées (*a*).

Baglâna.

SECTION II.

Deſcription du Royaume de Viſiapour.

Section II. *Deſcription du Viſiapour.*

LE Royaume de *Viſiapour*, que les Mogols appellent *Bijapour*, eſt borné au Levant par le Carnate, dont il eſt ſéparé par les montagnes de *Gâte* ou par une branche de ces montagnes, au Couchant par la Mer, au Nord par les Provinces de Baglâna & de Balagate, & au Midi par le Carnate & le Royaume de Canara. C'étoient-là ſes bornes avant la ruine de l'Empire de Biſnagar en 1667; le Roi de Viſiapour & celui de Golconde le partagerent entre eux par une ligne, tirée des frontieres du Viſiapour vers le Sud-Eſt juſqu'à la Côte de Coromandel, au Nord de *Porto Novo*, qui tomba en partage à *Adel Shah*, juſqu'au Cap *Negapatan*. Dans l'intérieur du Pays le Roi de Viſiapour eut *Velour*, alors la Capitale du Carnate, *Gingi* & d'autres villes conſidérables, & ſes Etats étoient bornés au Midi par le Pays du *Naïk* de Maduré. Après la ruine du Royaume de *Nezam Shah*, qui regnoit dans les Provinces ultramontaines, le titre de Roi de Decan paſſa à lui, parcequ'il étoit en poſſeſſion du reſte de ce Royaume; mais en ôtant cette barriere entre lui & le Mogol, & par ſa négligence & celle du Roi de Golconde, ſa puiſſance s'affoiblit par degrés, & les Mogols gagnerent du terrein juſqu'à ce qu'ils ſe rendiſſent maîtres du Viſiapour en 1685.

Le Royaume de Viſiapour.

La ville Capitale de ce Pays eſt *Viſiapour* (*), qui a donné le nom au Royaume; elle a plus de quatre ou cinq lieues de tour, & eſt environnée d'une

La Capitale.

(*a*) *Thevenot*, Ch. 48.

(*) Elle eſt ſituée ſur le fleuve *Mendoua*, à 17 degrés trente minutes de Latitude. *Bouchet*, Lett. Edif. T. XV. p. 58, 59.

SECTION II.

Deſcription du Viſiapour.

d'une double muraille, qui eſt garnie de quantité de canons, & d'un foſſé à fond de cuve. Le Palais du Roi eſt au milieu de la ville & aſſez vaſte, il eſt auſſi entouré d'un foſſé plein d'eau, où il y a quelques Crocodiles. Cette ville a pluſieurs grands Fauxbourgs, remplis de boutiques d'Orfevres & de Jouailliers; mais il y a peu de commerce, & peu d'autres choſes à remarquer. Il y a pluſieurs autres villes conſidérables dans ce Royaume, outre trois ou quatre Ports, *Dabul*, *Rajapour*, *Carapatan* & *Vingourla* (*a*).

La Ville de Daman.

La Côte de *Viſiapour*, ou ſi l'on veut de *Konkan*, la partie occidentale du Viſiapour, eſt en quelque façon partagée entre les Portugais & les Etats Indiens, qui ſe ſont formés en ces derniers tems dans ces quartiers. Environ à quatre milles au Sud de la riviere de *Seragoung*, qui ſépare les terres du Grand-Mogol de celles des Portugais, eſt ſituée la ville de *Daman*, à vingt-une lieue de Surate. Il s'y faiſoit autrefois un fort bon commerce, mais en dernier lieu elle eſt tout-à-fait déchue. Elle a appartenu aux Portugais juſques vers l'an 1740, mais alors elle eſt tombée avec le reſte de ce qu'ils poſſédoient entre Surate & Goa entre les mains de *Marattes*. Elle eſt ſituée à l'embouchure d'une riviere, environ à trois quarts de mille du bord de la mer, & eſt naturellement très-forte, à cauſe d'un marais profond dont elle eſt environnée. Elle a environ un demi mille en longueur & autant en largeur, & eſt entourée d'une bonne muraille de pierre. Les maiſons y ſont auſſi de pierre: les rues ne ſont pas pavées, mais droites & très-propres. Il y a ſix Egliſes, des Couvens & un Hôpital, avec un Fort qui eſt de l'autre côté de la riviere, où il y a une Garniſon de quatre-cens hommes, à la conſervation duquel les Portugais veillent plus ſoigneuſement qu'à celui d'aucun autre qu'ils ayent dans les Indes. Il a toujours bleſſé extrêmement la vue aux Gouverneurs de Surate, qu'il l'ont aſſiégé ſouvent ſans ſuccès, quoique l'armée Mogole fût une fois de quarante-mille hommes (*b*).

Trapor & Baſſaïm.

De *Daman* à *Baſſaïm* il y a environ dix-huit lieues; à moitié chemin on trouve *Trapor* ou *Tarapor*, petite ville mais riche, dans le tems qu'elle appartenoit aux Portugais, & qu'elle dépendoit de Daman. *Baſſaïm* a environ deux milles de tour; elle a des murailles, mais les fortifications ſont peu de choſe. Les Egliſes ſont magnifiques, la Place du marché eſt grande & belle, & les rues ſont propres & régulieres. Elle eſt ſéparée de l'Iſle de *Salſet* par un petit bras de mer, qui baigne les murs de la ville, & forme un port pour de petits vaiſſeaux, mais qui n'eſt pas aſſez profond pour les grands. C'étoit un lieu de peu de commerce, parceque la plupart de ſes richeſſes étoient enſévelies dans les Egliſes, ou entre les mains de Gentilshommes campagnards oiſifs, qui paſſoient leur vie dans l'aiſe, ſans avoir la moindre ſenſibilité pour la pauvreté & la miſere de leur Pays (*c*). Il y a dans cette ville & aux environs plus de Nobleſſe qu'à Goa même, & de-là vient le Proverbe Portugais *Fidalgos de Baſſaïm*, en un mot c'étoit une des places les plus conſidérables des Portugais (*d*), le Gouverneur portant

(*a*) *Thevenot*, T. V. L. II. Ch. 2. *Tavernier*, P. II. L. I. Ch. 12.

(*b*) *Hamilton*'s new account of Eaſt Ind. Vol. I. p. 178. *Dellon*, p. 235.

(*c*) *Hamilton*, ubi ſup. p. 180.

(*d*) *Dellon*, p. 245, 246.

tant le titre de *Général du Nord*, & ayant ſous ſon Gouvernement *Diu*, *Daman* & *Chaoul* avec leurs territoires. Section II.

Deſcription du Viſiapour.

L'Iſle de *Salſet* a environ vingt milles de long, & en quelques endroits dix de large : elle étoit remplie de Villages & d'Egliſes lorſque les Portugais en étoient les maîtres, mais il n'y a point de ville, à l'exception d'une ſeule, nommée *Kaura*, taillée d'un côté d'un roc, avec quantité de figures antiques & de colonnes avec des ſculptures curieuſes, outre pluſieurs bonnes ſources d'eau ; mais du tems de notre Voyageur elle n'étoit habitée que par les Bêtes ſauvages & par des Oiſeaux de proie (*a*). *Bandura* eſt le village le plus conſidérable, & il fait face à *Matrim* dans l'Ile de *Bombay*, à la diſtance d'environ un mille. Après avoir paſſé *Bombay* & quelques petites Iles, qui ſont entre les mains du *Siddi* & de *Konnaji Angaria*, on trouve *Chaoul*, qui eſt environ à ſept lieues au Sud-Eſt de *Bombay*. Les Portugais avoient fortifié cette ville, & c'étoit autrefois un lieu de grand commerce, ayant une riviere pour de petits Bâtimens, mais en dernier lieu elle eſt devenue extrêmement pauvre.

Ile de Salſet.

Sept lieues plus au Sud eſt *Dandi Rajapour*, qui appartient au *Siddi*, qui s'y tient ordinairement avec une Flotte de Vaiſſeaux de guerre du Grand-Mogol, outre une armée de trente ou quarante-mille hommes. Cette ville a un fort bon Port, & le Pays des environs nourrit une grande quantité de Bétail noir : il fournit les Anglois de *Bombay* quand ils ſont en bonne intelligence avec le *Siddi*, autrement il les oblige à ſe nourrir de poiſſon. Il y a un rocher à-peu-près à une lieue au Nord de l'embouchure de la riviere, fortifié par les *Sevaji* (*), auſſi bien que deux petites Iſles, qui ſont vis-à-vis de la riviere de Zaferdan.

Dandi Rajapour.

A cinq lieues au Sud de Rajapour on trouve *Dabul*, à l'embouchure d'une grande riviere, qui étoit autrefois une ville marchande, où les Anglois avoient un Comptoir. Il y a un excellent Port, nommé *Sanguſir*, à huit lieues au Midi de *Dabul* ; mais le Pays étant habité par des voleurs, ce Port n'eſt point fréquenté, non plus que *Rajapour*, qui eſt ſept lieues plus bas, quoique cette ville ait un des meilleurs Ports du Monde : les Anglois & les François y avoient ci-devant des Comptoirs (†), les Betilles & les Mouſſelines y étant les meilleures des Indes, mais il n'y a aujourd'hui aucun encouragement pour ce commerce.

Dabul.

Rajapour.

Ghiria (‡), la réſidence ordinaire de *Konnaji Angaria* ou *Angria*, eſt à deux lieues environ au Midi de *Rajapour*, & eſt très-bien défendue par un grand

Ghiria.

(*a*) *Hamilton*, l. c.

(*) C'eſt-à-dire les ſucceſſeurs de *Sevaji*.

(†) Elle eſt préciſément à dix-ſept degrés de Latitude Septentrionale, à plus de quatre lieues au-deſſus de l'embouchure de la riviere du même nom, qui eſt aſſez belle. Notre Auteur dit que les Anglois en furent délogés par les Indiens : nous ne trouvons point comment les François la quitterent. Il ajoute que les principales denrées qu'on y trouve ſont le Salpêtre, des Cottons, mais ſur-tout du Poivre, qui y croît en abondance. *Dellon*, Ch. 19 *Cornwall*, p. 36, dit qu'elle appartient au *Siddi*.

(‡) *Hamilton* doute ſi *Ghiria* eſt auſſi appellée *Vizenauk*, ou ſi elle eſt à ſept lieues plus vers le Midi. Mais *Cornwall*, dans ſes Obſervations ſur divers Voyages aux Indes, p. 361, en parle comme d'une ſeule & même ville.

Digitized by Google

SECTION II. *Description du Visiapour.*

grand Château très-fort, que la mer baigne (*). A douze milles plus au Sud eſt l'Ile de *Malwan*, qui a deux milles de tour, & qui eſt environnée d'une muraille de pierre. Elle eſt environ à un mille de la terre-ferme, & eſt gouvernée par un Rajah indépendant, qui pille tout ce qu'il rencontre ſur mer, avec trois ou quatre petits vaiſſeaux.

Vingourla.

Vingourla, à quatre lieues au Midi de *Malwan*, étoit autrefois une Place marchande, & les Hollandois y avoient un Comptoir pour des Toiles; mais en 1696, un Rajah, nommé *Kempaſon*, fit des courſes de ce côté-là, & ſous prétexte de rendre viſite au Chef du Comptoir, il le pilla. Les Marchands ſe ſauverent chez les Portugais de Goa, qui eſt à ſix lieues de *Vigourla*; & le Viceroi ayant refuſé de les renvoyer, le Rajah entra ſur ſes terres, où il pilla & brûla tout ce qu'il trouva, ſans épargner ni les Egliſes ni les Images, ſacrilege qui lui fit donner par les Portugais le nom de *Kema Santo*, ou de *Saint Incendiaire*: après avoir ſouffert beaucoup de ſes incurſions pendant pluſieurs années, ils furent obligés d'acheter la paix, en lui accordant une penſion. Son armée étoit de ſept ou huit-mille hommes, & il avoit deux vaiſſeaux pour pirater ſur mer; mais ayant eu diſpute pour une priſe avec *Konnaji Angria*, ce dernier, qui étoit beaucoup plus puiſſant, brûla ſes vaiſſeaux, fit une deſcente à *Vingourla*, & ruina les villages des environs (*a*).

Pays de Sundah.

Au Midi des terres des Portugais, qui finiſſent au Cap de *Rama*, ou *Ramus*, ainſi que le nomment les Anglois, eſt le Pays du Rajah de *Sundah*; dont les Etats s'étendent le long de la côte environ quinze lieues, depuis le Cap juſques à *Merzée* ou *Merzeon*, & ſoixante ou ſoixante-dix lieues dans les terres, étant borné au Sud par le *Canara*. Il eſt aujourd'hui tributaire du Grand-Mogol, mais autrefois il relevoit du Roi de Viſiapour, dont *Sunda* fait partie (*b*). Du tems de *Fryer* il faiſoit ſa réſidence à *Sunda*, qui a donné le nom à tout le Pays. Il eſt montagneux, & eſt ſitué des deux côtés des montagnes de *Gate*; il avoit en ce tems-là à ſa ſolde douze-mille hommes de pied, & trois-mille chevaux (*c*).

Il n'y a ni riviere, ni port juſqu'à *Sevaſir*, qui n'eſt pas fort bon, quoiqu'il ſoit défendu par un grand Château.

Port de Karwar.

Karwar eſt à ſept lieues du Cap *Ramus*, il y a un bon port, & une riviere qui peut porter des vaiſſeaux de trois-cens tonneaux. Les Anglois y ont une Loge, défendue par deux baſtions & par quelques petits canons (*d*). A cinq journées de-là ſont les montagnes de *Sundh*, qui produiſent le meilleur poivre qu'il y ait, connu en Angleterre ſous le nom de poivre de *Karwar*; mais comme le Rajah trouve mieux ſon compte à le vendre dans le Pays, il en vient peu en Europe (*e*). *Hamilton* dit qu'il y a dans les vallées abondance de bled & de poivre, qui ſont les meilleurs de toutes les Indes, & que les Bois des montagnes ſont remplis de pluſieurs ſortes de Bêtes

(*a*) *Hamilton*, l. c. p. 243–248.
(*b*) *Ibid.* p. 261.
(*c*) *Fryer's* Trav. p. 162, 163, 169.
(*d*) *Hamilton*, ubi ſup. p. 262.
(*e*) *Fryer*, ubi ſup. p. 163.

(*) *Carapatan* ou *Careptan*, ainſi qu'on la nomme dans nos Cartes, eſt environ à trois lieues au Sud de la riviere de *Rajapour*.

tes ſauvages, comme des Tigres, des Loups, des Cerfs, des Singes, des Sangliers & des Beſtiaux d'une taille prodigieuſe. Il vit un Bœuf tué, dont les quatre quartiers rempliſſoient un tonneau, les cornes avoient à la racine vingt-trois pouces de tour, & les os étoient ſi gros qu'il en tiroit la moëlle avec une cueiller d'argent ordinaire; mais la chair n'eſt pas auſſi bonne que celle du bétail domeſtique de moindre taille. Section II. *Deſcription de* Viſiapour.

Ce Pays eſt ſi fameux pour la chaſſe, qu'en l'année 1678, deux Gentilshommes Anglois de diſtinction y paſſerent incognitò ſur un des Vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, pour en prendre le divertiſſement. Il y a trois ſortes de Tigres dans les Bois de *Karwar:* les plus petits, qui n'ont pas au-delà de deux pieds de haut, ſont les plus féroces, & les plus friands de chair humaine. Ceux de la ſeconde eſpece ont environ trois pieds de haut, & chaſſent des Cerfs & des Sangliers. Les plus grands ont trois pieds & demi de haut, & ſont moins avides que les autres; ils s'effrayent plus aiſément, & ſont rarement affamés de chair humaine. Un de ces animaux ayant tué un Buffle, qui étoit embourbé, en ſuça le ſang, le tira de la frondiere, le jetta ſur ſon dos, comme un Renard feroit une Oye, & l'emportoit les jambes en l'air à ſa taniere, mais il le laiſſa tomber, en voyant des gens qui le pourſuivoient (*b*). *Tigres.*

SECTION III.

Hiſtoire du Royaume de Viſiapour.

Le Royaume de *Viſiapour* a eu ſept Rois de race Patane, qui tous ont porté le titre d'*Adel Shah*, que le fondateur avoit pris: voici, ſuivant le Docteur *Fryer*, les noms de ces Princes. 1. *Adel Shah.* 2. *Aſof Adel Shah.* 3. *Biſſa allah Adel Shah.* 4. *Ibrahim Adel Shah.* 5. *Sultan Mahmûd Adel Shah.* 6. *Allah Adel Shah.* 7. *Sultan Sokodr Kauder Adel Shah*, qui regnoit du tems de ce Voyageur. Section III. *Hiſtoire du Royaume de* Viſiapour.

Rois de Viſiapour.

Après la mort d'*Allah Adel Shah*, pere du dernier, les Grands Officiers ſe trouverent partagés. On diſoit qu'*Allah* étoit fils d'un de ces gens commis à la garde des éléphans; dans un tems où les plus beaux avoient été logés proche du quartier des femmes, pour les cacher à l'Ambaſſadeur du Grand-Mogol, cet homme trouva moyen de ſe gliſſer dans l'appartement de la Reine, femme de Sultan *Mahmûd*; de ce commerce nâquit *Allah Adel Shah*, que ſa mere mit ſur le Trône après la mort du vieux Roi, & pendant ſa vie perſonne ne conteſta ſes droits; mais à ſa mort, Sultan *Sokodr* ou *Sekander*, étant encore en bas-âge (*), quelques-uns des enfans de Sultan *Mah-* *Le dernier eſt Mineur.*

(*a*) *Hamilton* l. c. p. 263.

(*) D'autres diſent que c'étoit un Orphelin, que le feu Roi & la Reine ſa femme adopterent pour leur fils; après la mort du Roi la Reine le fit proclamer, & comme il étoit encore en bas-âge, elle fut déclarée Régente, & ayant conclu la paix avec *Sevaji*, elle entreprit le pélérinage de la Mecque, d'où elle revint en 1664. Voy. *Thevenot* T. V. L. II. Ch. 2. *Tavernier* P. II. L. I. Ch. 12.

SECTION III. *Histoire du Royaume de* Visiapour.

Mahmûd leverent des troupes, pour lui disputer la Couronne. Cependant après de vifs débats, les Factions furent dissipées par *Kowis Khan*, que le feu Roi avoit nommé Protecteur dn Royaume. Ce Seigneur, qui étoit un *Hobsi* ou Cafre Arabe (*), tint *Sevaji* fort en respect. Cependant les Grands qui possédoient des Provinces à titre de Fiefs, ou en qualité de Vassaux, profitant de la minorité du Roi, commencerent à se rendre indépendans.

Troubles du Visiapour.

Kowis Khan étoit un grand Ministre, mais étant trop adonné au vin, les mal intentionnés lui imputerent non seulement les fautes commises dans le Gouvernement, mais aussi la perte du Pays, que *Sevaji* avoit ravagé. On avoit à-la-vérité envoyé le Général *Bullul Khan* pour faire tête à ce rebelle, & il étoit en état d'arrêter les progrès du mal; mais ce Patan, jaloux de l'autorité de *Kowis Khan*, laissa faire l'ennemi sans s'y opposer, & impatient de prendre la place du Ministre, il le tua lâchement, peu de tems après qu'il fut de retour de son expédition. Pour exécuter son dessein il invita *Kowis Khan* à un régal dans sa tente, & prit soin de le faire tant boire qu'il s'enyvra & s'endormit. *Bullul Khan* surprit alors le petit nombre de gens qu'il avoit, avec douze-mille Patans, entra par force dans le Château, se saisit du jeune Roi, fit mourir le Ministre, & s'empara de l'administration. Mais comme les Princes du Decan n'étoient pas moins jaloux de lui qu'il l'avoit été de son prédécesseur, il étoit sur ses gardes, observoit leurs mouvemens, & les empêchoit, de joindre leurs forces. Cependant le Royaume de Visiapour étoit menacé d'une totale ruine; car outre les factions qui le déchiroient au dedans, il étoit en danger d'un côté de la part de *Sevaji*, & de l'autre de celle des Mogols, qui avoient une nombreuse armée sur les frontieres. Cela se passa en 1675, lorsque le jeune Roi avoit à peine dix ans. Le nouveau Protecteur tâcha de gagner les Grands Seigneurs, mais inutilement tant qu'il refusa de résigner sa place(*a*).

Succès de Sevaji.

Sevaji, qui étoit avec son armée à *Pundit*, profitant des circonstances du tems, envoya sous les ordres de son fils *Sambaji* un détachement à Goa; *Sambaji* s'avança dans le Pays, & pénétra jusqu'à *Bagbnagur*, Capitale du Royaume de Golconde, qu'il pilla & brûla; mais comme *Bullul Khan* l'observoit, il n'entreprit rien contre le Visiapour. Dans le même tems *Sevaji* marcha à la tête d'un autre détachement à Surate, & cette ville lui paya le présent ordinaire. A son retour il s'empara par trahison des terres du Rajah de *Ramnagar* dans les montagnes, où il avoit obtenu la permission de passer; & il fit une réponse fort fiere à *Bullul Khan*, qui lui avoit fait demander raison de son procédé. Le Khan, qui prévit l'orage qui se formoit contre lui, se mit en campagne pour le prévenir: il surprit *Serji Khan*, Rajah de *Sunda*, & *Timi Naïg*, Général de *Canara*, qui alloient joindre les mécontens du Decan; le premier prit la fuite, & le second fut foulé aux pieds dans la confusion, après que la plupart de ses gens eurent été tués par les pierriers, portés sur des chameaux.

Ces

(*a*) *Fryer's* Trav. p. 147, 167, 168.

(*) Ces Caffres étoient élevés aux prémiers Emplois sous le titre de *Siddis*, dans le Royaume de Visiapour, comme étant des Noirs à cheveux frisés & crépus.

Ces troupes auxiliaires devoient être secondées de *Badur Khan*, Général Mogol, qui quelque tems après parut deux fois avec une formidable armée devant Visiapour, sous prétexte de soutenir les droits des Decanois, & de faire rendre compte à *Bullul Khan*. Mais chaque fois le Protecteur à la tête de ses douze mille Patans le repoussa, & la derniere il l'obligea d'abandonner sa Caisse militaire, mille chameaux, quelques éléphans, & plusieurs pieces de canon. Il y eut aussi quatre ou cinq-mille Mogols de tués, avec le Bassa de *Bussorah* & son fils, dont les têtes furent mises sur des pieux, & plantées sur les murs de la ville (*a*). SECTION III. *Histoire du Royaume de Visiapour.*

Depuis cette époque on ne trouve rien de remarquable sur les affaires du Visiapour pendant près de vingt-neuf ans, si l'on en excepte ce qui regarde *Sevaji*, qui par degrés étendit sa puissance dans ce Royaume. A la fin le Rajah *Pan Naïk* prit aussi les armes pour secouer le joug du Visiapour, se fiant à la force de son Pays, qui est situé entre vingt-sept montagnes inaccessibles, que l'on appelle *Settais Pale*, parmi lesquelles il y a des villages & des champs cultivés. Dans ces conjonctures *Aureng Zeb*, qui depuis long-tems méditoit la conquête du Visiapour, voyant les forces du Royaume, qui montoient à trente-mille chevaux, & autant de fantassins, occupées contre les Rebelles, profita de l'occasion; & sous prétexte que le Roi avoit donné passage à *Sevaji* (*) par son Pays, ce qu'il n'auroit pu empêcher, quand il l'auroit voulu, il assiégea la ville de Visiapour (†); *Siddi Manssúrú* (‡), un Noir qui gouvernoit pendant la minorité du Roi, fit une vigoureuse défense, mais à la fin la place fut prise en 1685 (§), de même que le Château, & le Roi, nommé *Sikander*, emmené prisonnier; le Vainqueur donna cependant à ce Prince un million de roupies par an pour son entretien. *Gemelli* le vit la même année dans le camp d'*Aureng Zeb* (**), c'étoit un jeune homme vif, âgé d'environ vingt-neuf ans (††), d'une taille ordinaire, & ayant le teint olivâtre (*b*) (‡‡). *Ce Royaume conquis.*

La ruine du Royaume de Visiapour fut en partie causée par le privilege que *Puissance des Grands.*

(*a*) *Fryer* l. c. p. 163. (*b*) *Gemelli*, T. III. L. II. Ch. 4.

(*) *Sevaji* mourut en 1680; de sorte qu'il faut qu'il soit question de son successeur.

(†) *Hamilton* dit qu'il avoit une armée de trois ou quatre-cens-mille hommes, & qu'il eut bientôt conquis le plat-pays; mais la ville étant située sur une montagne de difficile accès, & sur le sommet de laquelle il y avoit assez de terrein pour semer du bled, il fut obligé de la tenir sept ou huit ans bloquée, avant que de pouvoir la prendre. *Hamilton*, Vol. I. p. 262.

(‡) C'est probablement le même que *Fryer* nomme *Siddi Massute* ou *Massúd*.

(§) C'est la véritable date, & non 1695; c'est en cette année ou environ que le Visiapour fut conquis suivant *Bræms*, & Golconde peu après, comme nous le verrons plus bas.

(**) Il y a de l'apparence que ce Prince avoit été nouvellement subjugué, & qu'il n'étoit pas encore sorti du Visiapour: car s'il eût été déja conduit dans les Etats du Mogol, il est difficile de croire, qu'on l'eût ramené dans ceux qui lui avoient appartenu.

(††) C'étoit en 1685, ce qui ne s'accorde pas avec le récit de *Fryer*, qui dit qu'en 1675 le Roi avoit à peine dix ans.

(‡‡) Suivant *Hamilton* c'étoit un bon Prince, d'assez peu d'esprit; que le Vainqueur mena en triomphe à la suite de son armée victorieuse, pendant près de trente ans, au bout desquels il mourut.

SECTION III. *Hiſtoire du Royaume de* Viſiapour.

que les Seigneurs avoient d'hériter, contre l'uſage établi en d'autres endroits des Indes; car dans le Decan les terres paſſoient de pere en fils parmi les Grands, quoique le peuple fût eſclave. Ils bâtiſſoient des Forts, faiſoient la paix & la guerre, & ſe brouilloient les uns avec les autres, & avec le Roi même, comme ils le jugeoient à-propos; il n'y avoit que le droit de faire des levées en ſon nom & pour ſon ſervice, dont ils ne jouiſſoient point. Cela les rendoit inſolens & rétifs, en ſorte qu'il étoit difficile de les réunir pour le bien de l'Etat, & ſouvent ils prenoient le parti des ennemis de leur Pays.

Pour balancer en quelque façon la puiſſance de ces Seigneurs, le Roi de Viſiapour achetoit des Noirs, qu'il faiſoit élever, & qu'il avançoit ſelon leur mérite, leur donnant des Emplois honorables & de confiance, de la même maniere que le Roi de Golconde faiſoit avec ſes Eunuques, qui étoient ſes Eſclaves. Cette politique tenoit les Grands juſqu'à un certain point en reſpect; ſi quelquefois ils excitoient des troubles, & qu'ils tombaſſent entre les mains du Roi, il leur faiſoit couper la tête, & confiſquoit leurs terres, qu'il donnoit à ſes Favoris, ce qui les attachoit de plus en plus à ſes intérêts (*a*).

CHAPITRE III.

Hiſtoire de SEVAJI *& des* Maharattes.

Naiſſance de Sevaji.

SEVAJI étoit d'une ancienne famille de Rajahs, de la belliqueuſe Tribu des *Bounſolts*. Son ayeul nommé *Vanguji Rajah*, & ſon pere *Shahji Rajah*, furent en grande conſidération ſous le regne de *Nisham Shah*, Roi de Decan, qui donna au dernier le Gouvernement de *Jencah Gur*. Il eut de ſa premiere femme deux fils, *Sevaji* (*) & *Sambaji*, & de la ſeconde un autre fils nommé *Ekouji*. Dans le tems de la chûte de *Nisham Shah*, en 1650, *Shahji Rajah* & ſes deux plus jeunes fils entrerent au ſervice du Roi de Viſiapour; ce Prince leur donna des Emplois conſidérables, qu'ils occupoient dans le tems que *Fryer* étoit aux Indes.

Son eſprit inquiet.

Quant à *Sevaji*, comme il étoit d'un eſprit remuant & inquiet, il chercha à s'élever ſur les ruines des autres; il brouilloit les Seigneurs avec leur Souverain, & partageoit le butin pris ſur les vaincus. Cela porta ſon pere à le deshériter (†), & en mourant il déclara *Ekouji*, le plus jeune de ſes fils, Ra-

(*a*) *Fryer*, ubi ſup. p. 167.

(*) *Thevenot* dit qu'il étoit né à *Bazaïm*, qui appartenoit alors aux Portugais; & comme ce Voyageur lui donne trente-cinq ans lorſqu'il pilla Surate en 1664, il devoit être né en 1629, *Thevenot*, T. V. L. I. Ch. 16.

(†) *Thevenot* rapporte qu'il ſe rebella dès le tems de ſon pere; s'étant mis à la tête de pluſieurs Bandits & de quantité de Jeuneſſe débauchée, il tint bon dans les montagnes contre ceux qui l'y vinrent attaquer, & on ne put le mettre à la raiſon. Le Roi, croyant que ſon pere étoit d'intelligence avec lui le fit arrêter, & comme il mourut en priſon, *Sevaji* conçut une ſi grande haine contre ce Roi, qu'il mit tout en uſage pour s'en venger; il pilla une partie du Viſiapour en très-peu de tems.

Rajah de *Benglúr*; cet Etat n'étoit pas alors fort considérable, ayant beaucoup souffert dans les troubles du Decan. *Hiſtoire de Sevaji &c.*

Le Roi de Viſiapour, voyant le génie entreprenant de *Sevaji*, penſa à le ruiner de bonne heure; dans ce deſſein il fit marcher contre lui une puiſſante armée ſous la conduite d'*Abdol Khan*, Capitaine expérimenté. Auſſitôt que *Sevaji* eut appris que ce Général s'étoit mis en campagne, & que le gros de ſon armée étoit encore aſſez éloigné, il lui fit faire des meſſages flatteurs, & donna même à entendre, que ſi le Khan vouloit ne pas paſſer outre, il viendroit le trouver à un certain endroit pour lui baiſer les pieds. *Abdol Khan*, qui le crut ſincere, nonobſtant les repréſentations de ſes amis, partit le jour marqué avec ſon fils & un nombre de gens d'élite pour le rendez-vous, proche duquel *Sevaji* avoit mis une embuſcade, tandis qu'il attendoit le Général avec une petite ſuite. Dès que *Sevaji* l'apperçut, il s'avança vers lui, ſe jetta à ſes pieds, & avec des larmes feintes lui demanda pardon; il ne voulut pas même ſe relever qu'*Abdol Khan* ne lui eût promis d'intercéder en ſa faveur. Enſuite, comme ils marchoient enſemble pour entrer dans un *Choultry*, *Sevaji* ſe mit à crier, *que peut-être ſon Seigneur*, c'eſt le nom qu'il donnoit au Général, *lui ôteroit la vie:* ce qui engagea *Abdol Khan*, pour lui ôter tout ſoupçon, à remettre ſon épée & ſon poignard à ſon Page, & de dire à *Sevaji* qu'il n'avoit qu'à entrer ſans rien craindre. Le perfide Decanois obéit, & aprés quelques momens d'entretien, prenant ſon tems il tira un poignard de ſa manche, & en perça le cœur du Général. Ayant fait alors un ſignal, ſes gens ſortirent de l'embuſcade, ce qui donna lieu à un combat, où *Sevaji* fut bleſſé par le fils d'*Abdol Khan*; cependant ce dernier eut bien de la peine à ſe ſauver déguiſé & à rentrer dans le camp; les ſoldats furent ſi découragés du malheur qui venoit d'arriver, qu'ils ſe diſperſerent d'abord. *Il trompe Abdol Khan, & le tue.*

Sevaji, enflé de ce ſuccès, réſolut de ne s'en retourner qu'après qu'il auroit pillé *Panala*, une des villes les plus fortes & les plus riches; mais ayant trouvé une vigoureuſe réſiſtance de la part de la Garniſon, quoique pas nombreuſe, il envoya ſept ou huit-cens de ſes gens, qui feignirent d'être des déſerteurs, ſe plaignant de ſa cruauté, & qui offrirent leurs ſervices à ceux de la ville. On les reçut, & on leur commit la défenſe des murailles, pendant que les habitans eux-mêmes gardoient les portes. Mais une nuit les prétendus déſerteurs reçurent l'ennemi à la faveur des arbres plantés le long du foſſé, & ayant ouvert les portes ils donnerent entrée au reſte des troupes de *Sevaji*, qui fit couper les arbres pour empêcher qu'on ne lui fît le même tour (*a*). *Il attaque Panala.*

Cependant le fils d'*Abdol Khan*, renforcé par de nouvelles troupes, joignit *Ruſtam Jemma*, autre Général, dans le deſſein de venger la mort de ſon pere: mais *Sevaji* gagna *Ruſtam* à prix d'argent, au pouvoir duquel il n'y a point d'Indien qui puiſſe réſiſter, de ſorte que dans le moment que les deux armées alloient en venir aux mains, ce Général ſe retira avec ſa Cavalerie, laiſſant ſon collegue avec peu de forces à la merci de l'ennemi. Cela n'empêcha pas le jeune *Abdol* d'attaquer *Sevaji* comme un lion, en *Et Viſia-pour.*

(*a*) *Fryer*, l. c. p. 171.

Hiſtoire de Sevaji & des Maharattes.

en criant, *Me voici lâche Seva :* mais *Sevaji* ne jugea pas à-propos d'aller à lui, diſant, *c'eſt un jeune fou, que quelqu'autre l'expédie. Abdol* perça deux ou trois fois à travers les ennemis, & étant enfin fatigué, il fit ſonner la retraite, & ſe rendit promptement à Viſiapour, pour ſe plaindre de la trahiſon de *Ruſtam.* Ce Général avec quelques-uns de ſes amis alla joindre *Sevaji*, à qui il conſeilla de pouſſer ſa pointe, d'attaquer la Capitale même; il ſuivit cet avis, & ſe ſeroit rendu maître de Viſiapour, ſi *Siddi Jor* n'étoit venu à ſon ſecours.

Il trompe Siddi Jor.

Sevaji ſe retira à *Panala*, où le *Siddi* le pourſuivit, & l'aſſiégea étroitement; mais après avoir été long-tems devant la place, *Sevaji* s'échappa une nuit, de ſon aveu à ce que l'on crut, & avec un ordre ſuppoſé il ſe mit en poſſeſſion de *Rajapour*, qui appartenoit au *Siddi*, ſous prétexte que c'étoit en échange de *Panala.* Au retour de ce Général à Viſiapour, le Roi diſſimula ſon reſſentiment de ce qu'il avoit laiſſé échapper ce traître, & le congédia avec des remercimens; mais ayant donné le commandement en chef à *Bullul Khan*, il l'envoya après le *Siddi*, qui ſoupçonnant ſon deſſein l'attaqua & le mit en fuite. Le Roi ſe mit alors en campagne avec le Général, qui fit par ruſe ce qu'il n'avoit pu faire par force; car la nuit après que les deux armées furent en préſence, les Omrahs qui étoient avec le *Siddi* l'ayant abandonné, il fut tué, & ſa tête fut apportée au Roi, ce qui termina la querelle.

Il ſe ſaiſit de pluſieurs Places.

Sevaji, délivré ainſi d'un ennemi avec lequel il ne pouvoit jouter, ſe ſaiſit à loiſir de pluſieurs places moins importantes, comme *Dandi Rajapour*; le Prince de cette ville, dépouillé de ſes terres, & à qui il ne reſtoit que le fort Château de cette place, qui eſt environné de la mer, quoiqu'à portée de terre, implora la protection du Grand-Mogol. Ce Monarque lui accorda du ſecours par mer, ce qui mit le Château en état de ſe défendre contre les batteries de l'ennemi (*).

Fait la paix.

Dans ces entrefaites le Roi de Viſiapour mourut (†) & laiſſa un enfant pour diſputer le Trône (*a*). La Reine, qui demeura Régente, fit tous ſes efforts pour ramener *Sevaji* à ſon devoir, mais n'en pouvant venir à bout, elle accepta la paix qu'il lui fit propoſer, après quoi elle eut du repos.

Il attaque les Mogols.

Cependant *Sevaji*, qui ne pouvoit ſe tenir tranquille, pilla quelques lieux qui appartenoient au Grand-Mogol *Aureng Zeb*, ce qui obligea cet Empereur à envoyer des troupes contre lui, ſous la conduite de *Shaſta* ou de *Shab Heſt Khan* ſon oncle, Gouverneur d'*Aureng-abad. Shaſta Khan* ayant beaucoup plus de troupes que *Sevaji*, le pourſuivit vigoureuſement; mais le Rajah ayant toujours ſa retraite dans les montagnes, & étant extrêmement adroit, le Mogol ne put en venir à bout. A la fin néanmoins ce vieux Capitaine, ſe perſuadant que l'eſprit turbulent de *Sevaji* lui feroit

(*a*) *Fryer*, ubi ſup. p. 172.

(*) Dans le tems que *Fryer* écrivoit, en 1676, *Sevaji* avoit été quinze ans devant cette place.

(†) Ce doit avoir été vers l'an 1663 ou 1664.

roit faire quelque fauſſe démarche, prit le parti de temporiſer, & demeura long-tems ſur les terres du Rajah. Comme la patience de *Shaſta Khan* ennuyoit beaucoup *Sevaji*, il eut recours au ſtratagême. Il ordonna à un de ſes Capitaines d'écrire à ce Général, & de lui offrir de paſſer au ſervice du Grand-Mogol avec cinq-cens hommes qu'il commandoit. Cette intrigue fut conduite avec tant d'adreſſe qu'à la fin *Shaſta Khan*, croyant que cet Officier étoit de bonne foi, lui manda de venir & d'amener ſes gens au Camp des Mogols. *Hiſtoire de Sevaji & des Mahárattes.*

Ce prétendu Déſerteur, pour s'inſinuer dans l'eſprit de *Shaſta Khan*, mit tout à feu & à ſang ſur les terres de *Sevaji*, & y fit beaucoup plus de mal que les autres, & par-là gagna tellement la confiance du Général Mogol, qu'il le fit à la fin Capitaine de ſes Gardes. Quelque tems après, devant être une nuit de garde à la tente de *Shaſta Khan*, il en donna avis à *Sevaji*, qui s'y rendit avec ſes gens. *Shaſta Khan*, s'étant éveillé au bruit, ſe jetta à ſes armes & fut bleſſé à la main (*). Il trouva pourtant le moyen de ſe ſauver, mais ſon fils fut tué; & *Sevaji*, croyant l'avoir tué lui-même, donna le ſignal de la retraite. Il ſe retira en bon ordre, emporta le tréſor du Général, & emmena ſa fille, à qui il rendit tous les honneurs qu'il put, la fit ſervir avec reſpect, & la renvoya quand ſon pere eut payé la rançon que le Rajah avoit demandée. Il écrivit enſuite à *Shaſta Khan* pour le prier de ſe retirer, l'aſſurant que s'il ne ſortoit de ſes terres, il y perdroit certainement la vie par quelqu'un de ſes ſtratagêmes. *Shaſta Khan eſt preſque ſurpris.*

Le Khan jugea qu'il étoit de la prudence de ne pas négliger cet avis; il manda à *Aureng Zeb*, qu'il étoit impoſſible de forcer *Sevaji* dans les montagnes, & qu'il ne pouvoit l'entreprendre ſans faire périr ſes troupes; & il reçut ordre de la Cour de ſe retirer ſous prétexte de quelque nouvelle entrepriſe. Cependant *Sevaji* perſiſtant dans la réſolution de ſe venger du Mogol, forma en 1664 le projet de piller Surate, n'ignorant pas que cette ville étoit pleine de richeſſes. Comme ſes terres étoient principalement dans les montagnes ſur la route, qui eſt entre Baſſaïm & Chaoul, il partagea ſes troupes en deux Corps, qu'il fit camper proche de ces deux villes, & après avoir donné ordre aux Commandans qu'on n'y fît aucun pillage, & qu'au contraire on payât tout ce que l'on prendroit, il ſe déguiſa ſecrettement en Fakir, & partit pour Surate. Il obſerva les chemins les plus commodes pour y aller, & ſe donna tout le loiſir de la reconnoître. Etant de retour à ſon camp, il prit quatre-mille hommes, avec leſquels il marcha ſi ſecrettement qu'il vint camper devant Surate près de la porte de Brampour. Pour amuſer le Gouverneur, qui envoya demander ce qu'il vouloit, il lui fit demander des guides, ſous prétexte qu'il vouloit paſſer outre (†); mais le Gouverneur, ſans lui faire aucune ré- *Marche de Sevaji.*

(*) *Bernier* dit que *Sevaji* entreprit d'enlever le Khan au milieu de la ville d'Aureng-abad, & que cet homme hardi & entreprenant donna plus d'affaires à *Shah Heſt Khan* dans le Decan, que le Roi de Viſiapour avec toutes ſes forces. *Bernier* T. I. p. 251.

(†) *Bernier* dit qu'il donna à entendre par le chemin, que c'étoit un Rajah qui s'en alloit à la Cour.

Hiſtoire de Sevaji & des Maharattes.

réponſe, ſe retira dans la Fortereſſe avec ce qu'il avoit de plus précieux, & envoya de tous côtés pour avoir du ſecours. La plupart des habitans conſternés abandonnerent leurs maiſons pour ſe retirer à la campagne (*a*).

Il pille Surate. 1664.

Les gens de *Sevaji* étant entrés dans la ville, la pillerent pendant quatre jours, & brûlerent pluſieurs maiſons. Il n'y eut que les quartiers des Anglois & des Hollandois qui échapperent au pillage, par la vigoureuſe réſiſtance qu'ils firent, & par le moyen du canon qu'ils braquerent chez eux. Il épargna auſſi les Chretiens à la priere d'un Capucin; il n'oſa pas attaquer le Château, quoiqu'il n'ignorât point qu'on y avoit retiré tout ce que l'on avoit pu de plus précieux. Il craignit que cette attaque ne lui coûtât trop de tems, & que le ſecours qui pourroit venir ne lui fît perdre ſon butin. On compta qu'il avoit emporté en or ou en argent & en pierreries plus de trente millions de Livres de France (*).

Eſt déclaré Rajah.

Comme le Rajah *Jeſſom Seyn* fut ſoupçonné d'avoir entretenu quelque intelligence avec *Sevaji*, il fut rappellé du Decan, & on envoya *Jeſſeyn* en ſa place, accompagné de Sultan *Mazum*, fils ainé d'*Aureng Zeb*, mais ſans pouvoir. Ce Rajah aſſiégea d'abord & très-vigoureuſement la principale Fortereſſe de *Sevaji*, & comme il en ſavoit plus que tous les autres en fait de Négociations, il fit ſi bien qu'il l'engagea à rendre la place par compoſition, ſans attendre la derniere extrémité. Il l'attira même dans le parti du Grand-Mogol contre le Viſiapour, ce qui fit qu'*Aureng Zeb* le déclara Rajah, le prit ſous ſa protection, & donna une penſion d'Omrah très-conſidérable à ſon fils.

Il vient à la Cour.

Quelque tems après (en 1666) *Aureng Zeb*, ayant deſſein de faire la guerre à la Perſe, écrivit des Lettres fort obligeantes au nouveau Rajah, dans leſquelles il exaltoit ſa généroſité, ſa capacité & ſa conduite à un tel point (†) qu'il ſe rendit à Dehli ſous la caution de *Jeſſeyn*. Mais la femme de *Shab Heſt Khan*, oncle d'*Aureng Zeb*, laquelle étoit à la Cour, perſuada à ce Monarque de faire arrêter celui qui avoit tué ſon fils, bleſſé ſon mari, & pillé Surate; de ſorte qu'un ſoir *Sevaji* vit ſes tentes environnées de trois ou quatre Omrahs, mais il trouva moyen de ſortir la nuit déguiſé (*b*). C'eſt ainſi que *Bernier* raconte l'affaire, de même que le Docteur *Fryer*; mais *Thevenot* la rapporte un peu autrement. Suivant le dernier *Sevaji* reçut d'abord toutes ſortes de careſſes, mais quelques mois après, appercevant du refroidiſſement dans l'eſprit du Roi, il s'en plaignit hautement, & lui dit ſans s'étonner, *qu'il croyoit qu'il vouloit le faire mourir, quoiqu'il fût venu auprès de lui ſur ſa parole Royale, ſans aucune contrainte ou néceſſité; qu'au reſte, s'il périſſoit, il y auroit des gens qui vengeroient ſa mort;*

(*a*) *Thevenot*, T. V. L. I. Ch. 16. *Bernier*, T. I p. 251

(*b*) *Bernier*, T. I. p. 254.

(*) *Bernier* & d'autres l'accuſent d'avoir commis de grandes cruautés, coupant bras & jambes à tout le monde, pour faire confeſſer où étoient les tréſors. *Bernier*, T. I. p. 252.

(†) *Thevenot*, qui place ceci en 1666, dit que c'étoit un piege, *Aureng Zeb* ayant réſolu de ſe défaire de lui: mais comme *Bernier* étoit à la Cour, il y a toute apparence qu'il a été le mieux inſtruit.

mort ; mais qu'en attendant qu'ils le fiſſent, il vouloit mourir de ſa propre main, & tirant ſon poignard il tâcha de ſe tuer, mais on l'en empêcha, & on le fit garder. *Hiſtoire de Sevaji & des Maharattes.*

Aureng Zeb l'auroit bien voulu faire mourir, mais il craignit que les Rajahs ne ſe ſoulevaſſent. Ils murmuroient déja du traitement qu'on lui faiſoit, nonobſtant la parole qu'on lui avoit donnée, d'autant plus que la plupart n'étoient à la Cour que ſur la parole du Roi. Cette conſidération obligea *Aureng Zeb* à le bien traiter, & à careſſer ſon fils. Il lui dit qu'il n'avoit jamais penſé à le faire mourir, & il promit de lui donner un beau Gouvernement s'il vouloit l'accompagner à *Kandabar*, qu'il avoit alors deſſein d'aſſiéger. *Sevaji* feignit d'y conſentir, pourvu qu'il commandât ſes propres troupes. Ce que le Roi lui ayant accordé, il demanda un paſſe-port pour les faire venir, & quand il l'eut, il réſolut de s'en ſervir pour ſe retirer de la Cour. Il donna ordre à ceux à qui il le confia, de lui amener des chevaux en de certains endroits qu'il leur marqua, & il ſe fit emporter la nuit avec ſon fils dans des paniers ſur le bord de la riviere. Sitôt qu'ils l'eurent paſſée, ils monterent ſur des chevaux qu'on leur tenoit prêts, & il dit en même tems au Batelier qu'il pouvoit aller avertir le Roi qu'il avoit paſſé le Rajah *Sevaji*. Ils coururent nuit & jour, mais le fils, ne pouvant ſupporter la fatigue de cette rapide courſe, mourut en chemin. Le Rajah laiſſa de l'argent pour brûler honorablement ſon corps, & il ſe rendit enſuite en bonne ſanté ſur ſes terres. *Aureng Zeb* fut extrêmement fâché (*) de cette fuite (*a*), qui fit grand bruit à la Cour, tout le monde accuſant le fils ainé du Rajah *Jeſſeyn* de lui avoir prêté la main (*b*), comme nous l'avons dit ailleurs (*c*). *Sevaji* de ſon côté chercha à ſe venger, & alla piller Surate une ſeconde fois. Enſuite il étendit ſes Etats vers le Midi juſqu'aux murs de Goa, d'où il pouſſa juſqu'aux frontieres du Canora, & du Pays du Rajah de Sunda (*d*). *Il ſe ſauve.*

Après cette expédition il campa à *Pundit* devant Goa, où il laiſſa le gros de ſon armée, & détacha deux Corps de troupes ; il donna l'un à ſon fils *Sambaji*, qui traverſa le Viſiapour, & alla juſqu'à *Bagbnagar*, Capitale du Royaume de Golconde, qu'il pilla & brûla, après quoi il s'en retourna par le même chemin par lequel il étoit venu, mais ſans commettre aucun déſordre dans le Pays, parceque *Bullul Khan*, alors Protecteur & Général, l'obſervoit de près. Il ne laiſſa pas cependant de piller *Hublay*, *Rabay* & d'autres Places marchandes. *Sevaji* s'avança avec le ſecond détachement vers Surate, qu'il appelloit ſa Tréſorerie ; & quoiqu'on lui fermât les portes pour la forme, on ne laiſſa pas de lui payer le tribut ordinaire. Comme les Mogols étoient maîtres de la campagne, il obtint du Rajah de *Ramnagar* la permiſſion de paſſer, dans ſes différentes expéditions, par les montagnes qui s'étendent l'eſpace de trente milles vers Su- *Il pille Bagbnagar.*

(*a*) *Thevenot*, T. V. L. I. Ch. 16.
(*b*) *Bernier* l. c. p. 255.
(*c*) Voy. T. III. L. XII. Ch. 8. Sect. 2.
(*d*) *Fryer* l. c. p. 174.

(*) *Fryer* & d'autres aſſurent que ce fut de ſon conſentement.

Hiſtoire de Sevaji *& des* Maharattes

Surate; s'étant mis par-là au fait des avenues du Pays de ce Rajah, il s'en ſaiſit au retour de ſon expédition de Surate en 1674 ou 1675, alléguant pour toute raiſon de ſa trahiſon, *qu'il n'étoit pas à-propos de lui confier la porte de ſon tréſor.* Les habitans de *Ramnagar* ſont les Sauvages qu'on appelle *Koulis.*

Sa Réponſe à Bullul Khan.

Bullul Khan, qui étoit à la tête des affaires, lui ayant fait demander, comment il avoit oſé piller les places du Viſiapour? *Va*, dit-il au Meſſager, *dire à ton Maître, que je m'étonne qu'il oſe dépoſer ou priver de la vie quelque Grand ſans me conſulter* (*): *Je n'ai autre choſe à lui répondre, ſinon que c'eſt moi, & non lui, qui ſuis membre du Viſiapour.* Le Protecteur, prevoyant par cette réponſe l'orage qui ſe formoit contre lui, le prévint, ſurprit *Serji Khan* & *Timi Naïg*, qui alloient joindre *Sevaji*, & par-là rompit toutes ſes meſures (*a*), ainſi que nous l'avons dit ailleurs.

Ses Etats.

Sevaji etoit en ce tems-là maître de tout le Konkhan, qui s'étend le long des côtes depuis les montagnes de *Balſore*, un peu au Midi de Surate, juſqu'à la riviere de *Gongola*, un peu au Sud de Goa, l'eſpace de deux-cens-cinquante lieues. Dans les terres il poſſédoit peu de choſe du plat-pays, mais il étoit abſolument maître de toutes les montagnes. Ceux du Decan ne chercherent pas à reprendre aucune de ſes conquêtes, quoiqu'il tînt leurs Ports bloqués, le ſeul qui fut ouvert étoit celui de *Porto Novo* (†) au-delà de *Tuttikori* ou *Tuttikorin.* Ceux que les Portugais & les Anglois occupoient, ne leur étoient pas non plus d'une grande utilité pour le Commerce, parcequ'il empêchoit les *Kaſſilas* de s'y rendre; par où il ſe faiſoit autant de tort à lui-même qu'aux Européens, puiſque les profits du commerce lui auroient été beaucoup plus avantageux, que les pillages & les meurtres. Il s'étoit emparé de plus de ſoixante fortes montagnes, & s'y étoit maintenu contre les forces des Mogols, qui ne faiſant pas grand cas de ces lieux ſauvages, aimerent mieux les abandonner que de les défendre. D'autre côté, étant maîtres des plaines, *Sevaji* n'y pouvoit rien faire, que de commettre de tems en tems quelques brigandages, pour ſe retirer enſuite dans les montagnes; ce qui faiſoit qu'*Aureng Zeb* l'appelloit ſon *Rat de montagne* (*b*).

Il marche vers Surate.

En 1678, ou vers ce tems-là, *Sevaji* marcha encore à Surate (*c*), ce qui effraya ſi fort les Marchands, qui avoient déja éprouvé ce qu'il ſavoit faire, que quoique la ville fût entourée de murailles en état de réſiſter à une armée, ils ne voulurent pas en courir les riſques, & ſe ſauverent avec leurs familles & leurs biens. Depuis que ce Rajah avoit ſi cruellement pillé Surate, il regardoit cette ville comme étant ſous contribution, & il ve-

(*a*) *Fryer*, p. 162. (*b*) *Ibid.* p. 170. (*c*) Voy. L. XII. Ch. VIII. Sect. 3.

(*) C'eſt une alluſion à la conduite de *Bullul Khan*, qui s'étoit emparé du Protectorat, après avoir tué *Kouis Khan.*

(†) Cette Place que les Malabares nomment *Tirenki Potey* (1), eſt ſur la côte de Coromandel, dans le Royaume de Gingi, entre Tranquebar & Ponticheri; c'eſt une Factorie des Hollandois.

(1) *Voy. Propagat. of the Goſpel in the Eaſt by Danish Miſſionaries*, P. II. *Lett.* 6. p. 41.

venoit recevoir le tribut ordinaire; & de ſon côté le Gouverneur taxoit les Banians pour le ſatisfaire, même depuis que les murailles furent conſtruites. Sur les repréſentations qu'on fit à cet égard à *Aureng Zeb*, il envoya, au mois de Mai 1679, *Morad Bek* ſon Ecuyer pour y commander; ce Gouverneur ſe mit en campagne dans le même mois pour arrêter les courſes des troupes de *Sevaji*, qui ravageoient les lieux voiſins. Et quoique Sultan *Mahmûd*, fils aîné d'*Aureng Zeb*, ſe fût avancé juſqu'à Brampour avec une formidable armée, *Sevaji* ne laiſſa pas de piller le Pays; parcequ'il ſavoit que le Sultan ne pouvoit diminuer ſes forces en hazardant une bataille, juſqu'à ce qu'il vît quel ſuccès ſon pere auroit contre les Raſpûtes, afin de pouvoir mieux prendre ſes meſures pour l'exécution du deſſein qu'il méditoit de s'aſſûrer le Trône. Mais quelque tems après le Monarque Mogol ſe vit délivré de cet ennemi fatigant, qui mourut le premier de Juin 1680 (*a*).

Hiſtoire de Sevaji & des Maharattes.

Sa Mort.

Sevaji étoit petit & baſané, avec des yeux vifs qui marquoient beaucoup d'eſprit. Il ne mangeoit ordinairement qu'une fois par jour, & ſe portoit bien. S'il n'avoit que trente-cinq-ans quand il pilla Surate en 1664 (*b*), il n'en avoit que cinquante & un quand il mourut.

Son Portrait & ſon Caractere.

Après ſa mort les deux principaux Miniſtres ne furent pas d'accord pour le choix de ſon ſucceſſeur; l'un vouloit ſon fils cadet, & l'autre ſe déclara pour *Sambaji*, qui étoit l'aîné; ce dernier l'emporta à la fin, & fut déclaré *Mau Rajah* (*), ou légitime Héritier des conquêtes de ſon pere (*c*).

Nous ſavons peu de choſe des Succeſſeurs de *Sevaji*, dont quelques Auteurs parlent comme étant encore vivant pluſieurs années après ſa mort (†), tandis que d'autres donnent ce nom à tous ſes deſcendans. On peut cependant recueillir de plus d'un Voyageur, que bien loin de perdre du terrein, ils ont étendu leur domination de tous côtés.

On rapporte qu'en 1683 *Sevaji Rajah*, par où il faut entendre *Sambaji* ſon ſucceſſeur immédiat, prit pied dans l'iſle de Goa, & qu'ayant élevé quelques batteries contre la ville, il l'auroit fort maltraitée, ſi dans une ſortie qu'on fit une Héroïne Portugaiſe n'avoit forcé une redoute des ennemis, qu'elle tailla tous en pieces; ce qui jetta une ſi grande terreur parmi les ſoldats du Rajah, qu'ils abandonnerent leurs poſtes & prirent la fuite. Cette Dame, qui s'appelloit *Donna Marie* (‡), eut toujours depuis ce bel exploit la paye de Capitaine; & ce n'étoit pas ſon coup d'eſſai. Un Gentilhomme, qui lui avoit promis de l'épouſer l'ayant quittée, & étant paſſé aux Indes en qualité de Capitaine, pour ſe dérober à ſon reſſentiment, elle l'y ſuivit déguiſée en homme, & l'ayant trouvé elle le défia à l'épée & au piſtolet. Mais il prit prudemment le parti d'accommoder l'affaire en l'épouſant, plutôt que de s'expoſer aux riſques d'un com-

Héroïne Portugaiſe.

(*a*) *Fryer*, p. 412.
(*b*) *Thevenot* T. V. L. I. Ch. 16.
(*c*) *Fryer*, p. 416.

(*) Ou pluiôt *Maha Rajah*, ce qui veut dire *Grand Prince* dans la Langue des Brammans.
(†) *Gemelli* parle des ſujets de *Sevaji*, & dit qu'il paſſa par ſes terres en 1695.
(‡) Elle vivoit encore en 1705.

Hiſtoire de Sevaji & des Maharattes.

combat, qui, quelle qu'en eût été l'iſſue, ne pouvoit qu'avoir des ſuites fâcheuſes pour lui (*a*).

Les Succeſſeurs de *Sevaji* continuerent à attaquer leurs voiſins tour à tour, & il ne paroît point qu'ils ayent fait aucune perte par la conquête du Viſiapour, qu'*Aureng Zeb* fit en 1685; car quoiqu'on diſe que ce Monarque ſubjugua ce Royaume, auquel il mit effectivement fin, il n'y eut guere plus de la moitié du Pays qui tomba ſous ſa puiſſance; car le Succeſſeur de *Sevaji* étoit en ce tems-là maître de la partie occidentale depuis les montagnes de Balagate juſqu'à la mer (*), tandis que les autres Rajahs conſerverent les lieux dont ils s'étoient auparavant emparés. Et quoique peu à peu l'Empereur Mogol obligeât non ſeulement ces Rajahs à ſe ſoumettre (†), mais qu'il pouſſât ſes conquêtes vers le Midi & vers le Levant, les Succeſſeurs de *Sevaji* ſe ſoutinrent toujours contre les Généraux Mogols, en dépit deſquels ils firent de fréquentes expéditions, tant dans le Carnate, & juſqu'à la côte de Coromandel, que dans l'Empire du Mogol même, où ils firent payer tribut à pluſieurs Provinces.

Les Succeſſeurs de Sevaji deviennent puiſſans.

Nous ne devons pas oublier ce que rapporte un Voyageur, qu'aux funérailles des Princes de la Race de *Sevaji* on brûle avec leur corps tous les Officiers de leur Maiſon, qui ſont en grand nombre, & que la même coutume ſe pratique en divers autres petits Royaumes des Indes (*b*).

Les Maharattes ou Ganims.

Les ſujets de ces Princes s'appellent *Mabarattes* (‡) ou *Ganims*, qui ſe ſont rendus très-puiſſans dans ces derniers tems par leurs incurſions. Ils ſe ſont auſſi emparés de l'Iſle de *Salſet*, du Château & de la Ville de *Bazaim*, & d'autres Places qu'ils ont enlevées aux Portugais, ayant ſur pied plus de deux-cens-mille chevaux (‡) dans les Provinces Septentrionales, Méridionales, & dans celles qui ſont dans les terres. Le Prince qui les gouvernoit il y a un peu plus de vingt-ans s'appelloit *Sabou Rajah*, & tenoit ſa Cour à *Lettara* dans le Decan (*c*).

Il eſt particulierement fait mention de trois de leurs expéditions vers le Sud-Eſt dans la Preſqu'iſle de l'Inde, dans les années 1695, 1705 (§) & 1740: il n'y a que la derniere dont nous puiſſions rendre quelque compte au Lecteur.

Leurs Expéditions.

Nous avons obſervé dans l'Hiſtoire de la derniere Révolution dans l'Empire Mogol, que *Nezam al Muluk*, nommé auſſi *Aſofja* ou *Azefia*, fut pendant long-tems Gouverneur du Decan, où il reſtoit ſans aller à la Cour, ſous prétexte de tenir les *Mabarattes* ou *Ganims* en reſpect: & la vérité eſt,

(*a*) *Hamilton's* Trav. vol. I. p. 254.
(*b*) *Dellon*, p. 69.
(*c*) *Fraſer* Hiſt. of Nadir Shah. p. 33.

(*) Cette partie s'appelloit autrefois *Konkhan*, *Kunkan* ou *Kunkam*; enſuite ils s'étendirent vers le Sud juſqu'à la côte de Malabar, dont ils ſoumirent une partie, & vers le Nord juſqu'à une petite diſtance de Surate.

(†) Comme le Rajah de *Sunda*, qui eſt à préſent tributaire. Voy. *Hamilton* Voy. Ch. 22. p. 261.

(‡) Quelques-uns les appellent par corruption *Maraſtes* & *Morats*.

(‡) Le P. *Saignes* dit *cent-quarante-mille*. Voy. *Lett. Edif. & Cur.* Rec. XXVI. p. 260.

(§) Voy. *Lett. Edif.* Rec. XXVI. p. 357. & ſuiv.

eſt, qu'ils ne firent jamais de ravages dans l'Empire, que lorſque pour ſes vues particulieres il les y excitoit. Mais s'étant enfin laiſſé engager à retourner à la Cour, les *Maharattes* (*) profiterent des troubles qui ſuivirent, & deſcendirent comme un torrent de leurs montagnes, dans le deſſein de ſubjuguer toute la Preſqu'iſle Occidentale de l'Inde, & d'anéantir le Gouvernement Mahométan. En l'année 1740 ils allerent juſques ſur les bords du Gange, enſuite ſe tournant à l'Oueſt ils s'emparerent de tout le Pays des Portugais, & aſſiégerent la ville de Goa, qu'ils auroient priſe ſans les Forts qui la défendent. *Hiſtoire de Sevaji & des Maharattes.*

Après cette expédition, leur Prince *Sitoji*, à la tête de cinquante-mille chevaux, ſe mit en marche vers les parties méridionales, & traverſa les montagnes des *Paleakarens* (†), ſans trouver aucune réſiſtance de la part de ces Princes Gentils; on croit même qu'ils étoient d'intelligence pour ſecouer le joug des Mahométans. Quoi qu'il en ſoit, auſſitôt que les Gouverneurs Mogols eurent avis de cette irruption, ils allerent à la rencontre de l'ennemi avec une armée preſqu'égale. Les *Maharattes* furent repouſſés & obligés de ſe tenir ſur leurs hauteurs. Cependant un Corps de *Maharattes* deſcendit par un autre défilé, qui n'étoit pas gardé, & vint prendre les Mogols par derriere. Les Mogols prirent ce détachement pour un renfort qui leur étoit envoyé d'*Arcate* (‡), & le laiſſerent approcher tranquillement; ils s'apperçurent enfin de leur erreur, mais il étoit trop tard. Ils crierent aux armes, la confuſion ſe mit dans leur armée, qui reſſerrée entre les montagnes ne pouvoit point ſe replier. Les Maharattes les attaquant alors des deux côtés oppoſés, les taillerent en pieces; peu s'échapperent ou furent faits priſonniers (*a*). *Ils attaquent le Carnate.* *Défont les Mogols.*

Le *Nabab*, Général de l'armée Mogole, ſon fils ainé, & quelques autres Seigneurs, furent tués en combattant généreuſement. Auſſitôt que cette triſte nouvelle eut été apportée à *Arcate*, le ſecond fils du Nabab, ſa mere, ſa femme, ſes enfans, & un grand nombre d'autres perſonnes d'une qualité diſtinguée, ſe ſauverent avec leurs biens à Ponticheri, qui n'eſt qu'à trois journées d'*Arcate*; ils y arriverent heureuſement avec une eſcorte de ſept-mille chevaux.

Peu de tems après les *Maharattes* arriverent à *Arcate*. Cette ville, quoique fort grande, n'eſt défendue que par une méchante Citadelle de terre; la Garniſon qui y étoit ne penſa point à ſe défendre, dans la crainte d'être paſſée au fil de l'épée; ainſi les ennemis pillerent tranquillement & ſans aucun obſtacle. Delà ils allerent ſe préſenter devant *Velour*, autre ville conſidérable, mais dont la Citadelle eſt très-forte; elle eſt bâtie de pier- *Ils pillent Arcate, Polour & Kanjivoran.*

(*a*) *Saignes*, Lett. Edif. *Rec.* XXVI. p. 260 & ſuiv.

(*) Le P. *Saignes* & d'autres les appellent *Marattes*.

(†) Les Royaumes de l'Inde Méridionale ſont partagés en pluſieurs *Paleakarens*, qui, bien que dépendans du Prince, ſont maîtres abſolus de leur petit Etat.

(‡) Dans la Carte de la Preſqu'iſle en-deçà du Gange, que les Miſſionnaires ont inſérée dans le XXIII. Recueil, cette ville eſt appellée *Arcate*, & placée ſur la riviere de *Palamaleron*, qui ſe jette dans le Golphe de Bengale à *Sadraſpatan*, environ à deux journées à l'Eſt vers le Sud. Dans la Lettre du P. *Saignes* on lit *Arcar*.

Hiſtoire de Sevaji *& des* Maharattes.

pierres de taille avec une double enceinte; ſes baſtions ſont diſpoſés régulierement, & elle eſt entourée d'un large foſſé plein d'eau & de crocodiles, de ſorte que ſans canon elle eſt imprenable. Comme les Maharattes avoient laiſſé leur artillerie au-delà des montagnes, ils ne s'y arrêterent point, mais ils marcherent du côté de *Polour*, petite ville qui eſt le ſéjour d'un Nabab. Ils la prirent & la pillerent. Ils en firent autant à *Jingama*, à *Tirounamaley*, à *Canjibouran* (*), & dans tous les bourgs & villages où ils s'étendoient. Ils ne mirent le feu qu'en peu d'endroits, & ils ne tuerent d'habitans que ceux qui leur réſiſtoient. Quelquefois ils n'avoient pas la patience d'attendre que les femmes tiraſſent leurs anneaux d'or, ils les leur arrachoient en leur déchirant le nez & les oreilles, où elles ont coutume de les porter. Il y eut des Chefs de village frappés ſi cruellement du *Chabouk* ou Fouet Indien, qu'ils expirerent ſous les coups. Le deſſein des ennemis étoit de les forcer par-là à découvrir où étoient cachés les grains, & les autres effets de prix.

Les Pagodes & les Egliſes.

A *Tirounamaley*, les peuples de tous les environs avoient tranſporté leurs richeſſes dans la Pagode de *Routren*, d'où ils croyoient que les Maharattes par reſpect n'oſeroient approcher. Ils ſe tromperent, les Maharattes enleverent non ſeulement tout ce qui s'y trouva d'effets, mais encore les Danſeuſes & les Filles de la Pagode qui leur plurent. Ils ne reſpecterent pas plus les Egliſes des Chretiens qu'ils rencontrerent, les Miſſionnaires ſe ſauvant à Pondicheri, où quatorze arriverent heureuſement. Quatre Jéſuites Portugais tomberent entre les mains des ennemis, & le P. *Madeira*, après avoir été cruellement battu, fut pendant pluſieurs jours lié à un poteau, tête nue, & tout le corps preſque nud, expoſé aux ardeurs du Soleil, & on ne lui donnoit qu'autant de riz qu'il en falloit préciſément pour ne pas le laiſſer mourir de faim. Ils lui firent ce traitement à l'inſtigation d'un Bramman, qui leur perſuada que ce Pere avoit caché de grands tréſors; n'en ayant pas trouvé, le Bramman conſeilla aux Maharattes de lui déclarer qu'ils le feroient mourir dans les plus cruels ſupplices, s'il n'obligeoit pas ſes diſciples à le racheter, en donnant une groſſe ſomme d'argent qu'ils demandoient. Mais bien loin delà, le Pere fit défendre à ſes diſciples de donner la moindre choſe pour le délivrer, diſant qu'il aimoit mieux mourir, que de les voir réduits à ſon occaſion à une extrême indigence. Enfin, tout étoit prêt pour l'exécuter; les Maharattes firent rougir au feu leur chaiſe & leur caſque de fer, & ils ſe diſpoſoient à faire aſſeoir le Miſſionnaire ſur cette chaiſe, & à lui mettre le caſque ſur la tête, lorſqu'un de leurs Chefs eut pitié de lui, parcequ'il étoit étranger, & demanda qu'on le mît en liberté (*a*).

Ils ravagent le Pays de Meſſûr *& de* Madure.

Le Roi de *Maiſſour* ou *Meſſûr* envoya une puiſſante armée pour garder ſes frontieres; mais les Maharattes l'ayant défaite, pénétrerent dans ſes Etats,

(*a*) *Saignes*, l. c. p. 264-271.

(*) Ou *Kanjivoran*, ſelon d'autres. C'eſt une grande ville du Carnate, un peu au Nord de la riviere *Palemaleron*; mais elle ne ſe trouve point dans la Carte de la Preſqu'iſle donnée par les Jéſuites.

Digitized by Google

Etats, où ils exercerent toutes sortes de brigandages. Ceux qui étoient dans le voisinage des bois & des montagnes s'y réfugierent, mais ils n'y gagnerent pas beaucoup. Les *Paleakarens* leur firent payer chérement l'asyle qu'ils leur donnoient, sous prétexte qu'il leur falloit soudoyer de nouvelles troupes pour les garder & les défendre. Le plus grand mal que firent les Maharattes, & ce qu'on regretta le plus, ce fut l'enlévement des enfans de l'un & de l'autre sexe, qu'ils firent passer dans leurs Pays. La saison des pluies qui survint, ne mit pas fin à leurs courses, ils les pousserent jusqu'à *Porto Novo*, Habitation Hollandoise sur la côte de Coromandel, qu'ils ravagerent. Ils avoient un semblable dessein sur *Pondicheri*, & il s'en approcherent à la distance de trois lieues, & firent même des excursions dans quelques villages de sa dépendance. Mais les François ayant détaché quelques troupes pour leur donner la chasse, & les ennemis étant instruits de la force de la place, ils tournerent leurs pas vers le Royaume de *Maduré*, faisant toujours sur la route leurs ravages accoutumés. *Histoire de Sevaji & des Maharattes.*

La conquête de ce Royaume ne leur coûta pas beaucoup. Ils brûlerent deux Eglises & pillerent les autres, chemin faisant. Les Missionnaires, qui étoient à portée de *Tirouchirapaly*, assez bonne Place & Capitale d'un Royaume du même nom, s'y réfugierent sous la protection de *Skander Saheb*, qui l'avoit conquise depuis peu, & en avoit été fait Nabab par le Grand-Mogol, *Mohamxed Shah*. Ce Seigneur Mogol, ne pouvant tenir la campagne avec onze-mille hommes, se retira dans la Citadelle, où il se défendit avec beaucoup de valeur pendant deux mois. *Bara Saheb*, son frere, étant venu à son secours avec un Corps de quatre-mille hommes de Cavalerie, tua dans un premier combat deux-mille Maharattes. La place étoit néanmoins toujours assiégée, & on sommoit *Skander Saheb* de se rendre, sans quoi on le menaçoit de mettre tout à feu & à sang: trois-mille échelles étoient déja préparées pour monter à l'escalade; le Nabab résolut de tout risquer & de faire une sortie avec toute sa Garnison; le succès ne répondit pas à ses espérances; son frere fut tué, ses troupes furent taillées en piéces, & lui-même demeura prisonnier. De toutes leurs conquêtes les Maharattes ne conserverent que cette place, où ils laisserent quinze-mille hommes pour commander le Pays, jusqu'à ce que leur Roi en eût disposé (*a*). *Ils prennent* Tirouchirapaly.

Les Maharattes prétendoient bien ne se pas borner à la prise de *Tirouchirapali;* leur vue étoit d'aller détrôner le Roi de *Tanjour*, de mettre un autre Prince en sa place, de revenir ensuite le long de la côte, & de faire contribuer ou de prendre par force *Pondicheri*, *Carcykal*, *Sadraſtpatan*, *Madras* ou le *Fort St. George*, & toutes les villes des Européens. *Pondicheri* étoit sur-tout l'objet de leur colere, pour leur avoir fait perdre une riche proye, en donnant un azyle à *Doſt al Khan*, fils du feu Nabab, & en recevant toutes les richesses d'*Arcate*. Ce Seigneur informa *Azefia* ou *Nezam al Muluk* de l'accueil obligeant que lui avoit fait, & à sa famille, Mr. *Dumas* *Leurs desseins.*

(*a*) *Saignes*, p. 271-275.

Hiſtoire de Sevaji *& des* Maharattes.

mas Gouverneur de la ville, ce qui engagea le Viſir à écrire une Lettre de remerciment à Mr. *Dumas*, en lui envoyant un habit, un turban & une écharpe.

Comme les Maharattes ne ſont point la guerre pour conſerver les Villes & les Pays qu'ils ſoumettent, mais uniquement pour les piller, ils abandonnerent *Arcate* ſix jours après qu'ils s'en furent rendus maîtres. *Doſt ali Khan* ramaſſa alors une partie de ſes troupes, & en fit un Corps de vingt-mille hommes, avec lequel il quitta Pondicheri & ſe rendit à Arcate, où il traita avec les Maharattes, moyennant une ſomme conſidérable qu'il leur donna.

Ils abandonnent Arcate.

Jamais les *Maharattes* n'avoient pénétré ſi avant dans cette partie de la Preſqu'iſle, depuis qu'*Aureng Zeb* les en avoit chaſſés. Les Gouverneurs Mogols, ou par adreſſe ou par leur bravoure, les avoient toujours empêché de traverſer les montagnes qui ſéparent le Carnate de leur Pays. Mais la diviſion s'étant miſe entre les Gouverneurs d'Arcate, de Velour, de Pelour & de Tirouchirapali, quoiqu'ils fuſſent parens, la jalouſie les empêcha de ſe donner du ſecours les uns aux autres, ce qui fut cauſe qu'ils furent battus tour à tour. L'Empire en ſouffrit beaucoup, non ſeulement par la perte des tributs ordinaires, mais auſſi parce que les terres furent tellement ravagées, qu'il ne reſta rien, & que les habitans n'avoient pas ſeulement de quoi les enſemencer. On aſſuroit alors que le Viſir avoit donné ordre à ſon fils d'aller fondre ſur les Maharattes avec une armée de quatre-vingt-mille chevaux, pour obliger ces voleurs à reprendre le chemin de leurs montagnes (*a*). Voilà tout ce que les Mémoires que nous ſuivons rapportent touchant cette remarquable expédition (*).

*Origine & ſuccès d'*Angria.

On confond quelquefois les *Maharattes* ou *Ganims* avec ceux qu'on appelle *Siddis* dans le Pays de Surate, & d'autrefois on les en diſtingue. Les *Siddis* ſont ainſi appellés du nom de leur Prince, qu'on appelle le *Grand-Siddi*, au moins les Anglois lui donnent-ils ce nom. Mais quelque heureux qu'il eût été auparavant, il a ſouffert dans ces derniers tems de la part du fameux Pirate Indien *Konna Ji Angria*. Ce Pirate s'empara d'abord vers l'an 1710 de *Kanneri*, petite Iſle proche de Bombay, & de-là il fit beaucoup de mal aux Anglois. Sa puiſſance augmenta ſi fort en peu de tems par le concours des naturels du Pays qui venoient le joindre en foule, qu'il attaqua & défit les troupes du *Grand Siddi*, qui pour prévenir de plus fâcheuſes ſuites, fut obligé enfin de lui donner ſa fille en mariage & de faire alliance avec lui, ce qui lui a été fort avantageux dans ſes guerres contre le Grand-Mogol (*b*). Les Maharattes ont une langue particuliere, car *Fryer* parle par occaſion de la Langue *Moratte* (*c*).

CHA-

(*a*) *Saignes*, ubi ſup. p. 275 & ſuiv. p. 1. & ſuiv. & p. 232.
(*b*) *Downing's* Hiſt. of the Indian Wars, (*c*) Trav. p. 78.

(*) Ils eurent part aux guerres qui ſuivirent, d'abord entre les Gouverneurs, & puis entre les Anglois & les François. [On peut voir un morceau curieux ſur les dernieres Guerres de l'Inde depuis 1741 juſqu'en 1756, dans l'*Hiſt. Gén. des Voyages*, Tom. XIV. p. 51-124. Edit. de la Haye in 4to. REM. DU TRAD.]

CHAPITRE IV.

Le Royaume de Golconde.

SECTION I.

Description du Pays.

Section I. *Description du Pays de Golconde.*

LE Royaume de *Golconde* confine du côté du Levant à la Mer de Bengale, du Nord aux Montagnes du Pays d'Orixa ou Orisha, du Midi à plusieurs Pays du Bisnagar ou de Narsingue, qui avoient appartenu au Roi de Visiapour, & d'Occident à la Province de Balagate.

L'Hyver y commence au mois de Juin par des pluies & des tonnerres. Les tonnerres ne durerent que quatre jours dans le tems que *Thevenot* étoit dans le Pays, mais la pluie continua à tomber avec impétuosité & avec de grandes bourasques de vent jusqu'à la mi-Juillet, quoique de tems en tems il y eût quelque beau jour. Le reste de ce mois fut assez beau; en Août, en Septembre & en Octobre il tomba de grandes pluies, mais sans tonnerre. Les Rivieres se déborderent tellement qu'on ne pouvoit passer sur les ponts. Celle de *Bagnagar* renversa près de deux-mille maisons, dans lesquelles il périt quantité de personnes. L'air étoit un peu froid durant la nuit & le matin, pendant le jour il y avoit quelque chaleur, mais elle étoit aussi modérée qu'elle est en France au mois de Mai, & l'air demeura ainsi tempéré jusqu'au mois de Février suivant, que les chaleurs commencerent. Ces pluies fertilisent extrêmement les terres, qui rapportent de tout en abondance, & principalement des fruits. Il y a beaucoup de vignes, & les raisins en sont mûrs la plupart dès le mois de Janvier, on en fait du vin blanc. Le riz & beaucoup d'autres grains se moissonnent deux fois l'an dans ce Royaume.

Le Royaume de Golconde. *Saisons.* *Productions.*

Golconde a sur la Côte de Coromandel plusieurs bons Ports, très-fréquentés; entre autres *Masulipatan*, *Paliacate* & *Madraspatan*. Le premier est à l'Est-Sud-Est de Bagnagar, sur une excellente plage. Les Anglois & les Hollandois y ont des Comptoirs; *Thevenot* y vit acheter un mouton pour douze sols, des perdrix pour deux liards, & une volaille pour moins de deux sols. Il en est de même presque par toute la Côte de Coromandel, qui s'étend depuis *Masulipatan* jusqu'au Cap de *Negapatan*. Il y a à *Paliacate* le Fort de *Gueldres*, qui est aux Hollandois; & à *Madraspatan*, qu'on appelle ordinairement *Madras*, est le Fort *St. George*, le principal Etablissement des Anglois aux Indes Orientales. Un peu au Midi on trouve *Meliapour* ou *Saint Thomé*, que les naturels reprirent sur les Portugais en 1662. Le Royaume de Golconde s'étend le long de la Côte depuis *Siakola* ou *Sikokel* jusqu'à un peu plus de deux lieues au-delà de *Saint-Thomé* (*a*); quoique

Ses Ports.

(*a*) *Thevenot*, Voy. T. V. L. II. Ch. 8 & 9.

SECTION I. *Description du Pays de Golconde.*

que le *Carnate* s'étende trente ou quarante lieues plus bas au Midi de *Sadraſpatan*, où les Autrichiens ont un Comptoir.

La Ville capitale de ce Royaume s'appelle *Bagnagar*, & les Perſans la nomment *Hayder-abad*. Elle eſt à quatorze ou quinze journées de Viſiapour, ſituée dans une fort longue plaine, bornée par de petites montagnes. Elle eſt arroſée du côté de l'Occident par la riviere de *Nerva*, qui eſt peu de choſe, mais dans le tems des pluies elle eſt auſſi large que la Seine à Paris. Il y a un pont de trois arches, qui joint la ville à un fauxbourg fort long. La ville fait une eſpece de croix, beaucoup plus longue que large; car elle a cinq-mille-ſix-cens-cinquante pas de longueur, non en droite ligne, mais en faiſant un coude. Il y a encore de l'autre côté un grand fauxbourg. Les maiſons ſont de terre, couvertes de chaume, & elles ſont ſi baſſes & ſi mal faites, qu'elles ne peuvent paſſer que pour des hutes, à l'exception de celles des Gens de qualité, mais elles ont de beaux jardins.

Bagnagar, *Capitale.*

Le Palais du Roi.

Il y a pluſieurs Meidans ou Places publiques dans cette ville, mais la plus belle eſt celle qui eſt devant le Palais du Roi, qui eſt au Nord, & il y a un Portique vis-à vis, ſur lequel les Muſiciens vienneut pluſieurs fois le jour faire entendre leurs inſtrumens, lorſque le Roi eſt en ville. Le Palais, qui a trois-cens-quatre-vingt pas de longueur, occupe une des faces de la place, & a été continué juſqu'à un Edifice qu'on appelle *les quatre Tours*; ſes murailles, qui ſont bâties de groſſes pierres, ont d'eſpace en eſpace des demi-tours, & il y a pluſieurs fenêtres ſur la place, avec une galerie ouverte, pour voir les combats d'éléphans & les autres ſpectacles. On n'entre point dans ce Palais ſans une permiſſion expreſſe du Roi.

Les quatre Tours.

Ce qu'on appelle *les quatre Tours* eſt un Bâtiment quarré, dont chaque face a dix toiſes de largé, & environ ſept de haut: il eſt percé aux quatre faces par quatre arcades, hautes de quatre ou cinq toiſes, & larges de quatre, & chacune de ces arcades fait face à une rue qui eſt de la largeur de l'arcade. On voit deux galeries l'une au-deſſus de l'autre, & ſur le tout une terraſſe qui ſert de toit, & qui eſt bordée d'un balcon de pierre, & à chaque coin de ce Bâtiment une tour décagone, d'environ dix toiſes de haut, & chaque tour a quatre galeries: tout le Bâtiment a pluſieurs ornemens de roſes & de feſtons aſſez bien taillés. Le deſſous eſt voûté & paroît un dôme, qui a tout autour en dedans une baluſtrade de pierre percée, & il y a dans la muraille pluſieurs portes par où l'on y entre. Il y a ſous ce dôme une grande table poſée ſur un Divan élevé de terre de ſept à huit pieds, & où l'on monte par des degrés. Toutes les galeries de ce Bâtiment ſervent à faire monter les eaux, afin qu'en ſuite étant condüites au Palais du Roi, elles puiſſent aller aux plus hauts appartemens. Il n'y a rien dans la ville qui paroiſſe ſi beau que l'extérieur de ce Bâtiment, & cependant il eſt entouré de méchantes boutiques faites de boue, & couvertes de chaume, où l'on vend des fruits, & qui en gâtent la vue (*a*).

Jardins.

Il y a pluſieurs beaux Jardins dans la ville. Leur beauté conſiſte à avoir de longues allées bien propres, & de beau arbres fruitiers; mais on n'y voit

(*a*) *Thevenot*, T. V. L. II. Ch. 4.

voit ni parterres, ni fontaines jailliſſantes, & chacun ſe contente de pluſieurs baſſins pleins d'eau. Les jardins qui ſont au dehors de la ville ſont les plus beaux, & il y en a entre autres un qui paſſe pour le plus agréable du Royaume. Section I. *Deſcription du Pays de Golconde.*

Il y a à Bagnagar beaucoup de riches Marchands, Banquiers & Jouailliers, & quantité de gens de métier qui ſont fort adroits. Il y a auſſi beaucoup de Francs, mais la plupart ſont des Portugais, qui s'y ſont réfugiés. Les Anglois & les Hollandois s'y ſont auſſi établis, & les derniers y gagnent beaucoup. Les femmes publiques ſont permiſes dans le Royaume. Les gens du commun donnent beaucoup de liberté à leurs femmes, ils leur permettent de ſe promener par la ville, ou chez leurs voiſins, & de boire du *Tary*, dont les Indiens de Golconde ſont fort friands. On punit le vol, en coupant les deux mains au voleur. *Commerce.*

Le Château où le Roi tient ordinairement ſa Cour, eſt à deux lieues à l'Oueſt de Bagnagar, on l'appelle *Golconde*, & le Royaume en porte le nom. Il y a une montagne qui s'éleve en pain de ſucre au milieu de la place, qui a tout autour ſur ſon penchant le Palais Royal. Cette Forteresſe eſt ſi grande, qu'on peut l'appeller une ville, ſes murailles ſont bâties de pierres qui ont trois pieds de diametre, & elles ſont entourées de foſſés profonds, partagés en Tanquiés, qui ont de belles & bonnes eaux. Mais au reſte il n'y a nulles fortifications, que cinq Tours rondes, qui ſont garnies auſſi-bien que les murailles de beaucoup de canon pour leur défenſe. Le Palais eſt grand & bien ſitué pour le bon air & la belle vue, puiſque l'on découvre même Bagnagar. On paſſe par douze portes avant que d'être à l'appartement du Roi. Tous les Omrahs & autres grands Seigneurs ont des maiſons dans le Château, qui a pluſieurs bons Bazars, où l'on trouve tout ce dont on a beſoin, mais il n'y a, outre le Palais du Roi, que les logemens de quelques Officiers qui ſoient bien bâtis. Avant la conquête, le Roi faiſoit loger les Jouailliers, & les autres bons ouvriers dans le Palais, où les premiers s'occupoient à tailler les diamans & les autres pierres précieuſes, dont le Roi avoit une grande quantité. Il avoit auſſi bonne proviſion d'excellens Bézoars, entretenant des chevres qui les portent, ils ſe vendoient ordinairement quarante écus la livre. La ſépulture du Roi qui a bâti Golconde, & celles des cinq Princes qui ont regné après lui, ſont environ à deux portées de mouſquet du Château; chacune eſt dans un grand jardin, & ces tombeaux ſont accompagnés de ceux des parens de ces Monarques (*a*). *Château de Golconde.*

Le Roi de Golconde avoit de grands revenus, qu'il tiroit des terres dont il étoit le propriétaire, des droits ſur les marchandiſes & ſur les denrées, & ſur-tout des Mines de diamans, car on peut dire que Golconde eſt le Pays des diamans. Ceux à qui il permettoit de travailler à celles qui ſont vers Maſulipatan, lui donnoient une Pagode par heure pendant le tems qu'ils y fouilloient, ſoit qu'ils trouvaſſent des diamans, ou qu'ils n'en trouvaſſent point. Les principales Mines ſont dans le Carnate en *Revenus du Roi.*

(*a*) *Thevenot*, l. c. Ch. 5, 6.

SECTION II. *Description du Pays de Golconde*

en divers endroits vers le Visiapour, & le Roi y faisoit travailler continuellement six-mille hommes, qui en tiroient tous les jours près de trois livres, & personne n'y creusoit que pour le Roi.

Riche Joyaux ac ce Prince.

Ce Prince portoit sur la tête un joyau de près d'un pied de long, qu'on disoit être d'un prix inestimable. C'étoit une rose de gros diamans, qui avoit trois ou quatre pouces de diametre; il y avoit au haut de cette rose une petite couronne, d'où il sortoit une branche en façon de palme, mais qui étoit ronde, & cette palme qui étoit courbée par le haut, avoit un bon pouce de diametre, & étoit longue environ de demi pied; elle étoit composée de plusieurs verges, qui en faisoient comme les feuilles, & dont chacune avoit au bout une belle perle en poire. Au pied de ce bouquet il y avoit deux bandes d'or en forme de bracelets en table, où étoient enchassés de gros diamans, entourés de rubis, qui avec les grosses perles qui pendoient de tous côtés faisoient un effet admirable: ces bandes avoient des crochets de diamans, pour attacher ce joyau à la tête. Ce Roi avoit plusieurs autres pieces considérables & de grand prix dans son trésor, & il surpassoit tous les Rois des Indes en pierreries.

Les Omrahs.

Les Omrahs, ou grands Seigneurs de Golconde, étoient la plupart, comme ceux de la Cour du Mogol, Persans ou fils de Persans; ils étoient tous riches; non seulement ils tiroient tous les ans de gros appointemens du Roi pour leurs Charges, mais ils profitoient extrémement sur les gens de guerre, parcequ'ils payoient à peine la moitié du nombre qu'ils étoient obligés d'entretenir. D'ailleurs le Roi leur donnoit des Terres & des Villages, dont ils avoient l'usufruit, & où ils faisoient faire des exactions extraordinaires par les Brammans, qui étoient leurs Fermiers. Tous ces Omrahs avoient fort beau train lorsqu'ils alloient par la ville, ils étoient précédés par un ou deux éléphans, sur lesquels il y avoit trois hommes qui portoient des banieres. Cinquante ou soixante Cavaliers les suivoient à quelque distance, & ceux-ci étoient suivis par d'autres, qui jouoient des trompettes & des fifres; l'Omrah venoit après eux à cheval, entouré de trente ou quarante valets à pied, dont les uns faisoient faire place, les autres chassoient les mouches avec des serviettes fines; il y en avoit un qui tenoit un parasol sur la tête de son Maître, un autre portoit la pipe à tabac, & d'autres des pots pleins d'eau. Le Palankin porté par quatre hommes suivoit, & cette pompe finissoit par un chameau ou deux, montés par des gens qui battoient des timbales. Quand il plaisoit à l'Omrah d'être dans son Palankin, on le voyoit couché dans une posture efféminée, tenant en sa main des fleurs, ou fumant du tabac, ou mâchant du Bétel. Tous ceux qui avoient une paye un peu considérable imitoient les Omrahs; l'Interprete Hollandois à Bagnagar avoit un pareil équipage, & il n'y avoit point de Cavalier qui n'eût son porteur de parasol, ses deux chasseurs de mouches, & son Echanson.

Comme il y a plusieurs sortes d'Omrahs, ceux qui sont d'un moindre rang proportionnent leur équipage à leurs facultés. D'ailleurs la qualité d'Omrah étoit devenue si commune vers l'an 1665, & on avoit tant de liberté de la prendre, que les Indiens qui gardoient le Château & les dehors

hors du Palais du Roi, au nombre de mille, se faisoient aussi appeller Omrahs, quoiqu'ils n'eussent qu'un écu de paye par mois. SECTION I.

Entre les grands Omrahs il y en avoit d'extrêmement riches, de ce nombre étoit l'Emir *Jemla*, fils d'un Marchand d'huile d'Ispahan, qui avoit des richesses de Prince. Il quitta le service du Roi de Golconde pour entrer à celui du Grand-Mogol, & il est mort Gouverneur de Bengale. Il étoit si puissant dans cette Province, qu'il s'en feroit fait déclarer Roi, s'il eût pu retirer son fils de la Cour. Il avoit vingt *Mans* pesant de diamans, qui font quatre-cens-huit livres de Hollande; & toutes ses richesses lui étoient venues du pillage qu'il avoit fait autrefois dans le Carnate, à la tête de l'armée du Roi de Golconde, lorsque ce Monarque conjointement avec le Roi de Visiapour fit la guerre à celui de Bisnagar. Ce Général y prit beaucoup de places en fort peu de tems; mais celle de *Gandicot* (*), qui est une Fortereſſe située sur la cime d'un rocher inaccessible, l'ayant arrêté, & ne pouvant s'en rendre maître par force, il attira le Gouverneur par de belles promesses hors de la place, se saisit de lui, & ne le relâcha qu'après qu'il lui eut remis la Fortereſſe (*a*).

Description du Pays de Golconde.

L'Emir Jemla.

SECTION II.

Derniere Révolution de Golconde, *& Conquête de ce Royaume par* Aureng Zeb.

LE Roi de Golconde payoit plus de cinq-cens-mille hommes de guerre; mais comme *Abdo'llah Kothb Shah*, qui regnoit en 1667, n'entretint pas une aussi bonne armée que son pere, il fut obligé de se rendre tributaire de l'Empereur *Aureng Zeb*, lequel environ huit ans auparavant surprit Bagnagar, dans le tems qu'il n'étoit que Gouverneur d'Aureng-abad (*b*): voici à quelle occasion. L'Emir *Iimòla* ou *Jemla*, Généralissime des armées du Roi de Golconde, étant parti pour mettre à la raison certains Rajahs du côté du Bengale, laissa au Roi, selon la coutume, sa femme & ses enfans pour gages de sa fidélité. Il avoit plusieurs filles, mais il n'avoit qu'un seul fils, qui faisoit grande figure à la Cour. Le crédit & les richesses de l'Emir lui avoient fait des ennemis; ils profiterent de son absence pour le rendre suspect au Roi, en lui insinuant que toutes les démarches de *Jemla* tendoient à le détrôner, & à assurer la Couronne à son fils; ils proposerent de se défaire de lui par le poison. *Abdo'llah* se laissa aisément persuader, & leur donna à eux-mêmes la commission d'exécuter l'entreprise; mais ayant mal pris leurs mesures trois ou quatre fois de suite sans pouvoir venir à bout de leur dessein, le fils de l'Emir en eut enfin le vent, & en donna promptement avis à son pere.

SECTION II. *Dernieres Révolution de Golconde.*

Jalousie contre l'Emir Jemla.

Aussitôt qu'il eut reçu réponse, ce jeune Seigneur, qui étoit un peu emporté de son naturel, fut trouver le Roi, à qui il parla avec hardiesse, lui

Son Fils maltraité.

(*a*) *Thevenot*, ubi sup. Ch. 7, 8. (*b*) *Idem.* Ch. 7.

(*) Elle est à peu près à dix journées de St. Thomé ou Meliapour, & du Fort de St. George sur la Côte de Coromandel.

SECTION II.

Derniere Révolution de Golconde.

lui reprochant les ſervices que ſon pere lui avoit rendus, & que ſans lui il ne ſeroit pas parvenu au Trône; enfin il tint des diſcours ſi piquans, que le Roi offenſé de ſon inſolence ſe retira en colere, & que les Grands de la Cour qui ſe trouverent préſens, ſe jetterent ſur lui, & le maltraiterent fort. En même tems il fut arrêté, & mis en priſon avec ſa mere & ſes ſœurs. Cette affaire, qui fit grand bruit à la Cour, parvint bientôt aux oreilles du Général, qui réſolut de tirer vengeance de cette injure. Dans ce deſſein, il écrivit à Sultan *Sujah*, ſecond fils de *Shah Jehan*, qui étoit Gouverneur de Bengale, que s'il vouloit le venir joindre, il lui donneroit le moyen de s'emparer de tout le Royaume de Golconde. Mais au-lieu d'accepter une offre ſi avantageuſe, Sultan *Sujah* lui fit réponſe qu'il ne ſe fioit pas à la parole d'un homme, qui étant capable de trahir ſon Roi, pourroit bien enſuite le trahir lui-même.

Il ſurprend Bagnagar.

Sur ce refus, *Jemla* écrivit à *Aureng Zeb*, en ce tems-là Gouverneur de Brampour, & qui n'étant pas ſi délicat que ſon frere accepta la propoſition qui lui fut faite. Les deux armées s'étant jointes, elles furent aux portes de Bagnagar, avant que le Roi eût pu mettre aucun ordre à ſes affaires. Il n'eut que le tems de ſe retirer dans la Forteresſe de Golconde, où le Prince Mogol, après avoir pillé la ville de Bagnagar & enlevé ce qu'il y avoit de plus riche dans le Palais (*), vint d'abord mettre le ſiege. *Kothb Shah* ſe voyant ſi fort preſſé, renvoya honorablement à l'Emir *Jemla* ſa femme & ſes enfans. Il fit une action plus généreuſe encore: un Canonier appercevant *Aureng Zeb* ſur ſon éléphant, qui viſitoit les dehors de la place, dit au Roi qui étoit ſur le baſtion, que s'il vouloit il ſe faiſoit fort d'emporter ce Prince d'un coup de canon; mais le Roi le lui défendit, en diſant qu'il falloit mieux ménager la vie des Princes. Le Canonier obéit, & au-lieu de tirer ſur *Aureng Zeb*, il emporta d'un coup de canon le Général de ſon armée, qui étoit plus avancé; ce qui empêcha l'aſſaut qu'il vouloit donner. *Abdo'l Jaber Beg*, qui commandoit l'armée du Roi de Golconde (†), ayant appris que les ennemis étoient un peu en déſordre par la perte de leur Général, les attaqua avec tant de furie qu'il les mit en déroute, & il les pourſuivit vivement quatre ou cinq lieues juſqu'à la nuit. Peu de jours auparavant, comme les vivres manquoient dans la Forteresſe, le Roi fut ſur le point de remettre les clefs à *Aureng Zeb*, mais *Mirza Mohammed* (‡) ſon gendre, parent du grand Sheikh de la Mecque, les lui arracha des mains, & le menaça de le tuer s'il perſiſtoit dans cette réſolution (*a*).

Paix conclue par l'entremiſe de l'Emir Jemla.

Aureng Zeb ayant donc été obligé de lever le ſiege, demeura quelques jours à rallier ſes troupes, & il lui en vint de fraîches, avec leſquelles il fut

(*a*) *Tavernier*, P. II. L. I. Ch. 10.

(*) *Thevenot* dit qu'il enleva juſqu'aux plaques d'or, dont les planchers de l'appartement du Roi étoient revêtus.

(*) *Gemelli* dit qu'elle étoit de ſoixante-dix-mille hommes.

(†) Dans le Mémoire d'*Ovington*, il eſt appellé *Mera Mamood*, c'eſt-à-dire *Mir ou Mirza Mahmud*. Voyag. d'*Ovington*, T. II. Ch. 15. p. 228.

Section II.

Dernière Révolution de Golconde.

fut remettre le ſiege devant Golconde. Mais l'Emir *Jemla*, qui avoit encore quelque reſte d'inclination pour le Roi de Golconde, ne voulut pas permettre qu'*Aureng-Zeb* en vînt aux extrémités, & par ſon adreſſe ménagea une ſuſpenſion d'armes. *Shah Jehan*, après avoir perdu la bataille contre ſon pere *Jehan Ghir*, s'étoit retiré auprès du Roi de Golconde, dont il fut très-bien accueilli; ils lierent enſemble une très-étroite amitié, & *Shah Jehan* jura à ſon bienfaiteur qu'il ne lui feroit jamais la guerre pour quelque occaſion que ce fût. L'Emir *Jemla*, qui ſavoit qu'il ne ſeroit pas difficile de porter à un accommodement deux Rois qui étoient amis, travailla ſous main à la paix, & fit ſi bien qu'*Abdo'llah Shah* écrivit le premier à *Shah Jehan* en des termes fort civils „ le priant de vou„ loir être arbitre entre lui & le Prince ſon fils, s'en remettant entiere„ ment à ſa déciſion, avec promeſſe de ſigner le Traité de quelque ma„ niere qu'il lui plût de le coucher ". L'Emir eut en même tems l'adreſſe d'engager *Shah Jehan* de répondre au Roi de Golconde, en lui propoſant le mariage de ſa ſeconde fille avec Sultan *Mahmûd* fils d'*Aureng Zeb*, à condition qu'après la mort du Roi, pere de la Princeſſe, ſon gendre hériteroit du Royaume de Golconde. Cette propoſition ayant été acceptée, la paix fut conclue (*).

L'Emir quitte Golconde.

Pour ce qui eſt de l'Emir *Jemla*, il quitta le ſervice du Roi de Golconde, & s'en alla à Brampour avec *Aureng Zeb*, & dans la ſuite il contribua beaucoup à faire avoir à ce Prince le Trône de l'Hindûſtan. Bientôt après *Shah Jehan* le fit ſon Premier Miniſtre & Généraliſſime de ſes armées. *Tavernier*, qui avoit eu occaſion de lui parler pluſieurs fois, aſſure qu'il admiroit la juſteſſe & la promptitude avec laquelle il expédioit les affaires (*a*).

Hiſtoire ſingulire de Mirza Mohammed.

Le Roi de Golconde avoit deux autres filles: l'ainée avoit épouſé *Mirza Mohammed*, parent du Sheikh de la Mecque, comme on l'a dit plus haut. Ce mariage s'étoit fait d'une façon aſſez extraordinaire. Ce Sheikh étant venu en habit de Fakir à Golconde, ſe tint quelques mois à la porte du Palais, dédaignant de répondre à pluſieurs gens de la Cour, qui lui demandoient pourquoi il étoit venu. Enfin la choſe ayant été rapportée au Roi, il envoya ſon premier Médecin, pour ſavoir du Sheikh le ſujet de ſon arrivée. Le Médecin & quelques Seigneurs de la Cour, qui lui parlerent auſſi, reconnurent d'abord que c'étoit un homme d'eſprit, le menerent au Roi, qui fut fort ſatisfait de ſa perſonne & de ſa converſation. Mais enfin le Sheikh lui ayant déclaré qu'il étoit venu pour épouſer la Princeſſe, cette propoſition ſurprit fort le Roi, & fut reçue d'une partie de la Cour comme d'un homme qui n'étoit pas toujours dans ſon bon-ſens. D'abord on ſe contenta d'en rire, mais comme on vit qu'il s'opiniâtroit dans ſa demande, juſqu'à menacer le Royaume d'un grand malheur ſi on ne lui donnoit le Princeſſe en mariage, il fut mis en priſon, où il demeura longtems.

(*a*) *Tavernier*, ubi ſup.

(*) *Thevenot* dit que la paix fut conclue par l'adreſſe de la Reine-Mere, & que le fils d'*Aureng Zeb*, qu'il appelle *Mahmoud*, devoit ſuccéder après la mort du Roi, s'il ne laiſſoit point d'enfans mâles.

Digitized by Google

SECTION II.

tems. A la fin le Roi le fit embarquer à Maſulipatan ſur un des vaiſſeaux qui portent des Pélerins à Mokka en Arabie, d'où l'on va enſuite par terre à la Mecque.

Derniere Révolution du Golconde.

Ce mauvais ſuccès ne rebuta pas le Sheikh: environ deux ans après il revint à Golconde, & fit ſi bien cette fois qu'il épouſa la Princeſſe, & acquit un très-grand crédit dans le Royaume, qu'il gouverna enſuite, & où il devint tout-puiſſant. Le Roi ne l'aimoit pas beaucoup avant le ſiege de Golconde; mais l'action hardie par laquelle il empêcha ce Prince de rendre la Forteresſe, fit que le Roi l'aima davantage, & qu'il ſe ſervit de ſon conſeil dans toutes les affaires importantes. Ce Sheikh aimoit paſſionnément tous ceux qui entendoient les Mathématiques, & étoit zélé Mahométan: ce fut lui qui fut cauſe que la grande Pagode de Bagnagar demeura imparfaite, ayant menacé tout le Royaume d'une grande calamité, ſi l'on s'opiniâtroit de l'achever (*a*).

Troiſieme Princeſſe de Golconde.

La troiſieme Princeſſe de Golconde avoit été promiſe à Sultan *Sejed*, autre Sheikh de la Mecque, & le jour étoit même marqué pour la célébration du mariage, mais ſur les inſtances d'*Abdol Jaber Beg*, Général d'armée & d'autres Seigneurs, le mariage fut rompu, & la Princeſſe épouſa *Mirza Abdol Coſing*; elle auroit été donnée déja à ce dernier, s'il n'eût été débauché; après ſon mariage il ſe corrigea. Il eut de la Princeſſe deux fils (*), ce qui détruiſit entierement les prétentions du fils d'*Aureng Zeb*, dit *Tavernier*, ce Prince étant d'ailleurs en priſon à Goualiyar, pour avoir pris le parti de ſon oncle *Sujah* contre ſon pere. Maintenant, ajouta le même Voyageur, le Roi de Golconde ne craint pas tant les Mogols, parcequ'à leur exemple l'argent ne ſort point de ſon Pays, & qu'il en a beaucoup amaſſé pour faire la guerre. D'ailleurs il étoit fort attaché à la Secte d'*Ali*, auſſi-bien que le Roi de Viſiapour, qui avoit épouſé la ſœur (†) de celui de Golconde, ce qui faiſoit que les Perſans, qui ſe rendent aux Indes en grand nombre pour chercher fortune, entroient plutôt au ſervice de ces deux Princes qu'à celui du Grand-Mogol (*b*).

Décadence du Royaume de Golconde.

Thevenot, qui ſe trouvoit à Golconde à-peu-près dans le même tems que *Tavernier*, donne une idée fort différente de l'état des affaires du Roi, & qui ſemble s'accorder mieux avec la révolution qui arriva quelques années après dans ce Royaume. Suivant ce Voyageur, le Roi de Golconde, nonobſtant la paix, craignoit toujours une ſeconde viſite d'*Aureng Zeb*. Ayant envoyé deux-cens-mille hommes au ſecours du Roi de Viſiapour, à qui le Mogol faiſoit la guerre, il fut obligé de les rappeller, & de s'excuſer en diſant, qu'on avoit envoyé cette armée ſans ſa participation. C'étoit-là une preuve de la foibleſſe d'*Abdo'llah*. Il n'oſoit faire mourir ſes Omrahs, lors même qu'ils étoient dignes de mort; & s'il les trouvoit coupables, il ſe contenten-

(*a*) *Tavernier*, l. c. (*b*) *Idem.* ibid.

(*) Selon la relation de *Sheldon*, dont on parle plus bas, il n'eut qu'un fils & deux filles, & ce Seigneur ne paſſoit pas pour débauché.

(†) *Thevenot* dit que c'étoit la quatrieme fille de ce Prince, mais les autres Voyageurs ne parlent que de trois filles.

tentoit de les condamner à une amende dont il retiroit l'argent. Les Hollandois mêmes commençoient à le gourmander; ils l'obligerent à leur abandonner un Vaiſſeau Anglois, dont ils s'étoient ſaiſis à la rade de Maſulipatan, quoiqu'il l'eût pris ſous ſa protection (*a*).

Section II. *Derniere Révolution de Golconde.*

La foibleſſe de ce Prince & la puiſſance de ſes principaux Omrahs ſont confirmées par le témoignage d'un Auteur Anglois (*), qui a écrit l'Hiſtoire de *Mirza Abdallah Koſſin*, ou, comme il le nomme, de Sultan *Abdullah Hooſan* (†), juſqu'à ſon avénement au Trône de Golconde, dont il fut le dernier Roi. Notre Auteur commence par les circonſtances de ſon mariage, qu'il rapporte de la maniere ſuivante.

Puiſſance des Omrahs.

Kothb Shah ſe voyant vieux, & étant las des factions différentes de ſes Miniſtres, à qui il laiſſoit entierement la conduite des affaires, réſolut de donner à ſa troiſieme fille, qu'il chériſſoit tendrement, un mari qui par ſon adreſſe, ſa prudence & ſon courage fût diſſiper toutes les intrigues de la Cour, & qui fût digne de lui ſuccéder. Il haïſſoit mortellement Sultan *Mahmûd*, fils ainé d'*Aureng Zeb*, qui avoit épouſé ſa fille ainée; il n'aimoit gueres non plus ſa ſeconde fille ni ſon mari *Mirza Mahmûd*, qui étoit un Arabe de grande naiſſance. La troiſieme Princeſſe étoit recherchée par *Sind Sultan* (↓), autre Arabe deſcendu de Mahomet; & comme il avoit de l'eſprit & du courage, le Roi de Golconde le jugea propre à ſes deſſeins, & approuva ſa recherche. Mais ce jeune homme comptant trop ſur la faveur du Roi & de la Princeſſe, traita les premiers Miniſtres avec tant de fierté & ſi peu d'égards, que craignant quelque choſe de pis, s'il parvenoit jamais à la Couronne, ils réſolurent d'empecher ſon mariage.

Elevation ſubite de Mirza Abu'l Haſſan.

Les trois principaux Seigneurs qui conduiſoient les affaires, étoient *Moſo Khan*, *Sind Mirza Zaffer* (§) & *Musbûk*; car *Mirza Mahmûd* n'étant point en faveur ne ſe méloit de rien; il venoit cependant à la Cour, & tout le monde le reſpectoit comme celui qui pourroit un jour ſuccéder au Roi. Cette eſpérance le rendant jaloux de *Sind Sultan*, il ſe mit à la tête du parti qui ſe formoit contre lui. Les vieux Courtiſans, qui ſavoient parfaitement de quelle maniere il falloit prendre le Roi, lui firent entendre que le jeune Arabe étoit un ambitieux, qui méditoit ſelon les apparences de dangereux deſſeins, de ſorte que le mariage fut rompu; *Musbûk* conſeilla cependant au Roi de chercher pour la Princeſſe un homme peu riche, mais de bonne famille, de bonne humeur, & plus porté au plaiſir qu'aux affaires; parcequ'il ſeroit plus ſoumis, & penſeroit moins à former des projets ambitieux. Le Roi goûta cet avis, & ordonna à ſes Miniſtres de trouver un ſujet tel qu'on demandoit, & ils jetterent les yeux ſur *Mirza Abdallah Haſſan* (*b*).

Ce

(*a*) *Thevenot*, T. V. L. II. Ch. 7.

(*b*) Voy. d'*Ovington*, T. II. Ch. 15. p. m. 228-234.

(*) Derniere Révolution de Golconde par Mr. *Daniel Shellon*, dans les Voyages d'*Ovington*, T. II. Ch. 15.

(†) Il eſt difficile de dire, ſi par *Koſing* & *Hooſan* il faut entendre *Huſſeyn* & *Haſſan*, s'il s'agit du Roi ſur lequel le Royaume fut conquis; ſon véritable nom, ſuivant *Fraſer*, étoit *Abu'l Haſſan*.

(↓) C'eſt le Sultan *Sejed* de *Tavernier*; peut-être faut-il *Seyd*.

(§) Nommé plus bas *Zind Mir Zaffer*.

SECTION II.

Derniere Révolution de Golconde.

Ce jeune Seigneur étoit fils d'un Arabe de qualité, qui ſe trouvant ſans biens vint à Golconde pour chercher fortune; le Roi lui donna un petit Emploi, où il ſe conduiſit ſi bien, qu'il fut élevé à un des plus conſidérables qu'il y eût dans le Royaume. Mais à ſa mort le Roi en qualité de ſon héritier s'empara de tous ſes biens, & ſon fils ſe vit par-là reduit à la beſace, & obligé de ſe mettre à la paye du Roi, qui étoit d'environ cinq ou ſix Livres ſterling par mois. Tel étoit celui qu'on choiſit pour lui donner la Princeſſe. *Zind Mir Zaffer* fit venir le jeune ſoldat chez lui, afin que le Roi pût le voir; il l'entretint quelque tems de la grandeur & du mérite de ſon pere, & de la ſituation fâcheuſe où lui-même ſe trouvoit, & lui promit d'avoir ſoin de lui, après quoi il le congédia. Quand il fut parti *Kuthb Shah* dit qu'il n'étoit pas auſſi bel homme qu'on le lui avoit repréſenté, & qu'il ne trouvoit pas en lui la vivacité & la force qu'il auroit ſouhaitté. *Mir Zaffer* attribua ſon abattement aux circonſtances où il ſe trouvoit, étant tombé d'un état de grandeur dans l'indigence; & il dit au Roi, que ſi on le mettoit en ſituation de paroître, il deviendroit bientôt tel qu'il le demandoit.

Adreſſe du Viſir pour lui fournir de l'argent.

Le Roi réſolut de l'éprouver, & donna ordre à *Mir Zaffer* de lui fournir autant d'argent qu'il le ſouhaittoit, ſans lui découvrir d'où il venoit. Le Miniſtre envoya chercher quelques *Sherafs* ou Banquiers, & leur ordonna de fournir à *Abdallah Haſſan* tout l'argent qu'il demanderoit, avec promeſſe de le leur rendre lui-même, leur enjoignant, ſous peine de la vie, de ne lui point faire connoître que cet argent venoit de lui. Les Banquiers lui rendirent d'abord quelques viſites, ſous prétexte de l'engager à ſolliciter pour eux dans une affaire qu'ils avoient avec des perſonnes de conſidération, parceque les perſonnes de haute naiſſance, ſi pauvres qu'elles ſoient, ſont toujours reſpectées dans ces Pays-là. Après deux ou trois viſites, ſe voyant plus familiers avec lui, ils lui dirent qu'il leur paroiſſoit mélancolique, & que comme ils croyoient qu'il pouvoit peut-être avoir beſoin d'argent, ils offroient de lui prêter deux ou trois-mille Livres ſterling. Mais il les refuſa & les remercia de leur bonne volonté, parcequ'il ne voyoit aucune apparence de leur rendre ce qu'ils lui prêteroient; mais les ſollicitations des Banquiers & ſes propres beſoins l'engagerent à accepter une ſomme conſidérable, pour laquelle les Banquiers ne voulurent pas prendre de billet, & lui dirent de vivre d'une maniere conforme à ſa naiſſance, & que quand cet argent ſeroit dépenſé ils lui en donneroient d'autre (*a*).

Il vit magnifiquement.

Le jeune homme, qui aimoit naturellement le faſte & la magnificence, ſe donna une belle maiſon, des domeſtiques, & tout le train convenable à un Homme de qualité. *Mir Zaffer*, qui voyoit avec plaiſir le changement qui ſe faiſoit en ſa perſonne & dans ſon humeur, pria le Roi de le revoir, & ce Prince le prit tellement en affection, qu'il ordonna à ſon Miniſtre de le lui faire voir le plus ſouvent qu'il pourroit. Son affection augmentant de plus en plus, il réſolut d'en faire ſon gendre. Il envoya donc

(*a*) *Ovington*, ubi ſup. p. 234-238.

donc un ſoir le *Devir* ou Secretaire-d'Etat avec un Omrah, nommé *Jabber Beg* & une Garde à cheval pour conduire *Abdallah Haſſan* à la Cour. Le jeune Arabe étoit à ſe divertir avec quelques-uns de ſes amis, lorſqu'on lui vint dire qu'il y avoit à la porte quelques grands Officiers de la Cour. Il fit auſſitôt ſortir ſes amis & les danſeuſes par une porte de derriere, & alla recevoir les deux Seigneurs. Il n'eut pas plutôt vu deux perſonnes ſi qualifiées avec une Garde à cheval, qu'il fut fort troublé; ſa crainte augmenta encore quand le Secretaire lui préſenta une riche veſte de la part du Roi, croyant certainement qu'elle étoit empoiſonnée. Cependant, après avoir rappellé le ſouvenir des ſervices de ſon pere, proteſté de ſa fidélité pour le Roi, & fait l'apologie de la magnificence avec laquelle il vivoit, il mit la veſte, & pria le Secretaire-d'Etat de faire connoître au Roi ſon obéiſſance & ſa ſoumiſſion, & de lui dire qu'il auroit peut-être eu plus de raiſon de conſerver des ſujets tels que lui, que de les faire périr pour ſon plaiſir.

SECTION II. *Derniere Révolution de Golconde.*

Le Secretaire, qui avoit eu ordre d'obſerver tout ce qu'il diroit & feroit, le laiſſa tout dire ſans l'interrompre, & l'aida à mettre la veſte; & quand il l'en eut revêtu il lui fit une profonde révérence, & lui dit qu'ils n'étoient point envoyés de la part du Roi pour aucune commiſſion deſagréable, mais pour l'élever au plus grand honneur auquel il pût aſpirer. Il les ſuivit donc, ne comptant pas encore être fort en ſureté, juſqu'à ce qu'ils lui amenaſſent un beau cheval richement équipé, ſur lequel il monta, & alla entre le Secretaire & *Jabber Beg* à la Cour, où il épouſa la Princeſſe la même nuit. Cette affaire fut conduite avec un ſi grand ſecret, que *Mirza Mahmûd*, gendre du Roi, n'en eut pas la moindre connoiſſance juſqu'à ce qu'on declara publiquement le mariage de la Princeſſe. Dès qu'il en fut inſtruit, il en fut au déſeſpoir, & s'emporta contre le Roi & les Seigneurs de la Cour; mais comme il vit que perſonne ne s'en embarraſſoit, il ſortit du Royaume & alla à *Debli*, où *Aureng Zeb* le reçut fort bien & lui donna une penſion.

Il épouſe la Princeſſe.

Kothb Shah étoit de jour en jour plus content de ſon nouveau gendre, mais il ne lui donna ni Commandement de Troupes, ni Gouvernement de Province, & ne lui fournit aucune occaſion d'amaſſer plus d'argent qu'il ne lui en falloit pour ſes dépenſes ordinaires; il ordonna ſeulement à un Eunuque de payer exactement toutes les dépenſes qu'il feroit, quelque grandes qu'elles fuſſent. Le jeune Prince, qui avoit l'eſprit pénétrant, s'apperçut bientôt du deſſein du Roi, & prit ſagement le parti de ſe conformer à ſa volonté: cette conduite acheva de lui gagner l'affection du Roi, & attacha à ſes intérêts les Omrahs & les Gouverneurs, perſuadés qu'ils ſeroient tout-puiſſans chacun dans leur poſte, ſi un Prince ſi peu inſtruit des affaires devenoit Roi (*a*). *Thevenot* donne une idée fort différente de la conduite de *Mirza Abdul Coſſim* ou *Abdal Hooſan*, qu'on appelloit, dit-il, *le petit Gendre du Roi* (*). Suivant ce Voyageur, ce

Eſt tenu dans une grande dépendance.

(*a*) *Ovington*, l. c. p. 238-245.

(*) Peut-être à cauſe de ſa petite fortune avant qu'il épouſât la Princeſſe.

SECTION II.

Derniere Révolution de Golconde.

ce Prince donnoit beaucoup d'inquiétude à *Abdallah Kothb Shah*; parcequ'étant Prince du Sang (*), il prétendoit à la Couronne, nonobſtant la convention faite avec le Grand-Mogol, & ſe faiſoit ſervir comme le Roi. Ce qui changea l'amitié que le Roi avoit eue pour lui en jalouſie, craignant que ce gendre ne voulût le perdre pour regner, quoiqu'il paſſât pour un très-honnête homme (*a*). Peut-être que les précautions de *Kothb Shah*, dont on a parlé, donnerent lieu à ces bruits.

Il ſuccede à Abdollah Shah.

Quoi qu'il en ſoit, le Roi accablé d'années & épuiſé par les plaiſirs, étant tombé malade, fit aſſembler tous les Seigneurs de la Cour, & déclara devant eux Sultan *Abdollah Hooſan*, ſon gendre, pour ſon ſucceſſeur, les faiſant jurer ſur l'Alcoran qu'ils exécuteroient en cela ſes dernieres volontés. Il mourut peu de tems après, ayant vécu onze ans depuis le mariage de ſa fille chérie, qui dans cet intervalle avoit aſſuré la ſucceſſion dans ſa famille, en donnant le jour à un fils & à deux filles. Le Roi ne fut pas plutôt mort, que ſa ſeconde fille, femme de *Mirza Mahmûd*, s'étant fait un petit parti, s'empara du Palais au nom d'un fils que ſon mari avoit eu d'une premiere femme, car elle n'en avoit point eu elle-même, pour tâcher de l'élever ſur le Trône; mais *Moſo Khan*, *Sind Mir Zaffer* & *Musbâk*, les trois principaux Miniſtres, appaiſerent bientôt le tumulte qu'elle avoit excité, & proclamerent Sultan *Abdollah Hooſan* Padishah ou Empereur.

Sa Politique pour ruiner ſes Miniſtres corrompus.

Auſſitôt que ce Prince eut pris poſſeſſion du Trône, il donna une preuve de ſa Politique, dans la maniere dont il s'y prit pour recompenſer les deux premiers des Seigneurs qui avoient contribué à ſon élevation, & pour diminuer leur puiſſance, qui par l'indolence du feu Roi étoit devenue exceſſive. Il trouva que le meilleur moyen de réuſſir à les abaiſſer étoit de les élever davantage, & de partager entre eux l'adminiſtration des affaires; car il ſavoit qu'ils ſe haïſſoient mortellement, & qu'ils ne manqueroient pas de chercher tous les moyens de ſe détruire mutuellement, ce qui lui donneroit peut-être occaſion dans la ſuite de les abbattre tous deux. Il conféra donc à *Moſo Khan* la qualité de *Khan Khanna*, & comme il étoit homme de guerre il le fit Général de ſes armées; il donna à *Sind Mir Zaffer* (†) le titre d'*Emir Jemla*; & comme il étoit propre au Cabinet, il le fit *Duan*, Charge qui renferme celle de Chancelier & de Tréſorier. De ſorte que le Général devant recevoir l'argent pour payer les troupes du *Duan*, étoit ſûr d'eſſuyer des délais & des affronts, tandis que le *Duan*, qui par ſa Charge devoit veiller à l'emploi des deniers du Roi, & au payement des troupes, avoit belle occaſion de rendre de mauvais offices au Général.

Quand le Roi eut recompenſé ainſi ces deux Miniſtres corrompus, de même que tous ceux qui l'avoient bien ſervi, il parut ſe retirer des affaires pour ſe livrer au plaiſir, mais de maniere qu'il ne laiſſoit pas de prendre

(*a*) *Thevenot*, T. V. L. II. Ch. 7.

(*) Cela doit s'entendre, qu'il étoit devenu tel par ſon mariage.

(†) *Fryer* l'appelle *Siegman Jaffa*.

dre connoiſſance de tout ce qui ſe paſſoit. Quelquefois il ſe retiroit en particulier, pour examiner les abus qui s'étoient gliſſés dans l'Etat, & les moyens de les réformer; il mettoit auſſi par écrit les regles qu'il vouloit ſuivre dans la ſuite pour bien gouverner ſon Royaume. Pendant ce tems-là ſes deux Miniſtres diſputoient à qui lui donneroit les plus belles femmes, les plus habiles joueurs d'inſtrumens, & les meilleures danſeuſes, pour le divertir & l'entretenir dans cette léthargie où ils le croyoient plongé. Mais pendant qu'ils travailloient inutilement à l'endormir, il eut bientôt le plaiſir de les voir aux mains; car ces deux hommes ne pouvant ſouffrir l'égalité qui étoit entre eux, tâcherent bientôt de ſe ruiner l'un l'autre, en s'accuſant mutuellement de prévarication (*a*).

Section II. *Derniere Révolution de Golconde.*

Les Miniſtres ſe brouillent.

Le *Duan*, chargé du payement de l'armée, reçut de grandes plaintes contre le Général, qui voloit le Roi & les Soldats. Ce Miniſtre en fit part au Roi, qui ſembla ne le croire point. Le *Duan*, voulant le convaincre de la vérité, fit arrêter le Payeur du Général, qui avoit entre les mains tous les comptes de l'armée. *Moſo Khan* en fut ſi irrité, qu'il prit avec lui quelques ſoldats, & alla chez le *Duan*, dans le deſſein de le hacher en pieces; mais celui-ci étoit toujours bien gardé, & ſes braves le défendirent, juſqu'à ce que le Roi envoyât ordre au Général de ſe retirer: il refuſa d'abord de le faire, mais s'étant laiſſé perſuader par des amis plus modérés que lui, il retourna chez lui. Le *Duan* revenu de ſa frayeur alla ſe plaindre au Roi, à qui il dit qu'il ne devoit pas ſe croire en ſureté dans ſon Palais, ſi l'on commettoit de telles violences dans la ville. Le Prince lui répondit tranquillement, qu'il pourvoiroit à ſa propre ſureté, & qu'il empêcheroit qu'on lui fît à l'avenir de telles inſultes, & qu'il vouloit le reconcilier avec le Général. Quoique le *Duan* vît bien que c'étoit une choſe impoſſible, il ſe retira content en apparence. Le Roi fit venir le Général, & lui dit qu'il ſouhaittoit qu'il ſe reconciliât, & lui conſeilla de gagner cela ſur ſoi; d'abord il prit feu & dit mille injures au *Duan*; néanmoins il ſe calma, remercia le Roi, & l'aſſura qu'il feroit tout ce qu'il ſouhaitteroit.

Le Général arrêté.

Quelques jours après le Roi l'envoya chercher ſelon ſa coutume: comme ſa conſcience lui reprochoit ſon imprudence, il ne voulut pas d'abord aller à la Cour; cependant, quelques-uns de ſes amis lui ayant dit qu'il n'y avoit rien à craindre pour lui, & que le Roi l'aimoit intérieurement plus que le *Duan*, il ſe détermina à y aller; mais il ne fut pas plutôt entré dans la cour du Palais, qu'il fut arrêté, mis aux fers & jetté dans une priſon. On l'accuſoit d'avoir mépriſé les ordres du Roi, d'avoir oſé attaquer à main armée un de ſes Miniſtres dans le lieu de ſa réſidence, d'avoir diverti les deniers du Prince & de ſe les être appropriés, d'avoir refuſé de payer pluſieurs ſommes aux Ambaſſadeurs du Grand-Mogol, au deshonneur du Roi, qui avoit donné ſa parole qu'elles ſeroient payées ponctuellement. Tous ſes biens furent confiſqués; on trouva chez lui en ar-

(*a*) *Ovington*, T. II. p. 245-248.

SECTION II.

Derniere Révolution de Golconde.

argent monnoyé cinq cens-mille Pagodes neuves, qui font environ deux-cens-mille Livres ſterling, ſans compter les pierreries, dont il avoit une grande quantité, ayant été Gouverneur de la Mine de diamans de *Koulour* (*). Dès qu'il eût été arrêté, le Roi fit la revue de ſon armée, paya ce qui lui lui étoit dû, en donna le commandement à *Mushák*, & ce qui fit encore plus de plaiſir aux troupes, promit que ce ſeroit lui-même à l'avenir, qui auroit ſoin de les faire payer (*a*).

Le Duan diſgracié & exilé.

Le *Duan* reſſentit une joye extraordinaire de la diſgrace du Général, & croyant qu'il n'avoit plus de rival dans la faveur du Roi, ſe mit à traverſer tout le monde, & entreprit de dépouiller de leurs Emplois ceux qui lui déplaiſoient. Le Roi le laiſſa faire d'abord ſans paroître s'en embarraſſer; cette négligence apparente du Prince le rendit ſi hardi & ſi entreprenant, qu'il expédioit les ordres les plus importans ſans le conſulter. Les injuſtices & les tyrannies qu'il exerçoit, le rendirent enfin ſi odieux, que tout le monde crioit contre lui, de ſorte qu'il fut néceſſaire d'y mettre ordre, & le Roi profita de cette occaſion pour faire ce qu'il avoit réſolu depuis long-tems. On annonça donc que le matin d'un tel jour le Roi iroit au *Durbar*, & que les Seigneurs euſſent à s'y trouver ſelon la coutume pour lui rendre leurs reſpects. Quand le Prince fut aſſis, il ordonna au *Duan* d'approcher, & lui parla d'une maniere ſi obligeante, que tout le monde crut d'abord qu'il alloit être élevé à quelque nouvelle Dignité. Il lui remit devant les yeux „ l'amitié qu'il avoit toujours témoignée pour „ lui, & la confiance qu'il avoit eue en ſa fidélité & en ſes talens, & qui „ avoit été ſi grande, qu'il lui avoit mis en main l'adminiſtration de toutes les affaires du Royaume, & toute la Puiſſance Royale, ſe réſervant „ ſeulement le titre de Roi; mais qu'il voyoit, à ſon grand chagrin, qu'il „ s'étoit trompé dans l'opinion qu'il avoit eue de lui, puiſqu'il s'étoit ſervi de la confiance de ſon Roi & de ſes propres talens pour le deshonorer & pour opprimer ſes ſujets". Changeant alors de ton, & animant ſon diſcours „ il lui repréſenta l'inſolence qu'il avoit eue de faire ſans ſa „ participation des choſes de la derniere conſéquence, & toutes les prévarications qu'il avoit commiſes dans ſon Miniſtere; ajoutant, qu'étant „ auſſi coupable il ne pouvoit attendre que d'être ſacrifié à la juſtice & „ à la vengeance publique; que cependant, en conſidération des bons ſervices qu'il lui avoit rendus ci-devant, il lui donnoit la vie & le Gouvernement d'une telle Province, qu'il eût à s'y retirer ſur le champ „ ſous peine de perdre l'une & l'autre, & qu'il ne ſe mêlât plus d'aucune affaire que de celles qui le concerneroient". Le Roi le congédia (†) ainſi ſans lui faire aucun mal, & il ordonna même qu'on lui rendroit le reſpect dû à un Gouverneur de Province.

Le

(*a*) *Ovington* l. c. p. 248–252.

(*) C'eſt la plus riche Mine de diamans de Golconde.

(†) *Fryer* dit que *Seigman Jaffa* étoit un Eunuque; il le fait auſſi Général, & dit qu'il gouvernoit alors tout le Royaume, de ſorte que ſa diſgrace ne doit être arrivée qu'après l'an 1673, où *Fryer* écrivoit. V. *Fryer's* Trav. p. 28 & ſuiv.

Section II. *Derniere Révolution de Golconde.*

Le Roi ayant écarté au grand contentement du peuple ces deux Miniſtres, ſortit de ſa retraite, congédia les femmes & les danſeuſes qu'ils lui avoient donné, & ſe livra tout entier aux affaires. Il paroiſſoit ſouvent au *Durbar*, examinoit tout lui-même, ſe faiſoit rendre compte de ſes revenus, dont il avoit donné l'inſpection à *Mushût*, qui devint ſon Favori. Il recompenſoit libéralement ceux qui faiſoient leur devoir, & puniſſoit ſévérement, quoique jamais de mort (*a*). Comme notre Auteur ne marque point de date, nous ne pouvons fixer le commencement précis du regne d'*Abdollah Hooſan*, mais nous jugeons qu'il doit tomber entre les années 1670 & 1673, que le Docteur *Fryer* aborda à Madras; car il parle de ce Roi (*) comme actuellement regnant. Quoi qu'il en ſoit, nous ne trouvons plus rien ſur ce qui ſe paſſa ſous le regne de ce Prince, juſqu'au tems que le Grand-Mogol conquit ſon Pays (†).

Réforme de la Cour.

Aureng Zeb *attaque* Golconde.

Après la concluſion de la Paix avec le Roi de Golconde, que *Gemelli* appelle *Tana Shah*, à condition qu'il donneroit ſa fille à Sultan *Mahmûd*, les Mogols n'entreprirent rien contre le Royaume de Golconde, pendant pluſieurs années. *Aureng Zeb* réſolut enfin d'en faire la conquête (‡), après avoir étouffé la rebellion excitée par *Akbar* ſon quatrieme fils: en 1680 il envoya *Shah Alem* (§) ſon ſecond fils avec une puiſſante armée pour attaquer de nouveau la Forteresſe de Golconde; mais le Prince Mogol, ſoit qu'il crût la conquête trop difficile, ſoit qu'il fût gagné par les promeſſes que *Tana Shah* (‡) lui faiſoit de lui donner ſa fille en mariage, & de l'aſſiſter pour s'aſſurer du Trône de ſon pere, fit ſi bien qu'il obtint la permiſſion de faire la paix; & quoique dans la ſuite *Aureng Zeb* lui commandât pluſieurs fois d'aller faire ce ſiege, il ne put jamais gagner cela ſur lui; il mettoit ſon cimeterre aux pieds de ſon pere, & lui diſoit, qu'étant Muſulman il ne pouvoit violer la parole qu'il avoit donnée d'entretenir la paix.

Il aſſiege la Forteresſe & la prend.

Sur le refus de *Shah Alem*, *Aureng Zeb* marcha lui-même en perſonne avec une nombreuſe armée, après s'être rendu maître du Royaume de Viſiapour. Il s'aſſura d'abord du paſſage de la riviere & de Bagnagar, & ſans s'amuſer à fortifier cette place, il alla, ſelon l'avis des Francs qui étoient

(*a*) *Ubi ſupr.* p. 252-256.

(*) Il ne le nomme point, mais il paroît que c'étoit *Abdallah Coſmg* ou *Hooſan*, par ce qu'il raconte de ſon mariage onze ans auparavant avec la fille du feu Roi; relation qui s'accorde aſſez avec celle de *Shelton*.

(†) On peut lire un morceau curieux ſur les Révolutions de Golconde, où il y a quantité de particularités qui ne ſe trouvent point ici, dans l'*Hiſt. Gen. des Voyag.* T. XIII. p. 432 & ſuiv. Edit. de la Haye in 4to. Rem. du Trad.

(‡) Sans-doute que les prétentions de ſon fils *Mahmûd* lui ſervirent de prétexte & de motif.

(§) Ce doit être *Mohammed Mizum*, ainſi que le nomme *Fraſer*, lequel ſuccéda à ſon pere.

(‡) *Gemelli* fait ici une faute groſſiere, en faiſant du Roi, qui donna ſa fille à *Mahmûd*, le même que celui qui fut vaincu par *Aureng Zeb*; confondant *Abdallah* avec *Abul Haſſan*, comme il paroît par d'autres Auteurs dignes de foi. D'ailleurs *Abdallah* n'avoit que trois filles, toutes mariées avant l'an 1660 ou 1662.

SECTION II.

Derniere Révolution de Golconde.

étoient à ſon ſervice, & de qui *Gemelli* tenoit le fait, inveſtir la Forteresſe de Golconde, où le Roi s'étoit retiré. Mais comme elle étoit bâtie de grandes pierres de taille, & entourée d'un foſſé profond, elle ſoutint les attaques pendant neuf mois, quoiqu'elle fût battue d'une nombreuſe artillerie, & ſur-tout de trois coulevrines d'une ſi prodigieuſe groſſeur, que chacune étoit tirée par deux-cens bœufs & cinquante éléphans; car elles ne pouvoient faire qu'une très-petite breche dans une Forteresſe qui n'étoit pas proprement environnée de murailles, mais plutôt d'un rocher. A la fin la diſette & les maladies qui regnoient dans la place, outre les préſens & les promeſſes d'*Aureng Zeb*, non ſeulement engagerent ceux qui la défendoient à déſerter, en ſe laiſſant pendant la nuit couler le long des murailles avec des cordes, mais porterent le Gouverneur à rendre la place contre la volonté du Roi, dans le tems qu'il offroit un tribut de trois millions & ſept-cens-mille roupies, & de ſe rendre vaſſal; mais *Aureng Zeb* refuſa ſes offres, & y entra en triomphe en 1687 (*).

Le Roi priſonnier.

Le Roi, qui avoit un collier d'un prix ineſtimable, en fit préſent à *Azem Shah*, qui l'emmenoit priſonnier ſur un éléphant. *Aureng Zeb* remarquant qu'on ne lui avoit pas lié les mains derriere le dos, gronda ſon fils de cette négligence; mais *Azem Shah* répondit que c'étoit un Roi, & qu'il devoit être ſatisfait de lui avoir ôté le Royaume & la liberté. On renferma ce malheureux Prince dans la Forteresſe de *Daulet-abad*, où le Mogol lui fit une miſérable penſion de vingt roupies par jour (†); mais ayant appris qu'il lui étoit né un fils pendant ſa priſon, bonheur qu'il n'avoit jamais eu étant ſur le Trône (‡), touché de compaſſion pour cet enfant, il augmenta la penſion du pere juſqu'à cinq-cens roupies par jour. *Pan Naïk* (§), qui avoit aidé *Aureng Zeb* de forces conſidérables dans la conquête de ce Royaume, eut la mort pour recompenſe, ſur des ſoupçons aſſez légers. Le fils irrité de la mort de ſon pere, refuſa de payer le tribut, & ſe retira dans ſes inacceſſibles montagnes; mais quelques années après

(*) *Gemelli* met cet événement en 1686, mais il n'arriva que l'année ſuivante. Le ſiege commença le 2 de Février 1687, & finit le 20 d'Octobre de la même année, ce qui s'accorde fort bien avec ce que ce Voyageur dit de ſa durée. Preſque aucun Voyageur n'a marqué l'époque de cette importante conquête. *Ovington*, qui étoit à Surate en 1690, n'en dit rien, non plus que *Fraſer* dans ſon *Abrégé de l'Hiſtoire des Grands-Mogols*. *Braems*, qui partit de Batavia en 1696, dit dans ſon Rapport aux Etats-Généraux, que ſuivant les derniers avis qu'on avoit reçus de la Côte de Coromandel, le Grand-Mogol, après avoir ſoumis le Viſiapour, s'avançoit vers Golconde, comme ſi cela étoit arrivé en 1696; tant quelques Voyageurs ſont peu exacts. Nous apprenons par les *Mémoires du Comte de Forbin*, qu'à ſon retour de Siam en 1687, il aborda à Maſulipatan, dans le tems que le Grand-Mogol aſſiégeoit Golconde, & que n'en étant qu'à trente lieues, il auroit voulu y aller pour voir de quelle maniere les Indiens font la guerre, mais qu'il ne put trouver de bâtiment pour l'y conduire, la Peſte ayant dépeuplé Maſulipatan. *Mém. de Forbin.* T. I. p. 226 & ſuiv. Amſt. 1730.

(†) *Gemelli* dit qu'il avoit ſoixante ans en 1695.

(‡) *Mirza Abdallah Coſing* ou *Hooſan* avoit eu un fils avant ſon avénement à la Couronne, ce qui ſemble fortifier l'opinion qu'*Abul Haſſan*, qui eſt le Roi dont il s'agit ici, étoit ſon fils.

(§) Dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire de Viſiapour.

Digitized by Google

après (*), obligé de céder à une puiſſance ſupérieure, il recommença à payer le tribut, & ſe ſoumit à recevoir dans ſon Pays un Gouverneur, que le Grand-Mogol nommeroit (a). Section II. *Derniere Revolution de* Golconde.

CHAPITRE V.

Le Royaume de Canora *ou* Canara.

Canora. CANORA, ou le Pays *Canatique*, commence à *Gongola*, village à environ quarante milles au Sud de *Goa*, & s'étend le long de la côte juſqu'aux terres du *Zamerbin* ou *Zamorin* de *Calecut*, & dans le Pays juſqu'aux Montagnes de poivre de *Sunda*, & au Canton de *Serji Khan* dans le Royaume de Viſiapour (b). Ce Pays a au Nord la Principauté de *Sunda*, au Couchant la Mer, au Midi le *Malabar*, & au Levant il eſt borné par les Montagnes de *Gatti*, ou *Gattam*, qui le ſéparent de la Principauté d'*Ikkikeri* & d'une partie du *Mejour*.

Air & Productions. L'air du *Canara* eſt très-pur, & aſſez agréable, & le Pays eſt ſi fertile qu'il fournit toute l'Europe & une partie des Indes de Riz (c). Outre cela la terre y produit quantité de Noix de Bétel, & des Muſcades ſauvages dont on ſe ſert dans la Teinture. Il s'y trouve auſſi quelque Poivre, mais qui n'eſt pas comparable à celui de Sunda; & il y a des Eléphans ſauvages dans les Forêts.

Bedmûr *Capitale* La Ville capitale du Canara s'appelle *Bedmûr* (†), & eſt à quatre journées de *Mirza* ou *Merzée*, Château ſur le bord de la mer, à l'embouchure de la riviere du même nom. Du tems de notre Auteur, vers l'an 1675, c'étoit le lieu de la réſidence de la *Ranna*, ou Veuve de *Sham Shanker*, *Naig* ou *Naik*, Rajah de *Canora*, qui avoit été tué par les Grands de ſon Royaume. Cette Princeſſe gouvernoit pendant la minorité de *Baſſapi Naig* ſon fils, conjointement avec *Timi Naig*, qui de vendeur de *Todds* s'étoit élevé au rang de Général & de Protecteur, plus par ſon adreſſe que par ſa valeur. Il fut tué en allant joindre *Sevaji* (d), comme on l'a rapporté ailleurs.

Ce Pays eſt gouverné par des Femmes. Un Voyageur de ces derniers tems nous apprend que ce Pays eſt ordinairement gouverné par une Princeſſe, qui eſt maîtreſſe d'épouſer qui il lui plait; mais ſon mari n'a jamais le titre de Rajah, quoique ſi elle a des fils, l'ainé le porte. Mais ni le mari ni le fils ne ſe mêlent des affaires tant qu'elle vit, les Reines ne ſont point auſſi obligées de ſe brûler avec leurs maris (e).

Le

(a) *Gemelli*, T. III. p. m. 310-313.
(b) *Fryer's* Trav. p. 162.
(c) *Dellon*, p. 198.
(d) *Fryer*, ubi ſup. p. 162, 164.
(e) *Hamilton's* New Account of *Eaſt India*. Vol. I. p. 282.

(*) Cela prouve encore que la conquête de Golconde n'eſt pas de l'année 1696; car ce qui eſt rapporté ici doit s'être paſſé en 1695, dans le tems que *Gemelli* étoit à Golconde.

(†) *Hamilton* la nomme *Baydour*, & la place à deux journées de la côte. *De Liſle* écrit *Bednour*, & place cette ville à environ vingt-cinq milles au Nord-Eſt de *Mangalor*.

Royaume de Canara.

Le Rajah ou la Ranna entretient généralement quinze-mille hommes ſur les frontieres du côté du Malabar, où il y a des Forts de terre. On tient dans ces Forts deux ou trois-cens hommes, pour arrêter les petits partis des Malabares voiſins, qui viennent quelquefois ſecrettement dans le deſſein de piller & de voler. Il y a encore une autre armée pour couvrir les frontieres contre les courſes des ſujets des *Sevajis:* car ces deux Peuples étant pauvres en comparaiſon des Canarins, épient toutes les occaſions de leur enlever leur ſuperflu (*a*).

Figure & Coutumes des Habitans.

Les Canarins ont le teint baſané, la taille médiocre, les cheveux longs, & leur habillement reſſemble aſſez à celui des Indiens de Surate. Ils ſont en général bons ſoldats, & très-habiles mineurs; ils combattent avec plus d'ordre que les Malabares; mais ils ſont moins déterminés, étant plus adonnés au Commerce, qui les attire dans tous les Pays des Indes. Ils ne ſuivent pas non plus les Loix & les Coutumes des Malabares, ſur-tout en ce qui regarde la diſtinction & le rang de leurs Tribus, ils ſe conforment plus à celles des Indiens Gentils (*b*).

Nobleſſe & Langue.

Les Nobles du premier ordre portent le titre de *Naïks* ou *Naigs*, comme ceux du Malabar celui de *Nairos*. Le Pays a ſa Langue particuliere, qui s'appelle le *Canarin*, que l'on parle par-tout avec quelque différence de dialecte, depuis les frontieres du Malabar juſqu'à Surate.

Les Femmes ſe brûlent.

Le *Canara* a pluſieurs coutumes qui lui ſont particulieres, dont pluſieurs ſe ſont répandues dans les Pays les plus éloignés. C'eſt ici qu'a commencé l'uſage, pour les femmes, de ſe brûler avec le corps de leurs défunts maris. Avant que les Brammans ſe fuſſent aviſés de cette Loi, les femmes étoient ſi promptes à ſe ſervir du poiſon, que le moindre différend coûtoit la vie au mari. Notre Auteur en a vu ſe brûler des différentes manieres dont nous avons parlé, avec cette circonſtance cependant, que ſur le bord de la foſſe il y avoit une pile de bois, au moins du poids de cinq-cens livres, placée de façon qu'en tirant une corde elle tomboit & aſſommoit la femme, ou du moins l'accabloit. Si la pauvre victime balance, les impitoyables Prêtres la pouſſent avec leurs longs bâtons, en faiſant en même tems un bruit affreux pour étouffer ſes cris, & en danſant autour du bûcher (*c*).

Maniere dont les Hommes ſe lient à la mort.

Quoique les hommes ne ſe brûlent pas avec leurs femmes, ils ont cependant leur tour, en ſe dévouant volontairement à la mort d'une autre maniere. Pour entendre ceci, il faut ſavoir que les roues des chariots ſur leſquels ils portent leurs Idoles en proceſſion aux Jours de fête, ont de grands crochets de fer, ſur leſquels quelques-uns des plus ſuperſtitieux zélateurs ſe jettent eux-mêmes, en ſorte que tournant avec les roues ils ſont mis en pieces; d'autres ſe couchent par terre pour que les roues paſſent ſur eux & les écraſent (*d*). La même choſe ſe pratique en d'autres endroits des Indes.

Il y a peu de Criminels.

Il n'eſt permis à perſonne dans le *Canara*, ſi ce n'eſt aux Officiers d'Etat

(*a*) *Hamilton*, ubi ſupra, p. 286.
(*b*) *Dellon*, p. 196, 197.
(*c*) *Hamilton*, ubi ſup. p. 280.
(*d*) *Dellon*, p. 197.

tat & aux Cavaliers, d'aller à cheval, ſur des mulets ou des éléphans; les buffles & les bœufs ſont les montures ordinaires. On ne permet auſſi à perſonne de ſe faire porter un paraſol par un domeſtique. Ceux qui veulent ſe mettre à l'abri du Soleil ou de la pluie ſont obligés de faire eux-mêmes cette fonction. A tous les autres égards on jouit d'une pleine liberté. Les Loix ſont ſi exactement obſervées dans ce Pays, qu'il eſt fort rare qu'on y entende parler de vols ou de meurtres; un étranger peut traverſer le Pays ſans qu'on s'informe où il va, ou quelles affaires l'amenent (*a*). Peut-être celà vient-il en grande partie de la maniere cruelle dont on exécute les criminels; ils les dépouillent tout nuds, leur lient pieds & mains, & les expoſent ainſi à l'ardeur brûlante du Soleil & aux piquures des mouches, en ſorte qu'ils meurent d'une mort lente & affreuſe (*b*). *Royaume de Canara.*

Il y a ſur la côte de *Canara* pluſieurs Places conſidérables. La plus ſeptentrionale eſt *Onoar* ou *Onor*, ſituée ſur une riviere qui peut recevoir des vaiſſeaux de deux ou trois-cens tonneaux. Il y a un Château ſur une colline baſſe, environ à un mille de la barre, bâti autrefois par les Portugais; mais le Rajah de Canara, ne pouvant plus ſupporter leur inſolence, le prit par famine, après l'avoir tenu bloqué trois ans. On voit à *Onor* une Pagode nommée *Ramtrut*, qui attire tous les ans une grande quantité de Pélerins. L'Idole, qui reſſemble plutôt à un ſinge qu'à un homme, ſe porte quelquefois en proceſſion. On la met ſur un chariot fait en forme de Tour, qui a environ quinze pieds de haut, & l'on y place ſept ou huit Prêtres, pour lui tenir compagnie & pour chanter ſes louanges. Le chariot, qui a quatre roues, eſt tiré par les rues avec une corde bien forte, accompagné d'une grande foule de peuple toujours avide de ſuperſtition (*c*). Onor.

Le Port le plus proche tirant vers le Midi eſt *Batakola*, où l'on voit les veſtiges d'une grande ville, ſur une petite riviere à environ quatre milles de la mer. Il n'y reſte plus rien de remarquable que dix ou douze petites Pagodes, couvertes de cuivre & de pierre. Le Pays produit une aſſez grande quantité de poivre, & les Anglois y avoient un Comptoir; mais un de leurs vaiſſeaux y ayant abordé vers l'an 1670, pour prendre ſa charge, le Chef demanda au Capitaine un beau dogue qu'il avoit; mais ce chien ayant tué une vache, pendant qu'ils étoient à la chaſſe, les Prêtres ſouleverent la populace, qui maſſacra tous les Anglois du Comptoir, au nombre de dix-huit. Depuis ce tems-là les Anglois n'y ont point eu d'Etabliſſement, mais ils y vont ſouvent acheter du poivre. Batakola.

Après *Batakola* on trouve *Barſeloar*, ſur les bords d'une grande riviere à quatre milles environ de la mer. Les Hollandois y ont un Comptoir à environ un mille de l'embouchure de la riviere, qui eſt défendue par un Château bâti ſur la rive ſeptentrionale. Tout leur commerce conſiſte à acheter du riz, que le Pays circonvoiſin fournit en abondance, & dont ils pourvoyent leurs garniſons ſur la côte de Malabar. Les Portugais y en viennent prendre auſſi pour Goa; & ils ont ſept ou huit vaiſſeaux qui en portent à Maſcate en Arabie, d'où ils apportent en retour des chevaux, des Barſeloar.

(*a*) *Hamilton*, ubi ſup. p. 282. (*b*) *Dellon*, p. 198. (*c*) *Hamilton*, p. 278.

Royaume de Canora.

des dates, des perles & d'autres marchandiſes. Au Midi de cette place ſur le chemin de *Mangalore*, on voit une allée de huit ou dix milles de long, plantée de quatre rangées d'arbres, dont les branches offrent un agréable ombrage aux paſſans, qui peuvent encore ſe rafraîchir de tems en tems avec de belle eau pure, que leur donnent quelques vieilles gens, qui ſont dans des hutes, aux dépens de l'Etat. On rencontre entre *Barſelour* & *Mangalore*, *Bakkanour* & *Molkey*, dont les rivieres ſervent à tranſporter la grande quantité de riz que leurs campagnes produiſent (*a*).

Mangalore.

Mangalore eſt la ville la plus marchande de tout le Royaume de Canara, parcequ'elle a la commodité d'une riviere, qui ſe forme de la jonction de trois autres, leſquelles doivent leur origine aux grandes pluies & aux roſées, & deſcendant des montagnes de *Gatti* à vingt-cinq ou trente lieues de-là, viennent ſe réunir à un mille environ de la mer. La ville eſt pauvrement bâtie le long de la riviere, & n'a d'autre défenſe que deux petits Forts, un à chaque côté de l'embouchure de la riviere. Les campagnes rapportent deux récoltes de bled par an, & les terres hautes produiſent du Poivre, des Noix de Bétel, du Bois de Sandal, du Fer & de l'Acier, ce qui fait le fonds d'un aſſez bon commerce. Les Portugais ont un Comptoir à *Mangalore* pour du riz, & une aſſez grande Egliſe, parcequ'il s'y trouve un grand nombre de Noirs, qui ſont Chrétiens; mais, dit notre Auteur, tant le Peuple que le Clergé ſont la honte du Chriſtianiſme. Les Prêtres ſont aſſez impudens que de faire marché avec un Etranger pour lui procurer des femmes, & les Laïques ne comptent pas la fornication, le larcin & le meurtre au nombre des péchés, pourvu qu'ils puiſſent y trouver du profit.

En 1695 les Arabes de Maſcate vinrent avec une Flotte piller la côte de Canara, brûlerent *Barſelour* & *Mangalore*, & emporterent un riche butin. *Konnaji Angria* inſulta auſſi cette côte en 1720; mais ayant mis quelque monde à terre, il fut ſi bien reçu, qu'il ſe rembarqua ſans avoir fait grand mal.

Il y a encore un autre petit Port dans le Canara, nommé *Mangazir* environ à cinq lieues au Midi de *Mangalore* & à trois de *Dekulli*, qui eſt un grand Fort, bâti dans une iſle proche de terre. Et trois lieues plus bas vers le Sud, il y a une petite riviere qui ſépare le Royaume de Canara des terres du Malabar (*b*).

CHAPITRE VI.

Les Pays nommés communément la Côte de Malabar.

SECTION I.

Deſcription du Pays.

Section I. *Deſcription du Malabar.*

LE MALABAR, pris dans un ſens étendu, comprend non ſeulement le Pays de ce nom, qui eſt à l'Occident du Cap *Comorin*, mais encore les

(*a*) *Hamilton*, p. 282. (*b*) *Ibid.* p. 285.

Section I. *Description du Malabar.*

les terres qui ſont à l'Orient juſqu'à *Nagapatam*; car c'eſt juſques-là que les habitans ſont appellés *Malabares*, & la Langue Malabare s'étend beaucoup au-delà juſques dans le Royaume de Carnate. Dans un ſens plus reſtreint & plus moderne, la Côte de *Malabar* ne comprend que les Pays de ce nom qui ſont à l'Oueſt du Cap *Comorin*, nommés autrement les Etats du *Zamorin*. Ce Pays commence à la petite riviere qui eſt à trois lieues au Midi du Fort de *Dekalli*, & finit au Cap *Comorin*, qui eſt la pointe la plus méridionale de la Preſqu'iſle de l'Inde en-deçà du Gange, ainſi il s'étend environ trois-cens-cinquante milles en longueur: il a environ quatre-vingt milles dans ſa plus grande largeur, & en quelques endroits il n'en a pas au-delà de vingt. La mer le baigne du côté de l'Occident, & à l'Orient il eſt borné par les Montagnes de *Gatti* ou de *Gate*, qui le ſéparent des Royaumes de *Decan* & de *Maduré*.

Etendue & Bornes du Malabar.

L'air eſt fort ſain ſur toute la Côte de Malabar, la côte charmante, & le terroir eſt un des plus fertiles de toute l'Aſie, donnant deux récoltes par an (*a*): cependant le riz n'y eſt pas abondant, on y en porte beaucoup du Canara (*); mais comme la Côte eſt baſſe & ſablonneuſe, elle nourrit une grande quantité de Cocotiers, d'arbres qui portent les Noix de Bétel, & l'Aréca, dont les fruits font entrer beaucoup de richeſſes dans le Pays (*b*). Il y a diverſes autres ſortes de fruits en grand nombre, excellens dans leur eſpece, mais fort différens de ceux d'Europe; tel eſt le *Jakka*, qui eſt prodigieuſement gros; il eſt diviſé en pluſieurs compartimens, qui contiennent une ſubſtance jaune, qui a le goût de melon, où il y a une eſpece de chataignes qui ſont la graine. La *Manga* eſt un fruit plus excellent encore, & il reſſemble à une Pavie. Quand il eſt mûr il s'en trouve de pluſieurs couleurs différentes, de rouges, de blancs & de verds; les uns de la groſſeur d'un œuf, & d'autres plus gros que les plus groſſes poires: ils ont la peau dure, mais la chair molle; ils ſont bons à garder ou à confire: mais les *Mangas* du Malabar ſont les moins bonnes des Indes; celles des environs de Surate ſont meilleures, & celles de Goa les ſurpaſſent (*c*).

Propriétés de l'Air & du terroir.

Les terres hautes produiſent du Poivre & du Cardamome; ce dernier, dit-on, ne croît nulle part ailleurs que dans le Royaume de *Cananor*, proche d'une montagne éloignée de ſix ou ſept lieues de la mer. On eſt diſpenſé de le ſemer & de le planter; il ſuffit, après la ſaiſon des pluies, de mettre le feu aux herbes qui couvrent la terre, dont les cendres produiſent le Cardamome, qui eſt le grand aſſaiſonnement des mets dans l'Orient. Il ſe trouve de la Canelle ſur la Côte de Malabar, mais elle n'eſt pas comparable à celle de Ceylan. L'Arbre de *Reys* ou de Racines n'eſt en aucun endroit en ſi grande quantité que dans ce Pays (*d*). Les montagnes fourniſſent du Fer & de l'Acier, mais pas ſi bon que celui d'Europe.

Poivre & Cardamome.

Les

(*a*) *Corrwall* Obſerv. ou Ind. Voy. p. 55. *Dellon*, p. 83. Amſt. 1699.
(*b*) *Hamilton*, Vol. I. p. 292.
(*c*) *Dellon*, p. 88, 89.
(*d*) *Ibid.* p. 96.

(*) Particulierement de *Barſalaor*, parceque le riz de la Côte de Malabar ne ſe conſerve pas au-delà de trois mois hors de ſon enveloppe, mais dans l'enveloppe il peut ſe garder un an. *Hamilton* New Account p. 334.

SECTION I. *Description du* Malabar.

Les Bois fourniſſent, outre beaucoup de Bêtes fauves, du Bois de charpente, du Bois de Sandal blanc & jaune, de la Caſſe, de la *Nux Vomica*, du *Cocolus Indiæ*, & d'autres Drogues en abondance (*a*). Le Malabar produit auſſi toutes ſortes de Légumes, on y trouve entr'autres une eſpece de Feves, qui ont quatre grands doigts de largeur, & dont les coſſes ſont longues d'environ un pied & demi; mais il n'y a que les pauvres gens qui les mangent, parcequ'elles ne ſont pas de fort bon goût.

Animaux & Reptiles.

La Côte de Malabar abonde en Oiſeaux ſauvages & domeſtiques, qui ſont les mêmes qu'on trouve dans les autres Pays des Indes: il y a auſſi des Tigres de trois ſortes, dont on a parlé ailleurs, des Jakals ou Addives, des Buffles, des Civettes, & des Singes. Mais il n'y a point d'animal plus dangereux que les Couleuvres, ſur-tout celles qui ſont vertes, dont le poiſon donne infailliblement la mort. Les unes ne ſont pas groſſes, quoique longues; mais il y a des Serpens de vingt pieds de long, & ſi gros qu'ils peuvent avaler un homme. Ils ne paſſent néanmoins pas pour les plus dangereux, parcequ'on les découvre de loin, & qu'il eſt plus aiſé par-là de les éviter (*b*).

Différens Royaumes.

La Côte de Malabar étoit autrefois ſous la domination d'un ſeul Souverain, qu'on appelloit *Samorin* (*). Ce Prince s'étant fait Mahometan ſur ſes vieux jours, & voulant entreprendre le Pélérinage de la Mecque, partagea par Teſtament, avant que de s'embarquer, ſes Etats entre ſes quatre neveux Il légua à l'ainé *Calliſtra*, dont la côte s'étend environ vingt-quatre lieues depuis *Dekulli* juſqu'à *Ticoré*; il laiſſa au ſecond, qu'il aimoit le plus, la même étendue de côte depuis *Ticoré* juſqu'à *Chitava*, avec le titre de *Samorin*; il donna au troiſieme *Attinga*, depuis *Chitava* juſqu'au Cap *Comorin*, qui comprend environ cinquante lieues, parceque cette partie du Pays eſt renfermée entre la mer & les montagnes de *Gate* (†), & ſéparée de ces montagnes par des rivieres, & par plus de mille iſles entre *Chitava* & *Quoiloang* ou *Coulan*; le plus jeune eut en partage *Koyl*, qui s'étend depuis le Cap *Comorin* juſqu'à *Negapatan*, environ cinquante lieues. Dans la ſuite ces Royaumes ſe diviſerent en plus petites Principautés, comme ils le ſont à préſent (‡); ce qui n'empêche pas que pluſieurs Tribus Indiennes ne ſoient encore tributaires des Provinces nommées dans le Teſtament du vieux Monarque, quoiqu'un plus grand nombre ſe ſoient rendues indépendantes (*c*).

Une

(*a*) *Hamilton*, l. c. p. 291. (*b*) *Dellon*, p. 114, 119. (*c*) *Hamilton*, p. 291.

(*) *Hamilton* dit que cet Empereur regnoit lorſque les Portugais vinrent la premiere fois aux Indes en 1498. Mais *Faria y Souſa* & d'autres Ecrivains de ſa nation font regner ce *Samorin*, nommé *Perimal*, ſix-cens ans auparavant Quant au partage de ſes Etats, *Faria* prétend qu'il donna au premier de ſes parens le Royaume de *Coulan*, où il plaça le Métropolitain de la Religion des Brammans, & le nomma *Kobritim*, ou Grand-Prêtre. Cette Dignité fut enſuite transférée à *Cochin*. *Perimal* la donna à ſon neveu *Calicut* avec toute l'autorité temporelle, & le titre de *Zamori* ou d'Empereur. V. *Port. Aſia* Vol. I. p. 100.

(†) Il en eſt de même de tout le Pays, & cette partie eſt la plus large.

(‡) Le Capitaine *Hamilton* en a donné une liſte p. 287, telle que la fit dreſſer en 1694 Mr. *van Rheden* Commiſſaire-Général de la Compagnie des Indes Orientales Hollandoiſe.

Section I. *Description du Malabar.*

Une choſe digne de remarque, c'eſt que quoiqu'il y ait beaucoup de villes & de bourgs dans le Malabar, il ne s'y trouve aucun village. A la campagne chacun a ſon habitation ſéparée, & entourée d'une clôture; & comme c'eſt parmi eux une coutume conſtante de ne ſe point ſervir de l'eau de ſes voiſins, chaque maiſon, qui n'eſt pas ſur le bord d'une riviere, a ſon propre puits (*a*).

Il n'y a point de Villages. Mont Delli.

Il n'y a point de Port entre *Dekulli* & le Mont *Delli* (*), mais tout du long de la route il y a une belle riviere profonde, qui coule environ huit lieues; jamais elle ne s'éloigne du rivage au-delà de la portée d'une fleche, & tombe dans la mer au pied de la montagne, à travers les rochers & le ſable dans un canal qui a une demi-lieue de large. Il y a encore une petite riviere du côté du Midi, & trois lieues plus bas on en trouve une grande, nommée *Balliapatam*, où la Compagnie Angloiſe a eu un Comptoir pour l'achat du poivre.

Cananor.

Pas loin de-là vers le Sud eſt *Cananor*, ville qui a appartenu autrefois aux-Portugais, avec un Château très-fort, bâti ſur une langue de terre environnée preſque de tous côtés de la mer. Mais les Hollandois, aſſiſtés des naturels du Pays, qui étoient las de la tyrannie des Portugais, s'en rendirent maîtres ſans beaucoup de peine vers l'an 1660; car un *Fidalgo* ayant été tué d'un coup de canon, le premier jour que les ennemis ouvrirent la tranchée, le Gouverneur s'enfuit pendant la nuit, & laiſſa à la Garniſon le ſoin de pourvoir à ſa ſureté, auſſi ne manqua-t-elle pas de capituler dès le lendemain. Les Hollandois démolirent la ville, dont les pierres ſervirent à fortifier la Forteresſe, où il n'y a qu'une Garniſon de quarante ſoldats, parceque le Commerce qu'ils y font eſt peu de choſe. Il y a cependant au fond de la Baye une aſſez grande ville, qui appartenoit à *Adda Rajah*, Prince Mahométan, qui pouvoit mettre près de vingt-mille hommes en campagne. Son autorité n'eſt ni abſolue ni héréditaire; il n'eſt pas ſeulement le maître de diſpoſer des deniers publics; quand on en a beſoin pour quelque choſe, le Rajah, l'Intendant du Commerce, le premier Juge & le Tréſorier s'aſſemblent pour en tirer des coffres où on le garde, auxquels il y a pluſieurs ſerrures, dont ils ont les clés. La monnoye eſt d'or.

En 1668 ce Prince ayant rendu viſite au Commandant Hollandois, ſes gens entreprirent de ſurprendre le Fort, mais ſans ſa participation, ce qui l'engagea à faire mourir le Chef de l'entrepriſe par un ſupplice cruel (*b*).

Le Roi de Kalliſtri.

Le Roi de *Kalliſtri* tient ſa Cour à huit ou dix milles de *Cananor*; notre Auteur & un autre Anglois y allerent en 1702. Son Palais étoit de branches & couvert de feuilles de Cocotier entrelacées. Le Roi, nommé *Omnitri* (†), étoit âgé d'environ quarante ans, & ſucceſſeur du fils aîné du Sa-

(*a*) *Dellon*, p. 142. (*b*) *Hamilton*, ubi ſup. p. 292.

(*) Ou Mont d'*Elie*, comme *Dellon* & d'autres la nomment. *Voy.* Ch. 21.

(†) *Dellon*, qui l'appelle *Onitri*, dit que c'eſt le titre de tous les Rois de *Cananor*, le ſuppoſant tel; il ajoute que c'étoit de ſon tems le plus puiſſant des Rois de la Côte de Malabar, & qu'il avoit bien plus de forces que le *Samorin*, quoique ſes terres euſſent beaucoup moins d'étendue. Voy. *Dellon* P. I. Ch. 21 & Ch. 38. cependant Ch. 40. il dit que le *Samorin* eſt le plus puiſſant des Princes Malabares.

SECTION I. *Description du Malabar.*

Samorin, dont on a parlé plus haut, qui mourut dans le cours de son voyage à la Mecque; nos deux Voyageurs lui rendirent leurs respects, en lui faisant présent chacun d'un Sequin d'or; sur lequel il y avoit quelques grains de riz. Il les régala avec du vin de Toddi; quelques plantains, & de jeunes noix de Cocos. Il n'avoit pour tout habillement qu'une écharpe de soye, attachée avec une ceinture d'or, & qui lui descendoit jusqu'aux genoux; il avoit aux oreilles de grands joyaux d'or massif, enrichis de rubis, d'émeraudes & de perles; mais il n'avoit rien sur la tête que ses cheveux, qui pendoient sur ses épaules, & qui étoient fort beaux. La Reine & ses filles étoient habillées de la même maniere, elles avoient seulement les cheveux noués par derriere; étant toutes nues au-dessus du nombril, & nuds pieds. La Reine avoit l'air agréable & étoit très-affable, distribuant le Bétel & l'Aréca de ses propres mains.

Vers l'an 1680 trois Princes du Sang avoient conspiré de se défaire d'*Omitri* & de sa famille, mais la conjuration ayant été découverte, ils furent décapités à deux milles de Cananor, sur des autels de pierre, quarrés, de trois toises de haut & de quatre de diametre.

Dormépatam.

Les terres d'*Adda Rajah* ne s'étendent que dix milles au Midi de Cananor, jusqu'à la riviere de *Tellicherri*, proche de laquelle il y a un Port nommé *Dormepatam*. L'entrée est embarrassée de rochers, & il y a vis-à-vis une isle à une lieue environ du rivage, qui est environnée aussi d'écueils. Le même Rajah possede aussi les isles de *Lakka Dive* (*), qui sont environ à quarante lieues de la Côte de Malabar, entre le huitieme degré & trente minutes, & le douzieme & trente minutes de Latitude. Elles sont basses, & sont environnées de bas-fonds très-dangereux. Il y a entre ces isles & les Isles Maldives un grand canal, qu'on appelle le *canal du huitieme degré*. Elles ne produisent que des Noix de Cocos & du Poisson, que les habitans apportent sec sur la Côte. Ils expriment de la chair des Noix de l'huile, & des fibres de la Coque, qu'ils appellent *Kayar* ou *Kayro*, ils font des cordes & des cables pour les vaisseaux. Dans le tems des moussons du Sud-Ouest, ils trouvent quelquefois de l'Ambregris, qui flotte sur la mer. Le Capitaine *Hamilton* en vit chez le Rajah un morceau de la grosseur d'un boisseau, qui valoit selon son estimation dix-mille roupies, ou douze-cens-cinquante Livres sterling. Les Habitans sont Mahométans comme leur Prince (*a*).

Tellicherri.

La Province qui confine aux terres d'*Adda Rajah* est *Tellicherri* (†), où les Anglois ont une Loge, bien fortifiée de murailles de pierre, & munie de canon; mais qui est de peu de service, n'y ayant point de riviere à protéger, & n'étant pas à portée de défendre la rade contre les insultes des ennemis. La ville est entourée de murailles de pierre, & est derriere le Fort, dans les terres. Dou-

(*a*) *Hamilton*, l. c. p. 296.

(*) Dans le Voyage de *Dellon* il est nommé, sans-doute par quelque faute d'impression, *Atiraja*, & l'Auteur dit qu'il est Roi de plusieurs des Isles *Maldives*, au-lieu des Isles de *Lakka*; mais qu'il est Vassal du Roi de Cananor, voulant dire *Onitri* ou *Omitri*.

(†) Ou *Tilseri*, ainsi que l'appellent les François; mais le véritable nom est *Talisheri*. Voy. *Dellon*, Ch. 38.

Douze ou quatorze milles plus au Sud on trouve *Burgara*, Port de mer qui appartient à *Ballanore Burgaré*, Prince formidable, dont le Pays produit du Poivre, & le meilleur Cardamome qu'il y ait. Ce Prince & ſes Prédéceſſeurs ont été depuis un tems immémorial Seigneurs des Mers, & tous les vaiſſeaux qui négocient entre le Cap Comorin & Daman, doivent avoir un paſſeport de lui. Ceux qui n'ont qu'un mât payent annuellement huit Schelings, & ceux qui en ont trois, environ ſeize. Mais lorſque les Portugais s'établirent aux Indes, ils prétendirent à l'empire de la Mer, ce qui alluma une guerre qui a duré toujours depuis. Ce Prince a quelques Galiottes, qui croiſent le long de la côte, depuis le mois d'Octobre juſqu'au mois de Mai, pour enlever tous les vaiſſeaux qui n'ont point de paſſeport de leur Prince. Il ne fit point de difficulté de venir à bord du vaiſſeau du Capitaine *Hamilton* en 1703, & le régala magnifiquement ſur le rivage; mais il ne voulut rien boire à bord, diſant au Capitaine que l'eau qu'il avoit étoit ſouillée par ſon attouchement. Quand le Capitaine lui eut rendu viſite dans ſon Palais, fait de roſeaux & couvert de feuilles de Cocotier, il fit couvrir de nouveau un des appartemens, parceque cet Etranger en y paſſant avoit touché par hazard au toit.

Section I. *Deſcription du Malabar.* *Port de Burgara.*

Les terres de ce Prince finiſſent à *Ticoré*, à douze milles environ au Midi de *Mealé* (*). A moitié chemin eſt *Cottica* (†), fameux par le ſoin que les habitans ont de s'emparer des vaiſſeaux qui trafiquent ſans un paſſeport de leur Prince. A huit milles environ de *Cottica* eſt le *Rocher du ſacrifice*, ainſi nommé, parceque dans le tems que les Portugais commencerent à s'établir aux Indes, les Croiſeurs de cette place ſacrifierent ſur ce rocher tout l'équipage d'un Vaiſſeau Portugais qu'ils avoient pris. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que les Européens n'ont jamais pu obtenir un pied de terrein dans le Pays de *Balanore*, quoiqu'ils l'ayent ſouvent tenté.

Rocher du ſacrifice.

Le Pays du *Samorin* (‡) s'étend le long de la Côte du Malabar depuis *Ticoré* juſqu'à *Chitwa*, l'eſpace de vingt-deux lieues environ. On y trouve grande quantité de Poivre, des Noix de Bétel & de Cocos, dont les arbres donnent une eſpece de ſucre, qu'on appelle *Jaggheri*; & de la chair de ces noix ſechée on tire une huile fort claire. Il y a auſſi du Fer, du Bois de Sandal, de la Caſſe aromatique, & du Bois de charpente. L'exportation de toutes ces denrées produit un grand profit.

Pays du Samorin.

La Ville capitale du *Samorin*, ſi on peut lui donner le nom de ville, eſt *Calecut* (§), où il fait ordinairement ſa réſidence. Son Palais eſt bâti de pierre, & il y a une ſorte de grandeur apparente à ſa Cour. Il paſſe pour le plus puiſſant Roi de la Côte de Malabar, & c'eſt dans ſon Pays que ſe fait le meilleur Commerce, d'où vient que lui & ſes ſujets ſont plus riches que leurs

Calecut ou Coy Cota.

(*) Ou *Meali*, à deux lieues au Nord de *Bargara* ou *Burgara*. *Dellon*, P. II. Ch. 1.

(†) C'eſt ſans-doute *Cota* ou *Cognali*, ville marchande, dont le Seigneur étoit grand Pirate: mais ſuivant *Dellon* cette place n'eſt pas à plus d'un mille & demi de *Bargara*. *Cota* ſignifie un Fort.

(‡) Ou *Zamerlin*, ainſi que le nomment *Fryer* & *Cornwall*.

(§) Qui ſe nomme en Langue Malabare *Coy Cota* ou le *Fort du Coq*, parce qu'autrefois le Pays du Samorin ne s'étendoit pas au-delà de l'eſpace où l'on peut entendre le chant du Coq. *Dellon*, P. II Ch. 2. p. 178.

SECTION I. *Description du Malabar.*

leurs voiſins. Les Anglois y ont eu un Comptoir pendant long-tems, mais qui a été transféré à *Tellicherri*, où on leur envoye par mer le poivre acheté pour eux. Les François y ont établi un petit Comptoir en 1698, & les Portugais y ont une chetive Egliſe; mais l'argent manque aux premiers pour négocier, & les autres n'ont pas aſſez de crédit pour faire des Proſélytes.

Rade de Calecut.

Les Portugais avoient bâti une Fortereſſe devant *Calecut*, qui fut minée par la mer (*) ou abîmée par un tremblement de terre. En 1703, le vaiſſeau du Capitaine *Hamilton*, qui tiroit vingt-trois pieds d'eau, étant à la rade de cette ville, heurta ſur quelques-unes des ruines, à ſix braſſes de profondeur (*a*).

Tanor.

A cinq ou ſix lieues au Midi de Calecut eſt *Tannor* ou *Tanor* (†), ville de peu de Commerce, dont les habitans ſont Mahométans: c'eſt un petit Etat indépendant, mais qui paye une redevance au *Samorin*. A cinq lieues vers le Sud on trouve *Pennané*, où il y a une riviere; c'étoit ci-devant une place de Commerce. Les François & les Anglois y ont eu des Comptoirs juſqu'en 1670, qu'ils ſe retirerent. Environ quatre lieues plus au Midi eſt la riviere de *Chitwa* (‡), qui borne de ce côté-là les terres du *Samorin*. Vers l'an 1714 les Hollandois s'y établirent, & y ont bâti un petit Fort.

Coutumes bizarres.

Il y avoit autrefois en ce Pays-là pluſieurs coutumes bizarres, dont quelques-unes ſubſiſtent encore. L'une regardoit le *Samorin*, à qui il n'étoit pas permis de regner au-delà de douze ans. S'il mouroit avant ce terme, il avoit le bonheur d'échapper à une cérémonie tragique, qui étoit de ſe couper lui-même la gorge publiquement ſur un échaffaud, ſur lequel il montoit après avoir jeûné & pris congé de ſa nombreuſe Nobleſſe: on enterroit ſon corps en grande pompe, & l'on procédoit enſuite à l'élection d'un nouveau *Samorin*. Au-lieu de cette coutume il y en a à préſent une autre, qui n'eſt pas moins ſinguliere. Au bout des douze ans on publie un Jubilé dans tous les Etats du *Samorin*; on dreſſe pour lui une tente dans une grande plaine, & pendant dix ou douze jours on célebre une Fête avec de grandes réjouiſſances, l'artillerie tirant nuit & jour. Au bout de ce tems-là, quatre des aſſiſtans, quels qu'ils ſoient, qui ont envie de gagner une couronne par une action déſeſpérée, peuvent le tenter; ils doivent ſe faire jour à travers trente ou quarante-mille Gardes dont le *Samorin* eſt environné, & le tuer dans ſa tente; celui qui lui donne le coup de mort, lui ſuccede dans l'Empire.

Il y eut un de ces Jubilés en 1695 à *Pennani* (§), Port de mer à quinze

(*a*) *Hamilton*, ubi ſup. p. 322.

(*) *Dellon* attribue ces inondations aux Vents de Sud-Oueſt, qui ſouffient depuis le mois de Mai juſqu'en Septembre: le Fort, dit-il, eſt à moitié ſous l'eau, & ces inondations ont fait paſſer le Commerce de Calecut à Goa. Le même Voyageur dit qu'on trouve de la Poudre d'or parmi le ſable ſur le bord de la mer.

(†) Le Roi réſide à une lieue environ de-là; & quoique ſes terres n'ayent pas plus de huit ou dix lieues en quarré, il eſt auſſi abſolu qu'aucun Prince du Malabar, & n'eſt tributaire de perſonne. *Dellon*, P. II. Ch. 3. p. 183, 184.

(‡) Elle eſt environ à dix lieues au Nord de Cochin.

(§) *Pennané*, ou *Paniané*, eſt quelquefois le lieu de la réſidence du *Samorin*.

Section I. *Description du Malabar*

ze lieues environ au Sud de Calecut. Trois aſpirans ſeulement voulurent tenter cette extravagante entrepriſe. Ils fondirent ſur les Gardes avec l'épée & le bouclier, & après en avoir tué & bleſſé pluſieurs, ils furent eux-mêmes tués. Cependant le neveu d'un de ces déſeſpérés, jeune homme de quinze ou ſeize ans, fut ſur le point de remporter le prix; ſe tenant ſerré à côté de ſon oncle, il pénétra, lorſqu'il le vit tomber, juſques dans la tente du *Samorin*, & lui porta un coup, qui lui auroit certainement coûté la vie, s'il n'eût donné contre une grande lampe de cuivre, qui brûloit au-deſſus de la tête du Prince, & il fut tué avant que d'avoir eu le tems de redoubler. Le Capitaine *Hamilton*, qui voguoit alors le long de la côte, entendit pendant deux ou trois jours & autant de nuits le bruit du canon.

Mariage du Samorin.

Quand le *Samorin* ſe marie, il ne peut habiter avec ſa femme, qu'après que le *Nambouré* ou Chef des Prêtres a couché avec elle, & ſi le ſaint homme le trouve à propos, il peut en jouir pendant trois nuits. La raiſon de cette coutume, c'eſt que les premiers fruits de ſon mariage doivent être une oblation préſentée à la Divinité qu'elle adore; quelques-uns des Nobles ſont aſſez complaiſans pour accorder aux Prêtres le même privilege, mais le peuple ne peut prétendre à cet honneur (*a*).

Le Royaume de Cochin.

Les terres du Roi de *Conchin* ou *Cochin* confinent à celles du *Samorin*, & s'étendent depuis *Chitwa* environ vingt-quatre lieues vers le Sud. Il deſcend un ſi grand nombre de petites rivieres des montagnes de *Gate*, qui s'étendent juſqu'à huit lieues de la côte, que l'on compte plus de mille Iſles formées par ces petits courans, leſquels ſe réuniſſent à *Cranganor*, à cinq lieues au-deſſous de *Chitwa*, où ils ſe déchargent par une grande embouchure dans la mer.

Cranganor.

La premiere place conſidérable qu'on trouve après avoir quitté *Chitwa*, eſt *Cranganor*, où les Hollandois ont un petit Fort qui porte le même nom, & qui eſt ſur une riviere, à une lieue de la mer. *Cranganor* avoit autrefois le titre de Royaume, & étoit un Etat compoſé de Juifs, qui y comptoient quatre-vingt-mille familles de leur Nation, qui ſont réduites à préſent à quatre-mille. Ils ont une Synagogue à *Cochin*, pas loin du Palais du Roi à environ deux milles de la ville; c'eſt-là qu'ils conſervent leurs Archives, gravées ſur des plaques de cuivre, en caracteres Hébraïques; & quand quelqu'un des caracteres s'uſe, ils le gravent de nouveau.

Juifs qui s'y trouvent.

Mr. *van Rheeden*, dont on a parlé, eut vers l'an 1695 un Extrait de leur Hiſtoire en Hollandois. Ils diſent qu'ils ſont de la Tribu de *Manaſſé*, dont une partie fut tranſportée, par ordre de *Nébucadnezar*, dans les Provinces les plus orientales de ſon vaſte Empire, qui s'étendoit, ſemble-t-il, juſqu'au Cap Comorin. Vingt-mille d'entre eux mirent trois ans à faire ce voyage, depuis leur départ de Babylone.

Leur Hiſtoire.

Quand ils arriverent ſur la Côte de Malabar, les habitans les reçurent fort honnêtement, & leur accorderent la liberté de conſcience, & le droit de vivre ſelon leurs propres Loix. S'étant multipliés & enrichis ils acheterent le petit Royaume de *Cranganor*, & choiſirent deux freres d'une des pre-

(*a*) *Hamilton*, l. c. p. 309.

SECTION I. *Deſcription du Malabar.*

premieres familles pour gouverner l'Etat, & pour regner conjointement. Mais l'un des deux qui aſpiroit à commander ſeul, tua ſon frere dans un feſtin: le fils du mort ayant vengé ſon pere en tuant le meurtrier, on en revint à la Démocratie, qui ſubſiſte encore parmi eux. Pluſieurs d'entre eux, preſſés par la miſere, ont embraſſé la Religion des Indiens, y ayant pluſieurs ſiecles que les terres ſont retombées entre les mains des Malabares.

Au Midi de *Cranganor*, dans l'Iſle de *Baypin*, qui s'étend depuis-là juſqu'à *Cochin*, il y a un vieux Fort des Portugais, & cinq lieues au-deſſus de l'embouchure des petites rivieres il y a une Égliſe Catholique-Romaine, nommée *Verapoli*, deſſervie par des Prêtres François & Italiens, dont le Supérieur peut lever quatre-mille hommes, tous Catholiques-Romains. Mais il y a un plus grand nombre de Chrétiens de *St. Thomas*, qui ne veulent point communiquer avec eux; & quelques Portugais, nommés *Topaſſes*, qui n'ont de communion ni avec les uns ni avec les autres; ils ne veulent que des Prêtres Portugais, parcequ'ils ont plus de complaiſance pour leurs mœurs dépravées, & leur donnent l'abſolution de leurs crimes à meilleur marché (*a*).

Mauvaiſe qualité de l'Eau.

L'eau de ce Pays, proche de la Côte depuis *Cranganor* juſqu'à *St. André* (*), environ douze lieues vers le Midi, a la mauvaiſe qualité de faire enfler les jambes à ceux qui en boivent ordinairement, aux uns une, & aux autres toutes les deux. Notre Voyageur en a vu qui avoient une aune de tour à la cheville. Cette enflure ne cauſe point de douleur, mais de la demangeaiſon, & la jambe enflée ne paroît pas plus peſante que l'autre à celui qui eſt attaqué de cette incommodité. Les Hollandois de Cochin, pour s'en garantir, envoyent tous les jours des chaloupes chercher de l'eau à *Verapoli*, ce qui n'empêche pas que le Capitaine *Hamilton* n'ait vu des hommes & des femmes de cette Nation, qui étoient atteints de ce mal; & juſqu'à préſent on n'a point trouvé de remede propre à le prévenir ou à le guérir. Les Légendes de Rome attribuent cette extraordinaire enflure des jambes à la malediction que *St. Thomas* prononça contre ſes meurtriers & leur poſtérité. Mais cet Apôtre, diſent-elles, fut tué par le *Tillinga* à Méliapour, ſur la Côte de Coromandel, à quatre-cens milles de-là, & à Méliapour les naturels ne ſont pas ſujets à ce mal.

La Ville de Cochin.

Les Portugais, qui ſont les premiers Européens qui s'établirent à *Cochin*, bâtirent une belle ville ſur le bord de la riviere, à trois lieues environ de la mer; mais comme celle-ci gagne continuellement, la ville n'en eſt à préſent éloignée que de cent pas. Cependant ſa ſituation au milieu des canaux formés par les petites rivieres eſt fort agréable; elle a un mille & demi de long ſur un mille de large. Les Hollandois s'en étant rendus maîtres vers l'an 1660 (†), avec l'aſſiſtance du Roi de *Cochin*, que l'inſolence

(*a*) *Hamilton*, ubi ſup. p. 323.

(*) Ce n'eſt qu'un village, où il y a une Égliſe dédiée à *St. André*, & deſſervie par des Prêtres de *St. Thomas*, qui ſont généralement pauvres & ignorans. *Hamilton*, p. 332.

(†) L'Auteur ſe trompe certainement. *Schouten*, qui ſe trouva au premier ſiege de *Cochin*, en 1662, dit que les Hollandois leverent le ſiege le 2 de Mars de cette année-là. *Voy. de Schouten*, T. I. p. 355-375. *Aſſſ.* 1708. Dans l'*Hiſtoire Générale des Voyages*. Tom.

lence des Portugais avoit brouillé avec eux, ils la réduisirent à la dixieme partie de sa grandeur; elle a à présent six-cens pas de long sur deux-çens de large; elle est bien fortifiée de sept grands bastions, avec des courtines épaisses: la Garnison est de trois-cens hommes. Le Roi de *Cochin*, qui n'est tout au plus que le Vassal des Hollandois, a un Palais bâti de pierre, à une demi-lieue environ de la ville des Hollandois, & pas loin du Palais il y a un village de maisons isolées, qu'on nomme le *Vieux Cochin*, où il y a un *Bazar*, où l'on vend les denrées du Pays, mais point de curiosités. Le Roi fait sa résidence ordinaire dans un autre Palais, à six lieues au Sud de *Cochin* & à deux de *Saint André*, mais sa Cour est fort petite. Section I. *Description du* Malabar.

Il y a auprès du rivage de *St. André*, environ jusqu'à une demi-lieue en mer, ce qu'on nomme la *Baye de Vase* ou *de Boue*, qui est un endroit qui a peu de pareils dans le Monde. Elle est entierement ouverte, & exposée à toute l'impétuosité de la mer, n'y ayant ni isle ni banc qui puisse rompre la violence des vagues; qui dans la saison des mousſons du Sud-Oueſt viennent briser sur toutes ces côtes avec la plus grande fureur. Mais elles se perdent dans un moment sur ce Banc de boue, & les Vaisseaux y sont autant en sureté que dans le meilleur port; sans la moindre agitation. Ce Banc s'étend environ un mille le long du rivage, & dans l'espace de trente ans a changé d'environ trois milles sa direction, qui étoit vers le Nord (*a*). *Baye de Vase.*

Environ à deux lieues au Midi de *St. André* commencent les terres de *Porcat* ou *Porcab*, qui ne s'étendent pas au-delà de quatre lieues le long de la côte. Le Prince est pauvre, n'ayant que peu de Commerce, quoique ce fût un Port franc pour les Pirates, dans le tems qu'*Avery* & *Kid* infestoient ces côtes; mais depuis ce tems-là les Pirates se sont jettés vers les parties septentrionales, où ils ont occasion de faire de plus riches prises parmi les Vaisseaux qui vont à Mocha & en Perse. Les Hollandois ont un petit Comptoir à *Porcat*. *Principauté de* Porcat.

Koilkoiloan ou *Kalt Coulan* est un autre petit Etat, qui confine à celui de *Porcat*; les Hollandois y ont un Comptoir. Vient après *Coiloan* ou *Coulam*, autre petite Principauté & Ville. Elle a l'avantage d'avoir une riviere, qui est l'issue la plus méridionale des Isles de Cochin, & à un mille de-là les Hollandois ont sur le rivage un petit Fort, qu'ils ont enlevé aux Portugais; on y entretient trente hommes de garnison, mais il y a peu de Commerce. Les Danois ont à *Erwa*, à deux lieues au Sud de *Coulam*, un petit Comptoir, qui ne paroît du côté de la mer qu'une assez pauvre maison; & le Commerce qui s'y fait est assorti à l'habitation. A deux lieues au-delà d'*Erwa* on trouve le Fort d'*Aujengo*, que les Anglois ont bâti en 1695. Il est dans *Fort d'Aujengo.* Kali Coulam.

(*a*) *Hamilton*, l. c. p. 325, 328.

Tom. XIII. p. 390. La Haye in 4to, on dit que les Hollandois prirent *Cochin* au mois de Janvier 1667; autre faute: c'est au mois de Janvier 1663, qu'elle tomba en leur pouvoir. Voy. *La Croze*, Hist. du Christ. des Indes. Liv. V. p. 413. Cette date est confirmée par *Thevenot*, T. V. L. II. Ch. 1. il dit que dans le tems qu'il écrivoit (vers la fin de l'an 1666) les Hollandois avoient enlevé cette Forteresse aux Portugais, depuis trois ou quatre ans. Rem. du Trad.

SECTION I. *Description du Malabar.*

dans un terrein ſablonneux, deſendu d'un côté par la mer, & de l'autre par une petite riviere. Mais il n'y a pas une goutte d'eau pour boire, que celle qui vient des *Rochers rouges* à trois milles au Nord, où le Fort auroit été mieux placé. Le Pays produit une bonne quantité de Poivre, & de Toiles, auſſi belles qu'il y en ait aux Indes. Ce Comptoir des Anglois eſt dans les terres de la Reine d'*Attinga*. Avant la conſtruction de ce Fort, ils avoient deux autres Comptoirs dans ſon Pays, au Midi d'*Aujengo*; l'un nommé *Brinjan* ou *Bringjohn*, & l'autre *Ruttera* ou *Reytora*; mais comme c'étoient des places ouvertes, ils les ont quittés, pour éviter les avanies des Courtiſans avides.

En ce tems-là ils envoyoient annuellement un préſent à la Reine d'*Attinga*, qui tient ſa Cour environ à quatre lieues d'*Aujengo* dans les terres. En 1685 un jeune homme très-bien fait ayant été chargé de le porter, la brune Reine devint amoureuſe de lui, & dès le lendemain lui fit des propoſitions de mariage; il refuſa modeſtement un ſi grand honneur, mais pour faire plaiſir à cette Princeſſe il paſſa un mois ou deux à ſa Cour, & à ſon départ elle lui fit quelques préſens. Vers l'an 1720 l'Officier de la Reine ayant demandé le préſent ordinaire, le Chef des Anglois refuſa de le remettre à d'autre qu'à la Reine même: elle l'invita donc de venir à ſa Cour. Pour y paroître avec plus d'éclat, il mena avec lui deux membres de ſon Conſeil, quelques autres perſonnes du Comptoir, & la plupart des ſoldats; mais ils furent tous maſſacrés par une ruſe, à la réſerve de quelques domeſtiques noirs, qui ſe ſauverent.

Tengapatam.

Tegnapatam ou *Tengapatam* eſt à douze lieues environ au Midi d'*Aujengo*, dans un Pays qui produit du Poivre, & de la groſſe Toile. Les Hollandois y ont un Comptoir. *Colicha* ou *Colechè*, ſitué entre la pointe du milieu & la pointe occidentale du Cap Comorin, fournit de bonne Toile & du Sel; mais ni les Hollandois ni les Anglois n'y trafiquent point. Près de *Colicha*, à cette même pointe du milieu (*), il y a un Port très-ſûr pour de petits vaiſſeaux (*a*).

Le Pays, qui s'étend depuis les confins de *Coiloang* juſqu'au Cap, s'appelle le Royaume de *Travancor*; & comme l'un nous dit qu'il appartenoit à *Attinga*, & un autre, qu'il étoit gouverné par une Reine, il y a quelque apparence que c'étoit celle dont on a parlé plus haut. Outre les places le long de la Côte dont nous avons parlé, il y en a de conſidérables

Cotate.

dans les terres, comme les villes de *Travancor*, de *Cali* & de *Cotate*. Cette derniere eſt ſituée au pied des montagnes (de Gâte), environ à quatre lieues du Cap Comorin; elle eſt grande & fort peuplée (*b*), quoiqu'elle n'ait, non plus que les autres villes des Indes, ni foſſés ni murailles.

Cap Comorin.

Sur ce fameux Cap, qui forme la pointe la plus méridionale de cette Preſqu'iſle des Indes, on éprouve en même tems les deux ſaiſons les plus op-

(*a*) *Hamilton*, l. c. p. 333. (*b*) *Bouchet*, Lett. Edif. T. XV. p. 44.

(*) La liaiſon donne lieu de croire qu'*Hamilton* veut parler de la pointe qu'on appelle ordinairement le Cap *Comorin*; mais ſelon les Cartes des Jéſuites *Colicha* eſt à plus de cinquante milles au Nord-Oueſt du Cap, quoique *De Liſle* & les Cartes la mettent près de ce Cap.

oppoſées de l'année, l'Hyver & l'Eté; car dans cette langue de terre, qui n'a pas plus de trois lieues d'étendue, on a le plaiſir de voir ces deux ſaiſons réunies, dans un même jardin de cinq-cens pas en quarré, les arbres étant chargés de fruits & de fleurs d'un côté, pendant que de l'autre ils ſont dépouillés de toutes leurs feuilles. Ce phénomene ſingulier eſt cauſé par les montagnes, & l'Auteur, qui rapporte ce fait ſur le témoignage d'autres perſonnes, obſerve que des deux côtés du Cap les vents ſont toujours oppoſés, & ſoufflent comme s'ils vouloient ſe combattre; de ſorte que quand à la Côte Occidentale les vents viennent de l'Oueſt, à la Côte Orientale ils viennent de l'Eſt (*a*). Il y a plus: comme ces montagnes de *Gâte* ſont couvertes d'un ſable fin comme de la pouſſiere, les vents le portent juſqu'à l'Iſle de Ceylon, & il incommode beaucoup à *Tutuçorin*, ſur la Côte de la pêche; d'ailleurs, comme ce ſable eſt rouge, la réflexion des rayons du Soleil fait que l'air paroît tout en feu; ce qui forme un ſpectacle effrayant (*b*).

Section I. *Deſcription du* Malabar.

SECTION II.

Des Habitans du Malabar.

Section II. *Habitans du* Malabar.

Les Habitans du *Malabar* ont généralement la taille belle, ils ſont noirs ou du moins fort bruns, mais ils ne ſont pas à beaucoup prés auſſi laids que les Africains. Ils ont ordinairement les cheveux fort longs, mais la barbe tout-à-fait raſée; un petit nombre portent des mouſtaches. Ils ne manquent point d'eſprit, mais ils le cultivent rarement par les Arts & les Sciences utiles. Ils ſont fort traîtres, le manque de foi étant la choſe la plus ordinaire, & ils égalent à cet égard, dit *Dellon*, les Mahométans, leurs maîtres. En général les Malabares ſont fort patiens, & ſe mettent rarement en colere; s'il ont reçu quelque injure, ils ne ſe vengent jamais que par les voies d'honneur, le poiſon eſt une choſe inconnue parmi eux. Les femmes ſont généralement bien faites, & n'ont pas les traits deſagréables, mais les petites perſonnes ſont plus eſtimées que les grandes (*c*).

Diviſion en Tribus.

Les Malabares, comme d'autres Peuples des Indes, ſont diviſés en pluſieurs Tribus. La premiere eſt celle de leurs Princes. Le Clergé compoſe la ſeconde; la troiſieme eſt celle des *Nayers* ou Naïres, qui ſont les Nobles du Pays. Les Marchands forment la quatrieme; & la cinquieme comprend les Artiſans, les Laboureurs, les Pêcheurs, & en général tout le Commun-peuple.

La Couronne eſt héréditaire.

Chaque Royaume du Malabar a pluſieurs Familles de Princes, qui compoſent enſemble la Tribu Royale, qui eſt la plus éminente de toutes. Généralement le plus ancien des Princes ſuccede quand le Roi meurt, par conſéquent on ne voit gueres de jeunes Souverains chez les Malabares.

La

(*a*) *Tachard*, Lett. Edif. T. III. p. 209.
(*b*) *Nieuhof* & *Baldæus*.
(*c*) *Dellon*, P. I. Ch 28, p. 32, 36

SECTION II.

Habitans du Malabar.

Premier-Miniſtre.

La premiere choſe que fait un nouveau Roi, c'eſt de nommer un Lieutenant-Général ou Premier-Miniſtre. A-la-vérité cette Charge eſt miſe à l'enchere, mais le Roi a le droit de choiſir entre les Prétendans. Quel que ſoit celui qui ſe trouve revêtu de cette Dignité, fût-ce un *Sh.ti*, il ne laiſſe pas de ſe faire obéir, & de tenir les Princes mêmes en reſpect, comme s'il étoit de la premiere qualité. Le Roi lui abandonne entierement l'adminiſtration publique, & ſe retire dans un de ſes Palais, où il vit tranquille & avec aſſez de magnificence. Le Gouverneur-Général diſpoſe des Finances & fait à ſon gré la paix ou la guerre, de concert avec le Roi, en la préſence duquel il ſe tient toujours debout. Il ne permet ni aux Courtiſans ni aux Gardes d'entrer dans la chambre où le Roi couche, & ne lui parle jamais ſans avoir ſes mains ſur ſa bouche. La moindre négligence à quelqu'un de ces égards, l'expoſeroit à perdre ſa Charge, le Roi ſe réſervant toujours le pouvoir de caſſer ſes Lieutenant-Généraux; mais il eſt rare qu'il en vienne à cette extrémité (*a*).

Faſte des Rois.

Quand le Roi, par exemple celui de Cananor, ſort de ſon Palais, il eſt porté ſur un Eléphant ou dans un Palankin, ayant ſur la tête une Couronne d'or du poids d'environ deux-cens guinées, & qui a la figure d'un Bonnet Ducal. C'eſt de la main de ſon Lieutenant-Général que chaque Monarque reçoit cette Couronne, & après ſa mort elle eſt dépoſée dans le Tréſor de la Pagode Royale. Le Monarque eſt environné de ſa Garde de *Nayers*; quantité d'Officiers les précedent, & crient que le Roi vient, pour faire retirer tous ceux qui n'ont pas droit de paroître devant lui, & il marche au ſon des trompettes, des tambours & d'autres inſtrumens. Les Princes & les Princeſſes ne paroiſſent hors de leurs Palais qu'avec la même pompe; mais le Premier-Miniſtre n'a que ſes Gardes, ſans Trompettes ni Officiers qui faſſent retirer le peuple, à moins qu'il ne ſoit Prince; en ce cas-là il jouit de ces honneurs en vertu de ſa naiſſance & non de ſa Dignité.

Le Clergé.

Dans le Malabar, il y a dans l'Egliſe, comme dans l'Etat, diverſité de rangs. Le Clergé eſt compoſé de trois ordres, les *Nambouris*, les *Brammans* & les *Buts*. Les *Nambouris* ſont les premiers dans l'Etat & dans l'Egliſe, & quelques-uns ſont des Papes, étant Souverains pour le Temporel comme pour le Spirituel. Il y a deux ordres de ces Prêtres; le premier s'appelle *Iregale Nade*, & le ſecond *Nambiar*. Les *Brammans* forment la ſeconde claſſe d'Eccléſiaſtiques, & ne ſe mêlent que d'affaires de Religion. Les *Buts* ou Magiciens les ſuivent, & ſont en grande vénération (*b*). L'autorité du Clergé eſt ſi grande, que dans tout ce qui concerne la Religion les Rois dépendent des *Nambouris* & des *Brammans*.

Les Nayers ou Nobles.

Les *Nayers*, *Nabers*, *Naïres* ou *Nayros*, car on leur donne tous ces noms, ſont les Nobles, & ils ſont en grand nombre (*c*). On les diſtingue aiſément de tous les autres par leur civilité & leurs manieres.

Ils ſervent de Gardes aux Etrangers.

C'eſt une ancienne Loi ou Coutume, que tous les Etrangers, & tous ceux qui ne ſont pas Gentils, ne voyagent jamais ſans avoir des *Naïres* pour

(*a*) *Dellon*, Ch. 31.
(*b*) *Hamilton*, l. c. p. 290, 312.
(*c*) *Dellon*, P. I. Ch. 29.

pour Gardes; car quelque insulte que reçoivent ceux qui négligent cette précaution, le Prince n'en prend pas connoissance. Ces *Naïres*, qui n'ont ordinairement que huit *Tares* ou quatre sols par jour, ne trahissent ni n'abandonnent jamais ceux qu'ils conduisent; si quelqu'un qui est sous leur protection vient à périr, ils ne lui survivent point; s'ils en agissoient autrement, on les regarderoit comme des lâches: s'il leur arrivoit de commettre quelque trahison, leurs plus proches parens, leurs femmes & leurs enfans leur servent de bourreaux. Avec tout cela un Etranger qui voyage dans le Malabar, est plus en sureté sous l'escorte d'un enfant Naïre, que sous celle de plusieurs Naïres mêmes; parceque les voleurs du Pays ont pour maxime de n'attaquer jamais que les voyageurs qu'ils rencontrent armés, & de respecter les enfans & ceux qui ne sont pas en état de se défendre. Quand les jeunes Naïres vont en campagne, ils portent une petite massue de bois d'un pied & demi de long, avec une poignée au haut comme celle d'un poignard, & un gros bouton à l'autre bout. Il n'y a que les enfans des Nobles à qui il soit permis d'en porter, & c'est ce qui les distingue des autres; on ne leur donne qu'un sol & demi par jour. Cependant, quoiqu'il y ait moins de danger à voyager sous la garde d'un de ces enfans, il n'y a que les plus pauvres qui s'en servent, parceque l'on respecte les voyageurs à proportion de leur suite plus ou moins nombreuse (*a*).

SECTION II. *Habitans du Malabar.*

Les *Teyvis* suivent la Noblesse, & ont la Ferme des Cocotiers; ils s'occupent aussi à cultiver la terre & à recueillir le *Tari*. Ils portent quelquefois les armes, mais ce n'est qu'avec la permission du Prince.

Les Teyvis.

Il y a des Marchands de tous les ordres, à l'exception de celui des *Nambouris*, & ils sont en quelque estime.

Les *Maynats* sont ceux qui blanchissent le linge & les toiles, les Tisserands, & ceux qui s'occupent à tirer l'huile; ce sont autant de classes particulieres.

Les Maynats.

Les *Poulias* sont Laboureurs & Artisans: *Hamilton* les croit inférieurs aux *Maucouas*, ou Pêcheurs; ceux-ci sont obligés d'habiter sur le rivage de la mer, & tout autre exercice que celui de la Pêche leur est interdit; on ne leur permet point de porter les armes, même dans le plus grand besoin de soldats. Mais *Dellon* dit que les *Pouliats* sont les derniers & les plus vils des Malabares, s'il ne les confond pas avec les *Poulichis* ou *Pulchis*, qui, suivant *Hamilton*, sont la plus mépriſable partie de l'humanité, & exclus de tous les droits que les Loix divines ou humaines peuvent donner.

Les Poulias & les Maucouas.

Si un *Pouliat* ou *Teivis* rencontre un *Naïre*, il faut qu'il se retire, sous peine d'en être rudement châtié, s'il ne lui en coûte pas la vie. Mais la condition des *Poulichis* est bien plus déplorable; les Loix leur défendent tout commerce avec ceux des autres Tribus (*); il ne leur est pas permis de se vêtir d'aucune étoffe; ils se couvrent de feuilles ou de chaume attachés avec une corde autour du corps: il leur est défendu de bâtir des maisons

Les Poulichis.

(*a*) *Hamilton*, ubi sup. p. 94.

(*) *Dellon* assure que si un *Naïre* veut éprouver ses armes sur un *Pouliat*, il le peût impunément.

SECTION II. *Habitans du Malabar.*

fons ou des hutes (*), ni de demeurer dans les campagnes où il y a des grains; & ils ſont condamnés à vivre dans les Bois, & à bâtir avec des herbes & du chaume des nids ſur les arbres, comme les oiſeaux. Quand ils apperçoivent quelqu'un qui vient à eux, ils hurlent comme des chiens & s'enfuient, de peur que ceux des autres Tribus ne ſoient choqués qu'ils reſpirent le même air qu'eux. Comme il ne leur eſt pas permis de cultiver la terre, ils plantent des fruits & des racines dans les endroits les plus retirés des Bois, & ils volent de nuit les graines dont ils ont beſoin dans les jardins les plus voiſins; mais s'ils ſont ſurpris, on les tue ſur le champ ſans autre forme de procès. Quand ils manquent de vivres ils viennent aux entrées des Bois, & hurlent comme les Renards. A ce ſignal les *Pouliats* & les *Teivis* charitables apportent du riz, des cocos, & des fruits, qu'ils mettent à terre à vingt pas d'eux, après quoi ils ſe retirent, pour que les *Poulichis* puiſſent venir prendre ces proviſions & les emporter. Ils ſont fort légers à la courſe, & très-adroits à attrapper les Bêtes ſauvages & les Oiſeaux (*a*).

Religion. Les Tribus inférieures ont la liberté de choiſir leurs Divinités. Notre Auteur a vu chez pluſieurs *Moucouas* ou Pêcheurs, un pieu de deux pieds de haut où l'on avoit taillé quelques crans, enfoncé en terre, & couvert de feuilles de Cocotier qui ſervoit en même tems de Temple & de Dieu à la famille. Quelques-uns choiſiſſent un arbre pour objet de leur Culte, d'autres le premier animal qu'ils rencontrent le matin, Chat, Chien ou Serpent, & c'eſt le Dieu du jour. Leurs Temples ne ſont ni grands ni beaux, mais obſcurs; leurs idoles ſont noircies de la fumée des lampes qui brûlent continuellement devant elles. Tous croyent cependant un ſeul Dieu ſuprême, qu'ils ne repréſentent par aucune image, & le Dogme de la Métempſychoſe eſt univerſellement reçu parmi eux (*b*).

Pour revenir aux *Pouliats* ou *Poulichis* (†), ce qui augmente l'horreur qu'on a pour eux, c'eſt qu'ils mangent toutes ſortes d'immondices & de charognes, ſans en excepter celles des bœufs & des vaches. On les regarde avec tant de mépris, qu'on ne reçoit aucune offrande de leur part pour les Dieux, ni aucun préſent pour le Prince, à moins que ce ne ſoit de l'or ou de l'argent; encore faut-il qu'ils le poſent de fort loin à terre, & qu'ils s'éloignent enſuite de vingt pas: alors les Naïres, qui ſont les Gardes du Prince, le viennent prendre, & s'ils demandent quelque choſe, leur rendent réponſe. Souvent ils ſont condamnés à de groſſes amendes, qu'ils ſont en état de payer, parcequ'ils s'occupent à découvrir les lieux où les Malabares ont enterré leur or & leur argent, choſe fort ordinaire. Cependant on regarde cela comme une eſpece de ſacrilège, ce qui fait qu'on les conſidere comme des ſorciers & des gens infames, capables des plus grands

(*a*) *Hamilton*, p. 312. *Dellon*, P. I. Ch. 28. (*b*) *Hamilton*, p. 314.

(*) *Dellon* dit qu'ils ſe retirent ſous de miſérables hutes de feuilles de Palmier, & que leur unique fonction eſt de garder les champs de riz.

(†) J'ai mis à deſſein les deux noms, parceque l'Auteur s'exprime d'une façon un peu ambigue, & que *Dellon* dit des *Pouliats* ce que *Hamilton* dit des *Poulichis*. REM. DU TRAD.

grands crimes. De-là vient que sur le plus léger soupçon ils sont accusés, & condamnés à la mort; au-lieu que ceux des autres Tribus ne peuvent l'être sans des preuves bien convaincantes (*a*). SECTION II.

Habitans du Malabar.

Les Loix qui défendent à ceux des Tribus supérieures d'avoir commerce avec les personnes des Tribus inférieures, & de manger ou de boire avec eux, ne s'observent nulle part si rigoureusement que chez les Malabares, ou pour dire la chose en d'autres termes, la folie des distinctions orgueilleuses de famille qui regne chez toutes les Nations, n'est portée en aucun Pays à un tel degré d'extravagance. Ils ne permettent pas à ceux d'un rang inférieur de préparer leurs mets, ni ne boivent de l'eau des puits dont ils se servent. Lors même que quelqu'un d'une Tribu inférieure entre dans leurs maisons, on fait venir un Bramman pour la purifier par de certaines cérémonies. C'est sur-tout par rapport au Mariage qu'ils s'en tiennent à la rigueur aux distinctions établies; cela va jusques-là, qu'une femme qui a commerce avec un homme d'une Tribu inférieure, est dépouillée de ses privileges. Un homme peut se marier dans une Tribu qui suit immédiatement la sienne, mais non dans celle qui est supérieure. S'il est convaincu de l'avoir fait, ou d'avoir eu quelque intrigue d'amour avec une femme au-dessus de lui, les deux coupables sont punis de mort. Si la femme ou la fille est de la Tribu des *Nambouris* ou des *Brammans*, elle est remise entre les mains du Prince, qui la vend pour esclave; & comme les femmes de ces Tribus sont ordinairement mieux faites que les autres, les Etrangers s'empressent à les acheter fort cher, comme *Dellon* en a vu un exemple.

Distinction des Familles rigoureusement observée.

Si un homme d'un rang inférieur est accusé d'avoir obtenu des faveurs d'une femme d'une Tribu supérieure à la sienne, on le conduit les fers aux mains & aux pieds devant le Prince, & on le fait mourir. Et comme si ce n'étoit pas une expiation suffisante du crime, les hommes de la Tribu d'une femme coupable ont droit de tuer, pendant trois jours, dans le lieu où le crime s'est commis, & sans distinction d'âge & de sexe, toutes les personnes qu'ils rencontrent de la Tribu du Séducteur. Les *Naïres* exercent ce droit barbare sur les *Teyvis* & les *Shetes* ou Tisserands; ceux-ci sur les *Maucouas*, & les *Maucouas* sur les *Poulchis*. Comme les *Nambouris* & les *Brammans* ne peuvent ôter la vie à personne, ils n'ont dans ces occasions que le droit de livrer le coupable au Bras Séculier. Cette cruelle coutume seroit intolérable, si pour empêcher qu'il n'y ait trop de sang répandu, on ne gardoit pas les coupables pendant huit jours, pour donner le tems à ceux de leur Tribu de se mettre en sureté, jusqu'à ce que les trois jours accordés par la Loi, soient passés (*b*).

Loi cruelle.

L'habillement des hommes & des femmes est à peu près le même: ils portent leurs cheveux, qui sont noirs, fort longs. Ils sont nuds depuis la ceinture en haut, même les Princes; si quelquefois ils ont une petite veste, ils la laissent ouverte par devant. Ils se ceignent d'une piece de toile de la ceinture aux genoux, mais ils n'ont ni bas ni souliers. Dans les autres

Habillement.

(*a*) *Dellon*, ubi sup. (*b*) *Id. Ibid.* P. I. Ch. 30.

SECTION II. *Habitans du Malabar.*

tres Pays les femmes ſe font gloire de porter de riches étoffes de ſoie & de brocard d'or ou d'argent, mais au Malabar ce ſont les femmes des plus baſſes Tribus; celles des Naïres & des Tribus du premier rang ne ſe couvrent jamais que de belle toile de Coton, & ſe diſtinguent par de riches ceintures d'or, des bracelets d'argent ou de corne de buffle. Elles ne portent jamais de joyaux, ſi ce n'eſt une bague. Les deux Sexes ont les oreilles fort longues, qui leur pendent juſques ſur les épaules; ce qui les allonge ſi fort ce ſont leurs pendans-d'oreilles, qui peſent quelquefois au-delà de deux onces; ce qui dilate tellement les trous, qu'on peut y paſſer le poing. Quelques-uns portent des chaînes d'or, mais ce ſont ſeulement ceux qui ont mérité cette diſtinction de la part du Roi, par quelque ſervice important.

Maiſons & Meubles.

Leurs maiſons ſont bâties de terre, & couvertes de feuilles de Cocotier; il eſt très-rare d'en trouver de brique ou de pierre. Leurs meubles ne ſont pas plus magnifiques, ils ne conſiſtent que dans quelques paniers de jonc, & dans quelques pots & plats de terre; leurs taſſes ſont de la même matiere, & les Rois mêmes ne ſe diſtinguent point à cet égard de leurs ſujets. Comme ils n'ont pas de cheminées à cauſe de la chaleur du climat, on prépare leurs mets hors de la maiſon ſans aſſaiſonnement, ce qui les rend fort inſipides. Quand ils mangent ils tournent le dos à la lumiere. La nuit ils brûlent de l'huile de Cocos dans des lampes. Leurs lits ne ſont que des planches, que les Riches couvrent de tapis, & les Pauvres de nattes (*a*).

Mariages des Grands.

On marie ordinairement les Princeſſes avec des *Nambouris* ou des *Brammans*, & les enfans qui ſortent de ces mariages, ſont Princes & capables de ſuccéder à la Couronne; mais comme il n'y a pas toujours aſſez de Princeſſes pour tous ces Eccléſiaſtiques, ils peuvent auſſi épouſer des femmes de leurs propres Tribus. Les enfans ſont de la Tribu de leur mere, parcequ'au Malabar la généalogie ſe compte par les femmes, & c'eſt auſſi ſelon cette regle qu'on hérite; c'eſt par cette raiſon que les Princes n'épouſent point de Princeſſes, mais les filles des Naïres, d'où il arrive que leurs enfans ſont Naïres, & ne ſont pas Princes. Les Naïres ſe marient ordinairement dans leur propre Tribu, cependant ils ont la liberté de ſe choiſir des femmes dans les Tribus qui ſuivent immédiatement la leur, comme celle des *Maynats* ou des *Sheti*. Les hommes des autres Tribus ont le même privilege, mais il n'eſt jamais permis aux femmes de ſe meſallier, ſous peine de mort.

Une Femme peut avoir pluſieurs Maris.

Les Princes, les Nambouris, les Brammans & les principaux Naïres n'ont ordinairement qu'une ſeule femme, qu'ils s'efforcent d'engager par toutes ſortes de bonnes manieres à ſe contenter d'un ſeul mari; mais ils ne peuvent l'y contraindre, parceque les Loix leur permettent d'en avoir autant qu'elles veulent: c'eſt ce qu'aſſure *Dellon* (*b*). Mais ſuivant le Capitaine *Hamilton*, les femmes ne peuvent avoir que douze maris à la fois, tandis que les hommes ne ſont point bornés à un nombre fixe de femmes. Quand une femme épouſe ſon premier mari, on lui bâtit une maiſon, & il habite avec elle juſqu'à ce qu'elle en prenne un ſecond, ou le nombre que

(*a*) *Dellon*, Ch. 33. (*b*) *Idem*. P. I. Ch. 32.

que la Loi lui permet d'avoir. En ce cas-là les maris s'accordent entre eux à demeurer par tour avec elle, pendant dix jours ou davantage; chacun l'entretient pendant ce tems-là (*a*). Section II. *Habitans du Malabar.*

Ce qu'il y a de plus surprenant, & ce qui prouve bien le pouvoir de la coutume, c'est que cette multiplicité de maris ne produit aucun désordre; car si l'un voit les armes d'un autre à la porte de la femme, il attend tranquillement que la place soit vuide, pour venir l'occuper. Ce qu'il y a de consolant pour les hommes dans cette puissance usurpée des femmes, c'est que les promesses, qui sont l'unique lien des mariages, ne les engagent qu'autant qu'il leur plait: aussitôt qu'ils sont dégoûtés les uns des autres, ils se séparent sans querelles & sans plaintes. Aussi ces mariages ne les obligent-ils pas à de grandes dépenses; le présent ordinaire qu'un nouveau mari fait à sa femme, est une piece de toile blanche, qu'elle employe pour se couvrir (*b*). Pendant qu'ils sont ensemble, la femme sert de pourvoyeur au mari, & fait la cuisine pour lui; elle a soin aussi de tenir ses habits & ses armes propres. Quand elle devient grosse, elle déclare qui est le pere de l'enfant; & quand elle l'a élevé jusqu'à ce qu'il sache marcher, ou parler, c'est à lui à en avoir soin (*c*). *Usages à cet égard.*

C'est de ce droit que les femmes ont de prendre plusieurs maris & de les quitter quand il leur plait, qu'est venue la coutume de ranger les enfans dans la Tribu de leurs meres; parcequ'il est impossible d'en connoître le véritable pere. Aussi les enfans ne sont-ils pas regardés comme les plus proches héritiers, mais les neveux du côté des sœurs (*d*); & s'il n'y en a point, le plus proche parent du côté des Grands-meres; les Malabares Mahométans suivent même cet ordre, quoiqu'ils observent leurs femmes de près (*e*), & qu'ils ayent une polygamie toute différente. *Ordre de l'Héritage.*

Ils marient leurs filles dès l'âge de douze ans, & plusieurs même plutôt; souvent elles ont des enfans avant ce tems-là. La plupart sont de petite taille, peut-être parceque ces mariages prématurés les empêchent de croître; avec cela elles accouchent avec si peu de peine, qu'on ne sait ce que c'est que des Sages-femmes dans ce Pays-là, non plus que dans le reste des Indes; ordinairement c'est une femme de quelque âge qui en fait l'office. Les Malabares aussi bien que les Africaines se lavent dès qu'elles sont délivrées, & ne prennent d'autre soin de leurs enfans, que de leur donner le sein. *Les Filles se marient fort jeunes.*

On enterre les morts au Malabar; il n'y a que les corps des Princes, des *Nambouris*, des *Brammans* & des *Naïres*, qu'on brûle. Mais la Loi qui permet aux femmes de prendre plusieurs maris, les met à couvert du cruel usage de se brûler vives (*f*). *Funerailles.*

La Justice s'administre avec une grande impartialité. Le meurtre est rarement puni de mort, & les Loix n'ont proprement point décerné de peine contre les homicides, laissant aux parens la liberté d'en tirer telle vengeance qu'il leur plait; mais le larcin est puni avec la derniere sévérité; le *Le Larcin sévérement puni.*

vol

(*a*) *Hamilton*, p. 311.
(*b*) *Dellon*, l. c.
(*c*) *Hamilton*, l. c.
(*d*) *Dellon*, l. c.
(*e*) *Hamilton*, p. 312.
(*f*) *Dellon*, P. I. Ch. 32 & 35.

SECTION II.

vol d'une grappe de poivre, ou de quelque choſe qui ne vaut pas plus, coûte la vie.

Habitans du Malabar.

On ne connoît point au Malabar l'uſage des Priſons pour les Criminels, & ils ne ſont pas même fort gardés; on leur met les fers aux pieds, & ils demeurent dans cet état juſqu'à la déciſion de leur procès.

Priſons. Forme ſingulière du Serment.

Le Prince eſt le Juge ſouverain de toutes les Affaires Civiles & Criminelles; les Parties produiſent devant lui leurs preuves; ſi les Témoins manquent, ou que leur dépoſition ſoit inſuffiſante, l'Accuſé peut ſe purger de la maniere ſuivante. On fait rougir au feu un fer qui reſſemble à celui d'une hache; on couvre ſa main d'une feuille de Bananier, ſur laquelle on met le fer brûlant, & on l'y laiſſe juſqu'à ce qu'il ait perdu ſa rougeur. Alors le Prévenu le jette à terre, & préſente ſa main au Surintendant des Blanchiſſeurs du Roi, qui l'enveloppe d'une ſerviette trempée dans de l'eau de riz; il la lie avec des cordons, dont le Prince ſcelle lui-même les nœuds de ſon cachet. Trois jours après on découvre la main du Priſonnier; s'il y reſte la moindre impreſſion du feu, il eſt condamné & conduit ſur le champ au ſupplice (*a*). En d'autres endroits l'Accuſé eſt obligé de mettre ſa main nue dans un pot d'huile bouillante, & s'il y paroît la moindre empoule, il eſt tenu pour coupable. *Hamilton* a appris d'Anglois & de Hollandois dignes de foi, auſſi bien que des naturels du Pays qui avoient vu de ces épreuves, que des innocens n'avoient pas reçu la moindre impreſſion de l'huile bouillante (*); & en pareil cas l'Accuſateur ſubit la peine que l'Accuſé auroit ſoufferte (*b*).

Sentence de mort & ſon exécution.

C'eſt toujours le Prince qui prononce la ſentence, & il n'y a point d'appel; ſi le Criminel eſt condamné à mort, on le conduit hors du Palais & on l'exécute ſans délai. Comme les Indiens de ce Pays ſe font un honneur d'obéir ſans réſerve à leur Prince, il n'y a pas de Bourreaux, les Naïres de la Garde s'empreſſent à en faire l'office. Lorſque le crime eſt aſſez noir pour dégrader le Coupable de ſa Tribu, ſes parens ſont les plus ardens à lui donner la mort, pour laver dans ſon ſang la honte qu'il fait à leur famille. Le ſupplice le plus commun eſt de percer les Criminels à coups de lance, enſuite on les coupe en quartiers, qu'on attache à des arbres (*c*).

Payement des Dettes.

Ils ont une excellente maniere d'arrêter les Débiteurs. Le Juge, qui eſt ordinairement un Bramman, envoye un Officier avec un petit bâton, avec lequel il fait un cercle autour du Débiteur, quand il l'a trouvé; lui défendant au nom du Roi & du Juge de ſortir du Cercle, juſqu'à ce que le Créancier ſoit ſatisfait, ſoit par le payement de la dette, ſoit d'une autre façon; & il n'y va pas moins que de la vie, de ſortir du cercle avant cela. Les

(*a*) *Dellon*, Ch. 31. (*b*) *Hamilton*, p. 315. (*c*) *Dellon* Ch. 31.

(*) C'eſt-à-dire qu'ils ſuppoſoient innocens. Mais rien ne peut juſtifier une coutume également ſuperſtitieuſe & barbare, qui étoit encore il n'y a pas long-tems en uſage chez nous, & qui ſubſiſte encore dans le Pays de nos Voiſins, où l'on arrache les confeſſions par la queſtion, & où l'on met les Sorciers à l'épreuve en les jettant pieds & mains liés dans l'eau. Il faut qu'ils réforment cela & d'autres coutumes contraires à la raiſon, avant que de cenſurer les Indiens.

Section II. *Habitans du Malabar.*

Les Malabares ne connoiſſent point l'uſage des plumes, de l'encre & du papier; ils écrivent ſur des feuilles de roſeaux, qui croiſſent dans les marais. Ces feuilles ont communément dix-huit pouces de long, & un & demi de large; elles finiſſent en pointe aux deux bouts, & on y fait un petit trou à l'une des extrémités pour les enfiler. Cette feuille eſt plus épaiſſe que notre Papier Royal, & fort rude: ils écrivent avec un poinçon en tenant la feuille de biais avec le pouce gauche & appuyé ſur le premier doigt. Le poinçon ne pénetre que juſqu'à la moitié de l'épaiſſeur, & ils mettent ſur deux ou trois de ces feuilles autant d'écriture que nous pouvons en mettre ſur une feuille de petit papier; tous leurs Mémoires ou toutes leurs Hiſtoires ſont écrites de cette façon. Quand les feuilles ſont enfilées, & qu'on en a fait un rouleau, ils les pendent pendant quelque tems à la fumée & les ſerrent enſuite. *Hamilton* a vu de ces feuilles ſéchées ainſi, qu'on lui aſſuroit avoir plus de mille ans (*a*). La Langue Malabare n'eſt pas ſeulement en uſage dans le Pays qui eſt à l'Occident du Cap Comorin & dans les Iſles Maldives, mais auſſi dans les Pays qui ſont à l'Orient, comme *Maduré*, *Tanjour* & le *Carnate*, juſqu'aux montagnes de *Tongunoor* dans ce Royaume; on l'appelle dans ces Pays-là la Langue *Tamule*.

Maniere d'écrire.

Leurs Armes.

Les Armes des Malabares ſont la lance, le ſabre, l'arc & le mouſquet, & ils ſont fort adroits à s'en ſervir. Leurs mouſquets ſont fort légers, quoiqu'ils ayent ſix pieds de long. En tirant, ils appuyent la croſſe contre leur joue, & ils manquent rarement leur coup. La longueur ordinaire de leurs arcs eſt de ſix pieds, & leurs fleches en ont trois; ils n'ont point de carquois, comme ceux de Surate, mais ils portent leurs fleches à la main: ils tirent avec tant d'adreſſe, que *Dellon* leur a vu ſouvent tirer deux fleches, l'une immédiatement après l'autre, & percer de la ſeconde le bois de la premiere. Outre ces armes, ils ont au côté gauche un couteau large d'un demi pied, & long d'un pied & demi, qui eſt ſoutenu par un crochet de fer; ils s'en ſervent dans les combats ſerrés. Ceux qui portent le ſabre, ont auſſi un bouclier; leurs armes n'ont point de fourreaux, & ſont fort luiſantes. Ils exercent leurs enfans à manier l'arc, auſſitôt qu'ils commencent à marcher. Dans tous les Royaumes il y a des Académies entretenues aux dépens du Prince, où l'on forme la Jeuneſſe à l'exercice des armes, & ſouvent ils font leurs exercices en préſence du Roi & des Grands. Quelquefois ceux qui ont bonne opinion de leur adreſſe, invitent des perſonnes de qualité à en être juges, & le plus adroit remporte le prix. Comme dans ces occaſions ils ſont aiguillonnés par l'honneur & l'interêt, ils s'attaquent ſi vivement les uns les autres, qu'il en coûte ſouvent la vie à pluſieurs.

Combats ſinguliers.

Lorſqu'il s'éleve quelque querelle de famille entre les Naïres, chacun des intéreſſés choiſit un ou pluſieurs de ſes Vaſſaux, dans une Tribu inférieure; on leur donne de certains couteaux deſtinés pour ces ſortes de combats; ils combattent devant le Prince & toute ſa Cour, juſqu'à ce que la mort d'un des champions termine la querelle. Dans

(*a*) *Hamilton*, ubi ſup. p. 318.

SECTION II. *Habitans du Malabar.*

Dans leurs Guerres ils ne connoiſſent aucun ordre, n'obſervent ni rangs ni la moindre apparence de Diſcipline; ils ne font la guerre que par point-d'honneur, ou pour piller; lorſqu'ils font la paix, ils ſe reſtituent mutuellement toutes leurs conquêtes (*a*).

Commerce.

Les Malabares Gentils & ſur-tout les Naïres, ne s'appliquent que peu ou point au Commerce, toutes les marchandiſes qui entrent ou ſortent paſſent par les mains d'Etrangers, c'eſt-à-dire des Mahométans. Il y a fort long-tems qu'ils ſont venus s'établir dans ce Pays à cauſe du Commerce; ils demeurent la plupart près de la mer, ou de l'embouchure des rivieres, pour la commodité des Marchands étrangers, & ſur-tout des Européens.

Malabares Mahométans.

Ces Mahométans Malabares ſont aſſujettis à toutes les Loix du Pays, qui ne ſont pas directement contraires aux maximes de leur Religion. Ils ſe diſtinguent des Gentils par leurs barbes, leurs turbans & leurs veſtes; mais ſuivant *Dellon* ce ſont les plus méchans & les plus infideles de tous les hommes. D'ailleurs pluſieurs font le métier de Corſaires, & ceux-là ſont plus ignorans & plus barbares que les autres; ils attaquent indifféremment tout ce qu'ils rencontrent, ſans diſtinction de Religion ou de Nation, n'épargnant ni amis ni ennemis. Ils ne reſpectent aucun paſſeport, pas même ceux des Princes & des Seigneurs qu'ils craignent. La Piraterie eſt regardée dans ce Pays-là comme un métier permis, & les Princes ne prennent point de connoiſſance de ce qui ſe paſſe en pleine mer, comme n'étant pas de leur juriſdiction; d'autant plus qu'ils partagent le butin, les Corſaires donnant au Prince dont ils relevent, la dixme de leurs larcins maritimes.

Grands Pirates.

Leurs Vaiſſeaux, qu'ils appellent *Paros*, ſont faits en forme de Galeres, & ſont montés ordinairement de cinq ou ſix-cens hommes. Leurs brigandages s'étendent ſur toutes les Côtes de l'Inde, & juſques dans la Mer Rouge. Ils attaquent rarement les Vaiſſeaux Européens, ſur-tout s'ils ſont en état de ſe défendre; & s'il arrive qu'ils en enlevent quelqu'un, c'eſt plutôt par ſurpriſe qu'à force ouverte. Ils dépouillent leurs Priſonniers de tout, mais ils réduiſent rarement à l'eſclavage des Mahométans ou des Gentils, à moins que ce ne ſoient des perſonnes dont ils eſperent de tirer une groſſe rançon: mais tous les Chrétiens ſont faits eſclaves, & ſont aſſurés de mourir dans la captivité, à moins qu'on ne les rachette, ou qu'ils ne ſe faſſent Mahométans. S'ils prennent ce dernier parti, ils ſont fort reſpectés, & on les fait ordinairement Capitaines de *Paros*. Lorſqu'un Corſaire met pour la premiere fois en mer, il l'arroſe du ſang des premiers Chretiens qui lui tombent entre les mains. Mais de tous les Européens, les Portugais ſont ceux qui ont éprouvé le plus ſouvent leur cruauté; auſſi ſont-ils ennemis déclarés de ces Pirates; ceux dont ils peuvent ſe ſaiſir ſont conduits à Goa, & condamnés aux Galeres, ou envoyés chargés de chaînes dans la Maiſon des poudres, d'où il eſt bien rare qu'ils ſortent; car ces Voleurs n'offrent gueres de racheter quelques-uns des leurs,

(*a*) *Dellon*, P. I. Ch. 36.

leurs, ſinon les Capitaines de leurs *Paros*; & les Portugais, pour ſe venger de leurs cruautés, aiment mieux les laiſſer périr dans les fers, que de les relâcher (*a*). Ce que notre Auteur rapporte de la cruauté des Mahométans envers les Portugais, eſt peut-être exactement vrai; mais il auroit dû auſſi apprendre à ſes Lecteurs, que les horribles cruautes exercées par les Portugais ſur les Mahométans, dans les commencemens de leur établiſſement aux Indes, en ſont la véritable cauſe. Section II. *Habitans du Malabar.*

Les Pagodes ou les Temples des Malabares Gentils ſont hors des villes, quoique quelques-uns des plus riches en ayent chez eux; ils ſont ordinairement grands & magnifiques; la plupart ſont couverts de lames de cuivre, & quelques-uns de plaques d'argent. On trouve à l'entrée un baſſin, où ils ſe lavent avant que de ſe préſenter devant leurs Idoles; & chaque Temple entretient un certain nombre de Brammans, à proportion de ſes revenus. Ils diſtribuent chaque jour une certaine quantité de riz aux Pauvres du voiſinage & aux Paſſans étrangers, ſans diſtinction de Religion; on les loge dans quelques barraques hors de la Pagode, où il ne leur eſt pas permis d'entrer, & ils peuvent y paſſer la nuit, quand elle les ſurprend. Outre les revenus ordinaires, il faut encore compter les offrandes journalieres, qui conſiſtent communément en denrées pour la vie, & rarement en argent. On met ces offrandes entre les mains des Brammans, pour les préſenter à l'Idole, qui paſſe dans l'eſprit du peuple pour s'en nourrir; mais les Prêtres s'en accommodent pour l'entretien de leurs familles. *Pagodes.*

Quelques-uns des Temples les plus riches ont des Terres qui leur appartiennent, & dont ils tirent leurs revenus. Ces Terres ſont des lieux ſi ſacrés, que c'eſt un crime irrémiſſible d'y avoir répandu du ſang, quand même ce ſeroit à la derniere extrémité & pour la légitime défenſe de ſoi-même: le coupable, de quelque tribu ou qualité qu'il ſoit, ne peut éviter la mort. La ſévérité va ſi loin, que s'il ſe ſauve par la fuite, on lui ſubſtitue ſon plus proche parent, ce dont *Dellon* a vu un exemple (*b*). *Terres ſacrées.*

Ces Gentils adorent non ſeulement une infinité d'Idoles, qui ne repréſentent rien de connu dans le Monde, mais auſſi pluſieurs Animaux, & particulierement le Soleil & la Lune. Ils n'ont point de jours conſacrés ſpécialement au Service Divin, & leurs ſacrifices, de même que leurs offrandes, conſiſtent en des choſes qui n'ont point vie; leurs autels ne ſont jamais teints de ſang, pour l'effuſion duquel ils ont une extrême horreur. Ils font de grandes réjouiſſances à la nouvelle Lune; quand il y a quelque Eclipſe, ils ſortent de leurs maiſons, en faiſant de grand cris, pour effrayer le Dragon, qui, diſent-ils, veut la dévorer. Ils s'approchent de leurs Rois avec la même vénération qu'ils ont pour leurs Dieux, & ils reſpectent la vieilleſſe à un ſi haut point, que les premiers Naïres n'oſeroient s'aſſeoir devant ceux qui ſont beaucoup plus âgés qu'eux, quand même ils ſeroient leurs ennemis. *Objets de leur Culte.*

Ils comptent le tems par les Lunes, mais ils n'ont pas des jours fixes pour la célébration de leurs Fêtes; elles dépendent du caprice des Brammans. *Fêtes.*

(*a*) *Dellon*, P. I. Ch. 37. (*b*) *Ibid.* P. I. Ch. 34.

Section II. *Habitans du* Malabar.

mans. Ces Prêtres obſervent leurs jeûnes avec beaucoup de régularité; au jour de Fête indiqué ils tirent l'Idole du Temple, & la promenent ſur un éléphant magnifiquement orné; le peuple ſe proſterne le long du chemin par où elle paſſe, une troupe de Naïres l'accompagne avec des éventails attachés à de longues cannes, pour chaſſer les mouches, qui incommoderoient, diſent les Brammans, leurs Dieux, ou plutôt eux-mêmes. Un des Brammans, armé d'un ſabre à deux tranchans, dont la poignée eſt garnie de ſonnettes, court de tous côtés, & après mille poſtures ridicules, que le peuple regarde comme myſtérieuſes, il ſe donne des coups de ſabre ſur la tête, offrant ſon ſang en ſacrifice à l'Idole. L'air retentit du bruit confus des inſtrumens & des acclamations du peuple. Enfin, après avoir fait le tour fixé pour la Solemnité, ils rapportent l'Idole dans le Temple (*a*).

CHAPITRE VII.

Deſcription des autres Pays de la Preſqu'iſle en-deçà du Gange.

SECTION I.

Royaume de Maduré.

Section I. *Royaume de* Maduré.

LE Royaume de *Maduré* commence au Cap *Comorin*. Il eſt borné à l'Orient par les Etats du Roi de *Tanjour*; au Midi par la Mer-Méridionale des Indes; à l'Occident par le *Malabar*, dont il eſt ſéparé par les montagnes de Gate; au Nord par les Terres de *Mayſſur* ou *Meſſur*, & par celles qui appartiennent au Gouverneur de *Gingi*. Ce Royaume eſt auſſi grand que le Portugal, ayant environ trois degrés & demi en longueur du Midi au Nord, environ quatre-vingt milles dans ſa plus grande largeur. On y compte ſoixante-dix *Palleacarens*, qui ſont des Gouverneurs abſolus dans leurs petits Etats, & qui ne ſont tenus qu'à payer une taxe que le Roi de *Maduré* leur impoſe. Ce Prince peut mettre aiſément ſur pied vingt-mille hommes d'Infanterie & cinq-mille chevaux. Il a près de cent éléphans (*), qui lui ſont d'un grand ſecours pour la guerre.

Royaume de Maduré.

Capitale. *Maduré* eſt la Capitale du Royaume, ſituée à deux degrés au Nord du Cap; elle eſt environnée d'une double muraille; chaque muraille eſt fortifiée à l'antique de pluſieurs tours quarrées avec des parapets, & garnie d'un bon nombre de canons. La Fortereſſe, qui eſt quarrée, eſt entourée d'un foſſé large & profond, avec une eſcarpe & contreſcarpe très-for-

(*a*) *Dellon*, Ch. 35.

(*) Il y a dans l'Anglois *cinq-cens*, mais j'ai ſuivi le P. *Boucher*, de qui l'Auteur emprunte ce qu'il rapporte ici. REM. DU TRAD.

fortes. Au-lieu de glacis on voit quatre belles rues, qui répondent aux quatre côtés de la Forteresse. Les maisons qui bordent ces rues ont de grands jardins. L'intérieur de la Forteresse, dont on peut faire le tour en moins de deux heures, se divise en quatre parties. Celles qui sont à l'Orient & au Midi contiennent le Palais du Roi. C'est un labyrinthe de rues, d'étangs, de bois, de salles, de galleries, de colonnades, & de plusieurs maisons semées çà & là. Lorsque les Rois de *Maduré* y faisoient leur séjour, on n'y trouvoit que des Femmes & des Eunuques. On dit que le dessein de ce Palais est de la façon d'un Européen, & on y voit effectivement plusieurs ornemens d'Architecture d'Europe, mêlés avec l'Architecture Indienne (*a*).

Dans la seconde partie de la Forteresse est le Temple de *Chocanaden*; c'est l'Idole qu'on adore à *Maduré*. Le Pagode est environné d'une triple muraille, le tout magnifiquement bâti. Près d'un des portiques on voit un char superbe, destiné à porter l'Idole en triomphe le jour de sa Fête. A l'Orient de la Forteresse il y a trois autres chars de triomphe, dont le plus grand ne peut être tiré, à ce que disent les Indiens, que par plusieurs milliers de personnes; on y fait monter jusqu'à quatre-cens personnes, dont les fonctions sont différentes; de grosses poutres forment cinq étages, & chaque étage a plusieurs galleries. Quand cette machine est couverte de toiles peintes, de pieces de soie de diverses couleurs, de banderolles, d'étendars, de parasols, de festons de fleurs, & que tout cela se voit au milieu de la nuit à la clarté de mille flambeaux, on ne peut nier que le spectacle n'en soit agréable. Le char est traîné au son des tambours, des trompettes, des haut-bois & de plusieurs autres instrumens, & il avance si lentement qu'on met trois jours à faire le tour de la Forteresse.

Les Missionnaires ont une Eglise à *Maduré*. La riviere qui passe auprès de la ville seroit belle, si on ne la faisoit couler dans de grands étangs qui la tarissent; elle dégénere enfin en ruisseau. *Maduré* a beaucoup perdu de son ancienne splendeur, depuis qu'elle fut ruinée en partie par le Roi de *Messûr*, & depuis que les derniers Rois ont transporté leur Cour à *Trichirapalli*, qui par-là est devenue la Capitale du Royaume (*b*).

Trichirapalli est une ville fort peuplée, & d'une grande étendue, elle contient plus de trois-cens-mille ames; c'est la plus grande Forteresse qui soit depuis le Cap Comorin jusqu'à Golconde. On compte environ quarante lieues de *Trichirapalli* à *Maduré* (*), à cause des détours qu'on est obligé de prendre pour éviter les bois qui sont infestés de voleurs, mais le Voyageur a l'agrément de marcher continuellement dans une allée de beaux arbres (*c*). De nombreuses armées ont souvent assiégé *Trichirapalli*, & toujours inutilement, aussi les Indiens disent-ils qu'elle est imprenable. Elle a une double enceinte de murailles, fortifiées chacune de soixante

Trichirapalli.

(*a*) *Bouchet*, Lett. Edif. T. XV. p 60-65. (*b*) *Ibid.* p. 65-67. (*c*) *Ibid* l. c. p. 74.

(*) Elle est environ à un degré plus au Nord que *Maduré*, & a soutenu plusieurs sieges dans les dernieres guerres, qui ont commencé en 1740. Son véritable nom est *Tiruchirapalli* ou *Tiruchinapalli*.

SECTION I. *Royaume de Madure.*

xante tours quarrées éloignées les unes des autres de quatre-vingt ou cent pas. La ſeconde enceinte eſt plus élevée que la premiere, & eſt garnie de cent-trente pieces de canon. Cette ſeconde enceinte eſt encore partagée en deux Fortereſſes, qu'ils appellent la Fortereſſe du Nord & la Fortereſſe du Sud; il y a dans celle-ci une haute montagne qui ſert à découvrir l'ennemi. Vers le milieu de la montagne eſt l'Arcenal, & au bas le Palais du Roi. Le dedans de la Fortereſſe intérieure eſt aſſez agréable; c'eſt un grand amphithéatre quarré, avec ſes degrés de tous côtés pour monter ſur les remparts. Outre les tours de la double enceinte de murailles, il y en a dix-huit autres plus grandes, où l'on met les proviſions de bouche & les munitions de guerre qui n'ont pu entrer dans l'Arcenal. La Garniſon eſt d'environ ſix-mille hommes, & quelquefois davantage.

Le foſſé qui environne la Fortereſſe eſt large & profond; il eſt plein d'eau, & il y a quelques crocodiles. La ville a quatre grandes portes, qui répondent aux quatre principales parties du Monde. Toutes les nuits on fait trois & quelquefois quatre rondes dans la place. La riviere de *Caveri*, qui eſt une branche du *Coloran* (*), va de l'Oueſt à l'Eſt de la Fortereſſe. Au-deſſus de *Trichirapalli* on a creuſé un canal large & profond qui porte l'eau autour de la ville: on y voit pluſieurs places publiques & pluſieurs Bazars; il y en a deux conſidérables, qui ſont aux deux principales Portes. Au-delà du *Caveri* on trouve un autre bras du fleuve *Coloran*, & c'eſt au milieu de ces deux grandes rivieres qu'on a bâti la Pagode de *Chirangam*, le plus beau que l'Auteur ait vu aux Indes.

Riviere de Caveri.

Palais du Roi.

Il s'en faut bien que le Palais de *Trichirapalli* ſoit auſſi ſuperbe que celui de *Maduré*. Le P. *Bouchet*, qui y eſt entré trois fois, dit qu'il conſiſte en un amas de ſalles, de galleries & d'appartemens intérieurs. Le *Divan* où l'on rend la juſtice eſt ſoutenu par de beaux piliers, fort élevés, contre la coutume des Indes. Les Jardins ne ſont point comparables à ceux d'Europe; il y a quatre ou cinq petits jets d'eau, & à l'entrée d'un de ces jardins une grande ſalle, ouverte de tous côtés, & entourée de foſſés aſſez profonds, qu'on remplit d'eau, quand la Reine y vient prendre le frais. Les piliers qui ſoutiennent cette ſalle, ſont alors couverts de brocards d'or, & le haut de la ſalle eſt orné de feſtons de fleurs, & de pieces de damas de différentes couleurs. Les Miſſionnaires ont quelques Egliſes à *Trichirapalli*, & il y en a une à trois lieues, où ils peuvent réſider avec le plus de ſureté (*a*).

Côte de la Pêcherie.

La plus grande partie de la côte de la Pêcherie eſt du Royaume de *Maduré*; cette côte commence au Cap Comorin, & finit à *Coyl* dans la Principauté de *Marava*. Il y a pluſieurs places qui ſont dans le Royaume de *Maduré*, dont les deux plus conſidérables ſont *Manapar* & *Tutukurin*. *Manapar* eſt environ au milieu de la côte; les Hollandois y ont un Comptoir, bâti ſur un terrein élevé à un mille environ de la mer; c'étoit auparavant une

Manapar.

(*a*) *Bouchet*, p. 72, 73.

(*) D'autres font de la riviere de *Coloran* ou *Colbram* un bras du *Caveri*, qui eſt une riviere ſainte, qui le diſpute au Gange à cet égard.

une belle Egliſe des Catholiques-Romains, mais les Hollandois la convertirent en Magazin. *Tutucurin* ou *Tutecorin* eſt la principale ou plutôt l'unique ville qui ſoit à la côte de la Pêcherie, le reſte n'étant que de groſſes bourgades ou des villages (*). De loin on la prendroit pour une ville ornée de magnifiques maiſons, mais quoiqu'elle ſoit fort peuplée, elle n'eſt en rien ſupérieure aux autres villes des Indes. Les Hollandois, à qui elle appartient, y ont fait bâtir une petite Forteresſe (*a*). Elle eſt à l'embouchure de la riviere de *Perié Arru*, où il y a un bon Port très-ſûr, formé par quelques iſles (†). Le Pays fournit beaucoup de Toiles de cotton, mais elles ne ſont pas fines. Cette Colonie a une Pêcherie de perles un peu au Nord, qui, à ce que l'on aſſure, rapporte à la Compagnie Hollandoiſe vingt-mille Livres ſterling de tribut par an (*b*). Les perles ſe forment dans des huîtres (‡) qui ſont fort grandes; les unes ſe forment dans la chair, qu'on ne laiſſe pas de manger, quoique de mauvais goût; d'autres dans l'eau de l'huître, & d'autres ſont attachées à l'écaille. Les huîtres en donnent depuis cinq juſqu'à huit, mais elles n'en ont pas toutes. On les aſſortit en les ſéparant. On trouve de la ſemence de perles dans le ſable, & ſur la côte des coquilles, dont on fait des bracelets dans toutes les Indes. Les Plongeurs dont on ſe ſert pour la pêche des perles, ſont des *Parias* ou *Parvas*, qui ſont accoutumés à demeurer longtems ſous l'eau pour ramaſſer les huîtres.

Section I. *Royaume de* Maduré.

On ne voit ni Herbe ni Plante ſur la côte de *Maduré*, ſinon des Chardons & des Porreaux; les Cocotiers n'y viennent point, mais il y a beaucoup de Lievres & de Perdrix. On y trouve des Souris auſſi groſſes que des Chats, qui n'oſent les attaquer. Ce Pays faiſoit partie du Royaume de Biſnagar ou de Narſingue; le *Naïk*, qui en étoit Gouverneur, ſe révolta & ſe rendit Souverain. Il y en qui appellent les habitans *Badegas* (§); ils ſont bons Soldats, mais inférieurs aux Malabares (*c*).

SECTION II.

Principauté de Marava.

A l'Orient de *Maduré* eſt le Royaume ou la Principauté de *Marava*; elle eſt bornée au Midi & à l'Orient par la Mer, & au Nord par les Terres

Section II. *Principauté de* Marava.

(*a*) *Bouchet*, l. c. p. 36, 37. (*b*) *Hamilton*, p. 336. (*c*) *Nieuhof*.

(*) Quelques Voyageurs regardent *Tutucurin* même comme un village, qui eſt comme la Capitale de ſept autres, qui ſont des Ports le long de la côte, & qui appartiennent aux Hollandois. Voy. *Nieuhof* & *Baldæus*. Cependant le Jéſuite *Martin*, qui étoit dans ce Pays-là en 1700, dit qu'il y a plus de cinquante-mille habitans. *Lett. Edif.* T. V. p 81.

(†) *Nieuhof* aſſure qu'il n'y pleut jamais, mais qu'on eſt quelquefois accablé du ſable, qui vient des montagnes de *Gate*.

(‡) Ces Huîtres vivent ſix ans.

(§) Les *Badagas* ſont les habitans naturels du Royaume de Carnate, autrefois Biſnagar, dont *Maduré*, *Tanjour*, & les autres Pays qui ſont au Midi de ce Royaume, faiſoient partie.

SECTION II. *Principauté de Marava.*

res de *Tanjour*. La Ville capitale, où le Prince fait ſa réſidence, eſt *Ramanadalauram*, à ſix ou ſept milles de la Côte Orientale & à vingt du Promontoire de *Coyel* ou *Coil*, qui eſt la partie du *Marava* la plus avancée au Sud-Eſt. Cet État forme un quarré long d'environ quatre-vingt milles en longueur du Midi au Nord, ſur quarante de largeur d'Orient en Occident.

La Pointe de *Coyel* borne à l'Orient la côte de la Pêcherie, & commence celle de Coromandel. Droit à l'Eſt, il y a à trois quarts de mille une Iſle appellée *Ramanancor* par les uns, & *Ramana Coyel* par d'autres, ce qui ſignifie *le Temple de Rama*. Cette iſle eſt jointe à la terre-ferme par un pont, qui n'eſt pas compoſé d'arcades comme les autres; ce ſont des roches ou de groſſes pierres, qui s'élevent deux ou trois pieds au deſſus de la ſurface de la mer, qui eſt fort baſſe en cet endroit. Ces pierres ne ſont pas unies les unes aux autres, mais elles ſont ſéparées pour donner à l'eau la liberté de paſſer. Les pierres ſont énormes à l'endroit des courans; le P. *Bouchet* en a meſuré qui avoient dix-huit pieds de diametre, d'autres en ont beaucoup davantage. On voit des endroits où ces pierres ſont ſéparées par des intervalles de trois pieds juſqu'à dix, & aux lieux où les barques paſſent, la largeur eſt encore plus grande. Il n'eſt pas aiſé de concevoir que ce pont ſoit un ouvrage de l'Art, car on ne voit pas d'où l'on auroit pu tirer ces maſſes énormes, & encore moins comment on auroit pu les tranſporter. Mais ſi c'eſt un ouvrage de la Nature, il faut avouer que c'eſt un des plus ſurprenans qu'on ait jamais vu. Les Indiens diſent que ce pont a été conſtruit par les Dieux, quand ils allerent attaquer la Capitale de l'Iſle de Ceylon. Le Prince de *Marava* (*) avoit accoutumé de ſe retirer dans l'Iſle de *Ramanancor*, quand il étoit pourſuivi par les Rois de *Maduré*; il faiſoit mettre de groſſes poutres ſur ces rochers, qui ſont comme autant de platte-formes, & il y faiſoit paſſer ſes éléphans, ſon canon & ſon armée (*a*).

Pont extraordinaire.

Ramana Coyel.

L'Iſle de *Ramana Coyel* abonde en Bétail, mais elle n'eſt pas fort fertile. Le Temple, ou le Pagode, qui donne le nom à l'iſle, eſt ſitué du côté de la mer, & l'on dit qu'il renferme des richeſſes immenſes. Il eſt ſoutenu par des pierres d'une groſſeur énorme pour rompre la violence des vagues, quand les vents de Sud regnent. Le *Teuver*, ou Seigneur de l'iſle, a bâti vis-à-vis de la terre-ferme un fort Château, bien pourvu de canon, & qui commande un canal étroit par lequel on va à *Manaar*, *Jafnapatnam* & *Negapatnam*; d'ailleurs il pourroit fermer le paſſage en faiſant jetter quelques pierres dans le canal.

Depuis cette iſle juſqu'à celle de *Manaar* ſur la Côte de Ceylan, il y a une chaîne de rochers & de ſables, qu'on appelle communément *le Pont d'Adam*. Il y a ſi peu d'eau ſur ces rochers, que les plus petites barques ne peuvent y paſſer qu'à *Manaar*, encore n'y a-t-il là que ſix pieds d'eau, de

(*a*) *Bouchet*, ubi ſup. p. 34 & ſuiv.

(*) Le P. *Martin* dit, qu'il avoit ſecoué depuis peu le joug du Roi de *Maduré*. *Lett. Edif.* T. V. p. 99.

de ſorte qu'il n'y peut paſſer que de petits bâtimens; d'ailleurs ils ſont obligés de décharger & de payer des droits aux Hollandois; enſuite on hale le vaiſſeau par-deſſus le pont, & il reprend ſa charge (*a*). Section II. *Principauté de Marava.*

SECTION III.

Royaume de Tanjaor.

Section III. *Royaume de* Tanjaor.

LE Royaume de *Tanjaor* (*) eſt au Nord de *Marava*, & à l'Orient de *Madure*; la Mer le baigne à l'Orient. Les Terres de ce petit Etat ſont les meilleures de toute l'Inde méridionale; le *Caveri* les arroſe, & ſe partage en pluſieurs bras. Les revenus du Prince vont juſqu'à douze millions.

Royaume de Tanjaor Capitale.

Tanjaor, qui eſt la Capitale du Royaume, n'étoit autrefois qu'un Temple d'Idoles, comme étoient dans les commencemens la plupart des Forteresſes de ces petits Royaumes. Celle-ci a une double enceinte comme celle de *Trichirapalli*, mais elle n'eſt pas ſi bien bâtie; ſes foſſés ſont moins profonds, & il eſt moins aiſé de les remplir d'eau. La Forteresſe interieure ſe diviſe en deux parties, dont l'une eſt au Nord & l'autre au Sud. Dans celle du Nord on voit le Palais du Roi, qui n'a rien de magnifique, il n'y a que quelques tours aſſez jolies. On a bâti dans la partie du Sud le Pagode de *Peria Ourcyar*. Au Nord du Temple eſt un vaſte étang bordé de pierres de taille. Les Indiens excellent dans la fabrique de ces étangs, il y en a qu'on admireroit en Europe. Les environs de *Tanjaor* ne ſont arroſés que par un petit ruiſſeau; plus loin on trouve la petite riviere de *Vinnarou*, & au-delà le *Caveri*.

Negapatam.

La Côte de *Tanjaor*, en prenant depuis celle de *Marava* prend un nouveau rhumb de vent, & tourne du Sud à l'Eſt; car une partie s'étend juſqu'au Cap de *Calliamera* ou *Callamedon*, d'où elle court au Nord. Six lieues au-delà eſt la ville de *Negapatam*, que les Indiens appellent *Negapattenam*, c'eſt-à-dire *la ville des Serpens* (*b*). C'eſt une Forteresſe des Hollandois, qui l'ont enlevée aux Portugais avec le ſecours du Roi de *Tanjaor*. Elle eſt ſur la riviere de *Waddawarra*, qui borne le Royaume de Golconde, & qui bornoit autrefois les terres du Malabar; quoique la Langue Malabare fût & ſoit en uſage beaucoup plus loin vers le Nord (†). Cette riviere eſt un bras du *Caveri*, & baigne les murs de la Forteresſe; mais comme ſes eaux ſont fort malſaines, on en va prendre dans une autre à quatre lieues delà. Cette Colonie ne fournit gueres que du Tabac & quelques Toiles (*c*).

Tranquebar, *Colonie* Danoiſe.

La ſeconde place conſidérable ſur cette Côte vers le Nord eſt *Taran*

(*a*) *Baldæus. Hamilton*, l. c. p. 337.
(*b*) *Bouchet*, ubi ſup. p. 32, 74.
(*c*) *Hamilton*, p. 348, 351.

(*) Les Hollandois l'appellent *Tanjouer* ou *Tanjower*, & quelquefois *Teaver*, ſuivant *Nieuhof*.

(†) Delà vient que dans les Lettres des Naturels, envoyées de Tranquebar par les Miſſionnaires Danois; ils s'appellent Malabares, & leur Pays le Malabar.

SECTION III. *Royaume de* Tanjaor.

ranganbouri, c'eſt-à-dire *la ville des ondes de la mer*, que les Européens appellent *Tranquebar* & *Trinquebar*. Elle appartient aux Danois depuis 1620. Les rues en ſont droites, & il y a de belles maiſons. La Forteresſe, qui eſt quarrée, paroît très-agréable quand on la voit du côté de la mer; elle s'appelle *Dansburg*. Les Portugais y ſont établis en aſſez grand nombre; ils ne contribuerent pas peu à conſerver la Forteresſe aux Danois il y a quelques années (*), lorſque le Roi de *Tanjaor* l'aſſiégea; car il fut obligé de lever le ſiege (*a*). La Forteresſe eſt de bonne défenſe, parceque la mer la baigne d'un côté; mais la Colonie eſt extrêmement pauvre. En 1684 ils ſe trouverent réduits à une ſi grande extrémité, qu'ils engagerent trois de leurs baſtions aux Hollandois pour avoir de quoi acheter des vivres, mais l'année ſuivante ils les racheterent, ſans qu'on ſache où ils prirent les fonds (†). Ils y ont toujours leur Fort, mais leur Commerce eſt peu conſidérable: ils ſubſiſtent principalement de ce qu'ils retirent du fret de leurs vaiſſeaux pour divers endroits des Indes. Le Pays fournit des Toiles blanches & peintes; c'eſt à Tranquebar que réſident les Miſſionnaires Danois (*b*). A une demi-journée plus au Nord on voit *Caveripatteram*, que les Européens nomment *Caveripattam*. C'étoit autrefois une grande ville & fort célebre parmi les Indiens; aujourd'hui elle eſt preſque entierement ruinée. L'air y eſt fort bon, & les François y ont un Etabliſſement (*c*).

Le Royaume de Carnate.

SECTION IV.

SECTION IV. *Le Royaume de* Carnate.

AU Nord de *Tanjaor* on trouve le Royaume de *Carnate* (‡), *Carnatica* ou *Carnatek*, ainſi que l'appellent les Mogols. C'étoit autrefois une grande & puiſſante Monarchie, connue ſous les noms de *Biſnagar* & de *Narſingue* (*d*). Aujourd'hui ce Royaume eſt renfermé dans des bornes plus étroites, quoiqu'il ſoit encore fort étendu, & qu'il ſoit devenu Province de l'Empire du Grand-Mogol. Il eſt borné à l'Orient par le Golphe de *Bengale*, au Nord par la Riviere de *Criſma*, qui le ſépare des terres de *Golconde*; à l'Occident par le *Viſiapour*, & au Midi par les Royaumes de *Meſſûr* & de *Tanjaor:* il a du Sud au Nord trois-cens-quarante-cinq milles en

Le Royaume de Carnate.

(*a*) *Boucbet*, l. c. p. 30.
(*b*) *Hamilton*, p. 351.
(*c*) *Boucbet*, p. 32.
(*d*) Voy. ci-deſſus, Ch. I. Sect. 2.

(*) Le P. *Boucbet* écrivoit en 1719.

(†) On ſoupçonna que deux de leurs Vaiſſeaux, qui en ce tems-là croiſoient entre Surate & le Cap Comorin, avoient pris le Vaiſſeau Anglois *Formoſe*, & l'avoient enſuite coulé à fonds.

(‡) On dit qu'il tire ſon nom d'une fameuſe Citadelle, nommée *Carnata*, ſituée ſur une montagne qui eſt à trois lieues d'*Arripakam*, bourg ou village qui eſt à vingt-ſept-lieues à l'Oueſt de Pondicheri, proche des frontieres de *Meſſûr*, Voy. *Lett. Edif.* T. XXIV. p. 187.

Digitized by Google

en longueur, ſur deux-cens-ſoixante-ſeize milles en largeur d'Orient en Occident (*).

Section IV.

Royaume de Carnate.

Cette grande Contrée eſt pour la plus grande partie unie, fertile, & peuplée. Vers le milieu il y a quelques montagnes qui courent au Nord, & qui paroiſſent être des branches de celles de *Gate*. Les Habitans s'appellent *Badagas*. Au Midi & à l'Orient de ces montagnes on parle la Langue *Tamule*, la même que la Malabare; à l'Oüeſt & au Nord-Oüeſt on ne ſe ſert que de la Langue *Talanque* ou *Canaréenne* (*a*); qui eſt auſſi en uſage dans le Viſiapour, depuis la Côte de Malabar juſqu'à Surate, & dans les Provinces qui ſont entre cette ville & Golconde.

Les Habitans s'appellent Badagas.

Nous avons déja parlé des révolutions arrivées dans ce Royaume juſqu'à l'an 1650, que la Monarchie fut détruite, & le Pays ſoumis par les Rois de Golconde & de Viſiapour, qui le partagerent entre eux. Les deſcendans du Rajah, qui regnoit en ce tems-là, ſe retirerent dans les montagnes dont on vient de parler, & ſemblent avoir quelque ſorte de Souveraineté dans les parties méridionales; car dans un tems nous trouvons que *Velour* étoit la Capitale du Carnate (*b*), & dans un autre tems *Canjivoram*, à quarante milles environ à l'Eſt tirant vers le Sud de Velour: le Rajah y ayant tranſporté ſa Cour, parcequ'il ſe trouvoit preſſé par ceux qui étoient les maîtres de preſque tout le Pays. Dans les années 1685 & 1687 les Mogols s'emparerent de tout ce qui étoit entre les mains des Rois de Viſiapour & de Golconde, & depuis ils ont non ſeulement réduit en quelque façon le reſte ſous leur obéiſſance, mais ſe ſont avancés plus vers le Sud, dans le deſſein de pouſſer leurs conquêtes juſques au Cap Comorin, en ſoumettant *Meſſûr*, *Maduré*, *Tanjaor* & *Marava*, qui étoient autrefois de la dépendance du Royaume de Biſnagar & de Carnate.

Les Mogols s'en emparent.

Il y a cependant un grand nombre de Princes du Carnate qu'on appelle *Paliagarens*, qui conſervent leurs terres, les uns n'ayant pas été ſoumis, & les autres étant tributaires du Mogol, comme les Rajahs de l'Hindûſtan. On peut donc diviſer tout le Pays en *Peliagarens* ou petites Principautés, dont les *Naïks* ou Princes ſont Souverains dans leurs terres, quoique pluſieurs relevent du Mogol, comme Souverain effectif de tout le Pays.

Nous ſommes redevables de tout ce que nous ſavons de l'état préſent du Carnate aux Jéſuites François, qui dans leurs dernieres miſſions ont pénétré juſques dans le cœur du Pays, & en ont envoyé une Carte, qui en donne une idée tout-à-fait différente de celles que l'on en avoit auparavant.

Le *Carnate* eſt rempli de grandes villes bien peuplées. La premiere qu'on trouve vers le Sud eſt *Gingi*, qui étoit il n'y a pas long-tems la Capitale d'un Royaume du même nom. Elle eſt ſur la côte de Coromandel à environ douze lieues au Nord-Oüeſt de *Pondicheri*.

Principales Villes. Gingi.

En-

(*a*) *Mauduit*, Lett. Edif. T. VI. p. 41. (*b*) *Baldæus.*

(*) *Baldæus* dit que le *Carnatica* a du Nord au Sud ſoixante lieues *Badagariennes*, dont chacune fait trois milles d'Allemagne, & quarante de largeur depuis *Paliacatte* juqu'à la côte de Malabar.

SECTION IV. *Royaume de Carnate.*

Environ à cinq lieues au Nord-Oueſt de *Gingi* eſt *Shettampetton*, aujourd'hui la Capitale de tout le Carnate, & la réſidence du *Nabab* ou Viceroi du Grand-Mogol: cette ville eſt environ à 12° 30' minutes de Latitude. *Canjivoram*, ou *Canjibouram*, étoit ci-devant la Capitale du Pays; c'étoit une ville célebre à quatres lieues de la riviere de *Palamaleron*, à dix-huit lieues vers le Nord-Oueſt de *Shettampetton*, & à une journée de *Meliapur*. Elle renfermoit dans ſes murs plus de trois-cens-mille habitans, ſi l'on en croit les Indiens. On y voit comme ailleurs de grandes Tours, des Temples, des Salles publiques & de fort beaux Etangs. Mais les Mogols s'en étant rendus les maîtres au commencement de ce ſiecle, l'ont preſque ruinée, & fait de *Shettampetton* la Capitale de leur conquête (*a*); enſuite ils ont transféré le ſiege de leur domination à *Arcate*, qui eſt environ à treize lieues au Nord tirant vers l'Oueſt.

Shettampetton.

Arani & Arcate.

En avançant de *Shettampetton* vers le Nord à-peu-près neuf lieues on rencontre *Arani*, grande ville ſur la riviere de *Carva* ou *Carvé*, qui appartient à un *Palli-agars*; & quatre lieues plus loin *Arcate*, ſur la riviere de *Palaru* ou *Palamaleron*, qui eſt aux Mogols, & gouvernée par un *Nabab*.

Velour.

A cinq lieues à l'Occident d'*Arcate*, on trouve ſur la même riviere *Velour*, autre grande ville & la Capitale du Carnate du tems que les Indiens en étoient les maîtres (*), avant qu'ils transféraſſent le Siege Royal à *Canjibouram*; elle eſt à-préſent entre les mains des Mogols & la réſidence d'un Nabab. C'eſt la derniere place qui reſtoit aux *Maraſtes* ou *Maharattes*, ſur leſquels les Mogols la prirent en 1702 après un ſiege de pluſieurs mois (*b*).

Tiroupati, *Pago le célebre.*

Environ à douze lieues au Nord-Nord-Eſt de *Velour*, & à vingt-deux Oueſt-Nord-Oueſt du Fort *St. George*, on voit *Tiroupati*, *Troupadi* ou *Tripeti*, ſituée ſur une montagne, où il y a un célebre Pagode. *Chandegri*, Capitale du Carnate en 1590, étoit à trois milles au Nord ou au Nord-Oueſt de cette place, comme on l'a dit ailleurs (*c*).

Coralam.

A vingt-cinq lieues environ à l'Oueſt tirant vers le Nord de *Velour* eſt *Colalam* ou *Coralam*, grande ville de la dépendance des Mogols, & entre ces deux villes il y en a pluſieurs autres au Nord, comme *Palliconda*, *Goulialam*, *Jeddadourgalon*, *Calapanattam*, & *Moula-vakili*, qui appartiennent auſſi aux Mogols, & vers le Midi *Pedianajam dourgam*, & *Vencatighirri*, qui ſont entre les mains des *Pallagars* ou Princes Indiens.

Cangondi.

Plus vers le Sud & proche des frontieres de *Meſſur* ſont *Cangondi*, *Capiganati* & *Ani Callon*, qui appartiennent encore aux *Paliagarrens*; plus à l'Oueſt eſt *Bengoulouron*, grande ville, éloignée environ de douze lieues au Sud-Oueſt de *Corolam*, & à onze lieues au Nord Oueſt de cette ville, on en voit une autre, nommée *Chinnaballabaram*.

A

(*a*) *Bouchet*, Lett. Edif. T. XV. p. 78 & ſuiv.

(*b*) *Tachard*, Lett. Edif. T. VI. p. 245.

(*c*) Voy. ci-deſſus *Ch.* I. *Sect.* 2.

(*) C'étoit la Capitale du Carnate vers l'an 1650, lorſque le Roi de Viſiapour s'en empara. Voy. *Thevenot*, T. V. L. II. Ch. 2.

Section IV. *Royaume de* Carnate.

A vingt-cinq lieues environ à l'Ouëſt-Nord-Ouëſt de *Chinnaballabaram* ſe trouve *Chirpi*, ville conſidérable la plus occidentale du Carnate de ce côté-là, & à quelques lieues des Terres d'*Ikkeri*, joignant le *Canara*, ſur la côte occidentale de la Preſqu'iſle.

Chirpi.

A vingt-lieues au Nord-Eſt de *Chirpi*, & à autant au Nord-Nord-Ouëſt de *Chinnaballabaram* eſt *Pennoucondé* ou *Pennagondé*, ſur la riviere de *Pennerou*, autrefois la Capitale du Royaume de Biſnagar: ce fut où le Grand Rajah transféra ſa réſidence, après que la ville de Biſnagar eut été ruinée par les Rois de Viſiapour & de Golconde en 1565. *Pennagondé* eſt à-préſent aux Mogols.

Penoungoude.

Gummi Paleam & Cadapa.

A douze lieues au Nord-Eſt de *Chinnaballabaram* on voit *Gummi Paleam*, ville conſidérable qui eſt la réſidence d'un *Palliagar*, & à vingt-deux-lieues au-delà de *Gummi Paleam*, vers le Nord-Eſt encore, eſt *Cadapa*, grande ville, où il y a un Gouverneur Mogol. Elle eſt à quelques lieues de la riviere de *Penarú*, qui paſſe par *Nellarú*, & ſe jette dans le Golphe de Bengale à dix milles au-deſſus de *Gangapatnam*.

Gandicotte.

Plus haut ſur la même riviere, à ſeize lieues environ au Nord-Ouëſt de *Cadapa*, on trouve *Gandicotte*, ville conſidérable & forte à quinze degrés de Latitude. C'eſt la réſidence d'un Nabab; l'Emir *Jemla*, Général du Roi de Golconde, la prit ſur les Indiens en 1652. *Tavernier*, qui y arriva huit jours après qu'elle eut été priſe, nous apprend qu'elle eſt bâtie ſur la pointe d'une haute montagne, & que pour y aller il n'y a qu'un chemin fort fâcheux, qui en quelques endroits n'a que ſept ou huit pieds de large. A la droite du chemin qui eſt pratiqué dans la montagne, il y a un précipice effroyable, au bas duquel court une grande riviere. Quand on eſt ſur la montagne on trouve une petite plaine d'un quart de lieue de large, & d'environ demi-lieue de long, toute ſemée de riz & de millet, & arroſée de pluſieurs petites ſources. Au haut de la plaine qui eſt au Midi, & où la ville eſt bâtie ſur une pointe, il n'y a tout autour que des précipices, avec deux rivieres qui ſont au bas, & qui forment cette pointe (*). De ſorte qu'il n'y a du côté de la plaine qu'une porte pour entrer dans la ville, & elle eſt fortifiée en cet endroit-là de trois bonnes murailles de pierres de taille avec des foſſés à fond de cuve, revêtus de la même pierre: ainſi, durant le ſiege, les Indiens n'avoient à garder qu'un eſpace de quatre ou cinq-cens pas. Ils n'avoient que deux pieces de canon de fer, l'une de douze livres de balle ſur la porte, & l'autre de ſept à huit ſur la pointe d'une eſpece de baſtion. Cependant le Nabab n'auroit pu ſe rendre maître de la place ſans le ſecours de quelques Canoniers Européens, qui trouverent moyen de faire monter quatre pieces de canon en haut, ce qui

(*) La jonction de deux rivieres à *Gandicotte* eſt conforme à la Carte des Jéſuites; mais ſuivant cette Carte la ville doit être au Nord ou Nord-Ouëſt de la plaine, & non du côté du Midi, étant arroſée par le *Pennerou* au Nord, & par une autre riviere à l'Ouëſt. Nous ne pouvons auſſi concilier ſa poſition ſur la Carte avec le nombre de lieues que *Tavernier*, qui avoit fait cette route, compte entre cette ville & Golconde; & cependant nous ne doutons point que *Gandicotte* ne ſoit la *Gandicot* de ce Voyageur.

SECTION IV.

qui obligea le Rajah, qui étoit un des meilleurs & des plus braves Capitaines des Indiens, à capituler après un ſiege de trois mois (*a*).

Royaume de Carnate.

A douze lieues au Sud-Ouëſt de *Gandicotte*, & à vingt-deux au Nord de *Gammi Paleam*, on trouve *Tadimeri*, grande ville qui appartient à un *Palliagar*, & à huit lieues de-là au Nord-Nord-Ouëſt, eſt une autre ville, nommée *Anantapouram*, ſur une riviere qui ſe jette dans celle de *Penarú*.

Tadimeri, Anantapouram.

A dix-huit lieues à l'Oüeſt d'*Anantapouram* eſt *Radargin*, la réſidence d'un *Palliagar*, ſur une riviere qui tombe dans celle de *Crishna*, & la derniere place du Carnate vers le Nord. A vingt-deux lieues à l'Ouëſt de *Radourgan* on voit *Ranibeddalourou*, autre grande ville, qui appartient à un *Palliagar*, ſur la riviere de *Tunje-badra*, qui en courant au Nord-Eſt va ſe jetter dans celle de *Crishna*. *Gandicotte*, *Anantapouram*, *Raydourgan* & *Ranibeddalouron*, ſont à peu près ſur une meme ligne d'Orient en Occident, & à quinze degrés de Latitude. La derniere eſt la ville la plus occidentale de quelque conſidération du Carnate, & n'eſt pas éloignée des frontieres d'*Ikkeri* & de *Sunda*; & *Sunda* confine aux terres de Goa, qui ſont aux Portugais.

Radourgan, Ranibeddalourou.

Enfin, en tirant de *Ranibeddalouron* vers le Nord-Eſt, environ à vingt-deux lieues, à peu près à la méme diſtance de la riviere de *Crishna*, on trouve *Piſnagar*, ancienne Capitale du Carnate, quand ce Royaume étoit dans toute ſa ſplendeur ſous le nom de Biſnagar. Elle eſt environ à quarante lieues à l'Orient de *Goa*, à dix-huit au Nord-Nord-Ouëſt de *Raydourgan*, & à trois à l'Ouëſt de la riviere de *Tunje-badra*.

Biſnagar.

Ce ſont-là les principales villes du Carnate dans l'intérieur du Pays, au moins connues aux Miſſionnaires Jéſuites; mais entre celles-là il y en a un grand nombre d'autres, qui appartiennent les unes aux *Palliagars* ou *Palliagarens*, & les autres aux Mogols. Après avoir donné au Lecteur quelque idée de l'intérieur du Carnate, nous allons parcourir la côte, qu'on appelle communément la Côte de *Coromandel*, qui eſt mieux connue par le Commerce que les Européens y font.

La premiere place de quelque conſidération qu'on trouve ſur cette côte eſt *Porto Novo*, ainſi nommée par les Portugais, lorſqu'ils étoient maîtres des Côtes des Indes: mais quand *Aureng Zeb* ſubjugua Golconde, il y mit un *Fouzdar*, & lui donna le nom de *Mohammed Bander* ou de *Port de Mahomet*, & les Indiens l'appellent *Pirenki Patay*. Le Pays eſt fertile, ſain & agréable. On y fabrique quantité de Toiles de cotton de toutes les ſortes, dont beaucoup ſe tranſportent dans les Pays étrangers. Les Portugais y ſont en très-grand nombre, mais les Indiens ſont le gros des habitans. Les Anglois & les Hollandois y ont quelques maiſons (*b*).

Porto Novo.

On voit enſuite *le Fort St. David*, qui appartient aux Anglois, leſquels l'acheterent en 1685 d'un Prince Maharatte pour la ſomme de quatre-vingt-dix mille Pagodes. La place eſt aſſez forte, & eſt tout près d'une riviere; les terres qui en dépendent s'étendent à huit milles de tous les côtés. Le Pays eſt comme celui des environs de *Porto Novo*, & eſt arroſé de plu-

Fort St. David.

(*a*) *Tavernier*, P. II. L. I. Ch. 18. (*b*) *Hamilton*, l. c. p. 353. *Bouchet*, l. c. p. 29.

Section IV. *Royaume de* Carnate.

plusieurs rivieres, qui servent de défense au Fort. En 1698 il pensa être surpris par les Bandits des montagnes voisines, qui s'y procurerent l'entrée sous prétexte d'y mettre le Trésor du Mogol; mais ils furent tous tués, avant que ceux qui étoient au dehors en embuscade pussent forcer la porte. Cette Colonie fournit des Toiles minces, & sans elle le *Fort St. George*, dont elle dépend, feroit fort petite figure dans le Commerce, en comparaison de celle qu'il fait. Les Bestiaux noirs y sont petits, mais en quantité & à bon marché; les rivieres & la mer fournissent abondance de Poisson (*a*). *Cuddelor* ou *Condelour*, que les Indiens nomment *Couralour*, en est éloignée environ d'un mille vers le Midi, sur une riviere qui peut porter des Vaisseaux de deux-cens tonneaux (*b*).

Pondicheri.

Pondicheri vient après le *Fort St. David*; c'est un Etablissement des François environ à cinq lieues au Nord de ce Fort. C'est le principal Etablissement qu'ils ayent aux Indes, & c'est le Chef-lieu de leurs Missionnaires. Les fortifications sont belles, régulieres & de bonne défense, mais le Commerce qui s'y fait n'est pas considérable. La ville est grande, & les rues sont tirées au cordeau. Les maisons des Européens sont bâties de briques, & celles des Indiens ne sont que de terre. Vers l'an 1690 les Hollandois de Batavia l'assiégerent & la prirent par composition, les François se trouvant sans défense, mais à la paix ils furent obligés de la rendre (*c*).

Connimir.

Après *Pondicheri* on trouve *Connimir* ou *Conjimir*, où les Anglois avoient un Comptoir, qu'ils abandonnerent lorsqu'ils acheterent le *Fort St. David*. Proche de la ville il y a sept Pagodes celebres par leur sainteté; c'est ici que commença la persécution contre *St. Thomas*, parcequ'il avoit le pouvoir d'allonger un petit tronc d'arbre (*) de la même maniere que font les tireurs des métaux; & comme les Prêtres Païens ignoroient cet art, ils l'accuserent d'être Sorcier. Au-delà de *Conjimir* est *Sadraspatam* qu'on appelle aussi *Sadrats* & *Sadras*, petit Comptoir des Hollandois pour l'achat des Toiles. Il est sur le bord méridional de la riviere de *Palamalcren*; & quelques lieues plus loin on voit *Cabelon* ou *Covolam*, où ceux d'*Ostende* ont établi un Comptoir (*d*).

St. Thomé.

En allant vers le Nord & suivant la côte, on trouve la ville de *St. Thomé*: on l'appelle aussi *Meliapour*, ou, pour parler avec les Indiens, *Mailabouram*, c'est-à-dire *la ville des Paons*, parceque les Princes qui regnoient autrefois dans cette Contrée avoient un Paon pour armes. Les Portugais, à qui elle appartenoit, prirent le parti d'abandonner cette place au Roi de Golconde, pour se mettre à couvert des entreprises des Hollandois; mais peu de tems après, en 1672, les François s'en rendirent maîtres, sous la conduite de Mr. *de la Haye*; deux ans après ils furent obligés de la rendre, parcequ'il ne leur vint pas de secours d'Europe. Le Roi de Golconde craignit

(*a*) *Hamilton*, p. 353.
(*b*) *Ibid.* p. 356. *Bouchet*, p. 31.
(*c*) *Bouchet*, l. c. p. 23.
(*d*) *Hamilton*, p. 357.

(*) On dit qu'une Dame allant à l'Eglise, & ne pouvant passer une riviere qui étoit enflée, parceque le tronc d'arbre qui servoit de pont n'atteignoit plus d'un bord à l'autre, *St. Thomas* l'allongea pour qu'elle pût passer.

SECTION IV. *Royaume de* Carnate.

gnit de ſon côté que les François ne ſongeaſſent à reprendre ce poſte, de ſorte qu'il ſe détermina à démanteler la Fortereſſe & la Ville. Les Portugais ne laiſſent pas d'y avoir un beau quartier, qu'ils ont environné de murailles, & fortifié de quelques petits baſtions (*a*).

A deux lieues de-là il y a deux Montagnes, dont l'une eſt un roc tout pur, qu'on appelle le *petit Mont*, où il y a une Caverne dans laquelle *St. Thomas* ſe retira, pour éviter les Prêtres qui le perſécutoient. Comme il manquoit d'eau, il fendit le rocher de ſa main, & ordonna qu'il en découlât de l'eau; mais quand il vit approcher ſes ennemis, qui avoient découvert ſa retraite, il deſcendit; & pour laiſſer au pied du roc un monument qu'il y avoit été, il frappa du pied nud ſur une pierre fort dure, ſur laquelle il en laiſſa l'empreinte. Cette empreinte a plus de ſeize pouces de long, & au talon elle eſt plus étroite, & aux orteils plus large à proportion que le pied ne l'eſt communément aujourd'hui parmi nous. *St. Thomas* ſe ſauva enſuite ſur une autre montagne, environ à deux milles de-là, mais ſes ennemis l'atteignirent ſur le haut, le percerent d'un coup de lance, & c'eſt-là qu'il eſt enterré (*). Lorſque les Portugais s'établirent à *St. Thomé*, ils bâtirent une Egliſe ſur le petit Mont au-deſſus de la Caverne & de la ſource, & une autre ſur le grand Mont où étoit ſa ſépulture, & l'on y garde la lance avec laquelle l'Apôtre prétendu fut percé. La ville de *St. Thomé* étoit autrefois la plus marchande de toute la Côte de Coromandel, mais à préſent il y a peu de Commerce; les habitans ſont en petit nombre & pauvres, ce qui vient du voiſinage du *Fort St. George*, qui n'en eſt qu'à une lieue au Nord, & qui appartient à la Compagnie Angloiſe des Indes Orientales.

Madras ou le Fort St. George.

Le *Fort St. George* s'appelle auſſi *Madras* & *Madraſpatan*, du nom de la ville, proche de laquelle il eſt ſitué. Ceux du Pays l'appellent *Jenna Pattenam*, ou *Chinapatam* comme le prononcent communément les Anglois. La ville eſt partagée en deux, qu'on déſigne par les noms de *Ville Blanche* & de *Ville Noire*. Les Européens occupent la premiere, qui eſt environnée de murailles, avec des baſtions & des remparts pour la défendre; en ſorte qu'elle ne peut être attaquée que par les deux bouts, la Mer & la Riviere défendant les côtés. Elle a environ quatre-cens pas de long ſur cent-cinquante de largeur; les rues ſont fort régulieres, & le *Fort St. George* eſt au centre. Il y a deux Egliſes, l'une pour les Proteſtans & l'autre pour les Catholiques-Romains. Il y a un Hôpital, une Monnoye pour frapper des Roupies & des Pagodes, un Hôtel-de-ville, ſous lequel eſt une priſon pour les Débiteurs. Ils forment un Corps reglé, ayant un Maire &

(*a*) *Bouchet*, p. 24.

(*) Le P. *Tachard* (*Lett. Edif.* T. XII. p. 273) ajoute pluſieurs autres miracles à ceux dont parle *Hamilton*. On auroit lieu de s'étonner de la hardieſſe avec laquelle on publie ces faux miracles, ſi l'on ne ſavoit juſqu'où va la crédulité du peuple. D'ailleurs ſe peut-il rien de plus abſurde, que d'attribuer à un homme le pouvoir de faire de tels miracles, ſans qu'il puiſſe en faire un pour ſauver ſa vie? *Jéſus-Chriſt* auroit pu opérer un miracle pour ſauver la ſienne, mais il ne le voulut point; au-lieu qu'il eſt évident que *St. Thomas* ſe ſeroit tiré des mains de ſes ennemis, s'il avoit pu en opérer un.

& des Aldermans, qui étoient autrefois élus par les Bourgeois; mais c'eſt à préſent le Gouverneur & ſon Conſeil qui les choiſiſſent; ce qui ſuivant *Hamilton*, eſt cauſe que tout ſe déeide comme il plait au Gouverneur, qui a le pouvoir d'annuller tous les arrêts de cette Cour, qui eſt proprement une Cour ou Conſeil de Conſcience (*a*). Section IV. *Royaume de* Carnate.

La *Ville Noire* eſt habitée par les Gentils, les Mahométans, & par les Chretiens Indiens, qui ſont des Arméniens & des Portugais; tous ont leurs Egliſes particulieres, car toutes les Religions y ſont tolérées. Cette ville eſt murée du côté des terres, mais elle eſt ouverte du côté de la Mer & de la *Ville blanche*. *Madras* eſt un des endroits les plus incommodes que *Hamilton* ait jamais vus. Cette ville fait face à la Mer, qui briſe-là avec plus de violence qu'en aucun autre lieu de la Côte de Coromandel. Elle eſt bâtie ſur un terrein ſablonneux, ayant par derriere une riviere ſalée, qui empêche toutes les eaux douces de ſe rendre à la ville, à plus d'un mille de diſtance; & dans la ſaiſon des pluies elle cauſe des inondations d'un côté, tandis que la Mer menace ſouvent de l'autre de tout engloutir. D'ailleurs, depuis le mois d'Avril juſqu'à celui de Septembre, l'ardeur du Soleil y eſt ſi brûlante, que ſans les vents de mer la place ſeroit inhabitable. Il eſt inconcevable comment on a pu choiſir une auſſi mauvaiſe poſition, pendant qu'on avoit le choix de deux autres très-bonnes dans le voiſinage, *Cabelon* ou *Conolam*, à ſix lieues environ au Midi, & *Policat* ou *Pallicatte* à neuf au Nord. Comme les Mines des diamans ne ſont qu'à huit journées du Fort *St. George*, ils y ſont en abondance, quoiqu'on y en apporte très peu de gros à vendre, depuis qu'on y porta cette pierre extraordinaire que le Gouverneur *Pit* envoya en Angleterre. Tout le monde peut creuſer aux mines, après avoir fait accord avec l'Officier du Grand-Mogol pour un certain eſpace de terrein, qu'on entoure, & où l'on met des gardes. Tous les diamans qui peſent au-delà de ſoixante grains appartiennent de droit à l'Empereur, & il y va de la vie d'en cacher quelqu'un. *Mauvaiſe ſituation.*

Le Commerce courant du *Fort St. George* diminue peu-à-peu; parceque le Marchand y eſt découragé, & eſt quelquefois expoſé à des injuſtices (*). La Colonie fournit peu de ſon crû & de ſes manufactures pour l'Etranger; mais elle envoye ailleurs des marchandiſes de la Chine, de Perſe & de Mocha, & partage ce commerce avec Surate. On compte dans les villes & dans les villages quatre-vingt-mille habitans, parmi leſquels il peut y avoir quatre ou cinq-cens Européens. Mais comme les vivres leur viennent de dehors, un ennemi plus fort qu'eux ſur mer, peut aiſément les affamer (*b*). Les François ſurprirent cette place en 1748, & après l'avoir pillée, ils ſe retirerent. *Commerce.*

Après le *Fort St. George* ſe préſente *Palliacatte*, que d'autres appellent *Pa-* Palliacatte.

(*a*) *Hamilton's* New Account of the Eaſt Ind. Vol. I. p. 358. (*b*) *Ibid.* p. 362, 370.

(*) *Hamilton* a vu enlever une partie de bled à un Marchand qui l'avoit achetée à l'enchere, & il ajoute que ceux qui offrent ſur des marchandiſes contre les gens du Gouverneur s'expoſent à être regardés de travers & à être menacés, de ſorte que beaucoup de Négocians vont ailleurs.

SECTION IV. *Royaume de Carnate.*

Paleacatte & *Policat*. C'eſt une ville qui appartient aux Hollandois, qui y ont un Fort nommé *Gueldres*, avec quelques ſoldats de garniſon. Il y en a un autre, qui eſt aux Mogols. C'étoit autrefois le principal Comptoir que les Hollandois avoient ſur la Côte de Coromandel.

Il y a pluſieurs autres places vers le Nord, qui commerçoient autrefois avec les Etrangers, mais où l'on ne va plus; telles étoient *Armagun* & *Kijnipatam*; cette derniere a l'avantage d'avoir une groſſe riviere, de même que *Cavera*, qui eſt plus loin. Enfin il y avoit ci-devant des Comptoirs Anglois & Hollandois à *Petapoli* ou *Pettipoli*, ſituée à une des embouchures de la riviere de *Crishna*; mais il y a pluſieurs années qu'ils ſe ſont retirés pour n'être pas expoſés aux avanies des Rajahs de l'intérieur du Pays. Cette place eſt la derniere borne du Royaume de Carnate ſur la côte (*a*).

SECTION V.

*La Principauté d'*Ikkeri.

SECTION V. *Principauté d'*Ikkeri.

IL ne nous reſte plus à parler que des Pays d'*Ikkeri* & de *Mayſſour*, qui étoient autrefois du Carnate, & que l'on regarde encore comme des démembremens de ce Royaume. Parmi les Gouverneurs, qui après la grande révolution arrivée dans le Biſnagar en 1567, s'érigerent en Souverains dans leurs Royaumes, celui d'*Ikkeri*, qui s'appelloit *Venktapa Nayeka* ou *Naïka*, en fut un. Ce Prince avoit été un des Miniſtres du Roi de Biſnagar, & étant bon Capitaine il étendit bientôt ſes Etats aux dépens de quelques-uns de ſes voiſins. Ayant défait les Portugais, le Viceroi de Goa lui envoya en 1623 un Ambaſſadeur au nom du Roi de Portugal, pour entretenir la bonne intelligence avec lui.

*Principauté d'*Ikkeri.

Son Etendue & ſes bornes.

Le Pays d'*Ikkeri* a environ cent-trente milles en longueur du Midi au Nord, ſur cinquante de largeur. Il confine au Nord aux Terres du Rajah de *Sunda*: il a à l'Orient le Carnate; au Midi *Mayſſour*; & à l'Occident le Canara, dont il eſt ſéparé par les montagnes de *Gate* (*b*). La Capitale, qui s'appelle *Ikkeri*, eſt à trois lieues environ à l'Eſt de ces montagnes, & à dix de *Batecala*, ſur la côte. Elle eſt bâtie dans une belle plaine, & a une triple enceinte; les deux premieres ſont de grandes cannes, ou roſeaux, qu'on a plantées fort près à près. Elles ſont d'une bonne défenſe contre la Cavalerie & l'Infanterie, étant très-dures, & à couvert du feu; outre qu'elles donnent beaucoup d'ombre, & de la verdure, par les herbes qui y croiſſent. L'enceinte intérieure eſt une muraille, mais foible & de peu de défenſe. Chaque enceinte a des portes, des forts & des foſſés. *Ikkeri* eſt une grande ville, mais les maiſons y ſont clair-ſemées & mal bâties; elle conſiſte principalement en rues larges & longues, dont quelques-unes ſont ombragées par de beaux arbres, plantés dans des réſervoirs, parmi leſquels il y en a de fort grands; d'ailleurs les campagnes ſont remplies d'arbres, en guiſe de boſquets. Ce mêlange de maiſons, d'étangs, de

Sa Capitale.

(*a*) *Hamilton*, p. 372. (*b*) *D. lla Valle*, p. 93.

de campagnes & d'arbres, forment un fort beau coup d'œil. Le Palais du Prince eſt dans une Fortereſſe aſſez grande, où il y a des maiſons, des rues & des boutiques. On parle dans le Pays d'*Ikkeri* la Langue Canaréenne (*a*). Section V. *Principauté d'Ikkeri.*

SECTION VI.

Le Royaume de Mayſſour *& des* Malléams.

LE Royaume de *Mayſſour* ou *Meſſûr* a au Nord la Principauté d'*Ikkeri* & le *Carnate*, à l'Orient le *Carnate*, au Midi *Maduré*, & à l'Occident le *Malabar*. Cet Etat eſt de tous ceux que le Mogol n'a pas ſubjugués, celui qui eſt devenu le plus conſidérable par les conquêtes que ſes Princes ont faites de pluſieurs Fortereſſes, ſoit dans le Royaume de *Maduré*, ſoit dans les autres Etats voiſins. On donne au Prince près de quinze millions de livres de rente. Il a mis ſur pied des armées de trente-mille hommes d'Infanterie, & de dix-mille de Cavalerie. Section VI. *Royaume de Mayſſour.* *Royaume de Meſſûr.*

Ce qui a rendu les *Mayſſuriens* ſi redoutables à leurs voiſins, c'eſt la maniere cruelle & ignominieuſe dont ils traitent les priſonniers de guerre: ils leur coupent à tous le nez, on ſale enſuite les nez & on les envoye à la Cour (*). Les Officiers & les ſoldats ſont recompenſés à proportion du nombre de priſonniers qu'ils ont traités avec cette inhumanité. *Coutume cruelle.*

Chiramgapatam (†), la Capitale de ce Royaume, eſt dans le Nord-Ouëſt du Pays, ſur la riviere de *Caveri*, à quinze milles environ de ſa ſource, qui eſt dans les montagnes de Gâte. La Fortereſſe reſſemble à nos anciennes villes, qui étoient fortifiées par des Tours: elle a un bon foſſé: le Palais du Roi n'a rien de remarquable, mais le Pagode eſt célebre (*b*). *Villes principales.*

A trois lieues environ au Midi de *Chirangapatam* on trouve la ville de *Mayſſour*, qui a donné ſon nom au Royaume. Le Pays eſt rempli de bourgs & de villages, particulierement le long des bords de la riviere de *Caveri*; mais outre les villes dont nous avons parlé, nous n'en rencontrons plus de conſidérables à la réſerve de deux; *Darmapouri* vers le Nord-Eſt, & *Darabaron* vers le Midi ſur les frontieres de *Maduré*, & dans le Pays des *Malléams*, qui fait la partie méridionale du Royaume de *Mayſſour*.

Les *Malléams* demeurent proprement dans les hautes montagnes eſcarpées de *Gâte*, qui ſéparent le Pays de *Mayſſour* du *Malabar*; les Chretiens de *St. Thomas* habitent au pied de ces montagnes. Les *Malléams* différent des autres Malabares principalement par leur caractere. Ils ſont civils, bons, charitables & de bonne foi; courageux, induſtrieux & intelligens. Le larcin eſt inconnu parmi eux, car ils laiſſent toujours leurs portes ouver- *Les Malléams.*

(*a*) *Della Valle*, p. 120, 121, 144. (*b*) *Bouchet*, Lett. Edif. T. XV. p. 79 & ſuiv.

(*) *Fryer* dit qu'ils ſe ſervent d'un inſtrument pour ſaiſir le nez à leurs ennemis; & que comme ils les défigurent par-là, il y a peu de gens qui aiment à ſervir contre ce Rajeh. *Fryer's* Trav. p. 163.

(†) *Fryer* l'appelle *Serangapatan*. Voy. *Trav.* p. 163.

SECTION VI. *Royaume de Mayssour.*

vertes. Ils n'ont ni villes ni villages, mais seulement des enclos dans les vallons qui sont entre les rochers. Leurs maisons sont faites de roseaux, enduits de terre & fort basses. Quelques-uns vivent dans les Bois, & bâtissent leurs maisons sur les arbres, par la crainte des éléphans & des tigres. Leurs terres sont fertiles, mais ils n'en cultivent pas beaucoup. Leur principal Etablissement s'appelle *Priata*, & est à treize ou quatorze lieues des frontieres de *Maduré*.

Forme de leur Gouvernement.

Les *Malléams* sont tributaires, les uns du Roi de *Turbula*, & les autres de celui de *Pugnati Perimal:* d'ailleurs ils jouissent d'une entiere liberté, & se gouvernent selon leurs Loix particulieres sous l'autorité de Capitaines ou de Juges de leur Nation, nommés *Arlé*, qui ont chacun cinq ou six-mille de leurs gens sous leur jurisdiction. Chaque enclos a aussi son Juge particulier nommé *Pandera*, auquel ils obéissent très-exactement. Ils se servent des mêmes armes que les Malabares. Les *Malléams* n'ont qu'une femme à la fois, & ont un grand respect pour les sépulcres de leurs ancêtres. Leur habillement est le même que celui des Malabares, à la réserve qu'aux Jours de fête ils portent une robe longue & un turban, comme les Mahométans. Dans ces solemnités les filles jouent sur des flûtes, des flageollets & sur le tambour. Elles portent des joyaux au nez & aux oreilles.

Depuis l'an 1599 un grand nombre de *Malléams* ont embrassé la Religion Romaine, & on a bâti à *Priata* une Eglise dédiée à St. Michel. Avant ce tems-là ils n'avoient d'autres Temples que leurs maisons, où ils adoroient des Divinités domestiques. Ils prétendent avoir commerce avec le Diable, uniquement pour savoir l'avenir, & non pour faire aucun mal (*a*).

CHAPITRE VIII.

La Religion des Indiens *ou* Gentils.

SECTION I.

De leurs Livres Sacrés.

SECTION I. *Livres Sacrés des Indiens.*

APRE'S avoir donné l'Histoire & la Description des Pays habités par les Peuples qu'on appelle *Indiens*, il faut enfin traiter aussi de leur Religion. Nous avons renvoyé jusqu'ici cet article, parceque la Presqu'isle de l'Inde étant plus indépendante que l'Hindûstan, c'est-là que la Religion de ces Peuples paroît dans tout son jour. Quoique quantité de Voyageurs ayent parcouru ces Pays, & qu'il y ait eu des Missions établies par-tout depuis un grand nombre d'années, rien cependant de plus imparfait & de plus confus que les relations qu'on nous a données de la Religion: ce que l'on doit attribuer sans-doute à deux causes. Premierement, à la diversité des opinions & des objets de Culte, que les Brammans

Religion des Indiens.

ont

(*a*) *Nieuhof.*

ont introduites en divers endroits des Indes. En ſecond lieu, à la nature des informations que les Européens ont priſes, s'étant bornés à ce qu'ils ont obſervé eux-mêmes, ou appris des gens du Pays, au-lieu d'avoir recours à leurs Livres Sacrés, dans leſquels il y a lieu de croire qu'il ſe trouve un Syſtême régulier de doctrine, quelques différences qu'il puiſſe y avoir dans la Religion Populaire. En effet les Indiens, de même que les autres Nations, pour concilier de l'autorité à leur Religion, & pour la relever au-deſſus des autres, prétendent qu'elle eſt d'origine divine, & qu'elle eſt contenue dans un Livre, nommé le *Vedam* ou *Wedam* (*), que Dieu lui-même donna à leur Légiſlateur *Brâmma*.

Section I. *Livres Sacrés des Indiens.*

Ce Volume Sacré eſt diviſé en quatre Parties ou Livres: *Rogo Vedam*, *Iſſura Vedam*, *Sama Vedam*, & *Addera Vedam* (†) (*a*): de-là vient que les Indiens appellent le *Vedam*, les quatre Livres de la Loi (*b*). 1. Le *Rogo Vedam* traite de la premiere Cauſe & de la Matiere premiere, des Anges, de l'Ame, des Recompenſes des gens de bien & des Peines des méchans, de la génération & de la corruption des Créatures, de la nature du Péché, & comment il peut être pardonné de celui qui en accorde la rémiſſion, & à quelles conditions. 2. L'*Iſſure Vedam* traite des Souverains. 3. Le *Sama Vedam* roule entierement ſur la Morale, & eſt deſtiné à porter à la Vertu & à éloigner du Vice. 4. Il s'agit dans l'*Addera Vedam* des cérémonies qu'on doit obſerver dans les Temples pour les ſacrifices, & aux Fêtes; mais il y a longtems que cette derniere partie eſt perdue (‡). Les Brammans diſent qu'en la perdant, ils ont perdu une grande partie de leur pouvoir & de leur autorité; & que ſi elle exiſtoit ils ſeroient plus puiſſans & plus reſpectés que les Rois. Ces *Vedam* ou Livres Sacrés ne ſont qu'un Recueil de différentes pratiques ſuperſtitieuſes des anciens *Richi* Pénitens ou *Mou-*

Le Vedam & ſa diviſion; ce qu'il contient; ſon origine & ſon autorité.

(*a*) *Roger*, Mœurs des Bramins, Ch. V, p. 35.

(*b*) *Phillip's* Account of Malabar, p. 4, 11, 37.

(*) Ou *Vedham*, en prononçant le *dh* comme le *th* en Anglois dans *this*, *that* &c. de-là vient que les Mogols prononcent *Vedh*: les Européens écrivent ce nom de différentes manieres, *Ved*, *Bed*, *Bet*, *Beth* &c. Suivant *Bernier*, *Beth* ſignifie *Science*, parce que les Indiens prétendent que toutes les Sciences ſont compriſes dans ces Livres. *Bernier*, T. II. p. 134.

(†) *Baldæus* Miniſtre Hollandois, de même que *Roger*, eſt d'accord avec lui pour l'ordre des Livres & pour le ſujet de chacun, mais il y a quelque différence pour les noms, qui ſont 1. *Roggo Vedam*. 2. *Jaddara Vedam*. 3. *Sama Vedam*. 4. *Para Wara Vedam*. Cette Liſte eſt ſelon les Brammans, mais les Malabares appellent ces Livres, *Ikka*, *Ikkiha*, *Saman* & *Adaravan* (1). Le P. *Pons* Jéſuite les nomme 1. *Roukou Vedam* ou *Reebek* ſelon la prononciation Indoſtane: 2. *Tajour Vedam*. 3. *Sama Vedam*. 4. *Latbarvana Vedam* ou *Brahma Vedam* (2). Un Malabare, dans une Lettre aux Miſſionnaires Danois, les range dans un autre ordre. 1. *Sama Wedam*. 2. *Urukku Wedam*. 3. *Edirvarna Wedam*. 4. *Air Wedam* (3). L'*Urukku Vedam* eſt le même que le *Roggo Wedam* de *Roger*, & l'*Air Wedam* que l'*Iſſare Wedam*, tranſpoſés apparemment par mépriſe.

(‡) *Baldæus* dit qu'il n'a jamais pu avoir de preuve que cette derniere partie ſoit perdue, mais il dit ailleurs que la premiere l'eſt. Voy. *Church*, Collect. Trav. Vol. III. p. 767 & 812.

(1) *Church* Collect. Trav. Vol. III. p. 812.
(2) *Lett. Edif.* T. XXVI. p. 233.
(3) *Phillip's* Account of Malabar, p. 37. Voy. auſſi *Tavernier*, T. II. p. 134.

SECTION I. *Livres Sacrés des* Indiens.

Mouni Anachoretes, & contiennent outre cela leurs ſentimens ſur la nature de Dieu, de l'Ame, du Monde ſenſible &c. (*a*). Les deux premiers ſont les plus ſuivis dans la Preſqu'iſle entre les deux Mers, & les deux autres dans le Nord ou l'Hindûſtan (*b*). Ils renferment la Théologie des *Brammans* (*c*), & il n'y a qu'eux qui les liſent; de ſorte que les *Weinjas* ou *Banians* ne doivent ſe ſervir dans leurs Prieres que des termes tirés du *Shaſter*, & non du *Vedam*; & les *Soudra* ou Gens du Peuple ne doivent ni parler du *Vedam*, ni apprendre le *Shaſter* (*d*).

On ne les lit point dans les Pagodes.

Cependant on ne lit ni n'explique ces Livres dans les Pagodes, non ſeulement parcequ'ils renferment des myſteres qui ſurpaſſent l'intelligence du Vulgaire, mais auſſi parcequ'on ne peut rendre en Langue Malabare celle des Brammans (*e*). D'autres diſent que les Brammans eux-mêmes n'en comprennent pas le ſens (*f*), & que les plus habiles Docteurs ne les entendent qu'à demi. La raiſon en eſt, qu'ils ne ſont pas écrits dans le *Samſcroutam* ou *Sanſcrit*, qui eſt la Langue ſavante que les Brammans entendent, mais en une Langue plus ancienne. En ſorte que le *Samſcrutam* ne ſert ſeulement qu'à expliquer les textes inſérés dans leurs Livres de Théologie, particulierement ceux qui ſont tirés des derniers Livres du *Vedam*, qui par la difference de la Langue & du Stile, ſont poſtérieurs aux premiers de plus de cinq Siecles (*g*).

Le Shâſter.

Outre le *Vedam*, il y a encore deux autres Recueils ou Livres, l'un qu'on appelle *Shâſter*, & l'autre *Pûrân*, que les Brammans font croire au Peuple être auſſi deſcendus du Ciel pour ſon inſtruction (*h*). Le *Shâſter* (*) contient toutes les Doctrines & les Cérémonies qui ſe trouvent dans les quatre Livres de la Loi; c'eſt proprement l'explication & le commentaire du *Vedam* (*i*): on dit qu'il a été compoſé pour fixer le ſens du *Vedam*, & pour prévenir toutes les diſputes (*k*); mais on n'y a pas réuſſi. Comme le mot de *Shâſter* ou de *Shâſtrum* ſignifie *Science*, il y a des Livres qui traitent d'autres ſujets, de Philoſophie & d'Aſtronomie par exemple, qui portent ce titre. Il eſt permis aux *Chuderers*, qui ſont les Prêtres des *Shudderis* ou *Banians*, de lire le *Shâſter*; mais il leur eſt défendu de toucher le *Vedam*, dont les *Brammans* ſont les ſeuls dépoſitaires.

Le Pûrân.

Le *Pûrân* ou *Pourân* (†) ſont les Livres Hiſtoriques de la Loi, & contiennent l'explication du *Shâſter* (‡), avec les anciennes Hiſtoires tant Sacrées

(*a*) *Pons*, Lett. Edif. T. XXVI. p. 233.
(*b*) *Idem*, ibid.
(*c*) *Idem*, ibid.
(*d*) *Roger*, Mœurs des Bram. p. 36.
(*e*) *Danish Confer.* p. 139.
(*f*) *Calmet*, Lett. Edif. T. XXI. p. 457.
(*g*) *Idem*. T. XXIV. p. 438.
(*h*) *Phillip's* Account &c. p. 4, 40.
(*i*) *Ibid.* p. 4, 10, 15, 40, 41. 43.
(*k*) *Roger*, ubi ſup. p. 36.

(*) C'eſt ainſi que *Lord* & *Fraſer* l'appellent. *Roger* le nomme *Jaſtra*. Dans la Relation de la Religion des Malabares, les Livres dont il eſt compoſé ſont appellés *Saſteran Col*; *Saſteran* eſt le plurier de *Sâſter* ou *Shâſter*; qui ſignifie *Science*, ou *Syſtême* ſelon d'autres.

(†) *Pûrân* ou *Purân* ſignifie *Poëmes*: ces Hiſtoires ſont en vers.

(‡) Tout ce qui s'y trouve eſt tiré des quatre Livres de la Loi & des *Shâſters*. *Phillip's* Account of Malab. p. 11. Il y a un Abrégé de ces dix-huit Livres, intitulé *Chadda Kari naga Mandirum*. *Ibid.* p. 15. *Roger* parle de ces *Purâns* dans ſes *Mœurs des Bram.* p. 64. 68, 102 & ailleurs.

erées que Profanes des Indiens. Il y en a dix-huit Livres, auxquels on peut ajouter les vingt-quatre *Agamangol*, qui ſont auſſi Hiſtoriques (*a*). Section I.

Livres Sacrés des Indiens.

C'eſt-là ce que les Malabares eux-mêmes nous apprennent du *Púrân*. Mais nous avons de juſtes raiſons de croire, que ces Livres contiennent non ſeulement l'Hiſtoire de leurs anciens Rois, Héros, Prophetes, Pénitens & autres Hommes illuſtres, mais auſſi celle de leurs Divinités inférieures. En un mot le *Púrân*, combinant les deux Syſtémes du *Vedam* & du *Shâſter*, ſemble former la Religion Populaire, en introduiſant le Culte des Divinités inférieures, dont l'Hiſtoire ſe trouve dans ces Poëmes, avec des Fables monſtrueuſes. Les Brammans prétendent que *Bramma* a reçu de Dieu les trois Recueils en queſtion; mais il eſt évident qu'ils ont été publiés en différens tems, ſans-doute dans des vues différentes, & que le *Púrân* a paru longtems après les deux autres, lorſque l'Idolâtrie regnante aujourd'hui, à laquelle il eſt aſſorti, commençoit à être bien établie dans les Indes.

Théologie Populaire.

Il y a parmi les *Púrân* ou *Pourânum*, ce qui ſignifie Poëmes, les *Harma Pouranum* (*b*), qui renferment la Théologie Populaire, ou le Polythéiſme univerſellement approuvé; & parmi les *Shâſters* on voit le *Harma Shâſtrum*, compoſé des deux Théologies Brahmanique & Populaire, qui contient la pratique des différentes Religions, des Rits Sacrés ou Superſtitieux, Civils ou Profanes, avec les Loix pour l'adminiſtration de la Juſtice. Les Traités d'*Harma Shâſtrum* par différens Auteurs ſe ſont multipliés à l'infini (*c*).

Outre les Ouvrages dont on vient de parler, il y en a pluſieurs autres deſtinés à expliquer la Loi, qu'on a grand ſoin de ne pas mettre entre les mains du Peuple ou des Laïques; ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait quantité de Livres parmi les Malabares, qui contiennent les exploits de leurs Dieux *Chiven* ou *Iſſuren* & *Vishnou*, l'Hiſtoire des Guerres des Géans contre les Dieux, les Miracles de ceux-ci, & le Culte qu'on leur doit rendre. Parmi ces Livres il y a pluſieurs *Porân*, & des Hiſtoriens de leurs Dieux, qui regardent certains lieux particuliers du Malabar (*d*); & c'eſt à coup ſûr la même choſe en d'autres endroits des Indes.

Ils cachent leurs Livres aux Laïques, & on a de la peine à ſe les procurer.

Comme les *Brammans* ou Prêtres ſont les Gardiens des Livres Sacrés, qu'ils ne veulent pas communiquer à leurs Laïques (*) bien moins encore aux Etrangers, de ſorte que les Européens ont offert inutilement de groſſes ſommes (*e*) pour obtenir une Copie ou une Traduction du *Vedam*; & cela parcequ'il eſt écrit dans une Langue (†) qu'on regarde comme Sacrée par cet-

(*a*) *Phillip.* l. c. p. 4, 15, 50.
(*b*) *Pons*, Lett. Edif. T. XXVI. p. 233, 239.
(*c*) *Idem*, ibid. p. 34.
(*d*) *Phillip* l. c. p. 37, 38, 53, 121, 125. *Danish Confer.* p. 140.
(*e*) *Bernier*, T. II. p. 148. *Danish Lett.* P. I. p. 20, 22.

(*) Il n'y a que ceux de la Tribu de *Cutteris*, ou les Rajahs, qui ont la permiſſion de lire le *Vedam*; & ceux de la Tribu des *Shudderis* ou les Marchands ont ſeuls celle de lire le *Shâſter*.

(†) Nos Auteurs l'appellent *Samskortam*, *Sam kroutan*, *Sanskrit* & *Hanskrit*. Mais il paroît par ce qu'on a obſervé plus haut, que c'eſt une autre Langue. Le *Samskortam* eſt une Langue harmonieuſe, abondante & énergique. La Grammaire qu'on en a eſt un Ouvrage admirable & un Chef-d'œuvre. C'étoit autrefois la Langue vivante dans le Nord,

SECTION I. *Livres Sacrés des Indiens.*

cette raiſon, & qui n'eſt entendue que des Brammans. Quelques-uns ont conclu de la difficulté qu'il y avoit à les trouver, que ces Livres n'exiſtent point, les Miſſionnaires Danois ne purent jamais engager les Brammans à les produire (*a*); & un Miſſionnaire Jéſuite dit qu'on a cru pendant longtems qu'il n'étoit pas poſſible de les trouver, mais à la fin il en recouvra un Exemplaire (*) par le moyen d'un Bramman converti (*b*). Et ſans doute qu'on l'auroit eu depuis longtems, ſi on l'avoit bien cherché (†), puiſque les Mahométans en avoient des Traductions (‡), ſur leſquelles on auroit pu au moins en faire une, & Mr. *Lord* a fourni dans le ſiecle paſſé un Extrait du *Shâſter*.

Négligence à cet égard.

Cet Extrait eſt fort court; cependant, comme le *Shâſter* contient la ſubſtance du *Vedam*, il peut y ſuppléer juſqu'à ce qu'on nous donne une verſion de ce Livre. D'ailleurs on trouve dans cet Extrait l'origine des Etres, que les Indiens adorent en qualité de Dieux, & des Faits ſur leſquels les Brammans ont fondé tant de Fables; en ſorte qu'il peut ſervir de Clef pour pénétrer dans ces myſteres, & à rendre raiſon de pluſieurs choſes, qui ſans cela ſont inexplicables. Cependant nous ne voyons pas qu'aucun Auteur en ait fait uſage pour éclaircir les difficultés, & débrouiller le chaos dont il ſe plaint dans les Relations que les autres ont données de la Religion des Indiens. *Bernier* lui-même, un des Voyageurs les plus judicieux, qui avoit lu l'Ouvrage de *Lord*, & qui reconnoît qu'il lui étoit obligé de bien des choſes (*c*), ne parle cependant point de l'uſage qu'on peut faire de cet Extrait, comme s'il n'y avoit pas fait attention, ou comme s'il croyoit que ce qui y eſt contenu s'accorde avec le ſyſtême préſent des Indiens.

D'autre part, les Miſſionnaires, quoiqu'en apparence fort zélés à chercher le *Vedam*, n'ont jamais pris la moindre connoiſſance de cet Extrait du *Shâſter*, comme s'il n'avoit aucune relation avec la Religion des Brammans. Il eſt vrai qu'ils ſemblent n'avoir connu ni le *Shâſter* ni le *Pourân* que dans ces derniers tems. *Lord* même ne fait aucune mention du *Vedam*, & encore moins dit-il que le *Shâſter* en ſoit le Commentaire; au contraire il parle de ce dernier comme du Livre de la Loi que Dieu a donné à *Brama* (§). Mais quand les Miſſionnaires auroient connu l'Extrait du *Shâſter*,

(*a*) *Dan. Confer.* p. 138.
(*b*) *Calmet*, Lett. Edif. T. XXI. p. 456.
T. XXIV. p. 437.
(*c*) *Bernier*, T. II. p. 145.

ou l'Hindûſtan, comme le *Grandam* l'étoit dans l'Inde méridionale. Les Miſſionnaires Danois appellent cette derniere Langue le *Kirundum*, & diſent que c'eſt celle des Livres Sacrés. Ils ne nous apprennent point ſi elle eſt différente de l'autre, & en quoi. Voy. *Lett. Edif.* T. XV. p. 53. T. XXI. p. 437. & T. XXVI. p. 222.

(*) Le *P. Calmet* fut employé à l'acquérir pour la Bibliotheque du Roi de France, & il le fit en 1733.

(†) L'acquiſition s'en fit par ordre du Roi de France à-préſent regnant, qui le fit mettre dans ſa Bibliotheque. En dernier lieu Mr. *Fraſer* a apporté des Indes le *Shâſter* & le *Pûrân* en Langue *Sanskrit*, mais non le *Vedam*.

(‡) Le P. *Pons* dit qu'il eſt dans la Bibliotheque du Roi de France en Arabe. *Lett. Edif.* T. XXVI. p. 233.

(§) Il eſt vrai que les Brammans le prétendent; & ſuivant un Malabare Laïque les *Shaſ-*

ter, il y a tout lieu de croire qu'ils n'en auroient pas fait uſage, puiſque nous ne voyons point qu'ils en ayent fait aucun du *Vedam* même, quoiqu'ils l'ayent depuis l'an 1730 environ. Peut-être qu'ils ne penſent pas que la meilleure méthode de convertir les Indiens ſoit de leur faire voir que primitivement leur Religion étoit exempte de cette Idolâtrie groſſiere qui y regne aujourd'hui, au moins cette méthode ne répondroit pas à leur but; comme ils ſe ſervent d'images auſſi bien que les Indiens, ils ſont réduits à ſuivre une route plus difficile, qui eſt de leur perſuader que les Saints & les Images de l'Égliſe Romaine ont plus de ſainteté, & méritent plus d'être des objets de Culte que les leurs.

Section I. *Livres Sacrés des Indiens.*

SECTION II.

Extrait du Shâſter.

Section II. *Extrait du Shâſter.*

LE grand Dieu étant ſeul, & ayant réſolu de manifeſter ſon excellence & ſon pouvoir, en créant un Monde habité par des Etres intelligens, commença par créer quatre Elémens, comme un préliminaire néceſſaire, la Terre, l'Air, le Feu, & l'Eau. Ces Elémens étant mêlés enſemble, il les ſépara, & s'en ſervit pour former les différentes parties de ce Monde viſible de la maniere ſuivante.

Création des Elémens.

D'abord Dieu ſouffla par un grand roſeau, ou quelque autre inſtrument ſemblable, ſur les Eaux, qui s'élevant en un rond de la figure d'un œuf, & s'étendant par degrés d'une façon immenſe, formerent le *Firmament*, clair & tranſparent, qui environne le Monde. De la terre & de l'humidité qui reſta, en guiſe de ſédiment des eaux, le Seigneur fit une eſpece de *Boule* ou de *Globe*, dont les parties les plus ſolides conſtituerent la *Terre*, & les parties liquides les *Mers*. Enſuite par le moyen d'un grand ſon il plaça ce Globe *au milieu* du Firmament, à une diſtance égale de tous ſes points, & le nomma le *Bas Monde*. Il créa après cela un *Soleil* & une *Lune* dans le Firmament pour diſtinguer les Tems & les Saiſons. Les quatre Elémens ainſi ſéparés, & mis à leur place, commencerent à produire leurs effets; l'*Air* remplit tout ce qui étoit *vuide*; le Feu entretint tout par ſa chaleur; la Terre & les Mers produiſirent des Animaux ſelon leur qualité; & le Seigneur donna à ces Animaux la vertu de produire, pour qu'ils puſſent multiplier ſelon leur eſpece.

Du Monde viſible.

Enfin Dieu créa l'Homme, comme un être plus excellent que les autres, & capable de contempler ſes ouvrages. Au commandement de Dieu il ſortit de la Terre, ſa tête parut la premiere, enſuite ſon corps bien conſtitué. Dieu *mit* après cela *la vie* en lui, & il ne l'eut pas plutôt reçue, qu'elle ſe manifeſta; ſes levres ſe colorerent, ſes paupieres s'ouvrirent & firent voir les deux flambeaux de la Nature; les différentes parties de ſon corps

Pourous; *le premier Homme.*

Shâſters & les *Pourâns* ſont d'origine céleſte, inférieurs cependant au *Vedam*, dont ils ſont dérivés.

Section II. corps ſe mirent en mouvement, & ſon eſprit étant éclairé il reconnut ſon Créateur & lui rendit hommage.

Extrait du Shâſter. Pour que l'Homme, créé ſociable, ne demeurât pas ſeul, Dieu lui donna une Femme pour compagne, qui lui reſſembloit également pour les qualités du corps & de l'eſprit. Le premier Homme s'appelloit *Pourous*, & la premiere Femme *Parkouti*; ils vécurent enſemble comme mari & femme, ſe nourriſſant des fruits de la terre, ſans détruire aucune créature animée.

Parkouti, la premiere Femme.

Leurs quatre Fils. Avec le tems ils eurent quatre fils, *Brammon*, *Cutteri*, *Shudderi* & *Wiſe*, qui différoient de caractere ſelon les élémens qui prédominoient en eux. *Brammon* étoit d'une conſtitution terreſtre, & par cette raiſon mélancolique; comme il ne laiſſoit pas d'avoir de l'eſprit, Dieu le choiſit pour communiquer ſes Loix & ſes Préceptes aux hommes, à quoi ſon air grave & ſérieux le rendoit très-propre.

Brammon.

Cutteri. *Cutteri* (*) étoit d'un tempérament de feu, & avoit l'ame martiale, ce qui engagea Dieu à lui conférer la puiſſance de gouverner les Royaumes, & de contenir les hommes dans l'ordre; & le Toutpuiſſant lui mit en main une épée, qui eſt l'inſtrument de la Victoire & de l'Empire.

Shudderi. *Shudderi*, d'une complexion phlegmatique, étoit doux & traitable, ce qui fit juger qu'il étoit propre à devenir Marchand, pour enrichir l'État par le Commerce, & faire regner l'abondance à la faveur de la Navigation. Pour le faire ſouvenir de ſa profeſſion, on lui mit des balances à la main, & un panier de pois à la ceinture.

Wiſe. *Wiſe* ou *Weyz*, qui étoit d'un tempérament vif & éveillé, reçut le talent d'inventer; & comme il étoit ingénieux on le jugea propre aux Arts méchaniques & à toute ſorte d'ouvrages de main. Pour l'aider dans ſa profeſſion on lui donna un panier avec toutes ſortes d'outils propres à faire tout ce qu'il imagineroit.

Création de quatre Femmes pour le Fils de Pourous. Le Monde étant dans cet état de virginité, le Toutpuiſſant ne donna point de filles à *Porous* & à *Parkouti*: mais afin que la propagation ſe fît d'une maniere pure, il créa quatre femmes pour ces quatre hommes; & pour favoriſer la population il plaça ces femmes en différens lieux; *Sawatri* dans l'Orient, *Toddicaſtri* dans l'Occident, *Viſiagunde* dans le Nord, & *Jejunogunde* dans le Midi (*a*).

Cependant les fils de *Pourous* avançoient en âge. Dieu leur ordonna d'aller voyager de différens côtés, pour qu'ils trouvaſſent celles qui leur étoient deſtinées pour femmes. *Brammon* s'avança vers l'Orient & trouva *Sawatri*, qu'il épouſa ſuivant les regles contenues dans le Livre qu'il avoit reçu. *Cutteri* ayant pris la route de l'Occident rencontra *Toddicaſtri*, & après un terrible combat entre eux, qui dura trois jours, ils ſe marierent enſemble. *Shudderi* tourna vers le Nord, & après avoir découvert des Mi-

(*a*) *Lord's* Diſcovery of the Banian Relig. ap. *Church*, collect. Trav. Vol. VI. p. 301. Ch. L.

(*) *Cutteri* ſignifie un *Poignard*, & c'eſt ſelon les apparences de-là que cet Homme guerrier & ſa Tribu ont pris leur nom.

Mines de perles & de diamans, il s'unit à *Viſagunde*. Enfin *Wiſe*, nommé auſſi *Viskermah*, ou l'*Homme adroit*, à cauſe de ſon habileté dans les Arts méchaniques, ayant traverſé ſept Mers dans un vaiſſeau qu'il avoit conſtruit lui-même, aborda à la côte de *Derpe*, où il ſe bâtit une maiſon. Au bout de quelque tems il apperçut *Jejunogunde* ſe promenant ſur le rivage, & lui adreſſa ſes vœux; mais comme elle le traita dédaigneuſement, *Wiſe* pria Dieu de toucher ſon cœur en ſa faveur; ſa priere fut exaucée à condition *qu'il éléveroit des Pagodes pour le Culte de Dieu, & qu'il adoreroit des Images ſous des Bocages verds*; parceque c'étoit ſous leur ombre que le Tout-puiſſant s'étoit révelé à lui en viſion (*a*). Section II. *Extrait du Shâſter.*

Tout ceci eſt raconté au long dans l'Extrait de Mr. *Lord*, avec pluſieurs circonſtances agréables. Les quatre freres ayant ainſi peuplé la Terre, réſolurent de retourner au lieu de leur naiſſance pour voir leurs parens. Laiſſant donc leurs fils & leurs filles en différens endroits, ils ſe mirent chacun de leur côté en chemin pour regagner le milieu de la Terre: à leur arrivée ils trouverent *Pourous* & *Parkouti*, qui les reçurent avec de grandes réjouiſſances & les régalerent. Dans la ſuite les quatre freres & leurs femmes donnerent naiſſance à pluſieurs nouvelles générations, qui s'en tinrent exactement à la diviſion en quatre Tribus ſans ſe méler, & qui ſuivirent les inſtructions de leurs Fondateurs. Mais comme le grand nombre & l'abondance ſont ordinairement la ſource de bien des maux, tout tomba bientôt dans le déſordre: *Brammon* devint négligent dans les devoirs de la piété; *Cutteri* devint cruel & impérieux; *Shutteri* trompa ſes freres avec de faux poids; & *Wiſe* mit ſes denrées à un prix exceſſif, pour ſubvenir à ſes ſolles dépenſes. Comme ils étoient méchans en eux-mêmes, ils le furent auſſi les uns envers les autres; *Brammon* étoit jaloux de la grandeur de *Cutteri*, & *Cutteri* mépriſant le caractere tranquille & porté à la retraite de *Brammon*, négligea de lui rendre le reſpect dû à ſon droit d'aineſſe; il en vint même juſqu'à élever ſes Loix & ſon Gouvernement au deſſus des Loix de Dieu, uniquement parceque *Brammon* étoit l'organe de celles-ci. D'autre part il prenoit plaiſir au maſſacre de tous ceux qui lui déplaiſoient, mettoit des taxes ſur *Shudderi*, & faiſoit tarir les ſources du profit que *Wiſe* devoit tirer de ſes travaux; pendant que ceux-ci, pour ſe venger de ces mauvais traitemens, trompoient leurs freres, & les pilloient. *Ils peuplent la Terre.* *Ils ſe deſunifſent.*

Wiſe, pour rendre *Brammon* plus mépriſable encore, tâcha d'introduire une nouvelle forme de Religion, en établiſſant le Culte des Images & l'Adoration des Pagodes (*), avec d'autres cérémonies, qui lui avoient été révélées en viſion, comme on l'a vu plus haut; mais comme il n'en étoit pas fait mention dans les Livres de *Brammon*, il y eut une grande diſpute, ſi on les recevroit comme légitimes; mais *Wiſe* ayant fait ſerment qu'il les avoit reçues de Dieu, on les admit comme faiſant partie de la Loi Cérémonielle. *Introduction du Culte des Images.*

Les

(*a*) *Lord* ibid. p. 303. Ch. 2.5.

(*) Par. *Pagodes* l'Auteur entend ſans-doute des Images, & il ſe ſert ici d'un terme différent de celui qui ſe trouve dans le *Shâſter*.

SECTION II. *Extrait du Shaſter.*

Les mauvais exemples des Parens jetterent des ſemences de corruption & de méchanceté, qui ſe multiplierent parmi leurs deſcendans, en ſorte que Dieu étant enfin irrité, les Cieux ſe couvrirent d'obſcurité, le tonnerre & les éclairs partirent des Poles, pendant que les Mers s'enflerent d'une façon horrible, inonderent la Terre, & engloutirent tout le Genre-humain; mais ſi les corps des hommes furent détruits, leurs ames furent reçues dans le ſein du Tout-puiſſant. Ainſi finit le premier Age du Monde, nommé *Kurlayn* (*a*).

Second Age du Monde.

Si les choſes étoient demeurées dans cet état de ruine, le but de la Création auroit été anéanti. Dieu réſolut donc de renouveller la Race Humaine, & de commencer un ſecond Age, par trois perſonnes plus parfaites que n'avoient été les premiers habitans de la Terre. Dans ce deſſein, étant deſcendu du Ciel ſur une grande montagne nommée *Meroparbati*, il dit *leve toi* Bremaw (*) *le premier des Créatures vivantes du ſecond Age*; à cette voix la Terre produiſit *Bremaw*, qui ſur le champ adora ſon Createur; *Viſtney* & *Rudderi* (†) furent produits de la même maniere, par un ſecond & troiſieme commandement, & ils rendirent hommage au Créateur avec non moins de vénération. Le but de Dieu en formant ces trois Perſonnes étoit de s'en ſervir en qualité de ſes Lieutenans dans l'ouvrage qu'il vouloit exécuter. Il aſſigna à *Bremaw* la fonction de former les Créatures, & dans cette vue il lui conféra la puiſſance de créer & de produire. Il donna à *Viſtney* la charge de conſerver les Créatures; & pour cet effet l'établit Seigneur du Soleil & de la Lune, des Montagnes & des Vallées, & mit à ſa diſpoſition les Tems & les Saiſons: il le fit auſſi diſpenſateur des richeſſes, de la ſanté, des honneurs, & de tout ce qui peut contribuer au bien-être de l'Homme & des Animaux. Enfin il donna à *Rudderi* la commiſſion de détruire les Créatures, parcequ'il ſavoit qu'elles ſeroient méchantes & mériteroient punition; dans ce deſſein il le fit Seigneur de la Mort & du Jugement, & Maître de tous les Maux Phyſiques, tels que les Maladies, la Famine, la Guerre, la Peſte, & de tout ce qui peut être conſidéré comme peine du péché, afin de le mettre d'autant mieux en état d'être l'exécuteur de la vengeance divine.

Création de trois Perſonnes.

Leurs fonctions.

Tems de leur ſéjour ſur la Terre.

Dieu aſſigna à chacune de ces Perſonnes un certain tems pour demeurer ſur la Terre, proportionné à la nature de leurs diverſes fonctions. Comme la Création fut achevée dans le ſecond Age, *Bremaw* fut enlevé au Ciel à la fin de cet Age; & comme dans chacun des Ages ſuivans le Monde fut peuplé par quelques-uns de ceux qui avoient été préſervés dans la deſtruction de l'Age précédent, *Viſtney* reſta ſur la Terre le double de tems que *Bremaw* y avoit été, parceque ſa préſence en qualité de Conſervateur fut plus long-tems néceſſaire. Enfin, comme le Monde doit finir par une déſtruction générale, le ſéjour de *Rudderi* ſur la Terre doit être trois fois auſſi long que le leur. Ces

(*a*) *Lord*, ubi ſup. p. 309. Ch. 9.

(*) D'autres l'appellent *Brama*, *Bramâh* & *Brammâ*.

(†) *Viſtney* eſt nommé par d'autres *Vishnou*, *Wisbnou*, *Wiſtnou*: *Rudderi* eſt déſigné auſſi par les noms de *Rudderen* & de *Rutteri*.

Ces trois Perſonnes ainſi créées avec toutes les facultés néceſſaires, il fut queſtion de mettre ces facultés en action. *Bremaw*, conſultant en lui-même ſur la meilleure maniere de s'acquitter de ſa commiſſion, fut ſaiſi de ſi violentes douleurs dans toutes les parties de ſon corps, qu'elles annonçoient quelque changement extraordinaire, comme la ſuite le fit voir; le travail le prit; ſon ventre s'enfla à un tel point, que quoique ſa taille ſurpaſſât de beaucoup la taille ordinaire des hommes, il ſentit un cruel tourment, juſqu'à ce qu'enfin le fardeau ſe faiſant paſſage par l'un & l'autre côté, il en ſortit des Jumeaux, un garçon & une fille, déja grands. Ces deux nouveaux-nés ayant adoré le Dieu Créateur, & *Bremaw* qui les avoit mis au monde, il nomma l'homme *Manou* & la femme *Seteroupa*: ils furent enſuite envoyés ſur une montagne nommée *Munderpurvûl*, pour delà répandre leurs générations vers l'Occident, le Septentrion & le Midi. Quand ils furent arrivés au lieu marqué, *Seteroupa* mit au monde ſix enfans, trois garçons, nommés *Priauretta*, *Outanapautha* & *Sûmeraut*, & trois filles, ſavoir *Kammah*, *Súnerettau* & *Sumbú*. Quand ces perſonnes furent en âge, elles ſe diſperſerent ſelon le commandement de *Bremaw*: *Priauretta* & *Kammah* furent envoyés vers l'Occident, à la montagne de *Segund*; *Outanapautha* & *Súnerettau* ſur la montagne de *Bipola* dans le Nord: *Sûmeraut* & *Sumbú* vers le Midi à la montagne de *Supars*: tous multiplierent (*).

SECTION II. *Extrait du Shâſter.* *Travail de Bremaw.* *Il donne la naiſſance à des Jumeaux.* *Le Monde repeuplé.*

C'eſt ainſi que *Bremaw* forma l'Homme & la Femme, & remplit la Terre d'autres Créatures vivantes: *Viſtney* de ſon côté eut ſoin de pourvoir à tout ce qui étoit néceſſaire à leur ſubſiſtance & à leur conſervation: *Rudderi* de ſon côté répandit les maux, les maladies, la mort & les jugemens, à proportion que les enfans des hommes s'attiroient ces maux par leur corruption & leurs vices (*a*).

Le Toutpuiſſant, qui ſavoit que l'ordre ne pouvoit regner parmi cette nouvelle génération d'hommes, à moins que ſon Culte & ſa Crainte ne fuſſent établis par des Loix convenables, deſcendit ſur la montagne de *Meropurbati*, appella *Bremaw*, & lui dit du ſein d'une nuée obſcure, au travers de laquelle brilloient cependant quelques rayons de ſa gloire, que ce qui l'avoit porté à détruire les premiers habitans de la Terre, étoit qu'ils n'avoient pas ſuivi les inſtructions contenues dans le Livre, qu'il avoit donné à *Brammon*; il lui en mit un autre entre les mains, le chargeant d'inſtruire les hommes diſperſés de ce qu'il renfermoit; *Bremaw* n'y manqua point.

Nouveau Livre de la Loi.

Ce Livre, que les Banians appellent le *Shâſter* (†), a trois parties. Dans la

Nommé Shâſter.

(*a*) *Lord* ubi ſup p. 311. Ch. 7.

(*) Ici on voit des freres & des ſœurs mariés enſemble, ce qui n'avoit pas été ſouffert dans le premier âge, comme étant criminel en ſoi.

(†) Il y a ici quelque embarras. Le principal Livre des Indiens eſt le *Vedam*, dont le *Shâſter* n'eſt que l'explication ou le commentaire; mais comme *Lord* dit que ce dernier fut donné à *Bremaw*, & que nous ſavons d'ailleurs qu'on en attribue l'origine à Dieu, auſſi bien que de l'autre, nous ſuppoſons, ou que c'eſt du *Vedam* qu'il s'agit dans le texte

SECTION II. *Extrait du Shaſter.*

la premiere on voit leur Loi Morale, avec l'explication de chaque précepte, & ſon application a la Tribu ou aux Tribus qu'il regarde. La ſeconde renferme la Loi Cérémonielle; on y trouve les Rites qu'il faut obſerver dans le Service Divin. Dans la troiſieme le Genre-humain eſt diviſé en Tribus ou Claſſes, & on y voit les regles preſcrites à chaque Tribu. Entrons dans quelque détail.

Loi Morale.

La premiere partie, qui renferme la Loi Morale, conſiſte principalement en huit Commandemens. Le premier *défend* de tuer aucune créature qui ait vie, parcequ'elle une a *ame*, auſſi bien que l'Homme.

Le ſecond défend de regarder ce qui eſt mauvais, d'y prêter l'oreille, & de dire du mal, de même que de boire du vin, de manger de la chair, & de toucher des choſes ſouillées.

Le troiſieme preſcrit l'obſervation des tems de dévotion, les ablutions, les actes d'adoration, & les prieres.

Le quatrieme défend le menſonge, dans le deſſein de tromper les autres, en fait de commerce, de marchés & de contracts.

Le cinquieme commande la charité envers les Pauvres, de leur donner à manger, à boire, & de l'argent à proportion de leurs beſoins & des moyens de celui qui donne.

Par le ſixieme on interdit toute oppreſſion, injure ou violence envers les Pauvres; auſſi bien que de ſe ſervir injuſtement de ſon crédit & de ſon pouvoir pour ruiner les autres.

Le ſeptieme preſcrit l'obſervation de certaines Fêtes, ſans commettre d'excès; d'avoir des tems de Jeûne, & de prendre quelques heures ſur ſon ſommeil pour veiller, afin d'être mieux en état de vaquer à ſes dévotions.

Le huitieme défend de voler quoi que ce ſoit ſans exception, ou de s'approprier ce qui a été confié dans l'exercice de quelque Office; il ordonne d'être content de ſon ſalaire, parceque perſonne n'a de droit à ce qui appartient à un autre.

Partagée entre les Tribus.

Ces huit Commandemens ſont partagés entre les quatre Tribus, de ſorte qu'il y en a deux proprement pour chacune. Les deux premiers ſont pour les *Brammans*, ou les Prêtres, qui ſont conſiſter ce qu'il y a de plus important dans la Religion à prévenir la deſtruction d'aucune créature animée, & à s'abſtenir des choſes défendues. Ces Préceptes regardent auſſi les Marchands, qui du côté du Culte s'accordent aſſez avec les Brammans; cependant le troiſieme & le quatrieme, qui preſcrivent la dévotion & défendent les fraudes, ſont plus particuliérement pour les *Shudderis*.

Le cinquieme & le ſixieme ſont deſtinés aux *Cutteri*, c'eſt-à-dire à ceux qui gouvernent; parceque les Gens en place ſont ordinairement ceux qui ſe permettent le plus l'oppreſſion, & qu'ils ſont le mieux en état de ſoulager les Pauvres. Enfin le ſeptieme & le huitieme ſe rapportent aux *Wiſe*, parceque les gens de métier ont quelquefois beſoin de recréation, & qu'en

te original, parceque ce fut ce Livre-là qui fut donné à *Brammon*, ou que *Lord* s'eſt trompé en prenant l'un pour l'autre.

qu'en même tems ils ſont portés à donner dans les excès; que d'un autre côté étant appellés à travailler chez les autres, il eſt néceſſaire de les empêcher de voler. Section II. *Extrait du Shâſter.*

Chaque Tribu eſt obligée d'obſerver tous les Commandemens en général, mais elle eſt tenue ſur-tout à l'obſervation exacte de ceux qui lui ſont attribués en particulier. Et comme il y a une grande conformité entre les Coutumes & les Cultes des *Brammans* & des *Shudderi*, il y en a auſſi beaucoup entre les *Cutteri* & les *Wiſe* (*a*).

Les Loix Cérémonielles, contenues dans la ſeconde Partie du Livre donné à *Bremaw*, ſont en ſubſtance les ſuivantes. *Loix Cérémonielles.*

Premierement, ils ſont obligés de ſe laver fréquemment le corps dans les rivieres, & pour cela il y a diverſes choſes à obſerver. D'abord en entrant dans l'eau ils doivent ſe graiſſer de boue, comme un embleme de la ſouillure & de la corruption naturelle de l'homme; s'avançant enſuite plus loin, ils ſe tournent vers le Soleil, pendant que le *Bramman* fait cette priere: *O Dieu! cet homme eſt auſſi ſale & ſouillé que la boue de cette riviere; mais l'eau qui y coule peut le nettoyer de cette ordure; veuille de la même maniere le purifier du péché.* Après cela celui qui ſe lave ſe plonge trois fois dans le courant, pendant que le *Brahman* en répete le nom (*); & celui des autres rivieres fameuſes pour ces ſortes de purifications, s'étant relevé il ſecoue dans ſa main quelques grains de riz, & ayant reçu du Prêtre l'abſolution de ſes péchés il ſe retire. *Fréquentes Ablutions.*

En ſecond lieu, ils pratiquent une eſpece d'onction au front, qui ſe fait avec une peinture rouge, où il y a de certains grains: cela ſignifie que Dieu les a marqués pour ſon peuple. Cette onction eſt deſtinée à les faire ſouvenir de leur ablution, & comme la marque s'efface, on la renouvelle journellement à meſure qu'on ſe lave: l'action eſt accompagnée de certains mots, pour les faire ſouvenir d'être tels que doivent l'etre ceux qui portent la marque de Dieu. *Onction.*

En troiſieme lieu, ils ſont obligés de faire quelques offrandes & de certaines prieres ſous des Bôcages verds; pratique introduire par *Wiſe*, à qui Dieu apparut en viſion ſous un arbre. Par cette raiſon les Brammans élevent dans ces endroits-là des Temples aux Pagodes (†), où ils ſe trouvent pour faire les cérémonies ſacrées. [L'arbre deſtiné à cette ſorte de culte por- *Culte des Bôcages.*

(*a*) *Lord*, l. c. p. 312. Ch. 8.

(*) „ De la riviere où il ſe lave, dit *Lord*, nommée *Tappée*, & ceux de *Ganga* ou „ *Ganga*, *Nerbuda* & autres". Ce ſont-là ſans-doute les termes de *Lord*, & non ceux du *Shâſter*, dont il a confondu, dans tout ſon Extrait, les expreſſions avec les ſiennes, de maniere que ſouvent on ne peut diſtinguer les unes des autres. Le *Tappi* ou *Tapti* eſt la riviere de Surate, & les deux autres ſont dans le voiſinage, & c'eſt-là où les Banians habitent principalement.

(†) Nous avons déja obſervé que ce mot ne peut être tiré du *Shâſter*; & ce qui en eſt une nouvelle preuve, c'eſt que l'Auteur confond le Temple avec l'Idole; car *Pagode* eſt une corruption de *Pout Ghoda*, mot Perſan qui ſignifie *Temple des idoles*; ce qui fait que ce ſont les Mahométans ſeuls qui s'en ſervent, les Indiens appellans leurs Temples *Deura*, que nous conjecturons qui ſignifie la même choſe. V. *Ovington*. T. I. p. 154. *Bernier*. T. II. p. 158.

SECTION II. *Extrait du Shâster.*

porte parmi les Indiens le nom de Figuier (*); les branches produiſent des rejettons qui pouſſent vers le bas, prennent racine & produiſent un autre arbre, dont les branches ſont de même, en ſorte qu'un de ces arbres occupe un fort grand terrein. Les Indiens prétendent que cet arbre eſt ſi ſacré, qu'ils croient que quiconque nuit au moindre de ſes bourgeons, s'expoſe à quelque grand malheur. C'eſt à cet arbre qu'ils portent leurs offrandes, c'eſt à ſon ombre qu'ils reçoivent leurs onctions, & qu'on les parſeme de diverſes poudres de couleur. C'eſt-là qu'ils font leurs adorations, qu'ils comptent par le moyen d'une clochette. C'eſt-là qu'ils demandent par leurs prieres la ſanté, les richeſſes, une nombreuſe poſtérité & autres graces ſemblables; enfin c'eſt-là qu'ils célébrent ſouvent leurs Fêtes avec un grand concours de peuple (†).]

Prieres. En quatrieme lieu la Loi leur preſcrit de réciter dans leurs Temples certaines Prieres [aſſez conformes à celles qui ſont en uſage parmi les Chretiens]. Cet acte de dévotion conſiſte à répéter certains noms de Dieu, à les expliquer & à s'y étendre. Ils ont auſſi des Proceſſions, accompagnées de Chant & d'un grand Son de cloches; cette Muſique eſt parmi leurs Commandemens (‡): c'eſt auſſi dans ces Proceſſions qu'ils font des offrandes aux Idoles, & qu'ils obſervent d'autres pratiques ſemblables (‡).

Pélérinages. Cinquiemement, ils ſont tenus d'aller en pélérinage à de certaines rivieres fort éloignées, comme le Gange; de s'y laver & d'y faire des offrandes; [enſorte que l'or & les joyaux qu'on jette dans ce fameux fleuve ſont d'une valeur immenſe.] On compte auſſi qu'un mourant eſt heureux & purifié du péché, quand on lui humecte la bouche avec de l'eau du Gange.

Invocation des Saints. Un ſixieme article de leur Culte eſt l'Invocation des Saints, auxquels i's attribuent le pouvoir d'aider leurs dévots en bien des occaſions. Ceux qui deſirent d'être heureux en mariage prient *Hurmount*; ceux qui entreprennent de bâtir s'adreſſent à *Gunnez*; ceux qui manquent de ſanté à *Vagenant*; le Soldat qui marche à l'ennemi, invoque *Bimobem*; le Miſérable crie à *Siyer*; & ceux qui jouiſſent de la proſpérité préſentent leurs oraiſons à *Meycaſſer*.

Adoration des Créatures. En ſeptieme lieu, leur Loi leur impoſe l'obligation d'adorer Dieu à la vue de quelque créature que ce ſoit, après le lever du Soleil. [Ils ſe proſternent particulierement devant le Soleil & la Lune, qu'ils appellent les yeux de la Divinité.] Ils traitent auſſi avec beaucoup d'égards certains Animaux, qu'ils eſtiment plus purs que les autres; tels ſont la Vache & le

(*) Les Portugais l'appellent *Arbor de Reys*, d'autres Arbre des Banians, & l'Arbre de guerre.

(†) On a mis entre deux crochets ce qui ſemble être des additions de *Lord*, & n'être point tiré du *Shâſter*.

(‡) Cela eſt dit, comme ſi les autres cérémonies n'étoient pas commandées. Mais quels ſont ces Préceptes auxquels on renvoye? L'Auteur n'en a cité aucun où ces chants ſoient preſcrits.

(‡) Il y a ici quelques Rites d'omis.

le Buffle. Ils leur attribuent tant d'innocence & de bonté, parcequ'ils croyent que les ames humaines y logent, qu'ils graiſſent le pavé de leurs maiſons des excrémens de ces Animaux, & s'imaginent que cela les ſanctifie.] Section II. *Extrait du Shâſter.*

Le huitieme Précepte regarde le Baptême de leurs enfans, ou la maniere de leur impoſer le nom. Le neuvieme regle les Mariages. Le dixieme ſe rapporte aux Funérailles. Mais on en a déja parlé en traitant de leurs Coutumes Civiles (*a*). *Autres Préceptes.*

La troiſieme Partie du Livre donné à *Bremaw* traite de l'ordre & de la diſtinction qui doit s'obſerver parmi les Hommes. Comme rien n'étoit plus commode que d'avoir, comme dans le premier Age, des *Brammans* pour inſtruire le peuple dans la Religion; des *Cutteris*, pour commander & tenir les hommes dans la ſoumiſſion; des Marchands, pour faire le commerce, comme *Shudderi*; & des Artiſans, pour fournir aux hommes ce que leur métier les met en état de faire, de même que *Wiſe:* le Livre en queſtion conſerve la même diviſion de Tribus ou de Claſſes, & oblige chacun à demeurer dans ſa Tribu, & à ſe borner aux occupations qui lui ſont propres. *Diviſion en Tribus.*

Nous avons déja parlé des trois dernieres Tribus, & comme nous renvoyons ce que nous avons à dire de celle des *Brammans*, juſqu'à ce que nous traitions en particulier des Prêtres des Indiens, nous paſſons aux autres ſujets dont il eſt queſtion dans l'Extrait du *Shâſter* (*b*).

Ce Livre, contenant le plan de Religion & de Gouvernement qui devoit avoir lieu dans le nouveau Monde, ayant été donné à *Bremaw*, il le communiqua aux Brammans de ſon tems, qui en firent part au peuple, lequel ſe conforma d'abord aux regles qui y ſont preſcrites. Les Hommes ſe partagerent en quatre Tribus, & chaque Tribu commença à s'acquitter des fonctions qui lui étoient aſſignées. Les Souverains maintinrent l'ordre dans la Société; les Prêtres ou *Brammans* donnerent des directions ſur la Religion; les Marchands s'attacherent au Commerce; & les Artiſans s'appliquerent à leurs différens métiers. *Publication de la Loi.*

C'eſt ainſi que tout fut ſur un bon pied dans les commencemens de ce ſecond Age: on cultivoit la Religion, on adreſſoit des prieres à Dieu, & aux trois Perſonnes, *Bremaw*, *Viſtney* & *Rudderi*; les bords des rivieres étoient fréquentés, & on ne négligeoit point les ablutions journalieres. Mais le Genre-humain ſe multipliant, la corruption fit de continuels progrès; les *Brammans* tomberent dans l'hypocriſie & dans l'oſtentation; les *Cutteris*, pleins d'orgueil & d'ambition, chercherent à étendre leur puiſſance & leurs Etats par des voies injuſtes; les Marchands commirent toutes ſortes de fraudes dans le Commerce; & les Artiſans devinrent pareſſeux, mettant leur travail à un trop haut prix. Le Seigneur, provoqué par la méchanceté du Monde, deſcendit ſur le Mont *Meropurbati*, & déclara à *Bremaw* ce qu'il avoit remarqué parmi les hommes; *Bremaw* deſcendit, & les avertit du Jugement qui les menaçoit: cet avertiſſement produiſit pendant *Les Hommes ſe corrompent.*

(*a*) *Lord*, ubi ſup. p. 317. Ch. 9. (*b*) *Idem. ibid.* p. 320. Ch. 10.

SECTION II. dant un tems du changement dans leurs mœurs, mais insensiblement ils retomberent dans leurs premiers vices. *Bremaw* intercéda alors auprès de Dieu, en faveur du Genre-humain (*), mais le Toutpuissant ne put être appaisé, & le tems du séjour de *Bremaw* sur la Terre étant expiré, le Seigneur le reçut dans son sein, pour qu'il ne fût pas témoin des maux qui alloient fondre sur les hommes.

Extrait du Shâster.

Le Monde détruit. Dieu révéla alors à *Vistney* le dessein où il étoit de détruire le Genre-humain. *Vistney*, en qualité de Conservateur du Monde, intercéda aussi en faveur des hommes; mais le Seigneur résolu de donner un libre cours à sa colere, commanda à *Rudderi*, dont l'office étoit de faire venir les jugemens & la destruction sur les pécheurs, de faire sortir un vent des entrailles de la Terre, & d'emporter les Nations comme de la poussiere de dessus sa face. *Rudderi*, conformément à l'ordre de Dieu, mit les vents en mouvement avec violence, sortant de leurs prisons souterreines ils firent trembler le Monde. Le jour fut changé en nuit, les côteaux & les montagnes croulerent, & quelques-uns disent que le Gange fut contraint de sortir de son ancien lit & de prendre un autre cours. En un mot cette horrible tempête fit périr toute la Race Humaine, à la réserve d'un petit nombre de personnes que le Seigneur permit à *Vistney* de couvrir de sa protection, pour servir à la propagation du Genre-humain dans le troisieme Age. Ainsi finit le second, nommé *Duaper* (*a*).

Troisieme Age. *Rudderi* ayant à la fin reprimé les vents déchaînés, ils se calmerent, mais la face de la Terre offroit le spectacle déplorable d'une désolation universelle; elle étoit couverte de tous côtés de cadavres d'Hommes & d'Animaux, les uns emportés du sommet des montagnes, d'autres tout en pieces, tous noyés & détruits; en sorte que le Toutpuissant se repentit de ce qu'il avoit fait, & *Rudderi* fut affligé d'avoir été l'instrument d'une si grande destruction. Mais comme le mauvais gouvernement des Rois & des Princes avoit été la source de tous les désordres dans le second Age, de même que dans le premier, le Seigneur extermina entierement la Tribu des *Cutteris*, le petit nombre de ceux qui avoient été sauvés, étant des trois autres Tribus. Cependant, comme cette Tribu ou cet Ordre de personnes étoit absolument nécessaire dans le Monde, & qu'il ne pouvoit subsister sans cela, le Seigneur voulut le renouveller en le tirant d'une source plus sainte, & il ordonna que l'Ordre des *Rajahs* seroit rétabli en le prenant de celui des *Brammans* (†). Cela s'accomplit en la personne de *Ram*, le plus jeune fils de *Duserat*, Chef des Brammans (‡) que *Vistney* avoit sauvés.

Les Cutteris exterminés.

On

(*a*) *Lord*, ubi sup. p. 325. Ch. 13.

(*) Ceci ressemble à l'interceſſion d'*Abraham* en faveur de *Sodome*.

(†) Il ne paroît pas cependant que tous les Rajahs soient de l'Ordre des Brammans; tous ceux de l'Hindûstan, & plusieurs de ceux de la Presqu'isle de l'Inde, semblent être de la Tribu de *Cutteri*.

(‡) Suivant la Tradition vulgaire, *Dusserat*, ou *Dasserat*, étoit un des Rajahs qui avoit péri avec sa femme; mais ils furent ranimés, semble-t-il, par les ames de deux Brammans qui étoient morts, & donnerent ainsi naissance à la race des *Bram-Cutteris*.

SECTION II.

Extrait du Shâster.

On jugea qu'un Prince élevé dans la pieté, la favoriſeroit autant que la Politique, & que joignant la ſaintete à la prudence, il gouverneroit les différentes Tribus avec ſageſſe. Auſſi *Ram* fut-il le protecteur des Brammans, & favoriſa extrêmement les progrès de la Religion. [Ce Prince ſe rendit ſi illuſtre par ſes belles actions, qu'aujourd'hui encore ſon nom eſt en vénération parmi les Indiens, qui lorſqu'ils ſe rencontrent ſe ſaluent en diſant *Ram! Ram!* comme un mot qui comprend tout ce qu'ils peuvent ſouhaitter de bon & d'avantageux.]

Les Braumans élevés à la Royauté.

Troiſieme Deſtruction.

Il y a de l'apparence qu'il eût pluſieurs dignes ſucceſſeurs; mais à la longue le Monde ſe corrompit, les mêmes vices qui avoient regné dans les quatre Tribus dans les deux premiers Ages, s'y renouvellerent. Le Tout-puiſſant, irrité enfin de ce que tant de châtimens n'avoient pas rendu les hommes plus ſages, parla à *Rudderi;* & par ſon ordre la Terre s'ouvrit & les engloutit tout vifs, ne réſervant que quelques perſonnes de chaque Tribu pour faire un dernier eſſai & repeupler le Monde. Ainſi finit le troiſieme Age, nommé *Tetraju.*

L'Age d'à préſent. Kiſtney.

Il y avoit parmi ceux qui furent ſauvés un fameux Roi nommé *Kiſtney* (*), diſtingué par ſa piété, & qui fut le plus célebre au commencement de ce quatrieme Age du Monde. Comme il étoit très-zélé pour la propagation de la Religion, la vertu fleurit ſous ſon regne (*a*).

Dernier Jour.

Le tems que *Viſtney* devoit paſſer ſur la Terre étant expiré alors, le Seigneur l'enleva au Ciel, parceque ſes ſoins pour la conſervation des Etres n'étoient plus néceſſaires; car lorſque le preſent Age finira, tout prendra fin. [Cependant les *Brammans* diſent que cet Age, nommé *Koli*, durera beaucoup plus long-tems qu'aucun des autres, & que lorſqu'il finira *Rudderi* ſera enlevé au Ciel, comme l'ont été *Bremaw* & *Viſtney.*]

A l'égard de la maniere dont ſe fera ce Jugement final, ils tiennent qu'il ſera plus terrible qu'aucun des autres: que *Rudderi* ſera agir tout ce qui peut contribuer à la deſtruction; la Lune paroîtra rouge; la lumiere ſombre du Soleil reſſemblera à du ſouffre enflammé; les éclairs brilleront de la façon la plus effrayante; les cieux ſeront de toute couleur; & tout le firmament ſera principalement rouge comme du feu; les quatre Elémens dont le Monde a été compoſé ſe troubleront, & enfin ſe confondront & retourneront dans leur premier chaos.

Deſtruction finale.

Que la deſtruction finale du Monde doive arriver par le feu, c'eſt ce qu'ils inferent de la ſuppoſition, qu'il ſera diſſous par les mêmes principes qui lui ont donné la naiſſance, & de ce qu'ayant déja été détruit par trois des Elémens, il ſera enfin détruit ſans retour par le quatrieme. Alors, diſent-ils, *Rudderi* emmenera avec lui les ames de tous les hommes au Ciel, pour s'y repoſer dans le ſein de Dieu, mais leurs corps ſeront détruits, étant trop groſſiers pour entrer dans cette ſainte demeure (*b*).

Point de Réſurrection.

Telle

(*a*) *Lord* ubi ſup. p. 326. Ch. 14. (*b*) *Idem* ibid. Ch. 15.

ris. De ſorte qu'il faut que *Lord* ſe ſoit trompé ici, ou que les Brammans ayent altéré la Tradition, pour accommoder davantage les faits à l'état préſent des choſes.

(*) D'autres l'appellent *Kiſna*, *Kiſhna*, *Kriſna* & *Kriſtna.*

SECTION II. *Extrait du Shâſter.*

Telle eſt la ſubſtance de tout l'Extrait que *Lord* a donné du *Shâſter*, qui enſeigne à ne croire & à n'adorer qu'un ſeul Dieu, qui eſt appellé le Tout-puiſſant & l'Etre Souverain : que *Bremaw*, *Viſhney* & *Rudderi*, qui eſt auſſi nommé *Eſwara* ou *Isbura* & *Chiven*, qu'on adore à preſent comme autant de Dieux, n'étoient que trois Perſonnes ou trois Etres, que Dieu avoit créés pour être ſes Lieutenans ou les inſtrumens dont il vouloit ſe ſervir pour former le Monde viſible, & pour le gouverner ſous lui pendant un tems limité. En vertu des qualités qu'il leur avoit données on voit encore que *Ram* & *Kiſhney* ou *Kriſhna*, que les Indiens adorent aujourd'hui dans leurs Pagodes avec tant de dévotion, n'étoient que deux hommes célebres en leur tems par leurs vertus. Enfin, dans l'Extrait de *Lord*, on ne trouve pas le mot de ces extravagantes Généalogies & de ces Avantures Romaneſques des Dieux des Indiens, que les Voyageurs rapportent; il n'eſt pas même parlé de ces fameuſes transformations (*) de *Vishnú*, qui ont rempli les *Pûrân* de fables, & peuplé les Temples d'Idoles.

Religion primitive des Indiens.

Exempte d'Idolâtrie.

La Religion primitive des Indiens paroît donc avoir été entierement exempte d'idolâtrie; car quoique nous trouvions dans le *Shâſter* l'établiſſement de l'adoration des Images, il eſt évident par le paſſage même, qu'originairement elle ne faiſoit pas partie de la Religion des Indiens; puiſqu'il eſt dit expreſſément, qu'il n'en étoit point parlé dans les Livres que Dieu avoit donné à *Brammon*, la premiere Bible des Indiens. On ne trouve point non plus le Culte des Images dans les huit Commandemens du Livre donné à *Bremaw*, qui eſt le ſecond de la Loi révélée. Il faut encore remarquer qu'on ne devoit ſervir les Images que ſous des Bôcages, comme n'étant pas dignes d'être placées dans les Temples, où on les voit à préſent. Les Pagodes ſemblent avoir été conſacrés d'abord uniquement au Culte du ſeul Dieu; & dans le *Shâſter* le Culte des Idoles n'eſt point enſeigné comme un point de doctrine, mais il en eſt parlé, en paſſant, comme ayant été établi, parmi les cérémonies de la Religion des Indes.

Et d'Extravagances.

Outre ce ſilence du *Shâſter* touchant l'Idolâtrie regnante, on n'y trouve rien non plus qui tende à autoriſer en aucune façon les extravagantes idées à préſent reçues touchant le nombre des différens Mondes & des Cieux, la longue durée du Monde d'aujourd'hui, la création de l'Homme, & l'Etat avenir, ſans parler de pluſieurs autres opinions abſurdes. Bien plus, on n'y voit aucune trace du Dogme favori de la Métempſychoſe, quoiqu'auſſi.

(*) On dira peut-être que *Lord* a ſupprimé les unes & les autres, d'autant plus qu'il dit dans ſon Introduction, qu'*il a ſupprimé la plupart de certaines fictions monſtrueuſes, comme contraires au bon-ſens & à la raiſon.* Il eſt vrai qu'il a omis quantité de choſes touchant le Gouvernement & d'autres ſujets, mais il en avertit alors le Lecteur. D'ailleurs il n'eſt pas vraiſemblable, que ſi *Bremaw*, *Viſhney* & *Rudderi* étoient appellés Dieux, ou qu'il fût dit dans le *Shâſter* qu'ils le ſont, ou s'il y étoit parlé de quelque Culte qui leur eſt dû, qu'il eût paſſé ſous ſilence des articles ſi importans, d'autant plus qu'il n'a point retranché l'introduction du culte des Idoles. Ce ſont-là des articles qui n'entrent point dans la claſſe de ces *fictions monſtrueuſes*, auxquelles les retranchemens ſe bornent, comme le ſont les prétendues transformations. Cependant elles ſont une partie ſi eſſentielle de la Religion préſente des Indes, que nous ne pouvons croire qu'il n'en eût rien dit, s'il en avoit été fait quelque mention dans le *Shâſter*.

Digitized by Google

ſi ancien au moins que *Pythagore*. Ce qui prouve que ce Dogme, de même que tous les autres, eſt une invention des *Brammans*. Depuis que le *Shâſter* a été écrit, ils ont donné au Peuple leurs *Pouràns*, qui ſont proprement les Légendes & les Traditions de l'Egliſe Indienne. Section II. *Extrait du Shâſter.*

SECTION III.

Tableau de l'Idolâtrie regnante dans les Indes.

Section III. *L'Idolâtrie regnante.*

Nous n'avons pas deſſein d'entrer dans un grand détail ſur la Religion des Indes, telle qu'on l'enſeigne & la pratique aujourd'hui : le compte que nous avons rendu des anciens principes des Indiens & des Objets de leur Culte, nous en diſpenſe. Après avoir fait voir par leurs Livres Sacrés, qu'elle eſt l'origine de tout, auſſi bien que celle des Etres qu'ils adorent à préſent comme Dieux, il ſuffira d'indiquer les principales additions que la fourberie des Prêtres, jamais contens d'ajouter, a faites à la Religion, ſans nous donner la peine de recueillir tout ce que les Auteurs ont écrit ſur ces différens ſujets, & ſans nous engager dans le récit des fables & des extravagances infinies, inventées pour propager les diverſes ſuperſtitions, & pour les lier enſemble.

Précaution avec laquelle on doit lire les Auteurs.

Pour ce qui regarde les différences qu'on trouve à cet égard dans les Relations des Voyageurs, qui ne contribuent pas peu à mettre le Lecteur dans l'embarras, on doit les attribuer en grande partie à la diverſité des Traditions & des Sentimens des différens Pays & des Sectes de *Brammans*, qui s'y trouvent. Les *Brammans* du Malabar Occidental paroiſſent avoir un certain Syſtême de Doctrine & de Légendes ; ceux de l'Orient du Malabar en ont un autre, ceux du Carnate un troiſieme, & ceux de l'Hindûſtan ou de l'Empire du Mogol un quatrieme. C'eſt ce que l'on voit par les Relations de ceux qui en parlent, & particulierement de *Baldæus*, des Miſſionnaires tant Catholiques que Proteſtans, d'*Abraham Roger* & de *Bernier* (*), qui ont viſité différentes parties des Indes, & dont le peu d'accord entre eux ſur la plupart des articles vient uniquement de ces différences locales.

Les Indiens reconnoiſſent un ſeul Dieu ſuprême.

Il eſt évident par l'Extrait que nous avons donné du *Shâſter*, que les Livres Sacrés des Indiens établiſſent & requierent la foi en un ſeul Dieu, & il y a une Secte de Brammans qui n'en reconnoît qu'un ſeul. Les autres, qui ſont engagés à maintenir la Religion Populaire ou le Polythéiſme, admettent cependant un Dieu ſuprême, qui a créé tous les autres pour être ſes Lieutenans, & pour former & gouverner ſous ſon autorité tous les autres Etres (*a*). Ils donnent à ce Dieu ſuprême une infinité de noms, ſelon ſes différens Attributs (†), dont ils font monter le nombre à mille & huit

(*a*) *Phillips*, Account of Malab. p. 71, 170. *Dan. Confer.* p. 2, 6, 166 &c.

(*) On y peut ajouter la Relation de *Faria y Souſa*, dans ſa *Portugueſe Aſia*, qui ſemble être celle que *Roger* dit dans ſa Préface, qu'un Bramman donna aux Portugais, & qui n'avoit jamais été publiée de ſa connoiſſance.

(†) Les Brammans ont écrit pluſieurs Ouvrages ſur l'Exiſtence & les Attributs de Dieu. *Dan. Conf.* p. 165.

SECTION III. *L'Idolatrie regnante.*

huit (*a*). Les Brammans de l'Hindûſtan appellent le Dieu Créateur *Achar*, c'eſt-à-dire *immobile* ou *immuable* (*b*). *Tampiran* eſt le nom de Dieu chez les Malabares, qui le qualifient *Barabara Waſtu* ou *Parabara Vaſtu*, le plus grand de tous les Etres, & *Saru Weſuren*. & *Dewadda Duwam*. Souvent plus expreſſément *Barabara Waſtu Waghira Saru Weſuren*, c'eſt-à-dire l'*Etre ſouverain, indépendant, Seigneur de tous* (*c*) On dit encore que le ſeul Dieu ſe nomme *Iſparetta*, ce qui ſignifie *la Divinité*, qui eſt la cauſe de tout. Chaque Secte paroît avoir ſes noms particuliers pour déſigner le Dieu ſuprême, & ſemble effectivement confondre les Dieux inférieurs avec lui; à quoi les Auteurs ne font pas aſſez d'attention, & c'eſt là en grande partie d'où vient cette diverſité de noms. Les *Banians*, dit-on, appellent la Divinité *Maha-dew* (*) ou *le Grand Dieu*; mais une Secte de Brammans donne ce nom à *Isburen* ou *Ruddiren*, & une autre à *Viſtnou*, deux des Divinités inférieures. A l'égard de la réſidence de ce Premier Etre, ils la placent au-deſſus de celle des autres Dieux, & ils partagent le Ciel en trois demeures, nommées *Kaylaſom*, *Lilaweykontam* & *Weykontam*, où il habite (*d*).

Il attribuent à cet Etre ſouverain, ou Dieu des Dieux, la Puiſſance, la Sageſſe & la Bonté dans le plus haut degré: ils diſent que rien n'arrive & ne ſe meut que par lui, & que les autres Dieux ne peuvent remuer une ſeule paille ſans ſa permiſſion (*e*); qu'il eſt incompréhenſible & immatériel, & qu'il ne peut être repréſenté ſous aucune forme corporelle (*f*); auſſi ne font ils aucune repréſentation de cet Etre infini. Les Malabares, tant Prêtres que Laïques, diſent auſſi qu'ils n'adorent que ce ſeul Dieu (†), qui eſt l'auteur & la ſource de tous les autres Etres (*g*); cependant on ne lui adreſſe point directement de prieres, & on ne chante point d'hymnes en ſon honneur dans les Pagodes (*h*). On le regarde auſſi comme l'Auteur des Biens & des Maux (*i*), ou comme la ſource d'où ils découlent. Ils diſent encore, qu'il a fait les Dieux ſubalternes & les autres Etres pour s'amuſer, & qu'il ſe divertit à contempler les actions des Hommes tant les bonnes que les mauvaiſes; enfin que ce Monde eſt une des ſoixante-quatre Comédies qui ſervent à le divertir (*k*). Sur la Providence ils diſent, que Dieu ne s'occupe pas des petites choſes qui arrivent dans le Monde, mais qu'il en laiſſe le ſoin à ſes trois Lieutenans créés, & ceux-ci ont pour cela leurs Divinités ſubalternes, qui ont leurs départemens (*l*). Un des Miſſionnaires Danois aſſure qu'il n'a pas trouvé parmi les Malabares

(*a*) *Phillips*, p. 50.
(*b*) *Bernier*, T. II. p. 134.
(*c*) *Danish Lett.* p. 85, 166. *Dan. Conf.* P. I. p. 29. P. II. p. 19.
(*d*) *Roger*, l. c. p. 102.
(*e*) *Phillips*, p. 42, 170.
(*f*) *Ibid.* p. 13, 42.
(*g*) *Dan. Conf.* P. II. p. 19.
(*h*) *Phillips*, p. 171.
(*i*) *Ibid.* p. 7, 313.
(*k*) *Ibid.* p. 45, 173.
(*l*) *Dan. Lett.* P. II. p. 20.

(*) Le mot de *Deu* ou *Dew*, qui ſe trouve dans ce nom, & en pluſieurs autres, a beaucoup de rapport à celui de *Deus*.

(†) Ce ſont ceux qui ne laiſſent pas d'adorer *Wiſtnou* ou *Isburen*, mais comme le Dieu ſuprême.

res un ſeul Athée, qui niât l'exiſtence d'un Etre ſuprême & la certitude d'un Etat avenir (*a*). SECTION III.

L'Idolâtrie regnante.

Telle eſt en général la ſubſtance de la doctrine que les Brammans profeſſent & enſeignent touchant le Dieu Suprême. Les Dieux inférieurs ou ſubalternes ſont diviſés en trois claſſes. La premiere comprend les trois premiers Etres créés, *Bramma*, *Viſtnou* & *Ruddiren*. Dans la ſeconde ſont les Femmes, les Enfans & les Favoris des trois premiers. On range dans la troiſieme claſſe ceux qu'ils appellent *Deutas*, qui ſont une ſorte d'Anges, chargés de gouverner les différentes parties de l'Univers & d'en prendre ſoin (*b*), ſous l'autorité des Dieux de la premiere claſſe. A ces trois claſſes on peut en ajouter une quatrieme, qui renferme ceux qu'ils appellent *Isburen*, qui ſont des Géans ou des Démons. Tous ces Dieux, dont le nombre eſt prodigieux, ont leurs différentes fonctions, leurs degrés de puiſſance, leur culte, leurs femmes & leurs enfans. Les Brammans ont eu ſoin encore de les pourvoir d'Officiers, & d'une ſuite convenable au rang qu'ils tiennent; ils ont penſé particulierement à leur fournir à chacun une monture, qu'on appelle *Wahannam*, qui leur tient lieu de cheval, pour les tranſporter en un moment d'un lieu dans un autre.

Dieux inférieurs.

I.

Dieux de la Premiere Claſſe.

Leurs Noms.

Les trois Dieux de cette claſſe ont un grand nombre de Noms. Il y en a tel à qui l'on en donne ſouvent plus de cent (*c*), parceque chaque action qu'il fait lui donne droit à un nouvau titre (*d*); cependant les noms ſous leſquels ils ſont le plus généralement connus, ſont *Bramma*, *Viſtnou* & *Ruddiren* ou *Isburen*: ce qui n'empêche pas que ces noms ne varient ſuivant la Langue, les dialectes, & le caractere des habitans des différentes parties des Indes (*). Au-lieu de *Brama* ou *Bramma* il y en a qui diſent *Bræma*, *Brama*, *Brumma*, *Biruma* & *Ram*. *Viſtnou* eſt nommé auſſi *Visbnou*, *Viſtnou*, *Viſtnum* & *Besben* ou *Beshno*; on donne à *Isburen* les noms d'*Iſſuren*, d'*Ixora* ou *Ishora* & d'*Eſwara* (*e*). Ces trois Divinités ſont compriſes ſous la dénomination générale de *Dirumurtigol* (*f*), & c'eſt par ce nom que leur claſſe eſt diſtinguée des autres.

Sentimens différens ſur leur ſujet.

Il eſt difficile de donner une idée claire de ce que les Indiens croient touchant ces trois Perſonnes Divines, ſur ce qu'en diſent les Voyageurs & les Miſſionnaires mêmes; car ou ils donnent les ſentimens & les doctrines d'une Secte particuliere pour celles de toutes les autres, ou ils mêlent enſemble les ſentimens des differentes Sectes, ſans les diſtinguer, & comme étant inſeparables; & c'eſt-là la ſource du peu d'accord qu'il y a entre leurs Relations, & de la confuſion qui y regne. Sui-

(*a*) *Dan. Lett.* p. 24.
(*b*) Voy. *Roger*, Mœurs des Bramins p. 240.
(*c*) *Dan. Lett.* P. II. p. 11.
(*d*) *Phillips*, p. 41, 71.
(*e*) Voy. *Bernier*, T. II. p. 139. *Baldæus*, ap. *Church*, Vol. III. p. 766. *Phillips*, p. 4, 91. *Dan. Confer.* p. 167.
(*f*) *Phillips* Account of Malabar. p. 49, 94.

(*) On en peut dire autant des Européens de différentes Nations, qui parlent de ces Divinités.

SECTION III. *L'Idolâtrie regnante.*

Suivant quelques Auteurs, ce ſont trois Etres que le Dieu ſuprême a créés, & revêtus du pouvoir qui leur eſt attribué dans le *Shaſter*, *Brammа* de celui de créer, *Vishtnou* de celui de conſerver, & *Ruddiren* ou *Isburen* de celui de détruire. Ce nombre de trois, & les fonctions qui ſont attribuées à ces Etres, ont fait conclure à quelques-uns, que les Gentils ou Indiens ont quelque idée du Myſtere de la Trinité (*a*); mais c'eſt ce qu'on ne voit point par leurs Livres Sacrés, & *Lord* obſerve très-judicieuſement, qu'il y a plutôt quatre perſonnes, puiſque le Dieu ſuprême doit être compté pour un quatrieme (*b*). D'ailleurs il y a de l'apparence que leurs Livres Sacrés ſont antérieurs à l'Ere Chretienne. Quoi qu'il en ſoit, les mêmes Auteurs nous diſent qu'on ne les regarde pas comme des Dieux, mais ſeulement comme des ſerviteurs & des ſoldats de Dieu (*c*); qu'ils ne ſont que ſes Miniſtres pour exécuter ſes ordres, & tout au plus ſes Lieutenans & ſes Vicaires (*) pour gouverner ſous lui (*d*); qu'ils n'ont qu'une nature empruntée, ſujette à divers changemens, auſſi-bien que les autres créatures; qu'ils n'ont que des fonctions précaires, le tems de leur vie & de leur gouvernement étant fixé, & ne devant durer que juſqu'au rétabliſſement de toutes choſes (*e*). Tout cela n'empêche pas qu'on ne croye qu'ils ſont toutpuiſſans, qu'ils connoiſſent tout, qu'ils ſont préſens par-tout, ſaints, juſtes & bons; c'eſt ſur ce fondement, diſent les Brammans, qu'ils leur adreſſent des prieres, & qu'ils font brûler des offrandes ſur leurs Autels, alléguant les ordres précis du Grand Etre, qui les y obligent (*f*). Mais on ne dit pas où ces ordres ſe trouvent, quoiqu'il paroiſſe par *Roger*, que quelques Brammans citent le *Vedam* pour autoriſer ce Culte des créatures.

Les uns croient qu'ils ſont créés, & des Dieux inférieurs.

Il ne faut pourtant pas penſer que ces ſentimens ſoient ceux de tous les Brammans, & bien moins ceux du Peuple; ce ne ſont les opinions que de quelques Sectes, ou de quelques perſonnes particulieres, qui adherent plus exactement aux doctrines du *Vedam*. Car nous apprenons d'ailleurs que tant les Brammans que le Peuple attribuent de bien plus grandes prérogatives à ces trois Etres, & ſur-tout à *Viſtnou* & à *Eſwara* ou *Isburen*: les uns ſoutiennent que *Viſtnou* eſt non ſeulement Dieu, mais qu'il eſt le Dieu ſuprême (†); d'autres prétendent que c'eſt *Isburen* (*g*): & ces deux ſentimens paroiſſent partager le gros des Gentils dans toute l'Inde, au moins dans la Méridionale, chaque Parti défendant avec beaucoup de zele la ſuprémacie de ſon Dieu: ce qui fait que certaines Sectes de Brammans prennent le nom de *Viſtnouviſtes*, & d'autres celui d'*Isburuviſtes*. Cela n'em-

Les uns font de Viſtnou *& les autres d'*Iſburen, *le Dieu ſuprême.*

(*a*) *Bernier*, T. II. p. 139. *Baldæus*, ubi ſup. p. 766

(*b*) *Lord's* Relig. of the Banians in the Concluſion.

(*c*) *Dan. Lett.* P. I. p. 57.

(*d*) *Dan. Confer* p. 168.

(*e*) *Ibid* & *Dan. Lett.* P. II. p. 21.

(*f*) *Dan. Confer.* p. 168.

(*g*) *Roger*, l. c. p. 17, 22, 23.

(*) Ils ſont regardés comme des Médiateurs, qui préſentent les prieres des Malabares au Grand Etre Souverain. *Phillip's* Account of Malabar, p. 5.

(†) C'eſt-à-dire, à ce qu'il nous ſemble, le même que le Dieu Souverain, & cependant produit par lui, ou iſſu de lui par ſa vertu.

n'empêche pas que quelques-uns des premiers ne disent, qu'aucun des deux n'est Dieu, mais qu'ils sont issus de *Cheïti*, qui est l'Etre Souverain (*a*). Après avoir élevé ces trois Lieutenans au rang des Dieux, ces Sectes leur ont aussi donné des Généalogies, différentes de celles qu'on trouve dans le *Vedam* & dans le *Shâster*, destinées à faire honneur à leur Dieu, ou inventées selon leur phantaisie. SECTION III. *L'Idolâtrie Payenne.*

Il y a des Auteurs qui disent que les Malabares croient que les *Dirumurtigol* ou trois Dieux, sont nés de la Déesse *Chaddai* ou *Chatti*, qui existoit originairement dans la Souveraine Essence, comme la vertu féminine, & fut ensuite separée de la vertu mâle (*b*). Suivant d'autres, les Malabares regardent comme le principe de toutes choses le *Linga* ou la partie virile de leur Dieu *Ishora* (*c*). Quelques-uns prétendent que le *Linga* ou *Quivelinga*, qui désigne les parties honteuses des deux Sexes, fut produit d'un œuf, dans lequel *Ishuretta* ou *Isparetta* s'étoit transformé; & d'autres que le *Quevelinga* est la Divinité même (*d*). Comme le *Linga* se rapporte à *Isuren*, qui est le Dieu favori des Malabares, ces Généalogies, quoique différentes, sont certainement faites pour lui faire honneur. Il y en a cependant une qui differe de toutes les autres, & où l'origine des trois Dieux est tracée dans l'ordre suivant. En premier lieu, l'Etre des Etres ou le Dieu Suprême créa l'éternité; l'Eternité engendra *Chiwen* (*); *Chiwen* créa la Déesse *Chaddi*, laquelle produisit *Putadi*, le Monde élementaire & visible; *Putadi* forma le *Son*; le *Son* engendra la *Nature*; la *Nature* engendra ensuite le grand Dieu *Chata Chiwan*, lequel à son tour donna naissance à un autre grand Dieu, nommé *Maghesburn*; de *Maghesburn* nâquit *Ruddiren* ou *Isburen*, & d'*Isburen* le grand Dieu *Vishnum*; & *Vishnum* créa *Bruma* (*e*) ou *Bramma*. *Leur Origine & leur Généalogie.*

Deux choses sont remarquables dans cette extravagante Généalogie des trois Dieux. La premiere, que *Ruddiren*, créé le dernier suivant le *Vedam* & le *Shâster*, est mis ici le premier, & qu'on le fait pere des deux autres. La seconde, que l'on ne donne point à *Bramma* le titre de *Mahadew* ou de *Grand Dieu*, comme aux deux autres, ce qui vient de ce qu'il n'est pas fort respecté des Indiens méridionaux. A cette occasion nous observerons que ces trois Dieux ont chacun leur Parti & leurs Devots. Les Brammans & les Gentils de l'Empire du Mogol semblent adhérer à *Bramma*, ceux du Carnate donnent la préférence à *Wishnou*, & les Malabares exaltent *Ruddiren* ou *Isburen* (†). Le crédit de *Bramma* est si fort tombé dans le Carnate, qu'on ne veut pas lui accorder de Pagode, au moins dans le Pays de *Palliacate* sur la côte de Coromandel; & quoique les Habitans & les Malabares en général lui accordent le privilege de la création, que quel- *Contraire au Vedam.*

(*a*) *Roger*, p. 26.
(*b*) *Phillips*, l. c. p. 3.
(*c*) *Baldæus*, ubi sup. p. 813. *Portug. Asia*, Vol. II. p. 378.
(*d*) *Dan. Leit.* P. I. p. 19, 20, 56.
(*e*) *Ibid.* P. II. p. 21.

(*) *Isuren* est le même que *Chiwen*, ou c'est un de ses noms.
(†) Conformément à cela, *Baldæus* observe que quelques-uns reconnoissent *Vishnum* pour leur Dieu Souverain, mais que la plupart donnent ce rang à *Ixora* ou *Isburen*.

SECTION III. *L'idolâtrie regnante.*

quelques-uns lui conteſtent, cependant ils diſent qu'il le tient de *Viſtnou* (*). Mais nous parlerons plus amplement de cet article, & de ce qui concerne le *Linga*, en traitant de chacun de ces Dieux en particulier.

Si l'on objecte à ceux des Sectes ſus-mentionnées, qu'en faiſant de ces trois Dieux ſubalternes le même que le Dieu ſuprême qui les a créés, ils contrediſent leurs propres principes, & avancent une abſurdité palpable: ils tâchent de ſe défendre en diſant que ces Dieux ſont les mêmes que Dieu, étant compris dans l'Eſſence Divine; qu'il ne peut y avoir par conſéquent une grande différence entre eux & l'Etre Souverain. Car ils prétendent que toutes choſes ſont partie de la Divinité, ou ſont des émanations de ſon eſſence, & qu'à la fin du Monde elles iront ſe réunir à leur principe (*a*).

Mais en ſuppoſant la ſolidité de ce raiſonnement, les qualités & les actions que leur *Pourán* attribue à ces trois Dieux, ne s'accordent nullement avec les perfections eſſentielles à la nature & au caractere de l'Etre infini. Il y ſont repréſentés non ſeulement comme pleins d'imperfections, dont on en a déja marqué quelques-unes, mais auſſi comme adonnés aux vices les plus odieux, & coupables des plus grands crimes, comme l'adultere, le larcin & le meurtre, ainſi qu'on le verra dans l'Hiſtoire abrégée que nous allons donner de chacun d'eux.

I. *De* Bramma.

Son Origine.

QUOIQUE le *Vedam* & le *Sbáſter* diſent en termes exprès que *Bramma* ſortit de la terre (†) à l'ordre de Dieu, les Brammans cependant, ſans craindre de démentir leurs Livres Sacrés, lui donnent d'autres origines. Les uns diſent que quand Dieu ſe diſpoſa à créer le Monde, il fit flotter ſur l'eau, la ſeule choſe qui exiſtât avec Dieu, une feuille d'arbre qui avoit la forme d'un enfant, tenant ſon gros orteil dans la bouche, & qu'il fit ſortir du nombril de cet enfant la fleur *Tamara* (‡), de laquelle vint *Bramma* (*b*). C'eſt-là ſelon les apparences le Syſtême des *Viſtnoviſtes*; mais d'autres, qui ſemblent être les partiſans d'*Isburen*, lui font tirer ſon origine du *Quivelinga* (*c*). Tout ce que nous remarquerons là-deſſus, c'eſt que puiſque les Brammans s'écartent ſi viſiblement de la lettre expreſſe de leurs Livres Sacrés, c'eſt une preuve évidente qu'ils ne les regardent pas comme étant d'origine divine, ainſi qu'ils le prétendent.

Ses Officiers.

Bramma ayant été produit de cette maniere le Toutpuiſſant lui communiqua la puiſſance de créer l'Univers, & tous les Etres qu'il renferme (*d*). Il créa lui-même les différens Mondes, les Familles & les Tribus des Nations,

(*a*) *Phillips*, ubi ſup. p. 141.
(*b*) *Roger*, l. c. p. 141.
(*c*) *Baldæus*, ubi ſup. p. 812. Voy. auſſi les Généalogies rapportées ci-deſſus.
(*d*) *Roger*, p. 141. Ch. 1. & p. 176. Ch. 5.

(*) C'eſt ſans-doute dans la ſuppoſition que *Viſtnou* eſt le Dieu Souverain.
(†) *Bramma* ou *Brahma* veut dire pénétrant en toutes choſes. *Bernier*, T. II. p. 139. Mais c'eſt-là ſelon les apparences une explication forcée.
(‡) Cette fleur eſt commune aux Indes, & elle croît dans les Etangs.

tions, mais il laiſſa à d'autres, qui étoient ſes Lieutenans, le ſoin de créer les choſes moins conſidérables, telles que les Herbes, les Plantes &c. Les Banians & les Malabares prétendent qu'il reçut de *Viſtnum* la puiſſance de créer (*a*). D'autre part les Brammans lui attribuent la conſervation des Animaux (*b*), ce qui eſt cependant la fonction de *Viſtnum*, ſuivant le *Shâſter*. Cela fait voir que les différentes Sectes changent & contrediſent leurs Livres Sacrés comme il leur plait, en ſe contrediſant mutuellement. Les Brammans attribuent à *Bramma* non ſeulement la création du Monde, mais la conduite & la direction de tout ce qui y eſt. Ils diſent que Dieu ne s'en mêle point, & qu'il eſt tel qu'un grand Roi, qui pour ſe décharger de l'embarras de penſer à toutes les affaires de ſon Empire, remet le ſoin de pluſieurs choſes à ſes Officiers. Ils prétendent encore que *Bramma* regle le Deſtin ou la fortune bonne ou mauvaiſe de tous les hommes, & qu'il fixe le terme de leur vie, que tous les événemens arrivent par ſa direction, en un mot qu'il n'arrive rien dans le Monde que par ſa volonté expreſſe (*c*). Pour ſoulager *Bramma* dans ce pénible emploi, ils lui aſſignent un nombre convenable d'Aſſiſtans, c'eſt-à-dire un Gouverneur pour chacun des huit Mondes, & un Gouverneur-Général au-deſſus des autres, qui eſt comme ſon Premier-Miniſtre (*d*).

Section III. *L'Idolatrie regnante.*

A ces fables touchant *Bramma*, ils en ont ajouté une infinité d'autres. Ils prétendent entre autres, qu'il fut créé orginairement avec cinq têtes, quoiqu'il ne ſoit repréſenté qu'avec quatre, diſant qu'il en perdit une dans une diſpute qu'il eut avec *Isburen*. C'eſt ce qu'ils racontent, comme tout le reſte, de différentes manieres. Suivant les uns, *Bramma*, devenu fier & orgueilleux de ſa puiſſance, parla avec mépris d'*Isburen*; celui-ci enflammé de colere produiſit *Beyrewa*, lequel avec ſon ongle arracha ou coupa la tête de *Bramma* qui étoit au milieu. Ils ajoutent que *Bramma*, ayant expié ſa faute par des vers à la louange d'*Isburen*, celui-ci en fut ſi content, qu'il promit que *Bramma* poſſéderoit avec plaiſir ſes quatre têtes à jamais, & planta la cinquieme qui avoit été arrachée ſur la ſienne propre (*e*). D'autres racontent la choſe différemment. Ils diſent qu'il arriva un jour à *Isbora* ou *Isburen* de laiſſer échapper quelques mots, par leſquels il donnoit à entendre qu'il étoit le plus grand Etre qu'il y eût au Monde, ſur quoi *Bramma* & *Viſtnum* eurent diſpute avec lui. Pour décider la queſtion, *Isburen* leur dit que celui d'eux qui pourroit le voir tout entier depuis la tête juſqu'aux pieds, ſeroit regardé dans la ſuite comme le plus grand. *Viſtnum* ſous la forme d'un pourceau creuſa dans la terre pour découvrir ſes pieds, mais il abandonna ſon entrepriſe, ayant rencontré un ſerpent venimeux, qui lui fit peur; mais *Bramma* prenant ſon eſſor dans les airs, monté ſur ſon *Wahannam*, s'éleva à une grande hauteur; il rencontra trois Fleurs, qui lui dirent qu'il ſe donnoit de la peine inutilement, parceque la tête d'*Isburen* étoit dans une élevation prodigieuſe. *Bramma*, découragé à cette nouvelle, changea de deſſein, & pour ſe tirer d'affaire pria les fleurs de dire

Créé avec cinq têtes.

(*a*) *Roger*, p. 176 & *Baldæus*, l. c.
(*b*) *Ibid.*
(*c*) *Ibid.* p. 145. *Baldæus*, ubi ſup.
(*d*) *Idem*, ibid.
(*e*) *Ibid.* l. c. p. 144.

SECTION III. *L'Idolatrie regnante.*

dire à *Isburen*, qu'il avoit été empêché d'aller plus loin, ayant été tout d'un coup attaqué de vertiges. Elles s'y engagerent, & s'acquitterent de leur promeſſe: mais *Isburen*, qui s'apperçut de la ruſe, coupa une des têtes de *Bramma* (*), & maudit les fleurs pour leur peine (*a*). Le Lecteur voit ici tout enſemble & les contradictions & les extravagances qui regnent dans les Légendes des Indiens.

Sa Demeure.

Si l'on demande quel eſt le lieu où *Bramma* habite, ils vous diſent qu'il fait ſa réſidence dans *Bramma Lokon* ou *Logum* (†), le plus haut des huit Mondes, & le plus proche du Ciel, où Dieu même habite (*b*). Ils prétendent auſſi qu'il doit mourir dans un certain tems (‡), & enſuite revivre. Il y a même des Légendes ſuivant leſquelles il meurt & revit tous les ans (*c*).

Ses Femmes & ſes Enfans.

Les Indiens donnent à *Bramma* deux femmes; la premiere nommée *Saraſuati* (‡), qui étoit, dit-on, ſa propre fille; d'où vient le Proverbe, *Ne faites point comme Bramma* (*d*) (§): ſa ſeconde femme s'appelloit *Quiatri*; elle étoit ſtérile (**), mais on dit qu'il eut un fils de la premiere nommé *Dasba* (††), qui fut pere de *Parvati*, femme d'*Isburen* (*e*); & du ſang qui découla, quand on lui coupa une de ſes têtes, nâquit ſon fils *Sagatra Kavashen*, qui n'avoit pas moins de cinq-cens têtes & de mille mains (*f*). *Bramma* avoit auſſi reçu de Dieu la puiſſance de procréer des fils autant qu'il lui plairoit; de ce nombre fut *Kaſſiopa*, le pere des bons & des mauvais Anges, & peut-être (*g*) un autre, dont il eſt fait mention ſous le nom de *Wishrukra* (*h*).

Ses Temples.

Quoique *Bramma* fût le premier des Etres créés, & par conſéquent l'aîné des trois Dieux, ou Triumvirs Céleſtes, cela n'empêche pas que les *Viſtnouviſtes* ne l'ayent dégradé dans leurs Généalogies pour donner le premier rang à *Viſtnou*, ainſi que nous l'avons remarqué. Dans les lieux où cette Secte eſt dominante, *Bramma* n'a pas de Temples, ſelon toutes les apparences; de-là vient que le Miniſtre Hollandois de *Palliacate* ſur la Côte de Coromandel, n'en voyant point dans ce Pays-là, a conclu qu'il n'en avoit nulle part (*i*). Mais il s'eſt trompé, car *Bramma* a ſes Pagodes, de même que les deux autres, en d'autres lieux des Indes, il ne faut pas même aller plus loin que *Tranquebar*, à quelques journées plus bas ſur la même côte (*k*).

II. *De*

(*a*) *Baldæus*. l. c. p. 757.
(*b*) *Roger*, p. 148, 181.
(*c*) *Baldæus*, ubi ſup. p. 813. 755.
(*d*) *Ibid* p. 813.
(*e*) *Roger*, l. c. p. 152.
(*f*) *Baldæus*, ubi ſup. p. 758.
(*g*) *Roger*, p. 168, 185.
(*h*) *Baldæus*, p. 798.
(*i*) *Roger*, ubi ſup. p. 243.
(*k*) *Dan. Lett.* P. I. p. 20.

(*) On dit auſſi que *Ruddiren* poignarda *Viſtnum*. *Dan. Confer.* p. 105.
(†) Suivant *Baldæus* il réſide dans le *Sattiologum*, qui eſt le plus haut des Cieux.
(‡) Selon le *Shaſter* il fut retiré du Monde, quand le tems qu'il devoit demeurer ſur la Terre fut fini.
(‡) C'eſt ainſi que la nomme *Roger*, p. 152. Dans les Lettres des Malabares elle eſt appellée *Saraibubadi* (*Phillips*, p. 94) & *Baldæus* l'appelle *Saroſſodi*, p. 813
(§) Les inventeurs du Proverbe étoient plus honnêtes gens que *Bramma*, ou que ceux qui ont forgé ſon Hiſtoire.
(**) *Baldæus* dit qu'elles étoient toutes deux ſtériles.
(††) Ou *Dachas*: *Roger* le nomme *Dastja*, qui ſe prononce de la même façon.

SECTION III.

II. *De* Viſtnou, Viſtnum, *ou* Wishtnum.

L'Idolâtrie reguante.

Ses Noms.

Ce Nom paroît être le même que celui de *Besben*, que *Bernier* donne au ſecond des trois Dieux de la premiere claſſe, ſuivant les Brammans de l'Hindûſtan, & qu'il explique par *exiſtant en toutes choſes* (*a*). Outre ce nom & celui de *Perumal*, ſous lequel il eſt le plus généralement connu, il en a pluſieurs autres, & divers ſurnoms: parmi ces derniers ſont ceux de *Naraina* & d'*Aquanama*, que ſes Dévots répétent ſans ceſſe durant le jeûne de *Maſaupaſa*, qu'ils obſervent en ſon honneur (*b*).

Son Origine & ſes Attributs.

Selon les Malabares, ce Dieu tire auſſi ſon origine du *Quivelinga* (*c*), ou ſuivant d'autres de *Ruddiren* ou *Isburen* (*d*), qui eſt le plus généralement adoré parmi eux. *Wiſtnum* ne laiſſe pas d'être fort reſpecté (*e*), comme le premier en rang après *Isburen* (*f*), quelqus-uns même le tiennent pour le Dieu Souverain au-lieu d'*Isburen* (*g*). Ses Partiſans lui attribuent l'immenſité, en diſant qu'il remplit tous les eſpaces (*h*); ce qui n'empêche pas qu'on ne le faſſe réſider dans la Mer de lait (*i*), dont nous parlerons dans la ſuite. On dit qu'un Serpent, nommé *Annatan*, lui ſert de lit: ce Serpent a cinq têtes, dont deux ſervent de couſſins à *Wiſtnum*, une de chevet, & deux pour appuyer ſes mains. C'eſt ſur cette fable qu'eſt fondé le reſpect qu'ils ont pour les Serpens, comme étant des Eſprits Céleſtes; ils n'en tuent jamais, quoique ces Animaux leur faſſent ſouvent bien du mal (*k*).

Ses Fonctions.

Les Dévots de *Wiſtnum* ne ſe contentent pas de lui attribuer la fonction d'être le Conſervateur de l'Univers, qui lui eſt donnée dans le *Vedam* & dans le *Shâſter*, mais ils dépouillent *Bramma* de ſes privileges pour les conférer à ſon rival; ils prétendent non ſeulement que c'eſt lui qui a partagé les hommes par rapport aux biens en trois claſſes, de Riches, de Pauvres, & de ceux qui ſont dans la médiocrité, mais encore que c'eſt lui qui a créé tous les Mondes & *Bramma* lui-même (*l*).

Auſſi lui attribuent-ils le pouvoir d'établir des Eſprits Adminiſtrateurs dans les différentes parties de l'Univers, dont *Indre* ou *Devendiren*, Premier-Miniſtre de Bramma, eſt le principal (*m*); & de les dépoſer comme il lui plait, ou de les changer de poſte. C'eſt ainſi qu'après avoir d'abord fait *Mavali* Roi des Régions Infernales, il l'a établi enſuite Portier du Paradis (*n*). Ce n'eſt pas encore à tout cela que ſe terminent les injures que les *Viſtnouviſtes* font à *Bramma:* au-lieu que le *Vedam* & le *Shâſter* déclarent que ce fut à lui que Dieu donna les premiers Livres Sacrés, ils aſſurent que *Wiſtnum* trouva le *Vedam* dans une coquille de *Chanki* (*), de-là vient

(*a*) *Bernier*, T. II. p. 139.
(*b*) *Baldæus*, p. 820.
(*c*) *Idem.* p. 766.
(*d*) *Dan. Lett.* P. II. p. 21.
(*e*) *Ibid.* p. 22.
(*f*) *Baldæus*, l. c.
(*g*) *Idem.* p. 754. *Roger*, p. 22.
(*h*) *Baldæus*, p. 744.
(*i*) *Ibid.* p. 755. (*k*) *Ibid.* p. 766.
(*l*) *Baldæus*, l. c. p. 774. *Dan. Lett.* P. II. p. 21.
(*m*) *De Faria*, Portug. Aſia. Vol. II. p. 384.
(*n*) *Baldæus*, p. 777.

(*) Que nous appellons Coquille à trompette, qui eſt de l'eſpece des Pétoncles de Mer.

SECTION III

vient qu'on voit dans les mains des Idoles qui le repréſentent, le *Vedam*, le *Chanki* & le *Saccaran* ou une épée (*a*).

L'Idolâtrie regnante.

Wiſhnu eut un grand nombre de femmes, qu'il prenoit pour quelque tems afin de contenter ſon tempérament amoureux, & qu'il renvoyoit enſuite. Il n'y en a que deux dont il ne s'eſt jamais ſéparé, & qu'il a gardées pour en avoir des enfans (*b*). La premiere s'appelloit *Laetzemi*, *Leſhmi* ou *Miga Leshshimi*; elle étoit la Déeſſe de la Fortune (*c*); d'autres diſent que c'étoit la *Vénus Indienne*, & qu'elle nâquit de l'écume de la Mer (*d*); une troiſieme Légende porte qu'elle fut trouvée dans une groſſe roſe, qui flottoit ſur la Mer de lait. On ajoute qu'elle eſt chargée du ſoin de gratter la tête à ſon mari (*e*). Elle eſt toujours proche de lui dans les Pagodes, dans une petite Chapelle (*f*). La ſeconde femme de *Wiſtnum* eſt appellée *Pagoda* & *Puni Divi* (*), c'eſt-à-dire la *Déeſſe des Cieux*: c'eſt dans ſon giron que *Viſtnum* met ſes pieds, qu'elle doit frotter avec ſes mains (*g*). Il avoit outre toutes ſes femmes, mille concubines dans ſon Serrail. Avec cela nous ne trouvons point qu'il ait eu plus d'un fils nommé *Kashen* ou *Kushen*, né de *Chidey*. L'enfant ayant été porté au *Richi*, ou Prophete, dans la maiſon duquel il étoit né, pour recevoir ſa bénédiction, la mere l'enleva pendant que le *Richi* étoit occupé à prier ſur lui, les yeux vraiſemblablement élevés vers le Ciel. Le Prophete, qui n'étoit pas Magicien, s'imagina que quelque Bête ſauvage avoit emporté l'enfant, de ſorte qu'il fit un joli enfant d'une buche, & ayant le talent de mentir, il voulut perſuader à *Chidey* que c'étoit le ſien. *Chidey* ne fut pas peu ſurpriſe de cette aventure, cependant elle ne laiſſa pas d'élever l'enfant, qu'elle nomma *Lawen*, de ſorte, ajoutent les Malabares qui ont écrit cette fable, & qui la croient comme ſi c'étoit l'Evangile, qu'on peut dire que *Wishnu* avoit deux fils (*h*): auxquels on en peut ajouter un troiſieme, appellé *Varen*, qui nâquit, dit-on, du ſang qui ſortit du doigt bleſſé de *Wishnu* (*i*).

Ses Femmes, ſes Concubines & ſes Enfans.

Ses dix Incarnations.

Voilà en abrégé ce que l'on raconte de *Viſtnou* ou *Wishtnum*; mais ce qui a rendu ce Dieu ſur-tout fameux dans les Indes, c'eſt l'hiſtoire de ſes dix Métamorphoſes ou Incarnations, ſous leſquelles on prétend que ſont cachés les principaux Myſteres de la Religion Payenne en-deçà & au-delà du Gange (*k*); & les Brammans cachent tout cela avec tant de ſoin aux Etrangers, que *Roger* ne put jamais engager celui qui lui expliquoit le reſte, à s'ouvrir à lui librement ſur cet article. Il dit en particulier qu'il n'a jamais bien pu ſavoir les raiſons de la troiſieme, de la quatrieme, de la ſixieme, de la neuvieme & de la dixieme incarnation (*l*). Et les Miſſionnaires Danois, malgré toutes leurs recherches, nous apprennent que les Indiens eux-mêmes ne prétendent à aucune certitude ſur la huitieme (*m*), quoi-

(*a*) *Baldæus*, p. 768.
(*b*) *Roger*, l. c. p. 151. 155.
(*c*) *Phillips* Malab. p. 95.
(*d*) *Roger*, p. 150.
(*e*) *Baldæus*, p. 766.
(*f*) *Roger*, p. 151.
(*g*) *Baldæus*, p. 766.
(*h*) *Phillips* l. c.
(*i*) *Baldæus*, p. 758.
(*k*) *Ibid.* p. 766.
(*l*) *Roger*, p. 158.
(*m*) *Danish Lett.* P. I, p. 24.

(*) Ce nom eſt écrit ailleurs *Puma Devey*; peut-être faut-il lire *Devey*.

quoique *Roger* paroiſſe avoir été mieux inſtruit de celle-là que des autres; & il y a longtems que *Baldæus* en a publié une ample relation, accompagnée de figures. Ce dernier Auteur, déterminé à ſe procurer la connoiſſance de ces myſteres, à laquelle *Roger* n'avoit pu parvenir, y réuſſit à la fin par le moyen d'un Bramman, qui s'étoit fait Chretien (*a*), & c'eſt à lui que le Public en eſt principalement redevable. SECTION III. *L'Idolatrie reconnue.*

Les Brammans prétendent & les Indiens croient que *Wiſtnum* s'eſt déja incarné neuf fois, & qu'il doit le faire encore une dixieme. La premiere fois il ſe transforma en un Poiſſon, qu'on nomme *Matja*, & ſe cacha au fond de la Mer, pour retirer le *Vedam* d'entre les mains d'un certain Démon (*), qui l'avoit volé à *Devagol* ou *Deutas* (*b*). 1. *Incarnation.*

Ce Protée des Indes ſe transforma enſuite en *Kourma*, ou Tortue, & ſous cette figure il alla ſous le Monde, ayant enfoncé par le poids de la montagne de *Merowa*, ou *Maha-Meru*, qui fut jettée dans la Mer, pour trouver l'*Amortam* ou l'Ambroiſie qui devoit ſervir d'antidote contre un violent poiſon. Mais ceci eſt rapporté de plus d'une façon par les différentes Sectes (*c*). 2. *Incarnation.*

La troiſieme fois ce Dieu ſe métamorphoſa en Cochon pour ſuivre un très-grand Géant, nommé *Padalas* ou *Patalas*, qui avoit roulé la Terre comme une feuille de papier, & l'avoit emportée ſur ſes épaules dans les régions infernales. Mais *Wiſtnum* ne pouvant pas la remettre droite, il ſe ſervit d'un petit Saint, qui n'avoit qu'un pouce de haut, pour la redreſſer; le Saint n'y manqua point, & la Mer s'étant moquée de lui à cauſe de ſa taille de Pygmée, il l'avala toute entiere, & enſuite la rendit par les urines, & c'eſt de-là que vient ſa ſalure. Les Banians & les Gentils de l'Hindûſtan racontent cette métamorphoſe différemment: elle occupe 2700 ans du premier Age, ou de la premiere Période de tems (*d*). 3. *Incarnation.*

En quatrieme lieu, *Viſtnum* prit la figure d'un Monſtre, moitié Homme & moitié Lion, pour punir un Géant, qui, par la puiſſance que lui avoit donnée *Bramma*, avoit ſubjugué toute la Terre, & vouloit y être adoré ſeul. L'*Homme-Lion* le déchira en pieces, & ainſi finit le premier Age (*e*). 4. *Incarnation.*

La cinquieme fois il ſe transforma en Bramman mendiant, pour dépouiller un Dieu ſubalterne, nommé *Mavali*, du Gouvernement du Monde, afin d'introduire la différence des conditions parmi les hommes, qui étoient alors par-tout parfaitement égaux. Pour exécuter ſon projet il demanda à *Mavali* de lui donner ſeulement trois pieds de terrein pour y bâtir une hutte, ce qui lui ayant été accordé, il reprit ſa premiere forme, couvrit toute la Terre de l'un de ſes pieds, & le Paradis de l'autre, enſuite il le mit ſur les régions infernales, & par-là ſe rendit maître des trois; il donna cependant à *Mavali* la garde de la porte du Paradis (*f*). 5. *Incarnation.*

En

(*a*) *Baldæus*, l. c. p. 767.
(*b*) *Ibid.* p. 766. *Roger*, p. 159.
(*c*) *Baldæus*, p. 768.
(*d*) *Ibid.* p. 771.
(*e*) *Ibid.* p. 772.
(*f*) *Ibid.* p. 775.

(* *Roger* nomme ce Démon *Raetiſasja* ou *Rasbaja*, & *Baldæus*, *Raxiaxa*, ou *Adiren* ajoute-t-il, & il dit que les Banians l'appellent *Seré Miasben* & *Sankaſoor*,

SECTION III. *L'Idolâtrie regnante.*

En ſixieme lieu *Viſtnum* parut ſous la forme de *Praſſaram* ou *Paresha Rama*, qui étoit un bel enfant, qui par ordre de ſon pere coupa la tête à ſa mere, mais à ſa priere ſon pere lui rendit la vie. Il ſe conſacra alors à *Viſtnum* pour douze ans, en ſe tenant toujours aſſis par terre les jambes croiſées. Cependant un puiſſant Rajah tua ſon pere, quoiqu'il fût ſon beaufrere, parcequ'il refuſa de lui donner *Camdoga*, ou la *Vache blanche d'abondance*, qu'il avoit empruntée de *Rajah Inder*, *Roi des Ames bienheureuſes*, pour entretenir plus commodément ſa famille. *Praſſaram*, qui en fut inſtruit par la Vache, tua tous ceux de la race des Rajahs ou des *Cutteris*, qui étoient au monde. Cependant l'ame de ſon pere & celle de ſa mere furent envoyées pour ranimer les corps du Rajah *Daſſerat* & de ſa femme, & cela par ordre de *Viſtnum*, qui avoit promis d'élever leur poſtérité, & pour gage de l'accompliſſement de cette promeſſe, ils eurent un fils nommé *Ram* (*a*), qui eſt le ſujet de la ſeptieme métamorphoſe. Le but de la ſixieme paroît être de propager le Dogme de la Métempſychoſe, & de faire connoître, conformément au *Shâſter*, de quelle maniere les *Cutteris* furent d'abord exterminés, & enſuite rétablis.

6. *Incarnation.*

7. *Incarnation.*

Ram ou *Rama*, nommé auſſi *Siri Rama* & *Dajerratha Rama* (*), pour le diſtinguer de *Paresha* ou *Pareja Rama*, dont on a parlé, épouſa *Sittra*, fille d'un puiſſant *Rajah*, qu'il obtint en tirant contre le Géant *Rawan*. Ce Géant, qui avoit dix têtes & vingt bras, obtint d'*Isburen* le privilege de vivre pluſieurs milliers d'années. Quelque tems après le frere de *Ram* coupa par ſon ordre le nez & les oreilles à la ſœur de *Rawan*, & tailla en pieces pluſieurs armées, envoyées pour venger cette injure. *Rawan* ſous la figure d'un Bramman mendiant emmena *Sitha* dans l'Iſle de Ceylan. *Ram* ſe mit à ſes trouſſes, & avec l'aſſiſtance de *Hanuman* ou *Anamonta* & d'autres Singes (†), il paſſa à *Ramanakoil* dans l'Iſle de Ceylan, ſur un pont de pierres flottantes, & après quantité d'exploits auſſi merveilleux qu'il a été poſſible de les imaginer, il tua *Rawan* & recouvra *Sitha*. Onze ans après ſon retour, il monta au Ciel, & ainſi finit la ſeconde période de tems (*b*). Telle eſt la Légende des Sectateurs de *Viſtnum*; mais ceux d'*Isburen* racontent la choſe autrement, & pour relever leur Dieu, ils ajoutent que *Ram* bâtit à *Ramanakoil* un Temple fameux en l'honneur d'*Isburen*. On dit auſſi que dans tous les Pagodes, conſacrés à *Isburen* ou *Eſwara*, *Ram* eſt repréſenté avec dix têtes & vingt bras, en mémoire de la défaite de *Rawan* (*c*).

8. *Incarnation.*

La huitieme fois *Viſtnum* parut ſous la figure de *Kiſna* ou *Kiſtna*, *Kriſtna* & *Kriſtnu*, & cette apparition paſſa pour la plus mémorable de toutes (‡), & elle l'eſt ſans contredit, ſi ce qu'il y a de plus monſtrueux & de plus incro-

(*a*) *Baldæus*, l. c. p. 777. (*b*) *Ibid.* p. 781. (*c*) *Roger*, ubi ſup. p. 166.

(*) Peut-être plutôt *Daſſerata*, du nom de *Daſſerat* ſon pere.

(†) Suivant le récit de *Roger* c'étoient des *Deutas* ou de bons Anges, qui prirent en cette occaſion la forme de Singes, comme *Rawan* & ſes Aſſociés étoient *Rasbejas* ou des *Démons*. Les uns & les autres tirent leur origine du Bramman *Caſſiopa*.

(‡) Ils diſent que dans les autres il n'étoit apparu qu'avec une partie de ſa Divinité, mais qu'en celle-ci il la manifeſta entierement.

croyable, comme de plus ridicule & de plus abſurde, rend une choſe importante & mémorable. Voici en ſubſtance ce que porte la Légende, que notre Auteur rapporte dans un grand détail. Le Rajah *Kans*, Roi de *Mottera* ou de *Maturé*, au Nord d'Agra dans l'Hindûſtan, ayant connu par la Chiromancie que ſa ſœur *Deuki* ou *Dukki*, qui avoit épouſé un Bramman des Vachers, auroit un fils qui lui raviroit la couronne & la vie, la fit enfermer, ordonnant de faire mourir ſes enfans auſſitôt qu'ils ſeroient nés. *Kiſtna*, le plus jeune, fut emporté ailleurs par ſa propre puiſſance; & quoiqu'il fût encore à la mamelle, il tua pluſieurs Géans envoyés pour lui ôter la vie, & qu'il combattit en l'air. Pendant ſon enfance il fit pluſieurs miracles, comme de ſéparer du riz, du lait & des herbes, après qu'ils avoient été mêlés enſemble, d'étendre ſa main du lieu où paiſſoient les Vaches juſqu'à la maiſon pour prendre un vaiſſeau à mettre du lait; il ne ſe faiſoit pas un ſcrupule de mentir, car ayant dérobé du beurre à ſa mere il le nia effrontément. Quand il devint grand, il ſe diſtingua par quantité de beaux exploits contre des Géans & contre des Serpens; avec cela il conſerva toujours l'inclination qu'il avoit pour le menſonge dès ſon enfance. Un jour il vola les habits de quelques femmes, pendant qu'elles étoient dans le bain, afin qu'il pût les voir toutes nues, quand elles en ſortiroient; une autre fois rencontrant des laitieres il briſa leurs ſeaux, & le nia quand ſa mere lui en fit des reproches. *Rajah Kans*, allarmé de ces miracles, envoya à diverſes fois des Géans & des armées contre lui, mais il tua tout, & à la fin le Rajah lui-même. *Kiſtna* fit encore dans la ſuite quantité d'actions extraordinaires, il guérit des impotens, reſſuſcita des morts, changea des Cabanes en Palais, abbattit des Tyrans, rétablit des Rois dépoſſédés, punit les Oppreſſeurs & ſoulagea ceux qui étoit opprimés. Cependant les Vachers, qui l'avoient fait leur Roi, & qui s'étoient multipliés juſqu'au nombre de cinq-cens-ſoixante millions, devenoient de jour en jour plus méchans à meſure que leur nombre augmentoit, de ſorte que *Kiſtna* les mit aux mains, & qu'ils ſe détruiſirent les uns les autres. Après quoi ayant conduit au Ciel ſes ſeize-mille femmes & quelques autres perſonnes qui reſtoient, il y monta lui-même. Les Indiens diſent que quand toute la Terre ſeroit du papier, il ne ſuffiroit pas pour contenir le récit de tous les miracles que *Kiſtna* opéra dans l'eſpace de cent ans, dans le troiſieme Age (*a*).

SECTION III. *L'Idolatrie regnante.*

En neuvieme lieu *Viſtnum* prit la figure de *Budha* ou *Bodha*, que quelques-uns appellent *Bhavam*, lequel ſelon les Banians n'a ni pere ni mere, & eſt inviſible, mais que quand il apparoît, c'eſt avec quatre bras (*). Il paſſe tout ſon tems en prieres, qu'il adreſſe avec un air abbattu au Grand Dieu, que les Banians nomment *Mahadew*; & après avoir demeuré trente-quatre-mille & trente ans ſans faire aucun miracle, le tems de ſon ſéjour ſur

9. *Incarnation.*

(*a*) *Baldæus*, l. c. p. 789.

(*) *Kircher* donne auſſi à *Bodbe* quatre têtes, mais notre Auteur dit que c'eſt une erreur. [Dans la Traduction Françoiſe de *Kircher*, P. III. Ch. 6. je ne trouve rien de pareil, il n'eſt parlé que de quatre bras. Rem. du Trad.]

SECTION III. *L'Idolâtrie regnante.*

ſur la Terre finira avec le quatrieme Age du Monde, qui eſt celui d'à préſent & le dernier (*a*). C'eſt-là tout ce que l'on trouve dans *Baldæus*. Nous ajouterons que ce *Boudha* eſt le même que le Dieu *Fo*, que plus de la moitié de l'Aſie adore, & que l'on prétend qui fait ſa réſidence à *Laſſa* dans le grand Tibet, ſous une forme humaine. Il y a beaucoup d'apparence que les dix incarnations doivent leur origine à l'exemple de *Fo*, qui diſparoît ſouvent, & que le grand but des inventeurs de la neuvieme en particulier, a été de faire dériver la Religion du Tibet de la leur.

10. *Incarnation.*

La dixieme métamorphoſe de *Viſtnum* en un Cheval blanc ailé, nommé *Kallenkin*, n'eſt pas encore arrivée, & elle doit mettre fin au Monde. Les Banians diſent que ce Pégaſe Indien ſe tient debout dans le Ciel ſur trois jambes, ayant toujours la droite de devant en l'air. Ils aſſurent encore, qu'au commencement de cette transformation, ils vivront dans la piété & heureux, mais qu'ils tomberont par degrés dans toute ſorte d'impiétés & de vices, pendant quarante-mille-cinq-cens-ſoixante-dix ans. Au bout de ce tems-là le cheval ailé frappera de ſon pied, qu'il tient levé, la Terre avec une ſi prodigieuſe force, que le Serpent *Signaga* ne pourra plus ſoutenir le Monde, & ſe retirera; qu'alors la Tortue ſe voyant toute la charge ſur le dos, ſe jettera dans la Mer, & noyera le Monde (*); ce qui terminera ce dernier Age, après quoi le premier recommencera (*b*).

III. *D'*Ishuren *ou* Ruddiren.

Grand nombre de Noms.

Ce Dieu, dit-on, n'a pas moins de mille & huit Noms (*c*), mais il y a en a trois ou quatre, qui ſont les plus généralement en uſage. Dans le *Vedam* & le *Shaſter* il porte celui de *Ruddiren*, ou *Rutren* comme d'autres prononcent; mais le nom ſous lequel il eſt le plus connu, au moins dans les Pays méridionaux des Indes, eſt *Isburen* ou *Iſſuren*, ainſi que l'on prononce en quelques endroits de la Côte de Malabar vers l'Orient, ou *Iſpuren* comme l'on prononce en d'autres lieux; on le nomme *Iſpara* dans le Malabar occidental, & *Eſwara* dans le Carnate & ſur la Côte de Coromandel, ſi la différence ne vient pas de quelque défaut dans l'orthographe de notre Auteur. Les Banians & les Gentils de l'Hindûſtan lui donnent le titre de *Mabadew* ou de Grand Dieu. Les Malabares le qualifient du même nom (*d*), c'eſt-à-dire ceux de la Secte qui lui aſſignent le premier rang parmi les trois Dieux de la premiere claſſe; & l'on aſſure qu'il eſt le premier des Dieux des Malabares (*e*); mais dans le Carnate il n'eſt regardé comme tel que par quelques-uns (*f*), *Viſtnum* y ayant, ſemble-t-il, le plus de partiſans. Un autre nom qui déſigne la ſupériorité que ſes Sectateurs lui attribuent, eſt celui de *Chiven* ou *Chivens* (†), qui ſignifie le *vrai Dieu* ou l'*Etre Souverain*, dont

(*a*) *Baldæus*, p. 809.
(*b*) *Ibid.* l. c. p. 810.
(*c*) *Philips*, ubi ſup. p. 42.
(*d*) *Bernier*, T. II. p. 139. *Baldæus*, p. 766.
(*e*) *Dan. Lett.* P. I. p. 21.
(*f*) *Roger*, l. c. p. 22.

(*) Cela eſt contraire au *Shaſter*, qui dit que la Terre ſera détruite par le feu.
(†) *De Faria* écrit *Jivens*, Port Aſia Vol. II. p. 379. & *Baldæus*, *Juiven*, p. 755.

dont le *Vedam* & le *Shâſter* traitent (*a*): ce nom lui a été donné parcequ'il eſt le Gardien du *Chive Linga*, dont nous parlerons bientôt. Section III.

L'Idolâtrie regnante.

Les Partiſans de ce Dieu lui attribuent l'immortalité, qu'il a acquiſe, diſent-ils, par la vertu des cendres qui reſterent dans la coquille, après que le *Chive Linga* fut brûlé (*b*); & quoiqu'ils diſent, conformément au *Vedam* & au *Shâſter*, que ſa fonction conſiſte à détruire (*c*), & à mettre un jour fin à toutes choſes, ils ne laiſſent pas auſſi de lui accorder la puiſſance de créer, au moins d'avoir créé deux hommes, nommés *Birapatrem* & *Quatraquale* (*d*). Ils lui donnent pour *Wabannam* ou pour monture un Bœuf qu'ils appellent *Irishipatan*, mais ils ne paroiſſent pas d'accord ſur le lieu où il fait ſa réſidence. Ceux du Carnate diſent qu'il réſide avec ſa femme *Parvati* dans le *Caylaſom*, qui eſt un des trois lieux où Dieu habite (*e*). Suivant les Malabares, il demeure ſur le *Calaja*, montagne d'argent, qui eſt une eſpece de Paradis au midi de la fameuſe montagne de *Maha-Meru* (*f*); d'autres le font réſider dans le *Chiwalogum* (*g*), c'eſt-à-dire dans le Monde de *Chiwens*.

Ses Attributs & ſes fonctions.

Pour venir à l'Hiſtoire d'*Isburen*, ils diſent qu'il eſt d'une taille ſi prodigieuſe, qu'il embraſſe les ſept Cieux en haut, & les ſept Mondes (*) en bas (*h*). Un jour, ſe vantant au préſence d'autres Eſprits de ſa taille immenſe, *Bramma* & *Viſtnum* le trouverent mauvais, ce qui occaſionna une diſpute entre eux, dont la ſuite fut que *Bramma* perdit une de ſes têtes, comme nous l'avons rapporté. Quoique *Viſtnum* ſoit noir, *Isburen* eſt blanc comme du lait; il a trois yeux, dont un eſt au milieu du front, lequel eſt ſi plein de feu, qu'il conſume tout ce qu'il regarde. *Isburen* n'a pas moins de ſeize bras, & tient quelque choſe dans chaque main. Il eſt couvert d'une peau de tigre, & ſon habit eſt un cuir d'éléphant entouré de ſerpens. Il a autour du col une fourrure, à laquelle tient une cloche, & trois chaînes, l'une mêlée de roſes & d'autres fleurs odoriférantes; la ſeconde eſt compoſée des têtes de *Bramma*; car ils diſent que ce dernier meurt & renaît tous les ans, & qu'*Isburen* raſſemble ſes têtes chaque fois qu'il meurt, & en forme cette chaîne; la troiſieme eſt des os de *Chatti*, une de ſes femmes, qui meurt auſſi tous les ans, & alors il prend un de ſes os, qu'il ajoute aux autres (*i*). Il porte auſſi les mêmes marques que les Brammans, ayant tout le corps graiſſé de cendres, ou de fiente de vache (†), & c'eſt dans cet équipage qu'il parcourt en triomphe le *Calaja* ſur ſon Bœuf *Irishipatan*, auquel on offre certains ſacrifices.

Son Portrait & ſon Habillement.

Les

(*a*) *Phillips*, ubi ſup.
(*b*) *Baldæus*, p. 816.
(*c*) *Bernier*, ubi ſup.
(*d*) *Baldæus*, p. 756, 763.
(*e*) *Roger*, p. 156, 183.
(*f*) *Baldæus*, p. 757.
(*g*) *Phillips*, Account of Malab. p. 25.
(*h*) *Danish Lett.* P. I. p. 21.
(*i*) *Baldæus*, ubi ſup. p. 755.

(*) Ils diſent que le Serpent *Batriga*, qui embraſſe les ſept Mondes & les ſept Mers, n'eſt pas aſſez long pour lui ſervir de ceinture, *Baldæus*, p. 755.

(†) C'eſt de cette maniere qu'il eſt repréſenté dans les Pagodes: *Pudas*, *Pisbaros* & *Pes* compoſent ſa ſuite. *Baldæus*, p. 756.

SECTION III. *L'Idolâtrie regnante.*

Les Brammans racontent, que pour expier le crime qu'il avoit commis en coupant à *Bramma* ſa cinquieme tête, *Isburen* ſe fit mendiant pendant douze ans, demandant l'aumône le crane à la main; car quoiqu'il en reçût ſuffiſamment de tems à autre, elles étoient d'abord conſumées par les rayons brûlans de ſon œil. Un jour qu'il recueilloit des charités parmi les *Mumis* ou *Richis*, qui habitent les Bois aux environs de *Calaja*, où ils s'occupent à faire des ſacrifices, leurs femmes accoururent avec de grandes cueillers remplies de ſang, pour le mettre dans le crane; mais elles furent ſi effrayées de ſon œil étincelant, qu'elles laiſſerent tomber non ſeulement leurs cueillers, mais leurs habillemens. Les *Mumis*, voyant leurs femmes nues, ſe jetterent en fureur ſur *Isburen*, l'un avec une hache, un autre armé d'un ſerpent, un troiſieme anima un tigre contre lui, & un quatrieme un éléphant ſauvage; mais il tua tous ces animaux, & emporta leurs peaux en guiſe de trophées. A la fin *Viſtnum*, pour délivrer *Isburen*, apparut aux *Mumis* ſous la figure d'une belle Fille, ce qui les ſurprit tellement, qu'ils tomberent en extaſe, & de cette maniere le Dieu le ſauva de leurs mains. Vers la fin de la douzieme année, *Isburen* ennuyé de la vie de gueux eut recours à *Viſtnum*; qui ayant pitié de lui, arracha ſon œil de feu, qui conſumoit les aumônes à meſure qu'il les recevoit; & s'étant bleſſé lui-même à un doigt, il remplit le crane du ſang qui en découla, ce qui termina le pélérinage d'*Isburen*, (*a*) & donna naiſſance à l'ordre des *Joghis* (*), qui en mémoire de ce qui eſt arrivé à *Isburen* menent encore aujourd'hui la vie de Gueux.

Il ſe fait Mendiant.

Violences qu'il commet.

Entre autres contes extravagans que l'on fait de ce Dieu, on rapporte, que durant ſon pélérinage, *Jeksba Prajava* (†) Roi des *Peringales* & pere de ſa femme *Parameſſeri* ou *Parvati*, ſouhaittant de voir ſes filles dans toute leur gloire invita *Bramma* & *Viſtnum*, qui étoient auſſi ſes gendres, à un magnifique feſtin, mais négligea d'en faire autant à *Isburen* (‡); y ayant cependant penſé plus mûrement, il l'invita à la fin. Le Dieu mendiant en fut cependant ſi choqué, qu'il réſolut de troubler la fête. Ce qui enflamma encore plus ſa colere, fut le traitement qu'on fit à ſa femme: celle-ci ayant obtenu de lui la permiſſion d'aller au banquet, il lui ordonna de ſe mettre ſes plus beaux atours, & pour qu'elle parût avec plus d'eclat, il lui prêta ſes ſerpens, ſon paraſol de queues de paon, ſa chaîne d'os, ſa peau de tigre & ſon cuir d'éléphant. Dans cet équipage elle monta ſur un bœuf, & ſe rendit au Palais de ſon pere avec une groſſe ſuite de tambours, & accompagnée de *Pudas* & de *Pisharés*. Ses ſœurs & les autres Convives, qui vinrent la recevoir à la porte, la voyant dans un ſi plaiſant équipage, éclatterent de rire, au-lieu de lui ſouhaitter la bien-venue;

(*a*) *Baldæus*, p. 757.

(*) Ou plutôt des *Goghis*, qui ſont Brammans; les *Joghis* ſont d'une autre Tribu.

(†) *Roger* l'appelle *Dacsha*, comme on l'a vu dans l'Hiſtoire de *Bramma*.

(‡) Suivant *Roger* p. 153, la raiſon qu'il allégua, de n'avoir pas invité *Efcoara* ou *Isburen*, c'eſt qu'il n'en étoit pas digne, parcequ'il mendioit ſon pain & n'avoit pas dequoi ſe couvrir; à quoi ſa fille *Parvati* repliqua, *ni moi non plus*, en ſe jettant dans le feu allumé pour le ſacrifice, où elle fut conſumée.

nue; *Parameſſeri* en fut ſi choquée, que ſans mettre pied à terre elle s'en retourna à *Calaja*, en ſe plaignant hautement de l'affront qu'on lui avoit fait. Section III.

Isburen ſe regardant comme intéreſſé dans la maniere dont on avoit traité ſa femme, envoya ſes fils *Quenavadi* & *Superkennia* pour troubler la joie des Convives. Mais *Viſtnum*, qui ſavoit que le premier étoit fort avide de gâteaux, & que le ſecond aimoit beaucoup à entendre conter des hiſtoires, leur fournit dequoi s'amuſer ſelon leur goût, enſorte qu'ils oublierent leur commiſſion. *Isburen* fit partir alors ſa fille *Patragali*, qui aimant beaucoup la bonne chere, trouva auſſi dans la ſalle du feſtin dequoi ſe contenter: ce qui le détermina à y aller lui-même. Auſſitôt que *Viſtnum* & *Bramma* en eurent connoiſſance, ils s'excuſerent auprès de leur beaupere, à qui ils dirent qu'ils n'étoient pas en état de ſe meſurer avec *Isburen*, & ſe retirerent laiſſant le *Soleil* & la *Lune*. Le Dieu irrité entra un moment après dans le Palais, & ſaiſit *Prajava* par les cheveux; en même tems parut un Guerrier, enfant de ſa colere, armé de pied en cap, nommé *Virapatren*, qui coupa la tête au Roi, avec les mains du Dieu du feu, & fit ſauter la dent du Soleil (*a*). Voilà ce que porte la Légende des Malabares; mais celle du Carnate, qui eſt différente en pluſieurs circonſtances, aſſure que la Lune eut le cœur ſaiſi, que c'eſt de-là que viennent ſes taches noires, & que le Roi eut une tête de bouc au-lieu de la ſienne (*b*). *L'Idolâtrie regnante.*

Isburen ou *Rudiren* eſt le véritable, & ſelon les apparences le *Priape* original de l'Antiquité; auſſi rapporte-t-on de lui quantité de choſes qui aſſortiſſent très-bien cette qualité; entre autres, qu'il força un jour une jeune Eſclave, qui refuſoit de ſe prêter à ſes deſirs (*c*). On dit qu'il laiſſoit fréquemment couler la liqueur ſéminale en terre, d'où il naiſſoit toujours quelque choſe: un jour que cela arriva après avoir joui de ſa femme *Paramaſſeri*, elle la couvrit d'un peu de terre, d'où il ſortit un palmier: *Iſſuren* en trouva la liqueur ſi fort à ſon goût, qu'il en buvoit fréquemment: ſa femme s'appercevant qu'il revenoit ſouvent du Bois étant yvre, le ſuivit un jour, & trouvant le jus agréable elle en prit tant qu'elle s'enyvra auſſi (*d*). Tant les Dieux & les Déeſſes des Indiens ſont foibles, ou, pour mieux dire, adonnés au vice. C'eſt peut-être cette liqueur qui eſt cauſe qu'*Isburen* danſe toujours (*e*). *C'eſt le Priape Indien.*

Ce Dieu a ſes métamorphoſes où ſes apparitions ſous une forme humaine, auſſi bien que *Viſtnum*; car on prétend qu'il eſt apparu ſoixante-quatre fois, & qu'il a fait autant de fois des tours d'eſpiegle ſous le nom de *Tſahokkenaden* devant un grand nombre de gens dans la ville de *Maduré*, Capitale du Royaume de ce nom. Le Lecteur jugera du reſte par un ſeul trait. Etant apparu à une veuve de *Maduré*, il lui offrit de la ſervir, à condition qu'elle ne le laiſſeroit jamais manquer de nourriture. La veuve conclut le marché ſans balancer, comptant qu'il feroit beaucoup de beſogne; mais elle vit bientôt qu'elle s'étoit trompée, car il dévoroit non feu-

(*a*) *Baldæus*, l. c. p. 765.
(*b*) *Roger*, p. 155.
(*c*) *Dan. Conf.* p. 105.
(*d*) *Baldæus*, p. 759.
(*e*) *Danish. Conf.* p. 106.

SECTION III. *L'Idolâtrie regnante.*

ſeulement ce qui auroit ſuffi à nourrir pluſieurs hommes, mais ne diſcontinuoit pas de manger, en ſorte qu'on ne put l'engager ni par raiſon ni par menaces à faire d'autre métier. A la fin la veuve ſe plaignit au Roi de cet inſatiable glouton; le Prince lui donna un ſoufflet ſi bien appliqué, qu'on le ſentit par tout l'Univers: cette correction ne put cependant l'obliger à faire ſon devoir; il aima mieux quitter le ſervice de la veuve que de travailler, & diſparut d'abord (*a*). Ne ſont-ce pas-là des tours ou des farces bien dignes d'un Dieu?

Ses Femmes.

Si les Traditions des diverſes Sectes & des différens Pays varient ſur d'autres articles, elles ne s'accordent pas auſſi ſur celui des femmes & des enfans d'*Isburen*. Dans le Carnate il ſemble qu'on ne lui donne pas d'autre femme que *Parvati;* dans les deux parties du Malabar on lui en ſuppoſe deux, mais les noms qu'on leur donne dans un des Pays ſont ſi différens de ceux par leſquels on les déſigne dans l'autre, que nous ne pouvons décider s'il s'agit des mêmes perſonnes ou non. Dans le Malabar Oriental on les appelle *Iſpari* & *Kenkabewanani* (*b*), & dans le Malabar Occidental on les nomme *Grienga* & *Chatti* ou *Parameſſeri* (*c*). Comme chacune d'elles a pluſieurs noms, la différence peut venir de-là, chaque Pays ſe ſervant d'un nom différent. *Parvati* étoit fille de *Dasha* fils de *Bramma* & de *Paraſvati*. Ayant été choquée de ce que ſon pere n'avoit pas invité *Isburen* auſſi bien que *Bramma* & *Viſtnum*, & étant plus piquée encore de la raiſon qu'il en alléguoit, qu'*Isburen* mendioit ſon pain & n'avoit pas dequoi ſe couvrir, elle ſe précipita de dépit dans le feu préparé pour le ſacrifice, & fut réduite en cendres. *Isburen* en fut ſi irrité, qu'il ſua de colere, & de ſa ſueur nâquit *Virepadra*, qui par ſon ordre commit les violences dont on a parlé déja. A l'égard de *Paravati*, qui par la conformité des faits paroît être la même que *Parameſſeri*, ſon ame ayant paſſé dans un autre corps, elle devint fille de la montagne de *Kimmawontam*, qui la donna auſſi en mariage à *Eſwara* ou *Isburen*, dont elle devint femme pour la ſeconde fois. Ce Dieu en fut ſi épris, qu'il lui donna la moitié de ſon corps, & devint ainſi hermaphrodite; les Brammans l'appellent par cette raiſon *Ardhanari*, c'eſt-à-dire, *demi-homme & demi-femme* (*d*), ou l'*Homme-femme* (*e*). Cette *Parvati*, que ceux de l'Occident du Malabar appellent *Chatti* & *Parameſſeri*, meurt & renaît une fois par an, comme on l'a dit. La ſeconde femme d'*Isburen* s'appelle *Grienga*, ou la *Déeſſe des Mers*, & il la porte toujours dans ſes cheveux (*f*).

Ses Enfans.

Le nombre & les noms de ſes enfans varient auſſi ſelon les lieux; les uns lui donnent deux fils, d'autres trois, & quelques-uns quatre. Mais il faut obſerver qu'ils diſtinguent deux ſortes d'enfans de ce Dieu; ceux qui ſont nés par les voies ordinaires & naturelles, & ceux qui ſont nés par ſa volonté; il y en a deux du premier ordre.

La Tradition du Carnate porte qu'il eut deux fils de *Parvati*; le premier nom-

(*a*) *Philips*, p. 45. *Danish. Conf.* p. 105, 171. (*b*) *Philips*, p. 96.
(*c*) *Baldæus*, l. c. p. 757.
(*d*) *Roger*, ubi ſup. p. 152, 154.
(*e*) *Baldæus*, p. 756.
(*f*) *Ibid.* p. 755.

Digitized by Google

nommé *Wikneſwara*, ou *Wikkenesburen* ſelon les Malabares Orientaux; on lui donne auſſi le nom de *Pulleiar*. Il y en a qui prétendent qu'il ne dut ſa naiſſance qu'à la volonté de ſon pere (*a*). Le nom du ſecond eſt *Komara-Swami* ou *Shawmi* (*b*), & *Subbiramanian*. Ce *Swami* fut créé pour châtier *Churapadäma*, qui regnoit ſur quatorze Mondes, & ayant mille millions de Soldats il faiſoit toutes ſortes d'inſultes aux Dieux ſubalternes: *Swami*, monté ſur un *paon* l'extermina avec toute ſa race, & en recompenſe de ce ſervice il obtint le plus haut degré de bonheur (*c*). Section III. *L'Idolâtrie regnante.*

Les fils qui lui nâquirent uniquement par un acte de ſa volonté furent *Viere-paddra*, qui fut la production de ſa colere & de ſa fueur, comme on l'a dit; & *Beyrewa* né de même de la colere, eſt celui qui arracha la cinquieme tête de *Bramma*; il eſt le Prince des Démons & le Juge des Enfers (*d*).

Outre les deux premiers, les Malabares donnent à *Isburen* deux autres enfans; l'un nommé *Waiddianada Shavami*, à qui ils s'adreſſent pour avoir des enfans; l'autre appellé *Arrigari buddiren*, qui nâquit, dit-on, de ce que ſon pere laiſſa échapper, en voyant *Wiſtnu* s'approcher de lui ſous la figure d'une belle perſonne, pour avoir commerce avec lui. C'eſt à cet *Arrigari* qu'ils font toujours des offrandes, quand ils veulent entreprendre quelque choſe (*e*).

Suivant les Malabares Occidentaux *Isburen* eut cinq fils & une fille. Trois des fils étoient de *Parvati* ou *Paramaſſeri*. Le premier nommé *Quenavadi* avoit une tête d'éléphant: un jour qu'elle ſe promenoit avec ſon mari dans un Bois, elle vit deux éléphans accouplés; cet objet réveilla ſes deſirs, & elle engagea *Isburen* à ſe transformer avec elle en éléphant pour en faire autant, & de-là nâquit ce Monſtre, auquel elle n'oſa donner le ſein, de peur qu'il ne le mît en pieces. On le repréſente avec de longs cheveux comme ceux de ſon pere, liés enſemble avec un ſerpent, un croiſſant ſur le front, & ſa face d'éléphant toute bourgeonnée; il a auſſi quatre bras, le ventre gros & enveloppé d'une piece de toile rouge. Son corps brille comme de l'or, & il a aux jambes des anneaux & des ſonnettes d'or. Ils prétendent que ſon pere le fit eunuque, parcequ'étant un jour dans les bras de ſa mere, il toucha de ſon corps à un endroit défendu; d'autres diſent qu'il jouit d'elle, & que c'eſt à cauſe de cela que les éléphans n'ont point de teſticules. *Un Fils Eléphant.*

Les Artiſans Indiens & d'autres offrent les premiers fruits de leur travail à ce *Quenavadi*. Après qu'ils ſe ſont conſacrés à ſon ſervice pendant douze ans, il remue une de ſes oreilles pour leur faire connoître qu'ils doivent le ſervir encore douze autres années, au bout de celles-ci il ſecoue ſon autre oreille, pour leur donner à entendre qu'il attend quelque choſe de plus d'eux; & s'ils perſiſtent pendant douze années de plus, il ouvre les yeux, & leur accorde leurs demandes. Ce Dieu eſt très-vorace, car ils diſent qu'il pourroit dévorer le Monde, & il ne peut être raſſaſié que dans *Il eſt long-tems à exaucer ceux qui le prient.*

(*a*) *Roger*, p. 175. *Phillips*, p. 34, 96.
(*b*) *Ibid* ubi ſup.
(*c*) *Phillips*, p. 101, 141.
(*d*) *Roger*, p. 144, 175.
(*e*) *Phillips*, p. 90, 96. *Dan. Conf.* p. 105.

SECTION III. *L'Idolâtrie regnante.*

dans la mer de ſucre, où il fait ſa demeure, dans la compagnie de quantité de belles femmes, qui ſont ſans ceſſe occupées à lui remplir la bouche de ſucre mêlé avec du miel, pendant que les Muſiciennes le divertiſſent avec leurs inſtrumens (*a*). Une nuit qu'il revenoit d'un feſtin, ayant ſon paraſol dans une main, un Poëme dans l'autre, & ſous ſon bras quelques gateaux, dont il étoit fort friand, il alla heurter contre un poteau quoiqu'il fît clair de Lune, tomba tout de ſon long, & laiſſa échapper tout ce qu'il portoit. Comme les gâteaux lui tenoient le plus au cœur, il les ſaiſit & prit une bonne bouchée de deux, avant que de penſer à ſe relever, & de chercher ſon paraſol & ſon Poëme. La Lune, qui voyoit ce plaiſant ſpectacle, ne put s'empêcher de rire. *Quenavada* s'en apperçut, & prononça une malédiction en ces termes: *ô Lune! quiconque te verra à l'avenir en ce jour, ſera maléficié dans ſes parties naturelles.* De-là vient que les Indiens ne veulent pas ſortir de chez eux le quatrieme jour après la nouvelle Lune en Août, ni regarder dans l'eau de peur de l'y voir, quoiqu'ils remarquent bien que les Chretiens, les Juifs & les Mahométans, qui la regardent, n'en reçoivent aucun mal.

S. condFils, Singe.

Isburen & *Paramaſſeri* étoient célebres pour la danſe. Elle ſur-tout étoit ſi agile, qu'un jour ayant laiſſé tomber un pendant-d'oreille pendant qu'elle étoit dans le plus fort de la danſe, elle le ramaſſa avec deux de ſes orteils, & le remit au grand étonnement des ſpectateurs (*). Une autre fois pendant qu'elle danſoit avec ſon mari devant une aſſemblée d'Eſprits Céleſtes, invités pour les voir danſer, elle apperçut dans le Bois voiſin deux ſinges, qui badinoient enſemble; la phantaiſie lui prit d'en faire autant, & elle engagea *Isburen* à ſe transformer avec elle en ſinges, & le fruit de ce badinage fut un ſinge; mais quand ſon extravagant caprice fut paſſé, elle eut honte de ce qu'elle portoit, & engagea le vent à le tranſporter dans le ſein d'*Anhema*, une des Dames de la ſuite des autres Eſprits; de cette façon le ſinge eut un nouveau pere & une autre mere, qui le mit au monde. Il étoit blanc comme *Isburen*, & comme il avoit pluſieurs belles qualités, il fit ſous le nom d'*Hanuman* ou d'*Anemonta*, un grand nombre d'actions remarquables, de quelques-unes deſquelles on a déja parlé dans l'Hiſtoire de *Siri Rama*. Ce fut *Isburen* qui lui donna ce nom, à cauſe qu'il n'eut aucun mal d'un grand coup qu'il reçut ſur une patte, de la verge de fer de ſon pere, parcequ'ayant faim il avoit voulu ſauter au Soleil pour le mordre. Une autre fois ſe querellant avec *Acropadia*, éléphant blanc ſur lequel *Devandran* Roi des Eſprits Céleſtes étoit monté, il fut tué. Le Vent, ſon pere préſomptif, en fut ſi affligé, qu'il ſe cacha ſous terre, juſqu'à ce qu'*Isburen*, touché des prieres des habitans de la Terre, qui étoient prêts de périr faute d'air, rendit la vie à *Hanuman*, & rappella le Vent pour faire ſa fonction ordinaire.

Le

(*a*) *Baldæus*, l. c. p. 758.

(*) *Baldæus* croit que c'eſt de-là que vient une coutume des femmes des Naïres, qui lorſqu'elles danſent à une certaine fête en l'honneur d'une de leurs Idoles, laiſſent tomber leurs habits & demeurent toutes nues.

Le troiſieme fils d'*Isburen* s'appelloit *Superbennia*; il avoit ſix faces & douze mains. Un jour que *Parameſſeri* ſe lavoit dans une citerne, il paſſa par hazard ſix Tiſſerands, qui la regarderent d'un œil amoureux; elle de ſon côté ne demeura pas en reſte, & conçut au même inſtant. Mais craignant la colere de ſon mari, elle fit tomber l'embrion par terre, qui prit d'abord la forme de douze bras & de ſix faces, fort reſſemblantes à celles des Tiſſerands; ceux-ci l'emporterent, & lui donnerent une éducation accomplie. *Isburen* s'entretenant un jour avec lui, fut ſi charmé de ſon eſprit, qu'il l'adopta, lui aſſigna une place à *Calaja*, & lui fit préſent d'un paon pour lui ſervir de monture (*a*).

SECTION III. *L'Idolatrie regnante.* *Troiſieme Fils à ſix faces.*

Il paroît par cette circonſtance qu'il eſt le même que le *Subbiramaniam* des Malabares Orientaux. Un jour *Isburen* voulant mettre à l'épreuve l'agilité de ce fils & celle de *Quenavadi*, promit une belle figue à celui qui feroit le tour de *Calaja* le plus vîtement. Les deux Freres ſe diſputerent le prix; mais comme *Quenavadi* étoit fort peſant, & qu'il ne montoit qu'une ſouris, il ſavoit bien qu'il ne l'emporteroit pas, en ſorte que quand il vit *Superbennia* fort loin devant lui ſur ſon paon, il tourna bride tout d'un coup & alla ſe ſaiſir de la figue. *Superbennia* ayant gagné le prix, & ne le trouvant point comme il s'y attendoit, fondit avec tant de furie ſur ſon frere, qu'il lui caſſa une de ſes dents d'éléphant. Mais *Isburen* lui ayant donné une autre figue, la querelle fut bientôt appaiſée; ne ſachant que faire de la dent de ſon frere il la donna à *Viſtnum*, en le priant de la rendre à celui à qui elle appartenoit. *Viſtnum* la mit dans une figue, qu'il préſenta à ſon neveu, qui voulant la manger y trouva ſa dent. *Quenavadi* au lieu de la remettre à ſa place, en fit une belle plume, qu'il garda pour écrire ſes Poëſies (*b*).

Il caſſe une dent à ſon Frere.

Outre ces trois fils, les Malabares Occidentaux en donnent encore deux à *Isburen*. L'un nommé *Ega Sourubum* ou *le vrai Dieu*, eſt repréſenté avec une tête d'éléphant & onze mains. Il n'y a que les Brammans qui l'adorent, quoique d'autres lui offrent des ſacrifices. L'autre fils ſe nomme *Sweshi*, qui nâquit des ſaletés que *Parameſſeri* ôta de ſon corps un jour qu'elle ſe lavoit dans un étang. *Isburen* appercevant de loin un homme, & s'imaginant que c'étoit le galant de ſa femme, accourut au plus vîte & lui coupa la tête; elle tomba au pied du mont *Calaja* & devint un Cocotier; c'eſt ce qui fait dire aux Indiens qu'il y a ſur la noix de Cocos la figure d'un viſage humain. Comme *Parameſſeri* témoigna beaucoup d'affliction de la mort de ſon fils, *Isburen* lui fit des excuſes de ſa mépriſe, & pour la conſoler il coupa la tête à un éléphant blanc, & la mit ſur les épaules de *Sweshi*, à qui il rendit la vie (*c*).

Quatrieme Monſtre.

La fille d'*Isburen* étoit quelque choſe de plus extraordinaire encore que ſes fils. Voici d'abord l'hiſtoire de ſa naiſſance. Le Géant *Darida* obtint de *Bramma*, outre un Livre & des bracelets, le don d'être invulnerable, & paroiſſant comme s'il avoit grand nombre de têtes, il devint ſi fier & ſi glorieux, qu'il défia *Isburen*. Le Dieu, qui connoiſſoit ſes forces,

Fille d'Isburen.

(*a*) *Baldæus*, ubi ſup. p. 761. (*b*) *Ibid.* ubi ſup. p. 761. (*c*) *Ibid.*

SECTION III. *L'Idolâtrie regnante.*

ces, envoya contre lui une femme, nommée *Sorga*, accompagnée de six autres, qui abbattirent toutes ses têtes postiches ou imaginaires, sans pouvoir lui faire d'autre mal. *Isburen* consulta alors *Vishnum*, qui, pendant qu'ils s'entretenoient ensemble, exhala de son corps une matiere qui entra dans celui d'*Isburen*, passa par son œil, sortit sur son front, & tombant à terre devint une femme, qu'*Isburen* reconnut pour sa fille, & lui donna le nom de *Patragali* ou de *Patrakoli Pagoda*.

Ses Défenses de Sanglier.

Cette fille avoit huit faces & seize mains, noires comme du charbon, de grands yeux ronds, & des dents comme des défenses de sanglier. Au lieu de pendans, elle est représentée avec deux éléphans aux oreilles, & son corps est couvert de serpens en place d'habillemens. Ses cheveux sont des queues de paon, & elle porte à chaque main quelque chose, comme une epée, un trident, un bassin de porcelaine, une corde, un singe &c. Ce Monstre se mit d'abord en devoir de venger la querelle de son pere, & combattit le Géant durant sept jours; mais après lui avoir coupé sept de ses fausses têtes, elle reconnut qu'il étoit invulnérable tant qu'il auroit le Livre & les bracelets dont *Bramma* lui avoit fait présent. Elle s'adressa donc à *Sorga*, qui alla trouver la femme du Géant en son absence, & les lui demanda de la part de son mari; la femme de *Darida* les lui remit d'abord. Le Géant, dépouillé par ce moyen de ce qui faisoit sa force, perdit sa véritable tête dans le premier combat qu'il eut avec son ennemie.

Elle maltraite son Pere. Comment il l'appaise.

Patragali fiere de sa victoire se rendit en diligence auprès d'*Isburen*, qui n'étant pas habillé sauta dans une citerne pour n'être point vu; & de-là lui donna de la viande & du sang; mais voyant qu'elle n'étoit pas contente, il lui dit d'avancer le bassin qu'elle tenoit, & ayant coupé un de ses doigts il le remplit de son propre sang. Bien loin d'être encore contente, elle lui jetta une de ses chaînes d'or au visage, ce qui y ayant fait élever plusieurs boutons, il s'écria fort surpris, *Basuri!* c'est-à-dire *ô Femme vindicative!* & la priant de s'arrêter il créa deux jeunes hommes, nommés *Birapatrem* & *Quetraquele*, & les lui donna, ce qui la satisfit. Depuis ce tems-là *Basuri* signifie la petite-vérole chez les Malabares, qui disent que c'est l'épée de *Patragali*, ce qui les engage à tâcher de fléchir sa colere par des sacrifices. Ils disent qu'elle fait sa résidence principalement dans la Pagode de *Cranganor*, qu'on appelle *le Temple des Pélerins*, à cause de la multitude de Dévots qui s'y rendent en foule. Il y a dans le Temple proche de sa statue un grand homme de marbre, à qui les Brammans donnent tous les jours des coups de marteaux à la tête, pour l'empêcher de croître.

Elle passe dans le Malabar.

Isburen, pour se défaire tout de bon de *Patragali*, ne se contenta pas de lui avoir fait présent de deux galands, il lui donna aussi un vaisseau de bois de Sandal, lui ordonnant de voyager dans le Monde, & d'y résider incognitò, en exigeant néanmoins des habitans des offrandes & des sacrifices. Mais un matin qu'il dormoit fort tranquillement, ne pensant guere à une visite de sa gendarme de fille, elle le réveilla brusquement en renversant son lit: ayant mis en mer, elle avoit été attaquée d'abord par des Pêcheurs & par des Corsaires, de sorte qu'elle se vit contrainte de retourner

ner à *Calaja* pour implorer le ſecours de ſon pere. *Isburen* lui donna une nouvelle vigueur, & ayant défait les Pirates elle aborda heureuſement à *Coulang*, ville du Malabar, où la Reine l'entretint pendant douze ans comme ſa propre fille. Au bout de ce tems-là elle épouſa le fils du Seigneur de *Coulcta* (*); là elle vécut encore douze ans ſans jamais habiter avec ſon mari, ce qu'elle trouvoit au deſſous de la qualité de fille d'*Isburen*. Dans la ſuite ſon beau-pere & ſa belle-mere ayant été dépouillés ſur mer de toutes leurs richeſſes par les Pirates, elle donna à ſon mari les anneaux d'or qu'elle avoit aux jambes, pour en diſpoſer. Il rencontra dans ſon chemin un Orfevre, qui ſous prétexte de les acheter le mena à *Pandi*, où il l'accuſa d'avoir volé à la Reine de ce lieu les anneaux qu'il lui avoit dérobés lui-même il n'y avoit pas long-tems. Sur cette accuſation l'Etranger fut mis en priſon, & puis empalé ſur un Palmier. *Patragali* ayant attendu ſix jours ſans entendre parler de ſon mari, ſe mit en quête de lui, demandant de ſes nouvelles à tout ce qu'elle rencontroit; mais elle fut aſſez mal reçue de pluſieurs des objets auxquels elle s'adreſſa. Un Mangotier fut d'aſſez mauvaiſe humeur pour ne pas daigner lui répondre, une Vache lui donna un rude coup pour toute réponſe, un *Nairo* la fit tomber dans un trou qu'il avoit couvert de jeunes branches pour l'attrapper, & la fille d'un *Nairo* ſe contenta de ſiffler & de rire, quand elle l'interrogea. Elle maudit toutes ces créatures impolies: elle fut un peu dédommagée par les égards que lui marquerent trois Oiſeaux, un *Jacotier*, un *Polea* & un *Parrea*; & quoiqu'ils ne puſſent lui donner aucune nouvelle de ce qu'elle cherchoit, elle ne laiſſa pas de leur donner ſa bénédiction. Enfin elle arriva auprès du fatal Palmier, & comme il étoit trop haut pour elle, elle obtint par ſes prieres qu'il ſe rompît, & délivra ainſi ſon mari. Cependant, quoiqu'elle n'eût pas aſſez de pouvoir elle-même pour faire plier cet arbre, elle eut cependant, à ce qu'il paroît, celui de rendre la vie à ſon mari (*a*).

Section III. *L'Hiſtoire regnante.*

C'en eſt aſſez ſur les femmes & les enfans d'*Isburen* ou de *Ruddiren*; voyons de quelle maniere il eſt adoré. Il eſt repréſenté dans les Pagodes de deux différentes manieres: l'une eſt ſous la figure d'un Homme avec trois yeux & ſeize mains, équippé de la façon qu'on a déja rapportée; l'autre eſt ſous la figure des parties naturelles de l'Homme, ou plutôt de celles des deux Sexes réunies, qu'ils appellent *Linga* ou *Lingam*. Dans l'Orient & dans l'Occident du Malabar il eſt adoré ſous l'une & ſous l'autre forme (†), mais en quelques endroits du Carnate il n'eſt repréſenté dans les Temples que ſous la figure du *Lingam*. Au moins c'eſt ce que l'on voit dans les environs de *Palliacate* ſur la côte de Coromandel, ſuivant la Relation de *Roger*; cet Auteur obſerve en même tems que dans les Proceſſions on le porte ſous ſa forme naturelle, parceque la figure humaine plait plus au peuple que le *Lingam* (*b*). Ils

Isburen *a été ſous la figure de* Priape.

(*a*) *Baldæus*, l. c. p. 762. (*b*) *Roger* Mœurs des Bram p. 155, 157.

(*) Pays qui eſt à ſept lieues au Nord de *Calecut*.

(†) Il eſt auſſi adoré ſous la figure d'un Bœuf & ſous le nom de *Nandi*. Comparez *Philips* Malab. p. 34. avec *Roger*, p. 175 & 242.

SECTION III. *L'Idolâtrie regnante.*

Ils paroiſſent fort embarraſſés à rendre raiſon du culte du *Lingam:* ils diſent qu'un *Muniſwara* (*) étant allé un jour pour voir *Isburen*, celui-ci ſe trouva occupé avec ſa femme *Parvati*, de ſorte que le Portier empêcha le *Muniſwara* d'entrer pendant ſi long-tems qu'il ſe fâcha, & lâcha quelques mots piquans. *Isburen* l'ayant entendu, lui demanda pourquoi il tenoit ce langage? Le Saint lui demanda pardon, en diſant qu'il étoit chagrin, & lui demanda *que ceux qui adoreroient la figure du* Lingam, *fuſſent plus favoriſés que ceux qui l'adoreroient ſous la figure humaine*, ce qu'*Isburen* lui accorda (*a*). Quoiqu'il en ſoit, *Isburen* n'eſt pas moins fameux par l'infamie des repréſentations qu'on fait de lui, que *Viſtnum* par ſes dix métamorphoſes. Il y a pluſieurs Sectes conſacrées particulierement au Culte du *Lingam*, dont ils portent la figure enveloppée d'une toile (*b*) dans leurs cheveux & au cou (†). Aux environs de Goa & dans le Canara, l'extravagance va ſi loin, qu'on mene les nouvelles mariées à ce *Priape* avant que leurs maris couchent avec elles, qui remercient encore cette infame Divinité (*c*).

Apothéoſe du Lingam.

Les Brammans voyant que tous les animaux étoient produits par la conjonction des deux Sexes, déifierent les parties de la génération. Ils diſent que quatorze Mondes étant ſortis d'un œuf, *Isburetta* ou la Divinité ſe plaça dans le plus haut des Cieux, & que la Montagne de *Calaja* s'éleva ſur la Terre; qu'il y avoit au ſommet une ſubſtance triangulaire, & que celle-ci en produiſit une ronde, nommée *Chive Linga* (‡), qui eſt *Isburetta* ou la Divinité elle-même. Cette figure ronde étoit enfermée en trois coquilles diſtinctes, qui furent changées en trois Dieux, *Bramma*, *Viſtnum* & *Chiven* ou *Isburen*. *Chiva Linga* dépouillé ainſi de ſon enveloppe, fut brûlé, réduit en cendres, & mis dans le triangle; comme il étoit alors ſans ſentiment & ſans mouvement, il falloit que quelqu'un ſe chargeât du ſoin de le garder. *Bramma* & *Viſtnum* l'ayant refuſé, *Chiven* s'en chargea, ſe tenant toujours placé auprès de lui, le priant & lui offrant des ſacrifices de fleurs. Par-là il mérita le rang au-deſſus de ſes freres, & obtint le titre de *Mahadew* ou de *Grand Dieu*, que les Poëtes lui donnent (*d*).

C'eſt-là, ſelon les apparences, la Légende ou la Tradition des Sectes *Lingamiſtes*. Le nom d'*Isburetta* donné à la Divinité vient d'*Isburen*; *Calaja* eſt le lieu de ſa réſidence; & le nom de *Chive Linga*, donné à ce qu'il a ſous ſa garde, montre que c'eſt une choſe qui eſt à lui; & réellement il le font une production de ſes propres parties, qu'ils adorent comme le Dieu

(*a*) *Roger*, ubi ſupra. (*b*) *Ibid.* p. 22, 23 & 157. *Phillips*, p. 20, 34, 41. (*c*) *Ballæus*, l. c. p. 751. (*d*) *Idem* ibid.

(*) Les *Munis* ſont de grands Saints, & *Muniſwara* paroît un mot compoſé de *Munis* & d'*Eſwara* ou *Isburen*, pour marquer leur attachement ſingulier pour lui. Il y a ſans-doute auſſi des *Munis* conſacrés à *Viſtnum*.

(†) C'eſt ce que font les *Jogbis*, qui lui offrent leurs meilleurs mets.

(‡) Par où l'Auteur dit qu'il faut entendre les parties honteuſes des deux Sexes; & enſuite il dit que cela ſignifie le *Lingam*, ou le *Penis* de *Quiven* ou *Chiven*. Mais cette contradiction apparente peut ſe lever, en conſidérant que l'on dit que *Chivem* ou *Isburen* eſt hermaphrodite.

Dieu qui produit tous les Etres vivans. Il n'eſt donc pas ſurprenant qu'ils exaltent tant le *Penis* d'*Isburen*; car quoiqu'ils diſent qu'il étoit d'une taille prodigieuſe, comme on l'a vu, ils prétendent que ſon *Penis* va juſqu'à ſon front, & que ne pouvant à cauſe de cela jouir de ſa femme *Chatti*, il fut obligé de le couper en douze pieces, après quoi il coucha avec elle, & de-là ſont venues toutes les créatures qui ont vie, tant raiſonnables que brutes. C'eſt ce qui fait que dans le *Canara*, entre *Cananor* & *Mangalor*, il y a de certains Religieux, qui font leur demeure conſtamment dans les Pagodes, & qui vont tout nuds dans les rues; lorſqu'ils ſonnent une clochette, les femmes de toute condition, juſqu'aux Reines mêmes, accourent pour toucher leurs parties honteuſes (*a*).

Section III. *L'Idolâtrie regnante.*

III.

Dieux de la ſeconde & de la troiſieme Claſſe.

Comme les Fils & les Filles des Dieux de la premiere Claſſe ſont les Dieux de la ſeconde, & que nous en avons déja ſuffiſamment parlé, il ne reſte plus guere rien à ajouter, que ce qui regarde quelques *Deutas* ou Divinités du troiſieme ordre, qui ont obtenu par les ſervices qu'ils ont rendus aux Dieux de la premiere claſſe, le privilege d'être mis au nombre de ceux de la ſeconde, & d'avoir une place dans les Temples de leurs Patrons. *Dieux Inférieurs.*

Parmi les principaux Dieux ſubalternes, dont on voit les ſtatues dans l'enceinte des grands Temples élevés par les *Viſnoviſtes* en l'honneur de *Viſtnou*, on trouve celles de *Garronda* & d'*Anemonta*. Le premier avoit la figure d'un Faucon rouge, avec un colier blanc; il nâquit d'un œuf que ſa mere *Diti* avoit pondu, qui vint à éclorre au bout de cinq-cens ans. *Diti* s'étant jettée elle-même dans l'eſclavage de *Caddrowa Winneta* ou *Additi*, autre femme du Bramman *Caſſiopa*, par une ſotte gageure qu'elle perdit par l'adreſſe de ſa Rivale. *Garronda*, pour l'affranchir elle & ſon fruit de la ſervitude, ſe tranſporta dans le *Devendre Lokon*, où l'*Amortam* ſe gardoit; & après un combat opiniâtre il l'arracha aux *Deutas*, & l'emporta avec lui. Sa mere ayant été délivrée de l'eſclavage en buvant de cette immortelle liqueur, *Viſtnou* prit *Garronda* pour ſon *Wahannam*, ou l'oiſeau qui lui ſervoit de monture (*b*). Garronda.

Pour ce qui eſt d'*Annemonta* ou *Hanuman*, on a déja parlé de ſes exploits au ſervice de *Viſtnou*. Voici ce qu'on raconte de ſon origine. Dans le tems que *Viſtnou* avoit commandé aux *Deutas* de ſe transformer en Singes pour combattre les *Rashajas*, c'eſt-à-dire les Géans ou les Démons, il parut une femelle, qui conçut ſans avoir de commerce avec le Singe ſon mari, & mit au monde *Annemonta*, qui eſt, ſemble-t-il, proprement le vent ſous la figure d'un Singe. En recompenſe des ſervices qu'il rendit à *Viſtnou*, lorſque ce Dieu avoit pris la forme de *Ramma*, le Singe a l'honneur d'avoir un petit Temple dans l'enceinte de celui du Dieu, & pendant Annemonta ou Hanuman.

(*a*) *Baldæus* l. c. p. 813, 817. (*b*) *Roger*, p. 3, 168.

SECTION III. *L'Idolâtrie regnante.*

dant que *Garronda* accompagne *Viſtnou* au Ciel, *Annemonta* demeure ſur la Terre pour avoir ſoin de ſes affaires, juſqu'à ce que le tems de *Bramma* ſoit fini. Après quoi, lorſque *Viſtnou* reparoîtra dans le Monde, *Annemonta* tiendra la place de *Bramma*, & celui-ci fera l'office d'*Annemonta* ou du Vent (*a*).

Compagnons ou Suivans d'Ishuren.

Ce ſont-là les Dieux de la ſeconde claſſe, qui ſont en grande eſtime parmi les Viſnoviſtes. D'autre part les *Seyvias*, ou adorateurs d'*Eſwara* ou *Isburen*, joignent aux enfans de ce Dieu certains autres Etres, qui ſont les objets de leur dévotion; ſavoir *Pudas*, *Pisbaros* & *Pes*, qui ſont toujours avec *Isburen*, & que l'on voit dans ſes Temples. *Pudas* eſt repréſenté comme un gros courtaut, avec une vaſte bedaine, ſans barbe, & ayant ſur la tête des ſerpens en guiſe de cheveux. Il porte auſſi des ſerpens au bras & aux cuiſſes au lieu de bracelets & d'anneaux, & tient un bâton de la main droite. *Pes* & *Pisbaros* ſont repréſentés beaucoup plus grands, tenant des flambeaux allumés pendant la nuit (*b*).

Comme *Roger* ne fait aucune mention de ces Divinités, il y a de l'apparence qu'on ne les voit point dans les Pagodes du Carnate. Cependant cet Auteur vit dans les Temples d'*Isburen*, outre les fils de ce Dieu, *Nandi*, nommé auſſi *Baſwa* ou *Baſanna*, qui avoit la figure d'un bœuf (*c*); mais d'autres prétendent que c'eſt *Isburen* lui-même (*d*).

Dieux du troiſieme ordre.

C'eſt-là tout ce que nous trouvons ſur le ſujet des Dieux du ſecond ordre; le troiſieme comprend ce que nous nommons Eſprits ou Anges, bons & mauvais. Ils donnent aux bons Eſprits le nom de *Deutas*, & aux mauvais celui de *Rasbajas*. Ces Eſprits, ſuivant la Tradition des Indiens, n'ont point été créés immédiatement, ni engendrés par les Dieux du premier ordre, mais ils ont une origine humaine, étant les enfans du premier Bramman qu'il y ait eu, nommé *Caſſiopa*. Ce Bramman, qui étoit fils de *Bramma*, eut deux femmes, l'une qui s'appelloit *Diti*, qui fut la mere des *Deutas* (*); l'autre ſe nommoit *Aditi*, qui mit au monde les *Rasbajas* (†) ou Démons. Quelques-uns de ces derniers ont été des hommes méchans, & ont été condamnés pour leurs crimes à errer par le Monde ſous la figure d'hommes, en mendiant. Comme ces Démons ſont ſous les ordres de *Beyrewa*, fils d'*Eſwara* ou d'*Isburen*, il a ſoin qu'ils ne faſſent point de mal au genre humain, & qu'ils n'arrachent pas même un épi de bled ſans ſa permiſſion. Le reſte de ces *Rasbajas* ſont ceux qui ſont proprement ainſi nommés, & qui ſont les véritables Démons: ils ont le pouvoir de faire du mal aux hommes, & même de faire de la peine aux *Deutas*, comme on le voit par l'Hiſtoire de *Rawan* & par d'autres qu'on a rapportées. Il y en a par-tout le Monde, & même dans le *Surgam*, ou les Mondes qui ſont au deſſous du Ciel, mais non dans le Ciel même. Ces Démons ont des corps qui ſentent mauvais, & qui ſont fort diſ-

for-

(*a*) *Roger*, p. 172.
(*b*) *Baldæus*, l. c. p. 756.
(*c*) *Roger*, ubi ſup. p. 175.
(*d*) *Phillips*, p. 34.

(*) *Baldæus* les appelle *Devagal* ou *Deutas*; ap. *Church* Collect. Trav. Vol. III. p. 366.
(†) Le même Auteur les nomme *Raxiaxa* ou *Adiren*.

formes. Comme il y en a de l'un & de l'autre Sexe, ils propagent leur eſpece, & ſont ſujets à la mort, comme les autres Etres mortels. Section III.

L'Idolâtrie regnante.

Les Indiens diſent qu'ils ſont leur reſidence dans l'iſle d'*Andeman* ſur la route de Palliacate au Pegu; & on les repréſente comme Anthropophages, comme l'on dit que les habitans d'*Andeman* le ſont (*a*).

Il y a auſſi deux ſortes de *Deutas* ou de bons Anges; les ames des gens de bien, qui entrent dans un des lieux de bonheur (*) qui ſont au deſſous du Ciel, ſont auſſi appellées *Deutas*; & après y avoir paſſé un certain tems, ſelon le degré de leurs mérites, ils doivent revenir au monde & renaître, mais il y a des *Deutas*, qui demeurent toujours dans les Cieux inférieurs. Ils ſont en grand nombre, & l'on compte parmi eux *Suria* ou le Soleil, *Shendra* ou la Lune & toutes les Etoiles, auxquelles ils attribuent une ame & la vie, & les deux grands Luminaires ſont en grande vénération chez les Sectateurs de *Viſtnum* (*b*). Tous les Rois des divers Mondes & des Paradis, dont *Rajah Inder* ou *Devendiren* eſt le Chef, tous les Anges tutélaires des Villes & des Provinces ſur la Terre, ceux qui gouvernent les Régions infernales, & autres de cet ordre, ſont mis dans la claſſe des Dieux du troiſieme ordre (†). Les Indiens les adorent tous ſelon leur phantaiſie, ſans en excepter même les Démons, dont *Ganga*, *Gramma* & *Gúrnatha* ſont les principaux. *Ganga* a des Temples par-tout dans le Carnate, & on l'adore ſous la figure d'une tête avec quatre bras; mais *Gúrnacha* n'a point de Temples, ſi ce n'eſt en un ſeul endroit, & c'eſt contre la regle qu'ils en ont (*c*); car en général les repréſentations des Dieux du troiſieme ordre ne s'érigent que dans les champs ou dans les maiſons.

Syſtême de l'Univers.

Pour mieux comprendre ce qui regarde ces Dieux inférieurs, il faut connoître quelle idée les Indiens ſe font du Syſtême de l'Univers; ils diſent qu'il eſt comme un œuf, qui renferme les Cieux, la Terre & l'Abîme. La Terre ou ce Monde-ci, qu'ils appellent *Bow Lokon* ou *Lagum*, c'eſt-à-dire le lieu inférieur, occupe le milieu entre les Mondes ſupérieurs & inférieurs. Il y a trois ſortes de Cieux ou de Mondes ſupérieurs: ceux du premier ordre & les plus élevés ſont au nombre de trois, *Kaylaſon*, *Lila Weykontam* & *Weykontam*; c'eſt dans ces Cieux que Dieu lui-même ou l'Etre ſuprême réſide (*d*). Ceci demande quelque éclairciſſement. Les Brammans des Sectes qui ſont de *Viſtnum* ou d'*Isburen* le Dieu Souverain, aſſignent deux places pour le lieu où il habite, l'une où il exiſte comme un Eſprit, & l'autre où il eſt corporellement; & comme *Kaylaſon* eſt de ce

Cieux du premier ordre.

(*a*) *Roger*, p. 185.
(*b*) *Ibid.* p. 185 & 176.
(*c*) *Ibid.* p. 245.
(*d*) *Ibid.* p. 148, 181.

(*) Nommé *Devagolum*, ce qui ſignifie le ſéjour de ces Divinités. *Deu*, *Dew* ou *Div* eſt à la tête du nom de quelques-uns, comme à celui de *Devjnderen*, dont il eſt parlé plus bas. Le *Devalogum* eſt le quatrieme des quatorze Mondes, ſitué entre celui de *Viſtnu* & de *Bramma*, lequel eſt le cinquieme, ſuivant Mr. *Ziegenbalg*. Voy. *De la Croze*, Hiſt du Chriſt. des Indes, p. 468.

(†) Ceux-ci auſſi bien que les Prophetes ſont dans le quatrieme Monde, & ſous les ordres de *Devendiren*. *La Croze* ubi ſup.

SECTION III. *L'Idolâtrie regnante.*

ce dernier ordre (*), puiſqu'on dit qu'*Eſwara* ou *Isburen* y réſide corporellement avec *Parwati* ſa femme (*a*), nous conjecturons que les deux autres ſont deſtinés à lui ſervir de demeure en qualité d'Eſprit, & particulierement le *Weykontam*, où l'on dit que Dieu habite (*b*). Cette Tradition eſt ſans-doute ſelon les principes des *Seyvias*, qui admettent la ſupériorité d'*Isburen*; mais quoique *Viſtnum* ne réſide dans aucun de ces Cieux, ceux qui ſe ſont conſacrés ſans réſerve à ſon ſervice ont le privilege d'entrer d'abord dans le *Weykontam*, le plus haut des Cieux des bienheureux, & dont les ames ne ſortent jamais pour revenir dans le Monde (*c*).

Du ſecond ordre.

Le Ciel du ſecond ordre eſt immédiatement au deſſous des trois premiers, & s'appelle *Bramma Lo'on*, du nom de *Bramma*, qui y fait ſa demeure.

Ceux du troiſieme ordre ſont compris ſous le nom général de *Surgam* ou *Sorgam*, & ſont proprement autant de Paradis ou de Champs Elyſiens, qui comprennent les Régions infernales, & c'eſt-là que vont les ames des Hommes après la mort. Ils ſont au nombre de huit, entre le *Bramma Lokon* & le *Bow Lokon* ou la Terre, & portent les noms des Eſprits qui y préſident. 1. *Indre Lakon*, ou *Indre*, ou *Devendra*, le Dieu des ames bienheureuſes, commande immédiatement ſous les ordres de *Bramma* & en qualité de ſon Lieutenant; les ſept autres Chefs relevent de lui. 2. *Akni Lokon*. 3. *Jamma Lokon*, qui eſt l'Enfer. 4. *Niruti Lokon*. 5. *Warrouna Lokon*. 6. *Cubera Lokon*. 7. *Wajouvia Lokon*. 8. *Iſanja Lokon*. Les ſept derniers Chefs ont outre le gouvernement de leur Monde, la ſurintendance ſur d'autres choſes. *Akni* (ou *Vanni* (†)) eſt le Dieu du Feu. *Jamma* (ou *Padurpati* (‡)) *Niruti* (ou *Nirurdi*) *Warrunna* (ou *Varumna* & *Varrinem*) commandent à la Mer; *Wajouvia* (ou *Maril*) gouverne les Vents; *Cubera* (ou *Baſſironnem*) a l'inſpection ſur les Richeſſes. Pour ce qui eſt d'*Iſanja* ou *Ishananam*, on dit que c'eſt *Isburen* lui-même (*d*).

Mondes terreſtres.

Voilà ce qui regarde les Régions Céleſtes. Pour ce qui eſt du *Bow Lokon* ou de la Terre, ils diſent qu'elle conſiſte auſſi en ſept Mondes, ſéparés l'un de l'autre par une Mer, dont ils tirent leur nom. Celui qui eſt le plus près du centre eſt environné d'une Mer d'eau douce; le ſuivant en a une de lait (§); le troiſieme une de beurre; le quatrieme une de *Tayer* ou de crême épaiſſe; le cinquieme une de vin; le ſixieme une de ſirop; & le dernier, qui eſt celui que nous habitons, eſt environné d'une Mer ſalée. La Montagne de *Merou* ou *Merupervat*, dont on a ſouvent parlé, eſt au milieu du *Bow Lokon*, & elle eſt ſi haute que ſon ſommet s'éleve au deſſus des huit Régions céleſtes, & en bas elle va juſqu'au grand abîme,

(*a*) *Roger*, p. 156. (*b*) *Ibid.* p. 290. (*c*) *Ibid.* (*d*) *Ibid.* p. 148, 181. *Baldæus*, p. 772, 780. *De Faria*, Port. Aſia, Vol. II. p. 384.

(*) On dit que c'eſt le plus haut des trois Cieux, peut-être par abus pour le plus bas, comme il doit certainement l'être, étant le plus ſenſuel.

(†) *Baldæus*, d'après *Soula*, donne à pluſieurs de ces Chefs d'autres noms, que nous avons mis entre des crochets.

(‡) *Baldæus* le fait Roi des mauvais Eſprits, & *Nirurdi* Roi des Eſprits infernaux. Nous conjecturons que par les mauvais Eſprits il faut entendre les *Rakhajas* ou *Addiren*.

(§) C'eſt dans la Mer de lait que *Viſtnum* fait ſa demeure.

me, nommé *Patalam* ou *Patalas*. Quoique cette montagne ſoit d'or, il ne laiſſe pas d'y croître toutes ſortes de fruits, qui ont la vertu de maintenir ceux qui en mangent dans une jeuneſſe perpétuelle, mais les *Deutas* ont ſeuls le privilege d'en uſer. Cette Montagne eſt comme l'axe des Cieux; c'eſt autour d'elle que le Soleil, la Lune & les Etoiles font leurs révolutions, de ſorte que lorſque le Soleil eſt derriere la montagne il fait nuit (*a*). Section III. *L'Idolâtrie regnante.*

A l'égard du *Patalam* ou *Padalas* (*), c'eſt-à-dire de l'Abîme: on dit qu'il y a des lieux ſouterreins, tels que les Purgatoire & les Limbes de l'Egliſe Romaine: il y en a ſept, qui s'appellent, *Adela*, *Bidela*, *Sudela*, *Taladelam*, *Sadelam*, *Mahadelam* & *Padelam*; ces Mondes inférieurs ſont habités par des Hommes qui n'ont d'autre lumiere que celle qui leur vient de certains Serpens, qui ont des pierres brillantes ſur la tête (*b*). Patalam *ou Purgatoire.*

Nous avons déja parlé des quatre Ages qu'ils attribuent à notre Monde, dont chacun eſt d'un nombre prodigieux d'années, ſelon les Brammans; ils prétendent que le premier a été d'un million, ſept-cens, vingt-huit-mille années; le ſecond, d'un million, deux-cens-quatre-vingt-ſeize-mille; le troiſieme de huit millions, ſoixante-quatre-mille; les trois premiers Ages ſont déja expirés; le dernier doit durer quatre millions, trente-deux-mille ans; dont il y en a en cette année 1761, quatre-mille-huit-cens-quarante-trois d'écoulés, ſelon le calcul des Malabares, & un an de plus ſuivant celui des Banians de Surate (*c*). *Ages du Monde.*

SECTION IV.

Des Pagodes *ou Temples, & du* Culte *des* Indiens.

Section IV. *Des* Pagodes *& du* Culte.

Il y a dans toutes les Villes du Carnate au moins deux Pagodes (†), l'un conſacré à *Viſtnum* & l'autre à *Isburen*. Ils ſont bien bâtis, & plus élevés que ceux où l'on adore les Dieux inférieurs, mais ils ſont moins grands que nos Egliſes. Ils ſont bas & plats, n'ayant point de fenêtres, ni d'autre *Pagodes & leur ſtructure.*

(*a*) *Roger*, p. 182. (*b*) *Baldæus*, p. 814. (*c*) *Ibid.* p. 768.

(*) Nos Auteurs parlent un peu confuſément de ces Mondes, qui ſont au nombre de quatorze. Mr. *Zeigenhalg* paroît avoir été plus exact, dans ſa Relation manuſcrite des Indiens & de leur Religion. Mais Mr. *La Croze* n'a donné d'après lui que les noms de cinq, des quatorze, dans l'ordre ſuivant. 1. *Padala Logum* ou *Locum*, eſt l'Enfer; ils lui donnent pour Roi *Amen*, le Dieu de la Mort. Sa Cour eſt compoſée de Divinités mal-faiſantes; c'eſt dans ſon Empire que ſont tourmentées les ames des Damnés. 2. *Palogum*. c'eſt le Monde que nous habitons. 3. *Maga* ou *Maha Logum*, où *Viſtnum* & ſa Cour font leur réſidence. 4. *Devalogum*, ou Monde des Dieux; il s'y trouve trente-trois fois dix millions de Dieux, avec quarante-huit-mille Prophetes, qui ſont tous ſoumis à *Devendiren*, le Roi de ce quatrieme Monde. 5. *Chaddia Logum*, qui eſt le ſéjour de *Birama* ou *Brama*. Mr. *La Croze* s'eſt diſpenſé de donner les noms des neuf autres Mondes, parceque ſon Manuſcrit n'en dit rien de particulier. Mais nous ſouhaiterions bien qu'on eût l'Ouvrage entier, ou un Extrait plus étendu que celui que le Savant de Berlin en a donné, quoique le Public lui ſoit infiniment redevable de celui qu'il en a publié.

(†) Du mot Perſan *Beut*, qui ſignifie une Idole, & de *Gheda*, un Temple. *Oxington.* T. I. p. 154.

SECTION IV. *Des Pagodes & du Culte.*

tre jour que celui qu'ils reçoivent par les portes. Le Pagode eſt diviſé en trois parties, la premiere eſt une aile voûtée, ſoutenue par des piliers, remplie de repréſentations d'Animaux, & ouverte à tout le monde; la ſeconde eſt fermée par une forte porte, qui eſt ouverte de jour, mais que les Brammans gardent, ne permettant à perſonne d'y entrer; c'eſt-là qu'on voit des Idoles affreuſes, qui ont pluſieurs têtes & grand nombre de mains; la troiſieme partie eſt auſſi munie d'une bonne porte, & c'eſt où ſe trouve la ſtatue du Dieu, auquel le Temple eſt dédié. Autour de ces Temples il y a un aſſez grand terrein ou cour, fermée de murailles; dans cet eſpace il y a pluſieurs petits Temples ou Chapelles; dans ceux qui ſont autour des Pagodes de *Viſtnum* on voit les Chapelles de *Latſæmi* ſa femme, de *Garronda* & d'*Annemonta*. *Garronda* eſt repréſenté ſous la figure d'un homme qui a des ailes de chaque côté, mais *Annemonta* a la face d'un ſinge. Dans la cour des Temples d'*Isburen* ou *Eſwara* on trouve ceux de *Parvati* ſa femme, de ſes fils *Vikneſwara*, (nommé auſſi *Pullari* & *Winnaika*) *Comaraſwara* & *Virrepadra*; de même que la Chapelle du Bœuf *Nandi* ou *Baſwa*, qui eſt le *Wahannam* d'*Isburen*, & celle de *Suria* ou du Soleil. *Shendra* ou la Lune n'en a point, mais elle n'y perd rien, parce-qu'elle eſt toujours placée ſur la tête d'*Isburen* (*) (*a*).

Culte dans les Pagodes.

Il ne paroît point que les Brammans aſſemblent le Peuple dans le Pagodes, ou qu'il y ait des jours fixes conſacrés au Service Divin. Seulement une fois ou deux par mois on porte pendant certaines nuits les ſtatues de *Viſtnum* & d'*Isburen* en proceſſion par les rues. L'Idole eſt miſe ſur un cheval de bois, qui a les jambes de devant levées, & les deux autres attachées ſur une eſpece de plancher, que quatre *Mukwás* ou Pêcheurs portent ſur leurs épaules. Le Cavalier eſt ſous un paraſol, & il y a un homme qui chaſſe les mouches avec un éventail, pendant qu'un grand nombre de flambeaux marchent devant. Quand l'Idole eſt de retour dans la Pagode, les Danſeuſes (†), qui en dépendent, commencent à faire leurs fonctions, & pendant tout le tems qu'elles y ſont occupées on chante des Hymnes & on joue des inſtrumens à l'honneur du Dieu.

Chacun, ſuivant la Secte dont il eſt, ſe fait une affaire d'honorer l'Idole & de l'orner. *Viſtnum* aime que ſa ſtatue ſoit jonchée de fleurs, richement habillée, & ornée de pierreries: auſſi ſes Dévots n'épargnent-ils rien pour le ſervir à ſon goût. De ſon côté *Eſwara* aime qu'on lave fréquemment ſon image avec de l'eau ou avec quelque liqueur parfumée, & ſes adorateurs ne manquent point de le contenter. Pour témoigner encore leur

(*a*) *Roger*, l. c. p. 204–208.

(*) Le Commentateur de *Roger* croit que les Brammans ont emprunté cet uſage du Livre des *Juges* VIII. 21, 26. où il eſt dit que les Rois des Madianites avoient toujours pour ornement de petits croiſſans. Mais nous ne concevons pas bien comment la Lune peut être placée ſur la tête d'*Isburen*, qu'on dit qui eſt repréſenté ſous la figure du *Lingam*. [Et moi je ne ſai où ſe trouvent dans le Livre des Juges les petits croiſſans; il y eſt parlé de colliers au cou des chameaux. REM. DU TRAD.]

(†) Ces Danſeuſes ſont toutes des filles de joie, quoique conſacrées au ſervice des Temples. Voy. *Phillips*, Account of Malabar, p. 100, 102.

leur reſpect, ils allument des lampes, & préſentent deux fois par jour des mets à l'Idole, qu'on lui apporte au ſon des flûtes & des tambours. Cela ſe pratique pour ſanctifier ces mets, les Brammans n'en uſant que de ceux qui ont été ainſi offerts à l'image de leur Dieu favori. A de certains jours de Fête, on promene les images des Dieux & des Déeſſes ſur des chars de triomphe, tirés par un grand nombre d'hommes; le Peuple les adore en élevant les mains jointes, mais aucune perſonne des baſſes Tribus n'oſeroient les toucher. Il y en a qui portent le fanatiſme juſqu'à ſe coucher par terre, ou à ſe jetter ſous les roues du char, pour ſe ſacrifier en ſe faiſant écraſer (*a*).

Section IV. *Des Pagodes & du Culte.*

Quand les Brammans entrent dans les Temples, ils laiſſent leurs pantoufles à la porte, & s'avancent avec beaucoup de reſpect. Le Peuple fait connoître auſſi la grande vénération qu'il a pour les Pagodes, en contribuant libéralement à leur entretien & à celui des perſonnes qui y ſont attachées: outre cela tous les droits qu'on leve ſur les marchandiſes étrangeres & ſur celles du Pays ſont deſtinés au même uſage (*b*).

Ce ſont principalement les *Brammans*, les *Pantaren* & les *Antigols*, trois ſortes d'Eccléſiaſtiques, qui font le Service. Ils ſe levent de grand matin, ſe baignent, & préparent enſuite la boiſſon pour l'Idole, compoſée de miel, de ſucre, & du jus de la noix de Cocos; ils offrent en même tems des fleurs, & poudrent leurs offrandes & les Idoles avec de la poudre de bois de ſandal (*). Il paſſent enſuite à l'encenſement, nommé *Tubum* & *Tubaradiné*, qu'ils font avec du bois de ſandal & d'aigle, autre eſpece de bois odoriférant. Après quoi ils préſentent les mets, qui conſiſtent en riz, pois, feves, beurre & noix de Cocos; ils les mettent devant l'Idole, & quelque tems après ils les mangent entre eux; ils répétent en même tems des prieres, & liſent les louanges du Dieu à qui l'on offre le ſacrifice. C'eſt-là le ſervice qu'ils font journellement (*c*).

Service Divin.

Les femmes ne ſont pas moins dévotes ici qu'en Europe, & elles commencent de fort bonne heure. A l'âge de ſept ou huit ans une fille ſe met ſous la diſcipline du Prêtre de ſes Parens: quand elle eſt mariée elle ſe fait inſcrire dans le Catalogue des Diſciples de ce Prêtre; & dès-lors elle va entendre ſes diſcours & ſes leçons dans le Pagode, & fait ſes ſalutations à l'Idole & aux Brammans: ſi elle eſt fort jeune elle va ſeule, mais quand elle eſt en âge d'être mariée, elle eſt accompagnée de deux ou trois femmes, qui de tems en tems ſe frottent de cendres conſacrées, & préſentent leurs offrandes, en répétant les prieres que les Prêtres leur ont enſeignées. Elles donnent aux pauvres ce qu'elles offrent à *Pulleyar* (†) dans leurs maiſons, elles obſervent auſſi des jeûnes, font des vœux, & pratiquent, ſi elles ont de l'eſprit, les purifications cérémonielles. Les uns fréquentent beaucoup les Pagodes, d'autres rendent leurs hommages aux Ido-

Dévotion des Femmes.

(*a*) *Roger*, ubi ſup. p. 217-225. (*b*) *Ibid.* p. 209. (*c*) *Phillips*, p. 43.

(*) C'eſt-là ſans-doute le ſervice qui ſe fait dans les Temples d'*Isburen*.
(†) *Pulleyar* ou *Wikken Isburen*, un des fils d'*Isburen*.

SECTION IV. *Des Pagodes & du Culte.*

Idoles dans les rues, quand on les porte en procession aux Fêtes; chacune se tient à sa porte, & les mains levées fait une profonde révérence. Les femmes portent leur encensoir avec elles pour s'en servir, & elles sont fort charitables. Quand le Prêtre vient chez elles, elles écoutent d'abord ses instructions, & ensuite elles lui servent de quoi manger, & toute sorte de fruits (*a*).

Prêtres du Peuple.

Comme les *Brammans* n'ont point de commerce avec la classe du Peuple composée des Laboureurs, des Artisans & des Gens du commun, ceux-ci se choisissent un Prêtre parmi eux, de même qu'un Dieu d'une des classes inférieures, dont ils mettent l'image dans leurs maisons. Tout leur culte revient à ceci: le Vendredi ils font bouillir du riz avec du lait, tuent des chevres, des cochons, de poules & des paons; prennent du *Suri* pour boire, du linge dont on ne s'est point servi, & présentent le tout à leur Idole, en la priant de recevoir favorablement leur offrande, & de leur accorder tout ce qu'ils lui demanderont. Quand ils ont fait toutes leurs cérémonies accoutumées, ils ôtent les mets & s'en nourrissent, ils en distribuent aussi une partie à leurs parens & amis, qui sont de leur Secte. Si quelqu'un d'eux tombe malade, ils prient l'image pour sa santé en ces mots: *ô Dieu rends la santé à ce malade, & j'employerai dix pieces d'or à des offrandes de mets:* ou *je tuerai une chevre*, ou *je ferai bouillir du riz pour ton usage;* ou *je te ferai une image &c.* Hors de cela, dit notre Auteur Malabare, qui étoit de la classe des Marchands, le petit peuple n'a d'autre Religion que son ventre (*b*).

Les Images ne sont que pour le Peuple.

Après tout, les Malabares prétendent que les gens sages & éclairés parmi eux pratiquent les devoirs du Culte sans images, qui ne sont, disent-ils, que pour les enfans & pour les gens grossiers, qui ne peuvent se faire d'idées des Etres Celestes (*c*). Effectivement on en trouve, même parmi les Brammans, qui renoncent au Culte des Images, & par cette raison ne fréquentent point les Pagodes. Plusieurs reconnoissent l'impuissance de leurs Idoles, & avouent que tout le système de leur Théologie n'est qu'un Chaos d'idées incompréhensibles & contradictoires.

SECTION V.

Des Cérémonies Religieuses.

SECTION V. *Cérémonies Religieuses.*

LE Culte des Indiens est accompagné d'un grand nombre de Cérémonies. Ils ont plusieurs Fêtes & des Jeûnes dans le cours de l'année. Ils pratiquent des Ablutions & des Purifications, en s'arrosant d'eau sainte, & en se frottant de cendres sacrées, faites de bouse de vache, auxquelles ils attribuent une grande vertu. Les Prêtres des diverses Sectes préparent ces cendres & les consacrent, ils en jettent sur les images de leurs Dieux, & en frottent les Dévots, sur-tout au front, parceque c'est un préservatif contre les malheurs, & un charme contre les Esprits malins; ils se servent aussi pour ce dernier usage de grains de chapelet.

Cendres Sacrées.

Les

(*a*) *Philips*, p. 236. (*b*) *Ibid.* p. 60. (*c*) *Danish Litt.* p. 20.

Section V. *Cérémonies Religieuses.* — *Pélerinages.*

Les Pélérinages ne ſont pas moins fréquens aux Indes qu'en Europe, & outre ceux qui ſont particuliers à chaque Pays, il y a des lieux où tout le monde ſe rend ; tels ſont *Caſi* ou *Benares* ſur le Gange, *Maturé* proche d'Agra, *Kanjevoram* dans le Carnate, *Dewaraka* ou *Dawarka* près de Surate, & deux ou trois autres encore ; où l'on va de tous les quartiers de l'Hindûſtan & de la Preſqu'iſle en-deçà du Gange (*a*).

Pénitences.

Ces Pélérinages paſſent pour une œuvre très-méritoire, & ſervent à expier les péchés des Indiens, qui pratiquent auſſi dans cette vue pluſieurs ſortes de Pénitences, dont les moins rudes ſurpaſſent tout ce que les Pénitens de l'Egliſe Romaine font de plus difficile. Il y en a qui demeurent aſſis, & d'autres debout dans la même attitude durant pluſieurs années. Ceux-ci portent des fardeaux fort peſans, ceux-là traînent des chaînes d'un poids énorme ; quelques-uns s'expoſent à l'ardeur du Soleil, d'autres ſe pendent par les pieds au-deſſus d'un braſier allumé. En un mot ce qu'ils font en ce genre eſt ſi ſurprenant, que cela paroîtroit incroyable ſans le témoignage unanime de tous les Voyageurs (*b*). C'eſt par ces pénitences, par les bonnes œuvres, & par une ſincere repentance que les Indiens eſpérent d'obtenir la rémiſſion de leurs péchés, & de faire leur ſalut. Ils n'ont aucune idée d'un pardon purement gratuit de la part de Dieu, ni d'un Rédempteur, ſi ce n'eſt Dieu lui-même. Ils diſent qu'aucun homme ne peut délivrer un autre du péché, pas même le Fils de Dieu, qui, diſent-ils, n'eſt pas exempt de péché (*c*). Avec tout cela, ils ne laiſſent pas de croire qu'on peut en obtenir la rémiſſion bien plus aiſément, comme en récitant quelques prieres, & le *Vedamantiram* ou la Priere de cinq mots, qui eſt en grande vénération chez les Brammans. Ces Prêtres prétendent auſſi pouvoir tranſporter les péchés ſur les vaches ; mais cette expiation coûte cher, car il faut fournir pour cela pas moins de deux-cens vaches, que les Brammans gardent pour leur peine (*d*).

Purgatoire.

Les Indiens croient un Etat à venir de Peine & de Recompenſes. Ils admettent auſſi, comme on l'a vu, un Purgatoire. Ils ont ſur le Diable, les Sorciers & les Apparitions les mêmes idées qui regnent en Europe. Ils diſent que les malins Eſprits font beaucoup de mal dans le Monde, qu'ils tuent des perſonnes, & entrent en d'autres. On mene ceux qui ſont poſſédés aux Pagodes, où l'on fait des offrandes de vivres à la Divinité, en la priant de délivrer le Démoniaque. Enſuite on donne des coups de bâton au patient, pour effrayer le Démon ; & comme ce régal lui déplait, il décampe fort en colere, ſe plaignant hautement de l'injuſtice qu'on lui fait de le déloger. Il y a cependant trois Démons, qui ſont ſi opiniâtres, qu'ils ne veulent pas ſortir des poſſédés, lors même qu'on les conjure au nom du ſeul Dieu, de l'Etre Souverain (*e*).

Exorciſmes.

Variété d'Opinions

Les Gentils ont différentes opinions ſur la nature de l'Ame. Les uns ſou-

(*a*) *Roger*, p. 263. *Baldæus*, p. 815. *Phillips*, p. 6, 63, 105.
(*b*) *Ibid.* p. 258. *Baldæus*, p. 817. *Phillips*, p. 27, 57.
(*c*) *Phillips*, p. 155, 156, 163.
(*d*) *Ibid.* p. 180. *Baldæus*, l. c.
(*e*) *Phillips*, p. 85, 143.

SECTION V.

Cérémonies Religieuses.

sur la nature de l'Ame.

soutiennent que c'eſt Dieu lui-même; d'autres que c'eſt une portion de la Divinité; ceux-ci prétendent, qu'au commencement Dieu a créé à une fois les ames de tous les hommes; ceux-là diſent que l'ame eſt propagée par les Parens; d'autres, qu'elle eſt la production des cinq Elémens (*). Le plus grand nombre croit que les ames ſont éternelles, auſſi bien qu'immortelles: parmi ceux qui penſent ainſi, les uns ſoutiennent qu'elles ſont contenues dans l'Eſſence Divine; d'autres qu'elles exiſtoient hors de Dieu, & qu'elles dormoient avant la création du Monde. Ceux qui prétendent qu'elles ne ſont point éternelles, diſent qu'elles ont été créées avant le Monde, & logées dans l'Eſſence de Dieu. La plupart des Indiens croient que chaque homme a deux ames, une bonne & une mauvaiſe (*a*), ou pour mieux dire, c'eſt ainſi qu'elles ſont différentes: on appelle l'une l'*Ame* Suprême, qui n'eſt autre que Dieu même: la ſeconde eſt l'Ame Animale, le principe ſenſitif du plaiſir & de la douleur, de l'amour & de la haine, & des autres affections. Les uns croient l'ame ſpirituelle, les autres la font matérielle, & diſent que c'eſt l'onzieme ſens de l'Homme; car ils diſtinguent les organes actifs des organes paſſifs ou ſenſitifs, & ils comptent dix ſens au-lieu de cinq (*b*). Enfin les Indiens ne mettent aucune différence entre l'ame de l'Homme & celle de la Bête. Quant à la différence qu'il ſemble y avoir, ils prétendent qu'elle ne git pas dans l'ame même, mais qu'elle doit ſon origine à la ſtructure & à l'organiſation des différens corps, qui donnent de l'avantage à des créatures de diverſes eſpeces, comme à celles de la même eſpece; de-là vient que les uns ont plus d'eſprit que les autres; que les uns raiſonnent bien & les autres mal (*c*).

Métempſycoſe.

Le Dogme de la Métampſychoſe eſt généralement admis chez toutes les Nations des Indes, & s'eſt répandu dans la plus grande partie de l'Aſie. Il eſt difficile de dire en quel tems il eſt né, & à quoi il doit ſon origine. Les uns croient que c'eſt aux dix métamorphoſes de *Viſtnum*: d'autres prétendent que c'eſt de-là qu'eſt venue la défenſe de manger de la chair des animaux. Mais comme il n'y a aucun commandement qui impoſe la néceſſité de croire la tranſmigration des ames, & qu'il n'en eſt fait aucune mention dans le *Shaſter*, au moins ſuivant l'Extrait de *Lord*, ce dogme paroît plutôt devoir ſon origine à la défenſe de manger de la chair, dont on a voulu rendre raiſon par-là, de la même maniere que l'opinion de la deſtruction & du renouvellement de tout alternativement ſemble être née de la Métempſychoſe, jointe à l'opinion de l'éternité du Monde. Cet état de l'ame eſt une eſpece de Purgatoire, & ſert de châtiment, bien loin d'être un état de bonheur. Il n'y a que les ames pures qui entrent d'abord dans le Ciel; celles qui ſont criminelles paſſent ſucceſſivement en différens corps, pour ſe purifier parfaitement, ce qui demande qu'on renaiſſe pluſieurs fois. Quelquefois on paſſe d'un meilleur corps dans un moins avantageux, d'autres

Et une eſpece de Purgatoire.

(*a*) *Dan. Lett.* P. II. p. 23. *Roger*, p. 92. (*b*) *Pons*, Lett. Edif. T. XXVI. p. 244. (*c*) *Roger*, p. 190.

(*) La Terre, l'Eau, le Feu, l'Air; ils ajoutent le Vent, ſelon *Roger*, & les Cieux, ſuivant *Baldæus*; peut-être peut-on mettre l'Ether au lieu des Cieux.

tres fois d'un mauvais dans un qui eſt plus favorable: mais les ames les plus impures paſſent dans le corps de Bêtes venimeuſes, ou ſerviles, comme ſont les chevaux de poſte, ou naiſſent dans une condition fort abjecte (a). Section V. *Cérémonies Religieuſes.*

SECTION VI.

Des Prêtres *Indiens & de leurs différentes* Sectes.

Section VI. *Des Prêtres Indiens.*

IL y a parmi les Gentils des Indes trois ſortes d'Eccléſiaſtiques. Les uns le ſont de naiſſance, ce ſont les *Brammans*; les autres le ſont par adoption, ce ſont ceux de la Tribu des *Shudderis* ou des Marchands, que les *Brammans* admettent; enfin il y en a qui le ſont par élection, & que ceux des autres Tribus choiſiſſent pour remplir les fonctions du Sacerdoce parmi eux.

Clergé des Indiens.

Nous avons déja parlé des Brammans, entant qu'ils compoſent une des quatre Tribus qui partagent les Indiens; nous les conſidérerons à préſent par rapport à leur Charge. Il faut obſerver d'abord qu'ils forment une Tribu Sacerdotale, telle qu'étoit celle de Lévi parmi les Juifs: ils ont auſſi, comme ceux de cette Tribu, été Rois & Prêtres en de certains tems & en de certains lieux. Ils ſont venus originairement des Provinces Septentrionales qui ſont entre le mont *Hima* ou *Imaus* & la riviere de *Jemni*, bornées au Midi par le Gange juſqu'à Patna (b). Ils ſe diſent deſcendus du Dieu *Bramma*, & en vertu de cette origine ils prétendent être parfaitement purs & exempts de péché (c). C'eſt auſſi ce qui fait qu'ils tiennent le premier rang parmi la Nobleſſe, & qu'ils ont divers privileges, entre autres celui de ne ſe point proſterner devant les Rois, & d'être aſſis en leur préſence (d). La perſuaſion de la divinité de leur origine les rend extrêmement fiers, & leur fait regarder les autres Tribus avec mépris; ils ne veulent point toucher ceux de l'ordre du Peuple, ni converſer avec eux, ni même faire les fonctions ſacerdotales pour eux; ils reçoivent pourtant leurs aumônes en argent, quand il a été purifié dans l'eau.

Origine divine des Brammans.

Leurs Privileges.

Il eſt certain que les autres Tribus traitent les *Brammans* avec un profond reſpect, à cauſe de leur origine prétendue, & des privileges que le *Vedam* leur donne. Le premier eſt de célébrer la Fête qu'on appelle *Jagam*; ils font alors deux choſes qui leur ſont défendues en tout autre tems, & pour leſquelles ils font paroître la plus grande horreur, qui ſont de tuer des animaux & de manger de la chair. A cette Fête ils immolent une bête, mais pour ne point répandre de ſang ils l'étranglent ou l'étouffent; enſuite ils la coupent en pieces, mangent une partie du cœur avec les autres *Brammans* qui ſont préſens, & brûlent le reſte. Leur ſecond privilege eſt d'enſeigner aux *Settreas* ou *Cutteris*, c'eſt-à-dire à ceux de la Tribu des Rajahs & des Rajeputes, la maniere de ſolemniſer le *Jagam*, mais il ne leur eſt pas permis d'en inſtruire les perſonnes des deux autres Tribus. En troiſieme lieu ils ont le privilege de lire le *Vedam*; & en quatrieme

(a) *Dan. Lett.* p. 22.
(b) *Pont*, Lett. Edif. T. XXVI. p. 220.
(c) *Dan. Lett.* P. I. p. 20, 22.
(d) *Bahiens*, ubi ſup. p. 812.

SECTION VI. *Des Prêtres Indiens.*

me lieu celui de l'enſeigner à ceux de leur Tribu & aux *Settreas*, & c'eſt à ceux-là qu'ils doivent s'en tenir. Enfin ils ont le droit de demander des aumônes, mais non d'en faire, pendant que ceux des autres Tribus ont la liberté d'en donner, mais non d'en demander (*a*). C'eſt ainſi qu'ils ont la politique impie de ſe diſpenſer du grand devoir de la Charité, en vertu d'un ordre divin.

On ne les fait jamais mourir.

Nous ne devons pas oublier une autre grande prérogative des *Brammans*, c'eſt de ne pouvoir jamais être punis de mort, quelque crime qu'ils ayent commis: on ſe contente de leur crever les yeux, parceque l'on regarde comme un des cinq péchés mortels, d'ôter la vie à un *Bramman*. Si cela arrive à quelqu'un le *Vedam* preſcrit un pélérinage de douze ans au coupable, qui doit demander l'aumône le crane du *Bramman* à la main, lequel doit auſſi lui ſervir de plat & de coupe pour manger & boire ce qu'on lui donne. Au bout des douze ans il eſt obligé de diſtribuer quantité d'aumônes, & de faire bâtir un Pagode en l'honneur d'*Eſwara* ou *Isburen*. Que ſi un *Bramman* va à la guerre dans le deſſein de tuer les autres, le crime eſt moins grand de le tuer lui-même, & on peut l'expier en faiſant ſeulement bâtir un Temple (*b*).

Leurs Fonctions, & leur Entretien.

La fonction des *Brammans* eſt uniquement d'enſeigner aux autres à lire, à écrire, à tenir des comptes, & à les inſtruire à fond dans la Religion. C'eſt-là leur principale occupation, dont ils ſont obligés de s'acquitter, ſans retirer aucune rétribution de leurs peines: s'ils ſont pauvres, ils peuvent cependant recevoir des préſens de leurs Diſciples, non pour s'enrichir, mais pour s'entretenir honnêtement. Il eſt vrai que les Rois ou les Rajahs ſont tenus d'empêcher qu'ils n'ayent obligation à leurs Diſciples pour leur entretien, en leur aſſignant les revenus de quelques villages pour leur ſubſiſtance & pour celle de leurs familles. Mais comme ils ſont en ſi grand nombre que les Princes ne peuvent pourvoir aux beſoins de tous, les Habitans des divers Pays doivent contribuer à leur entretien; & l'on dit que quoique les *Brammans* ayent plus du tiers des revenus du Pays, il ne laiſſe pas de s'en trouver un grand nombre, qui ſont ſi pauvres qu'ils ſont contraints de mendier. La néceſſité les force auſſi quelquefois à ne ſe pas borner à enſeigner & à avoir recours à d'autres moyens pour vivre, comme de négocier, & de pratiquer la Médecine. Mais ils ne peuvent s'appliquer à la Culture de la terre, à la Peinture, ou à quelque autre ouvrage de main, bien moins leur eſt-il permis de rendre aucun office ſervile à perſonne, pas même aux Rois, comme de leur laver les pieds ou de leur préſenter le Bétel. Celui qui s'abbaiſſeroit juſques-là, ſeroit dégradé & chaſſé de ſa Tribu; ils peuvent cependant être Secretaires, Ambaſſadeurs & Conſeillers, & effectivement il n'y a gueres qu'eux qui occupent ces Emplois (*c*). Ils ne laiſſent pas d'en prendre de bien plus bas, & même celui de ſervir de guides & de conducteurs aux Voyageurs.

Leur Education.

Les *Brammans* regardent leurs enfans & leurs maiſons comme ſouillés les

(*a*) *Roger*, Mœurs des Bramins, p. 32.
(*b*) *Ibid.* p. 3.
(*c*) *Ibid.* p. 39.

les dix premiers jours après la naiſſance d'un enfant, & il faut de grandes cérémonies pour purifier les uns & les autres. Le douzieme jour ils allument un feu, qu'ils appellent *Homam*, où ils jettent de l'encens & d'autres choſes, parcequ'il paſſe pour ſacré: quand il eſt conſumé, ils donnent le nom à l'enfant. Ils leur percent enſuite les oreilles, non pour y mettre des joyaux, mais pour marquer qu'ils ſont conſacrés à *Viſtnum* & à *Isburen*, & ils ſouhaittent alors un grand degré de ſainteté aux enfans. La premiere choſe qu'ils font après, c'eſt de leur mettre le petit cordon nommé *Dſandhem*, qui deſcend de l'épaule gauche fort bas ſur le côté droit; on le fait ordinairement quand les enfans ont cinq ans; cependant, comme cette cérémonie demande quelque petite dépenſe, les parens pauvres la différent juſqu'à l'âge de dix ans. Quand on a mis ce cordon aux enfans, on les appelle *Bramma Saris*, c'eſt-à-dire *Enfans de Brammans*, & juſqu'à ce tems-là ils ne ſont pas regardés comme tels. Ils portent ce nom tant qu'ils ne ſont pas mariés, & pendant ce tems-là il leur eſt defendu de coucher avec une femme, & de macher du Bétel, parcequ'on prétend qu'il excite à l'amour; il ne leur eſt permis de manger qu'une fois par jour, & ils ſont obligés de demander en aumône les vivres dont ils ont beſoin. Ce ſont-là les regles preſcrites par le *Vedam*, mais qu'on n'obſerve pas toujours à la rigueur (*a*).

SECTION VI. *Des Prêtres Indiens.*

Le Cordon dont on a parlé, eſt d'un fil fin, & compoſé de trois fils que les Brammans tournent enſemble. Ils ne l'ôtent jamais, ni en ſe couchant ni en ſe levant; & s'il ſe rompt, ils ne peuvent manger juſqu'à ce qu'ils en ayent une autre; & ils ne ſont pas regardés comme membres de la Tribu, tant qu'ils n'en ont point. C'eſt par cette raiſon qu'ils renouvellent leur cordon au mois d'Août, qui eſt le tems qu'ils le mettent aux enfans. Comme ce cordon n'eſt pas, ainſi que quelques-uns le croient, une marque particuliere qui ſert à diſtinguer les *Brammans*, ceux des autres Tribus peuvent le porter, & le portent ſouvent, à l'imitation de leurs ancêtres, & pour faire paroître leur zele. Quand les enfans ſont en âge d'apprendre, ils les inſtruiſent eux-mêmes, à moins qu'ils n'en ſoient détournés par d'autres occupations, & en ce cas-là ou ils prennent un Maître dans la maiſon, ou ils les envoyent chez les *Brammans* qui tiennent école; car il n'y a que des *Brammans* qui puiſſent inſtruire des *Brammans*. A leur exemple ceux des autres Tribus ne ſouffrent point que leurs enfans ſoient inſtruits par des perſonnes d'une Tribu inférieure, mais les Maîtres de Tribus ſupérieures peuvent donner des leçons à ceux des Tribus inférieures, ſi l'on excepte les enfans des *Parreas*, qui ſont tellement mépriſés, que ceux de la quatrieme & derniere Tribu ſe font une peine de les inſtruire (*b*).

Leur Cordon.

Quand il s'agit de marier leurs fils, les *Brammans* choiſiſſent une fille de leur Tribu qui n'a point encore eu ſes ordinaires. Ils ne ſont pas moins attentifs à donner des maris à leurs filles avant ce tems-là, parcequ'autrement perſonne ne peut les épouſer, mais on trouve moyen de lever cette difficulté en cachant leur âge. Quand il rendent viſite à la famille dans la-

Mariages.

(*a*) *Roger*, l. c. p. 43. (*b*) *Ibid.* p. 47.

SECTION VI. *Des Prêtres Indiens.*

laquelle ils ont deſſein de choiſir une femme pour leur fils, ils obſervent avec grande attention juſqu'à la moindre bagatelle, qu'ils regardent comme de mauvais préſage; & ſi trois fois de ſuite ils rencontrent quelque choſe de pareil, ils abandonnent leur recherche. Quand ils s'ouvrent ſur le mariage au pere de la fille, il demande ordinairement à voir le jeune homme; s'il en eſt content, & de la dot qu'il lui donne, le Galant a la liberté de fréquenter la maiſon & de voir ſa Maîtreſſe. Les Cérémonies qu'on obſerve aux mariages des *Brammans*, ſont aſſez les mêmes qui ſe pratiquent en pareil cas dans les autres Tribus. Quand le mariage eſt conclu, & que le pere a donné la main de ſa fille au futur, celui-ci prend le *Tali*, qui eſt une petite ceinture à laquelle tient une tête d'or de quelque Dieu, & la met autour du cou de la fiancée, & cela rend le mariage certain. Mais il arrive quelquefois, que quand le jeune homme ſe met en devoir de faire cette cerémonie, & qu'il ne donne pas la dot à laquelle le pere s'attend, un des aſſiſtans ſe préſente, offre ce qu'on demande, & emmene la fille du conſentement de ſon pere. Quand le mari meurt, on enterre le *Tali* avec lui, à moins que la veuve ne ſe brûle, car alors on le brûle avec elle. Le mariage ſe fait, en dreſſant un *Pandal*, & en faiſant une cavalcade par la ville, comme ſont ceux des autres Tribus. Quand les enfans des *Brammans* ſont mariés, on ne les appelle plus *Bramma Saris*, mais *Grahaſtas*, & on leur donne alors le ſecond petit cordon, qui eſt ſemblable au premier, & ils en ajoutent communément un troiſieme, qui leur ſert d'habit de deſſus; car comme il eſt défendu aux *Brammans* d'avoir la poitrine nue, ils comptent qu'elle eſt couverte quand ils ont le troiſieme cordon; tous les dix ans ils ſont obligés ſelon leur *Vedam* d'ajouter un autre fil aux premiers qui forment leur cordon, mais ils ne ſuivent pas tous ce précepte (*a*).

La Polygamie leur eſt permiſe.

Quand les jeunes *Brammans* avancent en âge, ils prennent ſouvent des femmes dans les autres Tribus, & même dans celle des *Soudras* ou *Wiſes*, qui eſt la derniere, & que les autres mépriſent. Mais les *Brammans* eux-mêmes condamnent cette pratique, & regardent comme un grand péché de laiſſer des enfans d'une femme de cet ordre; ils croient que le pere eſt exclus du Ciel, tant que ces enfans vivent, ou qu'il reſte quelqu'un de leurs deſcendans. Les *Brammans* évitent avec ſoin de marier leurs enfans avec des perſonnes qui leur touchent de trop prés; car ils ont l'inceſte en horreur, & ils le mettent au nombre des cinq peché mortels, qui ne ſeront que difficilement pardonnés. Le *Vedam* ordonne en pareil cas, qu'on coupe les parties naturelles au coupable, & qu'on le laiſſe mourir en les tenant à la main. On raconta à *Roger*, qu'un *Bramman*, qui vivoit encore, s'étoit puni lui-même de cette façon, & ſe ſeroit noyé ſi on ne l'en avoit empéché, parcequ'il avoit couché avec ſa mere, l'ayant trouvée dans ſon lit, & croyant que c'étoit ſa femme. Les *Brammans*, ainſi que ceux des autres Tribus, portent la Polygamie à un grand excès. *Bartrouberri*, célebre pour ſes Proverbes & ſes autres Ouvrages, avoit trois-cens femmes, quoique ſon pere n'en eût que quatre. Les gens graves condamnent cette

(*a*) *Roger*, p. 56–62.

cette coutume, mais ils disent qu'elle n'est pas criminelle, parceque le *Vedam* ne l'a pas défendue. Ils ne laissent pas de regarder comme une action blâmable dans quelqu'un de leur Tribu qui a plusieurs femmes, de prendre une concubine. Il est vrai qu'il n'y a point de peine décernée contre cette action, ni contre l'adultere: mais quand la femme d'un *Bramman* lui manque de fidélité, il l'enferme & lui donne dequoi vivre le reste de ses jours; mais s'il l'aime beaucoup, & qu'il s'apperçoive que les autres *Brammans* ne viennent plus chez lui comme auparavant, il fait un festin, où il invite plusieurs personnes de sa Tribu, & sa femme sert à table; quand les convives ont reçu les mets de sa main, elle passe dans la suite pour honnête femme (*a*).

Section VI. *Des Prêtres Indiens.*

Leur Frugalité.

Les *Brammans* vivent avec une grande frugalité: ils ne se nourrissent que de riz, de fruits, de racines & d'herbages, & ne boivent que de l'eau; quelquefois à leurs repas ils prennent une coupe de lait, ce qui fait qu'ils ont ordinairement une vache. Ils n'usent jamais d'aucune liqueur qui ait un goût agréable (*), ou qui puisse enyvrer; car ils ont l'yvrognerie en horreur, & c'est un de leurs péchés mortels. Ceux de cette Tribu portent l'orgueil jusqu'à ne vouloir jamais aller chez les personnes des autres Tribus manger ou boire, si ce n'est du *Tayer* ou de la crême, qu'ils croient de la même qualité que l'*Amortam* ou le Nectar des Dieux. Mais rien ne peut les engager à manger chez ces personnes, ni même chez un *Bramman* d'une autre Secte. Bien plus, si la femme est d'une autre Tribu que son mari, elle ne peut manger avec lui; & comme il n'est permis à personne, pas même au Roi, de voir manger un *Bramman*, sa femme est soumise à la même Loi; de sorte que si le *Bramman* le lui permettoit par tendresse, les autres *Brammans* ne voudroient point manger avec lui ou chez lui (*b*).

Dispute sur la nature des Alimens.

Comme deux des quatre Tribus, savoir les *Brammans* & les *Banians* ne mangent que des végétaux, & que les deux autres, qui sont les *Settreas* ou *Cutteris* & les *Soudras* ou *Wises*, se nourrissent de chair & de poisson, il y a une grande dispute entre eux sur cet article. Les *Brammans* prétendent que les deux autres Tribus font un grand péché de tuer des animaux, & ceux de la Tribu des *Cutteris* ou des Rajahs soutiennent, qu'en le faisant ils font mieux que les *Brammans*, parceque, disent-ils, une seule bête suffit pour nourrir plusieurs personnes, & on ne déloge qu'une seule ame du corps qu'elle occupoit; tandis que les *Brammans* sont obligés pour se nourrir de déloger un grand nombre d'ames, en cueillant les racines & les plantes. Car ils croient que les Végétaux ont des ames, aussi bien que les Bêtes, & que les ames humaines passent dans les uns & les autres.

Tout ce que les *Brammans* peuvent répondre, c'est qu'ils ne commettent pas un aussi grand péché que les *Cutteris* quand ils tuent quelque animal, parceque les ames qui sont dans les racines & dans les plantes, sont dans

(*a*) *Roger*, p. 64–67. (*b*) *Ibid* p. 110, 114.

(*) C'est-à-dire pour leur boisson particuliere, & dans le Carnate; mais dans la partie Orientale du Malabar, ils composent la boisson, qu'ils offrent à l'Idole, de miel, de sucre & de jus de noix de Cocos; & sans doute qu'ils la boivent ensuite.

SECTION VI. *Des Prêtres Indiens.*

dans les corps les plus abjets, & qu'elles gagnent au change en quittant cette demeure pour paſſer dans des corps d'hommes ou de bêtes. Ils ne laiſſent pas d'être ſi inquiets ſur ce chapitre, qu'ils avouent, que s'ils pouvoient vivre autrement ils s'abſtiendroient de l'uſage des végétaux; il y en a même qui ont tant de ſcrupule ſur ce ſujet, qu'ils ſe contentent de cueillir des feuilles & des fruits, ſans arracher aucune racine, pour ne point déloger d'ames (*a*).

Hiérarchie Eccléſiaſtique.

Les *Brammans* ſont en qualité de Prêtres, ſéculiers & réguliers; ils ont auſſi une Hiérarchie entre eux; mais les Auteurs ne diſtinguent pas bien leurs différens ordres, ſi même ils les diſtinguent (*). Nous avons déja vu, quoique confuſément & imparfaitement, leurs divers Degrés Eccléſiaſtiques parmi les Malabares Occidentaux. Dans le Pays qui eſt entre cette partie du Malabar & Surate, on dit qu'ils ſont diſtingués en deux claſſes, les *Buts* & les *Sinais*, qui ſont les deux tiges des autres. La diſtinction eſt venue de ce que la famine regnant dans les terres baſſes, où les *Sinais* demeuroient, ils furent contraints de manger du poiſſon, pour ne pas mourir de faim. C'eſt par cette raiſon que les *Buts* rigides, qui ne violeroient pas leur loi en pareil cas, les mépriſent extrémement. Les *Buts* s'appliquent entierement à l'étude, & enſeignent les myſteres de leur Religion; ils menent une vie fort réguliere, ſans ſe mêler d'aucune affaire, ſi ce n'eſt de ce qui peut contribuer à conſerver la vie (†), les principaux & les plus habiles Médecins étant de cet ordre de *Brammans*. Ce ſont eux qui ont l'Intendance de toutes les Cérémonies, ou qui ſont les Docteurs de leur Droit Canon, & qui en inſtruiſent les autres Tribus.

Les Buts & les Sinais.

Les *Sinais* ſe chargent davantage d'Emplois ſéculiers; on prend parmi eux les Evêques guerriers (‡); les *Deſis* ou Fermiers des revenus du Roi, les *Pundits*, qui ſont les Gouverneurs des Villes & des Provinces, les Médecins, les Arithméticiens, les Secretaires & les Interpretes (*b*).

Les divers Ordres de Kûrû ou de Prêtres.

Les Savans parmi les *Brammans*, qui ſont ceux qu'on appelle *Buts* en quelques endroits des Indes, ſont de deux ordres. Les uns s'appellent *Kûrû* ou *Gourou*, qui rempliſſent les fonctions du Sacerdoce; les autres ſe nomment *Saſtiriar* ou *Shaſtiriar*, ce ſont les Profeſſeurs qui enſeignent leurs différens Syſtémes de Théologie. Dans la partie orientale du Malabar il y a trois ordres de Prêtres, les *Wayrawenada Kûrû*, les *Pancharsha Kûrû*, & les *Mabulley Kûrû*, dont la fonction conſiſte à préparer les offrandes pour le Service Divin. Il y a quatre claſſes de *Saſtiriar*, les *Chesha Saſtiriar*, les *Mi-*

(*a*) *Roger*, p. 108. (*b*) *Fryer's* Trav. p. 190.

(*) Les *Brammans*, qu'on appelle auſſi *Namburi* dans le Malabar, y ſont diſtingués en neuf claſſes. Ceux des quatre premieres ſe conſacrent entierement au ſervice des Autels, les cinq autres s'appliquent auſſi au Commerce. Ceux du premier des neuf ordres ſont comme des eſpeces d'Evêques *Vinc. Maria* Viaggi, p. 264.

(†) Il faut mettre dans ce rang l'Aſtrologie, où, dit-on, ils ſont fort habiles, prédiſant bien des choſes. *Hamilton's* New Account of Ind. Vol. I. p. 276. En un mot ces *Buts* doivent être ceux qu'on appelle *Pendets* dans l'Hindûſtan, qui s'appliquent aux Sciences que l'on cultive aux Indes. *Bernier* T. II. p. 157, 158.

(‡) Il y en a qui vont à la guerre & commandent des armées, comme l'on a vu ſouvent faire à des Evêques en Europe.

Minalſti Saſtiriar, les *Chidambera Saſtiriar*, & les *Mogarambara Saſtiriar*. Ceux-ci expliquent chacun à leur mode les Syſtêmes de leur Religion, & reçoivent les jeunes gens dans leurs Ecoles, pour éprouver leur foi; car ſi à la fin de leurs cours on ne les trouve pas diſpoſés à croire tous les myſteres de leur Religion, on juge que toute leur étude eſt inutile. Il y a, outre ces deux ſortes de *Brammans* ſavans, pluſieurs autres Brammans qui ne leur cedent ni en lumieres, ni en érudition, dont la principale occupation eſt d'inſtruire la Jeuneſſe des cérémonies qui ſe pratiquent dans le Culte Public, & aux Fêtes ſolemnelles, telles qu'elles ſe trouvent dans les Commentaires, qu'on appelle *Saſtirangol* (*a*). Section VI. *Des Prêtres Indiens.*

Les *Bramens* ou *Bramans* ſont diviſés en quatre-vingt-deux Tribus, ou pour mieux dire Familles, qui portent le nom de leurs fondateurs, leſquels ont été autant d'Hommes ſages, ou de Savans célebres parmi eux, & qu'on appelle *Augurs*, ou Devins de certaines villes où ils faiſoient leur réſidence. C'eſt ainſi que leur Chef ſe nommoit *Viſalnagran-aughor*, c'eſt-à-dire l'*Augur* (*) de *Viſalnagra*; le ſecond *Vu'nagran-aughor*, ou l'*Augur* de *Vulnagra*, & ainſi des autres: les diſciples de chacun de ces Docteurs ſont qualifiés de *Brammans* d'un tel *Augur*. *Tribus ou Familles.*

Le Miniſtere des *Brammans* conſiſte à prier avec le peuple & à lire leur Loi; & ils doivent pour remplir leurs fonctions obſerver pluſieurs choſes. 1. Faire divers mouvemens bizarres de leur corps, pour ſe concilier mieux l'attention de leurs Auditeurs. 2. Prier en tenant les deux mains ouvertes vers le Ciel, comme pour recevoir ce qu'ils demandent. 3. Prier en tenant les yeux baiſſés en terre, & à genoux, en ſigne de reſpect. 4. Ne jamais lire dans le Livre donné à *Bremaw*, qu'en forme de chant, & d'un ton fredonnant: ils prétendent non ſeulement que *Bremaw* en agit ainſi (†), quand il reçut la Loi, mais que ce fut par un ordre exprès de Dieu, pour que ſa Loi ſoit pour eux un ſujet de joie. *Leurs Fonctions.*

C'eſt auſſi aux *Brammans* à former & à inſtruire les Jeunes-gens de leur Tribu, pour les rendre propres au Sacerdoce. D'abord à l'âge de ſept ans ils ſont admis ſous la diſcipline; on les lave ſoigneuſement, pour marquer la pureté de la Tribu à laquelle ils appartiennent; on les reçoit nuds, pour montrer qu'ils ont renoncé à tous les autres ſoins, pour s'appliquer à l'étude; enſuite on leur raſe la tête, en laiſſant une touffe de cheveux ſur le derriere, ce qui ſignifie qu'ils ne doivent pas renoncer à leurs études, parceque s'ils le faiſoient, on les y feroit revenir en les tirant par les cheveux. Ils ſont encore obligés à garder le ſilence & à écouter comme les diſ- *Initiation.*

(*a*) *Phillips*, Account of Malabar, p. 9.

(*) C'eſt peut-être l'origine du mot *Augur*, & *Palliagar* pourroit bien en être un compoſé.

(†) Cette remarque pourroit faire croire, que ceci n'eſt pas tiré du *Shaſter*; & il eſt certain que *Lord* mêle ſi ſouvent ſes propres penſées avec le texte, qu'il eſt bien difficile quelquefois de démêler ce qui ſe trouve dans le *Shaſter*, & ce qui n'y eſt point, de ſorte qu'il faut lire cet Auteur avec beaucoup de précaution. Et cette confuſion, auſſi bien que les omiſſions, rendent une nouvelle traduction du *Shaſter* abſolument néceſſaire.

SECTION VI. *Des Prêtres Indiens.*

disciples de *Pythagore*; il leur est défendu de cracher & de tousser; ils doivent porter une ceinture de peau de Gazelle autour du corps, & au col une bande de la même peau, qui descend sous le bras gauche. Voilà ce qu'on peut appeller leur Initiation ou leur Noviciat.

Ordination.

A l'âge de quatorze ans on les reçoit *Brammans*, s'ils en sont capables; & au lieu de leurs bandes de cuir, ils prennent quatre cordons ou fils qui passent sur l'épaule droite, & sous le bras gauche. Ils ne les ôtent jamais, pas même quand ils se couchent, mais ils les portent toujours comme la marque de leur profession, en l'honneur de Dieu, & des trois personnes, *Bremaw*, *Vistnou* & *Rudderi*. En leur donnant cette espece d'ordination, on leur prescrit. 1. De ne jamais renoncer à leur Tribu. 2. D'observer tout ce qui est contenu dans la Loi des *Brammans*. 3. De ne pas communiquer les mysteres de leur Religion à ceux qui en professent une autre. Ce sont-là les principaux devoirs que pratiquent les véritables *Brammans* (*a*).

Fonctions ordinaires.

Conformément aux regles des *Saſtirangol*, les *Brammans* se levent une heure ou deux avant le lever du Soleil, pour remplir leurs fonctions ordinaires. D'abord ils font leurs nécessités, & se purifient soigneusement. Ils se lavent la bouche, & s'acquittent de ce qu'ils appellent *Asbamen Kirigbey*, qui est une des parties de leur Culte extérieur. Ils élevent ensuite leur cœur à Dieu, & lisent dans leur Loi ce qui regarde les ablutions & les purifications, en se lavant en même tems avec de l'eau. Ils lisent leurs Prieres ou leur Liturgie avec toutes ses cérémonies; répetent ensuite leur *Kiaddiri* ou Formule de priere, en demandant humblement aux *Dirumurtigol*, qui sont les trois Dieux inférieurs de la premiere classe, de présenter tous leurs actes de dévotion à l'Etre Suprême dans le séjour où il habite. Ensuite ils rendent hommage à leurs Idoles, auxquelles ils présentent leurs offrandes. Enfin ils s'adressent eux-mêmes à l'Etre Souverain, comme s'il étoit visiblement présent. Ces Cérémonies sont si longues, que souvent la plus grande partie du jour se passe dans ces exercices (*); chaque chose doit s'exécuter régulierement & dans toutes ses parties, sans qu'il soit permis d'abréger, ni de les interrompre, pas même quand le Roi seroit présent (*b*).

Nous avons dit que dans le Malabar le Service Divin se fait par les *Brammans*, les *Pantaren*, & les *Antigols* (*c*). D'où il semble que l'on pourroit conclure, que les deux derniers ordres ne sont pas des *Brammans*; mais les Missionnaires, tant Protestans que Catholiques, ne nous apprennent point de quelle Tribu ils sont, quoiqu'ils en parlent fréquemment. Leur négligence sur cet article & sur d'autres, fait qu'il est très-difficile de donner quelque chose de certain ou de complet touchant les divers ordres d'Ecclésiastiques du Clergé Indien. Nous tâcherons cependant, en profitant de quelques lueurs qu'ils nous donnent, de satisfaire les Lecteurs autant qu'il nous sera possible. Le

(*a*) *Lord's* Account of the Banians, Ch. 20.

(*b*) *Phillips*, p. 5, 43.

(*c*) *Ibid.* p. 43.

(*) On en trouve tout le détail dans *Roger*, p. 94. par lequel il paroît que tout cela est fort pénible, & que c'est une véritable pénitence.

Le ſecond ordre d'Eccléſiaſtiques ſont des *Brammans* adoptés; ce ſont ceux que les Banians appellent *Varteas* ou *Vertai*, & les Mahométans *Sevrabs*. Il y a quelques *Shudderis*, ou de la Tribu des Marchands, qui par dévotion prennent ce parti, mais ils ſont en petit nombre, en comparaiſon des véritables *Brammans*. Le *Vertea* eſt habillé d'un habit de laine blanc qui deſcend juſqu'au milieu des cuiſſes, le reſte du corps par en bas eſt nud. Il eſt toujours tête nue, pour marquer ſon reſpect perpétuel pour la Divinité, qui eſt au Ciel. Il ne ſe raſe ni la tête ni la barbe, mais il arrache ſes cheveux par la racine, n'en laiſſant qu'une touffe ſur le ſommet de la tête.

Section VI. *Des Prêtres Indiens.* — *Brammans adoptés.*

Cette ſorte de *Brammans* eſt auſſi diviſée en pluſieurs Claſſes ou Familles. Les uns ſe nomment *Sankas*, ils ne vont jamais dans les Temples, mais font le ſervice dans la maiſon. D'autres, nommés *Tuppas*, vont dans les Pagodes pour faire leurs prieres. Les *Kurtburs*, qui forment un troiſieme ordre, prient ſeuls. Les *Onkelaus* rejettent les Images. Il y a en cinquieme lieu les *Pushaleaus*, qui ſont les plus rigides de tous. Ces *Verteas* ont tous les mois une Fête qui dure cinq jours, mais entre chaque deux jours ils ont un jeûne. Cette Fête ſe ſolemniſe chez les gens riches, & pour l'ordinaire on donne alors une ſomme, pour qu'on ne tue point de bétail, ni aucune créature qui ait vie.

Divers Ordres.

Ces *Brammans* de nom ſont à divers égards plus rigides que les véritables. Le mariage leur eſt interdit, & ils portent la frugalité beaucoup plus loin que les autres; car dans les Fêtes dont on vient de parler, ils ne mangent que ce qu'ils reçoivent, & ne réſervent rien pour un autre repas. Ils ont plus de ſoin de conſerver la vie aux animaux; car ils ne boivent point d'eau qu'elle ne ſoit brouillie, pour que la vapeur, qui ſelon eux en eſt la vie, en ſorte; ils diſperſent même leurs excrémens, de peur qu'il n'en vienne des vers, qui ſont ſujets à la deſtruction; ils ont auſſi des Hôpitaux pour les Oiſeaux eſtropiés, ou des Volailles, qu'ils rachetent pour en avoir ſoin: ils ont tout en commun, & n'ont point de foi aux purifications extérieures, auxquelles ils préferent la mal-propreté (*a*).

Leur Auſterité.

Nous trouvons dans l'Orient du Malabar un ordre de Prêtres, appellés *Chudderers* ou *Shudderers*. A en juger par le nom, ils doivent être pour la Tribu des *Shudderis* ou des Marchands, nommés communément *Banians*; mais nos Auteurs ne diſent point ſi ce ſont de véritables *Brammans*, ou de ceux qui le ſont par adoption. Tout ce que l'on nous en apprend eſt, que c'eſt un ordre de Prêtres ou d'Eccléſiaſtiques; ils n'ont la permiſſion de lire que les ſix Syſtêmes des *Shaſterangol* (*); ils peuvent auſſi porter le *Lingam* & le *Panchuchoram*, ou les cinq Lettres qui forment les mots de *Nama Chiaya*, c'eſt-à-dire *Louez le vrai Dieu* (*b*).

Le troiſieme ordre de Prêtres Indiens ſont ceux de la quatrieme Tribu, compoſée des Artiſans & du Commun-peuple. Comme les *Brammans* ne veu-

Prêtres par élection.

(*a*) *Lord*, l. c. Cap. 10. (*b*) *Phillips*, p. 14, 20.

(*) Il n'eſt pas permis aux *Shudderis* ou Banians de lire le *Vedam*, ni d'en entendre l'explication.

SECTION VI. *Des Prêtres Indiens.*

veulent avoir aucun commerce avec ceux de cet ordre, ils ſe choiſiſſent des Prêtres dans leur propre ſein, de même que des Dieux (*a*).

Les *Parreas*, qui ſont les objets du mépris du peuple même, ont auſſi leurs Prêtres; on trouve parmi eux une Famille Sacerdotale, nommée des *Vallouvers*; on dit que ces *Vallouvers* (*) prétendent avoir été autrefois ce que ſont aujourd'hui les Brammans, ce qui fait conjecturer que les *Parreas* ont été les premiers habitans de l'Inde Méridionale. Quoi qu'il en ſoit ils s'appliquent encore à l'Aſtronomie & à l'Aſtrologie, & l'on tient d'eux quelques Ouvrages très-eſtimés, qui contiennent des préceptes de Morale (*b*). Les *Vallouvers* ſont peut-être les deſcendans de ces Pêcheurs du Malabar, que *Viſtnum*, ſous la forme de *Pareshi Rama*, établit *Brammans*, ſelon le *Púran*. Ils portent le fil d'un filet à pêcher autour du cou, quand ils offrent leurs ſacrifices (*c*), & c'eſt peut-être ce qui a fait dire à *De Faria*, que les *Brammans* tirent leur cordon à trois fils d'un filet (*d*). Revenons à-préſent aux *Brammans*.

Les Vallouvers.

SECTION VII.

Différentes Sectes de Brammans.

SECTION VII. *Sectes des Brammans.*

ON peut diſtinguer les *Brammans* en divers Ordres, tant pour la croyance, que pour le genre de vie. Mais ceux qui en ont parlé, le font ſi confuſément & d'une maniere ſi imparfaite, qu'en général il eſt fort difficile de dire avec certitude, à quelle claſſe tels ou tels appartiennent. *Roger* eſt preſque le ſeul qui s'eſt donné le ſoin de les ranger en ordre, & de mettre enſemble ceux de la même claſſe. Suivant ce laborieux & judicieux Ecrivain, les *Brammans* ſont diviſés en ſix Sectes par rapport au Dogme.

Diverſes Sectes quant à la Créance.

La premiere eſt celle des *Viſnouviſtes*, ainſi nommés à cauſe de leur attachement pour *Viſtnum*, qu'ils tiennent pour le Dieu Souverain. Quand ceux de la Tribu des *Soudras* ou *Wiſes*, qui eſt celle du peuple, ſont dans les ſentimens des *Viſtnouviſtes*, ils les appellent *Daetſeri* ou *Dacheri*, c'eſt-à-dire *obligés*, ce qui emporte ſelon les Brammans, qu'ils ſont les ſerviteurs de leur Tribu, prétendant que c'eſt un grand honneur pour les *Soudras*.

1. *Secte, les* Viſtnouviſtes.

Les Tadwali.

La Secte des *Viſtnouviſtes* eſt ſousdiviſée en deux autres; l'une s'appelle *Tadwali* ou *Diſputeurs*, qui s'eſtiment beaucoup par la profondeur de leurs raiſonnemens ſur la Divinité. On les nomme auſſi *Madwa Weiſtnouva*, du nom d'un certain *Madwa Acharia*, Auteur de cette Secte. Ils ont une ligne blanche ſur le nez qui va juſqu'au front, ils ſont marqués de même aux temples, à l'endroit où les bras ſe joignent à l'épaule, & ſur la poitrine avec un cercle de la grandeur d'un demi écu. Ils diſent que c'eſt-

(*a*) *Phillips*, p. 61.
(*b*) *Pons*, Lett. Edif. T. XXVI. p. 219, 220.
(*c*) *Baldæus*, ubi ſup. p. 780.
(*d*) *De Faria*, Port. Aſia. Vol. II. p. 385.

(*) Ce ſont apparemment les mêmes dont Mr. *De la Croze* parle d'après Mr. *Ziegenbalg* ſous le nom de *Sammaniens*. *Hiſt. du Chriſt. des Indes*, p. 474 & 491.

c'eſt-là la marque ou la livrée de *Viſtnum*, & un ſi puiſſant préſervatif, que tandis qu'ils le portent, ni le Démon, ni *Jamma* le Juge des Enfers, n'oſeroient les toucher du doigt. Ces *Tadwadi* ont un Chef, qui demeure à *Comleconne* près de Palliacate ſur la côte de Coromandel. Ce Chef ne porte point de cordon au cou comme les autres Brammans, & n'a point de femmes; il faut même qu'il quitte ſon ordre s'il vient à ſe marier. Il a pour l'ordinaire une canne de Bambou à la main (*a*). Section VII. *Sectes des* Brammans.

La ſeconde Secte des *Viſtnouviſtes* s'appelle *Ramanowya Wiſtnouva*. Ceux-ci ont au front une marque qui reſſemble à l'*Upſilon* Grec, elle commence au nez & eſt tirée vers le haut, on la fait avec une eſpece de craye blanche. Il ſe font encore une autre marque avec un fer chaud à la jointure des bras à l'épaule. Ils diſent que quand ils ſe ſont une fois ſincérement conſacrés à *Viſtnum*, il ne les punit point, quoiqu'ils commettent quelque péché, ce que perſonne ne peut éviter: comme un pere ne fait pas mourir ſon enfant, quoiqu'il faſſe quelque faute. Ils different à divers autres égards des *Tadwadi*. Ils vont tête nue, & ont les cheveux raſés, à l'exception d'une touffe ſur le ſommet, qui pend par derriere. Il y a à la tête de cette Secte un homme de conſidération, qui réſide à *Canjewaram*, fameuſe ville du Carnate; il a le privilege d'avoir un morceau de toile ſur la tête quand il parle à quelqu'un. Les *Romanowya* prétendent que leur Secte eſt meilleure que celle des *Tadwadi*, parcequ'ils ne ſont jamais commerce, ni n'entrent dans des maiſons de débauche, ce qui leur eſt defendu ſous de rigoureuſes peines, que les autres n'ont pas à craindre. *Les* Rómanowya.

La ſeconde Secte des *Brammans* eſt celle des *Scivias*, qu'on appelle auſſi *Aradheya*. Ils tiennent *Eſwara* ou *Isburen* pour le Dieu Souverain, & tous les autres, *Viſtnum* même, lui ſont inférieurs ſuivant eux. Les *Soudras*, qui ſont dans leurs principes, ſe nomment *Tangam*. Ceux de cette Secte ont ſur le front deux ou trois traits faits avec des cendres de bouſe de vaches; les uns portent un *Lingam* de pierre au cou, d'autres dans leurs cheveux. Ils le font porter à leurs enfans, quand ils ont huit ans, attaché au bras & couvert de cire. Cette marque eſt deſtinée à témoigner leur inviolable attachement pour *Isburen*, & qu'ils ne reconnoiſſent point d'autre Dieu que lui. Les *Soudras* qui portent le *Lingam*, ſont obligés de s'abſtenir de poiſſon & de tout ce qui a eu vie, comme les Brammans. 2. *Secte*, *les* Scivias.

La troiſieme Secte s'appelle *Smarta*. Ceux qui la compoſent ſoutiennent que *Viſtnum* & *Isburen*, quoique repréſentés ſous des images différentes, ne ſont qu'un ſeul & même être, & ont de l'horreur pour leur concurrence à la ſuprémacie de la Divinité. Il n'y a gueres de *Soudras* ou de gens du peuple, qui ſuivent cette Secte, parceque ſes principes ſont au-deſſus de leur capacité. D'ailleurs les Brammans en font un grand myſtere. Un certain *Sancra Acharia* eſt auteur de cette Secte, & le Bramman de qui *Roger* tenoit toutes ſes informations, en étoit. 3. *Secte*, *les* Smartas.

La quatrieme eſt celle des *Sharwakkas*. Ce ſont de véritables Epicuriens, qui nient l'Immortalité de l'ame & une Vie à venir; quand les autres diſputent 4. *Secte*, *les* Sharwakkas.

(*a*) *Roger*, l. c. p. 17.

SECTION VII.

tent avec eux ſur ces points, ils demandent qu'on leur donne des preuves de fait & palpables. Avec cela ils menent une vie fort réguliere.

Sectes des Brammans.

La cinquieme Secte porte le nom de *Paſſenda*. Ceux qui en ſont ſoutiennent que la Religion des Indiens eſt fauſſe, & ne penſent qu'à manger & boire. Ils ne croient point non plus de Vie à venir, & demandent comment un homme réduit en cendres peut revivre ? Le Bramman de *Roger*

5. *Secte, les* Paſſendas.

les accuſoit de vivre comme les Bêtes, ne mettant aucune différence entre Pere & Mere, Freres & Sœurs, & ne ſe faiſant aucune peine de manger avec tout le monde, & de coucher avec toutes ſortes de perſonnes, diſant qu'ils ſont avec leur propre femme, quand ils ſont avec une autre. Ceux de la Secte de *Smarta* attribuent cette impiété à ce qu'ils n'attendent pas d'autre Vie après celle-ci, & au mépris qu'ils ont pour l'eſtime des autres hommes; ils ne laiſſent pas de prétendre en même tems, que le deſir des louanges engage les *Sharwakka* à bien vivre, quoiqu'ils ne croient pas non plus que les *Paſendas* un Etat à venir. Quoi qu'il en ſoit, ces deux Sectes évitent de s'expliquer ouvertement, pour n'être pas les victimes du zele furieux des autres, qui ont autrefois fait de grands maſſacres de ceux qui étoient dans ces principes.

6. *Secte, les* Chekteas.

La ſixieme Secte eſt celle des *Chekteas:* ceux-ci ſoutiennent que ni *Viſtnum* ni *Isburen* n'eſt le Dieu Souverain, mais *Chekti*, qui a donné l'exiſtence aux deux autres & à *Bramma:* qu'il n'exiſtent que par ſa puiſſance, de même que tout le Monde & ce qu'il contient. Cette Secte a avec les deux précédentes la conformité de ne pas reconnoître l'autorité du *Vedam*, & de ne vouloir rien admettre qui ne tombe ſous leurs ſens. Les trois dernieres Sectes paſſent pour hérétiques parmi les Indiens, & n'ont que peu de partiſans (*a*).

Sectes Isburéniſtes.

A l'égard des Sectes qui reconnoiſſent *Viſtnum* & *Isburen* pour le Dieu Souverain, qui ſe trouvent chez les Malabares, on dit qu'il y en a pluſieurs de chaque ordre, mais qu'il y a trois Sectes principales qui reconnoiſſent *Isburen*, & quatre qui prennent parti pour *Viſtnum*.

Les trois Sectes dévouées à *Isburen* portent toutes le *Lingam*. La premiere eſt celle de *Chiwawedam*, dont les Sectateurs s'appellent *Chayvar* & *Chiwawedakkarêr*. Cette Secte eſt diviſée en pluſieurs autres, qui n'adorent qu'*Isburen* & ſa famille. La ſeconde ſe nomme *Wiruchaywam*, dont les Sectateurs ſont les *Wiruchaywêrs*; ceux-ci ſont un *Lingam* de pierre ou de criſtal, qu'ils appellent *Biran Lingam*, le portant ſur eux, & lui adreſſant leurs prieres; on l'enterre avec eux, parcequ'on ne brûle pas leurs corps. La troiſieme Secte s'appelle *Chilamadum*, & ſes Sectateurs *Chilamadakarrers*; ils portent auſſi un *Lingam* de criſtal, on les enterre ſur leur ſéant, les mains élevées comme s'ils prioient. Ils creuſent auſſi un puits dans leurs maiſons, dans un endroit où le Soleil ni la Lune ne peuvent pénétrer, dont l'eau leur ſert à faire leurs purifications, & à préparer leurs mets. Ces trois Sectes ſont compriſes ſous la dénomination générale de *Chiwamadam* ou *Chiwakalam*.

Les

(*a*) *Roger*, ubi ſup. p. 21.

Les quatre Sectes consacrées à *Vistnou* sont en premier lieu celle de *Vishnuwedum*, dont les Sectateurs s'appellent *Vistnuwedakarer* ou *Vistnupaddikarer*. Ils portent toujours sur le front ou au bras le nom de *Vistnum*, & adorent *Perumal*, qui est un des titres de ce Dieu. La seconde Secte est celle de *Tadduwadimadum*, dont les membres se nomment *Tadduwadikarer*. Ils se frottent de poudre de Sandal, & adorent *Vistnum* sous le nom de *Rishtnen* (*). La troisieme Secte s'appelle *Nama Perumalwedum*; ils portent aussi sur le front ou sur le bras le *Dirunamum* (†), & adorent *Rishtnen*. La quatrieme est celle de *Chainermadum*, dont les Sectateurs sont les *Chainer*, qui ont le même culte que les précédens, & mangent dans un plat de cuivre (*a*).

SECTION VII. *Sectes des Brammans.*

Sectes de Vistnouvistes.

Voyons à-présent les Sectes de *Brammans* du second ordre, qui sont différentes par leur genre de vie. On les appelle *Jagbis*, quand ce sont des *Brammans*, mais *Jogbis* (‡) quand ils sont *Soudras* ou de la quatrieme Tribu. La plupart des Voyageurs paroissent les avoir confondus. Ces *Jagbis* & *Jogbis*, qui se distinguent par leur maniere de vivre, forment trois Sectes; les *Wanapraſtas*, les *Sanjaſi* & les *Avedoutas*.

Différentes Sectes, quant au genre de vie.

Les *Wanapraſtas* se retirent dans les Bois avec leurs femmes & leurs enfans, vivant des plantes & des racines qu'ils y trouvent, sans faire le moindre travail. Il y en a de si scrupuleux, qu'ils n'arracheroient pas la moindre racine de terre, de peur de déloger quelque ame de son corps; & ce genre de vie solitaire les fait passer pour de grands Saints.

1. *Les Wanapraſtas.*

Les *Sanjaſſi* (§) renoncent à tous les plaisirs, & sont plus austeres encore que les premiers. Ils ne peuvent se marier, ne mangent qu'une fois par jour, & il leur est défendu de se servir de vaisseaux de cuivre pour manger ou pour boire; il faut qu'ils se servent de vaisselle de terre. Ils sont obligés de vivre d'aumônes, & portent un habillement rouge, ayant une canne de Bambou à la main. Ils ne doivent pas seulement toucher de l'argent, ni avoir de demeure fixe: il leur est défendu de passer plus d'une nuit dans un même endroit, il faut qu'ils changent continuellement de séjour; il y a cependant deux mois dans l'année durant lesquels ils peuvent se fixer dans un lieu. Ils choisissent ordinairement alors quelque endroit qui passe pour saint, & en vertu de cela il peuvent y demeurer le reste de leur vie, s'ils le jugent à-propos. Ces *Sanjashi* ont six ennemis à vaincre, la Concupiscence, la Colere, l'Avarice, l'Orgueil, l'Amour du Monde, & la Vengeance, pour se rendre propres à la contemplation des choses divines. Le nom de *Sanjashi* n'appartient qu'à ceux de cette Secte qui sont *Brammans*; quand ils sont de la Tribu des *Cutteris* ou des *Banians* on les

2. *Les Sanjaſſi.*

(*a*) *Phillips* Account of Malabar, p. 34.

(*) C'est sans-doute une faute d'impression pour *Kishtnen* ou *Krishtnen*, que d'autres appellent *Kishna* ou *Kriſtna*, dont *Vistnum* prit la figure à sa huitieme Incarnation.

(†) Ou cendres de bouse de vache, préparées par les Brammans & les autres Prêtres.

(‡) Le nom de *Jogbis* vient de *Togam* ou *Jog*, qui signifie union. *Pons*, Lett. Edif. T. XXVI. p. 245.

(§) D'autres les appellent *Sannashi* & *Saniat*: le P. *Pons* dit que ce sont certainement les anciens *Gymnoſophiſtes*, ubi sup. p. 221.

SECTION VII. *Sectes des Brammans.*

les appelle *Perma amfa* (*); s'ils ſont de la Tribu des *Soudras*, on leur donne le nom de *Jogbis*; mais ceux-ci ſont plus relâchés dans leur façon de vivre, que les véritables *Sanjashi*.

3. *Les Avadoutas.*

Les *Avadoutas* ſont plus rigides encore que les *Sanjashi*. Ils abandonnent non ſeulement femmes & enfans, mais ils n'ont ni vaiſſelle de terre pour manger, ni bambou pour s'appuyer, ni habillemens, ne gardant qu'un morceau de toile pour couvrir ce que la pudeur oblige de cacher; il y en a même qui s'en diſpenſent, & vont tout nuds, ſe frottant le corps avec de la fiente de vache. Quand ils ont faim ils entrent dans les maiſons, & ſans parler étendent la main; ils mangent ſur le champ ce qu'on leur donne. D'autres ne veulent pas ſe donner ſeulement cette peine pour avoir dequoi manger, ils ſe retirent ſur le bord des rivieres ſaintes, & attendent là que les Payſans leur apportent des vivres, ce que ceux-ci ne manquent pas de faire, comptant que c'eſt une œuvre très-méritoire. Les *Avadoutas* paſſent pour de grands ſaints parmi les Indiens, ſur-tout ceux qui vont entierement nuds, parcequ'on s'imagine qu'ils ont atteint le plus haut degré de perfection. Il y en a cependant peu qui s'expoſent d'une façon ſi infame aux yeux du Public, la honte naturelle en retient la plus grande partie (*a*); ces *Avadoutas* paroiſſent être les mêmes que les Banians appellent *Goeghi* (*b*), quand ils ſont de leur Tribu.

Ces trois Sectes ſont des Pénitens.

Ces trois Sectes ſont autant de Pénitens, que nous trouvons dans l'Orient du Malabar déſignés par différens noms, tels que ceux de *Pantaren*, d'*Antigol* (*c*), de *Guanigol* & autres. Les derniers, dit-on, ſont plus rigides que les *Joghigol* ou *Jogbis*. Ce ſont une ſorte d'Anachoretes, qui vivent dans les montagnes & dans les cavernes; ils ne poſſedent rien, & ne parlent jamais à des femmes; comme ils ſurpaſſent les autres Sectes pour l'auſtérité, ils l'emportent auſſi pour la ſageſſe, renonçant au Polythéiſme (†) & à toutes les Cérémonies des Pagodes (*d*).

Les Vartias.

On peut ranger ſous une des trois Sectes précédentes les *Vartias* ou *Brammans* adoptés, qui menent une vie Monaſtique. *Thevenot* (*e*) parle d'un Couvent de ces Religieux Gentils, qui eſt à *Labor*, dans l'Hindûſtan; & voici ce qu'il nous en dit. Ils ont leur Général, leur Provincial & autres Supérieurs: ils font vœu d'obédience, de chaſteté & de pauvreté, & ils obſervent exactement leurs vœux: ils diſent que leur Ordre eſt fondé depuis plus de deux-mille ans. Ils vivent d'aumônes, & ont des Freres deſtinés à quêter pour tout le Couvent: ils ne mangent qu'une fois le jour, & changent de maiſon tous les trois mois: ils n'ont point de tems déterminé pour le Noviciat, quelques-uns le font en deux ans, d'autres en trois, & il

(*a*) *Roger*, l. c. p. 27.
(*b*) *Ibid.* p. 29 note.
(*c*) *Phillips*, p. 19, 69, 105.
(*d*) *Ibid.* p. 26.
(*e*) *Thevenot*, T. V. L. I. Ch. 36.

(*) Ce ſont, ſelon les apparences, les mêmes que *Baldæus* nomme *Tirimimſi*.

(†) Mr. *Ziegenbalg* dit que ces *Guanigols* ſont les Sages ou Philoſophes & les Saints des Indes; ils ont les Images & les cérémonies en horreur, n'adorant que le ſeul Etre infiniment parfait, dont ils ont les plus juſtes & les plus ſublimes idées. Voy. *La Croze*, Chriſt. des Indes, p. 451, 457.

il y en a qui y employent quatre années, ſi le Supérieur le juge à-propos. Le point de leur inſtitution eſt de ne faire à autrui, que ce qu'ils veulent qui leur ſoit fait. Ils obſervent ce commandement même envers les Bêtes, car ils n'en tuent jamais; ſi quelqu'un les frappe ils ne ſe défendent pas; & s'il les injurie, ils ne lui répondent point. Ils obéiſſent au moindre ſignal de leur Supérieur, & il leur eſt défendu de regarder une femme ou une fille au viſage. Ils n'ont ſur le corps qu'une toile pour couvrir les parties naturelles, & ils la font revenir ſur la tête, pour s'en faire une eſpece de coiffe comme celle d'une femme. Ils ne peuvent poſſéder d'argent, & il leur eſt défendu de réſerver aucune choſe à manger pour le lendemain; & quelque faim qu'ils ayent ils attendent patiemment que leurs Quêteurs leur apportent les aumônes des Gentils de leur Tribu. Ces Quêteurs prennent peu de choſe afin de n'incommoder perſonne, & ils ne reçoivent en chaque endroit qu'une pleine main de riz, ou autre denrée ſemblable; ils ne prennent rien que de cuit, parcequ'ils n'allument point de feu chez eux, de peur que quelque mouche ne s'y vienne brûler. Quand ils ont reçu aſſez d'aumônes ils reviennent au Couvent, & ils mêlent tout ce qu'ils ont eu de riz, de lentilles, de lait, de fromage, & autres ſortes de vivres; l'Officier le partage enſuite également aux *Vartias*; chacun mange ſa portion chaude ou froide, comme elle lui eſt préſentée; & tous ne boivent que de l'eau. C'eſt vers le midi qu'ils font ce repas, & il faut qu'ils attendent au lendemain à pareille heure pour manger & boire.

SECTION VII. *Sectes des* Bramans.

Ils employent le reſte du jour à prier Dieu & à lire des Livres, & quand le Soleil eſt couché ils ſe mettent en état de dormir, & n'allument jamais de chandelle. Ils couchent tous dans une même chambre, & ils n'ont point d'autre lit que la terre. Ils ne peuvent ſortir de leur Ordre depuis qu'ils ont fait des vœux, mais s'ils en violent quelqu'un, & ſur-tout celui de chaſteté, ils ſont chaſſés non ſeulement de leur Ordre, mais de toute leur Tribu. Le Général, les Provinciaux & autres Officiers changent de Couvent tous les quatre mois; leurs charges ſont à vie, & quand quelqu'un d'eux vient à mourir, il nomme aux Religieux celui qu'il a trouvé le plus digne de lui ſuccéder, & on ſuit le choix qu'il en a fait. Ces *Vartias* ont plus de dix-mille maiſons dans les Indes, il y en a quelques-uns qui ſont plus auſteres que les autres: il y en a même qui ſe contentent d'adorer Dieu en eſprit, & ceux-là n'ont point d'Idole, & ne veulent avoir aucun Pagode auprès d'eux. Ils ont en quelques endroits des Religieuſes, qui vivent avec beaucoup de régularité & d'une maniere exemplaire.

HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'A PRESENT.

LIVRE QUATORZIEME.

Deſcription & Hiſtoire des Pays de la Preſqu'iſle des Indes au-delà du Gange.

CHAPITE I.

Deſcription & Hiſtoire générale de cette Preſqu'iſle.

Bornes de la Preſqu'iſle au-delà du Gange.

LA Preſqu'iſle des Indes au-delà du Gange proprement dite, eſt bornée au Nord par une ligne, qui commence vers l'embouchure orientale du Gange, & finit au Golphe de *Tonquin*, occupant ainſi vingt-deux degrés de Latitude. Mais comme pluſieurs des principaux Royaumes qui en ſont partie ſont ſitués hors de ces limites, & que l'ordre demande que nous donnions la deſcription complette de chaque Pays à une fois, ſans y revenir, nous conſidérerons cette Preſqu'iſle ſous un point de vue plus étendu, comme comprenant tous ces différens Etats. A l'enviſager de cette façon elle eſt bornée au Nord par une partie du *Tibet* & de la *Chine*; à l'Orient par le *Tonquin* & le Golphe de la *Cochinchine*; au Midi par le Golphe de *Siam* & le Détroit de la *Sonde*; & à l'Occident par le Golphe de *Bengale* & par la Riviere qu'on appelle le *Grand Bramaputren*, qui ſelon nous a ſa ſource dans les montagnes qui ſont ſur les confins du Tibet, & coulant vers le Midi elle ſépare les Pays de cette Preſqu'iſle de l'Hindoſtan, & des Terres de certains Rajahs.

Son Etendue & ſa Situation.

On a ſur les bornes & l'étendue de cette Preſqu'iſle toute la certitude requiſe, ſi l'on en excepte le côté de l'Occident. Au Nord elles ſont déterminées par la ſituation aſſignée au Tibet & à la Chine, que les Miſſionnaires Jéſuites ont fixée dans ces dernieres années, & les côtes maritimes par les Plans & les Obſervations de Voyageurs habiles. Sa Latitude & ſa Longitude ont été auſſi exactement déterminées par les Obſervations Aſtronomiques faites à Siam, à Malacca, de même que dans ſon voiſinage, à Canton dans la Chine, & à Bengale. En ſorte que quoique l'intérieur

Tchou
25
Azo
Malda
Ouoly
Tana

rieur du Pays ne ſoit pas auſſi connu que celui de la Preſqu'iſle en-deçà du Gange, on peut dire que ſes côtes & ſes frontieres ſont fixées plus nettement que celles de la plupart des Pays de l'Aſie, à l'exception de la Chine.

Nous pouvons donc, fondés ſur des principes ſolides, aſſurer que cette Preſqu'iſle git entre le premier & le vingt-ſeptieme degrés de Latitude, & entre le cent-ſeptieme & cent vingt-ſeptieme degres de Longitude; ainſi elle a environ mille milles de longueur du Sud au Nord, ſur neuf-cens de largeur d'Occident en Orient, où elle eſt la plus large; car il y a des endroits, comme dans la Preſqu'iſle de *Malacca*, où elle eſt fort étroite, n'ayant pas plus de cent-cinquante, de cent, & même de cinquante milles dans un ou deux endroits.

Cette vaſte Région abonde en général en Fruits, en Soie, en Eléphans, en Métaux, en Drogues, en Bled, Riz, Poivre & Huile. Elle eſt riche d'ailleurs en Or, & en Pierres précieuſes, comme Diamans, Rubis, Topaſes, Améthyſtes, & autres, dont il ſe fait un grand commerce. Le *Tonquin* n'a à-la-vérité ni bled ni vin de ſon crû, mais en recompenſe on y jouit d'un air ſain & tempéré, tandis que dans la plupart des autres Pays on eſt accablé par une chaleur exceſſive. *Terroir.*

Suivant quelques anciens Voyageurs, cette Preſqu'iſle étoit autrefois diviſée en un grand nombre de Royaumes, dont quelques-uns étoient d'une vaſte étendue, & gouvernés par de puiſſans Empereurs. Mais ou ils avoient été trompés par les fauſſes relations des Indiens; ou croyant que le Pays s'étendoit vers le Nord, des Côtes de Bengale & du Pegu juſqu'à la Tartarie, ils y ont mis des Royaumes imaginaires pour remplir le vuide. Ce qu'il y a de vrai, comme on le verra par notre Hiſtoire, c'eſt que cette Partie Septentrionale de la Preſqu'iſle étoit partagée entre un grand nombre de petits Rois ou Rajahs, qui s'étant fait la guerre, les plus forts ont ſubjugué les plus foibles. En ſorte que les Etats compris dans cette troiſieme partie des Indes, peuvent ſe rapporter aux neuf ſuivans; *Aſſam* ou *Aſem*, *Tipra*, *Arracan*, *Pegu*, *Ava*, *Laos*, *Siam*, *Camboja* & la *Cochinchine*, auxquels nous ajouterons le *Tonquin* (que quelques-uns mettent dans la Preſqu'iſle) pour lui donner place dans notre Hiſtoire. *Pays qu'elle comprend.*

Les Pays qui ſont dans l'intérieur, tels qu'*Aſem*, *Tipra*, *Ava* & *Laos*, de même que l'intérieur des autres, nous ſont très-peu connus aujourd'hui. Les meilleurs Mémoires que nous en ayons, étant ceux des anciens Voyageurs, qui, attirés par l'état floriſſant de ces Pays, & du *Pegu* en particulier, y allerent pour négocier, dans le ſeizieme ſiecle; de ce nombre furent *Edouard Barboſa*, *Céſar Frédéric*, *Gaſpar Balbi*, & notre *Rodolphe Fitch*. Il faut pourtant excepter l'intérieur du Royaume de Siam, que les Ambaſſades & les Relations des François vers la fin du ſiecle paſſé nous ont fait connoître; avec tout cela nous n'avons pas encore de fort grandes lumieres. Les parties maritimes de ces Pays ne ſont pas mieux connues; car quoique les Marchands & les Miſſionnaires les ayent viſitées, leurs Relations roulent principalement ſur les Habitans, & ne répandent gueres de jour ni ſur la Géographie ni ſur l'Hiſtoire des Pays mêmes. La vérité eſt, qu'après avoir fondé les diſpoſitions de ces Peuples, tant du côté *Peu connus & d'où vient.*

té de la Religion que de celui du Commerce, on y a trouvé peu d'encouragement pour l'une & pour l'autre, ce qui fait que ni les Négocians ni les Miſſionnaires ne fréquentent plus gueres ces Côtes. De-là vient, que quoiqu'il arrive de fréquentes révolutions dans ces Pays, nous les ignorons preſque entierement, & que nous trouvons pour l'Hiſtoire Politique plus de matériaux dans les Voyageurs anciens que dans les modernes. Les meilleurs, ſinon les ſeuls bons Mémoires qu'on trouve chez ces derniers, ſont ceux de *Dampier*, & du Capitaine *Hamilton*, qui dans ſa *Nouvelle Relation des Indes Orientales* nous a fait connoître l'état préſent des Pays & des Iſles qui ſont entre le Cap de Bonne-Eſpérance & le Japon.

Imperfections & Erreurs des Auteurs.

Après ce que nous venons de dire, nos Lecteurs ne peuvent raiſonnablement attendre quelque choſe de fort complet ſur l'Hiſtoire des Pays de la Preſqu'iſle au-delà du Gange; & s'ils font réflexion ſur l'imperfection des Mémoires que nous avons, ſur la difficulté qu'il y a à raſſembler & à lier enſemble des traits diſperſés, & ſouvent peu d'accord quand on les rapproche, pour en former un corps d'Hiſtoire bien digéré, nous nous flattons qu'ils ſeront très-contens que ce que nous leur donnons ne ſoit pas plus mauvais.

On peut en dire autant de la Géographie, qui, quoique très-défectueuſe, eſt cependant la ſeule choſe ſupportable qu'on ait eue juſqu'à préſent. Les Géographes un peu anciens, ſans en excepter les *Sanſons*, ont repréſenté ces Pays fort mal & très-confuſément; ils les ont étendus vers le Nord beaucoup au-delà de leurs véritables bornes, y ont mis des Royaumes imaginaires, & ſe confiant à des Voyageurs qui en impoſent, tels que *Mendez Pinto* & *Le Blanc*, ils ont fait ſortir toutes les grandes Rivieres d'un Lac fabuleux nommé *Chiamay*, *Singapamor*, & *Cunebetée*, par le premier de ces Voyageurs. Il eſt vrai que Mr. *De Liſle*, dans les Cartes qu'il a publiées au commencement de ce ſiecle, a corrigé ces erreurs à l'aide des dernieres Relations, mais il eſt tombé dans d'autres faute d'informations plus amples. En particulier, comptant trop ſur la Carte de Siam de *La Loubere*, il a mis les frontieres ſeptentrionales de ce Royaume quatre degrés plus haut qu'il ne faut, ſelon nous; & en le faiſant ainſi trop voiſin de la Chine, il n'a point laiſſé de place pour les vaſtes Pays qui ſont entre deux; il a auſſi trop reſſerré les Royaumes d'*Ava* & de *Laos*, mais ſur-tout le dernier. Il n'a pas connu non plus les ſources des gran. des Rivieres qui traverſent cette Preſqu'iſle du Nord au Midi, & les endroits où elles entrent dans les divers Pays. Nous avons été à portée de corriger ces fautes, principalement par le moyen des Obſervations des Jéſuites, qui non ſeulement marquent le cours des Rivieres tant ſoit peu conſidérables, qui vont de la Chine & du Tibet ſe rendre dans la Preſqu'iſle, ſelon leur véritable ſituation & leur diſtance, mais ils indiquent auſſi les lieux où commencent & finiſſent les frontieres des Pays qui confinent à la Chine, qui ſont ceux de *Tonquin*, de *Laos*, de *Pegu* & d'*Ava:* nous pouvons donc aſſigner avec plus de certitude à ces Royaumes leurs véritables limites, & mieux juger auxquelles des Rivieres Méridionales les Septentrionales appartiennent.

Après

Après ces préliminaires que nous avons jugé néceſſaires pour notre juſtification, nous croyons qu'avant que d'entreprendre la deſcription particuliere des Pays de cette Preſqu'iſle, il ſera bon de dire quelque choſe en général ſur les Habitans. Suivant les Hiſtoires de la Chine, ce vaſte Empire comptoit parmi les Pays ſoumis à ſa domination les Royaumes qu'on trouve dans la Preſqu'iſle au-delà du Gange, ceux de *Tonquin*, de la *Cochinchine*, de *Siam* &c. (*). Leur autorité à cet égard ne doit pas être ſuſpecte, les Voyageurs ayant trouvé des preuves évidentes que les Chinois ont été établis dans ces Pays. *Methold* obſerve que les Habitans d'*Arracan*, de *Pegu*, de *Tennaſſeri* & de *Siam*, reſſemblent pour les traits aux Chinois, comme ils ont de la conformité avec eux pour les Coutumes & la Religion (*a*). *De Faria* en dit autant des Peuples de *Lao* (†), *Lanjang*, *Jangoma*, *Bimir*, *Ava* & *Camboye* (*b*). *Les Habitans.*

Cette conformité ne va pas cependant juſqu'à exclurre les différences qui naiſſent néceſſairement de certaines circonſtances & d'autres cauſes. C'eſt ainſi, que quoique la Religion ſoit au fonds la même dans toute la Preſqu'iſle, une Nation differe de l'autre à l'égard des Cérémonies, des Idoles, des Saints, & même des Fondateurs de la Religion, de ſorte qu'on doit les conſidérer comme autant de Sectes différentes d'un même Religion. Nos Lecteurs ne doivent pas non plus croire que la Religion des deux Preſqu'iſles de l'Inde ſoit la même, parcequ'il y a une grande conformité entre les Cérémonies & les Objets du Culte des Habitans de l'une & de l'autre: car l'Idolâtrie des Malabares eſt un Trithéiſme, qui conſiſte à adorer trois Dieux inférieurs, déſtinés par l'Etre Suprême à créer & à gouverner l'Univers; au-lieu que celle des *Peguans*, des *Siamois* &c. vient originairement du *Tibet*, & qu'elle a pour fondateur & pour premier objet de ſon Culte, un homme, qui environ mille ans avant l'Etre Chretienne publia ſa fauſſe Religion dans ce Pays-là. *Leur Religion.*

Il paroît avoir eu en vue, en formant ſon plan, d'établir non ſeulement une nouvelle Religion, mais encore de lui donner un éclat ſenſible qui la rendît ſupérieure à toutes les autres, & particuliérement à celle des Indiens, qui étoit peut-être alors dans ſa plus grande ſplendeur. Au-lieu que la Théologie des Brammans propoſoit trois Dieux comme les principaux objets d'adoration, créés par l'Etre Suprême, & ſoumis à ſes ordres, cet Impoſteur prétendit être lui-même l'Etre Souverain, qui avoit pris la nature humaine. En ſecond lieu, au-lieu que les Divinités des Indiens étoient inviſibles à leurs adorateurs, il voulut réſider corporellement parmi *Son Origine & ſon But.*

(*a*) *Methold*, ap. *Purchas*, Vol. V. p. 1005. (*b*) *De Faria*, Port. Aſia Vol. II. p. 12.

(*) Les Chinois diſent, que vers l'an 236 avant J. C. *Shi-wang-ti* envoya ſes Flottes, qui conquirent les Pays maritimes juſqu'à Bengale, & qu'il fit marcher en même tems des troupes par terre, qui ſubjuguerent les Indes juſqu'à Camboye. V. *Martini*, Hiſt. de la Chine. L. VI. au commencement.

(†) *Kæmpfer* confirme le fait à l'égard des *Laos*, qui reſſemblent, dit-il, aux Chinois dans leur taille & leur mine. *Hiſt. du Japon.* L. I. Ch. 2. p. 41. Edit. d'Amſt. de 1732, in-douze.

mi ſes Sectateurs, & recevoir leurs hommages en perſonne. Enfin, pour les convaincre plus fortement des transformations de leur Dieu, & pour leur donner une preuve plus ſenſible de la doctrine de la Métempſychoſe, que celles qu'en avoient les Indiens, il débita qu'il monteroit de tems en tems au Ciel, & qu'il en redeſcendroit avec un corps différent.

Auſſi, ſi l'on en croit les Peuples du Tibet, il a toujours réſidé depuis ce tems-là parmi eux, excepté dans les intervalles où il a jugé à-propos de diſparoître. Autrefois cette Secte avoit gagné du terrein dans la Preſqu'iſle au-delà du Gange, mais les Brammans n'eurent pas de repos qu'ils n'euſſent animé les Rajahs contre ceux qui la ſuivoient, qu'ils exterminerent par le fer & le feu. On peut conjecturer auſſi que pour rabaiſſer les prétentions de cette Divinité Tibétienne, & pour la rendre inférieure à leurs Dieux, tant par rapport à ſon origine qu'à l'égard de ſon antiquité, les Brammans inventerent la neuvieme incarnation de *Viſtnum*, ſous la figure de *Budda* ou *Badha*, le nom que les Indiens Occidentaux donnent au prétendu Dieu du Tibet, qui eſt déſigné par d'autres ſelon les Pays. A la Chine, on l'appelle *Fo* & *Shekya*; au Japon, *Shacca*; dans le Tonquin, *Tïcca*; & dans le Tibet, *La*. Nous ajouterons ſeulement que l'Idolâtrie du Tibet eſt ſix fois plus étendue que celle des Brammans; elle regne dans toute la Grande Tartarie, depuis l'Occident juſqu'à l'Orient, à la Chine, au Japon, & dans les Iſles Orientales, à la réſerve des Pays qui ſont dans la Preſqu'iſle au-delà du Gange.

CHAPITRE II.

*Deſcription des Royaumes d'*ASSAM *ou* ASEM *&* *de* TIPRA.

SECTION I.

*Le Royaume d'*Aſſam *ou* Aſem.

SECTION I. *Le Royaume d'Aſem.*

NOus ne connoiſſons guere que les noms des deux Pays dont nous avons à parler ici. Le premier eſt tellement hors de la route des Voyageurs, que ſans l'expédition du fameux Emir *Jemla* dans ce Royaume, vers le milieu du ſiecle paſſé, pour le ſoumettre à l'Empire du Mogol, nous n'en aurions peut-être jamais entendu parler. Comme nous avons déja donné une Relation de cette Expédition (*a*), où l'on trouve preſque tout ce que nous connoiſſons de la Géographie & de l'Hiſtoire d'*Aſem*, nous n'ajouterons ici que quelques particularités touchant la ſituation, le Pays, & deux ou trois Places, dont les noms ſe rencontrent dans cette Relation.

Le Royaume d'Aſem.

Son Nom & ſes limites.

Aſſam, qu'on appelle auſſi *Asham* & *Asem*, a au Nord les montagnes du

(*a*) Voy. ci-deſſus L. XII. Ch. VIII. Sect. 2.

Section I. *Le Royaume d'Aſem.*

du *Tibet*, qui ſont dans la partie qu'on appelle *Laſſa* ou *Larantola*, au Midi *Tipra* & *Arracan*. Il eſt incertain ſi à l'Orient ce Pays eſt borné par le grand *Tſanpu*, qui paſſe par le Royaume d'Arracan, ou par une Riviere plus à l'Occident; ſes limites à l'Occident paroiſſent être la grande Riviere *Bramaputren*, dont nous avons parlé plus haut. Cette Riviere eſt appellée *Barremporter* dans une Carte des embouchures du Gange (*) faite par ordre de la Compagnie des Indes Orientales d'Angleterre; & c'eſt ſelon toutes les apparences celle ſur laquelle l'Emir s'embarqua avec ſon armée, car elle entre dans le Gange par une de ſes branches, à ſix lieues à l'Orient de Daca, Capitale du Bengale, ce qui s'accorde avec la Relation de *Bernier* (*a*). Mais il ne dit rien ni de l'origine ni du cours de cette Riviere, ſinon que l'armée fit environ cent lieues de chemin vers le Nord-Eſt juſqu'au Château d'*Azo*. Dans la Carte dont on a parlé, elle eſt repréſentée allant du Nord au Sud pendant près de quatre-vingt lieues au-deſſus de l'endroit où elle ſe jette dans le Gange, & de-là, quelques lieues plus loin, où la Carte commence, du Nord-Ouëſt au Sud-Eſt. Quel que ce ſoit des deux qui ait raiſon, on peut préſumer qu'elle a ſa ſource dans les montagnes du Tibet, au Nord ou au Nord-Eſt d'*Azo*; mais il eſt incertain à quelle diſtance, à moins que nous ne connoiſſions plus exactement la ſituation de cette Forteresſe.

Azo Ville & Forteresſe.

On dit qu'*Azo* ou *Azoo* étoit proprement du Bengale, & que le Roi ou Rajah d'*Asham* l'avoit uſurpée ſur ce Royaume. Voilà tout ce que *Bernier* en dit, il ajoute ſeulement que l'Emir la força en quinze jours. *Tavernier* s'étend davantage, ſelon lui les tombeaux des Rois d'*Aſem* & de tous ceux de la Famille Royale ſont dans cette ville. Il ajoute que depuis pluſieurs ſiecles les Rois avoient fait bâtir des Chapelles dans la grande Pagode pour y être enterrés, & que pendant leur vie ils envoyoient ſerrer dans la Cave où ils devoient être mis, quantité d'or & d'argent, de tapis & d'autres meubles. C'étoit auſſi la coutume, quand on mettoit le Corps du Roi dans la Cave, d'y mettre ce qu'il avoit de plus précieux, & tout ce qu'on croyoit pouvoir lui être néceſſaire dans l'autre Monde. C'eſt ce qui fit, dit-il, que l'Emir *Jemla* trouva tant de richeſſes dans *Azoo* (*b*). Mais ſi cette ville avoit été nouvellement conquiſe ſur le Royaume de Bengale, comment y trouvoit-on les Tombeaux des anciens Rois d'*Aſem*?

Chamdara.

La premiere place du Royaume d'*Aſem* étoit, ſuivant *Bernier*, *Chandara* (†) à vingt-huit journées d'*Azo*, d'où il ſemble que l'on peut conclure que le Pays qui étoit entre ces deux places, étoit un Pays de conquête. A quatre journées (‡) de Chamdara on trouve *Guerguon*, qui eſt la Capitale du

Guerguon, Capitale.

(*a*) *Bernier*, T. I. p. 228. (*b*) *Tavernier*, P. II. L. III. Ch. 17.

(*) Elle ſe trouve dans l'*English Pilot* de *Thornton*; mais l'échelle des Latitudes ne paroît pas juſte.

(†) C'eſt ainſi qu'écrit *Bernier*, nous ignorons ſi c'eſt ſuivant la prononciation Portugaiſe ou ſelon la Françoiſe.

(‡) Dans la Traduction (Angloiſe) on ne parle que de quatre heures, mais comme *Bernier* dit que l'Emir ſuivit le Rajah de ſi près, qu'il arriva de Chamdara à la vue de Guerguon en cinq jours, nous concluons qu'au-lieu de *quatre* heures il faut quatre jours. [J'ai déja eu d'autres occaſions de remarquer qu'il y a bien des fautes dans les Tra-

SECTION I. *Le Royaume d'Aſem.*

du Royaume, que l'Emir pilla, le Rajah l'ayant abandonnée à la vue de l'armée de l'Emir, pour ſe retirer dans les montagnes du Tibet ſans-doute; & de-là il envoya des gens pour enlever tous les vivres de la Campagne (*a*); ce qui fait voir que la ville n'étoit pas fort loin des montagnes.

Kemmerouf.

Tavernier ne parle ni de *Chamdara* ni de *Guerguon*, mais il dit que *Kemmerouf* eſt le nom de la ville où le Roi d'*Aſem* fait ſa réſidence, & il ajoute qu'elle eſt à vingt-cinq ou trente journées de chemin, de celle qui etoit autrefois la Capitale du Royaume (*), & qui portoit le même nom (*b*).

Ces Relations imparfaites, & en quelque façon contradictoires, ſont tout ce que les Voyageurs nous fourniſſent ſur la Géographie d'*Aſem*, qu'ils nous repréſentent cependant comme un Royaume d'une grande etendue. Mais nous obſerverons que cette étendue ne doit s'entendre que de ſa longueur d'Occident en Orient, car ſa largeur depuis les montagnes du Tibet vers le Midi ne peut être gueres de plus que de deux ou trois journées de chemin.

Terroir & Productions.

Tavernier nous apprend pluſieurs particularités touchant le terroir & les habitans d'*Aſem*. Suivant ce Voyageur, c'eſt un des meilleurs Pays de toute l'Aſie, qui produit tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, ſans qu'il ait beſoin de recourir pour cela aux Etats voiſins, auxquels il peut fournir divers Métaux; car il y a des Mines d'or, d'argent, d'acier, de plomb & de fer, & quantité de ſoie, mais qui eſt groſſiere. Il y en a d'une ſorte qui eſt filée par un animal qui a la forme de nos vers à ſoie, mais qui eſt plus rond, & qui demeure toute l'année ſur l'arbre. Les étoffes qu'on fait de cette ſoie ſont fort luſtrées, mais elles ſe coupent & ne durent gueres. On fait bouillir ces ſoies dans une leſſive de cendres de feuilles de Figuier, qu'on appelle Figuier d'Adam, & elles deviennent blanches comme de la neige. Le Pays produit auſſi quantité de Gomme-lacque de deux ſortes; celle qui vient ſur les arbres eſt rouge, dont ils tirent la couleur pour peindre leurs toiles, & ils ſe ſervent de la ſubſtance même pour vernir des Cabinets & pour faire de la Cire, & c'eſt la meilleure lacque de de tout l'Orient. Pour ce qui eſt de l'Or, on n'en laiſſe point ſortir du Royaume, & on n'en fait point de monnoye; il demeure en lingots, dont le peuple ſe ſert dans le Commerce. Mais pour ce qui eſt de l'Argent le Roi en fait battre monnoye; ce ſont des pieces de la grandeur & du poids des roupies (*c*).

Le Roi ne prend aucuns ſubſides de ſes peuples, mais toutes les Mines lui appartiennent; & même, pour ne pas fouler ſes ſujets, il ne ſe ſert que d'eſclaves pour y travailler.

Les

(*a*) *Bernier*, T. I. p. 228, 229. (*b*) *Tavernier*, ubi ſup. (*c*) *Ibid.* l. c.

ductions Angloiſes de nos Auteurs, c'en eſt ici une nouvelle preuve. *Bernier* dit p. 228, qu'il y a *quarante* lieues de Chamdara à Guerguon. R. M. DU TRAD.]

(*) Nous penſons que c'eſt la ville nommée *Aſſeram*, dans la Relation d'Arracan par *Sheldon*; & tout ce qu'il en dit, c'eſt qu'elle eſt au Septentrion du Royaume d'Arracan, & qu'elle eſt la Capitale d'un autre Royaume qui lui eſt ſoumis. Voy. *Ovington*. Voyag. T. II. Ch. 16. p. m. 269.

Section I. *Le Royaume d'Asem.*

Habitans.

Les Habitans ſont généralement de belle taille, & d'un très-beau ſang; mais ceux qui habitent vers le Midi ſont un peu olivâtres, ils ne ſont pas ſi bien faits que les autres, & les femmes ont le nez un peu plat. D'autre côté ils ne ſont pas ſujets au Goître comme ceux du Nord, ce qui vient des mauvaiſes eaux. Ces Peuples du côté du Midi vont tout nuds, ils couvrent ſeulement les parties naturelles, ils portent ſur la tête une eſpece de bonnet bleu, autour duquel pendent des dents de porc. Ils ont les oreilles percées, & on y paſſeroit bien le pouce; les uns y mettent des pieces d'or, & les autres d'argent. Ils aiment beaucoup les bracelets; les riches en ont de corail & d'ambre jaune, & les autres d'écaille de tortue & de coquilles de mer, qu'on ſcie en petits cercles.

Polygamie & Mets.

Comme les Habitans d'*Aſem* ne payent point de taxes, ils ſont à leur aiſe; il n'y en a gueres qui n'ait ſa maiſon à part, & même ils entretiennent aſſez communément un éléphant pour leurs femmes; ils en ont juſqu'à quatre, & chacune a ſes fonctions marquées dans la maiſon. Quoique le Pays ſoit abondant en toutes ſortes de vivres, ils préferent la chair de Chien à toutes les autres. Il y a auſſi beaucoup de vignes, mais on laiſſe ſécher le raiſin pour en faire de l'eau de vie. Ils n'ont d'autre ſel que celui qu'ils font par artifice, & ils le tirent de deux ſortes de cendres; ils ramaſſent cette verdure qui eſt ſur les eaux dormantes, que les Canards & les Grenouilles mangent; on la fait ſécher & on la brûle, & les cendres étant bouillies & paſſées par un linge, donnent un bon ſel. Ils ſe ſervent auſſi de ces grandes feuilles de figuier, qu'on appelle Figuier d'Adam, qu'on fait ſécher & brûler, mais les cendres ſont une eſpece de ſel ſi âpre, qu'il eſt impoſſible de s'en ſervir, à moins qu'on ne l'adouciſſe, ce qu'ils font de la maniere ſuivante. On met ces cendres dans l'eau, où on les remue pendant dix ou douze heures, puis on paſſe cette eau trois fois par un linge, & on la fait bouillir, & à meſure qu'elle bout elle s'épaiſſit, & quand elle eſt conſumée on trouve au fond de la chaudiere du ſel qui eſt blanc & aſſez bon (*a*).

Funérailles.

Quand un homme meurt, il faut que tous ſes parens & amis viennent l'enterrement, & quand ils mettent le corps en terre, ils tirent tous les bracelets qu'ils ont aux bras & aux jambes, & les enterrent avec le défunt. Car ils croyent que ceux qui ont mal vécu dans ce Monde, manqueront de tout dans l'autre, tandis que les gens de bien feront dans l'abondance, & c'eſt ce qui les engage à enterrer avec les morts quelque choſe pour s'en ſervir au beſoin.

Invention du Canon & de la poudre.

On croit que c'eſt le peuple d'*Aſem* qui a trouvé anciennement l'invention de la Poudre & du Canon, qui delà a paſſé au Pegu, & du Pegu à la Chine, ce qui eſt cauſe qu'on l'attribue d'ordinaire aux Chinois. Ce qu'il y a de certain, dit-on, c'eſt que l'Emir *Jemla* emporta d'*Aſem* quantité de pieces de canon, toutes de fer, & la poudre à canon qu'on y fait eſt excellente. Le grain eſt rond & menu comme le nôtre, & elle fait beaucoup d'effet (*b*). Les habitans étant ſi bien pourvus d'armes, il paroît

(*a*) *Tavernier*, l. c. (*b*) *Idem* ibid.

SECTION I. *Le Royaume d'Aſem.*

roît extraordinaire qu'ils euſſent été ſans guerre depuis cinq ou ſix-cens ans, quand l'Emir *Jemla* les attaqua (*a*); car il ſemble que cet avantage, qui mettoit leur propre Pays en ſureté, auroit dû les porter à entreprendre ſur celui de leurs voiſins.

SECTION II.

Le Royaume de Tipra.

SECTION II. *Le Royaume de Tipra.*

CE Royaume, qu'on appelle auſſi *Tippora* & *Tippera* (*), eſt au Nord d'Arracan, & à ce qu'il ſemble au Midi d'*Aſem*. Sa frontiere du côté de l'Orient peut être la Riviere qui paſſe par le Pays d'*Arracan*, ou quelque autre qui ſe jette dans celle-là; & vers l'Occident, ou la Riviere d'*Arracan* ou celle de *Bramaputren*, dont on a parlé; car de tems à autre les limites de ce Pays ont varié. *Tavernier* dit que de ſon tems il avoit au Midi & au Couchant Arracan, avec une partie du *Pegu* au Sud-Ouëſt, & que pour venir de leurs Pays à Daca, les Marchands avoient paſſé par le Royaume d'Arracan (*b*). Vers l'an 1586, le Royaume de *Tipra* s'étendoit juſqu'au *Bramaputren* & juſqu'au Gange, puiſqu'on dit que la ville de *Chatigan* en dépendoit (*c*); & dans la Carte du Gange, citée plus haut, il eſt placé au Levant de la premiere de ces deux grandes Rivieres (*d*). A l'égard de ſon étendue, on dit qu'il faut quinze jours pour le traverſer; mais toutes les diſtances que les Voyageurs de ces Pays-là donnent ſont fort exaggérées.

Ses bornes.

Soumis à celui d'Arracan.

Ce Royaume étoit autrefois aſſez puiſſant, dans le tems que *Chatigan* en dépendoit. Mais comme celui d'Arracan étoit plus puiſſant encore, cette ville changea ſouvent de maîtres, & tomba enfin entre les mains de ceux d'Arracan, qui à la longue ſubjuguerent tout le Pays de *Tipra*, & la Ville Capitale, qui portoit le même nom. Cependant vers le milieu du ſiecle paſſé, il paroît avoir été indépendant. *Tavernier* ne dit rien qui inſinue le contraire (*e*), mais nous le trouvons, pas fort long-tems après, ſoumis à celui d'Arracan (*f*); & il y a de l'apparence qu'il a demeuré depuis dans la ſujettion.

Productions

Le Pays de *Tipra* n'a rien de propre à attirer les Marchands étrangers; il y a à-la-vérité une Mine d'or, mais d'un or fort bas, & de la ſoie, qui eſt fort groſſe. On envoye vendre l'un & l'autre à la Chine, d'où l'on rapporte de l'argent.

Habitans.

Les Habitans de *Tipra* ne ſont pas moins ſujets au goître, que ceux d'*Aſem*, de *Boutan* & du *Tibet*, & il y a des femmes à qui il pend ſur la poi-

(*a*) *Tavernier*, ibid.
(*b*) *Ibid.* P. II. L. III. Ch. 16.
(*c*) *Fitch* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1736.
(*d*) V. *Engl. Pilot.* p. 36.
(*e*) *Tavernier* l. c.
(*f*) *Ovington*, T. II. p. m. 269.

(*) *Fitch* l'appelle *Tippora* ou *Porto Grande*, peut-être d'après *Chatigam*, que les Portugais nommoient alors *Porto Grande*. V. *Purchas*, Vol. II. p. 1736.

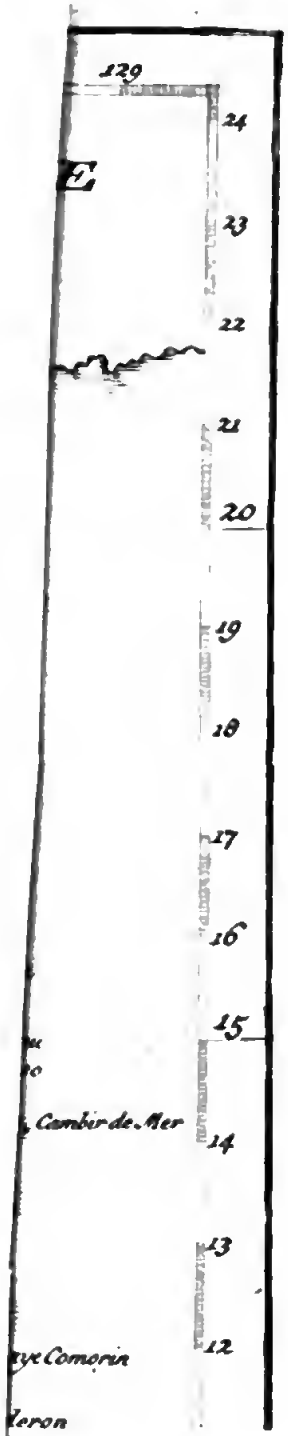
129
24
E
23
22
21
20
19
18
17
16
15
Cambir de Mer
14
13
12
ye Comorin
leron

poitrine. *Tavernier* vit dans le Bengale deux ou trois Marchands de *Tipra*; ils parloient peu, mais aimoient tellement les liqueurs fortes, qu'ils n'en refuſoient jamais, & faiſoient un ſoupir après avoir bu, comme pour en demander encore. Ils faiſoient leurs calculs avec de petites pierres, qui reſſemblent à de petites agathes. Ils avoient auſſi chacun leur poids, fait comme une Romaine. Section II. *Le Royaume de Tipra.*

Leurs Voitures ordinaires ſont des bœufs & des chevaux; le Roi & les grands Seigneurs vont en *Palekis*, & ont leurs éléphans de guerre. L'or & la ſoie font tout le revenu du Roi. Quand on les a changés pour de l'argent à la Chine, il fait battre de cet argent des pieces de la valeur de dix ſols. Il fait faire auſſi de petites pieces d'or, minces comme des aſpres de Turquie; & il y en a de deux ſortes, les unes dont il en faut quatre pour faire un écu, les autres dont il en faut douze (*a*). Voilà tout ce que nous connoiſſons du Royaume de *Tipra*. *Monnoye.*

CHAPITRE III.

*Le Royaume d'*ARRACAN *ou de* RAKAN.

SECTION I.

Deſcription Géographique.

LEs Voyageurs donnent différens noms à ce Pays; les uns l'appellent *Aracan* ou *Arracan*, d'autres *Orracan*, & quelques-uns, comme *Bernier*, *Rakan*. Les uns mettent une *m* à la fin au lieu d'une *n*, ſelon l'Ortographe Portugaiſe. *Fitch* l'appelle le Royaume de *Rakam* & de *Rame* (*b*), comme ſi c'étoient deux Monarchies réunies. *Bernier* le nomme auſſi *Rakan* ou *May* (*c*), ce dernier nom eſt vraiſemblablement une abbréviation de *Rame*. *Toſſi* l'appelle quelquefois l'Empire du *Mogo* ou du *Mogli*, titre que le Roi d'Arracan avoit pris nouvellement, & cet Auteur ſuppoſe que c'étoit à l'occaſion des conquêtes qu'il avoit faites ſur l'Empereur du *Pegu*, dont il étoit auparavant tributaire (*d*). Mais ce doit être une mépriſe; car *Fitch*, qui étoit au *Pegu* en 1586, dit que les Peuples d'Arracan s'appelloient *Mogores* (*) ou *Mogben* (*e*), de ſorte que le titre de *Mogo* venoit au Roi du nom de ſes ſujets, & non de la conquête du *Pegu*, dont il ne s'empara qu'en 1600. Section III. *Deſcription du Royaume d'Arracan.* *Noms.*

Le Royaume d'*Arracan* eſt au Midi de celui de *Tipra*: il a au Levant ceux *Situation & Etendue.*

(*a*) *Tavernier*, ubi ſup.
(*b*) *Fitch* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1736.
(*c*) T. I. p. 233.
(*d*) *Ovington*, T. II. p. 284.
(*e*) *Fitch*, ubi ſup.

(*) *Fitch*, paroît confondre les *Mogores* ou *Mogols* avec les *Mogben*, par la reſſemblance des noms; car il place le *Grand Mogor* dans l'Hindoſtan.

SECTION I. *Description du Royaume d'Arracan.*

ceux d'*Ava* & de *Pegu*, au Couchant le *Bengale*, dont il eſt ſéparé par la Riviere de *Chatigam* & par le Golphe de Bengale. Il s'étend depuis le ſeizieme degré trente minutes, juſqu'au vingt-quatrieme degré de Latitude, c'eſt-a-dire environ cinq-cens-dix Milles Géographiques, ou cinq-cens quatre-vingt-ſix Milles d'Angleterre, dont il y en a trois-cens-quatre-vingt de Côtes, depuis le Cap *Negrais* au Midi juſqu'à *Chatigan* au Nord. Sa largeur vers le Nord eſt environ de deux-cens-dix Milles; mais depuis *Chatigan* vers le Midi, elle diminue peu à peu juſqu'au Cap de *Negrais*, où il n'a que quelques Milles d'Occident en Orient. Autrefois le Royaume d'Arracan avoit plus d'étendue, car il comprenoit non ſeulement les Royaumes d'*Aſſaram* (*), de *Tipra* & de *Chacomas* (†) (*a*) au Nord, mais encore celui de *Pegu* au Midi.

Côtes.

Quoique les Côtes ſoient d'une grande étendue, elles ne ſont habitées qu'en peu d'endroits, qui ſont ceux où les habitans peuvent mettre les fruits de la terre à couvert des ravages des éléphans ſauvages & des buffles, & leur bétail des griffes des tigres, qui y ſont en grand nombre; car ils déſoleroient bientôt tout ſi l'on entreprenoit de s'établir ailleurs. Comme cependant les Iſles ſont hors de leur portée, quelques-unes ſont habitées par de pauvres Pêcheurs, qui vivent en liberté, mais miſérablement. Il y a un grand nombre d'Iſles ſur la Côte d'Arracan, qui ſont toutes fort près de terre, à la réſerve des Iſles des Buffles, celles-ci en ſont à-peu-près à quatre lieues, ſéparés par des canaux navigeables. Il y a deux Iſles du nom de *Negrais*, la grande & la petite; cette derniere, qui forme la pointe qu'on appelle le Cap, eſt petite, baſſe, ſtérile & pierreuſe; on lui donne ſouvent le nom d'*Iſle de Diamant* (‡), parcequ'elle a la figure d'une loſange. L'une & l'autre ſont environnées d'écueils dangereux, & à trois lieues au Midi de l'Iſle de Diamant il y a un récif de rochers ſous l'eau, qu'on appelle *Ligarti* ou Lézards, qui a une lieue de long, mais qu'on découvre parceque la Mer y briſe. Les marées ſont hautes & violentes le long de cette Côte (*b*). L'eau monte douze ou quinze pieds dans les rivieres, & juſqu'à dix-huit ou vingt pendant la maline ou les hautes marées, de ſorte que par la rapidité des courans, quand on ſe ſert à propos de l'occaſion du flux & du reflux, on fait de grands voyages en bien peu de tems, & l'on va & revient en un même jour (*c*).

Le Pays & le Terroir.

L'Air d'Arracan eſt ſain; il ne regne jamais parmi les habitans de maladies peſtilentielles & contagieuſes. Il y a dans ce Pays des Campagnes très-fertiles, des Bois, des Montagnes, des Vallées verdoyantes, un nombre infini de Vergers, de Jardins de plaiſance, pluſieurs Rivieres, des Lacs,

(*a*) *Ovington*, l. c. p. 269.
(*b*) *Hamilton*, New Account &c. Vol. II. p. 29.
(*c*) *Sebouten* Voy. T. I. p. 260. Amſt. 1708.

(*) Par *Aſſaram* il faut vraiſemblablement entendre *Aſſam* ou *Aſem*.
(†) *Chacomas* eſt ſelon les apparences *Jangoma*, que *Floris* nomme *Jagomay* ou *Jagoman*.
(‡) Ceci paroît une faute, car l'Iſle de Diamant eſt différente, elle eſt à environ ſept lieues au Midi de la *Petite Negrais*.

Digitized by Google

Lacs, des Etangs. Les Campagnes, les Vergers & les Jardins ſont verds & agréables toute l'année, quoiqu'il y ait un Hiver qui dure depuis le mois d'Avril (*) juſqu'au mois d'Octobre, qui ſe paſſe preſque tout en pluies & en humidités, avec des orages. Après ce mauvais tems vient l'Eté, qui eſt charmant, pendant lequel on recueille les fruits de la terre, qui produit en abondance toutes les choſes néceſſaires à la vie, à la réſerve du froment & du ſeigle. Au-lieu de pain on fait bouillir du riz dans de l'eau, juſqu'à ce que l'eau ſoit toute tarie, & qu'il faſſe une maſſe. Quoiqu'Arracan ſoit à une Latitude où la chaleur eſt aſſez grande, il ne laiſſe pas d'y geler quelquefois bien fort, quand le Vent de Nord-Eſt ſouffle; c'eſt ce qui arriva au mois de Janvier de 1661, en ſorte que les huiles furent ſi gelées, qu'il falloit les couper (*a*). Section I. *Deſcription du Royaume d'Arracan.*

Quoiqu'il y ait dans ce Pays quantité d'Animaux domeſtiques & ſauvages, les Chevaux y ſont ſi rares, que *Schouten* n'en vit qu'un ſeul pendant tout le tems qu'il y demeura; ils ſe ſervent de Buffles pour cultiver la terre, & à d'autres uſages. Ils ſont grands & forts, & ont de grandes vilaines cornes, dont ils frappent & tuent promptement les gens qu'ils attaquent; la couleur rouge les excite plus que les autres à courir ſur ceux qui en ſont habillés. Ils ont la ruſe de laiſſer paſſer ceux qui ſe promenent, puis ils les viennent attaquer par derriere avec leurs cornes. Ils ne laiſſent pas d'être aſſez obéiſſans aux Noirs qui les gardent; ils s'aſſemblent au ſon d'un cornet autour d'eux, les laiſſent monter ſur leur dos, & marchent à leur ordre ſans s'arrêter pour les courans d'eaux ou pour les rivieres qu'ils rencontrent; & ils ſe ſuivent à la file. Il y a quantité d'autre Bétail dans ce Royaume, & entre autres une infinité de beaux Cabrits, & du Gibier: on y trouve auſſi des Oyes, des Canards, des Poules, & abondance d'excellent Poiſſon (*b*). *Animaux.*

On dit que le Royaume d'Arracan renferme douze Royaumes, qui ſont gouvernés par douze Princes qui portent le titre de Rois, & qu'il y a vingt-quatre Provinces (†) dont les Auteurs ne rapportent point les noms (*c*). Il faut ſans-doute entendre cela du tems où le Royaume d'Arracan étoit au plus haut degré de ſa puiſſance, & gouverné par des Princes guerriers. Il y a dans ce Pays quantité de Villes, de Bourgs & de Villages bien peuplés; mais il n'y a gueres que les Villes qui ſont ſur les côtes, qui ſoient connues aux Européens. *Provinces.*

Schouten, qui étoit en 1661 à *Arracan*, Capitale du Royaume, dit que cette ville eſt à peu près de la grandeur d'*Amſterdam*, mais qu'elle eſt beaucoup plus peuplée; qu'elle eſt entourée de fauxbourgs, qui s'étendent juſ- *La Ville d'Arracan.*

(*a*) *Schouten*, T. I. p. 244, 247, 248, 239.
(*b*) *Ibid.* p. 258-260.
(*c*) *Ovington*, T. II. p. 273, 281.

(*) Il y a dans l'Anglois *Août*, mais ayant conſulté deux Editions différentes des Voyages de *Schouten*, j'y ai trouvé *Avril*, qui me paroît la véritable leçon. Rem. du Trad.

(†) *Edouard Barboſa*, qui écrivoit vers l'an 1515, dit que le Roi avoit douze Palais, un dans chaque Province, ou pour mieux dire Royaume.

SECTION I. *Description du Royaume d'Arracan.*

jusqu'à quelques lieues de chemin (*a*). D'autres Voyageurs nous apprennent quelque chose de plus. *Arracan* est au milieu d'une vallée qui a quinze milles de circonférence; des montagnes hautes & escarpées l'environnent de toutes parts, & lui servent de remparts & de murailles, & paroissent de dedans la ville comme faites exprès pour servir de fortifications. Les issues, qui servent de portes, ont été taillées dans le roc, & étant défendues par des boulevards, la place est imprenable; outre ces ouvrages extérieurs, il y a un Château si fort, que le Roi de *Brama* l'ayant assiégé avec trois-cens-mille-hommes, & quarante-mille (*) éléphans, fut obligé de lever honteusement le siege.

Riviere.

Il y passe une grande Riviere, que *Magin* appelle *Chaberis*, qui se divise en plusieurs ruisseaux ou canaux, qui traversant toutes les rues, facilitent beaucoup le transport des marchandises & des vivres. Tous ces ruisseaux en sortant de la ville, que l'on dit éloignée de la mer de quarante-cinq ou cinquante milles (†), se réunissent, & ne forment plus que deux canaux, qui vont se décharger dans le Golphe de Bengale, l'un plus au Nord à *Orietan*, & l'autre à *Dobazi* ou *Duabacan*. Ce sont deux endroits fort fréquentés par les Marchands, mais où le flux & le reflux de la mer est si violent, sur-tout à la pleine Lune, que les vaisseaux ont de la peine à entrer dans ces ports sans courir quelque danger (*b*). La Riviere d'Arracan est belle & grande, elle est large & profonde à son embouchure, n'ayant pas moins de six brasses à son entrée, & plus de vingt en quelques endroits plus avant, où elle forme un Port assez vaste pour contenir tous les vaisseaux de l'Europe (*c*) (‡).

Son Origine & son Cours.

Nous jugeons que cette Riviere est la même qui, dans la Carte du Tibet par les Jésuites, porte le nom de *Grand Tsanpu*. Elle a sa source dans l'Occident de cette vaste contrée, pas loin de celles du Gange; elle traverse le Pays vers l'Est & passe proche de *Lassa*, la résidence du *Grand Lama*; en approchant des frontieres de la Chine elle fait un grand détour vers le Sud, & tournant au Sud-Ouëst va passer le long des frontieres d'*Asem* & de *Tipra*, entre dans le Royaume d'Arracan, dont elle traverse la partie orien-

(*a*) *Schouten*, l. c. p. 246.
(*b*) *Ovington*, T. II. p. 259.
(*c*) *Hamilton*, ubi sup. p. 28. Voy aussi la Carte des Indes de *D'Anville*, pour la Compagnie, 1752.

(*) Le nombre est fort, & je crois que peu de Lecteurs y ajouteront foi. Je doute qu'on ait jamais vu quarante-mille éléphans ensemble. Je soupçonnerois qu'il y a eu originairement dans le texte d'*Ovington*, *quatre-cens* en chiffres, & qu'on y a ajouté deux zéros. J'ai vu faire de dix, dix-mille. REM. DU TRAD.

(†) On ne dit point de quels milles il s'agit: si ce sont des milles Anglois, cela reviendroit à-peu-près à la distance marquée par *Schouten*, qui avoit été sur les lieux; il dit que *Bandel*, où les Hollandois avoient leur loge, est à dix-huit lieues dans les terres, & à une grande lieue de la Ville Capitale d'Arracan. *Voy.* T. I. p. 165, 166. REM. DU TRAD.

(‡) Je n'ai garde de vouloir contredire *Hamilton*, mais il me paroit surprenant que *Schouten*, qui avoit remonté cette Riviere jusqu'à *Bandel*, qui paroit s'y être promené plusieurs fois en *Lacco*, & qui rend compte de sa route, ne dise pas un mot d'un Port de cette étendue. Voy. *Schouten*, T. I. p. 164, 165 &c. REM. DU TRAD.

Orientale, en coulant du Nord au Sud, & va enfin ſe jetter dans le Golphe de Bengale, ainſi qu'on l'a dit. Comme les Voyageurs n'ont pas marqué le nom de cette Riviere, nos Géographes l'appellent la Riviere d'Arracan. Section I. *Deſcription du Royaume d'Arracan.*

Schouten dit qu'il n'a jamais vu de ville où les Maiſons ſoient ſi ſerrées, & où il y ait une ſi grande multitude de peuple (*); mais la plupart des maiſons ſont ſi baſſes, qu'elles n'ont l'air que de huttes, & qu'elles ne répondent gueres à la vanité de la Nation; il n'en a vu aucune qui eût plus de quatre, cinq ou ſix pieds de hauteur. Elles ſont ſoutenues par des piliers, parcequ'il ſe leve preſque toutes les nuits un brouillard à fleur de terre, qui couvre tout le ſol, & qui dure juſqu'à ce que les rayons du Soleil le diſſipent le matin. Les maiſons ſont conſtruites de branches de Palmier, de roſeaux & de feuilles de Cocos; elles ont beaucoup de petites fenêtres, & ſont bien airées. Les plus grandes & celles qui ſont d'une moyenne grandeur, ont de jolis appartemens, qui ſe communiquent d'une maniere commode. Il n'y a point de foyers de pierre, point de greniers ni de caves. La cuiſine ſe fait hors de la maiſon, ordinairement ſous de petits auvents, qui ſont auprès de la porte, où les femmes font cuire dans des pots de terre ce qu'on doit manger. On ſe couche ſur des tapis & ſur des nattes, & l'on ſe couvre de cabayes de toile ou de coton pour ſe garantir du froid (*a*); mais quoique les bâtimens ſoient généralement fort pauvres, il y a cependant pluſieurs grandes places qui ſervent de marchés. Les Palais des Princes & de la Nobleſſe ſont faits de différentes ſortes de bois, & le dedans eſt enrichi d'une infinité d'ornemens de ſculpture & de dorure; les maiſons du commun ne ſont pas même entierement deſtituées de ces ornemens. On ne compte pas moins de ſix-cens Pagodes dans Arracan (*b*).

Maiſons.

Le Palais du Roi eſt d'une grande étendue, mais ſa beauté n'égale pas ſa richeſſe. Il eſt ſoutenu par de grands & gros piliers, qui ſont des arbres entiers & qu'on a couverts d'or. Les appartemens ſont conſtruits de bois de Sandal rouge ou blanc, & d'une eſpece de bois d'Aigle. Il y a au milieu de ce Palais une grande Salle, qu'on appelle la *Salle d'or*; elle eſt entierement revêtue d'or depuis le haut juſqu'en bas; on y voit dans un endroit élevé un dais d'or maſſif, autour duquel pendent une centaine de lingots d'or, faits en forme de pains de ſucre, du poids d'environ quarante livres chacun. Il y a auſſi ſept Idoles d'or de la grandeur d'un homme, qui ont deux doigts d'épais & ſont creuſes en dedans; elles ſont ornées d'une infinité de pierreries, de rubis, d'émeraudes, de ſapphirs, de diamans d'une groſſeur extraordinaire, qui leur pendent ſur le front, ſur la poitrine, ſur les bras & à la ceinture. On trouve encore au milieu de cet-

Le Palais du Roi.

(*a*) *Schouten*, T. I. p. 246, 247. (*b*) *Ovington* T. II. p 259, 260.

(*) On trouve dans *Ovington*, T. II. p. 262, 263, que le nombre des habitans ne va cependant qu'à cent-ſoixante-mille, ſans compter les Marchands & les Etrangers. [Mais la Relation qui eſt dans *Ovington* eſt d'une autre main que la ſienne, au-lieu que *Schouten* rapporte ce qu'il a vu pendant un ſéjour de quatre mois dans le Royaume d'Arracan. Rem. du Trad.]

SECTION I. *Description du Royaume d'Arracan.*

cette Salle une chaiſe quarrée de deux pieds de large, toute d'or, qui ſoutient un Cabinet d'or, couvert de pierres précieuſes; ce Cabinet renferme deux fameux pendans, qui ſont deux rubis, dont la longueur égale celle du petit doigt, & qui à leur baſe ſont auſſi gros que des œufs de poule. Ces joyaux ont cauſé des guerres ſanglantes entre les Rois de ces Pays, non ſeulement par rapport à eux-mêmes, mais parcequ'on s'imagine que celui qui les poſſede a un droit de ſupériorité ſur les autres. Le Roi ne les porte cependant que le jour de ſon couronnement (*a*).

Belle Statue. On voit dans un autre appartement la Statue du Roi de *Barma*, qu'on appelle communément *Brama*, qui fut maſſacré par ſes ſujets; elle eſt ſi bien faite qu'on ne peut la regarder ſans admiration. Comme ce Prince paſſe pour un grand Saint (*), à qui l'on attribue la vertu de guérir les maladies, ſur-tout du flux de ſang, un grand nombre de perſonnes vont la viſiter.

Grand Lac. Il y a près du Palais un grand Lac, où ſe trouvent pluſieurs petites Iſles, qui ſont la demeure de leurs Prêtres, & ſur lequel on voit un grand nombre de bateaux, qui vont de côté & d'autre, ſans pouvoir cependant avoir de communication avec la ville, à cauſe d'une digue qui les en empêche. On l'a élevée, afin que ſi par malheur la ville venoit à être priſe par les ennemis, on pût l'inonder entierement en rompant la digue, & les faire périr ainſi avec les habitans.

Orietan. La ville maritime la plus ſeptentrionale (†) eſt *Orietan*; la branche de la Riviere qui y conduit de la Capitale, a quelque choſe de très-agréable; des Arbres fort élevés & toujours verds, qui ſont ſur ſes bords, en ſe penchant ſur l'eau, y ſont un berceau ſuivi, qui met les Voyageurs à couvert des ardeurs du Soleil; ajoutez à cela la vue des Singes & des Paons, qui en ſautant ou volant de branche en branche donnent un ſpectacle qui réjouit les paſſans. *Orietan* eſt une ville où abordent un grand nombre de Marchands de pluſieurs endroits des Indes, & même de la Chine & du Japon. Elle eſt la Capitale d'une des douze Provinces, dont le Roi établit le Gouverneur à ſon couronnement, en lui mettant une couronne ſur la tête, & en lui donnant le titre de Roi. On voit près de cette ville une montagne nommée *Maum*, qui donne ſon nom à un Lac qui eſt au bas. C'eſt-là qu'on relegue les criminels, qui y ſont gardés exactement, & à qui l'on coupe les jarrets pour les empêcher de s'enfuir, quoique cette montagne ſoit ſi eſcarpée, & qu'il y ait tant de bêtes ſauvages, qu'il eſt preſque impoſſible de la paſſer (*b*).

Peroem. En remontant plus haut on trouve la ville de *Peroem*, qui eſt près de la mer, & qui à cauſe de la bonté & de la grandeur de ſon port eſt une ville

(*a*) *Ovington* p. 260-262. (*b*) *Ibid.* l. c. p. 262-265.

(*) Il eſt difficile de dire de quel Roi il s'agit; il y a eu trois Rois du Pegu du nom de *Barma*; le premier & le dernier ont été maſſacrés, mais il s'en faut de beaucoup que ce fuſſent des Saints, à moins que leur tyrannie & leur cruauté ne les euſſent élevés à ce rang.

(†) Le Royaume d'Arracan n'avoit point de Ports de mer du tems d'*Edouard Barboſa*, vers l'an 1515.

le de grand commerce. Le Gouverneur eſt abſolu dans ſon diſtrict, & a une Cour qui répond à la Dignité Royale. Section I.

Ramu eſt une autre ville aſſez ſemblable à *Peroem*, dont elle eſt éloignée de quelques journées de chemin; mais la route eſt fort dangereuſe tant par mer que par terre; par mer, parcequ'il s'y éleve ſouvent des tempêtes; & par terre, parcequ'il faut traverſer les montagnes de *Pré*, qui ſéparent le Royaume d'Arracan du Pegu, & qui ſont infeſtées par les Bêtes ſauvages. Il y a encore dans ces quartiers une Montagne nommée *Pora*, c'eſt-à-dire Dieu; à cauſe d'une Idole, qui eſt au ſommet, aſſiſe les jambes croiſées, que les Indiens viennent viſiter en grande dévotion. Il paſſe dans cet endroit (*) une grande Riviere, depuis laquelle quelques Ingénieurs ont voulu perſuader au Roi de faire un canal qui allât juſqu'à Arracan; mais ce Prince n'y a jamais voulu entendre, de peur d'attirer les Mogols, qui pourroient par ce moyen faire des courſes juſques dans ſa Capitale. *Deſcription du Royaume d'Arracan.* Ramu.

Une autre Place conſidérable ſur cette côte orageuſe eſt *Dianga* ou *Diango*, que quelques-uns mettent dans le Bengale, mais du tems de *Schouten* c'étoit une ville frontiere d'Arracan. En effet cette ville, de même que *Chatigan*, qui a été inconteſtablement de la dépendance de ce Royaume, & qui avoit toujours pour Gouverneur le ſecond fils du Roi, a ſouvent été expoſée à changer de Maître, ce qui eſt aſſez ordinairement le ſort des places frontieres. La plupart des Habitans ſont des Portugais fugitifs, ou leurs deſcendans, qui y jouiſſent de grands privileges qui leur ont été accordés par le Roi; ils y ont une Egliſe, qui appartient aux Auguſtins. Diango.

Les autres Places de cette Côte qui appartiennent au Roi d'Arracan, ſont *Comoria*, *Sedoa*, *Zara* & le Port de *Magaeni*; on y peut ajouter l'Iſle de *Sundiva*, qui abonde en ſel; elle a environ cent milles de tour, & eſt à vingt de la côte de Bengale; elle appartient proprement à ce Royaume. Comme elle eſt très-bien fortifiée naturellement, les Portugais en ont toujours eu envie; en 1602 ils l'enleverent au Grand-Mogol, qui en avoit dépouillé quelque tems auparavant le Prince légitime, qui leur abandonna dans la ſuite les droits & les prétentions qu'il pouvoit y avoir. Mais le Roi d'Arracan appréhendant qu'ils ne devinſſent trop puiſſans, les contraignit l'année ſuivante d'en ſortir & de ſe retirer à *Bacala*, & en d'autres endroits du Royaume de Bengale. *Iſle de Sundiva.*

En ſortant de la ville d'Arracan par le canal méridional de la Riviere, on va à *Dobazi* ou *Duabakem*, qui eſt une ville où l'on fait un gros commerce, & dont le Port eſt très-fréquenté par les Etrangers. En ſuivant la côte on arrive à *Chudabe*, qui ayant un Port fort commode attire auſſi beaucoup de Marchands. Près de-là eſt le Cap *Negrais*, & l'Iſle de *Munay* (†), célébre par ſes Pagodes ou Temples, & parceque c'eſt la réſidence du Chef des *Raulins* ou Eccléſiaſtiques du Royaume (*a*). Le Royaume d'Arracan finit au Cap *Negrais*, quoique *Toſſi* l'étende ſur la côte méridinale juſqu'à Dobazi.

Si-

(*a*) *Ovington*, ubi ſub ſup. p. 267-271.

(*) On ne dit point ſi c'eſt auprès de la montagne de *Pora* ou de la Ville de *Ramu*.

(†) *Mendez Pinto* met l'Iſle de *Munay*, où réſide le Chef des *Raulins*, à une lieue & demie de la Ville de *Martavan*; il y a un Cap du même nom, qui tourne dans le Port de *Martavan* du côté du Midi.

SECTION I. *Deſcription du Royaume d'*Arracan.

Siriam, qui eſt proprement du Pegu. D'autres donnent au Royaume d'*Ava* le Cap *Negrais* & toute la Côte vers le Nord, qui eſt au-delà du dix-huitieme degré de Latitude.

SECTION II.

Mœurs & Coutumes des Habitans.

SECTION II. *Mœurs &c. des Habitans d'*Arracan.

LES Habitans d'*Arracan* eſtiment un front large & plat; & pour le rendre tel, on applique aux enfans dès qu'ils ſont nés une plaque de plomb ſur le front, & on ne l'ôte que lorſqu'il eſt devenu tel qu'on le ſouhaitte. Ils ont les narines larges & ouvertes, les yeux petits mais vifs, les oreilles pendantes juſqu'aux épaules comme les Malabares, & le pourpre foncé eſt la couleur qui leur plait le plus (*a*).

Leur Figure. Habillement des Hommes.

Les *Sikkes* (*), les Conſeillers, la Nobleſſe & tous les Gens conſidérables ſont vêtus d'une fine cabaye de coton blanc, qui ferme juſte, & qui leur couvre les bras, la poitrine & le ventre. Sur leur cabaye, qu'on peut appeller une chemiſe, ils ont une longue robe, auſſi de toile de coton blanche, qui ſe boutonne autour des bras, & qui ſe joint ſur la poitrine, où elle eſt attachée avec des nœuds de ruban. Outre cela ils ont des tabliers qui leur couvrent le ventre & les cuiſſes, & un autre habillement, comme un ſac, par derriere, auſſi de coton blanc, qui eſt autour des hanches & des reins, & qui eſt ramaſſé en pluſieurs plis, & noué ſur le ventre, d'où il pend, en ſorte qu'il ſemble qu'ils ſoient toujours chargés d'un gros paquet de toile. Ils portent les cheveux longs, les liant par treſſes derriere leur tête, comme font les femmes en Hollande. Ils y mettent auſſi des ornemens de nœuds d'une toile très-fine.

Des Femmes.

Les Femmes, qui ſont paſſablement blanches, ont pour ajuſtement une eſpece de gaze à fleurs & tranſparente ſur leur ſein, qui leur paſſe ſur les épaules. Elles mettent autour de leur ceinture un tablier de fine toile de coton, qui leur fait trois ou quatre tours autour du corps, & leur deſcend juſqu'aux pieds. Celles qui ſont riches ont une écharpe de ſoie ſur un de leurs bras: leurs cheveux ne ſont point attachés, mais ils ſont friſés en boucles, & rangés d'une maniere agréable, & qui ſied bien. On leur perce les oreilles dès leur jeuneſſe, & on met dans les trous de petits rouleaux de parchemin, ou d'autres choſes, qu'on groſſit de tems en tems, & par ce moyen ils les allongent extraordinairement; on y met un nombre d'anneaux de verre, d'argent ou d'autres ſortes, qui battent ſur le cou & font du bruit quand elles ſe remuent. Quelquefois elles ont des anneaux ou des bracelets depuis les mains juſqu'au coude, & autour des jambes depuis les pieds juſqu'au gras de jambe. Mais les plus modeſtes ne portent que cinq ou ſix bracelets de vernis.

En

(*a*) *Ibid.* p. 274, 275.

(*) Les *Sikkes* ſont les premiers de la Cour, & ceux qui entrent au Conſeil. Voy. *Schouten* T. I. p. 167.

En général le Peuple d'Arracan eſt glorieux, & chacun tâche de le porter haut. Il n'eſt pas rare de voir un homme ſuivi d'un nombre de valets, tandis qu'il n'eſt pas en état d'en entretenir plus d'un ou de deux (*a*). SECTION II. *Mœurs &c. des Habitans d'Arracan.*

On ſert dans leurs feſtins beaucoup de mets, mais il n'en eſt aucun qui plaiſe aux yeux ni qui flatte le goût. Ils ſe font un ragoût délicieux des Rats, des Souris, des Serpens, & d'autres animaux auſſi dégoûtans. Ils ne mangent jamais de poiſſon qui ne ſoit gâté, prétendant qu'il a alors un goût plus agréable: quand il eſt ſéché au Soleil ils en font une eſpece de moutarde qu'ils appellent *Sidol*, & qu'ils mêlent avec tous leurs mets. Les riches ſe ſervent de la chair d'une eſpece de Crabbes, qu'ils mêlent avec d'autres ingrédiens, & comme cette chair eſt moins corrompue le goût en eſt plus ſupportable. Ils ont coutume de mettre ſur la table une centaine ou deux de petites aſſiettes, & chacun mange dans celle qui lui plait. Ils n'ont point de pain, mais ils ſe ſervent de riz broyé & réduit en farine (*b*). Leur boiſſon ordinaire eſt de l'Eau, ou une Liqueur qu'on appelle *Auze*, qui coule d'un arbre aſſez ſemblable au palmier, & qu'on en tire en faiſant une inciſion au tronc, de la même façon qu'on fait dans la Preſqu'iſle en-deçà du Gange (*c*). *Mets peu agréables.*

On regarde comme une choſe baſſe & mépriſable d'ôter la virginité à une fille. Ils recherchent pour cela les plus débauchés matelots Hollandois, qui même en ſont bien recompenſés. Celles qui ont été ainſi défiorées en ont beaucoup plus de réputation; les hommes qui ſe marient aiment mieux que les filles qu'ils prennent ſoient groſſes, que de n'être pas aſſurés qu'elles n'ont plus leur virginité. On commence la recherche d'une fille par de petits préſens qu'on lui fait, & par des converſations, juſqu'à ce qu'on en vienne à la concluſion. Les promeſſes que les Parties ſe font faites en particulier, ſe confirment en préſence des Idoles, entre les mains des *Talapoins*, dont elles ont embraſſé la Secte, & en préſence de leurs plus proches parens: le *Talapoin* fait encore quelque cérémonie particuliere. Outre cela l'on fait des décharges de pierriers, on fait jouer des feux d'artifices, on donne des feſtins accompagnés de Muſique & de Danſe. Les hommes ont pluſieurs femmes, des concubines, & même ils ſe ſervent des Danſeuſes (*d*). *Leurs Mariages.*

Quand ils ſont malades ils font venir les *Raulins*, qui ſont leurs Prêtres & leurs Médecins. Le *Raulin* ſouffle d'abord ſur eux & fait quelques prieres; ſi cela ne guérit pas le malade, il lui dit qu'il faut qu'il offre un ſacrifice à *Chaor-Baos*, c'eſt-à-dire au Dieu des quatre vents, qui eſt, diſent-ils, l'auteur de toutes les maladies. Ce ſacrifice, qu'on appelle *Calouco*, conſiſte en volailles, cochons, & autres animaux gras; & il faut le recommencer quatre fois pour les quatre vents ſéparément, à moins que le malade ne ſe rétabliſſe ou ne s'en aille auparavant. Les Prêtres en attendant ſe régalent du ſacrifice; ſi la maladie continue, la femme du malade ou ſon plus proche parent a recours à une autre cérémonie, qu'on nomme *Talaguo*, & qui eſt une nouvelle fourberie des Prê- *Traitement des Malades.*

(*a*) *Schouten* T. I. p. 250-253.
(*b*) *Ovington*, T. II. p. 275, 276.
(*c*) *Schouten* ubi ſup. p. 248.
(*d*) *Idem* ibid. p. 254, 255.

SECTION II. *Mœurs &c. des Habitans d'Arracan.*

Prêtres. On prépare une chambre qu'on orne de riches tapis, & à une extrémité de laquelle on dreſſe un autel avec une Idole deſſus; le jour marqué les Prêtres & les parens du malade s'y aſſemblent, & on les y régale pendant huit jours de ſuite. Ce qu'il y a de plus ridicule, c'eſt que la perſonne qui s'eſt engagée à s'acquitter de la cérémonie, eſt obligée de danſer tant qu'elle peut ſe ſoutenir ſur ſes jambes; quand elles commencent à manquer, elle ſe tient à un morceau de linge qui pend au plancher, & continue de danſer juſqu'à ce qu'elle ſoit entierement épuiſée, & tombe à terre comme morte; alors la Muſique redouble, & les aſſiſtans, auſſi fols que le Danſeur ou la Danſeuſe, envient ſon bonheur, parcequ'on ſuppoſe que pendant ſon évanouiſſement cette perſonne converſe avec l'Idole. Cet exercice ſe recommence tant que le feſtin dure, mais ſi la foibleſſe de la perſonne ne lui permet pas de le faire ſi long-tems, quelque proche parent prend ſa place. Quand après ce *Talagno* le malade vient à guérir, on le porte aux Pagodes, & on l'oint d'huiles & de parfums depuis la tête juſqu'aux pieds; mais ſi malgré tout cela il meurt, le Prêtre ne manque pas de dire, que tous ces ſacrifices & toutes ces cérémonies ont été agréables aux Dieux, & que s'ils n'ont pas accordé au mort une plus longue vie, c'eſt par un effet de leur bonté & pour le recompenſer dans l'autre Monde.

Leurs Funérailles. Il n'y a pas moins de ſuperſtition dans leurs Funérailles; on met le corps mort au milieu de la maiſon, les Prêtres tournent autour en marmotant quelques prieres, pendant que d'autres font des encenſemens. Durant ce tems-là la plus grande partie des gens de la maiſon font le guet & frappent ſur de larges morceaux de cuivre, pour empêcher le *Chat noir* de paſſer ſur lui, parcequ'alors il ſeroit obligé de revenir honteuſement dans ce Monde, & privé du bonheur dont il jouit. Avant que d'emporter le corps de la maiſon, on invite à un feſtin une certaine ſorte de gens, qu'on appelle *Graii*; s'ils refuſent de venir, toute la famille eſt déſolée, parcequ'on regarde cela comme un ſigne certain que l'ame du mort eſt condamnée à l'Enfer, qu'ils appellent la *Maiſon de fumée*. La biere eſt ornée ſuivant les facultés du défunt, & comme ils croient la Métempſychoſe, on ne manque gueres d'y peindre des figures de chevaux, d'éléphans, de vaches, d'aigles, de lions & des animaux les plus nobles, afin que l'ame puiſſe trouver un logement honorable; à moins que par humilité ils n'ordonnent avant leur mort d'y peindre des rats, des grenouilles & d'autres animaux vils, comme étant la demeure qui convient le plus à leur ame corrompue. Le corps eſt porté ainſi dans la Campagne, où on le brûle. Ce ſont les *Raulins* qui allument le feu en préſence des parens, qui ſont tous vêtus de blanc, car c'eſt la couleur en uſage dans le deuil, avec un ruban noir autour de la tête (*a*).

Malades expoſés. Ils ont des Pleureurs, qu'on loue, qui font de grands cris pendant la nuit & quelquefois durant le jour, affectant d'être fort touchés. Ceux qui ne peuvent avoir du bois, qui dans ce Pays-là eſt fort rare, au-lieu de brûler les corps les portent au bord de l'eau quand elle eſt baſſe, & quand elle monte le courant les emporte. On les voit ſouvent flotter long-tems ſur l'eau,

(*a*) *Ovington*, l. c. p. 276-281.

l'eau, enfoncer, puis reparoître, juſqu'à ce que les corbeaux, les mouëttes & d'autres oiſeaux en ayent fait leur pâture; quelquefois ces cadavres donnent un fort mauvais goût à l'eau. Cet uſage fait auſſi qu'il y a dans le Pays tant de corbeaux & d'autres oiſeaux carnaciers, qu'ils attaquent les buffles, les bœufs & les vaches. Ils ſe perchent ſur leur dos, arrachent la chair, & mangent l'animal juſqu'aux os, malgré tous les efforts qu'il fait pour s'en délivrer. Section II. *Mœurs &c. des Habitans d'Arracan.*

Quelques-uns des habitans ne s'en tiennent pas à faire emporter les morts par le courant des Rivieres, mais ils y expoſent auſſi les vivans, quand ils ont parmi eux des perſonnes attaquées de quelque maladie cruelle, douloureuſe & incurable, ou jugée telle; quand l'eau monte elle les emporte, & ils ſe noient. Ils appellent cela humanité, charité & compaſſion pour le malade, qu'ils délivrent d'un état miſérable, pour aller jouir d'une grande felicité dans le Ciel (*a*).

Ceux d'Arracan ont peu de commerce par mer; toute leur navigation ne ſe fait preſque que par leurs Jelyaſſes de guerre, qui ſont employées contre le Bengale & le Pegu, & qui ne vont pas plus loin; car ils ne cherchent point à envahir les Terres d'autrui, ni à envoyer des Colonies hors de chez eux, encore moins à faire commerce par mer dans les Pays étrangers; tout celui qui s'y fait eſt par le moyen des Marchands qui y viennent des Pays éloignés (*b*). Le Pays fournit beaucoup de Bois de charpente, du Plomb, de l'Etaim, de la Lacque & des Dents d'éléphant, ce qui y attire des ſujets du Grand-Mogol; quelquefois ils ont occaſion d'y faire des achats de Diamans, de Rubis & d'autres Pierres précieuſes, & de Roupies d'or, qu'on prétend, dit *Hamilton*, être des débris du tréſor de Sultan *Sujah*, eſcamottés par les Prêtres (*c*); mais nous aurons occaſion de parler plus amplement dans la ſuite de ce qui regarde ce Prince. *Peu de commerce au dehors.*

Tout le Commerce d'Arracan qui ſe fait par mer eſt entre les mains des Mahométans, qui y ſont en grand nombre, particulierement à *Bandel*. Quelques-uns trafiquent d'éléphans, qu'ils envoyent à *Orisba* ou *Orixa*, à la Côte de *Coromandel*, à *Golconde* & en Perſe, d'où ils apportent en retour d'autres marchandiſes, des Cotons, des Soies, des Epiceries &c. Il y en a peu qui ſoient nés dans le Pays, mais ils y viennent des autres lieux des Indes: leur habillement eſt le même qu'ailleurs.

Les habitans d'Arracan ſont idolâtres, & *Schouten* dit qu'à cauſe de leur Religion on les appelle *Moges* (*); ils adorent des Idoles paitries d'argile & durcies au Soleil (*d*). Ils ſont fort ſuperſtitieux, les moindres choſes, comme l'abboyement d'un chien, ſont pour eux les preſages d'événemens conſidérables. Ils conſultent avec ſoin là-deſſus leurs Prêtres, qui ſavent profi- *Religion Arracan.*

(*a*) *Schouten*, T. I. p. 255, 256.
(*b*) *Ibid.* p. 245.
(*c*) *Hamilton*, l. c. p. 29.
(*d*) *Schouten*, l. c. p. 252.

(*) Ou *Mogbes*. Si cela eſt, nous y trouvons la clé de ce que dit *Ovington*, p. 582, qu'il ne put jamais ſavoir d'où vient au Roi le titre de *Mogbi*, qu'il prend. [Il n'y a rien de cela dans la Traduction Françoiſe d'*Ovington*; j'ignore pourquoi le Traducteur l'a retranché. Rem. du Trad.

SECTION II. *Mœurs &c. des Habitans d'Arracan.*

profiter à merveille de leur folie. Ils ont un ſi grand nombre d'Idoles dans leurs Temples, qu'on en compte juſqu'à vingt-mille dans un ſeul; ces Temples ſont bâtis en façon de pyramides. Ils ont des Idoles domeſtiques outre celles qui ſont dans les Temples. Ils ne manquent point avant que de manger d'offrir aux unes & aux autres une partie de ce qu'on leur ſert. Ils portent les marques de leurs Dieux domeſtiques imprimées avec un fer chaud ſur leurs bras, ſur leurs côtés, ou ſur leurs épaules. Ils célebrent en un certain tems de l'année une Fête en mémoire des morts; on y porte en proceſſion une de leurs Idoles, nommée *Quiay Porogray* (*); on la conduit par toutes les rues ſur un peſant chariot, qui eſt ſuivi de quatre-vingt-dix Prêtres habillés de ſatin jaune. Bien des gens ſe jettent ſous les roues du chariot, ou ſur des crochets de fer, qui y ſont attachés à ce deſſein, afin d'arroſer l'Idole de leur ſang. Ces martyrs de la ſuperſtition ſont en ſi grande vénération, que ceux ſur leſquels il rejaillit quelque goutte de leur ſang s'eſtiment heureux. Les crocs mêmes, où ils ont été attachés, ſont retirés avec beaucoup de reſpect par les Prêtres, qui les conſervent précieuſement dans les Temples comme des reliques ſacrées. Le Lecteur peut voir par-là, que la Religion d'Arracan eſt aſſez conforme à celle des Gentils de la Preſqu'iſle en-deçà du Gange, & que les Prêtres n'y ſont pas moins habiles à en impoſer au peuple.

Hiérarchie.

Les Prêtres, qu'on appelle *Raulins*, ſont diviſés en trois Ordres, diſtingués par les noms de *Pungrins*, de *Panjans* & de *Shoshom* ou *Xoxom*; & ils ont quelque rapport à cet égard aux Evêques, Prêtres & Diacres de la Hierarchie Chretienne. Le Chef de ces Prêtres s'appelle *Shoshom Pungri*, titre qui chez eux eſt équivalent à celui de Pape à Rome. C'eſt lui qui regle tout ce qui concerne la Religion, & on a pour lui un ſi grand reſpect, que le Roi même lui donne toujours la droite, & ne lui parle jamais ſans lui faire une profonde revérence. L'iſle de *Munay* eſt le lieu de ſa reſidence, comme on l'a dit. Tous les Prêtres ſont habillés de jaune (†), & ont la tête raſée; ils vont tous tête nue, à la réſerve des *Pungrins*, qui portent une eſpece de mitre jaune avec une pointe qui leur tombe par derriere; ils font vœu de célibat, & ils y ſont obligés ſous peine d'être dégradés & d'être réduits à l'état de Laïques (*a*).

Ils vivent, les uns dans leurs propres maiſons & à leurs dépens, les autres dans des Monaſteres magnifiques que des Rois ou de grands Seigneurs ont fondés (‡), mais ils ſont tous ſoumis au Chef dont nous avons parlé. C'eſt à eux que l'on confie les enfans, tant de la Nobleſſe que du Peuple, pour les élever dans la connoiſſance de leur Religion & de leurs Loix;

(*a*) *Sclouten*, T. I. p. 255, 256.

(*) C'eſt leur Dieu Souverain, Voy. *Ovington* T. II. p. 287. *Hamilton* dit que le Dieu Tutélaire du Pays s'appelle *Dagon*. Vol. II. p. 28.

(†) *Schouten* dit qu'ils ſont vêtus de noir, qui eſt la couleur de modeſtie & de deuil dans le Pays d'Arracan. T. I. p. 253.

(‡) *Schouten* remarque qu'ils vivent dans leurs maiſons preſque comme des Hermites, ſéparés du reſte du Monde, & que leurs maiſons ſont auprès des Pagodes, ſur des rochers & ſur des côteaux, que leur air & leurs démarches ſont modeſtes, quoiqu'il y paroiſſe de la fierté.

Lôix ; on dit qu'ils exercent fort exactement l'hoſpitalité envers les Etrangers. Il ſe trouve auſſi parmi eux des Hermites, aſſez ſemblables aux *Jogbis* des parties occidentales de l'Inde : ils ſont diviſés en trois Ordres, les *Grepis*, les *Manigrepis* & le *Taligrepi* (*) ; ils ſont fort eſtimés de tout le monde à cauſe de leur grande auſtérité (*a*). Section II. *Mœurs &c. des Habitans d'Arracan.*

Le Gouvernement d'Arracan eſt principalement entre les mains des douze Princes dont on a parlé plus haut ; ils portent le titre de Rois, & réſident dans les Villes Capitales de chaque Province ; ils y demeurent dans de magnifiques Palais, où il y a de grands Serrails, tant pour leurs femmes, que pour élever les jeunes filles qu'on deſtine au Roi, qui tient ſa Cour dans la ville d'Arracan. *Gouvernement.*

Le Roi prend de grands titres comme ſes voiſins : il ſe qualifie *Empereur d'Arracan, poſſeſſeur de l'Eléphant blanc* (†) *& des deux* Kenekas *(ou Pendans-d'oreille) & en vertu de cette poſſeſſion héritier légitime de* Pegu *& de* Brama ; *Seigneur des douze* Boyoni (Provinces) *de Bengale, & des douze Rois qui mettent leur tête ſous la plante de ſes pieds.* Il demeure ordinairement à Arracan, mais il a coutume d'employer deux mois de l'Eté à faire un voyage de plaiſir par eau de cette ville à *Orietan.* Il eſt alors ſuivi de toute la Nobleſſe, qui l'accompagne dans des vaiſſeaux où l'on trouve des appartemens ſi commodes, qu'on prendroit ce cortege plutôt pour un Palais ou une Ville flottante, que pour des Vaiſſeaux. Pendant ce voyage le Roi continue de rendre la juſtice, & travaille aux affaires, comme s'il étoit dans ſon Palais. Un prétexte de ce voyage eſt de viſiter la Pagode de leur Dieu Souverain *Quiay Puragmy*, auquel le Roi envoye tous les jours un repas magnifique. *Titres du Roi, & Lieux de ſa réſidence.*

On voit par-là la ſuperſtition de ces Princes, qui les porte quelquefois aux actions les plus inhumaines ; *Toſi* en rapporte l'exemple ſuivant. Quelqu'un ayant prédit à un de ces Rois, qu'il ne vivroit pas longtems après ſon couronnement, qui ſe fait avec beaucoup de pompe, il le renvoya quoique le Grand-Prêtre fût prêt à lui mettre la couronne ſur la tête, & le différa toujours pendant douze ans ; mais enfin preſſé par les Seigneurs de ſa Cour, & ne pouvant reculer davantage, il conſulta un Mahométan, pour ſavoir de lui s'il n'y avoit point moyen de détourner le malheur qu'on lui avoit prédit. Cet homme qui n'avoit en vue, dit-on, que la deſtruction des ennemis de ſa Religion, lui dit qu'une compoſition faite des cœurs de ſix-mille de ſes ſujets, de quatre-mille de vaches blanches, & de deux-mille de Pigeons blancs ; le préſerveroit du danger qui le menaçoit. Le Monarque crédule fit bâtir une maiſon, dont il fit poſer les fondemens ſur des femmes enceintes, & n'immola pas moins de dix-huit-mille *Superſtition barbare.*

(*a*) *Ovington*, ubi ſup. p. 283, 284.

(*) Ces noms ſemblent tirés de *Mendez Pinto.* Les autres Auteurs les appellent en général *Talapoins.*

(†) Le Roi de *Pegu* enleva en 1567 ce fameux Eléphant blanc au Roi de *Siam :* celui de *Tangu* en devint maître par la priſe de la ville de *Pegu* en 1599, & peu après il tomba entre les mains du Roi d'*Arracan.*

SECTION II.

le perſonnes innocentes, dans l'eſpérance de ſe conſerver la vie (*a*).

Mœurs &c. des Habitans d'Arracan.

On ne trouve rien ſur l'origine des Rois d'Arracan; les Auteurs diſent ſeulement, que pour conſerver la Race Royale dans ſa pureté, le Roi eſt obligé d'épouſer ſa ſœur ainée (*b*). Ce Monarque ne ſort preſque jamais de ſon Palais que tous les cinq ans une fois (*), & c'eſt alors en grande ſolemnité. Il y paſſe ſon tems avec la Reine & avec un grand nombre de Concubines. Tous les ans ceux d'entre les *Sickes* (†) qui ſont ſes favoris, cherchent dans tout le Royaume douze des plus belles filles vierges, qu'ils font habiller des plus fines toiles blanches, enſuite ils les laiſſent expoſées pendant ſix heures à la plus grande ardeur du Soleil, afin qu'elles ſuent beaucoup. On eſſuye après cela leur ſueur avec leurs habits, & on leur en donne d'autres, puis on porte ces habits humides à ceux qui ſont commis pour en faire l'examen par l'odeur. Celles dont la ſueur ne ſent pas mauvais, ſont richement vêtues, préſentées au Roi & miſes au nombre de ſes Concubines: pour les autres le Roi les fait donner en mariage à quelques-uns de ſes Courtiſans. Toutes les filles apprennent la muſique & à danſer, & tout ce qui peut leur donner quelque agrément, dans l'eſpérance qu'elles pourront être élevées à la dignité de Concubine du Roi. On dit que celles qui y ſont parvenues ſe forment auſſi à l'exercice des Armes, & qu'elles ſont répandues dans les principaux appartemens du Roi & lui ſervent de Gardes (*c*).

Concubines du Roi.

Puiſſance du Roi.

Les Rois d'Arracan étoient autrefois preſque toujours en guerre avec le Grand-Mogol; mais ils n'en venoient gueres à des batailles générales, parcequ'ils ne hazardent pas légérement leurs troupes (*d*). Ces Monarques ne laiſſent pas d'être des plus puiſſans Princes de l'Orient tant par leurs richeſſes que par leurs forces. Il y a environ cent-cinquante ans qu'ils augmenterent fort leurs Etats par les conquêtes qu'ils firent dans les Royaumes de Pegu & de Bengale. Mais on obſerve qu'ils ne réuſſirent pas ſi bien contre les Portugais, qui ruinerent en 1605 au Roi regnant une flotte de cinq-cens-quarante vaiſſeaux ou barques, & qui quelque tems après le forcerent juſqu'à trois fois de ſe retirer de devant *Siriam*, appartenant aujourd'hui au Pegu, quoiqu'il l'attaquât avec une flotte de douze-cens voiles, & une armée de terre de trente-mille hommes, qui avoit trois-mille-cinq-cens pieces de canon de tout calibre (*e*). Le Roi d'Arracan ne laiſſa pas de les abbaiſſer dans la ſuite, comme on le verra en ſon lieu.

SEC-

(*a*) *Ovington*, ubi ſup. p. 286–288.
(*b*) *Ibid.* p. 288.
(*c*) *Schouten*, T. I. p. 249, 250.
(*d*) *Idem* ibid. p. 245.
(*e*) *Ovington*, ubi ſup. p. 284, 285.

(*) A la réſerve ſans-doute du voyage annuel dont on a parlé.

(†) *Ovington*, p. 281, 282. dit que chacun des douze Gouverneurs choiſit tous les ans douze filles nées la même année dans l'étendue de ſon diſtrict, & les fait élever dans ſon Serrail aux dépens du Roi juſqu'à l'âge de douze ans. Quand elles l'ont atteint, on les conduit à la Cour, & on en fait choix ſur l'odeur ou la ſueur dont leurs habillemens ſont imbibés. *Edouard Barboſa* rapporte la même choſe.

SECTION III.

*Hiſtoire d'*Arracan.

LA premiere mention que nous trouvons des affaires d'*Arracan* eſt vers l'an 1569; ce fut alors que le Roi de *Pegu*, de la race de *Barma* ou *Brama*, étant devenu fort puiſſant, chercha toutes ſortes de voies pour ſubjuguer ce Royaume; mais il ne put exécuter ſon deſſein, parcequ'il n'avoit point de vaiſſeaux pour tranſporter ſon armée par mer, au-lieu que le Roi d'Arracan pouvoit armer deux-cens galeres pour ſa défenſe; & que s'il eût entrepris de l'attaquer par terre, les habitans étoient prêts à mettre tout le pays ſous l'eau, par le moyen des écluſes, ſoit pour faire périr ſes troupes, ſoit pour arrêter leur marche. En ce tems-là les Portugais de *Chatigan*, ayant tué le Gouverneur de cette ville, qui étoit du Royaume de Bengale, furent obligés d'en venir peu après à un accommodement, dont un des articles étoit, que le Général Portugais, qui avoit dix-huit vaiſſeaux dans le Port, abandonneroit la place avec ſes vaiſſeaux. Le Roi d'Arracan profita de l'occaſion, & pour ſe fortifier contre ſes voiſins, il invita le Commandant Portugais à venir dans ſes Etats (*a*). Ce fut par-là que les Portugais eurent premierement entrée dans le Royaume d'Arracan, où ils parvinrent inſenſiblement à s'établir très-ſolidement; mais leur inſolence & leurs crimes leur firent perdre dans la ſuite les avantages qu'ils avoient obtenus.

*Le Royaume d'*Arracan *attaqué par le Roi de* Pegu.

Ces Portugais ne laiſſerent pas de rendre de grands ſervices au Roi d'Arracan; car le Roi de Pegu, ayant en 1581 trouvé moyen d'aſſembler une flotte de treize-cens voiles, réſolut de conquérir les Etats de ſon Voiſin. Il envoya donc cette puiſſante flotte, ſous les ordres du Prince ſon fils, vers les côtes d'Arracan. Le Prince, ayant appris dans ſa route, que deux Galiotes Portugaiſes avoient pris un vaiſſeau du Pegu richement chargé, il détacha ſeize de ſes meilleurs voiliers pour les aller attaquer. Les deux Galiotes les reçurent vigoureuſement, & en deſemparerent pluſieurs; mais voyant qu'elles alloient avoir toute la flotte ſur les bras, elles ſe retirerent à toutes voiles dans la Baye d'Arracan, ce qui empêcha le Prince de faire ſa deſcente (*b*).

Depuis ce tems-là, le Royaume d'Arracan paroît n'avoir point été expoſé aux attaques du Roi de Pegu, qui tourna ſes armes contre ſes autres voiſins. Celui d'Arracan ne profita pas non plus de l'occaſion pour attaquer ſon plus dangereux ennemi, de peur d'attirer ſon reſſentiment contre lui. Mais les forces du Pegu ayant été épuiſées en grande partie par de longues guerres, ſur-tout avec le Royaume de *Siam*, pluſieurs des Rois voiſins profitant de l'abbaiſſement de *Branjinoko*, ſe liguerent contre lui, & *Shilimi Shah* (*) Roi d'Arracan fut du nombre. En 1598 ce Prince aſſiegea la

Shilimi Shah *ſe rend maître du* Pegu.

(*a*) *Céſar Frédéric*, ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1720. (*b*) *De Faria*, Port. Aſia, Vol. II. p. 369.

(*) Nommé dans la ſuite *Shimilica*, qui paroît être le véritable nom.

SECTION III. *Hiſtoire d'Arracan.*

la ville de Pegu, & le Roi de *Tangu* vint le joindre peu après. Mais des affaires l'ayant appellé pour quelque tems ailleurs, il laiſſa au Roi de *Tangu* le ſoin de continuer le ſiege, celui-ci le pouſſa avec tant de vigueur, qu'avant le retour de ſon Allié il ſe rendit maître de la perſonne de *Branjinoko*, de toute la Famille Royale, & des tréſors du Roi captif, qui étoient immenſes; il ne laiſſa que la valeur de trois millions en argent & autres métaux qu'il trouva, qui ne valoient pas la peine d'être emportés.

Shilimi Shah étant revenu à Pegu, s'empara du Royaume & de l'argent que le Roi de Tangu lui avoit laiſſé: cependant, n'étant pas d'humeur à être la dupe de ſon Allié, avec lequel il étoit convenu de partager le butin, il lui fit demander ſa part du tréſor, avec l'éléphant blanc, & la fille du Roi captif; il exigea auſſi qu'on lui envoyât ce Prince, ou qu'on le fît mourir, & en cas de refus il menaçoit d'attaquer les Etats du Roi de *Tangu*. Pour ne pas recevoir une pareille viſite, celui-ci conſentit à tout, envoya même le frere & deux fils du Roi, & le Tyran détrôné fut exécuté.

Les Voyageurs ne nous apprennent point, combien de tems le Roi d'Arracan demeura en poſſeſſion du Pegu, ni s'il l'abandonna de bon gré, ou s'il y fut forcé par le Roi d'*Ava*. Nous ne trouvons auſſi rien de ſes actions dans ce Royaume, ſi ce n'eſt ce qui regarde l'affaire de *Siriam* (*a*).

Les Portugais favoriſés.

Comme le Roi d'Arracan n'étoit point reconnu des Peguans, qui s'étoient cachés, ou avoient quitté le Pays pour ſe dérober aux malheurs que le dernier Roi avoit attirés ſur le Royaume, il remit à *Philippe de Brito* de *Nicote* le Port de *Siriam*, pour recevoir ſous ſa protection les fugutifs qui auroient envie de revenir; voulant en même tems recompenſer par-là les ſervices que *Brito*, qu'il eſtimoit beaucoup, lui avoit rendus pendant la guerre. Mais cet homme de fortune, qui avoit amaſſé de prodigieuſes richeſſes, paya ce Prince d'ingratitude (*b*). Il fortifia *Siriam* contre celui de qui il tenoit cette place, & enfin il ſe porta lui-même pour Empereur du Pegu, comme on le verra dans l'Hiſtoire de ce Royaume, à laquelle nous renvoyons le Lecteur, pour nous attacher à ce qui a un rapport plus direct au Royaume d'Arracan, où nous trouverons un autre Portugais, non moins fameux par ſon élevation ſubite & par ſa perfidie envers ſon bienfaiteur, que *Brito* lui-même.

Ce dernier, enflé de ſa nouvelle Dignité, & cherchant à étendre ſa puiſſance, jugea qu'il lui ſeroit avantageux d'être maître de *Dianga*, Port d'Arracan; & quoiqu'il n'ignorât point combien le Roi étoit mécontent de ce qu'il s'étoit emparé de *Siriam*, quoique hors de ſes Etats, il eut cependant la préſomption de croire que ce Prince lui donneroit *Dianga*. Dans cette eſpérance il équippa en 1607 quelques vaiſſeaux, ſur leſquels il fit embarquer ſon fils, avec la qualité d'Ambaſſadeur, pour demander ce Port au Roi. Mais quelques Portugais ayant perſuadé à ce Monarque que le but de *Brito*, en lui faiſant cette demande, étoit de le dépouiller de ſon Royaume, il fit aſſaſſiner ſon fils & les Officiers qui l'accompagnoient à ſa Cour, & fit faire le même traitement à ceux qui étoient à bord des vaiſ-

(*a*) *Fernandez* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1744. (*b*) *Ibid.*

vaiſſeaux. Il envoya ordre en même tems de maſſacrer tous les Portugais établis à *Dianga;* il y en eut ſix-cens qui y vivoient paiſiblement en bons ſujets, qui perdirent la vie dans cette occaſion. Quelques-uns ſe ſauverent dans les Bois, & neuf ou dix vaiſſeaux eurent le tems de mettre en mer (*a*).

Elevation de Tibao.

Si ce fut *Simili Shah*, ou ſi ce fut ſon ſucceſſeur, qui donna ces ordres ſanguinaires, c'eſt ce que nous ne pouvons décider, parceque *De Faria* n'a pas eu ſoin de nous en inſtruire (*). Quoi qu'il en ſoit, nous trouvons à peu près vers ce tems-là un nouveau Roi ſur le Trône d'Arracan, & peu après nous y voyons arriver une nouvelle révolution, comme on le verra par ce que nous allons rapporter. Parmi le petit nombre de ceux qui échapperent du maſſacre de *Dianga*, il ſe trouva un certain *Sébaſtien Gonſalès Tibao*, qui venoit d'entrer dans le port avec un vaiſſeau chargé de ſel. C'étoit un homme de baſſe naiſſance du village de St. Antoine del Tojal près de Lisbonne: s'étant embarqué en 1605 pour les Indes, il s'engagea pour ſoldat dans le Bengale, & ſe mit à faire négoce en ſel, qui eſt une marchandiſe de prix dans ce Pays. Il gagna bientôt aſſez à ce Commerce pour acheter un de ces petits vaiſſeaux qu'on appelle *Jalea*, & par cette acquiſition il ſe trouva en état de tranſporter ſon ſel en d'autres endroits. Cet homme eſt un des Portugais dont la fortune a été la plus prodigieuſe en Aſie, & trois années, depuis 1605 juſqu'en 1608, produiſirent ce monſtre, en qui le Lecteur verra un autre *Philippe de Brito* & un autre *Nicote* (†), également fameux par leur élevation extraordinaire & par leur inſolence.

Emanuel de Mattos, Commandant de *Dianga*, mort peu avant le maſſacre, avoit été Seigneur de l'Iſle de *Sundiva*, qui a ſoixante-dix lieues de tour, de la dépendance du Bengale, & qui n'eſt pas éloignée des Côtes d'Arracan. *Fateh Khan*, Maure courageux (‡), à qui *De Mattos* avoit confié le Gouvernement de cette Iſle dans ſon abſence, ayant appris la mort de ſon Maître, s'empara du commandement, & pour n'avoir rien à craindre il maſſacra non ſeulement tous les Portugais qui y étoient établis, avec leurs femmes & leurs enfans, mais encore tous les naturels qui avoient embraſſé la Religion Romaine. Ayant enſuite raſſemblé un Corps de Maures & de Patans (§) pour ſe ſoutenir, il équippa une flotte de quarante voiles,

(*a*) *De Faria*, Port. Aſia. Vol. III. p. 154.

(*) Suivant l'Hiſtoire de *De Faria*, le ſucceſſeur de *Shilimi Shah* fut *Anaparam*, qui fut détrôné par ſon frere, dont le nom n'eſt pas marqué, & par un endroit de la p. 160 il paroît que c'étoit cet Uſurpateur qui regnoit alors: Car il y eſt dit, que *La trahiſon de* Tibao *fut pour venger les Portugais qu'il avoit fait maſſacrer à* Dianga. Mais cet Auteur eſt très-peu exact, & ſouvent il confond un Prince avec un autre. Il a auſſi rendu ſon Hiſtoire très-embrouillée, en omettant les noms des Princes, la date préciſe de leurs actions, en ſéparant la relation des mêmes choſes en tant de parties, & en mêlant des matieres ſi différentes, pour donner à ſon Ouvrage la forme d'Annales. Ce qu'il y a de pis, c'eſt qu'en donnant à une fois l'hiſtoire de quelque perſonnage, nonobſtant ſon plan, il ne marque point la date des faits, & donne par-là au Lecteur lieu de croire qu'ils ſe rapportent à l'année ou aux années ſous leſquelles ils ſe trouvent rapportés. C'eſt ce qui a lieu à l'égard de ce qui regarde les Royaumes d'Arracan & de Pegu.

(†) *Jaques Suarez de Melo* fut un autre de ces prodiges de fortune. V. *De Faria*, Vol. II. p. 135.

(‡) Par *Maure* il faut entendre un Mahométan.

(§) Les *Patans* ſont les habitans de la Province de Patan dans l'Hindûſtan, où ils regnoient avant que les Mogols en fiſſent la conquête. Quelques-uns diſent les *Afghans*.

SECTION III. *Hiſtoire d'Arracan.*

voiles, à quoi il employa les revenus de l'Iſle, qui ſont fort conſidérables. *Sébaſtien Gonſalès* & ſes compagnons, avec les autres vaiſſeaux qui s'étoient ſauvés de *Dianga*, n'ayant point de Chef pour les gouverner, vivoient de pirateries dans le Pays d'Arracan, & portoient leur butin dans les ports du Roi de *Bacala* (*), qui étoit ami des Portugais. *Fateh Khan*, apprenant que ces Brigands etoient de ces côtés-là, mit en mer pour les aller chercher, avec tant de confiance, qu'il avoit dans ſes Pavillons cette inſcription: Fateh Khan, *par la grace de Dieu Seigneur de* Sundiva, *qui verſe le ſang des Chretiens, & eſt le Deſtructeur des* Portugais (*a*).

Elu Commandant.

Un ſoir il ſe flatta de les ſurprendre, & il y auroit effectivement réuſſi ſans un incident: s'étant querellés pour le partage de quelque butin dans une Riviere de l'Iſle de *Shavaſpur*, *Tibao* les quitta; ayant rencontté la flotte de *Fateh Khan*, il en donna avis à ſes compagnons. Ils eurent donc le tems de ſe mettre en défenſe avant l'arrivée de l'ennemi, qui les attaqua d'abord. Les Pirates ſe battirent en déſeſpérés toute la nuit, & le jour ne parut que pour faire voir quatre-vingt Portugais victorieux de ſix-cens Maures & Patans, & dix vaiſſeaux de quarante. Pas un des vaiſſeaux ennemis n'échappa, & tous les hommes furent ou pris ou tués; *Fateh Khan* fut du nombre des derniers. Si ces Portugais avoient eu un Chef qui eût ſu profiter de la victoire, l'Iſle de *Sundiva* ſeroit tombée entre leurs mains. C'eſt ce qui les détermina à ſe choiſir un Commandant, & ils jetterent les yeux ſur *Etienne Palmyro*, homme d'âge & d'expérience. Mais ayant refuſé abſolument de commander à une troupe de ſcélérats, ils le prierent de nommer un Chef, & il nomma *Sébaſtien Gonſalès Tibao*, auquel ils promirent d'obéir exactement. Cette affaire terminée, ils réſolurent d'aller attaquer l'Iſle de *Sundiva*; & ayant ramaſſé un nombre de Portugais du Bengale & des Ports voiſins, *Tibao* s'adreſſa au Roi de *Bacala*, & lui propoſa de lui donner la moitié des revenus de l'Iſle, s'il vouloit lui aider à la conquérir. Le Roi accepta le parti, lui envoya quelques vaiſſeaux & deux-cens chevaux; en ſorte qu'au mois de Mars de 1609, *Tibao* ſe vit une flotte de quarante voiles, avec quatre-cens Portugais, outre les troupes auxiliaires. D'autre part on avoit eu le tems de ſe préparer à la défenſe dans l'Iſle de *Sundiva*, & il s'y trouvoit bon nombre de gens réſolus. Quantité de Maures, commandés par le frere de *Fateh Khan*, reçurent les Portugais à la deſcente, mais ils furent obligés de ſe retirer dans un Fort, que les Portugais aſſiégerent d'abord. La place ſe défendit ſi vigoureuſement, qu'ils y furent longtems ſans avancer beaucoup, & qu'ils ſe virent à la fin ſur le point de périr, ne pouvant avoir ni munitions ni vivres, qui étoient à bord de leur vaiſſeaux. Un Eſpagnol, nommé *Gaſpar de Pina*, les

Il attaque l'Iſle de Sundiva, *& s'en rend maître.*

(*a*) *De Faria*, l. c. p. 154.

(*) Il y a deux ou trois grandes Iſles au couchant de *Sundiva*, qui portent le nom de *Bacala*. Elles ſont formées par les divers bras du Gange, qui ſe partage vers le Golphe de Bengale. Il y a une autre Iſle nommée *Bocala*, avec une ville du même nom, ſur la Côte d'Arracan, à moitié chemin de Sundiva à la Riviere d'Arracan; mais il y a de l'apparence qu'il s'agit des premieres plutôt que de celle-ci.

les tira heureuſement de ce mauvais pas: étant arrivé dans le Port, il débarqua à leur priere cinquante hommes qu'il commandoit, & marchant la nuit avec quantité de flambeaux & à grand bruit, il fit croire aux ennemis qu'il amenoit un ſecours conſidérable. Auſſitôt qu'il fut arrivé au Camp, on donna l'aſſaut, le Fort fut emporté, & plus de mille Maures furent paſſés au fil de l'épée. Les habitans de l'Iſle, qui avoient déja été ſujets des Portugais ſe ſoumirent d'abord, & furent reçus en grace, à condition qu'ils livreroient à *Tibao* tous les étrangers qui ſe trouvoient dans l'Iſle. Ils lui amenerent encore plus de mille Maures, & à meſure qu'ils arrivoient il leur abbattoit la tête. C'eſt ainſi que *Tibao* ſe rendit maître de l'Iſle de *Sundiva*, où il étoit obéi comme Seigneur abſolu, qui ne dépendoit de perſonne (*a*).

SECTION III. *Hiſtoire d'Arracan.*

Sa Puiſſance & ſon Orgueil.

Pour recompenſer les principaux Portugais qui l'avoient ſervi dans cette occaſion, il leur donna des terres dans l'Iſle, & s'en étant repenti enſuite il les leur ôta. Au-lieu de payer au Roi de *Bacala* la moitié des revenus, comme il s'y étoit engagé, il lui déclara la guerre, devenant ingrat & inſolent à meſure que ſa puiſſance augmentoit. Il avoit ſous ſes ordres mille Portugais, & deux-mille habitans naturels bien armés, deux-cens chevaux, & plus de quatre-vingt vaiſſeaux, avec de bonne artillerie. Comme beaucoup de Marchands venoient trafiquer à *Sundiva*, il y établit une Douane, & les Princes voiſins, étonnés de ſes prodigieux ſuccès, rechercherent ſon amitié. Il enleva au Roi de *Bacala* les Iſles de *Shavapur* ou *Shavaſpur* & de *Patelabanga*, & fit encore des conquêtes ſur d'autres Princes, en ſorte qu'il ſe vit tout d'un coup puiſſamment riche, & en état d'aller de pair avec bien des Princes: mais tel qu'un Météore, ſon éclat ne fut pas de durée, & s'évanouit promptement.

Révolution en Arracan.

Pendant que la fortune favoriſoit *Sébaſtien Gonſalès à Sundiva*, il s'éleva un différend entre le Prince d'Arracan & le Roi *Anaparam*. Le Prince n'ayant pu obtenir de ſon frere, ni par prieres ni par menaces, un éléphant auquel on prétendoit que tous les autres rendoient une ſorte d'hommage, leva une puiſſante armée, & enleva à ſon frere la Couronne, & cet animal ſi deſiré. *Anaparam* s'enfuit auprès de *Sébaſtien Gonſalès*, & implora ſon aſſiſtance; le Portugais lui demanda ſa ſœur en ôtage, & après qu'elle lui eut été remiſe, il ſe mit en campagne avec *Anaparam* pour aller combattre le Conquérant. Mais que pouvoit-il entreprendre avec ſes forces peu nombreuſes contre une armée de quatre-vingt-mille hommes, & où il y avoit ſept-cens éléphans? Le Monarque détrôné retourna avec *Tibao* à Sundiva, où il tranſporta ſa femme, ſes enfans, ſes tréſors & ſes éléphans. Il devint ainſi ſujet de ce Prince poſtiche, qui après avoir fait baptiſer la ſœur du Roi, l'épouſa, prétendant lui faire beaucoup d'honneur, tant il avoit oublié la baſſeſſe de ſa naiſſance. Peu de tems après *Anaparam* mourut, non ſans de violens ſoupçons d'avoir été empoiſonné; car *Gonſalès*, ſans égard pour ſa veuve & ſon fils, s'empara de ſes richeſſes, de ſes éléphans, & de tout ce qui lui appartenoit. Il voulut, pour fermer la bouche au

(*a*) *De Faria*, ubi ſup. p. 155

SECTION III. *Hiſtoire d'Arracan.*

au Public, marier la Reine à ſon frere *Antoine Tibao*, Amiral de ſa flotte; mais il n'en put venir à bout; cette Princeſſe ne put jamais ſe réſoudre à embraſſer une Religion profeſſée par de pareils monſtres (*a*).

Trahiſon de Tibao.

Sébaſtien riſqua enſuite de s'engager en guerre avec le Roi d'Arracan, & il la fit heureuſement; car ſon frere *Antoine* avec cinq vaiſſeaux en prit cent de ce Monarque. Cela détermina ce Prince à faire la paix, par laquelle on lui rendit ſa belle-ſœur, veuve de ſon frere, qu'il maria au Roi de *Chatigan* (*). En ce tems-là le Grand-Mogol entreprit la conquête du Royaume de *Balua* (†). Comme il étoit vis-à-vis de Sundiva, *Tibao* en fut allarmé, & ſe ligua avec le Roi d'Arracan pour le défendre. Ce Monarque ſe mit en campagne à la téte de quatre-vingt-mille hommes preſque tous Mouſquetaires, avec dix-mille Peguans armés du ſabre & du bouclier, outre ſept-cens éléphans qui portoient des tours remplies de ſoldats. Il mit auſſi en mer une flotte de deux-cens voiles, ſur laquelle il y avoit quatre-mille hommes de troupes, qui devoient joindre *Sébaſtien Conſalès*, & être ſous ſes ordres. Le Traité d'alliance portoit, que *Tibao* empêcheroit les Mogols de paſſer dans le Royaume de *Balua*, pour donner au Roi d'Arracan le tems de s'y rendre avec ſon armée, & qu'après qu'on auroit repouſſé l'ennemi, *Tibao* auroit la moitié de ce Royaume pour ſa part. Le Roi devoit auſſi avoir des ôtages pour la ſureté de ſa flotte, & *Sébaſtien* lui envoya ſon propre neveu & les fils de quelques Portugais établis à Sundiva.

Quand le Roi d'Arracan arriva avec ſon armée, il fut fort ſurpris de trouver que les Mogols étoient déja entrés dans le Royaume de *Baiua;* il ne laiſſa pas de s'avancer à la téte de ſes troupes, & il en chaſſa bientôt les ennemis. On crut que *Tibao* s'étoit laiſſé corrompre, & leur avoit laiſſé le paſſage libre; au-lieu de l'empêcher, comme la convention avec le Roi d'Arracan l'y obligeoit. D'autres prétendent que ce fut pour ſe venger du maſſacre des Portugais à *Dianga*, fait par ordre de ce Prince. Quoi qu'il en ſoit, il ſe rendit coupable de la plus lâche trahiſon; ayant laiſſé l'embouchure de la Riviere de *Dangatiar* (‡) ouverte, ils eurent le paſſage libre. Sa ſcélérateſſe ne s'en tint pas-là, car étant entré avec ſa flotte dans une petite Baye de l'Iſle *Deſierta*, il aſſembla tous les Capitaines du Roi d'Arracan ſur ſon bord, & les fit maſſacrer; il fondit après cela ſur leurs vaiſſeaux, qui ſe trouvoient ſans Commandans, & tua ou fit eſclaves tous ceux qui les montoient; enſuite il s'en retourna à Sundiva, s'étant emparé de la flotte du Roi. Dans ces entrefaites les Mogols revinrent avec de plus grandes forces, entrerent dans le Royaume de *Balua*, & firent un grand carnage de l'armée d'Arracan; le Roi ſe trouva réduit

(*a*) *Idem.* ibid. p. 157.

(*) Les villes de ces Pays-là ſont aujourd'hui un Royaume, & demain dans la dépendance.

(†) Peut-être la grande Iſle, qui eſt à l'embouchure du Gange, droit au Nord de Sundiva; ou peut-être auſſi un Pays de ce nom en terre-ferme vers l'Eſt, au-delà de la branche orientale de ce grand fleuve; & c'eſt ce qui paroît le plus apparent.

(‡) C'eſt peut-être une de celles qui ſont à quinze ou vingt lieues au Nord de *Chatigan*.

réduit à une si grande extrémité, qu'il se sauva à peine sur un éléphant, & arriva presque seul au Fort de *Chatigan* (*a*). Section III.

Tibao, informé de tout ce qui s'étoit passé, mit en mer avec sa flotte, & ravagea les côtes d'Arracan, pillant & ruinant tous les Forts qui s'y trouvoient, parceque comptant sur la paix ils étoient sans défense. Il eut même la hardiesse de remonter jusqu'à la ville d'Arracan, où il brûla nombre de vaisseaux marchands de différentes Nations; il y en avoit entre autres un, que le Roi tenoit dans ce Port pour s'y divertir, & dont la perte lui fut plus sensible que de tout le reste. C'étoit un vaisseau d'une grandeur extraordinaire, & d'un ouvrage admirable, qui ressembloit à un Palais, y ayant quantité d'appartemens couverts d'or & revêtus d'ivoire, dont le travail surpassoit encore la matiere. Le Roi irrité de l'insolence & de la perfidie de *Gonsalès*, qui sembloit avoir oublié que son neveu étoit en ôtage, résolut de l'en faire souvenir; il fit empaler ce neveu, & on le plaça sur une éminence plus bas que le Port d'Arracan, afin que son oncle en descendant la Riviere pût le voir. Mais *Tibao*, homme sans honneur, ne s'embarrassoit gueres à quel prix il avançoit ses intérêts particuliers. Il ne laissa pas cependant de sentir des remords de tant de crimes que sa conscience lui reprochoit, & il s'en retourna à Sundiva dans l'appréhension d'en recevoir bientôt un châtiment sévere (*b*).

Histoire d'Arracan.

Il ravage les Côtes.

Ce misérable Gueux revêtu, qui dans sa prospérité ne s'étoit jamais mis en peine du Viceroi des Indes, voyant le danger qui le menaçoit, lui envoya demander du secours; & proposa en Prince souverain de se rendre vassal de la Couronne de Portugal, & d'envoyer tous les ans à Goa ou à Malacca un vaisseau chargé de riz, par forme de tribut. Il prétendit que tout ce qu'il avoit fait jusques-là n'avoit été que pour venger le meurtre des Portugais à *Dianga*; & pour engager le Viceroi, il lui faisoit entendre qu'il ne seroit pas fort difficile de se saisir des immenses trésors du Roi d'Arracan. Le Viceroi mordit à l'hameçon, & au-lieu d'avoir de l'horreur pour les crimes de ce Scélérat, dit notre Auteur, il se détermina contre toutes les Loix divines & humaines à l'assister. Il fit équiper quatorze des plus grandes Galiotes, un Flibot & une Flûte, dont il donna le commandement à *Don Francisco de Menesès Rexo*, qui avoit été Gouverneur de Ceylon. Comme ses instructions portoient qu'il entrât dans le Royaume d'Arracan, sans attendre *Tibao*, ce Commandant se contenta de lui donner avis de sa venue quand il fut arrivé sur la côte, & il s'avança tout droit vers la ville d'Arracan, le principal Port & la résidence du Roi.

Il demande du secours.

Il y arriva le 3 d'Octobre 1615, & le matin du 15 il découvrit une nombreuse flotte, qui descendoit la Riviere, ayant une Flûte Hollandoise à la tête; d'autres vaisseaux étoient aussi commandés par des Hollandois qui en avoient renforcé les équipages. *Don Francisco* n'avoit de son côté que douze petits vaisseaux avec lui: il avoit envoyé sa Flûte pour donner la chasse à un vaisseau qui fuyoit; une des Galiotes étoit allée pour faire revenir la Flûte, & une autre étoit allée à Sundiva porter avis de l'ar-

Le Secours est défait.

(*a*) *De Faria*, l. c. p. 159. (*b*) *Ibid.* p. 161.

SECTION III. *Hiſtoire d'Arracan.*

l'arrivée de la Flotte Portugaiſe. Les Portugais ne laiſſerent pas de continuer leur route, ſans être effrayés de ce puiſſant armement. La Flûte Hollandoiſe lâcha la premiere ſa bordée, & on commença un furieux combat. Quatre Galiotes, qui avoient pris les devants, perdirent leurs Capitaines & grand nombre de ſoldats, avant l'arrivée des autres huit; celles-ci fondirent ſur les ennemis avec tant de fureur, que pluſieurs vaiſſeaux coulerent à fond, par la précipitation de ceux qui voulurent ſe ſauver. Sur le ſoir les ennemis ſe retirerent à la vue de la Galiote qui avoit été à la quête de la Flûte, croyant qu'il étoit venu du ſecours aux Portugais, qui comptoient parmi leurs morts vingt-cinq perſonnes de marque (*a*).

Tibao *réduit à ſa premiere condition.*

Don Francisco prit alors le parti d'attendre *Tibao*, & alla jetter l'ancre à l'embouchure de la Riviere; l'autre y arriva avec cinquante vaiſſeaux, bien equipés & pourvus de monde. Quand il apprit ce qui étoit arrivé, il ſe moqua du Viceroi d'avoir donné de pareils ordres, & de *Don Francisco* de les avoir ſuivis. Ayant partagé les vaiſſeaux en deux Eſcadres, ils remonterent la Riviere, & fondirent ſur les ennemis des deux côtés, faiſant feu ſur les vaiſſeaux qui étoient à portée, dont aucun n'avançoit. En attendant le Roi, qui étoit ſur le rivage, encourageoit ſes gens, & fit même couper la tête à quelques fuyards. Peu de tems après la plus grande partie de cette nombreuſe flotte, diviſée en trois Eſcadres, porta ſur les Portugais. *Tibao* mit en fuite ceux qui l'attaquerent; la Flûte eut le même ſuccès contre les Hollandois, & *Don Francisco* ſe battit de ſon côté très-vaillamment. En un mot l'avantage étoit viſiblement du côté des Portugais juſqu'au coucher du Soleil, mais alors l'Amiral fut tué de deux balles de mouſquet, qu'il reçut, l'une au front, & l'autre dans l'œil gauche. *Tibao*, découragé quand il vit le ſignal qui annonçoit ce malheur, ceſſa de pourſuivre ſa bonne fortune, & profitant du reflux, les flottes ſe ſéparerent. Les ennemis prirent une Galiote, dont ils tuerent tout l'équipage, & les corps de deux-cens autres Portugais furent jettés dans la mer à l'embouchure de la Riviere. Quand on fut de retour à Sundiva, le Vice-Amiral *Don Louis d'Azevedo*, qui avoit ſuccédé à *Don Francisco* dans le commandement, mit à la voile pour Goa, malgré tout ce que *Tibao* put faire pour l'engager à reſter, dans la vue de pourvoir à ſa fureté. Il demeura donc ſans défenſe, & peu de tems après le Roi d'Arracan vint attaquer l'Iſle, s'en rendit maître, & fit rentrer *Tibao* dans ſon premier néant. Ainſi finit la ſouveraineté de ce miſérable Gueux; châtiment trop doux des crimes qu'il avoit commis pendant ſon court regne.

Les Portugais *établis à* Chatigan.

Les Portugais, ſuffiſamment humiliés par ſes diſgraces, s'adreſſerent au Roi pour obtenir la paix; nonobſtant les nombreux ſujets de plainte que ce Prince avoit contre eux, il fut diſpoſé à leur accorder leur requete, n'ignorant pas qu'ils pourroient lui faire plus de mal que jamais, s'ils ſe donnoient à quelqu'une des Puiſſances voiſines. Pour prévenir cet inconvénient, & pour aſſurer en même tems ſes frontieres contre le Grand-Mogol, ſon plus formidable ennemi; qui par la conquête du Royaume de *Balu-*

(*a*) *De Faria*, l. c. p. 225.

lua étoit devenu ſon plus proche voiſin, il les établit dans le Port de *Chatigan*, leur donnant des terres & les laiſſant vivre à leur fantaiſie, & là ils ne firent d'autre métier que celui de Pirates (*a*). On raconte que la premiere fois que le Roi d'Arracan vint à *Chatigan*, après que les Portugais y furent établis, ils lui préſenterent une branche de Figuier fort chargée de figues. Ce Prince l'offrit à ſon éléphant blanc, qui n'en voulut point, quoique le Roi le ſollicitât au nom du Roi d'*Ava*, du Grand-Mogol & du ſien de la manger; & à peine lui eut-on demandé de le faire pour l'amour du Roi de Portugal, il la ſaiſit avidement de ſa trompe. Le Roi en colere ordonna qu'on ôtât à l'éléphant tous ſes ornemens d'or, ce qui affligea ſi fort cet animal, qu'il ne voulut rien manger, de ſorte que le Roi fut obligé de lui faire remettre ſes ornemens, de peur de perdre cet animal chéri; car c'étoit le fameux Eléphant blanc, l'objet des deſirs de tous les Princes d'Orient. Nous rapportons ce trait, pour faire voir que les Portugais ont leurs Légendes Politiques (*) auſſi bien que des Légendes Sacrées.

Section III. *Hiſtoire d'Arracan.*

Ces Pirates continuerent à piller & à maltraiter tous ceux qu'ils rencontroient juſques vers l'an 1667: ayant alors aſſaſſiné un des premiers Officiers du Roi d'Arracan, & appréhendant d'en être punis auſſi bien que de leurs autres crimes, ils furent un jour ſaiſis d'une terreur panique ſi grande, que tout d'un coup ils ſe jetterent dans quarante ou cinquante de leurs Galéaces, & s'en vinrent trouver *Shah Heſt Khan* qui étoit dans le Bengale, & qui les avoit invités à ſe joindre à lui contre le Roi d'Arracan, dont il avoit ordre d'attaquer les Etats. Avec leur ſecours il enleva l'Iſle de Sundiva à ce Prince, & après les avoir rendus irréconciliables avec leur ancien Maître, il les traita avec le dernier mépris (*b*), comme on l'a rapporté ailleurs (*c*).

Ils prennent le parti du Grand-Mogol.

Le deſſein de *Shah Heſt Khan*, en attaquant le Roi d'Arracan, étoit de venger la mort de Sultan *Sujah* & de ſa famille, que ce Monarque avoit fait périr pour s'emparer de ſes richeſſes (*d*). Ce qui cauſa enfin la ruine du Royaume d'Arracan. Le Roi prétendit que tout lui appartenoit; & ceux qui avoient combattu pour enlever ce butin, en reclamoient une part, & les Princes du ſang ſouhaittoient d'avoir quelques beaux diamans pour leurs femmes; mais les Prêtres toujours ruſés trouverent moyen de les mettre tous d'accord, en perſuadant au Roi & aux autres prétendans de conſacrer le tout à leur Dieu *Dagon*: les joyaux furent donc dépoſés dans le Temple de ce Dieu (†), où ils demeurerent juſqu'à l'an 1690: le Roi d'Arracan étant mort alors ſans laiſſer d'enfans, deux Princes du ſang ſe diſpu-

Troubles dans le Royaume d'Arracan.

(*a*) *De Faria*, p. 227. *Bernier*, T. I. p. 233.
(*b*) *Bernier*, T. I. p. 243.
(*c*) Voy. L. XII. Ch. VIII. Sect. 2.
(*d*) *Ibid.*

(*) Ce conte paroît être fabriqué ſur le modele de celui du Singe, qui tira pluſieurs fois le nom de *Jeſus Chriſt*, d'entre ceux de *Mahomet*, de *Bramma* & d'autres. V. L. XII. Ch. VI. Sect. 3.

(†) Nous ne trouvons de Temple de ce Dieu qu'à *Dagun* dans le *Pegu*, où il n'y a pas d'apparence que le Tréſor ait été dépoſé, ce Pays n'étant pas alors au Roi d'Arracan.

SECTION III. *Hiſtoire d'Arracan.*

diſputerent la couronne. Ils armerent chacun de leur côté, & l'un & l'autre penſoient à ſe ſaiſir du Tréſor de Sultan *Sujah:* le Clergé en fut ſi effrayé, qu'il le tranſporta dans un autre endroit, dont les Eccléſiaſtiques ſeuls avoient connoiſſance. En attendant les deux Princes ſoutinrent leurs prétentions réciproques avec tant d'acharnement, que dans l'eſpace d'un an ils périrent avec toutes leurs familles, & depuis ce tems-là le Royaume eſt reſté dans une entiere anarchie (*a*).

CHAPITRE IV.

Le Royaume de PEGU.

SECTION I.

Deſcription Géographique.

SECTION I. *Deſcription du Pegu.*

LE Royaume de *Pegu* peut être conſidéré ou en lui-même, c'eſt-à-dire le *Pegu* proprement dit, ou avec ſes acquiſitions, ou comme incorporé au Royaume d'*Ava*.

Bornes & étendue du Pegu proprement dit.

Le *Pegu* proprement dit a au Nord les Royaumes d'*Arracan* & d'*Ava* (*), au Levant le haut & le bas *Siam*, au Midi une partie de *Siam* & la Mer, & au Couchant la Mer & une partie d'*Arracan*. Il gît entre les cent-dixieme & cent-ſeizieme degrés de Longitude, & entre les quatorzieme & dix-neuvieme degrés de Latitude Septentrionale, en ſorte qu'il a environ trois cens-cinquante milles Angloiſes en longueur du Midi au Nord, ſur à-peu-près autant en largeur d'Occident en Orient. Si nous oſons citer *Mendez Pinto*, Ecrivain dont les Relations ſont un mêlange de vrai & de faux, le *Pegu* n'avoit de ſon tems, vers l'an 1550, pas plus de cent-quarante lieues de tour, & étoit environné d'une grande chaîne de montagnes, nommées *Pangaſiran* (†), habitées par les *Bramas* ou plutôt *Barmas*, qui ſont aujourd'hui les maîtres du Pegu & des Pays voiſins.

Du Pegu dans un ſens étendu.

Le *Pegu* pris dans un ſens plus étendu, entant qu'augmenté par les conquêtes de ſes Rois *Barmas*, s'étendoit vers le Nord juſqu'aux frontieres de la Province de *Yun-nan* dans la Chine (‡), comprenant ainſi les Royaumes

(*a*) *Hamilton*, Vol. II. p. 28.

(*) Les Mémoires de *Sheldon*, qu'on trouve dans *Ovington*, T. II. p. 289, écrits vers l'an 1688, mettent au Nord du Pegu les Pays de *Siammon*, & de *Calaminham*, ce qui prouve que cet Auteur a puiſé dans *Pinto*, qui place ces deux Pays imaginaires au Nord du *Pegu*.

(†) Celles qui ſont du côté de l'Occident ſont appellées les montagnes de *Pré* dans *Mendez Pinto*.

(‡) C'eſt ce qui ſe voit par la Carte que les Jéſuites ont donnée de cette Province, dans laquelle ils ont marqué les endroits où commencent & finiſſent les frontieres du *Pegu*; d'ailleurs cela s'accorde avec le rapport des Indiens. Cependant *Tavernier* prétend avoir découvert le contraire par ce que lui ont dit des Marchands de *Tipra*, dont il ſuppo-

yaumes d'Arracan, d'Ava, de Jangoma, de Laos, & même celui de Siam, de ſorte que ſon étendue & ſes bornes étoient à-peu-près celles de la Preſqu'iſle au-delà du Gange en général. Section I. *Deſcription du Pegu.*

A conſidérer le *Pegu* de la troiſieme maniere & dans ſon état préſent, comme incorporé au Royaume d'*Ava*, nous renvoyons à en parler, quand nous traiterons d'*Ava*; nous nous contenterons d'obſerver ici, que ſes bornes & ſon étendue ſont à-peu-près les mêmes que celles qu'il avoit, en y comprenant ſes conquêtes; ou, ce qui revient à la même choſe, c'eſt le même Empire, qui n'a fait que changer le nom de *Pegu* en celui d'*Ava*, à cauſe que le Siege Royal a été transféré d'une ville dans une autre. Il faut remarquer auſſi par rapport au nom (*) de ce Pays, qu'on dit qu'il ne s'appelle pas proprement *Pegu* mais *Bagon* (*a*).

Le *Pegu* paroît être en général un Pays uni, où il n'y a point de montagnes conſidérables, à l'exception de celles dont nous avons parlé, dont il eſt entouré, & qui lui ſervent de défenſe du côté de terre; il ne laiſſe pas d'être expoſé aux attaques de ſes ennemis, non ſeulement par mer, mais auſſi du côté de la terre, à la faveur des Rivieres qui paſſent par les montagnes: il y en a ſur tout deux conſidérables, la Riviere de *Pegu* & celle d'*Ava*, qui tirent leurs noms des Capitales ſituées ſur leurs bords. Nous parlerons de la Riviere d'*Ava*, quand nous traiterons du Royaume de ce nom. A l'égard de celle de *Pegu* (†), elle eſt fort grande, & rapide; elle paroît avoir ſa ſource dans les montagnes qui ſéparent la Chine, au Couchant de la Province de *Yun-nan*, des Pays que nous plaçons dans la Preſqu'iſle en-deçà du Gange. De-là elle coule au Midi, inclinant vers l'Oueſt, par des Pays dont les noms nous ſont inconnus, mais qui étoient autrefois ſoumis l'Empire du *Pegu*, comme ils le ſont aujourd'hui à celui d'*Ava*. Enfin, après avoir baigné les frontieres de *Jangoma*, qui eſt au Nord de *Siam*, elle entre dans le *Pegu*, paſſe à l'Oueſt de la Capitale, & ſe décharge dans la Mer par une embouchure fort large, à environ trente milles (‡) plus bas. *Montagnes & Rivieres.*

Les inondations annuelles de cette Riviere ſont d'une ſi grande utilité au Pays, que *Maffée* n'a pas eu tort de l'appeller le *Nil des Indes* (*b*). Ces inondations ſont ſurprenantes, car elle répand ſes eaux juſqu'a trente lieues, & laiſſe en ſe retirant un limon, qui fertiliſe ſi fort la terre, que le riz y vient

(*a*) Voy. *De Faria*, Port. Aſia. Vol. III. (*b*) *Maffée* Hiſt. des Ind. L. XVI. Ch. 5. p. 117, 127.

poſe que le Pays eſt au Midi d'Arracan & de Pegu, & remplit l'eſpace qui eſt entre ces Pays & la Chine. Voy. *Tavernier* P. II. Ch. 16.

(*) On dit que les Chinois l'appellent *Mien:* or *Mien* peut être le nom du Pays qui confine à la Chine, que *Chaumigem*, le ſecond des Rois *Barmas*, ajouta à ſon Empire. *La Loubere* parle de *Meens*, qui ſont dans les troupes du Roi de Siam. *Relat. de Siam.* T. I. P. III. Ch. II.

(†) *Le Blanc* l'appelle *Kaypomo*, & *Pinto* parle d'une Riviere du même nom, qui ſelon quelques Cartes entre dans la Riviere d'Ava, à vingt milles environ au Sud-Oueſt de la Ville de ce nom.

(‡) *Barboſa* dit entre vingt-cinq & trente milles.

SECTION I.

vient en une telle abondance, qu'il y a des années qu'on en charge cent vaiſſeaux, ſans que le Pays en manque (*a*).

Deſcription du Pegu.

Il y a deux routes pour tranſporter les marchandiſes du Port de *Negrais* à la Riviere de Pegu; l'une eſt par un Bras de mer, l'autre par les Rivieres depuis la barre de *Negrais:* il y a de l'une & de l'autre maniere environ cinquante ou cinquante-cinq lieues, mais on prend ordinairement la premiere route, à cauſe des bas-fonds qui ſont le long des côtes. Ce paſſage eſt formé par pluſieurs grandes Iſles, qui ſont fort proche les unes des autres, & qui laiſſent un canal entre elles & la terre-ferme, tel que celui d'une grande Riviere, dans lequel pluſieurs Rivieres du Pegu viennent ſe jetter, & la Mer entrant par l'ouverture qui eſt entre les Iſles, il y a toujours aſſez d'eau pour porter de grandes barques, ſur leſquelles les paſſagers & les marchandiſes ſe tranſportent de la barre de Negrais à la ville de Pegu.

Riviere de Negrais.

Villes.

Il y a un grand nombre de Villes, de Bourgs & de Villages le long de ce Canal, tant du côté de la terre que de celui des iſles; telles ſont les villes de *Coſini* ou *Coſmin*, de *Coylan*, de *Tavagnedun* ou *Medun*, de *Leungon*, de *Silvanſedi*, de *Mojja*, de *Dala* ou *Dolla*, de *China-Bakkar*, de *Dogun* ou *Dagon*, & de *Sirian* (*b*). Ce Canal, qu'on peut appeller la Riviere de *Negrais* (*), a trois embouchures entre les Iſles par leſquelles il communique avec la Mer, à *Dolla*, à *China-Bakkar* & à *Sirian*, qui par-là ſont autant de Ports.

Flux extraordinaire.

La côte depuis *Negrais* courant à l'Eſt juſqu'à la véritable Riviere de Pegu, & de-là au Midi vers *Tenaſſerin*, forme une grande Baye, où la Mer ſe jette avec une violence & une rapidité incroyable dans l'embouchure de la Riviere; car quand la marée monte, une maſſe d'eau de plus de douze pieds de haut ſe précipite avec tant d'impétuoſité, qu'elle emporte tout ce qui ſe trouve en ſon chemin, en ſorte qu'il n'y a pas de vaiſſeau qui puiſſe y réſiſter, & qu'en un moment il eſt renverſé. Ce furieux flux, que les naturels appellent *Makkrea* (†), s'avance avec un ſi terrible bruit qu'on l'entend à dix milles de diſtance (*c*). On aſſure que la marée dans le Golphe de Cambaye n'eſt rien en comparaiſon de celle-ci, qui a la rapidité d'une fleche qu'on décoche (*d*).

Terroir & Productions.

L'air du Pegu eſt fort ſain, & rétablit d'abord les étrangers qui ſont malades. Le terroir eſt abondant & fertile en Grains, en Fruits, & en Racines. Il produit auſſi de bon Bois de charpente de différentes eſpeces. Il y a dans le Pays beaucoup d'Eléphans, de Buffles, de Cabrits, de Cochons & d'autres animaux, ſans parler de quantité de Gibier; dans les mois de Sep-

(*a*) *Ovington* T. II. p. 290.
(*b*) Voy. *Balbi* & *Fitch.*
(*c*) *Hamilton*, l. c. p. 32.
(*d*) *Ceſar Frédéric.* ap. *Hakluyt*, Vol. II. p. 232.

(*) On l'appelle à-la-vérité communément la Riviere de Pegu, mais fort improprement, ſuivant nous, car il ne fait point partie de cette Riviere.

(†) Ou *Makkarzo*, ainſi que l'appellent *Balbi* & *Ceſar Frédéric*; on le nomme auſſi le grand *Bore* & *Boer*, qui eſt ſans doute une corruption de l'Arabe *Bahr*, c'eſt-à-dire la Mer; nous conjecturons que c'eſt le nom qu'y donnent les Maures.

Septembre & d'Octobre les Cerfs y ſont ſi abondans, que le Capitaine *Hamilton* en acheta un tout entier pour trois ou quatre ſols; ils ſont charnus, mais n'ont point de graiſſe. La Volaille y eſt bonne & en quantité, les Coqs ſont fort grands, & les Poules fort belles. Il y a auſſi pluſieurs ſortes d'excellent Poiſſon (*a*). Section I. *Deſcription du Pegu.*

On trouve dans le Pegu non ſeulement des Mines de Fer, d'Etain, de *Ganſa* ou de Plomb (*), dont on ſe ſert en guiſe de monnoye, mais auſſi de Rubis, de Diamans & de Sapphirs. Les Rubis ſont les plus beaux qu'il y ait au Monde; mais les Diamans ſont petits, & ne ſe trouvent que dans le jabot de la Volaille & des Faiſans. D'ailleurs il n'y a qu'une ſeule famille qui ait le privilege de les vendre, & il n'eſt permis à perſonne de creuſer pour en chercher (*b*).

Le Royaume de Pegu eſt certainement diviſé en Provinces comme les autres, mais les Voyageurs n'en nomment aucune. On peut cependant regarder comme telles les divers petits Etats que les Rois de Pegu ont conquis, tels que ceux de *Tava*, de *Tangu* & de *Cablan* ou *Capelan*. Ce dernier, dit-on, eſt un des douze que conquit *Chaumigrem*, le ſecond Roi Barma, qui commença à regner vers l'an 1549. Ce Pays paſſe pour le plus ſtérile de tout le Pegu; la principale ville porte le même nom. Pas loin de cette ville ſe trouvent les véritables rubis, qui rendent le Pegu ſi fameux; on les tire d'une montagne qui eſt entre la Ville de Pegu & le Port de Sirian (*c*) (†). *Provinces.*

Les Auteurs qui ont écrit ſur le Pegu parlent ſouvent du Royaume de *Tangu*, mais aucun ne dit rien de preciſ ſur ſa ſituation, ſi ce n'eſt *Mendez Pinto*, qui nous apprend qu'il eſt à cent-ſoixante lieues de la ville de Pegu dans le cœur du Pays (*d*). Quelques traits que fourniſſent d'autres Auteurs confirment aſſez ce qu'il dit (‡); il ſemble ſeulement que la diſtance eſt un peu trop grande. Nous concevons que *Tangu* eſt ſitué à l'Orient de la Riviere de Pegu entre le Royaume de *Jangoma* au Nord, & celui de *Siam* au Midi. *Le Royaume de Tangu.*

Quoi

(*a*) *Hamilton*, p. 38, 40, 59. *Balbi.*
(*b*) *Ovington*, p. 585. ſelon l'Anglois; il n'y a rien de cela dans la Traduction Françoiſe.
(*c*) *Fitch* ap. *Purchas* Vol. II. p. 1741. *Ovington.* T. II. p. 292.
(*d*) *Pinto.* Voyag. p. 974.

(*) C'eſt plutôt une ſorte de Cuivre, ou de mêlange de Cuivre & de Plomb.

(†) *Fitch* dit que *Caplan* eſt à ſix journées de chemin d'*Ava*. *Pimenta* met outre *Cavelan*, (qui doit être le *Capelan* dont il s'agit ici) d'où viennent les ſapphirs & les rubis, deux autres Royaumes ſous le nom de *Caplan* au nombre des douze que le Roi Brama conquit, & il les place proche d'*Ava* du côté de la Chine, diſant qu'il y a beaucoup de pierres précieuſes. Peut-être qu'au-lieu d'un de ces deux Pays, dont les noms ſe reſſemblent ſi fort, il faut lire *Camelam*, dont on dit que *De Brito* tua le Roi *Maſſingo* dans une bataille.

(‡) On dit que les Rois de *Siam* & de *Jangoma* ſe ligurent en 1599 pour attaquer celui de *Tangu*; qu'en marchant de ce côté-là le Roi de *Siam* entra dans le Royaume de *Martavan* & le ſoumit; & qu'en 1598 le Roi de *Tangu* eut ordre de celui de *Pegu*, ſon Souverain, d'embarquer tous les habitans de *Tangu* & de les tranſporter dans ſa Capitale. Par où il paroît que la Riviere de Pegu baigne le Pays de *Tangu*. V. *Pimenta* & *Beers*, ap. *Hais*, Epiſt. Ind. p. 848.

SECTION I. *Deſcription du Pegu.*

Quoi qu'il en ſoit, *Tangu* étoit autrefois conſidérable. Il y en a qui aſſurent que le premier Roi Barma du Pegu en étoit Gouverneur, & que le ſecond y étoit né; que ſes ſucceſſeurs furent Rois ou Vicerois de *Tangu*. Comme ce Pays étoit ſur les frontieres de Siam & de Jangoma, ſes Rois, dépendans de celui de Pegu, toujours prêts à ſe révolter contre lui, ou à lui cauſer de l'embarras. Enfin nous en trouvons un vers l'an 1598 ligué avec celui d'Arracan pour conquérir le Pegu, comme ils firent. Le Roi de *Tangu*, après avoir fait mourir ſon Souverain, qui s'étoit rendu à lui, emporta toutes les richeſſes du Pegu, & laiſſa le Royaume ruiné au Roi d'Arracan, mais il ne conſerva pas long-tems ſon indépendance; car vers l'an 1612 il fut vaincu & rendu tributaire par le Roi d'*Ava*, ou peut-être par celui du *Pegu*, qui avoit tranſporté le Siege Royal à Ava.

Son Hiſtoire.

La Ville de Pegu.

La Ville de Pegu (*) étoit, avant ſa ruine entiere en 1600, une des villes les plus magnifiques, les plus grandes & les plus peuplées de toute l'Aſie. Suivant *Céſar Frédéric*, *Balbi* & *Fitch*, qui l'avoient vue dans ſa plus grande ſplendeur (†), elle étoit vaſte, belle & forte, entourée de murailles de pierre & de foſſés très-larges. Elle étoit partagée en deux, la vieille ville & la nouvelle. La vieille, qui étoit fort grande, & qui avoit d'ailleurs pluſieurs fauxbourgs, étoit la demeure des Marchands & des Etrangers, parceque c'étoit-là que ſe faiſoit le Commerce; & comme les maiſons n'y étoient que de bois ou de roſeaux, couvertes de tuiles, chacun avoit un magaſin de pierre voûté, pour mettre ſes marchandiſes à couvert des incendies, qui y étoient très-fréquens. La nouvelle ville, où le Roi, les Grands, & les Gens de condition faiſoient leur demeure, étoit grande & bien peuplée, de figure quarrée; à chaque côté des murailles il y avoit cinq portes de pierre, avec pluſieurs tours dorées d'eſpace en eſpace pour poſter des ſentinelles. Elle étoit environnée de larges foſſés, où l'on nourriſſoit des Crocodiles, pour empêcher les gens de les paſſer. Les rues, les plus belles que *Fitch* eût vues, étoient tirées au cordeau d'une porte à l'autre, & ſi larges que douze hommes pouvoient y marcher de front. Il y avoit devant chaque maiſon un Palmier, ce qui faiſoit un fort bel effet, & donnoit de l'ombre aux paſſans.

Palais du Roi.

Le Palais du Roi étoit au centre de cette nouvelle ville, bâti comme une Forteresſe avec des murs & des foſſés. Les maiſons & les appartemens de ce Palais étoient de bois, tout dorés, & ornes de creneaux couverts de lames d'or. De la porte on entroit dans une ſpacieuſe cour, où il y avoit ſur les côtés des loges pour les plus beaux éléphans du Roi, parmi leſquels il y en avoit quatre blancs; choſe fort rare, n'y en ayant que très-peu de cette couleur; & ce Prince ne vouloit pas que perſonne autre que lui en eût. Ce fut l'unique ſujet de la guerre qu'il fit au Roi de Siam en 1567, auquel il enleva le fameux Eléphant blanc, prenant en-

(*) On a déja remarqué que le véritable nom de la Ville & du Pays eſt *Bagen*, mais *Flori* l'appelle *Uncha* ou *Pegu*. V. *Hiſt. Gén. des Voyages*. T. II. p. 313. Edit. de la Haye in 4to.

(†) Le premier en 1566, & les deux derniers en 1583.

enſuite la qualité de *Roi de l'Eléphant blanc* (*). Près du Palais il y avoit une grande cour, fermée de murailles de pierre, dont les deux portes étoient toujours ouvertes, comme ſi l'on n'eût fait que peu de cas des immenſes tréſors qu'elle renfermoit; ils étoient dans quatre maiſons dorées, couvertes de plomb. Dans la premiere étoit une grande Statue d'homme, d'or pur, ayant ſur la tête une couronne enrichie de rubis & de ſapphirs, & autour de celle-ci quatre enfans d'or. On voyoit dans la ſeconde maiſon une Statue d'argent, aſſiſe ſur des monceaux de richeſſes, dont la tête ne laiſſoit pas d'être auſſi haute que celle d'aucune maiſon; & *Frédéric* qui meſura le pied, trouva qu'il étoit auſſi grand que lui. Dans la troiſieme maiſon il y avoit une Statue de cuivre de la même taille. Et dans la quatrieme une autre pareille, faite de *Ganſa*, mêlange de cuivre & de plomb: les trois dernieres ſtatues avoient des couronnes comme la premiere. Section I. *Deſcription du Pegu.*

A un mille de la ville il y avoit un beau Palais tout doré, devant lequel étoit une grande cour, où le peuple ſe rendoit en foule, pour voir la Chaſſe aux Eléphans, qui ſe faiſoit dans une vaſte Forêt voiſine: ces animaux pouſſés par les Chaſſeurs étoient attirés par des éléphans apprivoiſés dans un enclos fait exprès, & là on les prenoit & on les apprivoiſoit (*a*). *Chaſſe aux Eléphans.*

La nouvelle Ville, & le Palais avec tous ſes ornemens, furent l'ouvrage du ſecond Roi *Barma*, le plus grand de tous les Rois du Pegu. Ils furent achevés vers l'an 1567: on ignore ſi ſon Succeſſeur y ajouta quelque choſe; mais ce que l'on ſait, c'eſt que ce fut ſous ſon regne que cette ville perdit toute ſa ſplendeur, & fut réduite dans un triſte état; car ce Prince, le troiſieme & dernier de cette race qui regna dans le Pegu, ayant dépeuplé ſes Etats par ſon exceſſive tyrannie & par ſes guerres continuelles, les Princes voiſins l'attaquerent. En 1596 le Roi de Siam l'aſſiégea dans ſa Capitale pendant trois mois; il fut alors ſecouru par certains Turcs & par quelques Portugais, qui firent lever le ſiege. Mais la plupart de ſes ſujets qui échapperent à l'épée, périrent par la famine; car de cent-cinquante-mille hommes que l'on comptoit dans la ville avant le ſiege, il n'en reſta que trente-mille pour la défendre, qui avoient trois-mille pieces de canon, dont mille étoient de fonte. Les Rois d'Arracan & de Tangu profitant des fâcheuſes circonſtances où ſe trouvoit Pegu; s'avancerent pour y mettre encore le ſiege; le Roi ayant été obligé en 1599, faute de proviſions, de ſe rendre, ſe remit avec la ville entre les mains du Roi de *Tangu*, dont la femme, quoique ſœur de ce malheureux Prince, fut cauſe qu'on le fit mourir avec toute ſa famille (*b*). *La Ville ruinée.*

Depuis cette époque Pegu ceſſa d'être le Siege Royal, ſi ce n'eſt de tems *Le Siege Royal tranſféré.*

(*a*) *Céſar Frédéric*, ap. *Hakluyt*, Vol. II. p. 231. *Balbi*, p. 100

(*b*) *Pimenta* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1747. *Bones*, p. 1748. *Floris* ap. *Lund.* Vol. I. p. 322.

(*) Ce n'eſt pas à cauſe de la rareté que l'Eléphant blanc eſt ſi eſtimé, mais parceque la mere de *Sôchya* (c'eſt le nom que lui donnent les Chinois) Fondateur de l'Idolâtrie du Tibet, ſongea qu'un Eléphant blanc lui entroit par la bouche & étoit reſſorti par ſon côté. Voy. *Marini*, Hiſtoire de *Tonquin* & de *Lao*.

SECTION I. *Deſcription du* Pegu.

tems à autre, & tomba en décadence; en ſorte que, comme nous l'apprenons d'un Voyageur moderne, quoiqu'elle ait ſix ou ſept lieues de tour, la vingtieme partie n'eſt pas habitée, & encore n'y a-t-il que du petit peuple (*a*). Elle eſt cependant encore la réſidence d'un Vicerôi, qui gouverne au nom du Roi d'*Ava*, & qui demeure dans le Palais de la nouvelle ville, ſéparée de la vieille par la Riviere qui paſſe entre deux.

Les Voyageurs ne nous ont rien appris des villes qui ſont dans l'intérieur du Pegu, ainſi il faut que le Lecteur ſe contente de ce qu'ils diſent de quelques places maritimes.

Sirian,

La premiere qui ſe préſente ſur le bord occidental de la Riviere de Pegu, vers ſon embouchure, eſt *Sirian*. C'eſt aujourd'hui le ſeul Port de tout le Pays ouvert au Commerce (*b*). Cette ville eſt ſituée proche de l'embouchure de la Riviere du même nom, qui a communication avec le Canal qui vient de la barre de *Negrais*; les ruines des murailles & des remparts indiquent que ç'a été une place très-forte (*). Quand l'Empereur reçut la nouvelle de ſa priſe, il s'empoiſonna lui-meme, & le Vainqueur tranſporta toute ſa famille & ſes tréſors à Pegu (*c*). A préſent elle eſt entourée d'une muraille de pierre ſeche, élevée du côté de la Riviere ſur un terrein qui va en montant. Le Gouverneur eſt ordinairement un Prince du ſang; les fauxbourgs ſont quatre fois plus grands que la ville. On voit dans le Port des vaiſſeaux de tous les Pays des Indes, la Riviere pouvant en porter de ſix cens tonneaux: il s'y trouve quelques Anglois, des Portugais & des Arméniens; ces derniers ont le Commerce des rubis à ferme.

Si par accident un vaiſſeau eſt entraîné une lieue ou deux à l'orient de la barre de *Sirian*, une violente marée le jette ſur des ſables durs, ſans que les ancres puiſſent le ſoutenir. Il demeure à ſec quand la marée eſt baſſe, la mer ſe retirant cinq ou ſix lieues, & alors les Mariniers ont le tems de traverſer les ſables & de gagner le rivage; car le *Makkrea* ou flux revient avec tant de violence, comme on l'a dit, qu'il n'y a point de vaiſſeau qui puiſſe y réſiſter. *Sirian* eſt environ à ſix lieues de la barre de la Riviere de Pegu, & à quarante milles de la ville de ce nom (*d*). Mais comme cette impétueuſe marée rend la navigation dangereuſe de ce côté on débarque ordinairement les marchandiſes à *Sirian*, & on les tranſporte par le canal intérieur dont nous avons parlé, juſques à un lieu nommé *Makkao*, où on les débarque une ſeconde fois pour les tranſporter par terre à Pegu, qui en eſt éloignée de douze milles.

Temples de Kiakkiak *& de* Dagun.

C'eſt dans le voiſinage de *Sirian* que ſont les deux plus fameuſes Pagodes de tout l'Empire du Pegu ou d'Ava. L'une eſt environ à ſix milles vers le Midi, nommé *Kiakkiak*, ou le Temple du Dieu des Dieux, & comme il eſt

(*a*) *Hamilton*, Vol. II. p. 33.
(*b*) *Ibid.* p. 32.
(*c*) *Balbi* p. 97. *De Faria*, Port. Aſia, Vol. III. p. 127.
(*d*) *Hamilton*, Vol. II. p. 32.

(*) Ce que *Balbi* dit, qu'elle a été le Siege d'un Empereur juſqu'en 1567 que le Roi de Pegu la prit, paroît avoir été copié de la Relation que *Céſar Frédéric* fait de la conquête de *Silon* ou *Siam*, que *Balbi* a pris pour *Sirian*.

Section I. *Description du Pegu.*

eſt bâti dans un terrein haut & découvert, on l'apperçoit de huit lieues. On y voit une Idole de vingt coudées de long, dans l'attitude d'une perſonne qui dort, & la tradition du Pays porte qu'elle eſt dans cette poſture depuis plus de ſix mille ans. Les portes & les fenêtres du Temple ſont toujours ouvertes, & tout le monde a la liberté de voir le Dieu dormant; quand il ſe réveillera le Monde doit être détruit. L'autre Temple eſt dans une plaine baſſe au Nord de *Sirian* environ à la même diſtance que l'autre, & on l'appelle *Dagun* (*). Les portes & les fenêtres en ſont toujours fermées, & il n'y a que les Prêtres ſeuls qui ayent le privilege d'y entrer; ils ne veulent pas dire de quelle figure eſt le Dieu, ils diſent ſeulement qu'il n'eſt pas d'une forme humaine. Auſſitôt que *Kiakkiak* aura détruit ce Monde, *Dagon* ou *Dagun* en raſſemblera les débris, dont il formera un nouveau Monde. Il ſe tient tous les ans des Foires proche de ces Temples, & les offrandes qu'on fait à ces Foires ſont pour ces ſaints lieux (*a*).

Telle eſt la Relation d'un Voyageur de notre tems qui a vu ces deux Temples (†), mais deux autres Voyageurs plus anciens ont fait une deſcription plus circonſtanciée de celui de *Dogon* ou *Dagon*. Il eſt dans la ville de *Dogon*, ou tout proche de cette place, qui eſt ſur le bord ſeptentrional du Canal de *Negrais*. Elle eſt à environ deux journées de la ville de Pegu, & ſi près de *Sirian*, que le *Makkrea* ou la violente marée y monte à une ſi grande hauteur, qu'elle couvre les eſcaliers qui ſont à l'endroit du débarquement, & où il y a vingt degrés. De-là on paſſe par une rue qui a plus d'un mille de long, où les Prêtres demeurent dans des maiſons dorées. Le Temple eſt au bout de cette rue, & l'on y monte par un eſcalier qui a quatre-vingt-dix marches; au pied du Temple il y a deux Tigres de pierre, qui paroiſſent prêts à ſauter, & au haut on voit deux Anges, qui ont des triples couronnes. Le Temple eſt rond, de pierre, & doré par-tout. A main gauche il y a une belle Salle enrichie de ſculptures, & dorée en dedans & en dehors; c'eſt une eſpece de Chapelle où le peuple s'aſſemble pour entendre les ſermons de *Talepois*. Le Roi de Pegu & toute la Famille Royale aſſiſtent ordinairement à la Fête annuelle de ce Temple, pour y recevoir l'abſolution de leurs péchés. On y tient alors une grande Foire pour la commodité de la foule qui s'y rend, ou par dévotion, ou pour trafiquer. Il y avoit dans une Salle au premier endroit de débarquement (car il y en a trois) une groſſe cloche de ſept pas & trois paumes de tour, toute couverte de caracteres curieux; mais les habitans n'y connoiſſoient rien, & ne ſavoient point comment cette cloche y eſt venue.

Coſmin.

A l'Ouëſt de *Sirian* ſur la même côte, à environ quarante-cinq milles, on trouve *Coſmi* ou *Coſmin*, qui étoit autrefois un Port fort fréquenté des vaiſſeaux des Indes, qui y débarquoient leurs marchandiſes, pour les traſporter

(*a*) *Hamilton*, p. 57.

(*) Suivant *De Faria*, l'Idole ou le Dieu qu'on y adore, s'appelle *Biay*.

(†) Selon le plan publié par le Capitaine *Hamilton*, ils ont la figure d'un Cone ou d'un Pain de ſucre, creux vers le milieu.

SECTION I. *Deſcription du Pegu.*

ter ſur des *Paros*, ſorte de grands batteaux, par le Canal intérieur à Pegu. *Coſmin* eſt une très-jolie ville, dont la ſituation eſt charmante, faiſant face au Nord-Eſt à l'Eſt. Mais comme le Pays des environs eſt couvert de bois, remplis de tigres, de ſangliers & de ſinges, les habitans élevent leurs maiſons, faites de roſeaux, ſur des piliers à pluſieurs pieds au-deſſus du ſol, pour ſe garantir de ces animaux, & ſur-tout des tigres, qui entrent ſouvent la nuit dans la ville, & emportent des hommes & des beſtiaux (*a*). Il n'y a point d'autre Port entre *Coſmin*, & celui qu'on appelle *Negrais*, dans la plus petite Iſle de ce nom; car-là il y en a deux, un très-ſpacieux au Nord & à l'Ouëſt; l'autre, qui n'a pas au-delà de trois lieues de long, eſt à l'embouchure de la Riviere de *Negrais*, d'où l'on tranſporte les marchandiſes à Sirian & à Pegu.

Iſles. Il y a pluſieurs Iſles ſur la côte méridionale du Pegu: les Iſles de *Cocos*, ainſi nommées parcequ'elles ſont remplies de Cocotiers, ſont à environ vingt lieues Ouëſt-Sud-Ouëſt du Cap de *Negrais*. Les *Perperies*, à trente-ſix lieues au midi dn même Cap; elles ſont fort hautes, couvertes de bois, & environnées de rochers ſous l'eau. *Commoda*, petite Iſle à dix lieues environ de la côte. Toutes ces Iſles ſont inhabitées.

Martavân. Il y a divers Ports ſur la côte orientale du Pegu. Le premier eſt *Martabân* ou *Martavân*, à environ cent milles au midi de la ville de Pegu; pour y aller par terre il faut traverſer des Bois & des Plaines. C'étoit autrefois la Capitale d'un aſſez puiſſant Royaume, avant que les Peguans étendiſſent leur frontieres ſous les Rois *Barmas*. Mais le premier de cette famille, ayant conquis le Pegu, attaqua *Martavân* en 1545 avec une nombreuſe armée, & ayant pris *Chambayna* qui en étoit Roi, il le fit mourir avec la Reine & toutes ſes femmes de la façon la plus cruelle, après quoi il pilla & ruina la ville. Il fit auſſi enfoncer des vaiſſeaux dans la Riviere, pour y empêcher la navigation, & aujourd'hui encore les choſes ſont dans cet état. On ne laiſſe pas cependant d'y faire Commerce de Poiſſons & de Potterie, entre autres de ces grandes Jarres dont on ſe ſert pour mettre le vin & l'eau, & qui ſont ſi recherchées dans toutes les Indes; il y en a qui contiennent juſqu'à deux muids (*b*).

Après la ruine du Royaume de Pegu en 1600, le Roi de Siam prit *Martavân* & la ſaccagea; elle ſe rétablit cependant bientôt, & en 1604 elle avoit ſon propre Roi, avec la fille duquel le fameux *Brito de Nicote*, le Roi Portugais du Pegu, maria ſon fils ainé; mais le Roi d'*Ava*, s'étant rendu maître de *Sirian*, fit empaler ce Roi de théatre, & obligea celui de *Martavân* de faire mourir ſon gendre en 1614 (*c*).

Tavay, *Ville frontiere.* Le Pegu s'étend du côté du Midi juſqu'à *Tavay*, qui eſt une Ville & une Iſle dans le Golphe du même nom. C'étoit autrefois la Capitale d'un petit Royaume, que le Roi d'*Ava* conquit en 1614 (*d*). Il y croît quantité de Bois de *Calaia*.

Il eſt ſouvent parlé dans l'Hiſtoire de ce tems-là d'une ville nommée *Satan*

(*a*) *Balbi*, p. 95. *Fitch*, ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1739.

(*b*) *De Faria*, Vol. III. p. 348. *Hamilton*, Vol. II. p. 39, 62.

(*c*) *De Faria*, l. c. p. 139, 193.

(*d*) *Ibid.* p. 197.

tan ou *Zatan*, mais on ne trouve rien qui puiſſe en faire connoître la ſituation; il eſt dit ſeulement que le Roi de Siam s'avança juſques-là en en 1583 (*a*). Nous conjecturons cependant que c'eſt le Port de *Zaiton*, dont fait mention *Nicolas de Conti*, qui après avoir deſcendu la Riviere d'*Ava*, vint s'y embarquer en 1430 (*b*). Section I. *Deſcription de* Pegu.

SECTION II.

Habitans & Mœurs du Pegu.

Section II. *Habitans & Mœurs du* Pegu.

LEs Habitans du *Pegu* ſont un mêlange des naturels du Pays, que quelques Auteurs appellent *Peguans*, & de *Barmas*, que d'autres nomment *Bramas*, qui les ont ſubjugués, & qui ſont aujourd'hui les maîtres du Pays; mais quoiqu'ils habitent enſemble, on les diſtingue non ſeulement à leurs traits, mais encore à leur habillement. *Habitans.*

Les Auteurs ne s'accordent point du tout ſur la figure des Peguans. Les uns diſent que les Hommes ſont fort laids (*c*); d'autres, qu'ils ſont bien faits, & ont les traits beaux (*d*): ceux-ci qu'ils ſont monſtrueuſement gros (*e*); ceux-là qu'ils ſont gros, mais qu'il y en a peu de gras: ils ont le teint olivâtre (*f*), ou, comme s'expriment d'autres, ils ſont de couleur baſanée comme ceux d'Arracan (*g*). Ils n'ont point de barbe, qu'ils arrachent avec des pincettes, laiſſant cependant ici & là quelques poils. Ils ont naturellement les dents fort blanches, mais ils les noirciſſent, pour qu'elles ne reſſemblent pas pour la couleur à celles des chiens (*h*) (*). *Leur Figure.*

Il y a des Auteurs qui parlent avantageuſement de leur caractere, & les repréſentent comme doux, humains & fort charitables, tandis que d'autres les dépeignent comme le plus corrompu de tous les Peuples Indiens; les femmes en particulier, diſent-ils, ſemblent avoir renoncé à toute modeſtie par leur habillement, expoſant ſouvent à la vue ce qu'elles devroient cacher (*i*): mais nous verrons dans un moment juſqu'où cette imputation eſt fondée. Les femmes ſont beaucoup plus blanches que les hommes, petites mais bien priſes; elles ont le viſage fort plein, les bras & les jambes bien proportionnés, les mains & les pieds d'une grande petiteſſe (*k*). *Caractere.*

Les Hommes ont une robe de toile peinte, attachée avec une ceinture qui leur tombe juſqu'aux pieds, qu'ils ont nuds, car on ne porte ni bas ni ſouliers au Pegu. L'habillement des Femmes eſt fort ſingulier. Elles n'ont ſur *Habillement.*

(*a*) *Pimenta*, ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1746.
(*b*) V. *Purchas*. Vol. III. p. 158.
(*c*) *De Faria*, Port. Aſia, Vol. I. p. 227.
(*d*) *Hamilton*, l. c. p. 49.
(*e*) *Balbi*, p. 106.
(*f*) *Hamilton*, ubi ſup.
(*g*) *Ovington*, T. II. p 296.
(*h*) *Fitch* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1741.
(*i*) *Ovington*, ubi ſup.
(*k*) *Hamilton*, l. c.

(*) Ils devroient plutôt ſouhaitter de les avoir pareilles, s'il eſt vrai, comme on le dit, qu'ils prétendent deſcendre d'un Chien Chinois & d'une Femme, qui s'étant ſauvés ſeuls d'un naufrage ſur la côte de Pegu, y engendrerent; & c'eſt d'où vient, diſent-ils, que les hommes ſont fort laids & non les femmes; les premiers tenant du pere, & les autres de la mere. *Portug. Aſia*, Vol. I. p. 228.

SECTION II. *Habitans & Mœurs du* Pegu.

ſur la tête que leurs cheveux noirs, rattachés par derriere; quand elles ſortent elles portent un *Shaul* plié, ou une toile de coton blanche qui eſt négligemment ſur le ſommet de la tête. Elles ont une robe de ſoie ou de coton, fort juſte au corps, dont les manches ſont ſerrées autour des bras; cette robe deſcend juſqu'à la moitié des cuiſſes, & elles ont par-deſſous une ceinture en quatre doubles attachée autour du corps, qui deſcend preſque juſqu'à la cheville, mais ajuſtée de façon qu'à chaque pas qu'elles font, elle s'ouvre par devant, & laiſſe voir la jambe droite (*) avec une partie de la cuiſſe (*a*). D'autres Voyageurs diſent qu'elles ſont preſque nues, n'ayant à la ceinture qu'une étoffe claire, qu'elles y attachent ſi négligemment, que l'on voit ſouvent ce qu'elles devroient cacher. C'eſt-là l'immodeſtie dont on a parlé plus haut, , mais ce n'eſt pas, dit-on, une mode introduite par le Sexe par un principe de libertinage, mais établie par une ancienne Reine du Pays (†) pour attirer les hommes à elles, parcequ'ils ſe livroient à de plus grands déſordres.

Coutume extraordinaire.

On aſſure que ce mépris pour les femmes avoit tellement diminué la population, que peu à peu le Pegu ſe dépeuploit. La Reine, pour prévenir efficacement le déſordre, établit une autre coutume bien plus extraordinaire; elle ordonna par une Loi expreſſe, qu'auſſitôt que les mâles ſeroient parvenus à un certain âge (‡), on inſéreroit, de chaque côté des parties naturelles, une balle ou clochette entre la peau & la chair, à la faveur d'une inciſion qui ſe guérit dans ſept ou huit jours. Les Auteurs varient ſur la groſſeur de ces balles, ou clochettes; les uns les font groſſes comme des noiſettes, d'autres comme des noix. *Linſchoten* dit qu'elles ſont comme des glands, & *Fitch* qu'il y en a d'auſſi groſſes que des œufs de poule, mais que les moindres ſont comme de petites noix. Ces balles ſont rondes, & de divers métaux, d'or, d'argent, de cuivre ou de plomb, ſuivant la qualité de celui qui les porte; les plus riches ſont pour le Roi & pour les Grands; car il paroît que tout le monde eſt obligé d'obéir à cette Loi, & l'opération qu'elle fait ſubir doit être auſſi douloureuſe que la circonciſion.

On dit que les hommes & les femmes aiment ces ſonnettes, qui ont un ſon fort doux. Ce ſont de vieilles femmes qui les vendent, & qui font apparemment auſſi l'opération. *Linſchoten* en apporta une à ſon retour en Hollande; le même Voyageur parle d'une autre coutume non moins ſinguliere, que l'on pratique pour les femmes (§) quand elles ſont encore jeunes; & quelque incroyable qu'elle puiſſe paroître au Lecteur, elle eſt non feu-

(*a*) *Balbi*, p. 107. *Fitch.* l. c. *Hamilton*, ubi ſup. p. 29.

(*) *Balbi* dit que la robe de coton qu'elles portent eſt taillée en quatre parties, parce qu'elles affectent en marchant de faire voir leurs jambes.

(†) Nommée *Camane*. Voy. *Portug. Asia*, Vol. I. p. 228.

(‡) Les uns diſent à vingt-cinq ou trente ans, & d'autres, dès qu'ils ſont en âge de pouvoir avoir commerce avec les femmes.

(§) Elle conſiſte à coudre les parties des petites filles, en n'y laiſſant qu'un petit paſſage pour les néceſſités de la nature; quand on les marie, on fait ouvrir le paſſage par un Chirurgien. *Linſchoten* a vu une de ces femmes, & le Chirurgien qui avoit fait l'opération lui confirma le fait.

seulement atteſtée d'une façon ſolemnelle par *Linſchoten*, mais confirmée par de plus anciens Voyageurs (*a*). Section II.

Habitans & Mœurs du Pegu.

On dit que la coutume de porter des ſonnettes eſt établie parmi les Peuples d'Ava, de Lanjang où Laos, de Siam, & parmi les Barmas. *Conti* rapporte en particulier, qu'il trouva que cela ſe pratiquoit à Ava, & que des vieilles vendoient les ſonnettes (*b*). Après un ſi grand nombre de témoignages dignes de foi, il ſemble qu'on ne puiſſe raiſonnablement douter du fait; cependant ni le Capitaine *Hamilton* qui étoit au commencement de ce ſiecle au Pegu, ni *Sheldon* dont la relation eſt de 1685, ne diſent pas le mot de ces ſonnettes, quoiqu'ils parlent de la ſingularité de l'habillement des femmes. Peut-être que la raiſon de l'établiſſement de cette coutume ayant ceſſé, elle s'étoit inſenſiblement abolie; quoique pour prévenir les rechutes, les femmes euſſent conſervé la maniere immodeſte de ſe mettre.

Habillement des Barmas.

L'habillement des *Barmas* eſt tant ſoit peu différent de celui des *Peguans*. Leur robe eſt d'une mouſſeline tranſparente, à travers laquelle on voit leur peau. Ils ont autour des reins une large ceinture, qui deſcend juſqu'à la cheville, & qui eſt raſſemblée au nombril en forme de bourlet de la groſſeur de la tête d'un enfant. Ils impriment diverſes figures ſur leur peau, qu'ils piquent avec un poinçon, & frottant enſuite l'endroit avec de la poudre de charbon, les marques y demeurent. C'eſt-là un ornement qui leur eſt particulier, & que les Peguans n'ont point, en ſorte qu'il eſt aiſé de diſtinguer ceux d'une Nation d'avec ceux qui ſont de l'autre (*c*).

Leurs Mets.

Quelques Auteurs les accuſent d'être fort mal-propres dans leurs maiſons, & ſur leur manger; ils aſſaiſonnent leurs mets avec du *Sidol*, fait de poiſſon pourri, de la même façon que ceux d'Arracan, qui a une odeur ſi mauvaiſe qu'il n'y a qu'eux qui puiſſent la ſoutenir (*d*). *Balbi* aſſure qu'il pouvoit mieux ſupporter celle d'une charogne puante, & cependant ils en aſſaiſonnent leur riz & leurs autres mets, en place d'huile ou de beurre. Il ajoute que tous les Grands & le Roi même mangent de ce poiſſon, dont ils ſont auſſi friands que les Européens le ſont d'eſturgeon (*e*). Mais *Hamilton* dit ſeulement que pour donner du goût à ſon riz bouilli, le Roi l'aſſaiſonne de chevrettes ſéchées & pulvériſées, mêlées avec un peu de ſel & de poivre (*f*), ſans parler d'odeur ni de goût deſagréable. Peut-être ne l'avoit-il pas examiné, ou que les autres Voyageurs décrient cet aprêt ſans raiſon; comme ils font l'*Aſſa fœtida*, qui eſt l'aſſaiſonnement dont ſe ſervent les Indiens les plus occidentaux, quoique ce ſoit le fameux *Silphium* des Grecs & des Romains; & c'eſt un raffinement de goût, tout comme l'uſage de l'ail, dont les Européens ſont cependant aſſez friands. Quoi qu'il en ſoit, les Peguans ont en abondance des Bêtes à quatre pieds & des Oiſeaux, tant domeſtiques que ſauvages, auſſi bien que du Poiſſon. Comme ils n'ont point de bled, ils ſe ſervent de gâteaux de riz au-lieu de pain. Leur boiſſon ordinaire eſt de l'eau, & ils n'ont point

(*a*) *Balbi*, p. 26. *Fitch*, ubi ſup. p. 1741. *Linſchoten*. p. 31. Amſt. 1638.
(*b*) *Conti* apud Purchas Vol. III. p. 150.
(*c*) *Hamilton*, Vol. II. p. 48.
(*d*) *Ovington*, T. II. p. 297.
(*e*) *Balbi*, p. 125.
(*f*) *Hamilton*, l. c. p. 42.

SECTION II. *Habitans & Mœurs du Pegu.*

point de vin; ils ſe ſervent du jus tiré d'un arbre par inciſion, liqueur d'un goût fort agréable, qu'ils appellent *Annipa* (*). Ils mâchent auſſi du Bétel, pour ſe régaler comme les autres Nations de l'une & de l'autre Preſqu'iſle.

Au Pegu, comme dans la plupart des autres Pays de l'Aſie, un homme qui veut ſe marier eſt obligé d'acheter ſa femme & de payer ſa dot à ſes parens. Si après avoir été quelque tems avec elle, il s'en dégoûte, il peut s'en ſéparer & la renvoyer à ſes parens. D'un autre côté ſi la femme ou ſa parenté ne ſont pas contens du mari, la femme l'abandonne, en lui rendant ce qu'il avoit donné pour l'obtenir (*a*).

Mariages.

Les uns à tems.

Les Peguans ont la ſinguliere coutume d'offrir leurs filles aux Etrangers qui viennent chez eux, & de les leur louer pour un certain tems; quelques-uns diſent qu'ils louent leurs femmes mêmes. Ces mariages ſont très-bien réglés, & ſont ſouvent très-avantageux au mari paſſager. Les femmes ſont fort affables & complaiſantes à tous les Etrangers en général, mais ſur-tout elles aiment extrêmement à épouſer des Européens; auſſi la plupart des Etrangers qui viennent négocier au Pegu, prennent-ils de cette maniere une femme pour le tems de leur ſéjour. Voici les cérémonies qu'on obſerve pour ces mariages proviſionnels: quand les parties ſont d'accord, les parens de la promiſe, ou ſes plus proches, invitent les parens ou les amis des deux parties à un feſtin, à la fin duquel le pere, ou celui qui en tient lieu, leur demande en préſence de toute la compagnie, s'ils veulent vivre enſemble comme mari & femme? après qu'ils ont répondu affirmativement, il les déclare légitimement mariés: le mari emmene ſa femme chez lui, ou s'il n'a point de maiſon à lui il conſomme le mariage dans celle où il s'eſt fait (*b*).

Ces femmes ſont fort prévenantes & ſoumiſes; elles ont ſoin du ménage, vont au marché, préparent à manger, & ont ſoin des habits de leurs maris, qu'elles lavent & raccommodent. Si le mari a des marchandiſes à vendre, la femme leve boutique, & en tire meilleur parti à les vendre en détail, que ſi elles ſe vendoient en gros. Il y en a qui en portent dans les villes de l'intérieur du Pays, & les troquent pour d'autres, qui peuvent convenir à leur mari pour ſon commerce en d'autres lieux. Si la femme eſt convaincue d'infidélité, ſon mari peut la mener à la Cour de juſtice, où on lui coupe les cheveux, après quoi il a le droit de la vendre pour eſclave. D'autre part, ſi de ſon côté il lui manque, elle eſt capable de l'empoiſonner. S'ils viennent à ſe ſéparer, le pere eſt obligé de ſe charger des garçons & la mere des filles; mais les enfans ne peuvent être emmenés hors du Pays ſans la permiſſion du Roi, qu'on peut obtenir cependant pour quarante ou cinquante Livres ſterling. Le mariage peut ſubſiſter quand même le mari paſſe en d'autres Pays, pourvu qu'il laiſſe dequoi payer à ſa femme environ ſix ſhelings & huit ſols par mois; ſans cela elle

a

(*a*) *Balbi* p. 127. (*b*) *Linſchoten*, p. 29. *Ovington*, T. II. p. 297. *Hamilton*, l. c. p. 50.

(*) Il y en a qui l'appellent *Nipa*, ou Vin de Nipa: le meilleur ſe fait à *Tanaſſerim*, qui eſt un Port de Siam, au Midi de *Martavan*. On le diſtille de l'eau de Cocos. Voy. *Céſar Frédéric*, ap. *Hakluyt* P. II. p. 231. & *Linſchoten*, p. 30.

Digitized by Google

a la liberté de ſe remarier au bout de l'an; mais ſi on lui paye cette ſomme, elle eſt obligée d'attendre trois ans (*a*). *Sheldon* dit que ſi quelque étranger revient une ſeconde fois dans le Pays, & trouve la fille qu'il avoit louée autrefois mariée à un autre, le mari eſt obligé de la lui rendre pour le tems de ſon ſéjour: bien plus, une femme, qui a eu pluſieurs maris Européens, n'en eſt que plus recherchée (*b*). On aſſure que les Nobles abandonnent leur femme la premiere nuit de leur mariage à un autre, & que le Roi même n'en uſe pas autrement avec la ſienne (*c*).

Héritages. Le Roi hérite de toutes les terres, il eſt auſſi l'héritier de tous ceux de ſes ſujets qui décedent ſans laiſſer d'enfans; mais s'il y a des enfans, ils ont les deux tiers du bien, & l'autre tiers eſt pour le Roi (*d*).

Muſique. Les Péguans ont pluſieurs ſortes d'inſtrumens de Muſique; la flûte & le tambour de baſque ſont les plus eſtimés, quoique *Hamilton* préfere leurs inſtrumens à cordes. Ils en ont un particulier, fait en forme de petite galere, long d'environ trois pieds, large de huit ou dix pouces, ſur un demi pied de profondeur, & garni de ſonnettes dont les timbres ſont variés; on frappe deſſus avec de petits bâtons, & elles rendent un ſon aſſez agreable (*e*).

Maladies. L'air du Pegu eſt très-ſain, & on n'y eſt pas ſujet à pluſieurs maladies qui regnent ailleurs. On redoute cependant fort la petite-vérole par-tout, mais ſur-tout dans la Province de Sirian, où elle fait de grands ravages, & eſt regardée comme la peſte; en ſorte que lorſque quelqu'un eſt attaqué de cette cruelle maladie, tous ceux qui demeurent dans le voiſinage prennent la fuite, & bâtiſſent de nouvelles maiſons à deux ou trois milles de-là. On laiſſe au malade une jarre d'eau & quelques meſures de riz avec des pots de terre pour le faire bouillir, & ils lui diſent adieu pour trois ſemaines. Si le malade guérit, ce qui ne peut arriver, que lorſqu'il a la force de ſe lever, & de préparer ſa nourriture, ils le portent au bout des trois ſemaines à leur nouvelle demeure (*f*).

Médecins. Les Prêtres ſont leurs principaux Médecins: on dit cependant qu'en général, quand une perſonne tombe malade, elle fait un vœu au Diable, de qui ils croient que viennent tous les maux. On dreſſe un échaffaud, ſur lequel on met des mets, pour adoucir le Diable & pour le rendre propice. Cette cérémonie eſt accompagnée d'illuminations & de muſique; le tout eſt dirigé par un Entrepreneur, qu'on appelle le pere du Diable; & quoique leurs Prêtres défendent cette pratique, le peuple eſt cependant trop attaché à cette ancienne coutume pour leur obéir (*g*).

Commerce. Nous avons déjà donné une idée générale du commerce du Pegu, en parlant de Sirian, l'unique Port où il ſe faſſe à préſent. Les marchandiſes qu'on exporte, ſont de l'Or, de l'Argent, des Rubis, du Muſc, du Benjouin, du Poivre long, de l'Étain, du Plomb, du Cuivre, de la Lacque, du Riz, du Vin de riz, & quelques Cannes de ſucre, dont il y auroit quantité, ſi les éléphans ne les mangeoient (*b*). Il faut obſerver que les Peguans

(*a*) *Balbi*, p 127. *Hamilton*, p. 51.
(*b*) *Ovington* l. *Hamilton*, p. 51.
(*c*) *Linſchoten*, l. c.
(*d*) *Balbi* p. 127.
(*e*) *Hamilton* ubi ſup. p. 57.
(*f*) *Ibid.* p. 59.
(*g*) *Balbi*, p. 124.
(*b*) *Frédéric* ap. *Hakluyt* Vol. II. p. 237. *Balbi*, p. 108. *Fitch*, ap. *Purchas* Vol. II. p. 1739.

SECTION II. *Habitans & Mœurs du Pegu.*

guans comprennent ſous le nom général de rubis, les topaſes, les ſapphirs, les améthyſtes & autres pierres précieuſes, & qu'on ne les diſtingue que par la couleur, en diſant un rubis bleu, violet & jaune. Le véritable rubis eſt une pierre tranſparente d'un rouge éclatant, & qui près de ſa ſurface paroît avoir quelque choſe du violet de l'améthyſte. On les trouve dans la montagne de Capelan ou Caplan, & dans les montagnes qui s'étendent depuis le Pegu juſqu'au Royaume de Camboie (*a*).

Argent à fleurs.

Les Toiles de coton de Bengale & de la Côte de Coromandel ſont celles qui ſont du meilleur débit au Pegu, & l'Argent ſoit monnoyé ſoit en lingots, le Roi en prend huit & demi pour cent, mais il eſt permis aux Marchands de le fondre, & d'y méler autant d'alliage qu'il leur plait, en ſorte que l'argent de Roupie, où il n'y a point d'alliage, peut en recevoir juſqu'à vingt-huit pour cent, & avoir cours au Pegu, pourvu qu'on en puiſſe faire ce qu'ils appellent argent à fleurs. Voici comment les Péguans s'y prennent: ils mettent l'argent & le cuivre dans un creuſet, & quand le métal eſt fondu, ils ſoufflent ſur la ſurface avec un tuyau de bois, ce qui y forme des fleurs & des étoiles. Quand il y a trop d'alliage, il ne ſe forme point de figures; & *Hamilton* n'a jamais vu d'étranger qui eût l'art de faire cet argent.

Les Européens n'apportent d'autres marchandiſes de leur Pays que des Chapeaux & des Rubans. Les Nobles payent un prix exceſſif des Caſtors, qu'ils portent ſans être retrouſſés. Ils ne ſont pas moins avides de rubans à fleurs d'or & d'argent, qu'ils portent autour de leurs chapeaux, quelque larges qu'ils ſoient (*b*).

Maniere de vendre & d'acheter.

Tout le Commerce ſe fait par l'entremiſe des *Tarreka* ou *Taregha*, qui ſont des Courtiers (*) avec leſquels les Marchands font marché; l'Acheteur peut rendre la marchandiſe, après l'avoir gardée trois ou quatre jours s'il trouve qu'on l'a trompé; ce qui eſt un grand affront pour le Courtier. Celui qui ne ſe connoît point en pierreries, eſt auſſi bien ſervi que le plus habile connoiſſeur. Leur maniere de vendre & d'acheter a quelque choſe de fort ſingulier, & de fort bon en même tems, pour prévenir les diſputes & les mécontentemens, quand il y a pluſieurs Marchands qui achetent en même tems, & qui ne donnent pas toujours le même prix: pour que perſonne ne ſache combien ſe vendent les rubis, ſi ce n'eſt l'Acheteur, le Courtier & le Marchand mettent leur main ſous une toile, & en ſe touchant les doigts & pinçant les jointures ils ſe font connoître combien l'on offre & ce que l'on demande, chaque mouvement des doigts ayant ſa ſignification.

Toutes les autres marchandiſes ſe vendent par Courtiers, qui ont toujours deux pour cent pour leur peine, & ils ſont obligés de veiller au payement: le Courtier eſt proprement votre Payeur; s'il ne vous paye pas ponctuellement au tems marqué, vous pouvez l'amener chez vous, & l'y re-

(*a*) *Ovington*, T. II. p. 292. (*b*) *Hamilton*, ubi ſup. p. 41.

(*) *Céſar Frédéric* dit qu'il y en a quatre, *Fitch* parle de huit. Leur nombre peut avoir varié en divers tems.

retenir prisonnier. Si après cela il n'acquitte pas d'abord la dette, on peut se saisir de sa femme, de ses enfans & de ses esclaves, & les attacher à sa porte exposés à l'ardeur du Soleil, conformément à la coutume du Pays. Un Marchand ne court donc presque jamais risque de perdre, il est seulement obligé d'attendre plus long-tems qu'il ne voudroit, & de faire crédit pendant deux ou trois mois. On paye en *Ganſa*, espece de monnoye de cuivre, & la seule qu'il y ait; car l'or & l'argent sont marchandise comme les rubis. A-la-vérité on fait souvent des payemens en argent, mais comme celui qui reçoit peut aisement être trompé, à cause de la grande différence d'alloi, & de la difficulté qu'il y a de connoître la valeur réelle, il est plus sûr de stipuler qu'on sera payé en *Ganſa*, qu'on donne suivant un poids nommé *Biza*, qui vaut environ un demi écu d'Angleterre ou quelque chose de moins (*a*).

Section II. *Habitans & Mœurs du Pegu.*

SECTION III.

Religion du Pegu.

LA Religion du *Pegu* est essentiellement la même au fonds que celle qui regne dans le reste des Indes & au Tibet, & qui ne varie que dans la forme en divers Pays, suivant le caprice & l'intérêt des Prêtres, qui veulent par-tout avoir une Religion à leur guise. Ils reconnoissent l'existence d'un seul Dieu Suprême. Créateur de toutes choses, dont ils ne font aucune représentation, & dont le Culte est pour les Prêtres seuls. parcequ'ils ne jugent pas le Peuple digne de rendre des hommages à un Être si grand. Par cette raison on a d'autres Divinités créées, qui sont pour les Laïques, dont les principales sont *Summacuddom*, *Samſay* & *Praupout*, dont les images sont exposées à l'adoration du Peuple dans les *Baus* ou Temples (*b*) Ils ne se bornent pas même à ces Dieux & à plusieurs autres Divinités subalternes; on dit qu'ils adorent le Diable même. Nous avons déja vu que dans leurs maladies ils font des festins pour lui. Il y en a qui courent le matin par les rues, portant d'une main du riz & de l'autre un flambeau, criant, *qu'ils vont donner au diable ſon déjeuné, afin qu'il ne leur faſſe point de mal pendant le jour.* D'autres avant que de manger jettent par dessus leurs épaules dequoi le nourrir. A *Tavay* ils ont coutume au commencement de l'année de remplir leurs maisons d'une bonne provision de vivres, qu'ils abandonnent pendant trois mois à l'avidité prétendue de cet Esprit infernal, espérant de l'engager par-là à les les laisser tranquilles pendant le reste de l'année. Malgré tous ces soins pour le fléchir, ils le redoutent à un tel point, que s'ils rencontrent un homme masqué, ils s'enfuient comme des possédés, de peur que ce ne soit quelque Diable sorti de l'Enfer pour les tourmenter (*c*).

Section III. *Religion du Pegu.*

Les Peguans reconnoissent un Dieu ſuprême, & pluſieurs Divinités inférieures.

Les

(*a*) *Frédéric*, ubi sup. p. 239. *Balbi*, p. 107. *Fitch*, ubi sup. p. 1739.
(*b*) *Hamilton*, Vol. II. p. 53.
(*c*) *Balbi*, p. 126. *Ovington*, T. II. p. 299, 300.

SECTION III. *Religion du Pegu.*

Les Portugais connoiſſant les Peguans pour fort ſuperſtitieux, quoiqu'ils ne le ſoient pas plus qu'eux, vouloient envoyer au Pegu la fameuſe dent de ſinge, qu'ils prirent dans l'Iſle de Ceylan vers l'an 1559, comptant qu'elle s'y vendroit à un très-haut prix (*a*); & quoique le Viceroi la fît brûler, on en vit bientôt paroître deux ou trois ſuppoſées, & l'on en vendit une au Roi de Pegu pour la véritable.

Dent de Singe adorée.

Succeſſion de Mondes.

Outre la Doctrine Manichéenne de deux Principes, l'un Auteur du Bien & l'autre Auteur du Mal, d'où eſt venu le Culte qu'ils rendent au Diable, ils croient une ſucceſſion éternelle de Mondes ſans création, & une multiplicité de Dieux pour les gouverner. Ils diſent, par exemple, que le Monde d'à préſent a été mis par l'Etre Souverain ſous le gouvernement de cinq Dieux différens, dont quatre ont déja achevé leur tems; qu'il y a environ deux-mille-deux-cens ans que le quatrieme eſt mort ou a diſparu, qu'ainſi le cinquieme doit paroître bientôt; qu'après ſa mort le Monde ſera détruit par le feu, & que de ſes cendres en renaîtra un autre, comme un nouveau Phénix.

Métempſychoſe.

Les Peguans admettent auſſi le Dogme de la Métempſychoſe, ils croient que les ames des hommes après pluſieurs transmigrations parviendront à la perfection & à la félicité de leurs Dieux, qui n'eſt autre choſe que l'annihilation. D'abord elles paſſent dans le corps des Animaux, des Oiſeaux & d'autres créatures, & ſont reçues dans le *Naxac*, c'eſt-à-dire le Lieu des tourmens. Après y avoir été longtems, elles en ſortent & vont dans le *Sevum*, qui eſt un Lieu où tous les plaiſirs des ſens abondent. Lorſqu'elles y ont fait leur tems, elles paſſent à leur dernier état, qu'ils appellent *Nibam*, qui eſt l'annihilation. Il faut dire cependant qu'ils ne ſont pas ſi attachés à ces ſentimens, qu'ils ne ſoient prêts à écouter & à embraſſer d'autres dogmes, lorſqu'on les leur fait connoître.

Ils ont une ſi grande opinion de la ſainteté des Singes & des Crocodiles, qu'ils eſtiment parfaitement heureux ceux qui ſont dévorés par ces derniers (*b*).

Leurs Temples.

Leurs Temples (*) ſont généralement de terre en dedans, & revêtus de pierre en dehors; ils ſont de différentes grandeurs, mais tous en cone. Il y en a qui ſont auſſi hauts que nos Egliſes, & qui ont un quart de mille de tour, dorés vers le ſommet, & quelques-uns par-tout, en dedans & en dehors; ce qui a rendu l'or fort rare au Pegu (*c*).

Leurs Idoles.

Les Idoles qui ſont dans ces Temples ſont ſous un dôme, aſſiſes avec les jambes croiſées, ayant les orteils d'une égale longueur. Leurs bras & leurs mains ſont d'une aſſez grande petiteſſe à proportion du reſte du corps; elles ont le viſage plus long que celui d'un homme, les oreilles longues, & les bords épais. On s'incline devant elles en entrant & en ſortant, & c'eſt-là tout le Culte qu'on leur rend (*d*). *Fitch* ne put s'appercevoir qu'il ſe fît aucun Service dans leurs Temples, ſinon d'y prêcher (*e*).

Les

(*a*) *De Faria*, Vol. II. p. 208.
(*b*) *Ovington*, l. c. p. 303, 304.
(*c*) *Frédéric*, ubi ſup. p. 239. *Fitch*, l. c. p. 1739.
(*d*) *Hamilton*, p. 54.
(*e*) *Fitch*, ubi ſup. p. 1740.

(*) *Fitch* les appelle *Kiak*, & *Hamilton*, *Bau*. Il y en a deux fameux proche de Sirian, dont on a donné la déſcription.

Section III. *Religion du Pegu.*

Les Péguans ne réparent jamais les vieux Temples, & ils n'en ont pas besoin; car c'eſt une ancienne coutume, qu'au mois de Septembre les gens riches faſſent tirer des fuſées volantes. Si quelqu'une tombe à terre, & fait ſon effet ſans monter en l'air, celui qui les fait tirer en eſt fort affligé, dans l'idée que les Dieux ſont irrités contre lui. Si au contraire elles montent à une grande hauteur, c'eſt un préſage infaillible qu'il eſt fort en faveur auprès des Dieux, & il ne manque pas alors de bâtir un nouveau Temple, qu'il dédie à la Divinité qu'il adore. Quand il eſt achevé, les Prêtres dont les Temples commencent à tomber, y tranſportent leurs Idoles, & en jouiſſent pour leur peine.

Fête des Fuſées volantes.

Grandeur monſtrueuſe de quelques-unes.

Le Capitaine *Hamilton* a vu de ces fuſées aſſez grandes, pour contenir plus de cinq-cens livres de poudre & de charbon en poudre, qui ſont les ingrédiens ordinaires. La carcaſſe eſt un tronc d'arbre creuſé, auquel on laiſſe deux pouces d'épaiſſeur. Quand on y a mis les ingrédiens, & qu'on les y a bien preſſés, ils lient le tronc avec un grand nombre de courroyes de peau fraîche de buffle; & lorſque ces courroyes ſont ſeches, elles le tiennent auſſi ferme que des cercles. Enſuite, après avoir muni les extrémités, pour que la compoſition ſe conſume peu à peu, ils les ſuſpendent à une branche de certains grands arbres, & les y attachent; ils y mettent auſſi une queue pour les ſoutenir. Il y en a qui ont cent-vingt pieds de long. Quand tout eſt prêt, on publie le jour de la Fête, qui attire une foule de Spectateurs de tout ordre; celui qui la donne met le feu à la fuſée, on coupe en même tems les cordons qui l'attachent à l'arbre, & elle prend ſon eſſor ſoit en l'air ſoit vers la terre, comme on l'a dit.

Hermaphrodites.

Quelque tems après cette Fête ils en ont une autre, qu'on appelle *Kollok*. On prend quelquefois des femmes parmi le peuple aſſemblé, pour danſer à l'honneur des Dieux de la Terre; mais on choiſit ordinairement des Hermaphrodites, dont le nombre, dit-on, eſt fort grand dans le Pays, s'il s'en trouve aſſez pour former la danſe. *Hamilton* en vit neuf, qui danſerent pendant une demi-heure juſqu'à perdre haleine, & dont quelques-uns tomberent dans une défaillance abſolue. Quand ils ſont revenus de leur évanouiſſement, ils prétendent pouvoir predire ce qui arrivera dans le cours de l'année, ſi elle ſera abondante ou non, s'il y aura beaucoup de maladies, & d'autres ſecrets importans, que les Dieux avec leſquels ils ont converſé, diſent-ils, leur ont révélés (*a*).

Autres Fêtes.

Les Péguans célébrent encore pluſieurs autres Fêtes, qu'ils appellent du nom général de *Sapan*, dont il y en a cinq principales. La premiere s'appelle *Sapan Jakia*, & ſe ſolemniſe à trente-ſix milles de la ville de Pegu; le Roi, la Reine & toute la Cour ſont obligés d'y aſſiſter avec beaucoup de pompe & de magnificence. Le Roi & la Reine ſont ſur un char de triomphe, attelé de huit chevaux blancs, & couvert de prierreries d'un prix ineſtimable.

La ſeconde, qui ſe nomme *Catena*, ſe célébre dans la ville même, où les principaux font dreſſer des pyramides de différentes formes ſur des chariots tirés chacun par trois-cens perſonnes. Pendant la nuit on fait des illuminations pour éclairer ceux qui vont au Temple.

La

(*a*) *Hamilton*, l. c. p. 55.

SECTION III. *Religion du Pegu.*

La troiſieme, qu'on appelle *Jaymo Sejenon*, ſe fait en l'honneur d'une autre Idole, en préſence du Roi & de la Reine, qui y aſſiſtent comme à la premiere dans leur magnifique char.

Fête de l'Eau.

La quatrieme, qu'on nomme *Daica*, où la Fête de l'Eau, ſe célébre dans la vieille ville. Le Roi & la Reine, accompagnés comme en d'autres occaſions, entrent d'abord dans un Palais doré, & ſe baignent dans de l'eau de roſe. Enſuite les Officiers & les Grands s'aſſemblent dans une plaine voiſine, & ſe jettent de l'eau à pleins ſeaux, de façon qu'on diroit qu'ils ſortent de la Riviere. En ce tems-là il eſt impoſſible de paſſer dans les rues ſans être entierement mouillé.

La cinquieme enfin, qu'on appelle *Donou*, ſe célébre à *Macao*, où le Roi & la Reine ſe rendent dans leur barque dorée, & abordent à un Palais auſſi richement doré. De-là le Roi ſe rend à un autre Palais hors de la ville, pour voir ſes Courtiſans faire des courſes dans des barques, où ils ſont deux à deux : ceux qui arrivent les premiers au Palais ont pour prix une petite ſtatue d'or, ceux qui ſuivent en ont une d'argent, tous les autres n'ont rien, à l'exception des derniers, auxquels on donne par raillerie un habit de veuve. Cette Fête dure pendant toute une Lune, ou pendant un mois du Pegu (*a*).

Talepoys *ou Prêtres.*

Les Prêtres du Pegu, qu'on appelle *Talepoys*, ſont des eſpeces de Moines; ils gardent le celibat, & ne mangent qu'une fois par jour. Il portent de longues robes, qu'ils ſerrent avec une ceinture de cuir large de quatre doigts, à laquelle pend une bourſe, où ils mettent les aumônes qu'on leur fait; car lorsque le peu de terres, que ceux qui bâtiſſent un Temple aſſignent pour leur entretien, n'y ſuffiſent pas, ils envoyent des Novices pour quêter Ces Moines mendians ſont habillés d'un grand manteau de couleur d'orange, & ont un panier de jonc au bras gauche: ils tiennent de la main gauche un petit tambour, & de la droite une baguette, dont ils frappent trois coups quand ils ſe preſentent à une porte. Si perſonne ne paroît, ils frappent une ſeconde & une troiſieme fois, & ſi alors perſonne ne ſort, ils paſſent outre ſans rien dire. Mais on les renvoye rarement, & ils rapportent communément une bonne proviſion de riz, de légumes, de fruits & de racines, ne vivant d'autre choſe (*b*); car on leur porte un grand reſpect à cauſe de leur vie exemplaire, & cela va ſi loin qu'on ſe fait un honneur de boire l'eau dans laquelle les *Talepoys* ſe ſont lavés, ce qu'ils font ſelon la coutume une fois par an.

Ils vivent au milieu des Bois dans des eſpeces de cages qu'ils conſtruiſent au haut des arbres, pour ſe garantir des tigres. Leur vie eſt très-ſimple, & ils ont beaucoup d'humanité; & le Capitaine *Hamilton* dit qu'il n'a pas vu dans ſes voyages de gens qui obſervent plus exactement les Loix de la Vertu & de la Charité. A chaque nouvelle Lune, d'autres diſent tous les Lundis, ils aſſemblent le Peuple au ſon d'une cloche ou d'un baſſin, & lui prêchent; tous leurs Diſcours roulent ſur quelques préceptes de la

(*a*) *Balbi*, p. 119, 121. *Fitch*, ubi ſup. p. 1740. *Ovington*, l. c. p. 304-306.

(*b*) *Balbi*, p. 123. *Fitch*, ubi ſup. *Ovington*, p. 301, 302. *Hamilton*, p. 52.

la Loi Naturelle, dont ils croient que l'obſervation ſuffit pour le ſalut, ſans égard à aucune opinion ſpéculative, & ils ne laiſſent pas de faire du fruit parmi leurs auditeurs. Ils prêchent ſur-tout la Charité comme la premiere des Vertus. Les diſputes de Religion leur ſont inconnues; ils ne ſavent ce que c'eſt que perſécution, & ils regardent ſans chagrin la déſertion de ceux qui embraſſent une autre Religion; ils diſent que l'eſprit eſt libre, & qu'on ne doit point lui faire violence. Ils vont même juſqu'à tenir toutes les Religions pour également bonnes, diſant que la Divinité ſe plait à la variété (*a*). Section III. *Religion du Pegu.*

Les *Talepoys* ont une ſorte de Hiérarchie, ils ont un Grand-Prêtre, qui s'appelle *Rauli*. On leur fait de magnifiques funérailles aux dépens du Peuple; on fait brûler leur corps ſur un bûcher compoſé des bois les plus précieux, & on jette les cendres dans la Riviere. Quand le Grand-Prêtre vient à mourir, on embaume ſon corps, que l'on garde durant trois ou quatre mois. Au tems fixé pour ſes funérailles, ils enfoncent en terre quatre mâts ou piliers à environ cent coudées l'un de l'autre, & au milieu un très-haut, autour duquel ils élevent trois échaffauds entourés de barrieres; le plus bas eſt le plus large, & le plus haut, eſt le plus étroit. Ils les rempliſſent de choſes combuſtibles, & mettent des fuſées à des cordes tendues depuis le pilier du milieu juſqu'à ceux des angles. On étend enſuite le corps ſur l'échaffaud ſupérieur, & au ſon d'une trompette on met le feu aux fuſées, qui dans un moment mettent tout en feu, en ſorte qu'au bout d'une heure tout eſt réduit en cendres (*b*). *Divers Ordres.*

SECTION IV.

Gouvernement du Pegu. *Du Roi & des Nobles.*

Comme le Royaume du *Pegu* eſt aujourd'hui annexé à celui d'*Ava*, & qu'il a par conſéquent les mêmes Loix, nous renvoyons ce qui regarde proprement le détail du Gouvernement à l'article où nous parlerons du Royaume d'*Ava*; nous nous bornons ici à ce qui regarde le Roi & la Nobleſſe, avant la diſſolution de la Monarchie en 1600. Section IV. *Gouvernement du Pegu.*

La Nobleſſe du Pegu eſt diviſée en pluſieurs ordres, dont nous en avons trouvé deux de marqués. Les *Bajas*, qui ſont comme nos Ducs, & les *Seminis* ou *Sheminis* (*), qui ſont les Commandans, les Miniſtres-d'Etat & les Barons (*c*). Il eſt parlé encore de deux autres Titres d'honneur ou de dignité, dont l'un eſt *Najiran*, c'eſt-à-dire *Seigneur*, l'autre *Banna* ou *Bayna*, qui eſt joint au nom de certaines perſonnes conſidérables, comme *Cham-bayna*, Roi de Martavân, *Banna Dola*, ſur qui *Nicote* prit *Sirian*. *Divers Ordres de Nobles.*

Les Nobles ſont dans une étroite ſujettion, le Roi a ſoin d'entretenir chez eux l'habitude d'obéir en eſclaves, en employant les premiers des Grands *Leur Sujettion Servile.*

(*a*) *Ovington*, l. c. *Hamilton*, ubi ſup.
(*b*) *Ovington*, p. 302. *Hamilton*, p. 60.
(*c*) *Balbi*, p. 103.

(*) Suivant *Fitch* toute la Nobleſſe eſt compriſe ſous le nom de *Sheminei*.

SECTION IV. *Gouvernement du Pegu.*

Grands à des travaux très-peu convenables à la dignité de gens nobles. Dans le tems que *Balbi* étoit au Pegu, vers l'an 1586, ils reçurent ordre d'aller aider à conſtruire une Galerie & un Aqueduc; ils obéirent, & n'étoient pas diſpenſés de travailler, quoiqu'il tombât une groſſe pluie; on les voyoit la beche à la main creuſer la terre comme d'autres Ouvriers, le Roi lui-même étant préſent, pour qu'ils ne demeuraſſent pas oiſifs (*a*).

Reſpect pour le Roi.

Le Monarque ne paroît qu'en grande pompe, & ſes ſujets ont pour lui un reſpect ſans bornes. Quand il donne ſes audiences publiques, ce qu'il fait deux fois par ſemaine, il eſt environné de tous ſes *Shemines* ou Nobles, aſſis à une aſſez grande diſtance des deux côtés, & au-delà d'eux il y a une nombreuſe garde. La Cour, qui eſt en face de la Salle d'audience, eſt fort grande; quand quelqu'un veut s'adreſſer au Roi, il ſe met d'abord à genoux, & levant ſes mains juſqu'à ſa tête, il les baiſſe trois fois juſqu'en terre; il réitere cette cérémonie trois fois, en entrant dans la Cour, quand il eſt au milieu, & lorſqu'il eſt près du Roi. Il s'aſſied enſuite, & parle au Roi, à plus ou moins de diſtance, à proportion qu'il a le bonheur de lui plaire.

Pompe avec laquelle il paroît en public.

Quand le Roi ſort, il eſt accompagné de beaucoup de Gardes & d'un grand nombre de Nobles. Souvent il paroît ſur un éléphant ſous un pavillon richement doré. Quelquefois auſſi il ſe montre dans une eſpece de voiture, qu'on appelle *Serrion*; elle conſiſte dans une grande machine, en forme de Litiere, ſur laquelle eſt placée une ſorte de petite maiſon, couverte par le haut, & ouverte par les côtés, dorée par-tout, & enrichie de rubis & de ſapphirs. Seize ou dix-huit hommes portent cette machine ſur leurs épaules, & elle excite ordinairement des acclamations & des cris de joie parmi le Peuple (*b*). Le Char de triomphe ſur lequel il paroît aux Fêtes eſt tiré par ſeize chevaux, il eſt tout doré & fort élevé, avec un magnifique dais au-deſſus. Vingt Seigneurs ſuivent le Char, tenant des cordes qui y ſont attachées, pour l'empêcher de verſer. Il y a ſur le char quatre favorites du Roi qui l'accompagnent; tout autour on voit toute la Nobleſſe du Royaume, & l'Armée le précede. Il eſt étonnant de voir autant de magnificence & d'ordre parmi une ſi grande multitude de gens que les Européens traitent de Barbares.

Audiences publiques.

Quand le Roi écoute les plaintes de ſes ſujets, il ne leur parle jamais, & ils ne lui adreſſent pas non plus directement la parole. Les Requêtes ſe préſentent de la maniere ſuivante. Le Roi eſt aſſis dans une grande Salle ſur un tribunal élevé, au bas duquel ſont les Seigneurs autour de lui: ceux qui demandent audience entrent dans une grande Cour qui fait face à la Salle, & s'aſſéyent pêle-mêle à quarante pas environ du Roi tenant leur Requête d'une main, & un préſent de l'autre, dont le prix eſt proportionné à l'importance des demandes qu'ils font. Le Secretaire s'avance alors, prend les Requêtes, & les lit tout haut: ſi le Roi trouve à-propos d'accorder ce qu'on lui demande, il ordonne de prendre le préſent; mais s'il juge que les demandes ne ſont ni juſtes ni raiſonnables, il con-

(*a*) *Balbi*, p. 119. (*b*) *Fitch* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1738.

congédie les ſupplians ſans recevoir leur préſent. Les Requêtes ſont écrites avec un poinçon de fer ſur des feuilles d'arbre, de vingt-ſept pouces de long ſur deux de large. Tous les autres écrits ſont faits de la même façon (*a*). Section IV. *Gouvernement du Pegu.*

Les revenus du Roi viennent principalement des terres, dont il eſt l'unique propriétaire, & des droits d'entrée & de ſortie ſur les marchandiſes. Le Tréſor avoit été extraordinairement groſſi, dans les anciens tems, par les dépouilles des Pays conquis: ce qui en empêchoit la diſſipation, c'eſt que tout l'entretien des troupes ne coûtoit rien au Roi, à moins qu'elles ne fuſſent en campagne. En un mot il paſſoit pour le plus riche Monarque qu'il y eût après l'Empereur de la Chine (*b*). *Ses Revenus & ſes Richeſſes.*

Les Forces du Royaume, ſous la domination des *Barmas*, étoient fort nombreuſes. La plupart des Auteurs atteſtent que ces Monarques ont mis en campagne des armées d'un million d'hommes & de quinze-cens-mille; ils aſſignoient aux Nobles des terres & des villes pour entretenir les troupes en tems de paix, & pour les faire marcher quand il y avoit guerre. Alors le Roi avoit ſoin de les payer, & de leur fournir des habits & des armes; mais quand la guerre étoit terminée, les armes & les caſaques ſe dépoſoient dans les magaſins. Il paroît difficile de concevoir où l'on prenoit des vivres pour des armées auſſi prodigieuſes; mais outre la grande abondance des choſes néceſſaires à la vie que le Pays fournit, il faut conſidérer que les Peguans ſont fort ſobres, & que d'ailleurs ils mangent de tout ſans excepter les chats, les rats, les ſerpens & autres animaux ſemblables; ſi cette reſſource leur manque, pourvu qu'ils ayent de l'eau & du ſel ils vivront longtems ſous un buiſſon, de racines, de fleurs & de feuilles. *Ses Forces.*

Leurs Armes ſont la lance, le mouſquet, l'épée & le bouclier. Leurs mouſquets ſont beaux & auſſi bons que les nôtres, mais leurs piques ſont mauvaiſes, & leurs épées encore moins bonnes, ne valant gueres mieux que de grands couteaux ſans pointe. Le Roi a une grande quantité de canons de tout ordre, mais les habiles Canoniers lui manquent. Il n'a pas non plus ni Charpentiers pour conſtruire des vaiſſeaux, ni Matelots; & c'eſt ce qui fait qu'il n'a point de vaiſſeaux, dont il pourroit ſans cela être bien pourvu. Au-lieu de vaiſſeaux, il ſe contente de quelques barques de plaiſir, qui ſont tout ce que l'on peut voir de plus riche & de plus beau, étant dorées par-tout & enrichies d'autres ornemens. Il y en avoit entre autres une, que le Pere du Roi qui regnoit en 1586 avoit fait conſtruire, & que l'on gardoit à *Meccao*, place dans les terres qui étoit environnée de Gardes, pour la ſureté de ce Bâtiment. Si l'on en croit *Balbi*, il ne s'eſt jamais rien vu de plus beau, & de plus admirable, tant pour le travail que pour la richeſſe, étant orné de quantité de belles ſculptures, & tout doré. Ce Bâtiment étoit extrêmement long, mais ſi étroit qu'il n'y avoit point de proportion. Cent-cinquante rameurs de chaque côté avec de courtes rames dorées, mettoient tous à la fois la machine en mouvement, & la faiſoient avancer avec la rapidité d'un trait d'arbalete: le vaiſ- *Armes.*

(*a*) *Frédéric*, l. c. p. 1716. (*b*) *Ibid.* ap. *Hakluyt*, Vol. II. p. 235. *Balbi*, p. 110.

SECTION IV. *Gouvernement du Pegu.*

vaiſſeau avoit deux gouvernails dorés; au milieu il y avoit une chambre avec des fenêtres des deux côtés, & c'étoit-là où ſe mettoit le Roi pour ſe divertir ſur les Rivieres des environs.

L'éléphans de guerre.

Ce Monarque avoit huit-cens éléphans de guerre, qui portoient chacun une tour, où ſe tenoient quatre ſoldats; on croyoit anciennement que ces éléphans faiſoient la force d'une armée; & le Roi du Pegu pouvoit en augmenter le nombre autant qu'il vouloit, en ayant aſſez dans ſes Forêts. On peut juger encore de la puiſſance de ce Prince, en ce qu'il avoit vingt-ſix Rois qui dépendoient de lui.

Femme & Concubines.

Les Rois du Pegu n'avoient qu'une femme, mais ils entretenoient outre cela trois-cens concubines, dont ils avoient ordinairement bon nombre d'enfans: celui qui regnoit du tems de *Céſar Frédéric*, vers l'an 1563, paſſoit pour en avoir quatre-vingt-dix (*a*).

Funérailles des Rois.

Quand un Roi du Pegu venoit à mourir, on faiſoit conſtruire deux barques, avec un toit tout doré, qui les couvroit toutes deux. Sous ce toit on élevoit un échaffaud doré auſſi, ſur lequel on plaçoit le corps, & l'on mettoit tout autour du Bois d'Aloës & de Sandal, du Benjoin, du Muſc, & d'autres matieres odoriférantes combuſtibles, qu'on allumoit, & en même tems les barques voguoient en deſcendant la Riviere de Pegu, ſous la conduite de quelques *Talepoys*, qui chantoient & ſe réjouiſſoient. Quand le corps étoit conſumé les Prêtres prenoient les cendres, dont ils faiſoient une pâte avec du lait, qu'ils portoient à l'embouchure du Port de Sirian, à l'endroit où roule le *Makkrea*, & les jettoient dans l'eau quand le reflux commençoit. De-là ils ſe rendoient à *Dogon* (*), & proche du fameux Temple de cette ville ils en bâtiſſoient un autre, où ils dépoſoient les os du Prince décédé, après quoi ils retournoient au Palais de Pegu, & mettoient l'Héritier ſur le Trône avec les Cérémonies accoutumées (*b*).

SECTION V.

Hiſtoire du Pegu.

SECTION V. *Hiſtoire du Pegu.*

LE Pegu a toujours été un Royaume puiſſant, & il s'eſt rendu ſi fameux par l'étendue de ſes conquêtes dans le ſeizieme ſiecle, qu'un récit complet de tout ce qui s'y eſt paſſé depuis le commencement de la Monarchie, feroit ſans-doute une brillante figure dans une *Hiſtoire Univerſelle*. Mais quoique nous ayons d'amples Relations, écrites par des Voyageurs & par d'autres, attirés dans ce Pays-là pendant qu'il étoit floriſſant, ſoit par le commerce, ſoit par la curioſité; ces matériaux ſont trop imparfaits, pour en former un récit ſuivi même de ce qui s'eſt paſſé depuis

L'Hiſtoire du Pegu curieuſe mais imparfaite.

(*a*) *Frédéric*, l. c. p. 236. *Balbi*, p. 111. *Hamilton*, p. 46. (*b*) *Balbi*, p. 123.

(*) Les os du Roi, qui mourut en 1583, pendant que *Balbi* étoit au Pegu, furent enterrés à *Dogon* ou *Dagun*; mais ceux de ſes prédéceſſeurs avoient été enterrés dans les lieux qu'ils avoient eux-mêmes choiſis.

Digitized by Google

puis le tems que les Portugais firent la découverte des Indes par mer.

Section V. *Hiſtoire du Pegu.*

Les principaux Auteurs qui en ont traité.

Les principaux Auteurs qui ont fourni des matériaux pour l'Hiſtoire du Pegu, depuis cette époque juſqu'à la ruine de la Monarchie en 1600, ce qui comprend l'eſpace d'un peu plus d'un ſiecle, ſont *Mendez Pinto*, *Céſar Frédéric*, *Gaſpar Balbi*, & *Ralph* ou *Rodolphe Fitch*. *Mendez Pinto*, qui eſt le premier, quoiqu'un des Voyageurs modernes les plus fabuleux, a cependant conſervé la mémoire de pluſieurs faits importans touchant les guerres & les révolutions qu'il y a eu de ſon tems en divers Pays des Indes, & il faut avouer que le Public lui eſt redevable de tout ce qu'il trouvera ici ſur les Rois du Pegu juſqu'à l'an 1550, ce qui comprend la grande révolution arrivée par le moyen des *Barmas*, nommés communément *Bramas*, & les premiers accroiſſemens de leur puiſſance. Il eſt vrai que cet Auteur, pour remplir les vuides, a mêlé tant de fables de ſon invention à l'Hiſtoire, qu'il eſt ſouvent difficile de diſtinguer le vrai d'avec le faux; & pluſieurs Auteurs, pour s'être trop fiés à lui, ſont tombés dans de grandes erreurs. *Pinto* ne laiſſe pas d'avoir ſes partiſans, & un Compilateur de notre tems (*) a publié les fictions les plus palpables (†), dont ſes Relations ſont remplies, en les prenant pour des vérités; & en même tems il a ſupprimé les révolutions du Pegu (‡), qui ſont peut-être, pour la plus grande partie, ce qu'il y a de plus vrai & de plus curieux dans les Voyages de *Pinto*.

Frédéric, *Balbi* & *Fitch* allerent au Pegu après *Pinto*, le premier en 1563, & les deux autres vers l'an 1583. Ces Voyageurs ont en quelque façon continué l'Hiſtoire, en la prenant où *Pinto* l'avoit laiſſée, juſqu'en 1587. Depuis là juſqu'à la ruine de la Monarchie en 1600, on trouve dequoi ſuppléer dans les Lettres des Jéſuites *Pimenta*, *Fernandez* & *Boues*; enſuite *l'Aſia Portugueſe* de *De Faria y Souſa* fournit quelques particularités juſqu'à l'année 1640. Mais depuis cette époque juſqu'à notre tems on ne trouve preſque rien ſur l'Hiſtoire du Pegu, à la réſerve de ce qui ſe lit dans le Mémoire de *Sheldon* (‡), inſéré dans le Voyage d'*Ovington*, & dans la Relation du Capitaine *Hamilton*, qui nous donne l'état du Pegu, comme faiſant partie de l'Empire d'Ava, dont l'Hiſtoire eſt liée en grande partie avec celle du Pegu.

Fondation du Royaume.

Le Royaume du Pegu a été fondé il y a environ onze cens ans, & ſon premier Roi étoit un Pêcheur. Ce Prince eut pour ſucceſſeur ſon fils, qui parvint, dit-on, à la couronne à l'âge de quatre-vingts ans, & laiſſa le trône à ſon fils, nommé *Tam*. Ces trois Princes, auſſi bien que leurs ſucceſſeurs, comme *Cael Vea*, *Talanna*, *Inda*, *Dazar*, *Mampla*, & ſix ou ſept

(*) L'Abbé *Prevoſt*, dans l'*Hiſtoire Générale des Voyages*, Tom. XII. p. 337. Edit. in 4to.

(†) Entre autres ſes prétendus Voyages à la *Chine* & en *Tartarie*, avec ſon Voyage à la Cour de *Calamiabam*, dans leſquels on trouve à peine un ſeul nom qui ſoit réel.

(‡) *Purchas*, ce Compilateur de Voyages, en a fait autant. Voy. ſes *Pilgrims*, Vol. III. p. 252.

(‡) Ce Mémoire paroît n'être qu'une compilation tirée de *Toſi*, de *Jarric*, & d'autres Auteurs.

SECTION V. *Hiſtoire du Pegu.*

ſept autres, dont le dernier fut *Shemin Doo* (*), ajouterent à leur nom le titre de *Banna* ou *Baiuba* (*a*).

Breſſagu-kan *Ambaſſade des Portugais.*

Ces Monarques avoient peu à peu tellement étendu leurs Etats, que *Breſſagukan*, qui monta ſur le trône en l'année 1518, avoit neuf Royaumes ſoumis à ſa domination, gouvernés par ſes Lieutenans, & que ſes revenus alloient à trois millions d'or (*b*).

Ce fut ſans-doute à ce Prince qu'on envoya en 1519 *Antoine Correa* pour conclure la paix: quand elle fut jurée, les Miniſtres du Roi, & les Prêtres des deux Nations aſſiſterent à la Cérémonie. Le Grand-Pontife Gentil étoit le grand *Raulin*, qui, aprés qu'on eut lu publiquement les articles du Traité gravés ſur une lame d'or, ſuivant la coutume du Pegu, ſe mit à lire dans un Livre. Il prit enſuite du papier jaune, qui eſt la couleur conſacrée parmi eux aux uſages de Religion, avec des feuilles odoriférantes de certains arbres, ſur leſquelles il y avoit des caracteres, & y mit le feu, après quoi il prit les mains des Miniſtres du Roi, & en les tenant au deſſus des cendres, il prononça quelques paroles, qui rendoient le ſerment inviolable. *Antoine Correa*, pour répondre à la ſolemnité de cette cérémonie, ordonna à ſon Prêtre de mettre un ſurplis & de prendre ſon Bréviaire; mais quand le Livre arriva, il ſe trouva ſi mal en ordre, que *Correa*, pour éviter le ſcandale que cette vue auroit donné à ces Payens, fit mettre en la place un Livre de Chant d'Egliſe; comme il paroiſſoit davantage, étant plus grand & mieux conditionné, il paſſa parmi ces Peuples comme ſi ç'eût été l'Evangile, dit *De Faria* (*c*).

Le Roi aſſaſſiné.

Nous ne trouvons plus rien touchant *Breſſagukan* juſqu'à l'année 1539, qu'il fut aſſaſſiné de la maniere ſuivante. Parmi les Princes tributaires étoit *Para Mandora*, Roi des *Barmas* (†). Ce Prince étoit obligé de fournir au Monarque Peguan trente-mille de ſes ſujets, pour travailler aux Mines & aux autres ouvrages publics. Comme le Roi avoit coutume d'aller ſouvent voir en perſonne ſi les Ouvriers faiſoient leur devoir, & ne menoit ordinairement avec lui que ſes femmes, qui prenoient plaiſir à voir des Etrangers, & l'ouvrage qu'ils faiſoient; les Ouvriers *Barmas* formerent le projet de profiter de la premiere occaſion pour dépouiller la Reine & les Concubines de tous leurs joyaux; & dès la premiere fois que le Roi vint viſiter les travaux, les *Barmas* l'aſſaſſinerent, & après avoir enlevé aux Dames tout ce qu'elles avoient, ils s'enfuirent dans leur Pays (*d*).

Les

(*a*) *De Faria*, Port. Aſia Vol. III. p. 117.
(*b*) *La Martiniere*. Dict. Géogr. Art. *Pegu*, *Pinto*. Voy. p. 747.
(*c*) *Caſtanheda*, Hiſt. del l'Indie Orient. Part. II. Cap. 12. p. 59. & *De Faria*, l. c. Vol. I. p. 226.
(*d*) *De Faria*, Vol. II. p. 10.

(*) Nous croyons que c'eſt-là le ſens de l'Original Portugais. Tom. III. Part. II. Ch. 4. p. 237. Comme il y a quelque obſcurité dans le tour d'expreſſion, le Traducteur (Anglois) l'a rendue preſque inintelligible, en omettant les mots de *ſix ou ſept autres, dont le dernier fut*, qui doivent être entre les noms de *Mampla* & de *Shemin Doo*, qui fut tué en 1549, & non en 1540, comme il y a par mépriſe dans l'Original, auſſi bien que dans la Traduction.

(†) *Pinto* ne nomme pas ce Prince, mais il donne à entendre qu'il avoit été Seigneur de *Tangu* avant que d'être Roi des Barmas.

Section V. *Hiſtoire du Pegu.*

Les *Barmas* (*), que *Pinto* & la plupart des autres Auteurs appellent *Bramas*, habitoient le Pays montagneux de *Pangaviran*, qui environne le Royaume de Pegu. Leur Pays, qui avoit deux-cens lieues de longueur ſur quatre-vingt de largeur, étoit un des treize Royaumes qui, ſelon leurs Hiſtoires, obéiſſoient autrefois à un ſeul Monarque, dont ils ſecouerent le joug en l'empoiſonnant dans un feſtin, préparé pour lui dans la ville de *Chaleu* (†), & par ce moyen ils devinrent indépendans, auſſi bien que le Pegu & les autres (*a*).

Les Bramas.

Le Pays des *Barmas* eſt certainement celui qu'*Edouard Barboſa* appelle *Verma*, auquel appartenoit en 1515 toute la Cote qui s'étend depuis Bengale juſqu'au Pegu, en ſorte que le Pays qui porte aujourd'hui le nom d'*Arracan*, s'appelloit alors *Verma* ou *Barma*, & *Arracan* ſuivant le même Auteur étoit dans les terres au Nord de *Verma* (*b*). On voit par *De Faria*, qu'ils avoient été auſſi anciennement maîtres d'*Ava* (‡), dont les terres s'étendent juſqu'à la Chine (*c*). Il paroît par-là que les *Barmas* avoient eu ſous leur domination preſque toute la partie ſeptentrionale de la Preſqu'iſle au-delà du Gange, & ce fut peut-être leur Empire même qui fut partagé en treize Royaumes à la mort du Monarque qui y commandoit. Quoi qu'il en ſoit, peu de tems avant celui de *Pinto*, leur domination étoit renfermée dans de fort étroites bornes, & leur Roi étoit Vaſſal de celui du Pegu ; mais par degrés ils ont recouvré leur ancien Empire, qui s'étend aujourd'hui, ſuivant *Hamilton*, depuis *Maravi* proche de *Tanaſſerin*, juſqu'à la Province de *Yun-nan* dans la Chine, environ huit-cens milles du Sud au Nord, ſur deux-cens-cinquante en largeur de l'Oueſt à l'Eſt (*d*). *Balbi* nous apprend que le nom de *Bramas* ou *Barmas* ſignifie *ſoldats*, & il nomme le Général de leur armée le *Grand Brama* (*e*).

Leurs Domaines.

Cet horrible attentat des Eſclaves *Barmas* mit tout en confuſion dans le Royaume de Pegu ; mais au-lieu de s'unir pour venger la mort du Roi, les Péguans ſe diviſerent par-tout en différens Partis, & exciterent des révoltes en divers lieux de l'Empire ; en ſorte que *Dacha Rupi*, ſucceſſeur du Monarque aſſaſſiné, ſe trouva hors d'état de maintenir ſon autorité. *Para Mandara*, qui regnoit alors ſur les *Barmas*, profitant de ces troubles, qui affoibliſſoient le Royaume, ſecoua non ſeulement le joug, mais forma le deſſein de faire la conquête du Pegu ; il y entra avec une armée de plus d'un million d'hommes, & où il y avoit cinq-mille éléphans ; il envoya auſſi une nombreuſe flotte, qui deſcendit par la Riviere d'Ava vers *Pa-*

Ils attaquent le Pegu & en font la conquête.

(*a*) *Pinto* Voy. p. 830.
(*b*) *Ed. Barboſa*, M. S. p. 187.
(*c*) *De Faria*, Vol. II. p. 11.
(*d*) *Hamilton*, Vol. II. p. 39.
(*e*) *Balbi*, p. 101, 108.

(*) C'eſt ainſi que *Du Chatz* & *Hamilton* les nomment, mais *Barboſa* les appelle *Verma*.

(†) Dans un Royaume du même nom, dont *Ava* étoit la Capitale, ſuivant *Mendez Pinto*, celle de *Chaleu* eſt entre *Ava* & *Prom*. Les Habitans de ce Royaume s'appelloient *Chaleus*. Voy. les *Voyages de Pinto*, p. 753 & ailleurs.

(‡) *Pinto*, & d'après lui, *De Faria* dit qu'il s'étendoit l'eſpace de deux mois de chemin, en faiſant des journées ordinaires, & qu'il y avoit ſoixante-deux villes.

SECTION V. *Hiſtoire du* Pegu.

Pagou où *Pegu*, Capitale de l'Empire, pendant qu'il s'y rendoit par terre avec ſon armée.

Dans cette conjoncture *Ferdinand de Moralez* arriva dans le Port de Pegu, avec un gros Gallion chargé pour le compte du Roi de Portugal, & que le Viceroi de Goa y envoyoit pour trafiquer. Auſſitôt que *Dacha Rupi* apprit ſon arrivée, il lui envoya demander ſon aſſiſtance contre ſon ennemi, & l'ayant gagné à force de préſens & de promeſſes, il lui confia le commandement de toute ſa flotte. *Moralez* s'embarqua ſur une Galiotte, & ayant joint les vaiſſeaux du Roi, il ſe prépara à faire tête à l'ennemi. Cependant le Roi de *Barma* s'avançoit par terre, & tel qu'un torrent emportoit tout ce qu'il rencontroit, & ſa flotte couvrit toute la Riviere, quoiqu'auſſi large que le Gange; avec de ſi puiſſantes forces il ſe rendit bientôt maître de la ville & de tout le Royaume. Quoique les vaiſſeaux que *Moralez* avoit ſous ſes ordres fuſſent à peine viſibles par le grand nombre de ceux des ennemis, il ne laiſſa pas de les attaquer à la pointe de *Jinamarreka*, où il ſe donna un combat auſſi furieux que ſanglant & opiniâtre; les Péguans, ſous le commandement de leur Chef Portugais, firent un terrible ravage parmi les vaiſſeaux des Barmas; mais ſuccombant enfin ſous le nombre, ils abandonnerent à la fin *Moralez*, qui ſoutint avec ſa ſeule Galiote tout l'effort de la flotte ennemie, & après avoir fait des prodiges de valeur, & un grand carnage des *Barmas*, il fut accablé par la multitude qui l'aſſailloit de tous côtés, & perdit la vie (*d*). Ceci arriva en 1539 ou 1540.

Para Mandara aſſiege Martavân.

Après avoir conquis le Pegu, *Para Mandara* tourna ſes armes contre les Royaumes voiſins qui avoient été tributaires de cet Empire (†). En l'année 1544, il alla attaquer *Martavân*, Capitale d'un Royaume du même nom, qui étoit en ce tems-là grand & floriſſant, le Roi ayant bien trois millions d'or de revenu. Le Conquérant aſſiégea la ville par terre avec une armée de ſept-cens-mille hommes, & par mer avec une flotte de dix-ſept-cens voiles, parmi leſquelles il y avoit cent groſſes Galeres: il avoit ſur la flotte ſept-cens Portugais, commandés par *Jean Cayero*, qui paſſoit pour brave & habile.

Au

(*a*) *De Faria*, l. c. p. 9.

(*) *De Faria* dit qu'il ſoumit les *Jangomas*, les *Lanjangs* & les *Laos*, qui auſſi bien que lui étoient Vaſſaux du Pegu, & ainſi il recouvra ſon ancien Royaume d'*Ava*, dont on a marqué, dans la Remarque précédente, l'étendue & le nombre des villes qu'il comprenoit. Il ſubjugua auſſi le Royaume des *Turcs*, peut-être celui de *Trukoa*, dont il eſt parlé plus bas, où il y avoit autant de villes que dans celui d'*Ava*, & que le Roi de Pegu avoit conquis ſur celui du *Catbay*; le Royaume de *Bimir* à l'Oueſt d'*Ava*, pas moins étendu, ayant vingt-ſept villes bien peuplées; celui de *Lanjam*, au Nord de *Bimir*, de la même étendue, avec trente-huit villes, où il trouva une grande quantité d'or & d'argent; celui de *Mamprom* à l'Orient de *Lanjam* & à l'Oueſt de la *Cochinchine*, pas moins grand, mais où il n'y avoit que huit villes. Mais *De Faria* attribue à *Para Mandara* les conquêtes de *Chaumigrem*, ſon troiſieme ſucceſſeur; car il paroît par *Pinto* qu'il ne conquit point *Ava*, & par *Pimenta*, que *Jangoma* fut ſoumis par le pere du dernier Roi Brama du Pegu, qui étoit *Chaumigrem*; d'ailleurs *Para Mandara* ne regna pas aſſez long-tems pour faire toutes les conquêtes qu'on lui attribue.

Au bout de ſept mois, pendant leſquels on avoit donné cinq aſſauts, & les *Barmas* avoient perdu cent-vingt-mille-hommes, le Roi *Chambayna* déſeſpérant de pouvoir tenir plus long-tems contre un ennemi ſi puiſſant, & preſſé par la diſette des vivres, qui étoit ſi grande, qu'on avoit déja mangé trois-mille éléphans, offrit de ſe rendre, mais les Aſſiégeans ne voulurent entendre à aucune compoſition. Dans cette extrémité le Roi prit le parti de s'adreſſer aux Portugais, qu'il avoit toujours fort bien traités; il leur dépêcha un homme de leur nation, nommé *Seixas*, pour prier *Cayero* de le recevoir avec ſa famille & ſes tréſors (*) dans les quatre vaiſſeaux qu'il commandoit, offrant de partager ſes richeſſes avec le Roi de Portugal, de ſe reconnoître ſon Vaſſal, & de lui payer le tribut qu'il voudroit lui impoſer; ce Prince ne doutoit pas qu'il ne pût avec deux-mille Portugais entretenus à ſes dépens, repouſſer l'ennemi & rétablir ſes affaires. *Cayero* tint conſeil avec ſes principaux Officiers, & demanda à *Seixas* en leur préſence, à quoi pouvoient monter les tréſors du Roi de *Martavan? Seixas* répondit, que de ce qu'il avoit vu, qui n'étoit pas tout, il y avoit de quoi charger deux vaiſſeaux d'or & de joyaux, & quatre ou cinq d'argent. La propoſition étoit donc trop avantageuſe pour la mépriſer; mais les autres Portugais, jaloux de la grande fortune que feroit *Cayero*, en acceptant les offres du Roi de *Martavan*, le menacerent d'en avertir le Roi des *Barmas*, s'il ne les refuſoit (*a*).

Section V. *Hiſtoire du Pegu.*

Le Monarque aſſiégé ne fut pas moins ſurpris qu'accablé de douleur en apprenant ce refus; cependant voyant que *Seixas* ſe diſpoſoit à ſe retirer pour ſe dérober au malheur dont la ville étoit menacée, lui fit préſent de deux bracelets, qui furent dans la ſuite vendus quatre-vingt-mille ducats au Gouverneur de Narſingue. Ayant perdu toute eſpérance de ſecours, il réſolut de mettre le feu à la ville, & de faire une ſortie avec les troupes qui lui reſtoient pour mourir honorablement les armes à la main. Mais un de ſes Généraux ſe jetta la nuit ſuivante avec quatre-mille-hommes dans le Camp des ennemis, & leur révéla ſon deſſein. Le Roi trahi de cette façon ſe rendit au Vainqueur, à condition qu'il lui accorderoit la vie, de même qu'à ſa femme & à ſes enfans, avec permiſſion de finir ſes jours dans la retraite: le Roi des *Barmas* lui accorda ſa demande & plus encore, parcequ'il avoit deſſein de ne rien tenir. Le chemin depuis la ville juſqu'à la tente du Roi des *Barmas*, qui étoit de plus d'une lieue, fut bordé par des Mouſquetaires de différentes Nations, & les Portugais furent poſtés proche de la porte. D'abord on vit paroître dans une litiere la Reine *Nhay Canotoo*, qui avoit près d'elle ſes deux fils & ſes deux filles: ſa litiere étoit environnée de quarante jeunes Dames fort belles, conduites par d'autres plus âgées, & accompagnées de Prêtres, qui récitoient des prieres & les conſoloient. Venoit enſuite le Roi au milieu d'une Garde de Barmas ſur un petit éléphant, habillé de velours noir; ſa barbe, ſes cheveux & ſes ſourcils

Le Roi de Martavan ſe rend.

(*a*) *Pinto*, p. 723 & precédentes. *De Faria*, Vol. III. p. 348.

(*) Parmi leſquels étoit le tréſor du *Breſſagucan* dernier Roi de Pegu, en vingt-ſix caiſſes, où il y avoit ſoixante millions d'or, ſi l'on doit en croire *Pinto*. Voy. p. 722.

SECTION V. *Hiſtoire du Pegu.*

cils étoient raſés, & il avoit une corde au cou; ſpectacle qui touchoit les ennemis mêmes.

Auſſitôt que cet infortuné Monarque vit les Portugais, il s'arrêta, & refuſa d'aller plus loin, juſqu'à ce qu'on leur eût fait quitter leur poſte. Quand *Chambayna* ſe trouva devant ſon Vainqueur, il ſe proſterna à ſes pieds, mais la douleur lui lia la langue; le *Raulin* de *Mounay*, le Souverain-Pontife de ces Gentils, & qui paſſoit pour un Saint, fit un diſcours touchant en faveur du Roi captif; mais il ne produiſit pas l'effet qu'il en attendoit; ce malheureux Prince, ſa femme, ſes enfans & les Dames furent mis ſous une garde ſure. Les deux jours ſuivans furent employés à faire enlever ſes tréſors par quatre-mille hommes, ils montoient à cent millions d'or. On permit alors à l'armée de piller la ville, dont on eſtima le butin à douze millions; on y mit enſuite le feu, & il périt par le fer & par le feu plus de ſoixante-mille perſonnes, outre ſoixante-mille qu'on fit eſclaves; dix-ſept-cens Temples & cent-quarante-mille maiſons furent conſumés par les flammes. On trouva dans la ville ſix-mille pieces de canon, cent-mille quintaux de poivre, & autant d'autres épiceries (*a*).

Exécution du Roi.

Le lendemain on vit paroître ſur une colline voiſine, nommée *Beydao*, vingt-un gibets, entoures d'une Garde à cheval; ce fut-là que l'on conduiſit la Reine, ſes enfans & les Dames, en tout au nombre de cent-quarante-quatre, & on les pendit par les pieds (*). *Chambayna* fut jetté dans la mer une pierre au cou, & cinquante des principaux Seigneurs eurent le meme ſort: cette inhumanité revolta à un tel point l'armée des *Barmas*, qu'elle ſe mutina, & le barbare Tyran courut riſque d'être puni de ſa cruauté. L'orage ſe calma cependant, il laiſſa des gens pour rebâtir la ville, & s'en retourna au Pegu avec le reſte de ſon armée, où étoit *Cayero* avec ſes ſept-cens Portugais.

Siege de Prom.

Vers ce tems-là il apprit que l'Empereur de *Pandalu*, nommé *Siammon* (†) avoit deſſein d'attaquer ſes Etats, & que le Roi d'*Ava* s'étoit ligué avec ceux de *Sevadi* & de *Chaleu* (‡), pour donner paſſage ſur leurs terres à ce Mo-

(*a*) *Pinto*, p. 737 & ſuiv. *De Faria*, p. 349.

(*) Toutes en vie, à l'exception de la Reine, qui expira de douleur ſur les genoux d'une des Dames.

(†) Ce nom auſſi bien que celui de *Mons*, qu'on trouve plus bas, ſemble être formé de celui de *Siens Maons*, qu'on donne aux *Laos*, ſuivant *Gaſpar da Cruz*. *De Faria*, dans ſon Extrait de *Pinto*, a pris *Siamon* pour *Siam*. *Pandalu* eſt un Empire imaginaire de l'invention de *Pinto*, comme celui de *Calaminham*, où il parle comme ſubſiſtant d'un Etat qui étoit détruit depuis long-tems; car nous trouvons qu'on parle d'un Peuple dont les terres s'appelloient *le grand Siam*, au Nord du Royaume qui porte aujourd'hui ce nom, qui ſont à préſent une grande forêt, que les Chinois & peut-être les autres Nations voiſines appellent *Pabima Pan* (1) nom qui a quelque rapport avec celui de *Pandalu*. Quoi qu'il en ſoit, ſuivant *Pinto*, l'Empire de *Pandalu* eſt à l'Oüeſt & au Nord-Oüeſt de celui de *Calaminham*, autre Empire imaginaire, ſitué au Nord & au Nord-Eſt du *Pegu*; car il parle fort obſcurément de ſa ſituation, quoiqu'il prétende y avoir voyagé.

(‡) Suivant *Pinto*, le Royaume de *Chaleu* eſt entre celui de *Prom* & d'*Ava*.

(1) *Du Halde* T. I. p. 126. Edit. in 4to.

Monarque. Sur cet avis *Para Mandara* fortifia toutes ſes places frontieres, & ayant augmenté ſon armée juſqu'à neuf-cens-mille hommes, il ſe mit en campagne au mois de Mars de l'an 1545, pour aller aſſiéger *Prom*, & embarqua ſa nombreuſe armée ſur douze-mille bâtimens à rame, avec leſquels il remonta la Riviere *Anſedaa* juſqu'à *Danaplau*, & étant entré dans celle de *Picau Malacou*, il arriva au mois d'Avril devant la ville de *Prom*. Le Roi étoit mort, & avoit laiſſé pour ſucceſſeur un fils âgé de treize ans. Comme ce Prince avoit épouſé la fille du Roi d'Ava, il lui avoit demandé du ſecours, & il en attendoit un de trente mille hommes. C'eſt ce qui engagea ſon ennemi à preſſer le ſiege, pour emporter la ville avant l'arrivée du ſecours. Au bout de ſix jours, la Reine offrit de tenir la couronne à titre de Vaſſal de *Para Mandara*, & de lui payer tel tribut qu'il voudroit lui impoſer, pourvu qu'il ſe retirât avec ſon armée. Le Roi Barma de ſon côté demanda qu'elle ſe remît avec ſes tréſors entre ſes mains ; mais la Reine qui ſavoit combien il étoit perfide, ne voulut pas ſe fier à lui. Il recommença donc les attaques, dans leſquelles il perdit, auſſi bien que par la Peſte qui ſe mit dans ſon camp, quatrevingt-mille hommes, & entr'autres cinq-cens Portugais (*a*).

Section V. *Hiſtoire du Pegu.*

Le mauvais ſuccès de ſes attaques le porta à tenter une autre voye: il fit élever un Cavalier qui commandoit la ville, y fit dreſſer des batteries, dont on tira ſi vivement, que les Aſſiégés n'avoient plus d'endroit pour ſe mettre à couvert. Cinq-mille d'entre eux firent alors une ſortie ſi heureuſement qu'ils ſe ſaiſirent du Cavalier, tuerent quinze-mille hommes aux ennemis, emmenerent quatrevingt pieces de canon, & bleſſerent le Roi lui-même; cet échec le mit en fureur, il fit maſſacrer deux-mille Peguans qui étoient de garde, les accuſant de n'avoir pas fait leur devoir. *Para Mandara* commençoit à déſeſpérer du ſuccès de ſon entrepriſe, lorſqu'il obtint par la trahiſon ce qu'il n'avoit pu emporter à force ouverte. Vers la fin d'Août, *Shemin Malatay*, un des quatre Généraux qui commandoient dans *Prom*, lui donna entrée dans la ville, qui fut miſe à feu & à ſang; il fit apporter les corps de deux-mille enfans, qui avoient été tués, les fit hacher en pieces, & donner à manger à ſes éléphans. La Reine fut dépouillée publiquement toute nue, & il la fit déchirer à coups de fouet juſqu'à ce qu'elle expirât (†): quand elle fut morte il la fit attacher avec le jeune Roi, & les fit jetter dans la Riviere: trois-cens Gentilshommes eurent le même ſort après avoir été empâlés.

Il s'en rend maître par trahiſon.

Le Tyran s'étant fait proclamer Roi, ſe mit à faire fortifier la ville; pendant qu'il y étoit occupé, il apprit par ſes Eſpions que le Prince d'*Ava* avoit deſcendu la Riviere de *Quey-tor* avec quatre-cens bâtimens à rame, qui portoient trente-mille ſoldats *Siamois*, mais qu'ayant appris le malheur de ſa ſœur, il s'étoit arrêté à *Meleytai*, Forteresſe à douze lieues environ au

(*a*) *Pinto* p. 760. *De Faria* p. 351.

(*) *De Faria* dit qu'elle fut abandonnée à la brutalité des ſoldats juſqu'à ce qu'elle expirât. Elle étoit belle & bien faite, mais beaucoup plus âgée que le Roi, ayant trente-ſix ans ; elle étoit auſſi ſa tante maternelle. On prétend que le Vainqueur ne la traita avec tant de barbarie, que pour ſe venger du refus que le Roi d'*Ava* ſon pere avoit fait de la lui donner en mariage.

SECTION V. *Hiſtoire du Pegu.*

au Nord de *Prom*, où il attendoit que le Roi d'Ava ſon pere, qui marchoit par terre avec quatre-vingt-mille *Mons* (*), vint le joindre. Sur cet avis le Roi *Barma* fit marcher *Chaumigrem* ſon frere de lait à la tête de deux-cens-mille hommes le long de la Riviere, & le ſuivit par eau avec deux-mille barques, qui portoient encore cent-mille hommes. Quand le Prince d'*Ava* apprit la marche de *Chaumigrem* il brûla tous ſes vaiſſeaux, forma des équipages une avantgarde, & mit ſes trente-mille *Mons* en ordre de bataille pour faire tête à l'ennemi: le combat fut des plus ſanglans; l'avantgarde fut taillée en pieces en un moment, & des trente-mille *Mons* il n'en reſta que huit-cens: il eſt vrai que la victoire coûta cher aux *Barmas*, qui de deux-cens-mille hommes en perdirent cent-quinze-mille.

Et priſe. Le Roi ayant vu à ſon arrivée l'horrible carnage qu'on avoit fait de ſes troupes, attaqua la place avec fureur durant ſept jours; les huit-cens *Mons*, déſeſpérant alors de pouvoir tenir long-tems contre des forces ſi ſupérieures, réſolurent de vendre leur vie auſſi chérement qu'il ſeroit poſſible; ils profiterent d'une nuit obſcure & pluvieuſe, ſortirent de la ville, percerent en divers endroits au travers des ennemis, & preſſerent tellement le Roi même, qu'il fut obligé de ſauter dans la Riviere & de ſe ſauver à la nage; enfin les *Mons* furent tous taillés en pieces, mais ce ne fut qu'après avoir tué douze-mille de leurs ennemis; de ce nombre furent environ deux-mille *Barmas*, autant d'Etrangers, & le reſte étoient des Péguans. Le Vainqueur entra enſuite dans *Meleytai*, dont il fit mourir le *Shemin*, le même qui lui avoit ouvert les portes de *Prom*, en diſant *que celui qui avoit été traître à ſon Prince légitime, ne pouvoit lui être fidele* (*a*).

Il s'avance vers Ava. Le Roi commanda qu'on réparât inceſſamment la Fortereſſe, après quoi il embarqua ſoixante-dix mille hommes ſur mille bâtimens à rame, avec leſquels il remonta la Riviere de *Queytor* (†) pour reconnoître le Pays. Ayant paſſé par pluſieurs places conſidérables du Royaume de *Chaleu* & de *Jacupalaon*, il arriva au mois d'Octobre 1545, après un voyage de vingt-huit jours au Port d'*Ava*, à environ une lieue de la ville; il y brûla entre deux & trois mille vaiſſeaux & réduiſit pluſieurs villages en cendres, mais il perdit huit-mille hommes, y compris ſoixante-deux Portugais. Cependant il ne jugea pas à propos d'attaquer la ville d'*Ava*, qui avoit été tout nouvellement fortifiée, & qui étoit défendue par vingt-mille *Mons* (‡) des montagnes de *Pandalu*, où il apprit qu'on levoit encore quatrevingt-mille hommes pour le Roi d'*Ava*. Car ce Prince n'avoit pas ſitôt eu avis de la perte de *Prom*, que ne ſe ſentant pas aſſez fort pour ſe venger, il alla en perſonne implorer la protection du *Siamon*, & ſe rendit ſon vaſſal, à condition qu'il l'aſſiſteroit de ſes forces, & qu'il le mettroit en état de reprendre

(*a*) *Pinto* p. 769. *De Faria*, p. 352.

(*) Ou peut être *Maons*; c'étoit ſelon les apparences une Tribu des *Laos*.

(†) A juger par cette circonſtance qu'il remonta la Riviere juſqu'à *Ava*, & enſuite que l'Ambaſſadeur envoyé à *Calaminham* remonta le *Queytor*, il faut entendre par-là la Riviere d'*Ava*; mais il n'y a que *Pinto* qui lui donne ce nom. Les Chinois l'appellent *Lu Kyang*, & d'autres, peut-être les Péguans eux-mêmes, *Menan Kiow*.

(‡) Ce ſont, ſemble-t-il, les *Laos*; & ce nom paroît dérivé de *Sions Maons*, qui eſt celui que quelques-uns donnent aux *Laos*. Voyez une des Remarques précédentes.

dre *Prom*. L'Empereur s'y engagea, & promit que dans un an, à compter depuis la date du Traité, il en accompliroit les conditions. Section V.

L'avis de la concluſion de ce Traité arrêta le Roi Barma, qui après s'être repoſé treize jours retourna à *Prom*; mais auparavant il fit partir un Ambaſſadeur pour la Cour du *Calaminham*, pour l'engager à faire alliance avec lui, & à déclarer la guerre au *Siamon*, afin de l'empêcher par cette diverſion de ſecourir le Roi d'*Ava*, dont il avoit deſſein de conquérir les Etats. *Hiſtoire du Pegu.*

Le *Calaminham*, titre qui ſuivant *Pinto* ſignifie *Seigneur du Monde*, étoit un Prince puiſſant, dont l'Empire occupoit le centre de cette Contrée, & étoit d'une vaſte étendue. La Capitale s'appelloit *Timplan*, où il vivoit avec beaucoup de ſplendeur & de magnificence; elle étoit ſituée ſur une grande Riviere nommée *Pitay*. Ses fortifications conſiſtoient dans un foſſé très-large, qui baignoit le pied d'un mur de pierre de taille avec des tours. Elle contenoit quatre-cens-mille maiſons, mais la plupart d'un ou de deux étages. On y comptoit & dans les environs deux-mille-ſix-cens Temples remplis d'idoles, & deſſervis par vingt-ſept Ordres différens de Prêtres. La magnificence du Palais étoit au-delà de tout ce que l'on peut imaginer; on y voyoit treize têtes d'argent, dont chacune avoit une mitre d'or ſur la tête, qui étoient celles de treize *Calaminhams* (*a*). *Le Calaminham. Etendue de ſon Empire.*

L'Empire du *Calaminham*, que *Pinto* ne nomme point, avoit trois-cens lieues de long ſur autant de large; il comprenoit vingt-ſept Royaumes, qui contenoient chacun vingt-ſix Provinces. Elles étoient remplies de belles villes; le Pays étoit très-fertile, & abondoit en toutes ſortes de productions, qui jointes aux Manufactures y attiroient un riche Commerce. Les habitans étoient très-civils & doux, les femmes belles & modeſtes. L'Empereur avoit toujours ſoixante-mille chevaux & dix-mille éléphans autour de ſa perſonne. Les troupes qu'il entretenoit dans les Provinces montoient à dix-ſept-cens cinquante-mille hommes, dont il y en avoit trois-cens-cinquante-mille de Cavalerie, outre cinquante-ſix-mille éléphans; le grand nombre de ces animaux qu'il y avoit dans le Pays, faiſoit que le *Calaminham* prenoit entre ſes titres celui de *Seigneur de la force invincible des Eléphans*. Le revenu de ce puiſſant Monarque alloit à vingt millions d'or. Il adoroit *Ktay Frigau* ou *Firgau*, c'eſt-à-dire le *Dieu des Atomes dans le Soleil*, qu'on adore auſſi à *Dagun* dans le Pegu (*b*).

Telle eſt en abrégé la deſcription vraye ou fauſſe (*), que *Mendez Pinto*

a

(*a*) *Pinto*, p. 812. (*b*) *Ibid.* p. 833.

(*) A notre avis cette Relation, telle qu'on la voit dans l'Ouvrage même dans toute ſon étendue, a tous les caracteres d'un Roman; l'Empereur ni l'Empire n'ont jamais exiſté que dans l'imagination de l'Auteur. Au moins eſt-il certain que la Relation du Voyage de *Pinto* avec l'Ambaſſadeur à la Cour du *Calaminham* eſt une fable: parcequ'il eſt impoſſible de la concilier avec les idées que des Voyageurs poſtérieurs dignes de foi nous donnent de l'Hiſtoire & de la Géographie des Pays qui ſont entre Siam & la Chine, où ce prétendu Empire doit avoir été, & dont on ne découvre ni traces ni veſtiges. Comme *Pinto* dit qu'on appelloit le Monarque le *Saint Calaminham*, & qu'il en parle comme étant Prince ſpirituel & temporel, il y en a qui ont cru que c'étoit le *Grand Lama* du Tibet. Il eſt bien vrai que *Pinto* ne nomme pas l'Empire; mais la ſituation qu'il lui donne, & la route qu'il dit avoir ſuivie dans ſon prétendu Voyage, ne permettent pas de croire qu'il ſoit queſtion du Tibet.

SECTION V. *Histoire du* Pegu.

a donnée de l'Empire & de la perſonne du *Calaminham*. Quand l'Ambaſſadeur revint au Pegu, le Roi envoya au devant de lui *Chaumigrem* ſon frere de lait, qu'il honora du titre de *Coutalanha*, c'eſt-à-dire *Frere du Roi*, accompagné des Grands du Royaume & de quatre bataillons d'Etrangers, parmi leſquels on comptoit mille Portugais, commandés par *Antonio Pereira* né à *Bragance*; c'étoit un fort habile homme, à qui le Roi donnoit douze-mille ducats de penſion, outre les préſens, qui alloient à autant (*).

Chaumigrem échoue devant Savadi.

Quoiqu'il parût par la Lettre du *Calaminham*, qu'il avoit agréé les propoſitions du Roi Barma, comme ce n'étoit pas encore la ſaiſon d'attaquer *Ava*, *Para Mandara* envoya *Chaumigrem* avec une armée de cent-cinquante-mille hommes pour faire le ſiege de *Savadi*, Capitale d'un petit Royaume à cent-trente lieues de Pegu, au Nord-Eſt. Le Général, après avoir perdu beaucoup de monde en diverſes attaques, fit élever deux hauteurs, de deſſus leſquelles il endommagea beaucoup la ville; mais les Aſſiégés firent deux ſorties, dans l'une deſquelles ils lui tuerent huit-mille hommes, & dans l'autre cinq-mille. *Chaumigrem*, découragé par ſes disgraces, ſe retira, & pour ſe venger il attaqua le bourg de *Valentay*, qui avoit fourni des vivres à la ville aſſiégée, mais un Corps de *Savadis* ſurprit les Barmas & les mit en déroute.

Troubles à Siam.

Pendant que toutes ces choſes ſe paſſoient du côté du Pegu, il s'éleva de grands troubles dans l'Empire de *Sornau*, nommé communément *Siam*. Le Roi au retour d'une expédition fut empoiſonné par la Reine, qui pendant ſon abſence avoit eu une intrigue avec un Officier de la Cour, & étoit devenue groſſe: elle ſe défit par la même voye du jeune Roi ſon fils, pour mettre ſon Galant ſur le Trône, comme elle fit au mois de Novembre 1545; mais au mois de Janvier de l'année ſuivante ils furent tous deux aſſaſſinés dans un feſtin par les intrigues d'*Oya Paſſiloko* & du Roi de *Camboye*: on éleva alors au Trône un Moine nommé *Pretiem*, frere naturel du feu Roi, parcequ'il ne reſtoit plus de Princes légitimes; mais ce nouveau Roi fut un Tyran lâche. Dès que la nouvelle de cette révolution fut parvenue aux oreilles du Roi de Pegu, qui en ce tems-là tenoit ſa Cour à *Anaplau*, il aſſembla les Grands de ſon Royaume pour délibérer avec eux. Ils furent d'avis qu'il ne devoit pas négliger une ſi belle occaſion de faire la conquête de ce Royaume; que s'il réuſſiſſoit il auroit le glorieux titre de *Seigneur de l'Eléphant blanc* (†), & s'ouvriroit le chemin de la Chine, Empire que le Grand-Khan de Tartarie, le Siamon & le Calaminham avoient attaqué avec de ſi puiſſantes armées (*a*).

Le

(*a*) *De Faria*, Vol. II. p. 137, & Vol. III. p. 357. *Pinto*, p. 945.

(*) Nous avons inſiſté ſur ce qui regarde ce Capitaine, parce que *Pinto* n'en parle plus; cependant *De Faria* le repréſente comme celui à qui le Roi Barma étoit redevable de toutes ſes conquêtes, ſans pourtant rapporter aucun de ſes exploits, ni en dire davantage que *Pinto*, tandis qu'il s'étend ennuyeuſement ſur les actions de *Jaques Suarez de Melo*, que le Capitaine *Hamilton*, pour le remarquer en paſſant, paroît avoir confondu avec *Ferreira*. Voy. *Portug. Aſia*, Vol. III. p. 117. *Hamilton*. Vol. II. p. 36.

(†) *De Faria* prétend que cette guerre ne fut entrepriſe qu'à cauſe de l'Eléphant blanc; mais il paroît qu'il a confondu cette expédition avec une autre entrepriſe vingt ans après, ſous un autre Roi.

Section V. *Hiſtoire du Pegu.*

Le Monarque Barma, très-content qu'on approuvât ce qu'il avoit réſolu, ſe rendit inceſſamment à *Martavân*, où il aſſembla en moins de trois mois une armée de huit-cens-mille hommes: il y avoit cent-mille Etrangers, parmi leſquels on comptoit mille Portugais, quarante mille chevaux, ſoixante-mille Mouſquetaires, vingt-mille éléphans, & mille pieces de canon (*). Les Portugais étoient commandés par *Jaques Suarez* (†), ſurnommé *Gallego* ou le *Galicien*, qui étoit parti de Portugal en 1538, & auquel le Roi de Pegu donnoit vingt-mille ducats d'appointement, avec le titre de ſon frere & de Gouverneur du Royaume.

L'Armée des Barmas l'attaque.

Le Roi partit de *Martavân* au mois d'Avril 1548, & étant entré dans le Royaume de Siam, il arriva cinq jours après devant la Fortereſſe de *Tapurau* (‡), où il avoit deux-mille maiſons, & où commandoit un Mogor. Les Barmas ayant été repouſſés à trois différentes attaques, *Suarez*, qui étoit Général du Camp, & qui gouvernoit le Roi, fit une breche avec une batterie de quarante pieces de canon; & ayant alors attaqué la place vigoureuſement, tous les Aſſiégés, au nombre de ſix-mille Siamois, furent tués en une demi-heure de tems; mais il y perdit de ſon côté trois-mille hommes, dont le Roi vengea la mort en faiſant paſſer toutes les femmes au fil de l'épée. Il marcha enſuite à *Socotay* (‡), à neuf lieues au-delà, & campa ſur le bord de la Riviere de *Lobrau* (§), dans le deſſein de réduire cette place; mais comme on lui conſeilla de ne pas perdre de tems, ni de diminuer ſes forces, il décampa le lendemain, marcha par des Bois, qu'il faiſoit abbattre par ſes Pioniers, & ſe rendit à *Tilau*, qui eſt ſur la côte vers *Juncalan*, près du Royaume de *Quedah* (**), & de-là il arriva en neuf jours (††) à la vue d'*Odia* ou *Judia*, Capitale du Royaume de Siam (*a*).

Siege d'Odia.

Les Aſſiégés ne parurent pas fort effrayés de cette grande armée; *Suarez* tenta une attaque du côté méridional, à la tête de quatre-vingt-mille hom-

(*a*) *Pinto*, p. 945-948.

(*) Il y a une étrange contrariété entre les deux Relations que *De Faria* donne de cette expédition, Vol. II. p. 135, & Vol. III. p. 357. Dans la premiere, il fait l'armée de quinze-cens-mille hommes, avec quatre-mille éléphans, & cent quatre-vingt Portugais.

(†) De *Bragance*, ſuivant *Pinto*, mais *De Melo*, ſelon *De Faria*, qui ajoute qu'il piratoit aux environs de Mozambique en 1542, qu'en 1547 il ſe trouva au ſiege de Malacca, & que l'année ſuivante il étoit au ſervice du Roi de Pegu. Il étoit riche de quatre millions en joyaux & autres effets.

(‡) Dans *De Faria* on lit *Tapuram*. Voy. la Relation de cet Auteur, Vol. II. p. 135, & Vol. III. p. 357.

(‡) Ce n'eſt point un nom forgé, car on le trouve dans la Carte de Siam de *La Loubere*, dreſſée dans le Pays par un Européen: cette place y eſt miſe entre les deux bras du *Menam*, plus de quatre degrés Nord-Nord-Ouëſt au-deſſus de la ville de Siam, & à un degré au Sud-Ouëſt de *Pitſanoulue*, que les Portugais appellent *Pourſelouk*.

(§) Quoique le nom de la Ville ne ſoit point forgé, celui de la Riviere peut l'être; car *Pinto* dit que c'eſt une des trois qui ſortent du Lac de *Chiamay*, Lac dont *La Loubere* ne put apprendre aucune nouvelle de ceux qui avoient été à la ville de ce nom.

(**) Cette route eſt extravagante, allant plus de deux-cens milles au Sud-Ouëſt au-delà de Siam, au-lieu de prendre le droit chemin; mais les faiſeurs de Romans ſont ſujets à faire de pareilles fautes. *Juncalan* eſt ſans-doute une faute d'impreſſion pour *Junçalon*, Iſle qui eſt proche de la côte.

(††) La marche devoit être de dix-neuf jours & de plus.

SECTION V. *Hiſtoire du Pegu.*

hommes, partagés en deux Corps, & voulut eſcalader la muraille avec plus de mille échelles, mais au bout d'une demi-heure il fut repouſſé avec perte de dix-mille hommes. Le Roi en fureur recommença l'attaque avec cinq-mille éléphans, qu'il fit avancer contre la muraille (*), dont ils arracherent les pavois, pendant que les Mouſquetaires qui étoient dans des tours ſur leur dos faiſoient un ſi grand feu, que perſonne n'oſoit paroître ſur les remparts. Les murailles étant ainſi abandonnées, les Aſſiégeans y monterent par des échelles, & douze-cens Turcs s'étant laiſſés gliſſer à terre en dedans, eſſayerent d'enfoncer la porte à coups de belier, pour gagner les cinq-cens-mille ducats que le Roi avoit promis à celui qui lui en ouvriroit une; mais avant qu'ils puſſent venir à bout de leur deſſein ils furent attaqués & taillés en pieces par trois-mille *Jaos*, qui monterent après cela ſur la muraille, & en chaſſerent les Barmas, dont ils firent un grand carnage.

Les Barmas *ſont repouſſés.*

Ce nouvel échec ne découragea pas le Roi de Pegu, qui revint à l'aſſaut avec les éléphans. Au bruit de leur approche *Oya Paſſiliko*, qui commandoit dans la ville, fit ouvrir une porte, & fit dire au Roi qu'il n'avoit qu'à envoyer la recompenſe qu'il avoit promiſe, qu'il étoit prêt à la recevoir. Le Roi répondit en donnant un furieux aſſaut, durant lequel les Barmas forcerent deux fois la porte & entrerent dans la ville; mais le Roi de Siam, allarmé du danger, accourut avec trente-mille hommes d'élite, qui firent une horrible boucherie des ennemis & les rechaſſerent de la ville. Le Roi de Pegu, par le conſeil de *Suarez*, fit alors ſonner la retraite, & s'apperçut qu'il avoit été bleſſé d'un coup de fleche. Sa bleſſure fut dix-ſept jours à guérir, au bout desquels il fit faire pluſieurs nouvelles attaques, qui ne réuſſirent pas mieux que les premieres. Il y avoit cinq mois que le ſiege duroit, & on avoit donné huit aſſauts ſans ſuccès; on réſolut cependant de faire encore un effort vigoureux, avec vingt-ſix châteaux de bois, remplis de matieres combuſtibles, qui avoient chacun ſoixante-cinq pieds de long, cinquante de large, & vingt-cinq de haut, montés ſur vingt-ſix roues de fer. On les fit avancer dans l'obſcurité d'une nuit ſombre & orageuſe, à la faveur de trois décharges de l'artillerie du camp, & ayant été pouſſés contre les murs on y mit le feu. Ils brûlerent pendant quatre heures avec une extrême violence, & pendant ce tems-là on recommença le combat avec un redoublement de furie de part & d'autre, & un avantage égal, en ſorte que le Roi de Pegu fit enfin ſonner la retraite (*a*).

Révolte des Peguans.

Nonobſtant cela on réſolut dans le Conſeil de guerre de continuer le ſiege: on éleva une grande montagne de terre, qui commandoit la ville, & l'on y monta quarante pieces de canon, qui étoient prêtes à la battre, lorſqu'on eut avis au mois d'Octobre que *Shoripam Shay* s'étoit révolté au Pegu.

Shoripam Shay étoit proche parent du dernier Roi, qui avoit été tué douze ans auparavant, & il avoit quarante-cinq ans. Il étoit Religieux, hom-

(*a*) *Pinto*, p. 948-958.

(*) *Odia* ou *Siam* eſt dans une Iſle entourée de murailles, comment donc les éléphans purent-ils en approcher? Cela prouve que *Pinto* n'étoit pas à ce ſiege, comme il le prétend.

homme d'eſprit, & paſſoit pour un Saint. Comme c'étoit un fameux Prédicateur, il fit un Sermon dans lequel il dépeignit d'une façon ſi touchante la tyrannie des Barmas & les maux ſous leſquels ils faiſoient gémir le Royaume, que le Peuple l'enleva de la chaire, le proclama Roi, & pour marque de la Souveraineté lui donna le titre de *Shemindoo*. Auſſitôt qu'il ſe vit revêtu de la Dignité Royale, il tailla en pieces quinze-mille Barmas, & ſe ſaiſit du tréſor. Ce changement fut ſi conforme aux vœux des Peuples par tout le Royaume, qu'ils ſe perſuaderent que le tems de leur délivrance étoit venu, qu'en vingt-trois jours de tems toutes les places fortes du Pegu tomberent entre les mains de *Shemindoo* (*a*). Section V. *Hiſtoire du Pegu.*

Le Roi s'en retourne, & défait Shemindoo.

A cette nouvelle le Roi leva ſur le champ le ſiege d'*Odia*, & ſe rendit en dix-ſept jours à *Martavân*. Là il apprit que le nouveau Roi avoit poſté cinq-cens-mille hommes en divers endroits, pour lui diſputer le paſſage, & ce qui étoit encore de plus mauvais augure, c'eſt que ſix-vingt-mille Peguans de ſes troupes, par haine pour la domination des Barmas, avoient été ſe rendre à ſon compétiteur. Le Roi Barma, pour prévenir une plus grande déſertion, ne s'arrêta que quatorze jours a *Martavân*, & s'avança dans le Royaume où il trouva *Shemindoo*, qui l'attendoit à la tête de ſix-cens-mille hommes dans une grande plaine à deux lieues de la ville de Pegu. Il y a des Auteurs qui rapportent, qu'avant que de partir de Siam, le Roi avoit fait prendre les devants à *Suarez de Melo* avec deux-cens Portugais pour étouffer la révolte ; que *Shemindoo* prit la fuite à l'approche de ce Capitaine, qui le pourſuivit à *Sevadi* ; que l'autre s'échappa & ſe jetta dans la ville de Pegu, qui tenoit ſon parti. La Reine ſe ſauva alors dans le Château, où vingt Portugais la défendirent juſqu'à l'arrivée du Roi avec ſes forces (*b*). Le lendemain les deux armées en vinrent aux mains, & après un combat des plus opiniâtres, qui dura trois heures, *Shemindoo* fut défait avec perte de trois-cens-mille hommes ; en ſorte qu'il ne ſe ſauva qu'avec ſix Cavaliers dans la Forteresſe de *Battelor*, où il s'embarqua de nuit & remonta la Riviere de *Sedan*. Les Barmas perdirent dans cette bataille ſoixante-mille hommes, parmi leſquels on comptoit deux-cens-quatre-vingt Portugais.

Le lendemain de la victoire le Roi s'avança vers la ville, qui ſe rendit à condition qu'on épargneroit la vie & les biens des habitans. Le Royaume étant rentré ſous ſa domination, le Monarque penſa d'abord à punir les principaux de ceux qui avoient trempé dans la révolte, il leur fit couper la tête, & confiſqua leurs biens, qui montoient à dix millions d'or, ſans compter la vaiſſelle & les joyaux. D'autres diſent, que violant la Capitulation, il fit faire main-baſſe ſur tous les habitans, & qu'il ne s'en ſauva que douze-mille, qui ſe trouverent dans l'étendue de la franchiſe de la maiſon de *Suarez de Melo*, qui fut à l'abri du maſſacre. Le butin fut ineſtimable, *Suarez* ſeul eut trois millions (*c*). Cette rigueur n'étouffa pas cependant l'eſprit de rebellion ; il ne ſe paſſa pas trois mois, qu'on eut nou-

Révolte de Martavân.

(*a*) *Pinto*, p. 960, 967.
(*b*) *De Faria* Portug. Aſia Vol. II. p. 136.
(*c*) *Idem*, Vol. II. p. 137. Vol. III. p. 358.

SECTION V. *Hiſtoire du Pegu.*

nouvelle que la ville de *Martavân* s'étoit ſoulevée, & que le *Chalagomin* ou le Gouverneur, après avoir paſſé au fil de l'épée deux-mille Barmas, s'étoit déclaré pour *Shemindoo*.

Sur cet avis le Roi envoya ordre à tous les Seigneurs du Royaume de venir le joindre avec leurs troupes dans l'eſpace de quinze jours, & il ſe rendit de ſa Capitale avec trois-mille hommes dans une ville nommée *Mouchan*, pour les attendre. Ayant appris-là que le *Shemin*, qui étoit Gouverneur de *Latan* ou *Zatan*, ville des plus agréables, s'étoit ſoumis à *Shemindoo* & lui avoit prêté une groſſe ſomme d'or, il le manda dans le deſſein de le faire mourir. Le *Shemin*, qui s'en douta, feignit d'être malade, & ayant conſulté avec ſes parens, ils convinrent tous qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de ſe dérober à la vengeance du Roi Barma, qu'en ſe défaiſant de lui. Ils aſſemblerent donc ſix-cens hommes, attaquerent le Temple où ce Monarque étoit logé, & le tuerent dans ſon appartement avec le petit nombre de perſonnes qui étoient avec lui. Les Gardes qui étoient dans la cour, allarmés du bruit, ſe mirent en défenſe; il y eut un ſanglant combat, dans lequel il périt huit-cens hommes, la plupart Barmas. Le *Shemin* ſe retira alors dans une place nommée *Poutel*, où les Péguans, apprehant la mort du Roi qu'ils haïſſoient mortellement, vinrent le joindre. Quand il eut raſſemblé autour de cinq-mille hommes, il retourna ſur ſes pas pour chercher les ſoldats que le Roi avoit amenés avec lui à *Mouchan*, & les ayant trouvé diſperſés en divers endroits, il les maſſacra tous. De trois-cens Portugais il y en eut quatre-vingt de tués avec les Barmas; les autres avec *Suarez* leur Commandant (*) ſe rendirent, & on leur accorda la vie à condition qu'ils ſerviroient dans la ſuite le *Shemin*.

Shemin *qui ſe rebelle auſſi, & tue le Roi.*

Il uſurpe le Trône.

Neuf jours après, voyant ſon armée accrue par le concours du peuple juſqu'à trente-mille hommes, il ſe fit proclamer Roi. Il ſe retira enſuite dans la Forteresſe de *Tagalua*, appréhendant les troupes qui étoient en chemin pour venir joindre le feu Roi; il tâcha à force de promeſſes de lever des troupes, & pour encourager le peuple il déclara qu'il avoit réſolu de ne pas laiſſer un ſeul Barma dans le Royaume. Il arriva qu'un des Barmas, qui avoit été avec le Roi, échappa au maſſacre, & ayant paſſé la Riviere à la nage, il vint apprendre la nouvelle de ce qui s'étoit paſſé à *Chaumigrem*, qui étoit campé à *Coutafarem* avec cent-quatre-vingt-mille hommes, tous Péguans, à l'exception de trente-mille Barmas. Ce Général, quoique vivement touché de cette nouvelle, comprit que ſa ſureté demandoit qu'il la cachât: il aſſembla donc tous les Chefs de ſon armée, & leur dit qu'il avoit reçu des Lettres du Roi, qui lui ordonnoit de mettre des troupes dans *Coſmin* & *Dalaa* (†), parcequ'il avoit appris que *Shemindoo* avoit deſſein de s'aſſurer de la Province de *Danaplu*, le

(*) D'autres diſent qu'après cette diſgrace *Suarez* ſe retira à *Ava*, mais qu'au bout de quelque tems il retourna à Pegu & fit ſa paix avec le nouveau Roi *Portug. Aſia* Vol. II. p. 137. Vol. III. p. 359.

(†) Villes & Ports de la Côte méridionale de Pegu, ſur la Riviere de *Negrais*.

le long des Rivieres de *Digon* & de *Meydoo* (*) juſqu'à *Anſedaa*. Il envoya en conſéquence des détachemens dans ces places, de même qu'à *Shara* & à *Malacou*, & de cette maniere il ſe défit des cent-cinquante-mille Peguans, ſachant bien que s'ils étoient reſtés, & avoient appris la mort du Roi, ils auroient fait main baſſe ſur lui & ſur ſes trente-mille Barmas (*a*). Section V. *Hiſtoire du Pegu.*

Auſſitôt qu'ils furent partis, il marcha vers la ville de Pegu, dont il n'étoit qu'à trois lieues, & s'aſſura du Tréſor du Roi, qui montoit à plus de trente millions d'or, outre une infinité de joyaux. Il ſe ſaiſit auſſi de toutes les armes & les munitions. Il mit enſuite le feu aux Magazins, aux Arſenaux, au Palais, où il y avoit des appartemens dont les lambris étoient dorés, & à deux-mille Bâtimens à rame, qui étoient ſur la Riviere. Après quoi il enleva tout le canon, & ſe retira avec les femmes & les enfans des Barmas du côté de *Tangu*, ſon Pays natal, à cent-ſoixante lieues dans les terres, & il y arriva en quinze jours. Par ce moyen il ſe ſauva des mains de cent-vingt-mille Péguans, qui deux jours après être partis du Camp, apprenant la mort du Roi, avoient rebrouſſé chemin, pour fondre ſur les trente-mille Barmas. Ils les pourſuivirent juſqu'à *Guinacoutel*, à environ quarante lieues au-delà de la Capitale; mais ils ceſſerent leur pourſuite, apprenant qu'ils avoient paſſé cette place il y avoit cinq jours. A leur retour ils réſolurent d'aller joindre le *Shemin* de *Zatan*, qui les reçut en leur faiſant de magnifiques promeſſes pour l'avenir, & ſe rendit inceſſamment à Pegu, où il fut couronné avec beaucoup de magnificence dans le *Kom-kiay*, ou principal Temple de la ville (*b*). *Adreſſe de* Chaumigrem.

Le *Shemin* ſe vit ainſi paiſible poſſeſſeur du Royaume, mais ſa tyrannie & la diſſipation des finances indiſpoſerent tellement les Grands, & cauſerent un ſi grand mécontentement parmi eux, que pluſieurs ſe retirerent en d'autres Pays, & que d'autres allerent joindre *Shemindoo*, qui par ſes ſermons & par ſon crédit recommençoit à paroître dans la Province d'*Anſedaa*, où il s'étoit retiré. Sa puiſſance augmentant à meſure que celle de ſon concurrent diminuoit, ſon armée parvint peu à peu à être de ſoixante-mille hommes. Il s'avança à la tête de ces forces juſqu'à *Meydoo*, où les peuples le reçurent à bras ouverts. Dans ces entrefaites le grand *Jaques Suarez*, qui avoit été Gouverneur du Royaume ſous le feu Roi, périt, & voici à quelle occaſion. Shemindoo *ſe fortifie.*

Dans le tems de ſa plus grande élevation, paſſant avec une nombreuſe ſuite devant la maiſon d'un riche Marchand, le jour même qu'il marioit ſa fille, le pere pour faire honneur à *Suarez* ſortit pour lui rendre ſes reſpects, & amena ſa fille pour s'acquitter du même devoir. La mariée ayant préſenté une bague à *Suarez*, ce Portugais débauché & brutal ſaiſit cette jeune perſonne rudement pour l'enlever par force, & tua le marié, & d'autres des conviés qui accoururent à ſon ſecours. Il ne jouit cependant pas du fruit de ſon crime, car la jeune mariée s'étrangla elle-même- *Inſolence de* Suarez *& ſa mort.*

(*a*) *Pinto*, p. 970-972. (*b*) *Ibid.* 973-975.

(*) Elles ſe déchargent dans celle de *Negrais*, ou en font partie. *Digon* ſemble être la même que *Dagon*, & le *Meydoo* eſt peut-être la Riviere que *Fitch* appelle *Medun*.

Section V. *Hiſtoire du Pegu.*

même pour ne pas tomber entre les mains de ce monſtre. Le pere, qui n'eſpéroit point d'obtenir juſtice tant que le Roi regnant ſeroit ſur le Trône, s'enferma, & ne ſortit plus, qu'après que le *Shemin* de *Zatan* fut parvenu à la Couronne. Alors il ſe montra dans la ville, & il la fit retentir de ſes plaintes, en ſorte que plus de cinquante-mille des habitans s'aſſemblerent autour de lui, demandant juſtice à grands cris. Le *Shemin*, craignant de plus fâcheuſes ſuites de ce tumulte, fit prendre *de Melo*, & le livra à cette populace; ces furieux l'accablerent de pierres, ſous leſquelles il ſe trouva en un moment enſéveli. Ils prirent enſuite ſon corps, le mirent en pieces, qu'ils donnerent à des enfans pour les traîner dans les rues. On pilla ſa maiſon; mais comme les richeſſes qu'on y trouva ne furent pas auſſi conſidérables qu'on s'y étoit attendu, on crut qu'il avoit enterré le reſte (*a*).

Tyrannie de Shemin.

Telle fut la fin de *Jaques Suarez de Melo*, un des prodiges de la fortune, qui perdit par un ſeul crime ce qu'il avoit acquis par un grand nombre d'autres. Le nouveau Roi qui l'avoit livré à la fureur du peuple, ne lui ſurvéquit pas longtems; il devint inſupportable par ſa tyrannie & par ſes violences, tuant & pillant ſans diſtinction tous ceux qui paſſoient pour avoir de l'argent; de ſorte que dans l'eſpace de ſept mois il fit mourir ſix-mille riches Marchands, outre pluſieurs des anciens Seigneurs du Royaume, qui poſſédoient leurs terres à titre de fiefs héréditaires de la Couronne. Une conduite auſſi tyrannique le rendit ſi odieux, que la plupart de ſes partiſans l'abandonnerent, pour aller joindre *Shemindoo*, qui en ce tems-là étoit maître des villes de *Digon*, *Meydoo*, *Dalaa* & *Coulam* (*), & de tout le Pays juſqu'aux bords du *Sharan* (*b*).

Shemindoo aſſiége.

Shemindoo, ſe voyant une armée de deux cens-mille hommes & de cinq-cens éléphans, réſolut d'aller attaquer l'Uſurpateur dans ſa Capitale; s'étant mis en marche, il vint camper devant la ville de Pegu, & l'entoura de retranchemens fortifiés de bonnes paliſſades. Il donna après cela pluſieurs aſſauts; mais ayant trouvé plus de réſiſtance qu'il n'attendoit, il propoſa une treve, par laquelle il s'engageoit à renoncer à ſes prétentions à la Couronne & de lever le ſiege dans vingt jours, moyennant que dans cet intervalle ſon Compétiteur lui envoyât mille *Biſſes* d'or, qui ſont cinq-cens-mille ducats. Ce n'étoit-là qu'un trait de politique, pour ſe rendre maître de la Capitale avec moins de peine; car en vertu de la Treve, les Aſſiégés & les Aſſiégeans eurent commerce enſemble, & des Prêtres détachés par *Shemindoo* exhorterent les premiers à abandonner le parti du *Shemin* de *Zatan* pour prendre celui de leur Maître, les menaçant en même tems de la colere de *Kiay Nivandel* le Dieu des batailles dans la plaine de *Vitan*, s'ils oſoient lever la main contre le Saint *Shemindoo*; au-lieu qu'en ſe ſoumettant à lui, ils ne pouvoient qu'eſpérer toute ſorte de bonheur & de proſpérité.

Ces

(*a*) *De Faria*, Vol. III. p. 260.

(*b*) *Idem*, Vol. II. p. 137, & Vol. III. p. 360. *Pinto*, p. 976-988.

(*) C'eſt peut-être *Coylan* ſur la Riviere de *Negrais*, dont parle *Balbi*.

Ces exhortations, accompagnées d'une Muſique harmonieuſe, firent tant d'impreſſion ſur les Aſſiégés, qu'en peu de jours il y en eut ſoixante-mille qui déſerterent; ce qui fit que le Tyran jugea à-propos de rompre la Treve, & par l'avis de ſes Officiers il réſolut de livrer bataille à *Shemindoo* avant qu'il ſe fût fortifié davantage. Il fit donc une ſortie à la tête de quatre-vingt-mille hommes, & fondit ſur l'ennemi avec furie. Le combat fut ſi rude, qu'en une demi-heure de tems il y eut quarante-mille hommes de tués de part & d'autre; alors *Gonzalo Neto* tira un coup ſi heureuſement, qu'il tua *Shemin* d'une balle de mouſquet; auſſitôt ſes troupes mirent les armes bas, & les habitans de Pegu ouvrirent les portes au Vainqueur, à condition qu'on épargneroit leurs vies & leurs biens. *Shemindoo* fit ſon entrée dans cette Capitale, & fut d'abord couronné. Cette révolution arriva au mois de Février 1551. *Gonzalo* eut dix-mille écus de recompenſe, & les quatre-vingt Portugais ſes compagnons en eurent cinq-mille (*a*).

Il eſt tué dans une ſortie.

Shemindoo fit tout l'oppoſé de ſon rival; car il gouverna avec autant d'équité que de douceur, & par ſa vertu il ſe fit aimer de ſes peuples & admirer des étrangers. Les choſes demeurerent dans cette heureuſe & tranquille ſituation au-delà de trois ans; alors il s'alluma une nouvelle guerre qui cauſa une autre révolution. *Chaumigrem*, qui attendoit à *Tangu* l'occaſion de faire rentrer le Pegu ſous la domination des Barmas, ayant appris par ſes Eſpions, que le Royaume étoit fort épuiſé par les Guerres Civiles, que les principaux Seigneurs avoient péri, ou avoient quitté le Pays, en un mot que le nouveau Roi manquoit de tout ce qui étoit néceſſaire pour ſe défendre: il partit de *Tangu* au mois de Mars 1552 à la tête d'une armée de trois-cens mille hommes, tous étrangers, à l'exception de cinquante-mille Barmas; & dirigea ſa marche vers la ville de Pegu. Le nouveau Roi, informé de ſes démarches, aſſembla neuf-cens-mille hommes de troupes, mais comme c'étoient tous des Peguans, qui ſont d'une conſtitution foible, cette multitude étoit inférieure en force à l'ennemi. Cependant *Shemindoo*, apprenant que *Chaumigrem* étoit arrivé à la Riviere de *Meleytai*, à douze lieues environ de ſa Capitale, s'avança en diligence & vint camper à deux lieues de-là, ſur les bords de la Riviere de *Potareu*.

Chaumigrem attaque Shemindoo.

Le lendemain *Chaumigrem* paſſa la Riviere à la barbe de ſon ennemi; & le jour ſuivant *Shemindoo* lui préſenta la bataille. Les deux avant-gardes commencerent le combat, & le choc fut rude. Dans une demi-heure de tems le champ de bataille fut couvert de morts, & les Péguans commençoient à perdre courage. Le Roi les voyant plier, s'avança avec trois-mille éléphans pour les ſoutenir, & fit reculer les Barmas à leur tour. *Chaumigrem* feignit alors de ſe retirer, & le Roi prenant ſa retraite pour une fuite, le pourſuivit chaudement, comptant être ſûr de la victoire; mais les *Barmas*, après s'être retirés d'environ un mille, firent tout d'un coup volte-face, & fondirent ſur leurs ennemis en jettant de grands cris.

Shemindoo eſt défait & s'enfuit.

Les

(*a*) *Pinto*, p. 989-991.

SECTION V *Hiſtoire du Pegu.*

Les deux armées recommencérent alors le combat avec tant de furie, que vers le ſoir il ſe trouva que quatre-cens-mille Péguans avoient péri, & preſque tous les autres étant bleſſés, le Roi prit la fuite (*a*).

Chaumigrem (*) demeuré victorieux ſe fit couronner Roi du Pegu ſur le champ de bataille, au mois d'Avril 1553. Le lendemain les vainqueurs dépouillerent les morts, & firent un riche butin; car ces peuples ont coutume de prendre avec eux toutes leurs richeſſes, quand ils vont à la guerre. Enſuite le nouveau Roi s'avança vers la Capitale, dont il n'étoit qu'à trois lieues; il campa à la vue de la ville, à une demi-lieue dans la plaine de *Sunday Patir*. De-là il détacha un Capitaine *Barma* avec une Garde de cinq-cens hommes à chacune des vingt-quatre portes, & demeura cinq jours dans ſon camp, avant que d'entrer dans la ville. Il prit ces précautions, de peur que les étrangers ne demandaſſent à piller la place, comme il le leur avoit promis à *Tangu*.

Chaumigrem *couronné.*

Son Armée ſe mutine.

Ces troupes ſe mutinerent alors par l'inſtigation de *Chriſtophle Sarmento*, Capitaine Portugais brave mais ſéditieux. Le Roi pour plus grande ſureté ſe retira dans un Temple, où il ſe fortifia. Le lendemain il fit aſſembler les Chefs de l'armée, & leur dit du haut de la muraille, qu'il leur avoit promis ce qu'il ne pouvoit pas en conſcience tenir, parceque ce ſeroit faire ſouffrir les innocens pour les coupables; que cependant, comme il n'étoit pas juſte qu'ils ſe retiraſſent ſans recompenſe, il étoit diſpoſé à leur donner une ſatisfaction raiſonnable, & qu'il y contribueroit en partie de ſon propre bien. Les Chefs déclarerent là-deſſus qu'ils en étoient contens, & on propoſa de nommer ſix arbitres, trois de chaque côté. De ces ſix, trois devoient être des Religieux de Pegu, & les trois autres du nombre des Etrangers. Quand on fut d'accord ſur les trois premiers, on tira au ſort pour décider qui choiſiroit deux des trois Etrangers, & le ſort ayant été favorable au Roi, il choiſit deux Portugais, *Gonzalo Pacheco*, Facteur pour la Lacque; & *Nuno Fernandez Texeyra*, Marchand de mérite que *Chaumigrem* avoit connu autrefois.

Ses demandes réglées par des Arbitres.

Le Roi écrivit donc à *Pacheco*, qui à la réception de ſa Lettre ſe rendit au camp avec *Texeyra* & dix autres Portugais. Le Roi les reçut avec beaucoup de diſtinction, & les chargea par ſes Inſtructions de favoriſer plutôt les Chefs de l'armée que lui. Les arbitres s'aſſemblerent dans une tente avec le Grand-Tréſorier & deux Secretaires. Après de grandes diſcuſſions, qui durerent preſque toute la journée, on conclut enfin que le Roi payeroit aux troupes étrangeres, outre les arrérages qui leur étoient dûs, mille *Biſſes* de ſes Coffres; & qu'en les recevant elles paſſeroient d'abord

(*a*) *Pinto*, p. 992-995.

(*) *De Faria*, qui ſouvent n'eſt pas d'accord avec lui-même, nomme ce Prince *Chaumigrem*, Vol. III. p. 361, en ſuivant *Pinto*; mais Vol. II. p. 137. il l'appelle, d'après d'autres Auteurs, *Mandaragri*, qui étoit, dit-il, beaufrere du Roi, & reclamoit la couronne du chef de ſa femme. Peut-être ces deux noms déſignent-ils la même perſonne, & que *Mandaragri* eſt le nom propre. *Pinto* parle d'un frere de *Chaumigrem*, qu'il nomme *Panonſaray*; mais quoiqu'il explique bien des choſes en d'autres endroits, il n'a pas marqué la ſignification de ces deux noms.

bord la Riviere, & qu'elles ſe retireroient dans leurs différens Pays, avec des vivres pour vingt jours. Les deux Parties furent ſatisfaites de cet accord, & le Roi par généroſité donna aux Officiers en général au-delà de ce qu'il étoit obligé. De cette façon ce Prince ſe défit de trois Nations mutines, les *Chaleus*, les *Meleytes*, & les *Savadis*, dont il ne vouloit plus ſe ſervir. Pour empêcher auſſi que ces troupes ne commiſſent des déſordres dans les places ouvertes du Pays, il les fit marcher par petits Corps de mille hommes, qui partoient ſucceſſivement. Pour dédommager ſes deux arbitres de leur peine, le Roi leur fit préſent de dix *Biſſes* d'or, & leur donna un Paſſeport de ſa propre main, par lequel il permettoit aux Portugais de ſe retirer aux Indes ſans payer aucuns droits de leurs marchandiſes. Ce Paſſeport leur fit plus de plaiſir que de l'argent, parceque le Roi précédent les avoit retenus depuis trois ans dans le Pays, où ils étoient traités avec beaucoup de rigueur, & couroient ſouvent riſque de la vie (*a*).

Triomphe du Roi.

Le lendemain le Roi fit ſon entrée dans la ville; ſix-mille Prêtres des douze Sectes le reçurent à la porte, qui le ſupplierent de pardonner aux habitans; & ſur la promeſſe qu'il leur fit de faire grace, tout le peuple ſe proſterna devant lui. Alors un des Prêtres mit ſur la tête de ce Prince une couronne d'or en forme de mitre, enrichie de pierres précieuſes. *Chaumigrem* entra ainſi dans la ville comme en triomphe, monté ſur un puiſſant éléphant, précédé de tous les éléphans & les chariots qu'on avoit pris, avec la ſtatue de *Shemindoo*, attachée d'une chaîne de fer, & quarante drapeaux qu'on traînoit par terre. Il avoit pour Gardes quarante Maſſiers, les Seigneurs & les Officiers marchoient à pied, ayant leurs épées couvertes de lames d'or ſur l'épaule. Trois-mille éléphans de guerre, avec leurs tours de différentes figures, ſuivis d'une foule de peuple, fermoient la marche.

Shemindoo eſt pris.

La premiere choſe que fit le nouveau Roi fut de s'aſſurer des principales villes & Forteresſes, qui ignorant la défaite de *Shemindoo* tenoient encore pour lui. Il écrivit des Lettres obligeantes aux habitans, leur promettant des faveurs, avec le pardon du paſſé, & exemption d'impôts. Cette voye lui ayant réuſſi, il envoya de la Cavalerie à la quête de *Shemindoo*; ce malheureux Prince fut découvert à *Faucleu*, place qui eſt proche de la ville de *Potem*, ſur les frontieres d'Arracan. Il fut amené à la Cour par un homme, à qui le Roi donna une penſion de trente mille ducats. On le conduiſit chargé de chaînes devant *Chaumigrem*; s'étant proſterné à ſes pieds, le Vainqueur lui fit quantité de railleries inſultantes, qu'il écouta ſans rien dire; enfin il ouvrit la bouche pour déplorer ſa condition, & demanda un peu d'eau à boire. Le Roi, pour le mortifier davantage, la lui fit donner par ſa propre fille. L'infortuné *Shemindoo*, voyant cette fille chérie réduite en eſclavage, après avoir été peu de tems auparavant deſtinée à épouſer le Prince de *Nautir*, fils du Roi d'Ava, s'évanouit, pendant que la Princeſſe faiſoit éclatter ſon déſeſpoir par ſes diſ-

Traité cruellement.

(*a*) *Pinto*, p. 996-1004.

SECTION V. *Hiſtoire du Pegu.*

diſcours & par ſes actions. Cette touchante ſcene ayant arraché des larmes à quelques Seigneurs Péguans, qui avoient été du parti de *Shemindoo*, le Roi ordonna qu'on leur coupât la tête, en diſant „ que puiſqu'ils avoient „ tant d'affection pour lui, ils n'avoient qu'à prendre les devants pour lui „ préparer les logis". Non content de cette cruauté, il fit maſſacrer la Princeſſe dans les bras de ſon pere, qu'on enferma après cela dans une étroite priſon.

Exécuté. Le lendemain *Shemindoo*, environné d'une nombreuſe Garde, fut conduit par les principales rues de Pegu ſur un méchant cheval, avec le Bourreau en croupe, qui le ſoutenoit ſous les bras; il étoit mal habillé, on lui avoit mis une couronne de paille avec des coquilles de moules enfilées avec du fil bleu, & on avoit attaché des oignons au collier de fer qu'il avoit au cou. Et quoiqu'on vît en lui l'image de la mort, il avoit encore quelque choſe de majeſtueux dans l'air mêlé d'une grande douceur. Quand il arriva à l'endroit où *Pacheco* étoit de garde avec cent autres Portugais, il y en eut un qui l'inſulta, en lui diſant, *qu'il ſe propoſoit de ſouper d'un morceau de ſa chair, en compagnie de deux chiens.* Le Prince, touché de cet outrageant diſcours, reprit le Portugais d'un air ſévere, ce qui fit que *Pacheco* impoſa ſilence à cet inſolent. Cette action fit tant de plaiſir à *Shemindoo*, qu'*il ſouhaitta d'avoir une heure de plus à vivre pour embraſſer une auſſi excellente Religion que celle des Portugais* (*). Le Bourreau fut ſi choqué de ces mots, qu'il donna un grand ſoufflet à ce malheureux Prince, & lui mit le nez en ſang. Arrivé au lieu fatal de l'exécution, & ayant monté à peine vivant ſur un échaffaud fort élevé, le *Chirca* de juſtice lut ſa ſentence, & ayant fait ſigne de la main, le Bourreau lui abbattit la tête d'un coup; on la leva pour la montrer au peuple, le corps fut coupé en huit morceaux, & les entrailles furent miſes à part. On couvrit le tout d'une toile jaune, qui eſt la couleur de deuil, & on le laiſſa expoſé à la vue des ſpectateurs juſqu'au ſoir, le Roi ayant fait faire cette exécution publiquement, pour qu'il ne reſtât pas le moindre doute de la mort de *Shemindoo* (*a*).

Cérémonie comique à ſes funérailles. Une foule de gens ſe rendit ſur les lieux pour voir ce ſpectacle & pour recevoir l'*Aſhiperan*, ou l'Indulgence pléniere que les Prêtres donnerent à cette occaſion. A trois heures après midi, une cloche ſonna cinq coups; à ce ſignal on vit ſortir d'une maiſon, qui étoit proche de l'échaffaud, douze hommes vêtus de robes noires, ſur leſquelles il y avoit des gouttes de ſang, le viſage couvert, & des maſſes d'argent ſur l'épaule ſuivis de douze Prêtres; après leſquels marchoit le *Shemin Pocaſſer*, oncle du Roi, qui paroiſſoit avoir cent ans; il demanda en grande cérémonie, au nom de ſon neveu (†) „ pardon aux membres diviſés de *Shemin-*

„ *min-*

(*a*) *Pinto*, p. 1004-1015

(*) Si *Pinto* n'avoit débité d'autres menſonges que celui-là, il ſeroit excuſable, puiſque de graves Voyageurs & les Miſſionnaires ne ſe ſont jamais fait un ſcrupule de ces fraudes pieuſes, par leſquelles ils croyent rendre ſervice à la Religion.

(†) Qui eſt appellé *Oretana Cbaunigrem*, Prince de *Savaſi* & de *Tangau*.

„ *mindoo* de ce qui s'étoit paſſé, offrant de lui céder le Royaume, de lui en faire hommage, & de le gouverner en qualité de ſon Lieutenant". Un des Prêtres répondit à ce diſcours au nom du défunt „ que puiſque le „ Roi confeſſoit ſa faute, il la lui pardonnoit, & qu'il lui donnoit le „ pouvoir de gouverner le Royaume en ſa place, ſelon les regles de la „ juſtice". Cette farce finie, les Prêtres deſcendirent le corps, & le brûlerent ſur un bûcher de bois de ſenteur, en ſacrifiant des moutons & d'autres animaux. On mit les cendres de *Shemindoo* dans une urne d'argent, qui fut dépoſée dans un magnifique tombeau, dans une Chapelle dorée de tous côtés.

Section V. *Hiſtoire du Pegu.*

Quelques Auteurs prétendent que *Shemindoo*, après ſa défaite, ſe ſauva dans les montagnes, & qu'en y errant de côté & d'autre il épouſa la fille d'un Payſan; qu'il ſe découvrit à ſa femme, & que celle-ci fit part du ſecret à ſon pere, qui tenté par les grandes recompenſes promiſes à celui qui livreroit *Shemindoo*, trahit ſon gendre (*a*).

Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que *Chaumigrem*, ou ſi l'on veut *Mandaragri*, le ſecond Roi Barma, ſe vit maître de tout le Pegu ſans concurrent, après la mort de *Shemindoo*. Mais quoiqu'il ait vécu long-tems, & qu'il ait été le plus puiſſant des Princes qui ont regné dans ce Pays-là, on ne trouve preſque rien de ſes actions dans les Voyageurs. *Céſar Frédéric*, qui étoit à ſa Cour en 1567, dépeint ſa grandeur & ſa magnificence, mais ne dit rien des événemens de ſon regne, & ne marque pas ſeulement ſon nom. *Gaſpar Balbi* & *Fitch* ne nous donnent pas plus de lumieres, quoiqu'ils fuſſent au Pegu en l'année que ce Prince mourut. Il faut donc que le Lecteur ſe contente de la ſimple énumération de ſes conquêtes, au-lieu d'en voir l'Hiſtoire, que nous aurions été charmés de lui donner.

L'Hiſtoire de Chaumigrem eſt fort imparfaite.

On dit que *Chaumigrem*, mécontent des habitans de Pegu ſa Capitale, bâtit pas loin de-là une autre grande & forte ville (*). Il mit enſuite ſur pied une armée de ſeize-cens-mille hommes, avec laquelle il inonda pluſieurs des Royaumes voiſins. Mais ſes conquêtes furent interrompues par une rebellion au Pegu, qui l'obligea d'y revenir pour l'étouffer. Dans cette occaſion la Reine fut réduite à ſe réfugier dans le Château, n'ayant preſque pour défenſeurs que trente-neuf Portugais, qui ſe maintinrent juſqu'à l'arrivée du Roi, qui vainquit les rebelles (*b*).

Suivant *De Faria* ce Prince aggrandit tellement ſon Empire par ſes conquêtes, qu'il s'étendoit juſqu'à la Chine & à la Tartarie; il avoit ſous ſa domination vingt-quatre grands Royaumes, outre quatre-vingt Princes qui alloient de pair avec les Rois, en ſorte que le Pegu devint le plus puiſſant Empire de l'Aſie, à l'exception de celui de la Chine (*c*). Cependant l'Auteur n'entre dans aucun détail de ces grandes conquêtes, & ne par-

Etendue de ſes Conquêtes.

(*a*) *De Faria*, Vol. II. p. 137. (*b*) *Idem* ibid. (*c*) *Ibid.* p. 137.

(*) Il s'agit ſans-doute de la nouvelle ville de Pegu, qui eſt de l'autre côté de la Riviere à l'oppoſite de la vieille. Mais il y a de l'apparence que le Roi ne la fonda pas avant ſes conquêtes, mais plutôt au milieu de ſes triomphes; car elle fut achevée en 1567 dans le tems que *Céſar Frédéric* étoit au Pegu, & lorſque le Roi revint de la guerre de Siam.

SECTION V. *Hiſtoire du Pegu.*

parle que de celle de *Siam* (*). Un autre Ecrivain réduit le nombre des Royaumes conquis à douze, qui ſont les ſuivans. Premierement *Cavelam*, d'où viennent les rubis & les ſapphirs. En ſecond lieu, le Royaume d'*Ava* (*a*), où il y avoit des Mines d'airain, de plomb & d'argent: le premier Roi Barma ſon beaupere en avoit déja médité la conquête, mais il n'avoit pas eu le tems de l'entreprendre; c'étoit, dit-on, l'ancien domaine des Monarques Barmas (*b*). En troiſieme lieu le Royaume de *Baccan* (†), où il y a pluſieurs Mines d'or. Quatriemement le Royaume de *Tangram*, qui abonde en Plomb & en Lacque. Le cinquieme étoit le Royaume de *Prom* (†), qui fournit les mêmes choſes que le précédent. Le ſixieme étoit *Jangoma*, où l'on trouve du Cuivre, du Muſc, du Poivre, de la Soie, de l'Or & de l'Argent (*c*). Ce Royaume eſt au Nord de Siam; la Capitale s'appelle *Jamahay*, qui ſemble être la même ville que *Chiamay*; elle eſt ſitué ſur le bord du *Menam*, Riviere qui traverſe le Pays de Siam (*d*). Le ſeptieme étoit le Royaume de *Lauran*, qui fournit aſſez de Benjouin pour en charger pluſieurs vaiſſeaux. Le huitieme & le neuvieme étoient les Royaumes de *Trakon* (‡), d'où viennent les marchandiſes de la Chine. Le dixieme & l'onzieme étoient les Royaumes de *Cablan*, ſitués, dit-on, proche d'Ava vers la Chine (§), qui abondent en Pierres précieuſes. *Siam* eſt le douzieme & dernier Royaume conquis par *Chaumigrem*. Nous ſommes convaincus que ce n'eſt pas-là l'énumération complette des Pays conquis par ce Prince, car on ne parle point du Royaume de *Laos*, un des plus conſidérables de tous; que les Barmas conquirent en 1556 (**). C'eſt ce que nous apprend *Gaſpar da Cruz*, par lequel il paroît qu'en ce tems-là *Chaumigrem* avoit fini ſes expéditions au Nord-Eſt & à l'Eſt, ſinon même toutes ſes conquêtes vers le Nord. Voilà tout ce que nous trouvons ſur les guerres entrepriſes par ce Prince, à la réſerve de ce qui regarde celle de *Siam* dont *De Faria* parle, mais qu'il attribue à *Pranjinoko*, ſucceſſeur de *Chaumigrem*, & le dernier Roi Brama du Pegu (*e*).

Les

(*a*) *De Faria*, Vol. III. p. 117.
(*b*) *Pimenta* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1746.
(*c*) *De Faria*. (*d*) *Pimenta*, ubi ſup.
(*e*) *Da Cruz*, ap. *Purchas*, Vol. III. p. 168.

(*) Il eſt vrai qu'il parle auſſi de la conquête de *Martavan*, mais c'eſt la conquête racontée par *Pinto* & faite en 1544 ſur *Chambayna*; & par-là il paroît que *De Faria* a attribué au troiſieme Roi Barma les exploits de ſes deux Prédéceſſeurs.

(†) La Ville de *Bacan*, à ſoixante-dix ou quatre-vingt milles au Midi d'Ava, ſur le bord oriental de la Riviere d'Ava, paroît avoir été la Capitale de ce Royaume.

(‡) La Ville de *Prom* ſur la Riviere d'Ava, à quatre-vingt milles environ au midi de *Bacan*, en étoit ſans-doute la Capitale.

(‡) C'eſt peut-être le Royaume des *Turcs*, limitrophe de la Chine, dont parle *De Faria*, Portug. Aſia. Vol. II. p. 11.

(§) C'eſt une façon bien vague de marquer la ſituation de *Cablan* ou *Caplan*, qui ſemble être le même que le Royaume de *Cavelam*, à moins que l'on n'ait mis *Cavelam* pour *Camelam*, dont le Roi, nommé *Maſinga*, fut défait & tué par *De Brito* vers l'an 1604. *Caplan* fameux pour les rubis eſt entre la Province de Sirian & la Ville de Pegu, comme on l'a dit dans la Deſcription du Pays.

(**) C'eſt le nombre marqué tout du long dans le texte de *Purchas*; mais à la marge on voit en chiffres 1559, & ce dernier nombre eſt ſelon les apparences la véritable date.

Section V. *Hiſtoire du Pegu.*

Les Auteurs ne ſont pas d'accord entre eux ſur quelques-unes des circonſtances de cette expédition; mais nous avons heureuſement la Relation d'une Voyageur qui étoit au Pegu dans le tems même que les choſes ſe paſſoient, que nous ſuivrons d'autant plus, que la plupart des autres n'ont fait que le copier. *Céſar Frédéric* dit que le Roi de Pegu mit ſur pied une armée de quatorze-cens-mille hommes, pour conquérir le Royaume de *Siam*. Il ſe mit en marche avec cette prodigieuſe armée, & ſe rendit par terre en quatre mois devant la Capitale. Il fut vingt-un mois devant cette place, & perdit dans cet eſpace de tems beaucoup de monde; car ſix mois après ſon départ on lui envoya un renfort de cinq-cens-mille hommes, pour remplacer ceux qui avoient péri dans les premieres attaques. Nonobſtant cela il ne ſe ſeroit pas rendu maître de la ville, ſi la trahiſon ne s'en étoit mêlée; on ouvrit une des portes pendant la nuit, & le Roi força par-là le paſſage, quoiqu'avec peine. Cela arriva en 1567. Quand le Roi de *Siam* vit qu'il étoit trahi, & que l'ennemi étoit maître de ſa Capitale, il s'empoiſonna. Ses Femmes, ſes Enfans, ſes Parens & les Seigneurs, qui ne furent pas tués dans le premier feu, furent menés captifs au Pegu, & ſervirent d'ornement au triomphe du Vainqueur. C'étoit un beau ſpectacle, dit notre Auteur, de voir les éléphans marcher en quarré, chargés les uns d'or, d'argent & de bijoux, & les autres des Seigneurs & des femmes, qu'on avoit pris avec le butin (*a*). *Balbi* (*b*) a tiré ſon récit de cette expédition de *Céſar Frédéric; Fitch*, *Mandelſlo* & d'autres ont puiſé dans *Balbi*.

Il attaque Siam.

De Faria rapporte cet événement d'après d'autres Auteurs d'une maniere un peu différente. Suivant lui, le Roi de Pegu, après avoir remporté une victoire ſignalée ſur les Siamois, réduiſit le Royaume ſous ſon obéiſſance. Il fit le Roi & ſes deux fils priſonniers: ces deux Princes ſe nommoient à cauſe de la différence de leur teint, l'un le *Prince noir* (*) & l'autre le *Prince blanc*. Cependant les deux Rois en vinrent à un accommodement, & *Chaumigrem* laiſſa celui de Siam en poſſeſſion de ſes Etats, à condition qu'il lui payeroit un tribut annuel, & il emmena ſes deux fils au Pegu pour lui ſervir d'ôtages. A ſon retour il entra en triomphe dans ſa Capitale, précédé de quantité de chariots, chargés d'un butin ineſtimable, ſuivis de deux-mille éléphans, richement ornés, venoit enſuite le Vainqueur ſur un char, tiré par les Princes & les Seigneurs captifs, ayant à ſes pieds les Reines de Siam parées de pierreries. Ses troupes victorieuſes fermoient la marche (*c*).

Et le ſoumet.

Ni *Céſar Frédéric* ni *de Faria* ne nous apprennent point l'occaſion ou la cauſe de cette guerre; mais *Linſchoten* rapporte que ce fut pour l'amour d'un éléphant blanc que le Roi de Siam avoit. Le Monarque Peguan, qui regardoit cet animal comme ſacré, & lui adreſſoit même des prieres, envoya une Ambaſſade au Roi de Siam, pour le prier de le lui vendre, offrant

Occaſion de cette guerre.

(*a*) *Frédéric*, ap *Hakluyt*, Vol. II. p. 229.
(*b*) *Balbi*, p. 110.
(*c*) *De Faria*, Vol. III. p. 118.

(*) On le nomme *Rajah Apri*, qui ſignifie le *Roi ardent* & non le *Roi noir*.

SECTION V. *Hiſtoire du Pegu.*

frant d'en donner tel prix qu'il voudroit (*). Le Siamois, qui eſtimoit ſon éléphant autant que le Roi de Pegu, refuſa de s'en défaire à aucun prix. Le Peguan réſolut alors d'obtenir par la force des armes, ce qu'il n'avoit pu obtenir par prieres & à prix d'argent; il entra à la tête d'une nombreuſe armée dans le Royaume de Siam, le rendit dépendant, comme on l'a dit, & emmena l'éléphant blanc en triomphe (*a*). Que ce fut-là effectivement le motif de cette guerre, c'eſt ce qui eſt confirmé par *Céſar Frédéric* & par d'autres, qui s'accordent à dire que depuis ce tems-là le Roi de Pegu prit le titre de *Roi de l'Eléphant blanc*, & ne voulut pas ſouffrir qu'aucun des Rois voiſins en eût de cette couleur.

Mendez Pinto, après avoir rapporté de quelle maniere *Chaumigrem* avoit acquis la couronne du Pegu, en finiſſant ce qui regarde ce Prince, dit un mot d'une invaſion qu'il fit dans le Royaume de Siam, ſans marquer ni la date de cet événement, ni le ſuccès de cette expédition, ſe contentant de dire qu'elle coûta la vie à deux-cens-quatre-vingt Portugais. Il parle à-la-vérité de cette guerre, comme étant une ſuite de celle que le premier Roi Barma du Pegu avoit entrepriſe, & comme ſi elle avoit commencé d'abord après l'avénement du ſecond au Trône; mais ſur ce qu'il dit de l'armée, qu'il aſſure avoir été la plus puiſſante qu'aucun Prince des Indes ait jamais miſe en campagne, nous croyons qu'il s'agit de la même guerre dont parle *Frédéric*: car cette armee conſiſtoit, dit-il, en dix-ſept-cens-mille hommes, & ſeize-mille éléphans, dont il y en avoit neuf-mille de charge, & ſept-mille de guerre (*b*). Ajoutez à cela, que *Balbi* rapporte que pluſieurs Portugais furent emmenés priſonniers au Pegu, & ne furent mis en liberté que ſous le regne du Succeſſeur de ce Prince. Il eſt bien vrai que *Pinto* revint à Lisbonne en 1558, & qu'on pourroit croire par conſéquent qu'il parle d'une guerre arrivée pendant ſon ſéjour aux Indes; mais comme cet Auteur ne fit imprimer ſes voyages que pluſieurs années après, il y a de l'apparence qu'il y inſéra ce qu'il rapporte de cette expédition ſur les informations qu'il reçut en Portugal.

Expédition contre Arracan.

Nous ignorons ſi la conquête de *Siam* fut la derniere que fit *Chaumigrem*; mais nous trouvons qu'en 1581 il tenta celle d'*Arracan*, le ſeul des Royaumes voiſins du Pegu qui ne fut pas ſoumis. Il équippa pour cette expédition une flotte de treize-cens voiles, dont il donna le commandement au Prince ſon fils. Les Péguans rencontrerent dans leur route deux Galiotes Portugaiſes, commandées par *Gonſalo vaz de Camoens*. Le Prince de Pegu, ſouhaittant de les enlever, envoya ſeize de ſes meilleurs voiliers pour les attaquer. Après un rude combat, dans lequel il y eut trois vaiſſeaux de deſemparés & dix-huit canons de pris avec quelques priſonniers, les Portugais voyant que toute la flotte alloit fondre ſur eux, ſe retirerent dans le Port d'*Arracan*, & firent par-là échouer l'entrepriſe contre ce Royaume, comme on l'a rapporté ailleurs (*c*). Voilà

(*a*) *Linſchoten*, p. 30. (*b*) *Pinto*, p. 1020. (*c*) *De Faria*, Vol. II. p. 370.

(*) *Mandelſlo*, qui met cette guerre en la même année que *Linſchoten*, dit que le Roi de Siam avoit deux éléphans blancs, & que celui de Pegu lui fit demander ſeulement de lui en vendre un. *Voyag. de Mandelſlo*, T. I. Col. 322. *Amſt.* 1727. in-folio.

Section V. *Hiſtoire du Pegu.*

Voilà tout ce que l'on trouve d'un peu important dans les Relations ſur le ſujet de ce grand Prince, que nous avons vu juſqu'ci dans le plus haut point de gloire. Nous allons le voir bien mépriſable par la plus baſſe ſuperſtition, & par la facilité avec laquelle il ſe laiſſa duper pour la contenter.

Dent de Singe adorée.

Don Conſtantin de Bragance, Viceroi de Goa, ayant conquis en 1560 *Jafanapatan* dans l'Iſle de Ceylan, y trouva une Idole, qui étoit l'objet du Culte de toutes les côtes voiſines de l'Aſie, dont les habitans venoient tous les jours en foule en pélérinage à *Jafanapatan:* cette Idole étoit tellement reſpectée des Princes de ces Pays, & ſur-tout du Roi de Pegu, qu'il envoyoit tous les ans des Ambaſſadeurs chargés de riches préſens, pour lui en apporter un deſſein. Cette Relique ſi vénérée n'étoit autre choſe, dit notre Auteur, qu'une dent d'un Singe blanc (*a*). Cela n'empêchoit pas que ſes adorateurs ne prétendiſſent que c'étoit celle d'un de leurs Dieux ſubalternes, du fameux *Anamonte* ou *Hanimant*, qui rendit de ſi grands ſervices à *Viſhnu* dans l'Iſle de Ceylan, ſous la forme d'un ſinge, & qui ſert encore de *Wahannam* ou de Monture à ce Dieu.

Priſe & brûlée.

Quoi qu'il en ſoit, auſſitôt que le Roi de Pegu apprit que le Viceroi étoit poſſeſſeur de cette dent, il lui en fit offrir trois-cens-mille ducats, & on ne douta pas qu'il n'en eût donné juſqu'à un million, ſi la négociation avoit été bien conduite. La plupart des Portugais étoient d'avis de prendre l'argent; mais dans une aſſemblée des principaux Eccléſiaſtiques & Laïques, on réſolut de ne la point vendre, & *Don Conſtantin* la fit piler dans un mortier en préſençe de tout le monde, & enſuite jetter au feu. Mais cette action, à laquelle on feignit d'applaudir, fut dans la ſuite condamnée, & on s'en moqua, comme étant plus propre à propager le Culte idolâtre de la Dent, qu'à l'arrêter (*b*).

Dent ſuppoſée.

En 1564, les Aſtrologues du Roi de Pegu lui ayant déclaré qu'il épouſeroit la fille du Roi de *Colombo* dans l'Iſle de Ceylan, il la fit demander. Il paroît que ces Aſtrologues n'étoient pas ſorciers, puiſque le Roi de Colombo n'avoit point de fille. Mais comme le Chambellan de ce Prince en avoit une, que le Roi aimoit comme la ſienne propre, ils convinrent de tromper le Roi de Pegu, & de la lui donner comme fille du Roi. Pour gagner encore plus le Monarque Peguan, dans la vue d'obtenir ſon ſecours pour ſecouer le joug des Portugais, le Chambellan donna en dot à la nouvelle mariée une dent de Singe, avec laquelle on l'avoit trompé, prétendant que c'étoit celle que les Portugais avoient priſe à *Jafanapatan*, & qu'ils avoient brûlée à Goa. Les Ambaſſadeurs ſe perſuaderent aiſément ce qu'ils ſouhaittoient, & en emmenant la Princeſſe ils emporterent la dent, qu'ils eurent grand ſoin de cacher aux Portugais. A leur arrivée au Pegu le Roi reçut d'abord la Princeſſe & enſuite la Relique ſuppoſée avec toute la pompe imaginable. La Galere ſur laquelle étoit la Reine, étoit couverte de lames d'or, & de jeunes perſonnes fort belles & magnifiquement habillées, dreſſées à cet exercice, ſervoient de rameurs. Celles de cet ordre vivent deux à deux dans des maiſons ſéparées, ſans avoir aucun commerce avec les hommes. Le

(*a*) *De Faria*, p. 207. (*b*) *Ibid.* Vol. II, p. 208.

SECTION V. *Hiſtoire du Pegu.*

Le Roi de *Candi* dans la même Iſle de Ceylan, qui fut inſtruit de la fourberie qu'on avoit faite à celui de Pegu, l'en informa par jalouſie; & lui offrit une de ſes filles avec la véritable dent, aſſurant que celle de *Colombo* & celle que les Portugais avoient brûlée étoient ſuppoſées. Le Roi Barma faiſant réflexion qu'il étoit auſſi honteux à un Prince d'avouer qu'on l'a trompé, que de l'avoir été effectivement, feignit de ne point croire ce que le Roi de *Candi* diſoit, de ſorte que celui-ci manqua ſon coup. A cette occaſion *De Faria* fait deux réflexions. L'une que les Commandans Portugais s'expoſerent par leur avarice à perdre une place auſſi importante que *Colombo*, ſi le Roi de Pegu avoit été moins indifférent, quand il découvrit la fraude. L'autre, que ſi *Don Conſtantin* avoit vendu la dent, comme on le lui conſeilla, on n'auroit pas entendu parler de deux autres, adorées par tant de Peuples (*a*).

Autre Dent ſuppoſée.

Ouvrages magnifiques de Chaumigrem.

Pour parler d'actions plus dignes d'un auſſi grand Prince que *Chaumigrem*, ce Monarque fut non ſeulement le plus illuſtre Héros, mais auſſi le plus magnifique de tous les Rois du Pegu. Il enrichit ſon Pays des dépouilles des autres, & employa une grande partie des tréſors qu'il avoit acquis à élever des monumens propres à éterniſer ſa mémoire. Un des principaux fut la nouvelle ville de Pegu dont on a parlé, où il fit bâtir un Palais ſuperbe, dont la moindre beauté conſiſtoit dans les peintures & les dorures, y ayant des appartemens dont les lambris étoient couverts d'or, d'autres où il y avoit des ſtatues d'or & d'argent, parmi leſquelles il y en avoit d'une prodigieuſe grandeur, dont nous avons déja parlé (*b*). On voyoit tout autour dans quelques-unes des chambres les ſtatues des Rois & des Reines de grandeur naturelle, toutes d'or maſſif & enrichies de pierreries (*c*). Il fit auſſi fondre trois-cens-ſoixante-ſix *Combalengas* d'or (*d*); ce ſont des Lingots en forme de pains de ſucre, qui peſent chacun quarante livres, comme on l'a vu dans la deſcription d'Arracan. Il fit fondre pluſieurs ſtatues d'or & d'argent à l'occaſion de la conquête de Siam, & il en apporta de ce Pays-là pluſieurs fort belles, & ſur-tout de vaches en cuivre, qu'il fit mettre devant les ſalles où étoient les autres (*e*). Il avoit pluſieurs magnifiques chars de triomphe, où les embelliſſemens ne manquoient point, tant pour la peinture & la ſculpture, que pour la dorure (*f*). On peut en dire autant de ſes Barques de plaiſir, parmi leſquelles il y en avoit une qui pour la beauté & la richeſſe ſurpaſſoit tout ce que l'on avoit vu juſqu'alors en ce genre (*g*). En un mot ce Monarque porta la grandeur & les richeſſes du Pegu au plus haut point; mais ces avantages qui ſubſiſterent pendant tout le cours de ſon regne, ne durerent pas longtems après lui.

Sa Mort.

Chaumigrem ou *Mandaragri* mourut en l'année 1583, un peu avant que *Balbi* abordât au Pegu, ce qui fut vers le milieu de Septembre (*h*); il avoit

(*a*) *De Faria*, p. 68, 251.
(*b*) *Céſar Frédéric* ap. *Hakluyt*, Vol. II. p. 236.
(*c*) *De Faria*, Vol. III. p. 119
(*d*) *Pimenta* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1746.
(*e*) *Balbi*, p. 110.
(*f*) *Frédéric*, l. c. *Balbi*, p. 120.
(*g*) *Balbi*, p. 118.
(*h*) *Idem*, p. 100.

voit regné trente ans à compter depuis la mort de *Shemindoo* en 1553. Suivant *Pimenta* il en avoit regné trente-sept, car il met le commencement de son regne en 1546 (*a*). Cette date, quoique peut-être pas juste, prouve cependant que le Prince dont nous avons fait l'Histoire, & qui étoit le pere de celui qui regnoit du tems de *Balbi* & de *Pimenta*, étoit le même qui avoit succédé à *Shemindoo*. Section V. *Histoire du Pegu.*

Suivant *César Frédéric* ce Prince n'avoit qu'une femme, mais plus de trois-cens concubines, desquelles on dit qu'il avoit quatrevingt-dix enfans. Mais ni cet Auteur, ni aucun autre, ne parle que du fils qui lui succéda (*b*). *Ses Femmes & ses Enfans.*

Après la mort du Roi, son fils, âgé de cinquante ans, lui succéda vers le milieu de l'année 1583 (*c*). *De Faria* l'appelle *Pranjinoko*, mais il en fait le successeur de *Shemindoo*, confondant le fils avec le pere, & il lui attribue ainsi plusieurs actions qui ne sont pas de son regne. Le Pegu étoit dans l'état le plus florissant, fameux par ses richesses, & redouté par sa puissance, quand ce Prince monta sur le Trône; mais sa tyrannie & son opiniâtreté lui firent perdre peu à peu ce que son pere avoit acquis, & furent enfin causes de sa ruine & de celle de l'Empire (*d*). *Etat florissant du Pegu.*

Il n'y avoit pas deux mois qu'il étoit sur le Trône, lorsqu'il partit de sa Capitale, à la tête de toutes ses forces, pour aller attaquer le Roi d'*Ava* son oncle, qui étoit son Vassal. Ce Prince, qui étoit le plus âgé de la Famille Royale, pensoit qu'il avoit seul droit à l'Empire; en sorte que lorsque *Pranjinoko* monta sur le Trône, il ne vint point lui rendre hommage comme les autres Rois & Ducs, ni ne lui envoya le présent ordinaire de joyaux. Il défendit même aux Marchands de ses Etats de porter des pierres précieuses au Pegu, ce qui fit que le Commerce des pierreries fut arrêté; enfin il travailla sous main à engager les Nobles du Pegu dans une conspiration pour détrôner leur Souverain, & pour le mettre lui-même sur le Trône. Le Roi de Pegu dissimula son ressentiment pendant quelque tems; & comme son pere en mourant lui avoit recommandé de vivre en bonne intelligence avec son oncle, il résolut de tenter les voyes de la douceur. *Le Roi d'Ava corrompt les Grands.*

Il envoya donc un Officier de sa Cour au Roi d'*Ava*, pour lui demander par quelle raison il n'étoit pas venu il y avoit trois ans lui rendre hommage, & pourquoi il ne permettoit plus qu'on portât des pierres précieuses au Pegu. Le Roi d'*Ava*, comptant sur le secours des Grands du Pegu, au-lieu de faire réponse à son neveu, fit mourir son Envoyé; & le Roi de Pegu, regardant un affront aussi atroce comme ayant rompu tous les nœuds de parenté, lui déclara la guerre. Mais comme il savoit que ses sujets ne l'aimoient point, & qu'il ne pouvoit se fier à la plupart des Grands de son Royaume, parcequ'ils étoient dans les intérêts de son oncle, il résolut de s'en défaire avant que de se mettre en campagne (*e*).

Pour réussir dans son dessein sans donner de soupçon, il convoqua les principaux Seigneurs, sous prétexte de délibérer avec eux sur les affaires publiques, & à mesure qu'ils arrivoient il les faisoit arrêter & mettre en prison. *Celui de Pegu en fait brûler quatre-mille.*

(*a*) *Pimenta* ubi supra.
(*b*) *Frédéric* l. c. p. 1716.
(*c*) *Balbi*, p. 109.
(*d*) *De Faria*, Vol. III. p. 261.
(*e*) *Balbi*, p. 105, 112.

SECTION V. *Hiſtoire du Pegu.*

priſon. Quand il ſe fut aſſuré de tous, il commanda qu'on ſe ſaisît de leurs femmes & de leurs enfans, ſans en excepter les femmes qui étoient enceintes, & les enfans à la mammelle. Le lendemain il fit dreſſer un échaffaud fort élevé, où les priſonniers, au nombre de quatre-mille (*), tant grands que petits, furent amenés & brûlés tout vifs. Et pour inſpirer plus de terreur par cette effrayante exécution, il ordonna par une proclamation à tous les habitans de la vieille & de la nouvelle ville de Pegu d'y aſſiſter; *Balbi* fut du nombre de ceux qui s'y trouverent, & il vit ce tragique ſpectacle avec horreur. De tous ceux qui avoient été arrêtés, il n'y eut qu'un Notaire qui eut ſa grace, encore arriva-t-elle ſi tard que les flammes lui avoit deja brûlé les jambes (*a*).

Il marche contre Ava.

Après cette exécution, le Roi fit venir tous les autres Seigneurs en ſa préſence, & leur dit que la punition exemplaire qu'il venoit de faire des traîtres, étoit un avertiſſement pour eux de lui être fideles: il leur ordonna en même tems d'aſſembler un Corps de troupes aſſez puiſſant pour lui aſſurer la victoire. Ce diſcours fut ſi efficace, qu'ils raſſemblerent dans les deux villes en peu de jours au-delà de trois-cens-mille hommes, avec leſquels ils camperent hors des murs. On crut, auſſitôt que l'armée du Roi fut en campagne, que ſon oncle viendroit d'abord faire ſes ſoumiſſions, au cas que les ſoldats ne ſe ſoulevaſſent point en ſa faveur. Mais rien de pareil n'arriva; & dix jours après le Roi parut monté ſur un Eléphant blanc, tout couvert d'or & de pierreries. Il ſe mit en campagne avec beaucoup de réſolution, portant une épée dont la garde étoit dorée, que *Don Louis d'Atayde*, Viceroi de Goa, lui avoit envoyée (*b*).

Il tue ſon Oncle.

Il laiſſa en qualité de Régent dans la Capitale, pendant ſon abſence, le Prince *Maupa Rajah* ſon fils aîné, avec le grand *Barma* (†), & au commencement d'Avril il ſe mit en marche à la tête de ſon armée. Comme tout le monde avoit mauvaiſe opinion du ſuccès de ſon entrepriſe, & que la plupart des gens faiſoient des vœux contre lui, on recevoit tous les jours quelque nouvelle fâcheuſe de l'armée. Enfin le Roi fut attaqué de la petite-vérole, que l'on regarde au Pegu comme la peſte; mais il eut le bonheur d'en échapper, & auſſitôt qu'il fut rétabli il attaqua ſon compétiteur. Pendant que les deux armées en étoient vivement aux priſes, les deux Rois ſe rencontrerent, & en vinrent enſemble aux mains (‡), d'abord avec le mouſquet, enſuite avec des dards, & enfin avec l'épée. La victoire demeura douteuſe pendant long-tems, lorſque l'éléphant du Roi de Pegu ſe rompit la dent droite en attaquant celui du Roi d'Ava. La douleur le ren-

(*a*) *Balbi*, Ibid. (*b*) *Idem*, p. 112, 114. *Pimenta* ap. *Purchas* Vol. II. p. 1746.

(*) *Pimenta* dit qu'il n'y eut que quarante Seigneurs exécutés dans cette occaſion, mais cependant avec leurs femmes, leurs enfans, leurs parens & leurs familles. Il ajoute que tous ceux qui voulurent s'échapper du feu furent taillés en pieces. Mais on ne pouvoit fuir de deſſus un échaffaud. Voy. *Purchas*, Vol. II. p. 1746.

(†) Le Grand Barma eſt le premier Général de l'Armée.

(‡) *Pimenta* dit que le Roi de Pegu prit le parti de décider la querelle par un duel, parcequ'il s'apperçut que ſa cruauté envers les Seigneurs ſuſpects lui avoit fait perdre l'affection de ſes Sujets.

rendit furieux, & il ſe jetta une ſeconde fois ſur ſon ennemi, de maniere qu'il donna au Roi de Pegu l'occaſion favorable de tuer ſon oncle, qui eut le tems de le bleſſer au bras, mais légérement; dans le même tems ſon éléphant tomba mort ſous lui, & il monta d'abord ſur celui de ſon oncle. Dès que les troupes d'Ava s'apperçurent de la mort de leur Roi, elles ceſſerent le combat, & ſe ſoumirent au Roi de Pegu, qui loua leur courage & leur pardonna. On compta qu'il avoit perdu deux-cens-mille hommes, & l'armée d'Ava autant.

Section V. *Hiſtoire du Pegu.*

La Ville d'Ava raſée.

Après cette victoire, *Pranjinoko* envoya un Corps de troupes à la ville d'*Ava*, avec ordre de la raſer juſqu'aux fondemens, & de faire les habitans priſonniers, ce qui fut exécuté; & comme il ne put découvrir le riche tréſor du feu Roi, il envoya tous ces malheureux dans les Bois. La Reine d'*Ava*, qui étoit ſœur du Roi de Pegu, fut enfermée dans un Palais, où elle fut ſervie en Reine, & où rien ne lui manqua que la liberté. Six jours après la bataille, qui ſe donna le quatorzieme de Juillet (*), le Roi s'en retourna bruſquement à ſa Capitale, & n'y trouva pas les Gardes qu'il avoit ordonnées de poſer; mais il pardonna cette faute à la priere du Prince ſon fils, qui arrêta le cours des ſanglantes exécutions de ſon pere.

Il attaque Siam.

Pendant qu'il étoit en campagne contre ſon oncle, le fils de l'Empereur de *Silon* ou *Siam* (†) arriva a la vieille ville de Pegu avec trente éléphans de guerre & huit-cens chevaux, ſous prétexte de ſecourir le Roi (‡). Le grand *Barma* lui conſeilla de ſuivre le Roi du côté d'*Ava*, mais au-lieu de prendre ce chemin, il s'en retourna. Le Roi de Siam feignit d'être offenſé de la liberté qu'avoit priſe le Général Barma, qu'il traitoit d'eſclave, de faire réponſe au Prince ſon fils, & fit dire à *Pranjinoko* qu'il ne le reconnoiſſoit plus pour ſon Souverain. Le Roi de Pegu fit alors marcher une puiſſante armée, ſous le commandement du grand Barma (§) contre le Royaume de Siam. Mais ce Général, après avoir perdu beaucoup de monde devant la Capitale, fut obligé de ſe retirer avec cette réponſe du Roi de Siam, que ſi *Pranjinoko* étoit venu en perſonne, il lui auroit rendu ſes devoirs, mais qu'il ne pouvoit s'abbaiſſer juſqu'à ſe ſoumettre à un inférieur. Cette réponſe ayant été rapportée au Roi de Pegu, il dit que c'étoit ſa volonté & ſon bon-plaiſir, que le dernier de ſes eſclaves eût de l'autorité ſur un Prince qui étoit ſon Vaſſal (*a*).

Son Armée perit.

On n'entreprit cependant plus rien contre Siam, pendant le ſéjour de *Balbi* au Pegu, qu'il quitta au mois de Février 1586. Mais l'année ſuivante, pendant que *Fitch* y étoit, le Roi marcha en perſonne contre le Siamois, avec une armée de trois-cens mille hommes, & de trois-mille éléphans,

(*a*) *Balbi* l. c. & *Pimenta* ubi ſup.

(*) On dit que la Guerre commença dans un lieu nommé *Meccao*, mais ce ne peut être la Forteresſe de ce nom, qui eſt à douze milles de Pegu.

(†) C'étoit peut-être *Rajah Api*, dont il eſt parlé dans la ſuite.

(‡) *Pimenta* dit que le Roi de Siam entra avec une armée dans le Pegu, & s'avança juſqu'à la ville de *Satan*, ſous prétexte de ſecourir le Roi dont il étoit Vaſſal.

(§) C'eſt peut-être celui que *De Faria* appelle *Banca*, le premier Favori du Roi. *Portug. Aſia*, Vol. III. p. 119.

SECTION V. *Hiſtoire du Pegu.*

phans, ſans compter ſes Gardes, qui faiſoient un Corps de trente-mille hommes (*a*). Ce Voyageur ne dit rien du ſuccès de cette expédition, étant apparemment parti du Pegu avant le retour du Roi, mais *Pimenta* nous apprend les circonſtances de cette guerre. Suivant cet Auteur, le Roi arriva devant la ville de Siam au commencement de l'année (*), & on l'amuſa par des offres de ſoumiſſion juſqu'en Mars, que la Riviere, ſe débordant comme le Nil, inonda le camp de l'ennemi, de ſorte que de toute cette nombreuſe armée, à peine y eut-il ſoixante-dix-mille hommes qui revinrent à *Martavân*, & encore ſans bagage, ſans chevaux & ſans éléphans.

Autres Expéditions infructueuſes.

Le Roi de Pegu ayant fait encore une autre expédition dans le Royaume de Siam, qui ne lui réuſſit pas mieux que la premiere, il y envoya le Roi de *Jangoma*, ſon frere, pour tenter fortune (*b*). Mais le Prince Noir, fils ainé du Roi de Siam le défit, & lui tailla en pieces deux-cens-mille hommes, avec quantité d'éléphans & de chevaux, outre ceux qui furent pris (*c*). On a vu plus haut, que lorſque *Chaumigrem* conquit en 1567 le Royaume de Siam, il emmena avec lui au Pegu les deux fils du Roi, qu'il fit élever à ſa Cour. Quelques années après il leur permit de retourner à Siam, pour voir leur pere; ils y reſterent, l'Hiſtoire ne dit point ſi ce fut du conſentement du Roi de Pegu ou non. L'ainé, qui s'appelloit *Rajah Api* ou le *Prince ardent*, & que les Portugais ont nommé le *Prince noir*, rendit de grands ſervices contre les ennemis, dans les différentes occaſions dont on a parlé. Le ſecond s'appelloit le *Prince blanc*, & fut Roi de Siam après la mort de ſon frere.

Le Prince du Pegu eſt tué.

Pranjinoko, plus piqué que découragé par ces défaites, envoya ſon fils *Maupa Rajah*, qui étoit Roi de *Martavân*, à la tête d'une armée formidable, qui déſola toutes les contrées de Siam qu'elle traverſa; cependant, après avoir perdu la moitié de ſon armée, le Prince fut obligé de s'en retourner ſans avoir réduit le Roi de Siam. Le Monarque Peguan réſolut de faire un dernier effort, & mit ſur pied une armée de dix-ſept-cens-mille hommes, dont il donna encore le commandement à *Maupa Rajah*, avec le titre de Roi de Siam. A la nouvelle de ce puiſſant armement tout trembla dans le Royaume de Siam, à la réſerve du Prince Noir, qui regnoit alors; il alla au devant de l'ennemi, & lui livra bataille. Les deux Rois s'étant à la fin rencontrés ſur leurs deux éléphans, en vinrent aux mains, & *Maupa Rajah* fut renverſé mort par terre. A cette vue ſes troupes tournerent le dos; les Siamois les pourſuivirent pendant un mois, & firent périr dans cet eſpace de tems la plus grande partie de cette prodigieuſe armée (*d*). Ceci ſe paſſa vers l'an 1590. *Balbi*, qui avoit vu le Prince de Pegu & qui lui avoit parlé, dit qu'il étoit grand & brun comme le Roi ſon pere, mais honnête & affable. Il empêchoit ſouvent ſon pere

(*a*) *Fitch* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1738.
(*b*) *Pimenta*, l. c.
(*c*) *De Faria*, Portug. Aſia, Vol. III. p. 119.
(*d*) *Idem* & *Pimenta*, ubi ſop.

(*) Nous ne pouvons dire ſi c'eſt l'an 1587 ou 1588. *Pimenta* dit que ſon armée étoit de neuf-cens-mille hommes: par où l'on peut raiſonnablement conclure, que tout ce qu'on dit de ces immenſes armées eſt fort exagéré.

pere de ſe porter à des actes de cruauté, & pendant le ſéjour de *Balbi*, il ſauva la vieille ville de Pegu; un Aſtrologue ayant dit au Roi que s'il vouloit ſoumettre Siam, il falloit qu'il brûlât auparavant une ville, comme avoit fait ſon pere. Section V. *Hiſtoire du Pegu.*

Pranjinoko, que la mort du Prince rendit furieux (*), fit pendant trois ans de grands préparatifs, ayant deſſein de mener à la guerre tous les habitans du Pegu, qui étoient en état de porter les armes. Le peuple effrayé d'être ainſi mené à la boucherie, après avoir tant ſouffert dans les expéditions précédentes, ſe livra au déſeſpoir, & pour s'affranchir du Service les uns ſe firent Talapoins, d'autres ſe retirerent dans les Bois & dans les Déſerts, & pluſieurs ſe vendirent eux-mêmes pour eſclaves. Le Roi chargea alors ſon Oncle *Shimibogo* d'examiner les rolles publics, & d'obliger la moitié du peuple à ſervir. Il ordonna auſſi par une proclamation, que tous ceux qui s'étoient faits Talapoins euſſent à reprendre l'Etat Séculier; on enrolla les plus jeunes, & les vieux furent relegués dans le Pays des Barmas; dans la ſuite il les troqua pour des chevaux. Il fit auſſi marquer d'un fer chaud en la main droite chaque Péguan, & cette marque déſignoit ſon nom, ſa condition & ſa patrie. *Tyrannie du Roi.*

Les Péguans, outrés de ſe voir traités avec tant d'indignité, commencerent à ſe ſoulever. Les habitans de *Coſmi*, ou *Coſmin*, choiſirent un Roi pour s'oppoſer à la tyrannie. *Pranjinoko* y fit marcher une armée, qui ravagea toute la campagne, & emmena pluſieurs priſonniers qu'il fit brûler. Continuant à les pourſuivre, ceux qui s'étoient réfugiés dans les Bois furent contraints de ſe rendre faute de vivres, & il les fit mourir dans les plus cruels ſupplices. Il tourna enſuite ſa fureur contre le Royaume d'*Ava*, & ordonna à ſon fils (†), qu'il en avoit fait Gouverneur, de mener tous les habitans au Pegu, qui étoit dépeuplé. Le fils obéit, & les Avanois y furent tranſportés, mais l'air ne leur convenant point, ils furent attaqués d'ulceres & d'autres maladies, qui ſe communiquerent aux naturels du Pegu, & le mal devint ſi violent que pluſieurs ſe noyerent dans la Riviere pour ſe délivrer d'un tourment ſi cruel. Dans ces entrefaites quelques Péguans s'étoient emparés de la Fortereſſe de *Murmulan* (‡) avec le ſecours des Siamois. Le Roi envoya des troupes qui tinrent cette place aſſiégée pendant toute une année, mais les Siamois les vinrent attaquer bruſquement, firent un grand carnage d'hommes, de chevaux & d'éléphans, & firent beaucoup de priſonniers, ſans compter ceux qui ſe noyerent dans la déroute. Cette partie du Pays étant ainſi tombée au pouvoir du Roi de Siam, pluſieurs Seigneurs du Pegu ſe retirerent auprès de lui. *Pranjinoko* avec ſa cruauté ordinaire détruiſit par le fer & le feu leurs familles, & fit mourir leurs femmes & leurs enfans (§), en ſorte que tout le Pays depuis 1594. *Les Péguans ſe ſoulevent.*

(*) *De Faria* dit que le Roi tourna ſa fureur contre ſes ſujets, & qu'en peu de jours il en fit brûler plus de dix-mille, & qu'on en jetta un ſi grand nombre dans la Riviere, que le paſſage en fut bouché.

(†) Suivant *Balbi* p. 120. il s'appelloit *Naydu*.

(‡) Place frontiere du côté de Siam, au Sud ou Sud-Eſt de *Martavan*.

(§) La date qui eſt en marge n'eſt que par conjecture, ainſi qu'en quelques autres endroits.

SECTION I. *Hiſtoire du Pegu.*

depuis la ville de Pegu juſqu'à *Martaván* & *Murmulan* fut dépeuplé.

Pendant qu'on faiſoit le ſiege de cette derniere place, *Pranjinoko* fit venir ſon fils (*), qui étoit Viceroi de *Prom*; ce jeune Prince s'imagina que c'étoit pour le déclarer ſon ſucceſſeur au préjudice du Prince d'Ava, ſon frere ainé; quand il ſut que c'étoit pour aller au ſiege de *Murmalan*, il chercha à s'en diſpenſer; mais ſon pere lui ordonna en colere d'aller rendre ſes devoirs à ſon frere & de partir. Le Prince de *Prom*, au-lieu d'obéir aux ordres du Roi, s'embarqua & retourna à *Prom*, où il ſe révolta.

Le Prince de Prom ſe revolte.

Siege de Pegu.

Le Roi de Siam ne fut pas ſitôt informé de ces troubles, qu'il en voulut profiter. Il entre dans le Pegu, vole vers la Capitale & l'aſſiege; on comptoit dans cette ville cent-cinquante-mille hommes tant Péguans, que Barmas & autres; avec cela il y avoit trois-mille pieces de canon, dont mille étoient de fonte. Le ſiege dura depuis le mois de Janvier juſqu'au mois d'Avril de l'an 1596; l'arrivée de ſoixante Portugais avec vingt Turcs, & le bruit qui ſe répandit qu'un plus grand nombre des premiers s'avançoit par le Royaume de Camboye pour venir au ſecours de Pegu, déterminerent le Roi de Siam à lever le ſiege (*a*), après y avoir perdu cent-mille hommes (*b*). Mais la famine qui ſuccéda à la guerre, obligea les *Lanjangs*, les *Péguans*, les *Barmas* & le Roi de *Tangu* lui-même à quitter la ville; tout le monde en un mot ſe retira à la réſerve d'un petit nombre de gens de *Tangu*.

Revolte de Tangu.

Pranjinoko ſe voyant ainſi abandonné envoya ordre au Roi ou Viceroi de ce Pays-là, de faire recueillir tout ce qui ſe trouveroit de vivres & de grains dans le *Tangu*, & de les embarquer avec tout le peuple, pour les envoyer à Pegu. Le Viceroi de *Tangu* répondit qu'il feroit embarquer la moitié des vivres & des habitans, & que lui-même ou ſon fils les conduiroient. Le Roi, offenſé de voir ſes ordres contredits, dépêcha auſſitôt quatre Seigneurs, chargés d'emmener le Viceroi & les vivres par force. Mais au-lieu de ſe ſoumettre le Viceroi fit mourir les quatre Commiſſaires, ſe ſaiſit des vaiſſeaux & des ſoldats qui les avoient accompagnés, & fit défenſe d'avoir aucun commerce avec le Pegu & d'y porter des vivres.

Horrible Famine.

La famine augmenta à un tel point dans la ville Capitale, que les Péguans ſe tuoient & ſe mangeoient les uns les autres. On vendoit publiquement de la chair humaine, les peres n'épargnoient pas leurs enfans, & les enfans dévoroient leurs parens. Les plus foibles devenoient les victimes des plus forts; ceux-là même qui n'avoient que la peau & les os n'échappoient point à la voracité des autres, qui leur ouvroient le ventre pour ſe régaler de leurs entrailles, & qui leur ſuçoient la cervelle. Les femmes mêmes couroient les rues le couteau à la main pour égorger ceux qui étoient hors d'état de leur réſiſter. Le Roi ayant fait à la fin le dénombrement de ceux qui étoient dans la ville, on y trouva ſept-mille Siamois, qu'il fit maſſacrer afin de diminuer le nombre des bouches, & il ne reſta plus que trente-mille perſonnes, en comptant les femmes & les enfans.

Le

(*a*) *Pimenta*, ubi ſup. p. 1747. (*b*) *De Faria*, Vol. III. p. 120.

(*) *Balbi* p. 120. l'appelle *Naymor*.

Le Roi de *Prom*, après avoir perſiſté dans ſa révolte pendant trois ans, rentra en lui-même, & ſe ſoumit à ſon pere, en promettant de lui mener tous les habitans de *Prom*. Le Roi lui pardonna, & lui envoya des préſens. Mais le premier Miniſtre de ce Prince, qui avoit eu la principale part à ſa révolte, craignant que cette reconciliation ne lui fût fatale, empoiſonna le Prince, & s'empara du gouvernement. Sept jours après les Grands le tuerent; & comme ils aſpiroient tous à l'autorité ſouveraine, ils ſe firent la guerre avec tant d'acharnement, que dans l'eſpace de deux mois, de cinquante-mille habitans qu'il y avoit dans la ville, il en reſta à peine cinquante, qui s'embarquerent pour Pegu, & abandonnerent *Prom* aux bêtes ſauvages. Le Royaume de Pegu étoit preſque entierement dépeuplé, tous les habitans avoient péri par la guerre ou la famine, à l'exception de ceux qui s'étoient retirés dans les Pays voiſins, au nombre de deux-cens-quarante-mille; on en comptoit cent-vingt-mille dans le Royaume de *Jangoma*, tant Péguans que Barmas, vingt-mille dans l'Arracan, & cent-mille dans le Royaume de Siam & de Laos.

SECTION V. *Hiſtoire du Pegu.*

Le Prince de Prom empoiſonné.

Pendant que tout étoit ainſi en confuſion, les *Talapoins*, qui haïſſoient *Pranjinoko* à cauſe de ſa tyrannie, conſeillerent à ſon frere, Roi ou Viceroi de *Jangoma*, de s'emparer du trône; il s'excuſa d'abord ſur le ſerment de fidélité qu'il avoit fait. Ils lui répondirent que le Roi étant dépoſé, le ſerment ne l'empêchoit plus de prendre le ſceptre, pourvu qu'il mît ſon frere ſur le *Vabat* ou Trône d'or, pour y être adoré comme Dieu. Cette raiſon ayant levé les ſcrupules du Prince, il en trouva encore deux autres, non moins fortes, pour ſe perſuader qu'il étoit le légitime héritier de la couronne, & qu'il y avoit plus de droit que ſon frere. La premiere, que ſon frere étoit né avant que leur pere fût ſur le trône, au-lieu qu'il étoit né pendant qu'il regnoit. La ſeconde, que la mere de ſon frere n'étoit pas du ſang royal, & que la ſienne, qui vivoit encore, & ſe nommoit *Naychimo*, étoit fille du vieux Roi de Pegu (*). Le Roi de *Jangoma* étoit en ce tems-là ſi puiſſant, qu'il pouvoit mettre trois-cens-cinquante-mille hommes en campagne, & au beſoin juſqu'à un million.

Mauvais dans le Royaume de Jangoma.

Quoique la puiſſance du Roi de Pegu fût extrêmement diminuée, il paſſoit néanmoins encore pour avoir des tréſors immenſes, au nombre deſquels on comptoit ſoixante-ſix *Combalengas* ou Lingots d'or, & ſoixante-ſept Statues d'or enrichies de pierreries, que ſon pere avoit fait faire; mais ces richeſſes étoient cachées dans la ville, ſans que perſonne fût en quel endroit; & l'on aſſure qu'il avoit fait mourir deux-cens Eunuques, pour empêcher que le ſecret ne fût révélé.

Tréſors du Roi de Pegu.

Tel étoit l'état du Royaume de Pegu, réduit à une ſeule ville, qui encore étoit preſque ruinée, lorſque le Roi *Mogo* (†) d'Arracan vint l'aſſié-

Il eſt aſſiégé.

(*) Il y a ici quelque embarras; car puiſque le Roi de Pegu, qu'après *De Faria* nous appellons *Pranjinoko*, étoit fils de *Chaumigrem* ou *Mandaragri*, mort en 1583, après avoir regné au moins trente ans, qui peut-être ce vieux Roi? C'étoit peut-être un Roi de quelqu'autre Pays.

(†) Notre Auteur *Boues* l'appelle *Mogo* ou le Roi *Mogo* d'Arracan; mais *De Faria* le nom-

SECTION V. *Hiſtoire du Pegu.*

ſiéger au commencement de l'année 1598 (*a*); celui de *Tangu*, qui avoit ſecoué le joug, vint bientôt le joindre. Le Monarque Péguan, qui étoit bien pourvu d'artillerie & de munitions de guerre, ſe défendit quelque tems très-vaillamment. Le Roi de *Tangu*, comprenant qu'il ſeroit difficile de réduire la place tant que les troupes de *Panjinoko* lui ſeroient fideles, travailla à les gagner, en promettant la vie, la liberté & la jouiſſance de leurs biens à tous ceux qui ſe rendroient à lui. Cette ruſe lui réuſſit. Les Portugais & les Maures déſerterent les premiers; enſuite un fils naturel (*) du Roi, à qui la ſœur du Roi de Pegu, femme de celui de Tangu, fit couper la tête, diſant que *celui qui trahiſſoit ſon pere ne pouvoit lui être fidele à elle.*

Et ſe rend. A la fin, le malheureux *Pranjinoko* n'étant plus en état de tenir, il profita de l'abſence du Roi d'Arracan, & ſe rendit (†) avec la ville au Roi de *Tangu*, comptant qu'il en ſeroit mieux traité, parcequ'il étoit ſon beaufrere, & qu'il le lui avoit promis, mais il ſe trompa. Auſſitôt que le Roi de *Tangu* fut maître de la ville & du Palais, il ſe rendit en diligence au Château de *Mecao* (‡) où étoit le tréſor; il y trouva tant de richeſſes, qu'à peine ſix-cens éléphans & autant de chevaux ſuffirent pour tranſporter ſeulement l'or & les joyaux (§); car il ne fit aucun cas de l'argent & des autres métaux. Quand le Roi d'Arracan apprit que, contre leurs conventions, celui de *Tangu* s'étoit emparé de tous les tréſors, & qu'il avoit congédié l'armée ſans ſa participation, il ſe mit en campagne, ayant dans ſon armée des Portugais commandés par *Philippe De Brito*, le plus riche particulier qui fût alors aux Indes, & fort en faveur auprès du Roi, qui marcha pour attaquer le *Tangu*.

Miſere du Pegu 1600. *Boues*, qui au mois de Février 1600 accompagna *De Brito* à Sirian, le principal Port du Pegu, vit dans ſa route l'affreuſe déſolation que la tyrannie de l'exécrable *Panjinoko* avoit cauſée. Le cœur le plus dur auroit été touché de voir une infinité d'arbres fruitiers couchés par terre, & les ruines des Temples dorés & de quantité de beaux édifices dont les bords de la Riviere étoient couverts, les chemins & les campagnes parſemées des cranes & des os des miſérables Péguans, qui avoient péri par le fer ou par la famine; la Riviere tellement remplie de cadavres, que les vaiſſeaux avoient de la peine à paſſer.

Le Roi d'Arracan trouva dans le Château de *Mecao* plus de trois millions d'argent, avec pluſieurs belles pieces de canon de fonte, que le Roi de

(*a*) *Pimenta*, ubi ſup. & ap. *Haies* de Reb. Japan. & Indic. p. 747.

nomme *Shilimi Shah*. On ſait que les Peuples d'Arracan ſont appellés *Mogo* ou *Mogben*, & que le Roi eſt nommé le Roi des *Mogo*.

(*) C'étoit ſon fils ainé, ſuivant *Jarric*, Theſ. Ind. P. I. L. VI. Cap. 31.

(†) Au mois de Décembre 1599, ſuivant *Jarric*, qui dit que le Roi ſe remit avec ſa femme & treize enfans entre les mains du Roi de *Tangu* ſon beaufrere.

(‡) Il eſt à douze mille de Pegu, & le lieu de débarquement pour ceux qui viennent de Sirian, qui en eſt à ſeize ou dix-huit milles, & de la Riviere de *Negrais*.

(§) C'eſt ce que dit *Boues*; mais *Jarric* parle de ſept-cens éléphans & de ſept-cens chevaux. *De Faria* augmente ces nombres juſqu'à douze.

de *Tangu* avoit laiſſées; ſoit qu'il ſe fût preſſé de partir avant l'arrivée de l'autre, ſoit qu'il eût trouvé que cela ne valoit pas la peine d'être emporté. Section V.

Pendant que le Roi d'Arracan ſe mettoit en poſſeſſion du Pegu, & étoit occupé à faire tranſporter le tréſor de *Mecao*, les Rois de *Jangoma* & de *Siam* ayant joint leurs forces, attaquerent celui de *Tangu*, pour le dépouiller de l'immenſe butin qu'il venoit d'emporter du Pegu. Quand le Roi d'Arracan en eut avis, il ſe trouva fort embarraſſé du parti qu'il devoit prendre (*a*). Il étoit irréſolu, dans le tems que *Boues* écrivoit, & ni cet Auteur ni aucun autre ne nous a appris quel fut le ſuccès de l'expédition des deux Rois alliés contre *Tangu*; il y a beaucoup d'apparence qu'ils échouerent. A l'égard du Roi d'Arracan, nous apprenons d'ailleurs, qu'après s'être emparé du Pegu ſans peine, il envoya des Ambaſſadeurs au Roi de *Tangu*, pour lui demander ſa part des tréſors qu'il avoit emportés, avec l'éléphant blanc & la fille du Roi de Pegu (*). Il demanda encore qu'on lui livrât ce Prince, ou qu'on le fît mourir. Le Roi de *Tangu* conſentit à tout, & peu de tems après il fit tuer celui de Pegu d'un coup de pilon, parcequ'il n'eſt pas permis de répandre le ſang de ces Princes Aſiatiques (*b*).

Hiſtoire du Pegu.

Pranjinoko eſt tué.

C'eſt ainſi que *Floris* rapporte ſa mort, mais *De Faria* la raconte d'une façon un peu différente. Suivant lui, le Roi de *Tangu*, à ſon retour du Pegu, préſenta le Roi captif à ſa ſœur, Reine de *Tangu*, & on crut, qu'ayant fait tuer le fils de ce Prince, à cauſe qu'il l'avoit trahi, elle le traiteroit avec les égards dûs à un frere. Mais au contraire elle le traita avec beaucoup de mépris, & s'étant apperçue que ſon mari étoit diſpoſé à lui ſauver la vie, elle le fit aſſommer à coups de pilon. Il eſt certain que quelque grands que fuſſent ſes crimes, le Roi de *Tangu* avoit toutes ſortes de raiſons de le traiter généreuſement, ſi ce que l'on dit eſt vrai, qu'il étoit fils d'un chartier, & qu'il devoit ſon élevation à la faveur du Roi de Pegu. C'eſt ainſi, dit *Floris*, que ce puiſſant Empire fut ruiné, en ſorte qu'il n'en reſtoit plus de trace en 1614, tems auquel ce Voyageur écrivoit (*c*).

Pranjinoko étant mort en 1599, doit avoir eu ſoixante-ſix ans; car *Balbi* lui en donne cinquante quand il monta ſur le trône, & il en regna ſeize. Le même Voyageur rapporte qu'il aimoit beaucoup à ſe faire voir au peuple, ce que ſon pere ne faiſoit point; & que quand il alloit par la ville, il ne ſouffrit point qu'on écartât perſonne, prenant grand plaiſir à être vu de ſes ſujets. Par la même raiſon, pour diſtinguer ſa Cour, il fit mettre à la porte deux piliers ſur leſquels on liſoit en gros caracteres, *qu'il étoit permis à tout le monde d'entrer ſans demander permiſſion.*

Son Age & durée de ſon Regne.

Balbi

(*a*) *Boues* ap. *Haies* ubi ſup. p. 850. *Purchas*, l. c. p. 1748. *De Faria*, ubi ſup.

(*b*) *Floris* ap. *Hiſt. Gén. des Voyages*. T. II. p. 313. in 4to.

(*c*) *De Faria*, Vol. III. p. 321.

(*) *Floris* vit à Arracan la Princeſſe & l'Eléphant en 1608. Suivant *Jarric*, l'oncle & deux fils du Roi furent donnés auſſi en ôtage, & le Roi d'Arracan s'en retourna avec eux en triomphe dans ſon Pays. *Jarric*, Theſ. Ind. P. I. L. II. Cap. 24.

SECTION V. *Hiſtoire du* Pegu.

Ses Audiences publiques.

Balbi ſe trouva à une audience publique, le Roi l'ayant fait venir pour voir quelques pierreries qu'il avoit apportées au Pegu. On entroit dans le Palais par deux portes, qui ſe ſuivoient; entre ces portes il y avoit des portiques ou ſalles ouvertes, dans leſquelles les Seigneurs attendoient que le Roi parut, dont l'approche étoit annoncée par douze trompettes d'argent. Ils ſe levoient alors, & dès qu'ils appercevoient le Roi, ils paſſoient la ſeconde porte, qui conduiſoit à la ſalle d'audience, laquelle étoit très-belle, étant dorée par-tout, & émaillée de bleu. Le Roi étoit aſſis ſur des carreaux de brocard d'or, avec ſes femmes à ſes côtés. On voyoit derriere lui quatre pages pour le ſervir. Les Seigneurs de garde, nommés *Najirans*, étoient debout, rendoient compte des affaires au Roi, & rendoient ſes réponſes ſelon que l'occaſion le demandoit. Les Tréſoriers & les autres grands Seigneurs ſe tenoient à la gauche, & proche de lui à ſa droite on voyoit le Prince *Maupa Rajah*, ſon fils ainé, ſur une eſpece d'échaffaud. Au bas bout de la ſalle étoient les Nobles & les principaux Officiers en ordre ſelon leur rang.

Le Roi avoit un éventail à la main, qu'il agitoit continuellement; fort haut au-deſſus de ſa tête il y avoit quatre dais dorés, ſurmontés de dards, qui étoient auſſi dorés, & ornés de franges d'or aſſez longues. Pendant le tems de l'audience ſes éléphans paſſerent devant lui en revue: quatre Blancs parurent les premiers, & quand ils furent devant le Roi pour lui faire honneur, ils leverent leur trompe, ouvrirent la gueule, & s'inclinerent trois fois; enſuite ils ſe mirent à genoux, puis ſe leverent, & s'en retournerent à leurs loges.

Quand *Balbi* & ſon Interprete s'approcherent du Roi, ils fléchirent les genoux, ayant les mains élevées comme des ſupplians, & feignirent de baiſer trois fois la terre avant que de ſe relever. Ils furent obligés de réitérer cette révérence, qu'on appelle *Rombi*, quatre fois avant que d'arriver au bas des degrés de l'endroit où le Roi étoit aſſis: *Balbi* ſe trouva aſſez proche de lui pour que ce Prince pût entendre les paroles qu'il prononçoit, quoiqu'il n'en comprît pas le ſens. Ayant donné alors les émeraudes à l'Interprete, celui-ci les éleva au-deſſus de ſa tête & fit le *Rombi*. Un des *Najiran*, après avoir fait la même cérémonie, prit les émeraudes, les préſenta au Roi, & ſe retira quelques pas en arriere. Enſuite le même Seigneur fut chargé de faire quelques queſtions à notre Voyageur ſur ſon Pays & ſes voyages, & ayant mis ſes réponſes par écrit il les lut au Roi: ce Prince entendant que *Veniſe* étoit dans le Royaume d'Italie, ſans néanmoins être gouvernée par un Roi, parut extrêmement ſurpris, & éclatta de rire avec tant de violence, qu'il fut pris d'une toux qui l'empêcha quelque tems de parler. A la fin il ordonna qu'on donnât un préſent à *Balbi*, qui conſiſtoit en une coupe d'or & cinq pieces de damas de la Chine; il reçut avec cela le prix de ſes émeraudes, & une exemption de tous droits pour ſes marchandiſes, ce qui lui épargna huit-cens ducats. Tous les aſſiſtans admirerent cette généroſité, le Roi n'ayant point coutume de faire des préſens aux Etrangers (*a*). *Pran-*

(*a*) *Balbi* Viagg. p. 102, 109.

Pranjiroko avoit, ſuivant *Balbi*, quatre fils. Le premier s'appelloit *Maupa Rajah*, ou *Maupatalia*, ainſi qu'il eſt nommé dans un endroit. Il étoit Roi de *Martavan*, & fut tué dans la guerre de Siam en 1590, comme on l'a rapporté. Le ſecond s'appelloit *Naydu*, & étoit Roi d'*Ava*; après la mort de ſon frere il devint héritier préſomptif de la couronne. Selon *Jarric* il abandonna ſon pere durant le ſiege de Pegu, ainſi qu'on l'a vu, & fut mis à mort par ordre de ſa tante, la Reine de *Tangu*. Le troiſieme ſe nommoit *Naymor*, & nous conjecturons que c'eſt celui qui étoit Roi de *Prom*, & qui fut empoiſonné vers l'an 1597 (*a*). *Balbi* ne nomme pas le quatrieme, non plus que le Roi même. Nous aurions cru naturellement que c'eſt le jeune Prince, que le Roi ou la Reine de Tangu firent mourir, ſuivant *Boues*, après la reddition de Pegu, avec ſon pere & ſa mere; mais nous trouvons qu'il y eut treize enfans, qui furent remis entre les mains du Roi de *Tangu* (*b*), & qu'on les fit tous mourir, à l'exception de deux fils, qu'on livra au Roi d'Arracan. Ces Princes s'appelloient *Shimi Kolia* & *Markettam*, & deux ou trois ans après ils ſe trouverent au ſiege de Sirian avec le Prince d'Arracan (*c*).

Section V. *Hiſtoire du Pegu.* *Ses Enfans.*

Après la mort de *Pranjinoko*, le Pegu demeura, par la retraite du Roi de *Tangu*, ſous la puiſſance du Roi d'Arracan, comme on l'a dit, & devint une annexe de ſon Royaume. Les Auteurs ne diſent point combien cette ſujettion dura, mais elle paroît avoir ceſſé vers l'an 1606 ou 1607, & le Pegu tomba alors ſuivant les apparences entre les mains du Roi d'*Ava*; au moins voit-on qu'en 1613 ce Monarque traverſa ce Pays, comme étant de ſa domination, pour aller aſſiéger *Sirian*, qu'il prit ſur les Portugais, ainſi que nous le rapporterons plus bas.

Le Pegu annexe d'Arracan.

En 1619 ou 1620 il eſt parlé d'un Roi du Pegu, qui étoit auſſi Roi d'*Ava*, qui faiſoit ſa réſidence dans la ville de Pegu, & en ce tems-là le Royaume commençoit à ſe rétablir de ſes pertes. On dit que ce Monarque étoit neveu de ſon prédéceſſeur, auquel il avoit ſuccédé au préjudice de ſes enfans; qu'il reconquit le Royaume & la ville de *Zangomay* ou *Jangomay* ſur le Roi de *Siam*, qui l'avoit enlevé à ſon prédéceſſeur. Ce fut en 1615 ou 1616 qu'il reprit ce Royaume, & le vainqueur emmena au Pegu tous les Etrangers qui s'y trouverent (*d*). Nous conjecturons ſur cette Relation imparfaite, que le Prince qui prit *Sirian*, & celui qui reconquit *Jangoma*, étoit le même; & que dans l'intervalle de ces deux expéditions il transféra ſon ſiege royal de la ville d'*Ava* dans celle de *Pegu*. Quoi qu'il en ſoit, ce Prince encouragea les Anglois à venir trafiquer au Pegu en 1619, mais la mauvaiſe conduite de ceux à qui on en confia le ſoin, les obligea d'y renoncer preſqu'auſſitôt qu'ils eurent commencé (*e*).

Enſuite d'Ava.

Quant au prédéceſſeur du Monarque dont on vient de parler, nous ne pouvons dire, ſi c'étoit un des fils de *Pranjinoko*, qui avoient été emmenés à Arracan par *Shelimi Shah*, & à qui il avoit rendu le ſceptre, ou ſi

(*a*) *Balbi* p. 116, 120.
(*b*) Voy. *Jarric* l. c. L. IV. Cap. 31.
(*c*) *De Faria*, Vol. III. p. 132.
(*d*) Voy. *Methold*, Indic. Obſerv. ap. *Purchas*, Vol. V. 1005.
(*e*) *Methold*, l. c.

SECTION V. *Hiſtoire du* Pegu.

ſi c'étoit quelque autre Prince Barma; on ne trouve point non plus en quel tems le ſiege royal a été tranſporté de Pegu à Ava, où il eſt aujourd'hui, & où il paroît avoir été fixé il y a plus d'un ſiecle.

SECTION VI.

Exploits des Portugais *au* Pegu.

SECTION VI. *Exploits des* Portugais *au* Pegu.

ON vient de voir tout ce que nous avons pu recueillir d'Auteurs dignes de foi ſur l'Hiſtoire du Pegu, & les étonnantes Révolutions (*) arrivées en ce Pays dans l'eſpace de moins d'un ſiecle. Il y a cependant encore un regne, que l'on peut ajouter aux précédens, d'autant plus qu'il les a ſuivis, & c'eſt le regne d'un Roi ou *Empereur Portugais* du *Pegu*. Comme le ſujet promet quelque choſe de curieux & de peu ordinaire, nous ne pouvons nous diſpenſer d'en rendre compte à nos Lecteurs.

Sirian *donné aux* Portugais.

Shilimi Shah, Roi d'Arracan, pour témoigner ſa reconnoiſſance aux Portugais qui avoient ſervi dans ſes armées, leur donna le Port de *Sirian*, à la priere de *Philippe de Brito de Nicote*, dont on a parlé; mais cet homme, qui de Marchand de charbon étoit parvenu au rang de Favori de ce Monarque, le paya bientôt après de la plus noire ingratitude (*a*). C'eſt ce que *De Faria* rapporte; mais le Jéſuite *Boues*, qui alla à *Sirian* avec *De Brito* au mois de Février 1598, dit que le Roi n'étant pas encore reconnu des Péguans, qui ſe tenoient cachés, ou qui avoient pris la fuite, remit le Port de *Sirian* à *De Brito*, pour que les fugitifs puſſent trouver un aſyle ſous la protection des Portugais (*b*). Il l'honora auſſi du titre de *Chenga*, qui ſignifie *honnête* (†); mais ſon ingratitude fit voir qu'il ne le méritoit gueres.

Shilimi Shah, qui avoit de la confiance en *De Brito*, ſe laiſſa engager par ce Portugais à établir une Douane à l'embouchure de la Riviere de *Sirian*, ſous prétexte d'augmenter les revenus du Tréſor Royal, mais au fonds pour s'en ſaiſir & pour la convertir en Fort (‡), afin d'aſſurer aux Portugais leur établiſſement au Pegu, & de ſe frayer le chemin à la conquête de ce Royaume, qu'il méditoit. Quand la Maiſon deſtinée à ſervir de Douane fut achevée, le Roi la mit entre les mains de *Bannadala* qui commença à la fortifier; mais ſe défiant des Portugais plus que le Roi ſon Maître, il ne voulut jamais permettre qu'aucun de cette Nation

y

(*a*) *De Faria*, ubi ſup. p. 127. (*b*) *Boues* ap. *Haies*, l. c. & *Purchas*, p. 1748.

(*) La Relation que le Capitaine *Hamilton* a donnée ſur le rapport des Naturels du Pays & des Portugais, confond les événemens paſſés en différens tems, & les perſonnes, comme on peut s'en convaincre en la comparant avec l'Hiſtoire qu'on vient de lire.

(†) *De Faria*, p. 131. dit que *Chenga* ſignifie *homme de bien*; quoi qu'il en ſoit, *De Brito* ne méritoit ni l'un ni l'autre titre.

(‡) Le Jéſuite *Boues* dit, que dès le mois de Mars 1600, le tems où il écrivoit ſa Lettre, *De Brito* ſe préparoit à bâtir un Fort à *Sirian*; par conſéquent d'abord après que cette place lui avoit été remiſe.

y entrât, à la réserve d'un Religieux Dominicain. *De Brito* voyant son coup manqué, résolut de se saisir du Fort par force, avant que les ouvrages fussent trop avancés; il détacha trois Officiers avec quinze hommes pour s'en emparer, comptant qu'il auroit assez de crédit auprès de *Shilimi Shah* pour s'en faire confirmer la possession.

Section VI. *Exploites des* Portugais *au* Pegu.

Les trois Capitaines exécuterent si bien les ordres de *Nicote*, qu'ils acquirent le titre de *Fondateurs de la domination des* Portugais *au Pegu*. *Bannadala*, informé de leur dessein, les prévint & attaqua leur Loge, qu'il les obligea d'abandonner; mais dans le tems même qu'ils fuyoient de-là, ils allerent attaquer l'autre Fort avec tant de furie, que *Bannadala* fut bien aise de se sauver dans une isle qui n'en étoit pas loin, où il se fortifia avec mille hommes, s'étant assuré du trésor du Pagode de *Digan* ou *Dagun* pour les entretenir. Quand le Roi fut informé de ce qui s'étoit passé, il en témoigna beaucoup de ressentiment, & résolut de soutenir *Bannadala*; mais *De Brito* eut l'art de l'en dissuader, en lui dépeignant l'autre comme un voleur sacrilege, & il s'offrit d'accommoder l'affaire avec les Portugais. Le Roi y consentit, & *De Brito* retourna à *Sirian*; mais au-lieu d'arrêter l'ouvrage, il le fit pousser vivement. Quand le Fort fut bien en état de défense, *Nicote* mit à la voile pour Goa, afin de le remettre au Viceroi, & de solliciter un secours avec lequel il put se rendre Empereur du Pegu. Il persuada aussi à chacun des Princes voisins, que s'il vouloit joindre ses forces à celles du Viceroi Portugais, il deviendroit aisément Roi de Pegu; & sur cette espérance plusieurs firent partir des Ambassadeurs avec lui.

Ingratitude de De Brito.

Nicote étoit à peine parti, que *Shilimi Shah* s'apperçut de son imprudence, & envoya sous le commandement de *Bannadala* une flotte sur laquelle il y avoit six-mille hommes, qui descendit la Riviere. Quand ils furent près du Fort, ils trouverent trois vaisseaux, qui n'avoient que trente Portugais à bord, commandés par *Salvador Ribeyro*, le premier des trois Officiers qui avoient pris cette place; en peu de tems il ruina plusieurs des vaisseaux ennemis, se rendit maître de quarante, & mit le reste en fuite sans perdre un seul homme (*a*).

Le Roi d'Arracan voyant que l'affaire devenoit sérieuse, se ligua avec le Roi de *Pram* ou *Prom* (*), & assiegea le Fort de *Sirian* par mer avec une flotte de douze-cens voiles, & par terre avec une armée de quarante-mille hommes. *Ribeyro*, s'étant apperçu qu'ils ne gardoient aucun ordre, fondit sur eux avec une poignée de monde qu'il avoit, & ayant tué le Général il mit toute l'armée en fuite. *Bannadala* ramassa huit-mille hommes de ses troupes dispersées, vint camper pour la troisieme fois devant le Fort, & posta ses gens en bon ordre. Après avoir canonné vivement la place, il hazarda de donner au milieu de la nuit un furieux assaut, mais il

Le Fort de Sirian assiégé.

(*a*) *De Faria*, ubi sup. p. 127.

(*) C'est une ville sur la rive occidentale de la Riviere qui passe par *Ava*. Il paroît par-là que cette ville, qui avoit été ruinée il n'y avoit pas long-tems, s'étoit repeuplée & rétablie.

SECTION VI.

Exploits des Portugais au Pegu.

il fut repouſſé avec perte de mille hommes, dont les corps combler ent le foſſé. Le ſiege continua durant huit mois, & malgré la déſertion de quelques Portugais, *Ribeyro*, bien loin de ſe décourager, brûla les vaiſſeaux qui étoient dans le Port, pour ôter aux autres l'eſpérance de pouvoir ſe ſauver. A la fin le Viceroi *Ayres de Saldanna* envoya un ſecours conſidérable, & nombre de Portugais, les uns pour acquérir de la gloire, les autres par l'eſpoir du gain, ſe rendirent auprès de *Ribeyro;* ce Commandant, qui ſe vit huit-cens hommes, réſolut d'attaquer les ennemis dans leurs retranchemens.

L'Ennemi ſe retire.

Ribeyro exécuta ſon deſſein avec autant de conduite que de courage, & il ne fut pas moins bien reçu; mais à la fin *Bannadala* fut obligé de prendre la fuite, & il eut le chagrin de voir brûler juſqu'à terre les ouvrages qu'il avoit faits dans un an. Les Portugais, comptant que cet heureux ſuccès avoit mis leurs affaires ſur un pied ſolide au Pegu, ſe répandirent de côté & d'autre pour en recueillir le fruit par le pillage, en ſorte qu'il n'en reſta avec les Chefs que deux-cens, que le Viceroi avoit envoyés. L'ennemi, profitant de l'occaſion, revint une quatrieme fois avec pluſieurs châteaux mobiles & quantité de feux d'artifice; le Fort ſe trouvoit déja réduit à l'extrémité, lorſqu'un Météore enflammé effraya tellement les aſſiégeans, qu'ils s'enfuirent, laiſſant leurs châteaux en proie aux flammes. Les Portugais ſe mirent alors en campagne, & marcherent contre le Roi *Maſſinga* (*); ayant rencontré ſon armée dans la Province de *Camelan*, ils remporterent une victoire complette, le tuerent ſur la place, & firent de grands ravages par mer & par terre.

De Brito eſt proclamé Roi de Pegu.

Des avantages auſſi ſignalés procurerent aux Portugais l'établiſſement ſolide auquel ils aſpiroient; car les habitans naturels voyant qu'ils étoient non ſeulement victorieux mais fort civils, accoururent pour ſe ranger auprès d'eux, de ſorte qu'en quelques jours ils en virent plus de vingt mille diſpoſés à prendre leur parti. Ces Peguans, faiſant réflexion ſur les ſuccès extraordinaires de *Philippe de Brito de Nicote*, & ſur ſon bon caractere qui lui avoit valu parmi eux le nom de *Chenga*, réſolurent de le proclamer Roi de Pegu, mais comme il étoit abſent, *Ribeyro* accepta la couronne en ſon nom; & c'eſt peut-être la raiſon qui fit qu'on crut en Eſpagne, que c'étoit ce Capitaine qui avoit été déclaré Roi. *Nicote* s'étant rendu en perſonne, accepta le Royaume au nom de ſon Prince, & fut le premier Portugais qui parvint à un ſi haut point d'élevation en Aſie. Il eut pour ſucceſſeur dans le commandement du Fort *Rodrigue Alvarez de Sequeyra*, qui le défendit vaillamment juſqu'à ce que le feu y ayant pris par accident, il n'en reſta que les murailles (*a*).

Il défait la Flotte de Tangu. 1603.

Cependant *Nicote* ſollicita du ſecours à Goa, & reçut ſix vaiſſeaux chargés de troupes; car le Viceroi, qui le conſidéroit à cauſe de ſes richeſſes &

(*a*) *De Faria*, l. c. p. 129.

(*) Il ne paroît point par *De Faria*, ſi ce Prince étoit Roi de *Camelam* ou de *Prom*; ſouvent cet Auteur laiſſe ainſi le Lecteur dans l'incertitude, là où il faudroit un mot d'éclairciſſement.

& de l'accroiſſement de ſa puiſſance, lui fit épouſer une niece qu'il avoit, née d'une Javanoiſe, pour l'amour de laquelle il ne lui refuſoit rien; il lui donna auſſi le titre de Gouverneur de *Sirian* & de Général du Pegu conquis. A ſon retour à *Sirian*, le Roi d'Arracan même le fit complimenter ſur ſon arrivée, & *Nicote* lui envoya un riche préſent; il répara enſuite le Fort, & bâtit une Egliſe à *Sirian*. A l'égard de la Douane, il obligea, ſelon les inſtructions du Viceroi, tous les vaiſſeaux qui trafiquoient ſur les côtes de Pegu à y aborder, & il contraignit quelques vaiſſeaux de la côte de Coromandel à obéir. Cette conduite fit reprendre au Roi d'Arracan la réſolution de ſe mettre en poſſeſſion de cette Douane, & dans ce deſſein il envoya un Ambaſſadeur au Roi de *Tangu* (*), avec vingt *Jelias-ſes*, pour l'accompagner dans cette expédition. *Nicote* l'ayant appris envoya ſon petit bâtiment, qui les défit & les obligea de s'enfuir dans le Pays du Roi de *Jangoma* (†).

SECTION VI. *Exploits des Portugais au Pegu.*

L'ennemi piqué de cet échec, aſſembla ſept-cens petits vaiſſeaux, montés de quatre-mille hommes, dont on donna le commandement au fils du Roi d'Arracan, qui fut accompagné de *Shimi Kolia* & de *Markettam* fils du dernier Empereur du Pegu. *Paul del Rego Pinnero* mit en mer avec des barques & ſept vaiſſeaux pour aller les combattre, & ayant enlevé dix barques avancées il s'en retourna pour les mettre en ſureté; ayant après cela remis à la voile, il attaqua le Prince, le battit, & s'empara de pluſieurs vaiſſeaux. Le Prince remonta la Riviere & ſe retira dans une petite Baye, où *Pinnero* enleva le reſte de ſa flotte, & l'obligea de ſe ſauver par terre, après avoir perdu mille hommes. Enſuite il ſe rendit maître du Fort de *Chinim*, où il fit quantité de priſonniers, parmi leſquels ſe trouva la femme de *Bannadala*. *Nicote* étoit dans le même tems en mer avec quatorze petits vaiſſeaux montés de ſoixante Portugais & de deux-cens Péguans; il remonta par hazard la Riviere dont on a parlé, & apprenant que le Prince étoit à terre avec quatre-mille hommes, parmi leſquels il y avoit neuf-cens Mouſquetaires, il eut la hardieſſe d'aller l'attaquer. Pendant le combat *Shimi Toto*, brave Péguan, ayant voulu ſaiſir le Prince, fut bleſſé, mais en même tems il le bleſſa au viſage, ce qui fut cauſe qu'il fut fait priſonnier, & que la victoire ſe déclara pour les Portugais. Ils défirent auſſi deux-mille hommes, que le Roi de *Prom* avoit envoyés, & qui arriverent trop tard pour ſoutenir les autres (*a*).

Le Prince d'Arracan eſt fait priſonnier.

Les ſoldats Péguans, au déſeſpoir de voir leur Prince emmené priſonnier, *Mis à rançon.*

(*a*) *De Faria*, p. 131.

(*) *Tangu* ſemble être une Province maritime, ou au moins n'être pas fort éloignée de celle dont la ville de Pegu eſt la Capitale, à l'Orient de la Riviere qui paſſe auprès de cette derniere place, ou qui la traverſe. Car on a vu plus haut que le Roi de *Tangu* avoit eu ordre de tranſporter les habitans dans la Capitale ſur des vaiſſeaux; & que le Roi de Siam en allant attaquer *Tangu*, entra dans le Royaume de *Martavan*.

(†) Le Royaume de *Jangoma* paroît avoir été au Nord de *Siam:* il avoit pour Capitale *Jamabay*, que nous penſons être la même que *Chiamay*, où *Fitch* alla de la ville de Pegu en vingt-cinq jours, en marchant au Nord-Eſt. Et il eſt probable que la Riviere de Pegu paſſe par ce Pays, ou près de ſes frontieres, puiſque la Flotte d'Arracan en ſe ſauvant dans le Royaume de *Jangoma*, doit avoir remonté cette Riviere.

SECTION VI. *Exploits des* Portugais *au* Pegu.

nier, voulurent le ſuivre, & ſe jettoient à l'envi les uns des autres dans les vaiſſeaux Portugais. *De Brito* ne leur céda en rien du côté des égards; n'ayant point oublié qu'il avoit été eſclave du Prince qu'il tenoit priſonnier, il le ſervit avec autant de reſpect qu'il avoit fait autrefois. Il fit la garde auprès de lui pendant qu'il dormoit, tenant ſes bottines avec les bras croiſés, ſelon la coutume du Pays, & il lui rendit tous les devoirs dûs à ſon rang. Un procédé auſſi noble l'auroit égalé aux plus grands hommes, & lui auroit mérité à juſte titre la qualité de *Chenga*, qu'on lui avoit donnée, s'il ne l'eût pas deshonorée par ſon avarice. Car *Shilimi Shah* jugea à-propos de traiter avec *Nicote* pour la délivrance de ſon fils; & *Nicote*, contre les ordres du Viceroi, qui avoit commandé qu'on rendît le Prince ſans rançon, prit cinquante-mille écus, ſous prétexte de s'indemniſer des fraix que le Roi l'avoit obligé de faire pour équipper ſa flotte (*a*).

Les Portugais *vivement attaqués.* 1605.

Le Roi d'Arracan, irrité de plus en plus, envoya une petite flotte contre *Sirian*; & quoiqu'elle fût défaite ſans peine, elle lui fournit le moyen de faire eſclaves plus de cent-mille Proſélytes de la Religion Romaine, qu'il traita avec beaucoup de rigueur. Le Roi de *Tangu* s'étant laiſſé engager à ſe joindre avec lui une ſeconde fois, aſſiégea la ville par terre, pendant que *Shilimi Shah* la bloqua par mer avec une flotte de huit-cens voiles, qui portoit dix-mille hommes. *Paul de Rego* l'attaqua avec quatre-vingt vaiſſeaux, mais moins heureux que dans une autre occaſion, il mit le feu aux poudres, & fit ſauter ſon vaiſſeau avec tout l'équipage, pour ne pas tomber entre les mains de l'ennemi. Le ſiege dura ſi longtems que la place étoit ſur le point de ſe rendre, lorsque le Roi de *Tangu*, ſur quelques ſoupçons, ſe retira bruſquement de nuit, & celui d'Arracan jugea qu'il étoit inutile de tenir la mer plus longtems.

1606.

De Brito *pille* Tangu.

Quelques-uns des Princes voiſins, frappés des ſuccès de *De Brito*, rechercherent ſon amitié, & à faire alliance avec le Roi de Portugal. Le premier de tous fut ſon dernier ennemi, le Roi de *Tangu*, qui quelque tems après ayant été attaqué par le Roi d'*Ava*, fut défait, & obligé de ſe rendre vaſſal de ce Prince. Le Roi de *Martavân* fut un autre des Alliés de *Nicote*, qui pour ſe fortifier maria ſon fils *Simon* à la fille de ce Prince. Se croyant alors aſſez puiſſant pour exécuter le deſſein qu'il méditoit depuis longtems d'enlever au Roi de *Tangu* les grands tréſors qu'il avoit apportés il y avoit quelques années du Pegu, il réſolut conjointement avec le Roi de *Martavân* d'attaquer ſes Etats, alléguant pour excuſe, que depuis le Traité d'alliance fait avec le Roi de *Tangu*, ce Monarque avoit été vaincu par le Roi d'*Ava*, comme ſi un prétexte frivole ſuffiſoit pour juſtifier un manque de foi. En un mot, nonobſtant les repréſentations du Roi de *Tangu*, & ſes proteſtations de demeurer toujours fidele à la Couronne de Portugal, *De Brito* fondit ſur lui, le fit priſonnier, & l'emmena avec lui à *Sirian*, emportant plus d'un million d'or. Mais il ne jouït pas longtems du fruit de ſes crimes (*b*).

Il eſt aſſiegé par

L'injuſte violence commiſe contre le Roi de *Tangu*, offenſa extrêmement

(*a*) *De Faria*, p. 133. (*b*) *Ibid.* l. c. p. 138.

ment le Roi d'*Ava*, ſous la protection duquel il jouiſſoit de ſes Etats. Il n'en eut pas ſitôt la nouvelle, que jettant ſon habit & ſon voile par terre, il fit vœu à l'Idole *Biay*, qu'on adoroit à *Degun* ou *Dagun*, qu'il n'entreroit pas dans ſon Temple juſqu'à ce qu'il eût tiré vengeance de cet outrage. Déterminé à attaquer efficacement *Sirian* par mer & par terre, il équippa une flotte de quatre-cens gros vaiſſeaux, qui avoit à bord au-delà de ſix-mille de ces Maures d'une valeur reconnue, qu'on appelloit de *Caparuça* ou *Porte-bonnets*. En même tems il ſe mit en marche à la tête de cent-vingt-mille hommes, & en arrivant devant la place il mit le feu à tout ce qui ſe trouva dans les dehors. Quoique *Nicote* fût pris au dépourvu, ayant permis à la plupart de ſes gens d'aller aux Indes, il fit une vigoureuſe défenſe. Ce qui l'inquiétoit le plus, c'eſt qu'il manquoit de poudre, ayant eu l'imprudence de mettre le feu à une grande quantité à *Tangu*. Dans cet embarras il envoya un ſoldat à Bengale pour en acheter, mais ce fidele ſerviteur décampa avec l'argent. Il envoya auſſi à *St. Thomé* ſur la côte de Coromandel pour en avoir, mais ſes amis furent aſſez honnêtes pour le refuſer. D'ailleurs le petit nombre de Portugais qu'il avoit avec lui, commettoient tant de violences, de brigandages & de meurtres, qu'ils ſembloient provoquer la vengeance du Ciel ſur eux & vouloir hâter ſa perte.

Section VI. *Exploits des Portugais au Pegu.* — *le Roi d'Ava.* 1613.

Il eſt vrai que malgré la ſupériorité de l'ennemi il auroit eu aſſez de monde pour défendre la place, ayant trois-mille Peguans, outre cent Portugais, mais n'ayant pas de poudre pour ſe ſervir de leur canon, ils ne purent empêcher les ennemis de s'approcher des murailles. Tout ce qu'ils pouvoient faire c'étoit de les écarter, en leur jettant de deſſus les creneaux de la poix & de l'huile bouillante. *De Brito* voulut tenter quelque choſe par mer, & envoya trois vaiſſeaux contre la flotte ennemie, mais ſon entrepriſe réuſſit fort mal; tous ceux qui montoient l'un furent tués, & les équipages des deux autres revinrent tous bleſſés. Les ennemis commencerent alors à ſapper les ouvrages, & les Aſſiégés s'y oppoſerent avec toute l'activité poſſible, mais inutilement. Enfin, aprés que le ſiege eut duré trente-quatre jours, *Nicote* envoya demander grace, mais il ne fut pas écouté. Il s'imagina qu'il pourroit obtenir quelque choſe par l'interceſſion du Roi de *Tangu*, qu'il avoit dépouillé de ſa couronne, de ſes tréſors & de ſa liberté. Mais le Roi d'*Ava*, qui avoit réſolu de le punir, ne voulut entendre à aucune ſollicitation en ſa faveur.

Pris & empalé.

Dans ces entrefaites le Roi d'Arracan, plus par jalouſie de la puiſſance de ce Monarque que par affection pour *De Brito*, qui l'avoit ſi fort offenſé, envoya cinquante vaiſſeaux à ſon ſecours, mais ils ne lui ſervirent de rien, ayant tous été pris par les Aſſiégeans. Le Roi d'*Ava* donna enfin un aſſaut, & on ſe battit durant trois jours; mais ſept-cens des Aſſiégés ayant été tués, un certain *Banna*, que *Nicote* avoit toujours traité avec diſtinction, le trahit, & le mena au Roi d'*Ava*, qui ordonna de l'empaler ſur le champ (*); & il fit mettre le pal tout droit ſur une éminence au-deſſus du Fort, *afin*, dit le Vainqueur, *qu'il pût mieux le voir*; il vécut deux jours dans ce cruel tourment avant que d'expirer.

Louiſe

(*) Suivant *Floris*, ce fut au mois de Mars 1613. Voy. *Purchas*, Vol. I. p. 325.

SECTION VI.

Exploits des Portugais au Pegu.

Louiſe de Saldanna ſa femme fut miſe pendant trois jours dans la Riviere pour la purifier, parceque le Roi avoit deſſein de la prendre pour lui; mais s'étant emportée contre lui, quand elle parut en ſa préſence, il ordonna qu'on lui fît un trou à la jambe, & qu'on l'envoyât avec les autres eſclaves à *Ava*. *François Mendez* & un neveu qu'il avoit ſouffrirent le même ſupplice que *Nicote*. Le traître *Banna*, qui demanda une recompenſe fut mis en pieces, & le Roi dit *que celui qui avoit trahi un homme qui lui avoit fait tant d'honneur, ne pouvoit lui être fidele*. *Sébaſtien Rodriguez* fut enfermé avec un joug autour du cou. D'abord le Roi avoit deſſein de faire main baſſe ſur tous les habitans de *Sirian*, mais s'étant calmé il en envoya pluſieurs eſclaves à *Ava*. Il alla enſuite à *Martavân*, & obligea le Roi à faire tuer ſon gendre, afin qu'il ne reſtât perſonne de la race de *De Brito*. Telle fut la fin tragique que s'attira par ſon avarice cet homme, qui n'ayant pas le ſol quelques années auparavant, étoit parvenu à être riche de trois millions. Il en avoit un quand il alla à Goa, il en apporta un ſecond de *Tangu*, & il en avoit gagné au moins un troiſieme par les priſes qu'il avoit faites & par le Commerce. Les ennemis avouerent qu'ils avoient bien perdu trente-mille hommes à ce ſiege (*a*).

Sa Femme réduite en eſclavage.

Son Fils tué.

Sa Femme cauſe de ſa ruine.

Quelque peu ſenſible que le Lecteur ſoit peut-être au ſort du mari, nous ne doutons pas qu'il ne ſoit peut-être touché de celui de la femme, en croyant que la tendreſſe conjugale lui attira ſon malheur. Mais tant s'en faut que ſon affection pour ſon mari eût quelque part à ſon infortune, qu'au contraire elle fut la principale cauſe de ſa ruine: elle avoit une intrigue avec un des Capitaines, & s'appercevant que les Portugais parloient mal de leur familiarité, elle perſuada à *De Brito* qu'il n'avoit plus beſoin d'eux. Ce fut la raiſon qui l'engagea à les renvoyer, ce qui cauſa ſa ruine & la perte de ſa place (*b*).

Auſſitôt que le Viceroi de Goa apprit le danger où ſe trouvoit *Sirian*, il y envoya *Jaques de Mendez Fuſtado* avec cinq galeres. Cet Officier avoit ordre de ſe fortifier chemin faiſant d'hommes & de vaiſſeaux, mais il ne put rien faire juſqu'à ſon arrivée à *Martavân*, où il trouva ſur la Riviere une flotte de vingt voiles. Après un rude combat ces vaiſſeaux prirent la fuite, à l'exception de quatre qui furent pris avec quelques ſoldats; ce fut par eux qu'il apprit ce qui s'étoit paſſé à *Sirian*, de ſorte que voyant qu'il ſeroit inutile d'aller plus loin, il s'en retourna à Goa.

(*a*) *De Faria*, p. 191. (*b*) *Idem. Ibid.*

CHA-

CHAPITRE V.

*Empire d'*Ava.

SECTION I.

Description du Pays.

Section I. *Description du Pays d'Ava.*

LEs Mémoires que nous avons ſur cette grande Monarchie ſont en général en ſi petit nombre & ſi imparfaits, qu'il eſt à-propos d'en inſtruire le Lecteur, avant que de nous engager dans l'Hiſtoire & la Deſcription d'un Pays ſi peu connu, pour que l'on ne nous impute point ce qui ne vient que de la nature des matériaux dont nous ſommes obligés de faire uſage.

Ava peu connu en Europe.

Nous avons déja obſervé dans nos Remarques générales ſur la Preſqu'iſle au-delà du Gange, que de toutes les parties de l'Aſie c'eſt celle qui a été la moins viſitée, & ſur-tout qu'on n'a gueres voyagé dans l'intérieur de ces Pays du côté de la Chine. De-là vient que *Pegu*, *Ava*, & d'autres Contrées ont été tellement défigurées dans les Cartes de nos Géographes, que le Jéſuite *Du Chatz* dit qu'il ne put les reconnoître. Il remarque en particulier que les *Sanſons* ont mis beaucoup de confuſion, en faiſant ſortir les grandes Rivieres, qui paſſent par les Royaumes & par les Capitales de *Siam*, de *Pegu* & d'*Ava*, d'un Lac nommé *Chiamay*, quoique ces Rivieres ayent toutes des ſources différentes (*a*). Tous les autres Géographes ont ſuivi ces erreurs des *Sanſons*, juſqu'à Meſſieurs *De Liſle*, qui les corrigerent en 1700. Les *Sanſons* ne ſont pas cependant blâmables; mais c'eſt plutôt *Mendez Pinto*, qui, tout menteur qu'il eſt à bien des égards, a peut-être été trompé par les rapports des Indiens, & a trompé ainſi les autres.

Défiguré dans les Cartes.

Il n'y a point eu de Voyageurs dans ce Pays.

Si le Pays d'*Ava* eſt ſi peu connu, ce n'eſt pas que les Européens n'y ayent été: les Portugais, les Hollandois & d'autres Nations ont été ſouvent attirés dans ce Royaume ou par la Guerre ou par le Commerce. Mais les gens que ces raiſons conduiſent, ont rarement aſſez de curioſité ou de capacité pour faire des obſervations & pour les mettre par écrit. En un mot nous n'avons point de Voyageurs, proprement dits, qui ayent viſité l'intérieur du Pays; nous ne connoiſſons au moins que deux Journaux de perſonnes qui ayent voyagé dans le Royaume d'*Ava*, vers la fin du ſiecle paſſé. L'un eſt celui de quatre Chinois le long de la Riviere qui paſſe par *Ava*, & l'autre du Jéſuite *Du Chatz*, qui fit la même route, & a donné une Carte du cours de cette Riviere depuis *Ava* juſqu'à la Mer, qui contient preſque toutes ſes remarques; car il ne dit que peu de choſe du Pays & des habitans. A ces Journaux on peut ajouter quelques obſervations de Mr. *Roger Aliſon*, qui a été il y a environ trente ans deux fois en Ambaſſade à la Cour d'*Ava*, de la part du Gouverneur du Fort de *St. George*, ou de ſes Agens à *Sirian*.

Ces trois Pieces, jointes à quelques remarques éparſes çà & là dans *Céſar*

(*a*) *Du Chatz*, ap. Mém. de l'Acad. des Scienc. 1692. p. 399.

SECTION I. *Description du Pays d'Ava.*

ſar Frédéric, *Balbi*, *Gaſpar da Cruz*, & quelques autres anciens Voyageurs, ſont les ſources où nous puiſerons ce que nous avons à dire, ainſi le Lecteur ne doit pas s'attendre à rien de fort complet ni de fort ſatisfaiſant.

Ava ou *Awa*, que quelques-uns écrivent avec une forte aſpiration *Hawa* (*), peut être conſidéré ou dans un ſens reſtreint, comme un Royaume particulier, ou dans un ſens plus étendu, comme comprenant pluſieurs autres Etats conquis. Mais, dans quel des deux ſens qu'on le prenne, nous ne pouvons parler avec certitude de ſes juſtes bornes & de ſon étendue, ſur-tout en conſidérant *Ava* comme Royaume particulier. Nous ſavons ſeulement en général, qu'il a *Jangoma* & *Siam* au Levant, le *Pegu* au Midi, & *Arracan* au Couchant, mais les Voyageurs ne diſent point quel Pays il a au Nord. *Mendez Pinto*, au-lieu d'*Ava*, nomme le Royaume de *Chaleu*, dont il fait la ville d'*Ava* la Capitale. Il parle auſſi d'une ville du nom de *Chaleu*, qu'il met ſur le bord de la Riviere de *Queytor*, (c'eſt le nom qu'il donne à la Riviere d'*Ava*) entre *Prom* & *Ava*; & il appelle *Chaleus* les habitans du Pays. Voilà tout ce que nous pouvons dire du Royaume d'*Ava* proprement dit.

Le Royaume d'Ava.

Empire d'Ava.

Nous ſommes en état de dire quelque choſe de plus précis ſur l'étendue de l'Empire d'*Ava*, entant qu'il comprend le Royaume de ce nom & les Etats conquis. Un Miſſionnaire dit qu'il eſt deux fois auſſi grand que la France (*a*). Ce que nous ſavons en général, c'eſt qu'il eſt borné à l'Ouëſt en partie par le Golphe de *Bengale*, & en partie par les Royaumes d'*Arracan* & d'*Aſem*, étant ſéparé de ce dernier, ſemble-t-il, par la grande Riviere d'*Arracan*; au Nord par des Montagnes qui le ſéparent du *Tibet* & de la *Chine*; à l'Orient par le Pays des *Laos*; & au Midi par le Royaume de *Siam* & le Golphe de *Bengale*. Il eſt entre les quinzieme & vingt-ſixieme degrés de Latitude, & entre les cent-neuvieme & cent-dixhuitieme degrés de Longitude; en ſorte que du Midi au Nord il a environ ſix-cens-ſoixante milles Géométriques ou ſept-cens-ſoixante-cinq milles Angloiſes de longueur, & de l'Ouëſt à l'Eſt quatre-cens quatrevingt-quatorze milles Géométriques ou cinq-cens-ſoixante-quinze milles Angloiſes de largeur (†).

Terroir & Productions.

Le Pays d'*Ava* proprement dit eſt en général uni, ſur-tout vers la grande Riviere. Il eſt fort fertile par-tout, produiſant du riz & des fruits, & y ayant quantité d'animaux ſauvages & domeſtiques, comme dans le Pegu. On y trouve des Mines de cuivre, de plomb & d'argent (*b*): on en tire auſſi du muſc & des rubis, qu'on apporte au Pegu. Pour ce qui eſt des Pays conquis au Nord, ſi l'on en excepte *Jangoma*, ils ne nous ſont gueres con-

(*a*) *Du Chatz*, ubi ſup. (*b*) *Pimenta*, ap. *Purchas* Vol. II. p. 1746.

(*) Quelques Auteurs, comme *Balbi*, écrivent *Auva*, d'autres *Avaa* & *Ova*, ainſi qu'on le trouve dans de *Faria*, Vol. III. p. 139. 353 & *paſſim*. Les Chinois prononcent *Tawa*, & dans le Journal Chinois du Voyage depuis *Siam* il eſt appellé *Pamabang*.

(†) Le Capitaine *Hamilton*, qui le nomme quelquefois le Royaume de *Barma*, & qui dit qu'il eſt environ cinq-cens milles au-delà de Pegu, lui aſſigne une autre étendue. Suivant lui, il s'étend depuis *Maravi* proche de *Tanaſſerin* juſqu'à la Province de *Yun-nan* dans la Chine, & a environ du Nord au Midi environ huit-cens milles en longueur, ſur deux-cens cinquante de largeur d'Occident en Orient. *New Account of Eaſt Ind.* Vol. II. p. 38.

connus, & nous en ignorons même les noms (*). Les connoiſſances les plus ſures que nous puiſſions donner au Lecteur ſont tirées du voyage que quatre Chinois firent avec d'autres, vers le milieu du ſiecle paſſé, depuis la Province de *Yun-nan* juſqu'à *Ava* & au *Pegu*. Etant partis de la ville de *Yun-nan* Capitale de la Province de ce nom, dans le Sud-Ouëſt de la Chine, ils arriverent à *Juncham* (†) dans la même Province, en dixhuit jours; delà ils en mirent quatre pour ſe rendre à *Tien-nio-theou* (‡); & enſuite ils arriverent en cinq au dernier village ſur les frontieres de *Yun-nan* & de la Chine: c'eſt une route fatigante à travers des Bois, remplis de tigres, mais où il n'y a point d'éléphans.

Section I. *Deſcription du Pays d'Ava.*

A ce village, où il y a une Douane & une Garniſon, ils s'embarquerent ſur une Riviere plus large & plus rapide que celle de Siam, & la deſcendirent en vingt jours juſqu'à la ville d'*Ava*. Les quatre ou cinq premiers jours ils ne virent qu'un Pays déſert; enſuite ils trouverent tous les jours une ou deux peuplades ſur les bords de la Riviere, dont les habitans, qui demeuroient dans des maiſons faites de roſeaux, s'enfuirent dans les Bois à leur approche. On peut aller par terre, mais le chemin eſt très-incommode (*a*). Les Chinois ne nomment point la Riviere qu'ils deſcendirent, mais c'eſt ſans-doute celle qui porte dans la Carte des Jéſuites le nom de *Lu-kyang*, à cauſe de ſa largeur; n'y en ayant point de ce côté-là d'autre dans le *Yun-nan* auſſi groſſe que celle de *Siam* à laquelle on la compare, ni peut-être aucune qui puiſſe porter de grandes barques. Cette Riviere a ſa ſource fort loin au Nord de *Yun-nan* dans le *Tibet*, de ſorte qu'elle peut être très-conſidérable non ſeulement à la ville d'*Ava*, comme *Du Chatz* dit qu'elle l'eſt, mais dans la Chine même, d'où ſon cours paroît être d'abord au Sud-Ouëſt & enſuite au Sud.

Riviere de Lu-kyang.

De la ville d'*Ava*, cette grande Riviere, qu'on y appelle *Menan Kiou* (§), coule au Sud-Ouëſt juſqu'à *Prom*, qui eſt à cent-quarante lieues d'*Ava*; de *Prom* ſon cours eſt du Nord au Midi juſqu'à *Mero*, autre ville conſidérable: de *Mero* elle tourne preſque droit à l'Eſt & paſſe à *Sirian*, le Port d'Ava & Pegu, à quatre-vingt lieues de *Mero*, & à près de trois-cens d'*Ava*. Au-deſſus de *Sirian* elle reçoit la Riviere de Pegu, & à dix lieues au-deſſous elle ſe jette dans la Mer. En la deſcendant depuis *Ava* tous ſes bords ſont couverts de villages, qui valent ſouvent mieux que les bourgs de France, & qui ne ſont pas à plus d'un mille & demi l'un de l'autre. Ils ſe ſervent de bâtimens auſſi grands que nos plus gros vaiſſeaux, quoiqu'ils les conſtruiſent ſans y mettre ni clou ni cheville; ils n'ont qu'une ſeule voile, mais beaucoup plus haute & plus large qu'aucune qu'il y ait ſur les plus grands vaiſſeaux d'Europe. Les Chinois dont on a parlé, mirent un

(*a*) *Couye* Obſ. Mathem. ap. *Mem. de l'Acad.* 1692. p. 400, 401.

(*) *De Faria* dit d'après *Pinto*, que vers l'an 1539 les Etats du Roi d'*Ava* avoient deux mois de chemin d'étendue, & qu'on y comptoit ſoixante-deux villes, mais il n'en nomme aucune.

(†) Dans la derniere Carte des Jéſuites *Tong-Chang*.

(‡) Dans la même Carte *Teng-ye-Cheou*.

(§) *Mendez Pinto* l'appelle par-tout *Queytor*.

SECTION I. *Description du Pays d'Ava.*

un mois à aller d'*Ava* à *Pegu*, & de la premiere de ces deux villes il y a quinze petites journées par terre juſqu'à *Siam* (*a*).

La Ville d'Ava.

La Capitale d'*Ava*, qui porte le même nom que le Royaume, eſt environ de la grandeur de *Rheims* en France. Les maiſons ſont hautes & bâties de bois, les rues ſont bien allignées, & il y a des arbres des deux côtés (*b*). La raiſon pourquoi les maiſons ne ſont que de roſeaux & couvertes de chaume, eſt, dit-on, pour pouvoir forcer par le feu les criminels, qui refuſent de comparoître quand ils ſont cités. Mais cette façon de bâtir diminue beaucoup de la beauté de la ville, qui eſt grande & peuplée.

Palais du Roi.

Le Palais du Roi eſt grand & bâti de pierre, mais les bâtimens ſont peu de choſe. On y entre par quatre portes. Celle qui eſt à l'Orient s'appelle la *Porte d'or*, parceque c'eſt par-là qu'entrent les Ambaſſadeurs, qui apportent des préſens. La ſeconde Porte, au Midi, eſt celle *de la Juſtice*, parceque c'eſt par-là que paſſent tous ceux qui ont des requêtes à préſenter, des accuſations à intenter, ou des plaintes à faire. La troiſieme ſe nomme *la Porte de la faveur*, c'eſt par-là que ſortent tous ceux qui ont obtenu quelque grace du Monarque, & les criminels qu'il daigne abſoudre, auſſi bien que ceux qu'on mene au ſupplice chargés de fers. La Porte du Nord, qui fait face à la Riviere, eſt appellée *la Porte de la magnificence*, elle ne s'ouvre que pour le Roi lorsqu'il ſort, on y paſſe toutes les proviſions & l'eau dont on a beſoin dans le Palais (*c*).

Sa Magnificence.

Telle eſt la deſcription qu'en fait M. *Aliſon*, mais *Du Chatz* en donne une idée plus avantageuſe. Il dit qu'il eſt doré en dedans & au dehors, qu'il eſt d'un plan quarré, & qu'il conſiſte en quatre corps de logis, qui ont chacun environ cent trente toiſes de longueur. Le même Auteur dit qu'il a trouvé la Latitude d'Ava de vingt-un degrés, mais il ne dit pas de quel inſtrument il s'eſt ſervi pour prendre la hauteur (*d*). Une choſe digne de remarque, c'eſt qu'*Antoine Zeni* fait mention de cette ville dès l'an 1430, cet Auteur rapporte, qu'ayant remonté le Gange juſqu'à *Chernoweva* & *Maarazia* (*), il alla de-là par terre en dix-ſept jours à la ville d'*Ava*, qui a, dit-il, quinze milles de tour. Il ajoute que les habitans de l'un & de l'autre ſexe ſe livrent fort à la bonne chere. Mais ce qu'il y a de plus curieux dans ce Voyageur, c'eſt qu'il eſt le premier qui parle de ces ſonnettes que les hommes portent; il dit qu'elles ſont d'or, d'argent ou d'airain, qu'elles ſont de la groſſeur d'une noix, & que de vieilles femmes gagnent leur vie à les débiter (*e*).

Commerce de Pierres précieuſes.

La ville d'*Ava* fait un grand commerce de Muſc & de Pierres précieuſes, principalement de Rubis & de Sapphirs; & elle faiſoit ce commerce dès le tems d'*Elouard Barboſa*, en 1516: ce Voyageur remarque auſſi que les

(*a*) *Couye* Obſ. Mathem. ap. *Mém. de l'Acad.* 1692. p. 400, 401.
(*b*) *Du Chatz*, ubi ſup.
(*c*) *Hamilton*, Vol. II. p. 45.
(*d*) *Du Chatz*, l. c.
(*e*) *Nic. da Conti* ap. *Purchas* Vol. III. p. 158.

(*) On ne trouve point de ville du nom de *Chernoweva* dans les Voyageurs modernes. *Zeni* l'appelle *Cernowem*. Quant à *Maarazia* ce doit être certainement *Maha Rajah*, qui veut dire le *Grand Rajah*, c'eſt-à-dire le Chef des *Rajahs* ou Rois Indiens.

les habitans ſont habiles Jouailliers, & *Methold* dit que c'eſt de-là que viennent les rubis & les ſapphirs les plus eſtimés (*a*). Cette ville a ſans-doute éprouvé bien des changemens, par les guerres & par les révolutions arrivées en divers tems, & ſur-tout en 1583, lorſque le Roi de Pegu la fit raſer, & relegua tous les habitans dans les Bois, après la révolte de ſon oncle (*b*). Section 1. *Deſcription du Pays d'Ava.*

Les Voyageurs parlent encore d'autres villes du Royaume d'*Ava*, comme *Bacan*, *Chaleu* & *Prom*, dont on a déja dit quelque choſe dans l'Hiſtoire du Pegu, & on en trouve les noms dans la Carte que *Du Chatz* a donnée du cours du *Menan Kiou*. *Bacan* étoit la Capitale d'un Royaume, dont *Chaumigrem*, ſecond Roi Barma du Pegu, fit la conquête. *Prom* étoit la Capitale d'un autre petit Royaume, qui ſouffrit beaucoup dans les guerres des Barmas : à l'égard de *Chaleu*, *Pinto* dit qu'il y avoit une ville & un Royaume de ce nom, & il fait d'*Ava* la Capitale de ce Royaume.

SECTION II.

Des Habitans d'Ava.

Les Voyageurs ne nous fourniſſent pas des lumieres ſuffiſantes pour décider ſi les habitans du Royaume étoient originairement *Barmas*, ou ſi c'étoit une Nation différente. *Mendez Pinto* parle à-la-vérité d'un Peuple, qu'il nomme *Chaleus*, habitans d'un Royaume du même nom, dont il fait *Ava* la Capitale. Mais comme ce Voyageur n'eſt pas clair dans ce qu'il en dit, & que d'ailleurs on ne peut pas trop faire de fonds ſur ſes relations, nous n'oſons rien affirmer à cet égard ſur ſon autorité. En un mot, comme il y a au moins plus de deux ſiecles que les *Barmas* ont été en poſſeſſion non ſeulement du Royaume d'*Ava*, mais encore de pluſieurs autres Royaumes qui y ſont annexés, & que c'eſt la ſeule Nation dans l'étendue de leur domination dont nous ayons eu juſqu'à préſent connoiſſance, nous nous bornerons à ce qui les regarde. Section II. *Habitans d'Ava.* *Habitans d'Ava.*

Les *Barmas*, que quelques-uns nomment *Buramas* & *Vermas*, mais qu'on appelle communément *Bramas*, ſont une Nation que nous avons déja fait connoître quant à leur figure & à leur habillement dans l'Hiſtoire du *Pegu*. Nous ajouterons ſeulement ſur le témoignage de *Da Cruz*, qu'ils reſſemblent extrêmement pour les traits du viſage aux Chinois (*c*); & il y en a qui croyent que tous les habitans de la Preſqu'iſle au-delà du Gange ſont d'origine Chinoiſe, à cauſe de la grande reſſemblance de figure & même de coutumes. Barmas.

Suivant *Mendez Pinto*, ces *Barmas* ou *Bramas* habitoient originairement les montagnes qui environnent le Pegu, Pays qui avoit environ deux-cens lieues en longueur ſur quatrevingt de largeur. Par degrés ils étendirent leurs frontieres dans les Pays voiſins, en faiſant des conquêtes, qu'ils reperdoient quelquefois. Vers l'an 1516 que *Barboſa* étoit aux Indes, le Royaume de *Verma*, ainſi qu'il l'appelle, s'étendoit le long des côtes depuis *Leur Pays, & leurs conquêtes.*

(*a*) *Purchas*, Vol. V. p 1017. (*b*) *Balbi*, p. 114. (*c*) *Da Cruz*, ap. *Purchas*, Vol. III. p. 167.

SECTION II. *Habitans d'Ava.*

puis Bengale vers le Midi juſqu'au Pegu, & Arracan étoit au Nord dans les terres. Peu de tems après ils furent chaſſés des Pays maritimes, où ils ne faiſoient aucun commerce, n'ayant point de Ports qui y fuſſent propres, & les habitans d'Arracan s'en emparerent. En 1539 leur puiſſance étoit tellement abbaiſſée, que quoique peu auparavant ils fuſſent encore maîtres d'Ava, ils étoient en ce tems-là tributaires du Roi de Pegu. Mais bientôt après un accident leur fournit une occaſion favorable non ſeulement de recouvrer leur liberté, mais de ſubjuguer le Pegu à leur tour, qu'ils reperdirent très-peu de tems après: s'en étant de nouveau rendus maîtres vers le milieu du ſeizieme ſiecle, ils ſoumirent ſous la conduite d'un Prince guerrier preſque toute la Preſqu'iſle de l'Inde au-delà du Gange. Sous le regne du fils de ce Prince ils perdirent le Pegu & d'autres Pays, mais dans l'eſpace de quelques années ils les reconquirent & en ſont demeurés en poſſeſſion depuis.

SECTION III.

*Le Gouvernement d'*Ava.

SECTION III. *Gouvernement d'Ava.*

LE Gouvernement d'*Ava* eſt arbitraire: les ordres du Roi ſont des Loix, mais il gouverne par lui-même avec beaucoup de ſoin & de douceur. Il punit ſévérement les Gouverneurs des Provinces ou des villes, s'ils ſont coupables d'oppreſſion ou de malverſations. Pour être inſtruit de quelle maniere les choſes vont par-tout, chaque Gouverneur doit avoir un Député à la Cour, qui fait ſa réſidence ordinaire dans *Ava*, qui eſt aujourd'hui la Capitale. Ces Députés ſe rendent tous les matins dans un appartement du Palais, joignant un autre où le Roi ſe trouve, qui de-là peut voir toute l'Aſſemblée, ſans être vu. Un Page ſe tient dehors pour appeller celui que le Roi demande pour faire rapport de l'état de ſa ville & de ſa Province, ce dont il s'acquitte en faiſant une profonde révérence du côté de l'appartement où ſe tient le Roi. Si l'on cache quelque choſe, & que ce Prince vienne à le ſavoir, le délinquant eſt rigoureuſement puni. C'eſt ainſi que ce Monarque paſſe la matinée après ſon déjeuné, à prendre connoiſſance de ſes affaires & de celles qui intéreſſent ſes ſujets.

Comment le Roi eſt informé de toutes les affaires.

Peines Capitales.

En matiere de trahiſon, de meurtre ou d'autres cas graves, le Roi nomme des Juges pour juger le Prévenu; s'il eſt convaincu, il ſigne la ſentence de mort, qui porte que le Coupable ne foulera plus ſa terre: l'exécution ſuit d'abord, qui conſiſte ordinairement à le décapiter, ou à le jetter aux éléphans, qui l'écraſent ſous leurs pieds. Quelquefois les criminels ſont relegués pour un certain tems dans les Bois (*); quand le terme eſt expiré, s'ils n'ont pas été dévorés par les tigres ou tués par les éléphans ſauvages, ils ont la permiſſion de revenir, & de paſſer le reſte de leur vie à ſoigner un éléphant apprivoiſé; pour de moindres fautes, ils ne ſont condamnés.

(*) C'eſt ſuivant *Balbi* la peine qu'on inflige ordinairement aux Voleurs.

nés pour toute leur vie qu'à nettoyer les écuries des éléphans du Roi (*a*). Section III. *Gouvernement d'Ava.*

Les Loix ſont fort ſéveres dans les affaires civiles, entr'autres par rapport aux dettes; on ne perd jamais rien, de façon ou d'autre il faut qu'elles ſe payent, & s'il n'y a pas d'autre reſſource, on vend le Débiteur & ſa famille, comme nous l'avons remarqué ailleurs. Quand les Peguans ont beſoin d'argent, ils s'engagent non ſeulement eux-mêmes, mais encore ils engagent leurs femmes & leurs enfans pour en avoir. S'ils ne payent pas à l'échéance du terme, le Créditeur eſt en droit de les ſaiſir tous & de les enfermer dans ſon magazin. Il en eſt tellement maître, que s'il en a envie il peut coucher avec la femme du Débiteur inſolvable, mais en ce cas-là la dette eſt tenue pour entierement acquittée (*b*). *Loix pour Dettes.*

Toutes les villes & les bourgs des États de ce Monarque ſont des eſpeces de Républiques Ariſtocratiques. Le Prince ou le Gouverneur juge rarement en perſonne, mais il établit un Lieutenant aſſiſté de douze Conſeillers ou Juges, qui ſiégent tous les dix jours une fois, ou plus ſouvent ſi la néceſſité le requiert. Ils s'aſſemblent dans une grande ſalle, où ils ſont ſur une eſtrade haute de trois pieds, au bas de laquelle il y a de doubles bancs, ſur leſquels le peuple s'aſſied ou ſe met à genoux, pour entendre les délibérations du Conſeil. La ſalle eſt ſoutenue par des piliers de bois & ouverte de tous côtés. Les Juges ſont aſſis au milieu ſur des nates, & étant en cercle aucun d'eux n'a le pas ſur l'autre. Il n'y a ni Procureurs ni Avocats qui plaident, chacun a le privilege de plaider ſa propre cauſe, ou de l'expoſer par un écrit, qui ſe lit publiquement, & il eſt ſûr que ſon affaire eſt décidée tout au plus en trois ſéances. On ne donne rien aux Officiers de cette Cour, qui s'appelle *Rounday*; c'eſt le peuple qui fournit à la dépenſe, qui eſt fort petite. *Police des Villes.*

Derriere les Juges il y a des Clercs, qui couchent par écrit tout ce que le Demandeur & le Défendeur ont à dire, & l'affaire ſe décide par la ſentence du Gouverneur & du Conſeil. S'il arrive qu'il y entre la moindre partialité en faveur de quelqu'une des Parties, & que le Roi en ſoit informé par les Députés qui ſont à la Cour, la ſentence eſt annullée, & les Juges ſont punis. Cet ordre eſt un grand frein pour le Conſeil, & fait que les appels ſont fort rares. D'autre côté, ſi un appel eſt mal fondé, l'appellant eſt châtié; & cette juſte ſévérité prévient ces procès onéreux, qui ſont ſi ordinaires dans les Pays où il n'y a point de peines décernées contre ceux qui engagent de longues & injuſtes procédures (*c*). *Excellens Réglemens.*

Les épreuves, qu'on appelle *Ordéal*, ſont fort ordinaires au Pegu, pour découvrir le meurtre, le larcin ou le parjure, & pour démêler la vérité, quand les preuves ſont douteuſes ou contradictoires. Ces épreuves ſont de différens genres. Quelquefois on fait mâcher & avaler du riz crud aux deux Parties; & ils prétendent que le coupable ne peut venir à bout de l'avaler, & qu'il ſe trouve ainſi convaincu. D'autres fois on oblige l'accuſé & l'accuſateur de ſe tenir à un pilier qu'on enfonce dans la Riviere, & celui qui peut demeurer le plus long-tems ſous l'eau a gain de cauſe. Le *Epreuves.*

cou-

(*a*) *Hamilton*, Vol. II. p. 42. (*b*) *Balbi*, p. 127. (*c*) *Hamilton*, p. 47.

SECTION III. *Gouvernement d'Ava.*

coupable, c'eſt-à-dire celui qui a l'haleine la plus courte, eſt obligé de demeurer trois jours & trois nuits couché ſur le dos, avec la tête entre des ceps, ſans manger ni boire, & eſt condamné à ſervir; c'eſt de cette façon que l'on punit les Calomniateurs & ceux qui diffament les autres. Il ont encore la coutume, quand on accuſe de crimes énormes, de faire mettre la main nue dans de l'huile bouillante ou dans du plomb fondu; & ſi l'accuſateur ſe brûle, il faut qu'il ſubiſſe la peine décernée contre le crime dont il s'agit; ce qui fait qu'ils ſont fort ſur leurs gardes en fait de calomnie. En un mot, ſi quelqu'un appelle une femme P. & qu'il ne puiſſe prouver le fait, il eſt condamné à une groſſe amende (*a*).

Comment on accommode les Différends.

A l'égard des petits différends & des diſputes qui s'élevent entre voiſins, ce ſont ordinairement les Eccléſiaſtiques qui les accommodent, ne ſe donnant point de repos qu'ils n'ayent reconcilié les Parties; la reconciliation ſe fait en mangeant du *Champok* (*) de la main l'un de l'autre, c'eſt-là le ſceau de l'amitié. Il ne faut pas oublier de donner aux Eccléſiaſtiques du Pegu une autre louange qui leur eſt dûe. Par une Loi du Pays les Etrangers qui font naufrage ſur les côtes, ſont eſclaves du Roi; mais les Gouverneurs ne font pas valoir la Loi, par la médiation des Eccléſiaſtiques; & lorſque les malheureux qui ſont dans le cas vont à leurs Temples, ils ont ſoin de les pourvoir de nourriture & d'habits. S'ils ſont malades ou bleſſés ils les gardent juſqu'à leur guériſon, leur donnent des Lettres de recommandation pour le Couvent le plus proche, & ainſi de l'un à l'autre, juſqu'à ce qu'ils trouvent l'occaſion de s'embarquer pour *Sirian* (*b*).

SECTION IV.

*Du Roi ou Empereur d'*Ava.

SECTION IV. *Du Roi d'*Ava.

LE Roi ou Empereur d'*Ava* donne une grande attention aux affaires publiques. Peu après ſon lever, il s'habille & prend ſon déjeuné, qui conſiſte ordinairement en du riz à l'eau & aſſaiſonné de *Prok*, dont nous avons parlé en traitant du Pegu. Le *Prok* dont ſe ſert le Roi eſt fait de chevrettes ſéchées & pulvériſées, avec du ſel & du poivre long, ce qui fait une ſauce fort piquante, qui eſt très-eſtimée. Quand il a déjeuné, il ſe retire dans l'appartement dont on a parlé, pour entendre ce qui ſe paſſe dans l'Aſſemblée des Députés, & pour écouter les requêtes de ſes ſujets, ſi on peut donner le nom de ſujets à des gens qui ne s'approchent de lui qu'avec les marques dû reſpect le plus ſervile (*): le titre le plus relevé qu'aucun d'eux prenne, c'eſt celui de premier Eſclave du Roi. Quand

Occupation & reſpect qu'on porte au Roi.

(*a*) *Hamilton*, p. 98. (*b*) *Ibid.* p. 61.

(*) *Champok* eſt de mauvais Thé, qui croît ſur un arbriſſeau comme l'autre.

(†) Le même qu'on rend au Roi du Pegu, dont ce Prince n'eſt proprement que le ſucceſſeur, réſidant ſeulement dans un autre endroit de ſes Etats; de ſorte que ce que l'on rapporte ici touchant le Roi, n'eſt qu'une addition à ce que l'on a dit plus haut; mais nous l'avons placé ici, parcequ'on l'applique au Prince qui regne à *Ava*.

Quand les vaſes où l'on porte l'eau, & les paniers qui contiennent les fruits deſtinés pour la table de ce Prince, paſſent dans les rues, un Officier les accompagne, & tous ceux qu'il trouve en ſon chemin ſont obligés de ſe mettre à genoux juſqu'à ce qu'il ſoit paſſé. SECTION IV. *Du Roi d'Ava.*

Pour que leurs paroles affortiſſent leurs actions, ils ne parlent au Roi qu'avec la plus baſſe adulation; ils l'appellent *Kiak*, c'eſt-à-dire Dieu; lorſqu'il écrit à quelque Prince étranger il prend le titre de „ *Roi des Rois*, „ auquel tous les autres doivent obéir, comme étant ami & parent de „ tous les Dieux du Ciel & de la Terre; celui qui par l'affection qu'ils „ ont pour lui eſt la cauſe de la conſervation de tous les animaux, & de „ la ſucceſſion réguliere des ſaiſons; de frere du Soleil, de proche parent „ de la Lune & des Etoiles, de Maître abſolu du flux & reflux de la Mer, „ de Roi de l'Eléphant blanc & des vingt-quatre paraſols (*)". Ces paraſols ſont des paraſols ordinaires de la Chine, couverts de betille mince de Coromandel, & dont les cannes ſont vernies & dorées. Comme ſes ſujets n'oſeroient ſe ſervir de pareils paraſols, ce Prince a la vanité de défendre aux autres Rois d'en avoir quand ils ſortent. *Vanité de ce Prince.*

Lorſqu'il a dîné, il fait ſonner de la trompette, pour ſignifier à ſes Eſclaves, c'eſt-à-dire à tous les autres Rois de l'Univers, qu'ils peuvent ſe mettre à table, parceque leur Seigneur a fini ſon repas. Comme il appelle tous les autres Princes ſes Eſclaves, quelques puiſſans & éloignés qu'ils ſoient, quand leurs ſujets abordent dans ſes Ports pour commercer, ou par quelque autre raiſon, ils ſont regardés comme tels. Quand un Ambaſſadeur étranger eſt admis à ſon audience, il eſt accompagné d'un grand nombre de Gardes, on ſonne les trompettes, & des Hérauts proclament à haute voix l'honneur qu'il va recevoir, en ayant la permiſſion de voir le Roi des Rois, la gloire de toute la Terre. Quand l'Ambaſſadeur eſt arrivé entre la porte & l'eſcalier qui conduit à la Chambre d'audience, le Maître des Cérémonies le prend, le fait proſterner trois fois en y allant, & il doit reſter dans cette poſture avec les mains élevées au deſſus de la tête, ſans ſe lever, juſqu'à ce qu'on liſe l'ordre pour cela. Et comme les bêtes mêmes doivent rendre hommage à ce Monarque univerſel, on accoutume les éléphans à ſe coucher ſur le ventre, quand il paſſe auprès d'eux (*a*). *Autorité qu'ils s'arrogent.*

Ses Soldats & ſes Officiers militaires n'ont point de paye; chaque Commandant a une Province ou une ville avec des terres; du revenu deſquelles il doit entretenir des milices, prêtes à marcher en cas de guerre, & fournir au Palais les proviſions que le Pourvoyeur demande. En tems de guerre on leur donne une paye, on leur fournit des armes, des habits & des vivres; & quand la guerre eſt terminée, on remet les armes & les habits dans les magazins. C'eſt ce qui fait que les troupes de ce Roi ſont fort mal diſciplinées, & un homme d'un médiocre courage peut paſſer pour *Comment ſes Troupes ſont payées.*

(*a*) *Alliſon* ap. *Hamilton* l. c. p. 42.

(*) Les Princes de cette Preſqu'iſle ſe ſervent de ces Paraſols comme de marques de leur dignité; ils ſont deſtinés, ſemble-t-il, à déſigner le nombre de Royaumes conquis par les Rois Barmas, & qu'ils ont ajoutés à leurs Etats.

SECTION IV. *Du Roi d'Ava.*

pour un Héros dans ce Pays-là. C'eſt-là ce que rapportent les Voyageurs les plus modernes; mais ceux qui les premiers ont été au Pegu, ont admiré l'ordre qui regnoit parmi les troupes. On connoît la qualité d'un Officier par ſa pipe à tabac; elle conſiſte en trois morceaux, la tête, le tuyau, & le bout qu'on met à la bouche; la tête eſt de quelque métal ou de terre avec un trou pour y faire entrer le tuyau, qui eſt fait de roſeau à jointures, & le bout eſt d'or, qu'on enchaſſe dans le roſeau, & qui a auſſi des jointures dont le nombre indique le rang de l'Officier, qu'on reſpecte à proportion qu'il y en a plus ou moins (*a*).

On peut appliquer au Royaume d'Ava, ce qu'on a dit de la Religion, des Temples & du Clergé du Pegu. Loix. Coutumes & preſque tout ſont les mêmes dans l'un & dans l'autre Pays. Il ne reſte donc qu'à rapporter ce que l'on ſait de l'Hiſtoire d'*Ava*.

SECTION V.

Hiſtoire d'Ava.

SECTION V. *Hiſtoire d'Ava.*

Anciennes Relations.

CE que nous avons à dire ſur l'Hiſtoire de ce Royaume eſt peu de choſe, & n'eſt guere plus que ce que l'on a déja vu dans celle du Pegu. Du tems de *Nicolo di Conti*, vers l'an 1430, *Ava* paroît avoir été une Monarchie indépendante & très-floriſſante (*b*). Lorſque *Vertoman* ou *Barthema* étoit dans ce Pays, en 1505, les Rois d'Ava & de Pegu étoient en guerre depuis deux-cens-ans, & en étant venus aux mains en bataille rangée, le dernier remporta la victoire. L'avantage ne fut pas cependant aſſez grand pour mettre le Roi d'Ava dans la néceſſité de ſe rendre vaſſal, puiſque d'abord après on voit ce Monarque en campagne à la tête d'une puiſſante armée, quoique nous ignorions s'il ſe donna une autre bataille, & comment la guerre ſe termina, notre Auteur étant parti du Pegu avant qu'il y eût rien de décidé (*c*).

Les Barmas attaquent & ſoumettent le Royaume d'Ava.

On ne trouve plus rien ſur les affaires d'Ava juſqu'à l'an 1545, que *Para Mandara*, Roi Barma, ayant conquis le Pegu, s'avança avec une nombreuſe armée pour attaquer *Prom*, ville de la dépendance d'Ava, dont le Roi avoit épouſé la fille de celui d'Ava; le motif de cette expédition fut, que le Conquérant avoit appris que le Roi d'Ava avoit deſſein de donner paſſage ſur ſes terres à l'armée de l'Empereur de *Pandalu*, qui venoit attaquer ſes Etats. Les *Barmas* ſe rendirent maîtres de *Prom* par trahiſon, & après avoir traité le Roi & la Reine avec la derniere inhumanité, ils raſerent la ville. De-là le Vainqueur alla à *Meleytay*, Forteresſe à douze lieues plus haut, qu'il prit après avoir défait le Prince d'*Ava*; ayant enſuite embarqué ſes troupes il remonta la Riviere dans le deſſein d'attaquer la ville d'*Ava*; mais comme il la trouva en état de ſe bien défendre, & qu'il apprit qu'un puiſſant Corps de troupes venoit des montagnes de *Pandalu* à ſon

(*a*) *Hamilton*, p. 46.
(*b*) Voy. *Purchas* Vol. III. p. 158.
(*c*) *Vertoman* ap. *Wille's* Collect. p. 402.

ſon ſecours, il s'en retourna à *Prom*, & remit ſon expédition contre Ava, juſqu'à ce qu'il ſe fût fortifié par des alliances avec d'autres Princes (*a*). Section V. *Hiſtoire d'Ava.*

Para Mandara s'étant trouvé depuis engagé en d'autres guerres, on n'entreprit plus rien contre Ava ſous ſon regne. Mais *Chaumigrem* ſon ſucceſſeur ne fut pas ſitôt monté ſur le trône en 1553, qu'il médita la conquête de tous les Royaumes voiſins, & Ava fut ſans-doute un des premiers qu'il ſoumit, quoique les Auteurs ne marquent pas le tems précis de cette conquête: elle doit cependant avoir précédé ſon expédition contre les Royaumes de *Jangoma* & de *Laos*, en 1556 ou 1559 au plus tard (*b*).

Après la mort de *Chaumigrem*, en 1583, le Roi d'Ava, qui étoit ſon frere, & oncle de *Pranjinoko* ſon ſucceſſeur, refuſa de rendre hommage à ſon neveu; celui-ci l'attaqua, & le tua en combat ſingulier. *Ava* demeura ſoumis au Pegu pendant la vie de ce Monarque; mais à ſa mort le Royaume de Pegu étant tout ruiné & la Monarchie anéantie, le Roi d'Arracan s'en empara; ſans-doute qu'alors le Royaume d'Ava devint indépendant, & eut ſon Roi particulier. Aucun de nos Auteurs ne nous apprend qui étoit ce Roi. *Naydu*, fils ainé de *Pranjinoko* & Roi d'Ava, ayant abandonné ſon pere pendant le ſiege de Pegu en 1599, fut, dit-on, tué par ordre de la Reine de *Tangu* ſa tante. Il y avoit à-la-vérité à la Cour d'Arracan deux autres fils de *Pranjinoko*, *Shimi Kolia* & *Markettam*, dont l'un fut peut-être mis ſur le trône d'Ava par le Roi d'Arracan. Mais cela ne pourroit s'être fait qu'après l'expédition contre *Sirian* en 1603 ou 1604, où ces Princes accompagnerent celui d'Arracan, & il n'y a pas d'apparence que le trône d'Ava ait reſté ſi longtems vacant. D'ailleurs en ce cas-là le Roi d'Arracan auroit vraiſemblablement obligé ſon priſonnier à renoncer à ſes droits ſur le Pegu, au-lieu qu'après l'an 1607 nous ne voyons plus ce Monarque agir comme Souverain de ce Royaume. *L'Empire de Pegu détruit.*

Quoi qu'il en ſoit, le Roi d'Ava étoit un Prince *Barma*, & probablement de la famille des Barmas du Pegu. C'étoit auſſi un Prince courageux, qui avoit déja commencé à étendre ſes frontieres, & il y a de l'apparence que le Roi d'Arracan, voyant qu'il devenoit puiſſant, lui céda le Royaume de Pegu ſans lui conteſter ſes droits. Il tourna enſuite ſes armes contre le Roi de *Tangu*, & l'obligea à devenir ſon Vaſſal. Après quoi nos Auteurs ne rapportent plus rien des actions de ce Prince, que ſon expédition contre *Sirian*, qui fut obligée de céder à ſes armes, ayant plus d'une fois réſiſté aux attaques du Roi d'Arracan & de ſes Alliés. La priſe de *Sirian* tombe en 1613, & deux ou trois ans plus tard, en 1615 ou 1616, nous trouvons que le Roi d'Ava avoit reconquis le Royaume & la ville de *Jangomay* ou *Jangoma* ſur celui de Siam, qui s'en étoit emparé en 1604. *Rétabli.*

Le caractere guerrier de ce Prince nous fait juger que c'eſt le même qui avoit ſubjugué le *Tangu* & pris *Sirian*. On dit qu'il étoit neveu de ſon prédéceſſeur, à qui il avoit ſuccédé au préjudice des enfans de ce Prince. Il paroît par-là qu'Ava avoit eu deux Rois depuis la grande révolution ar- *Le Siege Royal transféré.*

ri-

(*a*) Voy. ci-deſſus *Ch.* IV. *Sect.* 5. (*b*) *Purchas* Vol. III. p. 168. ci-deſſus l. c.

SECTION V. *Hiſtoire d'Ava.*

rivée au Pegu en 1600, à moins qu'on ne ſuppoſe que ce Monarque victorieux étoit neveu de *Pranjinoko*, le dernier Roi du Pegu. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'il tranſporta le Siege Royal de la ville d'Ava dans celle de Pegu, qui commença à refleurir & à ſe relever de ſa derniere ruine; car les Anglois le trouverent en 1619 dans cette ville avec ſa Cour (*a*). Il y a de l'apparence que depuis ce tems-là les Rois, ou Empereurs de ces deux Royaumes, ont fait leur réſidence tantôt dans l'une tantôt dans l'autres de ces Capitales; mais il eſt incertain en quel tems ils l'ont fixée à Ava, où elle eſt à préſent, & même depuis plus d'un ſiecle; peut-être parceque cette ville eſt plus au centre de l'Empire, & que le Roi peut delà mieux tenir les Pays conquis dans la ſoumiſſion.

Quoi qu'il en ſoit, la Cour paroît avoir été à Ava vers ce tems-là; car on dit que les *Lanjans* ou *Laos*, que le Conquérant Barma avoit emmenés au Pegu, prirent dans la ſuite les armes, & s'ouvrirent par force un paſſage pour s'en retourner dans leur Pays, en faiſant main baſſe ſur tous les Peguans qui voulurent s'y oppoſer. Le Roi d'Ava, qui voyoit bien qu'il ſeroit difficile de les réduire par la voie des armes, médita de les ſurprendre, en feignant d'être de leurs amis; mais il mourut en 1647, avant que d'avoir pu exécuter ſon projet; & pour prévenir ſon ſucceſſeur, ils attaquerent ſes Etats, & firent de grands ravages ſur les frontieres de Pegu, d'où ils emporterent un grand butin, ſans trouver d'oppoſition de la part du Roi d'Ava; parceque ce Prince, qui ſavoit qu'il étoit haï de ſes ſujets, craignit qu'ils ne ſaiſiſſent cette occaſion pour ſe ſoulever. Nonobſtant cela il faut qu'ils ayent été obligés de ſe ſoumettre aſſez peu de tems après; car en 1652 nous les trouvons tributaires d'Ava, comme on le verra dans leur Hiſtoire (*b*).

CHAPITRE VI.

Le Pays ou le Royaume de JANGOMA.

Le Royaume de Jangoma.

ON a déja obſervé que les Européens ont peu ou point de connoiſſance des Pays dépendans de l'Empire d'Ava qui ſont au Nord depuis la Capitale juſqu'aux frontieres de la Chine; on ne ſait gueres quels Etats ou Royaumes il y a, & on ne connoît ni la qualité de ces Contrées ni leurs habitans. On voit ſeulement en général par la relation des quatre Chinois dont on a parlé plus haut, qu'après être ſortis de la Province de *Yunnan*, ils ne trouverent durant cinq jours que des déſerts; qu'enſuite ils rencontrerent journellement des habitations le long de la Riviere. Nous n'avons pas aſſez de lumieres pour décider, s'il en eſt de même par-tout le long des frontieres des deux Empires de la *Chine* & d'*Ava*, juſqu'aux terres des *Laos*, qui bornent *Ava* à l'Orient. On ſait ſeulement en général par les Latitudes obſervées à Ava, & le long des frontieres de la Chine, join-

Pays entre Siam *& la* Chine.

(*a*) *Purchas.* Vol. III. p. 168. *Ibid.* l. c. (*b*) *Marini* Deſcript. de Tonquin, p. 368.

jointes aux Cartes du *Tibet* & de la Province de *Yun-nan* par les Jéſuites, qu'il doit y avoir une vaſte étendue de Pays entre deux; & la Tradition des Siamois, des Laos & des autres Peuples voiſins porte, que ce Pays étoit autrefois habité par une Nation puiſſante, dont les terres s'étendoient fort loin. *Le Royaume de* Jangoma.

Ce Peuple ſe nommoit *Tay-yay*, c'eſt-à-dire les *grands Francs* ou *Libres*, c'eſt le nom que leur donnent encore les Chinois & les Siamois: ils habitoient au Nord des derniers, qui reconnoiſſant qu'ils en tirent leur origine s'appellent eux-mêmes *Tay-noe* ou les *petits Francs*. Les Chinois nommoient ce Pays *Ko-ſang-pye*; il falloit, ſelon eux, trois mois pour en faire le tour, & le Royaume étoit gouverné par les Prêtres (*a*). Les Péguans appelloient probablement ce Peuple *Sions* ou *Siams*, ce qui, dit-on, ſignifie *libre* dans leur Langue, & c'eſt ſans-doute de-là que les Portugais ont tiré le nom de *Siam*, qui eſt inconnu dans le Pays même. Il y a de l'apparence que les *Laos* deſcendent du même Peuple, & peut-être eſt-ce delà que leur vient le nom de *Sions* ou *Sians Maons*, d'autant plus qu'on prétend que les Siamois tirent leur origine des *Laos* (*b*). *Le grand Siam.*

Quoi qu'il en ſoit, nous croyons trouver ici les deux puiſſans Empires, dont parle *Mendez Pinto*, de *Siamon* & de *Calaminham*, qu'il place dans cette Région. Il avoit apparemment entendu parler des *Sions Maons* ou *grands Siams*, & ſur ces légeres informations ſon imagination fertile forgea deux puiſſans Empires, dont il parle comme exiſtans dans le tems qu'il étoit au Pegu. Mais ignorant la diſtance préciſe de-là à la Chine, & des Pays limitrophes, il les a faits plus grands qu'il ne faut, ſelon ce que l'on connoît paſſablement aujourd'hui des limites de cette partie de l'Empire d'Ava. *Etendue de ſa Domination.*

De ce qu'on dit que les Prêtres gouvernent l'Etat, le P. *Du Halde* juge qu'il eſt vraiſemblable que le Pays que les Chinois appellent *Tay-yay*, eſt le même que *Laſſa*, & que *Ko-ſang-pii* eſt la même ville que *Barentola*, où le Grand-Lama du Tibet tient ſa Cour (*c*). Mais il n'y a aucune néceſſité de tranſporter le Tibet hors de ſa place naturelle pour rendre raiſon de cette ſingularité, puiſqu'il ſuffit de ſuppoſer qu'un des *Kutuktus* ou Vicaires du Grand-Lama a fait autrefois ſa réſidence dans ce Pays-là; & il eſt viſible que la Religion regnante dans toute la Preſqu'iſle au-delà du Gange dérive de celle du Tibet.

Le Mémoire Chinois qu'a donné du *Halde*, place *Ko-ſang-pii* ou le Pays de *Tay yay* à l'Ouëſt de *Leng* une des Provinces ſeptentrionales des *Laos*, & porte que ce n'eſt plus à préſent qu'une vaſte Forêt, qui ſe joint à celle de *Pabima pan*, laquelle eſt à l'Ouëſt de l'autre (*d*). Nous ignorons ſi c'eſt-là la vérité, où ſi ce n'eſt qu'une deſcription aſſortie aux idées imparfaites que les Voyageurs Chinois ſe ſont faites de ces Pays: ce qu'il y a de certain, c'eſt que *Jangoma* eſt le ſeul de toute cette vaſte Région dont les Voyageurs nous ont donné connoiſſance. *Aujourd'hui Déſert.*

Le

(*a*) *La Loubere* Deſcript. de Siam. T. I. p. 16-18. Amſt. 1700. *Du Halde* Deſcript. de la Chine. T. I. p. 126. in 4to.

(*b*) *De la Loubere*, l. c.

(*c*) *Du Halde* ubi ſup.

(*d*) *Idem* ibid.

Le Royaume de Jangoma.

Le Royaume de *Jangoma* ou *Jangomay* (*) eſt dans la partie la plus méridionale de ces Contrées, droit au Nord de *Siam*, ayant les Terres de *Laos* au Levant, & le Royaume d'*Ava* proprement dit au Couchant. Pour ce qui eſt de ſon étendue, aucun Voyageur ne l'a marquée, & nous ne pouvons la déterminer; cependant elle doit être aſſez conſidérable à en juger par le nombre de Troupes que le Roi peut mettre ſur pied, qui eſt, dit-on, ordinairement de trois-cens-cinquante-mille hommes, & qui au beſoin va à un million (*a*).

Le Royaume de Jangoma.

Mendez Pinto prétend avoir paſſé en 1545 par le Royaume de *Jangumas* en faiſant ſon voyage romaneſque à la Cour de *Calaminham*; mais nous avons plus de raiſon de croire que *Fitch* y a été; en 1587 il alla de la ville de Pegu, en tirant au Nord-Eſt par pluſieurs Pays fertiles, & au bout de vingt-cinq jours il arriva avec la Caravane à la ville de *Jamahey*. Il trouva le Pays uni, & coupé de Rivieres; les buffles & les éléphans ſauvages y étoient en grand nombre, & les maiſons étoient généralement de roſeaux & couvertes de chaume.

La Ville de Jamahey *ou* Chiamay.

La ville de *Jamahey* eſt fort peuplée, belle & grande; les maiſons y ſont de pierre & les rues larges (*b*). C'eſt-là tout ce que *Fitch* en dit, & nous concevons que cette ville eſt la même que *Mendez Pinto* & d'autres appellent *Chiamay*. Suivant les Siamois celle-ci eſt ſituée ſur la Riviere de *Menan*, qui traverſe le Royaume de Jangoma auſſi bien que celui de Siam du Nord au Sud, & elle eſt de quinze journées plus au Nord que les frontieres de leur Royaume, c'eſt-à-dire tout au plus de ſoixante ou ſoixante-dix lieues, ſuivant *La Loubere*, parceque ce ſont des journées par la Riviere & en la remontant (*c*). Nous croyons cependant que la diſtance eſt fort exaggérée par ces Etrangers; en déduiſant les détours de la Riviere, nous ne croyons pas que *Chiamay* ſoit en droite ligne à plus de quatre-vingt-dix milles au Nord de Siam, & qu'elle n'eſt pas au-delà du vingtieme degré, trente minutes, de Latitude (†).

Les Habitans.

Fitch dit que *Jamahey* eſt le Pays des *Lanjeyannes* ou *Lenjeyans*, que les Européens appellent *Jangomas*; par où il donne à entendre que ce ne ſont-là que des noms différens d'un même Peuple, ce qui ſe pourroit peut-être, mais nous croyons cependant plutôt que ce ſont deux Nations différentes; car le Royaume de *Jangoma* étant entre deux puiſſans Etats, celui d'*Ava* & celui des *Lanjangs*, qui ſont une branche des *Laos*, a été ſoumis tantôt à l'un tantôt à l'autre. Avant que *Chaumigrem*, Roi du Pegu, l'eût conquis vers l'an 1556, il avoit été vraiſemblablement pendant très-longtems en-

(*a*) *Hayes* de Reb. Japon &c. p. 748.
(*b*) *Fitch* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1740.
(*c*) *La Loubere*, Deſcript. de Siam, T. I. p 3.

(*) *Pinto* le nomme *Janguma*; *Methold*, *Zangomay*; d'autres *Jagoman* & *Jangoman*.

(†) C'eſt ſuivant nous toute la Latitude qu'on peut lui aſſigner; parcequ'alors elle eſt à moitié chemin entre les frontieres de *Siam* & celles de *Yun-nan* dans la Chine. Au lieu que dans la Carte de *La Loubere* on la met à vingt-cinq degrés, ce qui eſt trois degrés plus au Nord que ne le ſont les frontieres du *Yun-nan*, qui ſont ſous le même Méridien que *Chiamay*.

Digitized by Google

entre les mains des *Lanjans*, qui étoient devenus plus nombreux que les anciens habitans, ou qui les avoient peut-être même exterminés. Mais, ſoit que *Jangomas* ſoit le nom des anciens habitans, ou que ce ne ſoit qu'un nom que les Peguans, les Siamois & d'autres Peuples voiſins donnent aux *Lanjans*, il eſt certain que *Jangoma* eſt un Pays différent de celui de *Lanjang*, & que la ville de *Jamahey* ou *Chiamay* eſt à deux-cens milles peut-être de la Capitale de *Lanjang*, qui porte le même nom que le Pays (*a*). *Le Royaume de* Jangoma.

Les habitans de *Jamahay* ou *Chiamay* ſont bien faits & robuſtes. Ils n'ont qu'une toile autour du corps, rien ſur la tête, & vont nuds pieds, car l'uſage des ſouliers eſt inconnu dans ce Pays. Ils portent comme les Peguans & ceux d'Ava des ſonnettes à leurs parties naturelles. Les femmes y ſont communément plus belles qu'au Pegu. Les vivres ſont abondans dans le *Jangoma*; ils ſe ſervent de gâteaux de riz au-lieu de pain, n'y ayant point de bled dans le Pays. *Leur Habillement & leur Nourriture.*

Quand quelqu'un tombe malade, il fait vœu d'offrir quelque mets au Diable, s'il ſe rétablit. Quand il a repris la ſanté, il prépare un feſtin, auquel il invite ſes amis, qui apportent en préſent des fruits, qu'ils offrent au Diable en danſant au ſon des tambours, des flûtes & d'autres inſtrumens, & ils prétendent le chaſſer par-là. Pendant que la maladie dure, il vient toutes les nuits un *Talepoy* ou deux, qui chantent auprès du malade, pour plaire au Démon, afin qu'il ne lui faſſe pas de mal. Quand quelqu'un meurt, on met le corps ſur une eſpece d'échaffaud fait de roſeaux, couvert & doré par-tout; quatorze ou ſeize hommes portent cette machine hors de la ville au lieu où il doit être brûlé, précédés d'inſtrumens de Muſique, & accompagnés de tous les parens ou amis du défunt, qui donnent à cette occaſion de la toile & des nattes aux Prêtres. Après les funerailles, on ſe réjouit pendant deux jours, & enſuite la veuve, accompagnée de toutes ſes parentes & de ſes voiſines, ſe rend au lieu où le corps a été brûlé, où elles lamentent & pleurent, en cherchant & ramaſſant les os qui ont échappé au feu, qu'elles ont ſoin d'enterrer; voilà en quoi conſiſte tout leur deuil; ſeulement hommes & femmes de la parenté ſe raſent les cheveux, ce qu'ils ne font que dans ce cas-là, étant fort jaloux de leur chevelure (*b*).

Pimenta dit que le Pays de *Jangoma*, dont nous ſuppoſons que *Jamahay* eſt la Capitale, eſt abondant en Muſc, Poivre, Soie, Or, Argent & Cuivre (*c*). Mais *Fitch* ne parle que de Benjoin & de Cuivre, comme produits du Pays, & dit que les Chinois y apportent le reſte (*d*). En 1613 *Floris* envoya des marchandiſes de Siam à Jangoma pour tenter d'y faire commerce, & en 1615 ou 1616 on y envoya du même Pays dans la même vue un certain *Thomas Samuel*; mais le Roi de Pegu & d'Ava ayant attaqué le Royaume de Jangomay, le conquit ſur le Roi de Siam, & emmena *Samuel* & tous les Etrangers priſonniers au Pegu (*e*). *Commerce & Marchandiſes.*

Jangoma étoit autrefois un Royaume indépendant; on ne trouve point dans *Hiſtoire de* Jangoma.

(*a*) *Fitch* ubi ſup. p. 1740.
(*b*) *Ibid.* ubi ſup.
(*c*) *Ibid.* p. 1746.
(*d*) *Ibid.* ubi ſup.
(*e*) *New Collect. Voyag.* Vol. I. p. 441.

Le Royaume de Jangoma.

dans l'Hiſtoire en quel tems il fut ſoumis pour la premiere fois à quelqu'une des Puiſſances voiſines. Il ſemble que ce Royaume avoit ſon propre Roi en 1556, lorſque *Chaumigrem* le réduiſit ſous ſon obéiſſance, avant que de ſubjuguer les *Laos* (*a*). Il reſta dans la dépendance durant tout le regne de ce Monarque & celui de ſon ſucceſſeur; le frere de ce dernier en etoit Gouverneur avec le titre de Roi, & il y a de l'apparence qu'il l'avoit obtenu du vivant de leur pere, puiſque nous trouvons à la mort de *Chaumigrem* un autre de ſes fils qui étoit Roi d'Ava. Pendant les troubles qui agiterent le Pegu en 1598, les Prêtres perſuaderent au Roi de Jangoma de détrôner *Pranjinoko* ſon frere; la choſe ne devoit pas être difficile, s'il eſt vrai, comme on le dit, qu'il pouvoit mettre trois-cens-cinquante-mille hommes, & en cas de beſoin juſqu'à un million d'hommes en campagne (*b*). Mais pendant qu'il différoit l'exécution de ſon deſſein, ſuppoſé qu'il l'eût formé, les Rois de Tangu & d'Arracan s'étant ligués enſemble le prévinrent, & détruiſirent le Royaume de Pegu. Pour s'en venger & pour avoir ſa part du butin, il s'allia en 1600 avec *Rajah Api* Roi de Siam, nommé le Roi Noir, & ils attaquerent conjointement le Roi de Tangu (*c*). On ignore l'iſſue de cette guerre. Peut-être le Roi de Tangu acheta-t-il la paix, en leur faiſant part du butin, comme il avoit fait au Roi d'Arracan.

Change ſouvent de Maîtres.

Quelque tems après le Roi de Siam & celui de Jangoma, qui par la ruine du Pegu étoit devenu indépendant, s'étant brouillés, le Roi de Siam conquit le Royaume de Jangoma & celui de Lanjang. Cela doit être arrivé entre les années 1600 & 1605, qui eſt celle de la mort de *Rajah Api*. Jangoma continua à être Province de Siam ſous le regne du ſucceſſeur de ce Prince, qui mourut en 1610; en 1612 le Roi d'Ava & de Pegu entreprit de reconquérir ce Pays (*d*), & environ trois ans après Jangoma retomba ſous ſa puiſſance (*e*). Nous ne ſommes pas bien inſtruits des changemens qui y ſont arrivés depuis ce tems-là. On ſait ſeulement que vers l'an 1657 le Roi de Siam prit Chiamay, & en emmena tous les habitans, & que le Roi d'Ava repeupla cette ville peu après (*f*). Mais en 1690 nous la retrouvons entre les mains des Laos ſes anciens maîtres, dont on dit que Lanjang & Chiamay étoient les principales villes (*g*).

(*a*) *Da Cruz*, ap. *Purchas*, Vol. III. p. 168.
(*b*) *Pimenta* ap. *Hayes* de Reb. Japan. p. 748.
(*c*) *Ibid.*
(*d*) *Floris*, l. c. p. 439.
(*e*) *Methold* ap. *Purchas* Vol. V. p. 1006.
(*f*) *Kæmpfer*, Hiſt. du Japon. T. I. L. I. Ch. 2.
(*g*) *De la Loubere* & *Kæmpfer* ubi ſup.

CHA-

CHAPITRE VII.

Le Royaume de Lauhos *ou* Laos.

SECTION I.

Bornes, Nom, Montagnes, Rivieres, Provinces & Villes de Laos. *Erreurs des Géographes.*

Section 1. *Description du Pays de Laos.*

Le Pays de *Laubos*, *Lao* ou des *Laos*, dont Jangoma, originairement ou par droit de conquête, faiſoit partie, pris dans le ſens le plus étendu, eſt borné à l'Occident par les Royaumes d'Ava & de Siam, au Nord par la Province de Yun-nan dans la Chine (*), à l'Orient par le Tonquin, & au Midi par Camboye. Il eſt entre les quinzieme ou ſeizieme & vingt-deuxieme degrés (†) de Latitude, & entre les cent-dix-neuvieme & cent-vingt-deuxieme degrés de Longitude; de ſorte que les Terres des Laos, priſes enſemble, peuvent avoir du Midi au Nord quatre-cens-vingt milles Géographiques en longueur, ſur cent-quatre-vingt (‡) de l'Eſt à l'Ouëſt en largeur, quoique la plupart des Géographes donnent à peine la moitié de cette étendue au Royaume de *Laos*. Il eſt environné de tous côtés de montagnes couvertes de Forêts (‡), qui ſont comme des remparts qui le défendent, & rompent la force des torrens qui en deſcendent dans la plaine (*a*). *Bornes & étendue.*

Les Voyageurs donnent généralement le nom de *Laos* à ce Pays; quelques-uns, comme *Pinto*, diſent *Laubos* (§). *Da Cruz* dit (*b*) que quelques-uns, qu'il ne nomme point, appellent les Laos *Siones Maons* (**), & *Marini* aſſure que ce Pays ſe nomme proprement plutôt le Royaume des *Lanjens* que des *Laos* (*c*). Mais il nous paroît que c'eſt donner au tout le nom d'une partie du Pays, dont la Capitale eſt *Lanjang*, comme *Leng* l'eſt de la partie ſeptentrionale, & peut-être de tout le Royaume. Pour ce qui *Nom.*

(*a*) *Marini*, Hiſt. de Tunq. & Lao, p. 331.

(*b*) Ap. *Purchas*, Vol. III. p. 168.

(*c*) *Marini* l. c. p. 329.

(*) *Marini* met le *Pegu* à l'Occident, *Ava* au Nord, avec la Province nommée *Uland Lu*, l'étendant plus encore au Nord, juſqu'aux frontieres des Peuples appellés *Gnay*.

(†) *Marini* dit qu'il s'étend depuis le quatorzieme juſqu'au vingt-deuxieme degré trente minutes, l'eſpace de cinq-cens milles Géographiques du Sud au Nord. *Hiſt. de Tunq.* p 329.

(‡) C'eſt-à-dire quatre-cens-quatre-vingt-trois milles Angloiſes en longueur, ſur deux-cens-trois en largeur; ſon étendue le long des frontieres de la Chine eſt d'environ un degré & demi ſuivant la Carte des Jéſuites.

(‡) *Kæmpfer* dit qu'il eſt ſéparé des Etats voiſins par des Forêts & par des Déſerts. *Hiſt du Japon*, T. I. L. I. Ch. 2.

(§) Les Chinois les appellent *Lau* & leur Pays *Lau Chua*, ou le Royaume de *Lau*. *Lao* eſt la prononciation Portugaiſe.

(**) C'eſt de là que *Pinto* a peut-être fait *Siamon* & *Mons*, comme on l'a remarqué. *Sion* eſt la prononciation Portugaiſe de *Siam*.

Digitized by Google

SECTION I. *Deſcription du Pays de* Laos.

qui eſt du nom de *Siones Muons*, il ſemble être donné aux *Laos* à cauſe des grands Siams appellés *Tay-yay*, qui poſſedoient les Terres qui ſont à l'Ouëſt des *Laos*, & dont ceux-ci ſont vraiſemblablement des reſtes.

Le Pays de *Laos* eſt en général uni, & n'a gueres d'autres Montagnes que celles qui l'environnent de tous côtés, & lui ſervent de barrieres contre les puiſſans Royaumes qui l'entourent. De ces montagnes deſcendent une infinité de petites Rivieres, qui ſe jettent dans une grande, qui traverſe tout le Pays du Nord au Midi (*). La ſource de cette Riviere n'étoit gueres connue des Géographes, mais les Jéſuites l'ont marquée avec beaucoup de préciſion. Selon leur Carte de la Chine elle vient des frontieres du Nord-Ouëſt de la Province de *Yun-nan* (†). Près de ſa ſource elle porte le nom de *Lan-ſang Kyang*; & là où elle entre dans le Royaume de *Laos*, qui eſt à dix milles au-delà de la frontiere orientale (‡) elle s'appelle *Ku-long Kyang*. Les *Laos* la nomment *Menan Kong*; dans ſon cours vers le Midi elle arroſe les villes de *Lé*, de *Kyang-Kong*, de *Kyang-ſong* & de *Lan-chang* (‡) ou *Lanjang*; elle entre enſuite dans le Royaume de Camboye, le traverſe, & va enfin ſe jetter dans la mer à la Barre de *Baſach*.

Montagnes & Rivieres.

Le Menan. Kong

Depuis *Kyang-Kong* juſqu'à la mer elle porte de groſſes barques, mais depuis *Lé* en remontant elle n'en porte point du tout; il faut néceſſairement faire le chemin par terre juſqu'à *Yun-nan* (*a*). Quoiqu'il ſe jette un ſi grand nombre de petites Rivieres dans celle-ci, elle ne déborde jamais, parcequ'il y a le long de ſes bords une chauſſée ou digue de quinze ou ſeize pieds de haut, qui empêche les inondations, même dans les années où les pluies ſont les plus abondantes. Auſſitôt que cette Riviere entre dans le Royaume de Camboye, ſes eaux ſemblent changer de qualité, en ſorte que le poiſſon qui paſſe la frontiere meurt d'abord; ce qui arrive auſſi à celui qui remonte de Camboye dans le Pays de Laos; ce ſingulier phénomene a donné lieu à un Proverbe, qui dit, que *chacun doit demeurer chez ſoi*. La Riviere groſſit ordinairement par les grandes pluies, qui commencent à tomber en Mai, & quelquefois encore par la fonte des neiges des montagnes du Tibet, que l'on découvre du Pays de Laos. Ce grand accroiſſement de la Riviere dure depuis le mois de Septembre juſqu'à celui de Janvier, ſans que le commerce ni le tranſport des marchandiſes en ſoient interrompus. Il eſt vrai que ceux qui ſont obligés de remonter le courant ſont fort incommodés de l'exceſſive chaleur du Soleil, qui eſt comme celle d'u-

(*a*) *Du Halde* T. I. p. 128.

(*) Preſque de la même maniere que le *Nil* fait l'Egypte, à laquelle ce Pays reſſemble un peu, excepté que le *Menang Kong* n'inonde pas les terres. C'eſt peut-être là ce qui eſt cauſe, que comme le ſol eſt une terre graſſe, elle ſe durcit ſi fort l'Été que les habitans battent le riz deſſus, comme le remarque *Kæmpfer*.

(†) A vingt-ſept degrés, trente minutes de Latitude de Paris, & à quatre-vingt-ſeize degrés quarante minutes de Longitude, & à vingt-ſept degrés vingt minutes à l'Ouëſt de Peking.

(‡) A vingt-un degrés quarante-minutes de Latitude, & à 99° 5′ de Longitude.

(‡) Plus bas, on parle d'une autre Riviere, qu'on dit qui paſſe à *Kyang Kong* & à *Lanjang*. Le Mémoire dont ceci eſt tiré n'eſt pas fort exact.

d'une fournaiſe, & qu'ils ſont obligés de tranſporter leurs barques en de certains endroits. Section 1.

Deſcription du Pays de Laos.

Nonobſtant cela il eſt plus ſûr de naviger contre le courant, qu'en le ſuivant, parcequ'il eſt ſi rapide que les barques ſemblent voler comme un trait d'arbalete, & que ſouvent la violence du mouvement les fait renverſer ou couler à fond, avec perte de toute la cargaiſon. De-là vient que lorſque les Navigateurs arrivent à l'endroit qui fait la ſéparation des deux Royaumes, il faut décharger la barque, la defaire en partie, & tranſporter les marchandiſes trois milles par terre ſur des chariots, pendant que les Mariniers mettent dix jours à faire paſſer le reſte de la barque à force de bras par les cataractes. Un Miſſionnaire propoſa de remédier à cette incommodité par des écluſes, mais le Roi ne voulut pas y conſentir, parcequ'il croyoit que ce ſeroit s'ôter ce qu'il regardoit comme une forte barriere.

Navigation dangereuſe.

Les Voyageurs ſont tombés dans des erreurs par rapport au cours de cette Riviere, trompés ſans-doute par les rapports des gens du Pays. *Marini* dit qu'elle commence à porter des barques à quelques lieues au-delà de *Laos*, & qu'elle ſe partage en deux grands bras (*); l'un qui coule à l'Oueſt, traverſe le Pegu & ſe jette dans le Golphe de Bengale; l'autre, ſe faiſant paſſage par pluſieurs rochers, coule par divers canaux dans le Royaume de Laos, & le partage du Nord au Sud (*a*). D'autre part *Kæmpfer* dit qu'un bras du Gange traverſe le Pays, & ſe décharge dans la Riviere de Camboye, qu'il rend navigable (*b*). Mais il paroît par la Carte des Jéſuites dont nous avons parlé, que ces informations ſont auſſi fauſſes que celles de *Mendez Pinto*, qui fait ſortir toutes les grandes Rivieres de cette Preſqu'iſle d'un Lac imaginaire.

Erreurs.

On trouve très-peu de choſes dans les Voyageurs touchant les Provinces & les Villes de ce Royaume. *Marini* dit à-la-vérité qu'il comprend ſept Provinces (*c*), mais il n'en nomme aucune. A l'égard des villes, outre *Jamahay* ou *Chiamay* Capitale de Jangoma, nous trouvons les noms de pluſieurs autres, avec quelque choſe de leur état & leur diſtance les unes des autres, dans le Journal de quelques Marchands Chinois, qui allerent par terre de Siam à la Chine en 1652. Au reſte nous ne pouvons dire, ſi les noms ſont ceux dont on ſe ſert dans le Pays, ou ſi ce ſont ceux que les Chinois y donnent; mais comme ce Journal contient à-peu-près tout ce que nous ſavons de la Géographie de ce Pays, nous en donnerons quelques extraits.

Ces Marchands partirent à cheval de *Kyang-hay* (†) ou *Kyan* ſur les fron-

Voyages dans le Pays de Laos.

(*a*) *Marini* l. c. p. 333. (*b*) *Kæmpfer*, ubi ſup. (*c*) *Marini*, p. 359.

(*) On fait mention d'autres Rivieres dans le Pays de *Laos*, comme le *Menan tai* ou *Menan loi*, qui eſt plein de roches, & tire ſa ſource d'une montagne proche de *Kemarat*, & ſe rend dans la Riviere de *Menan Kong* vers *Bankiop*. 2. La Riviere de *Siam* prend ſa ſource dans une montagne nommée *Kyang daon*. 3. Celle de *Kiang-hay* ou *Kyang-loï* ſe décharge dans la principale Riviere du Royaume de *Siam*, appellée *Menan*. *Du Halde* T. I. p. 126, 127.

(†) Dans le Journal on trouve le titre de *Mohang* devant le nom de chaque ville, mais comme il ne ſignifie que Ville ou Colonie, nous l'avons omis. Ce mot s'écrit de différentes manieres, *Moang*, *Muang*, *Mong*, *Mevang*, *Mohang*, *Moang* &c.

SECTION I. *Description du Pays de Laos.*

frontieres de Siam, & en ſept jours ils arriverent à *Kyang-ſeng*, en ſept autres journées à *Kemarat*, & de-là en huit à *Leng* Capitale des Laos. On rencontre dans cette route beaucoup de Bois, de Rivieres, & un grand nombre de Peuplades. La plus grande partie de ce chemin eſt impraticable aux charretes (*), mais on n'y trouve ni bêtes féroces ni voleurs. De *Leng* nos Voyageurs mirent ſept journées pour ſe rendre à *Lé*, & onze pour arriver à *Meng*. De-là en tirant vers le Nord, ils vinrent dans la Province de *Yun-nan* (†), d'où ils ſe rendirent en peu de tems à la Chine (*a*). Voilà la Relation d'un voyage par toute la longueur du Pays de Laos du Sud au Nord. Il eſt vrai que cet Itinéraire eſt défectueux, en ce qu'on n'y a pas déterminé la ſituation de *Kyang-hai* & de *Meng*, les deux termes du voyage, en marquant leur diſtance de quelque lieu connu. Il ne laiſſe pas d'être d'un grand uſage, parceque la poſition des places qui ſont entre deux eſt en quelque façon fixée, d'autant plus qu'il y en a deux, *Lé* & *Kyang-ſeng*, qui ſont ſituées ſur le *Menan Kong*. On y peut ajouter *Kyang-kong*, qui eſt entre ces deux villes, & *Lan-chang* ou *Lanjang* qui eſt plus bas que *Kyang-ſeng* ſur la même Riviere. Bien plus, ſi l'on peut faire fonds ſur la relation, nous avons la Latitude de *Lanjang*, qui peut ſervir à déterminer la poſition de toutes les autres places. En ſorte qu'à la faveur de ces lumieres, jointes à la deſcription qu'on fait de ces villes, on peut dire que nous connoiſſons mieux l'intérieur du *Laos*, que d'aucun autre Pays de la Preſqu'iſle au-delà du Gange, à l'exception de Siam & du Pegu.

Le Pays de Laos mal repréſenté ſur les Cartes.

Avant que d'aller plus loin, il eſt néceſſaite de dire encore quelque choſe ſur la ſituation & l'étendue du Pays de *Laos*, deux articles ſur leſquels les Géographes ſe ſont fort trompés. Mr. *de Liſle*, à-la-vérité, a donné à ce Pays ſa juſte étendue du Midi au Nord, mais d'Orient en Occident il l'a tellement reſſerré, qu'il en a fait une petite langue de terre. Il a mis auſſi *Lanchang* à vingt degrés de Latitude (‡), & par cette poſition *Kyang-ſeng*, *Leng* & les autres villes ſe trouvent trop vers le Nord, & la diſtance de *Kyang-hay* & de *Meng*, qui eſt de quarante journées de chemin, ſe trouve réduite à moins de la moitié. Cette erreur vient de ce qu'il s'eſt trop fié à la Carte de Siam de *La Loubere*, qui met les frontieres ſeptentrionales de ce Royaume à vingt-trois degrés de Latitude, & par conſéquent un degré & demi plus au Nord, que les frontieres méridionales de de la Chine. Mr. *Bellin* a donné au Royaume de Siam la même étendue dans ſa Carte (‡), mais pour que les limites des deux Etats ne paruſſent pas

(*a*) *Du Halde* T. I. p. 125, 126.

(*) *Kempfer* T. I. p. m. 40. remarque qu'il y a de grandes difficultés à aller de Siam à Laos par terre à cauſe des hautes montagnes, & qu'il n'y en a pas moins par eau, la Riviere étant pleine de rochers & de cataractes.

(†) Il y a dans l'Original *Vi-nan*, qui fait *Yun-nan* en renverſant le *Vi*.

(‡) Mr. *Bellin* dans ſa Carte de *Siam*, *Tonquin* &c. qu'on voit dans l'*Hiſtoire Générale des Voyages*, T. XI. de l'Edition de la Haye in 4to. met *Lanchang* près d'un demi degré plus haut.

(‡) Dont il eſt parlé dans la Remarque précédente.

pas ſe confondre, il a eu ſoin de reculer celles de la Chine, en les mettant deux ou trois degrés plus à l'Orient qu'elles ne le ſont. Section I.

Deſcription du Pays de Laos.

Ce procédé de Mr. *Bellin* eſt d'autant plus étonnant, qu'il ne peut ignorer que les limites de la Chine ont été déterminées tant par la meſure que par les Obſervations Aſtronomiques (*); au-lieu qu'il ne paroît point que celles de Siam ayent été fixées Mathématiquement, ni que la Carte publiée par *La Loubere* ait été faite avec quelque exactitude, puiſque cet Auteur dit lui-même qu'il ne la croit pas correcte. Il nous ſemble donc que Mr. *Bellin* auroit dû faire le contraire de ce qu'il a fait, & qu'au-lieu de changer les limites de la Chine, telles qu'elles ſont dans la Carte des Jéſuites, il auroit dû mettre celles de Siam trois ou quatre degrés plus au Sud. Il n'y a que cette ſeule voye de trouver place pour les villes dont il eſt parlé dans l'Itinéraire Chinois, & en ce cas-là *Lanchang* doit être mis plus bas. Ce qui fait voir que la Latitude de dix-huit degrés que *Marini* lui donne, approche plus du vrai, que celle de Mr. *Bellin* & de Mr. *De Liſle*.

Relations des Voyageurs, fort imparfaites.

Le Pays de *Laos*, conſidéré dans toute ſon étendue, eſt repréſenté ordinairement comme ſoumis à un ſeul Monarque, *Marini* le dit en termes exprès, & nous apprend de plus que ce Royaume comprend ſept Provinces; que la Cour réſidoit à *Lanjang*, & que le véritable nom de *Lao* eſt *Lanjans* (*a*). D'un autre côté, nous voyons par le Journal des Marchands Chinois, qui paſſerent dans le Pays de Laos à-peu-près dans le même tems que *Marini* (†) y étoit, qu'il y avoit deux Royaumes *Kemarat* & *Leng*, dont le dernier eſt proprement nommé *Labos*, & que ſa principale ville eſt la Capitale du Royaume. Un troiſieme Auteur parle d'un troiſieme Royaume, qu'il appelle *Thiem*, & d'un Peuple barbare nommé *Ke moy*, qui n'a ni Roi ni Religion, l'un & l'autre au Nord-Ouëſt de la Cochinchine (*b*). Pour concilier ces différens récits il faut ſuppoſer que *Marini* attribue à tout le Pays ce qui ne convient qu'à une partie; que le Pays eſt diviſé en pluſieurs Royaumes ou Etats; qu'il eſt habité par pluſieurs Nations, dont les noms & les intérêts different; qu'en ce ſens les *Labos* ſont un autre Peuple que les *Lanjans*, quoiqu'originairement ils n'ayent peut-être formé qu'une ſeule & même Nation, qui porta le nom de *Labos* ou *Laos*, juſqu'au tems où elle ſe partagea ſous différens Souverains.

Marini n'eſt pas le ſeul Voyageur qui ait appliqué à tout le Pays, ce qui ne convient qu'à une partie. *Kæmpfer* parlant de Laos dit, que les principales villes ſont *Landjam* & *Tſiamay* (*c*). Mais s'il faut prendre là le Laos dans toute ſon étendue, nous penſons que *Leng* auroit dû être jointe à *Lanjang*, plutôt que *Chiamay*, qui eſt une ville de *Jangoma*, Province

(*a*) *Marini*, p. 329, 359.

(*b*) *Choiſy*, Journ. du Voyage de Siam. p. 311, 312. Amſt. 1688.

(*c*) *Kæmpfer*, Hiſt. du Japon. T. I. L. I. Ch. 2.

(*) Comme la Carte des Jéſuites n'a paru que depuis le tems de Mr. *De Liſle*, ce Géographe eſt plus excuſable.

(†) Le Voyage des Chinois eſt environ de l'an 1652, & celui de *Marini* de 1657 ou 1658.

SECTION II. *Description du Pays de* Laos.

ce de la dépendance de *Lanjang*. Il paroît évidemment par-là que *Kæmpfer* n'avoit aucune connoiſſance des Provinces qui ſont au Nord de *Lanjang*; & quoique *Marini* étende le Royaume de Laos juſqu'à la Chine, il ſuppoſe cependant qu'il eſt tout entier ſous la domination du Roi de *Lanjan*, & habité des ſeuls *Lanjans*; & en même tems ces deux Voyageurs reconnoiſſent que les Laos habitent le *Lanjan*; le dernier dit ſeulement que le nom de *Lanjans* leur appartient plus particulierement.

Ce qu'il y a de défectueux dans les Relations des Voyageurs Européens eſt en grande partie réparé par l'Itinéraire des Chinois; cependant quoiqu'il y ſoit parlé en paſſant de *Lanchang*, ils ne diſent pas que c'eſt la Capitale d'un Royaume, & il n'y eſt fait aucune mention du Royaume de *Lanjang*, parceque l'Auteur de ce Journal ne fait point la deſcription des lieux où il n'a point été; il peut donc fort bien y avoir eu dans le Pays de Laos d'autres Royaumes, que les deux dont il eſt parlé. Par cette raiſon nous ne diviſerons point ce Pays ſelon les Royaumes ou Etats particuliers qui y ſont compris, nous nous bornerons à le partager en deux grandes parties. l'une appellée la Septentrionale ou le *Laos* proprement dit, l'autre la Méridionale, ou le Royaume de *Lanjang*.

SECTION II.

Le Laos *Méridional, ou le Royaume de* Lanjang.

SECTION II. *Le* Laos *Méridional.*

LE Royaume de *Lanjan*, *Lanjang* ou *Lanchang*, comme prononcent d'autres, paroîtra à bien des perſonnes tirer ſon nom de ſa ville Capitale; mais on dit qu'il lui a été donné à cauſe de la quantité d'Eléphans qui s'y trouvent, le mot de *Lanjens* ou *Lanjans* ſignifiant proprement *milliers d'Eléphans* (*a*).

Nom. Etendue.

Nous ne pouvons déterminer préciſément l'étendue de ce Pays du Midi au Nord, les Voyageurs n'ayant pas ſeulement indiqué aucune autre ville que la Capitale, à moins qu'on ne regarde *Chiamay* comme en étant. Cependant, ſi l'on ſuppoſe que *Kyang-ſeng*, qui eſt ſituée ſur le *Menan Kong* au Nord de *Lanjang*, appartient à la Province Septentrionale, & n'eſt pas éloignée des frontieres de la Méridionale, cette derniere s'étendra à-peu-près juſqu'au quatre-vingt-dixieme degré de Latitude, & ayant par conſéquent quatre degrés d'étendue du Nord au Sud, elle renfermera la grande moitié du *Lao*, & ſa largeur de l'Oueſt à l'Eſt ſera égale à celle de l'autre partie; mais ſi l'on y veut comprendre *Jangoma*, ſa largeur ſera de cent milles & au-delà plus grande. Sur ce pied-là la Province ou le Royaume de *Lanjang* ſera preſque deux fois auſſi grand que le *Lao* Septentional.

Climat fort ſain.

Le Climat de ce Pays eſt un peu plus tempéré que celui de *Tonquin*, mais infiniment plus ſain, de ſorte qu'on y trouve des gens âgés de cent & de cent-vingt ans auſſi frais & auſſi vigoureux, que s'ils n'en avoient que cinquante.

Le

(*a*) *Marini*, p. 337.

Le Terroir eſt généralement bon, & fertiliſé par un grand nombre de canaux, à la faveur desquels on y conduit l'eau du *Menan Kong*: ces canaux ſervent non ſeulement à arroſer les terres des deux côtés, mais auſſi à faire écouler les eaux, qu'amenent les torrens qui viennent des montagnes, ou des grandes pluies qui tombent régulierement en de certaines ſaiſons; ainſi elle ne forment ni marais, ni mares croupiſſantes. Ce qu'il y a de particulier, c'eſt que les terres qui ſont à l'Orient de la Riviere ſont de beaucoup meilleures & plus fertiles, que celles qui ſont du côté occidental; les animaux mêmes, tels que les Eléphans & les Rhinoceros y ſont plus gros. Le Riz y eſt admirable, & a un goût & une ſaveur qu'il n'a point ailleurs. Les Arbres y ſont par-tout hauts, droits & d'un bois incorruptible; qualités que n'ont pas ceux du côté occidental, où ils ſont mal-faits, & le riz y eſt ſi dur qu'on peut à peine le faire cuire. Auſſitôt que les pluies commencent à ceſſer, il ſouffle certains vents de Sud, & les terres où l'on a ſemé du riz immédiatement après la récolte produiſent une eſpece d'écume, qui couvre les campagnes comme de la neige dans l'étendue de pluſieurs milles, cette écume durcie par le Soleil ſe change en ſel ſolide. Il s'en forme de cette maniere une ſi grande quantité, qu'on en fournit non ſeulement tout le Royaume à vil prix, mais qu'il en reſte aſſez pour les Etrangers, qui viennent tous les ans s'en pourvoir, & qui en emportent autant qu'il leur plait. Les ſecondes pluies qui ſuivent cette récolte purifient & améliorent alors la terre de maniere qu'elle donne au riz cette ſaveur délicieuſe, dont nous avons parlé, que celui des autres Pays n'a point. On trouve dans ce Royaume du *Benjoin* & de la Gomme *Lacque* (*a*).

Section II. *Le Laos Méridional.* — *Terroir & Productions.* — *Excellent Riz.* — *Abondance de Sel.*

Le Benjoin eſt le meilleur de tout l'Orient & y eſt en abondance. L'arbre dont il diſtille, croît principalement dans les montagnes: ſes feuilles reſſemblent à celles du Noiſettier, la fleur eſt belle, & elle a la blancheur & l'odeur de la fleur d'orange: le fruit ſent auſſi fort bon, il eſt de la figure & de la groſſeur du gland, mais de mauvais goût, & il dégénére quand il eſt planté dans un ſol étranger: cependant comme la gomme rapporte un revenu conſidérable au Roi, il eſt défendu aux *Lanjans* d'en vendre le fruit aux Etrangers.

Benjoin.

La *Lacque*, que l'on employe à faire la cire d'Eſpagne, n'eſt qu'une terre qui ſe rencontre dans quelques Forêts autour des fourmillieres; les fourmis s'en ſervent pour couvrir leurs habitations & pour conſerver leurs magazins.

Lacque.

Il n'eſt point de Pays où il y ait de meilleure ivoire & en plus grande quantité, ce qui n'eſt pas étonnant, puiſqu'il a pris ſon nom du grand nombre d'éléphans qui s'y trouvent, comme on l'a dit plus haut. Mais la corne du Rhinoceros eſt la choſe que les *Lanjans* eſtiment le plus, parcequ'ils croient que celui qui en poſſede une a la fortune à ſon commandement. Et comme les unes ont plus de vertu que les autres, quand quelqu'un eſt élevé à un nouveau poſte, il vend la corne qu'il avoit pour en acheter une meilleure pour quelques centaines d'écus. Enſuite ſon premier ſoin eſt de la

Ivoire.

(*a*) *Marini*, p. 332, 335.

SECTION II. *Le Laos Méridional.*

la ſerrer ſi bien qu'on ne puiſſe la lui voler, & le priver du bonheur qu'ils croient qui y eſt attaché (*a*).

Comme il y a de vaſtes Forêts, & que les Campagnes ſont émaillées d'une grande variété de fleurs, ils ſont beaucoup de miel, de cire & de coton. Il y a auſſi des Mines de fer, de plomb & d'étain, auxquelles on travaille. Il s'y trouve encore de l'or & de l'argent, mais les habitans les tirent de certains endroits de la Riviere avec des filets de fer. Les uſtenſiles qu'on fait de ce qu'ils pêchent de cette façon, procurent beaucoup d'avantage au Royaume, mais pas autant que le Roi le voudroit bien. Ils tirent des Pays voiſins de l'Ambre rouge & du Muſc, dont ils ſont grand commerce. L'Ambre vient d'*Ava*, & ſe trouve dans les Forêts à la racine de certains vieux arbres, qui croiſſent parmi les rochers, & en des endroits preſque inacceſſibles. On apporte le Muſc du Royaume de *Gnay* (*), on le tire d'une bourſe, qui joint le nombril de l'Animal, que les Chinois appellent *Te byang*, ou le *Cerf muſqué*. Les *Lanjans* ſont auſſi une ſorte de Muſc avec de l'Ambre gris, & un jus qu'ils tirent du corps d'un chat; ils l'appellent *Algalia*. Cette compoſition a une odeur plus agréable & plus douce que celle du véritable Muſc, & c'eſt celui qu'on a le premier vu en Europe (*b*).

Mines.

Ambre rouge & Muſc.

Animaux, Fruits, Poiſſons.

Les *Lanjans* profitent encore de pluſieurs autres animaux, & ſur-tout des Buffles & des Bœufs, dont le nombre eſt preſque infini, & qu'on employe à la culture des terres. Les fruits de leurs jardins & leur excellent riz leur rapportent auſſi beaucoup de profit. Leurs Rivieres abondent en poiſſons d'une grandeur ſi énorme, qu'il y en a que deux hommes ont de la peine à porter. Ceux qui ſont petits y ſont en ſi grande quantité, que pour cinq ſols on en a le poids de cent livres. Ils les ſallent comme nous faiſons les harangs, & les pauvres gens les mangent avec leur riz, qui eſt leur nourriture ordinaire (*c*). Suivant *Kæmpfer* le *Lao* produit des Pierres précieuſes, particulierement des Rubis, & des Perles que les Siamois appellent *Muk*, ce qui eſt d'autant plus ſurprenant, dit ce Voyageur, qu'on n'a jamais pu lui dire qu'il y eût de l'eau ſalée dans le Pays (*d*); mais il y a de l'apparence que ſa ſurpriſe auroit ceſſé, s'il avoit eu connoiſſance de la qualité ſaline de la terre, dont nous avons parlé, qui doit néceſſairement ſe communiquer aux eaux.

Provinces.

Il y a dans le Royaume de *Lanjan* ſept Provinces & pluſieurs villes conſidérables; car, par la raiſon alléguée plus haut, nous appliquons à ce Royaume en particulier, ce que *Marini* dit du *Lao* en général (*e*). Mais cette correction, ſi c'en eſt une, ne nous eſt pas d'un grand ſecours; parceque cet Auteur ne fait la deſcription d'aucune des villes, & n'en marque pas ſeulement le nom, ſi ce n'eſt celui de *Lanjang* la Capitale. Nous ne pouvons nous empêcher de relever à cette occaſion la négligence des Voyageurs, & particulierement des Miſſionnaires, qui ont été dans ce Pays & dans

(*a*) *Marini*, p. 337.
(*b*) *Idem.* ibid.
(*c*) *Ibid.* p. 341.
(*d*) *Kæmpfer*, ubi ſup.
(*e*) *Marini*, p. 348, 359.

(*) Les *Gnay* ſont une Nation qui confine à la Chine, avec laquelle ils font un grand commerce. *Marini*, p. 331. Ils paroiſſent être au Nord-Oüeſt du haut *Lao*.

dans les Pays voiſins (*); ils en parlent ſi ſuperficiellement dans leurs Relations, que ce qu'ils publient n'eſt d'aucune utilité au Lecteur. De cette façon la Géographie ne ſe perfectionne que peu ou point par le moyen de ceux qui ſeuls pourroient l'éclaircir, & elle a plus d'obligation au petit Journal de quelques Marchands Chinois, dont nous avons déja ſouvent parlé qu'à toutes les Relations réunies de tous les Miſſionnaires Européens qui ont voyagé pendant pluſieurs années dans ce Pays. C'eſt ce ſilence de *Marini*, preſque le ſeul Auteur qui traite directement du *Lao* (†), qui ſert d'appui à la diviſion que nous en faiſons en haut & bas *Lao*, & à l'opinion que nous avons que ſa Relation ne regarde que le dernier, quoiqu'il prétende l'étendre à tout le Pays. Car nous attribuons ſon ſilence au peu de connoiſſance qu'il en avoit, & c'eſt là-deſſus que nous nous fondons pour nous écarter de lui. Mais ſi *Marini* n'a fait mention que d'une ſeule ville, parmi un grand nombre, n'y en ayant pas moins de trente-huit dans le Royaume de *Lanjang* ſuivant *De Faria* (*a*), les autres Voyageurs n'ont pas été plus exacts que lui; & ce qui fait qu'il l'emporte encore ſur eux, c'eſt qu'il eſt le ſeul qui donne la deſcription de la ville dont il parle.

Section II. *Le Laos Méridional.*

Lanjan eſt, ſuivant *Marini*, *Choiſy* & *Kæmpfer* la Capitale du Royaume de *Lao*, ce que nous reſtreignons cependant au Pays de la domination des *Lanjans*, par les raiſons qu'on a vues. C'eſt où le Roi tient ordinairement ſa Cour; elle eſt à dix-huit degrés de Latitude. Elle eſt défendue d'un côté par de bons foſſés & par de fort hautes murailles, & de l'autre par la grande Riviere (‡). Le Palais du Roi eſt d'une ſi vaſte étendue qu'il peut paſſer pour une ville, tant par ſa grandeur que par le nombre de perſonnes qui y font leur demeure. Il paroît à la vue à une grande diſtance; il eſt admirable pour la ſtructure & pour la ſymétrie des bâtimens qui le compoſent; le logement du Roi a un magnifique portail & un grand nombre de belles chambres, avec un grand ſalon; le tout conſtruit de bois incorruptible, & orné en dedans & en dehors d'excellens bas-reliefs, dorés avec tant de délicateſſe qu'on diroit qu'ils ſont couverts de lames d'or.

La Ville de Lanjan.

Palais du Roi.

Du logement du Roi on entre dans des cours ſpacieuſes, où l'on voit une grande quantité de maiſons de brique & couvertes de tuiles, où demeurent ordinairement ſes femmes du ſecond ordre: derriere ces maiſons on trouve une autre rangée de bâtimens également jolis & uniformes, qui ſervent aux Officiers de la Cour. Il faudroit un volume, dit *Marini*, pour faire une deſcription exacte des richeſſes, des jardins, & de tout ce que renferme cette ſuperbe demeure. Les

(*a*) *De Faria*, Portug. Aſia, Vol. II. p. 11.

(*) On peut en dire autant de la Relation que *Marini* a donnée du *Tonquin*, de celle de *Borri* de la *Cochinchine*, en un mot du Voyage d'*Alexandre De Rhodes* & des autres Miſſionnaires dans ces Pays.

(†) *Giov. Philipp. Marini*, Jéſuite, a donné en Italien pluſieurs Relations, en cinq Livres; celles du *Tonquin* & de *Lao* ont paru en François en 1666. Une Note de Mr. *De la Croze*, Chriſt. des Indes p. 510, inſinue que la Relation de *Lao* eſt d'un Jéſuite nommé *Leria*. Nous n'avons point vu l'Italien de *Marini*.

(‡) Ou le *Menan Kong*, qui, ſuivant le Journal Chinois, entre enſuite dans le Royaume de *Camboye*, comme n'en étant pas fort éloigné.

SECTION II. *Le Laos Méridional.* — *Maisons.*

Les maisons des Grands & des Personnes de condition sont hautes & belles, bien prises & ornées, mais celles du commun peuple ne sont que des huttes. Les Prêtres seuls ont le privilege de faire bâtir leurs maisons & leurs Couvens de pierre ou de brique. Les Gens de distinction se servent, au-lieu de tapis & d'autres ameublemens de cette espece, de certaines nattes faites de roseaux, travaillées avec tant d'art, & ornées de différentes figures, qu'au sentiment de notre Auteur rien n'est plus beau & plus agreable à la vue. Ils en tapissent pour l'ordinaire leurs maisons & leurs chambres en dedans & en dehors. Leurs appartemens sont extrêmement propres, & ils ont un soin extraordinaire de les entretenir (*a*).

SECTION III.

Le Laos *ou* Laho *Septentrional.*

SECTION III. *Le Laos Septentrional.* — *Etendue.*

NOUS considérons les Terres comprises dans ces limites, comme le Pays proprement dit du Peuple qu'on appelle *Lao*, *Lau* ou *Laho* (*), distinct de celui des *Lanjans*, qui le borne au Midi. Il s'étend du Nord au Sud environ trois degrés, ou deux-cens-dix milles Angloises, & sa largeur est la même que celle de tout le Pays en général.

Le Terroir, le Pays & les Productions sont de la même nature que dans le *Lanjang*. Chaque Province semble néanmoins avoir quelque chose de particulier à ces divers égards. Les Auteurs ne marquent pas le nombre des Provinces, à moins que l'on ne suppose que les sept de *Marini* ne soient compris également dans le *Lao* Septentrional & Méridional. Tout ce que nous en savons se trouve dans l'Itinéraire Chinois, cité si souvent, & encore ne parle-t-il que de deux ou trois grandes Provinces, qui en ont chacune de moindres, ou de plus petits districts qui en dépendent, dont les noms sont rapportés avec quelques éclaircissemens sur leur situation, & toutes soumises à *Ava*.

Province de Kyang-seng.

La plus méridionale des Provinces ou Districts, dont il est parlé dans le Journal Chinois, est *Kyang seng* à sept journées de *Kyang-bay* ou *Kyay* sur les frontieres de Siam. Voilà tout ce que nous trouvons touchant cette Province, excepté cependant qu'on dit qu'elle est au Nord de la Province de *Kyang-bay* & au Midi de celle de *Kemarat*. La principale ville, qui porte aussi le nom de *Kyang-seng*, est sur le bord du *Menan Kong*, qui delà coule vers le Midi dans le Royaume de *Lan chang* ou *Lanjang*; on trouve dans le Journal le titre de *Mohang* devant les noms de tous les lieux, & il signifie, selon qu'on l'applique, Province, District, Colonie ou Ville (†), mais nous l'avons supprimé pour éviter les répétitions (*b*).

Province de Kemarat.

La Province de *Kemarat* a à l'Orient *Lé*, au Nord *Lang* (‡), au Midi *Kyang-*

(*a*) *Marini*, p. 341. (*b*) *Du Halde*, Descript. de la Chine, T. I. p. 125 & suiv.

(*) Ou avec une *s* à la fin, *Laos*, *Laus*, *Labos* pour marquer mieux le pluriel dans notre Langue. Le Pays se nomme aussi *Laos*.

(†) *Moang*, *Mohang*, *Muhang* ou *Mong*, signifie aussi Royaume dans la Langue du Pays.

(‡) Par *Lang* il faut peut-être entendre *Leng*.

Kyang-ſeng & *Kyang-hay*. On dit enſuite qu'elle a à l'Orient *Vay*, *Rong*, *Ngong*, *Labi*, *Maa* & *Laa*, & au Nord, *Hang*, *Kroa*, *Loey*, *Jang* & *Pen*. Peut-être que les premieres limites ſont celles de la Provice de *Kemarat* en général, & que les autres ſont celles du diſtrict de *Kemarat* en particulier; car on ajoute que ces onze Villes ou Peuplades ſont du reſſort de *Kemarat*. On nous apprend encore que de *Hang* à *Kroa* il y a une journée de chemin, & une autre journée de *Loey* à *Jang*. On dit que la Province de *Kemarat* a quatre-cens *ſenes* (*) de circuit, & environ huit journées d'étendue. La ville Capitale, qui porte le même nom, eſt à ſept journées de *Kyang-ſeng*, ſur la Riviere de *Menan taï* ou *Menan Laï*, qui ſe rend dans le *Menan Kong* vers *Bankiop*, que nous jugeons devoir être au Sud-Eſt de *Kemarat*, entre les villes de *Kyang-kong* & *Kyang-ſeng*. Dans le tems que les Chinois paſſerent par ce Pays, le Roi s'appelloit *Pra-tchiao-otang*, qui étoit tributaire de *Hawa* ou *Ava*: il envoyoit tous les ans des Ambaſſadeurs au Roi d'*Ava*, pour porter le tribut, qui conſiſtoit en deux petits arbriſſeaux avec leurs feuilles & leurs fleurs, l'un d'or & l'autre d'argent.

SECTION III. *Le Laos Septentrional.*

On a dans le Pays l'uſage des Armes à feu, ils ont de grands & petits canons, des mouſquets, des zagayes, & des arbaletes. Tandis que les Tartares achevoient de ſe rendre maîtres de la Chine dans le ſiecle paſſé, grand nombre de Chinois fugitifs de la Province de *Yun-nan* (†) ſe jetterent ſur les Terres de leurs voiſins & s'en emparerent. Les habitans de *Kemarat* furent forcés d'abandonner leur ville.

Les Habitans ont l'uſage des Armes à feu.

Avant que les Chinois les en euſſent chaſſés, ils venoient régulierement tous les ans trafiquer avec ces Peuples, & leur apportoient de la Chine des velours, & d'autres étoffes de ſoie, des camelots, des tapis, du crin, des toiles de coton bleues & noires, du muſc; du vif argent, des Cauris & des bonnets à la Chinoiſe, des chaudieres & d'autres uſtenſiles de cuivre, des pierreries vertes, de l'or, de l'argent & de la porcelaine. Ils emportoient du coton filé, de l'ivoire, une eſpece de terre ou pâte médicinale nommée *Jadam*, une autre ſorte de bois médicinal appellé *Ingo* par les Portugais & *Maha ing* par les Siamois; de l'opium, une eſpece de racine médicinale appellée *Cotſo*, & des toiles blanches. Toutes ces marchandiſes ſe tiroient d'*Ava*, & les Chinois venoient les prendre au mois de Janvier, de Février & de Mars, pour s'en retourner à la Chine au mois d'Avril (*a*).

Commerce avec la Chine.

Le Royaume de *Leng*, ou proprement de *Labos* (↓) a au Midi *Kemarat*, à l'Orient *Luan* & *Rong-faa*, au Nord *Put*, *Pling*, *Ken*, *Kaam*, *Paa*, *Saa*, *Boonoi*, *Ningneha*, *Kaan* & *Ghin tay*; ces villes relevent toutes de la Ca-

Royaume de Leng.

(*a*) *Du Halde*, T. I. p. 129, 130.

(*) Ce circuit eſt bien petit, & ne s'accorde guere avec la longueur de huit journées; puiſqu'on dit que ces *Senes* ou Cordes ne ſont que de huit braſſes chacune. [Je trouve dans *Du Halde* T. I. p. 126, que chaque *Sene* eſt de vingt braſſes *Siamoiſes*. Rem. du Trad.]

(†) Si ce n'eſt pas ici une addition des Miſſionnaires, il faut que *Yinan* ſoit une Province différente de celle de *Yun-nan*.

(↓) Suivant cette explication le nom de *Labos* ou *Laos* eſt particulier à cette Province, & de-là s'eſt étendu à tout le Pays.

SECTION III. *Le Laos Septentrional.*

Capitale; il a à l'Oüeſt le *Ko ſang-pyi*, Pays habité autrefois par les *Tay-yay* ou grands Siams. On y compte huit villes ou places, dans chacune deſquelles il y a une garniſon de mille hommes.

Terroir & Productions.

Le Pays de *Leng* produit une grande abondance de riz; les buffles, les cerfs & autres animaux y ſont communs, & on en a la chair à bon marché, mais il y a peu de poiſſon.

Mines.

A cinq journées de *Mohang Leng*, en tirant vers le Nord, il y a des Mines d'or, d'argent, de cuivre & d'une eſpece de ſouffre rouge fort puant. A deux-cens *Senes* ou Cordes de cette même ville & du même côté, il y a un Puits ou Mine de pierreries qui a bien cent *Senes* de profondeur, d'où l'on tire des rubis, dont quelques-uns ſont gros comme une noix: on y trouve auſſi une eſpece d'émeraudes ou de pierres vertes, & l'on aſſure que le Roi de *Labos* en a une qui eſt groſſe comme une orange. Il y en a auſſi de diverſes autres couleurs. Un ruiſſeau paſſe par cette mine, & en détache pluſieurs qu'il entraîne avec ſes eaux. On en ramaſſe quelquefois du poids de deux ou trois *Mas*, c'eſt-à-dire d'un tiers ou d'un quart d'once peſant. Pour ce qui eſt de la mine d'argent, le Roi en tire environ trois-cens ſoixante *Catis* par an. Ce ſont les Chinois qui travaillent à cette mine, & qui en font toutes les façons. Les Marchands de *Kemarat*, *Lé*, *May*, *Teng maa*, *Mong*, *Daa* & *Pan* vont à cette mine; les montagnes qui la renferment ont environ trois-cens Senes de hauteur, elles ſont toutes couvertes d'herbe, que la roſée conſerve dans une fraîcheur & dans une verdure continuelle.

On y trouve une eſpece de racine médicinale, que les Chinois nomment *Tongquey*, & les Siamois *Cot houa houa*. Il y a encore une eſpece d'arbre appellé *Vende-jang*, qui porte des fleurs de la groſſeur du doigt, dont l'odeur eſt fort agréable. Quand ces fleurs s'ouvrent elles ſont de diverſes couleurs, rouges, jaunes, blanches & noires; & lorſque le fruit commence à ſe former il a la figure d'un canard; c'eſt particulierement dans les endroits où il y a le plus d'arbres, que la roſée eſt la plus abondante.

Commerce.

Les Habitans de *Leng* trafiquent avec leurs voiſins, ſans ſe donner la peine d'aller chez eux. Leurs marchandiſes conſiſtent en pierreries, en or, en argent, en étain, en plomb, en ſouffre ordinaire & ſouffre rouge, en coton filé & non filé, en thé, en laque, en Sapan ou Bois de Breſil, & en cette ſorte de racine médicinale dont on a parlé. Les Marchands de *Mohang* (*) leur menent des éléphans; les Chinois leur portent de la ſoie crue, des étoffes de ſoie, de la civette, du crin blanc fin comme de la ſoie, qu'ils tirent d'un certain animal (†); c'eſt de cette eſpece de crin que ſont faites les groſſes houpes de crin blanc qui ornent les oreilles de l'éléphant que monte le Roi de Siam, & qui pendent juſqu'à terre, auſſi bien que la houpe rouge que les Chinois portent ſur leurs bonnets ordinaires. Les Marchands qui viennent de *Tay-yai* ou de *Pamahang* (*Ava*) du côté de l'Occident, leur apportent du fer, du ſandal jaune & rouge, des toi-

(*) Le nom de la ville & de la Province eſt omis, nous ne pouvons dire de quel lieu il s'agit, à moins que ce ne ſoit *Lan-chang*, le Pays des éléphans.

(†) Peut-être des *Bœufs*; ceux du Pays de *Coconor*, entre la Chine & le Tibet, ſont renommés pour la fineſſe de leur poil.

toiles, des chites ou toiles peintes, de la venaiſon, une eſpece de pâte rouge médicinale, de l'opium, & autres marchandiſes de l'Hindûſtan, qu'ils échangent pour de l'or, de l'argent, des pierreries &c. Ceux de *Kemarat* & de *Kyang hai* y vont vendre des vaches & des buffles, & ils en emportent de l'argent, de l'étain & du ſouffre (*a*). Section III. *Le Laos Septentrional.*

La Ville de *Leng*, Capitale du *Labos*, eſt à huit journées de *Kemarat* & ſituée ſur les deux rives du *Menan tay* ou *Menan lay*, qui deſcend de-là vers *Kemarat*; elle n'a ni murs ni fortereſſes; elle n'eſt environnée que de paliſſades; ſon enceinte eſt d'environ quatre-cens *Senes* ou Cordes, chacune de vingt braſſes Siamoiſes. Il y a une ſi grande abondance de riz dans cette ville, & il y eſt à ſi grand marché, que pour quelques ſols on en peut avoir cinquante ou ſoixante livres. Il y a peu de poiſſon, mais en recompenſe la chair de buffle, de cerf & d'autres animaux, s'y trouve communément au marché. Les mois de Mai, de Juin & de Juillet ſont la ſaiſon des fruits; on y en voit de toutes les ſortes qui ſe trouvent dans le Royaume de Siam, excepté le *Thourian* ou *Dourion*, & le *Mangouſtan*. *La Ville de* Leng.

Le Roi de *Leng* ou de *Labos* eſt tributaire d'*Ava* ou *Pama-bang*: chaque année un Ambaſſadeur part de cette Capitale pour y aller porter le tribut. Cela n'empêche point que les *Labos* (*) ne donnent un ſucceſſeur à leur Roi lorſqu'il meurt, mais ils ſont obligés d'en informer le Roi d'*Ava*. Le Roi de *Labos* n'a qu'un Miniſtre qui prend connoiſſance de toutes les affaires de l'Etat. A l'égard du revenu de ce Prince, outre les trois-cens-ſoixante *Catis* qu'il tire chaque année de la mine qui eſt au Nord de *Leng*, il en leve encore huit-cens-ſoixante par an dans tout le Royaume. *Tributaire d'Ava.*

Le Journal Chinois n'entre dans aucun détail ſur *Lé*, & ſur la Province ou diſtrict où elle eſt; on dit ſeulement que cette ville eſt à ſept journées de *Leng* vers la Chine, & qu'elle eſt ſituée ſur le *Menan Kongb* (*b*). Suivant notre eſtimation elle paroît être au Nord-Eſt de *Leng*. *Province de Lé.*

Meng, à onze journées de *Lé*, Capitale d'une Province particuliere (†), a du côté de l'Ouëſt *Pan* & *Kaa*, du côté du Sud *Tse*, à l'Eſt *Tchiong* & *Kû*, qui toutes deux dépendent de *Vinan* ou *Yun-nan*. Tout ce Pays-là eſt au-delà du Tropique, & on n'y voit jamais le Soleil à plomb. La Province de *Meng* a dix-ſept journées d'étendue Nord & Sud, & environ ſept Eſt & Ouëſt. On y compte dix-huit villes, qui relevent de la Capitale. Elle eſt traverſée par une Riviere qui vient d'une Montagne vers le Nord, & va ſe perdre dans celle de *Menan Kong*. *Province de* Meng.

Le Terroir de *Meng* produit toutes ſortes de fruits qui ſe trouvent à Siam, excepté le *Dourion* & le *Mangouſtan*. Du côté de l'Occident il y a des Mines de *Calin* ou d'étain. Du côté du Nord, il en a d'argent, de cuivre & de fer, & du côté du Sud il y en a une de ſel. On trouve dans cette Province les animaux qui portent le muſc; mais on en prend davantage aux environs de *Pan*, *Tchaidaou*, & de *Kong*, toutes trois dépendantes de *Terroir & Productions.*

(*a*) *Du Halde* T. I. p. 127, 128. (*b*) *Ibid.* p. 125.

(*) Il eſt remarquable que dans tout ce Journal les *Labos* ne ſont jamais appel'és *Lanjans*.

(†) Il paroît y avoir ici quelque erreur, car il n'y a pas aſſez d'eſpace de ce côté-là pour y placer un Pays ſi étendu.

SECTION III. *Le Laos Septentrional.*

de *Vinan*. On en trouve auſſi beaucoup dans le diſtrict de *Tay-yay*. Cet animal eſt grand comme une petite chevre; il a ſous le ventre une bourſe trois ou quatre fois groſſe comme le pouce; quand on la coupe, on croiroit que c'eſt un morceau de graiſſe ou de lard; on la fait ſécher juſqu'à ce que cette matiere ſe puiſſe réduire en poudre, & alors on la vend dans le Pays même au poids de l'argent. Il y a défenſe de vendre de véritables bourſes aux Etrangers: les naturels du Pays en font de fauſſes avec des morceaux de la peau de l'animal, qu'ils rempliſſent de ſon ſang & des autres humeurs, auxquelles ils joignent du bois pourri, puis ils les lient & les font ſécher. Les Villageois en portent quantité à *Meng*, où il les changent pour des choſes de peu de valeur, & ceux de *Meng* les vendent aſſez cher aux Etrangers.

C'eſt-là tout ce que le Journal Chinois nous apprend du Pays de *Labos* ou *Laos*, outre quelques particularités touchant *Moangchay* ou *Vinan*, qui eſt d'une Province de la Chine, & probablement de la Province de *Yunnan*, ſi ce n'eſt la Province même de ce nom, diſent les Miſſionnaires (*a*).

SECTION IV.

Des Habitans du Royaume de Lahos, *& des* Lanjans *en particulier; leurs Mœurs & leurs Coutumes.*

SECTION IV. *Mœurs & Coutumes des* Lanjans.

Figure des Lanjans.

LES *Lanjans* ſont bien faits & robuſtes, plutôt gras que maigres, & ont le teint olivâtre; ils ſont humains, affables, civils & obligeans (*b*) (*). Ils reſſemblent aux Chinois dans leur taille & leur mine, mais ils ſont plus baſanés & plus déliés, & ont par conſéquent meilleur air (†) que les Siamois. Ils ont de longues oreilles, comme les Péguans & les Habitans des côtes de la Mer (*c*). Ils ont l'eſprit vif, & un ſens droit: ils aiment les Etrangers, & ſe vantent d'être ſinceres. Ils ne ſont nullement trompeurs, & ont beaucoup de probité, ne violant jamais leur parole, & étant fideles à leurs promeſſes. Ils ne négligent rien pour avoir cette réputation, d'autant plus qu'ils ſont enclins à convoiter ce qui appartient aux autres. Quand ils voyent une choſe qui leur plait, ils ne ceſſent d'importuner celui qui en eſt le maître, juſqu'à ce qu'ils l'ayent obtenue en tout ou en partie. Ils n'en viennent cependant jamais à la violence, en cas de refus.

Leurs Vertus.

Les *Lanjans* ont beaucoup de droiture, de ſorte qu'il n'y a point de voleurs parmi eux. S'il arrive qu'il ſe commette quelque vol ou quelque meurtre ſur les grands chemins, on fait de rigoureuſes perquiſitions pour dé-

(*a*) *Du Halde*, l. c. p. 129, 130. (*b*) *Marini*, p. 345–350. (*c*) *Kempfer.* ubi ſup.

(*) *De Faria* dit dans un endroit que les *Lanjans* ſont humains & d'un bon naturel, & dans un autre, qu'ils ſont fort brutaux & groſſiers; il avoue cependant qu'ils ont de la probité, & qu'il n'y a point de voleurs parmi eux. Voy. *Portug. Aſia*, Vol. III. p. 178. & Vol. II. p. 12.

(†) *De Faria* dit qu'ils ont le teint blanc, & que les femmes ſont très-belles. *Portug. Aſia*, Vol. III. p. 178.

découvrir le coupable; parceque s'il ne se trouve point, les bourgs & les villages des environs sont obligés d'indemniser ceux qui ont souffert; de sorte que la vie & les biens de tout le monde sont en sureté dans toute l'étendue du Royaume. Mais les choses ne sont pas tout-à-fait sur le même pied dans les villes, ce que *Marini* attribue judicieusement aux Sorciers, qui par leur art font tomber les gens dans un profond sommeil, & les tiennent dans cet état jusqu'à ce qu'ils les ayent volés (*a*).

Section IV. *Mœurs & Coutumes des Lanjans.*

Comme l'air est extrêmement sain dans le Royaume de *Lanjan*, & que les choses nécessaires à la vie y sont en abondance, il est fort peuplé, & les habitans y vivent long-tems. Dans un dénombrement qu'on fit vers le milieu du siecle passé, on trouva plus de cinq-cens-mille hommes capables de porter les armes, sans prendre un seul vieillard; & il y en avoit un si grand nombre de ceux-ci, encore robustes, qu'on auroit pu former une armée considérable des centenaires. Les *Lanjans* ne sont pourtant point belliqueux, ni fort experts à manier les armes, ce qui vient peut-être de la situation avantageuse de leur Pays, environné de montagnes & de précipices, qui sont comme autant de fortifications naturelles qui les mettent à couvert des attaques de leurs ennemis; & s'il s'en trouvoit quelqu'un qui franchît ces barrieres, ils ont toujours un moyen de s'en délivrer en empoisonnant leurs Rivieres. C'est par cette voie qu'ils forcerent vers l'an 1650 le Roi de *Tonquin* de se retirer, après avoir perdu une grande partie de l'armée, qu'il avoit menée pour annexer ce Royaume au sien. Avant ce tems-là plusieurs petits Rois s'étant ligués contre les *Laos* dans le même dessein, perdirent tant d'hommes & de bêtes, en buvant de l'eau d'une Riviere sur le bord de laquelle ils étoient campés, qu'ils furent aussi obligés de faire retraite, sans oser passer la Riviere, & attaquer leurs ennemis, qui les insultoient de dessus l'autre rive (*b*).

Ils sont en grand nombre.

Dans le fond les *Lanjans* sont indolens & ennemis du travail. Ils ne s'appliquent qu'à l'Agriculture & à la Pêche. Ils négligent absolument les Arts & les Sciences, en sorte qu'ils menent une vie molle & oisive, sans s'embarrasser de tout ce qui peut demander quelque application d'esprit. Ils sont fort adonnés aux femmes (*), ce qui en fait périr beaucoup. Mais ce qui est bien plus pernicieux encore, c'est qu'ils sont fort entétés de Sortilege & de Magie, sur-tout les Grands, qui le font d'une façon qui occasionne des crimes. Il y en a qui sont dans l'idée, que si l'on frotte la tête de leur éléphant avec du vin où il y a une goutte ou deux de bile humaine, cela le rend plus robuste, & qu'eux-mêmes en sont plus courageux, en sorte qu'ils sont toujours surs de la victoire soit à la Guerre soit en d'autres occasions. Cette ridicule imagination engage quelquefois, quoique rarement, les Gouverneurs à employer des scélérats, qui pour vingt-cinq ou trente écus

Leurs Vices.

(*a*) *Marini*, p. 345. (*b*) Ibid. p. 343.

(*) Notre Auteur dit p. 451, que la Sodomie, le péché dominant dans l'Asie, est inconnue parmi eux; cependant *Fitch*, qui a été chez les *Lanjans*, assure le contraire, & dit qu'ils portent des sonnettes comme les Peguans & les autres Peuples voisins, pour prévenir ce crime. Mais cette circonstance des sonnettes est suspecte.

SECTION IV. *Mœurs & Coutumes des Lanjans.*

écus vont dans les Bois à la chaſſe des hommes; le premier qu'ils rencontrent, homme ou femme, jeune ou vieux, Prêtre ou Laïque, ils lui ouvrent le ventre tout en vie, lui tirent la veſſie du fiel, & lui coupent la tête pour convaincre celui qui les envoye, qu'ils ne le trompent point; ſi l'aſſaſſin ne remplit pas ſon engagement dans le tems limité, il eſt obligé de ſe tuer lui-même, ou de tuer ſa femme ou un enfant, afin que celui qui l'a payé tire la veſſie du fiel du corps de l'infortunée victime. Les *Lanjans* ſeroient preſque un Peuple ſans défauts, ſi l'on pouvoit parvenir à déraciner cette cruelle & horrible coutume; mais quoique le Roi eût employé tous les moyens imaginables, il n'avoit pu encore y réuſſir dans le tems que *Marini* écrivoit, parceque les premiers du Royaume, & les Magiſtrats mêmes, étoient adonnés à cette groſſiere & exécrable ſuperſtition.

Leur Nourriture.

La Nourriture des *Lanjans* conſiſte en riz, poiſſon, légumes de tout ordre & chair de Buffles. C'eſt celle qu'ils mangent communément, uſant rarement de veau ou de volaille. Ils n'égorgent point les animaux dont ils veulent ſe nourrir, mais ils les aſſomment à coups de maſſue ſur la tête, prétendant qu'il y a de la barbarie & du crime à répandre le ſang de créatures vivantes, & à leur ôter la vie de cette maniere. Ils font quatre repas par jour; ils rotiſſent les oiſeaux, qu'ils ont en quantité, avec toutes leurs plumes, nonobſtant l'odeur inſupportable que cette façon d'apprêter cauſe (*). Ils ont effectivement l'eſtomac bon; mais il n'y a pas ſujet de louer leur propreté; car ils pendent ordinairement dans la cheminée les vaiſſeaux dans leſquels ils conſervent leur eau, & même les taſſes où ils boivent (*a*).

Leurs Habillemens.

L'Habillement des *Laos* leur ſerre le corps; ils vont communément nuds pieds, & la tête découverte; ils ont les cheveux friſés en rond & courts comme ceux d'un Frere Lay, à l'exception d'une boucle ſur les temples, qu'ils laiſſent croître, & qu'ils font paſſer par des trous qu'ils ſe font pour cela aux oreilles (*b*). Un Auteur dit qu'ils s'ornent le corps en y imprimant avec un fer chaud des figures bleues juſqu'aux genoux (*c*). Un autre aſſure qu'ils ſe font peindre les jambes depuis la cheville du pied juſqu'au genou, avec des fleurs & des branches à la maniere des Siamois, comme une marque de leur Religion & de leur courage. Les femmes qui ne ſont pas mariées portent des pieces d'or aux oreilles, mais les hommes n'y ont aucun ornement (*d*).

Leurs Mariages.

Les *Lanjans* approuvent fort qu'un homme n'ait qu'une ſeule femme, & ils diſent qu'il ne doit pas en épouſer davantage; mais c'eſt plutôt par avarice, pour éviter la dépenſe, que par principe de vertu, car dans leurs Chanſons ils raillent les Magiſtrats & les Miniſtres-d'Etat qui ſe contentent d'une ſeule femme. Et ils ne ſont pas en cela un grand ſacrifice, faiſant ſervir leurs eſclaves à leurs plaiſirs; ils en ont un grand nombre ſuivant leur qualité, tant pour contenter leurs paſſions, que par oſtentation. Le Roi qui regnoit en 1658 avoit deux-cens femmes, mais il n'y en a qu'une qui

(*a*) *Marini*, p. 347. (*b*) *De Faria*, Vol. III. p. 178. (*c*) *Ibid.* Vol. II. p. 12. (*d*) *Kempfer* l. c.

(*) *De Faria* dit qu'ils mangent la Vermine, & que les Tonquinois les mépriſent à cauſe de cela. *Portug. Aſia*, ubi ſup.

qui a la qualité de principale femme, comme étant celle avec laquelle le mari a contracté le premier engagement; les autres ne sont gueres regardées que sur le pied de concubines. Leurs mariages sont à vie, & se font de la maniere suivante. Ils choisissent le plus vieux couple qu'ils puissent trouver, & qui ont vécu ensemble dans une parfaite union, & promettent devant eux qu'ils vivront de-même jusqu'à leur mort. Mais ces belles promesses ne tiennent pas quelquefois long-tems, & les parties se séparent sous les prétextes les plus frivoles, & se marient à d'autres. Cela vient en grande partie du peu de soin qu'ils prennent de l'éducation de leurs enfans, à qui ils laissent suivre leurs penchans, permettant aux garçons & aux filles de vivre ensemble, & de se voir souvent sans considérer les conséquences de cette grande familiarité. Les occasions les plus dangereuses sont les rendez-vous pendant un mois chez une femme en couche; toutes les personnes & tous les parens s'y assemblent pour danser & se divertir, afin de chasser les Sorciers, & d'empêcher qu'ils ne fassent perdre à la mere son lait, & qu'ils n'ensorcellent l'enfant, ce qu'ils font souvent de maniere qu'il en meurt, dit le Jésuite (*a*). Ces parties sont d'autant plus à craindre, qu'on tolere la fornication parmi les Laïques. Mais une femme convaincue d'adultere devient esclave de son mari, qui la traite comme il lui plait, & qui peut même l'obliger à lui payer une certaine somme (*b*).

SECTION IV. *Mœurs & Coutumes des Lanjans.*

Quand quelqu'un de leurs parens vient à mourir, ils font aussi une Fête qui dure un mois, & célébrent ses funerailles avec beaucoup de magnificence. On met le corps dans un cercueil, & on l'enduit d'une sorte de bitume, pour qu'il n'exhale point de mauvaise odeur. On n'invite personne à garder le mort, sinon les *Talepoys* ou Prêtres, qui y viennent plutôt pour faire bonne chere que pour pleurer. Ils employent cependant une grande partie du tems à répéter des Hymnes, qui conviennent à la circonstance; qui servent, disent-ils, à instruire l'ame de la route du Ciel, afin qu'elle ne s'égare pas dans ces régions inconnues. Au bout du mois, ils élevent une Pyramide, suivant la qualité du défunt, où il y a une infinité d'ornemens, & des bas-reliefs bien travaillés; ils y placent le corps, y mettent le feu, & réduisent l'un & l'autre en cendres. On ramasse ces cendres soigneusement, & on les porte dans un des Temples, rempli de superbes tombeaux, que les gens riches font élever à grands frais, y dépensant quelques milliers d'écus.

Leurs Funerailles.

Ces cérémonies faites, les parens ne pensent plus au défunt, & ne le nomment pas seulement, parceque suivant la doctrine de la Métempsycose, qui est reçue dans ce Pays, l'ame est allée dans le lieu qui lui étoit destiné, & ainsi ne leur appartient plus. Il est vrai qu'ils se dispenseroient volontiers de cette grande dépense, s'ils n'étoient obligés de se conformer à une coutume ancienne, & s'ils ne craignoient d'offenser les Prêtres, qui pour s'assurer le profit qui leur en revient, en ont fait une Loi indispensable pour tout le monde, qu'ils ont mise dans leur Rituel. Ce qui porte les *Lanjans* d'autant plus à suivre cet usage, c'est qu'on leur dit qu'en

Etat des Ames.

né.

(*a*) *Marini*, p. 351. (*b*) *Idem*, ibid.

SECTION IV. *Mœurs & Coutumes des* Lanjans.

négligeant de rendre ces derniers devoirs à leurs prédéceſſeurs, cela pourroit porter ceux qui leur ſurvivent à leur refuſer le même honneur (*a*).

Commerce.

Nous avons déja touché ce qui regarde le Commerce & les Marchandiſes qu'on apporte dans les Royaumes ou Provinces qui forment le haut & le bas *Laos*, ou qu'on en exporte. Il reſte ſeulement à obſerver en général, que le commerce de ces Pays a ſubi diverſes révolutions, ſuivant les changemens arrivés dans l'Etat. *Da Cruz* dit qu'on portoit le muſc & l'or à *Sion* ou *Siam*, avant que les Bramas euſſent conquis le Pegu (*b*), & qu'alors le commerce paſſa dans ce Royaume. Avec le tems celui de Siam ſe rétablit; mais le Roi de Siam ayant attaqué les Laos & leur ayant enlevé une Province (*), qu'il ne garda pas long-tems, ruina la bonne intelligence qui avoit ſubſiſté entre les deux Nations, & fut cauſe que le Commerce paſſa à *Camboye*, où les Laos porterent leur benjoin & leur lacque, qu'ils y débiterent très-bien, parce que ces deux marchandiſes étoient meilleures que celles du produit du Pays (*c*).

La Langue & l'Ecriture des *Laos* ou *Lanjans* ſont les mêmes que la Langue & l'Ecriture des Siamois, auxquels ils ſe vantent d'avoir enſeigné l'art d'écrire & la langue de leurs Livres Sacrés; mais ils ne peuvent pas prononcer les Lettres L. & R. Ils écrivent ſur des feuilles de palmier comme les Péguans & les Malabares, & comme les Siamois écrivent leurs Livres de Religion; mais les Affaires Civiles ſont écrites ſur une eſpece de papier groſſier, avec des touches de terre (*d*).

SECTION V.

Religion des Lanjans.

I. *Religion Primitive, Providence, Origine de tout &c.*

SECTION V. *Religion des* Lanjans.

LA Religion des *Lanjans*, & probablement de tous les *Laos*, eſt la même au fond que celle qui regne dans tous les Pays de la Preſqu'iſle au-delà du Gange. Ils vécurent pendant long-tems en forme de République, obſervant les Loix de la Nature, plutôt que celles des Chinois leurs voiſins, qu'ils ſuivirent en partie avant qu'ils euſſent des Rois, & qu'ils fuſſent ſoumis à leur domination. En ce tems-là le Culte des Idoles leur étoit inconnu, n'ayant point été infectés des ſuperſtitions des autres Peuples. Ils n'avoient point de Temples, mais ils adoroient en plein air un ſeul Etre, ſupérieur à tous les autres, ſous le titre de *Commandant*. Ils avoient quelques notions imparfaites ſur l'origine de l'Univers; mais ils croyoient que ce bas Monde devoit être renouvellé, & qu'il y avoit ſeize autres Mondes ou Royaumes ſubordonnés les uns aux autres.

Leur Religion primitive.

Les

(*a*) *Marini*, p. 354.
(*b*) *Da Cruz*, ap. *Purchas*, Vol. III. p. 168.
(*c*) *Kempfer*, Hiſt. du Japon. T. I. L. I. Ch. 2.
(*d*) *Ibid.*

(*) C'étoit peut-être celle de *Jangoma*, que les Siamois conquirent vers l'an 1672 ſur les *Lanjangs*, que ceci regarde particulierement.

Les *Lanjans* demeurerent dans cet état ſimple & exempt de corruption juſqu'au tems que les diſciples de *Xaca* ou *Chaka* commencerent à répandre leur doctrine dans l'Orient. Les uns prétendent qu'ils ont reçu cette Religion corrompue des Chinois, mais *Marini* adopte le ſentiment de ceux qui croient qu'ils la tiennent des Siamois. Quoi qu'il en ſoit, ce Jéſuite en parle comme de la Religion la plus impie & la plus idolâtre qu'il y ait dans le Monde, ſans penſer au parallele qu'on pourroit faire. Auſſitôt que les diſciples de *Chaca* eurent mis le pied dans le Royaume, les *Lanjans* ne virent que Temples conſacrés aux Idoles, & que Prêtres, appellés *Talepoys*, deſtinés à leur ſervice. Ces Prêtres ſe rendirent bientôt maîtres de l'eſprit des peuples, & leur preſcrivirent des Loix; ils produiſirent des Livres écrits en caracteres Indiens, que les *Lanjans* n'entendoient point, afin de rendre leur doctrine plus myſtérieuſe & plus ſacrée, en la montrant en original, comme venant des mains de *Chaca* (*a*).

Section V. *Religion des Lanjans.* *Corrompue par Chaca.*

Cette nouvelle Religion ne put cependant anéantir tellement l'ancienne, que les *Lanjans* ne conſervaſſent les premieres idées qu'ils avoient reçues touchant l'Immortalité de l'ame, & une Providence particuliere qui regle tous les événemens. Car ils croient que les Commandans ou Intelligences, qui ſont au deſſus des ſeize Mondes, gouvernent & dirigent celui que nous habitons, comme dépendant des autres. Mais ces notions étant mêlées avec les opinions de différentes Sectes, ſe ſont fort corrompues, & ſont bien éloignées de leur ſimplicité primitive.

Notion de la Providence.

Les Ecoles de ceux qui paſſent pour les Docteurs & pour les Chefs de leur Religion, ſont compoſées de trois Claſſes principales, où il y a des Laïques auſſi bien que des Eccléſiaſtiques. On enſeigne dans la premiere Claſſe ce qui regarde l'origine du Monde, des Hommes & des Dieux, tout cela mêlé de quantité de circonſtances fabuleuſes & ridicules, que l'on a ſubſtituées à l'ancienne doctrine. Dans la ſeconde Claſſe, on enſeigne la Religion de *Chaca*, qui paſſe pour la nouvelle Loi. On s'occupe dans la troiſieme à concilier les principes oppoſés, à expliquer les paſſages douteux, & les opinions de ceux qui en ont traité, & l'on tâche d'accommoder l'ancienne doctrine avec la nouvelle.

Leurs Ecoles.

Les Docteurs de cette troiſieme Claſſe prennent la qualité d'*Illuminés*, & leurs déciſions ſont reſpectées ſous le titre de *Concorde*, quoique rien n'y reſſemble moins que leurs Ecrits. Car le ſens des termes y eſt tellement forcé & détourné, pour accorder des doctrines contradictoires, qu'on n'y voit qu'obſcurité, que confuſion, & qu'explications inintelligibles (*b*).

Suivant cette nouvelle Théologie les *Lanjans* croyent que les Cieux exiſtent de toute éternité, & qu'il y a perpendiculairement au-deſſous d'eux ſeize Mondes terreſtres, & que tous les plaiſirs de la vie ſe trouvent réunis dans le plus élevé de la façon la plus parfaite. Ils tiennent auſſi que la Terre que nous habitons eſt éternelle, mais qu'au bout d'une certaine révolution d'années, le feu deſcendra du Ciel, & réduira toute la maſſe en eau; qu'elle ne demeurera pas cependant dans cet état, mais que ceux qui

Origine du Monde.

(*a*) *Marini* p. 376. (*b*) *Ibid.* p. 378.

SECTION V.

Religion des Lanjans.

qui habitent dans le premier des Cieux, & qui ſont de cette Terre le principal objet de leurs ſoins, en réuniront les parties diſperſées, & la rétabliront dans ſon premier état. Ils prétendent même qu'elle a déja paſſé par pluſieurs de ces révolutions.

Et de la Terre.

Sur l'origine de ce Monde préſent ou de la Terre, dont ils mettent le commencement dix-huit-mille ans avant le tems de *Chaca*, ils diſent qu'ayant été convertie en eau de la maniere qu'on vient de voir, un Commandant ou un Dieu, nommé *Pon*, *Ta*, *Bo*, *Ba*, *Mi*, *Souan*, deſcendit du plus haut des ſeize Mondes, armé d'un cimeterre; qu'ayant apperçu une fleur qui flottoit ſur l'eau, il la coupa en deux, & qu'il en naquit tout d'un coup une belle fille, dont il devint amoureux, deſirant de ſe marier avec elle pour avoir des enfans afin de peupler la Terre: mais l'innocence de cette Beauté la porta à préférer ſa virginité à la qualité de mere, & elle refuſa de l'écouter. Quelque épris qu'il fût, il jugea qu'il étoit au-deſſous d'un homme de ſa condition, deſcendu des Dieux, d'uſer de violence, de ſorte qu'il renonça à ſa pourſuite, & il s'y prit d'une autre maniere pour avoir d'elle des enfans, & pour peupler la Terre. Il ſe plaça donc à une certaine diſtance d'elle, de façon qu'ils pouvoient ſe regarder l'un l'autre, & par le feu de ſes yeux il la fit concevoir enfin, & devenir mere, ſans qu'elle perdît ſa virginité (*a*).

Comment elle s'eſt peuplée.

Par ce moyen ils eurent bientôt une nombreuſe poſtérité; mais comme le grand nombre d'enfans donne ordinairement beaucoup de ſoins & d'inquiétudes, le Commandant, quoique Dieu, en fut extrêmement obſédé. Il réſolut de ſe ſervir de ſa puiſſance pour s'en affranchir, & de fournir à ſa famille tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. Dans cette vue il enrichit la Terre de montagnes & de vallées, de grandes campagnes & d'agréables collines. Il créa des arbres portant diverſes ſortes de fruits, & des Rivieres qui abondoient en poiſſons de toute eſpece. Il n'oublia pas des Mines de pierres précieuſes & de métaux. En un mot il ne négligea rien de ce qui peut contribuer à ſatisfaire aux beſoins & aux douceurs de la vie. Quelque content qu'il fût de tout ce qu'il venoit de créer, & quoiqu'il eût fait de la Terre un ſéjour délicieux, dont il étoit le Seigneur & le Maître, il ne put ſe réſoudre à y demeurer: ſoupirant après les demeures céleſtes qu'il avoit quittées, & qui étoient infiniment préférables à ce bas Monde, il ſe détermina à y retourner, ſans penſer qu'il ne pouvoit pas y remonter avec autant de facilité qu'il en étoit deſcendu. En un mot il ne put y parvenir, & il fit une ſi rude pénitence, que les autres Commandans, ou Dieux Souverains du Ciel furent enfin touchés de compaſſion & l'admirent dans leur ſociété, pour y jouir du bonheur le plus parfait.

Origine des Noirs.

Les *Lanjans* ont encore une autre opinion ſur la maniere dont la Terre s'eſt peuplée. Ils diſent que les Habitans du Ciel s'étant diviſés en deux partis pour l'amour des femmes, ſe firent une furieuſe guerre, & ſe livrerent pluſieurs ſanglantes batailles. Enfin un des partis étant reſté victorieux, il relegua ſes ennemis dans la grande Iſle déſerte qui étoit la Terre;

(*a*) *Marini*, p. 380.

Terre: & comme elle étoit alors réduite en eaux, ils la deſſécherent, de façon qu'ils la rendirent de nouveau ferme & ſolide. Ce qu'il y avoit de plus fâcheux, c'eſt qu'il ne s'y trouvoit point de femmes. Pour remédier à cet inconvénient, ils monterent ſur la plus haute montagne de l'Iſle, & de deſſus un arbre d'une hauteur prodigieuſe ils appellerent leurs femmes, qui pour prouver l'affection qu'elles portoient à leurs maris deſcendirent du Ciel & vinrent les trouver; mais comme le nombre des femmes ſurpaſſoit celui des hommes, chacun d'eux en prit pluſieurs, & par-là leur poſtérité ſe multiplia en peu de tems à un tel point, qu'ils prirent les armes pour exterminer certains hommes noirs, qui étoient des Démons, leſquels avoient couché par force avec pluſieurs de ces femmes blanches, & dont les enfans étoient auſſi noirs que leurs peres. Bien plus, ceux que ces femmes eurent enſuite de maris blancs, furent auſſi bruns que ceux qui étoient nés des Démons. C'eſt ce qui fait qu'il y a tant de Noirs en divers endroits de la Terre (*a*).

Section V. *Religion des Lanjans.*

D'autres racontent l'origine des Noirs d'une autre façon. Ils diſent que les Commandans ou Dieux du Ciel, s'étant renfermés dans une grand pierre qui étoit dans l'Iſle, les Anges & les Démons, ayant oui dire qu'elle renfermoit des hommes, voulurent s'en éclaircir. Les Démons allumerent un grand feu autour de la pierre, afin qu'étant amollie par la chaleur, les Anges puſſent y pénétrer plus aiſément. Dès les premieres atteintes du feu, quelques-uns des Commandans ſortirent noirs comme du charbon, pendant que d'autres moins troublés ſe ſauverent ſans ſe reſſentir ni du feu ni de la fumée. Etant enſuite devenus amoureux des femmes avec leſquelles ils n'avoient point eu auparavant de commerce, les Commandans noirs s'aſſocierent des femmes noires, qui étoient celles des Démons, & les Blancs prirent des femmes blanches, que les Anges aimoient. Mais pour accomplir ces mariages, ils leverent des troupes, firent la guerre aux Anges & aux Démons, les chaſſerent de l'Iſle, & obligerent les femmes de ſe rendre à diſcrétion.

Une troiſieme tradition, non moins romaneſque que les deux autres, ſur l'origine des Noirs & des Blancs, porte; qu'autrefois un Buffle, une des plus hideuſes créatures qu'on ait jamais vues, boiteux, mal fait, peureux & foible, tomba du Ciel dans la Mer, & que là il conçut par la ſeule force de ſon imagination un Monſtre, & mit peu après au monde une Courge remplie d'hommes noirs & blancs.

II. *Gouvernement du Monde. Regne de* Chaca.

Gouvernement du Monde.

On vient de voir ce que les *Lanjans* croient touchant l'origine du Monde, voici ce qu'ils diſent par rapport à la maniere dont il eſt gouverné. Ils rapportent que dix-huit-mille ans avant ſon renouvellement, il y avoit quatre Dieux; trois d'entre eux, après avoir gouverné cinquante ans, ennuyés d'un ſi grand embarras, ſe retirerent dans une haute & ſpacieuſe colonne, vers le Nord, où ils goûtent toutes les douceurs de la vie, qu'un homme

(*a*) *Marini*, p. 382.

SECTION V. *Religion des Lanjans.*

homme qui aime ſes aiſes peut deſirer. A préſent c'eſt le Dieu *Chaca* qui gouverne le Monde; il doit regner cinq-mille ans, & il y en a deux-mille d'écoulés. Après s'être élevé à un degré de perfection auquel perſonne ne pourra jamais atteindre, il réſolut de s'élever à un point dont on n'avoit jamais entendu parler, qui étoit l'*annihilation*. Mais la crainte qu'il eut que cet état de *Néant* parfait, auquel il étoit arrivé, n'eût de fâcheuſes ſuites, &.que le Monde ne ſouffrît d'être privé de ſa protection, il commanda avant ſon annihilation d'élever des Temples en divers Royaumes, & de faire un nombre infini de Statues (*) de cuivre & de marbre, dans le deſſein de les honorer de ſa préſence aux Fêtes ſolemnelles, lorſque le peuple ſeroit aſſemblé en foule, & de leur communiquer, en ſouffiant ſur elles devant tout le monde, ſa Divinité, pour tenir ſa place, & pour aſſiſter ceux qui les prieroient dans leurs beſoins. Avec tout cela, dit *Marini*, il eſt certain que le ſouffle de *Chaca* n'a jamais animé ces Idoles, & qu'elles ſont encore aujourd'hui également muettes, à moins que quelque Démon ne parle par leur organe (*a*); ce qu'il nie cependant.

Le Regne de Chaca.

Son Succeſſeur.

Après que les cinq-mille ans du Gouvernement de *Chaca* ſeront expirés, les *Lanjans* attendent un autre Dieu, qu'ils appellent *Fa-mit-Tay*. Ce Dieu, dit notre Auteur, ſera un Antechriſt pour *Chaca;* il renverſera les Temples, briſera les Statues & les Images, brûlera les Livres, perſécutera toutes les Religions & en défendra l'exercice, ſur-tout de celle de *Chaca:* il donnera auſſi de nouvelles Loix, contraires à celles de ſon prédéceſſeur, publiera d'autres Livres Sacrés, choiſira d'autres Prêtres, en un mot changera & réformera tout.

Le Dieu des Chrétiens obligé de quitter l'Orient.

Dans une Conférence avec les Miſſionnaires, quelques *Talepoys* produiſirent un Syſtéme de Théologie ſingulier, inventé peut-être pour mortifier les Jéſuites. Ils diſoient que cinq-mille ans avant la naiſſance de *Chaca*, le Monde étoit gouverné par le Dieu des Miſſionnaires; que ſe trouvant fort vieux quand ſon ſucceſſeur parut, & hors d'état de porter le poids de tant d'affaires, il penſa ſérieuſement au parti le plus avantageux qu'il pourroit prendre pour ſon intérêt. Que comme il ne pouvoit ſe diſpenſer d'obéir aux ordres du nouveau Dieu, de qui il appréhendoit quelque violence, & qu'il ſouhaittoit d'éviter les reproches que méritoit ſa mauvaiſe conduite, ayant traité les uns avec trop d'indulgence & les autres avec trop de rigueur, il prit la forme d'un homme pauvre & abject, pour exciter la compaſſion de *Chaca*. Dans cette ſituation il préſenta une requête, par laquelle il ſollicitoit la permiſſion de pouvoir encore remplir les fonctions de ſa charge pendant un an. *Chaca*, qui étoit bienfaiſant & généreux, appointa la requête d'une façon pleine de bonté, mais à condition que le Dieu des Miſſionnaires quitteroit les riches & belles contrées de l'Orient, pour ſe retirer dans celles d'Occident, qui ſont pauvres & ſtériles. Ce partage de l'Empire & de la Puiſſance Souveraine diminua beaucoup la

(*a*) *Marini*, p. 385.

(*) On dit à peu près la même choſe de *Sommona Cojom* parmi les Siamois.

la juridiction de l'un & de l'autre Dieu, mais les domaines de *Chaca* surpassoient infiniment ceux de l'autre pour la beauté & les richesses (*a*). SECTION V.

Religion des Lanjans.

Conformément à cet accord le Dieu des Missionnaires quitta l'Orient en fort pauvre équipage, & suivi de fort peu de gens, le nombre de ses Sectateurs n'étant pas grand. Il fut tellement outré, que dès-là il commença à faire des choses si extraordinaires, qu'elles faisoient connoître sa grandeur, de sorte qu'il entra dans l'Occident avec un équipage proportionné à sa Dignité, & parut aussi riche que s'il eût trouvé d'immenses trésors, ou qu'il eût ouvert les Mines d'or & d'argent. Un changement aussi grand que subit fit juger aux habitans de l'Orient, que c'étoit quelque insigne Brigand, qui avoit acquis tant de richesses par des voyes illégitimes. Pour s'en éclaircir ils mirent des espions autour de lui pour veiller sur ses actions, afin que lorsqu'ils l'auroient surpris dans quelque vol, ils pussent le punir de mort. On l'épia donc, & on le prit souvent sur le fait, mais au moment qu'ils se disposoient à l'arrêter, il disparut à leurs yeux. Pour s'en venger ils se saisirent de son fils unique, qu'ils firent mourir en le mettant en croix, au-lieu de son pere qui avoit mérité ce châtiment. Nonobstant cela les Occidentaux ne laissent pas de reconnoître ce fils pour Dieu & de l'adorer, parcequ'en se livrant volontairement à la mort, quoiqu'innocent, pour expier les fautes de son pere, il a fait voir par cette grande soumission qu'il étoit plus qu'homme, & que son pere & lui méritoient qu'on leur rendît les honneurs divins.

Il se retire dans l'Occident.

Son Fils crucifié.

C'est ainsi que les Prêtres *Lanjans* traitent le Dieu des Chretiens, suivant les idées que leur en donnent les Missionnaires, & qu'ils tournent en ridicule l'Histoire de la Naissance & du Crucifiement de Jésus-Christ. Ils ajoutent, qu'après l'avénement de *Chaca*, la Loi Chretienne, qui pendant cinq-mille ans avoit été suivie dans l'Orient, cessa de l'être; & qu'elle est défectueuse, en ce que ceux qui la professent, ne peuvent espérer ni or ni argent, ni prospérité ni plaisir, ni plusieurs femmes (*); qu'au contraire elle semble se faire une gloire de la honte & des affronts, regarder la pauvreté comme un trésor, & la mort comme le plus grand de tous les biens Mais comme *Chaca* est ennemi de toutes ces austérités, & que la voye qu'il prescrit est fort commode, large, & mene à tous les plaisirs, ses Sectateurs l'ont en grande vénération, & le regardent comme le plus indulgent de tous les Dieux (*b*).

Imperfection de sa Loi.

III. *Etat des Ames, Enfer & Paradis.*

Quoique les *Talapoys* ayent quelques idées de l'Enfer; ils n'en parlent point pour ne pas troubler leurs Auditeurs, plongés dans la sensualité, par la crainte de ces terribles & éternels tourmens. Ceux qui adherent en-

Ancienne Doctrine sur l'Ame.

(*a*) *Marini*, p. 388. (*b*) *Idem*, p. 389.

(*) S'ils ne peuvent acquérir ces choses selon les maximes de leur Religion, ils trouvent moyen de les obtenir par d'autres voyes, & se rendent odieux aux Orientaux par le déréglement de leurs mœurs, comme les Missionnaires eux-mêmes l'ont plus d'une fois remarqué dans leurs Ecrits; de sorte que notre Auteur doit être justement suspect sur cet article.

SECTION V. *Religion des Lanjans.*

encore à l'ancienne doctrine, & qui nient la Tranſmigration des ames, prétendent que celles des méchans ſont anéanties à leur mort, mais que les ames des gens de bien prennent un corps ſubtil, auſſi pur & auſſi ſimple que la lumiere du Soleil; qu'enſuite, après avoir paſſé par les ſeize Cieux, & y avoir goûté tous les plaiſirs qui y abondent, elles reviennent enfin très-heureuſes ranimer leurs corps, & deviennent hommes, qui ſe trouvent dans la même condition où ils avoient été, mais ſi combles de biens de tout ordre, qu'ils peuvent par leur moyen s'élever à la Dignité Royale.

Doctrine nouvelle. Enfer & Paradis. Transmigrations.

Ceux qui ſuivent la doctrine de *Chaca* & les fables des Prêtres, prétendent au contraire que les ames des méchans n'ont d'autre retraite après cette vie, que l'Enfer où ils doivent expier leurs crimes en ſouffrant des tourmens inconcevables. Leur Enfer eſt diviſé en ſix quartiers, dans chacun desquels il y a des peines dont les degrés varient, & il eſt au-deſſous des ſeize Cieux, qui ſont le ſéjour des bienheureux. Ceux qui ſont condamnés à aller en Enfer, y languiſſent dans les tourmens pendant pluſieurs ſiecles, au bout desquels ils reviennent dans ce Monde. Mais avant que de ranimer un corps humain, il faut qu'ils paſſent par ceux des animaux; en commençant par les plus vils, & entrant par degrés dans les plus nobles, juſqu'à ce qu'enfin ils redeviennent hommes, mais dans la ſituation la plus triſte, avec l'eſpérance néanmoins de devenir plus heureux, pourvu qu'ils faſſent des libéralités aux *Talapoys*. Alors, s'ils meurent une ſeconde fois, on leur donne un paſſeport pour entrer dans un des ſeize Cieux, ſans être obligés de faire de nouveau pénitence. Ils peuvent auſſi revenir au Monde, quand ils ſont raſſaſiés des plaiſirs qu'on goûte dans le ſéjour où ils ſont entrés, non à-la-vérité comme des hommes déifiés, mais foibles & imparfaits comme les autres: cependant avec l'avantage d'être recherchés & honorés à cauſe des richeſſes qu'ils poſſéderont dans le Monde & dans le Ciel; qui ſera pleuvoir l'or ſur eux avec profuſion, ſelon les divers beſoins de la vie (*a*).

Subterfuge des Talapoys.

Cependant comme les plus zélés dévots & les plus généreux bienfaiteurs des *Talapoys* ne ſont pas moins ſujets que les autres aux pertes, aux diſgraces & aux autres infortunes, il prétendent lever la difficulté, en diſant que ce ſont des punitions de crimes qu'ils ont commis dans une vie précédente, quoiqu'ils ne s'en ſouviennent point. Ces Impoſteurs promettent auſſi une place dans le ſeizieme Ciel à ceux qui auront été charitables envers eux, & ils diſent que les malheurs qui arrivent à ceux qui n'ont pas le pouvoir ou la volonté de leur faire des aumônes, auſſi bien que ceux qu'éprouvent les Infideles, ſont un juſte châtiment de leur avarice; & que c'eſt parcequ'ils ont préféré les richeſſes aux joies du Ciel, que l'Idole commence à les punir dès cette vie: qu'un homme ſoit auſſi vicieux & auſſi méchant qu'il voudra, il n'a rien à craindre s'il eſt charitable & donne libéralement aux Prêtres.

L'Ame ſe retire dans un coin.

N'oublions pas une autre imagination ſuperſtitieuſe des *Lanjans*: ils croyent que les ames après être ſéparées du corps, ſe retirent dans un coin de la mai-

(*a*) *Marini*, p. 391.

maiſon, & que les héritiers ſont ſévérement punis s'ils manquent à leur rendre les honneurs dûs à leur qualité, comme de faire un magnifique feſtin, & de pratiquer d'autres cérémonies, établies par une ancienne coutume; & qu'au contraire ceux qui s'acquittent ponctuellement de ces devoirs, en ſeront richement recompenſés dans cette vie. Comme les *Lanjans* aiment extrêmement la vie, & craignent la mort, dès qu'ils ont la moindre indiſpoſition, ils implorent l'aſſiſtance de ces ames en leur offrant des préſens; ils couvrent la table de mets de toute eſpece, les invitent à manger avec eux, & leur parlent comme ſi elles étoient préſentes pour entendre tout ce qui ſe dit, & pour voir ce qui ſe paſſe. Le régal eſt accompagné de Muſique & de Chant, & cela continue jour & nuit, juſqu'à ce que le malade ſoit guéri ou qu'il meure. Toutes ces cérémonies ſe pratiquent dans la perſuaſion qu'elles appaiſent les ames logées dans la maiſon; & pour que ſi elles ne ſont pas de bien, elles ne faſſent pas de mal. Ceux qui ſont dans ces idées, ne croyent, dit notre Auteur, ni Enfer, ni Paradis, ni Anges, ni Démons, mais vivent de la maniere la plus déréglée (*a*).

Section V. *Religion des Lanjans.*

Un jour pluſieurs des plus habiles *Talapoys* de différentes Sectes s'aſſemblerent en préſence d'un des Miſſionnaires, pour concilier tant d'opinions différentes & pour réunir les eſprits. Après une longue conférence, ils décideront qu'il y a certainement une Vie à venir, que la recompenſe qu'on y aura conſiſtera dans la pluralité des Femmes, & la peine à n'en avoir aucune. Le Jéſuite leur demanda alors, combien de maris une femme charitable auroit, puiſqu'un homme charitable devoit être recompenſé en ayant pluſieurs femmes? Cette queſtion imprévue embarraſſa ſi fort ces grands Docteurs, qu'ils ſe retirerent dans leurs Couvents pour feuilleter leurs Livres; mais n'y ayant rien trouvé qui pût ſervir à éclaircir la queſtion, ils conclurent entre eux, qu'une femme dans ce cas-là ſeroit changée en homme; & que celles qui ſont avares deviendront femmes des Diables, ou de quelque *Talapoy* noir, mal-propre, vieux & laid, en un mot plus affreux que le Diable même.

La Polygamie eſt une recompenſe.

Ces Fourbes promettent à ceux qui leur font du bien, qu'ils auront autant de femmes, qu'on peut en acheter avec la ſomme à laquelle monteront les aumônes qu'ils auront faites durant leur vie, & que les circonſtances de leurs bonnes œuvres, écrites dans le Livre de vie, ſeront miſes au jour, quand ce Livre s'ouvrira. Les *Lanjans*, charmés de doctrines ſi conformes à leur goût ſenſuel, croyent ne pouvoir jamais trop donner aux Prêtres; & cette prévention eſt ſi générale & ſi forte, que les Miſſionnaires, qui ſe donnent beaucoup de peines pour leur deſſiller les yeux, n'ont jamais pu les diſſuader de diſſiper ainſi leur bien en charités mal entendues.

Qui procure du gain aux Prêtres.

Avec tout cela les *Talapoys* n'ont point de commerce avec les femmes, & leur Regle le leur défend; ils prétendent cependant que ceux de leur Ordre qui auront gardé la continence dans cette vie, auront le pouvoir de créer de rien autant de femmes qu'il leur plaira, & d'en diſpoſer comme ils

Doctrine infame.

(*a*) *Marini*, p. 394.

SECTION V. *Religion des Lanjans.*

ils voudront, tandis que ceux qui pendant leur vie auront été adonnés au sexe, seront condamnés après leur mort aux peines de l'Enfer, & n'auront point de femmes à leur disposition; comme si ce qui est vice sur la Terre pouvoit être vertu dans le Ciel, ou que les hommes puissent y être recompensés de ce qu'on punit ici-bas. Quand on objecte cela aux Prêtres, & qu'on leur demande, comment ils peuvent condamner comme honteux & criminel dans ce Monde, ce qui a lieu dans l'autre à titre d'action bonne? ils répondent, que quoique l'incontinence soit un crime pour un *Talapoy* dans cette vie, & un péché contre la Loi de Dieu, Dieu en dispense dans le Ciel; & que la Chasteté, qui est une vertu dans ce Monde, sera dans celui qui est à venir le châtiment des damnés. Théologie dont *Epicure* lui-même auroit rougi (*a*).

IV. *Les Prêtres, leurs Ordres, leurs Habits, leurs Exercices.*

Les Prêtres.

QUOIQUE les Prêtres du *Lao* s'appellent *Talapoys*, nom qui vient du Pegu, on les nomme *Fé* dans la Langue du Pays. Ils passent pour les hommes les plus perfides de tout le Royaume, & pour être la lie du peuple. Ce sont des gens paresseux, oisifs, & ennemis jurés de toute industrie. Leurs Couvens, dit *Marini*, sont autant de Séminaires de débauchés, des retraites de vagabonds & d'ignorans, en un mot des Ecoles de toutes sortes de vices & d'abominations. Plus ils sont de basse extraction, & plus ils deviennent orgueilleux & insolens quand ils sont élevés à la Prêtrise. Ils ont le cœur dur & inhumain au-delà de toute expression, étant plus cruels que les bêtes sauvages. Mais que peut-on attendre de gens qui sacrifient tout à leur intérêt, & qui consacrent tout ce qu'ils ont d'esprit & de forces à la débauche? (*b*). Tel est le portrait que les Jésuites font des Prêtres du *Lao*, qui ressemble assez à celui que les Protestans ont fait plus d'une fois des Prêtres de l'Eglise Romaine.

Les Novices.

Les *Talapoys* se consacrent à la Vie Religieuse dès leur enfance, & se font aux rigueurs de leur profession pendant leur Noviciat, qui dure jusqu'à l'âge de vingt-trois ans. Alors des Commissaires, nommés par la Communauté, les examinent sur la Théologie & sur les Cérémonies, & sur le rapport de ces Examinateurs le Novice est reçu dans le Corps, à la pluralité des voix. La premiere chose que fait le nouveau *Talapoy*, c'est de choisir quelque Magistrat riche & bien apparenté, pour l'assister en qualité de Parrain. Quoique cette qualité expose à bien de la dépense, comme c'est un honneur que d'être recherché pour cela, personne ne refuse. Au contraire la demande est reçue avec complaisance, & celui qui accepte d'être Parrain, s'acquitte de ce qu'il doit avec toute la pompe possible, pour obtenir les applaudissemens du peuple, & l'approbation des *Talapoys*.

Comment ils font profession.

D'abord le Magistrat, choisi pour Parrain, fait présent au Novice, qui doit faire profession, de riches habits. Ensuite, au jour marqué, il fait harnacher magnifiquement son plus bel éléphant, & le fait mener avec une petite maison sur le dos, au Couvent: le Novice, gonflé de vanité, y mon-

(*a*) *Marini*, p. 395-399. (*b*) *Idem*, p. 341.

Religion des Lanjans.

monte, & ſe produit en public à la tête des principaux Seigneurs de la ville, richement vêtus, & ſuivi de pluſieurs Régimens à pied, & d'une foule de peuple. On paſſe dans cet ordre par les principales rues pour ſe rendre au Temple, où le Novice doit faire profeſſion: ſouvent la Cérémonie dure juſqu'au ſoir. On fait après cela un feſtin dans le Temple, les autels ſervent de tables, on y ſert les viandes les plus eſtimées, & pendant trois jours il n'y eſt queſtion que de réjouiſſances. Pendant ce tems-là il n'y a aucune diſtinction, & tous les rangs ſont confondus; un Homme de qualité ne ſe fait point de peine de manger au même plat avec un Artiſan. Cette dépenſe, quoique très-conſidérable, n'approche point pourtant de la valeur des préſens que le Magiſtrat fait au nouveau Profès.

Ils peuvent quitter leur Couvent & y retourner.

Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt qu'après une profeſſion auſſi ſolemnelle, on peut rentrer dans l'état ſéculier, ſi l'on en a envie; c'eſt auſſi ce que pluſieurs de ces gens-là font, qui ſe marient & vivent avec leurs femmes tant que ce qu'ils ont amaſſé, étant *Talapoys*, dure. Quand ils ont tout mangé, ils quittent leurs femmes & retournent dans leur Couvent, où ils ſont reçus par les Anciens, qui ont peut-être éprouvé la même indulgence. Et ils font ce manege auſſi ſouvent qu'il leur plait.

Leur Habit.

Les *Talapoys* portent une ſoutane de toile jaune, qui leur vient juſqu'au genou, & qui eſt attachée autour du corps avec une bande de toile rouge. Ils vont les pieds & le bras droit nuds, ayant à la main un éventail, ſur lequel il y a quelque deviſe, qui dénote leur rang. Ils ſe raſent la tête & les ſourcils (*), deux fois par mois, les jours de la nouvelle & de la pleine Lune (*a*).

Leurs Couvents & leurs Supérieurs.

Les Couvents, où ils vivent en Communauté, reſſemblent à ceux des *Chartreux* & de *St. Romuald;* toutes les cellules, où il y pluſieurs petits appartemens, ſont ſéparées & faites de planches; mais celle du Supérieur eſt de brique; les chambres ſont meublées magnifiquement, enrichies d'ornemens, & délicatement dorées. Son trône eſt fort élevé, & il y a aux côtés des rideaux de ſoie des plus beaux. On le choiſit toujours parmi les *Talapoys* qui ont le plus de réputation, & le plus grand nombre de dévots de l'un & de l'autre ſexe, ont ſoin de les pourvoir abondamment de tout, & de ne les laiſſer manquer de rien.

Leurs Occupations & leurs Repas.

Ces Religieux ſe levent à une certaine heure, & avant que le Soleil ſoit haut ils ſe promenent deux à deux modeſtement & dans un profond ſilence: ils ſe ſéparent enſuite pour aller quêter dans les divers quartiers de la ville, ce qu'ils font par ſignes; à leur retour ils mettent à part ce qu'il y a de meilleur pour eux, & donnent le reſte à ceux qui les ſervent, ou l'envoyent aux priſonniers, après en avoir donné une partie à leur volaille. Quand cette diſtribution eſt faite ils rompent le ſilence, & chacun ſe retire dans ſa cellule, où il déjeune. Ils dorment enſuite trois heures, &

(*a*) *Marini*, p. 401.

(*) C'étoit auſſi la coutume des Prêtres de l'ancienne Rome, comme on le voit par ce trait de *Cicéron: Capite & ſupercilliis ſemper eſt raſus, ne unum pilum boni viri habere dicas.*

SECTION V. *Religion des Lanjans.*

& puis ſe rendent au réfectoire, où ils trouvent une table couverte de toutes ſortes de mets, qui ſont généralement bien apprêtés. Comme ils vivent aux dépens d'autrui ils dînent ordinairement de petits pieds, de volaille & de gibier. Quand les vivres que leurs amis leur envoyent ne leur plaiſent pas ils briſent les plats, & ont l'inſolence de les menacer en termes fort injurieux.

Après le dîné ils dorment une heure, enſuite chacun va à ſes occupations. Les Novices vont étudier les Cérémonies, les Lettrés s'occupent à lire & à écrire; ce qu'ils ſont en deux Langues, l'une eſt celle du Pays, & l'autre eſt une Langue qui eſt particuliere aux *Talapoys*, & qui peut être appellée la Langue des Savans, comme le Latin en Europe. Les autres s'amuſent à d'autres choſes; ceux-ci apprennent à chanter, ceux-là s'entretiennent enſemble à la porte du Couvent, où ils reçoivent des viſites, & s'inſtruiſent des nouvelles de la ville. Vers le ſoir ils ſoupent légérement, ſans lumiere, & après avoir dit graces ils ſe rendent tous au Temple, ſans qu'aucun oſe s'abſenter. Ils y chantent quelques prieres, qu'ils abrégent quelquefois, ou qu'ils diſent à grand hâte, afin d'aller prendre l'air après le coucher du Soleil; parcequ'alors ils ont la liberté de faire ce qui leur plait (*a*).

Leur Orgueil.

Ils exercent ſur le peuple une autorité auſſi abſolue qu'un Roi ſur ſes ſujets. Ils paroiſſent toujours fort ſérieux, & affectent un air dédaigneux & fier, accompagné de beaucoup de gravité. Ils en agiſſent avec une extrême hauteur avec ceux qui ne ſont pas libéraux à leur égard, daignant à peine les regarder. Ils ſont fort avides d'honneurs, & veulent qu'on ait de grands égards pour eux, ſans en avoir pour perſonne. Leurs yeux ſont ſans-ceſſe en mouvement, & leurs ſourcils raſés leur donnent un air plus ſévere. Quand ils ont beſoin de quelque choſe, au-lieu de le demander honnêtement, ils l'exigent d'une façon impérieuſe; car l'humilité paſſe chez eux pour baſſeſſe, & la civilité pour ſujettion. Ils prétendent l'impoſer aux autres, & demandent une ſoumiſſion aveugle à leurs déciſions, regardant la moindre objection comme un manque de reſpect pour eux.

Exemple de Cruauté.

En un mot ils ne ſurpaſſent les autres qu'en orgueil & en méchanceté. Un jeune homme fort preſſé d'aller finir une affaire de conſéquence, paſſa ſans y faire attention devant un *Talapoy*, & ne mit point pied à terre, ſelon la coutume; le Prêtre en fureur envoya des gens le ſaiſir, & le fit ſi cruellement bâtonner en ſa préſence qu'il en mourut le lendemain. Ce qu'il y eut de plus révoltant, c'eſt que lorſqu'on ſe plaignit de cette violence, quantité de gens eurent l'inſolence de prendre le parti du *Talapoy*, & engagerent le Juge à prononcer en ſa faveur; louant le meurtre comme une action généreuſe, faite pour l'honneur de la Religion & pour celui de ſon Ordre. C'eſt ainſi que plus ils ſont de mal aux autres, plus ils ſont craints & reſpectés.

Comment les Coupables ſont punis.

On ne ſouffre point que les *Talapoys* qui ſont dans leurs Couvents, ſe li-

(*a*) *Marini*, p. 405.

livrent à aucune débauche ; si quelqu'un d'eux en est convaincu, & sur-tout d'avoir sollicité quelque femme, ou d'avoir entrepris de lui faire violence, on fait des informations très-exactes, & le coupable est puni suivant la nature du crime. Comme toutes les affaires qui regardent cette insolente canaille sont portées devant le Roi, l'accusé comparoît à son tribunal ; & quelque fortes que soient les preuves qu'on produit contre lui, s'il a quelque chose à alléguer pour sa défense, le Roi l'absout fort volontiers pour attacher ces gens-là à ses intérêts, à cause du grand pouvoir qu'ils ont sur l'esprit du peuple. Mais si le crime est si avéré & si notoire, qu'il ne soit susceptible d'aucune excuse, le coupable est condamné pour toute sa vie à avoir soin des éléphans, ce qui est le plus infame de tous les offices. Si ce Monarque traitoit avec la même sévérité tous ceux qui sont pris sur le fait, bientôt il ne resteroit pas un seul *Talapoy* parmi les *Lanjans* ; mais comme le Roi prend le titre de leur Protecteur, & de Général de leur Ordre, il ne cherche pas à détruire l'autorité dont il jouit sur eux ; il craindroit d'ailleurs, s'il ne leur étoit pas favorable, qu'ils n'excitassent une rebellion contre lui (*a*).

Section V. *Religion des Lanjans.*

Une des regles des *Talapoys* les oblige à se confesser le quatorzieme jour de chaque mois, ce qu'ils font de la même maniere que cela s'observe dans les Couvents d'Europe. Ils s'assemblent dans une grande Salle où ils se placent selon leur rang ; les plus vieux quittent tour à tour leur siege, & se mettant à genoux au milieu de l'Assemblée, confessent à haute voix les fautes qu'ils ont commises dans le cours du mois précédent par rapport au manger, au boire, aux recréations, à la colere, aux injures faites aux autres, au mensonge &c. L'absolution suit d'abord la confession, chacun d'eux ayant le pouvoir de la donner ; mais on sent bien qu'ils ne se font pas un scrupule de réitérer des fautes, dont la réparation coûte aussi peu.

Confession.

Ils font aussi une espece d'eau bénite ; mais *Marini* ne sait d'où cet usage leur est venu, à moins que ce ne soit d'Ethiopie ou des Indes par le moyen des disciples de *St. Thomas* (*). Ils en envoyent aux malades comme un souverain remede, & par cette raison ils en ont toujours bonne provision, parcequ'on leur donne en retour autant de bouteilles de bon vin. Mais quoiqu'elle ne fasse aucun bien à ceux qui en usent, ils ne laissent pas d'avoir beaucoup de foi à sa vertu.

Eau bénite.

L'honneur qu'ils rendent aux Idoles ne consiste pas en sacrifices, ils ne leur offrent que des fleurs, des parfums & un peu de riz, qu'ils mettent sur l'autel, & c'est la seule occasion où ils allument des flambeaux. Ils ont à la main des especes de Chapelets, dont ils font passer les grains en se tenant debout devant l'Idole, & en répétant leurs Hymnes.

Offrandes qu'ils font aux Idoles.

Ce que nous avons dit jusqu'à présent regarde les *Talapoys* des villes ; mais il y en a d'autres, qui menent une vie solitaire dans des souterreins pratiqués dans les Bois, dont l'horreur est propre à cacher les crimes atroces

Talapoys des Bois.

(*a*) *Marini*, p. 408.

(*) C'est ce qui n'est pas vraisemblable, puisque la Religion de *Chaca* est de mille ans antérieure à la naissance de Jésus-Christ.

SECTION V. *Religion des Lanjans.*

ces qu'ils commettent, dit notre Auteur. Ils se retirent dans ces lieux pour se livrer avec plus de liberté à la débauche; & peu à peu les femmes s'y sont rendues en si grand nombre, que la solitude de ces Hermites est devenue une colonie fort peuplée, & que les déserts peuvent le disputer aux villes, avec cette différence que les enfans connoissent leurs peres dans les villes, ce que ne font point ceux qui naissent dans ces déserts. Ces Hermites reçoivent plus d'aumônes que ceux des villes; ils ont un Jeûne de trois mois pour se préparer à célébrer leur Pâque; je veux dire, dit *Marini*, qu'ils ont trois mois de Pâque, pendant lesquels ils font deux bons repas par jour; l'un de viande, qu'ils font en particulier, & elle se cuit dans la maison, l'autre de poisson, que leurs amis leur envoyent, & qu'ils mangent en public (*a*).

Université de Lao.

Notre Auteur passe sous silence plusieurs autres particularités, parceque ce sont les mêmes, ou à-peu-près, que celles dont il est parlé dans diverses Relations, & dans l'Histoire des Bonzes du Japon; ceux-ci, suivant quelques Auteurs, prétendent être les disciples des *Talapoys* Sectateurs de *Chaca*, & ils y sont venus de *Lao* ou de *Siam*. Quoi qu'il en soit, ceux de Siam se rendent aujourd'hui au Lao, comme dans une Université, pour s'instruire des maximes de *Chaca*, qui sont en beaucoup plus grande réputation que l'ancienne doctrine, si elles n'y sont conformes.

Leur Fripounerie.

Pour finir, le nombre des *Talapoys* s'est tellement accru, que craignant qu'ils ne viennent à manquer du nécessaire, ils apprennent toutes sortes de métiers, qu'ils exercent dans leurs Couvents, qui sont à-présent comme autant de boutiques d'Artisans & de Marchands, qu'ils trouvent moyen même de supplanter. Car si un Ouvrier de la ville a fait quelque belle piece, ou s'il a inventé quelque chose de nouveau, ils tâchent sous main d'en avoir un modele, & se donnent ensuite pour en être les inventeurs; en sorte que quand le véritable inventeur se flatte de surprendre la ville par quelque nouveauté, ils produisent le modele qu'ils ont, pour faire voir qu'ils l'ont prévenu; & si l'inventeur prétend le leur disputer, le Roi decide en faveur des *Talapoys*.

Suprématie du Roi.

Les *Talapoys* sont redevables du grand crédit qu'ils ont dans le Royaume de *Lao*, principalement à deux causes, leur habileté dans la Magie & la protection du Roi. Ce Monarque, qui est comme le Chef ou le Grand-Maître de leur Religion, les comble d'honneurs, & en même tems a soin de les gouverner. Il les exhorte sans cesse à observer leur Regle, & leur représente l'obligation de se confesser tous les mois. Il fixe les Jeûnes & les Fêtes, & en regle les cérémonies. Il éclaircit les doutes, concilie les différens passages, explique les difficultés qui se rencontrent dans leurs Livres, & ne permet pas qu'on imprime (*) rien sans son approbation; il corrige aussi les fautes qui se trouvent dans ce qui se publie; en un mot il est le Juge souverain de tout ce qui a du rapport aux *Talapoys*, & punit leurs

(*a*) *Marini*, p. 412.

(*) *Marini* n'explique pas quelle sorte d'Imprimerie est en usage chez les *Lanjans*.

leurs fautes; mais il ne permet pas que perſonne les moleſte par quelque raiſon que ce ſoit, comme s'ils avoient quelque choſe de ſacré. Section V.

Religion des Laïjans.

Quand le Roi en voit quelqu'un il le ſalue le premier levant la main droite, qui eſt le ſalut ordinaire. Il fait des eſclaves de ſes vaſſaux, & les oblige à ſervir dans leurs Temples, au-lieu de lui payer tribut. Il leur donne quelquefois des bourgs & des villages entiers, & oblige les habitans à entretenir les Couvents qui ſont dans les environs; à quoi ils ſe ſoumettent avec répugnance, à cauſe de l'inſatiabilité & de l'inſolence de pareils Maîtres, aimant mieux être eſclaves d'autres que de dependre des *Talapoys*. Cependant par les raiſons qu'on a marquées le Roi a grand ſoin de cultiver leur amitié, & leur paſſe bien des choſes. En 1640 on découvrit un *Talapoy* qui avec ſes diſciples faiſoit & debitoit de la fauſſe monnoye; les informations furent portées au Conſeil; mais le Roi fit ceſſer les pourſuites par un ordre exprès, dans lequel après avoir taxé l'avarice des Laïques, il louoit la piété des *Talapoys*, qui n'étant pas ſoulagés dans leurs néceſſités, & voyant leurs Temples deſertés, avoient été obligés d'inventer un moyen de pourvoir à leurs beſoins, en frappant de la monnoye, par où de peu ils avoient fait beaucoup (*a*).

Son Indulgence pour eux.

Mais ce trait d'indulgence étoit plus excuſable, que celle que le Roi eut dans une autre occaſion. Un *Talapoy* ayant jetté un œil de convoitiſe ſur des bracelets d'or que deux jeunes Demoiſelles, qui etoient ſœurs, avoient aux bras, ſe procura ſans quelque prétexte l'entrée chez elles vers neuf ou dix heures du ſoir; & croyant qu'elles étoient ſeules, il les poignarda toutes deux, après quoi il ſe mit à viſiter la chambre, mais il fut fort ſurpris de trouver cachée dans un coin une jeune fille qui les ſervoit; il ſe mit en devoir de s'en défaire auſſi pour qu'elle ne le déclât point; mais cette fille ayant fait un ſaut pour éviter le coup, ſe jetta par la fenêtre dans la rue & donna l'allarme. Le ſcélérat jugea alors qu'il etoit tems de faire retraite, mais en paſſant deux ou trois autres domeſtiques le virent, qui allerent le lendemain matin avec la jeune fille dénoncer cet horrible crime au Magiſtrat. Le *Talapoy* fut cité à comparoître devant le Roi dans la Salle d'audience; il proteſta de ſon innocence, & offrit de ſubir l'épreuve, ſur quoi le Roi commanda qu'il paſſeroit ſept jours dans les Bois, & que s'il ne recevoit aucun mal des bêtes féroces ou des ſerpens venimeux il ſeroit déclaré innocent. L'aſſaſſin ſe rendit donc dans les Bois, mais il eut ſoin d'engager une compagnie d'eſclaves de l'y accompagner pour lui ſervir de gardes, de ſorte qu'il en revint ſans avoir eu aucun accident. Sur quoi le Roi, tout convaincu qu'il étoit du crime, déclara qu'il falloit que le Diable, ſous la figure d'un *Talapoy*, eût commis cet exécrable meurtre, par haine pour ces Prêtres, afin qu'on ne les regardât plus comme des Peres & des Maîtres. Après ce bel arrêt, l'Aſſaſſin pour ſe venger de la jeune ſervante, la pourſuivit ſi violemment, qu'elle fut condamnée à l'eſclavage, ſans que le Roi s'interpoſât en ſa faveur (*b*).

Aſſaſſin qu'il ſauve.

Quant

(*a*) *Marini*, p. 415. (*b*) *Idem.* p. 419.

SECTION V. *Religion des Lanjans.*

Quant à la Magie & à la Sorcellerie, qui eſt l'autre moyen par lequel les *Talapoys* ont acquis de l'autorité & de la réputation, *Marini* prétend qu'ils y ſont fort habiles. Il dit qu'ils font des choſes qui paroiſſent tenir du miracle, & ne laiſſe pas de blâmer la crédulité du peuple, à qui cela perſuade qu'ils ſont au-deſſus de l'humanité: il dit qu'ils ſe ſervent de leur art pour faire du mal aux gens, ſouvent pour ſe divertir; qu'ils prennent & apprivoiſent des éléphans ſauvages, en appliquant un emplâtre ſur le dos ou ſur la croupe d'une femelle, que ces éléphans ſuivent des Forêts dans la ville, ſans faire de mal à perſonne; qu'auſſitôt qu'on ôte l'emplâtre, ils redeviennent ſauvages, juſqu'à ce qu'on les ait rendus doux par la maniere dont on les traite, & en les tenant enfermés; que les *Talapoys* ne ſe font pas un ſcrupule d'employer le ſortilege ſur leurs bienfaiteurs, afin d'obtenir d'eux au-delà de ce qu'ils peuvent attendre de leur libéralité; que ſouvent ils enſorcellent ceux qui leur font du bien, comme ceux qui ne leur en font point, afin d'obliger les uns & les autres à avoir recours à eux pour être ſoulagés; que lorſque quelqu'un eſt attaqué de quelque mal, on fait venir le *Talapoy*, qui le guérit en ôtant ſeulement le charme. Notre Auteur eſt aſſez crédule pour ajouter foi à tout cela, & il parle d'un Homme de diſtinction, ſans-doute auſſi crédule que lui, qui après avoir pris inutilement des remedes pour ſe guérir d'une indiſpoſition, s'imagina qu'il étoit enſorcelé & s'adreſſa aux *Talapoys*. Ces Magiciens le guérirent à ce qu'il ſembla, mais comme il étoit fort libéral envers eux, ils renouvelloient de tems en tems leur jeu, afin de tirer d'autant plus de profit de lui.

Ils prétendent être Magiciens.

Ils trompent les Malades.

Quand un pauvre eſt malade, ils s'engagent à le guérir pour la quantité de riz qu'il peſe, & alors ils lui envoyent un de leurs vieux habits pour qu'il le mette, prétendant que c'eſt un ſouverain remede. Comme on croit qu'il y a quelque choſe de ſacré dans le ſeul attouchement d'un *Talapoy*, les malades envoyent ſouvent à ces Prêtres un habit neuf, pour qu'ils le ſanctifient en le portant; mais au-lieu de le renvoyer, le Prêtre lui en envoye un de ſes vieux, l'aſſurant qu'il n'y a point de remede comparable à leurs habits déguenillés. Mais comme l'expérience fait voir journellement que ces Reliques n'opérent pas de miracles, les *Talapoys*, pour ſauver leur crédit, en attribuent l'inutilité à l'avarice du malade & à ſon manque de foi (*a*).

Les Seigneurs les ſervent.

Souvent les premiers Seigneurs du Royaume ne ſe font pas une peine de rendre les ſervices les plus bas aux *Talapoys*. Ils vont en hiver dans les Bois couper du bois, qu'ils portent publiquement ſur leurs épaules aux Couvents, pour faire voir au peuple que c'eſt un honneur de ſervir ces ſaints hommes, & que le meilleur moyen d'avoir part aux bonnes graces du Roi, c'eſt d'imiter leur exemple. Dans les grandes chaleurs ces Seigneurs portent aux *Talapoys* des vaiſſeaux remplis d'eaux médicinales, avec des ſimples & des parfums exquis, pour s'en ſervir quand ils ſe baignent.

Jubilé.

Le principal revenu des *Talapoys* ſont les offrandes qu'on fait en l'honneur de *Chaca*, au mois d'Avril, qui eſt le tems du Jubilé, & où l'on diſtribue

(*a*) *Marini*, p. 416, 421.

bue les Indulgences plénieres. Dans cette occaſion on expoſe l'Idole de *Chaca* à la vue dans une grande cour ſur un lieu élevé, accompagnée de *Talapoys* qui reçoivent les immenſes offrandes qu'on fait d'or, d'argent, de riz, de toiles, d'étoffes, & d'autres choſes. Notre Auteur ne doute point, vu les prodigieuſes ſommes qui ſe donnent, que les Prêtres qui gardent l'Idole, ne détournent beaucoup d'or & d'argent, ſans que l'on s'en apperçoive. Toutes ces offrandes ſont ſuſpendues dans le Temple, de ſorte que lorſque les *Talapoys* ſubalternes viennent le nettoyer, ils en prennent une bonne partie, outre ce qu'ils trouvent par terre. Section V. *Religion des* Lanjans.

Marini apprit d'un Seigneur *Tonquinois*, qui avoit été en Ambaſſade à la Cour de *Lanjang* dans le tems de cette grande Solemnité, qu'il avoit vu au milieu du Temple une Tour, qui avoit cent coudées de haut, percée de tous côtés, avec pluſieurs grandes fenêtres, pour qu'on pût mieux voir la ſtatue de *Chaca*; elle eſt placée au milieu, entourée d'un grand nombre de feuilles d'or, fin comme le clinquant, qui pendent, & que l'agitation de l'air fait remuer de façon qu'elles forment une harmonie ſi douce, que l'on croiroit que c'eſt un concert de pluſieurs inſtrumens de Muſique; elles ſont-là en guiſe de voiles, pour empêcher les inſectes d'approcher de la ſtatue. Le même Ambaſſadeur dit encore à *Marini*, que le grand Autel étoit décoré de deux colomnes d'or maſſif, de dix coudées de haut & groſſes à proportion, qui ſont toujours en vue, ſans courir riſque d'être volées, quoiqu'un Miſſionnaire de qui notre Auteur tenoit une grande partie de ce qu'il rapporte, ne lui ait rien dit de ces colomnes. *Statue de* Chaca.

Rien n'eſt plus étonnant que la piété & la dévotion des *Lanjans*, qui ſont ſi éloignés de penſer à voler les Temples, qu'ils s'épuiſent au contraire en préſens, ſans demander ſinon que leur faux Dieu les agrée, comme les *Talapoys* les en aſſurent; & ils reçoivent ce que ces gens-là leur diſent comme des oracles, ou comme une révélation divine, dans la ferme perſuaſion qu'il eſt impoſſible que leurs Prêtres leur en impoſent dans une affaire de ſi grande importance (*a*); & ils ne ſont pas les ſeuls qui penſent ainſi. *Dévotion des* Lanjans.

V. *Sermons & Commandemens.*

Ils prêchent pendant le tems du Jubilé tous les jours dans le Temple à une foule de peuple, & ne changent jamais de texte; ils s'efforcent de perſuader à leurs Auditeurs, qu'il n'y a pas de tems dans toute l'année plus propre à ſe rendre dignes des biens de cette vie & de celle qui eſt à venir. Dans cette eſpérance tous les jours ſont des jours ſaints; tout travail ceſſe, & le peuple ne penſe qu'à faire des préſens & à viſiter les Temples, qui en ce tems-là ſont toujours ouverts. Pour attirer davantage les gens, & même ceux que la dévotion n'enflamme point, les *Talapoys* ont ſoin de ménager toutes ſortes de divertiſſemens dans les cours & dans les portiques du Temple, qui ſont bien ornées. Là on a des Comédiens qui récitent des vers & jouent des farces pour réjouir le peuple. D'autres expo- *Adreſſe des* Talapoys.

(*a*) *Marini*, p. 427.

SECTION V. *Religion des* Lanjans.

poſent diverſes ſortes d'ouvrages; en un mot chacun s'amuſe à ce qu'il lui plait; ceux-ci chantent, ceux-là danſent ou jouent des inſtrumens; le tout pour l'amour de *Chaca* annihilé.

Leur Maniere de prêcher.

Pour terminer la fête avec plus de pompe & de magnificence, un des plus fameux Prédicateurs d'entre les *Talapoys* monte en chaire; là, après avoir récapitulé tout ce qui s'eſt dit ſur la matiere durant tout le mois, il ajoute un beau Diſcours. Leur façon de prêcher, qui eſt auſſi celle du *Tonquin*, c'eſt de ſe tenir debout, immobiles comme des ſtatues, les bras croiſés ſur l'eſtomac, avec beaucoup de modeſtie, ſans les remuer une ſeule fois. Le but de leurs Diſcours dans ces occaſions eſt de perſuader à leurs auditeurs de renoncer au Monde & de prendre l'habit de *Talapoy*, pour maintenir la Religion dans ſa ſplendeur, & empêcher qu'elle ne déchée jamais. Il eſt incroyable combien ils promettent d'avantages, & quel zele fervent ils ſont paroître, juſqu'à combler des faveurs & des bénédictions du *Chaca* les familles qui ſacrifient leurs enfans pour les mettre dans leurs Couvents. Pour les y encourager ils inſiſtent ſur l'exemple des plus anciens & des plus pieux *Talapoys*, qui lorſqu'ils n'ont ni freres ni neveux dans l'Ordre, achettent les enfans de leurs plus proches parens, afin que leurs familles ne ſoient pas privées des bénédictions prétendues de *Chaca*, & puiſſent ſe vanter toujours d'avoir quelqu'un des leurs à ſon ſervice.

Commandemens & Diſpenſes.

A la fin du Sermon le Prédicateur exhorte ſes auditeurs à obſerver religieuſement la Loi, qui conſiſte en cinq Préceptes négatifs. 1. Ne rien tuer qui ait vie. 2. Ne point commettre adultere. 3. Ne point mentir. 4. Ne point dérober. 5. Ne point boire de vin. Quelque obligatoires que ſoient ces Commandemens, il n'y a perſonne qui les obſerve; & les *Talapoys*, qui ſe ſont emparés du droit de donner des diſpenſes, les vendent bien cher à ceux qui les demandent, pour éviter d'être coupables de la transgreſſion des Commandemens, & d'être ſujets à la peine; mais les ruſés Prêtres n'en accordent jamais que pour un ſeul précepte, & pour un certain tems ſeulement, de ſorte que quand le terme eſt expiré, il faut demander de nouveau la licence de pécher. Les Actes de cette belle Chancellerie ſont écrits avec un poinçon de fer ſur des feuilles de palmier en caracteres indéchiffrables pour tout autre peut-être que celui qui les a écrits.

Le tout réduit à la Charité.

En un mot tout le fruit du Sermon tourne au profit du Prédicateur & de ſon Couvent, & jamais à l'avantage des Auditeurs; parcequ'ils réduiſent les cinq préceptes à un ſeul, qui eſt de faire des aumônes aux *Talapoys*, dont on ne peut être diſpenſé. Pour y porter d'autant plus les gens, ces fourbes leur répetent continuellement, que s'ils ne veulent pas pratiquer ce ſeul précepte, qui eſt ſi facile, c'eſt une marque évidente & certaine qu'ils ne croyent point en *Chaca*, qu'il leur eſt indifférent que leur ſainte Foi & leur Religion ſe maintienne dans le Royaume ou non, qu'il y ait des *Talapoys* pour la prêcher & pour prier pour eux, ou qu'il n'y en ait point; de ſorte que les pauvres Laïques pour éviter des imputations ſi odieuſes & la colere de *Chaca*, payent aux Prêtres à titre d'aumônes,

nes, non seulement tous les ans, mais tous les mois la dixme de tout ce qu'ils peuvent gagner à la sueur de leur visage. Section V.

Religion des Lanjans.

Pour s'assurer d'autant mieux de si considérables revenus & pour les augmenter, ils ont introduit une coutume, destinée en apparence à faire honneur à leurs bienfaiteurs, mais au fonds pour les piller mieux & pour sucer le sang du peuple. Le jour qui précede la pleine Lune, à laquelle ils commencent leur mois suivant leur Rubrique, est toujours consacré à présenter des offrandes, ce qui se fait avec les cérémonies suivantes, que leur infame Politique a établies. Premierement, ils exigent que chacun porte son présent sur la tête, pour que tout le monde puisse le voir; & comme le peuple s'assemble dans ces occasions, les *Talapoys* envoyent des gens qui sonnent de la trompette & jouent de divers instrumens, dans la vue, à ce qu'ils prétendent, non tant de faire honneur à ceux qui font les offrandes, que pour engager les Gouverneurs du Ciel de les recevoir comme des aumônes faites aux *Talapoys* en l'honneur de *Chaca*. Quand ceux qui les font viennent les présenter, ils doivent les élever trois fois au-dessus de leur tête pour marquer. 1. Que leurs yeux & leur cœur sont tournés vers le Ciel. 2. Qu'ils implorent l'assistance des Ministres de sa Justice. 3. Et qu'ils les prient de ne pas leur refuser leur protection, & de leur être favorables dans le besoin. Enfin ils mettent l'offrande entre les mains des *Talapoys*, & se retirent parfaitement contens (*a*).

Artifice des Prêtres.

Nous nous sommes étendus sur ce sujet, pour donner au Lecteur une idée aussi juste qu'il nous est possible de la Religion de *Chaca*, connu dans la Presqu'isle en-deçà du Gange sous le nom de *Budda*, à la Chine sous celui de *Fo*, ou de *Chekya*, & au Tibet d'où il tire son origine, sous celui de *La:* Car quoique cette Religion soit répandue dans toute la Presqu'isle au-delà du Gange, elle n'est nulle part aussi florissante que dans le Royaume de *Lao*, & chez les *Lanjans;* & *Marini* est le seul qui en ait parlé avec quelque détail, quoique pas d'une maniere aussi circonstanciée & avec autant d'exactitude qu'il auroit été à souhaitter. Nous ajouterons donc encore quelques remarques avant que de quitter ce sujet.

Religion des Lamas fort étendue.

Les Indiens, c'est-à-dire les Habitans naturels de tous les Pays & de toutes les Isles qui sont à l'Orient de la Perse jusqu'à l'Océan Oriental, paroissent partagés en deux Religions, l'une & l'autre fort étendues, que nous nommerons, pour les distinguer, celle des *Brammans* & celle des *Lamas*. La Religion des *Brammans* prédomine dans l'Hindûstan & dans la Presqu'isle en-deçà du Gange; &, quoique les Mogols soient presque entierement les maîtres dans l'Hindûstan, on compte au moins cent Idolâtres contre un Mahométan; par conséquent ils doivent être en beaucoup plus grand nombre dans la Presqu'isle, dont plusieurs Etats sont encore tout-à-fait sous la domination des Rajahs. D'autre côté la Religion des *Lamas* est la dominante dans le Tibet, dans ce qu'on appelle la Tartarie Occidentale, dans toute la Presqu'isle au-delà du Gange, & dans le Japon. Elle s'est aussi répandue dans la plupart des Isles Orientales; & quoique ce

(*a*) *Marini*, p. 430-436.

SECTION V. *Religion des Lanjans.*

ce ne ſoit pas la Religion dominante à la Chine, il ſemble que c'eſt celle du plus grand nombre des habitans, en ſorte qu'on peut dire que cette Religion des *Lamas* occupe trois ou quatre fois autant de terrein que celle des *Brammans*.

Différente de celle des Brammans.

Quoique ces deux Religions s'accordent dans les Préceptes moraux, la doctrine de la Métempſychoſe & le Culte des Idoles (*), elles different ſur divers points eſſentiels: tels ſont la Diſtinction en Tribus, l'Uſage de la Chair, les Ablutions & autres; mais ſur-tout ſur l'article de l'Etre Suprême (†); car les *Lamas* croyent que Dieu s'eſt incarné, & habite actuellement parmi eux ſous une forme humaine, au-lieu que les trois Dieux incarnés des *Brammans* ſont des Etres créés & inférieurs au Dieu Souverain; il n'y a que les Sectes qui tiennent *Viſtnu* ou *Isburen* pour l'Etre Suprême, qui ne different gueres des *Lamas*.

Elle eſt originaire du Tibet.

Nous avons parlé déja de l'Origine de la Religion des *Brammans* dans la Deſcription de l'Inde en-deçà du Gange; pour ce qui eſt de celle des *Lamas*, elle paroît originaire du Tibet, où eſt aujourd'hui ſon principal ſiege. C'eſt-là, dit-on, que ce Dieu regne ſous une figure humaine à la tête de la Religion, en ſorte qu'on peut dire que les habitans du Tibet vivent ſous une véritable Théocratie, ſelon leur propre croyance. Ce Dieu-homme ſe nomme *La* au Tibet, *Chekya* & *Fo* à la Chine; le dernier de ces noms eſt celui qu'il prit après ſon Apothéoſe; dans ſon Pays il porte le nom de *Lama Konju* ou *Konchok*, c'eſt-à-dire de *Pere Eternel*; on l'appelle auſſi *Dayla Lama* ou le *Grand Lama*, c'eſt-à-dire le *Grand-Prêtre*, le *Pape*, le Chef de leur Religion (*a*).

Ses diverſes Branches.

C'eſt de-là que tous les autres Dieux ou Fondateurs de Religion, dans tous les Pays où l'on profeſſe celle dont il s'agit, paroiſſent tirer leur origine; tels le *Budda* ou *Boutta* des Indiens en-deçà du Gange, le *Chaca* de Lao & du Japon, le *Chekya* de la Chine, le *Thikka* de Tonquin, & le *Sommona-Codom* de Siam. Pluſieurs de ces Dieux ou de ces Légiſlateurs ſont reconnus pour être le même que celui du Tibet, *Chekya* & *Chaca* en particulier. Ce que les Auteurs racontent de leur origine, & de leur Doctrine tant ſecrette que publique, revient à peu près à la même choſe. Il eſt vrai qu'aucune de ces Nations ne reconnoît pour ſon Dieu celui qu'on adore aujourd'hui au Tibet, quoique leurs Dieux ſoient venus de quelque endroit des Indes à l'Occident de la Chine (‡), ils les regardent comme étant venus de quelque Pays éloigné pour s'établir parmi eux. Les *Ho-shang* ou Prêtres de la Chine, que les Européens appellent *Bonzes*, ne reconnoiſſent pas le Chef Tibétien pour Chef de leur Religion, & ſont ennemis jurés des *Lamas*, dont ils traverſent de tout leur pouvoir l'établiſſement à la Chine. Il faut donc que ces adorateurs de *Chekya* ou *Chaca* regardent le *Grand Lama*

(*a*) *Hiſt. Gén. des Voyag.* T. IX. p. 133. Edit. in 4to.

(*) Voyez la conformité avec plus d'étendue dans *La Loubere*. Relat. de Siam, P. III. Ch. 24.

(†) Mr. De *La Croze* dit qu'ils ne different que dans ce ſeul Article.

(‡) *Alexandre de Rhodes* croit que *Chaca* venoit de Siam, & *Navarette* de Ceylan.

ma du Tibet comme un impoſteur, & non comme le véritable *Chaca* qu'ils adorent; car il ne paroît point qu'ils croyent qu'il ſoit quelque part ſur la Terre viſible & en forme humaine. Section V. *Religion des Lanjans.*

A l'égard de *Budda* & de *Sommona-Codom*, qui ſemblent être le même, leurs Sectateurs prétendent qu'ils ſont originaires de Ceylan, ou plutôt ils ne ſavent de quel Pays les faire venir. Suivant un Livre *Bali*, cité par *La Loubere*, le pere de *Sommona-Codom*, qui s'appelle auſſi *Poutí Sat* ou Seigneur *Pouti*, (*Budda* ou *Boutá*) étoit un Roi de Ceylan (*a*), ce qui donne lieu de penſer que *Sommona-Codom* étoit né dans cette Iſle, quoique les *Chiangulais*, qui adorent *Budda* comme une Divinité inférieure, diſent qu'il n'étoit point né dans leur Iſle, & qu'il mourut en terre-ferme (*b*). Budda & Sommona-Codom *ſont le même.*

Deux raiſons perſuadent que *Sommona-Codom* eſt le même que *Budda*. La premiere, que les Siamois appellent *Sommona-Codom* auſſi *Pouti Sat*, qui eſt certainement *Budda*: car, comme le remarque fort bien M. *de la Croze*, on donne ſon nom au Mécredi dans toutes les Langues des Indes; dans le *Sanſcret* ou *Sanſcrotam* ce jour s'appelle *Boutta-varam*; dans celle de Ceylan *Bouda dina*; dans celle de Siam *Van Pout*, & dans la Langue Malabare *Bouden-Kirumei* (*c*). La ſeconde raiſon, que nous ſommes ſurpris qui ſoit échappée à M. *de la Croze*, eſt tirée du prénom de *Sommona*, qui en Langue Balie ſignifie un *Talapoin des forêts* (*d*), & qui répond pour le terme & pour le ſens à *Sammanin*, ancienne Secte du Malabar, & d'autres endroits de la Preſqu'iſle en-deçà du Gange, dont les Sectateurs habitoient dans les Bois, & adoroient *Boudda* ou *Budda*.

Il réſulte aſſez naturellement de ce qu'on vient de dire, que *Sommona-Codom* eſt non ſeulement le *Budda* des Indiens Occidentaux, mais que ſon Culte a été apporté à Siam par les *Sammanéens*, peut-être lorſqu'ils furent obligés de quitter la Preſqu'iſle en-deçà du Gange, d'où ils furent chaſſés par les *Brammans* il y a cinq-cens ans (*e*).

Dans le fonds la connoiſſance que nous avons des Indiens & de leur Hiſtoire eſt ſi imparfaite, que nous ne pouvons déterminer ſi *Budda*, *Chaca* & le Dieu de Tibet ſont une même perſonne, ou ſi *Budda* n'étoit pas un homme différent, qui ſe vantoit d'une origine divine, & qui étant peut-être venu du Tibet établit la Religion de ce Pays-là parmi les Indiens Occidentaux. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il eſt fort ancien, & qu'il a précédé probablement l'Ere Chretienne; car, pour ne pas parler de ce qu'on rapporte de la Tradition de ces Pays Orientaux, pluſieurs anciens Auteurs en ont parlé, entr'autres *Clément d'Alexandrie*, qui l'appelle *Bouta*, & dit que les *Sarmanes* l'honoroient comme Dieu (*f*). *St. Jérôme* & d'autres l'appellent *Boudda*; ce Docteur dit que les Indiens aſſuroient qu'il étoit né en *Antiquité de Budda.*

for-

(*a*) *La Loubere* P. III. Ch. 24.

(*b*) *Knox* Relat. de Ceylan, *aliquo loco.* [J'ai cherché dans *Knox*, mais en deux endroits où il parle de *Buddou*, T. II. p. 89. & 110. je ne trouve rien de ſemblable; mais *Ribeyro* dans ſon *Hiſtoire de Ceylan* dit ce que l'on rapporte ici, L. I. Ch. 14. p. 113. *Amſt.* 1719 Rem. du Trad.]

(*c*) *La Croze* Chriſt. des Indes. p. 500.

(*d*) *La Loubere* P. III. Ch. 22.

(*e*) *La Croze* Chriſt. des Indes, p. 499.

(*f*) *Clem. Alex.* Strom. p. 305. *Pariſiis*, 1641.

SECTION V.

ſortant du côté de ſa mere, qui le mit au monde ſans perdre ſa virginité (*a*); les Indiens d'aujourd'hui rapportent la même choſe de *Obaca* & de *Fo*.

Religion des Lanjans.

Une preuve que ce *Butta* ou *Budda* n'étoit pas d'une origine récente du tems des Peres qu'on vient de citer, c'eſt que ſelon le premier il étoit honoré comme un Dieu à cauſe de la ſainteté de ſa vie par les *Sarmanes*, dont il parle en ces termes. „ Il y a deux eſpeces de Gymnoſophiſtes Indiens „ ou Philoſophes Barbares. Les uns s'appellent *Sarmanes*, & les autres „ *Brachmanes*. Ceux des *Sarmanes*, qui ſont appellés *Solitaires*, n'habitent „ point dans les villes & n'ont point de maiſons. Ils ſe couvrent d'écor„ ces d'arbres & ſe nourriſſent de fruits. Ils ne boivent que de l'eau dans „ la paume de leurs mains. Ils ne ſe marient point, & vivent comme les „ *Encratites* (*). Ils obéiſſent aux commandemens de *Boutta*, qu'ils ho„ norent comme un Dieu à cauſe de la ſainteté de ſa vie (*b*)". Ces *Sarmanes* ſont les mêmes que les *Germanes* de *Strabon* (*c*), d'après *Megaſthene*, quoique le nom paroiſſe corrompu, puiſqu'il en parle dans les mêmes termes que *Clément d'Alexandrie*.

Les Samanéens.

Leur Habileté.

C'eſt-là une preuve frappante de l'antiquité de la Secte des *Sarmanes* dans l'Inde en-deçà du Gange, & de la diſtinction dont elle y jouiſſoit; & cela confirme ce que les Indiens Malabares diſent des *Samaneéns*, qui ſont indubitablement les mêmes. Ces *Samaneéns* ou *Shamanes* étoient, ſelon les Auteurs Malabares, les anciens habitans de l'Inde, & antérieurs aux *Brachmanes* dans la Preſqu'iſle en-deçà du Gange; ils étoient habiles, puiſque les Malabares reconnoiſſent que toutes leurs Sciences & leurs Arts viennent de ces gens-là. Il reſte encore de leurs Livres, & ils ſont lus & eſtimés des Indiens modernes, qui les citent comme nous faiſons ceux des Grecs & des Romains.

Leurs Sectes.

Les *Shamanes* étoient diviſés en deux Sectes, les *Buddergueuls*, & les *Shammanergueuls*, c'eſt-à-dire les Adorateurs de *Budda* & les *Shamanéens*. Ils blaſphémoient ouvertement la Religion de *Viſtnou* & d'*Isburen*; ils déteſtoient les Livres Théologiques des *Brammans*, & forçoient les Malabares à faire profeſſion de leur doctrine (*d*). Peut-être cette accuſation n'a-t-elle été intentée que pour juſtifier le procédé des *Brammans* envers eux. Quoi qu'il en ſoit, ce qu'il y a de certain, c'eſt que les derniers engagerent par degrés les Indiens à embraſſer leur Religion, & auſſitôt qu'ils ſe ſentirent les plus forts, ils perſécuterent les *Shamanes*, qu'ils chaſſerent peu à peu au-delà du Gange. Ce fut ſans doute alors que les *Brammans* inventerent la fable de la ſixieme apparition de *Viſtnou*, où il parut ſous la figure du Brâmman *Vogoud Dova Avataram*, qui par le moyen de douze Diſciples extermina les deux Sectes des *Shamanes* (*e*) (†). Mais nous apprenons d'ail-

(*a*) *Cont.* Jovinian. L. I. T. IV. p. 186. Col. 2. Edit. noviſſimæ.
(*b*) *Clem. Alex.* l. c.
(*c*) L. XV.
(*d*) *La Croze*, voi ſup. p. 493.
(*e*) *Ibid.* l. c. p. 497.

(*) Les Sectateurs de *Tatien*, diſciple de *Juſtin Martyr*.

(†) Il nous paroît fort bizarre, que le but de la ſixieme apparition de *Viſtnou* ait été de détruire la Religion de *Budda*, & que dans la neuvieme il ait paru ſous la figure de *Budda*, comme s'il n'en eût voulu qu'à ſes adorateurs.

Section V. *Religion des* Lanjans.

d'ailleurs que les *Brammans* furent les auteurs de cette grande révolution, & qu'ils animerent pluſieurs Princes des Indes à faire un horrible maſſacre des *Buddiſtes* (*a*). Comme les Malabares n'ont point de Chronologie réglée, & que leur Hiſtoire eſt extrêmement brouillée par les Fables, il eſt difficile de dire en quel tems cette ſanglante tragédie ſe paſſa. Mais comme il paroît par les Livres des *Shamanes*, qu'il y a au-delà de cinq-cens ans qu'on trouvoit encore des gens de cette Religion ſur la côte de Coromandel, on peut croire que la domination abſolue de l'Idolâtrie des *Brammans* n'eſt gueres plus ancienne que de cinq ſiecles dans ces Pays-là. Quoi qu'il en ſoit, on ne trouve plus de *Shamanes* ni ſur la côte de Coromandel, ni ſur celle de Malabar (*b*).

Quoique nous ayons du penchant à croire ſur le nom de *Sommona Codom*, le Légiſlateur & la premiere Idole de Siam, que c'étoit un *Shamane* de la Côte de Malabar ou de Coromandel, ſon arrivée à Siam n'eſt pourtant pas datée du tems que les *Brammans* chaſſerent les *Shamanes*; car les Siamois mettent ſa mort, d'où ils comptent leur Ere vers l'an 544 avant Jéſus-Chriſt (*). Et quoiqu'il établît la Religion & le Culte de *Budda* à Siam, & qu'on ſemble retrouver le nom de *Budda* dans celui de *Pouti Sat*, le Seigneur *Pouti*, il ne s'enſuit pas de-là que ce fût *Budda* lui-même; car celui-ci paroît avoir été honoré dans l'Inde en-deçà du Gange pluſieurs ſiecles avant cette époque, & ſa Religion étoit établie dans cette Preſqu'iſle long-tems avant que les *Brammans* y vinſſent. Il y a donc lieu de penſer qu'on lui donna le nom de *Pouti Sat*, ou parcequ'il avoit introduit la doctrine de *Budda*, ou parcequ'il prétendît être *Budda* même, qui revivoit en la perſonne de *Sommona-Codom* (†).

SECTION VI.

Gouvernement & Hiſtoire des Lanjans.

I. *Gouvernement & Hiſtoire des* Lanjans.

Section VI. *Gouvernement Hiſtoire des* Lanjans.

ON a déja obſervé que le Pays de Laos eſt diviſé entre pluſieurs Rois, ſur le ſujet deſquels nous ne trouvons que ce que l'on a déja vu, à l'exception de ce qui regarde celui de *Lanjang*.

Les

(*a*) *Lett. Edif.* T. XXVI. p. 247. (*b*) *La Croze*, p. 497, 499.

(*) *La Loubere* dans ſa Relation de Siam, Part. I. Ch. 3. nous apprend que l'année 1689, à la commencer au mois de Décembre de 1688, étoit la 2233 depuis la mort de *Sommona-Codom*.

(†) On trouve dans le Tom. XXV. des *Mém. de l'Acad. des Inſcriptions*, des *Recherches ſur les Philoſophes Indiens appellés Samanéens*, par M. *de Guignes*, où il y a ſans doute des choſes curieuſes, à en juger par l'Extrait qui s'en trouve dans le *Journal des Sçavans* Février 1761; c'eſt par-là que cette Piece m'eſt connue. Si l'Extrait eſt fidele, comme je n'en doute point, il y a deux points ſur leſquels M. *de Guignes* ne me paroît pas tout à fait exact. 1. On lui fait dire, *que les Samanéens ſont des Philoſophes Indiens différens des* Braſmes, *dont parlent Strabon, Clément d'Alexandrie, St. Jérôme* &c. Ce qui ſemble ſignifier que ces Auteurs ne diſent rien des *Samanéens*, & l'on peut voir par les paſſages

 cités

SECTION VI. *Gouvernement & Hiſtoire des Lanjans.*

Les principales Dignités de ce Royaume ſont au nombre de huit. La premiere eſt celle de Viceroi-Général; il eſt à la tête d'une partie des affaires, & aſſiſte le Roi en tout ce qui concerne le gouvernement de l'Etat. Quand le Roi vient à mourir c'eſt à lui à aſſembler le Conſeil, à convoquer les Etats, en un mot à ſe charger de la Régence juſqu'à l'inſtallation du nouveau Monarque, tous les autres Officiers & Miniſtres étant obligés de lui obéir.

Grands Officiers.

Comme le Royaume eſt diviſé en ſept Provinces, il y a autant de Vicerois, qui ont par rapport à ces Provinces la même autorité que le Viceroi-Général a dans l'Etat, mais ils ſont toujours à la Cour en qualité de Conſeillers du Roi, & ils jouiſſent de tous les revenus de leurs départemens, dont il remettent le ſoin à des Lieutenans. Il y a outre les Provinces de moindres Gouvernemens, qui dépendent des Grands tant pour le Civil que pour le Militaire.

Chaque Province a ſes Milices, qui conſiſtent en Cavalerie & en Infanterie; les Officiers dépendent du Viceroi ou Gouverneur, le Viceroi du Viceroi-Général, & celui-ci du Roi. Les Troupes ſont entretenues des revenus qui leur ſont aſſignés dans chaque Province, & en vertu de cela elles doivent être prêtes à marcher dès que les beſoins de l'Etat le requierent (*a*).

Leur Etat.

Les Gouverneurs ont toujours une nombreuſe ſuite, & ſouvent ils oppriment le peuple, s'emparant par force de tout ce qui leur plait, ſur-tout des marchandiſes étrangeres, & perſonne n'oſe s'oppoſer à ces violences. Ce n'eſt pas que le Roi approuve de pareilles injuſtices ni qu'il les appuye, au contraire elles devroient être punies ſelon les Loix. Bien loin d'abuſer ainſi de ſon pouvoir, le Roi, auſſitôt qu'il eſt informé qu'un Marchand a apporté quelque choſe de rare dont il a envie, lui fait ordonner d'abord de ne l'expoſer point en vente, & lui en envoye toute la valeur, pour prévenir la ruine du Commerce, parcequ'il en tire un grand avantage, à cauſe des droits qui groſſiſſent ſes revenus (*b*). Ce qu'il y a de plus inhumain dans la conduite des Gouverneurs, c'eſt que ſouvent ils contribuent à la perte des particuliers: entêtés de la Magie, ils louent des aſſaſſins pour aller à la chaſſe des hommes dans les Bois, afin d'en avoir le fiel pour faire leurs charmes (*c*), comme on l'a rapporté plus haut.

Les Loix ſont en petit nombre.

Les *Lanjans* n'ont qu'un petit nombre de Loix, & ils n'en ont pas beſoin de beaucoup, les Coutumes du Pays leur ſervant de regle. D'ailleurs le bon-plaiſir du Roi ſert de Loi, dans les cas où il n'y en a point; & il n'uſe jamais de ce pouvoir au détriment de ſes ſujets. Dans les différends qui s'élevent, l'avis des Juges en pareilles occaſions fait autorité.

Sujettion des Familles à un Chef.

Il y a une Coutume, qui eſt à peu près particuliere à ce Pays; car quoiqu'elle ſoit tolérée dans le Royaume de Siam, elle n'y prévaut pas; c'eſt la ſujettion de chaque famille à une certaine perſonne en qualité de Chef & de Supérieur; en ſorte qu'à l'exception des Talopoys, tous les *Lanjans* qui

(*a*) *Marini*, p. 358. (*b*) *Idem*, p. 346. (*c*) *Idem* p. 349.

cités plus haut, qu'ils diſtinguent très-bien les *Sarmanes* ou *Germanes* des *Brachmanes*. On fait dire auſſi à M. *de Guignes*, qu'*on n'avoit point encore examiné quels étoient ces Philoſophes*; cela n'eſt pas exact, puiſque M. *de la Croze* en a parlé aſſez au long. REM. DU TRAD.

qui ne deſcendent pas en ligne directe de la principale branche d'une famille, de quelque condition qu'ils ſoient, riches ou pauvres, dépendent toute leur vie du Chef de cette branche, ſans pouvoir jamais s'affranchir de cette dépendance. Quand ceux qui ſont iſſus de la principale branche viennent à ſe marier, la famille ſe partage d'elle-même de façon que les mâles appartiennent à la branche du pere, & les femmes à celle de la mere. Cette ſujettion eſt fort rigoureuſe & très-incommode. D'abord ils ſont obligés deux fois par an de rendre leurs reſpects & de faire des préſens au Chef de la famille. En ſecond lieu, ils doivent le ſervir en tout ce qu'il trouve à-propos de leur commander; qu'il ait deſſein de bâtir une maiſon, de célébrer quelque fête, ou d'entreprendre un voyage, ils ſont obligés de ſe trouver à ſes ordres à leurs propres dépens, & de contribuer aux fraix de ce qu'il veut faire. En voyage les uns doivent lui ſervir de gardes, & les autres de domeſtiques. Cette coutume eſt fort avantageuſe au Roi, qui en peu de tems peut mettre une armée conſidérable ſur pied, n'ayant qu'à gagner les Chefs de famille. Ce qu'il y a de plus fâcheux dans cette même coutume, eſt, que s'il arrive qu'un Chef ſoit convaincu de quelque crime capital, tous ceux qui tiennent à lui par le ſang, à quelque degré que ce ſoit, ſont dépouillés en même tems de tous leurs droits, & deviennent plus miſérables que jamais, étant condamnés à avoir ſoin des éléphans du Roi, pour leſquels ils doivent aller tous les jours chercher de l'herbe, qu'ils ſont obligés de nettoyer, & de veiller la nuit.

Adminiſtration de la Juſtice.

La Juſtice n'eſt pas toujours fort bien adminiſtrée chez les *Lanjans*: comme les crimes ſont rares, on n'a pas beſoin d'un grand nombre de Loix; ils ne laiſſent pas d'en avoir quelques-unes, qui ſont ſuffiſantes pour entretenir la paix & l'union parmi eux: la ſévérité avec laquelle on punit, par exemple, non ſeulement les coups mais les paroles outrageantes, eſt un grand frein. Quant aux Affaires Civiles la Juſtice eſt ſur un pied aſſez languiſſant. Ils n'ont point de commentaires pour expliquer les Loix, de ſorte qu'elles dépendent de l'interprétation qu'y donnent les Juges, qui n'étant pas exempts de préjugés condamnent quelquefois les gens ſur les raiſons les plus frivoles; & comme il n'y a point d'appel de leur ſentence, il faut ſubir la peine que la Coutume a établie (*a*).

Le Roi.

Le Roi de *Lanjan* eſt abſolu, & ne reconnoît point de Supérieur né pour le temporel ni pour le ſpirituel: toutes les terres lui appartiennent, il diſpoſe comme il lui plait des biens de ſes ſujets; & aucune famille du Royaume ne peut hériter ou poſſéder quoi que ce ſoit par Teſtament.

Il n'y a point de Nobles.

Il n'y a point de Nobleſſe dans ce Pays; elle ne s'acquiert ni par la naiſſance, ni par les richeſſes, ni par de belles actions. Les Emplois, les Honneurs & les Biens dépendent uniquement du Roi, qui les confere à qui il lui plait, & s'en reſſaiſit à leur mort. La plus grande généroſité qu'il peut témoigner aux enfans, c'eſt de leur laiſſer les biens mobiliers. Les maiſons, les terres, l'argent & les armes reviennent au Tréſor Royal. Perſonne ne peut ſe dire maître d'un pouce de terre; les *Talapoys* ſeuls peuvent

(*a*) *Marini*, p. 370.

SECTION VI. *Gouvernement & Hiſtoire des Lanjans.*

vent diſpoſer de ce qui eſt habité; pour ce qui eſt du reſte le Roi le diſtribue aux Gouverneurs & aux Commandans, aux uns plus aux autres moins. Ceux-ci les afferment ſeulement pour trois ans a des perſonnes qui s'engagent à donner un & demi du produit de la troiſieme année au Roi.

Chaque Viceroi a une nombreuſe ſuite, mais la Cour du Roi, dont la ſplendeur eſt fort relevée par la magnificence des Grands, brille ſur-tout par le nombre incroyable de Pages qui y ſont. Ils ſont toujours à portée de ſolliciter les Emplois vacans, auxquels ils ſont avancés à proportion du nombre d'années qu'ils ont ſervi; quoique, généralement parlant, la faveur plutôt que le mérite en décide, comme en d'autres Pays. Il y a outre cela un nombre infini d'autres Officiers, qui ont leurs différentes fonctions. On connoît le rang des Courtiſans par certaines boëtes d'or ou d'argent, que leurs Pages portent derriere eux par-tout où ils vont. Le premier Viceroi a le privilege de ſortir ſur un éléphant richement harnaché; mais les autres ne peuvent que ſe faire porter dans de petites chaiſes ornées de brocard d'or, & ſuivies de pluſieurs valets habillés de belles livrées. Les autres Officiers, de quelque qualité qu'ils ſoient, ſont obligés d'aller à pied; & quoiqu'ils ayent auſſi leurs boëtes, ils ne peuvent les faire porter publiquement derriere eux (*a*).

Le Roi de Lanjan paroît rarement en public.

Quoi que les autres Monarques puiſſent penſer du Roi de *Lanjan*, il les regarde tous comme au deſſous de lui, & il ne veut pas même céder à l'Empereur de la Chine. Pour inſpirer plus de reſpect à ſes ſujets, il ſe montre rarement en public, & de jour en jour il ſe ſouſtrait davantage aux yeux de ſes peuples, comme s'il étoit quelque choſe de plus qu'humain. Il n'eſt diſtingué des autres que par les trous qu'il a aux oreilles, qui ſont d'une grandeur extraordinaire, & qu'on rend ſi larges en aggrandiſſant les trous par des rouleaux qu'on y met, & tous les mois on y en met de plus gros, juſqu'à ce que les bords des oreilles touchent aux épaules. Ce Prince ne porte point d'autre couronne, que celle qu'avoient les anciens Empereurs, c'eſt-à-dire une bande ou ruban d'or, qui ſert auſſi à attacher ſes cheveux. Il ſe montre deux fois par an à ſes ſujets, qui pour reconnoître l'honneur qu'il leur fait, s'efforcent à l'envi de le divertir, ſoit par des éléphans inſtruits à faire mille petits tours, ſoit par des combats de bêtes féroces. Ils ont auſſi des Luteurs & des Gladiateurs, qui déploient dans ces occaſions toute leur force & toute leur adreſſe pour plaire au Roi.

Il viſite les Temples.

Mais le véritable tems de voir la Cour dans toute ſa ſplendeur, c'eſt lorſque le Roi va viſiter quelque Temple: c'eſt alors qu'on voit briller toute la magnificence poſſible tant ſur les habits & les équipages des Officiers, que ſur le Roi même, qui eſt monté ſur un puiſſant éléphant richement orné. Ce Monarque eſt précédé de ſes principaux Officiers, & ſuivi d'un grand nombre de Cavaliers armés de Mouſquets & en bon ordre; la marche eſt fermée par quantité de bêtes de charge, qui portent les préſens que le Roi doit faire à l'Idole, en faveur de ſes ſujets, & en cette occaſion le Temple a plus l'air d'un Marché que d'un Lieu de dévotion. Ce jour-

(*a*) *Marini*, p. 361.

jour-là il eſt défendu aux femmes de ſortir de leur maiſon ; mais quand le Roi paſſe elles paroiſſent aux fenêtres, & jettent ſur lui & ſur les préſens des eaux parfumées de *Naffe*, ce qui lui fait grand plaiſir. A quelque diſtance du Temple les *Talapoys*, revêtus de leurs plus magnifiques habits, viennent le recevoir, l'accompagnent durant toute la cérémonie, & quand elle eſt finie partagent les offrandes entre eux.

Section VI. *Gouvernement & Hiſtoire des* Lanjans.

Ses Audiences.

La magnificence qui brille dans ces circonſtances ſurpaſſe celle qu'on voit à la Cour, lorſque quelque Ambaſſadeur doit avoir audience, ou que les petits Rois tributaires viennent rendre hommage au Roi. Il les reçoit dans une grande ſalle, aſſis ſur un Trône élevé, & revêtu de ſes habits de cérémonie. Il répond à leurs complimens par la bouche de ſon Chancelier, & ne leur parle jamais que par Interprete (*a*).

II. *Hiſtoire de* Lanjang.

Ancien Etat.

On trouve très-peu de choſe dans les Auteurs ſur l'Hiſtoire & les affaires des *Lanjans*. On a déja remarqué qu'il y a pluſieurs ſiecles qu'ils étoient ſoumis à la Chine, comme tous les autres Pays de cette Preſqu'iſle ; mais après qu'ils eurent ſecoué le joug de Chinois, & qu'ils ſe furent rendus puiſſans, ils formerent entre eux une eſpece de République, qui ſubſiſta juſqu'à l'an 600 de l'Ere Chretienne, alors leur Etat devint Monarchique.

Changé en Monarchique.

Le Pays s'étant extrêmement peuplé par le grand nombre de Siamois qui s'y étoient établis, les *Lanjans* pour demeurer les maîtres ſe choiſirent un Chef, à qui ils donnerent toute l'autorité, & qu'ils reconnurent pour leur Souverain. Mais les Siamois par leurs intrigues mirent la diviſion entre eux, & ils ſe firent un ſi puiſſant parti, qu'ils placerent ſur le Trône un Prince de la Famille Royale de Siam. C'eſt de ce Prince que les Rois de *Lao* ou plutôt de *Lanjan* ſont deſcendus en droite ligne depuis plus de mille ans, en ſorte qu'ils conſervent encore la Langue & l'habillement de leurs ancêtres. Ils paroiſſent auſſi avoir toujours été indépendans depuis ce tems-là, quoique quelques Auteurs rapportent qu'ils payent tribut au Roi de Tonquin (*b*). Mais c'eſt une mépriſe, qui doit ſon origine à une circonſtance dont ces Auteurs n'ont pas été ſuffiſamment inſtruits. Voici dequoi il s'agit.

Aſſujettis au Roi d'Ava.

Le Gouverneur d'une des Provinces de *Lao* ayant uſurpé la Souveraineté, le Roi de Tonquin, à qui cette Province avoit appartenu autrefois, l'attaqua & le contraignit à lui payer tribut ; ce qu'il fit pendant quelque tems ; mais ſur la fin du ſeizieme, ou au commencement du dix-ſeptieme ſiecle, le Roi d'*Ava*, après avoir conquis les Royaumes de Pegu & de Siam, ſe rendit maître non ſeulement de cette Province, mais de tout le *Lao* ou le *Lanjang*, dont il tranſporta les habitans au Pegu pour le repeupler. Les *Lanjans*, qui ſupportoient leur captivité avec la derniere impatience, tramerent à la fin tous enſemble une conſpiration pour ſe mettre en liberté ; & s'étant ſoulevés un certain jour, ils firent main baſſe ſur les Péguans par-tout où ils les rencontrerent. Leur entrepriſe eut tant de ſuccès, que s'ils euſſent profité de leur bonne fortune, ils auroient ſoumis tout le Royaume ; mais l'extrême envie qu'ils avoient de retourner dans

(*a*) *Marini*, p. 361. (*b*) *Idem*. p. 356.

SECTION VI. *Gouvernement & Hiſtoire des Lanjans.*

dans leur Pays, fit qu'ils ſe dépêcherent d'en prendre le chemin, & ils en chaſſerent bientôt leurs ennemis, qui s'en étoient emparés. La nouvelle de cette révolution étant venue aux oreilles des naturels, qui s'étoient réfugiés dans les montagnes & dans les forêts voiſines, ils s'en retournerent d'abord & repeuplerent *Lanjan*, Capitale du Royaume, qui reprit bientôt ſon ancienne ſplendeur ſous ſon légitime Roi.

Ils ſecouent le joug.

Le Roi d'*Ava* & de *Pegu* ne ſe trouvant pas en état dans cette conjoncture de ſe venger, diſſimula ſon reſſentiment; & pour réuſſir dans ſon deſſein par la ruſe, feignit de renoncer aux droits qu'il avoit, & fit alliance avec les *Lanjans*, ſe contentant d'un léger hommage de leur part. En attendant il fit ſous main des préparatifs de guerre, mais la mort, qui le ſurprit en 1647, fit avorter ſes deſſeins. Son ſucceſſeur ſuivit le même ſyſtême, & envoya des Ambaſſadeurs aux *Lanjans* chargés de riches préſens, & de Lettres très-honnêtes, par leſquelles il demandoit, en termes fort modérés, qu'on lui donnât ſeulement, en forme de tribut annuel, un des plus beaux éléphans & une belle fille. Le Roi de *Lao*, bien loin de goûter la propoſition, en fut ſi irrité, qu'il fit arrêter les Ambaſſadeurs & toute leur ſuite, comme des Eſpions. Il envoya en même tems quelques-unes de ſes meilleures troupes vers les frontieres du Pegu, où le Roi d'*Ava* avoit ſes magazins remplis de munitions de guerre, pour l'exécution de l'entrepriſe qu'il méditoit; mais comme il ne les faiſoit point garder pour prévenir tout ſoupçon, les *Lanjans* les ſurprirent & les brûlerent. Ce coup imprévu ruina toutes les meſures de ce puiſſant Monarque, qui n'oſa ni les attaquer ni les pourſuivre dans leur retraite, tant parcequ'il manquoit de munitions, que parcequ'il craignoit un ſoulévement de la part de ſes ſujets, dont il ſavoit qu'il étoit haï (*a*).

Voilà tout ce que nous pouvons dire de l'Hiſtoire des *Lanjans*, n'ayant eu guere d'informations de ce Pays depuis le milieu du ſiecle paſſé, que les Miſſionnaires trouverent qu'il étoit impoſſible de propager leur Religion parmi les habitans, à cauſe du grand crédit que les *Talapoys* ou les Prêtres avoient ſur eux.

CHAPITRE VIII.

Le Royaume de SIAM.

SECTION I.

Nom, Etendue, Montagnes, Rivieres, Terroir & Productions.

SECTION I. *Deſcription de Siam.*

Nom.

CE ſont les Portugais qui ont porté en Europe le nom de *Siam*, qu'ils prononcent auſſi *Sion*, & qu'ils ont probablement pris des Peguans & des Malayens, leſquels appellent ce Pays *Tſiam* (*b*). Ce nom eſt inconnu aux *Siamois*; mais comme *Tſiam* ou *Siam* veut dire *libre* dans la Langue du

(*a*) *Marini*, p. 366. (*b*) *Kæmpfer* Hiſt. du Japon, T. I. L. I. Ch. 2.

du Pegu, ce paroît être la traduction du véritable nom des habitans, qui est *Tay*; de-là vient que le Pays est appellé *Mouang* ou *Muang* (*) *Tay*, ou le *Royaume des Francs*. Les Siamois se donnent encore le nom de *Tay-noe*, les *petits Tays* ou *Siams*, pour se distinguer des *Tay-yay* ou *grands Siams*, qui habitent les montagnes du Nord, & qui passent pour sauvages (*a*). *Pinto* dit que le véritable nom de *Siam* est *Sornau* ou l'Empire de *Sornau* (*b*), mais nous ne trouvons pas qu'aucun Voyageur depuis lui ait confirmé ce qu'il assure. Section I. *Description de Siam.*

Le Royaume de *Siam* est entouré de hautes montagnes, qui du côté de l'Orient le séparent des Royaumes de Camboye & de Laos, à l'Occident du Pegu, au Nord d'Ava, ou proprement de Jangoma, qui releve d'Ava; au Sud il a le Golphe de son nom & la Presqu'isle de Malacca, dont la partie septentrionale (†) est soumise à sa domination. *Bornes.*

La situation générale de *Siam* a été déterminée par les observations que les Jésuites firent en 1688 dans la ville de *Siam* & à *Louvo*, mais son étendue est incertaine. L'Abbé *Choisi* avoit promis d'en donner une Carte admirable (*c*); & on nous apprend que le Roi de Siam auroit voulu engager les Missionnaires à faire une Carte exacte de ses Etats & des Royaumes d'alentour, mais qu'ils furent obligés de partir pour la Chine (*d*). *La Loubere* en a donné une à la tête de sa *Description de Siam*, dressée par un Anglois, qui avoit remonté le *Menam* jusqu'aux frontieres septentrionales du Royaume (*e*), qui suivant cette Carte sont à vingt-deux degrés trente minutes de Latitude. M. *De Lisle* l'a suivie dans ses Cartes, & M. *Bellin* dans celle de la Presqu'isle au-delà du Gange (‡) l'étend jusqu'au vingt-troisieme degré. Mais la derniere Carte de la Chine, publiée par les Jésuites, fait voir que c'est une grande erreur: car en ce cas-là, au lieu de laisser de la place pour le Royaume de *Jangoma*, & pour les autres Provinces d'*Ava*, qui sont au Nord de *Siam* entre ce Royaume & la *Chine*, ses frontieres septentrionales se trouvent un degré entier au-delà de celles de la Chine. Pour éviter cet inconvénient M. *Bellin* est tombé dans un autre, en resserrant les bornes de la Province de *Yun-nan* de l'Ouëst à l'Est de plus de quatre degrés. Ne valoit-il pas mieux rendre Siam contigu à la Chine, la Carte de *La Loubere* n'étant pas comparable à celle des Jésuites? Cet Auteur avoue lui-même, que celui qui a dressé cette Carte n'étoit pas assez habile pour donner toutes les positions avec une entiere justesse. Il auroit pu faire plus, & dire qu'il n'avoit pris aucune Latitude, au moins n'en avoit-il observé aucune sur les frontieres septentrio- *Situation & Etendue.*

(*a*) *La Loubere* Descript. de Siam. P. 1. Ch. 2.
(*b*) *Mendez Pinto*, Ch. 47.
(*c*) *Choisy*, Voy. de Siam, p. m. 305.
(*d*) *Tachard*, Voy. de Siam, L. VI. p. m. 271.
(*e*) *La Loubere* Descript. de Siam. P. I. Ch. 1.

(*) On dit aussi *Meüang*, *Moang*, *Moan*, *Mong* &c. *Gervaise*, p. 42. dit que *Meüang Thay* veut dire *un Pays très-fort*: les Siamois l'appellent aussi *le Circuit de la visitation des Dieux*. *Kæmpfer* ubi sup.

(†) Sur ce pied-là on peut dire qu'il a le Golphe de Bengale à l'Ouëst, sur lequel il a quelques bons Ports, tels que *Merguy*, *Junsalum* &c.

(‡) Insérée dans le T. XI. de l'*Histoire Générale des Voyages*, in 4to.

SECTION I. *Description de Siam.*

trionales, dont la position devoit être déterminée sur toute autre chose.

La Loubere met les bornes méridionales de Siam à treize degrés de Latitude, & par-là il resserre ce Royaume de ce côté-là au-delà de ce qu'il l'a étendu de l'autre. *Juste Schouten* (*) a plus de raison de l'étendre du côté du Nord jusqu'au dix-huitieme degré, & vers le Sud jusqu'au septieme, où il confine aux Royaume de *Patane* & de *Queda*, qui relevent de Siam. Nous portons ses bornes septentrionales jusqu'au dix-neuvieme parallele, & nous n'osons leur donner plus d'élevation, parceque par-là nous ne laissons que trois degrés pour les Pays qui sont entre Siam & la Chine. Suivant notre compte le Royaume de Siam est donc situé entre les septieme & dix-neuvieme degrés de Latitude, occupant douze degrés ou environ huit-cens-trente-quatre milles Angloises en longueur du Sud au Nord, & entre les cent-quinzieme & cent-vingt-unieme degrés de Longitude, en sorte que sa plus grande largeur de l'Ouëst à l'Est est environ de quatre-cens milles; mais vers le Nord il n'a gueres que la moitié de cette largeur.

Montagnes.

On a déja dit que le Royaume de Siam est entouré de Montagnes, & comme il y a peu de hauteurs dans l'espace compris entre deux, on peut dire que c'est une grande vallée, arrosée par une belle Riviere, qui la traverse du Nord au Midi. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces montagnes qui forment une double chaîne, l'une du côté du Levant & l'autre du côté du Couchant, s'abbaissent peu à peu à mesure qu'elles s'étendent vers le Midi. Celle qui est à l'Ouëst, & qui s'étend le long des frontieres du Pegu, passe par le milieu de la Presqu'isle de Malacca, & se termine au Cap de *Sincapura*, la pointe la plus méridionale de toute l'Asie, qui sépare les Golphes de Bengale & de Siam. Les montagnes qui sont à l'Orient & qui séparent le Royaume de Siam de ceux de Laos & de Camboye, se terminent au Cap de Camboye, le plus oriental de tous ceux du Continent d'Asie, qui regardent le Midi; c'est à la hauteur de ce Cap que commence le Golphe de Siam (*a*). Le Royaume de ce nom s'étend en forme de fer de cheval de l'un & de l'autre côté du Golphe, savoir le long de la côte orientale jusques près de la Riviere de *Chantebon*, qui le sépare du Royaume de Camboye, & vis-à-vis il s'étend jusqu'à *Queda* & *Patane*, Terres des Malayens, dont Malacca étoit autrefois la Capitale. De cette maniere il y a environ deux-cens lieues de côte sur le Golphe de Siam, & cens-quatre-vingt sur le Golphe de Bengale, situation très-avantageuse pour le Commerce.

Plusieurs Rivieres qui viennent des montagnes, vont se décharger dans l'un & l'autre Golphe, & rendent les côtes inhabitables. De-là vient que celle de Siam sur le Golphe de Bengale a des Ports & des Rades, qu'on ne trouve point sur la Côte de Coromandel, qui est à l'opposite (*b*).

La Riviere de Menam.

La principale Riviere de Siam s'appelle *Menam*, *Menan* ou *Meynan*, c'est-à-dire la *Mere-eau* par excellence: car *Menam* est le nom qu'on donne à toutes les grandes Rivieres dans toute la Presqu'isle au-delà du Gange, ou

(*a*) *La Loubere* P. I. Ch. 2. (*b*) *Ibid.* Ch. 2.

(*) Il étoit Directeur de la Compagnie Hollandoise en ces quartiers-là, & écrivoit en 1636.

Section I. *Description de Siam.*

ou la source de cette Riviere est inconnue aux habitans, ou ils en donnent une fausse idée, pour relever son origine; de-là vient que les Voyageurs en ont parlé si différemment. Les uns, comme *Mendez Pinto*, la font sortir d'un Lac nommé *Chiamay*, proche de la ville de ce nom, à plusieurs journées au Nord de Siam, mais *La Loubere* ne put apprendre aucune nouvelle de ce Lac (*a*). *Gervaise* dit qu'elle a probablement sa source dans un grand Lac qu'on a découvert il y a quelques années dans le Pays de Laos (*b*), qui est peut-être le Lac de *Chiamay*, supposé la vérité du fait. Suivant *Kæmpfer*, les Siamois disent qu'elle prend sa source dans les hautes montagnes d'Imaus, où elle forme plusieurs bras, qui après avoir traversé les Royaumes de Camboye, de Siam & de Pegu se déchargent dans la mer; ils prétendent encore que ces bras sont joints par plusieurs petites branches, non seulement l'un avec l'autre, mais aussi avec le Gange, si on ne doit pas plutôt les regarder comme tout autant de branches de cette derniere Riviere, qui a sa source dans les mêmes montagnes; & ils prétendent qu'il ne seroit pas impossible d'ouvrir par-là une route pour les vaisseaux de Siam à Bengale. Mais *Kæmpfer* ne veut pas garantir que tout cela soit vrai (*c*), & il a raison, car l'expérience prouve le contraire.

Sa Source.

Si quelques-uns en font un bras du Gange (*d*), d'autres prétendent contre toute vraisemblance qu'elle vient de l'Indus (*e*). On nous apprend que M. *Le Clerc* Missionnaire, qui l'a remontée jusqu'à la frontiere de Laos (*), la trouva fort étroite, & que les habitans du lieu l'assurerent qu'à trois journées plus haut ce n'étoit plus qu'un très-petit ruisseau qui sortoit des montagnes (*f*). C'est-là probablement ce qu'il y a de plus vrai touchant son origine, & ce qui s'accorde avec ce que dit *La Loubere*, que le *Menam* est si petit en entrant dans le Royaume de Siam, que pendant environ cinquante lieues il ne porte que de petits batteaux à tenir quatre ou cinq personnes au plus (*g*).

Son Cours.

Cette Riviere a son cours du Nord au Sud., & traverse tout le Royaume de Siam. A mesure qu'elle avance vers la mer, elle grossit par d'autres Rivieres, sur-tout du côté de l'Orient, & devient enfin fort considérable en approchant de la Capitale; plus haut elle est pleine de rochers & de cataractes, ce qui fait que les batteaux ou *Prams* se peuvent démonter, pour les porter par terre au-delà (*h*). Cette Riviere vient de la ville de *Chiamay* (†), entre dans le Royaume de Siam, & arrose les villes suivantes; *Mê-Tac*, la premiere au Nord-Nord-Ouëst, & puis tout de suite *Tian-Tong*, *Campeng* ou *Campeng-Pet* (‡), que quelques-uns prononcent *Campingue*, *Laconsevan*, *Chaynat*, *Siam* ou *Jutbia*, *Talacoan*, *Talaquéon* & *Bancok*

(*a*) *La Loubere*, Ch. 1.
(*b*) *Gervaise* Relat. de Siam. P. 1. Ch. 2.
(*c*) *Kæmpfer* Hist. du Japon. T. I. L. 1. Ch. 3
(*d*) *Choisy*, p. m. 291.
(*e*) *Gervaise*, l. c.
(*f*) *Choisy* ubi sup.
(*g*) *La Loubere* l. c. Ch. 1.
(*h*) *Kæmpfer*, l. c.

(*) Ou plutôt de *Jangoma*, dépendant alors du *Lao* ou *Lanjang*.
(†) C'est sans doute *Jamabay* Capitale de *Jangoma*.
(‡) Probablement la *Kapimper* de *Mendez Pinto*.

SECTION I. *Description de Siam.*

cok ou *Fon*, & à ſept lieues au-deſſous de cette derniere elle ſe décharge dans le Golphe de Siam par trois embouchures, dont la plus navigable eſt celle qui eſt au Levant (*a*).

Barre à ſon embouchure.

A ſon embouchure, que les Siamois appellent *Pagnam Taufia* (*b*), elle a une lieue de large, plus haut elle n'a que le quart de cette largeur, & de-là en remontant juſqu'à la Capitale, elle n'a gueres que deux-cens pas. Dans cette étendue elle eſt profonde & aſſez égale (*); elle porte des navires de trois ou quatre-cens tonneaux; & elle en porteroit même de plus conſidérables, ſans un banc de ſable qu'on trouve à ſon embouchure, qui dans les plus hautes marées n'eſt couvert que d'onze ou douze pieds d'eau; mais cela oblige les grands vaiſſeaux à demeurer à la rade, qui eſt très-ſure. Le *Menam* forme en ſerpentant un grand nombre d'Iſles fort agréables; ſon eau eſt claire, légere & bonne. Il eſt fort poiſſonneux, mais il n'y a pas une auſſi grande diverſité de poiſſons que dans les Rivieres de France. Le principal, que les Européens appellent *Caboche*, a environ un pied & demi de long, & eſt épais de dix ou douze, avec une eſpece de tête platte & quarrée. Il y en a de deux ſortes, les uns couleur de cendres, & les autres noirs, ces derniers ſe conſervent le mieux. Les Siamois les font ſécher au Soleil, & en font un grand commerce avec les Pays voiſins. Les poiſſons de cette Riviere ne reſſemblent point à ceux de France, mais ils ſont d'un beaucoup meilleur goût. On y trouve quelquefois des crocodiles monſtrueux, & un petit poiſſon venimeux, qui lorſqu'on l'irrite s'enfle comme un crapaud. C'eſt un charme de voguer ſur cette Riviere, dont les bords ſont couverts de verdure & très-peuplés, mais on y eſt fort tourmenté des mouſquites. Ses eaux s'enflent tous les ans & ſe débordent (*c*). Cette inondation arrive au mois de Mars, & alors le Pays eſt couvert d'eau à cent-vingt milles à la ronde. C'eſt à cette inondation annuelle que le Royaume eſt redevable de ſa fertilité, & qu'il a dû quelquefois ſon ſalut; comme cela arriva en 1587, lorſque la puiſſante armée de Pegu qui aſſiégeoit la Capitale, fut ſurpriſe par les eaux, & qu'une grande partie y périt (*d*).

Autres Rivieres.

La Carte publiée par Mr. *La Loubere* préſente une autre Riviere, qui porte auſſi le nom de *Menam*, & qui ſortant des montagnes des frontieres occidentales du Laos, coule au Midi preſque parallélement à l'autre, & après avoir paſſé par *Menan Fang*, *Picbai*, *Porſelouk* & *Pichit*, va tomber dans la grande Riviere à *Laconſevan*. Le Journal des Marchands Chinois, que nous avons fréquemment cité, fait mention de deux Rivieres de ce Pays qui ont leurs ſources dans le Royaume de Laos, l'une nommée la Riviere de Siam, qui prend ſa ſource dans la montagne de *Kyang Daou*, & celle de *Kyang bay* ou *Kyang lai*, qui ſe décharge dans la grande

(*a*) *La Loubere* P. I. Ch. 1.
(*b*) *Kæmpfer* ubi ſup. Ch. 1.
(*c*) *Gervaiſe* l. c.
(*d*) V. *Pimenta* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1746.

(*) *Kæmpfer* dit, Ch. 3. qu'elle eſt très-profonde, rapide, toujours pleine, & plus large que l'*Elbe*.

de Riviere de Siam (*a*). Mais nous ne pouvons dire laquelle ou ſi aucune des deux paſſe à *Muang Fang*. Section I.

Deſcription de Siam.

Il y a deux autres Rivieres conſidérables, qui tombent dans le *grand Menam* près de ſon embouchure, l'une du côté de l'Ouëſt, qui a ſa ſource proche de la ville de *Cambori* au Sud-Ouëſt de *Laconſeum*; elle deſcend de-là vers *Papri*, & ſe partage en deux branches; la plus ſeptentrionale, appellée *Mahapram*, ſe joint au *grand Menam* un peu au Nord de la Capitale de Siam; l'autre ſe jette dans la mer, près de *Pipeli*, vers l'embouchure occidentale du *Menam*.

L'autre Riviere du côté de l'Eſt prend ſa ſource un peu au-deſſus de la ville de *Carazema*, ſur les frontieres de Laos, & après avoir paſſé par *Canayot* & *Perion*, ſe décharge dans la mer à *Banplaſoy*, proche du bras oriental du *Menam*.

Celle de Tenaſſerim.

Outre les Rivieres dont on vient de parler, on en trouve deux autres très-conſidérables, qui ſont à-préſent dans les limites du Royaume. La premiere eſt celle de *Tenaſſerim*, qui vient des montagnes d'*Ava*, & dont le cours eſt fort étendu, mais les rochers & les troncs d'arbres dont ſon lit eſt rempli en rendent la navigation difficile: elle eſt d'ailleurs ſi rapide, qu'en la remontant on ne peut faire que trois ou quatre lieues par jour; elle court preſque tout droit au Midi vers la ville de *Tenaſſerim*; & à treize lieues de-là, tournant tout d'un coup au Nord-Ouëſt, elle ſe jette dans la mer à *Merghey*.

Celle de Chantebon.

L'autre eſt celle de *Chantebon*, qui quoique moins groſſe que quelques-unes des autres, porte plus aiſément de grands vaiſſeaux; & quoiqu'à ſon entrée il y ait un grand banc de vaſe, on y a pourtant toujours quatorze ou quinze pieds d'eau (*b*)

Terroir & Productions.

Le Pays de Siam peut ſe diviſer en Terres cultivées & incultes, & ces dernieres en font la plus grande partie, étant couvertes de bois de *Bambou* & d'autres arbres. Les plus utiles que les Siamois ayent, ſont ceux qui produiſent du coton, des huiles & du vernis. Ces huiles mêlées avec du ciment rendent les murailles qui en ſont enduites, auſſi blanches & auſſi unies que ſi elles étoient de marbre. Leur vernis eſt fort bon, mais ils ne ſavent pas le mettre en œuvre. Ils ont auſſi des bois propres à la conſtruction des vaiſſeaux, à bâtir des maiſons, à travailler en Menuiſerie & en Sculpture. Ils en ont de léger & de fort peſant, d'aiſé à fendre, & d'autre qui ne ſe fend point; ce dernier s'appelle *Bois Marie*, & eſt meilleur qu'aucun autre à faire les courbes des Navires. Celui qui eſt peſant & dur s'appelle *Bois de fer*, & on en fait des ancres; on aſſure qu'à la longue il ronge le fer. Ils ont un bois que l'on prendroit à ſa légéreté & à ſa couleur pour du ſapin, mais il eſt très-propre à la Sculpture, parcequ'il n'éclatte point ſous le ciſeau.

Sur-tout les Siamois ont des arbres ſi hauts & ſi droits, qu'un ſeul ſuffit à faire un bateau, ou *Balon*, de ſeize à vingt toiſes de longueur. Ils ont de la canelle, la meilleure après celle de Ceylan; du *Sapan* & d'autres bois

(*a*) *Du Halde*, T. I. p. 127. (*b*) *Gervaiſe* P. I. Ch. 2.

SECTION I. *Description de Siam.*

bois propres à la Teinture: du bois d'*Aquila* ou d'*Aloës*, moins bon à-la-vérité que le *Calamba* de la *Cochinchine*, mais meilleur que l'*Aquila* de tout autre Pays. Ce bois ne se trouve que par morceaux, parceque ce ne sont que des endroits pourris de certains arbres; tout arbre de cette même espece n'en a pas, & ceux qui en ont, ne l'ont pas tous au même endroit, si bien que c'est une recherche pénible à faire dans les Forêts (*a*).

Mines. Aucun autre Pays n'a plus la réputation d'être riche en Mines que le Pays de Siam, & la grande quantité d'Idoles & d'autres Ouvrages de fonte, dont un grand nombre sont couvertes d'or, aussi bien que les lambris & les combles de leurs Temples, semble indiquer qu'elles ont été connues; cependant on a cherché inutilement dans les derniers tems des Mines d'or & d'argent. Mais le Roi a fait faire un métal qu'on appelle *Tambac*, en mêlant un peu d'or avec du cuivre. Mr. *Vincent*, Médecin François, leur a découvert une Mine de fort bon acier, une autre de cryſtal, une d'antimoine, une d'émeril, & quelques autres, un carriere de marbre blanc, il a aussi trouvé une riche Mine d'or, mais il ne la leur a pas indiquée; il leur a cependant appris l'art de séparer & de purifier les métaux. Ils ont quantité de plomb & d'étain, qu'on appelle *Calin*, qui se débite par toutes les Indes. Il est mou & mal purifié, mais pour le rendre plus dur & plus blanc, ils y mêlent de la *Cadmie*, sorte de pierre minérale aisée à mettre en poudre, & c'est cet Etain blanc qu'ils appellent *Toutenague*; la *Cadmie* mêlée avec le cuivre le rend jaune, mais elle rend l'un & l'autre de ces métaux plus cassant & plus aigre.

Pierre d'Aiman. Il y a dans le voisinage de la ville de *Louvo* une montagne de pierre d'Aiman, & un autre près de *Jonsalam* sur le Golphe de Bengale, mais l'Aiman de *Jonsalam* & peut-être celui de *Louvo* perd sa force en trois ou quatre mois. Ils trouvent de l'agathe fort fine dans leurs montagnes; Mr. *Vincent* avoit vu entre les mains des *Talapoins*, qui s'occupent en secret à ces recherches, des montres ou pieces de sapphirs & de diamans. Ils ont des Mines de fer; ils savent le fondre, mais ils sont mauvais Forgerons, aussi n'ont-ils que des ancres de bois pour leurs galeres; ils n'ont ni épingles, ni aiguilles, ni cloux, ni ciseaux, ni serrures; en bâtissant ils ne se servent que de chevilles de Bambou; il leur vient des cadenats du Japon, les uns de fer & bons, les autres de cuivre & très-mauvais (*b*).

Utilité de l'Inondation. Le Pays de Siam paroît s'être formé peu à peu de la terre argilleuse que les eaux de pluie ont entraînée des montagnes; c'est ce limon & l'inondation annuelle de la Riviere qui engraisse la terre & la rend fertile; ailleurs, & principalement sur les lieux les plus élevés, tout est aride & brûlé peu de tems après les pluies; il y regne aussi des maladies contagieuses, & on y est incommodé des insectes, que l'inondation fait mourir dans les endroits où elle s'étend; les fourmis s'en mettent à couvert en faisant leurs nids sur les arbres; les pigeons & les perdrix qui en d'autres Pays ne perchent point, perchent à Siam; la Nature leur apprend à éviter l'inondation. Parmi les insectes il y a des fourmis blanches, des Maringouins, qui

(*a*) *La Loubere*, P. I. Ch. 4. (*b*) *Idem* ibid. ubi sup. Ch. 5.

qui ſont de même nature que nos couſins, des millepiés qui pincent également de la tête & de la queue, enfin des mouches luiſantes qui ont quatre ailes; ces petits animaux ont quelque feu dans les yeux, mais leur plus grand éclat vient de deſſous leurs ailes, & ne brille que quand elles volent. SECTION 1. *Deſcription de Siam.*

Saiſons. Les Siamois ne connoiſſent que trois Saiſons, l'Hiver, le petit Eté, & le grand Eté. L'Hyver ne dure que deux mois, qui répondent à nos mois de Décembre & de Janvier; les trois mois ſuivans forment le petit Eté, & les ſept autres mois ſont ceux du grand Eté. Ainſi ils ont l'Hiver en même tems que nous, parcequ'ils ſont au Nord de la Ligne comme nous, mais leur plus rude Hiver eſt auſſi chaud que notre plus grand Eté; auſſi couvrent-ils toujours les plantes de leurs Jardins contre les ardeurs du Soleil, comme nous faiſons quelquefois contre le froid de la nuit; & cependant la diminution de la chaleur ne laiſſe pas de leur paroître un froid aſſez incommode. Le petit Eté eſt leur Printems, mais ils ne connoiſſent point d'Automne. Et quoiqu'ils ne comptent qu'un grand Eté, ils pourroient en compter deux à la maniere des Anciens qui ont écrit des Indes, puiſqu'ils ont deux fois l'année le Soleil à plomb ſur leur tête (*a*).

Leur Hiver eſt ſec & leur Eté pluvieux. La Zone Torride ſeroit ſans-doute inhabitable, ſi le Soleil n'entraînoit après lui les nuages & les pluies, & que le vent n'y ſoufflât ſans-ceſſe de l'un des Poles, quand le Soleil eſt vers l'autre. Ainſi à Siam pendant l'Hiver, le Soleil étant au midi de la Ligne, les vents de Nord regnent toujours & tempérent l'air. Pendant l'Eté, qu'il eſt au Nord de la Ligne, & à plomb ſur la tête des Siamois, les vents de Midi, qui y ſoufflent alors conſtamment, y cauſent des pluies continuelles, ou font au moins que le tems eſt tourné à la pluie. C'eſt cette regle conſtante des Vents, que les Portugais ont appellé *Monçaos* (*), & les autres Nations après eux *Monſons*. C'eſt auſſi ce qui fait que les vaiſſeaux ne peuvent preſque arriver à la Barre de Siam pendant les ſix mois des vents de Nord, & qu'ils n'en peuvent preſque ſortir pendant les ſix mois des vents de Midi.

Maniere de compter le Tems. Les Siamois n'ont point de mot pour dire *Semaine*, mais ils nomment les ſept jours par les Planetes, (†) & leurs jours répondent aux nôtres, mais le jour y commence environ ſix heures plutôt que chez nous. Ils commencent leur année le premier jour de la Lune de Novembre ou de Décembre, ſuivant de certaines regles, & ils ſe ſervent d'un Cycle de ſoixante années, comme la plupart des autres Orientaux; ce Cycle eſt compoſé de cinq autres de douze ans, auxquels ils donnent des noms (‡) qu'ils répe-

(*a*) *La Loubere* l. c. Ch. 8.

(*) Du Latin *motiones aëris*, ſuivant *Oſorius* & *Maffée*.

(†) *Van Albit*, Dimanche; *Van Chan*, Lundi; *Van Angkaan* le jour de Mars ou Mardi; *Van Pout* Mécredi ou le jour de Mercure; *Van Prahaat*, le jour de Jupiter, ou Jeudi; *Van Souk* le jour de Vénus ou Vendredi; *Van Saroun*, le jour de Saturne ou Samedi.

(‡) Ces noms ſont des noms d'Animaux, comme ceux des années du Cycle des Oygûrs & des Tartares.

SECTION I. *Description de Siam.*

petent cinq fois. Ils ont douze mois, qui ſont de trente jours; ils ne leur donnent point de noms, mais les déſignent par leur rang, *premier mois*, *ſecond mois* &c. (*a*).

Leurs Grains.

Le riz, qu'on appelle *Caou*, eſt ce que les Siamois recueillent le plus, & il fait leur principale nourriture; il vient dans les terres baſſes, mais le froment croît dans celles qui échappent à l'inondation. Ils arroſent ces terres avec des eſpeces d'arroſoirs, ou en les inondant avec de l'eau de pluie, qu'ils conſervent dans des citernes, qui ſont ſur un terrein plus élevé; mais ſoit qu'il coûte plus de peine, ou qu'on ne le trouve pas auſſi bon que le riz, il n'y a que le Roi ſeul qui en faſſe uſage, & plus encore peut-être par curioſité que par aucune autre raiſon. Le pain que *La Loubere* mangea étoit ſi ſec, que le riz bouilli dans l'eau pure lui paroiſſoit préférable; cependant quelques Européens l'aſſurerent que le pain de froment de Siam eſt bon, & que celui qu'il avoit mangé n'étoit ſi ſec, que parce-qu'on y mêloit ſans-doute de la farine de riz.

Les Siamois ſe ſervent également de bœufs & de buffles pour labourer. Ils les conduiſent avec une corde, paſſée par un trou qu'ils font au cartilage qui ſépare les nazeaux, & afin que la corde ne coule pas quand ils la tirent, ils y font un nœud de chaque côté; cette même corde paſſe auſſi dans un trou, qui eſt au bout du timon de leur charrue. Rien de plus ſimple que cette charrue; elle conſiſte en un bâton long qui en eſt le timon, en un autre recourbé qui en eſt le manche, & en un autre plus court & plus fort attaché au bas du manche; & c'eſt ce troiſieme qui porte le ſoc, & ces quatre pieces ſont liées avec des courroyes. On a du bled de Turquie à Siam, mais ſeulement dans les Jardins; ils en font bouillir ou griller l'épi entier, ſans en détacher les grains, & ils mordent dedans.

Légumes.

Ils ont des pois & d'autres légumes, mais différens des nôtres. *La Loubere* y a vu d'excellentes patates de la grandeur à peu près de la betterave; cuites ſous la cendre elles ont le goût du marron. Il a vu à Siam des ciboules, mais point d'oignons, de l'ail, de groſſes raves, de petits concombres, des citrouilles rouges en dedans, des melons d'eau, du perſil, du baume, de l'oſeille. Ils n'ont ni vrais melons, ni fraiſes, ni framboiſes, ni artichauts, mais beaucoup d'aſperges dont ils ne mangent point. Ils n'ont ni celery, ni poirée, ni choux, ni chouſleurs, ni navets, ni betteraves, ni carottes, ni panets, ni porreaux, ni laitues, ni cerſeuil, ni la plupart des herbes dont nous compoſons nos ſalades; cependant le terroir y ſeroit propre, puiſqu'on a preſque toutes ces plantes à Batavia.

Fleurs.

Les tubereuſes, les amaranthes & les tricolor ne ſont pas rares à Siam, mais il y a peu de roſes & de jaſmins; à cela près la plupart des Fleurs & des Plantes qui ornent nos Jardins, leur ſont inconnues; & leurs fleurs n'ont pas autant d'odeur qu'elles ont en Europe, parceque la chaleur diſſipe tous les eſprits, & diminue même le goût des Végétaux; & c'eſt ce qui fait qu'il n'y a pas de bon raiſin à Siam (*b*). C'eſt-là tout ce

(*a*) *La Loubere.* (*b*) *Idem. Ibid.* P. I. Ch. 8 & 9.

ce que nous croyons devoir dire sur l'Histoire Naturelle de ce Pays. Quant aux animaux, tels que les éléphans, les rhinoceros, les tigres, les scorpions, & les serpens dont il y en a de monstrueux, nous ne nous y arrêterons point, parcequ'ils se trouvent aussi en d'autres Pays; nous ne dirons qu'un mot de l'Oiseau que les Siamois appellent *Noktho*, qui est plus grand que l'autruche, & dont le bec a trois pieds de long. Le P. *Tachard* en vit un de médiocre grandeur; sa longueur de la pointe du bec au bout des pattes étoit de quatre pieds, dix pouces; sa largeur, en y comprenant les ailes étendues, sept pieds & demi. Les plumes du col & du ventre étoient blanches; celles du dos tiroient tantôt sur le gris, tantôt sur le roux; la couleur des ailes étoit le gris & le blanc mêlés avec symétrie, les grandes plumes des bouts des ailes étoient noires (*a*).

Section I. *Description de Siam.*

SECTION II.

Provinces & Villes du Royaume de Siam.

Section II. *Provinces & Villes de* Siam.

TOUT le Pays se divise en haut & bas Siam: Le haut Siam s'étend vers le Nord, & comprend sept Provinces, qui portent le nom de leurs Capitales; qui sont, *Porselouc*, *Sanquelouc*, *Lacontay*, *Campeng-pet*, *Coconrepina*, *Pechebon* & *Pichay*; chacune de ces Provinces est sous-divisée en plusieurs Jurisdictions. A *Porseloue* ressortissent immédiatement dix de ces Jurisdictions, à *Sanquelouc* huit, à *Lacontay* sept, à *Campeng-pet* dix, à *Coconrepina* cinq, à *Pechebon* deux, & à *Pichay* sept. Il y a outre cela dans le haut Siam vingt-une autres Jurisdictions, qui sont autant de petites Provinces.

Haut Siam.

Ils comptent dans le bas Siam, c'est-à-dire dans la partie méridionale du Royaume, les Provinces de *Jor*, de *Patane*, de *Ligor*, de *Tenasserim*, de *Chantebonne*, de *Petelong* ou *Bordelong*, & de *Tchiay*. De *Jor* dépendent immédiatement sept Jurisdictions, de *Patane* huit, de *Ligor* vingt, de *Tenasserim* douze, de *Chantebonne* sept, de *Petelong* huit, & de *Tchiay* deux. Outre cela il y a encore dans le bas Siam treize petites Provinces ou Jurisdictions. La ville de *Siam* a sa Province à part au cœur du Royaume entre le haut & le bas Siam (*b*). *Choisy* ne compte dans tout le Royaume que les Provinces suivantes; *Sciuteja*, *Bankoc*, *Porselonc*, *Pitpri*, *Pitchai*, *Campeng*, *Rapri*, *Tennasserim*, *Ligor*, *Cambari*, *Conrasema*, *Louconsevan* (*c*). Conformément à cette idée *Kæmpfer* dit que le Royaume de Siam contient douze grandes Provinces, & que le feu Roi y en avoit ajouté une treizieme (sans-doute *Jangoma*), qu'il avoit conquise dans le Royaume de Laos, mais que peu d'années après on lui reprit cette Province (*d*).

Bas Siam.

Si l'on en croit les Siamois leur Pays est rempli de belles villes, mais, quoi

Nombre des Villes.

(*a*) *Tachard*, second Voy. de Siam. L. VI. p. 266.
(*b*) *La Loubere*, T. I. P. III. Ch. 4.
(*c*) *Choisy* Voy. de Siam p. 289, 290.
(*d*) *Kæmpfer*, T. I L. I. Ch. 2.

SECTION II. *Provinces & Villes de* Siam.

quoi qu'ils en disent, *Gervaise* assure que dans tout le Royaume il n'y en que neuf qui méritent le nom de villes, toutes les autres ne valant pas plus que des bourgs & des villages, qui ne sont pas même comparables à ceux de France pour la grandeur & pour la beauté (*a*). *Choisy* compte, outre la Capitale, huit villes principales, qui sont *Tennasserim*, *Jonselang*, *Ligor*, *Pitpri*, *Bankoc*, *Pourselonc*, *Cambari*, & *Conrasema* (*b*). *La Loubere* en met environ vingt; mais cela n'approche pas de ce que dit *De Faria*, qui d'après *Mendez Pinto*, ou quelque autre Auteur romanesque, assure que le Royaume de Siam a treize-mille villes & bourgs tous murés, sans compter les villages (*c*).

Metac. La premiere ville du Royaume au Nord est *Metac*, située sur le grand *Menam*. Elle obéit à un Seigneur héréditaire, Vassal, dit-on, du Roi de Siam, que l'on appelle *Paya-Tac*, c'est-à-dire *Prince de Tac*.

Tiantong. Vient ensuite sur la même Riviere *Tian-tong*, qui veut dire *véritable Or*; mais elle étoit ruinée en 1688, sans-doute par les anciennes guerres du Pegu, dit *La Loubere*.

Campeng. *Canpeng*, ou *Canpeng-pet*, signifie *murailles de diamant*, quoiqu'elles ne soient que de pierre, mais les Siamois affectent de donner de grands noms à leurs villes les moins considérables; quelques-uns prononcent *Campingue*; il y a des Mines d'excellent acier (*d*). Cette ville, qui est sur le *Menam*, n'est point inférieure à la Capitale pour l'étendue. Elle est à cinquante ou soixante lieues de *Porselonc*, & à dix journées de chemin du Royaume de *Laos*. Elle est très-bien fortifiée à la mode Siamoise, & elle pourroit soutenir un long siege contre des troupes Asiatiques, mais ne se défendroit pas un demi jour contre des François (*e*). C'est peut-être la Capitale du Pays de *Capimper*, dont parle *Pinto*, qui dit qu'il y dix-sept Rois qui en relevent (*f*).

Laconsevan. A *Laconsevan*, qui veut dire *la montagne du Ciel*, le *Menam* reçoit une autre Riviere, qui vient du Nord-Est, comme on l'a dit. Cette ville est environ à moitié chemin entre la Capitale de Siam & *Pitsanoulouc*, que les Portugais appellent par corruption *Porselouc*, distance que l'on compte être de vingt-cinq journées pour ceux qui remontent la Riviere en bateau, mais ce même chemin peut se faire en douze jours quand on a beaucoup de rameurs. Ces villes, comme toutes les autres du Royaume de Siam, ne sont que des amas de cabanes, fermés souvent d'une enceinte de bois, & quelquefois d'une muraille de pierre ou de briques, mais très-rarement de pierre (*g*).

Pitsanoulouc. *Pitsanoulouc* (*) est sur le bord du petit *Menam*, c'est la seconde ville du

(*a*) *Gervaise* P. I. Ch. 10.
(*b*) *Choisy* l. c. p. 290, 291.
(*c*) *De Faria* Portug Asia. Vol. III. p. 364.
(*d*) *La Loubere* l. c. P. I. Ch. I.
(*e*) *Gervaise*, l. c. (*f*) *Pinto*. ubi sup.
(*g*) *La Loubere* P. I. Ch. I.

(*) *La Loubere* la met à plus de dix-neuf degrés de Latitude, mais suivant nous elle doit être à dix-sept. *Choisy*, qui l'appelle *Pourcelonc*, dit qu'il y a beaucoup de dents d'éléphans, du riz, du salpêtre, des cornes de Rhinoceros, des peaux de bêtes sauvages, comme buffles, cerfs, tigres &c. de la gomme rouge dont on fait la cire d'Espagne,

du Royaume, & ſon nom ſignifie *Perle* ou *Diamant enchaſſé*; elle eſt environ de cent lieues plus au Nord que *Jutbia*, dans un climat plus tempéré, & dans un terrein plus fertile: elle a été bâtie par *Chaou Mevang Hing*, qui regnoit environ deux-cens-cinquante ans avant *Chaou Tong*, fondateur de la Capitale, & qui remporta pluſieurs victoires ſur les *Laos*. C'étoit autrefois la réſidence ordinaire des Rois de Siam, & on y voit encore un de leurs anciens Palais. Cette ville a environ une lieue de tour, & elle eſt environnée d'une muraille de brique, qui eſt une des meilleures du Royaume. La Riviere la partage en deux (*a*).

Mevang Fang.

A quelques journées au Nord de *Pitſanoulouc*, on trouve ſur la même Riviere & ſur les confins du Royaume *Mevang Fang*, qui veut dire ſelon quelques-uns *la ville de la Forêt de* Fang, arbre célebre pour la teinture que les Portugais appellent *Sapan*; & parcequ'on y garde une dent, qu'on prétend être une relique de *Sommona-Codom*, il y en a qui appellent cette ville *Mevang Fan*, c'eſt-à-dire *ville de la dent* (*b*).

Locontai.

Entre *Mevang Fang* & *Pitſanoulouc*, à environ quarante-cinq lieues plus vers l'Eſt, on trouve ſur une Riviere qui ſe décharge dans le petit *Menam* la ville de *Locontai* ou *Locontaya*. C'eſt la derniere place de Siam du côté du Laos, quoiqu'elle en ſoit encore à quinze journées; parcequ'il faut paſſer par des forêts preſque impénétrables & par de vaſtes déſerts, où l'on rencontre à peine une hute (*c*).

Corazema.

La ville de *Corazema*, que quelques-uns appellent *Cariſſima*, qui eſt aſſez célebre, eſt auſſi ſur les frontieres de Laos, mais pluſieurs journées plus vers le Midi que *Locontai* (*d*). *Choiſy* la nomme *Conraſema*, & dit qu'elle abonde en éléphans, en rhinoceros, en bois d'aigle &c. (*e*).

Cambori.

Cambori ou *Camburi* eſt ſur les frontieres du Pegu, vers *Martaban*, qui a les mêmes choſes que *Porſelouc*, hors les cannes de ſucre & les oignons. Et dans les terres qui ſont entre les deux Rivieres au-deſſus de *Laconſevan*, & ſur des canaux qui communiquent d'une Riviere à l'autre, ſont deux autres villes conſidérables *Socotai* à la hauteur à peu près de *Pichit*, & *Sanquelouc* plus au Nord. Il faut obſerver que preſque toutes les villes, bourgs & villages des Siamois ſont ſur le bord des Rivieres ou des Canaux de communication, parcequ'un Pays ſi chaud ne peut être habité ailleurs (*f*).

Siam ou Siyuthia.

La Capitale de Siam, à laquelle les Portugais donnent le nom du Royaume, eſt appellée par les Siamois *Si-yo-thi-ya* (*), l'*o* de la ſyllabe *yo* étant encore plus fermé que notre diphtongue *au*. Les Etrangers en ont fait

(*a*) *Gervaiſe* P. I. Ch. 10.
(*b*) *La Loubere*, l. c.
(*c*) *Gervaiſe* ubi ſup.
(*d*) *La Loubere*, l. c. Ch. 2.
(*e*) *Choiſy*, p. 291.
(*f*) *La Loubere*, ubi ſup. *Choiſy* l. c.

gne, des cannes de ſucre, des oignons, du tabac, de la cire, du miel, des flambeaux faits de poix & d'huile, du bois pour la conſtruction des vaiſſeaux, du coton, du bois de Sapan &c. *Choiſy*, p. 290, 291.

(*) *Choiſy* la nomme *Sciajunthaïa*, *Gervaiſe*, *Mevang Sijuthia*, qui ſignifie la ville de *Sijuthia*.

SECTION II. *Provinces & Villes de* Siam.

fait *Judia*, *Juthia* & *Odiaa*. Elle eſt ſituée dans une Iſle au milieu de pluſieurs autres iſles, par le moyen des canaux que les Siamois ont tirés; aujourd'hui l'Iſle où elle eſt ſituée eſt entourée de murailles, en ſorte qu'à moins qu'il n'y ſoit arrivé de grands changemens depuis le tems de *Mendez Pinto*, il faut mettre ce que cet Auteur en dit au nombre des menſonges qu'il a débités: il aſſure que les Eléphans du Roi de Pegu, qui aſſiegea la ville en 1548, approchoient aſſez près des murs pour abbattre avec leurs trompes les pavois que les Siamois y avoient mis pour ſe couvrir. Elle a preſque la figure d'une gibeciere, dont le haut ſeroit au Levant & le bas au Couchant. La Riviere la prend au Nord par pluſieurs canaux qui entrent en celui qui l'environne, & elle l'abandonne au Midi en ſe ſéparant derechef en pluſieurs canaux. Le Palais du Roi eſt au Nord ſur le canal qui entoure la ville, & en tirant au Levant il y a une chauſſée, par laquelle ſeule, comme par un Iſthme, on peut ſortir de la ville ſans paſſer l'eau.

Grande mais peu peuplée.

Sijuthia eſt ſpacieuſe, à conſidérer l'enceinte de ſes murailles (*), mais à peine la ſixieme partie en eſt-elle habitée, & c'eſt celle qui eſt au Sud-Eſt. Le reſte eſt déſert, ou n'eſt rempli que de Temples. Il eſt vrai que les fauxbourgs qui ſont occupés par les Etrangers, en augmentent conſidérablement le peuple. Les rues ſont larges & droites, & en quelques endroits plantées d'arbres, & pavées de briques poſées ſur le chant. La plupart ſont arroſées de canaux étroits, qui ont fait comparer Siam à *Veniſe*, & ſur leſquels ſont beaucoup de petits ponts de claye très-mauvais, & quelques-uns de brique fort élevés & rudes. Les maiſons ſont baſſes & de bois, au moins celles des Naturels du Pays, qui par cette raiſon ſont expoſés à toutes les incommodités du grand chaud.

Les Siamois placent la fondation de cette ville à l'an 1894 de leur Ere, qui répond à l'an 1351 de J. C. (†). Sa Latitude, ſelon le P. *Thomas* Jéſuite, eſt de quatorze degrés, vingt minutes & quarante ſecondes, & ſa Longitude de cent-vingt degrés, trente minutes, ou quatre-vingt dix-huit degrés, trente minutes au Méridien de Paris. Cette obſervation eſt fort importante, parcequ'elle ſert à déterminer la ſituation de toute la Preſqu'iſle au-delà du Gange, & qu'elle eſt d'uſage pour fixer celles des iſles adjacentes (*a*).

Les Palais du Roi.

Les Palais du Roi de Siam, qu'on appelle *Praſſat*, en quelque endroit qu'ils ſoient, ont trois enceintes, & celui de la ville Capitale les a ſi éloignées l'une de l'autre, que l'entre-deux en paroît de vaſtes cours. Tout ce que renferme l'enceinte intérieure, ſavoir le logement du Roi, quelque tour & quelque jardin, s'appelle *Vang*. Les Siamois n'entrent jamais dans le *Vang* ni n'en ſortent ſans ſe proſterner, & ils ne paſſent point devant le *Praſſat*; & ſi quelquefois le fil de l'eau les emporte & les force à

y

(*a*) *La Loubere*, l. c. Ch. 2. *Gervaiſe*, ubi ſup. Ch. 11.

(*) *Gervaiſe* dit que cette ville a deux lieues de circuit, ſans compter le Palais.

(†) A ce compte il y avoit 338 ans qu'elle ſubſiſtoit en 1689, dans le tems que *La Loubere* écrivoit; il faut donc que *Gervaiſe* ſe trompe, qui dit qu'il n'y avoit que deux cens ans qu'elle étoit bâtie.

y paſſer, ils ſont accueillis d'une grêle de pois, que les gens du Roi tirent ſur eux avec des ſarbacanes. Les Ambaſſadeurs de France mirent pied à terre, & abandonnerent leur paraſol dès la premiere entrée du *Praſſat*. Les portes du Palais ſont toujours fermées, & derriere chacune eſt un portier, qui, ſi quelqu'un heurte, avertit l'Officier qui commande dans les premieres enceintes & ſans la permiſſion duquel perſonne n'entre ni ne ſort; il ſent l'haleine de ceux qui viennent pour ſavoir s'ils ont bu de l'Arack, pour ſe bien aſſurer qu'aucun homme yvre n'y entre, non plus que ceux qui ſont armés.

Ses différentes Cours.

Entre les deux premieres enceintes & ſous un auvent il y a un petit nombre de ſoldats déſarmés & accroupis. Ce ſont des *Kenlai* ou *Bras-peints*, qui ſervent d'Exécuteurs & de Gardes au Prince; ils rament le Balon du Roi. Il peut y en avoir ſix-cens dans le Palais, mais il y en a beaucoup davantage dans le reſte du Royaume. Dans les premieres enceintes ſont auſſi les loges des éléphans, & les écuries des chevaux que le Roi aime le mieux, auxquels il donne des noms. Dans le *Vang* ſont quelques ſalles iſolées, dans leſquelles les Officiers s'aſſemblent, ſoit pour leurs fonctions, ſoit pour faire leur cour au Roi, qui ſe montre par une fenêtre d'une chambre plus haute que la Salle d'audience. Aux deux coins de la Salle qui ſont aux côtés de cette fenêtre, ſont deux portes à la même hauteur, qui eſt de neuf pieds, & deux eſcaliers fort étroits pour y monter. Pour tout meuble il n'y a que trois paraſols, un devant la fenêtre à neuf ronds, & deux à ſept ronds aux deux côtés de la fenêtre; le paraſol eſt dans ce Pays-là ce que le dais eſt en Europe. C'eſt dans ce Salon que les Officiers du Roi reçoivent ſes ordres par l'entremiſe de quarante-quatre Pages (*), qui ſont diviſés en quatre bandes d'onze chacune; les deux premieres ſont de la main droite, & ſe proſternent dans le Salon à la droite du Prince; les deux autres ſont de la main gauche, & ſe proſternent à la gauche (*a*).

Salle d'audience.

Logement du Roi.

Ce Palais, qui eſt bâti de brique, a environ une demi-lieue de circuit; il eſt partagé en pluſieurs cours; les Officiers du Prince ſont logés dans les deux premieres; & l'on voit encore dans les autres quelques vieux appartemens des anciens Rois, que l'on regarde comme des lieux ſacrés, devant leſquels il y a des rangées d'arbres, qui en rendent la demeure charmante. Il y a auſſi quelques anciens Temples, qui font un bel effet. Le logement du Roi eſt dans la derniere cour, & il avoit été nouvellement bâti quand les Ambaſſadeurs de France vinrent à Siam: l'or qui y brille par-tout le diſtingue des autres bâtimens. Son plan a la forme d'une croix, du centre de laquelle s'éleve une haute pyramide à pluſieurs étages, qui ſurmonte tout l'édifice, & qui eſt un ornement attaché aux Maiſons Royales. Il eſt couvert d'étain, & les dehors ſont ornés de pluſieurs morceaux de ſculpture, qui paroiſſent d'un beau travail. L'appartement de la Princeſſe fille du Roi, qui après la mort de ſa mere fut déclarée Reine, étoit voiſin de celui du Prince, & paroiſſoit fort magnifique; l'un & l'autre

(*a*) *La Loubere* P. II. Ch. 11 & 12.

(*) La même choſe ſe pratique en d'autres Pays de cette Preſqu'iſle.

SECTION II. *Provinces & Villes de* Siam.

tre ont vue sur de grands jardins très-bien plantés, dont les allées sont séparées par de petits canaux.

Ses Balons.

Hors du Palais à la gauche on voit sur la Riviere de grandes loges, où l'on tient les grands Balons du Roi; il y en a cent-cinquante, qui sont très-magnifiques. A la droite il y a un grand Parc, où l'on apprivoisoit autrefois les éléphans sauvages, à quoi la Famille Royale se divertissoit beaucoup (*a*).

La ville de *Siyúthia* ou de *Siam* a soutenu divers sieges, depuis le tems que les Européens vinrent par mer aux Indes. En 1543 elle fut assiégée avec une armée de huit-cens-mille hommes, par le premier Roi Barma, qui avoit conquis le Pegu; il demeura devant la place quatre mois, durant lesquels il donna plusieurs assauts, & perdit cent-cinquante-mille hommes; il leva alors brusquement le siege pour aller appaiser une révolte, qui avoit éclatté dans son absence (*b*). Le second Roi Barma attaqua *Sijúthia* avec plus de succès, en 1567, avec une armée de quatorze-cens-mille hommes: on assure cependant qu'il ne s'en seroit pas rendu maître, si la ville n'eût été trahie (*c*).

Le Royaume de Siam s'étant soulevé à la mort de ce Monarque en 1585, son fils & son successeur assiegea la Capitale avec une armée de trois-cens-mille hommes, de cinq-mille éléphans & de trente-mille Gardes. Mais le Roi de Siam l'amusa sous prétexte de traiter, de sorte que dans la saison de l'inondation la Riviere ruina une grande partie de l'armée des Barmas (*d*). Cela n'empêcha point le Roi de Pegu de faire en personne & par ses Généraux d'autres tentatives contre *Siyúthia*, qui ne lui réussirent pas mieux; enfin en 1590 il envoya encore dans le même dessein son fils *Maupa Rajah* à la tête d'une puissante armée, mais ce Prince fut tué en combat singulier par *Api Rajah*, que les Portugais appellent le Roi Noir.

Louvo.

La ville de *Louvo* est à quatorze lieues de la Capitale quand on y va par la grande Riviere, & à neuf ou dix par les canaux; on l'appelle ordinairement *Nokshebouri*, & elle est pour *Siyúthia*, ce que *Versailles* est pour *Paris*, & *Hamptoncourt* pour *Londres*. Les anciens Rois y avoient une Maison de plaisance, mais qui étoit abandonnée depuis plus d'un siecle, lorsque le Roi qui regnoit en 1687 ordonna de la rebâtir. Cette ville est sur une hauteur qui la met à couvert des inondations du *Menam*, & elle peut avoir un mille de long; son plan est presque quarré; elle est environnée d'un rempart de terre, fortifié par intervalles de quelques bastions de brique. Pendant l'inondation elle est presque entierement environnée d'eau; d'ailleurs elle n'est baignée que d'un côté par une petite branche de la grande Riviere, qui n'est pas assez profonde pour porter de grandes barques. Sa situation est si riante, & l'on y respire un si bon air, que le Roi y passe la plus grande partie de l'année. Les Jardins sont très-agréables. Il n'y a que deux incommodités; l'une, que comme la ville est fort peuplée, les vi-

(*a*) *Gervaise*, ubi sup. (*b*) *Pinto*, p. 960. (*d*) *Fitch* & *Pimenta* ap. *Purchas* l. c.
(*c*) *César Frédéric* ap. *Purchas* Vol. II. p. 1746.
p. 1710.

vivres y ſont beaucoup plus chers que nulle part ailleurs dans le Royaume; l'autre eſt la diſette d'eau pendant quatre ou cinq mois, quand la Riviere eſt baſſe & que l'eau en eſt trouble; alors ils ont recours à l'eau des puits, ou à celle qu'on a conſervée dans de grands vaſes dans le tems du débordement. Le Palais que le Roi a fait bâtir ſur le bord de la Riviere eſt le plus grand ornement de *Louvo*, quoique moins ſpacieux que celui de la Capitale il eſt plus riant (*a*). La Latitude de cette ville, ſelon l'obſervation des Jéſuites, eſt de quatorze degrés, quarante-deux minutes, trente-deux ſecondes.

Prabat.

A cinq ou ſix lieues Eſt-Nord-Eſt de *Louvo* eſt *Prabat*, lieu fameux par la ſuperſtition, d'où il tire ſon nom: *Bat* ſignifie *pied* en Langue Balie, & le mot de *Pra* veut dire *tout ce que l'on peut concevoir de digne de vénération & de reſpect*. Le *Prabat* eſt donc une empreinte de pied humain, creuſée par un mauvais Sculpteur dans un roc; mais cette empreinte profonde de treize à quatorze pouces eſt environ cinq ou ſix fois plus longue que le pied d'un homme. Les Siamois l'adorent, & ſont perſuadés que les éléphans, les rhinoceros, & toutes les autres bêtes de leurs Foréts vont l'adorer quand il n'y a perſonne. Le Roi lui-même va l'adorer une fois l'an en grande cérémonie & avec beaucoup de pompe. Elle eſt revêtue d'une lame d'or, & renfermée dans une Chapelle qu'on y a bâtie. Les *Talapoins* prétendent que c'eſt l'empreinte du pied de *Sommona-Codom*, qui pendant qu'il avoit un pied à *Prabat*, avoit l'autre ſur une montagne dans l'Iſle de *Lanca* ou de Ceylan, quoique tout le Golphe de Bengale ſoit entre deux; ils diſent encore, que cette roche étoit autrefois une haute montagne, qui s'affaiſſa & s'applanit ſous le pied de leur Dieu. Mais comme cette tradition n'avoit pas quatrevingt-dix-ans d'ancienneté dans le tems que *La Loubere* étoit à Siam, il croit que c'étoit une fourberie de quelque Prêtre de ce tems-là.

Fon ou Bancok.

A environ dix-huit lieues au midi de *Sijuthia*, & à ſept lieues de la mer eſt la ville de *Fon*, nommée communément *Bancok*; mais on ne ſait d'où lui vient ce dernier nom, quoiqu'il y ait pluſieurs noms Siamois qui commencent par le mot de *Ban*, qui ſignifie village. Les jardins qui ſont dans le territoire de *Bancok* pendant l'eſpace de quatre lieues en remontant vers la ville de Siam, juſqu'à un lieu nommé *Talacoan*, fourniſſent à cette Capitale quantité de fruits (*b*). *Bancok* eſt ſans contredit la place la plus importante du Royaume, n'y en ayant point d'autre ſur toute la côte en état de réſiſter. Elle n'a qu'un mille & demi de long, & beaucoup moins de large. Elle n'eſt fermée de murailles qu'à l'Eſt & au Midi, & là elle eſt baignée par la grande Riviere. A la pointe où la Riviere ſe diviſe en deux branches, qui ſe déchargent dans le Golphe par des embouchures différentes, elle n'eſt défendue que par une demi-lune, ſur laquelle il y a une batterie de vingt-cinq pieces de gros canon de fonte, qui ſont bonnes. A l'oppoſite ſur l'autre bord du *Menam* il y a un autre petit Fort, qui ne paroît pas être de grande défenſe, quoiqu'il y ait plus de trente pie-

(*a*) *Gervaiſe*, ubi ſup. (*b*) *La Loubere* P. I. Ch. 1.

SECTION II *Provinces & Villes de* Siam.

pieces de gros canon. Ces deux Forts, ſi l'on peut y donner ce nom, ſont gardés par cent Metifs Portugais, gens ſans courage. Le Chevalier *de Chaumont*, Ambaſſadeur de France, laiſſa un Ingénieur au Roi pour fortifier *Bancok* (*a*); mais le Fort qu'il éleva ſur le bord oriental de la Riviere, fut détruit pendant les troubles qui ſuivirent (*b*).

SECTION III.

Villes Maritimes & Pays Tributaires.

SECTION III. *Villes Maritimes &c. de* Siam.

BANCOK doit, à proprement parler, être miſe au nombre des Villes maritimes ou des Ports du Royaume de Siam, dont nous avons à parler ici; ces villes ſont dans la Preſqu'iſle de *Malacca*; quelques-unes ſur la Côte Orientale ſur le Golphe de Siam.

Villes Maritimes.

Ligor.

Le premier Port conſidérable eſt celui de *Ligor* ou *Lugor*. Cette ville fut conquiſe par *Rajah Api*, ſurnommé le Roi Noir, vers l'an 1603 (*c*). C'eſt une ville ancienne, mais peu conſidérable. Les Hollandois y ont un Comptoir (*d*); les marchandiſes qu'on y trouve ſont du *Calin*, du riz, des fruits, & dans quelques années, dit *Choiſy*, il y aura beaucoup de poivre (*e*). *Ligor* eſt environ à huit degrés de Latitude.

Singor.

A un degré plus bas on trouve *Soncourat*, *Sangor* ou *Singor*, qui eſt une grande & belle ville, mais d'ailleurs peu conſidérable. Vers l'an 1673 cette ville ſe rebella contre le Roi de Siam, qui après l'avoir réduite ordonna de la raſer (*f*). C'eſt la premiere place au Midi, qui dépend de Siam.

Patane.

Pas loin de-là eſt *Patane* ou *Patani*, ville conſidérable, anciennement la Capitale d'un Royaume qui étoit gouverné par des Reines. Mais le Roi Noir la conquit vers le même tems environ qu'il s'empara de *Ligor* (*g*). Elle eſt cependant entre les mains du Roi de *Johor* ou *Joar*, qui eſt Vaſſal du Roi de Siam, auquel il paye Tribut (*h*).

Mergui.

Les principaux Ports de Siam ſur la Côte Occidentale de la Preſqu'Iſle de *Malacca*, ſont *Mergui* & *Jonſalam*. Le premier tire ſon nom d'une petite Iſle que les Siamois appellent *Migri* & les Européens *Mergui*; c'eſt un des plus beaux Ports des Indes (*i*). *Mergui* eſt à la pointe Nord-Ouëſt de l'Iſle, qui eſt fort peuplée, & à l'embouchure d'une belle Riviere nommée *Tannaſſerim*, du nom d'une ville ſituée ſur ſes bords à quinze lieues de la mer. Cette Riviere vient du Nord, & après avoir traverſé les Royaumes d'Ava & de Pegu, & être entrée dans les terres de la domination du Roi de Siam, elle ſe décharge dans le Golphe de Bengale par trois embouchures. Le Port de *Mergui* eſt entre l'Iſle de ce nom, & une autre qui eſt au Couchant de celle-ci (*k*); le Roi de Siam a fait bâtir un Fort à *Mer-*

(*a*) *Gervaiſe* p. 57 & ſuiv.
(*b*) *Kæmpfer*, T. I. L. I. Ch. I.
(*c*) *Floris* ap. Nov. Collect. of Voy. p. 439.
(*d*) *Gervaiſe* p. 16, 61.
(*e*) *Choiſy*, p. 290.
(*f*) *Gervaiſe* ubi ſup.
(*g*) *Floris*, l. c. T. I. p. 439.
(*h*) *Hamilton*, Vol. II. p 157.
(*i*) *Gervaiſe*, p. 14.
(*k*) *La Loubere* P. I. Ch. 2.

Digitized by Google

Mergui (*a*). Autrefois il y avoit un bon nombre de Marchands Anglois indépendans établis à *Mergui*, où ils faiſoient un gros Commerce; mais l'ancienne Compagnie des Indes Orientales, jalouſe de leur proſpérité, leur ordonna de ſe retirer au Fort de St. George, & envoya en 1687 le Capitaine *Weldon* à *Mergui*, pour menacer le Roi de Siam de lui faire la guerre par mer, s'il ne livroit ces Marchands, ou s'il ne les forçoit à ſe retirer de ſes terres. *Weldon* en agit fort inſolemment avec le Gouverneur, & ayant ſans raiſon légitime tué quelques-uns des Naturels, ils réſolurent une nuit de s'eſt venger; mais l'aggreſſeur s'étant ſauvé à bord de ſon vaiſſeau, ils aſſouvirent leur fureur ſur tous les Anglois qu'ils trouverent. De cette maniere la violence d'un ſeul homme coûta la vie à ſoixante-ſix autres qui furent maſſacrés, & à peine y en eut-il vingt qui purent ſe ſauver à bord du vaiſſeau. Avant ce tems-là les Anglois étoient fort eſtimés à la Cour de Siam; car un M. *White* avoit été fait *Shah Bander*, ou Chef des Douanes de *Mergui* & de *Tennaſſerim*, & le Capitaine *Williams*, Amiral de la Flotte du Roi. Mais après cette tragique ſcene, ils ſe retirerent tous dans les lieux où leur Compagnie avoit des Établiſſemens (*b*).

Section III. *Villes Maritimes &c. de Siam.*

Tanaſſerim ou *Tenaſſeri* eſt une bonne ville, mais moins conſidérable qu'elle ne l'étoit autrefois, la plus grande partie du Commerce ayant paſſé à *Mergui*, qui en eſt à ſept lieues; on donne quelquefois ſon nom à cette derniere, parceque c'eſt le Port des Siamois pour le Golphe de Bengale. Cette ville eſt fameuſe pour le *Nipa* ou vin de *Niper*, le meilleur qu'il y ait aux Indes; ce vin eſt une liqueur ſpiritueuſe qu'on diſtille de l'eau de la noix de Cocos (*c*). Le ſecond Roi Barma du Pegu enleva *Tanaſſerim* aux Siamois en 1568, & elle demeura aux Peguans juſqu'en 1603, que le Roi Noir la reprit (*d*). En 1614 le Roi d'Ava l'aſſiégea, mais la réſiſtance des Portugais qui étoient dans la place, l'empêcha de s'en rendre maître (*e*).

Tanaſſerim.

A l'oppoſite de la Côte de *Tenaſſerim* ſont les Iſles d'*Andeman*, à la diſtance d'à peu près quatrevingt lieues, & environnées de bancs & de rocs dangereux. Elles ſont habitées par des Cannibales, qui ſont ſi hardis, que ſi une Barque approche de trop près de leurs côtes, ils ſe mettent à la nage & vont l'attaquer avec leurs ſabres de bois, nonobſtant la ſupériorité du nombre & les armes à feu. Ils ont coutume d'aller tous les ans dans leurs *Praws* faire une deſcente dans les Iſles de *Nicubar*, où ils tuent ou font priſonniers tous ceux qu'ils trouvent. Ils n'ont aucune notion de Divinité, au rapport de l'un d'eux, qui s'étoit fait Mahométan; & qui alloit ſouvent d'*Achin* chez eux pour acheter du vif-argent, qui abonde dans ces Iſles (*f*).

Iſles d'Andeman.

Une autre Place de commerce ſur la côte eſt l'Iſle de *Jonſalam* (*): il y a

Jonſalam.

(*a*) *Choiſy*, p. 290.
(*b*) *Hamilton*, l. c. p. 63.
(*c*) *Linſchoten*, p. 30. *Céſar Frédéric* ap. *Purchas* Vol. II. p. 1712.
(*d*) *Floris*, ubi ſup.
(*e*) *De Faria* Port. Aſia, Vol. III. p. 197.
(*f*) *Hamilton*, ubi ſup. p. 64.

(*) *Mendez Pinto* l'appelle *Jonſala*; Fitch, *Junſalaon*; Linſchoten, *Cunſalun*; Gervaiſe, *Jonſalam*; Choiſy, *Joncalang*; & Hamilton, *Jonkceloan*.

SECTION III. *Villes Maritimes, &c. de* Siam.

a à-la-vérité pluſieurs bons Ports entre ce lieu & *Mergui*, mais la côte eſt peu habitée à cauſe des Pirates, appellés *Salleiters*, qui occupent les iſles voiſines, d'où ils viennent faire des deſcentes ſur la côte & enlever les habitans, qu'ils vont vendre à *Achin* dans l'iſle de *Sumatra*. La pointe ſeptentrionale de *Jonſalam* n'eſt pas à un mille du Continent, mais la méridionale en eſt à plus de trois lieues. Entre l'iſle & la terre il y a un bon port pour les vaiſſeaux pendant les Monſons du Sud-Ouëſt; & du côté de l'occident de l'iſle il y a la Baye de *Puton*, qui n'eſt pas moins ſure pendant que les vents de Nord-Eſt regnent.

L'Iſle fournit de bons mâts pour les vaiſſeaux, & une grande quantité d'étain, mais peu de gens travaillent à en tirer par la crainte des Pirates; & les Gouverneurs, qui ſont ordinairement des Chinois, oppriment tellement les habitans, que les richeſſes feroient un mal pour eux. Cependant les villages du Continent font un petit commerce en détail avec les vaiſſeaux qui viennent de la Côte de Coromandel (*a*). Le Port eſt très-bon, & offre une retraite ſure aux vaiſſeaux qui font voile pour la Preſqu'Iſle endeçà du Gange, pendant les mois orageux de Juillet & d'Août. A-la-vérité il n'eſt pas aſſez profond pour de grands vaiſſeaux, mais en recompenſe la rade eſt excellente. En un mot *Jonſalam* eſt d'une grande importance pour le commerce de Pegu, de Bengale & des Pays voiſins (*b*). *Choiſy* dit qu'elle abonde en calin & en ambregris (*c*).

Les Iſles de Nicubar.

Les Iſles de *Nicubar* ſont à environ quatrevingt-dix lieues de la côte. Les plus ſeptentrionales ſont baſſes, & on les appelle *Kar Nicubars*; comme elles ſont voiſines des Iſles d'*Andamans*, elles ne ſont gueres peuplées. Celles du milieu ont de belles plaines, & ſont bien pourvues d'habitans, à la réſerve d'une. Les Portugais les appellent *Somerera* à cauſe d'une montagne qui eſt à la pointe méridionale de la plus grande, & qui reſſemble au ſommet d'un paraſol, & c'eſt ce que ce mot ſignifie. Cette iſle paroît fort peuplée à en juger par le nombre des villages qu'on y découvre de la mer; les Naturels apportent les productions de leurs terres à bord des vaiſſeaux, & les échangent pour du tabac, qu'ils aiment beaucoup, pour de vieilles haches, des lames d'épée & des morceaux de cercles de fer, dont ils font des armes défenſives contre les *Andamans*. Ils parlent un peu de Portugais corrompu, & ſont fort civils. L'habillement des hommes conſiſte dans un morceau de toile d'un pied & demi de long, & de ſix pouces de large, attaché par devant & par derriere avec un cordon autour du corps. Ils ont les cheveux courts, car à peine vont-ils juſqu'aux oreilles. Les femmes ont au contraire la tête raſée, & portent une eſpece de petite jupe, qui deſcend de la ceinture juſqu'au genou.

Tallang-jang.

A ſix lieues environ au midi de l'Iſle de *Somerera* eſt *Tallang-jang*, Iſle inhabitée, où un vaiſſeau Anglois périt en 1708; mais les gens de l'équipage ſe ſauverent & furent ſecourus par les habitans de *Ning* & de *Gouri*, qui ſont deux belles Iſles à quatre lieues au couchant de *Tallang-jang*, & à huit au midi de la grande *Somerera*. Ces bonnes gens les tranſporterent très-

(*a*) *Hamilton*, p. 67. (*b*) *Gervaiſe*, p. 15. (*c*) *Choiſy*, p. 290.

très-humainement avec les effets qu'ils avoient sauvés dans leurs Isles, & les y traiterent avec beaucoup d'hospitalité; mais cette compassion se changea bientôt en haine par l'ingratitude & l'insolence du Capitaine, qui s'appelloit *Owen*. Cet homme ayant laissé par négligence à terre un couteau rompu, un des Naturels eut la hardiesse de le prendre, mais sans le cacher: *Owen* le voyant entre les mains du pauvre Indien, ne se contenta pas de le reprendre, mais lui donna quelques coups pour le punir. Tous les habitans en général trouverent ce procédé très-mauvais, en témoignerent leur mécontentement, & firent des reproches à ceux qui avoient transporté les Anglois dans leurs Isles. Dès le lendemain, pendant que le Capitaine étoit sous un arbre à dîner, une douzaine d'Indiens s'avancerent, firent pleuvoir les dards sur lui, & le tuerent en un moment. Les autres Anglois, au nombre de seize, échapperent au danger par le soin de leurs bienfaiteurs, qui firent la garde autour de leur logement jusqu'au lendemain matin; ils leur donnerent alors deux canots & des vivres, & leur firent comprendre par signes qu'ils devoient s'en aller. Un des canots périt en chemin avec la moitié de ceux qui y étoient, & l'autre gagna heureusement *Jonsalam*, où *Hamilton* les reçut sur son bord.

Les Isles Méridionales de *Nicubar* sont montueuses, & les habitans tiennent de la rudesse de leur terroir, étant moins civils & plus grossiers que ceux des Isles Septentrionales. Du reste les produits sont les mêmes que ceux des autres; on y trouve des cochons, de la volaille, du poisson frais, salé & sec, des yames, des patates, des perroquets & des singes (*a*).

Royaume de Quedah.

Après *Jonsalam* vers le Midi, la premiere place de quelque considération est *Quedah*, qui quoique petite & pauvre est honorée du titre de Royaume. La ville, qui porte le même nom, est sur les bords d'une petite Riviere navigable, profonde mais étroite, à cinquante milles environ de la mer. C'est la résidence du Roi, qui n'a d'autre marque de grandeur qu'un pouvoir arbitraire. Le peuple y est fourbe, avare & cruel; la Religion est le Mahométisme, mêlé de Paganisme. Le Pays fournit de l'étain, du poivre, des éléphans, de l'ivoire, des cannes, & une gomme qu'on appelle *Damar*, dont on se sert pour faire de la poix & du goudron pour les vaisseaux. Le Roi, qui est orgueilleux & gueux, ne manque jamais de rendre visite aux Marchands qui abordent dans son Port, & il faut lui faire quelque présent. L'étranger doit lui en porter encore un, en lui rendant la visite, ou s'il a affaire à lui. En recompense Sa Majesté lui fait l'honneur de lui faire donner un siege auprès de sa personne, & après avoir mâché un peu de Betel il l'envoye au Marchand, sortant de sa bouche royale sur un petit plat d'or par un Page, & il faut le recevoir avec de grandes marques de satisfaction, & avec beaucoup d'humilité, & le mâcher. Ce petit Roi étoit autrefois Vassal de celui de Siam (*), mais il est à présent indépendant (*b*). Le

(*a*) *Hamilton*, ubi sup. p. 68. (*b*) Idem. p. 71.

(*) Suivant *Choisy* il étoit tributaire du Roi de Siam en 1686; mais peut-être que les Rois de Siam comptent au nombre de leurs Vassaux ceux qui l'ont été en quelque tems que ce soit. Les Portugais sous les ordres de *Jaques de Mendz Furtado* ruinerent *Quedah* en 1614. *De Faria* Port. Asia, Vol. III. p. 197.

SECTION III. *Villes Maritimes &c. de* Siam.

Le reſte de la Preſqu'Iſle de Malacca eſt proprement du Royaume de *Johor* ou *Jaor*, qui commence à *Perah*, pays qui confine à *Quedah* au Sud. Il fournit plus d'étain qu'aucun Pays des Indes; mais les habitans qui ſont intraitables & mutins, ſont auſſi traîtres & cruels, de ſorte qu'il n'y a point de Nation Européenne qui puiſſe s'y établir ſans danger. Les Hollandois qui y avoient un Comptoir, ſe retirerent au bout d'un an, & s'établirent à *Pulo Ding-ding*, Iſle à l'embouchure de la Riviere de *Perah*; mais vers l'an 1690 ils abandonnerent auſſi cet endroit, & depuis ce tems-là on n'a point tenté d'y faire d'Etabliſſement. Pluſieurs autres places de la côte de Malacca fourniſſent de l'étain, *Salangor* & *Parſalor* ſont les principales, mais les Européens n'y vont gueres, parceque les habitans ne ſont gueres meilleurs que ceux de *Perah* (*a*).

Le Royaume de Johor.

Ancien état de Malacca.

Malacca eſt enſuite la premiere ville qu'on rencontre ſur la côte. Avant l'arrivée des Portugais aux Indes c'étoit la réſidence des Rois de *Johor*; mais comme on refuſa de permettre à ces nouveaux venus de trafiquer dans le Pays, ils réſolurent d'obtenir par force ce qu'ils ne pouvoient avoir de bon gré. Au mois de Mai 1510 le fameux Viceroi *Alphonſe d'Albuquerque* partit de Cochin, avec dix-neuf voiles & quatorze-cens combattans, huit-cens Portugais & ſix-cens Malabares. En ce tems-là la ville s'étendoit le long du rivage environ trois milles, de la même façon que fait Lisbonne, & la Riviere la partageoit en deux parties, qui avoient communication par le moyen d'un pont. Le Palais & la Moſquée étoient de pierre, & les autres édifices de bois. Elle préſentoit un beau coup d'œil du côté de la mer, & avoit de bonnes fortifications. Comme c'étoit le centre du Commerce des Indes, le Viceroi trouva le Port rempli de vaiſſeaux (*b*). Cette ville avoit été fondée, deux-cens-trente ans avant l'arrivée des Portugais aux Indes, par *Paramiſera* Prince Javanois; ayant maſſacré ſes neveux & uſurpé le Trône, les habitans le chaſſerent, de ſorte qu'il ſe retira à *Sincapura*, où regnoit alors *Sangaſinga*, gendre & vaſſal du Roi de Siam. *Sangaſinga* fit un accueil favorable au Prince fugitif, qui en recompenſe l'aſſaſſina peu de tems après, & s'empara du Royaume avec le ſecours de ſes Javanois & de deux-mille *Sellati*, qui ſont des gens qui vivent de pêche & de brigandage; mais le Roi de Siam le chaſſa bientôt, & il alla s'établir ſur une montagne nommée *Bitan* près de la Riviere de *Muar*, & lui donna le nom de *Malacca*, qui veut dire un *Banni* en Malayen, & c'eſt depuis-là qu'il faut compter ſon origine.

Elle eſt priſe par d'Albuquerque.

Le Pays d'alentour étoit ſujet aux inondations, & couvert de Forêts épaiſſes, remplies de tigres & d'autres bêtes féroces. Les hommes étoient courageux, & les femmes laſcives; mais le Commerce de l'Orient faiſoit que la ville étoit riche & peuplée. La vue de la Flotte Portugaiſe jetta la terreur parmi les habitans, & le Roi *Mahamet* témoigna beaucoup d'amitié au Viceroi, dans la vue de le ſurprendre par trahiſon; mais *D'Albuquerque* demanda qu'on lui permît de bâtir un Fort, & que le Roi payât les frais de ſon armement, puiſque c'étoit la mauvaiſe foi de ce Prince qui l'avoit

(*a*) *Hamilton*, l. c. p. 73. (*b*) *De Faria*, Vol. I. p. 175, 177.

Section III. *Villes Maritimes &c. de* Siam.

l'avoit obligé à le faire. *Mahamet* l'ayant refusé les Portugais attaquerent la ville par le pont, & le second jour se rendirent maîtres de la place, où ils firent un grand carnage des ennemis, quoiqu'il n'y eût que huit-cens Portugais & deux-cens Malabares qui donnassent. Tous les Mahométans ayant été tués ou chassés, la ville fut repeuplée par des étrangers & par quelques Malayens. Le Roi se retira dans l'Isle de *Bintam*, en laissant trois-mille pieces de canon, de huit-mille qu'il avoit pour défendre la place, mais il fut bientôt obligé d'abandonner ce nouveau poste. *D'Albuquerque* bâtit d'abord un Fort, qu'il nomma *Famosa* à cause de sa beauté (*a*). Les Vainqueurs entourerent une petite hauteur d'une muraille de pierre, d'un mille de tour environ, & ils en firent leur nouvelle ville. Le Roi fut cependant très-aise de faire la paix avec eux, en leur accordant leur Fort, & autant de terrein tout à l'entour que la portée du canon.

Attaquée par les Hollandois.

C'est ainsi que *Malacca* devint célebre par tout le Monde, à cause de sa situation avantageuse pour le Commerce. Mais l'insolence des Portugais ayant augmenté avec leur puissance & leurs richesses, ils se rendirent odieux à leurs voisins par leurs insultes & leurs violences (*b*). Dans ces entrefaites les Hollandois s'étant ouvert le chemin aux Indes, commencerent à les troubler dans leurs possessions. En 1605 *Corneille Matelief* parut devant cette ville avec onze vaisseaux montés de treize-cens (*) hommes: il commença par se saisir de quatre navires qui étoient à la rade, mit le feu aux fauxbourgs, & battit les murailles pendant deux ou trois mois. A la fin il arriva une puissante Flotte de Goa, composée de seize galeres, quatorze galeaces, & de quatorze petits bâtimens, montés en tout de trois mille hommes. *Matelief* ruina cette armade, & partit ensuite. L'année suivante le Roi de *Johor* attaqua *Malacca* avec une armée de soixante-mille hommes, mais aussi infructueusement que les Hollandois. Cependant les derniers s'en rendirent maîtres en 1640 après un siége de six mois, & parmi le riche butin qu'ils firent, il se trouva un canon de soixante-quatre livres de balle.

Beauté du Port de Malacca.

Le Port de *Malacca* est un des plus beaux des Indes; les vaisseaux peuvent y être en sureté dans toutes les saisons, avantage dont presque aucun des autres Ports ne jouit. Dans le tems que les Portugais en étoient en possession, cette ville étoit une des plus riches de l'Asie, après Goa & Ormuz; c'étoit la clé du Commerce de la Chine, du Japon, des Moluques & du détroit de la Sonde. Ce qui y contribuoit beaucoup, c'est que tous les vaisseaux qui vont du Nord vers l'Ouëst, ou de l'Ouëst au Nord, sont obligés de passer par les détroits de Malacca & de Sincapura, & les Portugais exigeoient dix pour cent de tous ceux qui y passoient, ce qui leur rapportoit de gros revenus; mais les Hollandois ont aboli ce droit, comme injuste & déraisonnable. Les Naturels de Malacca & du Pays voisin, qu'on appelle *Malayens* ou *Malais*, ont le teint brun, de longs cheveux noirs, Malayens.

(*a*) *Nieuhof*, ap. *Churchill*, Vol. II. p. 178. (*b*) *De Faria*, ubi sup.

(*) Il y a dans l'Anglois treize-mille, mais c'est évidemment une faute; on n'a qu'à consulter la Relation du Voyage de *Matelief*. Rem. du Trad.

SECTION III. *Villes Maritimes &c. de Siam.*

noirs, le nez plat & les yeux grands, mais différens des Javanois dont ils tirent leur origine. Ils vont nuds, n'ayant qu'une toile autour du milieu du corps. Ils portent des bracelets d'or aux bras, & des pendans aux oreilles. Les femmes sont habillées de soie, brodée d'or & enrichie de pierreries, dont elles ornent aussi leurs cheveux, qui sont tressés en longues boucles; elles sont fieres, & exigent plus de respects que les autres femmes des Indes. Ils y a à Malacca une espece particuliere de gens qui ne voyent que la nuit, de sorte qu'ils dorment tout le jour jusqu'après le Soleil couché, & alors ils vont à l'ouvrage. Ils ressemblent aux Européens pour le teint & la figure, ayant les yeux gris & les cheveux blonds, qui descendent aux femmes jusqu'aux hanches; ils ont seulement les pieds tournés en dedans. On trouve de ces gens-là en d'autres endroits des Indes & en Afrique (*a*).

Le Fort. Le Fort de Malacca est grand & bien fortifié, la mer baigne un tiers de ses murailles; du côté du Couchant il a une Riviere profonde & rapide, mais étroite; le reste est défendu par un fossé large & profond. La maison du Gouverneur est belle & commode, & il y a plusieurs autres bons édifices dans le Fort & dans la ville. Mais comme la mer n'est pas profonde, les vaisseaux sont obligés d'ancrer à plus d'une lieue, de sorte que le château est trop éloigné pour les protéger. Le Pays ne fournit rien pour le commerce de dehors qu'un peu d'étain & quelques dents d'éléphans, mais on y trouve divers rafraîchissemens, du porc, de la volaille, des racines, & d'excellens fruits, comme des limons, des oranges, des *Mangos*, des pommes de Pin, des *Mangoustans*, des *Ramboustans*, des *Durions*, des noix de Cocos & autres.

Monacabos. A Malacca le détroit n'a que quatre lieues de large, & la mer y est toujours calme comme l'eau d'un étang, à moins que le vent ne l'agite. Vers le Nord-Est de la ville il y a une haute montagne, d'où descendent plusieurs Rivieres, & entre autres celle de *Malacca*; toutes charrient un peu d'or, qu'on trouve dans leur lit. Les habitans de l'intérieur du Pays, qu'on appelle *Monacabos*, sont fort sauvages, & si malfaisans, que si les Paysans Malayens sement des grains dans un terrein qui n'est pas bien fermé, ils viennent les brûler. Ils sont plus blancs que ceux qui demeurent dans les terres basses, mais ils sont si féroces que le Roi de *Johor*, de qui ils dépendent, n'a jamais pu les civiliser (*b*).

Le Malais. La Langue Malayenne est composée des meilleurs termes de toutes les Langues des autres Nations qui y viennent, & on la regarde comme la plus belle & la plus agréable de toutes les Langues de l'Orient, ce qui joint à son utilité pour le Commerce, engage les Peuples les plus éloignés de l'Orient à l'apprendre.

Le Royaume de Jor *ou* Johor. Dans le détroit de Malacca est la ville de *Jor*, *Joar* ou *Johor*, qui donne son nom à un Royaume qui comprenoit autrefois celui de Malacca, mais à présent il est au midi de ce dernier & de celui de *Paban* ou *Pán*. L'ancienne ville de *Johor* étoit grande & magnifique, mais les Portugais l'ayant

(*a*) *Nieuhof*, ubi sup. p. 172. (*b*) *Hamilton*, Vol. II. p. 79.

l'ayant ruinée en 1603, le Roi en fit bâtir une autre en 1609 un peu plus haut sur la Riviere, qu'il nomma *Batusabar*, où la plupart des principaux habitans de *Johor* vinrent s'établir. Le Pays est très-fertile, il fournit quantité de fruits, de poivre, de canelle, & de gibier. Les habitans sont naturellement braves, mais luxurieux, menteurs, dissimulés, & orgueilleux au-delà de toute expression. Ils ont le teint tirant sur le bleu clair, le visage large, le nez recourbé, & les dents fort noires, ce qui vient de l'usage du Betel. Le commun peuple n'a qu'une toile pour couvrir les parties naturelles, qui descend jusqu'aux pieds. Les gens aisés portent des especes de chemises de coton de toutes couleurs, avec des manches fort larges, ouvertes par devant, & qui ne vont que jusqu'aux genoux; ils ont outre cela deux cordons de soie de la même couleur que leur habillement, dont l'un leur sert de ceinture, & ils mettent l'autre autour de leur tête. Ils peignent leurs ongles de jaune, & on distingue la qualité de chacun par leur longueur.

Le Roi de *Johor* a plusieurs petits Rois pour vassaux. C'étoient autrefois des Princes assez puissans, & dont l'autorité s'étendoit jusques sur la ville de Malacca, même depuis l'établissement des Portugais, comme cela arriva en 1609, sous le regne de *Jean Paratuan* (*a*).

Johor Lami, où le Roi fait quelquefois sa résidence, a l'avantage d'avoir une belle Riviere, qui a deux entrées. La plus étroite, qui est vers le Couchant est ce que les Européens appellent le détroit de *Sincapura*, & les Naturels *Salletadebreu*. Ce canal s'étend le long du Nord de l'Isle de Sincapura, pendant cinq ou six lieues, & finit à la grande Riviere de *Johor*. *Capitale*

Les Terres de *Johor* s'étendent depuis *Perah* jusqu'à la pointe de *Romar* ou *Romano*, la plus méridionale de toute l'Asie, n'étant qu'à un degré au Nord de l'Équateur, à trois lieues environ de la Riviere de *Johor*. Le Pays a autour de cent lieues en longueur sur quatre-vingt de largeur.

Les Habitans sont paresseux, traîtres & cruels. Le Pays est couvert de bois, & tous les jours il est rafraîchi par des ondées de pluie & par des brises. Il abonde en étain, en or, dents d'éléphans, poivre, bois d'*Agala*, & en canes; mais les Naturels sement peu de riz ou d'autres grains. Le peuple de l'intérieur des Terres vit principalement de *Sago*, qui est la moëlle d'une petite branche, qu'on fend en deux & qu'on seche au Soleil; ils élevent aussi de la volaille, & se nourrissent des racines & des fruits, qui viennent pendant toute l'année. Sur les côtes ils vivent principalement de poisson & de riz, qu'on leur apporte d'ailleurs. Les seuls qui travaillent sont des Chinois, dont il y a environ mille familles établies parmi eux, & ceux qui font commerce au dehors. Leur Religion est un Mahometisme corrompu; leurs Prêtres viennent de Surate. *Les Habitans.*

Le Roi de *Johor*, qui regnoit en 1695, avoit environ vingt ans, & étoit d'un très-mauvais caractere. *Hamilton* lui ayant fait présent d'une paire de pistolets & d'un peu de poudre, il essaya sur un pauvre malheureux qui étoit dans la rue, jusqu'où la balle pénétroit dans la chair, & lui lâcha *Tyrannie du Roi.*

(*a*) *Nieuhof*, l. c. p. 180.

SECTION III. *Villes Maritimes &c. de Siam.*

lâcha un coup dans l'épaule. Il étoit fort adonné à la Pédéraſtie, & avoit pris dans ſon Palais pluſieurs des enfans de ſes *Orancayes* ou Nobles, pour aſſouvir ſon exécrable paſſion. Un jour un Marchand Maure ſe réfugia ſur le bord du Capitaine *Hamilton*, pour ſauver ſon fils de ce malheur. Un Garde vint ſur le champ dans une barque pour le redemander, mais comme il prit le ton menaçant, l'Anglois l'obligea de ſauter dans la Riviere, & ordonna à l'Interprete de déclarer au Roi, que s'il faiſoit la moindre violence à quelqu'un des ſiens, il mettroit ſon Palais en feu. Le Monarque, qui n'étoit pas accoutumé à être contredit, & bien moins aux menaces, fit venir ſes *Orancayes*, pour s'informer ſi le Capitaine étoit Roi ou non; & par leur conſeil il ſe retira à un village à vingt milles de la ville, juſqu'au départ du vaiſſeau. Un an ou deux après la Reine ſa mere, voulant le guérir de cette infame paſſion, envoya une jeune perſonne fort belle pour lui rendre viſite, pendant qu'il étoit au lit; mais bien loin de trouver du plaiſir dans ſa converſation, il ordonna à ſes Noirs de lui caſſer les bras pour avoir voulu l'embraſſer, & le lendemain matin il envoya demander la tête de ſon pere: n'ayant pas trouvé la ſoumiſſion à laquelle il s'attendoit, il alla lui-même en fureur pour la chercher; mais comme il entroit l'*Orancaye* lui paſſa une lance au travers du corps, & délivra ainſi le Royaume de ce Tyran (*a*).

Il eſt tué.

La Prudence de ſon Successeur.

L'État demeura en confuſion pendant trois ans, au bout desquels on élut un autre Roi, qui s'appelloit *Sultan Abd'ollah Jalib*, Prince très-modéré & équitable, qui étoit couſin-germain de ſon prédéceſſeur; il ſe fit fort aimer de ſes ſujets, & le Commerce fleurit pendant neuf ans; mais alors ayant abandonné le Gouvernement à *Rajah Moudah* ſon frere cadet, qui étoit d'un caractere avare & tyrannique, tout alla en déſordre. Le Capitaine *Hamilton* étant en 1703 à *Johor*, le Roi lui offrit l'Iſle de *Sincapura*, qu'il refuſa, comme n'étant d'aucun uſage pour un particulier, quoique très-avantageuſe pour une Compagnie qui y voudroit faire un Établiſſement, parceque c'eſt le centre du Commerce. En 1708 *Rajah Moudah* perſuada au Roi de quitter *Johor*, & de ſe retirer à *Kbio*, dans l'Iſle de *Bintang*, à trois lieues de la Riviere de *Johor*, où il s'empara plus ſurement de tout le commerce, achetant & vendant au prix qu'il mettoit, & puniſſant tous ceux qui s'y oppoſoient.

Le Peuple ſe ſoulève.

Enfin en 1712, le peuple ne pouvant plus ſupporter cette tyrannie, ſe ſouleva: le Prince, ſans prendre congé du Roi ſon frere, s'enfuit ſur une galere avec ſes femmes & ſes enfans à *Johor Lami*. Mais y ayant trouvé une petite armée de *Monacabos*, que les habitans avoient appellés à leur ſecours, il ſe ſauva avec ſa famille dans les Bois, leur abandonnant ſa galere, & un tonneau d'or. Comme il ſavoit qu'il n'y avoit pas de ſureté pour longtems dans les Bois, & qu'il n'eſpéroit point de quartier d'un peuple irrité, il réſolut de finir tout d'un coup ſes miſeres; mais après avoir tué ſes femmes & ſes enfans, il héſita à ſe tuer lui-même. Un Page, qui n'avoit que douze ans, ſurpris de ſa lâcheté, lui demanda „ s'il aimoit

„

(*a*) *Hamilton*, l. c. p. 92.

„ moit mieux périr par les mains d'un Eſclave, que de mourir en Prince? „ ajoutant, que lui, qui étoit innocent, & qui pouvoit eſpérer qu'on lui „ ſauveroit la vie, alloit lui montrer comment il falloit mourir ". Après quoi ſaiſiſſant ſon *cris*, ou poignard, il s'en perça. Le Tyran, honteux qu'un enfant eût plus d'intrépidité que lui, ſuivit ſur le champ ſon exemple & expira. Mais les *Monacabos*, étant ſurvenus peu après, trouverent que le jeune garçon reſpiroit encore, & le tranſporterent à *Johor*, où il guérit de ſa bleſſure. Section III. *Villes Maritimes &c. de Siam.*

Le Roi, ayant appris ce qui ſe paſſoit, ſortit de ſon Palais, & offrit de rendre à l'Etat ſa premiere tranquillité; mais le peuple lui répondit, qu'il étoit trop Religieux pour être bon Roi; ajoutant „ qu'il pouvoit ſe reti„ rer à *Pahang* ou *Trangano*; mais que quant à *Johor* & aux Iſles entre „ cette ville & *Sumatra*, ils verroient de quelle maniere ils en diſpoſe„ roient ". Le Roi dépoſé partit avec ſa famille, & avec ceux qui voulurent ſuivre ſa fortune, ſur des vaiſſeaux que ſes anciens ſujets lui fournirent; mais en allant à *Trangano*, où il avoit deſſein de s'établir, les habitans des Iſles de *Pulo Aura*, de *Tingi*, de *Piſſang* & de *Timún*, le reconnurent pour leur légitime Souverain. Il mit à terre à *Pahang* ſon fils ainé âgé de douze ans, pour empêcher ce Pays de ſe révolter, & ſe rendit enſuite au lieu qu'il avoit choiſi pour ſa nouvelle réſidence, où *Hamilton* eut l'honneur de le voir (*a*). *Le Roi chaſſé.*

La Ville de *Pahan*, *Pahang* ou *Pân*, que les Portugais appellent *Paon*, & d'autres *Fân* d'après les Arabes, eſt ſituée à une lieue environ de la mer, & n'eſt habitée que par la Nobleſſe, le peuple occupant les fauxbourgs. Cette place, qui n'eſt pas grande, eſt environnée d'un mur fait de troncs d'arbres fort ſerrés; il a environ vingt-quatre pieds de hauteur, & eſt fortifié à chaque angle d'un baſtion, mais qui n'eſt point terraſſé. Les rues ſont fermées des deux côtés par des hayes de roſeaux, & plantées d'arbres de Cocos & d'autres ſortes; de façon que *Pahan* reſſemble plutôt à un amas de Jardins, qui appartiennent à un fauxbourg, qu'à une ville. La plupart des maiſons ſont de roſeaux & de chaume, il n'y a que le Palais du Roi qui ſoit de bois; car *Pahan* étoit autrefois la Capitale d'un Royaume qui étoit entre *Johor* & *Patane*, mais aujourd'hui il eſt de la dépendance de *Johor*. La Riviere eſt fort large, mais n'eſt pas navigable pour les galeres, ſinon à haute marée. Le Pays d'alentour eſt bas, mais aſſez fertile; il produit du poivre, du bois d'aigle & de *Calambac*, de l'or faux, des noix muſcades, du macis, du bois de Sapan, des diamans, des pierres de Porc, qu'on eſtime avoir plus de vertu que celles de Bézoar. Plus avant dans le Pays il y a beaucoup d'éléphans (*b*). *Le Royaume de Pahan.*

Nous avons ainſi fait connoître au Lecteur, non ſeulement les Pays actuellement ſoumis & tributaires au Roi de Siam, mais auſſi ceux qui dépendoient autrefois de lui dans la Preſqu'iſle de Malacca. Nous ajouterons ſeulement par rapport au grand nombre d'Iſles qui couvrent la côte de Siam, & qui ont la plupart de fort bons ports, abondance d'eau douce &

(*a*) *Hamilton*, ubi ſup. p. 96. (*b*) *Nieuhof*, ubi ſup. p. 181.

SECTION III. *Villes Maritimes &c. de Siam.*

& de bois, attrait pour de nouvelles Colonies, que le Roi de Siam affecte de s'en dire le Maître, quoique ſes peuples aſſez peu nombreux en Terre ferme ne les ayent jamais habitées, & qu'il n'ait pas aſſez de forces de mer pour en défendre l'entrée aux Etrangers (*a*).

SECTION IV.

Des Habitans de Siam; *leurs Mœurs & leurs Coutumes.*

SECTION IV. *Habitans, Mœurs & Coutumes de* Siam.

A conſidérer ſon étendue, le Royaume de Siam n'eſt pas fort peuplé, les villes & même la Capitale ſont peu habitées, & le Pays eſt principalement peuplé le long des Rivieres, d'ailleurs il eſt preſque entierement couvert de bois (*b*); ce qui n'auroit pas lieu ſelon toute apparence, ſi le Peuple y étoit auſſi nombreux que dans quelques-uns des Pays voiſins. Nonobſtant ce petit nombre d'habitans, à peine les *Siamois* en font-ils le tiers; car des trois Nations qui ſont dans le Pays, les *Siamois*, les *Laos* & les *Peguans*, le nombre des derniers égale ſeul celui des deux autres enſemble. Ces Peguans ſont la poſtérité de ceux qui pendant les anciens troubles de leur Pays vinrent ſe refugier dans le Pays de Siam, ou qui ont été faits priſonniers dans les différentes guerres qu'il y a eu entre les deux Royaumes. D'ailleurs le Roi encourage beaucoup les Peguans à s'établir dans ſes Etats, parcequ'ils ſont plus agiſſans & meilleurs ſoldats, que ſes ſujets naturels (*c*).

Les Habitans ſont en petit nombre.

La moitié Peguans.

Origine des Siamois.

Quant à l'origine des Siamois, ils aſſurent que leurs Loix & leurs Rois viennent des Laos, & ceux-ci de leur côté prétendent tenir les leurs des Siamois (*d*). *Choiſy* dit que les Laos ſont à moitié Chinois, & *Methold* aſſure que tous les habitans de Pegu, d'Arracan & de Siam paroiſſent avoir la même origine, leurs traits & leur coutumes étant à peu près les mêmes (*e*).

Conditions.

A Siam les perſonnes ſont ou libres ou eſclaves. On peut naître eſclave ou le devenir. On le devient ou pour dette, ou pour avoir été pris en guerre, ou par voye de punition. Ils ſe vendent quelquefois eux-mêmes & leurs enfans pour avoir de quoi vivre, & ſouvent pour manger d'un fruit qu'ils appellent *Durion*. L'Eſclavage eſt fort doux à Siam, on employe les eſclaves à cultiver les terres & les jardins, & à quelques ſervices domeſtiques, ou bien on leur permet de travailler pour eux-mêmes, en payant un tribut à leurs Maîtres, depuis environ ſept livres dix ſols juſqu'à quinze livres de France par an. Quand on n'eſt eſclave que pour dette, on redevient libre en payant, mais les enfans nés pendant cet eſclavage demeurent eſclaves. On naît eſclave, quand on naît d'une mere eſclave. Si elle a eu commerce avec le pere ſans le conſentement de ſon Maître, tous les enfans lui appartiennent: ſi c'eſt de ſon aveu, ils ſe partagent comme en cas de divorce; le premier & tous les autres en nombre impair reviennent au Maître de la mere; les autres ſont au pere s'il eſt libre,

(*a*) *La Loubere*. P. I. Ch. 2.
(*b*) *Ibid.* Ch. 4. *Kempfer*, l. c. Ch. 2.
(*c*) *Choiſy*, p. 297.
(*d*) *La Loubere*, l. c. Ch. 3.
(*e*) *Methold* ap. *Purchas*, Vol. V. p. 1005.

libre, ou à ſon Maître s'il eſt eſclave. La différence qu'il y a des eſclaves du Roi de Siam à ſes ſujets de condition libre, c'eſt qu'il nourrit ſes eſclaves, & qu'il les employe continuellement à travailler, au-lieu que ſes ſujets libres ne lui doivent tous les ans que ſix mois de ſervice, mais à leurs propres dépens; au reſte les eſclaves des particuliers ne doivent aucunes corvées au Prince. Section IV. *Habitans, Mœurs & Coutumes de Siam.*

Privileges de ceux qui ſont libres.

Il n'y a pas, à proprement parler, deux ſortes de conditions entre les perſonnes libres. La Nobleſſe n'eſt autre choſe que la poſſeſſion actuelle des Charges; les familles qui s'y maintiennent pendant longtems, en deviennent plus illuſtres & plus puiſſantes, mais elles ſont rares, & dès-qu'elles ont perdu leurs Charges, elles n'ont plus rien qui les diſtingue du commun peuple. On verra fort bien à la rame le petit-fils d'un homme qui ſera mort grand Seigneur, & quelquefois ſon propre fils. Tous ceux qui ſont libres ſont ſoldats, c'eſt pourquoi, afin que perſonne n'échappe au ſervice du Prince, on tient un regiſtre exact du Peuple. Ils ſont diviſés en gens de main droite & en gens de main gauche. Chacun de ces Corps eſt diviſé par bandes, dont chacune a ſon Chef, qu'ils appellent *Naï;* ce Chef ne mene pas toujours ſa bande à la guerre, non plus qu'aux ſix mois de ſervice; il eſt ſeulement obligé de fournir autant de gens de ſa bande qu'on lui demande, dans ces occaſions.

Titres d'Honneur.

Il y a ſept degrés de ces *Naï*, ſelon que leur bande eſt nombreuſe, *Paya*, *Ok-pa*, *Ok-pra*, *Ok-louang*, *Ok-coun*, *Ok-meüing* & *Ok pan*. Ce ſont-là autant de Dignités ou de Titres, par leſquels tous les Gens en place ſont diſtingués. L'Auteur n'a pu ſavoir combien d'hommes ſont aſſignés à chacune de ces Dignités. Mais comme le Titre d'*Ok-pan*, qui eſt aujourd'hui hors d'uſage, ſignifie le Chef de mille hommes, & *Ok-meüing*, le Chef de dix-mille hommes, il conjecture que les autres Titres marquent auſſi le nombre de gens ſoumis au Chef. Il y a un autre Titre ſans fonction, qui eſt *Ok-meüang*, lequel veut dire *Chef de ville*, & il faut avoir été *Ok-meüang* avant que d'être fait Gouverneur, qu'ils appellent *Tchaou-Meüang*, *Seigneur de ville*. Il faut remarquer par rapport aux ſix Dignités dont on a parlé, qu'il y a à Siam ſix ordres de villes, qui ont été déterminés autrefois ſur les rôles des habitans. Les plus peuplées avoient des *Pa-yas* pour Gouverneurs, & ainſi de ſuite à proportion du nombre des habitans.

Ces Titres ſe donnent à tous les Officiers du Royaume, de même qu'aux Gouverneurs, parcequ'ils ſont tous des *Naï*. Que ſi un homme a deux Charges il peut avoir deux Titres différens par rapport à ces deux Offices, & les Offices mêmes peuvent changer les Titres, qui ne ſont pas inſéparablement attachés à l'un ou à l'autre; c'eſt pour n'avoir pas pris garde à cette diſtinction, qu'il y a ſouvent beaucoup d'obſcurité & d'équivoque dans les anciennes Relations de Siam (*a*).

Caracteres des Siamois.

On peut dire que les Siamois ſont d'un bon caractere; les vices ſont honteux parmi eux. Un Siamois tant ſoit peu au-deſſus de la lie du Peuple, bien loin de s'enyvrer, a honte de boire de l'*Arac*. Ils ont beaucoup de reſpect

(*a*) *La Loubere*, P. III. Ch. 1, 2.

SECTION IV. *Habitans, Mœurs & Coutumes de Siam.*

reſpect pour l'âge, le plus jeune, quoique le plus élevé en Dignité, cede le pas au plus âgé. Les enfans y ſont fort reſpectueux envers leurs parens. La mendicité y eſt honteuſe, les parens nourriſſent ceux de leur famille qui ſont dans la pauvreté; mais le vol y eſt encore plus honteux, & de-là vient qu'ils ne s'embarraſſent gueres de fermer ſurement leurs portes ni de nuit ni de jour. Il ne faut pourtant pas penſer que les Siamois ne volent jamais, & ceux qui vivent dans les Forêts pour ſe ſouſtraire aux Loix, volent ſouvent les paſſans, mais ils ne les tuent jamais, comme cela arrive ſouvent en Europe. D'autre part la bonnefoi eſt très-grande à Siam en toutes ſortes de commerces, mais l'uſure y eſt pratiquée ſans bornes, les Loix n'y ayant point pourvu: car l'avarice eſt leur vice eſſentiel, & ce qu'il y a de plus étrange, c'eſt qu'ils n'amaſſent point de richeſſes pour s'en ſervir, mais pour les enfouir. Ils ont peu de procès civils, mais beaucoup de criminels cauſés par la haine & la vengeance. Les Siamois ont naturellement horreur du ſang, de ſorte que le meurtre eſt rare parmi eux; la plupart de leurs querelles n'aboutiſſent qu'à des coups de coude, ou à des injures. Ils ont de la douceur, de la politeſſe, du ſang-froid, & peu de ſouci. Ils n'ont aucune curioſité, & n'admirent rien. Ils ſont orgueilleux avec ceux qui les ménagent, & rempans avec ceux qui les traitent avec hauteur. Ils ont plus de modération que les Européens, ayant le bonheur de naître philoſophes, mais ils ſont portés à la diſſimulation (*a*).

Vertu des Femmes.

L'adultere eſt rare à Siam, non pas tant parceque le mari a droit de ſe faire juſtice de ſa femme, de la tuer s'il la trouve en flagrant délit, ou de la vendre s'il la peut convaincre d'infidélité, que parceque les femmes n'y ſont corrompues ni par l'oiſiveté ni par le luxe. Elles ne jouent point, elles ne reçoivent point de viſites d'hommes, les ſpectacles ſont aſſez rares à Siam, & il n'y a point de théatre public. La coutume leur rend la contrainte où elles vivent, fort aiſée; elles regardent comme une honte une plus grande liberté, & ſe tiendroient offenſées & mépriſées par un mari, qui voudroit la leur permettre. Les femmes d'Aſie ſont en général d'une modeſtie extrême, & elles aiment mieux, dans une occaſion de guerre, que leur mari les tue, que de les laiſſer tomber au pouvoir de leurs ennemis. Ce n'eſt pas qu'il n'y en ait ici comme ailleurs qui donnent cours à leurs paſſions, mais le nombre en eſt moins grand. Les Seigneurs Siamois ne ſont pas moins jaloux de leurs filles que de leurs femmes: s'il y en a quelqu'une qui tombe en faute, ils la vendent à un certain homme, qui a droit de les proſtituer pour de l'argent, moyennant un tribut qu'il paye au Roi. On diſoit lorſque *La Loubere* étoit à Siam, qu'il en avoit juſqu'à ſix-cens, toutes filles d'Officiers de conſidération. Il achete auſſi les femmes, quand les maris les vendent pour les avoir convaincues d'infidélité (*b*).

Taille & phyſionomie des Siamois.

Les Siamois ſont plutôt petits que grands, mais bien proportionnés dans leur taille, ce qui vient ſans doute de ce qu'on ne les emmaillotte pas dans leur enfance, & qu'on ne force pas la nature comme parmi nous. La figure de leur viſage tient plus de la lozange que de l'ovale, il eſt large & élevé

(*a*) *La Loubere*, P. II. Ch. 15. (*b*) *Idem* ibid.

élevé par le haut des joues, & tout d'un coup leur front se retrecit & se termine presque autant en pointe que leur menton. Leurs yeux un peu fendus en haut sont petits, peu animés, & le blanc en est d'ordinaire jaunâtre. Leurs joues sont creuses, parcequ'elles sont trop élevées par le haut. Ils ont la bouche grande, les levres grosses & pâles, les dents noires, le teint brun & rougeâtre, à quoi le hâle ne contribue pas peu. On dit que les Grands affectent de se peindre les jambes d'un bleu (*) qui est comme celui que laisse la poudre, quand on a été brûlé d'un coup de feu. Les femmes ne mettent ni fard ni mouches Les Siamois ont le nez court & arrondi par le bout, les oreilles plus grandes que les nôtres, & les plus grandes passent pour les plus belles. Leurs cheveux sont noirs, grossiers & plats: l'un & l'autre sexe les porte si courts, qu'ils ne descendent autour de la tête qu'à la hauteur des oreilles, au dessous de cela ils sont tondus de fort près. Les femmes les relevent sur le front, sans pourtant les rattacher, & quelques-unes les laissent croître par derriere, pour les y pouvoir entortiller. Les jeunes gens à marier les tondent au ciseau & fort près du haut de la tête; ils attachent tout autour un petit cercle de cheveux de l'epaisseur d'un quart de pouce, & au dessous ils laissent croître le reste de leurs cheveux presque jusques sur les épaules. Le sein des Siamoises ne se soutient point, & leur descend ordinairement jusqu'au nombril (*a*).

Section IV. *Habitans, Mœurs & Coutumes de Siam.*

Les Siamois vont presque nuds, ils n'ont pour tout habillement qu'une piece de toile peinte, d'environ deux aunes & demi de long, qu'ils roulent autour des reins & des cuisses jusqu'au dessous du genou, que les Portugais appellent *Pagne*, du mot Latin *Pannus*. Les Officiers & les Gens en place portent outre cela une chemise de mousseline, qui leur sert de veste. Ces chemises n'ont point de collet & sont ouvertes par devant; les manches tombent presque jusqu'au poignet, larges d'environ deux pieds de tour, mais sans être froncées ni en haut ni en bas. Le corps en est si juste que ne pouvant passer par dessus le pagne elle s'y arrête en formant plusieurs plis. En hyver ils mettent quelquefois une autre piece d'étoffe ou de toile peinte, en guise de manteau ou d'écharpe, dont ils passent les bouts autour de leurs bras. Le Roi met une veste de quelque beau brocard, dont les manches sont fort étroites & viennent jusqu'au poignet. Il n'est permis à personne de porter de cette sorte de veste, si le Roi ne la lui donne, & il ne fait ce présent qu'aux premiers Officiers. Il leur donne quelquefois une autre veste d'écarlate, qui ne doit servir qu'à la guerre ou à la chasse; cette veste descend jusqu'aux genoux, & elle a huit ou dix boutons par devant, les manches en sont larges, & si courtes qu'elles n'atteignent pas aux coudes. Quand il s'agit de guerre ou de chasse le Roi & tous ceux qui le suivent sont en rouge; les chemises qu'on donne alors aux soldats sont d'une mousseline teinte de cette couleur; dans les jours de cérémonie, ils portent un bonnet blanc, haut & pointu, de la figure d'un pain

Habillement des Hommes.

(*a*) *La Loubere*, Ch. 2.

(*) *La Loubere* en vit un peint ainsi, mais cela n'est pas ordinaire; peut-être étoit-ce un Laos ou un Berma, cette mode étant établie parmi ces deux Nations.

SECTION IV. *Habitans, Mœurs & Coutumes de Siam.*

pain de ſucre. Celui du Roi eſt orné d'un cercle ou d'une couronne de pierreries, & ceux de ſes Officiers ſont ornés de divers cercles d'or & d'argent, pour marquer leurs Dignités. Ils ne les portent que devant le Roi, ou dans leurs Tribunaux, ou dans quelque Cérémonie. Ils les attachent avec un cordon qui paſſe ſous le menton, & ne les ôtent jamais pour ſaluer.

Les Mahométans leur ont porté l'uſage des babouches, eſpece de ſouliers pointus ſans quartier ni talon; ils les quittent à la porte pour ne pas ſalir les lieux où ils entrent. Ils eſtiment les chapeaux pour les voyages, mais très-peu de perſonnes parmi le peuple ſe couvrent la tête contre l'ardeur du Soleil, ſi ce n'eſt ſur la Riviere où la réflexion incommode davantage, & alors ils ne ſe ſervent que d'un morceau de toile.

Habillement des Femmes.

Les hommes relevent leur pagne entre leurs cuiſſes, en y repaſſant un des bouts, qu'ils laiſſent plus long que l'autre, & qu'ils font tenir par derriere à la ceinture, ce qui imite aſſez un haut-de-chauſſe. L'autre bout du pagne pend par devant, & comme ils n'ont point de poche, ils y nouent ſouvent leur bourſe de Betel. Les femmes attachent leur pagne par ſa longueur autour de leur corps; elles le laiſſent tomber ſelon ſa largeur, & imitent une jupe étroite qui ne leur deſcendroit qu'à mi-jambe. Tout le reſte du corps eſt nud; les riches portent ſeulement l'écharpe, qu'elles mettent ſimplement ſur leur ſein par le milieu, en laiſſant pendre les deux bouts derriere par deſſus les épaules, quelquefois elles les paſſent autour de leurs bras.

Modeſtie des Siamois.

Quoique les Siamois ſoient ainſi nuds, ils ſont les plus ſcrupuleux du monde à montrer les parties de leur corps, que l'uſage leur ordonne de cacher. Ils ont attaché l'infamie à la nudité. La modeſtie leur rend l'uſage des lavemens preſque inſupportable, & peu d'entre eux peuvent encore s'y réſoudre. Ils ne ſe deshabillent pas pour ſe coucher. Les enfans ſont ſans pagne juſqu'à l'âge de quatre ou cinq ans. Ils ont autant de ſoin de ne pas bleſſer les oreilles que les yeux, puiſque les chanſons deshonnêtes ſont défendues par les Loix. Ils portent des bagues aux trois derniers doigts de la main, & ils y en mettent autant qu'il en peut tenir; ils ont des pendans d'oreilles d'or, d'argent ou de vermeil doré. Les enfans de condition de l'un & de l'autre ſexe portent des bracelets, mais ſeulement juſqu'à l'âge de ſix ou ſept ans (*a*).

Ils ſont propres.

Les Siamois ſont fort propres; ils ſe baignent trois ou quatre fois par jour, & plus ſouvent s'ils ont quelque viſite à faire. Ils prennent le bain de deux manieres, ou en ſe mettant dans l'eau, ou en ſe faiſant jetter de l'eau ſur le corps à cueillerées, & ils continuent quelquefois cette derniere ſorte de bain pendant plus d'une heure. Ils ſe parfument enſuite, & mettent de la pommade ſur leurs levres. Ils lavent leurs cheveux avec des eaux & des huiles de ſenteur, & ont ſoin de les peigner; ils ont auſſi grand ſoin de leurs dents, quoiqu'ils les noirciſſent. Ils arrachent leur barbe, quoique naturellement ils en ayent peu. Ils ne ſe coupent point les ongles; les Danſeuſes en mettent quelquefois de cuivre fort longues, qui les font paroître comme des harpies (*b*).

SEC-

(*a*) *La Loubere*, ibid. (*b*) *Idem* ibid.

SECTION V.

Des Maiſons, de la Table, des Maladies, des Divertiſſemens & des Voitures des Siamois.

Section V. *Maiſons, Table, &c. des* Siamois.

SI les Siamois ſont ſimples dans leurs habits, ils ne le ſont pas moins dans leurs logemens, dans leurs meubles, & dans leur nourriture. Leurs maiſons ſont élevées ſur quatre ou ſix piliers de bambous plus gros que la jambe, & d'environ treize pieds de haut pour éviter l'inondation; ils mettent ſur ces piliers d'autres bambous en travers au lieu de poutres, des clayes de bambou fendu, ſouvent peu ſerrées, en font les planchers, les murs & les combles. L'eſcalier eſt une véritable échelle auſſi de bambou, qui pend en dehors, comme l'échelle d'un moulin à vent. Et comme les étables ſont auſſi en l'air, ils ont des rampes faites de clayes, par où les animaux montent. Leurs maiſons ſont petites & d'un ſeul étage, elles ſont iſolées pour le ſecret du domeſtique, mais elles ſont accompagnées d'aſſez grands eſpaces, qui ſervent de cours & de jardins, & qui ont une clôture de bambou. Les Grands-Officiers de la Cour ont des maiſons de menuiſerie, où loge le Maître, ſa principale femme & ſes enfans. Chacune des autres femmes avec ſes enfans, chaque eſclave avec ſa famille ont leurs logemens ſéparés dans la même enceinte. Les Palais de *Siyuthia* & de *Louvo* & pluſieurs Temples ſont bâtis de brique, & les Siamois ont appris cette façon de bâtir des Européens, des Chinois & des Maures, qui y bâtiſſent de brique.

Leurs Maiſons.

Comme les Siamois employent des matériaux ſi peu ſolides, leurs maiſons ſont bientôt conſtruites: trois-cens qui brûlerent du tems que *La Loubere* étoit à Siam, furent rebâties en deux jours, & trois autres furent emportées avec leurs meubles en moins d'une heure (*a*).

Leurs meubles ſont ſimples & en petit nombre. Leur bois de lit eſt un chaſſis fort étroit & natté, mais ſans doſſier ni quenouilles; quelquefois il a ſix pieds, & quelquefois il n'en a point du tout: mais la plupart n'ont point d'autre lit qu'une natte de joncs, qu'on met par terre. L'homme & la femme ont chacun leur lit, excepté parmi le peuple. Les plus riches ont des matelats de coton; leur pagne leur ſert de couverte, ou ils ont une ſimple toile de coton. Un oreiller un peu long leur ſert de chevet, enfin il y a un rideau devant le lit. Ceux qui ont le moyen ont des cabinets à tiroirs pour l'uſage & pour l'ornement. Leur table eſt à rebords, mais ſans pied; ils n'ont pour ſieges que des nates de jonc, point de tapis de pied que ceux que le Prince leur donne. Les riches ont des couſſins pour s'appuyer, mais ils ne s'en ſervent point pour s'aſſeoir deſſus.

Leurs Meubles.

Leur vaiſſelle eſt ou de porcelaine ou de terre, avec quelques vaſes de cuivre. Le bois ſimple ou verni, le Coco & le bambou leur fourniſſent tout le reſte. S'ils ont quelque vaiſſelle d'or ou d'argent, c'eſt bien peu, & preſque point que par la libéralité du Roi. Les meubles de ce Monar-

Leurs Uſtenſiles.

(*a*) *La Loubere*, P. II. Ch. 2.

SECTION V.

Maisons, Table &c. des Siamois.

marque ſont à peu près les mêmes que ceux des particuliers, mais plus riches. Dans tous les repas que les Ambaſſadeurs de France firent au Palais, ils virent une aſſez grande quantité de vaiſſelle d'argent, ſur-tout de grands baſſins ronds & profonds, dans quoi l'on ſervoit de grandes boëtes rondes d'environ un pied & demi de diametre. Elles étoient couvertes, & avoient une patte proportionnée à leur groſſeur; c'étoit dans ces boëtes qu'on ſervoit le riz. On ſervit le fruit ſur des aſſiettes d'or; cependant la porcelaine eſt plus ordinaire à la table du Roi que ni l'or ni l'argent; uſage général de toutes les Cours de l'Aſie (*a*).

On bâtit quelques maiſons pour les Ambaſſadeurs; des clayes miſes ſur des piliers & couvertes de nates de jonc, faiſoient non ſeulement les planchers, mais le ſol des cours. La ſalle & les chambres étoient tapiſſées de toiles peintes, avec des plafonds de mouſſeline blanche, dont les extrémités tomboient en pente. Dans les chambres où couchoient les Ambaſſadeurs il y avoit des tapis de pied par deſſus les nates. La propreté y étoit par-tout, mais ſans magnificence.

Foyer. Leur foyer eſt une corbeille pleine de terre, & appuyée ſur trois bâtons comme un trépié, & ils font leur feu dans les cours.

Palais du Roi. Les Palais du Roi ſont trop bas pour paroître, car ils n'ont qu'un étage, & les Temples ne ſont pas aſſez exhauſſés à proportion de leur grandeur. Les uns & les autres n'ont aucun ornement extérieur que dans les toits, qu'ils couvrent ou d'étain ou de tuiles vernies de jaune. Ce n'eſt pas en ornemens d'Architecture, à laquelle les Siamois n'entendent rien, que conſiſte chez eux la veritable dignité des maiſons, mais en ce que les unes ſont plus élevées que les autres. Par exemple dans le Palais, l'appartement du Roi eſt plus élevé que les autres, qui vont en diminuant à proportion qu'ils s'en éloignent, de ſorte qu'il y a toujours quelques marches à monter de l'un à l'autre; car ils ſe tiennent tous, & ſont ſur une même ligne, & c'eſt ce qui cauſe l'inégalité dans les toits, qui ſont tous en dos d'âne, & ſemblent porter l'un ſur l'autre. Le principal ornement des Temples ſont pluſieurs Pyramides de briques; les plus hautes le ſont autant que nos clochers ordinaires, & les plus baſſes n'ont pas deux toiſes de haut. Elles ſont toutes rondes & diminuent peu en groſſeur à meſure qu'elles s'élevent, de ſorte qu'elles ſe terminent en dôme. Lorſqu'elles ſont baſſes, il part de cette extrémité faite en dôme une aiguille d'étain fort mince & fort pointue, & aſſez haute par rapport au reſte de la Pyramide (*b*).

Leur Nourriture. La nourriture ordinaire des Siamois eſt le riz & le poiſſon, & ils ſont plus ſobres que les Européens. La Mer leur fournit d'excellens poiſſons, dont les eſpeces nous ſont inconnues, des écrevices de toute taille, de très-bonnes petites tortues, & de petites huîtres très-délicates. Leur Riviere eſt auſſi fort poiſſonneuſe, & nourrit principalement de belles & bonnes anguilles; mais ils font peu de cas du poiſſon frais; ils aiment mieux celui qui eſt mal-ſalé ou ſec; celui qui eſt pourri ne leur déplait pas, non plus que les œufs couvés, les ſauterelles, les rats, les lézards, & la plupart des in-

(*a*) *La Loubere*, Ch. 3. (*b*) *Idem*, ibid. Ch. 2.

inſectes; la nature tournant ſans-doute leur appétit aux choſes dont la digeſtion leur eſt la plus facile, & peut-être que tout cela n'eſt pas d'auſſi mauvais goût que nous le penſons. Un Siamois ſe nourrit fort bien pendant un jour d'une livre de riz, qui ne revient tout au plus qu'à un liard, avec un peu de poiſſon ſec ou ſalé, qui ne coûte pas davantage. Leur ſauce n'eſt qu'un peu d'eau avec des épices, de l'ail & quelques autres petites herbes; mais celle qu'ils eſtiment le plus s'appelle *Capi*, elle eſt liquide comme de la moutarde, faite de petites écrevices pourries (*), parcequ'elles ſont mal ſalées; car les viandes prennent difficilement le ſel dans les Pays trop chauds; on en donna quelques pots à un Officier François, qui ne ſentoient pas mauvais. Ils ſe ſervent au-lieu de ſaffran du *Crocus Indicus*. Comme ils n'ont ni noix ni olives, ils n'ont d'autre huile à manger, que celle qu'ils tirent du fruit de Cocos; quoique toujours un peu amere, elle ne laiſſe pas que d'être bonne, quand elle eſt fraîche, mais bientôt elle devient forte. Ils ſe ſervent du lait des femelles de buffles, qui a plus de crême que celui de leurs vaches, mais ils ne font aucune ſorte de fromage & peu de beurre, parcequ'il prend difficilement de la conſiſtance à cauſe de la chaleur.

Abondance de livres.

Ils déguiſent le poiſſon ſec en pluſieurs manieres, ſans en varier l'apprêt. De plus de trente mets que l'on ſervit aux Ambaſſadeurs, il ne fut pas poſſible à notre Auteur, quoique nullement délicat, de manger d'un ſeul. Les Siamois mangent rarement de la chair, & quand ils en mangent ils aiment mieux les boyaux & tout ce qu'il y a de plus dégoûtant pour nous dans les inteſtins. Il eſt vrai qu'en général toute la viande eſt coriace & peu ſucculente. Ils ne prennent pas grand ſoin de leur volaille, & ne mangent jamais des oiſeaux ſauvages, ni ne les tuent; & bien loin de ſe défaire des corneilles & des vautours, ils les nourriſſent, & leur donnent même le corps des enfans qui meurent avant l'âge de trois ou quatre ans. La chair de cochon eſt la plus ſaine, mais elle eſt ſi graſſe qu'elle en eſt dégoûtante. Un mouton coûte quatre écus dans la Capitale, & un cabrit deux ou trois, une Vache pas au-delà d'un écu, & dans les Provinces elle ne vaut que dix ſols; un cochon ſe donne pour ſept ſols, parceque les Maures n'en mangent point. Les poules y valent environ vingt ſols la douzaine, & autant de canards un écu (*a*).

Leurs Maladies.

Cependant à la honte de la ſobriété, dit notre Auteur, les Siamois ne vivent gueres plus longtems que les Européens, & ils ne ſont pas moins attaqués de maladies. Les plus dangereuſes, les plus fréquentes ſont les cours de ventre & les dyſſenteries, & ce ſont cependant celles auxquelles les Européens nouvellement arrivés ſont les plus ſujets, parcequ'ils ne peuvent être aſſez ſobres. Les Siamois ſont quelquefois attaqués de fievres chaudes, d'ailleurs les inflammations y ſont rares, & la ſimple fievre continue n'y tue perſonne; la toux les coqueluches, & toutes ſortes de fluxions & de rhumatiſmes ne ſont pas moins fréquentes à Siam qu'en d'autres Pays, parcequ'il

(*a*) *La Loubere* P. II. Ch. 4.

(*) C'eſt la même dont on ſe ſert au Pegu & dans le Royaume d'Arracan.

SECTION V. *Maiſons, Table &c. des* Siamois.

qu'il y pleut beaucoup plus; mais la goutte, l'épilepſie, l'apoplexie, la phtyſie & toutes ſortes de coliques, ſur-tout la néphrétique, y ſont rares. D'autre côté il y a beaucoup de cancers, d'abſcès & de fiſtules. Les éréſipeles y ſont ſi fréquentes, que de vingt perſonnes il y en a dix-neuf qui en ſont atteintes. Il n'y a point de ſcorbut, ni gueres d'hydropiſie, mais beaucoup de ces maladies extraordinaires que le peuple attribue à des ſortileges. Enfin il y a des maux contagieux, & ceux que la débauche cauſe ne ſont pas rares; mais la véritable peſte de ce Pays-là eſt la petite vérole, qui fait ſouvent de terribles ravages; & alors ils enterrent les corps pour trois ans au moins, avant que de les brûler, parce, diſent-ils, que cette contagion recommence, s'ils les déterrent plutôt (*a*).

Leur Vie oiſive.

Pendant que les hommes s'acquitent des ſix mois de corvées qu'ils doivent au Roi, qui les occupe à tout ce qui lui plaît, c'eſt aux femmes à pourvoir à la ſubſiſtance de la famille. Elles labourent à la campagne, & vendent & achettent dans les villes. Les hommes n'ont rien à faire quand ils ſont chez eux, ils ne travaillent, ni ne ſe promenent, ni ne chaſſent. Ils ne ſont preſque que demeurer aſſis ou couché, manger, jouer, fumer & dormir. La femme éveillera ſon mari à ſept heures du matin, & lui ſervira du riz & du poiſſon; il ſe rendormira là-deſſus, & à midi il mangera encore, & ſoupera ſur la fin du jour; entre ces deux repas il fera la méridiane, & s'occupera le reſte du tems à cauſer ou à jouer (*b*).

Leurs Divertiſſemens.

Comme les Siamois ſont ſi peu occupés ils ont grand nombre de divertiſſemens, dont il y en a quelques-uns de ceux qui ſont communs en Europe, des Marionnettes, des Danſeurs de corde, & des Saltinbanques, bien plus adroits encore que les nôtres: ils ont la Lutte & le Pugilat, des Courſes de bœufs, & de Balons, où il ſe fait des gageures; les Combats de coqs, & les Cerfs volans ſont des amuſemens fort eſtimés dans les Cours des Indes. Ils aiment beaucoup les Comédies & les Feux d'artifice, & ils excellent aux derniers; ils paroiſſent les tenir des Chinois, de même que leur illumination annuelle de lanternes & leurs autres coutumes. Ils aiment auſſi bien que les Chinois le jeu à la fureur, juſqu'à perdre leur liberté & celle de leurs enfans. Leurs jeux ordinaires ſont les Echecs & le Tric-trac, qu'ils appellent *Saca*. Ils aiment beaucoup à fumer du tabac, & les femmes y ſont fort adonnées.

Chaſſe & Combats d'Eléphans.

Le Roi prend ſouvent toutes ces eſpeces de divertiſſemens, mais ceux auxquels il prend le plus de plaiſir ſont la chaſſe & les combats d'éléphans, la maniere de les chaſſer eſt à peu près la même que celle qu'on pratique en d'autres Pays. Ils attirent les éléphans ſauvages par le moyen de femelles apprivoiſées dans un paſſage étroit entre deux terraſſes élevées; dans le fond entre ces terraſſes eſt un double rang de troncs d'arbres plantés en terre, aſſez gros pour pouvoir réſiſter aux efforts de l'éléphant, & aſſez ſerrés pour qu'il ne puiſſe y paſſer. Des hommes qui ſe tiennent entre les troncs au pied des terraſſes, jettent à l'éléphant des cordes avec des

(*a*) *La Loubere* P. II. Ch. 4. (*b*) *Idem* ibid. Ch. 6.

des nœuds coulans, avec lesquels ils lui prennent les pieds de derriere ; ils l'irritent ensuite, le font avancer dans le corridor, & l'attachent aux troncs. Quand ils font combattre des éléphans, ils ne leur laissent pas la liberté de s'approcher de trop près, comme à la Cour du Grand-Mogol, mais ils les retiennent par les pieds de derriere avec des cables attachés à des cabestans, de sorte qu'à peine peuvent-ils croiser leurs trompes dans le choc, mais nullement atteindre à ceux qui les montent pour les animer. Le combat ne dure pas même long-tems, après cinq ou six attaques on fait approcher les femelles, qui les séparent. A Siam on n'expose pas par jeu la vie des hommes ni celle des bêtes (*a*). SECTION V. *Maisons, Table &c. des Siamois.*

Outre le bœuf & le buffle, que les Siamois montent communément, l'éléphant est leur seul animal domestique, & la chasse des éléphans est libre à tout le monde. Ils n'employent pour le service ordinaire que les femelles, les mâles sont réservés pour la guerre. L'éléphant est la voiture de quiconque en peut prendre à la chasse ou en acheter. Le Roi a un éléphant blanc, mais il ne le monte jamais, parceque selon eux il est aussi grand Seigneur que lui, ayant une ame de Roi Ils ont peu de chevaux, & leur Pays n'est point propre à les élever. Le Roi en fait nourrir environ deux mille, qu'il tire principalement de dehors, mais il les monte rarement, l'éléphant leur paroît bien plus propre pour le combat. Il n'y a ni ânes ni mulets à Siam, mais les Maures y ont quelques chameaux. *Leurs Voitures.*

Leurs chaises à porteurs sont des sieges quarrés & plats, plus ou moins élevés, qu'ils mettent sur des brancards ; quatre ou huit hommes, selon la qualité des personnes, les portent sur leurs épaules. Quelquefois ces sieges ont un dossier & des bras, & quelquefois ils sont entourés, excepté par devant, d'une petite balustrade d'un demi pied de haut. Les uns sont découverts, les autres ont une impériale. Du tems de *La Loubere* il n'y avoit que trois ou quatre Seigneurs qui eussent la permission d'avoir de ces chaises à porteurs. Le palanquin est permis aux malades & aux vieillards incommodés. Il n'est aussi permis qu'à ceux à qui le Roi l'accorde d'avoir des parasols (*), mais les Européens peuvent en user. Ceux des Officiers sont semblables aux nôtres, & n'ont qu'un rond : le Roi seul en a plusieurs les uns sur les autres autour d'un même manche. Les *Sancrats* ou Supérieurs des Talapoins en ont avec un rond, duquel pendent deux ou trois toiles peintes. Les Talapoins en ont en forme d'écrans, faits d'une feuille de palmier coupée en rond & plissée, qu'ils portent à la main. On les appelle *Talapat*, & il y a de l'apparence que c'est-delà que vient le nom de *Talapoy* ou Talapoin. *Chaises à porteurs.*

Pour revenir aux voitures, la commune est le Balon, à cause de l'inondation annuelle de la Riviere. Il n'est que d'un seul arbre, étroit, & long de seize à vingt toises. Ceux du Roi & des grands Officiers ont jusqu'à cent ou cent-vingt rameurs, qui sont assis deux à deux les jambes croisées *Balons.*

(*a*) *La Loubere* Ch. 6.

(*) C'est ce qui a lieu par toute la Presqu'isle au-delà du Gange, sur-tout dans le Royaume d'Ava, dont le Roi se qualifie Seigneur des vingt-quatre Parasols.

SECTION V. *Maiſons, Table &c. des* Siamois.

ſees ſur des planchettes; ceux des moindres Officiers n'ont que ſeize ou vingt *Pagayes* ou rames, ſelon leur grandeur. La *Pagaye* eſt une rame courte, qu'on tient à deux mains, par le milieu & par le bout. Les rameurs plongent la pagaye avec un mouvement de bras & d'épaules vigoureux, mais aiſe & de bonne grace; & quoique la pagaye ne ſemble que balayer l'eau, elle agit avec force, & un grand nombre font aller le balon avec une vîteſſe ſurprenante. Les rameurs plongent tous de concert, & tirent la pagaye à eux, de ſorte qu'ils regardent du côté où ils vont. Une pagaye fort longue ſert de gouvernail, elle ne tient pas au balon; celui qui gouverne la tient perpendiculaire dans l'eau, & ne lui donne d'autre mouvement que de la tenir contre le bord, tantôt du côté droit, tantôt du côté gauche. Les femmes eſclaves pagayent aux balons des Dames. Il y a au milieu des balons ordinaires une loge de bambou, mais dans ceux de cérémonie ou d'état, il n'y a qu'un ſiege, plus ou moins élevé, avec un paraſol ou un dais, ſuivant la qualité de l'Officier. Les impériales des balons d'état ſont fort dorées, auſſi bien que les pagayes; elles ſont ſoutenues par des colomnes, & ornées de pluſieurs ouvrages de ſculpture en pyramide. On ne ſauroit croire combien il eſt beau de voir un grand nombre de balons voguer enſemble en bon ordre; & notre Auteur avoue que la beauté du ſpectacle le ſurprit, quand il entra dans la Riviere de Siam (*a*).

SECTION VI.

Mariages, Education, Sciences, Arts & Commerce des Siamois.

SECTION VI. *Mariages, Education &c. des* Siamois.

LEs Siamoiſes ſont en état d'avoir des enfans dès l'âge de douze ans & quelquefois plutôt, & la plupart n'en ont plus paſſé quarante; ce qui fait qu'on les marie fort jeunes. Lorſqu'il eſt queſtion d'un mariage, les parens du jeune homme ſont demander la fille à ſes parens par des femmes âgées; ſi la recherche leur plait, ils vont conſulter le Devin, pour ſavoir ſi le parti eſt riche, & ſi le mariage ſera heureux. Quand la réponſe eſt ſatisfaiſante, le jeune homme va voir la fille trois fois. A la troiſieme viſite les parens de part & d'autre s'y trouvent auſſi, & la dot de la future, & le bien qu'on donne au futur lui ſont remis, & ſans autre cérémonie il conſomme le mariage. Les Talapoins ne s'en mêlent point du tout; ſeulement quelques jours après ils vont chez les nouveaux mariés jetter de l'eau bénite, & réciter quelques prieres. La noce eſt comme par-tout ailleurs accompagnée de feſtins & de ſpectacles, où l'on fait venir des Danſeurs de profeſſion. La plus grande dot à Siam eſt de cent *Catis*, qui font quinze mille Livres de France. Les Siamois peuvent avoir pluſieurs femmes; mais il n'y a que les gens riches qui en ont plus d'une, plus par faſte que par débauche. Quand ils ont pluſieurs femmes, il y en a toujours une qui eſt la principale; ils l'appellent la grande femme;

Leurs Mariages.

(*a*) *La Loubere* P. II. Ch. 5.

me; les autres qu'ils nomment petites femmes, ſont à-la-vérité légitimes, mais ce ſont des eſclaves achetées. Section VI.

Mariages, Education &c. des Siamois.

Le mariage dans les premiers degrés de parenté eſt défendu; un homme peut cependant épouſer deux ſœurs l'une après la mort de l'autre. Le Roi de Siam, qui regnoit en 1687, avoit épouſé ſa ſœur. La ſucceſſion dans les familles particulieres eſt pour les enfans de la grande femme, & l'héritier peut vendre les petites femmes & leurs enfans, & ils n'ont que ce qu'il leur donne, ou ce que le pere leur a donné avant de mourir. Les filles nées des petites femmes ſont vendues au plus offrant pour être elles-mêmes petites femmes; le mari peut auſſi les vendre de ſon vivant, mais il ne peut faire divorce qu'avec ſa principale femme. Après le divorce le pere & la mere peuvent vendre chacun les enfans qui leur ſont demeurés en partage, ſuivant la diviſion dont on a parlé ailleurs. Les veuves héritent du pouvoir de leurs maris, avec cette reſtriction qu'elles ne peuvent vendre les enfans qu'elles ont en nombre pair, ſi les parens du pere s'y oppoſent, car les enfans n'oſeroient s'y oppoſer. Les parens ne peuvent tuer leurs enfans, ni le mari ſes femmes.

Degrés défendus.

Le commerce entre perſonnes libres n'eſt point honteux à Siam; les parens y gardent cependant leurs filles avec ſoin, & nulle part il eſt permis aux enfans de diſpoſer d'eux-mêmes ſans leur conſentement. Les Siamoiſes ſont trop glorieuſes pour ſe donner aiſément aux étrangers, ou au moins pour les inviter, comme ſont les Péguanes qui ſont à Siam, & qui ont plus d'eſprit & de vivacité. C'eſt une opinion établie dans les Indes, que les peuples y ont plus ou moins d'eſprit, ſelon qu'ils ſont plus ou moins voiſins du Pegu (*a*).

Education des Enfans.

Les enfans des Siamois ont naturellement de la docilité & de la douceur. Ils les élevent dans une extreme modeſtie, le reſpect qu'ils doivent à leurs parens, & les ſix mois de ſervice dûs au Prince, contribuent beaucoup à les y former. La politeſſe eſt ſi grande par tout l'Orient, qu'un Européen, qui y a demeuré long-tems, a bien de la peine à s'accoutumer de nouveau aux familiarités de l'Occident. Les Siamois évitent de rien dire qui puiſſe déplaire, ils n'affectent point de paroître mieux inſtruits que vous, non pas même dans les choſes qui regardent leur Pays, quoique vous ſoyez étranger. Les parens veillent avec d'autant plus de ſoin ſur l'éducation de leurs enfans, qu'ils ſont reſponſables de leurs fautes; quoiqu'un fils s'en ſoit enfui, il ne manque jamais de revenir ſe livrer lui-même, quand le Roi s'en prend à ſon pere ou à ſa mere, ou même à ſes parens plus âgés que lui.

Attitudes reſpectueuſes.

Les eſclaves & les ſerviteurs devant leurs Maîtres & les gens du peuple devant les Seigneurs ſe tiennent à genoux aſſis ſur les talons, la tête un peu inclinée, & les mains jointes à la hauteur de leur front. Quand ils paſſent l'un devant l'autre en rue, ils demeurent tout droits ou s'inclinent, avec les mains plus ou plus moins élevées ſelon la qualité des perſonnes qu'ils ſaluent. Dans les viſites, ſi c'eſt un homme fort inférieur qui la rend, il ſe

(*a*) *La Loubere* l. c. Ch. 7.

SECTION VI. *Mariages, Education &c. des Siamois.*

ſe proſterne, & s'aſſied comme ſont les eſclaves & les ſerviteurs, mais il n'oſe parler le premier. Celui qu'on va voir offre toujours ſa place à celui qui lui rend viſite, & le régale de fruits, de confitures, d'Arak, de Betel & de Thé. Comme ceux à qui l'on manque de rendre les devoirs qui leur ſont dûs peuvent châtier celui qui tombe en faute, cela prévient les procédés indécens, qui cauſent quelquefois des querelles en Europe. En un mot les cérémonies ſont preſque auſſi eſſentielles & en auſſi grand nombre à Siam qu'à la Chine.

La droite y eſt plus honorable que la gauche. En d'autres choſes ils nous paroîtroient pecher contre la bienſéance; ils ne ſe contraignent point à retenir les rapports d'eſtomac, ils eſſuyent la ſueur du viſage avec les doigts, car ils ne ſe ſervent point de mouchoirs. Ils n'oſeroient cracher ni ſur les nates ni ſur les tapis de pied, ils ont des crachoirs qu'ils portent à la main. Chez le Roi ils ne touſſent, ni ne crachent, ni ne ſe mouchent. Le lieu le plus elevé eſt toujours chez eux le plus honorable, & ils évitent de paſſer ſous les maiſons bâties ſur des piliers, afin de ne point ſe trouver ſous les pieds d'un autre. Toucher quelqu'un à la tête ou aux cheveux, c'eſt lui faire le plus grand de tous les affronts; c'eſt même une incivilité de toucher ſon bonnet, s'il le laïſſe quelque part; mais mettre ſur ſa tête une choſe qu'on donne ou que l'on reçoit, c'eſt à Siam, comme en beaucoup d'autres Pays de l'Aſie, une très-grande marque de reſpect: enfin il eſt plus honorable d'être debout qu'aſſis (*a*).

Etudes des Siamois. Quand leurs enfans ont ſept ou huit ans, les Siamois les mettent dans un Couvent, & leur font prendre l'habit de Talapoin, qu'ils quittent quand ils veulent. On leur montre principalement à lire, à écrire & à compter; on leur enſeigne les principes de leur Morale, & les Fables de leur *Sommona-Codom*; mais point d'Hiſtoire, ni de Loix, ni aucune Science.

Leurs Langues. Ils ont deux Langues; la vulgaire ou le Siamois, & la Balie, qui eſt leur Langue ſacrée & ſavante. La premiere a trente-ſept Lettres, & la ſeconde en a trente-trois, toutes conſones; ils écrivent de la gauche à la droite. La Langue Siamoiſe tient beaucoup de la Chinoiſe; elle conſiſte preſque toute en monoſyllabes, elle n'a ni déclinaiſons ni conjugaiſons, ils ont ſeulement quatre ou cinq particules, qu'ils mettent tantôt devant le verbe, tantôt après. Ils ont beaucoup d'accens comme les Chinois, & chantent preſque en parlant, avec cela ces deux Langues different beaucoup; par exemple les Siamois ont la Lettre R, que les Chinois n'ont point (*b*).

Arithmétique. L'Arithmétique eſt, aprés la Lecture & l'Ecriture, la principale étude des Siamois; ils ont dix caracteres comme nous. Ils ont l'imagination vive là-deſſus, & ſont habiles à faire des calculs, & ils peuvent réſoudre ſur le champ les queſtions les plus difficiles. Ils imitent d'abord ce qu'ils voyent, & dès le premier jour ils ſont paſſablement bons Ouvriers; mais leur indolence, qui vient de la chaleur du climat, les empêche de faire de

(*a*) *La Loubere* P. II. Ch. 8. (*b*) *Idem* Ch. 9. & T. II. p. 73. & ſuiv.

de grands progrès. Ils ſont naturellement Poëtes, mais nullement Orateurs; cependant l'Auteur loue comme une piece excellente la harangue que l'Ambaſſadeur Siamois fit au Roi Louis XIV. dans ſon audience de congé. SECTION VI. *Mariages, Education &c. des Siamois.*

Ils ignorent abſolument toutes les parties de la Philoſophie, à la réſerve de quelques principes de Morale, & ils n'ont aucune ſorte de Théologie. Ils n'ont point d'étude de Droit, & ne s'appliquent qu'aux Loix de leur Pays, encore ſeulement à celles qui regardent leurs Emplois; quand ils y entrent on leur donne une copie des Loix qui les concernent, & la même choſe ſe pratique en Eſpagne, quoique les Loix y ſoient entre les mains de tout le monde.

Les Siamois ignorent entierement l'Anatomie & la Chirurgie, & ne ſavent pas faire une ſaignée. Toute leur Médecine conſiſte dans un certain nombre de Receptes, qu'ils ont appriſes de leurs ancêtres. Quand quelqu'un eſt malade à Siam, il ſe fait fouler le corps par quelqu'un qui s'entend à cette opération: on dit même que les femmes groſſes ſe font ainſi fouler aux pieds par un enfant, afin d'accoucher avec moins de peine. Ils uſent de purgatifs, & eſtiment beaucoup les ſudorifiques. En général leurs remedes ſont fort chauds, il ſemble que tout ce qui augmente la chaleur naturelle, leur ſoit bon. Leurs malades ne ſe nourriſſent que de bouillie de riz extrêmement liquide; les bouillons de viande ſont mortels à Siam, parcequ'ils relâchent trop l'eſtomac; quand les malades ſont en état de manger quelque choſe de ſolide, on leur donne de la viande de cochon préférablement à toute autre. *Médecine.*

Ils ignorent la Chymie, quoiqu'ils l'aiment paſſionnément, & pluſieurs d'entre eux ſe vantent d'en poſſeder les ſecrets les plus profonds, parcequ'il y a à Siam comme en d'autres Pays des gens crédules. Le pere du Roi, qui regnoit en 1687, dépenſa deux millions à chercher la Pierre Philoſophale. Ils ne ſont pas moins avides que les Chinois à chercher un remede univerſel (*) pour ſe rendre immortels ou abſolument, ou de maniere qu'ils ne puiſſent mourir que de mort violente. C'eſt ſur cette folie que des Impoſteurs ont forgé des Hiſtoires de prétendus immortels, qui ſe ſont dérobés à la vue des hommes, pour ſe mettre à couvert de tout danger, & il y a à Siam bien des gens aſſez fols pour y ajouter foi (*a*). *Chymie.*

Les Siamois ne ſavent rien en Géométrie & en Méchanique, parcequ'ils peuvent s'en paſſer; & l'Aſtronomie n'a d'attrait pour eux, qu'autant qu'ils croyent qu'elle peut ſervir à la Divination. Ils n'en ſavent que quelques pratiques, dont ils ſe ſervent dans les Horoſcopes, & dans la compoſition de leur Almanac, qui eſt comme une Horoſcope général. Il paroît qu'ils ont fait réformer deux fois leur Calendrier par d'habiles Aſtronomes, qui pour ſuppléer aux Tables Aſtronomiques ont pris deux Epoques arbitraires, mais remarquables par quelque conjonction rare des Pla- *Aſtronomie.*

(*a*) *La Loubere* l. c. Ch. 10.

(*) La Secte de *Tau* parmi les Chinois prétend poſſeder ce remede, nommé *la liqueur d'immortalité*, & il y a eu quelques Empereurs aſſez crédules pour y ajouter foi.

les que le Roi de Siam écrit aux autres Souverains, avec un poinçon é- mouſſé. Ils revêtent de ces lames d'or ou d'argent leurs Idoles, qui ſont quelquefois des maſſes énormes, & la garde de fer des ſabres; mais ils ne ſavent point polir. Ils ſavent fondre les métaux & jetter des ouvrages en moule, mais ils ſont mauvais Forgerons; c'eſt ce qui fait que leurs chevaux ne ſont point ferrés; leurs étriers ſont de corde, & ils n'ont pas de meilleures ſelles. SECTION VI. *Mariages, Education &c. des Siamois.*

Leurs Manufactures ſont en petit nombre & peu de choſe. L'art de corroyer & de préparer les peaux eſt abſolument inconnu à Siam. On n'y fait point d'étoffes de ſoie ou de laine, ni aucun ouvrage de tapiſſerie; les toiles de coton de Siam ſont groſſes & mal peintes, mais ils ſavent broder & leurs deſſeins plaiſent. Les Siamois ne ſavent point peindre à l'huile; & d'ailleurs ils ſont mauvais Peintres, ils peignent à la Chinoiſe, & n'eſtiment point ce qui eſt d'après Nature. Les profeſſions les plus générales à Siam ſont la pêche pour le commun peuple, & le commerce pour tous ceux qui ont de quoi le faire: mais comme celui du dehors eſt preſque tout entier réſervé au Roi, celui du dedans eſt ſi peu de choſe qu'on n'y ſauroit faire de fortune conſidérable. Dans les prêts ils donnent une promeſſe par écrit, mais ils ne les ſignent point ni n'y appliquent de cachet, ils y mettent une ſimple croix. Ils ſont de ſi bonne foi, que dans les lieux de marché le Vendeur ne compte point l'argent, ni l'Acheteur la marchandiſe qu'il achette par compte; & ils furent fort ſcandaliſés de voir les François acheter les moindres choſes avec plus de précaution. L'heure du marché eſt depuis cinq heures du ſoir juſqu'à huit ou neuf. *Manufactures & Commerce.*

Ils n'ont point d'aune, parcequ'ils achettent les mouſſelines & les autres toiles en piece; quant à ceux qui ne peuvent en acheter qu'une moindre quantité, on leur meſure ce qu'ils demandent avec le bras. Ils ont cependant leur braſſe, dont ils ſe ſervent dans les bâtimens & dans l'arpentage. Le Coco ſert de meſure pour les grains & pour les liqueurs; ils ont auſſi une eſpece de boiſſeau, & une ſorte de cruche. Ils ne ſont pas plus exacts ſur les Poids: les pieces de leur Monnoye ſont les plus fideles, quoique leur monnoye ſoit ſouvent fauſſe ou légere. Leurs monnoyes d'argent ſont toutes de même figure & frappées au même coin, mais elles ſont de différentes grandeurs: leur *Tical*, qui ne peſe qu'un demi écu, vaut trente-ſept ſols & demi. L'or eſt marchandiſe, & vaut douze fois l'argent. La petite monnoye n'eſt autre choſe que ces Coquilles qu'on appelle *Coris*, & que les Siamois nomment *Bia*, dont ſept ou huit-cens valent à peine un denier (*a*). *Poids & Meſures.*

Dès qu'un homme eſt mort on met ſon corps dans une biere de bois verni & même doré par dehors; ils ſe ſervent auſſi quelquefois de biere de plomb: ils placent la biere ſur quelque choſe d'élevé, & pour l'ordinaire ſur un bois de lit qui ait des pieds, & l'on brûle des parfums & des bougies; toutes les nuits les Talapoins viennent chanter en Langue Balie; on les nourrit & on leur donne quelque argent. On choiſit un lieu à la campagne pour brûler le corps, qui eſt ordinairement auprès de quelque Temple; *Leurs Funerailles.*

(*a*) *La Loubere* P. II. Ch. 13, 14.

SECTION VI. *Mariages, Education &c. des Siamois.*

ple; on enferme cet eſpace d'une enceinte en quarré faite de bambou, du même ouvrage à-peu-près que les berceaux & les cabinets de nos jardins, & ornée de ces papiers peints ou dorés, qu'ils découpent pour repréſenter des maiſons, des meubles & des animaux domeſtiques & ſauvages, deſtinés à l'uſage du défunt dans l'autre Monde, où l'on prétend que ces repréſentations ſont changées en réalité. Au milieu de l'enclos eſt le bûcher, compoſé de bois odoriférans; quand il s'agit de perſonnes riches on éleve de grands échaffaudages, ſur leſquels on met de la terre & puis le bûcher.

Le matin du jour marqué pour brûler le corps, les parens & les amis le portent au ſon des inſtrumens; le corps marche le premier, les parens ſuivent habillés de blanc. Arrivés au lieu on ôte le corps de la biere & on le met ſur le bûcher; les Talapoins chantent pendant un quart-d'heure, & puis ſe retirent. Alors commencent des ſpectacles & des feux d'artifices. Sur le midi un valet des Talapoins met le feu au bûcher, qui brûle pour l'ordinaire pendant deux heures; le feu ne conſume jamais le corps, mais le rotit ſeulement. Si c'eſt le corps d'un Prince du ſang, ou d'un Seigneur que le Roi ait aimé, le Roi met lui-même le feu au bûcher, en lâchant un flambeau allumé le long d'une corde, que l'on tend depuis l'une des fenêtres du Palais juſqu'au bûcher. La famille du mort nourrit les perſonnes qui aſſiſtent au convoi, & pendant trois jours elle fait des aumônes aux Talapoins. On renferme les reſtes du corps dans la biere, & on le met ſous une de ces Pyramides dont ils environnent leurs Temples. Les plus pauvres enterrent leurs parens ſans les brûler, ou ils les expoſent à la campagne ſur un échaffaud, où les vautours & les corneilles les dévorent. Les Siamois ne brûlent jamais les corps de ceux que la Juſtice fait mourir, ni les enfans morts-nés, ni les femmes qui meurent en accouchant, ni ceux qui ſe défont eux-mêmes, ou qui périſſent par quelque accident extraordinaire, comme par un coup de foudre; parcequ'ils croyent que de pareils malheurs n'arrivent jamais à des perſonnes innocentes (*a*).

SECTION VII.

Religion des Siamois.

SECTION VII. *Religion des Siamois.*

COMME la Religion des Siamois eſt la même ou à-peu-près que celle des Laos, dont nous avons parlé en détail, nous ne toucherons ici que certaines choſes, qui concernent la doctrine des Indiens touchant les Ames & d'autres articles, dont nous n'avons encore rien dit.

Les Ames de forme humaine.

Toutes les ames paroiſſent aux Gentils Orientaux de la même nature, & ils ne croyent point comme nous que l'ame ſoit unie phyſiquement au corps pour faire un même tout avec lui. Bien loin de penſer que le penchant naturel des ames ſoit d'être dans des corps, au contraire ils croyent que la tranſmigration eſt une peine, comme nous l'avons déja ſouvent ob-

(*a*) *La Loubere* T. III. Ch. 22.

observé. D'autre côté il eſt très-difficile de donner à un Siamois l'idée d'un Eſprit pur ou d'une Subſtance immatérielle; ils croyent à-la-vérité qu'il reſte quelque choſe de l'homme après ſa mort, qui ſubſiſte ſéparément de ſon corps, mais ils donnent l'étendue & la figure à ce qui en reſte, & ils lui attribuent en un mot tous les mêmes membres, & toutes les mêmes ſubſtances ſolides & liquides dont nos corps ſont compoſés. Ils ſuppoſent ſeulement que les ames ſont d'une matiere aſſez ſubtile pour ſe dérober à l'attouchement & à la vue, quoiqu'ils croyent d'ailleurs que ſi on en bleſſoit quelqu'une, le ſang qui découleroit de la playe pourroit paroître. Tels étoient les *Manes* des Grecs & des Romains. Lorſque les Tartares, qui avoient conquis la Chine, voulurent forcer les Chinois à raſer leurs cheveux à la Tartare, pluſieurs d'entre eux aimerent mieux ſouffrir la mort, que d'aller diſoient-ils dans l'autre Monde paroître ſans cheveux devant leurs ancêtres, s'imaginant qu'on raſoit la tête de l'ame en raſant celle du corps. Ils ne ſauroient pourtant dire pourquoi ils donnent la figure humaine plutôt que toute autre aux ames, qu'ils ſuppoſent pouvoir animer toutes ſortes de corps, excepté le corps humain (*a*).

SECTION VII. *Religion des Siamois.*

Si les Peuples d'Orient croyent qu'ils peuvent contribuer au bonheur des morts, en ayant ſoin de pourvoir à leurs beſoins dans la Vie à venir, par les figures de papier qu'ils font brûler, ils penſent auſſi que les morts ont le pouvoir de tourmenter & de ſecourir les vivans, & de-là vient leur ſoin dans les funerailles, car ce n'eſt qu'en cela qu'ils ſont magnifiques. De-là vient auſſi qu'ils prient les morts, & principalement les Manes de leurs Ancêtres juſqu'au Biſayeul ou Triſayeul, préſumant que les autres ſont tellement écartés par diverſes tranſmigrations qu'ils ne ſauroient plus les entendre. Les Orientaux ont peur des Eſprits, auſſi bien que pluſieurs Chretiens; ils n'attendent & ne craignent rien des morts des Pays étrangers, mais ſeulement des morts de leur ville, ou de leur quartier, de leur profeſſion ou de leur famille (*b*).

Ils prient les Morts.

L'opinion la plus commune eſt qu'il y a neuf lieux de bonheur, qui ſont au deſſus de nos têtes, & neuf autres pour les malheureux au deſſous de nos pieds. Le plus haut des premiers eſt le ſéjour de la plus grande félicité, comme le plus bas des autres eſt celui de la derniere miſere. Mais quelque grands qu'ils ſuppoſent la félicité dans le plus haut des neuf Paradis, ils prétendent que cette félicité n'eſt pas éternelle, ni exempte de toute inquiétude, puiſque c'eſt un état de vie où l'on naît & où l'on meurt. Le véritable Paradis des Indiens eſt tout différent. Ils croient, que ſi par pluſieurs tranſmigrations & par un grand nombre de bonnes œuvres dans toutes les vies, un ame acquiert tant de mérite qu'il n'y ait plus dans aucun Monde de condition mortelle digne d'elle, elle jouit de *Nireupan*, c'eſt-à-dire qu'elle a diſparu, qu'elle ne reviendra plus dans aucun Monde, & qu'elle eſt dans une éternelle inaction, & dans un état d'une véritable impaſſibilité (*c*). Les Portugais ont traduit le mot de *Nireupan*,

Paradis & Enfers.

Etat de Nireupan.

(*a*) *La Loubere*, T. III. Ch. 19. (*b*) *Idem* ibid. (*c*) *Idem* ibid. Ch. 22.

SECTION VII. *Religion des Siamois.*

reupan, par *elle eſt anéantie*, ou *elle eſt devenue un Dieu*, quoique dans l'opinion des Siamois, ce ne ſoit pas un anéantiſſement véritable, ni une acquiſition d'une nature divine. De même leur véritable Enfer n'eſt aucun de ces neuf lieux dont on a parlé, & dans quelques-uns deſquels ils ſuppoſent des tourmens & des flammes éternelles, mais il conſiſte dans des tranſmigrations éternelles des ames malheureuſes, qui ne parviendront jamais au *Nireupan*.

Ses Privileges.

Avant que l'Homme *diſparoiſſe* ou entre dans la ſuprême félicité, ils croyent qu'après avoir mérité le *Nireupan*, il jouit dès cette vie de grands privileges; qu'il acquiert une ſcience prodigieuſe, une force de corps invincible, le pouvoir de faire des miracles, la connoiſſance de tout ce qui lui eſt arrivé dans toutes les tranſmigrations de ſon ame, & de tout ce qui lui doit arriver juſqu'à la mort. Sa mort même doit être d'un genre particulier, qu'ils trouvent plus noble que la maniere commune de mourir: *il diſparoît*, diſent-ils, *comme une étincelle qui ſe perd dans l'air*; & c'eſt à la mémoire de ces bienheureux que les Siamois conſacrent leurs Temples.

Or quoique les Talapoins diſent que pluſieurs ſont parvenus à cette félicité, ſans-doute afin que d'autres eſperent d'y parvenir, ils n'en honorent pourtant qu'un ſeul, qu'ils eſtiment avoir ſurpaſſé les autres en vertu; c'eſt leur *Sommona-Codom*; ils diſent que *Codom* étoit ſon nom, & que *Sommona* veut dire en Langue Balie un Talapoin des Bois. Il n'y a pas ſelon eux de véritable vertu hors de la profeſſion de Talapoin, & ils croyent les Talapoins des Bois encore plus vertueux que ceux des Villes.

C'eſt-là, dit *La Loubere*, toute la doctrine des Siamois, dans laquelle il ne trouve nulle idée de Divinité; ils n'en ont aucune d'un Etre Créateur de l'Univers, & leur Religion ſe réduit toute entiere au Culte des morts (*a*).

Livres Balies.

Les Livres Sacrés des Talapoins, écrits en Langue Balie ſur de longues feuilles d'arbre enfilées par un bout, ſont remplis de contes extravagans, entés ſur la doctrine de la Métempſychoſe & ſur leurs autres opinions. Par exemple leur principal Livre, qu'ils croyent être l'Ouvrage de *Sommona-Codom* (*), raconte qu'un certain éléphant avoit trente-trois têtes, que chacune de ces têtes avoit ſept dents, chaque dent ſept étangs, chaque étang ſept fleurs, chaque fleur ſept feuilles, chaque feuille ſept tours, & chaque tour ſept autres choſes, & celles-ci encore d'autres, & toujours par ſept (*b*). Mais laiſſons-là ces contes, pour examiner les principes de la Morale Indienne.

Préceptes Moraux.

Nous avons déja obſervé en expoſant la Religion des Laos ou des Lanjans, que les principes de cette Morale ſe réduiſent à cinq Préceptes négatifs. Nous allons examiner juſqu'où ils s'étendent ſelon les Talapoins, & particulierement ceux de Siam.

1. *Ne rien tuer.*

Le premier Précepte *de ne rien tuer*, n'eſt point borné aux hommes & aux

(*a*) *La Loubere*, l. c. Ch. 19, 22. (*b*) *Idem* Ch. 24.

(*) C'eſt probablement le *Tirak*, d'une partie du texte duquel, nommée *Patimone*, *La Loubere* a donné un Fragment. T. II. p. m. 27.

aux animaux, mais il s'étend aux plantes & aux ſemences, parcequ'ils croyent que la ſemence renferme la plante, ou n'eſt que la plante même dans une enveloppe. Quiconque obſerve donc ce premier Précepte, ne ſauroit vivre que de fruit, qui ſelon eux n'eſt qu'une partie d'une choſe qui a vie, & qui ne ſouffre point quoiqu'on cueille ſon fruit. Il faut ſeulement en mangeant le fruit ne manger ni pepin ni noyau, parceque ce ſont des ſemences; on ne doit point manger de fruit qui ne ſoit pas mûr, parceque c'eſt faire avorter la ſemence que le fruit contient, en l'empêchant de mûrir. Le Précepte s'étend auſſi à ne rien détruire dans la Nature, parcequ'ils eſtiment que tout y eſt animé, ou qu'il y a des ames par-tout; caſſer par exemple une branche d'arbre, c'eſt comme ſi l'on caſſoit le bras à un innocent, & c'eſt offenſer l'ame de l'arbre; mais quand une fois l'ame a été chaſſée d'un corps, ils ne croyent rien détruire en ſe nourriſſant du corps. Les Talapoins mêmes ne ſe font aucun ſcrupule de manger ce qui eſt mort, mais de tuer ce qu'ils eſtiment vivant.

Section VII. *Religion des Siamois.*

En pluſieurs choſes ils témoignent plus d'horreur du ſang que du meurtre: il leur eſt défendu de faire aucune inciſion d'où il ſorte du ſang, comme ſi l'ame étoit principalement dans le ſang, ou qu'elle ne fût que le ſang. Les Siamois ne ſe font point ſcrupule d'aller à la pêche, ſinon les jours que les Talapoins ſe raſent la tête: à cela près ils ne croyent pas pécher, parce, diſent-ils, qu'ils ne font que tirer les poiſſons hors de l'eau, & ne répandent point de ſang. Le moindre détour leur ſuffit pour éluder les Préceptes. Ils ne croyent pas non plus pécher en tuant à la guerre, parcequ'ils ne tirent pas droit à l'ennemi, quoiqu'au fonds il tâchent de le tuer. Que ſi on leur dit que ſelon l'opinion de la Métempſychoſe le meurtre eſt ſouvent louable, puiſqu'il peut délivrer une ame d'une vie malheureuſe, ils répondent que c'eſt toujours offenſer les ames que de les déloger par force; que d'ailleurs on ne les ſoulage point, parcequ'elles rentrent en des corps pareils, pour y remplir le reſte du tems qu'elles ſont deſtinées à paſſer dans cet état de vie. Quant au Suïcide ils le regardent non ſeulement comme permis, parcequ'ils penſent être les maîtres d'eux-mêmes, mais c'eſt un ſacrifice utile à l'ame, & qui lui acquiert un grand degré de vertu & de bonheur; de-là vient qu'ils ſe pendent quelquefois par dévotion, mais pour l'ordinaire quelque grand chagrin eſt le véritable motif de leur action: ce fut ce qui porta un Péguan à ſe brûler dans l'un des Temples de Siam, vers l'an 1680.

Sur le ſecond Précepte *de ne rien dérober*, notre Auteur n'a rien de particulier à obſerver; mais quant au troiſieme, qui *défend toute ſorte d'impureté*, il ne s'étend pas ſeulement à l'adultere & à la fornication, mais au mariage même; qui, ſelon les Talapoins, eſt un état de péché, au-lieu que le célibat eſt un état de perfection.

2. & 3. *Précepte.*

Sur le quatrieme Précepte *de ne point mentir*, *La Loubere* dit qu'il n'a rien qui mérite d'être expliqué.

4. *Précepte.*

Le cinquieme ne défend pas ſeulement de s'enyvrer, mais de boire d'aucune liqueur qui puiſſe porter à la tête, quoique l'on ne s'en enyvre pas: ils eſtiment une choſe mauvaiſe en ſoi qui peut nuire par la quantité (*a*).

5. *Précepte.*

Com-

(*a*) *La Loubere*, P. III. Ch. 21.

SECTION VII. *Religion des Siamois.*

Comme les Siamois ne reconnoiſſent aucun Auteur de l'Univers, ils ne reconnoiſſent point de premier Légiſlateur; ils bâtiſſent des Temples à la mémoire de certains hommes, de qui ils croyent mille fables, que la ſuperſtition de leurs ancêtres a inventées; & c'eſt ce que les Portugais ont appellé les Dieux des Indes, croyant que ce qui étoit honoré d'un Culte public ne pouvoit qu'être un Dieu; & quand les Indiens ont reçu ce mot de Dieu pour ces hommes à la mémoire desquels ils conſacrent leurs Temples, c'eſt qu'ils n'en ont pas compris la force. Les ſtatues & l'honneur extérieur qu'on leur rend n'ont pas toujours été des marques d'un Culte Divin, puiſqu'on a rendu & qu'on rend encore de pareils honneurs à des perſonnes élevées en Dignité, & qu'on a placé des ſtatues dans des Temples auxquels on rend certains honneurs, comme de les encenſer &c. On ne peut donc accuſer les Indiens d'idolâtrie pour des pratiques de cet ordre, & ce culte extérieur n'eſt pas une preuve qu'ils reconnoiſſent aucune Divinité, juſques-là on les doit appeller Athées plutôt qu'Idolâtres. D'autre part, quand on conſidere qu'ils offrent des ſacrifices & des vœux à ceux qui ne ſont pas Dieux, on ne peut les juſtifier d'idolâtrie.

Si les Indiens ſont idolâtres.

Indifférence des Religions.

Tous les Indiens en général ſont perſuadés que des Peuples différens doivent avoir différentes Religions, & ils ne conçoivent pas que l'une doive détruire l'autre. Ils ne penſent pas comme nous que la foi ſoit une vertu: ils croyent parcequ'ils ne ſavent pas douter, mais ils ne ſe perſuadent pas qu'il y ait une foi & un culte, qui doivent être la foi & le culte de toutes les Nations. Leurs Prêtres ne leur prêchent pas qu'une ame ſera punie en l'autre Monde, pour n'avoir pas cru les Traditions de ſon Pays, parcequ'ils ne s'apperçoivent pas que perſonne nie les fables de leurs Livres. Ils ſont prêts à croire tout ce qu'on leur dit d'une Religion étrangere, quelque incompréhenſible qu'elle ſoit; mais ils ne peuvent ſe perſuader que la leur ſoit fauſſe, ni que leurs Livres Sacrés doivent être rejettés, quoiqu'ils conviennent quelquefois qu'il y a des contrariétés, comme pour quelque choſe de faux nous ne rejettons pas tout un Hiſtorien ni un Livre de Phyſique. Ils ne croyent pas que leur Doctrine ſoit révélée du Ciel & dictée par une Vérité infaillible; ils tiennent qu'elle eſt née avec l'homme & écrite par des hommes, qui leur paroiſſent avoir eu un ſavoir extraordinaire, & avoir mené une vie fort innocente; mais ils ne prétendent pas que ces hommes n'ayent jamais péché, ni qu'ils ayent été infaillibles (*a*).

SECTION VIII.

Des Talapoins *ou Prêtres.*

SECTION VIII. *Des* Talapoins *de* Siam.

Deux ſortes de Talapoins.

IL y a deux ſortes de *Talapoins* à Siam, comme par-tout ailleurs. Les uns vivent dans les Bois & les autres dans les Villes. M. *Gervaiſe* diſtingue les Talapoins en trois Ordres, en *Balouang* ou *Pat-louang*, *Tchaoucou*, & *Picou*, diſtinction qui peut venir de quelque différence qu'il peut

y

(*a*) *La Loubere*, P. III. Ch. 24.

y avoir entre les Sancrats & les Talapoins. *La Loubere* assure avoir toujours oui dire que *Balouang* est un Titre de respect; & que *Tchaou-cou*, qui signifie *Seigneur* ou *Monseigneur*, est le mot Siamois qui signifie *Talapoin* (*a*). Quoi qu'il en soit, à considérer les Talapoins comme Religieux, il n'y a d'autre distinction à faire, que celle de Religieux & de Religieuses, comme parmi les Réguliers dans l'Eglise Romaine; car il y a des *Talapouïnes* qui ont leur regle.

Section VIII. *Des Talapoins de Siam.*

Les *Talapoins des Bois* passent pour plus saints que ceux des Villes; ils n'ont ni Couvents ni Temple pour se retirer, & le Peuple admire la sureté avec laquelle ils vivent dans les Forêts; mais peut-être font-ils du feu la nuit pour écarter les bêtes féroces, ou qu'ils couchent dans des forts bien épais. Il faut bien que les Forêts ne soient pas aussi dangereuses qu'ils disent, puisque tant de familles y cherchent un asyle contre la domination. C'est par-là que nous croyons pouvoir rendre raison du fait, mais les Siamois en pensent tout autrement. Ils croyent que les Talapoins sont sans cesse dans le plus grand danger, & que c'est leur sainteté qui les garantit; le peuple s'imagine que les tigres, les éléphans & les rhinoceros les respectent & leur léchent les pieds & les mains, quand ils en trouvent quelqu'un endormi; quand il rencontreroit les restes de quelque homme dévoré, il ne croiroit jamais que ce seroit d'un Talapoin, & quand il n'en pourroit douter, il présumeroit, comme font bien des Chretiens bigots, que ce Talapoin auroit été méchant, & ne laisseroit pas de croire que les bêtes respectent les bons (*b*).

Talapoins des Bois.

Comme tout le monde peut se faire Talapoin, si quelqu'un a dessein d'embrasser cet état, il commence par convenir avec quelque Supérieur qui veuille le recevoir dans son Couvent, & puis il va demander l'habit à un *Sancrat*, si le Supérieur avec qui il doit demeurer n'est lui-même *Sancrat*. Celui à qui il s'adresse lui donne heure à peu de jours de-là pour l'après-midi; le Postulant vient accompagné de ses parens & de ses amis avec des instrumens & des danseurs, mais ceux-ci ni les femmes n'entrent point dans le Temple où est le *Sancrat* pour recevoir le nouveau membre; si quelqu'un s'opposoit à sa réception, il pécheroit. Quand il est rasé, il met lui-même l'habit que le *Sancrat* lui donne, en prononçant plusieurs mots en Langue Balie. Quand la Cérémonie est achevée le nouveau Talapoin s'en va au Couvent où il doit demeurer; ses parens & ses amis l'y accompagnent, mais dès-lors il doit renoncer à la Musique & aux Danses. Quelques jours après les parens donnent un repas au Couvent, & des spectacles devant le Temple, qu'il est défendu aux Talapoins de regarder (*c*).

Réception des Talapoins.

Ils vont nuds pieds & nue tête, comme le reste du peuple; ils portent autour des reins & des cuisses le pagne, comme les Laïques, mais de toile jaune, qui est la couleur de leurs Rois, & celle des Rois de la Chine. Ils n'ont ni chemise de mousseline, ni aucune veste. Leur habit est d'ailleurs de quatre pieces. La premiere, qu'ils appellent *Angsa*, est une espece de bandouliere de toile jaune, large de cinq ou six pouces; ils la portent sur l'épau-

Leur Habit.

(*a*) *La Loubere*, Ch. 18. (*b*) *Ibid.* Ch. 17. (*c*) *Ibid.* Ch. 18.

SECTION VIII. *Des Talapoins de Siam.*

l'épaule gauche, & la boutonnent avec un ſeul bouton ſur la hanche droite, & elle ne deſcend guere plus bas que la hanche. Sur cette bandouliere ils mettent une autre grande toile jaune, qu'ils appellent *Pa Shivon*, c'eſt-à-dire toile de pluſieurs pieces, parcequ'elle doit être rappiécée en pluſieurs endroits. Les Portugais l'appellent le Pagne de Talapoin. C'eſt une eſpece de Scapulaire, qui deſcend preſque juſqu'à terre par devant & par derriere, & qui ne couvrant que l'épaule gauche revient à la hanche droite, & laiſſe les deux bras & toute l'épaule droite libres. Par deſſus le *Pa-Shivon* eſt le *Pâ Pât*, autre toile large de quatre ou cinq pouces, qu'ils mettent auſſi ſur l'épaule gauche, mais en maniere de chaperon; elle deſcend par devant juſqu'au nombril, & autant par derriere. Les *Sancrats* & les plus vieux Talapoins la portent rouge : mais l'*Angſa* & le *Pa Shivon* ne peuvent jamais être que jaunes, pour tenir en état la *Pâ Pât* & le *Pa Shivon*. Ils ſe ceignent le milieu du corps d'une écharpe de toile jaune, qu'ils appellent *Rappacod*, qui eſt la quatrieme piece de leur habit.

Leur Tonſure.

Ils ſe raſent la barbe, la tête & les ſourcils; leurs raſoirs ſont de cuivre. Le Supérieur eſt réduit à ſe raſer lui-même, parceque perſonne ne pourroit lui toucher à la tête ſans lui manquer de reſpect. Par la même raiſon un jeune Talapoin n'oſeroit en raſer un vieux, mais il eſt permis aux vieux de raſer les jeunes, c'eſt-à-dire les *Nens* ou Enfans dont on leur commet l'éducation, & qui ne ſauroient ſe raſer eux-mêmes. Les jours auxquels ils ſe raſent ſont ceux de la nouvelle & de la pleine Lune, & ces jours-là ils jeûnent, c'eſt-à-dire qu'ils ne mangent point depuis midi. Ils ont un Chapelet de cent-huit grains, ſur lequel ils récitent de certaines paroles Balies (*a*).

Talapouïnes.

Les Talapouïnes s'appellent *Nang Tchii*; elles ſont vêtues de blanc comme les *Tapacaou* ou ſerviteurs des Talapoins, & elles ne ſont pas regardées comme tout-à-fait Religieuſes. Un ſimple Supérieur peut leur donner l'habit. Elles ſont obligées à la chaſteté, cependant on ne les brûle pas, comme on brûle les Talapoins, quand on les ſurprend en faute à cet égard. On les livre à leurs parens pour les châtier du bâton, parceque les Talapoins & les Talapouïnes ne peuvent frapper perſonne (*b*).

Les Talapoins ne pêchent point.

Les Siamois croyent que l'exacte vertu n'eſt faite que pour les Talapoins. Cependant ils eſtiment que ce qui eſt péché en ſoi, eſt péché pour tous, & les Talapoins ne font aucun vœu qui rende péché à leur égard, ce qui ne l'eſt pas pour tout le monde; mais ſelon eux le métier des Séculiers eſt de pécher, & le leur de ne point pécher & de faire pénitence pour ceux qui péchent. Ils conçoivent que ceux qui ſont deſtinés à expier les péchés des autres par la pénitence, doivent être plus purs que les autres, & que la peine due au péché peut paſſer du coupable ſur l'innocent, ſi l'innocent veut bien s'y ſoumettre pour en délivrer le coupable.

Font pécher les Laïques.

Ils ne laiſſent pas de concevoir la nature du péché fort groſſiérement; car quoiqu'ils s'abſtiennent des actions qu'ils croyent mauvaiſes, ils ne ſe font aucun ſcrupule de les faire commettre aux Laïques pour en profiter. Ainſi, quand ils veulent manger du riz, comme le riz eſt une ſemence, ils ne peuvent

(*a*) *La Loubere*, Ch. 17. (*b*) *Ibid.* P. III. Ch. 18.

vent le faire bouillir ſans péché, parceque c'eſt le faire mourir, mais ils font commettre ce prétendu péche à leurs ſerviteurs laïques, ou bien aux enfans qu'ils élevent; & quand le riz eſt bouilli ils le mangent. De même il leur eſt défendu d'uriner ni ſur le feu, ni dans l'eau, ni ſur la terre, parceque ce ſeroit éteindre le feu ou corrompre ces deux autres Elémens; ils urinent donc dans quelque vaſe, & un ſerviteur le verſe où il lui plait. Quelques péchés que les Laïques commettent, ils les expient par leurs bonnes œuvres, qui conſiſtent principalement à faire l'aumône aux Temples & aux Talapoins, ſelon l'ancienne Tradition connue peut-être par toute la Terre, & ſi ſouvent répétée dans l'Ecriture Sainte, que l'aumône rachette les péchés.

Section VIII. *Des Talapoins de Siam.*

La Loubere a publié les Maximes morales de Talapoins de Siam, où l'on voit le reſpect qu'ils ont pour les Elémens & pour toute la Nature. Il leur eſt défendu de dire des injures à aucune choſe naturelle; de faire aucun creux en terre, & de ne le pas remplir après l'avoir fait: de cuire de la terre, comme de cuire du riz; d'allumer du feu, parceque c'eſt détruire les matieres avec leſquelles on l'allume, & de l'éteindre quand il eſt une fois allumé. On voit dans leurs maximes qu'ils ont ſoin de la netteté & des bienſéances autant que de la véritable vertu; qu'ils ont des idées de preſque toutes les vertus, & qu'ils n'en ont preſque aucune qui ſoit exacte, parcequ'ils portent les unes juſqu'à des ſcrupules ſuperſtitieux, & qu'ils demeurent au-deſſous des autres. *Leurs Maximes.*

Ils voyent bien qu'il eſt impoſſible que tout le monde puiſſe obſerver ces maximes; par exemple il faut bien que quelqu'un faſſe du feu, mais ils croyent ſe mettre à couvert en faiſant commettre le péché par les Laïques, & ſur ce fondement ils penſent être purs; comme s'il n'y avoit point de crime à faire commettre le mal par les autres, quoique l'on s'en abſtienne ſoi-même. C'eſt ſur cette prétendue vertu, acquiſe aux dépens des Laïques qu'eſt fondé l'orgueil des Talapoins à leur égard. Ils affectent de s'aſſeoir plus haut que les Séculiers, de ne les ſaluer jamais, & de ne pleurer jamais la mort d'aucun, pas même celle de leurs parens. Ils ont une eſpece de Confeſſion, car de tems en tems ils ſemblent rendre compte en ſecret à leur Supérieur de leur conduite; mais bien loin de s'avouer pécheurs, ils ne ſont que parcourir les Préceptes pour dire qu'ils ne les ont pas enfreints: *je n'ai point dérobé*, diſent-ils; *je n'ai point menti*, & ainſi du reſte. *Elles ſont impraticables.*

Un Talapoin péche ſi en marchant dans la rue il n'a pas ſes ſens recueillis, & s'il ſe mêle d'affaires d'Etat, s'il touſſe pour attirer ſur lui les regards des femmes, s'il regarde une femme avec complaiſance, ou s'il en deſire quelqu'une, s'il uſe de parfums, s'il met des fleurs à ſes oreilles, en un mot s'il ſe pare avec trop de ſoin. Il ne doit avoir qu'un ſeul vetement, & il lui eſt défendu d'en avoir de précieux, de garder rien à manger du ſoir au lendemain, de toucher ni or ni argent, ni d'en deſirer. Mais comme ils peuvent abandonner leur profeſſion quand il leur plait, ils ont ſoin, tandis qu'ils ſont Talapoins, d'amaſſer de quoi vivre à leur aiſe, quand ils quittent leur Couvent (*a*). L'eſ-

(*a*) *La Loubere*, l. c. Ch. 21.

SECTION VIII. *Des Talapoins de Siam.*

L'Eſprit de l'Inſtitut des Talapoins eſt de ſe nourrir des péchés du peuple, de mener une vie pénitente pour les péchés de ceux qui leur font l'aumône, & de vivre d'aumônes. Ils ne mangent pas en communauté, & quoiqu'ils ſoient fort hoſpitaliers envers les Laïques de toutes les Religions, il leur eſt pourtant défendu de faire part des aumônes qu'ils reçoivent à leurs confreres, ou au moins de leur en faire part ſur le champ; parceque chacun étant cenſé faire aſſez pénitence, il n'a nul beſoin de racheter ſes péchés en faiſant l'aumône à ſon compagnon. Il n'eſt pas néanmoins défendu à un Talapoin de ne jamais rien donner à ſon confrere, ou de l'aſſiſter dans un véritable beſoin. Ils ont deux logemens, un à chaque côté de la porte pour recevoir les paſſagers qui demandent à paſſer la nuit (*a*). Cette façon de mendier eſt auſſi en uſage chez les Péguans & chez les Laos.

L'Eſprit de leur Inſtitut.

Tous les Talapoins doivent ſous peine du feu garder exactement le célibat, tandis qu'ils demeurent dans leur profeſſion, & le Roi ne fait point de grace ſur cet article (*b*).

Origine des Talapoins.

Quant à l'origine des *Talapoins*, elle eſt, auſſi bien que celles des *Brammans* & des *Bonzes*, ſi cachée dans l'Antiquité, qu'il eſt difficile qu'on la découvre jamais. Il paroît que les Indiens croyent cet ordre d'hommes & leur doctrine auſſi anciens que le Monde. Ils ne nomment point leur Fondateur, & ils penſent que tous les hommes dont les ſtatues ſont honorées dans leurs Temples, ont été de cette profeſſion (*c*).

Leurs Privileges.

Les Talapoins ont de grands privileges, & entre autres celui d'être exempts des ſix mois de corvées. C'eſt par cette raiſon que le Roi, pour diminuer le nombre de ces Privilégiés, dont il a le crédit à craindre, les fait examiner de tems en tems ſur la connoiſſance de la Langue Balie & des Livres écrits en cette Langue; & quand ils ne ſont pas aſſez ſavans il les réduit à l'état ſéculier, comme il fit à pluſieurs milliers vers l'an 1687. L'examen ſe fit par un Officier Laïque, mais ceux des Bois refuſerent d'être examinés ſinon par un de leurs Supérieurs (*d*).

C'eſt un de leurs privileges encore, qu'on ne peut les faire mourir. Quand le pere du Roi, qui regnoit en 1688, s'empara de la couronne, il ne crut pas pouvoir attenter ſurement ſur la perſonne d'un des Princes du ſang, que par adreſſe il ne lui eût fait quitter auparavant l'habit de Talapoin qu'il portoit. De même lorſque cet Uſurpateur fut mort, ſon fils ſe fit Talapoin pour mettre ſa vie en ſureté, parceque ſon oncle paternel s'étoit emparé du Trône (*e*).

Leurs Fonctions.

Les Talapoins élevent la Jeuneſſe, comme on l'a dit, & ils expliquent au Peuple leur Doctrine ſelon qu'elle eſt écrite dans leurs Livres Balis. Ils prêchent le lendemain de toutes les nouvelles & de toutes les pleines Lunes, & le peuple eſt toujours aſſidu aux Temples. Quand la Riviere eſt groſſie, juſqu'à ce que l'inondation commence à baiſſer, ils prêchent tous les jours depuis ſix heures du matin juſqu'à l'heure du dîner, & depuis une heure après midi juſqu'à cinq du ſoir. Le Prédicateur eſt aſſis les jam-

(*a*) *La Loubere*, Ch. 17.
(*b*) *Idem*, ibid.
(*c*) *Ibid.* Ch. 23.
(*d*) *Ibid.* Ch. 17.
(*e*) *Ibid.* P. III. Ch. 23.

jambes croiſées dans un fauteuil élevé, & pluſieurs Talapoins ſe relayent les uns les autres dans cette fonction. Quand le Sermon eſt fini le peuple donne l'aumône au Prédicateur, & ceux qui prêchent ſouvent deviennent aiſément riches. Section VIII. *Des Talapoins de Siam.*

Le tems de l'inondation peut être appellé le Carême des Talapoins. Leur Jeûne conſiſte à ne rien manger depuis midi; ils peuvent cependant mâcher du Betel; & quand ils ne jeûnent pas, ils ne mangent depuis midi que du fruit. Les Indiens ſont naturellement ſi ſobres, qu'un jeûne de quarante jours, & même de cent, ne leur paroît pas incroyable. *Van Twiſt*, Auteur Hollandois, aſſure qu'il y en a qui ont jeûné quarante jours ſans rien prendre qu'un peu de liqueur mêlée de quelque bois amer mis en poudre; & les Siamois citent l'exemple d'un Talapoin, qu'ils prétendent avoir jeûné cent-ſept jours ſans rien manger; ce qu'ils attribuent cependant à la Magie, ajoutant qu'il eſt facile de vivre de l'herbe des champs, pourvu qu'on ſoufle deſſus en prononçant certaines paroles. *Leur Carême.*

Après la récolte du riz les Talapoins vont pendant trois ſemaines veiller les nuits au milieu des champs, ſous de petites hutes de feuillage rangées en quarré, & celle du Supérieur eſt au milieu des autres; le jour ils reviennent viſiter le Temple & dormir dans leur cellules. Ils ne font point de feu la nuit pour écarter les bêtes féroces, de ſorte que le peuple regarde comme un miracle que les Talapoins ne ſoient pas dévorés. Mais c'eſt la ſaiſon où les bêtes trouvent beaucoup de fourrage; & les Talapoins choiſiſſent ſans doute les lieux les moins expoſés, & ont ſoin de s'enfermer dans un parc de bambou. Notre Auteur ignoroit la raiſon de cette veille & de leur carême (*a*). *Veille dans les Champs.*

A la pleine Lune du cinquieme mois les Talapoins lavent l'idole avec des eaux parfumées, mais le reſpect ne permet pas qu'on lui lave la tête; ils lavent enſuite le Sancrat; & le peuple va auſſi laver les Sancrats & les autres Talapoins; dans les familles particulieres les enfans lavent leurs parens, ſans avoir égard au ſexe: le fils & la fille lavent également le pere & la mere, l'ayeul & l'ayeule. *Les Siamois lavent leurs idoles, les Talapoins & leurs parens.*

Les Talapoins n'ont point d'horloge, ils ſe levent le matin, au ſon de leur cloche, quand il fait aſſez clair pour pouvoir diſcerner les veines de leurs mains, de peur que s'ils ſe levoient plus matin, ils ne tuaſſent en marchant quelque inſecte ſans l'appercevoir. Ils vont au Temple avec leur Supérieur, là ils chantent ou récitent du Bali; le peuple n'a aucun Livre de prieres; pendant qu'ils chantent ils ſont aſſis les jambes croiſées, & agitent toujours leur *Talipat* ou éventail de maniere qu'ils ſemble être en meſure avec les ſyllabes qu'ils prononcent à tems égaux & ſur le même ton. En entrant dans le Temple & en ſortant ils ſe proſternent trois fois devant l'Idole, & le peuple en fait autant. *Occupations des Talapoins.*

Au ſortir de la priere ils vont en ville demander l'aumône pendant une heure. Ils ſe préſentent aux portes ſans rien dire, & ils paſſent outre après avoir attendu un peu, ſi on ne leur donne rien; mais il eſt rare que le

(*a*) *La Loubere*, Ch. 17.

SECTION VIII. *Des Talapoins de Siam.*

le peuple les renvoye ſans leur donner, & outre cela leurs parens ne les laiſſent jamais manquer de rien. Au retour de la quête ils déjeunent, & préſentent quelquefois à l'Idole ce qu'ils mangent: juſqu'à midi ils étudient ou s'occupent à ce qui leur plaît, & dînent enſuite. Après dîné ils font la leçon aux petits Talapoins, ils dorment ou vont ſe promener dans la ville; vers le ſoir ils balayent le Temple, & y chantent comme le matin pendant deux heures, après quoi ils ſe couchent; s'ils mangent le ſoir ce n'eſt que du fruit.

Valets. Outre les Eſclaves que peuvent avoir les Couvents, les Talapoins ont chacun un ou deux valets, qu'ils appellent *Tapacaou*, & qui ſont laïques, quoiqu'ils ſoient habillés comme des Talapoins, avec cette difference que leur habit eſt blanc & non jaune. Ils reçoivent l'argent qu'on donne à leurs Maîtres, parceque les Talapoins n'en peuvent toucher ſans péché. Ils ont ſoin des jardins & des terres qui appartiennent au Couvent, en un mot ils font tout ce que les Talapoins croyent ne pouvoir faire par eux-mêmes (*a*).

Les Supérieurs. Chaque Couvent eſt ſous la direction d'un Supérieur, nommé *Tchaou-Vat*, c'eſt-à-dire Seigneur ou Maître du Couvent, mais tous les Supérieurs ne ſont pas d'une égale dignité. Les plus qualifiés ſont ceux qu'ils appellent *Sancrat*, & le Sancrat du Couvent du Palais eſt le plus révéré de tous; nul Supérieur néanmoins ni nul Sancrat n'a d'autorité ou de juriſdiction ſur un autre. Ce Corps ſeroit trop redoutable, s'il n'avoit qu'un Chef, & s'il agiſſoit toujours de concert & par les mêmes maximes.

Les Sancrats. Les Miſſionnaires ont comparé les Sancrats à nos Evêques, & les ſimples Supérieurs à nos Curés, & ils ont du penchant à croire que ce Pays-là a eu autrefois des Evêques Chretiens, auxquels les Sancrats ont ſuccédé. Il n'y a à-la-vérité que les Sancrats qui puiſſent faire des Talapoins, comme il n'y a que les Evêques qui puiſſent ordiner des Prêtres; mais d'ailleurs les Sancrats n'ont aucune autorité ni juriſdiction ni ſur le peuple, ni ſur les Talapoins qui ne ſont pas de leur Couvent. Tout Couvent deſtiné à un Sancrat eſt ſeulement diſtingué des autres par des pierres plantées autour du Temple & près de ſes murs, dont chacune eſt double, & a quelque reſſemblance, mais bien éloignée, avec une mitre poſée ſur un piedeſtal. Plus il y a de ces pierres autour du Temple & plus le Sancrat eſt cenſé élevé en dignité, mais il n'y en a jamais moins de deux & plus de huit. C'eſt la reſſemblance de ces pierres telle quelle avec des mitres, qui a donné lieu au ſoupçon des Miſſionnaires. Le Roi donne aux principaux Sancras un nom, un paraſol, une chaiſe, & des hommes pour la porter (*b*).

Les Talapoins ne ſortent jamais du Couvent ni n'y rentrent ſans aller ſaluer leur Supérieur, devant lequel ils ſe proſternent juſqu'à toucher la terre de leur front; & parcequ'il eſt aſſis à l'ordinaire les jambes croiſées, ils prennent un de ſes pieds à deux mains & le mettent ſur leur tête.

Quand le Supérieur eſt mort, qu'il ſoit Sancrat ou non, le Couvent en élit

(*a*) *La Loubere*, l. c. Ch. 17. (*b*) *Idem* Ibid.

élit un autre, & pour l'ordinaire il choiſit le plus vieux Talapoin de la maiſon ou au moins le plus ſavant. Ceux qui font bâtir des Temples choiſiſſent un Supérieur pour le Couvent qui ſe bâtit autour du Temple, à meſure que d'autres Talapoins y viennent habiter, car on ne bâtit point de loge de Talapoin d'avance (*a*). Section VIII. *Des Talapoins de Siam.*

Les Talapoins vivent dans des Couvents, que les Siamois appellent *Vat*, & ils ſont toujours proche de quelque Temple (*), nommé *Piban*. Le Temple & le Couvent occupent un fort grand terrein quarré, entouré d'une clôture de bambou. Le Temple eſt au milieu, & aux extrémités de l'enceinte & le long de la clôture ſont rangées les cellules des Talapoins, comme des tentes d'armée, & quelquefois les rangs en ſont doubles & triples. Ces cellules ſont de petites maiſons iſolées, & élevées ſur des piliers; celle du Supérieur eſt un peu plus grande & plus haute que les autres. Les Couvents ont quelquefois des jardins & des terres labourables, & des eſclaves pour y travailler. Toutes leur terres ſont libres de taxes, & le Prince n'y touche pas, quoiqu'il en ait la vraye propriété s'il ne s'en eſt dépouillé, ce qu'il ne fait gueres (*b*). *Couvents des Talapoins.*

Les Talapouïnes n'ont point de Couvents particuliers, elles demeurent dans ceux des Talapoins. Les Siamois penſent que l'âge avancé de ces femmes permet qu'elles vivent avec des hommes. Il n'y en a pas dans tous les Couvents, mais dans ceux où il y en a, leurs cellules ſont le long d'un des côtés de la clôture, ſans être autrement ſéparées de celles des Talapoins.

Les *Nens* ou Enfans Talapoins ſont diſperſés dans les cellules des Talapoins, & ils ſervent celui auprès duquel ils ont été mis par leurs parens. Aucun Talapoin n'en reçoit plus de deux ou trois. Ces *Nens* ne ſont pas tous jeunes, il y en a qui vieilliſſent dans cette condition, qui n'eſt pas cenſée entierement religieuſe, & ils appellent *Taten* le plus vieux de tous. C'eſt à lui à arracher les herbes qui croiſſent dans le terrein du Couvent, ce que les Talapoins eux-mêmes ne peuvent faire ſans péché, ſelon leurs principes. *Les Nens.*

L'Ecole des *Nens* eſt une ſalle de bambou iſolée; outre cela il y en a une autre, où le peuple porte ſes aumônes aux jours que le Temple eſt fermé, & où les Talapoins s'aſſemblent pour leurs Conférences ordinaires.

Le Temple eſt environné de Pyramides, qui en ſont proche, & le terrein que les Pyramides & le Temple occupent eſt élevé & enfermé entre quatre murs, mais depuis ces murs juſqu'aux cellules il reſte encore un grand eſpace vuide, qui eſt comme la cour du Couvent. Il y a quelquefois le long de ces murs des galeries couvertes, de la figure de celles qu'on appelle *Cloître* dans les Couvents d'Europe; & ſur un contremur à hauteur d'appui, qui regne le long de ces galeries, ils mettent un grand nombre d'idoles, qui ſont quelquefois dorées. Le clocher du Temple eſt une tour de bois, auſſi iſo- *Le Temple.*

(*a*) *La Loubere* ubi ſup. Ch. 18. (*b*) *Idem*, Ch. 17.

(*) Un Voyageur moderne aſſure qu'il y en a cinquante-mille autour des Temples de Siam & des environs. *Hamilton's* New Acc. of Eaſt Ind. Vol. II. p. 163.

SECTION VIII. *Des* Talapoins *de* Siam.

isolée, qu'ils appellent *Ho-racang*, c'est-à-dire tour de la cloche. La cloche n'a point de battant de fer, ils la frappent avec un marteau de bois pour la sonner (*a*).

Fêtes.

Les jours que les Talapoins se rasent, le peuple s'abstient d'aller à la pêche, parcequ'ils n'estiment pas selon les apparences qu'elle soit entierement innocente, car d'ailleurs ils ne s'abstiennent point de travailler. Ils portent ces jours-là aux Couvents des aumônes, qui consistent en argent, en fruits, en pagnes ou en bêtes; si les bêtes sont mortes les Talapoins les mangent: si elles sont en vie, ils les laissent vivre & mourir autour du Temple, & ils ne les mangent que quand elles meurent d'elles-mêmes. Il y a même près de certains Temples un vivier pour le poisson vivant que l'on offre au Temple: & outre ces jours de fête communs à tous les Temples, chaque Temple en a un particulier, destiné à recevoir les aumônes, comme si c'étoit la Fête de sa Dédicace.

Le peuple assiste volontiers à ces Fêtes, & y fait parade de ses habits neufs. Une de leurs grandes charités c'est d'y rendre la liberté à des animaux, qu'ils achettent de ceux qui ont été les prendre dans les champs.

Offrandes.

Ce qu'ils donnent à l'Idole, ils ne le lui offrent pas immédiatement, mais ils le remettent aux Talapoins, & ceux-ci le présentent à l'Idole, ou en le tenant sur la main devant l'Idole, ou en le mettant sur l'Autel, & peu de tems après ils le retirent & le convertissent à leur usage. Quelquefois le peuple offre des bougies allumées, que les Talapoins attachent aux genoux de l'Idole, & cela fait qu'au moins l'un des genoux de beaucoup d'Idoles n'est point doré (*b*).

SECTION IX.

De Sommona-Codom, *le Fondateur ou le Restaurateur de la Religion des* Siamois.

SECTION IX. *De* Sommona-Codom.

LES Chinois disent qu'un Siamois nommé *Che-Kia* fut l'Auteur de cette Religion & de la doctrine de la Métempsychose, mais les Siamois mêmes ne disent rien de pareil (*), ils pensent que cette doctrine est aussi ancienne que les ames mêmes. Les Japonois appellent *Chaka* le *Che-Kya* des Chinois; & comme ces deux noms approchent fort des mots Siamois *Tchaou-ça* & de *Tchaou-cou*, qui veulent dire *Seigneur* & *Monseigneur*, qui sont les noms qu'on donne aux Talapoins à Siam: il y a de l'apparence, dit *La Loubere*, que les Chinois ont pris le nom général de la profession pour le nom propre de l'Auteur de la Doctrine.

Che-Kya *Auteur de la Religion des* Siamois.

Cette conjecture seroit très-plausible, si l'on étoit bien assuré que les Chinois tiennent la Religion de *Che-kya* ou de *Chaca* des Siamois; mais ils disent qu'elle leur est venue d'un Pays, qui est à l'occident de leur Empire,

(*a*) *La Loubere* Ch. 17. (*b*) *Idem*, P. III. Ch. 18.

(*) Ni les Chinois non plus suivant les Relations des Missionnaires de notre tems, quoique peut-être d'autres plus anciens le leur fassent dire par mépriſe.

pire, qui paroît être le Tibet; & quoiqu'elle n'ait été connue à la Chine que la ſoixante-cinquieme année de l'Ere Chretienne, ils ne laiſſent pas d'en attribuer l'origine à *Chekya* ou *Fo*, qui en fut l'auteur environ mille ans avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt, au lieu que les Siamois mettent la mort de leur Légiſlateur cinq-cens ans plus tard. Section IX. *De Sommona-Codom.*

En faiſant dont de *Che-kya* le Fondateur de la Religion des Siamois, les Chinois lui attribuent une plus grande antiquité, & ils ont effectivement raiſon, puiſqu'elle eſt au fond la même que celle que *Chekya* prêcha pluſieurs ſiecles avant *Sommona-Codom*, le Légiſlateur des Siamois; mais ceux-ci, pour ne pas avouer qu'il la tenoit d'un autre, prétendent que leur Religion eſt auſſi ancienne que le Monde: mais nous ſavons par des monumens autentiques, que les *Samanéens* ou *Shammans* de la Preſqu'iſle en-deçà du Gange en faiſoient profeſſion, & qu'elle avoit pour auteur *Budda* (*a*), qui étoit ou *Chekya* même, ou un autre propagateur de la même Religion, long-tems avant que *Sommona-codom* parût à Siam (*b*).

Quelques Livres Balis content, que *Sommona-codom* eſt né d'une fleur, qui étoit née du nombril d'un enfant, lequel, diſent-ils, étoit une feuille d'arbre en forme d'enfant, ſe mordant l'orteil & nageant ſur l'eau, qui ſeule ſubſiſtoit avec Dieu. Les Indiens de Paliacate ſur la Côte de Coromandel diſent que leur *Brama* nâquit de la même maniere (*c*). Et comme la Langue Balie ou Palie ſemble être la même que celle qu'on parle à Paliacate, comme le mot de *Pali*, qui fait partie de ſon nom, ſemble l'indiquer, il eſt probable que les premiers Sammanéens, du nombre deſquels aura été *Sommona-Codom*, ainſi que ſon nom le fait préſumer, paſſerent de Paliacate à Siam. *La Loubere* nous apprend que les Siamois diſent que *Codom* étoit ſon nom, & que *Sommona* veut dire en Langue Balie un *Talapoin des Forêts* (*d*); *Samman Sammâna* ſignifie la même choſe en Langue Malabare, nouvelle preuve que *Codom* eſt venu de l'Inde en-deçà du Gange. Les Siamois l'appellent auſſi *Pouti-Sat*, Seigneur *Pouti* ou *Budda*, qui fut le Fondateur de la Secte des Samanéens. Mais comme le Fondateur d'une Religion doit être plus ancien que ſes ſucceſſeurs qui l'ont propagée, & qu'il eſt probable que *Codom* quitta l'Inde en-deçà du Gange avec les Samanéens, quand ceux-ci en furent chaſſés par les Brammans, le nom de *Pouti Sat* lui fut donné en mémoire de *Pouti* ou *Budda*, le premier auteur de leur Religion, ou peut-être parcequ'on s'imagina que l'ame de *Budda* étoit paſſée en lui. Quoi qu'il en ſoit, *La Loubere* nous dit que les Siamois l'appellent auſſi *Pra Pouti Tchaou*, ce qui mot à mot veut dire *le grand & l'excellent Seigneur* (*e*). Sommona-Codom.

Quelque merveilleuſe qu'ait été ſa naiſſance, ſuivant les Siamois, ils ne laiſſent pas de lui donner un pere & une mere. Quelques-uns de leurs Livres Balis diſent que ſon Pere (*) étoit Roi de *Téve Lanca* (†), c'eſt-à-dire *Ses Parens.*

de

(*a*) Voy. ci-deſſus Ch. VII. Sect. 5.
(*b*) *La Loubere*, l. c. Ch. 23.
(*c*) *Idem*, ibid. Ch. 24.
(*d*) *Idem*, P. III. Ch. 22.
(*e*) *Ibid.* Ch. 23.

(*) Il eſt appellé *Paoufoutout* dans la vie de *Tevetat*. *La Loubere* T. II. p. 1.
(†) *Teve* paroît une corruption de *Dive* ou *Div*, que les Portugais écrivent *Diu*, & qui

SECTION IX. *De Sommona-Codom.*

de la célebre Iſle de Ceylan; & que ſa mere s'appelloit *Maba* (*), *Marie*, ou la *grande Marie*. Mais on trouve *Mania* auſſi ſouvent que *Maria*, ce qui prouve preſque que ce ſont deux mots, *Man-ya*, parceque les Siamois ne confondent l'N avec l'R qu'à la fin des mots, ou à la fin des ſyllabes qui ſont ſuivies d'une conſone. Quoi qu'il en ſoit, cette circonſtance a attiré l'attention des Miſſionnaires, & a peut-être donné lieu aux Siamois de croire que *Jéſus*, étant fils de *Marie*, étoit frere de *Sommona-Codom*, ſavoir le méchant *Thevetat* (†), qu'ils diſent qui eſt puni en Enfer d'un ſupplice qui tient quelque choſe de celui de la Croix.

Tems de ſa mort.

Comme les Livres Balis ſont ſans date & ſans nom d'Auteur, ils n'ont pas plus d'autorité que les Traditions, dont on ignore l'origine (*a*). Auſſi ne voit-on pas dans *La Loubere*, qu'ils marquent en quel tems *Sommona-Codom* a vécu. Tout ce qu'on peut recueillir là-deſſus eſt, qu'une des Epoques des Siamois commence à la mort de ce prétendu Saint (*b*), l'an 544 avant l'Ere Chretienne. Mais cela fait venir *Codom* à Siam pluſieurs ſiecles avant l'expulſion des Sammanéens de l'Inde en-deçà du Gange.

Son Hiſtoire.

Sans nous arrêter davantage à ces circonſtances incertaines, voyons ce que les Siamois ont dit à notre Auteur touchant *Sommona-Codom*, tiré de leurs Livres Balis. On dit qu'il fit une aumône de tous ſes biens, & que ſa charité n'étant pas encore ſatisfaite, il s'arracha les yeux, & tua ſa femme & ſes enfans pour nourrir les Talapoins de ſon ſiecle (*c*). C'eſt ainſi que ceux qui ont forgé cette Hiſtoire attribuent à leur Légiſlateur des actions contraires à un des principaux Préceptes de leur Loi & à toutes les Loix de la nature, dans la ſeule vue d'exciter le peuple à faire d'abondantes aumônes aux Talapoins. *Sommona-Codom* s'étant dégagé par ces aumônes de tout ce qui attache à la vie, s'adonna au jeûne, à l'oraiſon, & aux autres exercices de la vie parfaite: mais comme ces pratiques ne ſont poſſibles qu'aux Talapoins, il embraſſa leur profeſſion, & quand il eut mis le comble à ſes bonnes œuvres il en acquit auſſitôt tous les privileges.

Pouvoir miraculeux.

Il ſe trouva doué d'une ſi grande force, qu'il vainquit en combat ſingulier un autre homme d'une vertu déja conſommée, nommé *Pra Soüane*, qui doutant de la perfection à laquelle *Sommona-Codom* étoit parvenu le défia au combat. *Sommona-Codom* eut auſſi la puiſſance de faire des miracles; il pouvoit ſe rendre auſſi gros & auſſi grand qu'il vouloit, & au contraire il ſe rendoit ſi petit, quand il le jugeoit à-propos, qu'il ſe déroboit à la vue, & ſe tenoit ſur la tête d'un autre homme, ſans qu'on le ſentît ni qu'on l'apperçût: dès-lors il eût pu jouir du *Nireupan* ou diſparoître, & mettre quelqu'autre à ſa place: il connut tout d'un coup & parfaitement toutes les

(*a*) *La Loubere*, Ch. 24. (*b*) *Idem.* P. I. Ch. 3. (*c*) *Idem.* P. III. Ch. 24.

qui ſignifie une Iſle; mais la plupart des *Indiens* comptent *Lanca* comme une partie ſeulement de Ceylon *Gervaiſe* fait *Sommona-Codom* originaire de la Chine.

(*) *Maba* ſignifie *grand* en Langue Malabare, comme *Maba Deu*, le grand Dieu, *Maba Rajah*, le grand Rajah.

(†) *La Loubere* a donné la vie de *Tevetat*, elle eſt remplie de fables auſſi ridicules qu'incroyables.

les choſes du Monde: il pénétra également le paſſé & l'avenir, & il donna à ſon corps une ſi grande agilité, qu'il ſe tranſporta ſans peine d'un lieu à un autre, pour prêcher la vertu à toutes les Nations. Section IX. *De Sommona-Codom.*

Il eut deux principaux Diſciples, qu'on met tous deux derriere lui ſur les autels, à côté l'un de l'autre: *Pra Mogla* eſt à ſa droite, & *Pra Saribout* à ſa gauche. Derriere ces trois ſtatues il y en a toujours pluſieurs autres des Officiers de l'intérieur du Palais de *Sommona-Codom;* les ſtatues de ceux du dehors de ſon Palais ſont rangées le long des galeries qui ſont autour du Temple. On conte que *Pra Mogla*, à la priere des damnés, renverſa la Terre, & prit dans le creux de ſa main tout le feu de l'Enfer pour l'éteindre, mais que n'en pouvant venir à bout parceque ce feu deſſéchoit les rivieres, & qu'il conſumoit tout ce qui en approchoit, il pria *Pra Pouti Tchaou* ou *Sommona-Codom* de l'éteindre; mais quoiqu'il eût pu le faire, il ne le jugea pas à-propos, parceque les hommes deviendroient trop méchans, s'ils perdoient la crainte de ce ſupplice (*a*). *Ses Diſciples.*

Nonobſtant cette haute vertu à laquelle *Sommona-Codom* étoit parvenu, il ne laiſſa pas de tuer un *Man* (*), qui étoit du nombre de ſes ennemis, & en punition de cette grande faute il ne vécut que quatre-vingts ans, après quoi il mourut en diſparoiſſant tout d'un coup, comme une étincelle en l'air: car un jour qu'il mangeoit de la chair de cochon, il fut pris d'une colique qui le tua; & il falloit qu'il mourût par un cochon, parceque l'ame de celui qu'il tua, étoit dans l'ame d'un de ces animaux. *Il tue un homme.*

Sommona-Codom, avant que de mourir, ordonna qu'on lui conſacrât des Statues & des Temples, & depuis ſa mort il eſt dans cet état de repos que les Siamois appellent *Nireupan*. Ce n'eſt pas un lieu, mais une maniere d'être (†); car à parler juſte, diſent-ils, *Sommona-Codom* n'eſt nulle part & il ne jouit d'aucune félicité; il n'a aucun pouvoir, & eſt hors d'état de faire ni bien ni mal aux hommes. Ils ne laiſſent pas de l'eſtimer heureux, ils lui adreſſent des prieres, & lui demandent tout ce dont ils ont beſoin; ſoit que leur Doctrine ne s'accorde pas avec elle-même, ſoit qu'ils étendent leur Culte au-delà de leurs principes: mais en quelque ſens qu'ils attribuent du pouvoir à *Sommona-Codom*, ils conviennent qu'il n'en a que ſur les Siamois, & qu'il ne ſe mêle point des autres Peuples, qui adorent d'autres hommes que lui (*b*). *Son état.*

Comme donc les Siamois ne diſent rien que de fabuleux de leur *Sommona-Codom*, qu'ils ne le regardent pas même comme l'auteur de leurs Loix, mais tout au plus comme celui qui les a rétablies parmi les hommes, & qu'enfin ils n'ont nuls Mémoires autentiques ſur ce qui le concerne, *La Loubere* penſe qu'on peut douter qu'il ait jamais exiſté, & que c'eſt un perſon- *Il y a de l'apparence que Sommona-Codom n'a jamais exiſté.*

(*a*) *La Loubere*, ubi ſup. (*b*) *Idem* l. c.

(*) Les Siamois écrivent *Man* & *Mar*, quoiqu'ils prononcent toujours *Man*; & comme ils prétendent que les *Man* étoient un peuple ennemi de leur Saint, ils les repréſentent comme une ſorte de monſtres, avec un viſage fort large, des dents horribles par leur grandeur, & des ſerpens à la tête au lieu de cheveux. Ces *Man* ſont peut-être les *Mons* de *Mendez Pinto*.

(†) Ailleurs *Nireupan* eſt expliqué par la poſſeſſion de tout l'Univers.

SECTION IX. *De Sommona-Codom.*

sonnage imaginaire de l'invention des Talapoins, pour préſenter un modele de vertu, & qu'ils ont de-même forgé *Tevetat*, qu'ils ſuppoſent avoir été frere & ennemi de *Sommona-Codom*, pour éloigner les hommes du vice par la méchanceté de ſon caractere. Ils les donnent tous deux pour Talapoins; & ils ſuppoſent que dans les différentes transmigrations de ſon ame, *Sommona-Codom* a été toutes choſes, & toujours excellent dans ſon eſpece, ſoit comme cochon, ſoit comme ſinge, ſoit comme Roi (*a*).

Autres Hommes parfaits.

Les Siamois parlent de pluſieurs autres hommes parfaits, contemporains de *Sommona-Codom*, tels que *Pra Soüane*, dont nous avons parlé, & *Pra Ariaſeria*, de qui ils diſent qu'il avoit quarante braſſes de haut, que ſes yeux en avoient trois & demie de large, & deux & demie de tour, c'eſt-à-dire moins de circonférence que de diametre, ſi, dit notre Auteur, il n'y a point faute dans l'Ecrit d'où il a tiré ce fait (*b*).

On attend un ſecond Codom.

Les Siamois attendent un autre *Sommona-Codom*, c'eſt-à-dire un autre homme miraculeux comme lui, qu'ils nomment déja *Pra Narotte*, & qu'ils ſuppoſent avoir été prédit par *Codom* même. Ils diſent qu'il tuera ſes deux enfans, qu'il les donnera à manger aux Talapoins, & que ce ſera par cette pieuſe charité qu'il conſommera ſa vertu. Cette attente d'un nouveau Dieu les rend attentifs & crédules, comme les Juifs le ſont par rapport au Meſſie; toutes les fois qu'on leur propoſe quelqu'un comme un perſonnage extraordinaire, ſur-tout s'il eſt entierement ſtupide, parceque la parfaite ſtupidité reſſemble à ce qu'ils ſe figurent à l'inaction & à l'impaſſibilité du *Nirouban*. Par exemple, dit *La Loubere*, il parut il y a quelques années à Siam un jeune garçon né muet & ſi hébété, qu'il ne ſembloit avoir rien d'humain que la figure: néanmoins le bruit ſe répandit dans tout le Royaume qu'il étoit de la race des premiers hommes qui ont habité ce Pays-là, & qu'il devoit quelque jour devenir un homme parfait. Le peuple, préoccupé de l'attente de *Pra Narotte*, accourut à lui de toutes parts pour l'adorer, & lui faire des préſens, juſqu'à ce que le Roi, craignant les ſuites de cette folie, la fit ceſſer par le châtiment de quelques-uns de ceux qui s'y étoient laiſſés aller (*c*).

Tachard a rapporté quantité d'autres choſes ſur la Religion des Siamois, & ſur leur Dieu *Sommona-Codom*; mais comme ce n'eſt qu'un tiſſu d'extravagances, & que nous en avons déja produit un aſſez grand nombre d'après *La Loubere*, pour ſatisfaire & peut-être pour fatiguer le Lecteur, nous nous bornerons à renvoyer à ce Voyageur (*d*), ſans nous y étendre davantage.

(*a*) *La Loubere*, l. c.
(*b*) *Idem* ibid.
(*c*) *Idem* ibid.
(*d*) *Tachard* Voyage de Siam, L. VI. p. 283 & ſuiv.

CHA-

CHAPITRE IX.

Du Gouvernement de Siam.

SECTION I.

Dignités, Loix & Punitions.

Section I. *Dignités, Loix & Punitions de* Siam.

IL y a pluſieurs Degrés d'honneur ou de dignités à Siam, qui ſont ſubordonnés à celle de *Nay*, qui ſignifie Chef. Comme le peuple Siamois eſt une Milice, ils ſont tous ſoldats ou *Tabans*, & diviſés par bandes, dont chacune a ſon *Nay*, que les Portugais appellent *Capitaine*; quoique le *Nay* ne mene pas toujours ſa bande à la guerre, non plus qu'aux corvées de ſix mois, & qu'il ſuffiſe qu'il fourniſſe autant de gens de ſa bande qu'on lui en demande. Les *Nays* ſont plus ou moins puiſſans à proportion du nombre de ſoldats qui compoſent leur bande, & comme ce nombre n'eſt pas fixe, ceux de la même bande ne ſont pas toujours d'une même Compagnie à l'armée. Les ſoldats ne ſont pas eſclaves de leur *Nay*, mais ils peuvent le devenir en empruntant de lui, s'ils ſont enſuite inſolvables.

Titres d'honneur.

Il y a ſept degrés de ces *Nay*, diſtingués par le nombre des gens de leur bande, les charges & les emplois n'étant importans à Siam que par cet endroit. Ces dignités ſont *Pa-ya*, *Ok-ya*, *Ok-pra*, *Ok-louang*, *Ok-koure*, *Ok-Meuing*, & *Ok-pan*: *La Loubere* n'a pu ſavoir la véritable ſignification de ces titres, qui ſont Balis, ni le nombre d'hommes aſſigné à chacune de ces dignités: il n'a eu des lumieres que ſur les deux dernieres. *Ok-pan* eſt un titre qui n'eſt plus en uſage, mais il ſignifie *Chef de mille hommes*, & *Ok-Meuing Chef de dix-mille*. *Ok* ou *Oc* n'eſt pas un mot Siamois, en cette Langue *Hoüa* ſignifie Chef, & ce terme ſignifie proprement la tête, c'eſt ainſi que celui qui porte l'Etendard Royal s'appelle *Hoüa Pan* ou Chef de mille. On donne ſouvent le titre de *Pa-ya* aux Princes, ce qui fait que les Portugais le rendent par *Prince*; mais le Roi de Siam le donne auſſi quelquefois aux Officiers de ſa Cour, & il ne le donne pas toujours aux Princes de naiſſance. Les différens degrés des *Nay* à la Cour de Siam ſont pareils à ceux qui ont lieu parmi les Seigneurs de la Cour du Grand-Mogol, qui s'appellent, mille, deux mille, juſqu'à dix-mille, comme qui diroit Seigneurs d'autant de milliers de chevaux (*a*).

Degrés.

Il y a dans le Royaume de Siam ſix ordres de villes, qui avoient autrefois des Gouverneurs ſelon le nombre des habitans; une ville fort peuplée avoit un *Pa-ya*, une moins peuplée un *Oc-ya*. Les Portugais ont traduit ces titres par ceux de Roi, de Viceroi, de Duc, de Marquis & de Comte: ils ont donné le titre de Royaume à *Metac*, *Tennaſſerim*, *Porſelouc*, *Ligor* & *Pipeli*, ſoit à cauſe des titres de leurs Gouverneurs héréditaires, ſoit pour avoir été comme *Pipeli* la réſidence des Rois de Siam. Les titres rapportés ci-deſſus ne ſe donnent pas ſeulement aux Gouverneurs, mais à tous

(*a*) *La Loubere*, T. I. P. III. Ch. 1 & 2.

Digitized by Google

SECTION I.

tous les Officiers du Royaume, parçequ'ils ſont tous des *Nay*, & l'on ne joint pas toujours le même titre au même office; ſi un homme a deux charges il peut avoir deux titres différens.

Dignités, Loix & Punitions de Siam.

Le Roi de Siam ne fait aucun Officier conſidérable, qu'il ne lui donne un nouveau nom, uſage établi en d'autres Pays de l'Orient. La Loi de l'Etat eſt que tous les emplois ſont héréditaires, comme dans le Pays de Laos; mais très-peu de familles s'y maintiennent longtems, la moindre faute, ou le caprice du Prince ſuffit pour les en priver. La vénalité des charges n'eſt pas permiſe à Siam, & on n'eſt pas tenté d'ailleurs comme en d'autres Pays d'en acheter, parceque les Officiers n'ont point d'appointemens. Le Roi les loge, leur donne des armes, un balon, quelques bêtes, des eſclaves & quelques terres labourables, mais tout cela lui revient avec l'office à la mort du poſſeſſeur. Le principal revenu des emplois conſiſte en concuſſions, parcequ'il n'y a point de juſtice en cela pour les foibles; tous les Officiers ſont d'intelligence à piller, & la corruption eſt plus grande en ceux d'où devroit venir le remede. Le commerce des préſens s'y fait publiquement, les moindres Officiers donnent aux plus grands à titre de marque de reſpect; & un Juge n'eſt pas puni pour avoir accepté des préſens des parties, ſi d'ailleurs on ne peut le convaincre d'injuſtice, ce qui n'eſt pas aiſé.

Les Offices ſont héréditaires mais ſans appointemens.

Serment de fidélité.

La forme du ſerment de fidélité conſiſte à avaler de l'eau, ſur laquelle les Talapoins prononcent des imprécations contre celui qui la doit boire en cas qu'il vienne à manquer à la fidélité qu'il doit au Roi. Ce Prince ne diſpenſe de ce ſerment perſonne de ceux qui s'engagent à ſon ſervice, de quelque Religion & Nation qu'ils ſoient.

Loix.

Le Droit Public de Siam eſt écrit en trois Volumes. Le premier s'appelle *Pra Tam Ra*, & contient les noms, les fonctions & les prérogatives de toutes les Charges. Le ſecond a pour titre *Pra Tam Non*, & eſt un Recueil des Conſtitutions des anciens Rois. Le troiſieme eſt le *Pra Rayja Cammanot*, où ſont les Conſtitutions du Roi, pere de celui qui regnoit du tems de *La Loubere*. Comme un Extrait de ces trois volumes auroit été propre à bien faire connoître la Conſtitution du Royaume de Siam, l'Auteur tâcha d'en avoir une Traduction, mais il ne put ſeulement en avoir un Exemplaire en Siamois (*a*).

Juges.

Le Tribunal de Judicature dans chacune des Juriſdictions des Provinces ne conſiſte proprement que dans un ſeul Officier, qui eſt le Chef ou le Préſident; il eſt en même tems le Gouverneur de tout ſon reſſort, & commande les Garniſons; ce qui fait que les plus puiſſans & les plus éloignés de la Cour n'ont pas de peine à ſe ſouſtraire à l'obéiſſance du Souverain, comme avoit fait celui de *Jor* ou *Johor*.

Gouverneurs.

Il y a deux ſortes de Gouverneurs, les uns héréditaires & les autres par commiſſion. On appelle *Tchaou-Meüang* un Gouverneur héréditaire, & ce titre ſignifie Seigneur de Ville ou de Province. Les Rois de Siam ont détruit les plus puiſſans de ces Gouverneurs autant qu'ils ont pu, & ils ont mis

(*a*) *La Loubere*, T. I. P. III. Ch. 3.

mis à leur place des Gouverneurs par commiſſion. Les droits légitimes du *Tchaou-Meüang* ſont, de partager également avec le Roi les rentes des terres labourables, d'avoir le profit de toutes les confiſcations, & dix pour cent de toutes les amendes; dans les villes maritimes il prend quelquefois des droits ſur les vaiſſeaux marchands; ſur les frontieres ces Gouverneurs levent des taxes; ils font par-tout le commerce ſous le nom de quelqu'un de leurs domeſtiques; en quelques endroits où il y a des étangs, il prennent les premiers du poiſſon, quand on vuide l'étang.

Section I. *Dignités, Loix & Punitions de Siam.*

Les Gouverneurs par commiſſion, qu'on appelle *Pouran*, ne le ſont que pour trois ans; ils jouiſſent des mêmes honneurs & de la même autorité que les Gouverneurs héréditaires, mais non pas des mêmes émolumens. Le *Tchaou-Meüang* & le *Pouran* ſont Préſidens des Tribunaux de Judicature, & ont ſous eux différens Officiers, ſuivant la nature des affaires qu'on porte devant eux (*a*).

Dans la Capitale, il n'y a pas d'autre *Tchaou-Meüang* que le Roi. Les fonctions de Gouverneur & de Juge ſont partagées en deux Offices, & les autres fonctions des Officiers ſubalternes d'un Tribunal ſont diſtribuées aux principaux Officiers de l'Etat. Le Tribunal auquel ſe portent tous les appels du Royaume, ſe tient dans le Palais du Roi, à moins que ce Prince ne s'éloigne de la Capitale; en ce cas-là le Préſident rend la juſtice dans une tour, qui eſt hors du Palais Royal. Lui ſeul a le droit de décider, on peut cependant en appeller encore au Roi. En ce cas-là le Procès ſe rapporte & s'examine au Conſeil du Roi, qui n'y aſſiſte que quand il faut donner un jugement définitif, mais avant de prononcer ce Prince réſume toutes les opinions, & les diſcute avec ſes Conſeillers (*b*).

Maniere de procéder.

On peut dire que tous les Procès ſont criminels, parcequ'il y a toujours quelque châtiment contre le perdant, pour prévenir les querelles. Toutes les pourſuites ſe font par écrit, en forme de requête. Le demandeur préſente ſa requête à ſon *Nay*, qui eſt un des Officiers du Tribunal; le *Nay* la préſente au Gouverneur, qui l'admet ou la rejette, après avoir entendu l'expoſition des faits de la bouche du *Nay*, s'il l'eſt des deux parties. Tout procès devroit finir en trois jours, & il y en a qui durent trois ans. Il n'y a point d'Avocats; les parties parlent elles-mêmes, ou quelque autre agit en leur nom, mais il faut que celui qui fait ainſi l'office de Procureur ou d'Avocat ſoit au moins couſin-germain de celui pour qui il parle. Le Greffier du Gouverneur écrit ce que chacun dit, il reçoit auſſi toutes les pieces en préſence du Conſeil, qui en compte les lignes pour prévenir toute fraude.

La Preuve du Feu.

Quand les preuves ordinaires ne ſuffiſent pas, ils ont recours à la queſtion dans les cas graves, & ils la donnent en pluſieurs manieres, mais ils ſe ſervent principalement des preuves de l'eau & du feu. Dans la preuve du feu, on bâtit un bûcher dans une foſſe; ce bûcher, qui a cinq braſſes de long & une de large eſt de niveau avec les bords de la foſſe. Quand il eſt réduit en charbons, les deux parties y paſſent pieds nuds d'un bout

(*a*) *La Loubere*, Ch. 4. (*b*) *Idem*, ubi ſup. Ch. 6. *Choiſy*, p. 294.

SECTION. I. *Dignités, Loix & Punitions de Siam.*

à l'autre: deux hommes marchent d'ordinaire à côté de celui qui paſſe ſur le feu, & ils s'appuyent avec force ſur ſes épaules, pour l'empêcher d'aller trop vîte, mais on dit que bien loin que ce poids l'expoſe davantage à être brûlé, il étouffe au contraire l'action du feu ſous ſes pieds, de ſorte qu'il arrive ſouvent que ceux qui ne vont pas vîte & légérement, ne ſe brûlent point, ce qui eſt la preuve de leur innocence. D'ailleurs le feu peut fort bien les épargner, parcequ'étant accoutumés d'aller nuds-pieds, ils ont les plantes des pieds endurcies & comme de la corne (*a*).

Autre ſorte de Preuve par le Feu.

Quelquefois l'épreuve par le feu ſe fait avec de l'huile ou autre matiere bouillante, dans leſquelles les parties mettent la main. A cette occaſion *La Loubere* rapporte une avanture ſinguliere. Un François, à qui un Siamois avoit volé de l'étain, ſe laiſſa perſuader, faute de preuve, de mettre ſa main dans de l'étain fondu, & il l'en retira preſque conſumée: le Siamois plus adroit ſe tira d'affaire ſans ſe brûler, & fut renvoyé abſous; & néanmoins ſix mois après, dans un autre procès, il fut convaincu du vol dont le François l'avoit accuſé. Mais mille événemens pareils ne perſuadent pas aux Siamois de changer de coutume (*).

La preuve de l'eau ſe réduit à voir quelle des deux parties peut demeurer le plus longtems ſous l'eau. Quelquefois on leur donne des pilules preparées par les Talapoins & accompagnées d'imprécations; la marque du bon droit eſt de pouvoir les garder dans l'eſtomac ſans les rendre, car ce ſont des vomitifs. Si les deux parties ſe tirent également d'une épreuve, on a recours à une autre. En d'autres occaſions le Roi les fait expoſer aux tigres, & celui qu'ils épargnent eſt cenſé innocent. Si les tigres les dévorent tous deux, ils ſont tous deux eſtimés coupables; ſi au contraire ils ne touchent ni à l'un ni à l'autre, on a recours à quelque autre preuve, ou bien l'on attend que les tigres veuillent dévorer ou l'une des parties, ou toutes les deux. La conſtance avec laquelle on dit que les Siamois ſouffrent ce genre de mort eſt incroyable en des gens qui montrent ſi peu de courage à la guerre.

Appels.

Quelquefois il y a appel d'une Province à l'autre, & toujours d'un Tribunal inférieur à un ſupérieur: mais dès qu'il doit y avoir peine de mort, la déciſion eſt réſervée au Roi, qui ſeul peut ordonner une peine capitale: il y des cas où il envoye des Juges extraordinaires dans les Provinces pour prononcer.

Peine du Vol.

La peine ordinaire du vol, eſt d'être condamné à payer le double & quelquefois le triple du vol, par portions égales au Juge & à la Partie (†). Ce qui eſt plus ſingulier qu'injuſte, c'eſt que ſi quelqu'un eſt en poſſeſſion d'un bien ſans titre légitime, il eſt traité en voleur, de ſorte que s'il eſt dépouillé d'un héritage par procès, il rend non ſeulement l'héritage à la partie, mais en paye encore le prix, moitié à la partie & moitié au Juge. Que ſi

(*a*) *La Loubere*, l. c. Ch. 5.

(*) Mais pourquoi par la même raiſon n'abolit-on pas en Flandres & en d'autres Pays la preuve par la Queſtion?

(†) Le Capitaine *Hamilton* dit que les Voleurs ſont décapités.

Section I.

Dignités, Loix & Punitions de Siam.

si par une permission extraordinaire du Roi, le Juge peut faire mourir le voleur, il peut, s'il veut, commuer la peine de mort en amende pécuniaire (*a*).

De la Rebellion.

La rebellion & la sédition sont punies, en ouvrant le ventre au coupable, & après lui avoir arraché les entrailles on le met dans un panier de jonc, qu'on attache à un pilier, pour servir de pâture aux oiseaux de proye ou aux chiens. Le Capitaine *Hamilton* en vit un matin dix-huit, qu'on exécuta pour mutinerie: chacun d'eux étoit sur un siege triangulaire, ayant le col & les mains dans des ceps de bois, & enchaîné; des esclaves les portoient au lieu de l'exécution. Les uns pleuroient, d'autres étoient gais & se réjouissoient de se voir prêts à finir une vie miserable; mais tous étoient si maigres, qu'il sembloit qu'on avoit voulu les faire mourir de faim en prison.

De la Trahison & du Meurtre.

Les éléphans servent à exécuter les traîtres & les meurtriers. On attache le coupable à un poteau qui est en terre, & on amene l'éléphant, qui l'examine, & tourne deux ou trois fois autour de lui; après quoi, à l'ordre de son Conducteur, il entoure le criminel de sa trompe, arrache le poteau & jette l'un & l'autre en l'air; quand ils retombent il reçoit le malheureux sur sa dent, le jette par terre, & le foule aux pieds. La peine peut cependant être mitigée selon le degré du crime, comme on le voit par ce qui arriva au Capitaine *Hamilton*, qui pensa être exposé à ce supplice, par la malice d'un de ses compatriotes. Le Capitaine étant à Siam en 1719, & s'entretenant avec *Oya Sennerat*, homme en place, de quelque changement fait au Traité de Commerce avec les Anglois, il lui échappa de dire, que ceux qui conseilloient le Roi, lui en avoient *imposé*. Or il semble que de dire que le Roi a été trompé, ou qu'on lui en a imposé, passe pour crime de trahison. L'Officier fit donc citer quelques jours après M. *Hamilton* devant la Cour de Justice, & comme les domestiques de *Sennerat* ne pouvoient être reçus en témoignage, il ne se trouva qu'un témoin, qui étoit un nommé *Collison*, Résident de *Collet*, Gouverneur du Fort St. George, qui avoit fait faire le changement dans le Traité. *Collison* assura qu'il avoit entendu proférer au Capitaine les paroles en question dans la Langue de l'Hindûstan; mais le Juge lui ayant demandé, à la requisition d'*Hamilton*, s'il entendoit cette Langue? il répondit que non: ce fut ce qui sauva l'accusé, qui sans cela auroit été jetté aux éléphans; & il auroit non seulement perdu la vie, tout étant prêt pour l'exécution, mais son vaisseau & la charge auroient été confisqués, & tout l'équipage auroit été fait esclave du Roi. Procédé révoltant.

Ce Procès du Capitaine *Hamilton* nous instruit de deux ou trois choses touchant les Loix de Siam, qu'on ne trouve nulle part ailleurs. 1. Qu'un Etranger est sujet à la rigueur de la Loi, sans que son ignorance à cet égard puisse le sauver. 2. Que les domestiques ne peuvent être reçus à témoigner soit en faveur de leur Maître, soit contre lui. 3. Qu'on accorde aux Prévenu un Avocat ou un Conseil (*b*).

Divers Supplices.

Quelquefois le Roi expose le coupable à un taureau en furie; on lui donne

(*a*) *La Loubere*, P. III. Ch. 5. (*b*) *Hamilton*, Vol. II. p. 80.

SECTION I. *Dignités, Loix & Punitions de Siam.*

donne un bâton creux, qui n'eſt propre qu'à faire peur à cet animal, & non à le bleſſer. D'autres fois il le donne aux éléphans pour être balotté, ce qu'ils font avec tant d'adreſſe, qu'ils ſe le jettent l'un à l'autre, & le reçoivent ſur la trompe & ſur les dents ſans lui faire de mal. Mais les châtimens ordinaires ſont ceux qui ont quelque rapport à la nature des crimes. Par exemple, la concuſſion & le vol de l'argent du Prince ſont punis en faiſant avaler de l'or ou de l'argent fondus; le menſonge ou un ſecret révélé en faiſant coudre la bouche, & on la fend pour avoir gardé le ſilence où il ne le falloit point. Quelque faute dans l'exécution des ordres ſe punit en tailladant la tête avec un ſabre, ce qu'on appelle la piquer, comme pour punir la mémoire. La peine du glaive ne s'exécute pas ſeulement en coupant le cou, mais auſſi en coupant un homme par le milieu du corps. Le châtiment du bâton, lors même qu'il ne doit pas aller juſqu'à la mort, ne laiſſe pas d'être très-rigoureux.

Supplice des Princes.

S'il eſt queſtion de faire mourir un Prince, ou lorſqu'un Roi veut ſe défaire de quelqu'un de ſes proches, ou qu'un Uſurpateur veut éteindre la famille à laquelle il ravit la couronne, ils ſe font une religion de ne point répandre le ſang royal; mais ils feront mourir le Prince de faim, quelquefois d'une faim lente, en diminuant tous les jours de ſa nourriture, ou ils l'étoufferont avec des étoffes précieuſes, ou bien ils l'étendront ſur une étoffe d'écarlate, & lui enfonceront l'eſtomac avec un billot de bois de ſandal.

Peines infamantes.

Outre ces punitions, les Siamois en ont de moins douloureuſes, mais plus infamantes, comme d'expoſer un homme en place publique chargé de fers, ou le cou paſſé dans une ſorte d'échelle, qu'on appelle *La* à Siam, & *Cangue* à la Chine. Les deux côtés de cette machine ſont environ de la longueur d'une toiſe, & ſont attachés à un mur ou à des poteaux par les bouts avec une corde de façon que l'échelle peut ſe hauſſer & ſe baiſſer; au milieu de l'échelle il y a deux échelons, entre leſquels eſt le cou du patient, & il n'y a point d'autres échelons; le patient peut s'aſſeoir à terre ou ſe tenir debout, lorſque le poids de l'échelle, qui porte ſur ſes épaules, n'eſt pas trop grand; quelquefois auſſi elle eſt attachée par tous les quatre bouts & couchée en l'air, portant par les extrémités ſur des appuis, & alors le patient eſt comme pendu par le cou, touchant à peine à terre du bout des pieds. Ils ont outre cela l'uſage des ceps & des menottes. Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que le châtiment le plus infamant n'eſt honteux qu'autant qu'il dure: celui qui l'a ſouffert aujourd'hui, n'en eſt pas moins reſpecté demain, & qualifié pour les Charges les plus importantes. Bien plus les Siamois ſont gloire des châtimens qu'ils reçoivent par ordre du Roi, & lui font des complimens & des préſens après avoir reçu des coups de bâton. Etre réduit d'une Charge éminente à une plus baſſe n'eſt pas une honte; il y en a cependant qui ſe pendent de déſeſpoir, quand d'un haut rang ils ſe voyent réduits à une extrême pauvreté. Comme un pere eſt reſponſable des fautes de ſon fils, de-même un Officier eſt puni de celles d'un autre Officier qui eſt ſous ſes ordres. C'eſt ainſi qu'il y avoit quelques années qu'on avoit vu un Brame de nation, qui depuis devint membre du Conſeil-d'Etat du Roi, expoſé à la *Cangue* avec

avec la tête d'un malheureux pendue à son cou, parcequ'on imputa le crime de cet homme à sa négligence à veiller sur la conduite de celui qui étoit soumis à ses ordres. Section I. *Dignités, Loix & Punitions de Siam.*

Ce qu'il y a de pire, c'est que la moindre apparence de crime rend une action criminelle; il suffit presque d'être accusé pour être coupable. De-là viennent les disgraces si fréquentes des principaux Officiers, en sorte qu'on ne pouvoit compter tous les *Barcalons* qu'avoit eu le Roi regnant du tems de *La Loubere* (*a*).

SECTION II.

De la Noblesse & des Officiers-d'Etat.

Section II. *De la Noblesse & des Officiers-d'Etat à Siam.*

IL n'y a point à Siam de Noblesse d'origine, elle dépend des richesses & de la faveur du Prince, qui fait les Nobles; & pour marque de leur dignité il leur donne un nouveau nom, avec une boëte de Bétel d'or ou d'argent. Ce sont ordinairement les fils des Officiers de sa Maison à qui il fait cet honneur, quoiqu'il confere quelquefois la Noblesse à des gens de la plus basse condition, & même aux Etrangers qui le servent bien en quelque qualité que ce soit.

La Noblesse. Degrés.

Chacun des cinq degrés (*) de Noblesse parmi les Siamois est distingué par de certaines marques. Les *Oyas* ou *Oc-yas* tiennent le premier rang; cette qualité est annexée aux principales Charges de la Cour & aux grands Gouvernemens. Leur *Boussette* ou boëte de Bétel est plus belle que celle des autres Seigneurs; & quand ils accompagnent le Roi, le cercle d'or qui est autour de leur bonnet pointu, en forme de diadême, est orné d'ouvrage à fleurs & de roses.

Les *Oc-pras* forment la seconde classe des Nobles, & elle est aujourd'hui plus nombreuse que celle des *Oyas*; parceque ceux-ci étant plus puissans, ont quelquefois donné de l'ombrage au Roi. C'est du corps des *Oc-pras* que se tirent les Ambassadeurs extraordinaires. Leur boëte, quoique d'or, est moins riche que celle des *Oyas*, & le cercle d'or de leur bonnet n'est orné que de feuillages.

Le troisieme ordre est celui des *Oc-louang*; on les choisit pour Ambassadeurs ordinaires, & quelquefois on leur donne de petits Gouvernemens. Leur *Boussette* n'est que d'argent, mais avec des festons & des franges. Le cercle autour de leur bonnet n'a que deux doigts de large, & n'est pas aussi travaillé que celui des *Oc-pras*.

Les *Oc-counes* & les *Oc-munes* forment les deux dernieres classes. C'est parmi eux que le Roi choisit les Intendans de ses Bâtimens, les Concierges de ses Palais, les Substituts des grands Officiers, les Juges des petites Villes & des Bourgades, & d'autres Ministres subalternes.

Il

(*a*) *La Loubere*, P. III. Ch. 5 & 14.

(*) *La Loubere* en compte sept, comme on l'a vu plus haut.

SECTION II. *De la Nobleſſe & des Officiers d'Etat à Siam.*

Il y a pluſieurs de ces Seigneurs qui paſſent leur vie auprès du Prince. On les appelle *Cang-Nay*, ou Miniſtres du dedans. Les autres ſont employés dans les Charges de Judicature, de Finance ou de Guerre: on les nomme *Cang-noc* ou Officiers du dehors. On diſtingue le rang de ces Nobles, quand ils paroiſſent en public, non ſeulement aux marques dont nous avons parlé, mais encore à la richeſſe de leur ſabre, à leur balon, & au nombre de leurs eſclaves. Les femmes des Seigneurs titrés partagent les mêmes privileges & les mêmes honneurs; & leurs maris, qui les accompagnent rarement dans leurs divertiſſemens, leurs laiſſent une grande liberté, dont elles n'abuſent gueres, d'autant plus que leurs maris ont le pouvoir de les faire mourir quand elles ſont ſurpriſes en faute (*a*).

Officiers d'Etat.

L'Abbé *Choiſy* dit qu'il y a ſept grands Officiers dans le Royaume. 1. Le *Maha Ommarat*, qui eſt le premier après le Roi, & qui a droit d'être aſſis en ſa préſence. 2. Le *Chacri*, qui regle les affaires de la Guerre & de la Juſtice. 3. L'*Abaoum*, qui eſt le Généraliſſime de terre & de mer. 4. L'*Oc-ya-vang*, qui a dans ſon département toutes les affaires du Palais. 5. L'*Oc-ya Pra-clang*, qui eſt celui que les Européens appellent *Barcalon*; il eſt chargé des Affaires étrangeres & du ſoin des Magazins du Roi. 6. L'*Oc-ya Pollatep*, qui a ſoin des revenus du Roi. 7. L'*Oc-ya Jombarat*, qui juge toutes les Affaires criminelles. Il y a outre cela l'*Oc-ya Pacdi*, qui eſt le Tréſorier du Roi. Ceux qui poſſedent ces grandes Charges, donnent avec l'agrément du Roi toutes les autres Charges du Royaume, & ſont reſponſables de toutes les fautes qui s'y commettent (*b*). Voyons ce que *La Loubere* dit de quelques-uns des grands Officiers.

Maha Ommarat.

Le *Maha Ommarat* (*) ou *Obarat* eſt Chef de la Nobleſſe, ou le premier Officier du Royaume. Il eſt comme une eſpece de Viceroi, qui repréſente le Roi, & fait les fonctions Royales en l'abſence de ce Prince, comme lorsqu'il eſt à la guerre. On l'appelle aujourd'hui *Tchaou Paya Maha Ommarat* (*c*).

Chacri.

Le *Chacri* a le département de toute la Police intérieure du Royaume; c'eſt à lui que reviennent toutes les affaires des Provinces, tous les Gouverneurs lui rendent compte immédiatement & reçoivent les ordres de lui: il eſt le Chef du Conſeil-d'Etat.

Callahom.

Le *Callahom*, nommé l'*Abaoum* par *Choiſy*, a le département de la Guerre, quoique le Roi puiſſe nommer pour Général qui il lui plait. Il a ſoin des places, des armes & des munitions; il donne tous les ordres qui regardent les Armées. Le commandement des éléphans, qui ſont eſtimés les principales forces du Roi de Siam, appartenoit autrefois au *Callahom*, mais du tems de *La Loubere* c'étoit un Emploi à part. Il y en a qui diſent que

(*a*) *Gervaiſe* Relat. de Siam. P. II. Ch. 9, 10.
(*b*) *Choiſy*, p. 292, 293.
(*c*) *La Loubere*, P. III. Ch. 10.

(*) C'eſt, ſemble-t-il, un nom compoſé du mot Indien *Maha*, qui ſignifie *Grand*, & d'*Omrah* ou *Omrat*, pluriel de l'Arabe *Amir*. Commandant, titre en uſage à la Cour du Grand-Mogol. & c'eſt delà que les Portugais ont fait ſelon les apparences leur nom de *Mandarin*, qu'ils donnent à tous les Officiers des Princes, à l'Orient de l'Hindouſtan.

que le Roi de Siam en nourrit juſqu'à dix-mille, mais c'eſt ce qu'on ne ſauroit ſavoir, parceque la vanité porte les Siamois à mentir pour faire honneur à leur Pays (*a*). Section II.

De la Nobleſſe & des Officiers-d'Etat à Siam.

Le *Pra Clang* ou *Barcalon* (*), dont le nom eſt compoſé de *Pra*, qui veut dire tout ce qui eſt reſpectable, & de *Clang*, Magazin, eſt le Miniſtre des Affaires étrangeres & le Surintendant du Commerce tant au dedans qu'au dehors, parceque les affaires étrangeres ſe réduiſent preſque toutes au Commerce. Il reçoit auſſi le revenu des villes (*b*).

Devoirs des Officiers.

Tous les Officiers qui ont part au gouvernement, & qui réſident dans la Capitale au nombre de trois-mille, ſont obligés de ſe rendre tous les jours au Palais, à moins qu'ils n'ayent permiſſion de s'abſenter, ſous peine d'être fouëttés avec des canes fendues, qui entrent bien avant dans les chairs. Plus les marques des coups ſont grandes & plus elles ſont honorables. Les femmes mêmes ne ſont pas exemptes de cette ſorte de flagellation pour des fautes très-légeres; & bien loin d'avoir honte d'en porter les marques, *Hamilton* en a vu qui faiſoient gloire de les montrer, ſe faiſant honneur que le plus grand Roi de la Terre eût daigné penſer à elles (*c*).

Leur Examen.

Le Roi de Siam examine ſes Officiers ſur le *Pra Tam Ra*, qui eſt le Livre qui contient tous leurs devoirs, & il fait châtier, même du bâton, ceux qui ne répondent pas aſſez bien, comme un Maître d'Ecole châtie ſes Ecoliers quand ils ne ſavent pas leur leçon.

Comment on reçoit les Ambaſſadeurs.

Un Ambaſſadeur par tout l'Orient n'eſt autre choſe qu'un Meſſager de Roi, & on ne le regarde point comme repréſentant la perſonne du Prince; on rend les principaux honneurs à la Lettre de créance dont il eſt porteur. C'eſt ainſi que pendant que la Lettre du Roi de France fut miſe dans un Balon du corps, l'Ambaſſadeur extraordinaire n'en eut point à ſon entrée. Les Orientaux ne mettent aucune différence entre Ambaſſadeur & Envoyé, & tout homme qui eſt porteur d'une Lettre de Roi eſt cenſé Ambaſſadeur. Ce qui prouve qu'ils regardent un Ambaſſadeur comme un ſimple Meſſager, c'eſt que dans l'audience de congé le Roi lui donne un Reçu de la Lettre qu'il lui a apportée; & ſi ce Prince fait réponſe il ne la lui donne pas, mais il l'envoye par ſes propres Ambaſſadeurs, qui ſont toujours au nombre de trois (*d*).

Comment ils ſont traités.

Tout Ambaſſadeur étranger eſt défrayé & logé par le Roi, & il peut pendant le tems de ſon Ambaſſade faire commerce, mais il ne peut traiter d'aucune affaire, qu'il n'ait rendu ſa Lettre de créance, & communiqué ſes Inſtructions en original, de quoi on diſpenſa cependant ceux de France. L'Ambaſſadeur ne peut entrer dans la Capitale qu'il n'aille tout droit à l'audience, ni y demeurer après l'audience de congé; en ſortant de cette audience il ſort de la ville, & il n'eſt plus reçu à rien négocier.

C'eſt

(*a*) *La Loubere*, P. III. Ch. 7.
(*b*) *Ibid.* Ch. 9.
(*c*) *Hamilton*, Vol. II. p. 178. *Choiſy*, p. 294.
(*d*) *La Loubere*, l. c. Ch. 15.

(*) *Hamilton* & d'autres l'appellent *Barcalong*, comme ſi c'étoit la même choſe que *Barcalonga*; à l'imitation de cela les Portugais ont corrompu *Praclang*.

SECTION II. *De la Nobleſſe & des Officiers d'Etat à Siam.*

C'eſt pourquoi la veille de l'audience de congé le Roi lui fait demander, s'il n'a plus rien à propoſer, & dans l'audience il lui demande s'il eſt content.

Audiences.

Les audiences ſolemnelles ſe donnent toujours dans la Capitale, avec beaucoup de magnificence, ſur-tout la premiere: hors de-là toute audience eſt cenſée particuliere & ſans de véritables cérémonies. L'uſage eſt dans toutes les audiences que le Roi parle le premier; dans celles de cérémonie ce qu'il dit ſe réduit à un certain nombre de queſtions, à peu près toujours les mêmes, après quoi il dit à l'Ambaſſadeur de s'adreſſer au Barcalon pour toutes les propoſitions qu'il aura à faire. Le Roi du tems de *La Loubere* n'aimoit point les longues harangues, ce Prince croyoit que plus un Ambaſſadeur parloit longtems, moins il l'honoroit. Après que le Roi a parlé à l'Ambaſſadeur, il lui fait donner de l'Arek & du Bétel, & une veſte dont il ſe revêt ſur le champ, & quelquefois un ſabre & une chaîne d'or.

Quelque peu de cas que les Princes d'Orient faſſent de la perſonne des Ambaſſadeurs, ils ſe font un grand honneur de recevoir des Ambaſſades, & de n'en envoyer que le moins qu'ils peuvent, parcequ'ils les regardent comme une eſpece d'hommage, & par cette raiſon ils retiennent les Miniſtres Etrangers à leur Cour, autant qu'il leur eſt poſſible (*a*).

SECTION III.

Du Roi; ſon Autorité, ſes Forces, ſes Revenus, & du Commerce.

SECTION III. *Du Roi de Siam, ſon Autorité, ſes Forces &c.*

LE pouvoir des Rois de Siam eſt entierement deſpotique. Il n'eſt pas aiſé de ſavoir leur nom, que l'on cache ſuperſtitieuſement de peur de quelque maléfice. D'autres diſent que les Rois n'ont de nom qu'après leur mort, & que c'eſt leur ſucceſſeur qui le leur donne (*b*). *Choiſy* dit que perſonne n'oſeroit prononcer le nom du Roi (*c*).

On cache le nom du Roi.

Outre que le Roi de Siam eſt parent des Aſtres, c'eſt un Dieu en Terre (*), à la Cour duquel réſident la juſtice, la clémence, & la bienveillance pour le genre humain; titres auxquels on en ajoute pluſieurs autres auſſi extravagans, & qui finiſſent par celui de Roi de l'éléphant blanc, que le Roi du Pegu, non moins avide de titres faſtueux, lui diſpute néanmoins (*d*).

Titres.

En parlant du Roi, les Siamois le nomment *Pra Maha Craſſat: Pra* ſignifie *reſpectable; Maha*, veut dire *Grand*, & *Craſſat, vivant*. Les Portugais ont cru que *Pra* ſignifie *Dieu*, & que les Siamois appelloient leur Roi *le grand Dieu vivant*. Ces mots ſont pris de la Langue Balie, la Langue ſavante des Siamois, qu'ils n'entendent pas toujours bien eux-mêmes (*e*). Comme les Portugais ont donné auſſi le titre de Roi à quelques Gouverneurs,

(*a*) *La Loubere*, P. III. Ch. 15.
(*b*) *Ibid.* Ch. 13.
(*c*) *Choiſy*, p. 294.
(*d*) *Hamilton*, Vol. II. p 176.
(*e*) *La Loubere* P. I. Ch. 2.

(*) *Pinto* dit que le titre ſouverain du Roi eſt *Pra Chaou Sakon; le ſaint membre de Dieu.*

neurs, tels que ceux de Tenaſſerim, de Porſelouc, de Pipeli & d'autres villes; ils ont donné le titre d'Empereur au Roi de Siam, parceque les Eſpagnols ont cru de tout tems que le titre d'Empereur doit ſe donner aux Rois qui ont d'autres Rois pour feudataires, & par cette ſeule raiſon quelques Rois de Caſtille ont porté le titre d'Empereur (*a*).

Section III. *Du Roi de Siam, ſon Autorité, ſes Forces &c.*

Le Roi de Siam aimoit à paſſer pour homme d'eſprit & pour fin. Quand ſes femmes & ſes courtiſans vouloient le flatter au dernier point, ils ne lui diſoient pas qu'il étoit un Héros ou le plus grand Capitaine du Monde, mais qu'il avoit toujours été plus fin que tous les Princes avec qui il avoit eu affaire (*b*).

Ses Femmes.

Les Rois de Siam épouſent aſſez ſouvent leur propre ſœur, & c'étoit le cas du Roi qui regnoit du tems de *La Loubere*. Les autres femmes de ce Prince, qu'on appelle en général *Tchaou Vang* ou *Dames du Palais*, obéiſſent à cette Princeſſe, & la regardent comme leur Souveraine. Elle eſt leur Juge, & les fait châtier quand elles ſont en faute, parcequ'elles ne peuvent ſortir pour plaider ailleurs, de tems en tems on prend des filles à Siam pour le ſervice du *Vang*, ou pour être concubines du Roi; mais comme les Siamois ne donnent leurs filles que par force, ils les rachetent tant qu'ils peuvent pour de l'argent. De ſorte que ſouvent on enleve des filles ſimplement pour rançonner les parens. Si l'on a pluſieurs femmes dans ce Pays-là, c'eſt plutôt par magnificence que par débauche; le Roi qui regnoit lors des Ambaſſades des François, n'en avoit que huit ou dix en tout, non par continence, mais par épargne.

La Reine.

La Reine a ſes éléphans & ſes balons, & des Officiers pour en avoir ſoin, & pour l'accompagner quand elle ſort, mais il n'y a que ſes femmes & ſes eunuques qui la voyent; elle ne ſort que dans une chaiſe fermée avec des rideaux, qui lui permettent de voir ce qu'elle veut, ſans être vue: on l'évite ſi l'on peut, ſinon on lui tourne le dos en ſe proſternant quand elle paſſe. Elle a ſon magazin, ſes vaiſſeaux & ſes finances. Elle fait commerce, auſſi bien que le Roi, tant au dedans qu'au dehors du Royaume.

La Succeſſion à la Couronne.

Ce ſeroit le fils ainé de la Reine qui devroit toujours ſuccéder à la couronne ſelon la Loi. Néanmoins, parceque les Siamois ont de la peine à concevoir que le plus âgé ſe proſterne devant le plus jeune, il arrive ſouvent que la force plutôt que la Loi en décide; quelquefois auſſi le Roi laiſſe la couronne au fils de quelque concubine favorite. Les Filles ne ſuccedent point, à peine ſont-elles regardées comme libres (*c*).

Gardes du Roi.

Le Roi a pluſieurs ſortes de Gardes. Les premiers ſont ceux qu'on appelle *Bras-peints*, qui ſont au nombre d'environ ſix-cens dans le Palais. Ils veillent à la ſureté de la perſonne du Prince, & lui ſervent d'exécuteurs; c'eſt la ſeule Garde à pied qu'il a. Mais dans les jours de cérémonie il fait mettre ſes eſclaves ſous les armes. Autrefois les Rois de Siam avoient une Garde Japonnoiſe, compoſée de ſix-cens hommes; mais parceque ce petit nombre d'Etrangers ſeuls faiſoient trembler tout le Royaume quand ils le vouloient, le pere du Roi, qui regnoit du tems de *La Laboure*, après s'être

(*a*) *La Loubere*, P. III. Ch. 2. (*b*) *Ibid.* l. c. Ch. 25. (*c*) *Ibid.* Ch. 13.

SECTION III.

Du Roi de Siam, ſon Autorité, ſes Forces &c.

s'être ſervi d'eux pour envahir le Trône, trouva moyen de s'en défaire plus par adreſſe que par force.

La Garde à cheval eſt compoſée de gens de Laos & d'un autre Pays voiſin, dont la Capitale s'appelle *Meen*, qui le ſervent par corvées. Outre cela le Roi de Siam à une Garde à cheval étrangere de cent trente Maîtres, qui conſiſte premierement en deux Compagnies de trente Maures de l'Hinduſtan, qui ont parfaitement bonne mine, mais qui paſſent pour être fort poltrons. Secondement en une Compagnie de vingt Tartares-Chinois, redoutés pour leur courage. Et enfin en deux Compagnies de vingt-cinq hommes chacune de Rajepûtes, ou d'Indiens Payens, célebres auſſi par leur courage. Le Roi fournit à toute cette Garde des armes & des chevaux, & outre cela chaque Maure lui coûte environ cinq-cens-quarante livres de France par an, & une veſte d'étoffe de laine rouge. Chacun des deux Capitaines Maures a huit-cens-quarante livres, & une veſte d'écarlate. Les Rajepûtes ſont ſur le même pied, mais chaque Tartare Chinois ne lui coûte que quarante-cinq livres par an, & leur Capitaine cent-douze (*a*).

Les Femmes le ſervent.

Les véritables Officiers de la Chambre du Roi ſont les femmes; il n'y a qu'elles qui ayent droit d'y entrer; elles font ſon lit & ſa cuiſine; elles l'habillent & le ſervent à table; elles ne ſortent jamais qu'avec le Roi; on dit qu'il n'a que huit ou dix eunuques tant blancs que noirs (*b*).

Proceſſion par terre.

Le Roi de Siam donne tous les ans, au mois de Septembre, ſa bénédiction à ſes ſujets; il ſe promene alors par la ville avec un nombreux train d'Eléphans, ornés de leurs plus riches harnois, & accompagnés de Muſique. L'Eléphant blanc (*), ou couleur de crême, eſt de cette cavalcade. *Hamilton* a vu pluſieurs de ces animaux à *Bangarie*, village dans le voiſinage de *Joncſeylân*, qui étoient auſſi blancs que lui. Pendant toute cette proceſſion le peuple eſt proſterné juſqu'à ce que le Roi ſoit paſſé, après quoi il peut le regarder par derriere ou de côté.

Par eau.

Au mois de Novembre ce Monarque ſe fait voir auſſi ſur la Riviere dans un Balon, de trente ou quarante verges de long, d'environ deux de large, & de deux pieds de profondeur. Le Roi eſt aſſis ſur un Trône, qui eſt au milieu, de ſept pieds de haut & couvert d'un riche dais; les plus grands Seigneurs ſont au bas. Cinquante ou ſoixante Pagayeurs, en veſtes couleur de chair, avec de beaux bonnets ou turbans en tête font avancer le Balon. Plus de mille autres grands Balons, outre pluſieurs milliers de Balons

(*a*) *La Loubere*, Ch. 11. *Choiſy* p. 292. (*b*) *Ibid.* Ch. 13.

(*) Les Siamois font grand cas des éléphans, & ſur-tout des blancs. Le Roi de Siam en nourrit toujours un de cette couleur dans ſon Palais. Celui que M. *De Chaumont* vit étoit mort. Il en naquit, diſoit-on, un autre dans les forêts le 9 de Décembre 1687, peu avant le départ de *la Loubere*, mais il n'en vit point. Ils ne ſont pas tout-à-fait blancs, mais de couleur de chair; ce qui fait que *van Vliet* l'appelle l'éléphant blanc & rouge. Les Siamois diſent, que ces animaux qui ſont rares, ne ſe trouvent que dans les forêts de leur Pays, & ils croyent que l'ame de quelque Prince y eſt logée. *La Loubere*, P. III. Ch. II. Le *P. Tachard* vit à une lieue de Siam un petit éléphant blanc, un peu plus gros qu'un bœuf, qu'on deſtinoit à être le ſucceſſeur de celui qui étoit dans le Palais, que l'on diſoit avoir près de trois-cens ans. *Voyag. de Siam.* L. IV. p. m. 205. M. *De Chaumont* ne dit rien de ſon âge, & il étoit mort avant l'arrivée de *la Loubere* deux ans après.

Digitized by Google

lons ordinaires ſuivent le Roi, de ſorte que la Riviere eſt couverte de bâtimens l'eſpace de cinq ou ſix milles, excepté proche du Balon du Roi, auquel on laiſſe un demi mille de large pour ſe mouvoir. Vers les quatre ou cinq heures du ſoir, il va avec ſon Balon à un Temple, qui eſt à peu près à trois milles de la ville, de l'autre côté de la Riviere: là les Prêtres font des prieres pour lui, & lui préſentent deux verges & demie de toile de cotton, qui doit avoir été filée & fabriquée le jour même que le Roi vient la recevoir. Il fait de ſon côté quelques libéralités, & après le coucher du Soleil il ſe rembarque & retourne en cérémonie au Palais. Ce qui l'oblige à honorer ce jour-là la Riviere & ſes ſujets de ſa préſence, c'eſt pour commander à l'eau de ne pas monter au-delà du nombre de pouces, ni pendant plus de jours qu'il ne marque; mais quelquefois elle ne reſpecte guere ſon ordre (*a*).

Section III. *Du Roi de Siam, ſon Autorité, ſes Forces &c.*

La défiance où le Roi de Siam vit paroît par les précautions qu'il prend pour empêcher les Grands de cabaler en ſecret, par le ſoin de tenir toujours les portes du Palais fermées, de ne permettre à perſonne d'y entrer avec des armes, & de les ôter à ſes propres Gardes. Une arme à feu lâchée par hazard ou autrement, aſſez près du Palais pour que le Roi l'entende, eſt un crime capital (*b*).

C'eſt une Loi établie pour la ſureté du Roi, que les Courtiſans ne ſe rendent aucune viſite ſans ſa permiſſion expreſſe; quand ils ſe rencontrent il faut qu'ils ſe parlent haut, & en préſence d'un tiers, tant ces Monarques ſont jaloux. En un mot tout le monde eſt délateur à Siam, & il eſt ordonné à chacun ſous peine de mort de rapporter tout ce qu'il entend dire qui intéreſſe le Roi. Cependant celui qui regnoit en 1687, n'étoit pas trop prompt à ſe fier aux rapports; il vouloit ordinairement deux témoins, & pour mieux connoître la vérité il avoit par-tout nombre d'eſpions ſecrets. Ces précautions ſont très-propres à prévenir les cabales; mais ſi les Rois de Siam ſont peu habiles ou négligens, il n'y a point de Loi qui les mette en ſureté (*c*). Il ſemble auſſi que le Roi ne doit pas courir aiſément riſque d'être trompé; auſſi dire qu'il l'a été, eſt crime de trahiſon, comme on l'a vu plus haut. *Défiance du Roi.*

Avec tout cela il eſt aiſé qu'il ſoit trompé, car tout délateur eſt malhonnête homme; d'ailleurs les Princes Indiens aiment ſi fort la flatterie, qu'ils ne croyent pas devoir entendre ce qui peut leur déplaire; delà vient que les Courtiſans s'étudient à déguiſer leurs véritables ſentimens, comme le Prince cache ce qu'il penſe. On ne lui dira pas une méchante nouvelle tout d'un coup, ou qu'il lui manque quelque choſe, il en eſt informé peu à peu. On ne lui dira pas qu'il faut changer une choſe qu'il a mal faite, mais on lui perſuadera de la faire encore meilleure par quelque côté qui ne ſera qu'un prétexte. Par cette façon ambigue de lui propoſer les choſes, ils évitent le danger qu'il y a à lui donner de mauvais conſeils, ou, ce qui revient à la même choſe, des conſeils qui ne réuſſiſſent pas (*d*). *Il eſt aiſément trompé.*

La jalouſie de ces Princes les rend cruels envers leurs propres freres, comme on l'eſt dans les autres Pays de l'Aſie; ils les eſtropient de pluſieurs façons, *Politique cruelle contre leurs Freres.*

(*a*) *Hamilton*, ubi ſup. p. 176.
(*b*) *La Loubere* P. III. Ch. 14.
(*c*) *Ibid.* l. c. Ch. 14.
(*d*) *Idem* ibid.

SECTION III. *Du Roi de* Siam, *ſon Autorité, ſes Forces &c.*

çons, ils leur font perdre ou débiliter la vue par le feu, ils les rendent impotens par la diſlocation des membres, ou hébétés par des breuvages.

Il eſt vrai que le poids onéreux de ce Gouvernement deſpotique tombe plutôt ſur les Grands, que ſur le peuple, qui jouit d'une liberté & d'agrémens qui ſont inconnus à ceux d'un rang élevé; les petits ne ſont pas même auſſi expoſés à l'oppreſſion de leurs Supérieurs, qu'ils le ſont ailleurs, parceque les voyes de porter des plaintes au Prince ſont toujours ouvertes; de ſorte qu'elles manquent rarement de venir à ſa connoiſſance, nonobſtant tous les artifices des Miniſtres.

Egards pour le Peuple.

Inconvéniens du Deſpotiſme.

Cependant, comme ces Monarques ſi abſolus accablent les peuples d'impôts, autant que les Grands du poids de leur autorité, il n'ont l'amour ni des uns ni des autres; en ſorte que ſi un Uſurpateur ou un Rebelle vient à les attaquer, leurs ſujets ne s'intéreſſent point à leur défenſe, parceque leur condition ne ſera pas plus fâcheuſe ſous l'un que ſous l'autre. L'exercice de l'autorité, au-lieu d'être partagé entre les Miniſtres & les Magiſtrats, étant réuni dans le Prince, il n'y en a point hors de lui qui le défende au beſoin. Comme elle dépend entierement de ſon ſceau qu'il ne confie à perſonne, & de ſon tréſor, & que l'on peut ſe ſaiſir de l'un & de l'autre, quiconque s'en rend maître n'a point de peine à détrôner le Prince regnant (*a*).

Forces du Roi de Siam.

Le Roi de Siam n'a d'autres Troupes entretenues que ſa Garde étrangere. Les armées ſont compoſées des milices, qui ſont obligées à ſix mois de ſervice, de ſorte que les Garniſons ſont des gens qui ſe relevent les uns les autres. Comme les Siamois n'ont point de chevaux, le Roi n'en ayant tout au plus que deux-mille, leurs armées ne conſiſtent qu'en Eléphans, & en Infanterie nue & mal armée. Voici quel eſt leur ordre de bataille & de campement. Ils ſe rangent ſur trois lignes, dont chacune eſt compoſée de trois gros bataillons quarrés; le Roi ou le Général ſe tient dans le bataillon du milieu, & chaque Chef des autres ſe met au centre de celui qu'il commande. Si les neuf bataillons ſont trop gros, ils ſont diviſés chacun en neuf moindres (*b*).

Ses Eléphans.

L'Armée étant ainſi rangée, chacun des neuf bataillons a ſeize éléphans mâles derriere lui; ils les appellent éléphans de guerre, & chacun d'eux porte ſon étendard particulier, & eſt accompagné de deux femelles, & les uns & les autres ſont montés de trois hommes armés. Outre cela il y a des éléphans de bagage. Ils comptent fort ſur les éléphans dans les combats, quoique cet animal, n'ayant ni mords ni bride, ne puiſſe être gouverné ſurement, & qu'il revienne ſouvent ſur ſes Maîtres quand on le bleſſe. D'ailleurs il craint ſi fort le feu, que quelque ſoin qu'on prenne de l'y faire, il ne s'y accoutume preſque jamais. Le combat commence par les décharges de l'artillerie, qui n'eſt pas nombreuſe; ſi elle ne le termine pas, ils ſe mettent à portée de ſe ſervir de la mouſquetterie & des fleches, mais jamais ils n'en viennent à la mêlée. D'ailleurs, comme leur Religion leur inſpire l'horreur du ſang, pour ne pas tuer ils ne tireront point directement les uns contre les autres, mais plus haut; & néanmoins ils tâchent

Maniere de combattre des Siamois.

(*a*) *La Loubere*, ibid. (*b*) *Ibid* P. III. Ch. 8.

chent de faire retomber ces coups perdus sur les ennemis, afin de les obliger à se retirer, ce que l'un des deux partis ne tarde pas beaucoup à faire, pour peu qu'il sente pleuvoir les traits & les balles. Il est vrai que s'il est question d'arrêter des troupes qui viennent sur eux, ils tirent plus bas, afin que si les ennemis approchent, ce soit leur faute de s'être mis à portée d'être tués; car l'ordre que le Roi de Siam donne à ses troupes est, *ne tuez point*, c'est-à-dire à moins que la nécessité ne vous y oblige. Quant aux sieges ils en sont tout-à-fait incapables; aussi n'attaqueront-ils jamais de vive force une place tant soit peu fortifiée, mais seulement par trahison ou en l'affamant.

Section III. *Du Roi de Siam, son Autorité, ses Forces &c.*

Il évitent l'effusion du sang. Courage d'un François.

En un mot les Armées Siamoises & celles des Pays voisins, où la doctrine de la Métempsychose est reçue, ne songent qu'à faire des esclaves; leur façon ordinaire de faire la guerre est d'entrer sur les terres les uns des autres, & d'emmener des villages entiers en captivité. Un Provençal, nommé *Cyprien*, servoit en qualité de Canonier dans une expédition contre *Tchaou-Meïiang*, ou, si l'on veut, contre le Roi de Singor, sur la Côte Occidentale du Golphe de Siam, à quelques lieues au Nord de Patane; comme on lui défendoit de tirer droit, il ne douta pas que le Général Siamois ne trahît le Roi son Maître; lassé de voir des armées en présence sans en venir aux mains, *Cyprien* résolut d'aller prendre le Roi de Singor dans sa tente. Il passa donc une nuit dans le camp ennemi, & fit son coup, par lequel il termina une guerre de plus de vingt ans. Le Roi de Siam voulut recompenser ce service d'une quantité de bois de Sapan, mais par quelque intrigue de Cour il n'eut rien, & se retira à Surate, où il entra au service de la Compagnie de France (*a*).

Les Siamois sont peu propres à la Guerre.

Dans le fonds cette façon de faire la guerre est assortie au caractere timide des Siamois, il ne faut que la vue d'une épée nue pour en mettre cent en fuite; il ne faut même que le ton ferme d'un Européen qui porte une épée à son côté, ou une cane à la main, pour leur faire oublier les ordres les plus exprès de leurs Supérieurs (*); pour tout dire ces Peuples n'ont point de courage, & on en peut dire autant de tout homme né aux Indes, encore qu'il soit né de parens Européens, ce dont les Portugais sont une bonne preuve; ce qui fait croire à *La Loubere*, que si une Société de Marchands Hollandois n'eut pas de peine à les vaincre, de même si d'autres Européens alloient chercher les Hollandois nés aux Indes, ils ne les trouveroient pas plus braves. Suivant lui les Pays extrêmement chauds ne sont pas propres à nourrir le courage, qui se rencontre plutôt dans les climats tempérés. Outre la chaleur du climat & les alimens pituiteux, le Gouvernement despotique contribue à amollir & à abbattre les Siamois.

Il

(*a*) *La Loubere* ibid.

(*) Les Hollandois ont cru devoir imiter les Portugais, en traitant les Indiens avec beaucoup de hauteur & peu de confiance; parcequ'en effet ces Peuples nourris dans un esprit de servitude, sont soumis à ceux qui les traitent avec hauteur, & insolens envers ceux qui les ménagent. Le Roi de Siam disoit de ses sujets, qu'ils sont du naturel des singes, qui tremblent tant que l'on tient le bout de leur chaine, & qui ne reconnoissent plus de Maître dès que la chaine est lâchée. *La Loubere*, P. III. Ch. 15. p. m. 333, 334.

SECTION III. *Du Roi de Siam, ſon Autorité, ſes Forces &c.*

Il n'y a proprement point de places fortifiées dans le Royaume de Siam; les places qu'ils ont ſont petites & mauvaiſes, & ſoutiendroient à peine la premiere inſulte de nos ſoldats. La raiſon qui empêche les Siamois d'avoir des places bien fortes, eſt la crainte de les perdre, & de ne pouvoir les reprendre; & quand même ils voudroient en fortifier, ils ne ſauroient comment s'y prendre. Quelques années avant l'Ambaſſade de *La Loubere*, le Roi de Siam voulant faire conſtruire un Fort de bois ſur la frontiere du Pegu, ne put trouver de plus habile Ingénieur qu'un nommé Frere *René Charbonneau*, qui étoit au ſervice des Miſſions étrangeres, & qui n'y entendoit rien. Mais le Roi voulut abſolument qu'il l'entreprît, & recompenſa ſon ouvrage, tel quel, du Gouvernement de Jonſalam, qu'il occupa pendant trois ou quatre ans, & dont il s'acquitta avec beaucoup d'approbation. Les François bâtirent depuis des Forts à Bancok.

Ils n'ont point de Forteresſes.

Leur foibleſſe ſur mer.

Le Roi de Siam eſt encore plus foible ſur mer que ſur terre. A peine a-t-il cinq ou ſix petits vaiſſeaux, dont il ſe ſert principalement pour le Commerce, & qu'il arme quelquefois en courſe contre ceux avec leſquels il eſt en guerre; mais les Officiers & les matelots à qui il les confie, ſont étrangers; juſques vers le tems des Ambaſſades Françoiſes il s'étoit ſervi d'Anglois & de Portugais, mais enſuite il y employa auſſi des François. Il ne ſe propoſe jamais dans ſes guerres par mer que des repreſailles ſur quelqu'un de ſes voiſins, qui lui aura fait quelque tort dans le Commerce. Ses Corſaires ont auſſi ordre de ne tuer perſonne, mais ils peuvent uſer de toutes les ſupercheries poſſibles pour faire des priſes. Outre ces vaiſſeaux, qui ſervent à deux uſages, le Roi de Siam a cinquante ou ſoixante Galeres, qui ne ſont que de médiocres batteaux à un pont; elles ont des ancres de bois, & portent cinquante ou ſoixante hommes pour ramer & pour combattre; il n'y en a qu'un à chaque rame, & il eſt obligé de ramer debout, parceque la rame eſt courte pour être légere, & qu'elle n'atteindroit pas à l'eau, ſi on ne la tenoit preſque toute droite. Ces Galeres ne vont ſeulement que le long des côtes du Golphe de Siam (*a*).

Revenus du Roi.

Les Revenus du Roi de Siam ſont de deux ſortes, ceux des Villes & ceux de la Campagne. Ils ſe réduiſent tous aux chefs ſuivans. 1. Sur les Terres cultivées; ceux qui ne labouroient point, ne payoient rien, mais le Roi qui regnoit en 1687, exigeoit les droits de ceux qui négligeoient la culture des terres. Par la même raiſon il étoit diſpoſé à donner des terres aux étrangers qui voudroient s'établir dans ſes Etats, & des bêtes pour les cultiver. 2. Sur les Batteaux ou Balons. 3. Les Douanes ſur tout ce qui entre ou ſort par mer, & ſur les vaiſſeaux à proportion de leur capacité. 4. Des Droits ſur l'Arak ou l'Eau de vie de riz, ou plutôt ſur chaque fourneau où on le fait; ceux qui le vendent en gros & en détail payent auſſi. 5. Droits ſur les arbres fruitiers, tels que ceux qui portent le Durion, le Bétel, ſur l'Arekier, ſur les Cocotiers, les Orangers, les Manguiers, les Mangouſtaniers & les Pimentiers: il n'y a point de droit ſur le poivre, pour en encourager la culture. 6. Les Confiſcations & les Amendes.

(*a*) *La Loubere*, ubi ſup. Ch. 18.

des. 7. Six mois de corvées par an de chacun de ſes ſujets, qui ſe convertiſſent ſouvent ou en argent ou en denrées & marchandiſes. SECTION III.

D'ailleurs ce Prince a en divers endroits de ſes Etats des jardins & des terres, qu'il fait cultiver comme ſon domaine particulier. Il en fait recueillir & garder les fruits ſur les lieux pour l'entretien de ſa maiſon & pour la nourriture de ſes eſclaves, & il vend le reſte. On peut conſidérer comme un revenu caſuel les préſens qu'il reçoit, les dons que ſes Officiers lui font en mourant, ou ce qu'il prend de leur ſucceſſion, & enfin les droits extraordinaires qu'il leve ſur ſes ſujets, pour l'entretien des Ambaſſadeurs étrangers, & pour la conſtruction des Forteresſes & des autres ouvrages publics. *Du Roi de Siam, ſon Autorité, ſes Forces &c.* — *Son Domaine.*

Le Roi de Siam a tâché de groſſir ſes revenus par le commerce qu'il fait avec ſes ſujets & avec les Etrangers. Il s'en eſt effectivement emparé entierement, & on peut dire qu'il eſt le ſeul Marchand de ſon Royaume. Il ne ſe contente pas de vendre en gros, il a des boutiques dans les Bazars pour vendre en détail. La principale choſe qu'il vend à ſes ſujets ſont des toiles de coton, & il les répand dans ſes magazins des Provinces. Ses prédéceſſeurs n'y en envoyoient que de dix en dix ans, & quand la quantité qu'ils avoient envoyée étoit débitée, les particuliers avoient la liberté d'en faire commerce le reſte du tems; mais du tems de *La Loubere* il en fourniſſoit toujours, & quand il y en avoit trop dans les magazins, il forçoit ſes ſujets à habiller les enfans avant l'âge accoutumé. Avant que les Hollandois euſſent pénétré dans le Royaume de Laos, & en d'autres Pays voiſins, le Roi de Siam y faiſoit tout le commerce des toiles. Il vend auſſi le Calin, l'yvoire, le ſalpêtre, le plomb, le bois de Sapan, l'Arak, & les peaux de bêtes, mais il eſt obligé par un Traité fait avec les Hollandois de leur vendre toutes les peaux. Le ſouphre, la poudre & les armes ſont des marchandiſes de contrebande, qui ne peuvent être vendues ni achetées qu'au ſeul magazin du Roi. Pluſieurs de ces choſes ſe vendent néanmoins ſecrettement aux Hollandois. *Commerce de Siam.*

Le reſte du commerce eſt permis à tout le monde, comme celui du riz, du poiſſon, du ſel, du ſucre noir, du ſucre candi, de l'ambregris, du fer, du cuivre, de la cire, de la gomme dont on fait le vernis, de la nacre de perles, de ces nids d'oiſeaux qu'on mange, de la gomme-goutte, de l'encens, de l'huile, du coco, du coton, de la canelle, du Nenuphar, qui n'eſt pas exactement comme celui de France, de la caſſe, des tamarins, & de pluſieurs autres choſes.

On dit que le revenu du Roi de Siam monte à préſent à ſix-cens mille écus, au-lieu qu'il ne montoit autrefois qu'à douze-cens mille livres (*) (*a*).

(*a*) *La Loubere* P. III. Ch. 9. *Choiſy*, p. 291.

(*) *Pinto* dit que de ſon tems, vers l'an 1546, le revenu ordinaire étoit de douze millions d'or; & que ce qui venoit d'ailleurs montoit au-delà.

CHAPITRE X.

Hiſtoire de Siam.

SECTION I.

Anciens Rois de Siam: *Etat moderne*; Guerres *avec* Chiamay *& le* Pegu; *Roi empoiſonné par la Reine en* 1545.

SECTION I. *Anciens Rois de* Siam, *Etat Moderne* &c.

L'HISTOIRE Siamoiſe eſt pleine de fables; & les Livres qui en traitent ſont rares, parceque l'on prétend qu'ils affectent de les cacher; mais *La Loubere* doute que cette raiſon ſoit fondée, puiſque les Chinois, que les Siamois imitent en bien des choſes, ne ſont pas ſi jaloux de leur Hiſtoire. Quoi qu'il en ſoit, ceux qui ſont parvenus à lire quelque choſe de celle de Siam, aſſurent qu'elle ne remonte pas bien haut avec quelque caractere de vérité. Ce que les Siamois racontent de leurs Rois & de l'Origine de leur Monarchie eſt fort ſec, & revient en ſubſtance à ce qui ſuit.

L'Hiſtoire Siamoiſe *eſt fabuleuſe. Et très-imparfaite. Abrégé de cette Hiſtoire.*

Leur premier Roi s'appelloit *Pra Poat honne ſourritep pennaratui ſonanne bopitra.* Le premier lieu où il tint ſa Cour ſe nommoit *Tchaï pappe Mahanacon*, dont *La Loubere* ignoroit la ſituation; & il commença à regner en 1300 à compter de leur Epoque, qui commence à la mort de *Sommona-Codom*, l'an 544 avant J. C. quoique *La Loubere* ſoit d'opinion que cette Epoque a un tout autre fondement. Dix autres Rois lui ſuccéderent, dont le dernier, nommé *Ipoïa ſanne Thora Theſma Teperat*, transféra ſon Siege Royal à la ville de *Taſoo Nacorà Loïang*, qu'il avoit fait bâtir, & dont la ſituation étoit auſſi inconnue à *La Loubere*. Le douzieme Roi après *Ipoïa ſanne*, qui s'appelloit *Pra Poa Noome Thele Seri*, obligea tout ſon peuple en
1187 de J. C. 1731 à le ſuivre à *Locontay* (*), d'où il vint bâtir & habiter *Pipeli* ſur une Riviere dont l'embouchure eſt à deux lieues au couchant de la plus occidentale embouchure du Menam. Quatre autres Rois lui ſuccéderent, dont *Rhamatilondi*, le dernier des quatre, commença de bâtir la ville de *Siyuthia* ou *Siam* en 1894, & y établit ſa Cour. Le Roi qui regnoit en 1689
1350. étoit le vingt-cinquieme depuis *Rhamatilondi*; ainſi les Siamois comptent cinquante-deux Rois dans l'eſpace de 934 ans, mais qui n'ont pas tous été d'un même ſang (*a*).

Voilà tout ce que nous ſavons de l'Hiſtoire de Siam, par ceux qui ont voyagé dans ce Pays, juſques vers le milieu du ſeizieme ſiecle, que le Royaume de Siam commença à être connu par les guerres qu'il eut avec le Pegu & les Royaumes voiſins. Le premier qui en parle eſt *Mendez Pinto*,

(*a*) *La Loubere* P. I. Ch. 3.

(*) Ville ſituée ſur une Riviere qui deſcend des montagnes de Laos, & ſe jette dans le Menam, un peu au deſſous de Porſelouc, d'où Locontaï eſt éloignée de quarante ou cinquante lieues.

to, dont on a ſujet de ſe défier à bien des égards, mais que nous ſommes obligés de ſuivre faute de meilleur guide. Section I.

Anciens Rois de Siam, Etat moderne &c.

Suivant ce Voyageur, le Roi de Siam, qu'il ne nomme point, tenoit ſa Cour en 1546 à *Odiaa* ou *Siyuthia*, c'eſt-à-dire à Siam. Pendant que *Pinto* étoit dans cette ville, on y reçut avis que le Roi de *Chiammay*, ligué avec les Timocoubos, les Lahos & les Gaeos, Peuples puiſſans qui habitoient au Nord-Eſt au deſſus de Kapimper & de Balliloco (†), avoit formé le ſiege de *Quiterwan*, qu'il y avoit fait périr trente-mille hommes, & entre autres *Oya Kapimper*, Gouverneur & Lieutenant-Général de toute la Province.

Le Royaume de Siam attaqué par le Roi de Chiammay.

Cette nouvelle cauſa tant d'allarme, que le Roi de Siam paſſa d'abord la Riviere, & alla camper de l'autre côté ſous des tentes; il fit publier enſuite dans la Capitale un ordre à tous ceux qui étoient en état de porter les armes, de ſe rendre auprès de lui dans l'eſpace de douze jours, ſous peine d'être brûlés vifs avec infamie pour leurs deſcendans, & confiſcation de tous leurs biens. Les Etrangers mêmes ne furent pas diſpenſés de prendre les armes, & n'obtinrent pour alternative que la liberté de quitter le Royaume dans l'eſpace de trois jours. Le Roi fit inviter particulierement les Portugais à s'armer & à le ſuivre, comme étant les ſeuls à qui il pût confier la garde de ſa perſonne, avec de grandes promeſſes de faveur, & ſur-tout d'une permiſſion de bâtir des Egliſes dans ſon Royaume. Des offres ſi avantageuſes en déterminerent ſix-vingt, de cent-trente qu'ils étoient, à ſuivre le Roi à la guerre, & *Pinto* fut du nombre. Au bout de douze jours, le Roi partit avec une armée de quatre-cens-mille hommes, parmi leſquels il y avoit ſoixante-dix-mille Etrangers. Ils s'embarquerent ſur trois-cens *Seroos*, *Lauleas* & *Jangas*, en ſorte qu'ils ſe rendirent en neuf jours à *Suropiſem*, ville frontiere, à douze ou treize lieues de *Quiterwam*, que l'ennemi aſſiégeoit. Le Roi de Siam s'y arrêta ſept jours, pour attendre quatre-mille éléphans qui venoient par terre. Dans ces entrefaites il apprit que la place étoit fort preſſée par l'ennemi; qu'il avoit deux-mille bâtimens ſur la Riviere, avec une armée de terre de trois-cens-mille hommes, parmi leſquels il ſe trouvoit quarante-mille chevaux, mais point d'éléphans.

Défaite des Ennemis.

Sur cet avis le Roi partit de Suropiſem avec ſon armée, qui étoit groſſie juſqu'à cinq-cens-mille hommes. On marcha trois jours, ne faiſant que quatre ou cinq lieues par jour, & enfin ils arriverent dans la vallée de *Siputay*, à une lieue & demie du camp ennemi. L'armée & les éléphans furent rangés en ordre de bataille par les trois Maîtres-de-camp, dont deux étoient Turcs & le troiſieme étoit un Portugais nommé *Dominigos de Seixas*; elle s'avança enſuite vers *Quiterwam*, & y arriva avant le Soleil levé. Les ennemis vinrent au devant des Siamois, & leur Cavalerie, qui faiſoit l'avant-garde, fondit avec tant de furie ſur l'arriere-garde du Roi de Siam, compoſée de ſoixante-mille Fantaſſins, qu'elle la défit en un quart-d'heure, & que trois Princes demeurerent ſur la place. Le Roi de Siam, voyant

(*) Il s'agit peut-être de *Kampingpet* & de *Perſeloue* villes de Siam.

SECTION I. *Anciens Rois de* Siam, *Etat moderne &c.*

voyant ſes gens en déroute, changea l'ordre de combat qu'il avoit formé, & fondit ſur l'ennemi avec toute ſon armée à la fois. Le choc fut ſi impétueux, que les ennemis furent défaits en moins d'une demi-heure, par le moyen des éléphans ſoutenus des Arquebuſiers & des pieces de campagne; la Cavalerie, qui faiſoit la principale force de l'armée ennemie, étant en déroute, le reſte prit bientôt le parti de la retraite. Les Siamois les pourſuivirent juſques ſur le bord de la Riviere, mais s'étant ralliés au nombre de cent-mille, qui étoient ſoutenus de leurs vaiſſeaux, le Roi de Siam n'oſa les attaquer, & fut très-content qu'ils ſe retiraſſent à la faveur de la nuit le long de la Riviere (*a*).

Le Royaume de Quibem *rendu tributaire.*

Le Roi de Siam perdit dans cette bataille cinquante-mille hommes des moins conſidérables de ſes troupes, & il y en périt cent-trente-mille du côté des ennemis. Après avoir fortifié Quitervam & l'avoir miſe en état de faire une bonne défenſe, les Grands de ſa Cour lui perſuaderent de porter la guerre dans le Royaume de *Quibem*, à quinze lieues au Nord, parceque la Reine qui le gouvernoit avoit donné paſſage par ſes terres à l'armée de *Chiammay*. Il s'avança donc à la tête de quatre-cens-mille hommes, & vint aſſiéger *Fumbacor* ville de Quibem; l'ayant priſe ſans beaucoup de peine, il fit faire main-baſſe ſur tous les habitans. Il marcha alors vers *Guitor* Capitale du Royaume, où la Reine, qui gouvernoit pendant la minorité de ſon fils âgé de neuf ans, tenoit ſa Cour. Cette Princeſſe ſe voyant trop foible pour réſiſter longtems à une ſi grande puiſſance, demanda la paix au bout de quelques jours de ſiege, & s'engagea à payer annuellement au Roi de Siam cinq-mille *turmes* d'argent, qui valent ſoixante mille ducats de Portugal, & elle donna cinq années en avance. Outre cela le jeune Prince lui fit hommage en qualité de ſon Vaſſal, & le vainqueur l'emmena à Siam avec lui.

Le Roi de Siam *attaque* Chiammay.

Le ſiege ayant été levé après la concluſion du Traité, l'Armée Siamoiſe marcha au Nord-Eſt vers *Tayſiran*, où l'on apprit que le Roi de *Chiammay* avoit été abandonné de ſes Alliés. En attendant celui de Siam, qui s'étoit avancé ſix journées de chemin dans les terres de l'ennemi, ſaccageoit toutes les places qu'il rencontroit, faiſant main-baſſe ſur tous les hommes. Il arriva enfin au Lac de *Sinjipamor*, appellé communément *Chiammay* (*), où il s'arrêta vingt-ſix jours. Durant ce tems-là il prit douze places importantes, environnées de foſſés & de boulevards de pierre & de mortier à la façon des Portugais; car en ce Pays-là on n'employe point la chaux & la brique pour bâtir, ils n'y ont pas non plus d'Artillerie, à l'exception de quelques fauconneaux & de quelques mouſquets de fonte. L'approche de l'hiver, & la ſaiſon pluvieuſe, engagerent le Roi, qui étoit fort incommodé, à retourner à Quitervan, où il ſe repoſa vingt-trois jours; pendant ce tems-là il acheva de fortifier cette ville de bonnes mu-

(*a*) *Pinto* Voy. p. 917-920.

(*) On a déja vu, qu'après bien des recherches *La Loubere* n'a pu apprendre aucunes nouvelles de ce Lac. Toute la Relation de cette expédition a bien l'air d'un Roman.

Section I. *Anciens Rois de Siam, Etat moderne &c.*

murailles & de larges foſſés. Il fit enſuite embarquer ſon armée, & s'en retourna dans ſa Capitale, où ſes ſujets le reçurent avec de grandes démonſtrations de joye (*a*).

Mais cette joye fut bientôt changée en deuil. Pendant les ſix mois que le Roi avoit été abſent, le Reine avoit eu un commerce amoureux avec un Officier de ſa Maiſon; & ſe trouvant enceinte de quatre mois, elle prit le parti, pour cacher ſa honte, d'empoiſonner ſon mari avec une taſſe de lait, dont il mourut au bout de cinq jours. Ce Prince employa ce tems à faire ſon teſtament, & à regler les affaires de ſon Royaume. Il s'acquitta envers les Etrangers qui l'avoient ſervi dans la guerre de *Chiammay*, & il ordonna en particulier, pour recompenſer les Portugais qui lui avoient ſervi de Gardes dans cette expédition, qu'on leur donnât ſix mois du tribut de *Tibem*, que pendant trois ans leurs marchandiſes fuſſent exemptes de droits, & que leurs Prêtres euſſent la liberté de prêcher leur Religion dans tous ſes Etats. Il voulut auſſi qu'on proclamât ſon fils aîné Roi avant ſa mort, ce qui ſe fit d'abord. Après que les *Oyas*, les *Conchalis* & les *Monteos* (*), les trois premiers ordres de l'Etat, eurent prêté ſerment de fidélité au jeune Prince, ils le firent voir d'une fenêtre au peuple; ils lui mirent ſur la tête une riche couronne d'or en forme de mitre, une épée dans la main droite, & des balances dans la gauche; cérémonie, dit *Pinto*, qu'on obſerve toujours en pareille occaſion.

Il eſt empoiſonné par la Reine ſa femme.

Après cette Cérémonie, *Oya Paſſiloco*, le premier Seigneur du Royaume, ſe mit à genoux devant le nouveau Roi, & l'exhorta à gouverner ſon peuple juſtement, ſous peine d'être puni dans les Régions infernales. Le jeune Monarque lui répondit en pleurant *Sham Shaimpon* ou *Amen*, & *Maſtinau*, *je le promets*, eſpece de ſerment du couronnement. Tout le peuple fondit en larmes. Enſuite parut un *Talagrepo* ou Prêtre du premier ordre, âgé de plus de cent ans, qui en ſe proſternant devant le Prince lui prêta ſerment, & lui préſenta un baſſin d'or plein de riz; ils le mirent enſuite dans le baſſin, aprés l'avoir ainſi créé de nouveau; car le tems ne permettoit pas de le retenir plus longtems, ſon pere étant ſur le point d'expirer, & il mourut effectivement le lendemain matin en préſence de tous les Grands (*b*).

Son Fils aîné lui ſuccede.

La mort de ce Prince cauſa une douleur univerſelle, car il ſe diſtinguoit par ſes vertus; il étoit charitable envers les pauvres, libéral envers ceux qui le ſervoient bien ou qui avoient du mérite, compatiſſant & porté à la clémence; mais en même tems, comme il aimoit fort la juſtice, il puniſſoit les méchans ſuivant qu'ils l'avoient mérité. En un mot, à s'en rapporter à ce que ſes ſujets en diſoient dans leurs regrets, il n'y eut jamais de meilleur Prince au monde. *Pinto* rapporte deux ou trois traits de ſa généroſité, qui étoient venus à ſa connoiſſance. En voici un. *Pedro de Faria*, Gouverneur de Malacca, envoya en 1540, par ordre du Roi de Por-

Caractere du Roi.

(*a*) *Pinto*, p. 921-923. (*b*) *Ibid.* p. 924, 925.

(*) Les deux derniers de ces titres ſont fort ſuſpects; car on ne les trouve dans aucun autre Auteur, non plus que le détail de toute la cérémonie.

SECTION I. *Anciens Rois de* Siam, *Etat moderne &c.*

Portugal *Jean* III. un Ambaſſadeur à Siam, pour redemander *Domingos de Seixas*, dont on a parlé, & ſeize autres Portugais; le Roi accorda non ſeulement à l'Ambaſſadeur ce qu'il demandoit, mais leur fit préſent de mille *turmes* d'argent, qui valoient douze mille ducats, en faiſant comme des excuſes de la médiocrité du préſent. *Seixas* étoit en ce tems-là Général ſur la frontiere, & réſidoit dans la ville de *Gontaleu*, où il commandoit trente-mille hommes de pied & cinq-mille chevaux, ayant une penſion de dix-huit mille ducats par an. Mais le Roi de Portugal ayant beſoin de lui en Europe, le Roi de Siam lui accorda généreuſement ſon congé; cette faveur engagea l'Ambaſſadeur, nommé *Don Franciſco de Craſto*, à ſe proſterner trois fois devant le Monarque Siamois, en baiſſant la tête juſqu'à terre; coutume qu'on obſervoit à l'égard de ce Prince, qui étoit plus abſolu que les autres.

En 1545 il ordonna de rendre un Vaiſſeau Portugais, qui avoit fait naufrage dans le Port de *Charis* à cinq lieues de *Lugor*, & ſoixante-quatorze hommes de l'équipage. La même année il fit un autre exemple public de juſtice. Le Royaume de Siam ayant été attaqué par le Roi de *Tuparabos*, qui après avoir ſaccagé pluſieurs moindres places ſe mettoit en devoir d'aſſiéger *Shivan* & *Lantor*; celui de Siam envoya quelques Colonels dans tous ſes Etats, pour lever des troupes, qui avoient ordre exprès de ne diſpenſer du ſervice aucun de ceux qui ſeroient au deſſous de ſoixante ans, à la réſerve des impotens, & de ceux qui par quelque autre raiſon ſeroient incapables de porter les armes. Un de ces Officiers, nommé *Quiay Randivaa*, chargé de faire des recrues à *Blancha* ou *Bancha*, ſans égard aux ordres du Roi, diſpenſa du ſervice les plus riches, qui lui firent des préſens qui alloient à cinq-mille *turmes*, & força trois-mille des plus pauvres à marcher. Quand ils arriverent, le Roi ſurpris de leur pauvre figure, en voulut ſavoir la raiſon; & ces gens-là mêmes lui ayant découvert toute l'affaire, il ordonna de faire avaler cinq *turmes* d'argent fondu à l'Officier, auquel il fit en même tems des reproches convenables à la circonſtance; après quoi il envoya prendre chez lui l'argent qu'il avoit reçu à *Bancha*, & le diſtribua à ces pauvres gens impotens & vieux, qu'il renvoya chez eux. Quant à ceux qui avoient payé pour ſe diſpenſer d'aller à la guerre, il les fit habiller en femmes & les relegua dans l'Iſle de *Pulbo* ou *Pulo Caton*: il confiſqua auſſi leurs biens, & les diſtribua à ceux qui avoient bien ſervi. Etant à *Lantor*, il remarqua un Portugais qui ſe comportoit mal pour reprendre le principal Fort de cette place; il l'envoya à *Odia*, & lui défendit de prendre le nom de Portugais, ſous peine d'être banni auſſi en habit de femme; en même tems il accorda à ſes compatriotes triple paye avec d'autres graces (*a*).

Ses Funérailles.

Quelque tems après la mort du Roi, tous les Prêtres de la Capitale au nombre de vingt-mille, ayant réglé avec les Grands du Royaume les cérémonies des funérailles, on éleva un grand bûcher de bois de Sandal, de Calamba, d'Aloës & de Benjoin, ſur lequel on mit le corps du Roi, qui

(*a*) *Pinto*, p. 927-935.

qui fut réduit en cendres. On enferma ces cendres dans une châſſe d'argent, qu'on embarqua ſur un *Laulea* richement équippé, accompagné de quarante *Seroos* remplis de *Talagrepos*, outre un grand nombre de plus petits bâtimens chargés de monde. Ce cortege étoit ſuivi de cent petites barques, où l'on voyoit repréſentés au naturel des ſerpens, des crapauds, des lions, des éléphans, des canards, des vautours, des oyes & d'autres animaux. Dans une autre grande barque étoit le Roi de tous ces animaux, nommé le *Serpent vorace du puits profond de la maiſon de fumée*. Ce monſtre, qui avoit la figure d'une couleuvre, étoit de la groſſeur d'un muids, & entortillé en neuf cercles, en ſorte qu'étant étendu il avoit cent empans de longueur. Il avoit la tête levée, & on voyoit ſortir de ſes yeux, de ſa gueule & de ſa poitrine des flammes qui inſpiroient de la terreur. Sur un Théatre de trois coudées de haut, richement doré, paroiſſoit un jeune garçon fort beau, de quatre ou cinq ans, tout couvert de perles, & avec des bracelets de pierreries. Il avoit des ailes & des cheveux d'or fin, tenant en ſa main un coutelas, & repréſentoit un Ange envoyé de Dieu pour empriſonner ces Démons, afin qu'ils n'enlevaſſent pas l'ame du Roi, avant qu'elle fût arrivée au ſéjour glorieux préparé en haut pour elle, en recompenſe des bonnes œuvres qu'il avoit faites pendant ſa vie.

Toute cette Flotte s'arrêta à un Temple, nommé *Quiay Peutor*, où l'on dépoſa la châſſe d'argent; enſuite on mit le feu aux barques, remplies de poix & d'autres matieres combuſtibles, de ſorte qu'elles furent conſumées en moins d'une heure avec toutes les figures qu'elles portoient. Pendant ce tems-là il y eut un bruit horrible, cauſé par les cris du peuple mélés du fracas du canon & de la mouſquetterie, du ſon des tambours, des cloches, des cors &c. On fit pluſieurs autres cérémonies de grande dépenſe, après quoi tout le monde s'en retourna chez ſoi, & s'y tint portes & fenêtres fermées pendant dix jours, en ſorte qu'on ne voyoit perſonne dans les rues, à la réſerve de quelques pauvres, qui demandoient l'aumône pendant la nuit à grands cris. Au bout des dix jours on orna les Temples d'étendarts, de bannieres & de riches tapiſſeries; des Cavaliers habillés de damas blanc alloient par la ville au ſon de la Muſique, invitant le peuple à paroître, & à ſe réjouir en la perſonne du nouveau Roi, que Dieu lui avoit envoyé. Les habitans ſortirent à cette invitation & ſe rendirent au Temple de *Quiay Tanarel*, c'eſt-à-dire *du Dieu de ceux qui ſont en joie*, où les plus riches offrirent des parfums, & les autres des fruits, des poules & du riz pour la ſubſiſtance des Prêtres. Le même jour le nouveau Roi ſe montra en proceſſion par la ville; & comme il n'avoit que neuf ans, les vingt-quatre *Bracalons* (*) de l'Etat déférerent la Régence à la Reine-Mere pendant ſa minorité (*a*).

Tout demeura tranquille pendant quatre mois & demi, mais la Reine étant *Le jeune Roi empoiſonné.*

(*a*) *Pinto* p. 939.

(*) Il s'agit ſans-doute de *Barcalons*, mais nous ne trouvons nulle part plus d'un Officier de ce nom.

SECTION I. *Anciens Rois de Siam, Etat moderne &c.*

étant alors accouchée, donna un grand ſcandale à tout le Royaume. Cela n'empêcha qu'elle ne voulût épouſer ſon amant, dont elle étoit fort épriſe, & elle réſolut de ſe défaire du jeune Roi, pour ouvrir à ſon bâtard le chemin au trône. Afin de réuſſir dans ſon criminel deſſein, elle demanda au Conſeil Privé une Garde pour le Roi, ſous prétexte de pourvoir davantage à la ſureté de ſa perſonne. L'ayant obtenue, elle joignit aux ſix-cens *Cauchins* (*) & *Liqueos*, qui compoſoient la Garde ordinaire de ſa Maiſon, deux-mille fantaſſins & cinq-cens chevaux, dont elle donna le commandement à *Fileubacus*, parent de ſon galant. Quand elle ſe vit la force en main, elle entreprit de ſe venger des Grands, qu'elle ſavoit qui la mépriſoient. Elle fit d'abord arrêter deux Députés du Gouvernement, ſous prétexte qu'ils entretenoient des intelligences ſecrettes avec le Roi de *Chiamnay*, & qu'ils lui avoient promis de lui donner paſſage ſur leurs terres pour entrer dans le Royaume; tous deux furent exécutés par ſes ordres, & leurs biens ayant été confiſqués, elle en donna la moitié à ſon amant, & l'autre à un beaufrere qu'il avoit, & qui avoit été Maréchal de ſon métier. Cependant comme ces deux Seigneurs avoient été exécutés bruſquement & ſans forme de procès, les autres Seigneurs murmurerent hautement, & repréſenterent à la Reine le mérite perſonnel & la naiſſance Royale des deux prévenus. Bien loin d'avoir égard à ces remontrances, elle renonça peu de tems après à la Régence en plein Conſeil, ſous prétexte d'indiſpoſition, & s'en démit en faveur d'*Uquaunchenira*, qui diſpoſa de tout à ſa volonté, & remplit toutes les places d'importance de ſes créatures. La Reine ſe trouva alors en état de venir à bout de tous ſes deſſeins, de ſorte qu'elle trouva moyen dans l'eſpace de huit mois de ſe défaire de la plupart des Grands du Royaume, dont les biens & les terres ſervirent à attacher à ſon parti ceux qu'elle gagnoit tous les jours. Il ne lui reſtoit plus qu'à ſe défaire du jeune Roi, ce qu'elle fit en lui donnant du poiſon, comme elle avoit fait à ſon pere. Tous les obſtacles ainſi levés, elle épouſa ſon galant, & le fit couronner à *Odia* le onzieme Novembre 1545. Mais ces Uſurpateurs ne jouirent pas long-tems du fruit de leurs crimes: le 15 Janvier de l'année ſuivante *Oya Paſſiloco* & le Roi de Camboye les inviterent à une Fete dans le Temple de *Quiay Frigrau* ou *Frigau*, & les maſſacrerent avec tous leurs partiſans; par-là la tranquillité ſe retablit, quoiqu'avec la perte de la plus grande partie de la Nobleſſe (*a*).

SECTION II.

SECTION II. Pretiem Raiah Api *Roi de* Siam &c.

Le Regne de Pretiem. Siam *conquis par le Roi* Barma *du* Pegu. Rajah Api *ſecoue le joug; caractere & mort de ce Prince. Révolution après ſa mort.*

Election d'un nouveau Roi.

APRE'S la mort de ceux qui avoient uſurpé le trône, il s'agiſſoit de leur donner un Succeſſeur; l'*Oya Paſſiloco* & le Roi de *Camboye* avec quatre

(*a*) *Pinto*, p. 939-943.

(*) Sans-doute des *Cochinchinois*.

quatre ou cinq autres Seigneurs jetterent les yeux sur un frere naturel du pere du Roi dernier mort, qui s'appelloit *Pretiem*, & qui avoit embrassé la Vie Religieuse, étant *Talagrepo* d'un Temple nommé *Quiay Mitrau*, où il demeuroit depuis trente ans. L'*Oya Passiloco* alla l'y prendre, & le 19 de Janvier 1546 il fut couronné avec beaucoup de magnificence. Section II. Pretiem, Rajah Api Rois de Siam &c.

Le Roi *Brama* ou *Barma* du Pegu, qui tenoit alors sa Cour dans la ville d'*Anapleu*, informé du triste état où se trouvoit l'Empire de *Sornau* (*Siam*), & que le nouveau Roi se faisoit haïr de ses sujets par sa lâcheté & par sa tyrannie, résolut de profiter de l'occasion, & d'envahir ses Etats. Il partit de Martaban le 7 d'Avril 1548, avec une armée de huit-cens-mille hommes, dans laquelle il y avoit quarante-mille chevaux & soixante-mille arquebusiers; cinq mille éléphans, & mille pieces de canon tirées par mille couples de buffles & de rhinoceros; sans compter autant de bœufs pour porter des vivres, & une grande quantité de bagage. Il avoit aussi dans son armée mille Portugais, commandés par *Diego Suarez de Albergaria*, nommé par sobriquet *Gallego*, qui avoit le titre de frere du Roi & de Gouverneur du Pegu, avec une pension annuelle de vingt-mille ducats. L'armée ne s'arrêta point qu'elle ne fût entrée sur les terres de Siam; & après cinq jours de marche elle arriva au Château de *Tapuran*, qui contenoit environ deux-mille maisons; on y donna trois assauts dans un même jour sans succès. Mais *Suarez*, qui étoit Général du Camp, l'ayant fait battre par quarante pieces de gros canon, on fit une breche de douze brasses de largeur; douze-mille Etrangers entrerent par-là dans la place, & dans une demi-heure la Garnison, composée de six mille Siamois, fut taillée en pieces, avec le Gouverneur, qui étoit un Mogor. Le Roi Barma ne se contenta pas de cette boucherie, & fit massacrer toutes les femmes pour venger la mort de trois-mille de ses gens qui avoient été tués (*a*). *Invasion du Roi Barma.*

Après cette cruelle exécution il marcha tout droit à *Socotay*, à cinq lieues de-là, sur la Riviere de *Lebrau*, une des trois qui sortent du Lac de *Chiammay* (*), & il campa sur les bords de cette Riviere. Mais les Seigneurs de sa Cour lui ayant conseillé de ne pas perdre du tems & des hommes, en attaquant des places avant que d'avoir gagné la Capitale, il décampa le lendemain, & marcha à travers les Bois, où soixante-mille pionniers qui avoient pris les devants lui avoient frayé un chemin. Quand il fut arrivé à *Tilau* proche de *Jonsalam* sur la côte méridionale près de *Quedah*, il prit des guides, & en neuf jours de marche il arriva à la vue d'*Odia*, ou de la ville de Siam; il y campa, & fit environner son camp de fosses & de palissades. Pendant cinq jours qu'il employa à faire ces dispositions & d'autres préparatifs, les assiégés n'entreprirent rien: *Diego Suarez*, Maréchal de camp, ne put comprendre la raison de ce mépris apparent pour une si puissante armée, ce qui le détermina à donner un assaut aux deux pointes du côté méridional de la ville, où la muraille étoit la plus *Siege de la Capitale.*

(*a*) *Pinto* p. 944-947.

(*) Si ce Lac n'existe point, comme on l'a vu, la source de cette Riviere est incertaine aussi ne trouve-t-on point le nom de *Lebrau* dans les Relations Françoises.

SECTION II. Pretiem Rajah Api *Rois de* Siam &c.

plus foible. Il commença l'attaque le 19 de Juin une heure avant le jour, à la tête de deux Corps, compoſés chacun de ſix-mille hommes, qui eſſayerent d'eſcalader la muraille avec mille échelles; mais les aſſiégés ſe defendirent ſi vaillamment, qu'en une demi-heure de tems il y eut dix-mille hommes de tués de part & d'autre. Le Roi *Barma* fit ſonner la retraite, & recommença l'attaque avec ſes cinq-mille éléphans, diviſés en vingt troupes. Ils portoient, dans les tours qu'ils avoient ſur le dos, vingt-mille *Moens* & *Chaleus* d'élite, qui avoient double paye, & étoient pourvus de petits canons & de mouſquets, outre des eſpeces de faulx de huit ou dix pieds de long; ils firent avec tous ces inſtrumens une ſi terrible exécution, qu'en moins d'un quart-d'heure tous ceux qui étoient ſur les murailles furent abbattus, & que les éléphans avec leurs trompes arracherent (*) les pavois que les aſſiégés avoient élevés pour ſe couvrir.

Les Ennemis repouſſés.

La muraille étant ainſi nettoyée, les aſſiégeans dreſſerent de-nouveau leurs échelles, qu'ils avoient abandonnées, & monterent au haut, où ils planterent leurs enſeignes en jettant de grands cris de victoire. Les Turcs, ambitieux de ſe ſignaler dans cette occaſion, demanderent permiſſion au Roi d'entrer les premiers; ce qu'il leur accorda avec plaiſir par l'avis de *Suarez*, qui avoit toujours ſoin de les mettre aux endroits les plus dangereux, parcequ'il ſouhaittoit fort d'en diminuer le nombre. Douze-mille d'entre eux, parmi leſquels il y avoit des Abiſſins & des Janiſſaires (†) monterent donc ſur la muraille avec de grand cris, & ſe laiſſant gliſſer de l'autre côté, ils deſcendirent le long d'un rempart dans la place, dans le deſſein d'ouvrir une des portes au Roi *Barma*, qui avoit promis mille *biſſes* d'or, qui valoient cinq-cens-mille ducats, à ceux qui lui rendroient cet important ſervice. Mais pendant qu'ils travailloient a rompre la porte avec deux beliers, trois mille *Jaos* (‡) des plus déterminés fondirent ſur eux, & en moins d'un quart-d'heure les taillerent tous en pieces. Les *Jaos*, animés par ce ſuccés, monterent ſur la muraille, & attaquerent les ennemis qui y étoient avec tant de furie, qu'après en avoir tué la plus grande partie, ils précipiterent le reſte du haut en bas (*a*).

Nouvel aſſaut.

Le Roi Barma, bien loin d'être découragé par cet échec, commanda de recommencer l'attaque, s'imaginant que les éléphans ſeuls pourroient ouvrir à ſes troupes l'entrée de la ville. Au bruit de leur approche, *Oya Paſſiloco*, qui commandoit la Garniſon en chef, accourut à la tête de quinze-mille hommes, la plupart *Luzons*, *Borneos* & *Champas* avec quelques *Menancabos*, & s'avança vers la porte, que les ennemis vouloient forcer; il la fit ouvrir, & fit dire au Roi de Pegu, qu'ayant appris qu'il avoit promis

(*a*) *Pinto* p. 947-951.

(*) C'eſt à juſte titre que *La Loubere* regarde cette relation comme fauſſe: car la ville occupe toute l'iſle où elle eſt ſituée, ainſi les murs qui entourent l'iſle ne laiſſent point d'eſpace à l'ennemi pour en approcher; au-lieu que ſuivant le récit de *Pinto*, la Riviere ne baignoit pas la place du côté méridional.

(†) Nous ne concevons point comment ils ſe trouve ici des Janiſſaires.

(‡) Peut-être s'agit-il de *Laos*.

mis mille *biſſes* à celui qui la lui ouvriroit, il venoit de lui rendre ce ſervice, & qu'il eſpéroit que le Roi tiendroit parole, en lui envoyant la ſomme promiſe. Le Roi *Barma* répondit à cette raillerie en faiſant faire une attaque furieuſe, qui réuſſit au point que dans l'eſpace de trois heures la porte fut forcée deux fois, & laiſſa l'entrée libre aux aſſaillans. Le Roi de Siam, voyant que tout étoit en danger d'être perdu, s'avança avec trente-mille hommes d'élite, & commença un combat ſanglant. Section II. Pretiem, Rajah Api Roi de Siam &c.

Il dura une demi-heure, durant laquelle notre Auteur ignore ce qui ſe paſſa; il obſerve ſeulement que les cris des combattans, le bruit des inſtrumens de guerre & du canon, & les hurlemens des éléphans étoient ſi terribles, que ceux qui l'entendoient en étoient étourdis & demeuroient ſans mouvement. Le ſpectacle qu'on voyoit du côté de la porte n'étoit pas moins effrayant; car l'eſpace que les ennemis avoient occupé étoit couvert de corps qui nageoient dans le ſang, lequel couloit de tous côtés à grands flots.

Suarez, voyant les troupes des Barmas tout-à-fait repouſſées, les éléphans effrayés par le feu & la plupart bleſſés, engagea le Roi à faire ſonner la retraite, à quoi il eut bien de la peine à ſe réſoudre, réſolu cependant de revenir à la charge le lendemain matin: mais il fallut différer l'attaque à cauſe qu'il avoit été bleſſé d'un coup de fleche qu'il n'avoit pas ſenti dans la chaleur du combat, & qui l'obligea de garder le lit douze jours. Auſſitôt que ce Prince fut guéri, il attaqua de-nouveau la ville avec auſſi peu de ſuccès que la premiere fois. Mais voulant à tout prix s'en rendre maître, dût-il périr dans la peine, il fit donner cinq autres aſſauts en plein jour, & fut obligé de reculer malgré tout ce que put faire un Ingénieur Grec. Il y avoit déja quatre mois & demi que le ſiege duroit, & il y avoit perdu cent-quarante-mille hommes, ce qui lui fit prendre la réſolution d'attaquer la place plus vivement que jamais. Il ordonna de conſtruire vingt-ſix fortes tours de bois, qui avoient ſoixante-cinq pieds de long, cinquante de large & vingt-cinq de haut, fortifiées de poutres doubles couvertes de plomb, & montées ſur vingt-ſix roues de fer, pour les faire avancer; elles étoient remplies de bois & de poix, & avoient de longues & fortes chaînes ſur le devant (*a*). *Repouſſé encore.*

Ces machines ayant été finies en dix-ſept jours, le Roi choiſit une nuit obſcure & orageuſe, qu'il faiſoit une groſſe pluye, pour les faire agir. Il fit faire trois décharges de toute ſon artillerie & de toutes les autres armes, grandes & petites; & on y répondit du côté de la ville de la même façon; le tintamarre que cauſoit la décharge de cent-mille armes à feu au moins, qui tirerent ſans interruption, pendant trois heures, joints aux éclairs, au bruit du tonnerre & à celui de l'orage, ſont au deſſus de toute expreſſion, auſſi-bien que la terreur répandue dans toute l'armée. Cependant au milieu de cette horrible tempête on mit le feu aux tours, que l'on avoit fait avancer contre les murailles; la flamme fut ſi terrible que perſonne n'oſoit paroître à la diſtance d'un jet de pierre. Les aſſiégeans *Autre Attaque.*

(*a*) *Pinto* p. 952-956.

SECTION II. *Pretiem, Rajah Api Rois de Siam &c.*

geans ayant tenté en même tems d'eſcalader la muraille, il ſe donna un ſanglant combat; mais comme les Barmas ne gagnoient rien ſur les aſſiégés, ils ſe retirerent après quatre heures d'attaque, les tours ayant été conſumées juſqu'à terre (*a*).

Levée du Siege.

Le Roi Barma aſſembla alors un Conſeil de guerre pour ſonder les eſprits de ſes Capitaines; & ayant trouvé qu'ils étoient dans les mêmes ſentimens que lui de continuer le ſiege, d'autant plus qu'ils voyoient que les Siamois etoient ſi fort affoiblis par les pertes qu'ils avoient faites, qu'ils n'étoient pas en état de ſoutenir une autre attaque, ce Prince fut ſi content de ſes Capitaines qu'il les recompenſa de leur avis. Il délibéra enſuite avec *Suarez* & avec l'Ingénieur Grec ſur les moyens d'exécuter ſon deſſein. Ils lui conſeillerent d'élever une terraſſe plus haute que les murs de la ville, & d'y placer des batteries pour raſer les fortifications qui reſtoient encore ſur pied: cet avis fut ſuivi, & ſoixante-mille Pionniers éleverent en douze jours cette terraſſe, ſur laquelle on plaça quarante pieces de canon. Mais le lendemain, comme cette batterie alloit commencer à jouer, il arriva un Exprès au camp, qui portoit la nouvelle que *Shemindoo* avoit levé l'étendard de la révolte dans le Pegu, & s'étoit déja ſaiſi des principales places du Royaume. Cette nouvelle allarma tellement le Roi, qu'il leva ſur le champ le ſiege, & s'embarqua ſur la Riviere de *Pacarau*, où il ne reſta que cette ſeule nuit & le lendemain pour faire embarquer ſon artillerie & ſes munitions: ayant enſuite mis le feu à ſon camp il partit le 15 d'Octobre de la même année pour Martaban, où il arriva au bout de ſoixante-dix jours (*b*).

Chaumigrem fait la conquête de Siam, &c.

Le Roi Barma du Pegu, que quelques-uns appellent *Para Mandara*, ſe propoſoit, auſſitôt qu'il auroit pacifié ſon Royaume, de reprendre l'expédition de Siam, dont la conquête lui tenoit à cœur; mais il fut tué immédiatement après ſon retour par un autre rebelle qui s'étoit élevé contre *Shemindoo*. Le projet d'annexer le Royaume de Siam à l'Empire des Barmas ne fut pas enſéveli avec lui: *Chaumigrem* nommé auſſi *Mandaragri*, ſon ſucceſſeur, après avoir ſoumis tous les Pays voiſins, & pouſſé ſes conquêtes juſqu'à la Chine, tourna ſes armes contre Siam, où il entra avec une armée de quinze-cens-mille hommes (*); il s'avança juſqu'à *Odia* la Capitale, qu'il aſſiégea étroitement; cependant, malgré ſa formidable armée, on aſſure qu'il ne s'en ſeroit pas rendu maître ſi quelques traîtres ne lui avoient ouvert une des portes. Cela arriva, ſuivant *Linſchoten*, en 1568, & tout le Royaume ſuivit le ſort de la Capitale, & ſe ſoumit au Vainqueur. On n'a pas marqué le nom du Roi qui occupoit alors le Trône de Siam, nous trouvons ſeulement qu'il devint tributaire, & que la Reine avec ſes deux fils furent emmenés au Pegu; l'aîné de ces Princes s'appelloit *Rajah Api* ou le Prince ardent, c'eſt celui que les Portugais ont nommé le *Roi noir*, & ſon frere le *Roi blanc*.

Retour des Princes de Siam.

Quelques années après le Roi de Pegu accorda aux Princes la permiſſion de

(*a*) *Pinto*, p. 956-958. (*b*) *Idem* p. 958-960.

(*) *Balbi* n'en compte que huit-cens mille.

de retourner à Siam pour voir leur pere, auprès duquel ils demeurerent juſqu'à la mort de *Chaumigrem*, arrivée en 1583. *Pranjinoko* lui ſucceda; le Roi de Siam ſe révolta alors, & refuſa l'hommage & le tribut qu'il lui fit demander. Il fit plus, pendant que le Monarque Peguan étoit en guerre avec le Roi d'Ava ſon oncle, qui prétendoit à la couronne de Pegu, il envoya ſon fils (*), qui vint ſous prétexte de ſe mettre ſous la protection du nouveau Roi Barma. Il avoit avec lui cinquante éléphans & huit-cens hommes bien équippés. Le Grand-Barma ou Capitaine-Général, qui commandoit en l'abſence du Roi, conſeilla au Prince de conduire ſes troupes du côté d'Ava & d'aller joindre l'armée des Barmas, mais au-lieu de prendre cette route il reprit celle de Siam.

Section II. Pretium, Rajah Api *Rois de* Siam &c.

Le Prince ayant fait rapport au Roi ſon pere de ce qui s'étoit paſſé au Pegu, & de quelle maniere le Grand-Barma avoit entrepris de régler ſes démarches, ce Monarque ſaiſit cette occaſion de ſecouer le joug; & fit dire à *Pranjinoko*, que puiſqu'un eſclave avoit pris ſur lui de faire réponſe à ſon fils, qu'il avoit envoyé pour l'aſſiſter à la guerre, il ne le reconnoiſſoit plus pour ſon Seigneur (†). Ce meſſage fit que le Roi de Pegu envoya le Grand-Barma à la tête d'une puiſſante armée pour attaquer le Royaume de Siam; mais ce Général perdit beaucoup de monde devant la Capitale, tant par les grandes chaleurs que par la bravoure des aſſiégés, de ſorte qu'il fut obligé de s'en retourner. Le Roi de Siam ne laiſſa pas de mander à celui de Pegu, que s'il s'étoit mis lui-même en campagne il ſeroit venu lui rendre ſes devoirs, mais qu'il ne vouloit pas ſe ſoumettre à un homme qui étoit au-deſſous de lui: le Peguan répondit, qu'il prétendoit que les Princes qui relevoient de lui ſe ſoumiſſent au moindre de ſes eſclaves (*a*).

Les Siamois *ſecouent le joug des* Peguans.

Le Roi de Pegu, réſolu de ne donner point de repos à ſon voiſin, fit marcher ſon beaufrere avec une armée plus puiſſante encore que la premiere; mais cet effort ne ſervit qu'à rendre la défaite plus grande; l'armée Siamoiſe, commandée par le *Prince noir*, en vint aux mains avec celle des ennemis, tailla deux-cens-mille hommes en pieces, & remporta une victoire complette. Cette nouvelle ne fit qu'aigrir davantage *Pranjinoko*; déterminé à réduire, s'il étoit poſſible, ſon vaſſal rebelle, il mit ſur pied une armée de dix-ſept-cens-mille hommes, avec quarante-mille chevaux & quinze-cens éléphans. Il confia le commandement de ces forces ſi redoutables à *Maupa Rajah* ſon fils ainé, & comptant ſur une victoire aſſurée il lui donna le titre de Roi de Siam. A la nouvelle de la marche d'une auſſi formidable armée tout le Royaume de Siam trembla, à la réſerve du vaillant Prince noir, devenu Roi, qui marcha contre l'ennemi & lui livra bataille. Il arriva que les deux Rois ſe rencontrerent dans la mélée, mon-

Les Peguans *ſont battus.*

(*a*) *Balbi* Viag. p. 110, 115. *Pimenta* ap. *Purchas*, Vol. II. p. 1746. *Floris* ap. Collect. Voy. Vol. I. p. 439. *De Faria*, Portug Aſia, Vol. III. p. 118.

(*) C'étoit peut-être *Rajah Api*, ou le Prince noir, fils ainé de Roi du Siam.

(†) Suivant *De Faria* le Roi de Pegu fit demander à celui de Siam le tribut, que le Prince noir refuſa, & ce fut-là la cauſe de la guerre, où le premier employa *Banna* ſon Favori. *Portug. Aſia*, Vol. III. p. 119. Ce *Banna* eſt peut-être le même que *Balbi* appelle le Grand-Brama ou Barma.

SECTION II. Pretiem, Rajah Api *Rois de* Siam.

montés ſur les éléphans, & *Maupa Rajah* fut renverſé mort par terre. A cette vue ſes troupes tournerent le dos, & les Siamois les pourſuivirent pendant tout un mois, & ruinerent la plus grande partie de cette prodigieuſe armée.

Cette remarquable victoire fut remportée vers l'an 1590, & depuis ce tems-là *Rajah Api* ne fut plus inquietté par les Peguans, à cauſe des malheurs dont leur Empire fut accablé. A la fin les Rois voiſins, profitant de l'extrémité à laquelle *Pranjinoko* ſe trouvoit réduit, attaquerent ſes Etats de tous côtés vers l'an 1599: *Rajah Api* entre autres, qui cherchoit à ſe venger des ravages que ce Prince avoit fait ſi ſouvent dans ſon Royaume, entra dans le Pegu à la tête d'une puiſſante armée, & vint mettre le ſiege devant *Uncba* ou *Pegu*, Capitale de l'Empire; mais après avoir demeuré deux mois devant la place, il fut obligé de ſe retirer & de s'en retourner à Siam, après avoir perdu cent-mille hommes dans cette expédition. La ruine du Pegu, qui arriva en 1600, donna à Siam le tems de reprendre ſon ancienne puiſſance ſous ſon belliqueux Monarque; en moins de cinq ans il mit ſous ſon obéiſſance les Royaumes de Camboye, de Lanjang, de Jagomay ou Jangoma, de Lugor, de Patane, de Tenaſſerim, & pluſieurs autres.

Rajah Api *devenu Roi.*

Le Roi Blanc.

Le Roi noir mourut en 1605, & laiſſa ſes Etats à ſon frere, nommé le Roi blanc. C'étoit un Prince avare, qui ne laiſſa pas de jouir paiſiblement du Trône juſqu'en 1610, qu'il mourut. Il laiſſa pluſieurs enfans, ce qui fut une ſource de troubles, dont il fut lui-même la premiere & principale cauſe. Etant ſur ſon lit de mort, il fit tuer ſon fils ainé, jeune Prince de grande eſpérance, à l'inſtigation de *Jokkrom-mevay*, un des principaux Seigneurs de Siam, qui aſpiroit à s'emparer de la couronne, à la faveur du grand nombre de ſes eſclaves; il manqua cependant ſon coup, car le fils du Roi blanc monta ſur le Trône après la mort de ſon pere: ce Prince, âgé d'environ vingt-deux ans, ſe défit bientôt de *Jokkrom-mevay*. Ce traître avoit parmi ſes eſclaves deux-cens-quatre-vingt Japonois; ils voulurent venger la mort de leur Maître, & ſe diſtinguer par quelque exploit mémorable; ils coururent au Palais, le ſurprirent, & forcerent le nouveau Roi de remettre entre leurs mains quatre des principaux Miniſtres, qu'ils maſſacrerent comme les auteurs de la mort de leur Maître. Ayant enſuite traité le Roi pendant quelque tems à leur gré, ils le contraignirent de ſigner de ſon ſang les conditions qu'il leur plût, & de leur donner quelques-uns des premiers Talapoins en ôtage; après quoi ils pillerent la ville, y commirent une infinité de violences, & enſuite s'embarquerent avec un butin immenſe, ſans que les Siamois puſſent s'y oppoſer.

Son Fils lui ſuccede. 1612.

Pluſieurs Royaumes ſe ſoulevent.

Les Royaumes de Camboye & de Lanjang profiterent des circonſtances pour ſe ſoulever, & un Peguan nommé *Banga de Laa* ſe révolta auſſi. L'année précédente le Roi de Lanjang étoit entré dans le Royaume de Siam, & s'étoit avancé juſqu'à trois journées ſeulement d'*Odia*, dans l'eſpérance de trouver le Pays encore en déſordre par les excès des Eſclaves Japonois. Mais comme ils étoient partis avant ſon invaſion le Roi de Siam alla au devant de lui, ce qui l'obligea à ſe retirer. Au mois d'Avril de l'année ſuivante 1612 il fut menacé d'une nouvelle invaſion de la part des deux autres Princes révoltés (*a*). Mais

(*a*) *Floris* ubi ſup. p. 439. *De Farta* l. c. p. 120.

Section II. Pretiem, Rajah Api *Rois de* Siam &c.

Mais *Floris* ne reſta pas aſſez longtems aux Indes pour être inſtruit des événemens qui ſuivirent, & nous ne trouvons nulle part, ni combien de tems ce Prince regna, ni qui lui ſucceda, ni ce qui arriva juſques vers le milieu du ſiecle paſſé. Tout ce que nous pouvons faire pour remplir ce vuide, c'eſt de rapporter quelques faits particuliers qui tombent dans cet intervalle, que les Auteurs nous fourniſſent.

Vers l'an 1615 ce Monarque reconquit *Zangomay* ou *Jangomay* & d'autres Provinces, que le Roi de Pegu & d'Ava lui avoit enlevées (*a*). L'année ſuivante il envoya des Ambaſſadeurs à Goa pour témoigner ſa reconnoiſſance des ſervices que les Portugais lui avoient rendus; & en réponſe à la Lettre que *Jaques de Mendoza* lui avoit apportée, il offroit au Roi de Portugal le port de Martavan pour y bâtir un Fort, d'en entretenir la garniſon & une petite flotte pour croiſer de ce côté-là ſur le Roi de *Dica*. 1616.

Ambaſſade des Portugais.

Les Ambaſſadeurs furent reçus avec beaucoup de magnificence, & à leur retour Frere *François*, Religieux Dominicain, les accompagna en la même qualité, chargé de riches préſens. Cet Ambaſſadeur, qui fut reçu avec de grandes marques de ſatisfaction, propoſa au Roi de joindre les forces des deux Nations pour ſoumettre le Roi d'Ava; d'établir la Liberté du commerce entre Siam & Malacca, & de ne point recevoir les Hollandois chez lui. Le Monarque Siamois répondit que les Marchands Portugais pouvoient venir librement dans ſes ports, & qu'ils y ſeroient exempts de tous droits; que ſes ſujets iroient négocier à Malacca, & que ce qui les en avoit empêché en dernier lieu, c'étoient les mauvais traitemens qu'ils y avoient reçus, dont il cita des preuves ſuffiſantes: il dit qu'il avoit reçu les Anglois, les Hollandois & les Malais dans ſes ports, à cauſe du grand reſpect qu'ils lui avoient témoigné & du beſoin qu'il avoit d'eux; qu'il avoit aſſiſté les Portugais contre les Hollandois, & qu'il n'étoit nullement offenſé du mal que ceux de Malacca avoient fait à la Reine de Patane, parceque c'étoit une méchante femme; mais que depuis ſa mort il avoit mis ſur le Trône une Princeſſe plus ſenſée, & qu'il ſouhaittoit que le Commerce avec elle fût libre comme avec Siam; que les biens des Portugais qui viendroient à mourir dans ſes Etats retourneroient à leurs héritiers; & que ceux d'entre eux qui ſe rendroient coupables de quelque crime ſeroient jugés à ſa Cour, pour qu'on ne pût leur faire aucun tort. Le Dominicain fut renvoyé avec cette réponſe, & le Roi le fit accompagner par deux Siamois, qui devoient aller en qualité d'Ambaſſadeurs en Eſpagne (*b*).

Autre Ambaſſade.

L'Hiſtorien Portugais *De Faria* parle d'une autre Ambaſſade que le Roi de Siam envoya à Goa en 1621, pour demander qu'on envoyât quelques Religieux de St. François prêcher dans ſes Etats. On fit partir Frere *André* du *St. Eſprit*; le Roi fit bâtir à ſes dépens une Egliſe pour lui, & offrit de grandes richeſſes à ce Religieux, qu'il refuſa conſtamment au grand étonnement de ce Prince, qui ne put s'empêcher d'admirer ſon déſintéreſſement, dit l'Auteur. *De Faria* appelle ce Monarque le *Roi noir*, le prenant pour *Rajah Api* dont on a parlé plus haut; il en parle comme étant

(*a*) *Methold* ap. *Purchas*, Vol. V. p. 1006. (*b*) *De Faria* ubi ſup. p. 237.

Section II. Pretiem, Rajah Api *Rois de* Siam &c.

tant encore en vie en 1627, & en fait le portrait suivant. Ce Prince, dit-il, étoit de petite taille & de mauvaise mine, d'un caractere en partie méchant, en partie généreux: & quoique les gens cruels soient ordinairement lâches, il étoit également brave & cruel; au-lieu que les Tyrans sont ordinairement avares, il étoit au contraire extrêmement libéral, de sorte qu'il faisoit paroître en de certaines choses autant de bonté qu'il marquoit d'inhumanité en d'autres. Il ne se contentoit pas de faire mourir les voleurs & les brigands de la maniere ordinaire, mais il les faisoit mettre en pieces par des tigres & des crocodiles (*) pour se divertir. Ayant appris qu'un Roi de ses vassaux avoit dessein de se révolter, il le fit enfermer dans une cage, & nourrir quelque tems de la chair qu'on arrachoit de son corps, & ensuite frire dans une poëlle. Il coupa de sa propre main en deux sept Dames, parcequ'elles marchoient trop vîte à son gré, & fit couper les jambes à trois autres, parcequ'elles restoient trop longtems pour aller chercher l'argent destiné aux Portugais. De sorte que de marcher trop vîte ou trop lentement étoient des crimes aux yeux de ce Prince capricieux & sanguinaire.

Caractere du Roi.

Son extrême cruauté.

Sa cruauté s'étendoit jusques sur les bêtes. Il coupa la patte à un singe favori, parceque le pauvre animal s'avisa de la mettre dans une boëte où il y avoit quelques curiosités. Il fit abattre la tête à un cheval, dont il ne faisoit pas moins de cas, parcequ'il ne s'étoit pas arrêté à son ordre. Des corneilles ayant fait des cris au-dessus du Palais, il en fit prendre cinq-cens, dont on tua les unes, d'autres furent mises dans des cages, & on lâcha les autres avec des especes de jougs autour du cou. Enfin un tigre, n'ayant pas saisi sur le champ un criminel qu'on lui avoit jetté, il lui fit couper la tête comme à un poltron. Voilà qui suffit sur les mauvaises qualités de ce Prince. Parlons des bonnes. Il tenoit inviolablement sa parole, étoit exact dans l'exercice de la justice, extrêmement libéral, & très-indulgent envers ceux qui à son avis commettoient des fautes excusables. Un Portugais, qu'il avoit envoyé à Malacca pour acheter des marchandises, les perdit au jeu, & fut cependant assez hardi pour revenir à Siam: le Roi le reçut bien, en disant, *qu'il estimoit plus la confiance qu'il avoit eue en sa générosité, que tout ce que cet homme auroit pu apporter.* Il avoit beaucoup d'égards pour les Prêtres Portugais, & favorisoit la propagation de la Religion Romaine dans ses Etats; enfin son courage étoit au-dessus de toute expression (*a*).

A en juger par le caractere (†) ce Prince est le même que *Rajah Hapi* ou *Api*, dont parle *Mandelslo*, qui vivoit, dit-il, environ l'an 1616, & qui reconnoissoit encore en ce tems-là la souveraineté du Roi de Pegu, mais quelques années après il se délivra de cette sujettion; car étant entré avec une très-puis-

(*a*) *De Faria* p. 361.

(*) C'est peut-être ce Prince qui introduisit le premier l'usage de ces cruels supplices, ou qui les mit plus souvent en usage que ses prédécesseurs.

(†) *Mandelslo* en parle comme d'un Prince connu par sa cruauté, dont il rapporte ce trait; qu'étant un jour malade, & entendant rire deux de ses concubines dans l'antichambre, il commanda aussitôt qu'on les taillât en pieces.

puiſſante armée dans le Royaume de Pegu, il vint aſſiéger la ville d'Arracan (*), & jura qu'il ne léveroit point le ſiege; & qu'il reſteroit juſqu'après la priſe de la place; & ne pouvant forcer la ville, il ſe fit bâtir une maiſon dans le voiſinage, où il mourut. Section II. Pretiem, Rajah Api Rois de Siam &c.

Ce Prince avoit un Favori, qui s'appelloit *Ochi* (†) *Chronowi*, qui aſpirant à la couronne fit venir dans le Royaume quatre ou cinq-cens Japonois déguiſés en Marchands, à deſſein de s'en ſervir pour tuer le Roi. Cet attentat n'eut point d'effet, & le Roi mourut de mort naturelle, mais incontinent après ſon décès *Ochi Chronowi* ſe ſaiſit de la couronne, & ſe fit proclamer Roi. *Révolution.*

Le fils de *Rajah Hapi* trouva cependant aſſez d'amis pour chaſſer cet Uſurpateur, mais il ne fut pas aſſez heureux pour ſe conſerver la poſſeſſion de la couronne; il fut auſſi tué & eut pour ſucceſſeur ſon frere puiné, qui regnoit encore en 1639, dans le tems que *Mandelſlo* étoit aux Indes (*a*).

Ce Prince avoit pris une ſi forte averſion pour les Japonois, que s'étant imaginé qu'ils avoient deſſein d'attenter ſur ſa perſonne, il en fit mourir quelques-uns & chaſſa tous les autres. Il ſouffrit pourtant enſuite qu'ils ſe rétabliſſent peu à peu dans le même poſte qu'ils occupoient auparavant, mais ils ne paſſoient pas le nombre de ſix cens (*b*).

Mandelſlo ne marque ni le commencement ni la durée du regne de ce Prince, mais il rapporte que les dernieres guerres des Rois de Siam ont été celles que leur ambition leur a fait entreprendre contre les Rois de Jangoma & de Lanjang, pour la ſouveraineté qu'ils prétendoient ſur ces deux Royaumes. Il n'y a pas long-tems, ajoute-t-il, que le Roi de Camboye, qui eſt vaſſal de celui de Siam, s'étant révolté contre lui, celui-ci entra avec une puiſſante armée dans le Royaume de Camboye, mais il y trouva une ſi vigoureuſe réſiſtance qu'il fut contraint de ſe retirer. Le Royaume de Siam jouit depuis ce tems-là d'une profonde paix, mais le Roi ayant fait tuer ſon frere pour aſſurer le Trône à ſon fils, un des Princes du ſang en prit prétexte d'uſurper la couronne. *Troubles à Siam.*

Cet Uſurpateur fit d'abord mine d'épouſer les intérêts de l'Etat contre les Rois de Pegu & d'Ava, mais particulierement contre le Roi de Camboye, quoique pourtant il ne voulût point entrer en guerre ouverte avec eux, ſe contentant de demeurer armé contre les deſſeins que les véritables héritiers du Trône pouvoient avoir ſur ſa perſonne. *Conduite artificieuſe d'un Uſurpateur.*

Ce Prince continua auſſi à témoigner aux Hollandois la même affection que ſon prédéceſſeur leur avoit marquée, depuis qu'il prit leur parti contre *D. Fernando de Silva*, Gouverneur des Manilles. Ce Gouverneur ayant eu la hardieſſe d'attaquer & de prendre, en 1624, une Fregate Hollandoiſe ſur la Riviere de Menam, le Roi ſe ſaiſit de ſon vaiſſeau, & le contraignit de reſtituer la Fregate. Depuis ce tems-là les Hollandois le ſecoururent toujours puiſſamment contre ſes ennemis, & contre les Portugais en par-

(*a*) *Mandelſlo* Voyag. Col. 322, 323. Amſt. 1727 in folio. (*b*) *Ibid.* Col. 316.

(*) C'eſt ſans-doute une mépriſe, pour la Ville de *Pegu*.
(†) *Ochi* eſt peut-être pour *Ok-ya*.

SECTION III. Pretiem, Rajah Api *Rois de* Siam &c.

particulier; ceux-ci de leur côté inquietterent les Siamois dans le Commerce qu'ils faiſoient à la Chine. Quelques années après ils aſſiſterent le Roi de Siam de ſix vaiſſeaux, pour lui aider à châtier la rebellion des habitans de Patane (*a*) (*).

Peu d'accord entre les Auteurs.

On voit dans ce que nous venons de citer de *Mandelſlo* deux ſucceſſions differentes des Rois de Siam, qui ne s'accordent ni l'une avec l'autre, ni avec ce que nous avons rapporté d'après *De Faria*; ces deux Auteurs tombent dans la même erreur à l'égard de *Rajah Api*, à moins que l'on ne ſuppoſe qu'il y a eu deux Princes de ce nom. *De Faria* dit que *Rajah Api* vivoit encore en 1627, au-lieu que ſuivant *Mandelſlo* il doit être mort avant l'année 1624, où nous trouvons un Uſurpateur ſur le Trône (†). D'un autre côté il parle d'un Roi qui fit tuer ſon frere pour aſſurer la ſucceſſion à ſon fils, & c'eſt-là où paroît l'Uſurpateur; mais on ne voit rien de ſemblable dans le premier récit, & nous ne ſavons que faire de l'un & de l'autre. Pour en dire notre ſentiment; il nous paroît que c'eſt une compilation confuſe tirée de *Floris*, de *De Faria* & d'autres Auteurs.

SECTION III.

Le Regne de Chaou-Paſa-Thong. *Il dépoſe le Roi & uſurpe la Couronne. Funerailles de ſa Fille; & exécutions cruelles qui s'y firent.*

SECTION III. *Le Regne de* Chaou-Paſa-Thong, *Roi de* Siam.

LE Roi qui regnoit du tems de *Mandelſlo* doit avoir été le fameux *Chaou-Paſa-Thong* (‡), dont parlent des Auteurs poſtérieurs; car on dit qu'il mourut en 1657, après avoir regné environ trente ans, ce qui fait remonter le commencement de ſon regne à l'an 1627: mais en ce cas-là, ſi, comme l'aſſurent les Ecrivains, *Paſa-Thong* étoit un Uſurpateur, ce ne peut gueres avoir été le ſecond fils de *Rajah Api*, mais il faut que ce ſoit le Prince qui lui ſucceda immédiatement, à moins que l'on ne puiſſe ſuppoſer, qu'après la mort & de l'Uſurpateur & de ſon frere ainé, *Paſa-Thong* monta ſur le Trône cette année-là, qui eſt celle de la mort de *Rajah Api*; car *De Faria* parle de ce Prince comme vivant encore, du-moins au commencement de 1627. *Van Vliet* (§), qui a écrit l'Hiſtoire de ce Prince, dit que c'étoit un Uſurpateur, qui étoit de la race Royale, quoiqu'il ne fût pas frere de ſon prédéceſſeur. Mais *La Loubere*, qui convient de ſon uſurpation, taxe *Van Vliet* de s'être trompé en diſant qu'il étoit Prince du ſang (*b*). Quoi qu'il en ſoit, ce qui confirme ſon avénement à la couronne en 1627, c'eſt l'âge de ſon fils *Chaou Naraye*, qui avoit vingt-quatre ans quand ſon pere mourut (*c*). Sa naiſſance tombe donc en 1633, & ſon pe-

Chaou-Paſa-Thong uſurpe la couronne.

(*a*) *Mandelſlo* Col. 318, 319. (*b*) *La Loubere* P. I. Ch. 3. (*c*) *Gervaiſe* P. IV. Ch. 1.

(*) *Mandelſlo* dit *depuis peu*, ce qui ſe rapporte à l'année 1639. qu'il étoit aux Indes.

(†) L'Auteur ſe trompe pour avoir mal entendu *Mandelſlo*; ce Voyageur dit que ce fut le prédéceſſeur du Prince qui uſurpa le Trône, qui prit le parti des Hollandois en 1624 contre le Gouverneur des Manilles. REM. DU TRAD.

(‡) *Chaou-Paſa-Thong* veut dire, ſelon *Gervaiſe*, le Roi de la Langue d'or.

(§) *Jeremie van Vliet* a donné une *Relation Hiſtorique de Siam*. imprimée à la fin du *Voyage en Perſe* de *Herbert*. Paris 1663. mais nous ne l'avons pas ſous les yeux.

pere étoit par conſéquent ſur le Trône; puiſque ſa mere, qui étoit fille du Roi dépoſé, ne l'épouſa qu'après ſon uſurpation. Or comme il doit s'être paſſé quelque tems avant qu'elle l'épouſât, à cauſe de la réſiſtance qu'elle fit, & qu'elle eut une fille avant ce fils, il y a beaucoup d'apparence que ſon regne a été de la longueur que lui aſſigne *La Loubere*.

Section III.

Le regne de Chaou-Paſa-Thong, Roi de Siam.

Une circonſtance remarquable de l'Hiſtoire de ſon uſurpation fut, qu'étant entré à main armée dans le Palais, il força le Roi à l'abandonner pour ſe réfugier dans un Temple, & qu'ayant tiré ce malheureux Prince de ce Temple, & l'ayant ramené priſonnier au Palais, il le fit déclarer déchu de la couronne & indigne de regner, pour avoir abandonné le Palais, comme s'il l'eût fait volontairement (*a*).

Il dépoſe le Roi.

Avant ſon uſurpation, ce Roi avoit été *Chacri* ou Chancelier, poſte dans lequel il acquit tant de crédit & de richeſſes, qu'il s'ouvrit le chemin au Trône. Pour s'y affermir davantage, il épouſa la fille de ſon prédéceſſeur, quoiqu'il fût marié. Cette Princeſſe dont l'eſprit égaloit la grande vertu, fit tous ſes efforts pour ſe diſpenſer de ce mariage, ne pouvant ſupporter la penſée de porter la couronne au préjudice de quatre freres qu'elle aimoit tendrement. Sa réſiſtance, & l'affection qu'elle témoigna ſans déguiſement pour ſes freres, firent prendre au Tyran la réſolution de les faire mourir; mais ces Princes ayant eu connoiſſance du danger qui les menaçoit, trouverent moyen, à l'aide de quelques fideles ſerviteurs de leur famille, qui étoient employés à la Cour, de s'échapper du Palais, où ils étoient enfermés. Deux ſe réfugierent dans le Royaume de Laos, où ils furent favorablement reçus; mais les deux autres eſpérant trouver un aſyle à Pipli, y furent maſſacrés par la trahiſon de ceux dont ils attendoient de la protection (*b*). Tel eſt le récit de *Gervaiſe*; mais ſuivant *La Loubere*, *Chaou-Paſa-Thong* fit mourir tous les Princes du ſang Royal; deux échapperent à-la-vérité au maſſacre plus long-tems que les autres, mais en 1650 le dernier des deux, âgé de vingt ans, eut le même ſort avec une de ſes ſœurs, ſur une accuſation apparemment fauſſe (*c*). *Struys*, qui fut témoin oculaire de ce qui ſe paſſa, en fait la relation ſuivante.

Il épouſe la Princeſſe.

Les funérailles de la fille unique du Roi devant ſe faire le 23 Février 1650 (*) ſix mois après ſa mort, le Roi fit inviter le Sieur *Van Muyden*, Directeur de la Compagnie Hollandoiſe, d'aſſiſter à la cérémonie. On éleva au milieu d'une des cours du Palais cinq tours de bois, qui avoient communication par des galeries à baluſtres; celle du milieu avoit trente braſſes de haut, les autres qui formoient un quarré n'en avoient que vingt. La ſtructure de ces tours avoit quelque choſe de fort ingénieux; elles étoient peintes tout autour au-deſſous de l'architrave de feuillages relevés d'or, & foncés avec de l'ambre & de l'ivoire brûlé; ſur la friſe il y avoit des têtes de léopards, de tigres & de pantheres en ſculpture. On voyoit ſous

Funérailles de ſa Fille.

(*a*) *La Loubere* ubi ſup. (*b*) *Gervaiſe* l. c. (*c*) *La Loubere* l. c.

(*) *Glanius*, dans ſon Voyage aux Indes Orientales, ſe mettant à la place de *Struys* ou de quelque autre, prétend avoir aſſiſté à ces funérailles & aux exécutions dont elles furent ſuivies, quoiqu'il ne ſoit parti d'Europe qu'en 1668, dix-huit ans après.

SECTION III. *Le regne de* Chaou-Paſa-Thong, *Roi de* Siam.

ſous l'entablement des ſupports à l'antique, & qui étoient des emblêmes convenables à la circonſtance. La corniche étoit ornée de feuilles ſerrées peintes ou ſculptées, qui aſſortiſſoient la friſe & l'architrave. Devant la grande tour, qui étoit au centre, il y avoit un autel fort riche couvert d'or & enrichi de pierreries, élevé de ſix pieds au-deſſus de terre, ſur lequel étoit le corps de la Princeſſe, dans un cercueil d'or, qui avoit un pouce d'épaiſſeur. Elle étoit debout, les mains jointes, le viſage tourné vers le Ciel; ſa robe avoit une longue queue, & étoit enrichie de pierreries; ſa couronne, ſon collier & ſes bracelets, couverts auſſi de diamans, étoient d'un prix ineſtimable.

Honneurs rendus au Corps.

Quand ceux qui aſſiſtoient à la cérémonie eurent pris leurs places ſur des échaffauds dreſſés exprès, tous les Seigneurs du Royaume & les Dames habillés de blanc, ſans parure ni ornemens, paſſerent en proceſſion, en jettant d'un air triſte des fleurs & des parfums autour du corps & de l'autel. Le corps fut enſuite tranſporté à vingt pas de-là ſur un char dont la richeſſe égaloit celle de l'autel. Les Seigneurs & les Dames lui ayant rendu les mêmes honneurs qu'auparavant, pleurerent auſſi amérement que s'ils euſſent perdu ce qu'ils avoient de plus cher au monde. Cette lugubre ſcene ayant duré une demi-heure, le char fut conduit lentement vers le bûcher, accompagné des Seigneurs & des Dames toujours en pleurs. Le fils ainé du Roi, agé d'environ vingt-ans, frere unique de la défunte Princeſſe, & tous deux nés de la même mere, marchoit devant eux; il étoit habillé de blanc, auſſi-bien que les Seigneurs qui l'accompagnoient, & monté ſur un éléphant, dont la houſſe étoit en broderie avec des chaînes d'or au col. Il avoit à ſes côtés ſes deux freres, nés d'autres meres, ſur des éléphans équippés comme le ſien: ils tenoient chacun une longue écharpe de ſoie blanche, attachée par un bout au cercueil. Aux deux côtés du cercueil marchoient à pied quatorze autres fils du Roi, habillés auſſi de blanc, ayant un rameau d'arbre à la main, & tous bien dreſſés à l'art de pleurer.

Le Bûcher.

Des deux côtés du chemin par où le cercueil devoit paſſer, les Seigneurs d'un moindre rang que ceux dont on a parlé, attendoient le convoi ſur des échaffauds. Quand le corps arriva vis-à-vis d'eux, les uns jetterent diverſes ſortes d'habits au peuple, & d'autres des oranges remplies de *Ficols* & de *Maſes*, deux ſortes de monnoye, dont la premiere vaut environ un demi écu, & l'autre la moitié autant. Le corps étant arrivé enfin auprès du bûcher, les Grands le prirent avec beaucoup de reſpect, & le mirent ſur le bûcher au ſon de divers inſtrumens, dont l'harmonie lugubre mêlée aux cris & aux pleurs de toute la Cour avoient dequoi attendrir les cœurs les plus inſenſibles. Ce triſte concert fini, ils couvrirent le corps de bois de ſandal & d'aigle, & y ayant enſuite jetté une grande quantité de parfums, le Roi & les Grands s'en retournerent au Palais, laiſſant les Dames auprès du corps, qui ne devoit être brûlé que deux jours après (*a*).

Pleureuſes.

Elles étoient donc chargées de la tâche la plus difficile; car quoiqu'elles duſſent déja être fatiguées d'avoir bien pleuré, elles furent obligées de continuer

(*a*) *Struys* Voy. T. I. Ch. VII. *Glanius* Voy. p. 132.

tinuer par cerémonie ce triſte exercice pendant deux jours ſans intermiſſion. C'étoit ſans-doute une rude pénitence, dont les Dames de la plus grande qualité ne furent pas diſpenſées; & pour qu'elles s'en acquittaſſent bien exactement, il y avoit parmi elles certaines vieilles, qui frappoient avec une eſpece de diſcipline celles qui accablées de ſommeil & de fatigue s'endormoient un moment, & par là les obligeoient à verſer de véritables & non de feintes larmes. Pendant que les Dames étoient dans cette deſagréable ſituation autour de la Princeſſe, les Prêtres étoient ſur des échaffauds, dans la cour où l'on avoit fait les premieres lamentations, & prioient nuit & jour pour l'ame de la défunte. Pendant que le corps demeura ainſi expoſé ils interrompoient fréquemment leurs prieres pour jetter au peuple toutes ſortes d'habillemens, d'uſtenſiles de ménage, des outils pour les Artiſans, des lits, des nattes & d'autres meubles.

SECTION III. *Le regne de* Chaou. Paſa-Thong, *Roi de* Siam.

A côté de la Cour on avoit élevé vingt autres tours, tapiſſées en dedans & en dehors de papier de toutes couleurs. Elles étoient remplies de feux d'artifice, qu'on tira pendant quinze jours de ſuite. Durant cet intervalle le Roi fit diſtribuer de grandes aumônes aux Pauvres & aux Prêtres; ce qui joint aux dépenſes faites pour tout le reſte montoit en tout à cinq mille *Catti*, ou ſoixante-ſix mille Livres ſterling. On ne comprend pas dans cette ſomme les ſtatues d'or & d'argent, dont il y en avoit deux d'or qui avoient quatre pieds & demi de haut, & un pouce & demi d'épaiſſeur, qui furent miſes à l'honneur de la Princeſſe dans les plus beaux Temples du Pays, & elles étoient faites de l'or, de l'argent & des pierreries dont le Roi ſon pere & les principaux Seigneurs de la Cour lui avoient fait préſent pendant ſa vie (*a*).

Le corps ayant repoſé deux jours ſur les bois odoriférans qui devoient ſervir à le brûler, toute la Cour vint relever les triſtes Dames, que la fatigue avoit rendues fort maigres. La cérémonie commença par les prieres & les oraiſons que firent les Prêtres. Quand ils eurent fini leurs fonctions, le Roi prit de la main de leur Chef un cierge allumé & mit lui-même le feu au bûcher, ſur lequel le corps fut réduit en cendres, dans le cercueil d'or, auquel on avoit laiſſé les joyaux & les autres riches ornemens. Quand on vint à raſſembler les cendres pour les mettre dans une urne d'or, on trouva un morceau de chair de la groſſeur de la tête d'un petit enfant, que le feu n'avoit point endommagé. Le Roi, qui étoit un de ceux qui recueilloient les cendres, regardant ce morceau de chair, dit aux Seigneurs qui étoient préſens: *Que penſez-vous? Eſt-ce par reſpect que les flammes ont épargné ces reſtes du corps de ma fille?* Un d'eux répondit, *que Sa Majeſté étoit trop éclairée pour douter de ce qu'elle voyoit. Quoi!* reprit le Monarque en furie, *je n'ai que trop de raiſons de ne plus douter de ce que j'ai ſoupçonné mille fois, que ma fille a été empoiſonnée;* & en achevant ces mots, il donna ordre de ſe ſaiſir de toutes les femmes qui avoient été au ſervice de la Princeſſe, & qu'on n'en exceptât aucune.

Le Corps brûlé.

On les mit à la queſtion pour les faire parler, & quoiqu'elles proteſtaſſent *fauſſement accuſés.* *Seigneurs*

(*a*) *Struys* ubi ſup.

SECTION III.

Le regne de Chaou Pasa-Thong, *Roi de* Siam.

taſſent de leur innocence, cela ne leur ſauva point la vie, ni ne calma la fureur du Roi. Au contraire elle augmenta de jour en jour, & lui ſuggéroit de nouveaux ſoupçons, de ſorte qu'un grand nombre d'innocens furent empriſonnés, & ſubirent les mêmes tourmens. Quand la Cour fut comme épuiſée, & que le Roi ne vit plus perſonne autour de lui ſur qui il pût décharger ſa rage, il manda ſous divers prétextes les premiers Seigneurs du Royaume, qu'il fit arrêter avec leurs femmes à meſure qu'ils arrivoient. On ſe ſervit de l'épreuve du feu pour découvrir parmi eux le coupable. Le barbare Monarque fit creuſer pluſieurs foſſes autour de la ville de vingt pieds en quarré, où il fit allumer de grands feux, & on y conduiſit les priſonniers chargés de chaînes. On les fit mettre d'abord dans des cuves d'eau chaude pour amollir leur peau, & après leur avoir raclé la plante des pieds avec des fers aigus, on les conduiſit devant les Juges, qui les interrogerent touchant le prétendu empoiſonnement. Ceux qui nierent le fait furent condamnés à paſſer nuds pieds ſur des charbons ardens; ſi leurs pieds ſe trouvoient brûlés ou offenſés par le feu, ils étoient déclarés coupables; quelques-uns ſurmontés par la douleur tomberent en foibleſſe & périrent miſérablement, ſans que perſonne oſât les ſecourir.

On les fait mourir par divers ſupplices.

Les prétendus coupables périrent par divers ſupplices. Les uns, attachés à des poteaux, furent tués par les éléphans de la maniere qu'on a décrite ailleurs: d'autres furent enterrés juſqu'au cou ſur le grand chemin qui mene à la ville, tous les paſſans eurent ordre de cracher ſur eux, & perſonne n'oſoit ſous peine de la vie donner le moindre ſecours à ces infortunés, ni hâter leur mort, ce qu'ils demandoient ardemment (*a*). *Glanius* rapporte, qu'entre autres peines qu'on fit ſouffrir à ces malheureux innocens, on en employa une, qu'on n'inflige ordinairement qu'aux criminels du premier ordre. On ſerre le criminel ſi fortement autour du corps avec un linge, qu'un homme peut le ſaiſir ſans peine avec ſes mains; enſuite on le pique avec des inſtrumens auſſi pointus que des aiguilles, non tant pour lui tirer du ſang, que pour l'obliger à retenir ſon haleine. Enſuite ſaiſiſſant le moment propre on le coupe bruſquement en deux, & on met la partie ſupérieure du corps ſur une plaque ardente de cuivre, ce qui arrête le ſang, & fait vivre aſſez long-tems le patient dans des tourmens inexprimables (*b*).

Ces cruelles exécutions durerent quatre mois, pendant leſquels il périt un nombre incroyable de perſonnes. *Struys* aſſure qu'un jour il en vit exécuter plus de cinquante en moins de quatre ou cinq heures, & autant dans une matinée. On compte que deux-mille-neuf-cens perſonnes perdirent la vie, & d'autres en mettent trois cens de plus; & l'on croit qu'il y auroit eu peu de Seigneurs qui euſſent échappé, s'ils ne s'étoient tenus éloignés de la Cour dans cette circonſtance. Toute cette boucherie ſe fit ſous prétexte que les accuſés avoient eu part à l'empoiſonnement prétendu, ou en avoient eu connoiſſance; mais on ſut très-certainement dans la ſuite, que le Roi avoit formé depuis long-tems le deſſein de ſe deſaire des prin-

(*a*) *Struys* Ch. VIII. (*b*) *Glanius* l. c. p. 140.

principaux Officiers du Royaume, qu'il craignoit, & pour en venir plus ſurement à bout ſans exciter de révolte, il avoit levé tout nouvellement une armée de deux-cens-cinquante-mille hommes, ſous prétexte qu'il vouloit déclarer la guerre aux Chinois. Section III.

Le regne de Chau-Paſa-Thong, Roi de Siam.

Le 28 de Février on fit ſubir l'épreuve du feu à trois-cens perſonnes qui avoient été au ſervice de la Princeſſe défunte; mais comme on dit qu'il les avoit épargnées, je ne ſai pas comment, dit *Struys*, elles furent relâchées. Nous voici enfin au dernier acte de cette tragédie, le premier qu'on avoit en vue, & auquel les exécutions précédentes n'étoient que des acheminemens, c'étoit la mort de deux des enfans du feu Roi, dont il n'en reſtoit que trois, deux filles & un fils. On commença par l'aînée des Princeſſes, & par ſa maiſon, on la ſoupçonnoit du prétendu empoiſonnement, parcequ'elle n'avoit pû s'empêcher de rire, pendant que tout le monde pleuroit, aux funérailles de la fille du Roi. Elle s'étoit auſſi plainte pluſieurs fois que le Roi la mépriſoit, & que cela faiſoit qu'elle n'étoit pas traitée avec le reſpect dû au ſang royal. Le premier de Mars, on l'amena avec un grand nombre de Dames, & on les fit toutes paſſer par le feu, mais on prétendit qu'il n'y eut que la Princeſſe ſeule dont les pieds reſſentirent les atteintes du feu. Elle fut donc enfermée dans un lieu obſcur chargée de chaînes d'argent, ſans que perſonne eût la permiſſion de la voir & de lui parler. Le lendemain on la conduiſit encore dans la ſalle d'audience au Palais, & ayant été menacée de la queſtion, ſoit crainte ſoit motif de gloire, elle dit à ſes Juges *que ſi le Roi vouloit s'engager à la faire mourir ſans l'expoſer à la vue du Public, elle juroit foi de Princeſſe mourante de découvrir tout le myſtere, ſans recherche ultérieure.*

Exécution de la Princeſſe, fille... du feu Roi.

Pluſieurs des anciens Courtiſans, qui avoient été affectionnés à ſon pere, furent ſi touchés de cette déclaration, qu'on a cru qu'ils auroient demandé grace pour elle, ſi la fureur du Roi ne les avoit retenus. Ils rapporterent ſeulement ce qu'elle avoit dit, & le Roi lui accorda ce qu'elle demandoit. Elle déclara alors, que *c'étoit elle & ſa nourrice qui avoient fait mourir la Princeſſe, qu'elles avoient employé certains ſortileges qui avoient empêché le morceau de chair d'être conſumé.* Elle ajouta, que *la mort honteuſe qu'elle alloit ſouffrir lui faiſoit moins de peine, que le mauvais ſuccès de ſon bon deſſein, qui, s'il avoit réuſſi, auroit rétabli ce qui reſtoit de ſa famille dans ſon premier état, & délivré la nation de l'eſclavage d'un ſi barbare Tyran.* Interrogée plus à fond, elle proteſta *que le poiſon n'étoit pas deſtiné pour l'innocente Princeſſe, mais pour le Roi lui-même.* Quand on informa le Roi de cette confeſſion, il ordonna au Bourreau de lui couper un morceau de chair de deſſus le corps, & de la forcer à le manger. La Princeſſe ſouffrit avec une patience admirable qu'on lui arrachât la chair, mais quand le Bourreau voulut la lui faire manger, elle la refuſa en s'écriant: *Infame Tyran! tu peux mettre mon corps en pieces, mais tu n'as aucun pouvoir ſur mon eſprit: ſache*, ajouta-t-elle, *que je défie ta cruauté; les effets de ton faux complot éclatteront bientôt, quand les reſtes de mon ſang royal ſe vengeront de toi & de ta race de tygre.* Elle continua à inſulter de cette façon au Roi, juſ-

Courage de cette Princeſſe.

SECTION III.

qu'au moment qu'en vertu d'un ſecond ordre elle fut hachée en pieces (*), & jettée dans la Riviere.

Le regne de Chaou-Paſa-Thong, *Roi de* Siam.

Le même jour ſon frere unique, âgé de vingt ans, fut auſſi exécuté. On dit aux Hollandois, qu'on lui avoit pardonné à cauſe de la folie qu'il avoit feinte pendant toute cette tragédie. Mais auſſitôt qu'il fut monté ſur l'échaffaud il parut bien qu'il avoit tout ſon bon ſens, car il ſe comporta avec tant de grace & de modeſtie, que quelques-uns des Courtiſans ne purent s'empêcher de verſer des larmes. Il dénigra auſſi tellement le Roi dans un diſcours virulent qu'il fit, & ſe juſtifia lui-même de maniere que la populace fut ſur le point de ſe ſoulever; il finit ſon diſcours par de grands reproches, & témoigna qu'il étoit plus touché du mauvais ſuccès de l'entrepriſe de ſa ſœur, que de ſa propre mort. Dès qu'il vit approcher le Bourreau, il s'écria: *Je ſuis véritablement innocent auſſi bien que ma ſœur; mais puiſque tu veux que je meure, barbare Tyran, je dédaigne de te demander grace, quand je ſerois ſûr de l'obtenir, afin que tu ne puiſſes eſpérer de trouver la moindre compaſſion en ceux qui vengeront un jour ma mort.* Il ſembla par ces diſcours & par d'autres ſemblables ſoutenir qu'il étoit innocent, cependant il laiſſa échapper quelques mots, qui démentoient ces proteſtations (†), & qui n'étoient probablement, dit notre Auteur, que pour aigrir davantage le Roi. C'eſt ainſi que toute la race du Roi précédent fut exterminée, à la réſerve d'une fille, qui n'étoit pas en état (‡) de rien entreprendre au préjudice du Prince regnant (*a*).

Exécution de ſon Frere.

Pra Sitama Racha.

Voilà tout ce que nous trouvons touchant ce Prince dans les Auteurs que nous avons ſous les yeux (‡); il mourut en 1657, après avoir regné trente ans (*b*). Il avoit eu de ſa premiere femme une fille & quatre fils, & de la ſeconde une fille & un fils. Ce fils, qui avoit vingt-quatre ans quand ſon pere mourut, ſa mere étant morte quelque tems auparavant, ſembloit être le ſeul qui eût droit à la couronne, puiſque tous les freres de ſa mere, qui ſeuls auroient pu la lui diſputer, étoient morts. Mais toutes ces eſpérances furent trompées & les vœux du peuple en ſa faveur inutiles, par les artifices de *Pra Sitama Racha* (§) frere de ſon pere; quoiqu'il n'eût aucun droit de ſuccéder à un Uſurpateur, il ſe prévalut de la coutume, qui autoriſe les freres du Roi décédé à lui ſuccéder au préjudice de ſes propres enfans, pour s'emparer du trône. Le jeune Prince reſſen-

(*a*) *Struys*, ubi ſup. (*b*) *La Loubere*, P. I. Ch. 3.

(*) Il n'y a pas d'apparence qu'elle ait ſouffert une mort auſſi ignominieuſe que l'eſt celle-là dans l'Orient; d'ailleurs ce n'eſt pas la coutume de répandre le ſang des perſonnes de la Famille Royale, ſur-tout par les mains du Bourreau.

(†) Sa ſœur avoit auſſi proteſté de ſon innocence. Peut-être ſe croyoient-ils innocens, parcequ'ils n'en avoient pas voulu à la vie de la Princeſſe, mais à celle du Roi.

(‡) Suivant *Glanius*, elle n'avoit pas dix ans; mais cela ne ſe peut, ſi elle étoit fille du Roi détrôné en 1627, à moins qu'on ne l'eût laiſſé vivre pluſieurs années après ſa dépoſition, ce qui n'eſt pas vraiſemblable.

(‡) Nous n'avons pas *Van Vliet*, qui a fait l'hiſtoire de la révolution, dont ce Prince fut l'auteur.

(§) *Kempfer* l'appelle *Pracitama Ratia*. Hiſt. du Japon. L. I. Ch. 2.

sentit vivement cette injuſtice, mais il diſſimula prudemment ſon reſſentiment (*) juſqu'à ce qu'il trouvât une occaſion favorable de le faire éclater, & elle ſe préſenta bientôt. L'oncle, qui étoit un Prince brutal, voulut prendre la ſœur du jeune Prince pour concubine, à quoi il s'oppoſa avec tant de courage, que le Tyran prit la réſolution de ſe défaire de lui; mais le Prince en ayant été inſtruit par ceux-là même qui étoient chargés de l'aſſaſſiner, il ſe mit en campagne & demanda du ſecours aux Etrangers qui étoient établis à Siam. Section III. *Le regne de* Chaou-Paſa-Thong, *Roi de* Siam.

Les Portugais furent les premiers qui ſe rendirent auprès de lui, ſur la promeſſe qu'il leur fit de favoriſer leur commerce, & de bien recompenſer leurs ſervices. A peine eut-il raſſemblé mille hommes, que ſans laiſſer à ſon ennemi le tems de ſe mettre en défenſe & d'aſſembler ſes troupes, il marcha droit au Palais, força tous les paſſages, & pénétra juſqu'à l'appartement de l'Uſurpateur. Celui-ci qui étoit ſans défenſe, s'étoit déguiſé, dans le deſſein de ſe ſauver parmi la foule de ſes domeſtiques qui fuyoient de tous côtés, mais ayant été reconnu par un Portugais le Prince fondit ſur lui & le tua de ſa propre main (†). *Tué par ſon Neveu.*

Les Chefs de la Conſpiration furent arrêtés; le Prince en punit quelques-uns pour l'exemple, & s'attacha les autres par la généroſité avec laquelle il en uſa à leur égard.

La Loubere place cet événement en 1657, mais *Kæmpfer* le met au 9 Octobre 1656, trois mois après l'uſurpation de *Pracitama Raſia* (*a*).

CHAPITRE XI.

Le Regne de Chaou Naraye.

SECTION I.

Il étouffe pluſieurs révoltes. Evêques envoyés aux Indes. Miſſion de Siam. Les Jéſuites entreprennent de convertir le Roi & tous ſes ſujets. Guerre avec Camboye.

AUssitôt que ce Prince, nommé *Chaou Naraye* (‡), ſe vit paiſible poſſeſſeur du trône, il épouſa ſolemnellement la fille que ſon pere avoit eue de ſa premiere femme, & la fit déclarer Reine avec les cérémonies Section I. *Premieres années de* Chaou Naraye, *Roi de* Siam.

(*a*) *Kæmpfer*, Hiſt. du Japon. L. I. Ch. 2.

(*) *La Loubere* dit, que pour mettre ſa vie en ſureté, il chercha un azyle dans un Cloître, & ſe revêtit de l'habit inviolable de Talapoin.

(†) *La Loubere* dit, que fuyant du Palais ſur ſon éléphant, il fut tué par un Portugais d'un coup de mouſquet; mais *Kæmpfer* aſſure qu'on le fit mourir en le battant avec du bois de ſandal.

(‡) C'eſt ainſi que l'appellent *Gervaiſe* & *La Loubere*; *Kæmpfer* donne ſon nom tout du long, *Pra Narees Naraye Pin Chaou.* Chaou Naraye *monte ſur le Trône.*

SECTION I. *Premieres années de* Chaou Naraye, *Roi de* Siam.

nies accoutumées. Il donna sa propre sœur à un de ses demi-freres, qui étoit un fort honnête homme, & qui n'avoit point trempé dans la conspiration, comme on en soupçonnoit les quatre autres, qui par cette raison furent disgraciés; deux moururent de chagrin peu de tems après; celui qui étoit marié survéquit de dix ou douze ans, & mourut aussi sans laisser de postérité (†). Les deux autres vécurent jusqu'à la mort du Roi, & furent sacrifiés alors à l'ambition de l'Usurpateur, qui lui succéda. L'un des deux, pour ôter tout ombrage à son frere, se fit Talapoin. Il demeuroit dans un grand Temple proche du Palais, où le Roi alloit souvent lui rendre visite, lui offrant les premieres Dignités de l'Etat, qu'il refusa toujours. Cette conduite lui gagna toute la confiance du Roi & le respect du peuple, qui le regardoit comme un Saint. L'autre frere, qui étoit paralytique, menoit une vie obscure & languissante dans un petit château de la Capitale, où il étoit enfermé, sans avoir la permission de venir à la Cour. Quand il sortoit, il affectoit de bégayer & de parler à tors & à travers (‡), de peur que le Roi, qui se défioit toujours de lui & ne l'aimoit point, ne changeât de conduite à son égard, pour peu qu'il le crût en état d'entreprendre quelque chose à son préjudice (*a*).

Mort de la Reine. Les deux Princesses, sa sœur & la Reine sa femme, moururent vers l'an 1680, deux ou trois mois l'une après l'autre, & leurs corps furent brûlés dans le Palais sur le même bûcher. Depuis ce tems-là le Roi fut toujours si affligé de la mort de la Reine, qu'il aimoit passionnément, qu'il ne voulut jamais se remarier, & qu'il se contenta de quelques concubines.

La Princesse. La Princesse, née de ce mariage, hérita des vertus & des grandes qualités de sa mere. Elle étoit d'assez belle taille & bien faite, elle avoit seulement le nez un peu trop plat. Elle étoit agréable, avoit beaucoup de vivacité, soutenue d'un jugement solide. *Gervaise* tenoit ces particularités de ceux qui l'avoient vue avant qu'elle eût atteint l'âge de quatorze ans; car après cela les Princesses ne voyent plus d'autres hommes que des Eunuques, leurs propres freres n'ayant la permission de leur parler qu'à travers un rideau. Le Roi, qui connoissoit mieux que personne les bonnes qualités de la Princesse, voulut les mettre à l'épreuve deux fois vers l'an 1684, en lui mettant la couronne, dont elle étoit l'héritiere présomptive, sur la tête, & en lui résignant le gouvernement du Royaume pendant vingt-quatre heures. Elle surpassa son attente dans cette difficile tâche; elle raisonnoit sur les affaires les plus épineuses que le Conseil lui proposoit, comme si on l'y eût formée dès l'enfance, & elle suppléoit par la supériorité de son génie à ce qui lui manquoit du côté de l'expérience. Le seul reproche qu'on pouvoit lui faire avec justice, c'étoit sa trop gran-

(*a*) *Gervaise* P. IV. Ch. 1. *Choisy*, p. m. 220.

(*) Suivant *Kempfer*, il laissa du moins un fils, qui usurpa la couronne après la mort de *Chaou Naraye*.

(†) En 1685 l'aîné avoit trente-sept ans; il étoit impotent, fier & capable de remuer, si son corps lui avoit permis d'agir; l'autre n'avoit que vingt-sept ans, étoit bien fait & muet; il est vrai qu'on disoit qu'il faisoit le muet par politique. *Choisy*, p. m. 220.

grande sévérité envers ses Filles d'honneur, qu'elle faisoit raser en sa présence, en les deshonorant pour le reste de leur vie pour les plus petites fautes, & même pour quelques mots peu mesurés qu'elles se disoient.

Section I. *Premieres années de* Chaou Naraye, *Roi de* Siam.

Le Roi avoit un fils adoptif, qui étoit fort bien fait, & qui avoit beaucoup d'esprit. Ses manieres obligeantes lui avoient concilié l'affection du peuple, & le Roi l'aimoit extrêmement. Il étoit traité comme un des propres enfans de ce Prince; il avoit un *Sherolle* ou pavillon sur son éléphant, étoit habillé aussi richement que le Roi même, dans l'appartement duquel il avoit les entrées libres, & il étoit dispensé de se prosterner en sa présence. On disoit à la Cour que le Roi l'avoit eu d'une de ses concubines, qu'il avoit mariée par politique à un de ses Officiers, dès qu'il avoit su qu'elle étoit enceinte, & qu'il avoit voulu laisser passer ce jeune homme pour le fils de cet Officier, jusqu'à ce qu'il vit comment il se comporteroit quand il seroit devenu grand; cependant il l'avoit fait apporter au Palais d'abord après sa naissance, & l'avoit adopté publiquement. *Chaou Naraye*, voyant qu'il répondoit à ses espérances, le destina pour époux à la Princesse sa fille, qui fit paroître qu'elle l'aimoit, tant par le chagrin qu'elle témoigna quand il se fit Talapoin vers l'an 1633, que par la joie qu'elle fit éclater quand elle apprit qu'il en avoit quitté l'habit. *Kæmpfer* parle d'eux comme étant mariés, car il appelle *Mompe Totso* (*) gendre du Roi & son fils adoptif (*a*). Mais d'autres, qui parlent de la grande révolution arrivée en 1688, ne disent rien de semblable, & il n'y a nulle apparence à ce que dit *Kæmpfer*, puisqu'ils n'étoient pas mariés au mois de Février de cette année-là, quand les Ambassadeurs François partirent de Siam, & *Mompe Totso* fut mis à mort dans le mois de Mai.

Mompe Totso *Fils adoptif du Roi.*

Chaou Naraye ne se livra pas, comme les autres Princes Indiens, à la molleſſe & à l'indolence; il se mit d'abord à la tête de son armée, & après avoir défait ses voisins, qui étoient entrés sur ses terres, il retourna dans sa Capitale, où il s'appliqua aux affaires de l'Etat. Il étouffa par sa prudence les semences d'une guerre civile dans leur naissance; il contint dans le devoir plusieurs villes, qui avoient dessein de se révolter, en leur accordant des privileges, & en réduisit sans grande effusion de sang d'autres qui s'étoient soulevées. Il fit mourir secrettement & sans bruit quelques traîtres qui avoient projetté de l'assassiner, & qui furent découverts. Mais la conspiration qui mit sa vie le plus en danger fut celle des Talapoins. Ces bons Religieux, ces Prêtres de la Loi, dit notre Auteur, qui menent en apparence une vie si sainte, s'assemblerent le jour de leur grande Fête dans le principal de leurs Temples, à dessein de massacrer le Roi, qui devoit s'y trouver. Ils comptoient être surs de leur coup, parce que les Gardes du Roi demeurent ordinairement dehors, & qu'ils avoient résolu de fermer les portes aussitôt que ce Prince, accompagné de cinq ou six personnes, seroit entré. Par bonheur, deux Officiers qu'on envoya pour voir si tout étoit prêt pour la fete du jour, furent fort allarmés du nom-

Il étouffe des révoltes.

(*a*) *Kæmpfer*, L. I. Ch. 2.

(*) D'autres le nomment *Mompi Totso Pra-pie.*

SECTION I.

Premieres années de Chaou Naraye, *Roi de* Siam.

nombre extraordinaire de Talapoins dont le Temple étoit rempli, surtout en s'appercevant qu'ils avoient caché des armes sous leurs robes. On en donna sous main avis au Roi, & ce Prince ayant des preuves certaines que ces scélérats avoient conspiré contre ses jours, les fit massacrer par les soldats qu'il envoya.

Quoique cette action de *Chaou Naraye* pût à la rigueur se justifier, elle ne laissa pas de le faire passer pour cruel & sanguinaire, & les Prêtres n'eurent garde de détruire ce préjugé que le peuple avoit conçu. Un *Sancrat* lui représenta un jour avec assez de feu, que les Siamois se plaignoient de son excessive sévérité. Le Roi l'écouta avec patience, & sans lui témoigner aucun chagrin; mais quelques jours après il lui envoya un des plus gros singes, que les Siamois haïssent au dernier point, lui commandant expressément de le bien nourrir, & de lui laisser faire chez lui tout ce qu'il voudroit, jusqu'à nouvel ordre. Le malicieux animal ne fut pas sitôt chez le *Sancrat*, qu'il bouleversa toute la maison, brisa quantité de porcelaines de prix, gâta les plus beaux tapis, mordit les uns & battit les autres. Le *Sancrat* désolé alla trouver le Roi, & le supplia de le délivrer d'un hôte si dangereux: *Eh quoi!* lui dit le Prince, *vous ne pouvez souffrir un jour ou deux les libertés extravagantes d'un seul animal, & vous voulez que j'endure tranquillement pendant toute ma vie les insolences d'un peuple plus méchant mille fois que les singes de nos forêts? Allez*, continua le Monarque, *& sachez que si je sai punir les méchans avec sévérité, je sai encore mieux recompenser les bons*: effectivement il n'y avoit sorte de grace qu'un honnête homme ne pût raisonnablement attendre de lui, & il ne renvoya jamais sans recompense ceux qui lui avoient rendu quelque service ou au public (*a*).

Insolence d'un Sancrat *plaisamment punie.*

Evêques envoyés aux Indes.

Vers le tems que ce Prince monta sur le Trône, on forma en Europe de grands desseins pour propager la Religion Romaine dans l'Orient plus qu'on ne l'avoit fait jusqu'alors. Les François aspirerent à avoir la principale part à cette entreprise si hardie. Depuis longtems on importunoit le Pape pour qu'il envoyât des Evêques aux Indes Orientales, afin d'y ordonner des Prêtres parmi les naturels du Pays, pour suppléer au défaut des Missionnaires d'Europe suivant le plan du Jésuite *Alexandre de Rhodes*; enfin le Pontife y consentit, & on nomma pour cette mission trois sujets, tous trois François; *François Pallu*, Chanoine de St. Martin de Tours; *M. de la Motte Lambert*, ci-devant Conseiller de la Cour des Aides en Normandie, & ensuite Directeur-Général du grand Hôpital des Invalides à Rouen; & *Ignace Cotolendy*, Curé de la principale Paroisse d'Aix. Le premier fut fait Evêque titulaire d'*Héliopolis*, & le Tonquin lui fut assigné pour le principal objet de sa mission; le second fut nommé Evêque de *Béryte*, & sa juridiction s'étendoit sur les Royaume de Champa, de Camboye, & la Cochinchine, sur les trois Provinces méridionales de la Chine, l'Isle de *Hainan* &c. Le troisieme fut fait Evêque de *Metellopolis*, & la Chine Septentrionale fut confiée à ses soins (*b*).

L'Asie

(*a*) *Gervaise* ubi sup.

(*b*) Voyag. de l'Evêque de *Beryte* p. 3. *Pallu*, Abrégé des Missions p. 13.

L'Aſie Orientale ayant été partagée de cette façon entre les trois Prélats François qui devoient avoir les pouvoirs de Vicaires Apoſtoliques dans leurs départemens reſpectifs, ils quitterent l'Europe en 1660 & 1661, accompagnés d'environ dix Eccléſiaſtiques. L'Evêque de Béryte étant arrivé à Siam, réſolut en 1663 de paſſer à la Chine, pour y remplir ſes fonctions paſtorales. Il s'embarqua donc pour y aller par mer, mais une furieuſe tempête le repouſſa à Siam; & apprenant enſuite que la perſécution s'étoit allumée à la Chine contre les nouveaux Convertis, il prit la réſolution, de concert avec l'Evêque d'Héliopolis, le troiſieme étant mort, d'établir à Siam une réſidence fixe pour les Miſſionnaires François. Ils y furent déterminés par la ſituation du Pays, qui eſt comme le centre, d'où ils pouvoient aller commodément eux-mêmes, ou envoyer des Eccléſiaſtiques dans les Royaumes voiſins, toutes les fois que le chemin leur en ſeroit ouvert.

Section I. *Premieres années de* Chaou Naraye, *Roi de* Siam.

Miſſion de Siam.

En conſéquence de cette réſolution ils établirent un Séminaire à Siam pour élever la Jeuneſſe, & apprendre les Langues des Peuples voiſins, qui avoient tous des Etabliſſemens, ou des Camps, comme ils les appelloient, dans la Capitale; les François donnerent au leur le nom de *St. Joſeph*. Ce Séminaire fut ſi utile, qu'en 1665 l'Evêque de Béryte en tira des Miſſionnaires pour les envoyer à la Chine; & qu'en 1667 il bâtit une Egliſe ſur un terrein que le Roi donna aux Miſſionnaires, pour leſquels il témoigna beaucoup d'égards, & à qui il fit des queſtions pour s'informer de leur Religion. Ces complaiſances du Monarque Siamois encouragerent les Evêques à tenter la converſion de ce Prince. Dans cette vue ils lui firent préſent d'un Livre de tailles douces, contenant les myſteres de la vie & de la paſſion de Jéſus-Chriſt, les Apôtres & les Evangéliſtes, eſpérant que le Roi s'informeroit de leur Hiſtoire, comme il fit peu de jours après. Le *P. Laneau*, qui parloit & écrivoit le Siamois, mit ſur les feuillets blancs l'explication des tailles douces. Le Roi l'ayant montrée aux principaux Docteurs de ſa Cour, ils avouerent que la Religion des Miſſionnaires étoit bonne, en diſant que celle du Roi ne l'étoit pas moins. C'eſt ce que l'Evêque de *Béryte* rapporte dans une de ſes Lettres. Il ajoute que le Roi avoit dit ſouvent, que leur Religion lui plaiſoit, & c'eſt à cette bonne opinion que ce Prince en avoit, que le Prélat attribue la faveur qu'il témoignoit aux Miſſionnaires, & les ordres qu'il donna de leur fournir les matériaux néceſſaires pour la conſtruction d'une Egliſe à leur uſage.

On eſpere la Converſion du Roi.

Tous ces bons ſignes, continue l'Evêque, *fourniſſent aux Miſſionnaires des ſujets de ſe réjouir, dans l'eſpérance de voir quelque coup de la Providence dans la converſion de Siam, par l'exemple du Roi.* Mais ce Prélat reconnut non ſeulement que ce n'étoient pas des preuves que le Roi eût de l'inclination à recevoir le Baptême, mais il eut aſſez de bonne foi pour en convenir, diſant qu'ils avoient ſujet de craindre que ces ſignes favorables ne partiſſent du même principe de condeſcendance qu'il témoignoit à d'autres, qui tâchoient de l'engager à changer de Religion. Car il obſerve, que depuis que la Reine d'*Achin* l'avoit invité à embraſſer l'Alcoran, il avoit traité les Mahométans plus favorablement qu'il ne faiſoit auparavant; & dans

SECTION I. *Premieres années de* Chaou Naraye, *Roi de* Siam.

une autre Lettre il déclare, qu'un des grands obſtacles à la propagation de la Religion Romaine à Siam, étoit le crédit des Mahométans & leur grand zele à avancer leur Religion. Comme ils étoient en grand nombre dans le Pays, qu'ils y faiſoient un Commerce conſidérable, & qu'ils occupoient pluſieurs Poſtes importans dans l'Etat, ils ne faiſoient pas peu de progrès par leurs intrigues à la Cour, & tâchoient en particulier de gagner le Roi, en faiſant valoir l'exemple de Monarques ſes voiſins, qui avoient renoncé à l'idolâtrie pour ſuivre la doctrine de leur Prophete. En 1668 il arriva à Siam deux Ambaſſadeurs dans ce même deſſein, l'un d'*Achin* & l'autre de *Golconde*, & le dernier obtint la permiſſion de bâtir une Moſquée dans la Capitale. *Ces aſſiduités*, continue l'Evêque, *jointes aux ſervices ſignalés que les Mahométans rendent aux Siamois, font raiſonnablement craindre que Siam ne devienne à la longue Mahométan* (*a*).

Mais ſans fondement.

Ce raiſonnement étoit judicieux, & les Miſſionnaires auroient fait ſagement de ſuivre davantage les ſentimens de ce Prélat; car les Indiens ne peuvent concevoir par quelle raiſon ils renonceroient à leurs images ordinaires pour en prendre d'étrangeres; & quoique l'Alcoran ait réuſſi à ſe ſoumettre un ſi grand nombre d'iſles & de Pays aux Indes, l'Evangile des Jéſuites n'a pu encore en convertir un ſeul. Mais les Miſſionnaires de l'Egliſe Romaine ſont trop ardens & trop préſomptueux pour ſe rebuter, tant qu'il en reſte quelqu'un à portée de tenter fortune, & la moindre lueur d'eſpérance ſuffit pour les animer à renouveller leurs efforts. En effet ils conçurent immédiatement après des eſperances de convertir le frere du Roi, parcequ'il avoit eu la curioſité de voir le recueil de tailles douces dont on a parlé, & d'écouter l'explication qu'en donna le *P. Laneau*; après quoi, dit-on, il déclara qu'il reconnoiſſoit un ſeul Dieu Créateur, & qu'il l'adoroit journellement. Quoique ce ſoit-là ce que profeſſent tous les Indiens en-deçà & au-delà du Gange, les Miſſionnaires ne laiſſerent pas de vouloir faire croire là-deſſus, que ce Prince étoit intérieurement perſuadé de leur Religion, & qu'il la profeſſeroit ouvertement, ſi des raiſons d'Etat ne l'en empêchoient (*b*): reſſource ordinaire de ceux qui ſe trompent en pareil cas.

Audience des Evêques.

L'Evêque d'*Heliopolis* revint en Europe pour les affaires de la Miſſion en 1665, & retourna à Siam en 1673, chargé de Lettres du Roi de France & du Pape Clément IX. & de préſens, pour remercier Sa Majeſté Siamoiſe des faveurs qu'elle avoit accordées aux Evêques François & pour lui en demander la continuation. L'Evêque eut à cette occaſion le 18 d'Octobre une audience du Roi en qualité d'Ambaſſadeur du Roi de France & du Pape, & il eut le privilege de s'aſſeoir ſans ſe proſterner ſelon la coutume pendant la cérémonie, graces qu'on n'avoit encore accordées à aucun étranger. A la fin de l'audience, durant laquelle on fit la lecture des Lettres, le Roi dit à M. *Lambert* Evêque de *Béryte*, que *puiſque c'étoit lui qui avoit commencé l'alliance entre les deux Rois, c'étoit à lui à chercher les moyens de l'entretenir.* Quelques jours après ils apprirent que le Roi avoit

(*a*) *Relat. Miſſ. Evêq. Franc.* p. 6. (*b*) *Ibid.* p. 10.

avoit deſſein d'envoyer l'année ſuivante des Ambaſſadeurs en Europe, chargés de ſa réponſe aux Lettres que les Evêques avoient apportées. Le 19 Novembre ſuivant ils eurent une audience particuliere, où le Roi s'entretint avec eux pendant trois heures ſur l'état de l'Europe, ſur ſes Princes, & en particulier ſur le ſujet du grand Monarque. Il demanda enſuite quel motif avoit pu engager les Evêques à traverſer tant de mers, & le Roi de France à envoyer ſes ſujets dans des Pays ſi éloignés? Ces queſtions leur fournirent l'occaſion, qu'ils ſouhaittoient, d'informer le Roi, que *le zele pour le ſalut des ames, & le deſir ardent que leur Prince avoit d'étendre le regne de Dieu*, étoit le ſeul motif de leur voyage. Le Roi de Siam répondit, qu'il étoit diſpoſé à contribuer au ſuccès des glorieux deſſeins de leur Monarque, & que pour lui donner une preuve de l'eſtime qu'il faiſoit de ſa vertu, il étoit réſolu de lui offrir un port dans ſes Etats, où l'on pourroit bâtir une ville en l'honneur de *Louis le Grand*, & où il pourroit envoyer, s'il le trouvoit à-propos, un Viceroi pour y faire ſa réſidence (*a*).

Section I. *Premieres années de* Chaou Naraye, *Roi de* Siam.

Ces favorables diſpoſitions du Monarque Siamois firent renaître les eſpérances que les Miſſionnaires avoient conçues d'abord de la converſion du Roi, & par une ſuite naturelle de celle de ſes ſujets. On rapporte que les honneurs faits aux Evêques François dans ces audiences, remplirent la Cour d'eſtime & pour ces Prélats, & pour la ſainte Religion qu'ils profeſſoient. On ajoute que le bruit que ces nouvelles firent dans les Provinces augmenta beaucoup, quand on y apprit quelque tems après que le Roi avoit promis de bâtir une Egliſe au Dieu du Ciel & de la Terre; ce qui fit croire que bien des perſonnes étoient prêtes à embraſſer la Religion des François, comme cela arriva effectivement, dit notre Auteur. Ces converſions donnerent lieu à quelques-uns des gens du Pays de faire grand bruit, & de ſe plaindre ouvertement qu'ils vouloient introduire une Religion inconnue, ſans l'autorité du Roi. Mais ces murmures, qui en tout autre Pays auroient excité une perſécution contre les Miſſionnaires, fournirent une occaſion favorable, dont ils profiterent, de prêcher leur Religion par tout le Royaume; ils préſenterent d'abord une Requête au Roi, pour le ſupplier de permettre à ſes ſujets d'embraſſer la Religion qu'ils annonçoient. Sur quoi ce Prince déclara dans une aſſemblée publique des Grands de ſa Cour, qu'il laiſſeroit à tous ceux qui en auroient envie la liberté de l'embraſſer ſans y mettre obſtacle, & peu après il fit dire ſous main à l'Evêque de *Béryte*, qu'avec le tems il permettroit de prêcher & d'exercer la Religion Romaine par un Edit ſolemnel (*b*).

Leurs eſpérances renaiſſent.

Tel étoit l'état de la Miſſion de Siam en l'année 1674; les Miſſionnaires avoient alors trois Ecoles dans la Capitale, & le Séminaire étoit très-floriſſant. Nonobſtant cela, & malgré les recrues de Miſſionnaires qui arrivoient de tems en tems, ils en avoient grand beſoin en 1675, de ſorte que les Evêques écrivirent des Lettres fort preſſantes en Europe, pour qu'on leur en envoyât un bon nombre, afin de pouvoir pouſſer l'ouvrage de

(*a*) *Relat. Miſſ. Evêque Franc.* p. 76, 107, 113, 120, 123. (*b*) *Ibid.* p. 227, 233.

SECTION I.

Premieres années de Chaou Naraye, *Roi de* Siam.

de la converſion des Indiens (*a*). Nous nous ſommes étendus ſur l'établiſſement de la Miſſion Françoiſe à Siam, parceque cela nous a paru néceſſaire pour faire connoître ce qui a donné occaſion aux deux célebres Ambaſſades que *Louis* XIV. envoya quelques années après à *Chaou Naraye*, & pour répandre du jour ſur les cauſes de la grande révolution qui arriva immédiatement après.

Guerre avec Camboye.

Nous ne trouvons preſque plus rien, tant ſur les affaires de la Miſſion, que ſur l'Hiſtoire de Siam, pendant l'intervalle qu'il y eut depuis l'an 1675 juſqu'à la premiere de ces Ambaſſades, qui comprend un eſpace de dix ans. *Gervaiſe*, le ſeul Auteur qui ait entrepris l'Hiſtoire du regne de *Chaou Naraye*, n'en dit que ce que nous avons rapporté, ſi l'on en excepte quelques particularités ſur la part que le Roi de Siam prit aux guerres de Camboye, les Siamois ayant été depuis quelques années brouillés avec ce Royaume & les autres Etats voiſins (*). Il eſt vrai que depuis l'an 1628 ou environ, le Royaume de Camboye avoit été déchiré par des guerres civiles, cauſées par l'ambition de ſes Princes. Vers l'an 1680, *Nak Shoresbit* ayant aſſaſſiné *Nak Protien*, qui avoit deſſein de ſe défaire de lui, s'empara du Trône, & voulut épouſer la femme de *Nak Cotrey*, Prince du ſang, qui s'étoit ſauvé lors de cet aſſaſſinat dans la Cochinchine. La Princeſſe ne réſiſta point aux pourſuites du Tyran, parcequ'elle avoit réſolu de venger la mort de ſon beaufrere, & elle le poignarda effectivement au lit dès la premiere nuit de leur mariage. Elle dépêcha en même tems deux Couriers, l'un à *Nak Cotrey* pour lui donner avis de ce qu'elle avoit fait en ſa faveur, & l'autre à *Nak Seſta* fils de *Nak Protien*, pour lui faire ſavoir qu'il étoit tems qu'il ſe rendît pour partager le Royaume avec le Prince ſon mari.

Révolution dans ce Royaume.

A ſon arrivée, *Nak Seſta*, au-lieu de reconnoître le ſervice que la Princeſſe lui avoit rendu, la tua du même poignard dont elle s'étoit ſervi pour le défaire de ſon ennemi mortel. *Nak Cotrey* revint en même tems de la Cochinchine, mais quand il apprit la mort de ſa femme, il en fut ſi touché qu'il ſe retira dans une Forêt éloignée, où s'étant fait Talapoin, il finit paiſiblement ſes jours. Tant qu'il vécut, *Nak Seſta*, que le ſentiment de ſon crime rendoit timide, n'oſa ſe montrer en public ni prendre le titre de Roi; mais auſſitôt qu'il fut aſſuré de la mort de *Cotrey*, il aſſembla ſes amis, & avec leur ſecours ſe rendit maître de tout le Royaume. Comme cependant il ne ſe crut pas tout-à-fait en ſureté ſans l'agrément du Roi de la Cochinchine, & qu'il ſavoit que ce Monarque n'avoit pas lieu d'être content de lui, il lui envoya de fort riches préſens dans la vue de le gagner; mais ce grand Prince, qui n'étoit pas d'humeur à ſe laiſſer corrompre pour faire des injuſtices, adjugea à *Nak Seſta* cette partie du Royaume de Camboye que ſon pere avoit poſſédée, & donna l'autre moitié à *Nak Non*, fils de *Nak Prasboufa*, que le Roi *Nak Shán* avoit adopté (*b*). *Nak*

(*a*) *Relat. Miſſ. Franç.* p. 61, 228, 383. (*b*) *Gervaiſe* P. IV. Ch. I.

(*) *Choiſy* dit que le Roi de Siam étoit continuellement en guerre avec le Pegu, Ava, le Laos, la Cochinchine & les Camboyens.

Nak Sesta, mécontent du Roi de la Cochinchine, refusa d'acquiescer à sa décision, & déclara la guerre à *Nak Non*. Les deux Rois se livrerent plusieurs batailles, mais l'egalité de leurs forces tint toujours la victoire en suspens. *Nak Sesta* mourut trois mois après, & laissa pour successeur *Nak Son*, qui étoit mineur. Aussitôt que *Nak Non*, qui étoit un fort bon Prince, eut avis de la mort de son ennemi, il envoya de riches présens à son fils, & un grand nombre de Talapoins, pour faire les funérailles de son pere avec plus de pompe. Mais ceux qui gouvernoient pendant la minorité du jeune Prince, reçurent les présens avec un grand mépris, & furent assez lâches pour faire mourir tous ces pauvres Pretres. Une action si cruelle alluma la guerre entre les deux Rois. *Nak Non* demanda du secours au Roi de la Cochinchine, & *Nak Son* se mit sous la protection de celui de Siam, qui lui envoya des troupes & de l'argent. Les deux armées en étant venues aux mains, *Nak Non* fut défait après un sanglant combat, & obligé de se retirer dans la Cochinchine. Mais *Nak Son* ne jouit pas long-tems de la paix que cette grande victoire sembloit lui promettre; car, deux ou trois ans après, trois-mille Chinois que les Tartares avoient chassé de leur Pays, s'étant joints aux Cochinchinois & aux Camboyens du parti de *Nak Non* avec ce Prince à leur tête, attaquerent *Nak Son*, & l'ayant battu en plusieurs batailles, où tous les Siamois furent taillés en pieces, il fut contraint de se sauver dans les Forêts, pour ne pas tomber entre les mains du vainqueur. Son unique ressource dans cette extrémité fut de demander de nouveaux secours au Roi de Siam, qui lui envoya cinq-cens hommes de ses meilleures troupes; mais comme ils étoient en trop petit nombre pour résister aux grandes forces de l'ennemi, la plupart furent tués, quoique contre l'ordinaire des Siamois ils vendissent plus chérement leur vie qu'on ne s'y seroit attendu.

SECTION I. *Premieres années de Chaou Naraye, Roi de Siam.*

Les Siamois assistent Nak Son.

Telle étoit la face des affaires vers la fin de l'année 1685; & dans le tems que *Gervaise* étoit sur le point de partir de Siam, le Roi avoit pris la résolution d'envoyer à *Nak Son* un secours de dix-huit-mille hommes de troupes de terre, & une Escadre de quatre ou cinq grands vaisseaux, commandés par des Portugais & par des Anglois, avec soixante Galéasses commandées par les meilleurs Officiers Siamois (*a*). Le Conseil du Roi n'approuvoit point qu'il se mêlât de cette guerre. Il lui représenta que par-là il s'attireroit tôt ou tard sur les bras toute la puissance de la Cochinchine, qui s'étoit déclarée contre *Nak Son*; que ce Prince avoit été défait plusieurs fois, & que les forces qu'il vouloit lui envoyer ne seroient peut-être pas assez nombreuses pour prévenir une nouvelle défaite. *Chaou Naraye* repliqua: *Tout cela ne signifie rien: la gloire que le Roi de Siam acquerra en protégeant un Prince malheureux, qui est son Allié, & dont il n'a jamais rien à attendre, le dédommagera de toutes ses pertes* (*b*). L'événement vérifia les craintes du Conseil; au moins paroît-il que son armée de terre ne fut pas heureuse (*c*), & que le secours donné à *Nak Son* avoit attiré aux Siamois une guerre avec Çamboye & la Cochinchine, qui n'étoit pas encore terminée en 1720 (*d*).

SEC-

(*a*) *Gervaise*, l. c. (*b*) *Ibid.* (*c*) *Hamilton*, Vol. II. p. 173. (*d*) *Ibid.* p. 197.

SECTION II.

Ambaſſade Siamoiſe *en* France. M. De Chaumont *envoyé à* Siam: *ſon Mémoire pour convertir le Roi: Réponſe de* Chaou Naraye. *Hiſtoire de* M. Faulkon. *Seconde Ambaſſade* Siamoiſe *en* France.

SECTION II. *Ambaſſades* Siamoiſes & Françoiſes.

REVENONS aux affaires de la Miſſion Françoiſe. On a déja dit que le Roi de Siam avoit deſſein d'envoyer des Ambaſſadeurs en Europe, l'an 1674. Il ne paroît point par les Auteurs que nous avons en main, ſi cette Ambaſſade eut lieu ou non; mais il eſt certain qu'il partit deux Ambaſſadeurs de Siam, ſinon en cette année-là, au moins quelques années après. Car vers l'an 1682 ou 1683, on vit arriver à la Cour de France deux Officiers du Roi de Siam, avec M. *Le Vachet* (*), Prêtre des Miſſions Etrangeres dans ce Pays-là. Ils venoient pour apprendre des nouvelles de deux Ambaſſadeurs que le Roi de Siam avoit envoyés quelque tems auparavant à *Louis XIV.* Ces Ambaſſadeurs avoient paſſé d'abord à Bantam dans l'Iſle de Java, pour trouver plus aiſément un vaiſſeau, & s'étoient embarqués ſur un vaiſſeau de la Compagnie des Indes, nommé le *Soleil d'Orient*, avec des préſens magnifiques pour le Roi Très-chretien. Mais n'étant pas revenus à Siam dans le tems qu'on s'y attendoit, & le bruit s'étant répandu que le vaiſſeau avoit fait naufrage, le Roi jugea à propos d'envoyer les trois perſonnes dont on a parlé, pour s'en informer.

Ambaſſade Siamoiſe *en* France.

Ambaſſade Françoiſe *à* Siam, *pour convertir le Roi.*

Ces Officiers arriverent en France (†) préciſément dans le tems que *Louis XIV.* ſe diſpoſoit à envoyer quelques Jéſuites Mathématiciens à la Chine, afin d'y faire des obſervations pour perfectionner la Géographie & la Navigation. Le Roi de France voyant les avances que celui de Siam faiſoit pour rechercher ſon amitié, & qu'on eſpéroit que ce Prince ſe feroit Chretien ſi on lui envoyoit un Ambaſſadeur, nomma le Chevalier *De Chaumont* pour cette commiſſion. L'Ambaſſadeur mena avec lui l'Abbé *De Choiſy*, qui devoit demeurer en qualité d'Ambaſſadeur auprès du Roi de Siam juſqu'à ſon Baptême en cas qu'il ſe convertît, les deux Officiers Siamois, M. *Le Vachet*, quatre autres Eccléſiaſtiques & ſix Jéſuites deſtinés pour la Chine (*a*). M. *De Chaumont* arriva à Siam le 24 Septembre 1685, environ ſix mois après être parti de Breſt, entierement déterminé par ſon grand zele à pouſſer de tout ſon pouvoir l'article de la Religion; mais il parut bientôt qu'il n'y avoit pas autant de raiſon d'eſpérer la converſion du Roi, que les Jéſuites l'avoient prétendu. L'Abbé *De Choiſy* remarque dans ſon Journal, peu après ſon arrivée à Siam, que la converſion du Roi n'étoit pas une affaire prête; que quoiqu'il favoriſât la Religion & qu'il aimât les Miſſionnaires, il étoit encore bien loin de ſe faire baptiſer, qu'il ne

(*a*) *Tachard* Voy. de Siam p. 4 & ſuiv.

(*) *Le Vachet* étoit venu à Siam, avec le ſecond embarquement de France en 1669, & il y retourna à l'occaſion marquée dans le texte.

(†) *Hamilton* dit qu'en l'année 1683, la premiere du miniſtere de *Faulcon*, les Jéſuites engagerent le Roi de Siam à envoyer une Ambaſſade en France, & que le même Ambaſſadeur alla auſſi à Londres, & y conclut un Traité de commerce pour les Anglois qui iroient négocier à Siam. *New Acc. of E. India.* Vol. II. p. 171.

ne s'étoit point déclaré sur la Religion, & même que depuis dix-huit mois il n'avoit pas fait là-dessus de pas considérables. Section II.

Ambassades Siamoises & Françoises.

En un mot, suivant l'Abbé, toutes les espérances de la conversion du Roi étoient fondées sur ce que M. *Faulcon*, que les François appelloient M. *Constance*, étoit Catholique, & qu'étant premier Ministre il avoit intérêt à faire son Maître Chretien : mais l'Abbé faisoit si peu de fonds là-dessus, qu'il dit froidement, *nous verrons bientôt comme il s'y prendra.* Il ajoute à-la-verité, que la conjoncture étoit très-favorable pour faire faire au Roi de Siam tout ce qu'on voudroit ; que l'Ambassadeur insisteroit d'abord sur la Religion, afin que s'il n'accordoit rien sur ce point, il accordât amplement tout le reste : que cependant on ne désespéroit pas, & que l'on auroit au moins des déclarations publiées par tout le Royaume, qui permettroient & approuveroient la Religion Romaine. Ils les obtinrent effectivement, ce fut tout, & c'étoit ce que le Roi avoit promis déja depuis plusieurs années aux Missionnaires (*a*). Voyons à présent de quelle façon on s'y prit.

Harangue de M. De Chaumont.

Conformément au plan dont nous venons de parler, M. *De Chaumont* dans la Harangue qu'il fit à sa premiere Audience, exhorta fortement le Roi de Siam à renoncer aux Divinités de son Pays, & à embrasser la Religion du Roi de France son Maître (*b*). On rapporte à cette occasion que *Chaou Naraye*, après avoir lu la Lettre du Roi de France, dit, *je vois bien que le Roi de France me veut faire Chretien*, & dit ces paroles d'un ton à faire beaucoup espérer ; qu'il avoit répété la même chose en plein Conseil, & promis à *Faulcon* de protéger dans tous ses Etats la Religion Chretienne ; que la même chose avoit été rapportée à un Missionnaire par le Barcalon, qui parla encore plus fortement, & dit que la Religion des Pagodes étoit près de sa fin. Mais *Choisy*, qui avoit plus de sang froid, ajoute, nous ne sommes pas assez innocens pour croire cela tout droit (*c*).

Son Mémoire.

Cependant l'Ambassadeur, qui n'étoit occupé que de la conversion du Roi, qui étoit le sujet de son Ambassade, d'autant plus qu'il apprenoit que l'Ambassadeur de Perse venoit dans le même dessein, résolut de le prévenir. M. *De Chaumont* dressa un petit Mémoire, & le donna à M. *Faulcon* pour le remettre au Roi. Le Ministre parut surpris de la proposition, & dans un long entretien qu'ils eurent ensemble, il tâcha de dissuader l'Ambassadeur de presser le Roi sur cet article. Il lui conseilla de ne point parler de cette affaire, disant que le Roi, qui étoit fort attaché à la religion de ses ancêtres seroit étrangement surpris de cette instance, qu'elle causeroit du désordre dans l'état présent des affaires, & ne pouvoit produire rien de bon. Mais l'Ambassadeur persista toujours avec beaucoup de sagesse dans son sentiment, dit le *P. Tachard*, & pria le Seigneur *Constance* de présenter cet Ecrit à Sa Majesté. Le Ministre pressé de cette façon par le zélé *Chaumont*, prit le Mémoire, & le porta au Roi, & en le lui remettant il lui représenta combien le Roi de France desiroit ardemment de le voir faire profession de la même Religion que lui.

Réponse subtile & décourageante du Roi.

A cette nouvelle attaque *Chaou Naraye* demanda, *qui avoit fait accroire au Roi de France qu'il pouvoit avoir de semblables sentimens ?* & après avoir écouté

(*a*) *Choisy*, p. 158, 160. (*b*) *Chaumont*, Relat. p. 40. (*c*) *Choisy* p 193, 194, 234, 235.

SECTION II. *Ambaſſades* Siamoiſes & Françoiſes.

écouté la lecture du Mémoire, il chargea *Faulcon* de dire de ſa part à l'Ambaſſadeur: „ Qu'il étoit extrêmement fâché que le Roi de France ſon bon ami „ lui propoſât une choſe ſi difficile, & dont il n'avoit pas la moindre con- „ noiſſance; qu'il s'en rapportoit à la ſageſſe du Roi très-Chretien, pour „ juger de l'importance & de la difficulté qui ſe rencontroit dans une affai- „ re auſſi délicate que l'étoit le changement d'une Religion reçue & ſui- „ vie dans tout ſon Royaume ſans diſcontinuation depuis deux-mille-deux- „ cens-vingt-neuf ans. Qu'au reſte il s'étonnoit que le Roi de France „ s'intéreſſât ſi fort dans une affaire qui regardoit Dieu, où il ſembloit „ que Dieu même ne prît aucun intérêt, & qu'il a laiſſée entierement à „ notre diſcrétion. Car, *ajouta le Roi*, ce vrai Dieu qui a créé le Ciel „ & la Terre & toutes les créatures qu'on y voit, & qui leur a donné „ des natures & des inclinations ſi différentes, ne pouvoit-il pas s'il eût „ voulu, en donnant aux hommes des corps & des ames ſemblables, leur „ inſpirer les mêmes ſentimens pour la Religion qu'il falloit ſuivre & pour „ le culte qui lui étoit le plus agréable, & faire naître toutes les Nations dans „ une même Loi? Cet ordre parmi les hommes & cette unité de Religion „ dépendant abſolument de la Providence Divine, qui pouvoit auſſi aiſé- „ ment l'introduire dans le Monde que la diverſité des Sectes qui s'y ſont „ établies de tout tems; ne doit-on pas croire que le vrai Dieu prend au- „ tant de plaiſir à être honoré par des cultes & des cérémonies différen- „ tes (*), qu'à être glorifié par une prodigieuſe quantité de créatures qui „ le louent chacune à ſa maniere? Cette beauté & cette variété que nous „ admirons dans l'ordre naturel, ſeroient-elles moins admirables dans l'or- „ dre ſurnaturel, ou moins dignes de la ſageſſe de Dieu? Quoi qu'il en ſoit, „ *continua le Roi*, puiſque nous ſavons que Dieu eſt le Maître abſolu du „ Monde, & que nous ſommes perſuadés que rien ne ſe fait contre ſa vo- „ lonté, je réſigne entierement ma Perſonne & mes Etats entre les bras „ de la miſéricorde & de la Providence Divine, & je conjure de tout mon „ cœur ſon éternelle ſageſſe d'en diſpoſer ſelon ſon bon-plaiſir (*a*) ".

Une réponſe auſſi décourageante que ſubtile, qui dans le fond étoit un refus tout net, fit comprendre à l'Abbé *De Choiſy*, qu'il n'avoit rien à prétendre pour demeurer à Siam en qualité de Réſident du Roi de France: „ Le Roi, dit cet Auteur, fait bâtir des Egliſes; il va accorder inceſſam- „ ment de grands avantages pour la Religion; il a un Crucifix dans ſa „ chambre; il lit l'Evangile que Monſieur de Metellopolis (†) lui a donné „ traduit en Siamois; il parle de notre Seigneur Jéſus-Chriſt avec grand „ reſpect, il va avoir des conférences avec Monſieur l'Evêque. Tout „ cela ne ſuffit pas pour me faire demeurer ici comme Miniſtre du Roi (*b*) ".

Il paroît attaché à ſa Religion.

Par-

(*a*) *Tachard* Voy. de Siam. p. 226-232. (*b*) *Choiſy* p. 230.

(*) C'eſt l'opinion générale de toutes les Nations Indiennes, en-deçà & au-delà du Gange; voilà pourquoi ils ne ſe perſécutent point; tandis que le ſentiment contraire a excité tant de perſécutions dans l'Europe.

(†) Il s'appelloit *Louis*, de ſorte que *Laneau*, qui avoit ſuccédé à *Cotolendy*, devoit être mort. Ce *Louis* paroît avoir été un Portugais, qui par la permiſſion de ſes Supérieurs s'étoit joint aux Miſſionnaires François vers l'an 1674.

Parlant enſuite plus directement de la réponſe du Roi au Mémoire de l'Ambaſſadeur, il dit qu'il paroît que le Roi n'eſt pas encore aſſez inſtruit pour embraſſer la Religion Chretienne, mais qu'il promet de s'inſtruire (*a*): ce qui n'emportoit autre choſe, ſinon un examen fait par curioſité & pour connoître la Religion des autres Pays. Section II. *Ambaſſades Siamoiſes & Françoiſes.*

Pour revenir à la réponſe de *Chaou Naraye*, il paroît par le récit même d'un des plus zélés Miſſionnaires, que quelque deſir que le Roi de Siam eût de cultiver l'amitié du Roi de France, il étoit très-éloigné de changer de Religion, & ſes raiſonnemens indiquoient qu'il étoit très-attaché à la ſienne; & cependant on auroit voulu que M. *Faulcon* lui eût propoſé de ſe déclarer Chretien, mais ce Miniſtre n'eut garde de hazarder alors une telle propoſition.

Nonobſtant celà les Miſſionnaires ne perdirent pas toute eſpérance de la converſion du Roi. Ces eſpérances étoient fondées ſur les grands privileges promis aux Chretiens, & l'Evêque de *Metellopolis* eſpéroit que dans quatre ans il faudroit bâtir par-tout de nouvelles Egliſes. Ces privileges furent accordés ſuivant le Mémoire de l'Ambaſſadeur, & *Choiſy* lui-même paroît avoir eu alors meilleure opinion du ſuccès: „ préſentement, *dit-il*, „ il ne faut plus que des Miſſionnaires; je crois qu'à cette grande nou„ velle il en viendra ici de tous les endroits du Monde". Ce qui fortifia leurs eſpérances, ce fut de voir que le Roi ſouhaittoit non ſeulement d'entretenir la bonne intelligence avec la France, mais qu'on lui envoyât douze Jéſuites, promettant de leur faire bâtir une Egliſe, & de leur accorder la liberté de propager leur Religion dans ſes Etats. Mais on comptoit ſurtout ſur M. *Faulcon*, qui par ſa qualité de premier Miniſtre & par le pouvoir qu'il avoit ſur l'eſprit du Roi, étoit en ſituation de rendre tous les ſervices qu'on pouvoit ſouhaitter. C'étoit ce dont l'Evêque de *Metellopolis* convint, qui dit pluſieurs fois, que la Miſſion avoit les dernieres obligations à M. *Conſtance*, & que c'étoit une providence de Dieu qu'il fût élevé au poſte où on le voyoit (*b*). Il ſera bon de faire connoître cet homme extraordinaire, que ſon mérite éleva aux premiers honneurs dans un Pays étranger fort éloigné du ſien; & qui n'eſt pas moins célebre par ſa chûte tragique quelques années après, qu'il l'étoit par ſon élevation. *Les Miſſionnaires eſperent cependant.*

Conſtantin Faulkon, ou *Phaulkon*, car c'étoit-là ſon nom, étoit Grec de Nation, né à Céphalonie d'un Noble Vénitien (*), fils du Gouverneur de cette Iſle, & d'une fille des plus anciennes familles du Pays. Mais ſes parens ayant mis les affaires de ſa maiſon en mauvais état, il prit à l'âge de douze ans le parti d'aller chercher fortune dans les Pays étrangers. Il s'embarqua vers l'an 1660 avec un Capitaine Anglois qui retournoit en An- *Origine de M. Phaulkon.*

(*a*) *Choiſy*, p. 246. (*b*) *Idem*, p. 254, 255, 258, 264.

(*) *Kæmpfer* ni aucun autre Hiſtorien n'ont fait mention de la prétendue nobleſſe de *Phaulkon*, & ce nom eſt inconnu parmi les Nobles de Veniſe. Il y a de l'apparence que le P. *Tachard* a eu deſſein de flatter ſon Héros, tout ſon récit ſemble l'annoncer. M. *De Fourbin* dit que *Faulkon* étoit fils d'un Cabaretier d'un petit village appellé la *Cuſtode* dans l'Iſle de Céphalonie. *Mém.* Tom. I. p. m. 117. Rem. du Trad.

SECTION II.

Ambaſſades Siamoiſes & Françoiſes.

Angleterre. Son eſprit, ſa vivacité, ſon humeur accommodante le firent bientôt connoître, & lui attirerent la bienveillance de quelques Seigneurs de la Cour; mais déſeſpérant d'y réuſſir (*a*), il s'appliqua à ce qu'il y a de plus eſſentiel dans le Commerce. Après avoir demeuré quelques années en Angleterre, où il ſe fit Proteſtant, il s'embarqua pour les Indes, & étant arrivé à Siam il entra au ſervice de M. *White*, gros Marchand Anglois. Il fut quelques années chez lui, & demeura ſon Facteur, quand M. *White* retourna à Londres. Il amaſſa quelque argent par ce moyen (*) & ayant quitté le ſervice Anglois, il voulut négocier de ſon chef; il acheta un vaiſſeau & ſe mit en mer, car il avoit paſſé par tous les degrés de la Marine; mais il fut repouſſé par le mauvais tems, & fit naufrage deux fois de ſuite vers l'embouchure de la Riviere.

Ses Avantures à Siam.

S'étant remis en mer, il en fit un troiſieme bien plus fâcheux ſur la Côte de Malabar; il y penſa périr lui-même, & ne put ſauver que deux-mille écus de tout ſon bien. Accablé de triſteſſe, de fatigue & de ſommeil, il ſe coucha ſur le rivage. Alors, ſoit qu'il fût endormi ou éveillé, car il avoit ſouvent proteſté au P. *Tachard* qu'il ne le ſavoit pas lui-même, il crut voir un perſonne pleine de majeſté, qui le regardant d'un œil riant, lui dit avec beaucoup de douceur, *Retourne, retourne ſur tes pas.* Ces paroles le frapperent ſi vivement, qu'il lui fut impoſſible de dormir le reſte de la nuit, & il ne ſongea plus qu'à trouver les moyens de revenir à Siam. Le lendemain, comme il ſe promenoit au bord de la mer, rêvant à ce qu'il avoit vu pendant la nuit, il vit venir à lui un homme tout dégouttant d'eau & avec un viſage triſte & abbattu. C'étoit un Ambaſſadeur du Roi de Siam, qui en revenant de Perſe avoit fait auſſi naufrage, ſans avoir pu rien ſauver que ſa vie. Comme ils parloient tous deux Siamois, ils ſe communiquerent bientôt leurs avantures. L'Ambaſſadeur ſe fit connoître, & expoſa l'extrême néceſſité où il étoit réduit. M. *Faulkon*, touché de ſon malheur, s'offrit de le remener à Siam. Il acheta de l'argent qu'il avoit ſauvé une petite barque, des habits & des vivres pour faire le trajet. Cette conduite ſi obligeante charma l'Ambaſſadeur, & quand il fut à Siam il en fit le récit au *Pra Klang* ou *Barcalon*, qui eſt le premier Miniſtre du Royaume, qui voulut le connoître.

Il eſt introduit à la Cour.

Ce Miniſtre l'entretint, le goûta, & réſolut de le retenir auprès de lui. *Faulkon* gagna bientôt l'eſtime & la confiance de ſon Maître. Ce Barcalon étoit homme d'eſprit, & fort éclairé dans les affaires; mais comme il aimoit le plaiſir & fuyoit le travail, il fut charmé d'avoir trouvé un homme ſur qui il pût ſe repoſer des fonctions de ſa Charge. Il en parla même ſouvent au Roi, & ce Prince eut bientôt occaſion de le connoître: Il avoit formé le deſſein d'envoyer une Ambaſſade dans un Royaume étranger, & comme il aimoit l'éclat, il ne vouloit rien épargner pour la rendre célebre par de magnifiques préſens; les Maures, à qui il avoit coutume de s'adreſſer dans ces

(*a*) *Tachard*, p. 140, 141.

(*) Et peut-être en ſervant d'Interprete aux Anglois à la Cour, comme le Capitaine *Hamilton* dit qu'il faiſoit.

ces occaſions, lui demandoient des ſommes immenſes pour faire cette Ambaſſade de la maniere qu'il ſouhaittoit. Le Barcalon, à qui le Roi s'en plaignit, le dit à *Faulkon*, qui lui promit que ſi le Roi vouloit l'honorer de cette commiſſion, il feroit des préſens encore plus beaux, & qui coûteroient moins que ce que le Roi avoit offert aux Maures. Le Roi en ayant été averti, le fit appeller auſſitôt, & le chargea de ſes ordres; il les exécuta avec tant d'exactitude & de ſuccès, que ce Prince conçut dès lors une grande opinion de ſon habileté. Cependant les Maures, piqués de ce qu'on n'avoit pas voulu leur donner la ſomme qu'ils avoient demandée, préſenterent une Requête au Roi, pour le prier de leur faire payer l'argent dont Sa Majeſté leur étoit redevable, & dans cette Requête ils faiſoient paroître qu'il leur étoit dû une groſſe ſomme. Leur Mémoire fut remis à *Faulkon* pour l'examiner, & il trouva que bien loin que le Roi leur dût quelque choſe, ils lui étoient redevables de ſoixante-mille écus.

Section II. *Ambaſſades Siamoiſes & Françoiſes.*

Le Barcalon étant mort quelque tems après (*), le Roi voulut mettre M. *Faulkon* (†) en ſa place, mais il s'en excuſa, auſſi bien que d'accepter la place de *Chacri*, pour ne pas s'attirer l'envie des Grands (*a*) (‡). Il ne voulut jamais accepter aucune Charge, quoique tout lui paſſât par les mains & qu'il ne ſe fît rien ſans lui, de ſorte qu'il étoit véritablement premier Miniſtre, ce qui l'expoſoit peut-être autant à l'envie, que s'il eût été revêtu de la Dignité même. Un Malais de nation, qui avoit ſuccédé au Barcalon, ſe ſervit d'un Anglois nommé *Baron*, pour mettre *Faulkon* mal dans l'eſprit du Roi & le lui rendre ſuſpect. Mais *Chaou Naraye* reconnut la malice du Miniſtre, le dépoſſéda de ſa Charge, & le fit battre juſqu'à le laiſſer pour mort (*b*).

Devient premier Miniſtre.

Nous ignorons ce que *Baron* mit à ſa charge, & l'affaire arrivée au Capitaine *Hamilton*, & rapportée plus haut, doit rendre circonſpect dans le jugement qu'on porte des accuſations portées par les Agens des Compagnies de commerce. Peut-être que les Anglois crurent qu'il appuyeroit les intérêts des Portugais ou des François au préjudice des leurs, parcequ'il s'étoit fait Catholique-Romain après avoir quitté leur ſervice, quoiqu'on diſe qu'en toute occaſion il rendoit ſervice à notre Nation.

Quoi qu'il en ſoit, c'étoit un homme qui avoit des talens extraordinaires, & ſon élevation à un ſi haut rang par un Prince judicieux en eſt une preuve ſuffiſante. On admiroit ſon affabilité, ſa facilité pour les affaires, & ſon éloquence, que le P. *Tachard* loue beaucoup à l'occaſion du Diſcours qu'il

Ses grands talens.

(*a*) *Tachard* p. 141, 142. (*b*) Relat. *De Chaumont*, p. 79.

(*) *Chaumont* dit qu'il mourut deux ans avant ſon arrivée à Siam, ce qui remonte à l'année 1683, Relat. *De Chaumont*. p. 79.

(†) Suivant *Hamilton* il étoit connu ſous le nom de M. *Faulkon*, & il n'y a pas d'apparence qu'il en portât d'autre, bien moins celui de *Conſtance*, qui n'étoit pas le ſien, & que les François lui donnoient, ſans-doute pour marquer ſon attachement à leur Religion & à leurs intérêts. Son nom Siamois étoit *Oya Vishayjen*. Voy. le *Second Voyage de Tachard*, L. VII. p. 363.

(‡) Peut-être auſſi parceque ce Poſte étoit ſi gliſſant, que les Siamois ne pouvoient compter tous les Barcalons que le Roi avoit eu depuis qu'il regnoit. *La Loubere* P. III. Ch. 14.

SECTION II. *Ambaſſades* Siamoiſes & Françoiſes.

qu'il fit au Roi en lui préſentant le Mémoire de M. *De Chaumont*. Le même Jéſuite dit qu'il fut extrémement ſurpris de la réponſe que ce Miniſtre fit au Roi ſon Maître, quand ce Prince lui demanda, que croyez-vous que l'Ambaſſadeur répondra à toutes mes raiſons que je vous ordonne de lui donner par écrit? Cette réponſe de *Faulkon*, qui étoit un homme ſans étude, étoit telle qu'un Théologien conſommé eût eu peine à mieux répondre (*a*).

L'Abbé *De Choiſy* en parle ſouvent avec enthouſiaſme, il loue ſon habileté, ſa bonneſoi, & ſa converſation charmante (*b*): il dit que M. *Conſtance* expédie plus d'affaires en vingt-quatre heures, que tous les Officiers de la Cour en quinze jours; qu'avec tout l'eſprit du monde & la pénétration il étoit prudent; rien ne l'embarraſſe, dit-il; il écoute cent hommes, & répond à cent requêtes en une demi-heure (*c*); quand dans une affaire difficile il ne trouve pas les expédiens, c'eſt qu'il n'y en a point (*d*). Tel eſt le portrait qu'en font les François; dont il étoit le Favori; mais des Ecrivains d'autres Nations en parlent fort deſavantageuſement, comme nous le verrons dans la ſuite.

Ambaſſade de Siam *en* France.

M. *De Chaumont* partit de Siam vers le milieu de Décembre de 1685, accompagné des Ambaſſadeurs de Siam, & du P. *Tachard*, un des ſix Jéſuites deſtinés pour la Chine, qui retournoit en Europe pour procurer douze Miſſionnaires & pour d'autres affaires. Les Ambaſſadeurs de Siam étoient au nombre de trois, tous gens de la premiere qualité à la Cour. Le premier, qui s'appelloit *Manpay*, avoit fait durant quinze ans toutes les affaires de Siam ſous le Barcalon ſon frere; il avoit de l'eſprit & de la capacité. Le ſecond avoit été deux fois à la Chine, & le troiſieme avoit été chez le Mogol. Ils avoient une ſuite de douze perſonnes de la Cour, & étoient chargés de riches préſens pour le Roi de France, en retour de ceux qu'il avoit envoyés à leur Maître (*e*). Mais le principal objet de cette Ambaſſade paroît avoir été de demander des Ingénieurs pour fortifier quelques-unes des principales places du Roi de Siam, & des troupes pour les garder. On laiſſa à Siam à la priere du Roi le Sieur *de La Mare*, Ingénieur, & le Chevalier *De Fourbin*, Officier habile, qui fut peu après mis dans Bancok avec quelques troupes ſous ſes ordres, & qui fut d'un grand ſervice deux ans après pour étouffer la révolte des *Macaſſars* (*f*), dont nous allons rapporter les circonſtances dans la Section ſuivante.

SECTION III.

SECTION III. *Révolte des* Macaſſars *à* Siam.

Révolte des Macaſſars. *Conſpiration contre la vie du Roi; elle ſe découvre. Réſolution & intrépidité d'un* Macaſſar. *Obſtination de leur Prince, qui eſt tué avec tous ſes gens.*

Révolte des Macaſſars.

CETTE Révolte arriva en 1687, & elle auroit pu avoir des ſuites auſſi funeſtes que celle des Japonois ſous un autre regne, ſi la vigilance du Roi

(*a*) *Tachard*, p. 235.
(*b*) *Choiſy*, p. 213.
(*c*) *Idem*, p. 255. (*d*) *Idem*, p. 239.
(*e*) *Idem*, p. 277, 281.
(*f*) *Chaumont*, p. 63. *Tachard*, p. 242. *Second Voy* p. 93.

Roi & l'activité de ſon premier Miniſtre ne les avoient prévenues. Les Hollandois ayant vaincu vers l'an 1664 le Roi de *Macaſſar*, Royaume ſitué dans l'Iſle *Célebes*, un des fils de ce Roi, ſuivi de pluſieurs autres de ſa Nation, vint demander aſyle au Roi de Siam (*); ce Monarque le lui accorda fort généreuſement, & lui aſſigna à deux portées de canon de la ville de Siam un lieu pour y bâtir des maiſons pour lui & pour ceux qui l'avoient ſuivi; & ce lieu a été depuis nommé le camp des Macaſſars, ſelon les manieres de parler du Pays. Ce camp étoit ſitué partie ſur le bord de la grande Riviere de Menam, & partie ſur le bord d'une petite Riviere nommée le Cuchon, qui ſe décharge dans la grande en cet endroit. On leur avoit particulierement déſigné ce lieu-là à cauſe de la proximité du camp des Malais, qui étoient Mahométans comme eux, & avoient déja quelques Moſquées, & cela afin de ne rien oublier pour leur donner toutes ſortes de douceurs.

Section III. *Révolte des Macaſſars à Siam.*

Environ cinq ans auparavant il fit une conſpiration contre *Chaou Naraye*, pour lui ôter la vie, & pour mettre ſur le Trône le frere puiné de ce Monarque. La trame en fut heureuſement découverte; le généreux *Naraye* pardonna non ſeulement à ſon frere, mais au Prince Macaſſar & à tous ſes complices. Cet excès de généroſité auroit dû produire un regret éternel dans l'ame de cet homme ingrat. Mais bien loin de ſe repentir de ſon crime, il ſe porta vers le mois d'Avril 1687 à une nouvelle conſpiration, à la ſollicitation des Princes de *Champa*, réfugiés à la Cour de Siam comme lui, qui avoient réſolu de couronner le plus jeune des freres du Roi, & de lui propoſer enſuite le turban ou la mort. Il avoient, dit-on, réſolu que quand même il auroit embraſſé le Mahométiſme, ils ne le laiſſeroient que quelque tems ſur le Trône, & qu'enſuite ils l'obligeroient d'en deſcendre, pour y placer l'un d'entre eux à la pluralité des voix. Ils devoient auſſi propoſer à tous les Chretiens & à tous les Gentils du Royaume de ſe faire de leur Religion ou de mourir (*a*).

Conſpiration contre la vie du Roi, tramée par les Princes de Champa.

Ces Princes de *Champa* étoient trois freres, fils du dernier Roi de ce Pays-là, qui s'étoient ſauvés à Siam à l'avénement de leur frere ainé à la couronne, de crainte d'en recevoir quelque mauvais traitement. Un de ces trois freres étoit Officier de la Maiſon du Roi de Siam, & n'étoit point de la faction; les deux autres vivoient en perſonnes privées: ce fut le plus jeune qui commença la conſpiration. Ce jeune Prince s'aboucha avec un Capitaine Malaye auſſi natif de Champa, homme de courage, de tête & de lettres, & lui propoſa ſon deſſein. Ce Capitaine entra dans ſon parti, & ce fut lui avec un de leurs Prêtres qui conduiſit toute l'affaire. Il commença par publier dans le camp des Malayes & dans celui des Macaſſars, qu'il avoit vu paroître dans le Ciel un ſigne qu'il avoit déja vu pluſieurs fois, & que toutes les fois qu'il l'avoit vu il étoit arrivé des choſes tout ex-

(*a*) *Tachard*, ſecond Voyage, p. 89, 90.

(*) Ce Prince ſe nommoit *Daën Maali*; ſon neveu ayant uſurpé le Trône après la mort de ſon pere, il ſe retira fort mécontent d'abord à *Java* & enſuite à Siam. Voyez ſur ce qui le regarde l'Hiſtoire de *Macaſſar*.

SECTION III.

Révolte des Macaſſars à Siam.

extraordinaires à ceux de leur Religion: qu'ainſi il falloit prier le Prophete que ce préſage tournât à leur bien, & cependant ſe tenir ſur leurs gardes. Après avoir ainſi inſinué la terreur dans les eſprits ſans leur rien déclarer de ſes deſſeins, il les prit tous en particulier les uns après les autres, & leur découvrit peu à peu ſon entrepriſe à meſure qu'il voyoit qu'ils y donnoient, de ſorte qu'à la réſerve de trois-cens Malayes, il les fit tous entrer dans ce parti en trois mois de tems. Après qu'il eut mis les affaires en cet état, il fit aſſembler les trois Chefs, pour convenir de ce qu'ils feroient à l'égard de ces trois-cens Malayes, qu'il avoit trouvés fort éloignés de ſes ſentimens. Ils réſolurent que quand ils ſeroient prêts à donner, ils les feroient venir au lieu de l'aſſemblée, ſe flattant qu'ils n'héſiteroient point à ſe joindre à eux, lorſqu'ils verroient que tous leurs compatriotes avoient embraſſé leur parti. Ils réſolurent encore d'aller d'abord délivrer tous les priſonniers, & tous les galériens pour groſſir leur parti; ils convinrent auſſi de piller le Palais, afin de donner courage à leurs gens.

Elle eſt découverte à tems.

Le jour de l'exécution fut fixé au 15 d'Août ſur les onze heures du ſoir: les deux Princes de Champa voyant cette heure approcher, écrivirent une Lettre à leur frere qui étoit à la Cour à *Louvo*, par laquelle ils lui donnoient avis de leur deſſein, & l'avertiſſoient de ſe ſauver au plus vîte. La Lettre lui fut rendue à huit heures du ſoir, & le Porteur s'enfuit d'abord. Cette fuite ſubite fit ſoupçonner au Prince quelque choſe d'extraordinaire, de ſorte qu'il porta la Lettre ſans l'ouvrir à M. *Faulkon*; celui-ci, après l'avoir lue, courut avertir le Roi de ce qui ſe paſſoit. Ce Monarque ſans ſe troubler fit un détachement de trois-mille hommes de ſa Garde, pour aller ſecourir le Palais de Siam. Il envoya le Chevalier *De Fourbin* à Bancok, de crainte que les Conjurés ne s'en ſaiſiſſent. Il fit diſtribuer le reſte de ſes Gardes, qui étoient au nombre de cinq-mille hommes, dans ſon Palais & aux environs; il fit mettre d'autres troupes ſur les avenues, aux portes & ſur les remparts de la ville (*a*).

Et les Rebelles ſont diſperſés.

Cependant l'heure marquée par les Conjurés étant venue, ils s'aſſemblerent ſur une langue de terre qui ſépare les deux Rivieres vis-à-vis du camp des Macaſſars. Mais auſſitôt que les trois-cens fideles Malayes furent inſtruits du deſſein de leur Prince, ils refuſerent d'y entrer, & déclarerent qu'ils déteſtoient une action, qui étoit la plus horrible ingratitude envers le Roi leur bienfaiteur. Leur réſolution fit rentrer en eux-mêmes d'autres Malayes, qui avoient déja ſenti quelque remord de leur action, de ſorte qu'ils commencerent à ſe diſperſer. Le Prêtre Mahométan jugea bien alors que quelques-uns de ces gens-là iroient découvrir la conjuration, ce qui fit qu'il réſolut d'aller lui-même la révéler au Gouverneur de la ville & de les prévenir. Auſſitôt que le Gouverneur eut reçu cet avis, il fit aſſembler le peu de monde qu'il avoit dans le Palais, & poſta ſes gens de maniere à faire connoître aux Conjurés que leur trahiſon étoit découverte, & qu'il étoit ſur ſes gardes. Cette nouvelle allarma fort les Princes, qui furent encore plus déconcertés le lendemain matin, quand ils

(*a*) *Tachard*, 2 Voyag. p. 90-93. Mém. de *Fourbin*, T. I. p. m. 154 & ſuiv.

ils apprirent qu'il étoit arrivé trois-mille Gardes du Roi dans le Palais, & que tous les habitans de la ville étoient sous les armes sur les remparts. Section III.

Révolte des Macassars à Siam.

Sur ces entrefaites *Chaou Naraye* ayant eu avis que les Rebelles s'étoient retirés chez eux, envoya M. *Faulkon* à Siam, pour tâcher de les ramener par la douceur, & de découvrir toute la suite & toutes les circonstances de la conspiration. Ce Ministre engagea le Capitaine, qui avoit tout tramé, de se rendre à lui, par l'espérance qu'il lui donna d'obtenir sa grace du Roi; cet homme découvrit à *Faulkon* toute l'affaire, & il avoua qu'il avoit résolu de se faire lui-même Roi & de se défaire des trois Princes. Le Ministre fit publier, que tous ceux qui viendroient dans quatre jours au plus tard déclarer leurs fautes & leurs complices, obtiendroient leur pardon. Tous les Malayes se rangerent à leur devoir, mais les Macassars ne purent se résoudre à cette soumission & s'obstinerent à périr. Leur Prince fut sommé plusieurs fois de la part du Roi de venir rendre raison de sa conduite, mais il refusa toujours constamment de le faire, s'en excusant „ sur ce qu'il n'étoit point entré, disoit-il, dans la conspiration, quoi- „ qu'on l'en eût fort pressé; que s'il avoit commis quelque faute, c'avoit „ été de ne pas déceler les auteurs d'un si pernicieux dessein, mais que „ sa qualité de Prince & celle d'ami étoient suffisantes pour le disculper „ de n'avoir point fait l'office d'espion, & de n'avoir pas trahi des amis „ qui lui avoient confié un secret de cette importance (*a*)".

Clémence du Roi.

Un des Conjurés arrêté à Bancok.

Une réponse si déraisonnable fit prendre au Roi la résolution de se servir de la voye des armes pour le mettre à la raison, mais bien loin d'intimider par-là les Macassars, cela ne fit que leur enfler le courage, & une action qui se passa à Bancok vers ce tems-là les rendit encore plus fiers. Il étoit venu de Célebes une galere, qui avoit apporté de la part du Roi de Macassar un présent au Prince son parent de quelque argent & de quelques esclaves; le Capitaine, après avoir été témoin du mauvais succès de la conspiration où il étoit mêlé, crut qu'il étoit de la prudence de se retirer. Il demanda selon la coutume un *Tara*, c'est-à-dire un Passeport, qu'on lui accorda; mais en même tems on envoya un ordre secret (*) au Chevalier *De Fourbin* de l'arrêter avec tous ses gens au passage de la chaîne que l'on avoit tendue à Bancok au milieu de la Riviere. Quand ils y arriverent, le Chevalier envoya avertir le Capitaine de venir le trouver pour lui rendre compte du nombre de gens qui montoient sa galere. Le Capitaine s'excusa d'abord sous divers prétextes pour se dérober au danger, & enfin fit dire qu'il ne pouvoit aller trouver M. *De Fourbin*, sans être suivi de tous ses gens avec leurs armes. Après de longues contestations pour mieux cacher le piege qu'on lui tendoit (†), on lui accorda d'entrer dans la Forteresse avec huit de ses gens sans autres armes que le Crit. Le *Crit* est un petit

(*a*) *Tachard*, l. c. p. 93-96.

(*) M. *De Fourbin* se plaint amérement de cet ordre, comme un effet des mauvais desseins de *Constance* contre lui, pour le faire tomber entre les mains des Macassars.

(†) Notre Auteur suit la Relation qui se trouve dans le second Voyage du P. *Tachard*; mais M. *De Fourbin*, mieux instruit que personne, rapporte les choses un peu différemment. T. I. p. 162 & suiv. Rem. du Trad.

SECTION III

Révolte des Macaſſars à Siam.

petit poignard d'un pied à un pied & demi de long, dont la lame eſt platte; elle peut avoir deux doigts de large au-deſſous de la garde, de-là elle va en diminuant peu à peu ſe terminer en une pointe aigue; elle eſt faite ſouvent en ondes. Il y a de ces Crits dont la lame eſt empoiſonnée; ce qui ſe fait en deux manieres, ou bien en y appliquant le poiſon chaque fois qu'on s'en veut ſervir, ou bien en mêlant le poiſon dans la trempe où l'on met le fer, afin que la ſubſtance en ſoit pénétrée, & de ces derniers on en trouve, à ce qu'on dit, dont la lame coûte mille écus, parcequ'ils ſont longtems à les faire. Demander à un Macaſſar qu'il rende ſon Crit eſt un inſigne affront, le tirer & ne tuer perſonne eſt une marque de lâcheté (*a*).

Son intrépidité.

Le Capitaine avec ſon eſcorte ayant mis pied à terre prit congé du reſte de ſes camarades, & leur déclara que ſi on lui demandoit le Crit, il feroit *Amoque*; à quoi ils répondirent tous, qu'en ce cas ils ſuivroient ſon exemple & mourroient pour le venger. Auſſitôt qu'il fut entré dans la Forteresſe, on lui ordonna de faire venir ſes gens pour être comptés. Le deſſein du Chevalier *De Fourbin* étoit de les faire envelopper par une Compagnie de ſoldats, & de les obliger ainſi à rendre les armes. Le Capitaine répondit froidement qu'il avoit cinquante hommes, & qu'on pouvoit s'en fier à ſa parole; mais comme on inſiſta ſur ce point, & qu'il ſe vit dans la néceſſité d'obéir, il détacha deux de ſes gens pour aller avertir les autres. Le Chevalier *De Fourbin* prit ce moment pour faire avancer un gros de Piquiers & de Mouſquetaires, qui ſe rendirent maîtres de l'entrée de la ſalle où étoient les Macaſſars. Le Capitaine reconnut le péril où il s'étoit engagé, il parut rêveur & en action d'un homme qui roule quelque grand deſſein dans ſa tête; la ſueur lui tomboit à groſſes gouttes du viſage. Cependant le Chevalier *De Fourbin* envoya un Officier lui demander le Crit de la part du Roi. Le Capitaine ne lui répondit qu'en le lui enfonçant dans l'eſtomac, & le renverſant mort à ſes pieds: le coup fut ſi violent qu'il lui coupa trois côtes. Deux ſoldats Siamois ſe mirent en devoir de ſe ſaiſir du Macaſſar, mais il s'en défit de la même maniere, & après en avoir étendu un quatrieme ſur le carreau, il vint en furieux ſe jetter au travers des piques; mais comme il étoit impoſſible de les enfoncer, après en avoir eſſuyé quelques coups, il ſauta avec trois des ſiens par une fenêtre de la ſalle, & ſe jetta dans une embraſure du baſtion pour ſe jetter du haut en bas. Comme le ſaut néanmoins leur parut violent, il fallut quelques mouſquetades pour les déterminer à prendre ce parti; on leur fit une ſeconde décharge quand ils ſauterent. Il y en eut qui eurent encore aſſez de force pour ſe relever, & pour courir à pas chancelans ſur des ſoldats qui étoient poſtés près de-là, mais il fut facile de les achever. Un Capitaine François, voyant que le Capitaine Macaſſar, quoique percé de pluſieurs bales, avoit encore un reſte de vie, s'approcha & ſe mit en devoir de lui ôter ſon Crit: il prit le fourreau au-lieu de la poignée, ce que cet homme preſque mort ayant ſenti, il eut encore aſſez de force pour le tirer, & pour lui en fendre le ventre; ces gens-là donnent en frappant

Il eſt tué avec d'autres.

un

(*a*) *Tachard*, ubi ſup. p. 96-99. *Fourbin*, T. I. p. 164.

un certain tour de bras, qui fait une ouverture auſſi grande que les plus larges pertuiſanes pourroient faire. Section III.

De Fourbin, jugeant par la réſolution de ceux-ci de ce que les autres pourroient faire, fut obligé de prendre des meſures bien différentes de celles qu'il avoit priſes. Il fit ſortir ſa Garniſon, qui pouvoit faire trois ou quatre-cens hommes, qu'il rangea en bataille hors de la place, de façon que les Macaſſars en devoient être enveloppés. Ces déſeſpérés ayant entendu des mouſquetades, redemandoient leurs Capitaine. Le Chevalier *De Fourbin* les payoit de belles paroles pour gagner du tems, & pour faire ſes diſpoſitions. Les Macaſſars de leur côté ſe mettoient en devoir de vendre bien cher leur vie; ils entortilloient les pieces de toile dont ils ſe couvrent les épaules autour de leurs bras pour leur ſervir de bouclier. Tout paroiſſoit le mieux diſpoſé du monde, lorſqu'un Capitaine Anglois quitta ſon poſte & s'avança avec quelques ſoldats, envoyant dire à M. *De Fourbin* qu'il alloit lui amener pieds & poings liés toute cette canaille. Les Macaſſars jugeant la conjoncture favorable pour donner, partent de la main, & après avoir eſſuyé une décharge & quelques coups de pique, qui en tuerent quelques-uns, le mirent en pieces à coups de Crit avec ſes gens. On en trouva qui en avoient reçu plus de douze. Le reſte de la Garniſon fut ſi fort épouvanté de cette premiere charge des Macaſſars, que ſans en attendre une ſeconde, chacun s'enfuit; le Chevalier *De Fourbin* tenta en vain de les rallier, & courut riſque lui-même de ſa perſonne (*a*).

Révolte des Macaſſars à Siam.

Le reſte les venge.

Si les Macaſſars euſſent ſu profiter de leur avantage, ils pouvoient ſe rendre maîtres de la Forteresſe dans l'épouvante où l'on étoit; mais ils ſe contenterent de tuer tout ce qui ſe préſentoit devant eux ſans diſtinction d'âge ni de ſexe, & allerent chercher un aſyle dans les Bois, où les fangſues, les moucherons, la faim & cent autres miſeres ne les purent tant affoiblir durant douze ou treize jours, qu'il ne leur reſtât aſſez de vigueur pour mourir les armes à la main, & pour tuer encore cinq ou ſix hommes de ceux qui venoient pour les exterminer. Un jeune Macaſſar de dix à douze ans, qui étoit retranché dans un Temple d'Idoles avec quelques-uns de ſes camarades, fit deux ſorties le Crit à la main, & en tua deux pour ſa part. On en prit quelques-uns en vie, que leurs bleſſures avoient mis hors de combat, un deſquels expirant diſoit: *Helas! je n'en ai tué que deux, qu'on m'en laiſſe tuer encore ſept & je mourrai content:* d'autres prioient qu'on les dépêchât au-plutôt pour aller retrouver leurs compagnons auxquels ils ne vouloient pas ſurvivre.

Et eſt tué.

Pendant cette exécution à Bancok, le Roi de Siam, qui vouloit éviter d'en venir aux dernieres extrémités avec le Prince Macaſſar, lui envoya *Ok-pra Chula*, un des principaux Seigneurs de ſa Cour, pour tâcher de le ramener à ſon devoir. Le Prince avoua qu'il étoit extrêmement coupable, & qu'il le prioit d'intercéder pour lui auprès du Roi; mais *Ok-pra Chula* ne put jamais obtenir de lui qu'il vînt en perſonne demander grace au Roi, quoiqu'il eût toutes ſortes de raiſons de l'eſpérer, vu la clémence dont

Obſtination du Prince Macaſſar.

(*a*) *Tachard* l. c. p. 99-102. *Fourbin*, ubi ſup. p. 169 & ſuiv.

SECTION III.

Révolte des Macaſſars à Siam.

dont ce Monarque avoit uſé envers d'autres qui n'étoient pas moins coupables que lui. Cette obſtination anima encore *Chaou Naraye*, qui pourtant ne voulant pas exterminer un Prince & tout un peuple ſans y être forcé par toutes ſortes de raiſons, donna ordre encore à *Ok-pra Chula* de tâcher de le ramener par la douceur. Mais le Prince Macaſſar, également inſenſible aux bontés du Roi pour lui, & à l'exemple de ſes compatriotes qui avoient péri, ne voulut pas ſeulement voir *Ok-pra*, & lui fit dire qu'il étoit malade. Le Roi réſolut alors de perdre cet opiniâtre ou de le faire obéir; il détacha cinq-mille-quatre-cens hommes de ſa Garde, dont il donna le commandement à *Faulkon*, s'imaginant que ce nombre l'épouvanteroit, & que la peur lui feroit faire ce que la douceur n'avoit pu obtenir (*a*).

Préparatifs pour l'attaquer.

On fixa le 27 Septembre au matin pour l'exécution. M. *Faulkon* s'embarqua le ſoir du 26 dans un Balon, où il fit entrer avec lui le ſieur *Tjoudal* ou *Tudal*, ainſi que le nomme *Fourbin*, Capitaine d'un Vaiſſeau de guerre Anglois, qui étoit à la barre de Siam, pluſieurs Anglois qui étoient au ſervice du Roi, un Miſſionnaire & un particulier. Quand il arriva à la pointe du fer à cheval qui regardoit le camp Macaſſar, où les autres Balons & de petites Galeres étoient aſſemblés, il envoya tous les Anglois, hormis le ſieur *Tjoudal*, à bord de deux vaiſſeaux du Roi armés en guerre, qui étoient à une demi-lieue au-deſſous du camp Macaſſar. L'ordre de l'attaque étoit, qu'*Ok-louang Mahamontri*, Capitaine-Général des Gardes du Roi, qui avoit quinze-cens hommes, devoit les enfermer par derriere leur camp, faiſant une haye forte de tout ſon monde, depuis le bord du Menam juſqu'à un ruiſſeau large d'environ cinq toiſes, qui étoit immédiatement au bout du camp. Vers le haut il y avoit une mare d'eau derriere le camp, qui prenoit depuis le Menam juſqu'à deux toiſes du ruiſſeau, de ſorte que les Macaſſars ne pouvoient combattre que par cet eſpace de deux toiſes, qui faiſoit une maniere de chauſſée; mais le Général avoit ordre de faire une barricade de pieux en cet endroit. *Ok-pra Chula* ſe devoit poſter de l'autre côté du ruiſſeau, & le border avec mille hommes, & ſur les deux Rivieres il y avoit vingt-deux petites Galeres & ſoixante Balons tout pleins de monde, & mille hommes ſur la langue de terre vis-à-vis du camp ennemi.

Le Général Siamois eſt tué.

Le ſignal étant donné à quatre heures & demie du matin, *Mahamontri* partit bruſquement ſuivi de quatorze de ſes eſclaves, ſans donner ordre à ſes troupes de le ſuivre, ni de prendre le poſte qu'on lui avoit ordonné. Il s'avança droit à la chauſſée, le long de laquelle il pouſſa juſqu'aux maiſons des Macaſſars où il s'arrêta, appellant doucement *Ok-pra Chula*; un des Maſſacars que l'obſcurité empêchoit d'être apperçu, lui répondit en Siamois, *que voulez-vous? Mahamontri*, croyant que ce fût effectivement *Chula*, s'avança vers lui, en lui demandant *où êtes-vous? Ici*, dit le Macaſſar, & en même tems il ſortit de l'embuſcade, ſuivi de vingt-cinq ou trente autres; ils tuerent le Général & ſept de ſes eſclaves, les autres ſe ſauverent à la faveur de l'obſcurité. Après qu'ils eurent fait cette expédi-

(*a*) *Tachard* ubi ſup. p. 101-106.

dition une partie des Macaſſars paſſa de l'autre côté du ruiſſeau, avant qu'*Ok-pra Chula* s'en fût emparé (*a*). Section III.

A cinq heures & demie le ſieur *Cotſe* ou plutôt *Coats* Anglois, & Capitaine de Vaiſſeau du Roi de Siam, les attaqua du côté de la grande Riviere à l'extrémité de la pointe de leur camp. Il fit jetter pluſieurs balles à feu pour brûler leurs maiſons, fit faire un feu continuel de mouſquetterie, & les contraignit de ſe retirer vers le haut de leur camp. Ce Capitaine s'en étant apperçu mit pied à terre, ſuivi de dix ou douze Anglois & d'un Officier François; mais voyant accourir les Macaſſars, & leurs gens ſe débander, ils ſe jetterent dans la Riviere; le Capitaine Anglois y reçut un coup à la tête, & y mourut, & l'Officier François ſe ſauva à la nage. *Révolte des Macaſſars à Siam — ſuites pertes.*

Après ce coup tous les Macaſſars abandonnerent leur camp, qui étoit déja à demi-brûlé, & gagnerent vers le haut de la petite Riviere, à deſſein de paſſer vers le camp Portugais, pour exercer leur rage ſur les Chretiens. M. *Faulkon* ſe doutant de leur deſſein, s'avança dans ſon Balon, ſuivi d'une quinzaine d'autres, dans l'un deſquels étoit M. *Veret* Chef du Comptoir de la Compagnie de France, avec tous ceux de ſa nation, pour empêcher les ennemis de paſſer la Riviere à une demi-lieue au-deſſus du camp. Ayant apperçu les Macaſſars il commanda aux Siamois de mettre pied à terre pour les charger. *Les Macaſſars abandonnent leur Camp.*

Ce Miniſtre débarqua lui-même, & alla droit à eux ſuivi de huit François, de deux Anglois, de deux Siamois & d'un ſoldat Japonois. Les Siamois ayant paſſé une haye fort épaiſſe de bambous, qui étoit à deux-cens-cinquante pas du bord de l'eau, entrerent dans la plaine où étoient les ennemis, en tuerent deux ou trois avec perte d'un des leurs. Les Macaſſars ſe retirerent derriere les bambous, & ſe partagerent en deux corps, pour venir enſuite envelopper les Siamois. Ils prirent leur opium, & ſe jetterent tête baiſſée ſur les Siamois. Le Miniſtre ſe préparoit à les combattre, quoiqu'ils fuſſent plus de ſoixante, quand on en vit tout d'un coup trente ou quarante autres qui coupoient des deux côtés pour prendre les Siamois en queue; ce mouvement obligea *Faulkon* à faire une retraite fort précipitée, & de douze perſonnes qui l'accompagnoient, il y en eut cinq de tués, quatre François, & le Capitaine *Yjoudal*, qui fut percé ſur la place de cinq coups, & deux François en reçurent dix ou douze chacun (*b*). Faulkon *ſe retire.*

Cet échec n'étonna point le Miniſtre; il mit une ſeconde fois pied à terre, ſuivi de pluſieurs François & Anglois, qui tuerent pluſieurs Macaſſars ſans perdre un ſeul homme. Mais voyant qu'il n'y avoit pas moyen de vaincre ces gens-là qu'avec une force majeure, *Faulkon* détacha quatre-cens hommes, commandés par *Ok-pra Jumbarat*, pour aller au deſſus de ce lieu-là les combattre s'ils vouloient paſſer, & en même tems il deſcendit auprès du ruiſſeau, prit trois-mille hommes, parmi leſquels étoient tous les François & les Anglois, & marcha aux ennemis, étant dans l'eau juſqu'à la ceinture. Quand il fut entré dans la plaine, il apperçut les ennemis, qui après avoir donné en déſeſpérés ſur les quatre-cens hommes qu'on avoit *Ils viennent à la charge.*

(*a*) *Tachard*, p. 106-108. (*b*) *Idem*, p. 108-110. *Fourbin* l. c. p. 187, 188.

SECTION III. *Révolte des Macaſſars à Siam.*

avoit envoyés, étoient contraints par la façon dont ils furent reçus de ſe retirer à l'abri des maiſons & des bambous : il détacha alors huit-cens mouſquetaires, pour les chaſſer de cette retraite par un feu continuel, ce dont ils s'acquitterent parfaitement bien. Quelque tems après ce Miniſtre fit avancer les deux-mille-deux-cens hommes qui étoient demeurés avec lui, pour ſe joindre aux quatre-cens hommes d'enhaut : il fit auſſi avancer le reſte des Balons, pour empêcher les ennemis de paſſer de l'autre côté de la petite Riviere. Les Macaſſars, ſe voyant attaqués de toutes parts, commencerent à prendre l'épouvante & à ſe ſéparer ; la plupart ſe retirerent dans les maiſons, deux dans l'une, trois dans l'autre ; quelques-uns ſe cacherent dans les bambous, & vingt-deux ſe retirerent dans une Moſquée. On fit mettre le feu aux maiſons, la plupart attendoient que la maiſon fût à demi-brûlée pour ſortir ; enſuite ils ſortoient en faiſant *Amok*, c'eſt-à-dire en ſe jettant dans le plus épais des troupes la lance ou le ſabre à la main, & ſe battant toujours juſqu'à ce qu'ils tombaſſent morts.

Ils ſont tous tués avec leur Prince.

Il n'y en eut pas un de ceux qui s'étoient retirés dans les maiſons ou dans les bambous, qui ne mourût de cette maniere. Le Prince, qui s'étoit caché derriere une maiſon, & qui étoit bleſſé d'un coup de mouſquet à l'épaule gauche, voyant qu'on l'appercevoit ſortit la lance à la main, & courut droit à M. *Faulkon*, qui lui préſenta auſſi la lance ; le Prince s'arrêta, & fit ſemblant de lui vouloir darder la ſienne, & en même tems il ſe jetta ſur un Capitaine Anglois, qui étoit un peu ſur la gauche ; un François, qui étoit auprès de M. *Faulkon*, lui tira un coup de mouſquet & le tua. Enfin tous les Macaſſars furent tués ou pris. Ceux qui s'étoient retirés dans la Moſquée ſe rendirent ſans combattre, il y en eut trente-trois autres de pris, qui étoient tous percés de coups. Un des fils du Prince, âgé de douze ans ou environ, vint ſe rendre de lui-même. On lui fit voir le corps de ſon pere, qu'il reconnut ; il dit, qu'*il étoit cauſe de la perte de ſa nation, mais qu'il étoit pourtant bien fâché de le voir en cet état*, blâmant fort ceux qui l'avoient tué. M. *Faulkon* ordonna à un Chretien de Conſtantinople, qui étoit au ſervice du Roi de Siam, de s'en charger, & on l'envoya depuis en France avec un de ſes freres (*).

Leurs Armes.

On ne trouva que les corps de quarante-deux morts, les autres étoient péris dans la Riviere. La plupart avoient des corcelets de plaques de fer, appliquées les unes ſur les autres par les extrémités, & comme par degrés, ce qui leur donnoit une grande facilité de ſe remuer dedans. Aucun d'eux n'avoit des armes à feu, auſſi ne s'en ſavoient-ils pas bien ſervir. Ce qui les rend ſi redoutables dans tout l'Orient, c'eſt cette fureur que l'opium leur inſpire en un inſtant, & de plus cette adreſſe merveilleuſe qu'ils ont à jetter les lances & les zagayes, comme auſſi de ſe ſervir du ſabre & du Crit. Il y en avoit auſſi qui avoient de longues ſarbacanes, avec leſquelles ils ſouffloient des arrêtes de poiſſon empoiſonnées, fichées dans de petits morceaux de bois. Quelques Siamois en furent bleſſés, & mou-

(*) Le Comte *De Forbin* dit qu'on ne ſauva la vie qu'aux deux fils du Prince, qui furent amenés à *Louvo*. Le P. *Tachard* les mena depuis en France, où ils ſervirent dans la Marine.

moururent trois heures après. On trouva plusieurs billets & caractères sur ceux qui étoient morts, ce qui contribuoit peut-être à les rendre encore plus hardis. Les Siamois ne perdirent que dix-sept hommes dans l'action, en comptant les sept Européens. Ce combat dura depuis quatre heures & demie du matin jusqu'à quatre-heures du soir (*). Le Ministre donna ordre qu'on coupât les têtes de tous ceux qui étoient morts, & qu'on les exposât dans leur camp. Il partit ensuite pour aller rendre compte au Roi de ce qui s'étoit passé, & ce Monarque lui donna ordre de remercier de sa part les François & les Anglois qui avoient partagé le péril avec lui.

Section III. *Révolte des Macassars à Siam.*

Parmi ceux qu'on prit en vie, il y en avoit quatre qui avoient été soldats du Roi, & qui avoient déserté le jour même que la Conjuration éclatta; ce qui fit que le Roi voulut qu'on en fît un châtiment plus exemplaire. On leur donna la question d'une maniere terrible, en les rouant de coups de bâton, en leur enfonçant des chevilles dans les ongles, en leur écrasant tous les doigts, en leur appliquant du feu aux bras, en leur pressant les temples entre deux ais; ce qu'ils supporterent avec une fermeté incroyable (†). Ils eurent la constance de refuser de se convertir, malgré les instances des Jésuites, qui crurent que des gens affoiblis par de si horribles tourmens seroient plus aisés à gagner. A sept heures du matin ils furent attachés à terre pieds & mains liées, & le corps nud, & on leur lâcha un tigre, qui ne leur fit autre chose que de les sentir tous quatre les uns après les autres, après quoi ayant considéré l'enceinte, qui étoit haute d'environ quinze pieds, il fit de grands efforts pour sauter par-dessus. A midi les Exécuteurs de la Justice s'impatientant firent retirer le tigre, pour attacher ces misérables tout de bout à de gros pieux; cette posture parut plus propre à irriter la colere du tigre, qui en tua trois avant la nuit, & la nuit même le quatrieme. Ce qu'il y a d'admirable, c'est qu'on ne les entendit jamais se plaindre, ni seulement soupirer. L'un vit manger son pied par le tigre, sans seulement le retirer; l'autre sans faire un cri se sentit briser tous les os du bras: un troisieme souffrit qu'il léchât le sang qui couloit de son visage, sans détourner les yeux & sans branler. Un seul tourna autour de son poteau, pour éviter la vue & la rencontre de cet animal furieux, mais il mourut enfin avec la même constance que les autres (*a*).

Leur surprenante résolution.

SEC-

(*a*) *Tachard*, l. c. p. 114-117.

(*) Le Comte *De Fourbin* parle d'une action qui se passa deux mois avant celle-ci, où il y eut dix-sept Européens & plus de mille Siamois de tués; mais *La Mare*, qui étoit sur les lieux, n'en dit rien.

(†) Voici un exemple de leur intrépidité. Le Comte *De Fourbin* raconte touchant un des six premiers qui furent tués dans le Fort, que voyans cet enragé venir sur lui, il lui plongea sa lance dans l'estomac; le Macassar, comme s'il eût été insensible, venoit toujours en avant à travers le fer, & faisoit des efforts incroyables pour parvenir jusqu'à lui afin de le percer; & il l'auroit fait immanquablement, si la garde qui étoit vers le défaut de la lame ne lui en eût ôté le moyen. Tout ce que M. *De Fourbin* eut de mieux à faire, fut de reculer en lui tenant toujours la lance dans l'estomac, sans oser jamais redoubler le coup; enfin il fut secouru par d'autres lanciers, qui acheverent de tuer ce furieux.

SECTION IV.

Ambaſſade de MM. La Loubere & Ceberet. *Les* Siamois *murmurent de l'arrivée des Troupes* Françoiſes *& des Miſſionnaires. Conſpiration de* Petracha. M. Faulkon *empriſonné & les* François *arrêtés. Exécution du Prince* Totſo *& de* Faulkon. *Les Freres du Roi tués. Les* François *maltraités & leur Général ſurpris à la Cour. Il ſe ſauve adroitement, & eſt aſſiégé à* Bancok. *Mort de* Chaou Naraye; *ſon Caractere & ſa Famille.*

SECTION IV. *Révolution à* Siam *en* 1688.

LE 27 de Septembre, le jour même que la révolte des Macaſſars fut étouffée, quatre vaiſſeaux Francois arriverent à la barre de Siam, qui amenoient, outre les deux Ambaſſadeurs Siamois qu'on avoit envoyés deux ans auparavant en France, deux Envoyés de *Louis* XIV. qui étoient MM. *De la Loubere* & *Ceberet*, chargés d'une Lettre pour le Roi de Siam, douze Jéſuites, & un Corps de François, commandés par M. *Des Farges* en qualité de Général, & par M. *Du Bruan*, Lieutenant-Général.

Seconde Ambaſſade de France. *Traité conclu.*

Un jour ou deux après leur arrivée, le P. *Tachard* & M. *Faulkon* conclurent un Traité, utile pour le bien de la Religion & pour celui des deux Nations, ce ſont les termes du Jéſuite. Leur entrevue ſe fit dans un Balon, où ils demeurerent ſeuls le reſte du jour & la nuit ſuivante (*a*). Comme perſonne ne fut préſent, nous ignorons ce qui ſe paſſa dans cette longue conférence; il y a cependant lieu de penſer qu'on travailla à avancer les importans deſſeins qui ſe négocioient entre le Roi de France & celui de Siam pour le bien de la Religion & pour l'avantage du Commerce.

Ce qui y donna lieu.

Pour donner ſur ce ſujet tous les éclairciſſemens qui dépendent de nous, nous rapporterons ce que le Comte *De Fourbin* dit de ce qui donna lieu à ces négociations. Il nous apprend, qu'outre que le Sieur *Conſtance* étoit étranger, il s'étoit attiré la haine de tous les Siamois par ſon ingratitude envers le Barcalon, auquel il étoit redevable de ſa fortune (*). Les Mandarins & tous les Grands irrités d'un procédé qui leur donnoit à tout moment ſujet de craindre pour eux-mêmes, conſpirerent en ſecret contre le nouveau Miniſtre, & ſe propoſerent de le perdre auprès du Roi, par les mêmes voyes par leſquelles il avoit ruiné ſon bienfaiteur. Mais il n'étoit plus tems, *Conſtance* diſpoſoit ſi fort de l'eſprit du Prince, qu'il en coûta la vie à plus de trois-cens d'entre eux, qui avoient voulu croiſer ſa faveur. Il ſut enſuite ſi bien profiter de ſa fortune & de la foibleſſe de ſon Maître, qu'il amaſſa des richeſſes immenſes, ſoit par ſes concuſſions & par ſes violences, ſoit par le commerce dont il s'étoit emparé. Tant d'excès, qu'il

(*a*) *Tachard* 2 Voy. p. 182.

(*) *Fourbin* dit qu'il perdit ce Miniſtre en le rendant ſuſpect au Roi: mais ſoit que le Comte fût mal informé, ou que *Tachard*, pour ſauver l'honneur de *Conſtance*, ait déguiſé les faits, nous trouvons la choſe rapportée différemment, comme on l'a vu; & ſi cette Relation eſt vraye, il paroît que le Barcalon qu'on fit mourir n'étoit pas le bienfaiteur de *Conſtance*, mais celui qui avoit ſuccédé à ce Miniſtre.

qu'il avoit pourtant toujours colorés ſous le prétexte du Bien public, avoient ſoulevé tout le Royaume contre lui. Mais tout ſe paſſoit en ſecret, & perſonne n'oſoit ſe déclarer; ils attendoient une révolution que la vieilleſſe du Roi & ſa ſanté chancelante leur faiſoient regarder comme prochaine. Section IV. *Révolution à Siam en 1683.*

Conſtance n'ignoroit pas leur mauvaiſe diſpoſition à ſon égard; il ſavoit d'ailleurs mieux que perſonne, combien peu il y avoit à compter ſur la ſanté du Roi, & tout ce qu'il avoit à craindre d'une révolution; & il comprenoit fort bien, qu'il ne pouvoit ſe mettre à couvert du reſſentiment des Siamois que par l'appui d'une Puiſſance étrangere, qui le protégeât en s'établiſſant dans le Royaume. Pour réuſſir dans ſon projet, il commença par propoſer au Roi de recevoir des Etrangers dans ſes Etats, & de leur confier une partie de ſes places. Il fit valoir ſi habilement à ce Prince tous les avantages d'une alliance avec des Etrangers, que *Chaou Naraye* donna aveuglément dans tout que ſon Miniſtre voulut. La grande difficulté fut de ſe déterminer dans le choix du Prince à qui il s'adreſſeroit. *Conſtance* n'avoit garde de ſonger à aucun Prince voiſin; le manque de fidélité eſt ordinaire chez eux, & il y avoit trop à craindre, qu'après s'être engraiſſés de ſes dépouilles, ils ne le ſacrifiaſſent au reſſentiment des Mandarins. Il tourna donc ſes vues du côté des Européens, ſans pourtant avoir de fort grandes eſpérances. Les Anglois & les Hollandois ne pouvoient être attirés à Siam par l'attrait du gain, le Pays ne pouvant fournir à un commerce conſidérable; les mêmes raiſons ne lui permettoient pas de s'adreſſer ni aux Eſpagnols ni aux Portugais: enfin ne voyant point d'autre reſſource, il crut que les François ſeroient plus aiſés à tromper. Dans cette vue il engagea ſon Maître à rechercher l'alliance du Roi de France par une Ambaſſade, & il chargea en particulier les Ambaſſadeurs d'inſinuer que leur Maître ſongeoit à ſe faire Chretien; *choſe à quoi il n'a jamais penſé*, dit le Comte *De Fourbin* (*a*).

Conſtance *ſe défie des* Siamois, & *penſe à ſa ſureté.*

Le Roi de France crut qu'il étoit de ſa piété de concourir à cette bonne œuvre, & envoya à ſon tour des Ambaſſadeurs à Siam. *Conſtance*, voyant qu'une partie de ſon projet avoit ſi bien réuſſi, ſongea à tirer parti du reſte. Il commença par s'ouvrir d'abord à M. *De Chaumont*, à qui il fit entendre que les Hollandois, dans le deſſein d'étendre leur commerce, avoient ſouhaitté depuis longtems un établiſſement à Siam; que le Roi n'en avoit jamais voulu entendre parler, appréhendant qu'ils ne ſe rendiſſent maîtres de ſes Etats; mais que ſi le Roi de France, ſur la bonne-foi de qui il y avoit plus à compter, vouloit entrer en traité avec Sa Majeſté Siamoiſe, il ſe faiſoit fort de lui faire remettre la Fortereſſe de Bancok, place importante dans le Royaume, & qui en étoit comme la clef, à condition toutefois qu'on y enverroit des Troupes, des Ingénieurs, & tout l'argent qui ſeroit néceſſaire pour commencer l'établiſſement.

Il en impoſe aux François.

M. *De Chaumont* & l'Abbé *De Choiſy*, à qui cette affaire avoit été communiquée, ne la jugeant pas faiſable, ne voulurent pas s'en charger. Le P. *Tachard* n'y fit pas tant de difficulté. Ebloui d'abord par les avantages

(*a*) Mém. de *Fourbin* T. I. p. m. 117-121.

SECTION IV.

Révolution à Siam en 1688.

ges qu'il crut que le Roi de France retireroit de cette alliance; trompé d'ailleurs par ce Miniſtre adroit, qui cachant toutes ſes menées ſous une apparence de zele lui fit voir tant d'avantages pour la Religion, ſoit de la part du Roi de Siam, qui ſelon lui ne pouvoit manquer de ſe faire un jour Chretien, ſoit par rapport à la liberté qu'une Garniſon Françoiſe à Bancok aſſureroit aux Miſſionnaires pour l'exercice de leur Miniſtere; flatté enfin par les promeſſes de M. *Conſtance*, qui s'engagea à faire un établiſſement conſidérable aux Jéſuites, à qui il devoit faire bâtir un College & un Obſervatoire à *Louvo*. En un mot ce Jéſuite, ne voyant rien dans tout ce projet que de très-avantageux pour le Roi, pour la Religion & pour ſa Compagnie, n'héſita pas à ſe charger de cette négociation; il ſe flatta même d'en venir à bout, ſuppoſé que P. *de la Chaiſe* voulût s'en mêler. Dès lors le P. *Tachard* eut tout le ſecret de l'Ambaſſade, & il fut réſolu qu'il retourneroit en France avec les Ambaſſadeurs Siamois (*a*).

Pauvreté de Siam.

Le Comte *De Fourbin* ne goûtoit nullement ce projet, parcequ'il prévoyoit qu'il engageroit la France dans une très-grande dépenſe, & ne ſeroit d'aucun profit. A peine fut-il arrivé dans la Riviere de Siam, qu'il s'apperçut que les Européens avoient été fort trompés par les brillantes relations qu'on avoit publiées des richeſſes & de l'opulence du Pays. Il témoigne en particulier ſa ſurpriſe, de ce que l'Abbé *De Choiſy* & le P. *Tachard* ſe ſont accordés à écrire des choſes ſi peu conformes à la vérité; car quoique pendant quelques mois qu'ils y furent, M. *Conſtance* fît tous ſes efforts pour leur cacher la miſere du Royaume, il faut, dit-il, qu'ils ayent été étrangement prévenus, pour n'y avoir pas apperçu ce qui ſaute aux yeux. En abordant à la Barre, il vit trois ou quatre petites maiſons de cannes couvertes de feuilles de palmier, & c'étoit-là qu'on lui dit que demeuroit le Gouverneur de la Barre. Etant deſcendu il trouva dans l'une de ces maiſons trois ou quatre hommes aſſis à terre, ruminant comme des bœufs, ſans ſouliers, ſans bas, ſans chapeau, & n'ayant ſur tout le corps qu'une ſimple toile, dont ils couvroient leur nudité; le reſte de la maiſon étoit auſſi pauvre qu'eux, il n'y avoit ni chaiſes ni aucun meuble. Il demanda en entrant où étoit le Gouverneur? & un de la troupe répondit, *c'eſt moi*. Cette premiere vue rabattit beaucoup des idées qu'il s'étoit formées de Siam; ce qui augmenta ſa ſurpriſe, c'eſt qu'ayant demandé à manger, le Gouverneur lui préſenta du riz, & lui dit qu'il n'avoit pas autre choſe.

Le P. Tachard critiqué.

Il ne fut gueres mieux régalé à Bancok, & il ne put y avoir pour de l'argent ni des herbes, ni du fruit, ni d'autres rafraîchiſſemens. Ces belles maiſons magnifiquement meublées, qui ſuivant le P. *Tachard* étoient bâties le long de la Riviere pour recevoir l'Ambaſſadeur & ſa ſuite, n'étoient que quelques maiſons de cannes, doublées de groſſes toiles peintes. Elles étoient auſſi mobiles; dès que l'Ambaſſadeur & ſa ſuite en étoient ſortis on les démontoit, & les tranſportoit à l'endroit où l'on devoit s'arrêter, ce qui continua juſqu'à la Capitale, dont M. *De Fourbin* ne donne pas une gran-

(*r*) Mém. de *Fourbin* T. I. p. 121-123.

grande idée. Il dit qu'il ne peut s'empêcher de relever la bévue des faiſeurs de Relations. Ils parlent ſouvent d'une prétendue ville de *Siam*, qu'ils appellent la Capitale du Royaume, qu'ils diſent n'être gueres moins grande que Paris, & qu'ils embelliſſent comme il leur plait. Ce qu'il y a de bien certain, ajoute-t-il, c'eſt que cette ville ne ſubſiſta jamais que dans leur imagination, que le Royaume de Siam n'a d'autre Capitale qu'*Odia* ou *Judia*, & que celle-ci eſt à peine comparable pour la grandeur à une ville du quatrieme ou du cinquieme ordre en France. La maiſon de l'Ambaſſadeur étoit de brique, aſſez petite, mal bâtie, la plus belle pourtant qu'il y eût dans la ville; tout le reſte, qui eſt fort mal-propre, n'a que des maiſons ou de bois ou de cannes, excepté une ſeule rue d'environ deux-cens maiſons aſſez petites, bâties de brique & à un ſeul étage. Ce ſont les Maures & les Chinois qui les habitent. Les Temples ſont auſſi bâtis de brique. Le Palais du Roi eſt fort vaſte, mais mal bâti, ſans proportion & ſans goût (*a*).

Section IV. *Révolution à Siam en 1688.*

Telle eſt l'idée que le Comte *De Fourbin* donne du Pays & de la Capitale, & tout eſt aſſortiſſant. Mais *Conſtance* pour éblouir les François ſe ſervoit de toute ſon adreſſe pour leur donner une grande idée du Royaume. C'étoit des fêtes continuelles, & toujours ordonnées avec tout l'appareil qui pouvoit les relever; il étala à leurs yeux toutes les richeſſes du Tréſor Royal, qui étoient en effet dignes d'un grand Roi & capables d'en impoſer; mais il n'eut garde de leur dire, que cet amas d'or, d'argent & de pierres de grand prix étoit l'ouvrage d'une longue ſuite de Rois, qui avoient concouru à l'augmenter; parceque l'uſage à Siam eſt, que les Rois ne s'illuſtrent qu'autant qu'ils augmentent ce Tréſor, ſans qu'il leur ſoit jamais permis d'y toucher, quelque beſoin qu'ils en puiſſent avoir. Il leur fit viſiter enſuite tous les plus beaux Temples de la ville, & leur fit entendre que les ſtatues dont ils étoient remplis, étoient d'or, quoiqu'elles ne fuſſent que de plâtre, mais dorées avec beaucoup d'art (*) Il y en avoit une de quinze ou ſeize pieds de haut, que *Tachard* & *Choiſy* prirent pour être d'or, & dont ils ont parlé ſur ce pied-là dans leurs Voyages. Quelque tems après leur départ la voûte de la Chapelle où elle étoit renfermée fondit & mit en pieces la ſtatue, qui n'étoit que de plâtre doré, & *Fourbin* ne put s'empêcher de faire quelque raillerie à M. *Conſtance* ſur ce ſujet.

Adreſſe du Miniſtre pour éblouir les François.

Le ſoin de ce Miniſtre pour donner aux François de grandes idées des richeſſes de Siam, parut ſur-tout dans les préſens deſtinés pour le Roi & pour la Cour de France; il épuiſa le Royaume pour les rendre magnifiques, & il envoya même à la Chine & au Japon pour en rapporter ce qu'il y avoit de plus rare & de plus curieux; enfin, pour que rien ne manquât à ce qui pouvoit contribuer au ſuccès de ſes deſſeins, il n'y eut pas juſqu'aux matelots qui ne ſe ſentiſſent de ſes libéralités. Voilà comment & par quelles

(*a*) Mém. de *Fourbin*, T. I. p. 99, 100, 102, 109, 110.

(*) Ou peut-être couvertes de minces feuilles d'or, comme *De Challes* dit qu'il y en a.

SECTION IV.

Révolution à Siam en 1688.

quelles voyes M. *De Chaumont* & tous les François furent trompés par cet habile Miniſtre. Cependant, comme il ſavoit que M. *De Fourbin* en avoit déja trop vu pour être la dupe de ſes artifices, & que s'il retournoit en France il découvriroit tout & feroit échouer ſes projets, il preſſa le Roi, qui avoit goûté le Comté, de demander à l'Ambaſſadeur de le laiſſer à Siam. On lui fit de grandes promeſſes pour l'y faire conſentir, mais *Fourbin* connoiſſoit ſi bien toute la miſere du Pays, que rien n'auroit été capable de le faire reſter, ſi M. *De Chaumont* ne le lui avoit ordonné pour le ſervice du Roi de France. Quatre jours après, il fut inſtallé *Amiral & Général des Armées du Roi de Siam, & Gouverneur de Bancok* (*a*) (*).

Il avoue la pauvreté du Royaume.

Plus il eut d'occaſions de s'inſtruire de l'état du Royaume, plus il fut convaincu de la miſere qui y regnoit, & mécontent de ſa condition. Après le départ des Ambaſſadeurs il ſe rendit à Louvo avec M. *Conſtance*, & là il fut introduit dans le Palais pour la premiere fois. La ſituation où il trouva les Mandarins le ſurprit extrêmement; ils étoient tous aſſis en rond ſur des nattes faites de petit oſier; une ſeule lampe éclairoit toute cette Cour, & quand un Mandarin vouloit lire ou écrire quelque choſe, il tiroit de ſa poche un bout de bougie de cire jaune, il l'allumoit à cette lampe, & l'appliquoit enſuite ſur une petite piece de bois, qui tournant de côté & d'autre ſur un pivot, leur ſervoit de chandelier. *Fourbin* ayant demandé à M. *Conſtance*, ſi toute la grandeur de ces Mandarins conſiſtoit en ce qu'il voyoit? le Miniſtre lui répondit qu'oui, & le tirant à part, il lui dit: „ Ce Royaume eſt pauvre à-la-vérité, mais pourtant votre for„ tune n'en ſouffrira pas, j'en fais mon affaire propre"; & enſuite il acheva de s'ouvrir à M. *De Fourbin* ſur ce que l'on a vu. Il continua pendant deux mois à aller tous les jours au Palais, ſans voir le Roi qu'une ſeule fois, dans la ſuite il le vit un peu plus ſouvent. Ce Prince lui demanda un jour, s'il n'étoit pas bien aiſe d'être reſté à ſa Cour? il lui répondit, qu'il s'eſtimoit fort heureux d'être au ſervice de S. M. il n'y avoit pourtant rien au monde de plus faux, ajoute-t-il.

Condition abjecte des Grands.

Il fut particulierement choqué de la rigueur avec laquelle on puniſſoit les plus petites fautes. Les châtimens ordinaires ſont de fendre la bouche juſqu'aux oreilles à ceux qui ne parlent pas aſſez, & de la coudre à ceux qui parlent trop; pour des fautes aſſez légeres on coupe les cuiſſes à un homme, on lui brûle les bras avec un fer rouge, on lui enfonce des bouts de cannes dans les ongles, qu'on pouſſe juſqu'à la racine; & il n'y a preſque perſonne à qui cela ne ſoit arrivé, au moins quelquefois en ſa vie. *Fourbin*, ſurpris de voir les plus grands Mandarins expoſés à la rigueur de ces

(*a*) Mém. *De Fourbin*, p. 114, 115, 139.

(*) M. *De Fourbin* fut enſuite honoré de la Dignité d'*Ok-pra ſac diſon Craam*, qui veut dire *une Divinité qui a toutes les lumieres & toute l'expérience pour la Guerre.* Cette nouvelle marque de la faveur du Roi excita ſi violemment la jalouſie de M. *Conſtance*, qu'il eſſaya de l'empoiſonner avec du lait caillé qu'il lui envoya, dont quatre de ſes eſclaves qui en mangerent, moururent preſque ſur le champ. Ce qui avoit d'abord rendu ce Miniſtre jaloux, c'eſt que *Fourbin* par un ſeul mot dit en ſa faveur l'avoit tiré d'une mauvaiſe affaire, où ſa tyrannie l'avoit engagé.

ces traitemens, dont les fils & les freres du Roi ne ſont pas plus exempts que les autres, demanda à M. *Conſtance* s'il avoit à les craindre pour lui? il lui répondit que non; mais il mentoit, dit notre Auteur, car il avoit eu lui-même la baſtonade ſous le Miniſtre précédent, comme M. *Fourbin* l'apprit depuis. Enfin le Comte ne crut pas avoir grand ſujet d'être content de ce qui lui fut aſſigné pour ſa ſubſiſtance, comme n'étant nullement proportionné aux grandes Dignités dont il étoit revêtu. Le Roi lui fit donner un maiſon fort petite, avec trente-ſix eſclaves pour le ſervir, & deux élephans. La nourriture de tout ſon domeſtique ne lui coûtoit que cinq ſols par jour, tant les hommes ſont ſobres dans ce Pays, & les denrées à bon marché; il avoit la table chez M. *Conſtance*. Sa maiſon fut garnie de quelques meubles peu conſidérables, on y ajouta douze aſſiettes & deux grandes coupes d'argent, le tout fort mince, quatre douzaines de ſerviettes de toile de coton, & deux bougies de cire jaune par jour. Ce fut-là, dit-il, tout l'équipage de Monſieur le *Grand-Amiral & Général des Armées du Roi* (*a*). Après avoir rapporté ces particularités, néceſſaires pour l'intelligence de l'état des affaires à Siam, qui fut l'occaſion des Ambaſſades Françoiſes, & qui cauſa la Révolution qui arriva, nous allons continuer l'Hiſtoire.

Section IV. *Révolution à Siam en 1688.*

Les Ambaſſadeurs de France ayant fini leurs affaires, M. *De La Loubere* eut ſon audience de congé le 22 de Décembre, & le Roi, qui depuis quelque tems étoit incommodé, paroiſſoit fort changé. Cet Ambaſſadeur partit de Siam le 4 Janvier 1688; avec lui s'embarquerent trois Mandarins en qualité d'Envoyés pour porter la Lettre du Roi de Siam à *Louis* XIV. le P. *Tachard* avec le caractere d'Envoyé Extraordinaire de *Chaou Naraye* auprès du Roi de France & du Pape. Ce Prince l'avoit chargé d'emmener douze enfans de Mandarins Siamois, mais il fut ſi preſſé qu'il n'en put prendre que cinq. Après leur départ, les douze Jéſuites enſeignerent la Religion & les Mathématiques dans les Colleges qu'on leur avoit fait bâtir à Siam & à Louvo (*b*).

Départ des Ambaſſadeurs.

La plus grande partie des Troupes Françoiſes fut miſe dans Bancok, ſous le Général *Des Farges*; le reſte fut envoyé, ſous les ordres de M. *De Bruan* Lieutenant-Général, en garniſon à Merghy, qui eſt un Port ſur la côte occidentale de Siam, ſur le Golphe de Bengale, à l'embouchure de la Riviere qui baigne Tenaſſerim (*b*).

On fit bien des conjectures ſur ce que l'on introduiſoit dans le Royaume des troupes étrangeres, & des Prêtres étrangers, & le peuple ſoupçonna que le Roi avoit deſſein de faire quelque grand changement dans les Loix & dans la Religion du Pays. La haine retomba principalement ſur *Faulkon*, comme étant celui, qui gagné par les Prêtres étrangers avoit donné un ſi mauvais conſeil au Roi.

Mécontentement du Peuple.

Les Miſſionnaires eux-mêmes le regardoient comme leur créature; car quoique ce Miniſtre eût perſévéré dans la Religion Proteſtante pendant long-

(*a*) Mém. de *Fourbin* T. I. p. 125-129. (*b*) *Tachard*, p. 287, 298. (*c*) *Ibid.* p. 189.

SECTION IV.

Révolution à Siam en 1688.

longtems, après ſon établiſſement à Siam, étant tombé depuis entre les mains des Peres *Thomas* & *Maldonat*, ils l'engagerent à renoncer au Proteſtantiſme, & à embraſſer ſa premiere Religion, qui étoit la Romaine (*a*).

Il y en a qui diſent qu'il eut recours aux François, non ſeulement pour appuyer ſon autorité, mais encore parcequ'il portoit ſes vues juſques ſur l'Autorité Royale (*b*): c'eſt à quoi il n'y a pourtant gueres d'apparence; ce qu'il y a de certain, c'eſt que les meſures qu'il fit prendre au Roi, cauſerent un extrême mécontentement, & donnerent au moins quelque lieu à ces ſoupçons, ce qui produiſit bientôt après une grande révolution dans le Royaume.

Meſures de la Cour.

Toute cette affaire ſe ménagea à la Cour ſous un prétexte très-plauſible (*), qui étoit de délivrer le Golphe de Siam du joug tyrannique des Hollandois; étant maîtres de Malacca, ſituée à l'entrée des détroits qui conduiſent dans ce Golphe, ils avoient mis un droit ou un péage ſur tous les Vaiſſeaux Indiens qui paſſoient par-là pour s'y rendre. Mais les Siamois étoient dans l'opinion, que le véritable deſſein étoit de mettre le Royaume ſous la puiſſance des François, & d'abolir enſuite la Religion dominante: pour réuſſir dans l'un & dans l'autre, *Faulkon* avoit engagé le Roi à déſigner pour ſon ſucceſſeur, au préjudice de ſes deux freres, *Mompi Totſo* ſon fils adoptif, qu'on dit que les Jéſuites avoient engagé à embraſſer la Religion Romaine (†). C'étoit ſous le regne de ce ſucceſſeur du Roi, qu'on devoit exécuter les grands deſſeins qu'on méditoit. Les François étoient déja maîtres de Bancok & de Merghi, les deux clefs du Royaume: ils avoient auſſi obtenu du commandement dans les Gardes du Roi.

On débitoit que tout cela ſe faiſoit pour la ſureté du Roi & du Royaume. Il eſt vrai que les François étoient plus capables de fortifier & de défendre les places frontieres que les gens du Pays, qui n'entendent rien à cet art ſi important; ils étoient auſſi mieux en état de rendre ſervice au Roi dans tout ce qui pouvoit regarder la guerre. Mais les Miniſtres & les Grands de Siam enviſagerent le tout ſous le point de vue le plus deſavantageux, & ſouffrirent impatiemment & avec indignation qu'on le mît en exécution. Ils crurent que ces grandes Eſcadres Françoiſes, chargées d'hommes & bien pourvues de toutes ſortes de munitions de guerre, étoient de-

(*a*) *Tachard*, 1 Voy. p. 144, 145. (*b*) *Kæmpfer* Hiſt. du Japon. L. I. Ch. 2.

(*) Le récit ſuivant eſt tiré d'une Brochure, imprimée à Londres en 1690 ſous le titre de *A full and true Relation* &c. *Relation véritable & complette de la grande & ſurprenante Révolution, arrivée en dernier lieu à Siam* &c. On dit que c'eſt l'Extrait de pluſieurs Lettres écrites de Siam, au mois d'Octobre 1688, & de la Côte de Coromandel au mois de Février 1689, qui n'a jamais paru en aucune Langue, traduit en Anglois. Ces Lettres paroiſſent avoir été écrites partie par les Hollandois, partie par les Officiers François, qui étoient alors à Siam. C'eſt ce qui fait que nous préférons cette Relation à celle de *Kæmpfer* & d'autres.

(†) Nous nous exprimons plutôt ainſi, que de la façon dont l'original l'énonce. On y dit qu'il avoit été élevé dans la Religion Romaine par les Jéſuites, & que le Roi l'avoit adopté par le conſeil de *Faulkon*. Ce qui eſt contraire à ce que nous avons rapporté plus haut, que *Mompi Totſo* s'étoit fait Talapoin; que le Roi, dont on ſuppoſoit qu'il étoit fils, l'avoit adopté dès ſa naiſſance.

Section IV. *Révolution à Siam en 1688.*

destinées à toute autre chose qu'à assurer le commerce de la Compagnie de Marchands François, dont tout le fond, dit notre Auteur, n'étoit pas assez considérable pour faire les fraix de l'équipement d'une seule de ces Flottes. Les Siamois ne pouvoient aussi se persuader que tant de riches présens, qu'on envoyoit si fréquemment de France, n'eussent d'autre but que d'entretenir une étroite amitié entre les deux Rois (*a*).

Les Siamois voyoient aussi de très-mauvais œil les Missionnaires Jésuites, & ils écoutoient avec indignation les beaux discours par lesquels ces Peres vouloient leur persuader qu'ils ne s'exposoient à tant de fatigues & de dangers pour venir demeurer chez eux, que par le zele qu'ils avoient de contribuer à leur bonheur; tandis que tout le monde voyoit clairement, qu'ils n'enseignoient la Médecine, la Chirurgie, l'Astronomie & les Mathématiques, que pour avoir mieux occasion de faire des prosélytes de ceux qui venoient prendre leurs leçons. Les Siamois se rappelloient aussi, que c'étoient-là les voyes que ceux de leur Ordre avoient suivies au Japon, & qu'il s'y étoient fait un très-formidable parti par leurs conversions (*). C'étoient-là les réflexions que faisoient les Grands de Siam; & comme ils crurent que les démarches de la Cour mettoient en danger l'Etat & l'Eglise, ils résolurent de s'y opposer, mais ils ne voulurent rien entreprendre durant la vie de *Chaou Naraye* (*b*).

Conspiration de Pitracha.

Le Roi étant tombé malade au mois de Mars 1688, *Pecherachas*, ou *Pitracha*, qui avoit pris ses mesures de longue main pour s'aggrandir, en couvrant ses desseins du prétexte du Bien public, commença à insinuer au peuple, que les François n'étoient venus dans leur Pays que pour faire périr la Famille Royale, & pour anéantir leur Religion & leurs Loix, en les obligeant de se soumettre à *Prapye* ou *Mompi* & à *Constance*, qui seroit la seconde personne du Royaume, si leurs projets réussissoient. Il ne lui fut pas difficile de gagner par ces artifices tous les Grands aussi bien que le peuple, & de les animer extrêmement contre les François; d'autant plus que les Princes qui étoient les héritiers légitimes de la couronne, le regardoient toujours comme un sujet fidele, qui agissoit pour leurs intérêts, pendant qu'ils considéroient *Prapye* & *Constance* comme leurs ennemis jurés (*c*).

Des Farges mandé à la Cour.

Les intrigues de *Pitracha* transpirerent, malgré les belles apparences par lesquelles il tâchoit d'en imposer à *Constance*. Au mois de Février ce Ministre envoya ordre de la part du Roi au Général *Des Farges*, de se rendre à

(*a*) Full and true Relat. p. 2.
(*b*) *Ibid.* p. 5.
(*c*) *Des Farges* Relat. des Révolut. de Siam en 1688.

(*) D'autres Auteurs rapportent la chose d'une maniere différente. Ils disent que le Roi, se sentant attaqué d'hydropisie, voulut assurer la couronne à ce cher fils; que *Constance*, qui savoit les intentions de son Maître, les secondoit. Pour fortifier son parti, ses parens étoient déja dans des postes de confiance & avoient des troupes sous leurs ordres, & les François étoient dans ses intérêts. *Pitracha*, pour couvrir sa marche, prétendit qu'il y avoit de l'injustice dans le procédé du Roi, & qu'il vouloit assurer la couronne aux freres de ce Prince. *La Martiniere* Introd. à l'Hist. de l'Asie &c. T. I. p. 251. Et il y a bien plus d'apparence à cela, qu'il n'y en a que les François eussent dessein de se rendre maîtres du Royaume de Siam avec si peu de forces.

SECTION IV. *Révolution à Siam en 1688.*

à *Louvo* avec la plus grande partie de ſes troupes. A l'arrivée de cet ordre, il n'avoit que deux-cens hommes; M. *De Bruan* étoit avec trois de ſes meilleures Compagnies à *Merghi*; & après ſon départ le Général avoit été obligé de réſerver trente-cinq de ſes meilleurs ſoldats & deux ou trois Officiers, pour les embarquer ſur les Vaiſſeaux que le Roi de Siam avoit envoyés croiſer; d'ailleurs le petit nombre de gens qui lui reſterent, diminuoit de jour en jour par les maladies. Il partit de Bancok à la tête de ſoixante-dix hommes & cinq Officiers, fort inquiet pour le reſte de ſa Garniſon, qu'il laiſſoit ſi foible, dans un Fort, dont deux baſtions, deux courtines & un cavalier n'étoient pas encore achevés.

Il ſuſpend ſa marche.

En arrivant à Siam, auprès de laquelle il devoit paſſer, il y trouva les portes fermées, & il apprit de l'Evêque de *Metellopolis*, de l'Abbé *De Lionne*, & du premier Commis de la Compagnie, qu'on diſoit que le Roi étoit mort, que tout étoit en armes à Louvo & ſur la route; qu'on parloit d'arrêter M. *Conſtance*, & qu'on répandoit mille bruits deſavantageux aux François, & enfin qu'ils avoient avis qu'un gros Corps de troupes Siamoiſes étoit en marche pour Bancok, dans le deſſein de ſe ſaiſir de cette Fortereſſe. Ces nouvelles firent juger à M. *Des Farges*, qu'il étoit de la prudence de ſuſpendre ſa marche; il s'arrêta dans le voiſinage de la Capitale, & écrivit ſur le champ à M. *Conſtance*, pour l'informer de ces fâcheux bruits qui couroient, & lui fit ſavoir qu'il croyoit qu'il ſeroit plus avantageux pour lui-même & pour les François, qu'il vînt les joindre, pour aller enſemble offrir leurs ſervices aux freres du Roi, héritiers de la couronne, qui ſe trouvoient alors dans la ville de Siam, & pour diſſiper par cette démarche les ſoupçons que ces Princes avoient conçus contre eux (*a*).

Il ſe retire.

Mais ſoit que ce Miniſtre crût le mal moins grand qu'il ne l'étoit, ſoit qu'il ne fût pas le maître de ſortir de Louvo, ou qu'il fût dans le parti de *Prapye*, comme l'on dit qu'il l'avoua depuis, il ne voulut pas ſuivre le conſeil du Général François, qui n'eut pas ſitôt reçu la réponſe de *Conſtance*, qu'il ſe retira ſur le champ à Bancok pour ſauver ſes troupes. La ſuite, dit *Des Farges* (*), fit voir clairement que je n'avois pu faire autrement ſans m'engager dans un parti auſſi injuſte que foible, & ſans cauſer la perte de tous les François qui étoient à Siam. Car il parut certain, ſur ce qu'il apprit de deux Mandarins qu'il eut entre les mains, que dans le tems que *Conſtance* l'appelloit à Louvo, *Pitracha* étoit déja maître du Palais, & avoit à ſa dévotion plus de trente-mille hommes tant à Louvo que ſur les avenues, ſans compter les forces des deux Princes, qui en ce tems-là étoient jointes à celles de *Pitracha* contre le parti de *Prapye*, dans lequel *Des Farges* prétend que *Conſtance* vouloit l'engager, quoiqu'il n'oſât pas s'en expliquer ouvertement.

Pitracha invite les

Auſſitôt que *Pitracha* apprit que les François étoient retournés à Bancok,

(*a*) *Des Farges* ubi ſup.

(*) La Relation de *Des Farges* a pour titre, *Relation des Révolutions arrivées à Siam en* 1688. Amſt. 1691. C'eſt la premiere des Relations Françoiſes qui ait paru: l'Editeur ne dit pas comment le Manuſcrit lui eſt tombé entre les mains. Il y a toute apparence qu'il fut apporté en Hollande par la *Maligne* ou le *Cocbe*, que les Hollandois prirent en 1689.

cok, & qu'il ne ſeroit pas aiſé de s'en rendre maître, étant tous réunis, il uſa de tous les artifices imaginables pour attirer les deux Princes & la Princeſſe à Louvo, parcequ'il lui étoit de la derniere importance d'empêcher qu'ils ne ſe joigniſſent aux François; d'ailleurs il ne pouvoit avancer ſes affaires tant que les uns ou les autres reſtoient maîtres de la Capitale, & de Bancok, parcequ'ils pouvoient ſe ſecourir au beſoin ſur le moindre ſoupçon de ſes deſſeins. Il leur fit donc des invitations réitérées de ſe rendre à Louvo, ſous prétexte que le Roi, qui étoit à l'extrémité, ſouhaitoit de les voir, pour leur mettre la couronne ſur la tête à l'un ou à l'autre; ajoutant, qu'ils ne devoient pas tarder un inſtant à ſe rendre pour recevoir le ſerment de fidélité de toute la Cour, & pour empêcher *Prapye* de gagner du terrein à leur préjudice; que comme un ſujet fidele & zélé pour leur ſervice il avoit pris de ſi bonnes meſures qu'ils n'avoient rien à craindre (*a*).

Section IV. *Révolution à Siam en 1688.* — *Princes & la Princeſſe ſe rendent à la Cour.*

Les Princes balancerent beaucoup à ſe rendre à de ſi preſſantes ſollicitations, non qu'ils euſſent le moindre ſoupçon contre *Pitracha*, mais parcequ'ils ſe voyoient maîtres de Siam, & qu'ils n'étoient pas ſi ſurs d'être bien reçus à Louvo, où *Prapye* & *Conſtance* ſe trouvoient; circonſtance qui leur paroiſſoit de mauvais augure. A la fin pourtant le plus jeune des Princes ſe hazarda d'y aller avec la Princeſſe, qu'il avoit épouſée, ou qu'il devoit épouſer. Ils firent publiquement leur entrée, eſcortés par un grand nombre de Troupes que *Pitracha* avoit envoyées au devant d'eux; ce perfide les reçut avec toute la ſoumiſſion poſſible, & leur fit hommage, comme le firent tous les autres Mandarins à ſon exemple. *Prapye* & *Conſtance* furent, dit-on, les ſeuls qui ne leur rendirent pas leurs devoirs; & le dernier étant venu quelque tems après, le Prince ne le voulut pas voir.

Il y a de l'apparence que *Pitracha*, ayant en ſon pouvoir ceux qui pouvoient prétendre à la couronne, auroit attendu la mort du Roi, qui étoit proche, avant que d'employer la force; mais comme il apprit que *Prapye* faiſoit avancer quelques troupes pour tenter fortune, parcequ'il n'avoit rien à attendre que de funeſte ſous la domination des freres du Roi, ſes ennemis déclarés, le ruſé *Pitracha*, engagea les Princes & les Mandarins à s'aſſurer de la perſonne de *Prapye*. Il ſe chargea lui-même de cette importante commiſſion. *Prapye* étoit dans la chambre du Roi, dont il ne ſortoit point depuis que ce Prince étoit tombé malade. *Pitracha* prit ſi bien ſes meſures, que l'ayant attiré adroitement à la porte de la chambre, il l'en arracha par force, & le maſſacra ſur la place, ſans reſpect pour le Roi, qui lui demanda inutilement la vie de ſon fils. *Il aſſaſſine* Mompi.

Après ce premier acte de la Tragédie, *Pitracha* jugea qu'il étoit tems de ſe ſaiſir de *Conſtance*; il lui fit dire de la part du Roi de venir au Palais. Ce Miniſtre, qui ignoroit la mort de *Prapye*, ne laiſſa pas de ſentir quelque inquiétude, de ſorte qu'il prit avec lui trois Officiers François, du nombre deſquels étoit un des fils du Général *Des Farges* (*). A peine ſut Conſtance *arrêté.*

il

(*a*) *Des Farges.*

(*) Suivant le *Full and true Account*, il étoit accompagné de pluſieurs de ſes amis, parmi leſquels étoient Meſſieurs *De Beauchamp*, *De Fretteville*, *Vaudrille*, *De Lanſe* &

le

SECTION IV. *Révolution à Siam en 1688.*

il entré dans le Palais, que *Pitracha*, qui étoit à la tête d'une troupe de gens armés, le prit par le bras, & lui dit d'un ton bruſque & dédaigneux, qu'il l'arrêtoit priſonnier pour avoir conſpiré avec *Prapye* contre l'Etat & diſſipé les Finances. Les Officiers lui offrirent leur bras (*), mais il les remercia, & les pria de rendre leurs épees ſans reſiſtance. *Pitracha*, cachant encore ſes mauvaiſes intentions contre les François, ordonna qu'on les conduiſît à *Thli Pouſſon*, ſous prétexte de les mettre à couvert de la fureur de la populace (*a*).

Il eſt exécuté.

Conſtance fut mené comme en triomphe ſur les murs du Palais, ſuivi d'un nombre de *Bras peints*, qui ſont les Gardes & les Bourreaux du Roi de Siam. On le fit enſuite entrer dans le Palais, où il fut gardé étroitement chargé de cinq peſantes chaînes, & ſans qu'il lui fût permis de voir perſonne. On lui donna la queſtion pluſieurs fois de différentes manieres, & le bruit général, confirmé par la dépoſition des deux Mandarins dont on a parlé, étoit qu'il avoit confeſſé dans les tourmens qu'il avoit eu des intelligences avec *Prapye*, & qu'il avoit diſſipé & envoyé de groſſes ſommes hors du Royaume. Après avoir encore tiré de lui toutes les lumieres que l'on put ſur ce qui regardoit les Etrangers, on le hacha en pieces; ſa maiſon fut pillée, ſa femme & preſque tous ceux de ſa famille furent mis à la torture, pour ſavoir où étoient tous les effets de ce Miniſtre. Il reſtoit encore trois Mandarins du parti de *Prapye*, qui furent mis aux fers la nuit après que *Conſtance* eut été arrêté; & tout cela ſe fit ſans bruit (*b*).

Tel eſt le récit du Général *Des Farges*, auquel nous ajouterons quelques circonſtances que d'autres Auteurs nous fourniſſent.

Récit du P. D'Orleans.

Le P. *D'Orleans* dit, que la conſpiration fut tramée entre *Pitracha* & *Mompi* ou *Prapye*, qui y fut engagé par l'eſperance d'épouſer la Princeſſe & de parvenir à la couronne; que *Pitracha* réſolut de ſe défaire premierement de *Conſtance*, comme du principal obſtacle à ſes deſſeins; mais que *Conſtance* en ayant eu avis prit la réſolution de le prévenir; & comme les François étoient ſon principal appui, il manda *Des Farges*; que ce Général ſe mit en chemin avec quatre-vingts hommes; mais que lorſqu'il fut près de la ville, trompé par les bruits qui couroient des troubles qu'il y avoit à la Cour, il s'en retourna à Bancok, & qu'on ne put jamais l'engager à venir au ſecours du Miniſtre: que *Conſtance*, laiſſé à lui-même, tâcha d'engager le Roi à déſigner un de ſes freres pour ſon ſucceſſeur; mais ne s'en ſouciant point, il

(*a*) *Des Farges.*

(*b*) *Idem.* [Je ſuis obligé de donner ces citations telles qu'elles ſont dans l'Anglois, n'ayant pu recouvrer la *Relation de Des Farges.* REM. DU TRAD.]

le Chevalier *De Fourbin:* il faut *Des Farges*, car M. *De Fourbin* avoit quitté Siam l'année d'auparavant.

(* Le P. *D'Orleans* rapporte, qu'auſſitôt que *Conſtance* apprit que *Pitracha* s'étoit rendu maître du Palais, il y accourut avec beaucoup de zele pour ſervir le Roi, accompagné ſeulement de quelques François, de deux Portugais & de ſeize Anglois, avec leſquels il auroit forcé le paſſage, ſi ſes gens avoient été auſſi réſolus que lui; mais à peine fut-il entré dans une des cours, qu'il ſe vit enveloppé par les ſoldats Siamois, & tous ſes gens l'abandonnerent, à la réſerve des François, qui furent pris avec lui & mis aux fers.

Section IV.

Révolution à Siam en 1688.

il déclara sa fille Reine, en lui laissant la liberté d'épouser un de ses oncles; que cela n'ayant pas plû aux Grands, les factions continuerent; & que *Pitracha* s'étant brouillé avec *Mompi* à l'occasion d'un Poste à pourvoir, le dernier révéla tout le complot au Roi, qui gronda *Constance*; que ce Ministre ayant appaisé le Roi, ils convinrent d'arrêter *Pitracha* la premiere fois qu'il viendroit dans l'appartement du Roi; mais que ce Seigneur, informé de ce qui se tramoit contre lui, assembla ses amis, & se rendit maître du Palais sans résistance, le lendemain matin 18 de May; que *Constance*, plein de zele pour le service de son Maître, marcha contre les séditieux, quoique ses amis l'en dissuadassent; qu'il se rendit au Palais accompagné de quelques François, de deux Portugais & de seize Anglois; qu'ayant été environné par les soldats, tous ses gens prirent la fuite, à la réserve des François, qui l'auroient défendu, mais il ne le voulut pas souffrir, de sorte qu'on se saisit de lui. Ce récit du P. D'*Orleans*, tiré des Lettres venues de Siam, ne peut gueres être aussi exact, que les Relations de ceux qui ont été du nombre des principaux acteurs.

Autres Relations.

D'autres disent, que lorsque *Pitracha* envoya ordre à *Constance* de se rendre au Palais, ses amis lui conseillerent de ne point obéir, & d'assembler les troupes de la ville, l'assurant que quantité d'Officiers de l'armée se déclareroient pour lui, son parti étant bien plus fort que celui du Général, y ayant au moins cinquante-mille hommes de son côté; que d'ailleurs toute la Flotte étoit à sa dévotion, & que par ses manieres honnêtes il s'étoit concilié l'affection de tous les ordres; mais sa présomption le rendit sourd à tous les conseils (*a*). Mais, suivant *Kæmpfer*, il ne put s'excuser d'aller à la Cour, & craignant quelque accident sinistre il prit congé de sa famille avec un visage triste & abattu (*b*).

Les François sont arrêtés.

Quoi qu'il en soit, on dit qu'*Okpra Pitracha* fit venir le lendemain *Faulkon*, & lui ordonna de dire aux Officiers François, „ Qu'on n'avoit point „ dessein de les retenir prisonniers; mais que comme l'on avoit découvert „ une dangereuse conspiration contre la vie du Roi, & que l'on ne connoissoit pas encore tous les complices, on se trouvoit dans la nécessité „ de s'assurer de toutes les personnes de marque, jusqu'à ce que toute „ l'affaire fût bien éclaircie". Et quant à vous Monsieur *Faulkon*, lui dit-il d'un ton de maître, je vous charge de dire cela, & rien de plus aux Officiers François, en l'avertissant qu'on le veilleroit de près. Cette visite aux François n'étoit qu'un artifice de *Pitracha* pour modérer leur ressentiment, & pour les empêcher de prendre des mesures pour leur sureté commune. Parmi les différens Corps qui servoient de Gardes au Roi, il y en avoit un, composé entierement d'Européens de différentes Nations, & sur-tout de François, & les Gardes Siamoises même, au nombre de cent-cinquante hommes, étoient commandées par des Officiers François. On les envoya à *Thalapson* ou *Thli Poussin*, Maison de plaisance du Roi à quelque distance de Louvo, où *Pitracha* avoit auparavant donné ordre à un gros Corps de troupes de camper, & d'être prêtes au besoin. Deux jours après on

(*a*) *Hamilton*, Vol. I. p. 174. (*b*) *Kæmpfer*, Hist. du Japon. L. I. Ch. 2.

SECTION IV.

on y envoya ſous une forte garde, les Officiers François qui avoient été arrêtés avec M. *Faulkon* à Louvo.

Révolution à Siam en 1688.

Quand les choſes en furent-là, *Pitracha* fit amener encore *Faulkon* devant lui, & ce fut alors qu'il lui fit connoître la cauſe de tous ces mouvemens. Il lui fit les reproches les plus durs, & après l'avoir accuſé de trahiſon contre le Roi & contre l'Etat, il le fit mettre à la queſtion ordinaire & extraordinaire, pour l'obliger à déclarer ſes complices dans le complot fait pour rendre le Roi Chretien, & pour ſoumettre le Royaume au pouvoir des François. Après avoir fait ſouffrir les plus cruelles tortures à ce malheureux Miniſtre pendant pluſieurs heures, il ordonna qu'on amenât le fils adoptif du Roi, & lui fit couper la tête (*), qu'il fit attacher au cou de *Faulkon*. Cette tragédie ſe paſſa le 28 de Mai (†). Les deux jours ſuivans on l'appliqua encore à la torture de la façon la plus cruelle que l'on puiſſe imaginer, ayant nuit & jour la tête du jeune Prince au cou. Ils continuerent à le faire ſouffrir de cette façon juſqu'au 4 de Juin, qu'il expira de la violence des tourmens (*a*).

Exécution du Prince Totſo & de Faulkon.

Caractere de Faulkon.

Telle fut la malheureuſe fin de M. *Conſtance* ou *Faulkon*, qui après s'être élevé par ſon mérite au ſommet des grandeurs, devint la victime de l'ambition d'un autre. Il étoit ſobre, ſpirituel, & induſtrieux (*b*); il avoit beaucoup de ſens, l'air agréable, & étoit même éloquent, quoiqu'il n'eût aucune teinture des Sciences (*c*). Sa modeſtie, ſa capacité & ſa diligence à expédier les affaires (‡), & ſon deſintéreſſement en refuſant les appointemens de ſa Charge & tous les préſens que les particuliers vouloient lui faire, augmentoient de jour en jour la confiance que le Roi avoit en lui, & le rendoient digne d'un ſort plus heureux. Il étoit fort obligeant envers les Anglois, & leur rendoit tous les bons offices qui dépendoient de lui; il auroit auſſi fort ſouhaitté d'établir le Commerce entre cette Nation & les Siamois (§), mais on mit obſtacle à ſes bonnes intentions (*d*); & qui ſait, ſi le peu de cas qu'on fit de ſes offres, ne l'obligerent pas à ſe tourner du côté des François ? En 1688 il envoya au Roi *Jaques II.* un préſent magnifique de tout ce que les Indes produiſent de plus rare & de plus précieux, & qui fut eſtimé ſix-mille Livres ſterling (*e*).

Nous

(*a*) Full and true Relat. p. 6.
(*b*) *Hamilton* ubi ſup. p. 170.
(*c*) *Kempfer* l. c.
(*d*) Full and true Relat. Pref. p. 8.
(*e*) Ibid.

(*) Nous croyons qu'il vaut mieux s'en tenir à la Relation de *Des Farges*, confirmée par d'autres, qui fait commencer cette tragédie par le meurtre de *Mompi*.

(†) *Kempfer* dit qu'il jetta la tête aux pieds de *Faulkon*, & lui dit d'un ton inſultant, *voilà votre Roi*. La mort tragique de *Mompi* toucha très-ſenſiblement le Roi, & à ſa requiſition on enterra le corps décemment. On ſe ſaiſit du pere de *Mompi* par ſtratagême entre *Judia* & *Livo* ou *Louvo*, & ſes adhérens furent diſperſés.

(‡) Notre Auteur ajoute ſa fidélité dans le maniement des finances. Quoiqu'on l'ait accuſé de les avoir diſſipées pour exécuter ſon projet d'attirer des Etrangers, il ſe peut que d'ailleurs il ſe ſoit acquitté de ſon devoir à cet égard avec la plus parfaite intégrité.

(§) Il ſemble qu'il n'étoit pas en bonne intelligence avec les Officiers de la Compagnie Angloiſe: car le Comte *De Fourbin* rapporte qu'étant en 1688 à *Madrapatan*, le Directeur Anglois, ennemi juré de *Conſtance*, l'invita à dîner; que ce Miniſtre ne fut pas épargné pendant le repas, & que le Directeur diſoit tout haut, *qu'il le feroit pendre, s'il pouvoit jamais l'attraper.*

Nous devons pourtant ajouter, qu'outre ce que l'on a rapporté dans les remarques de ſon ingratitude envers ſon bienfaiteur, la façon dont il traita le Comte *De Fourbin*, ſi le tout eſt vrai, marque un très-méchant caractere. D'abord il lui fit toutes ſortes de careſſes, & le pouſſa à la Cour, où il fut fait Amiral & Général des Armées du Roi & Gouverneur de Bancok; mais quand il remarqua que le Comte étoit devenu le Favori de *Chaou Naraye*, il fit tout ce qu'il put pour le perdre, d'abord par le poiſon, & enſuite en l'expoſant aux occaſions les plus dangereuſes, ce qui engagea à la fin le Comte à demander ſon congé. Après qu'il l'eut obtenu, *Conſtance* lui envoya un Officier Portugais ſous prétexte de lui faire honneur, pour l'amener à la Cour. L'Evêque de *Metellopolis* dit en particulier à M. *De Fourbin*, „ Gardez-vous bien de vous mettre entre les mains de ces Por„ tugais: je connois M. *Conſtance*, n'en doutez pas, ces gens-ci ont ordre „ de vous aſſaſſiner en chemin . . . . . Croyez-moi, tirez-vous des mains „ d'un ennemi ſi artificieux & ſi méchant, puiſque vous êtes aſſez heureux „ pour en avoir le moyen". L'Ambaſſadeur de France ſe défia auſſi de lui, & penſa à la fin tout de même ſur ſon ſujet.

Section IV. *Révolution à Siam en 1688.*

Des Farges dit qu'il avoit de grandes qualités, mais qu'il falloit du tems pour le connoître. Qu'il n'avoit aucune ſincérité, & qu'il avoit une ambition déméſurée; qu'il ſe piquoit aiſément, & ne pardonnoit jamais, ce qui le rendoit odieux aux Siamois & à la plupart des Etrangers.

Kæmpfer rapporte, qu'après avoir été mis à la queſtion & réduit au pain & à l'eau pendant quinze jours, ce qui le rendit preſque comme un ſquelette, on le mit dans une chaiſe commune, qu'on le porta d'abord à ſa maiſon, qu'il trouva ſaccagée. Que ſa femme étoit priſonniere dans l'écurie, & que bien loin de lui dire adieu, elle lui cracha au viſage, & ne voulut pas même ſouffrir qu'il baiſât ſon fils unique, âgé de quatre ans; ſon autre fils étoit mort depuis peu, & n'étoit pas encore enterré. Que de-là il fut porté hors de la ville au lieu de l'exécution, où il eut la tête tranchée. Que ſon corps fut coupé en deux, & couvert d'un peu de terre, mais que les chiens le déterrerent la nuit, & le mangerent juſqu'aux os. Avant que de mourir, il prit ſon cachet, deux croix d'argent, une relique enchâſſée dans de l'or, qu'il portoit ſur ſon eſtomac, & dont le Pape lui avoit fait préſent, & l'Ordre de St. Michel, qui lui avoit été envoyé par le Roi de France, & les remit à un Mandarin qui étoit-là, le priant de les donner à ſon fils (*a*).

Auſſitôt après ſon exécution, tous ſes biens furent ſaiſis, & toute ſa famille menée en priſon. Sa femme, ayant ſubi un rigoureux examen, fut miſe à la queſtion, qu'elle endura pluſieurs jours ſans rien avouer de ce que l'on attendoit ou ſouhaittoit. On la jetta enſuite en priſon, où elle demeura quelques mois avec les fers aux mains & aux pieds. Au bout de ce tems elle & ſa famille furent condamnés à l'eſclavage, & ce fut en cette malheureuſe qualité d'eſclave qu'on lui ôta ſes fers, & qu'on la mit hors de priſon (*b*).

Traitement fait à ſa Femme.

Pi-

(*a*) *Kæmpfer* L. I. Ch. 2. (*b*) Full and true Relat. p. 7.

SECTION IV. *Révolution à Siam en 1688.*

Pitracha, ayant ainſi ruiné le parti de *Conſtance*, penſa aux moyens de perdre les François, qu'il regardoit comme le plus grand obſtacle à ſes deſſeins. Il ne put jamais attirer à la Cour l'aîné des Princes, freres du Roi, qui parut avoir conçu quelques ſoupçons, ſur les inſtances réitérées qu'on lui fit; le cadet & la Princeſſe elle-même en témoignerent leur ſurpriſe. L'Uſurpateur, pour ôter tout ombrage, jugea à propos de laiſſer l'aîné dans la Capitale, & fit ſolemnellement ſerment en preſence du ſecond & des Mandarins, qu'il reconnoiſſoit les Princes pour ſes légitimes Maîtres, promettant de ne faire rien que pour leur ſervice. Cet engagement, pris avec toutes les cérémonies requiſes pour le rendre ſacré chez les Siamois, diſſipa tous les ombrages contre cet artificieux Miniſtre, & lui donna plus d'autorité que jamais. Quoiqu'il fût maître de la vie du jeune Prince & de la Princeſſe, il ſentoit bien que l'aîné qui étoit dans la Capitale, pouvoit conjointement avec les François lui tailler beaucoup de beſogne, ainſi il n'oſa entreprendre de s'en défaire. Il s'attacha donc à inſpirer tant à ceux de la Famille Royale qu'à toute la Nation de la haine pour les François, dans la vue de les engager à ſe réunir pour les exterminer; & il étoit parvenu à ſon but juſqu'au point, qu'on aſſura à notre Auteur que la Princeſſe avoit été la premiere à entrer dans ce projet (*a*).

Pitracha veut perdre les François.

Avant que d'en venir à la force ouverte, *Pitracha* eut recours à toutes ſortes de ſtratagêmes pour ſurprendre les François. Il écrivit pluſieurs Lettres à l'Evêque de *Metellopolis*, à l'Abbé *De Lionne*, & au Directeur du Commerce des François à Siam, pour les aſſurer qu'il n'avoit aucun deſſein de leur faire tort ni à leur Religion. L'Abbé *De Lionne* étant allé à Louvo trouva, à ſa grande ſurpriſe, que tous les François qui étoient dans cette ville avoient été arrêtés, & les autres Chretiens empriſonnés & mal-traités (*). Mais le Mandarin, qui avoit été le premier en France en qualité d'Ambaſſadeur, lui proteſta qu'on n'avoit traité ainſi les François que pour les mettre à couvert de toute inſulte; & que pour ce qui étoit des autres Chretiens, il alloit inceſſamment les mettre en liberté, ce qu'il fit effectivement peu après.

Il mande Des Farges à la Cour.

L'Abbé *De Lionne* alla au Palais, & *Pitracha* le reçut très-honnêtement au milieu d'une magnifique Cour; mais après bien des complimens il lui déclara, „ que l'intention du Roi étoit, que le Général *Des Farges* ſe ren„ dît à *Louvo:* qu'à-la-vérité Sa Majeſté ne le blâmoit point d'être retourné „ à

(*a*) *Farges* Relat.

(*) Suivant le *Full and true Account*, *Pitracha*, pour exécuter plus facilement le deſſein qu'il avoit de chaſſer tous les Chretiens du Royaume, commanda que tous les Portugais s'aſſemblaſſent, & qu'ils ſe retiraſſent dans une petite Iſle proche de la Capitale, menaçant de mort tous ceux qui entreprendroient de s'échapper. Les Anglois eurent auſſi le malheur de ſentir les effets de ſon indignation; on pilla d'abord tous leurs effets, puis on les mit en priſon. Pour les François qui étoient à Siam & à Louvo, on ne les traita pas ſi durement dans les commencemens, parcequ'ils étoient en trop grand nombre, & qu'il y auroit eu du riſque à les irriter; d'ailleurs *Pitracha* aimoit mieux ſurprendre ceux qui étoient à Bancok & à Mergui, que de les attaquer à force ouverte. *Kæmpfer* dit que *Pitracha* fit aſſurer les Hollandois de ſa faveur & de ſa protection durant ces troubles, & qu'on envoya auſſi ordre à Bancok de laiſſer paſſer librement leurs vaiſſeaux & leurs bateaux.

„ à Bancok, à cauſe des mauvais bruits qui couroient; qu'il ſavoit que depuis le Général n'avoit pu venir, à cauſe de la maladie dont il avoit été attaqué, pour la guériſon de laquelle le Roi lui avoit envoyé ſes Médecins, comme une marque de ſon eſtime; mais qu'étant informé qu'il étoit à préſent parfaitement rétabli, il ne devoit pas tarder plus long-tems à obéir aux ordres du Roi. Que dans cette vue il avoit envoyé les deux Mandarins, qui avoient été en dernier lieu Ambaſſadeurs en France, pour faire plus d'honneur au Général, & pour lui donner une nouvelle preuve de ſon amitié. *Pitracha* ajouta, que ſi le Général ne ſe rendoit pas à *Louvo*, ſon refus pourroit être mal interprété, & avoir de fâcheuſes ſuites; qu'il eſpéroit qu'il ne feroit plus de difficulté, & qu'en attendant il garderoit le Chevalier ſon fils auprès de lui à la Cour".

Section IV. *Révolution à Siam en* 1688.

Les Ambaſſadeurs eurent ordre de déclarer de plus, „ que le Roi ayant „ fait arrêter M. *Conſtance* comme Priſonnier d'État, avoit deſſein de donner ſa place au fils du Général (*); que par cette raiſon il falloit qu'il „ demeurât quelque tems à *Louvo*, pour s'inſtruire des affaires; & que „ c'étoit-là un des grands motifs qui obligeoient à le faire venir".

Tous ces artifices pour cacher l'état des affaires firent aiſément appercevoir à *Des Farges*, que les choſes alloient mal, de ſorte qu'il ne fut pas peu embarraſſé ſur le parti qu'il devoit prendre. Il auroit été bien aiſe que les Mandarins ſe fuſſent contentés du refus qu'il fit d'accepter pour ſon fils les Emplois qu'on lui offroit, mais ils inſiſterent abſolument pour qu'il vînt avec eux, & l'Abbé *De Lionne*, qu'ils avoient amené, l'en preſſa auſſi, vu l'état où étoient les affaires. D'un côté il voyoit le riſque qu'il couroit en ſe mettant entre les mains des Siamois, & de l'autre il voyoit qu'il ne pouvoit refuſer d'aller à la Cour, ſans en venir à une rupture ouverte, dans un tems où il n'étoit pas en état de ſoutenir un ſiege, n'ayant ni proviſions, ni affûts pour le canon dans la place, qui d'ailleurs étoit ouverte de tous côtés (*a*).

Embarras du Général.

Enfin, après bien des réflexions, il jugea que l'honneur & le devoir exigeoient qu'il s'expôſât avec ſes deux fils à toutes ſortes de périls, pour eſſayer ſi par de pareilles marques de confiance il pourroit diſſiper les ſoupçons des Siamois, & conſerver ſes troupes, ce qui paroiſſoit impoſſible par toute autre voye que celle d'obéir à l'ordre. Il conſidéra encore, que par-là il éviteroit qu'on n'accuſât les François de manquer de fidélité, & qu'il gagneroit du tems pour mettre Bancok en meilleur état de défenſe. Il donna alors les ordres néceſſaires à M. *Verdeſale*, qui commandoit ſous lui; & il ajouta en préſence de ſes autres Officiers, qu'il ſentoit bien le riſque qu'il couroit en allant à la Cour, mais que le danger qui naîtroit de ſon refus ſeroit plus général & plus certain; qu'il (*Verdeſale*) fit ſon devoir en ſon abſence, & qu'il ſouffrit plutôt de le voir pendre lui & ſes fils à ſes yeux, que de rendre la place confiée à ſa garde.

Il ſe détermine à aller à la Cour.

Pitracha, ayant été informé de la réſolution du Général, lui envoya un beau

Il eſt mené devant Pitracha.

(*a*) *Des Farges* ubi ſup.

(*) Suivant le *Full and true Account*, cette entrevue ſe fit avec *Pitracha* même, qui offrit à *Des Farges*, de la part du Roi, la place de Barcalon, que *Conſtance* avoit.

SECTION IV. *Révolution à Siam en 1688.*

beau Paleki, avec d'autres voitures pour ceux qui l'accompagnoient. A ſon arrivée à la porte de Louvo il fut complimenté par un Mandarin, qui l'invita comme de la part du Roi à ſe rendre tout droit au Palais (*). Il jugea que ce meſſage ne préſageoit rien de bon, & il crut qu'il ſeroit arrêté. Il traverſa pluſieurs cours remplies de gens armés, & d'abord il fut fort bien reçu de *Pitracha*, qui avoit pris le titre de *Grand-Mandarin*. Après bien des complimens ſur ſon mérite, & ſur l'affection que les Siamois avoient pour lui, il lui demanda par forme de converſation, „ S'il avoit „ une autorité abſolue ſur les Officiers & ſur les ſoldats qu'il avoit laiſ„ ſés à Bancok, & ſi aucun d'eux oſeroit deſobéir à ſes ordres?" *Des Farges* répondit, ſans faire attention au deſſein de *Pitracha* : „ Que la „ diſcipline étoit fort exacte dans les armées de ſon Maître, & que tout „ le monde étoit obligé d'obéir au premier mot du Commandant". Ah! „ je ſuis ravi de le ſavoir, *reprit le Grand-Mandarin*; le Roi vous envoye „ ordre de venir avec vos troupes, d'où vient donc que vous n'avez ame„ né avec vous que votre fils?"

On lui ordonne de faire venir ſes Troupes.

Cette queſtion, quoiqu'imprévue, ſurprit moins le Général, que la hardieſſe du premier Ambaſſadeur (†), qui lui ſoutint en face qu'il l'avoit ſollicité d'amener toute ſa Garniſon avec lui. *Des Farges* s'apperçut alors que c'étoit une affaire concertée, & déſeſpéra de ſe tirer de ce mauvais pas. „ Fort bien, repartit *Pitracha*, je vois qu'il y a du mal-entendu; vous „ n'avez qu'à écrire d'abord à vos Officiers & à vos ſoldats de venir vous „ trouver, puiſque vous m'aſſurez qu'aucun d'eux n'oſeroit deſobéir à vos „ ordres". Le Général, ſans s'embarraſſer du danger où il étoit, répondit: „ Que s'il étoit ſur les lieux, ce qu'il lui avoit dit ſeroit le cas, mais que „ ſelon les coutumes de France un Gouverneur qui étoit hors de ſa „ place, n'y avoit plus aucune autorité; qu'avant de quitter ſon Gou„ vernement, il avoit prié le premier Ambaſſadeur de lui dire, ſi le Roi „ lui avoit envoyé quelque autre ordre, afin qu'il pût les exécuter à la „ fois; parcequ'il étoit très-certain que M. *Verdeſale* ne lui obéiroit pas „ en ſon abſence". L'Abbé *De Lionne* s'appercevant du péril où ils ſe trouvoient, repréſenta au premier Ambaſſadeur „ que tout étoit perdu, „ ſi l'on retenoit le Général; que M. *Verdeſale* étoit homme à n'entendre „ à rien, & à en venir aux dernieres extrémités".

Il écrit à De Bruan.

Ce diſcours parut faire impreſſion ſur les Siamois, qui jugerent qu'il valoit

(*) D'autres diſent qu'il s'embarqua ſur la Riviere le 7 de Juin, mais qu'à peine eut-il fait deux lieues, que ſe voyant environné de bâtimens armés, il commença à penſer qu'il ſe paſſoit quelque choſe d'extraordinaire. Qu'il fut fort ſurpris, lorſqu'en arrivant à Siam, il ſe vit mettre dans un Palanquin, & porté à Louvo, gardé par pluſieurs Compagnies de ſoldats d'une maniere différente de celle dont il avoit toujours été eſcorté; qu'en arrivant à Louvo, on le mena d'abord au Palais, ſans lui permettre d'aller premierement chez les Jéſuites, comme il le ſouhaittoit, dans le deſſein, diſoit-il, de s'y repoſer un peu, mais véritablement pour s'informer de l'état des affaires, qui lui paroiſſoit fort changé (1).

(†) C'étoit *Mrapay*, qui l'année précédente avoit été premier Ambaſſadeur en France, & qui depuis ſon retour avoit été fait Barcalon, ou premier Miniſtre.

(1) *Full and true Account*, p. 10.

valoit mieux renvoyer *Des Farges*, & garder ſes deux fils pour ôtages de l'exécution de ſes promeſſes. Enſuite ils feignirent de vouloir l'envoyer à une expédition imaginaire (*), où il devoit commander en Chef, & pour s'aſſurer de la victoire, ils lui propoſerent d'écrire à M. *De Bruan*, à Merghi, de venir le joindre avec ſes troupes. Ce fut en vain qu'on demanda la permiſſion de ſortir du Royaume, s'ils ſe défioient des François; il falloit premierement obéir à la volonté du Roi. Ils envoyerent donc au Général un projet de Lettre en Siamois, qui traduit formoit un jargon, propre à faire entendre à M. *De Bruan* que le Général étoit en arrêt, & que leurs affaires étoient en mauvais état. *Pitracha* ne laiſſa pas d'être fort content de cette Lettre, s'imaginant que ce qui étoit bon en Siamois, devoit l'être auſſi en François (*a*).

Les François s'en fuyent de Louvo.

Pour augmenter le chagrin de M. *Des Farges*, il apprit une malheureuſe avanture arrivée aux François qui avoient été retenus à Louvo (†). Après que l'Abbé *De Lionne* en fut parti avec les deux Mandarins, ces Meſſieurs, craignant que *Des Farges* ne refuſât de quitter Bancok & d'obéir aux ordres qu'on lui envoyoit, réſolurent de riſquer tout pour s'y rendre. Dans ce deſſein ils prirent des chevaux, & firent toute la diligence poſſible pour ſe rendre dans le voiſinage de Siam, où ils trouverent plus de quatre-cens hommes (‡) pour les arrêter au paſſage. D'abord quelques Mandarins s'avancerent, & leur donnerent leur parole qu'on ne leur feroit aucun mal, s'ils ſe rendoient de bonne grace. Cette promeſſe les empêcha de ſe mettre en défenſe, voyant bien d'ailleurs que cela ſeroit inutile. Cependant les Siamois, au mépris de leur parole, les traiterent de la façon la plus cruelle & la plus ignominieuſe. Ils les mirent preſque tout nuds, & les ramenerent la corde au col, attachés à la queue de leurs chevaux; ſouvent ils les obligeoient de courir, ſans avoir plus d'égard pour le Chevalier *Des Farges*, fils du Général, qui étoit du nombre, que pour les autres; ils n'épargnoient pas non plus les coups de bâton & de lance, pour faire lever ceux que ces mauvais traitemens faiſoient tomber, de ſorte qu'un d'eux en mourut en chemin (§). On les expoſa enſuite pen-

(*a*) *Des Farges*, ubi ſup.

(*) On débitoit que les *Cochinchinois* & les *Laos* menaçoient le Royaume d'une invaſion. *Full and true Account*, p. 13.

(†) Et à *Tbalaſſon* ou *Thli Pouſſon*. Nous apprenons d'ailleurs que les principaux Officiers François qui s'y trouvoient, étoient les Chevaliers *Des Farges* & *De Frettevile*, Meſſieurs *De Vaudrille*, *De Lariſſe*, & deux Ingénieurs, dont l'un s'appelloit *Breſſi*. Ils avoient deſſein de gagner le quartier de la Compagnie de France, de ſe ſaiſir-là de quelque bâtiment, & d'aller joindre le Général *Des Farges* à Bancok, & de l'informer de ce qui s'étoit paſſé; car on avoit fait tout avec tant de diligence & de ſecret, qu'on n'en avoit eu encore la moindre nouvelle ni à Bancok ni à Merghi (1).

(‡) Le *Full and true Account* dit qu'on les fit pourſuivre par un Corps de ſix ou ſept-mille hommes, de ſorte que de grand matin, étant à deux lieues de la Capitale, ils furent fort ſurpris de voir un ſi gros détachement par devant & par derriere, pour les empêcher de gagner la ville.

(§) C'étoit, comme nous l'apprenons du *Full and true Account*, l'Ingénieur *Breſſi*, & c'eſt

(1) *Full and true Account*, p. 8 & ſuiv.

SECTION IV.

pendant trois heures à Louvo à la merci de la populace (*), qui leur donna des coups au visage & leur fit tous les outrages imaginables (*a*).

Révolution à Siam en 1688.

Comme cette avanture confirma encore davantage *Des Farges* dans l'idée qu'il avoit de l'extrême haine que les Siamois portoient aux François, il se hâta de retourner à Bancok, contraint de sacrifier ses deux fils (†), qu'on lui demanda en ôtage, pour se rendre au-plutôt où il croyoit sa présence absolument nécessaire. Il rencontra en chemin l'Evêque de *Metellopolis* (‡), que le Grand-Mandarin obligeoit de se rendre à Louvo, sous prétexte que le Roi vouloit l'entretenir sur des affaires de conséquence, mais véritablement pour s'assurer de sa personne, & pour l'envoyer, quelque tems après le Général, à Bancok, afin de servir à ses desseins en l'exposant; car il lui déclara nettement dès sa premiere audience: „ Qu'il croyoit surement que le Général viendroit à la tête de ses „ troupes, mais qu'il l'enverroit lui Evêque à Bancok, pour déclarer au „ Général, que s'il ne venoit pas, il le mettroit lui & ses Missionnaires, „ avec les Jésuites & tous les Chretiens, à la bouche du canon ".

Retour du Général.

Il commence les hostilités.

Nonobstant tous les dangers dont on étoit menacé, on résolut d'une voix unanime, dès-que *Des Farges* fut rentré dans la Forteresse, de périr plutôt que de se mettre à la merci des Siamois, qui leur avoient donné tant de preuves de leur mauvaise volonté. Les hostilités commencerent de la part des François, qui attaquerent un vaisseau du Roi de Siam, dont l'équipage avoit refusé en termes fort injurieux de leur vendre des vivres. Le Général retira ensuite les troupes qui étoient dans le vieux Fort sur le bord occidental de la Riviere, parcequ'il n'étoit pas possible de le garder; & il ordonna en même tems d'en raser les parapets, & d'enclouer les canons qu'on ne pourroit pas faire crever. Les Siamois ne furent pas paresseux à les troubler dans cette opération, & les François ne furent pas sitôt retirés, qu'ils travaillerent à réparer le Fort & à desenclouer le canon. On détacha trois Officiers avec trente hommes en deux chaloupes pour empêcher les Siamois de s'y loger, mais y ayant trouvé beaucoup plus de monde qu'ils ne s'y attendoient, ils furent contraints de se retirer avec perte de trois ou quatre hommes. Les François firent alors grand

(*a*) *Des Farges* & *Full and true Account.*

c'est, semble-t-il, le même dont parle *Kempfer*, qui voyant qu'on leur mettoit à chacun une corde au cou, suivant la coutume du Pays, eut une si grande frayeur, qu'il tomba roide mort. Mais ce Voyageur se trompe en disant que c'étoient les ôtages qu'on avoit donnés, qui s'échapperent de Louvo, car *Des Farges* n'y avoit pas encore été.

(*) On les enchaîna par le cou deux à deux, & on les mit en prison. Leurs domestiques reçurent le même traitement, de même que tous les François qui étoient à Louvo. V. *The full and true Account*, ubi supra.

(†) *Kempfer* dit que *Des Farges* fut reçu très-civilement à Loüvo, mais qu'avant que de le laisser retourner à Bancok, on l'obligea de promettre qu'il remettroit cette place entre les mains des Siamois, & qu'on lui fit laisser ses deux fils & douze François pour ôtages.

(‡) Il avoit demeuré longtems parmi eux, & étoit Vicaire Apostolique de la plus grande partie des Indes. *Full and true Account*, p. 14. *Kempfer* l'appelle M. *Louis*. Le Capitaine *Hamilton* parle d'un Evêque François, nommé *Ciffee*, qui en 1720 étoit âgé de quatre-vingts ans, & qui étoit à Siam au moins depuis l'an 1708.

grand feu, pour empêcher l'ennemi de monter un canon, qui auroit découvert la Fortereſſe. Les travaux des ennemis furent pluſieurs fois ruinés, & ils avoient l'opiniâtreté de les réparer, quoiqu'il leur en coûtât beaucoup de monde; en attendant ils ne ceſſerent de tirer pendant trois ou quatre jours, & il ſe paſſoit peu de nuits qu'ils ne fiſſent de fauſſes attaques, ce qui joint aux incommodités qu'on ſouffroit dans la place, cauſa des fatigues inexprimables aux François (*a*).

Bravoure de St. Cric.

Comme il étoit impoſſible de recevoir du ſecours de dehors, & qu'il n'y avoit aucune eſpérance d'obtenir quelque compoſition des ennemis, les François prirent la réſolution d'envoyer une petite barque de la Compagnie hors de la Riviere, pour chercher deux Vaiſſeaux Siamois, montés par des François, qu'on avoit envoyé croiſer il y avoit deux mois. L'entrepriſe étoit dangereuſe, mais leur ſituation la rendoit néceſſaire. Un Lieutenant nommé *St. Cric* avec neuf ſoldats deſcendit la Riviere, après être échappé au feu du Fort; mais à peine la barque fut-elle hors de vue, qu'elle ſe vit attaquée avec tant de furie, que les François ne purent empêcher qu'on n'en vînt à l'abordage. *St. Cric* nettoya cependant le pont de ceux qui y étoient, en mettant le feu à une partie de ſa poudre & à toutes ſes grenades, qu'il avoit diſpoſées à ce deſſein. La barque ayant touché enſuite, les Siamois, s'imaginant que toute la poudre étoit conſumée, y entrerent une ſeconde fois ſans appréhenſion, & on les fit ſauter en l'air en plus grand nombre qu'auparavant. Après quoi *St. Cric* mit le feu à quelques barrils qu'il avoit réſervés, fit ſauter la barque avec tous les Siamois qui s'y trouvoient, dont la plupart périrent avec lui, au grand étonnement de tous ceux qui étoient ſur le rivage (*b*).

Artifices de Pitracha.

Au premier avis que *Pitracha* reçut que *Des Farges* refuſoit de venir avec ſes troupes, il ne manqua pas de lui envoyer l'Evêque de *Metellopolis*, comme il l'avoit dit. Ce Prélat étant arrivé dans le tems que les François battoient le Fort des ennemis avec le plus de violence; les Siamois firent tous ſes gens priſonniers, le dépouillerent, & lui ayant mis une corde au cou le menacerent de l'expoſer au feu du canon de la Fortereſſe (*). Le Grand-Mandarin eut recours encore à un autre expédient, qui fut d'obliger les fils du Général d'écrire à leur pere: „ qu'il n'y avoit point de „ ſalut pour eux, à moins qu'il ne vînt à Louvo; & que c'étoit même „ une grace qu'on leur faiſoit, de leur permettre de l'informer du danger „ où ils ſe trouvoient ". *Des Farges* manda en réponſe: „ Qu'il ſacrifie„ roit volontiers ſa vie pour ſauver la leur; mais que quand il s'agiſſoit „ de l'honneur du Roi & de la conſervation de ſes troupes, il n'avoit plus „ rien qu'il ne ſe crût obligé de ſacrifier; qu'ils devoient être contens „ d'avoir la conſolation de n'avoir aucun crime à ſe reprocher, & que le „ Roi

(*a*) *Des Farges.* (*b*) *Idem.*

(*) Suivant le *Full and true Account*, il étoit déja avec la corde au col, attaché à un gibet dreſſé dans l'endroit le plus expoſé au feu du canon. *Kæmpfer* dit que l'Evêque fut mené priſonnier dans la cour des magazins du Roi, avec ſept ou huit Jéſuites, où ce Voyageur les vit, vivant fort contens. Trois autres Jéſuites, qui s'étoient établis à Louvo, ſous prétexte d'apprendre la Langue *Pali* ou *Bali*, diſparurent tout d'un coup.

SECTION IV.

„ Roi ſauroit bien venger en ſon tems les outrages qu'on leur feroit (*a*)".

Révolution à Siam en 1688.

En attendant le Grand-Mandarin, qui avoit avis de ce qui ſe paſſoit à Bancok, conçut auſſi peu d'eſpérance de réuſſir contre cette place par la force que par la ruſe, & commença à croire qu'il ne devoit pas différer plus longtems à exécuter ſes ambitieux deſſeins par cette raiſon, mais qu'il falloit s'ouvrir le chemin au Trône, en ſe défaiſant des deux Princes, freres du Roi, qui ſeuls étoient en ſon chemin; il en tenoit déja un, & il avoit pris ſes meſures pour s'aſſurer de l'autre. Il aſſembla donc les principaux Mandarins au Palais, & ſe plaignit dans les termes les plus forts des deux Princes, qui avoient, diſoit-il, juré ſa perte, & il demanda aux Mandarins ce qu'ils croyoient qu'il y eût à faire avec eux. Comme il étoit déja trop puiſſant pour que perſonne oſât lui réſiſter, & que d'ailleurs il avoit gagné la plupart de ces Grands par de belles promeſſes, ils déclarerent unanimement, qu'à leur avis les Princes étoient des ingrats, qui méritoient d'être punis.

Les deux Princes ſont mis à mort.

Sur le champ on envoya ordre de ſe ſaiſir du Prince, qui étoit à Siam, & de le conduire à *Louvo*. Quelques jours après on l'envoya avec ſon frere à *Tbli Pouſon* (*), où on les mit dans des ſacs d'écarlate, & on les fit mourir en les frappant avec des bâtons de bois de ſandal. C'eſt-là ce que le Général *Des Farges* rapporte des Princes & de leur ſort (*b*), mais ſuivant le *Full and true Account*, il n'arriverent point à cette maiſon, & ils furent maſſacrés en chemin par des gens apoſtés pour cette exécution (†). Après quoi on tomba ſur tous les amis des Princes, & du défunt Miniſtre, dont on fit mourir les uns, & dont on reſſerra les autres dans une étroite priſon (*c*).

Mort du Roi.

Le vieux Roi vivoit encore quand on fit mourir ſes deux freres, mais il mourut le lendemain de leur exécution (*d*). *Kæmpfer* dit qu'il mourut le onzieme de Juillet âgé de cinquante-cinq ans (‡), & dans la trente-deuxieme année de ſon regne.

Son Portrait.

Le portrait que les Voyageurs François font de *Chaou Naraye*, eſt fort avantageux; ils prétendent même que c'eſt le plus grand Prince qui ait jamais occupé le Trône de Siam. Il étoit d'une taille un peu au-deſſous de la médiocre, mais fort droite & bien priſe. Son air étoit engageant, & ſes manieres pleines de douceur & de bonté, ſur-tout pour les Etrangers.

(*a*) *Des Farges.* (*b*) *Idem.* (*c*) *Full and true Account.* (*d*) *Des Farges.*

(*) Ou *Tbli Peſſon*, que le *Full and true Account* appelle *Tbelapſon*. C'eſt une Maiſon de plaiſance du Roi de Siam, à une petite lieue de Louvo, ſuivant *Tachard*. 1 Voy. p. 239.

(†) *Kæmpfer* dit qu'on les fit mourir en les battant avec du bois de ſandal dans un Temple voiſin de Louvo.

(‡) Le *Full and true Account* dit qu'il avoit autour de cinquante-neuf ans. *Kæmpfer* met ſa mort en 1689, ou ſuivant le *Sonclard*, c'eſt-à-dire l'Epoque des Siamois 2232, mais ſuivant *La Loubere*, p. 21. ce doit être 2234. D'ailleurs ce ne fut pas en 1689, mais en 1688, comme il paroît par ce que nous avons rapporté ſur les Relations des François qui paroiſſent les plus autentiques. Le Capitaine *Hamilton* raconte cette révolution avec des circonſtances un peu différentes, & dit qu'il tenoit ſa Relation de M. *Bridgeot*, Secretaire de *Faulkon*, qui demeura en priſon pendant trois ans après la mort de ſon Maître, le col dans des entraves, & expoſé ſouvent aux coups pour l'obliger à accuſer ceux que l'uſurpateur vouloit dépouiller de leurs biens.

gers. Il étoit vif & agiſſant, ennemi de l'oiſiveté & du repos. Il étoit toujours dans les Bois à la chaſſe, ou dans ſon Palais appliqué aux affaires de ſon Royaume. Il n'aimoit pas la guerre, parcequ'elle ruinoit ſes peuples, qu'il chériſſoit tendrement; mais il n'y avoit gueres de Roi dans l'Orient qui parût plus paſſionné pour la gloire, ou qui ſe vengeât avec plus d'éclat quand les Princes ſes voiſins lui faiſoient la moindre inſulte. Son amour pour les Sciences le porta à faire venir d'Europe des perſonnes pour les enſeigner à ſes ſujets. Il vouloit tout ſavoir, & comme il avoit l'eſprit pénétrant & fort étendu, il n'avoit pas de peine à entrer dans tout ce qu'il vouloit apprendre (*). Il étoit magnifique (†), généreux, bon ami au-delà de ce qu'on peut imaginer. Toutes ces grandes qualités lui attiroient la conſidération de ſes voiſins, la crainte de ſes ennemis, l'eſtime de ſes ſujets, & un reſpect qui alloit juſqu'à l'adoration. Il n'étoit point ſujet aux vices ſi ordinaires parmi les Princes de l'Orient, & particulierement à l'amour déréglé des femmes, & même il faiſoit punir avec beaucoup de ſévérité les principaux Mandarins & les premiers Officiers de la couronne pour avoir été trop attachés à leurs plaiſirs. Il avoit trop de force d'eſprit pour croire la doctrine abſurde d'un Dieu anéanti, ou pour mieux dire d'un Dieu, qui las de gouverner le Ciel ſe plonge dans le repos, & s'enſévelit pour jamais dans l'oubli de tout ce qui ſe paſſe au Monde. Au contraire il croyoit que Dieu eſt éternel, & que ſa Providence veille inceſſamment au gouvernement du Monde. C'eſt à ce même Dieu immortel qu'il adreſſoit ſes prieres deux fois pour le moins chaque jour pendant deux heures, le matin après s'être levé, & une heure le ſoir avant de ſe coucher (*a*).

Section IV. *Révolution à Siam en 1688.*

Chaou Naraye ne laiſſa qu'une fille; *La Loubere* dit qu'elle s'appelloit *Nang-fâ*, c'eſt-à-dire *jeune Ciel* (*b*). *Chaumont* aſſure qu'on l'appelloit la Princeſſe Reine (*c*), mais tous conviennent qu'elle avoit le rang & les honneurs de Reine. En 1685 elle étoit âgée de vingt-ſept ou vingt-huit ans; elle avoit ſes terres, ſes rentes, ſes ſujets, ſes ſoldats, ſes Officiers, tout cela indépendamment du Roi. Tous les jours elle donnoit audience matin & ſoir à toutes les femmes des Grands-Mandarins, qui n'auroient oſé

Sa Famille.

(*a*) *Tachard*, 1 Voy. p. 235-237.
(*b*) *La Loubere*, T. I. P. II. Ch. 8.
(*c*) *Chaumont*, Relat. p. 112.

(*) C'eſt le portrait qu'en font généralement les Miſſionnaires. Mais le Comte *De Fourbin*, qui ſe trouva ſouvent avec lui, en parle d'une façon toute oppoſée. Il l'amuſoit en lui faiſant mille contes, qu'il accommodoit à ſa maniere, & dont le Roi paroiſſoit ſatisfait: il eſt vrai, dit-il, qu'il ne me falloit pas pour cela de grands efforts, ce Prince étant groſſier & fort ignorant; & cependant *Tachard* l'exalte comme un prodige d'eſprit & de ſens.

(†) *Fourbin* obſerve, T. I. p. m. 132. que quoique le Royaume de Siam ſoit pauvre, & qu'on n'y voye nulle part aucun veſtige de magnificence, cependant quand le Roi va à la chaſſe, ou qu'il ſe montre en public, il paroît dans toute la pompe convenable à la majeſté d'un très-grand Roi, y ayant peu de ſpectacle au Monde plus ſuperbe, que les ſorties publiques de ce Monarque. Du reſte, il paſſe ſa vie renfermé dans l'intérieur de ſon Palais, ſans que perſonne y ſoit jamais admis, pas même ſes plus intimes confidens, à qui il ne parle que par une fenêtre.

SECTION IV. *Revolution à Siam en 1688.*

osé manquer de s'y trouver l'une après l'autre; elle étoit sur son Trône, & toutes ces femmes étoient couchées par terre, la tête baissée, dans la même posture que leurs maris devant le Roi. Elle étoit sévere jusqu'à la cruauté à l'égard de ses Dames, comme on l'a dit ailleurs. Tous les jours elle alloit voir le Roi deux fois, & elle dînoit avec lui. M. *Faulkon* avoit été admis plusieurs fois pour des affaires pressées, pendant qu'ils dînoient, mais il n'avoit jamais vu la Princesse, qui étoit à table avec un petit paravent devant elle. C'étoit de Me. *Constance* que l'Abbé *De Choisy* tenoit ce qu'il en rapporte.

Châou Naraye laissa aussi une sœur & des tantes, qui étoient fort vieilles (*a*).

CHAPITRE XII.

Le Regne de Pitracha. *Paix conclue avec les* François. *Leur départ de Siam. Un Prétendant à la couronne pris & puni.* Successeur *de* Pitracha.

Le Regne de Pitracha.

L'USURPATEUR ménagea ses affaires avec tant de politique, que cette grande Révolution ne causa pas le moindre tumulte, ni aucun soulévement dans toute l'étendue du Royaume. *Opra Pecherachas*, ou *Pitrachas*, (*) étoit distingué de tous les autres Grands par son air majestueux & par son illustre naissance; car on dit qu'il étoit de la véritable Race Royale, sur laquelle le pere du feu Roi avoit usurpé la couronne. Il étoit frere de lait de *Chaou Naraye*, & à peu près du même âge que ce Prince; son zele affecté pour la Religion lui avoit gagné l'estime de tous les Talapoins, & la vénération du Peuple, qui d'ailleurs remarquoit qu'il avoit un cœur véritablement Siamois, rempli d'estime pour sa Nation & de mépris pour les autres: cependant, comme il étoit en même tems fort politique, il sut si bien dissimuler & cacher son ambition, qu'il refusa constamment les plus grandes Dignités tant pour lui que pour son fils, ne paroissant aspirer à d'autre bonheur, qu'à celui d'une vie privée. L'éloignement où il se tenoit des affaires d'Etat, ne laissant soupçonner rien de ses desseins, faisoit qu'il étoit toujours un des premiers dans les Conseils du Roi. Quoique M. *Constance* passât pour avoir toute l'autorité, & qu'il n'omît rien pour le faire croire aux François, il n'avoit pas à beaucoup près autant de crédit & d'accès auprès du Roi que *Pitracha*; il étoit cependant en grande faveur auprès de son Maître, qui le croyoit seul capable de traiter avec les Etrangers, à cause de la parfaite connoissance qu'il avoit de leurs coutumes & de toutes les Cours de l'Europe (*b*).

Politique de l'Usurpateur. Sa famille.

Son Caractere.

Nous ajouterons à ce récit du Général *Des Farges*, ce que disent d'autres

(*a*) *Chaumont*, Relat. p. 112. & *Choisy*, p. m. 206, 220. (*b*) *Des Farges*, Relat.

(*) D'autres écrivent *Petracha* ou *Pitracha*, ce qui est peut-être plus correct; parceque *Racha*, qui fait deux des trois syllabes de son nom, paroit être le même nom que *Rajah*, ou en être une imitation: & l'on sait que *Rajah* est équivalent au titre de Roi dans la Presqu'isle en-deçà du Gange.

tres Auteurs. *Pitracha*, comme on l'a remarqué, étoit un des plus puissans Seigneurs de la Cour, ayant commandé tous les éléphans & tous les chevaux du Roi, qui sont estimés les principales forces de ce Monarque. Sa famille avoit été longtems dans les plus hautes Charges, & elle s'étoit souvent alliée à la couronne. Dans le tems que *La Loubere* étoit à Siam, on disoit publiquement que lui ou son fils *Souraçat*, qui étoit *Ok-louang*, pouvoient y prétendre, s'ils survivoient l'un ou l'autre à *Chaou Naraye*, dont la mere de *Pitracha* avoit été nourrice. Le peuple l'aimoit beaucoup, parcequ'il paroissoit modéré; & il le croyoit invulnérable, parcequ'il avoit témoigné beaucoup de courage dans quelque combat contre les Péguans; son courage lui avoit aussi attiré la faveur du Roi (*a*). *Kæmpfer* dit qu'il étoit fils de la sœur du Roi, que ses sœurs & ses filles étoient femmes de ce Prince, & qu'il l'avoit toujours regardé comme son intime ami. Le Roi fut d'autant plus sensible à la maniere cruelle dont il traita ses freres & son fils adoptif, qu'il ne s'attendoit à rien de pareil de sa part, ayant d'ailleurs témoigné toujours beaucoup d'éloignement pour le poids d'une couronne (*b*); artifice cependant qu'ont employé dans tous les tems ceux qui l'ambitionnoient le plus. *Pitracha* ayant amené toutes choses au point qu'il vouloit, partit de Louvo le dernier de Juillet, & se rendit à la Capitale, où il fut couronné avec beaucoup de pompe & sans opposition (*c*) (*). *Le Regne de Pitracha.*

Pitracha étant maître du Royaume disposa d'abord des grandes Charges de l'Etat en faveur de ceux qui l'avoient servi. Il avança tous les Mandarins qu'il avoit quelque sujet de craindre encore, & mit même en liberté ceux qu'il avoit fait arrêter, pour mettre les deux partis dans ses intérêts. Il soulagea le peuple & fit distribuer des aumônes publiques, ce qui lui gagna efficacement l'amour de toute la Nation. Il conserva toujours beaucoup de respect pour la Princesse, qu'il avoit dessein d'épouser (†). On dit cependant qu'elle témoigna beaucoup de douleur de la mort du plus jeune des Princes, qui étoit son mari, ou qu'elle devoit épouser (‡), & que dans l'excès de sa fureur elle avoit chargé d'injures celui qui en étoit *Le Royaume pacifié.*

(*a*) *Full and true Account*, p. 17, 21. *La Loubere* P. III. Ch. 7.
(*b*) *Kæmpfer*, Hist. du Japon. L. I. Ch. 2.
(*c*) *Full and true Account*, p. 21.

(*) C'est ce que l'on tient de l'Officier François qui fut fait prisonnier à Merghi après la retraite de *De Brman*, & que l'on conduisit à la Capitale dans le tems que cela se passa. Voy. sa Lettre dans le *Full and true Account*. p. 21 & 17.

(†) Ni *Kæmpfer* ni *Hamilton* ne nous disent ce que devint la Princesse; & ils n'en parlent pas seulement. Les premieres Lettres qui vinrent des Indes après la Révolution, gardoient aussi le silence sur son sujet; mais d'autres venues ensuite portoient, que par ordre de *Pitracha* on l'avoit mise dans un sac de velours, qu'on lui avoit cassé la tête avec des bois de senteur, & qu'on avoit jetté son corps dans la Riviere (1).

(‡) Les Relations varient à cet égard. Les uns disent qu'elle avoit épousé ou qu'elle devoit épouser *Mompi*, comme on l'a rapporté. Les François disent qu'elle s'étoit entêtée du Chevalier *Des Farges*, & qu'elle avoit même promis de l'épouser: mais c'est-là plus que le Général *Des Farges* ne dit lui-même.

(1) *Full and true Account* Pref. p. 2.

Le Regne de Pitracha.

toit l'auteur: mais il ne fallut pas un long tems pour effacer ſa douleur, & elle aima mieux vivre en Reine, que de mourir malheureuſe. Revenons aux affaires des François.

Les Fils de Des Farges *reldchés.*

Pitracha n'eut pas ſitôt pris la réſolution de ſe défaire des Princes, qu'il penſa à faire un accommodement avec les François, & à les obliger à ſortir paiſiblement du Royaume. Dans ce deſſein il fit venir les fils du Général *Des Farges*, & leur dit: „ Qu'il ſe ſentoit touché de pitié pour „ eux; qu'il connoiſſoit d'ailleurs la droiture de leur pere, & qu'il étoit „ incapable de manquer à ſa parole; ajoutant qu'il étoit perſuadé, que „ c'étoient les troupes qui ſaiſies d'une terreur panique n'avoient pas „ voulu lui obéir; qu'il leur donnoit la vie, & que de plus par conſi- „ dération pour le Général & par amitié pour eux, il vouloit les lui ren- „ voyer". Leur retour à Bancok, où ils arriverent le 24 de Juin (*) cauſa une extrême joie à toute la Garniſon auſſi bien qu'à leur pere, qui ne put d'abord comprendre à quel heureux principe il devoit l'attribuer; mais lorſque dans la ſuite il fut inſtruit de la mort des deux Princes, il conclut que le Grand-Mandarin avoit envie, par cet acte de généroſité, d'ouvrir les voyes à la paix avec les François, & les deux Mandarins, qu'ils conſulterent dans cette occaſion, le confirmerent dans ſon opinion (*a*).

Les Européens *maltraités.*

Depuis le retour des fils du Général à Bancok, le feu diminua des deux côtés, & on fit diverſes propoſitions d'accommodement; mais la défiance de la Garniſon étoit telle, qu'ils n'oſoient compter ſur rien. Vers la fin de ces longues & fatigantes négociation (†), pendant leſquelles *Des Farges* trouva moyen de ſe procurer des vivres, les deux Vaiſſeaux Siamois, montés par des François, dont on a parlé plus haut, vinrent mouiller auprès de la Forteresſe. On rendit auſſi les Officiers qui avoient été arrêtés à Louvo; quelques autres François de cette ville & de la Capitale, trouverent encore moyen de les venir joindre. Ce fut alors qu'on fut pleinement informé des mauvais traitemens qu'ils avoient reçus des Siamois,

(*a*) *Des Farges.*

(*) Ce fut après la mort des Princes & du Roi, & celui-ci mourut, ſuivant *Kempfer*, le 11 de Juillet. Il y a une grande variation pour les dates dans les Auteurs. L'Officier François, fait priſonnier à Merghi, dit qu'il mourut en Juillet, mais qu'il n'avoit pu ſavoir quel jour. Il ne parle point du renvoi des fils de *Des Farges* à Bancok, mais il dit qu'il y fut envoyé le 9 d'Août avec cinq autres Officiers, comme on le verra plus bas: ſi cette date eſt juſte, les fils du Général ne peuvent avoir été de retour auprès de lui avant le mois d'Août.

(†) Les Auteurs n'entrent dans aucun détail de cette longue négociation; l'Auteur du *Full and true Account* rapporte ſeulement, que l'Evêque de *Metellopolis*, ayant été délivré, le 25 de Juillet, de la cruelle ſituation où on l'avoit mis devant le Fort de Bancok, on l'envoya dans la place, afin d'avoir commiſſion du Général pour entrer en négociation ſur la paix avec les perſonnes que *Pitracha* nommeroit. La commiſſion lui fut d'abord expédiée, & le lendemain il retourna à Siam pour l'exécuter. Depuis ce tems-là l'*Okpra* ceſſa de maltraiter les François & les autres Européens qu'il avoit en ſon pouvoir (1); mais, comme il paroît par la Relation de *Des Farges*, qu'il ceſſa plutôt ſes mauvais traitemens, peut-être faut-il mettre *Juin* pour *Juillet*.

(1) p. 17 & ſuiv.

mois, auſſi bien que de la perſécution que les Chretiens Siamois, Péguans & Portugais ſouffroient dans un cruel eſclavage; que le Séminaire de l'Evêque de Metellopolis avoit été pillé, & que pluſieurs jeunes filles Chretiennes avoient été enlévées pour ſervir de concubines. Ils apprirent auſſi d'un Miſſionnaire, qui avoit été mis au *Cangue*, avec tous les Chretiens de la Province de Porcelouc, à l'autre extrémité du Royaume, que dès le mois de Janvier on n'avoit ceſſé de les menacer des maux qu'ils avoient éprouvés depuis. Cela montre que *Pitracha* avoit pris de longue main ſes meſures pour exécuter le deſſein qu'il méditoit. *Le Regne de Pitracha.*

Un François, qui avoit été fait priſonnier à Merghi, les informa de plus que M. *De Bruan* & les François de ſa Garniſon avoient été attaqués; & que l'eau ayant manqué dans la place, qui d'ailleurs étoit commandée par une batterie des Siamois, il s'étoient fait jour au travers des ennemis, & s'étoient ſaiſis d'un vaiſſeau du Roi de Siam, avec lequel ils étoient ſortis heureuſement du Pays (*a*). Mais nous en parlerons dans la ſuite. *De Bruan abandonne Merghi.*

L'Officier dont on vient de parler, fut fait priſonnier le 25 de Juin, ainſi qu'il le rapporte lui-même, le lendemain de la retraite de *De Bruan*, & on l'envoya à la Capitale, où il arriva le 17 Juillet. Le lendemain de ſon couronnement, qui doit avoir été le premier ou le ſecond d'Août, *Pitracha* ordonna de mettre en liberté tous les François & les Anglois qui étoient dans cette ville & à Louvo. Le 9 du même mois on envoya par ordre du nouveau Roi l'Officier dont on a parlé, avec Meſſieurs *De Fretteville*, *de Vandrille*, *Des Carges* (*) & *de Laiſſe* à Bancok, non, comme ils l'eſpéroient, à leur Général, mais au ſien, qui commandoit les Malayes, & qui les retint un mois priſonniers. On remit tous les François qui reſtoient dans la Capitale, à la garde des Jéſuites & de *Firet*, Directeur de la Compagnie, qui en devoient répondre. Mais le Roi réſolu de faire la paix (†) à tout prix, les envoya à la fin à M. *Des Farges*, qui ne voulut entendre à aucun Traité qu'ils n'y fuſſent compris (*b*).

Peu

(*a*) *Des Farges.* (*b*) V. *Full and true Account*, p. 21.

(*) Ce ne peut être une faute pour *Des Farges*, un des fils du Général. Si c'étoit un de ces Meſſieurs, il ſemble que l'Auteur de la Lettre l'auroit marqué.

(†) La Relation que *Kæmpfer* fait de la concluſion de cette affaire eſt fort différente de celle des François. Le Général, dit-il, ne fut pas plutôt de retour à Bancok, que plein de rage de voir toutes ſes eſpérances trompées, il fit tirer ſur les Vaiſſeaux Siamois, & ayant remarqué que deux Siamois de ſa Garniſon n'exécutoient pas ſes ordres avec aſſez d'empreſſement, il les fit pendre ſur les remparts, & commit toutes ſortes d'hoſtilités. Cette conduite devoit naturellement irriter les Siamois, & le menaçoit lui & ſes fils d'un ſort tragique; & en effet ils commencerent à conſtruire des Forts le long de la Riviere, pour le couper & l'empêcher de ſe retirer par eau. Mais il revint bientôt à lui-même, & rejetta les fautes qu'il avoit faites ſur ſes troupes, qui ne vouloient pas, diſoit-il, obéir à ſes ordres; ſur quoi le Réſident de Hollande ayant repréſenté à la Cour qu'il ſeroit plus glorieux d'oublier généreuſement ce qui s'étoit paſſé, & de mépriſer ſes rodomontades, que de l'en punir, il obtint bientôt la permiſſion de ſe retirer avec ſon monde. Les François ſe glorifient fort du triomphe de *Des Farges*; qui devons-nous croire, eux ou les Hollandois?

Le Regne de Pitracha.

Peu après on eut avis à Bancok, que l'*Oriflame*, Vaiſſeau de guerre commandé par M. *L'Eſtrille*, étoit arrivé à la rade, où il avoit demeuré quelque tems, fort peine de n'apprendre aucune nouvelle ni de la Garniſon, ni de quelques Officiers de ſon vaiſſeau, qui avoient débarqué; car il paroît que les Siamois les avoient adroitement conduits à la Capitale, ſans paſſer auprès de la Fortereſſe, & ſans leur rien dire de ce qui étoit arrivé; en ſorte que, ſi les affaires des François n'avoient pas déja été en termes d'accommodement, ces Officiers auroient couru grand riſque, & le vaiſſeau n'auroit pu donner aucun ſecours à la Garniſon, ni même avoir la moindre correſpondance avec elle. Cela fait voir, dit *Des Farges*, combien la ſituation de Bancok eſt mauvaiſe, & que tôt ou tard nous aurions été obligés de l'abandonner.

Arrivée de l'Oriflame.

Me. Conſtance *ſe ſauve à* Bancok.

Dans ces entrefaites il arriva une autre choſe, qui penſa rompre toutes les négociations. Me. *Conſtance*, après avoir été cruellement miſe à la torture pour lui faire découvrir tous les biens de ſon mari, & avoir ſouffert mille autres outrages tant de la part des Bras-peints qui la gardoient, que de celle du fils de *Pitracha* qui en étoit paſſionnément amoureux, trouva à la fin moyen de s'échapper & ſe réfugia à Bancok (*a*).

Le P. *D'Orléans* rapporte les circonſtances de la fuite de Me. *Conſtance* de la maniere ſuivante. Un Officier François, nommé *Ste. Marie*, étant arrivé à la ville de Siam, pour chercher ce qui étoit néceſſaire pour équipper les vaiſſeaux qui devoient tranſporter la Garniſon de Bancok à Pondicheri, eut occaſion de voir cette Dame, & lui offrit ſes ſervices & ſa bourſe. Cette honnêteté encouragea la Dame à lui propoſer de s'échapper avec lui, & en galant homme il y conſentit. Le 3 d'Octobre vers le ſoir, qui étoit le tems fixé pour leur départ, *Ste. Marie* ſe rendit à ſa porte bien armé, étant réſolu de tout riſquer pour l'emmener. Les choſes réuſſirent au-delà de toute eſpérance, la Dame avec ſon fils & une femme de chambre, ſuivant l'Officier, s'embarquerent ſans accident dans le Balon qui les attendoit, & le lendemain ils arriverent à Bancok (*b*). Revenons à la relation du Général.

Elle eſt remiſe entre les mains de l'Uſurpateur.

Le nouveau Roi, craignant que ſi elle ſortoit du Royaume elle ne ſe rendît maîtreſſe de toutes les richeſſes que ſon mari avoit fait paſſer ailleurs, fit dire aux François, qu'à moins qu'ils ne la lui livraſſent il n'entreroit dans aucun accommodement avec eux. C'étoit-là un événement fâcheux, parceque les voiles, les cables, les ancres & les autres choſes dont ils avoient beſoin pour partir, étoient encore entre les mains des Siamois, & le Général voyoit qu'il auroit toutes les peines du monde à les faire rendre. Quoiqu'il fût fort chagrin de cette nouvelle affaire, qui s'étoit faite à ſon inſu, il crut cependant qu'il ne devoit pas livrer Me. *Conſtance* ſans avoir pourvu à ſa ſureté. Il eſſaya d'obtenir pour elle la permiſſion de ſortir du Royaume, mais le Roi n'en voulut pas entendre parler, & les hoſtilités recommencèrent avec plus de fureur que jamais. Les Siamois tenoient déja dans la Capitale le Sieur *Veret*, que le Général avoit

(*a*) *Des Farges.* (*b*) Hiſt. de M. *Conſtance*, p. 161 & ſuiv.

avoit envoyé pour finir les affaires de la Compagnie, tous les Miſſionnaires, & un Jéſuite qui reſtoit encore. Enfin ils menacerent les parens de Me. *Conſtance* des plus cruels tourmens, de ſorte que ſa mere écrivit à *Des Farges* pour le conjurer d'accommoder cette affaire. Il le fit par un Traité, par lequel le Roi de Siam lui-même promettoit d'accorder à Me. *Conſtance* la liberté de conſcience & celle de ſe remarier à qui elle voudroit, & qu'il ne permettroit pas qu'on lui fît, ni aux perſonnes de ſa famille, aucune violence. Ce fut ſous ces conditions qu'il la renvoya (*a*). *Le Regne de Pitracha.*

Le P. *D'Orléans* rapporte que tous les Officiers François de la Garniſon de Bancok furent ravis de l'arrivée de Me. *Conſtance*, & qu'ils étoient déterminés à la prendre ſous leur protection; mais le Général, à leur grande ſurpriſe, ne l'approuva point. Il fit aſſembler le Conſeil de guerre deux fois ſur ce ſujet, & tâcha de prouver qu'il étoit également de l'intérêt de la Religion, (*) & de celui de la Nation même, de la renvoyer; mais, dit notre Auteur, il ne put faire entrer dans ſon ſentiment que ſes deux fils. Il fut cependant inflexible; mais, pour faire les choſes ſans violence, il eſſaya de perſuader à cette infortunée Dame d'acquieſcer à ſes raiſons. Cette tentative ayant été inutile, elle fut miſe en priſon le 19 d'Octobre, ſeize jours après ſon arrivée. Elle céda à la force, après avoir proteſté contre la violence qu'on lui faiſoit ſous la protection du Roi de France, & en remerciant les Officiers François de la bonne volonté qu'ils avoient témoignée pour elle. Elle fut enſuite remiſe entre les mains d'un vieux Mandarin, un des Ambaſſadeurs qui avoient été en France, & menée par eau à Siam, où ſon dernier ſort fut d'être miſe dans les cuiſines du Palais pour y ſervir (*b*). *Kæmpfer* nous apprend qu'en 1690 Me. *Faulkon* & ſon fils alloient mendier de porte en porte, ſans que perſonne oſât intercéder pour eux (*c*). Dans la ſuite elle ſe trouva dans une condition plus ſupportable, car en 1719 elle fut honorée de la ſurintendance des confitures du Roi. Elle étoit née à Siam de parens honorables, & en ce tems-là elle étoit fort eſtimée à la Cour & dans la Ville, pour ſa ſageſſe & ſon humanité tant envers les Siamois qu'envers les Etrangers, qu'elle étoit toujours prête à aider, quand ils ſe trouvoient dans l'embarras, ou qu'ils avoient à ſouffrir des vexations des Grands (*d*).

Enfin les négociations, qui avoient été ſi ſouvent rompues & renouées, ſe terminerent par une Capitulation, par laquelle les Siamois s'engageoient à fournir aux François trois Frégates, avec les proviſions néceſſaires pour les mener hors du Royaume (†), & qu'on leur donneroit deux Grands-Mandarins *Départ des François.*

(*a*) *Des Farges.*
(*b*) Hiſtoire de M. *Conſtance* p. m. 183.
(*c*) *Kæmpfer*, ubi ſup.
(*d*) *Hamilton*, Vol. II. p. 175.

(*) Suivant le *Full and true Account*, les Jéſuites engagerent *Des Farges*, avant qu'il ſortît de Bancok, de la remettre à *Pitracha*, ſous prétexte qu'étant Chretienne & fort aimée du fils de l'Uſurpateur elle pourroit l'épouſer & faire en ſorte de le convertir (1).

(† Suivant le *Full and true Account*, la paix fut conclue & ſignée le 30 de Septembre aux conditions ſuivantes.

1. *Que*

(1) *Full and true Account*, p. 18.

Le Regne de Pitracha.

darins en ôtage. De leur côté les François devoient laiſſer les ouvrages de la Forteresſe en leur entier, & en ſortir avec armes & bagage, comme ils firent le premier (*) de Novembre (*a*).

Comme ils appréhendoient toujours quelque trahiſon de la part des Siamois, ils étoient continuellement ſur leurs gardes; mais ceux-ci ne donnerent aucun ſigne qu'ils euſſent deſſein d'entreprendre quelque choſe contre eux; mais quand les François arriverent à la rade, ils refuſerent de leur rendre quelque bagage & quelques pieces de canon, qu'on avoit laiſſé ſur les bas-fonds proche de leurs Forts; & les François par repréſailles jugerent à propos de retenir les Mandarins, qui étoient reſponſables de leur bagage.

Ouvrages des Siamois pour bloquer les François.

C'eſt une choſe preſque incroyable, combien les Siamois avoient été obligés de faire d'ouvrages durant le ſiege. Outre le cavalier qu'ils avoient élevé, malgré le feu du canon des François, dans les Forts à l'Ouëſt, dont ils étoient maîtres, ils avoient environné la Forteresſe à une petite portée de canon de paliſſades, & enſuite de neufs Forts, d'où ils la battoient de tous côtés. Depuis Bancok juſqu'à l'embouchure du Menam, les bords de la Riviere étoient défendus par pluſieurs autres petits Forts, conſtruits pour empêcher les François de recevoir du ſecours de dehors. Il y avoit dans ces Forts plus de cent-quarante pieces de canon, qu'on y avoit amenés de la Capitale par un bras de la Riviere, qu'on avoit ouvert pour éviter de paſſer à la vue des François. Ils avoient auſſi avec un travail immenſe fermé l'entrée de la barre par cinq ou ſix rangs de gros troncs d'arbres, enfoncés à marée baſſe, où il n'y avoit qu'un paſſage fort étroit, qui pouvoit aiſément ſe fermer avec une chaîne de fer, & qui étoit gardé par pluſieurs Galeres armées. Les François n'auroient jamais cru les Siamois capables de tant d'inventions (†); mais leur furie étoit dans les commencemens ſi grande & ſi générale, que les femmes, par point de Religion, venoient en foule apporter des vivres aux ſoldats qui travailloient à leurs Forts. D'ailleurs ils étoient aſſiſtés par la plupart des Etrangers qui étoient dans le Royaume; ils avoient des Anglois & des Portugais pour commander leurs vaiſſeaux à l'entrée de la Riviere, & des Hollandois pour ſervir leurs mortiers, pendant que les François étoient bloqués non ſeulement par une armée de Siamois, mais auſſi par les Péguans, les Malayes, les Chinois & les Maures, qui avoient tous leurs Forts, où ils étoient retranchés (*b*).

Il

(*a*) *Des Farges.* (*b*) *Idem.*

1. *Que les* François *rendroient le Fort de* Bancok.
2. *Que tous les* François *auroient la permiſſion de ſortir du Royaume.*
3. *Qu'ils auroient deux Frégates qui appartenoient à la Compagnie* Françoiſe, *un Vaiſſeau du Roi de France nommé* l'Oriflame, *& un quatrieme de ſoixante-quatorze canons, ſur leſquels le Roi de* Siam *les feroit embarquer & tranſporter hors de ſes Etats.*

(*) Le P. *D'Orleans* dit qu'ils mirent à la voile le 29 de Novembre, & qu'ils arriverent à *Pondicheri* au commencement de Février de 1689.

(† Cela prouve combien peu les Européens connoiſſent les autres Nations, & ſont peu curieux de s'informer de l'état des Arts & des Sciences parmi elles, qui n'y ſont nullement ſur un pied auſſi mépriſable que le prétendent des Voyageurs ſuperficiels, pour cacher leur ignorance ou leur manque de curioſité.

Digitized by Google

Il auroit été à-la-vérité fort facile aux François d'empêcher la conſtruction de ces Forts, s'ils avoient été ſuffiſamment pourvus de poudre; mais *Des Farges*, leur Général, aima mieux la ménager & gagner du tems, que de ſe mettre en ſept ou huit jours hors d'état de repouſſer les ennemis, s'ils venoient l'attaquer; & l'événement a fait voir, dit notre Auteur, qu'on ne pouvoit faire autrement, eu égard aux circonſtances où l'on ſe trouvoit. D'un côté il étoit fort incertain, ſi les propoſitions de la part des Siamois étoient ſinceres, mais de l'autre il étoit très-certain que tout auroit été perdu, ſi le Général ne les avoit pas écoutées. C'eſt ce qui lui fit dire ſouvent à ſes Officiers, qui ne reſpiroient que feu & flamme, qu'ils auroient toujours le moyen de faire un coup de déſeſpoir; mais que le tems pouvoit faire prendre aux choſes un heureux tour, qu'ils ne pouvoient eſpérer de tous leurs efforts trop précipités. *Des Farges* fit connoître ſuffiſamment à l'ennemi par Lettres, que s'ils n'agiſſoient pas ſincérement avec lui, & ne lui accordoient pas ſes demandes, il commenceroit par faire ſauter leur Fortereſſe, feroit crever tous leurs canons qu'il avoit à ſa diſpoſition, & qu'enſuite il fondroit ſur eux avec toute ſa Garniſon; leur demandant en ce cas-là la faveur de ne faire quartier à aucun François, comme il étoit réſolu de n'en point donner aux Siamois qui tomberoient entre ſes mains. L'événement le convainquit qu'on ne doit pas déſeſpérer de ſortir d'un mauvais pas avec le tems, qui peut apporter des changemens. Celui qui arriva à la mort des Princes commença à mettre les affaires des François ſur un meilleur pied qu'elles ne l'étoient. Leur courage, dont les Siamois étoient bien perſuadés, & dont *St. Cric* leur avoit donné des preuves, ne contribua pas peu auſſi à les intimider; cependant après tout, *Des Farges*, en bon François, avoue volontiers que la crainte de la vengeance de ſon grand Monarque contribua plus que tout le reſte aux conditions avantageuſes que les Siamois furent contraints d'accorder aux François, après que ceux-ci avoient été expoſés pendant cinq mois aux traitemens les plus rigoureux (*a*).

Le Regne de Pitracha.

Juſtification de la conduite de Des Farges.

Telle eſt la Relation de la Révolution arrivée à Siam en 1688, & de la conduite des François dans cette occaſion, par le Général *Des Farges*, qui doit certainement avoir été à portée d'être inſtruit de tout ce qui ſe paſſa d'important; & ſelon toutes les apparences il a été ſincere, quoiqu'il ne particulariſe pas aſſez les faits, nonobſtant la critique à laquelle il a été expoſé de la part de quelques-uns de ſes compatriotes & d'autres; il ſera bon cependant d'en inſtruire le Lecteur.

On a deja inſinué que ſuivant le P. *D'Orléans*, les François reprochoient à *Des Farges* pluſieurs choſes. 1. De ne s'être pas avancé juſqu'à Louvo, pour ſoutenir M. *Conſtance*. 2. D'avoir livré Me. *Conſtance*, qui s'étoit réfugiée ſous la protection de la France. 3. D'avoir rendu Bancok, qu'il auroit pu, diſent-ils, défendre aiſément contre toutes les forces du Roi de Siam; & en conſéquence ils vont juſqu'à l'accuſer de lâcheté, & même de crimes plus noirs, comme de manque de foi & de vol.

Accuſé par d'autres de crimes odieux.

On

(*a*) *Des Farges.*

Le Regne de Pitracha.

On dit que M. *Conſtance* avoit confié au Général *Des Farges* d'immenſes richeſſes, & que le deſir de ſe les approprier fut la véritable cauſe de la Révolution qui arriva à Siam. C'eſt à cela que l'Auteur que nous ſuivons, impute la perte de Siam, la mort du Roi, celle de M. *Conſtance* & de pluſieurs autres; c'eſt encore la raiſon pourquoi on livra Me. *Conſtance* & ſon fils unique à *Pitracha*, de peur que s'ils paſſoient en France, les vautours ne fuſſent obligés de lâcher leur proye. Il attribue à la même cauſe la perſécution que les Chretiens ſouffrirent; & enfin il donne à entendre que, ſans l'avarice du pere, le fils ſeroit devenu Roi de Siam; car il aſſure que la jeune Princeſſe, héritiere de la couronne, avoit promis d'épouſer le jeune Marquis *Des Farges*, qui fut forcé de l'abandonner. Mais l'Auteur ſemble n'avoir eu d'autre garand de ce fait, que les fils du Général, qui ſe vanterent à la *Martinique*, que leur pere avoit fait perdre au Marquis le Trône de Siam, & au Chevalier la Charge de Généraliſſime (*a*).

Les François fortifient Merghi.

Après avoir rapporté de quelle maniere les Troupes Françoiſes, qui étoient à Bancok, ſortirent de cette Fortereſſe & du Royaume de Siam, voyons ce que devinrent celles qui étoient à Merghi ſous le commandement du Lieutenant-Général *De Bruan* (*). Cet Officier ſe ſignala en pluſieurs occaſions extraordinaires. Il prit poſſeſſion de la place au mois de Mars 1688 avec tout l'agrément qu'il pouvoit ſouhaitter. Les Siamois lui fournirent abondamment des vivres, des outils, & des ouvriers pour conſtruire un Fort. Il étoit déja bien avancé quand il s'apperçut que les travailleurs déſertoient peu à peu, & que les Mandarins de la Province n'avoient plus pour lui les mêmes égards qu'ils avoient eus. Il eut un différend avec le Gouverneur de *Tenaſſerim*, qui augmenta ſes ſoupçons. Les Siamois avoient élevé un petit Fort à Merghi, commandé par une hauteur qui étoit auſſi fortifiée; comme la garde des deux poſtes étoit trop pour une Garniſon de ſix-vingts hommes (†), la Cour ordonna de démolir le petit Fort, dès que le grand ſeroit en état de défenſe. Quand M. *De Bruan* ſe mit en devoir d'exécuter cette commiſſion, le Mandarin s'y oppoſa; & le Courier, qu'il envoya à M. *Conſtance* pour s'en plaindre, fut arrêté en chemin. Dans le même tems ayant reçu avis d'autres endroits qu'on méditoit de mauvais deſſeins contre les François, il fit équiper un petit Vaiſſeau Anglois & une Frégate (‡) du Roi de Siam, & les fit conduire en ſureté ſous la protection du Fort. Dans ces entrefaites il reçut

(*a*) Journ. d'un Voy. aux Ind. Orient. par *du Queſne*. T. III. p. 327, 328.

(*) C'eſt ainſi que *Des Farges* le nomme, le P. *D'Orléans* l'appelle *Bruant*, & dans une Lettre d'un de ſes Officiers, qui eſt à la fin du *Full and true Account*, ſon nom eſt écrit *Bruban*.

(†) Suivant la Relation dont on vient de parler, il n'avoit en tout que cinquante-deux ſoldats, trois Capitaines, trois Lieutenans & trois Enſeignes, pour garder une grande Fortereſſe, ouverte de tous côtés. Par ce qui eſt rapporté dans la ſuite, il paroît que les troupes étoient partagées dans le grand & dans le petit Fort.

(‡) Elle avoit vingt-ſix canons ſuivant le *Full and true Account*.

reçut la Lettre que *Pitracha* avoit obligé *Des Farges* à lui écrire, avec ordre d'évacuer la place; mais le ſtile extraordinaire de cette Lettre, qui d'ailleurs n'étoit pas ſignée, ſuffiſoit pour empêcher cet habile Officier d'obéir. *Le Regne de Pitracha.*

Ce refus fut le ſignal de la guerre, qui commença d'abord par le ſiege de la place. Les ennemis ayant été repouſſés pluſieurs fois, renoncerent aux attaques, & éleverent une batterie ſur le haut d'un Temple voiſin du Fort, & le battirent de-là d'abord avec aſſez de ſuccès; mais les François ayant auſſi élevé une batterie contre celle des Siamois, l'eurent bientôt démontée. Ils tuerent auſſi leur premier Canonier, qui étoit un Portugais, & les mirent tellement en déſordre, qu'ils n'eſpérerent plus de ſe rendre maîtres de la place, ſinon par famine, ce qui leur réuſſit. Cependant ils n'auroient pas vu ſitôt l'accompliſſement de leurs deſirs, ſi le puits de la Forteresſe n'avoit tari tout d'un coup, de ſorte que l'eau leur manquant, la Garniſon jugea à propos de ſe retirer (*). Ils ſortirent le 24 de Juin en ſi bon ordre, que les Siamois, s'imaginant qu'ils venoient les attaquer, s'enfuirent le plus vîte qu'ils purent, & laiſſerent aux François le paſſage vers la mer entierement libre. Ils ſe ſeroient embarqués ſans le moindre accident, ſi quelques-uns des ſoldats qui marchoient les derniers n'avoient bronché, parceque le terrein du glacis étoit roide & gliſſant, & n'étoient tombés ſur ceux qui étoient devant eux; la frayeur les prit, ils rompirent leurs rangs, & coururent en déſordre vers les vaiſſeaux. *Les hoſtilités commencent.* *Retraite des François.*

Les Siamois s'appercevant de cette confuſion parmi les François, vinrent en grand nombre fondre ſur eux, & tuerent quelques ſoldats, d'autres ſe noyerent, entre autres le Capitaine *Hilton* avec une partie de ſa Compagnie. *De Bruan* & ſes Officiers, qui avoient ſoutenu les efforts des ennemis avec beaucoup de valeur, pendant que leurs gens s'embarquoient, furent les derniers à entrer dans les vaiſſeaux, & après avoir eſſuyé quelques volées de canon du Fort qu'ils venoient d'abandonner, ils mirent à la voile malgré les Galeres Siamoiſes, qui ſortirent du port pour les ſuivre, mais qui n'oſerent les approcher (*a*); & de cette maniere ils s'échapperent des mains des Siamois (†). *Les Siamois les pourſuivent.*

Le lendemain 25 de Juin, un Officier François, qui commandoit une Compagnie de cinquante Siamois, étant de garde dans le petit Fort de Mer- *Officier François arrêté.*

(*a*) Hiſt. de *Conſtance*, p. 192-197.

(*) Après avoir été aſſiégés étroitement pendant dix-ſept jours par une armée de douze-mille Siamois, qui attaquerent ſouvent la place & furent toujours repouſſés. *Full and true Account*, p. 16.

(†) Ils ne furent pas auſſi heureux ſur mer, car outre qu'ils eſſuyerent de violentes tempêtes, étant ſur la côte de Martaban, le Jéſuite *Eſpagnac*, & M. *De Beauregard*, qui avoit été Gouverneur de Bancok après M. *De Fourbin*, allerent à terre pour avoir des vivres, & furent faits eſclaves. Ils furent enſuite pouſſés dans une iſle déſerte & réduits aux dernieres extrémités vers la fin de Septembre, qu'un vaiſſeau François y aborda & les prit. Le mauvais tems les força d'entrer dans la Riviere d'Arracan, où un nommé *Le Du*, qui étoit premier Miniſtre, leur donna du ſecours; mais ayant rencontré à la rade de *Balaſſor* quatorze vaiſſeaux Anglois, on les ſaiſit en qualité de vaiſſeaux des Siamois, avec leſquels, diſoient les Anglois, ils étoient en guerre. De-là il furent menés à Madras, d'où ils ſe rendirent à Pondicheri, où ils arriverent le 15 Janvier 1689.

Le Regne de Pitracha. Merghi (*), fut arrêté par ſes propres gens, & attaché pendant quatre jours à un poteau, avec des chaînes autour du corps, & les fers aux mains & aux pieds. Le 29 on le mena pour examiner les Corps des François, qui avoient été tués pendant la vigoureuſe défenſe & la retraite de *De Bruan*. Il y en avoit environ treize, & après qu'il eut fait ſon rapport aux Mandarins qui commandoient les aſſiégeans, ils le firent mettre à la queſtion, pour le forcer à déclarer: „ Que *De Bruan* avoit été en„ voyé à Merghi à l'inſu du Roi de Siam, & uniquement par ordre de M. „ *Conſtance* pour ſe rendre maître du Pays; & que *De Bruan* attendoit plu„ ſieurs vaiſſeaux de France avec des troupes, des armes & des munitions, „ pour mettre ce projet plus efficacement en exécution". Il ſouffrit la queſtion pendant quatre heures entieres.

Le 7 de Juillet ils le firent partir pour Siam avec un ſoldat nommé *Piquard* (†), qui avoit été fait priſonnier le jour de la retraite de *De Bruan*; & quoiqu'ils fuſſent tous deux enchaînés, on les fit eſcorter par plus de ſoixante ſoldats. Ils arriva le 17 à la Capitale, & deux jours après on le mena à Louvo. On le conduiſit ſans s'arrêter dans la grande ſalle, où le Barcalon (‡) étoit avec les Mandarins, qui ordonna qu'on l'examinât rigoureuſement ſur le ſujet de *De Bruan* (*a*).

Le lendemain matin, un Miſſionnaire ayant découvert le lieu où il étoit enfermé, lui dit que l'Evêque de *Metellopolis* étoit allé à Bancok par ordre de *Pitracha*, pour négocier la paix avec le Général *Des Farges* (§), & qu'ils s'attendoient tous les jours d'apprendre qu'elle étoit conclue. Cette nouvelle lui donna la premiere eſpérance de ſauver ſa vie, depuis qu'il étoit tombé entre les mains des Siamois. Le 25 de Juillet l'Evêque revint à Louvo avec un plein pouvoir de M. *Des Farges* pour traiter de la paix, & depuis ce tems-là *Pitracha* ceſſa de maltraiter les François & les autres Européens qu'il avoit en ſon pouvoir.

De-là à Bancok. Le nouveau Roi ordonna le lendemain de ſon couronnement, qu'on élargît tous les François & tous les Anglois qui étoient à Louvo & dans la Capitale. Le 3 d'Août notre Auteur vint à Siam avec quatre autres Officiers, comme on l'a dit plus haut, & le 9 du même mois ils furent envoyés à Bancok au Général Malaye; mais on les rendit au Général *Des Farges* avant la concluſion de la paix, qui fut arrêtée le 30 de Septembre.

Et enſuite à Merghi. Deux jours après le Général envoya l'Officier en queſtion à Merghi, pour s'informer de ce qu'étoit devenu M. *De Bruan*, & l'en inſtruire

(*a*) *Full and true Account*, p. 21.

(*) Il eſt appellé *Morgen* dans l'Original, qui eſt une Lettre contenant le Journal de l'Officier François même, dont nous avons parlé dans une autre remarque; on y trouve pluſieurs particularités importantes, & il ſert à ſpécifier & à rectifier la date de pluſieurs faits.

(†) C'eſt ſelon les apparences le François dont il eſt parlé dans la Relation de *Des Farges*, par lequel il apprit ce qui s'étoit paſſé à Merghi.

(‡) Par le Barcalon il faut probablement entendre *Pitracha*.

(§) *Des Farges* n'en dit rien.

re (*). Il fut accompagné d'un Mandarin, qui par ordre du Roi devoit lui fournir tout ce dont il avoit beſoin pendant le voyage. Il arriva le 12 d'Octobre à Merghi, & n'y ayant pas trouvé *De Bruan*, il s'embarqua ſur une petite Frégate du Roi de Siam, & parcourut les Rivieres de Tavay, de Martavan & de Sorian ou Sirian, qui ſont du Pegu, pour le chercher. Comme il ne put en apprendre aucune nouvelle, il fut obligé de paſſer par les Iſles de Rey, & d'aborder à *Seroïde;* là il trouva quelques débris d'habits de ſoldats François, & d'autres marques qu'on paroiſſoit avoir laiſſées à deſſein, par leſquelles il reconnut qu'ils y avoient touché. Le 12 de Novembre il revint à Merghi, où ayant trouvé le vaiſſeau le *Coche* de la Compagnie Françoiſe, il s'embarqua deux jours après pour Pondicheri, où M. *Des Farges* lui avoit ordonné de l'attendre (*a*). *Le Regne de* Pitracha.

Ce Général arriva au commencement de l'année 1689 (†) avec tous les François, tant Séculiers & Militaires qu'Eccléſiaſtiques, ſur les quatre vaiſſeaux avec leſquels il étoit parti de Siam. En chemin il aborda au Port de *Balaſſor*, & là par l'avis, dit-on, des Jéſuites il mit les deux Mandarins à terre. C'eſt-là une des choſes que les François lui reprochent, qui jugent que Merghi étoit un endroit bien plus convenable, non ſeulement parceque ce port eſt du Royaume de Siam, où ces Mandarins devoient retourner, mais auſſi parcequ'ils s'attendoient que pour ſe venger il auroit pillé les Temples des Siamois, & dépouillé les Idoles de leurs ornemens d'or (‡). *Arrivée à* Pondicheri.

Les François s'étant tous réunis à Pondicheri, envoyerent deux vaiſſeaux en Europe pour informer le Roi de l'état de leurs affaires; après quoi, ne reſpirant que vengeance des maux que les Siamois leur avoient fait ſouffrir, ils prirent la reſolution de s'emparer de l'Iſle de *Jonſalam*, ſur la côte de Siam, au midi de Merghi. Mais *Des Farges* trompa encore à cet égard leurs eſpérances; il partit peu de tems après pour l'Europe, ſans tenter rien contre cette Iſle. Il fit voile ſur l'*Oriflame* avec ſes deux fils & quatre Jéſuites, emportant avec lui les immenſes richeſſes que M. *Conſtance* lui avoit confiées, & qui, ſi l'on en croit notre Auteur, devoient être partagées entre lui & ces Eccléſiaſtiques. *Départ pour l'Europe.*

M. *Des Farges* mourut dans le voyage un peu en-deçà du Cap de Bonne-Eſpérance, d'où l'*Oriflame* fit voile pour la *Martinique*, où il arriva environ deux mois après. Les deux fils du Général n'eurent pas ſitôt mis pied à terre, qu'ils firent des connoiſſances. Pendant les deux mois qu'ils y demeurerent, ils ne depenſerent pas moins de cinquante-mille écus chacun, en bals, feſtins & autres plaiſirs. Vers la fin de Mars 1690 ils partirent *Des Farges meurt ſur mer.*

(*a*) *Full and true Account.* p. 21.

(*) On dit que cela étoit néceſſaire, parceque *Pitracha* avoit fait publier un Edit par lequel il étoit défendu à tout François de demeurer dans le Royaume, & aux Européens de les recevoir, ſous peine de mort. *Full and true Account.* p. 17, 21.

(†) Le P. *D'Orléans* dit que ce fut le 15 Janvier 1689.

(‡) Ils n'auroient pas trouvé bon qu'on en eût fait autant à leurs Temples: eſt-ce donc que ce qui auroit été ſacrilege d'une part, auroit été vertu de l'autre? Tant il eſt vrai que la raiſon des hommes eſt ſouvent différente de la raiſon même, ou de la raiſon des choſes.

Le Regne de Pitracha.

tirent de la *Martinique* avec l'*Oriflame*, qui au débouquement des Antilles rencontra un Vaiſſeau Anglois; les deux vaiſſeaux s'attaquerent, & s'étant abordés coulerent à fond à la vue des Iſles Caribes. Avec l'*Oriflame* périrent, outre le Marquis & le Chevalier *Des Farges*, qui étoient, dit-on, auſſi braves que leur pere l'étoit peu, les quatre Jeſuites avec leurs tréſors & leurs papiers. Ainſi finirent les longues & coûteuſes expéditions des François à Siam, avec toutes leurs grandes eſpérances, ſoit de s'établir dans ce Royaume, ſoit de convertir le Roi & les habitans. En cela ils furent les dupes de M. *Faulkon* ou *Conſtance*, qui étant lui-même étranger ſemble n'avoir eu d'autre vue que de pourvoir à ſa propre ſureté, par l'aſſiſtance des Etrangers contre les Siamois, qu'il ſavoit être ſes ennemis (*a*).

Le P. Tachard ſollicite de nouvelles Troupes.

Pendant que tout cela ſe paſſoit aux Indes, le P. *Tachard* étoit fort occupé à ſolliciter de nouvelles troupes pour aller à Siam, afin de ſatisfaire au Traité ſecret conclu avec M *Conſtance*. Mais il y a de l'apparence que ce que *Louis XIV.* avoit appris de ſes deux Ambaſſadeurs & du Comte *De Fourbin*, lui fit ſentir qu'il s'en étoit déja laiſſé trop impoſer par les intrigues de ce Jéſuite, pour prêter davantage l'oreille à ſes repréſentations. Sans-doute que les nouvelles venues par deux vaiſſeaux, envoyes de Pondicheri (*) acheverent de ruiner les projets du Jéſuite auprès du Roi. *Tachard* ne changea pourtant pas de réſolution, il s'embarqua au mois de Mars 1690 avec trois Mandarins Siamois, qui avoient reçu le baptême en France, ſur une Eſcadre de ſix vaiſſeaux, équipés partie en guerre, partie en marchandiſe pour le compte de la Compagnie des Indes, ſous le commandement de M. *Du Queſne*.

Refus qu'il eſſuye.

Le P. *D'Orleans*, de qui nous tenons ceci, ſemble donner à entendre que le P. *Tachard* avoit réuſſi dans ſes ſollicitations, & qu'il étoit effectivement parti avec plus de vaiſſeaux & plus de troupes pour Siam. Mais tant s'en faut. Ce Jéſuite arriva avec la Flotte à Pondicheri, & ce fut-là que ſe terminerent ſes grands projets que la Revolution de Siam avoit fait avorter; il vit bien qu'il étoit inutile qu'il ſe rendît dans ce Royaume, où il ne ſeroit jamais reconnu en qualité d'Ambaſſadeur par le Roi de Siam qui étoit alors ſur le Trône, ennemi de M. *Conſtance*. Pour ce qui étoit de la Cour de France, il auroit vainement tourné ſes vues de ce côté-là, après avoir engagé la Nation dans de grandes dépenſes par deux expéditions infructueuſes, entrepriſes uniquement ſur la foi de ſon rapport. En un mot, on dit que lorſqu'il ſollicita *Louis XIV.* d'envoyer encore une fois des vaiſ-

(*a*) *De Challes*, ubi ſup.

(*) C'étoient le *Maligne* & la *Coche*; les Hollandois les prirent au Cap de Bonne-Eſpérance. Ces Frégates avoient malheureuſement à bord quatre Jéſuites, qui ayant envie de faire quelques Obſervations Aſtronomiques, engagerent par prieres & par menaces les deux Capitaines à y entrer C'étoient de riches priſes. M *D'Armagnac*, qui commandoit le *Coche*, voulut mettre le feu aux poudres, mais le Canonier le tua, & les Hollandois l'ayant livré aux François, ceux-ci le pendirent pour leur avoir ſauvé la vie. *De Challes* tenoit ces particularités de l'Armateur du *Coche*. Et le P *D'Orleans* nous apprend que ces vaiſſeaux furent conduits en Zélande, & qu'il a compoſé ſa Relation ſur les Lettres & les Mémoires que les priſonniers apporterent.

vaiſſeaux pour rétablir par force la Miſſion de Siam, le Roi, qui ne le reçut point du tout favorablement, & d'un air qui marquoit qu'il ne goûtoit nullement ſa propoſition, lui répondit; „ vous avez fait des voya- „ ges de long cours, & vous avez beaucoup travaillé; vous ferez bien „ de vous repoſer". Notre Auteur ajoute, que le Roi fit dire à ſes Supérieurs de l'eloigner, & le bruit courut qu'il avoit été comme exilé à Pondicheri (*a*). *Le Regis de* Pitracha.

Nous ne nous ſommes tant étendus ſur les circonſtances de cette remarquable révolution, que pour donner à nos Lecteurs une idée de la politique des Siamois, & pour les mettre en état de juger ſainement de la conduite des François dans le rôle qu'ils y jouerent, tel qu'il eſt repréſenté différemment par leurs propres Auteurs. On peut obſerver au moins deux choſes ſur ce que nous avons dit; l'une combien les François ſont prêts à ſaiſir toutes les occaſions d'étendre leur puiſſance & leur commerce; l'autre, qu'ils ſe laiſſent duper auſſi aiſément que d'autres Nations, dont ils ſe moquent, parcequ'elles ſe ſont laiſſées duper par eux. Il ne nous reſte plus, avant de paſſer à d'autres ſujets, que de rendre compte de l'état de la Miſſion & des Miſſionnaires avant & après la révolution.

Le Comte *De Fourbin* à ſon retour en France, fut préſenté au Roi, qui lui fit beaucoup de queſtions ſur l'état des affaires à Siam. Ce Prince lui demanda, ſi le Roi de Siam ſongeoit véritablement à ſe faire Chrétien lui-même? *Fourbin* lui repondit que ce Prince n'y avoit jamais penſé, & qu'aucun mortel ne ſeroit aſſez hardi pour lui en faire la propoſition. Il eſt vrai, continua le Comte, que dans la Harangue que M. *De Chaumont* lui fit le jour de ſa premiere audience, il fit mention de Religion, mais que M. *Conſtance*, qui faiſoit l'office d'Interprete, omit habilement cet article; que le Vicaire Apoſtolique, qui étoit préſent & qui entendoit parfaitement le Siamois, le remarqua fort bien, mais qu'il n'oſa jamais en rien dire, crainte de s'attirer ſur les bras M. *Conſtance*, qui ne lui auroit pas pardonné, s'il en avoit ouvert la bouche. Que dans les audiences particulieres que l'Ambaſſadeur eut, il s'épuiſoit toujours à parler de la Religion, & que *Conſtance*, qui étoit toujours l'Interprete, jouoit deux perſonnages, en diſant au Roi de Siam ce qui le flattoit, & en répondant à M. *De Chaumont* ce qui étoit convenable, ſans que de la part du Roi & de celle de l'Ambaſſadeur il y eût rien de conclu, que ce qui plaiſoit à *Conſtance* de faire entendre à l'un & à l'autre. *Fourbin* ajouta qu'il tenoit encore ce fait du Vicaire Apoſtolique, qui avoit été préſent à tous leurs entretiens particuliers, & qui s'en étoit ouvert à lui dans un grand ſecret. *Louis* XIV. ſurpris de ce diſcours, qu'il écouta fort attentivement, dit au Comte, en ſouriant, *que les Princes étoient bien malheureux d'être obligés de s'en rapporter à des Interpretes, qui ſouvent ne ſont pas fideles* (*b*). *La Converſion du Roi de* Siam *étoit une Comédie.*

Le Roi demanda enſuite, ſi les Miſſionnaires faiſoient beaucoup de fruit à Siam, & en particulier s'ils avoient déja converti beaucoup de Siamois? *Les* Jéſuites *n'avoient pas fait de converſions.*

(*a*) *P. Thomas*, Lett. apologet. (*b*) Mém. de *Fourbin*, T. I. p. m. 245-247.

Le Regne de Pitracha.

mois? Pas un ſeul, reprit le Comte; mais comme la plus grande partie des peuples qui habitent ce Royaume n'eſt qu'un amas de différentes Nations, & qu'il y a parmi les Siamois un grand nombre de Portugais, de Cochinchinois, de Japonois qui ſont Chretiens, les Miſſionnaires en prenoient ſoin & leur adminiſtroient les Sacremens; qu'ils alloient d'un village à l'autre & s'introduiſoient dans les maiſons, ſous prétexte de la Médecine qu'ils exerçoient, & des petits remedes qu'ils diſtribuoient, mais qu'avec tout cela leur induſtrie n'avoit encore rien produit en faveur de la Religion. Que le plus grand bien qu'ils faiſoient étoit de baptiſer les enfans des Siamois, qu'ils trouvoient expoſés dans les campagnes; ces peuples, qui ſont fort pauvres, ayant coutume d'en expoſer un grand nombre; & que c'étoit au baptême des enfans que ſe réduiſoit tout le fruit que les Miſſions produiſoient dans ce Pays.

Dans la converſation que le Comte *De Fourbin* eut avec le P. *De la Chaiſe*, Confeſſeur du Roi, qui parla du deſſein que le Roi de Siam avoit de retenir des Jéſuites dans ſes Etats, en leur bâtiſſant à Louvo un College & un Obſervatoire, le Comte lui dit que M. *Conſtance*, qui vouloit à toute force avoir la protection du Roi de France, promettoit au-delà de ce qu'il pouvoit tenir; que l'Obſervatoire & le College ſe bâtiroient peut-être pendant la vie du Roi de Siam, que les Jéſuites y ſeroient nourris & entretenus, mais que ce Prince venant à mourir, on ſeroit obligé en France de chercher des fonds pour l'entretien des Miſſionnaires, y ayant peu d'apparence qu'un nouveau Roi voulût y contribuer.

Le P. *De la Chaiſe* l'ayant écouté, lui dit, vous n'êtes pas d'accord avec le P. *Tachard*; à quoi le Comte répondit, qu'il ignoroit ce que le P. *Tachard* avoit dit, & les motifs qui l'avoient fait parler; mais que ſon amitié pour M. *Conſtance*, qui pour arriver à ſes fins n'avoit rien oublié pour le ſéduire, pouvoit bien l'avoir aveuglé, & enſuite le rendre ſuſpect: que pendant le peu de tems qu'il avoit reſté à Siam avec M. *De Chaumont*, il avoit ſu s'attirer toute la confiance du Miniſtre, à qui il avoit même ſervi de Secretaire François en de certaines occaſions, & qu'il avoit vu lui-même des Brevets écrits de la main de ce Pere, & ſignés par *Monſeigneur*, & plus bas *Tachard*. A ce mot, le P. *De La Chaiſe*, malgré toute ſa gravité, ne put s'empêcher de ſourire (*a*).

Cette Relation peu favorable de l'état de la Miſſion de Siam avant la Révolution, ne prend pas un tour plus avantageux par ce que l'on nous en apprend dans la ſuite. *Des Challes*, Ecrivain d'un des vaiſſeaux qui allerent en 1690 à Pondicheri, où il apprit toutes les circonſtances de la derniere Révolution, rapporte (*) que l'on y perſécutoit toujours les Chretiens, & que les Miſſionnaires en particulier étoient tous les jours expoſés à de cruels tourmens. Il ajoute que les Jéſuites étoient les ſeuls qu'on épargnât, & que leur fine politique y avoit ſi bien réuſſi, que bien loin d'é-

(*a*) Mém. *de Fourbin*, p. m. 249, 250.

(*) Dans le *Journal d'un Voyage fait aux Indes Orientales, &c.* qui a paru ſans le nom de l'Auteur, en trois Volumes in 12. à Rouen en 1721.

d'éprouver aucune vexation, le nouveau Roi leur avoit donné de l'argent pour ſortir du Royaume. *Le Regne de Pitracha.*

Le Général *Martin*, Gouverneur de Pondicheri, cenſura leur conduite très-vivement, dans un entretien qu'il eut avec notre Auteur, & il dit que s'il étoit vrai que ces Peres n'eurent aucune part aux tourmens des autres Chretiens, il étoit encore plus vrai que perſonne ne ſe reſſentit des riches préſens que l'Uſurpateur leur fit; qu'il n'étoit pas moins vrai que ni les Officiers, ni les ſoldats François qui ſe trouverent réduits à la derniere miſere, ne tirerent de ces Peres aucun ſecours, quoiqu'ils fuſſent dans un beſoin des plus preſſans, étant preſque tous morts faute d'aſſiſtance, que ces Peres étoient en état & à portée de leur donner. *Inhumanité des Jéſuites.*

Que tous leurs Chretiens, ſans en excepter un ſeul, avoient abandonné la Religion dès que la Perſécution avoit commencé; preuve du peu d'inſtruction que les Jéſuites leur avoient donnée; que M. *Des Farges*, ſes fils, & tous les Officiers le leur avoient ſoutenu à ſa table, & qu'il n'y avoit que les Siamois, inſtruits par Meſſieurs des Miſſions étrangeres, qui conſervoient & profeſſoient en ſecret le Chriſtianiſme; que ce que les Jéſuites entendoient le mieux, étoit la ſcience du Monde & le Commerce, dont ils ont tiré par l'alembic la quinteſſence, & qu'ils ſavent employer à leur profit.

Le Général les accuſoit auſſi d'avoir fait mettre à terre les deux Mandarins Siamois à *Ballaſor*; ils auroient dû, diſoit-il, les amener à Pondicheri; mais ils ont mieux aimé que l'on crût que les Hollandois, qui avec les Anglois tranſportent leurs marchandiſes en Europe, étoient plus de leurs amis, & mieux en état de les ſervir & de les protéger que les François, afin d'achever par-là de ruiner la réputation de la France, à laquelle l'abandon de Me. *Conſtance* & de ſon fils, l'infame & lâche reddition de Bancok (*), la ſortie forcée de Merghi & du Royaume de Siam après la mort tragique du Roi, & celle de M. *Conſtance*, que les François ſeuls auroient pu ſauver (†), avoient déja porté une terrible atteinte: que les Miſſionnaires, avec le P. *Tachard* (‡) & d'autres Jéſuites reſtoient à Pondicheri, mais qu'il ne ſavoit pas quelles affaires ils y avoient; qu'ils en agiſſoient avec tant de complaiſance les uns pour les autres, que qui ne les connoîtroit point, les prendroit pour les meilleurs amis du monde; mais que peut-être ils ourdiſſoient quelque nouvelle trame pour ſe faire de la peine en Europe, où il auroit ſouhaitté de tout ſon cœur qu'ils fuſſent demeurés (*a*). *Ils deshonorent la France.*

Ce que le Général *Martin* dit de la haine qui regne entre les Jéſuites & les autres Ordres de l'Egliſe Romaine, eſt trop bien connu, pour que l'on puiſ- *Etat de la Miſſion.*

(*a*) Journ. d'un Voy. aux Ind. T. II. p. 168, 169. III. p. 141, 171-175.

(*) *Des Challes* eſt du même ſentiment. Il dit que le Général *Des Farges* étoit en état de défendre Bancok contre toutes les forces de *Pitracha*. Mais aſſurer une choſe ce n'eſt pas la prouver, & perſonne n'a entrepris de réfuter ce que M. *Des Farges* a dit ſur ce ſujet.

(†) Cette cenſure eſt trop ſévere; car il ne paroit pas qu'il fût au pouvoir des François de ſauver quelqu'une de ces perſonnes.

(‡) Le P. *Thomas*, Supérieur des Capucins, dit en termes exprès dans ſa *Lettre apologétique*, que les Jéſuites ne contribuerent pas peu à la ruine de la Miſſion de Siam. Il eſt vrai que les Capucins ſont leurs ennemis.

Le Regne de Pitracha.

puiſſe en douter; mais ſi la différence qu'il met entre les Proſélytes d'un parti & ceux de l'autre eſt réelle, & ſi ceux des Capucins ſont mieux inſtruits & plus conſtans que ceux des Jéſuites, c'eſt ce que nous n'entreprendrons pas de décider, les Auteurs, qui ont parlé depuis de la Miſſion de Siam, n'ayant fait aucune diſtinction à cet égard. Suivant le Capitaine *Hamilton* elle étoit ſur un très-petit pied en 1720. Il rapporte que les François avoient alors un Evêque & une Egliſe, avec un Séminaire pour l'éducation des nouveaux Convertis, ſitué un peu au-deſſus de la ville de Siam, de l'autre côté de la Riviere, mais qu'ils faiſoient fort peu de proſélytes, à moins que le Grain ne fût cher; qu'alors quelques-uns des plus pauvres ſe faiſoient baptiſer, pour avoir part aux charités de l'Egliſe; mais que quand l'abondance revient, ils jettent-là leur chapelet & leur Saint de cuivre, & abandonnent le Chriſtianiſme. En cette année-là le nombre des Chretiens à Siam & dans les environs ne paſſoit pas ſoixante-dix, & c'étoient, dit notre Auteur, les miſérables les plus débauchés, les plus pareſſeux, & les plus adonnés au larcin, qu'il y eût dans tout le Royaume (*a*).

Nous terminons ici l'Hiſtoire de cette grande Révolution, de ſes cauſes & de ſes ſuites; outre qu'elle forme un morceau fort curieux dans l'Hiſtoire, qui peut avoir ſon utilité, elle remplit auſſi le regne du Prince qui en fut l'auteur. Comme nous avons fort peu d'autres Mémoires ſur ſon ſujet, nous ajouterons encore quelques remarques ſur le Royaume de Siam, tirées du Comte *De Fourbin*, qui eſt non ſeulement plus ſincere que le plus grand nombre de ceux qui ont publié des Relations de Siam, mais qui a eu auſſi de meilleures occaſions de s'inſtruire des choſes dont il parle; ce qui doit faire rechercher tout ce qui vient de la plume d'un homme de ce caractere.

Le Pays de Siam eſt déſert.

Un jour, qu'il s'entretenoit avec M. *Ceberet*, un des Envoyés de France, qui s'étoit rendu par terre de Louvo à Merghi, où il s'embarqua ſur le même vaiſſeau que le Comte (*), celui-ci lui dit que ce qu'il avoit vu étoit la plus belle partie du Royaume de Siam; que tout ce Royaume, qui eſt fort grand, n'eſt gueres qu'un vaſte déſert; qu'à meſure qu'on avance dans les terres, on n'y trouve plus que des forêts & des bêtes ſauvages: que tout le Peuple habite ſur le bord de la Riviere, parceque les terres, qui y ſont inondées ſix mois de l'année, y produiſent preſque ſans culture une grande quantité de Riz, qui fait toute la richeſſe du Pays; ainſi en remontant depuis la Barre juſqu'à Louvo, on voit, & par rapport aux peuples, & par rapport à leurs villes, & par rapport aux denrées qu'ils recueillent, tout ce qui peut mériter quelque attention dans ce Royaume.

Pauvreté du Peuple.

Quand *Louis XIV.* lui demanda ſi le Royaume de Siam étoit riche? le Comte lui répondit que le Pays ne produit rien & ne conſume rien. Pour expliquer ce paradoxe, il ajouta que perſonne dans tout le Royaume ne poſſede aucuns biens-fonds, ce qui fait que la plus grande partie du Pays demeure en friche; que le peuple y eſt ſi ſobre, auſſi bien que pauvre, qu'un particulier

(*a*) *Hamilton*, Vol. II. p. 165.

(*) Le vaiſſeau ſur lequel *Fourbin* partit de Siam, après avoir été à Maſulipatan, retourna à Merghi, ſur la côte occidentale de Siam, pour prendre des vivres.

lier qui peut gagner quinze ou vingt francs par an a au-delà de tout ce qui lui eſt néceſſaire pour ſon entretien; que le peuple ne ſe nourrit que de quelques fruits & de riz, qui eſt abondant chez eux; que perſonne n'oſeroit manger rien de ce qui a eu vie, de crainte de manger ſon pere, ou quelqu'un de ſes parens. *Le Regne de Pitracha.*

Qu'il n'y a parmi eux ni Nobleſſe ni Condition, naiſſant tous Eſclaves du Roi, pour lequel ils ſont obligés de travailler une partie de l'année, à moins qu'il ne lui plaiſe de les en diſpenſer, en les élevant à la Dignité de Mandarin: que cette Dignité, qui les tire de la pouſſiere, ne les met pas à couvert de la diſgrace du Prince, dans laquelle ils tombent fort facilement, & qui eſt toujours ſuivie de châtimens rigoureux: que le Barcalon lui-même, qui eſt le premier Miniſtre, y eſt auſſi expoſé que les autres; qu'il ne ſe ſoutient dans un poſte ſi périlleux, qu'en rampant devant ſon Maître, comme le dernier du peuple; que s'il lui arrive de tomber en diſgrace, le traitement le plus doux qu'il puiſſe attendre, c'eſt d'être renvoyé à la charrue, après avoir été très-ſévérement châtié; enfin que lorſqu'un Mandarin a eu l'adreſſe de ramaſſer quelque petite ſomme, il n'a rien de mieux à faire que de la tenir cachée, ſans quoi le Prince la lui feroit enlever (*a*). *Eſclavage.*

Pour faire voir encore l'extrême différence qu'il y avoit entre la France & Siam, il rapporte que le Mandarin, qui avoit été Ambaſſadeur en France, & qui étoit du nombre de ceux qui accompagnerent M. *Ceberet* à Merghi, courut à lui (au Comte) dès qu'il l'apperçut, & lui dit qu'il avoit grand ſujet de vouloir retourner dans ſon Pays; & enſuite faiſant de grands éloges de la Cour, il ajouta en mauvais François, *la France grand bon, Siam petit bon.* *Remarque d'un Mandarin.*

M. *Ceberet* ayant ſouhaitté quelques éclairciſſemens ſur la maniere dont le Roi de Siam ſe gouverne dans ſon Palais, M. *De Fourbin* lui dit qu'il n'étoit pas aiſé de le ſatisfaire ſur cet article; que ceux du dehors, quelque diſtingués qu'ils puiſſent être, n'entrent jamais dans cette partie du Palais que le Roi habite, & ceux qui y ſont une fois entrés n'en ſortent plus. Que tout s'y traite dans un grand ſecret; que non ſeulement chacun y a ſon emploi marqué, mais encore chacun a ſon quartier ſeparé, hors duquel il ne lui eſt jamais permis de ſortir. Ceux qui ſervent dans une chambre, ignorent ce qui ſe paſſe dans les autres: tous les appartemens ont leurs Officiers particuliers, ſucceſſivement juſqu'à celui du Roi, qui paſſe preſque toute ſa vie renfermé; faiſant conſiſter une partie de ſa grandeur à ne ſe montrer que rarement. Quand il a à parler à ſes Miniſtres, à ceux même qui ſont le plus en faveur, il ſe montre par une fenêtre élevée de terre à peu près de la hauteur d'une toiſe, d'où il les écoute, & il diſparoît après leur avoir briévement expliqué ſes volontés. *Vie retirée du Roi.*

Par rapport à l'intéret du Roi de France & du Commerce, M. *De Fourbin* obſerve que le principal revenu du Roi de Siam conſiſte dans le commerce qu'il fait preſque tout entier dans ſon Royaume, où l'on ne trouve que du riz, de l'arek, un peu d'étain, quelques éléphans qu'on vend, & quel- *Son Revenu.*

(*a*) *Fourbin*, T. I. p. m. 241-244.

Le Regne de Pitracha.

quelques peaux de bêtes fauves dont le Pays eſt rempli ; que les Siamois n'ont chez eux aucune ſorte de manufacture, ſi ce n'eſt de quelques mouſſelines, dont les Mandarins ſeuls ont le droit de ſe faire comme une eſpece de chemiſette, qu'ils mettent dans les jours de cérémonie.

Commerce peu conſidérable.

Que le Royaume, qui forme preſque une Péninſule, pouvoit être un entrepôt fort commode pour faciliter le Commerce de la Chine & du Japon, étant frontiere de deux Mers qui ouvrent la communication avec pluſieurs Pays, tant à l'Orient qu'à l'Occident ; que les marchandiſes de ces Pays ſont tranſportées toutes les années à Siam, qui eſt comme une eſpece de Foire où les Siamois ſont quelque profit en débitant leurs denrées ; mais que le Royaume ne produiſant rien, il ne pouvoit ſervir que d'entrepôt ; que par conſéquent l'établiſſement qu'on avoit commencé en y envoyant des troupes étoit abſolument inutile, celui que la Compagnie y avoit déja étant plus que ſuffiſant pour cet effet.

Enfin qu'à l'égard de la Forteresſe de Bancok, elle demeureroit entre les mains des François, tandis que le Roi de Siam & M. Conſtance vivroient ; mais que l'un des deux venant à manquer, les Siamois ſollicités par leur propre intérêt & par les ennemis de la France, ne manqueroient pas de chaſſer les François d'une place qui les rendoit maîtres du Royaume (*a*). L'événement avoit déja vérifié ces prédictions quand le Comte *De Fourbin* arriva en France, où l'on reçut peu après ſon retour les nouvelles de l'étrange Révolution arrivée à Siam dans le cours de la même année. Revenons à *Pitracha*.

Un Prêtre ſe ſoulève, eſt pris & puni.

A peine cet Uſurpateur fut-il en poſſeſſion du Trône, qu'il penſa en être précipité par un Prêtre du Pegu. Cet homme avoit été autrefois priſonnier à Juthia, & pendant ſa priſon il avoit ſi bien appris l'état de la Cour, qu'il ſe donna pour l'aîné des deux freres du Roi que *Pitracha* avoit fait mourir. On crut ſi facilement ce qu'il diſoit, qu'en peu de tems il ſe trouva à la tête de dix-mille hommes. Ayant eu avis que le fils du Roi (*Souracak*) devoit aller ſe divertir dans un certain endroit avec ſa Cour, il alla l'attendre au paſſage & ſe cacha dans un Bois, réſolu de le maſſacrer lui & ſa ſuite, & enſuite de ſurprendre la ville, & de ſe défaire du Roi & de toute ſa Maiſon. Mais ſon deſſein ne réuſſit pas ; car le Prince voyant tant de monde ſe douta de quelque mauvais deſſein, & leur laiſſant ſa vaiſſelle pour butin, il s'enfuit à la Cour. *Pitracha* raſſembla d'abord une armée de douze-mille hommes, & l'envoya au-devant du Prêtre, qui marchoit droit à la ville. Une oppoſition ſi peu attendue conſterna ſi fort cette miſérable populace ſans diſcipline, qu'ils ſe diſperſerent ſur le champ, & s'enfuirent avec tant de précipitation, qu'il n'y en eut pas plus de cent de tués & trois-cens faits priſonniers, qu'on empêcha de s'échapper en leur brûlant la plante des pieds. Quelques jours après on trouva le Prêtre couché ſous un arbre dans le Bois, n'ayant qu'un petit garçon avec lui. On le conduiſit d'abord à Juthia, & l'ayant enchaîné à un poteau, on l'expoſa à la riſée publique durant quelques jours, après quoi on lui fendit le ventre, & on donna ſes entrailles à manger aux chiens à ſes yeux (*b*).

Oa

(*a*) *Fourbin* l. c. p. 236, 237, 243, 248, 249. (*b*) *Kæmpfer* L. I. Ch 2.

Le Regne de Pitracha.

On ignore le reſte de ce qui ſe paſſa ſous le regne de *Pitracha*, & même le tems de ſa mort. Mais, à en juger par ce que l'on nous apprend de ſes deux ſucceſſeurs, il ne jouit pas long-tems des fruits de ſon uſurpation.

Succeſſeurs de Pitracha.

On dit qu'il eut pour ſucceſſeur ſon fils, ſans-doute *Souracak*, dont nous avons parlé; que ce Prince épouſa la veuve de ſon pere malgré elle, qu'il mourut en 1708 & laiſſa la couronne à *Chaou* ſon fils, qui voulut encore épouſer cette Princeſſe, mais qu'elle refuſa abſolument de condeſcendre à ſes deſirs; & que pour ſe dérober d'autant mieux à ſes pourſuites, elle ſe retira dans un Couvent, où elle mourut en 1715 (*a*). Nous ne trouvons plus rien touchant ce Prince & ſes ſucceſſeurs, ſinon qu'en 1717 le Roi de Siam attaqua le Royaume de Camboje avec une Armée de terre de cinquante-mille hommes, & une Flotte montée de vingt-mille, mais qu'il fut contraint de ſe retirer faute de vivres, après avoir perdu la moitié de ſes troupes (*b*).

CHAPITRE XIII.

Le Royaume de Camboje.

SECTION I.

Deſcription du Pays.

Section I. Deſcription du Pays de Camboje.

Camboje eſt un Pays fort peu connu des Européens, car quoique les Hollandois & les Anglois ayent eu occaſion de le voir d'une extrémité à l'autre, en remontant la Riviere, le long de laquelle ce Pays eſt principalement habité, peu d'entre eux ont penſé à perfectionner la Géographie, ou à ſatisfaire la curioſité de leurs compatriotes, en donnant quelque Relation paſſable. Les principaux, ou, pour mieux dire, les ſeuls Auteurs qui en ont parlé avec quelque détail, ſont *Gaſpar Da Cruz*, Dominicain Portugais, qui y alla en Miſſion vers l'an 1559; *Argenſola* dans ſon *Hiſtoire de la Conquête des Iſles Philippines* (*), écrite vers l'an 1592; *Henri Hagenaar*, qui alla aux Indes en 1631, & qui fut envoyé en qualité d'Ambaſſadeur au Roi de *Camboje* en 1637; l'Ambaſſade de *Henri van Wuſthof* en 1641, qui remonta la Riviere de Mecon, depuis la ville de *Camboje* juſqu'à *Winkjan*, en ce tems-là la Capitale de Laos; enfin le Capitaine *Alexandre Hamilton*, qui étoit à Camboje en 1720, & qui en dit quelque choſe dans ſa *Nouvelle Relation des Indes Orientales*, qui a paru en 1744. Ce ſont-là les principales ſources d'où nous avons tiré l'Hiſtoire de ce Pays, en y ajoutant les remarques que d'autres Auteurs nous ont fournies.

Auteurs qui en ont parlé.

Le

(*a*) Souver. du Monde, Vol. IV. p. 132. (*b*) *Hamilton* l. c. p. 181, 196.

(*) L'Auteur ſe trompe, *Barthelemi Leonard d'Argenſola* n'a point écrit l'Hiſtoire de la Conquête des *Iles Philippines*, mais celle des *Iles Moluques*, traduite en François & imprimée à Amſterdam en 1706. Rem. du Trad.

SECTION I. *Description du Pays de* Camboje.

Nom.

Le nom de *Camboje*, comme celui d'autres Pays, varie, & ſe trouve differemment orthagraphié (*) dans les Auteurs: mais cela ne vient pas tant, comme quelques-uns l'ont cru, de la difficulté qu'ont les Européens d'ajuſter leur orthographe à la prononciation Siamoiſe, que de la différence qui naît du plus ou moins de force que les differentes Nations de l'Europe donnent aux Lettres de l'Alphabet, & de ce que la plupart n'ont pas l'*j* conſonne, à la place duquel les unes employent l'*y*, d'autres *di* & *dj*, tandis que l'*J* dans le *Camboje* des François a le ſon du *zb* (†).

Bornes, & étendue.

Ce Pays eſt ſitué entre le neuvieme & ſeizieme degrés, trente minutes de Latitude, & entre les cent-dix-neuvieme, trente minutes & cent-vingt-ſixieme degrés de Longitude, à compter du Méridien de Paris: il eſt borné à l'Occident par Siam, au Nord par le Royaume de Lanjang & de Laos, à l'Orient par ceux de la Cochinchine & de Champa, & au Midi par les Golphes de Camboje & de Siam; ou, pour mieux dire, par le premier au Sud-Eſt, & par le ſecond au Sud-Ouëſt, & c'eſt de ce côté-là qu'eſt la plus grande étendue de côtes. Comme il s'étend ſept degrés trente minutes du Sud au Nord ſa plus grande longueur en ce ſens eſt de cinq-cens-vingt milles Angloiſes, & ſa plus grande largeur de l'Ouëſt à l'Eſt, qui comprend ſix degres trente minutes de Longitude, eſt d'environ trois-cens-quatre-vingt-dix-huit milles.

Forme extérieure.

Le Pays de Camboje forme comme une grande vallee qu'une grande Riviere traverſe, & qui eſt entre deux chaînes de montagnes, qui s'étendent du Nord-Ouëſt au Sud-Eſt, qui le ſéparent d'un côté du Royaume de Siam & de l'autre de ceux de la Cochinchine & de Champa, de ſorte qu'il reſſemble beaucoup à l'Egypte, avec cette différence que la vallée n'eſt pas auſſi longue que l'Egypte, mais qu'elle a plus de largeur.

Air.

L'air doit naturellement y être fort chaud, étant auſſi proche de la Ligne; & comme il n'eſt preſque habité que le long de la grande Riviere & de ſes branches, on y eſt expoſé à l'incommodité ordinaire des Pays couverts de Bois & mal peuplés, d'etre accablé de moſquites, qui ſont fort à charge à ceux qui navigent (*a*).

Terroir.

C'eſt cependant une des Contrées les plus fertiles des Indes (*b*): le Pays produit du froment, du riz, des legumes, du beurre, de l'huile, & d'autres denrées en ſi grande abondance, que les Eſpagnols, les Perſans, les Arabes & les Arméniens y viennent s'en pourvoir pour les tranſporter ailleurs. On y trouve auſſi pluſieurs ſortes de fruits, & des drogues, comme de l'opium, du camphre, du ſandal. Le ſucre y eſt fort bon, & on y prépare parfaitement l'Indigo.

Pierres précieuſes.

On trouve dans le Royaume de Camboje le *Calamba* & autres bois de ſen-

(*a*) *Hagenaar* dans le Recueil des Voyages pour l'établ. de la Compagnie T. IX. p. m. 434 Rouen 1725.

(*b*) *D'Argenſola* Hiſt. de la Conq. des Moluq. T. II p. 33.

(*) Comme *Camboge*, *Camboya*, *Cambodia* ou *Cambodja* &c.

(†) L'Auteur fait ici une remarque que nous ſupprimons, parcequ'elle eſt fauſſe: il prétend que les François ne ſe ſervent point de l'J conſonne, & il ſe trompe ſur le ſon du mot François *Camboje*, qui ſe prononce comme *Camboge*. REM. DU TRAD.

ſenteur (*), quantité de pierres précieuſes, comme des améthiſtes, des hiacinthes, des rubis, des topaſes, des chryſolites, des yeux de chat ou agates; outre des pierres de lait & des pierres de ſang, & une eſpece de criſtal extrêmement tranſparent, qu'on trouve dans les montagnes (*a*). SECTION I. *Deſcription du Pays de* Camboje.

On y a la ſoie crue & les dents d'éléphant a un prix fort raiſonnable; on paye le *Pekul* (†) de la ſoie cent-vingt Rixdales; & les plus grandes dents d'éléphant cinquante ou cinquante Rixdales chacune. *Camboje* fournit auſſi de l'or de vingt-un carats. La viande & le poiſſon y ſont à grand marché, & on peut en acheter ſans la permiſſion du Roi. *Hamilton* acheta un jeune bœuf, qui peſoit quatre à cinq-cens livres, pour un Ecu d'Eſpagne, le riz à huit ſols le *Pekul;* mais la volaille y eſt aſſez rare, parceque le Pays étant preſque entierement couvert de Bois, les poulets, quand ils deviennent grands, vont dans les Bois, & y reſtent. Il y a auſſi dans les Bois quantité d'éléphans & de tigres, outre un grand nombre de buffles & de cerfs (‡); & tout le monde a la liberté de les prendre ou de les tuer (*b*). *Marchandiſes.*

La Côte de Camboje ſe reconnoît à pluſieurs marques, & entre autres à la quantité d'arbres & de bois entiers. Quoiqu'elle ait environ cent-quarante lieues d'étendue, il n'y a pas plus de cinq ou ſix ports, propres à recevoir des vaiſſeaux; au moins les Européens n'en ont-ils pas découvert davantage. Le premier eſt *Cupang-ſoap*, ſur le Sud-Ouëſt de la Côte, vers Siam, où l'on trouve des dents d'éléphant, de la laque, & la gomme qu'on appelle *Camboje*, du nom du Pays; mais on n'y peut trafiquer qu'avec une permiſſion de la Cour. *Ports.*

On trouve enſuite *Ponteamas* ou *Pontiamo*, où il s'eſt fait un commerce conſidérable pendant longtems; parcequ'on y a la commodité d'une Riviere profonde, quoique pas large, qui dans la ſaiſon pluvieuſe des mouſſons du Sud-Ouëſt communique avec la Riviere de *Banſac* ou de *Camboje*. Cette commodité y avoit attiré le commerce étranger, préférablement à la Capitale, qui eſt à près de cent lieues en remontant la Riviere, dont le courant rend la navigation ſi longue & ſi pénible, que peu de vaiſſeaux ſe donnent la peine d'y aller. Le commerce de *Ponteamas* s'étoit donc fort accru, & fut très-floriſſant juſqu'à l'an 1717, que la Flotte Siamoiſe ruina cette place (*c*), comme nous le rapporterons ci-deſſous. Ponteamas.

Il y a peut-être d'autres ports ſur la côte de Camboje, mais nous n'avons connoiſſance que de ces deux-là (§). Du côté du Sud-Ouëſt, ſur-tout vers Siam, il y a une infinité de petites Iſles; les plus grandes & les plus con- *Iſles ſur la Côte.*

(*a*) D'*Argenſola* Hiſt. de la Conq. des Molnq. T. II. p. 35.

(*b*) *Hamilton* ubi ſup. p. 198.

(*c*) *Idem*, p. 195.

(*) Du Bois de Sapan, de Sandal, d'Aigle, de la Laque, du Vernis, & pluſieurs ſortes de Drogues pour la Médecine. *Hamilton*, Vol. II. p. 107.

(†) Le *Pekul* eſt le poids d'environ cent-quarante Livres.

(‡) D'*Argenſola* ajoute des Lions, des Sangliers & autres Bêtes farouches, qu'on voit dans la plupart de ces quartiers de l'Aſie.

(§) Il eſt parlé dans le Journal de *Hagenaar* d'un lieu nommé *Cinckechanes*, mais il ne dit point ſi c'eſt un Port ou une Iſle. Il y a pluſieurs autres pareilles inexactitudes dans ce Journal.

SECTION I. *Description du Pays de Camboje.*

connues pour la navigation ſont à une grande diſtance de la côte; mais elle ſont déſertes, parceque les *Saliters*, ou Pirates qui infeſtent ces côtes, enlevent aux habitans ce qu'ils gagnent par leur travail & leur induſtrie. Il y en a une à trois lieues environ à l'Oüeſt de *Ponteamas*, qu'on appelle *Quadrol*, qui a tout ce qu'il faut pour y faire un établiſſement: elle a à-peu-près trois lieues de long ſur une de large, & on y trouve du bois & de l'eau en abondance. Le terrein eſt aſſez élevé, la terre eſt noire & graſſe, excepté du côté du Levant, qui fait face à *Ponteamas*; & là il y a pluſieurs belles bayes ſablonneuſes, qui forment de bons ports dans la ſaiſons des pluies & des vents.

Pulo Panjang & Ubi.

A environ ſept lieues à l'Oüeſt-Sud-Oüeſt de la Riviere de *Ponteamas*, & à dix-huit à l'Oüeſt de la côte la plus voiſine, ſe voit *Pulo Panjang*, qui conſiſte dans un amas de huit Iles, qui forment un fort bon port. A vingt-deux lieues au Sud-Eſt de-là, & à huit lieues droit au Sud de la pointe de Camboje eſt *Pulo Ubi*, qui eſt dans la route de tous les vaiſſeaux qui font voile du Golphe de Siam ou du Midi vers la Riviere de Camboje. Cette Iſle a environ ſept ou huit lieues de tour, le terrein eſt fort élevé, rempli de Bois, qui fourniſſent de fort bons mâts pour les vaiſſeaux (*a*). Du côté du Nord il y aſſez d'eau pour jetter l'ancre, mais le meilleur ancrage eſt du côté du Levant, auprès d'une petite baye.

Pulo Condor.

La derniere Iſle remarquable de la côte de Camboje eſt *Pulo Condor*, à quarante lieues environ à l'Orient de *Pulo Ubi*, & à vingt au Midi de la Riviere de *Banfac* (*). Elle fait partie de pluſieurs petites Iſles, & c'eſt la ſeule qui ſoit habitée. Il y a un bon ancrage au Nord, & du côté du Sud il y a une autre Iſle, qui s'étend du Nord-Oüeſt au Sud-Oüeſt, qui a environ trois milles de long & un mille de large; elle eſt ſituée de maniere, qu'il ſe forme entre les deux Iſles un port fort commode; on y entre du côté du Nord, où il y a près d'un mille d'une Iſle à l'autre; au Midi du port les deux Iles ſe ſerrent, enſorte qu'il ne reſte qu'un petit paſſage pour les barques & les canots (*b*).

L'Iſle de *Pulo Condor* s'étend avec un grand contour du Nord-Eſt au Sud-Eſt, & forme une grande baye du côté du Sud-Eſt. Elle n'a que trois lieues en longueur ſur une & demie de largeur (†): il y deux bon ports (‡), paralleles l'un à l'autre, & ſitués tous deux du Nord-Oüeſt au Sud-Eſt. Les

(*a*) *Hamilton* ubi ſup. p. 204, 206.

(*b*) *Dampier* Voy. T. II. p. 78 & ſuiv. *English Pilot*, p. 65.

(*) Le Capitaine *Hamilton* dit qu'elle eſt environ à quinze lieues au midi du bras occidental de la Riviere de Camboje. *New Account of the Eaſt Indies*, Vol. II. p. 204.

(†) Le P. *Gaubil* en allant à la Chine en 1722 trouva que la Latitude de *Pulo Condor* étoit de 8° 34′ 14″, & il comptoit qu'elle étoit d'un degré plus à l'Eſt que *Batavia*, & par conſéquent à 105 degrés de Longitude, ſelon les Tables de *De la Hire*, mais ſeulement à 99° 24′ 45″ ſuivant celles de *Harris*. Voy. *Soucier* Obſ. Aſtron. p. 112.

(‡) *Hamilton* dit qu'il y a deux ports ou ancrages à *Pulo Condor*, mais qui ne ſont bons ni l'un ni l'autre. L'un à la pointe qui eſt au Nord-Eſt, pour les mouſſons du Sud-Oüeſt; l'autre du côté de l'Oüeſt, où l'on eſt à couvert des vents de Nord; mais comme le fond du dernier eſt plein de roches, il ne vaut rien pour les ancres ni pour les cables.

Les habitans l'appellent *Conon*, & quelques François l'Iſle *d'Orléans*. Quand il fait beau on la découvre de ſeize lieues. Section I.

Deſcription du Pays de Camboje.

La Mer abonde en Poiſſon, & ſur-tout en grandes Tortues de fort bon goût, dont les écailles & l'huile fourniſſent aux habitans dequoi faire un très-bon commerce ſur le continent. Il y a un Poiſſon qui reſſemble aux Anchois, dont ils font une eſpece de ſaumure, que les Cochinchinois mêlent avec leur riz. Il y a peu d'Oiſeaux; les plus remarquables ſont des Eperviers, qui font une guerre continuelle aux poiſſons, & un autre oiſeau auſſi gros qu'une becaſſe, qui eſt d'un beau verd, avec une raye blanche au bout de la queue; il a la chair griſe, & elle eſt délicieuſe. La volaille y eſt abondante.

Poiſſons & Oiſeaux.

Il y a un prodigieux nombre de Singes, & cinq ſortes de Lézards; les uns ſont ſemblables à ceux de France, les autres ſont de la figure des Serpens ordinaires. Les uns ont des ailes & ſont de la groſſeur & de la couleur des Lézards; ils ont ſous le menton un ſac blanc en forme de cœur, qui s'enfle & s'affaiſſe par la reſpiration. D'autres Lézards ſont couverts d'écailles & hideux à voir, & ce qu'il y a de pis c'eſt que leur morſure eſt mortelle. Ils ſe cachent le ſoir dans des creux d'arbres, & font un cri ſi fort que l'on croiroit que c'eſt celui de quelque gros oiſeau; on les appelle *Coca*, du mot que ces animaux paroiſſent exprimer par leur cri. Les Lézards de la cinquieme eſpece ont auſſi des écailles, ils ont des mains & des pieds de la grandeur de ceux d'un garçon de quinze ans, armés de griffes; leur queue eſt triangulaire, ils ont ſept ou huit pieds de long, & l'on dit qu'ils ſont bons à manger (*).

Singes & Lézards.

On voit à *Pulo Condore* des Ecureuils volans, des Rats qui ont des oreilles comme celles des hommes, des Loirs auſſi grands que des oiſeaux, des Papillons avec des trompes. Les Serpens & les Inſectes de toutes les eſpeces y ſont en quantité, & incommodent beaucoup. Il y a pluſieurs ſortes de Bêtes ſauvages dans l'Iſle qui eſt au Sud-Ouëſt du port (*a*).

Ecureuils volans.

Cette Iſle, de même que la petite, eſt couverte d'arbres toujours verds, qui ſont en général larges, hauts, droits & d'un bois dur. L'Aréka, le Mango, l'Ebénier de toutes les ſortes, & l'Arbre à lait y ſont communs, de même que le Bambou, le Rattan, & le Muſcadier ſauvage. Il y a un arbriſſeau qui porte des grappes ſauvages, ou plutôt une ſorte de groſeilles. Pluſieurs de ces arbres ſont odoriférans, & donnent de la gomme, dont il y en a une eſpece qui reſſemble au Benjouin. L'Arbre qui fournit l'huile, que *Dampier* appelle Goudron, y eſt fort commun; il eſt gros & dur, les feuilles & l'écorce reſſemblent à celles du Châtaignier. Voici comment on en tire le ſuc ou l'huile. A trois ou quatre pieds de terre on fait un trou dans l'arbre, d'un pied de haut, d'un pied & demi de large, & d'un demi pied de profondeur: on y applique le feu, & peu de tems après l'huile commence à couler: elle eſt d'abord brune, elle devient enſuite blanche, & enfin rougeâtre: elle a alors la conſiſtance du beurre, & une odeur

Arbres.

(*a*) *Dampier* l. c. p. 82, 83. *Gaubil* ap. *Soucict* Obſerv. Aſtron. p. 107.

(*) Ce ſont peut-être les *Guanos* dont parle *Dampier*, T. II. p. 82.

SECTION I. *Description du Pays de* Camboje.

odeur fort douce. On en peut tirer toute l'année, mais le meilleur tems pour la tirer ſont les mois de Septembre, de Janvier & de Février. Les habitans trempent dans cette huile des écorces d'arbres, dont ils font des torches, qui éclairent fort bien. Cet arbre, de même que pluſieurs autres, eſt très-propre pour des mâts, des vergues, des planches & autres uſages des vaiſſeaux (*); les autres fourniſſent du bois pour toutes ſortes d'ouvrages.

Arbres Fruitiers.

Il y a beaucoup d'Arbres fruitiers, mais la plupart ſauvages, des Amandiers, des Neffliers, une eſpece de Cormiers & autres; les fruits ſont beaux à la vue, mais inſipides, & peut-être dangereux. On y trouve cependant des noix dans une grande enveloppe rouge, qui ont le goût de châtaignes étant roties.

Les Cotonniers, les Papayers, les Citronniers, & les Tamarins ſont en petit nombre. Tous les Palmiers, les Aloës, les Lataniers & les Bananiers ſont ſauvages. On y trouve auſſi le *Squolante*, le Capillaire & l'Ananas, outre un grand nombre de belles plantes & de belles fleurs, qui méritent l'attention des Botaniſtes (*a*). Ce détail des productions naturelles de *Pulo Condor* peut en quelque façon ſervir pour l'Hiſtoire Naturelle de Camboje, ſur laquelle nos Auteurs ne nous fourniſſent que peu de choſe; car quoique cette Iſle ſoit à préſent ſujette à la Cochinchine, elle doit proprement être conſidérée comme faiſant partie du Pays ſur les côtes duquel elle eſt ſituée.

Le Village.

Il y a un ſeul Village dans l'Iſle, & c'eſt auſſi le ſeul endroit habité. Il eſt au fonds de la grande baye entre pluſieurs petites Rivieres dans une plaine. Les maiſons ſont proprement des cabanes. On voit dans un endroit du village pluſieurs Oratoires, qu'on appelle *Than*, qui ſont en demi cercle avec un grand arbre au milieu, ſur lequel il mettent une banniere les jours de fête. C'eſt dans ce lieu, nommé *Tour*, c'eſt-à-dire Seigneur, qu'ils honorent les ames de leurs Héros, de leurs Princes, & de leurs Lettrés; chacun a auſſi un Oratoire dans ſa hute, où il honore ſes ancêtres. Au Nord-Eſt il y a un Temple, qui eſt le lieu de la réſidence d'un Prétre. Vers la partie du village au Sud-Eſt entre deux petites Rivieres il y a un Magazin, une Boulangerie, & les fondemens d'un Fort (†) bâti par les Anglois (*b*).

Le Port.

Le Port, qui eſt entre les deux Iſles, eſt fort bon; les vaiſſeaux y ſont à couvert des vents par les montagnes qui l'entourent de tous côtés, mais dans la ſaiſon pluvieuſe le lieu eſt fort desagréable. Les François, qui commencerent un établiſſement à l'Eſt de ce Port en 1721, y ſouffrirent beaucoup. La plaine où le village eſt ſitué forme une eſpece de demi cercle, dont le demi diametre a environ trois quarts de mille: elle eſt fort ma-

(*a*) *Gaubil* & *Dampier* ubi ſup. (*b*) Les mêmes.

(*) *Dampier* remarque qu'il y a des arbres qui produiſent une eſpece de Muſcades ſauvages, mais qui n'ont ni l'odeur ni le goût des véritables: des Mangotiers ſauvages, dont le fruit eſt fort bon; l'Arbre à grappe, qui a le corps droit; le fruit vient par pelottons, & tout autour du corps de l'arbre, comme le Durion & le Cacao.

(†) Suivant un plan exact de *Pulo Condor*, que le P. *Soucier* a mis au devant du Voyage du P. *Gaubil*, le village eſt à plus de deux milles de la baye; il faut donc que le Capitaine *Hamilton* ſe trompe, en donnant à entendre, s'il ne le dit en termes exprès, *Vol.* II. p. 206. que le Fort Anglois étoit à côté du port.

marécageuſe, & le ſol eſt ſablonneux; s'il étoit cultivé il ne laiſſeroit pas cependant de fournir dequoi nourrir les hommes & les bêtes; mais les habitans n'ont ni volaille, ni beſtiaux, ni riz, ni légumes, ni herbages. A la réſerve de cette plaine tout le reſte de l'Iſle n'eſt que rochers, précipices & montagnes eſcarpées, couvertes à-la-vérité de beaux arbres, mais entrecoupées de mille torrens rapides, & remplies d'inſectes & de ſerpens, ſans aucuns fruits, ni fleurs, ou autres végétaux utiles; tout cela réuni fait de *Pulo Condor*, ſur-tout dans la ſaiſon des pluies, c'eſt-à-dire environ pendant deux tiers de l'année, un des plus méchans endroits qu'il y ait au Monde. Il y a quelques ruiſſeaux de fort bonne eau, mais ceux du village tariſſent au mois de Mars & d'Avril; alors les habitans ſont obligés de boire de l'eau de puits, qui n'eſt pas des meilleures.

Section I. *Deſcription du Pays de Camboje.*

Les Habitans de l'Iſle ne ſont que de pauvres pêcheurs, qui n'ont proprement point d'habitation fixe, mais qui vont & viennent ſelon que leurs petites affaires le demandent. Quelquefois il y en a deux, trois ou quatre-cens, en d'autre tems l'Iſle eſt preſque déſerte. C'eſt ce qui fait qu'on ne trouve preſque aucunes des néceſſités de la vie à *Pulo Condor*, où l'on relegue quelquefois les Chretiens de la Cochinchine. Les habitans ont adopté la Langue, la Religion & les Coutumes des Cochinchinois. Ils ont de longs cheveux noirs, croient la Métempſychoſe, & entendent les Caracteres Chinois, quoiqu'ils parlent une Langue différente; parceque ces caracteres expriment l'image même des objets, & non les ſons, comme font les nôtres. Les Anglois étoient maîtres de cette ville avant qu'ils fuſſent exterminés par les Malaies & par les habitans (*a*), ce qui arriva de la maniere ſuivante.

Habitans.

Lorſqu'en 1702 on retira le Comptoir Anglois, qui étoit à *Chuſan* ou *Chew-ſan* ſur la côte de la Chine, M. *Allan Ketchpole*, Directeur des affaires de la Compagnie Angloiſe des Indes Orientales, choiſit *Pulo Condor*, pour y établir une Colonie; quoique cette Iſle, dit notre Auteur, ne fourniſſe que du bois, de l'eau & du poiſſon, il engagea quelques Macaſſars en qualité de ſoldats, en promettant de leur donner leur congé au bout de trois ans, s'ils le ſouhaittoient. Au bout de ce terme, M. *Ketchpole* ne laiſſa pas de les retenir contre la parole donnée, & cependant il leur confia la garde de ſa perſonne & celle de la garniſon. Ces déſeſpérés, qui obſervent très-fidélement les Traités avec ceux qui en font autant, mais qui en cas de contravention ſont vindicatifs & cruels, profiterent du tems de la nuit, lorſque les Anglois du Fort étoient au lit, pour les maſſacrer tous.

Etabliſſement des Anglois.

Le bruit que firent quelques-uns de ceux qui s'éveillerent, ayant mis l'allarme parmi ceux qui logeoient hors du Fort, ils s'enfuirent vers le bord de la mer; à peine avoient-ils démarré dans une barque, qu'ils trouverent heureuſement équippée de voiles & de rames, que les Macaſſars (*) arriverent. Après avoir fait à force de voiles & de rames plus de cent

Ils ſont maſſacrés.

(*a*) *Gaubil* ibid.

(*) *Hamilton* dit ces *ſcélérats ſanguinaires*, ſans conſidéret le tort qu'on leur avoit fait, & que ce qu'ils firent n'étoit que pour s'affranchir de l'eſclavage où la perfidie de *Ketchpole* les avoit réduits; circonſtance qui rend leur action non ſeulement excuſable, mais juſte & légitime.

SECTION I. *Description du Pays de* Camboje.

cent lieues, souffrant beaucoup de la faim, de la soif & de la fatigue, ils aborderent à un lieu dès Etats du Roi de Johor, où on les traita fort humainement (*). „ Puisque l'on jugeoit à propos d'établir un Comptoir „ sur cette côte, *dit Hamilton*, je suis étonné qu'on choisisse ces Isles plu- „ tôt que celle de *Quadrole*, dont on a parlé plus haut (*a*)".

La Riviere de Mecon.

Passons de *Pulo Condor* à la Riviere de Camboje, dont le bras occidental est à quinze ou vingt lieues au Nord de cette Isle, comme on l'a remarqué. Quelques Auteurs appellent cette Riviere *Menon* ou *Menan*, mais plus proprement *Mecon*, ou *Menam-con*, comme portent quelques Cartes, quoiqu'on lui donne communément le nom de Riviere de Camboje ou de Laos. Les Cambojens l'estiment le plus grand Fleuve de toute l'Inde: pendant l'Eté il s'enfle si fort qu'il déborde de toutes parts & inonde toute la campagne, comme fait le Nil en Egypte (*b*).

Ses Branches peu connues.

Ce Fleuve est si peu connu des Européens, & ils ont donné tant de noms différens à ses branches, qu'il n'est pas facile d'en faire la description. En traversant le Royaume de Camboje du Nord-Ouëst au Sud-Est, il paroît se partager en divers endroits. Le plus considérable de ses bras est celui qui s'en sépare à trente-six milles environ au-dessous de *Lowek*, la Capitale, à deux-cens-cinquante-milles de la mer, & qui pendant long-tems a son cours parallele au sien; quelques-uns l'appellent *Matsiam* & *Onbequame*, & d'autres le Canal Occidental. A environ quinze milles de son embouchure il se partage en deux ou trois bras, dont le plus occidental s'appelle *Bassak* ou *Bansak*. Le principal, qui au dessous de la premiere separation, se nomme la Riviere du *Japon*, se partage aussi en deux branches à sept milles environ de son embouchure; les deux principaux canaux ont communication ensemble par plusieurs canaux de traverse, & se déchargent dans la mer par deux embouchures différentes, qui sont à environ trente milles l'une de l'autre.

Sa Source & son Cours.

Voyons ce que disent de cette Riviere ceux qui l'ont remontée jusqu'à la Capitale. *Da Cruz* en parle comme s'il l'avoit remontée plus haut: il dit, sur le rapport des Laos, qu'elle a son origine dans la Chine, & qu'après avoir traversé leur Pays du Nord au Sud elle entre dans le Pays de Camboje à un lieu nommé *Chudurmuch* (†); elle reçoit aussi une grande Riviere, qui vient d'un grand Lac (‡) sur les frontieres les plus éloignées de Camboje du côté de Siam, & passant par *Loech* ou *Lowek*, la Capitale du Pays, elle se joint au *Mecon* trente-six milles plus bas à l'endroit qu'on a dit.

(*a*) *Hamilton* l. c. p. 206. (*b*) *D'Argensola*, Hist. des Moluq. T. II. p. 35.

(*) Le Docteur *Pound*, & M. *Salomon Lloyd*, ancien ami de l'Auteur, étoient du nombre de ceux qui se sauverent.

(†) Nous ne pouvons décider si le *ch* dans ce mot doit se prononcer à l'Angloise, ou comme en Latin; *D'Argensola* appelle ce lieu *Cèordamaco*, ce qui nous feroit pencher pour le dernier. Il ne peut être sur les frontieres de Camboje, étant au Midi de la Capitale.

(‡) Notre Auteur dit qu'il est si grand, que quand on est au milieu on ne voit point terre. *Hagenaar* dit qu'il y a quantité de Criques, de Rivieres, d'Eaux courantes & dormantes, qui viennent d'un grand Lac, ou Mer intérieure, qui en jette tant, que la Riviere de Camboje & ses différentes branches ne les peuvent souvent contenir.

dit. C'eſt-là qu'elle décharge la plus grande partie de ſes eaux dans le *Mecon*, & le reſte va par un autre canal ſe jetter dans la mer, ſur-tout dans le tems des torrens de l'Hiver, cauſés par les pluies en d'autres Pays ſeptentrionaux, car il ne pleut pas alors dans celui de Camboje. A l'endroit où ſe fait la jonction, la Rivière de Laos s'appelle *Siſtor*, & elle ſe précipite avec tant de violence dans celle de *Locch*, qu'elle la force de rebrouſſer chemin avec un cours rapide, & elle continue à remonter depuis le mois de Juillet juſqu'à celui de Septembre. Pendant tout ce tems-là le Pays eſt inondé, & les habitans vont d'un lieu à l'autre en bateau. C'eſt à cauſe de ces inondations qu'ils conſtruiſent leur maiſon ſur des pilotis, qui ſont pluſieurs pieds au-deſſus de terre (*a*).

Section I. *Deſcription du Pays de Camboje.*

En effet on voit quelquefois, au mois d'Août, que la Riviere s'enfle en peu de jours de huit, neuf & juſqu'à douze pieds, & qu'elle inonde les terres des deux côtés; ainſi on peut la remonter encore au mois de Juin, mais difficilement au mois de Juillet, & il n'eſt pas poſſible de la remonter au mois d'Août (*b*). Pour faire connoître cette Riviere autant qu'il nous eſt poſſible, nous ajouterons ici ce qu'en dit dans ſon Journal *Hagenaar*, qui en 1637 la remonta juſqu'à la Capitale de Camboje.

Il entra dans le bras nommé *Baſſak*, qu'il appelle une petite Riviere, avec ſes deux vaiſſeaux (*), & en trois ou quatre jours (†) ils paſſerent dans la Riviere de *Matſiam*, dont l'entrée eſt etroite, & ſur les deux bords de laquelle il y a de beaux arbres. Le même jour, 16 de Mai, à la faveur du flot & du vent ils dépaſſerent quelques petites Iſles, & ils virent l'embouchure de la Riviere de *Sommeding*, où un Vaiſſeau Hollandois avoit paſſé l'année précédente. Pendant qu'on étoit-là à l'ancre pour étaler la marée, leurs vaiſſeaux furent couverts d'une ſi prodigieuſe quantité de moſquites, qu'à peine les chandelles pouvoient-elles demeurer allumées. Le lendemain ils toucherent ſur un banc, & eurent de la peine à s'en tirer, ne trouvant par-tout que quatre ou cinq braſſes d'eau. Le 18 ils manœuvrerent vers le rivage, qui étoit à ſtribord, où il y eut plus de facilité à touer, & de ſureté à naviger. Sur le midi ils ſe trouverent à l'entrée du pas le plus étroit de la Riviere, ils allongerent leurs vergues de peur qu'elles ne s'embarraſſaſſent dans les arbres. Il vint alors une ondée de pluie avec un grand vent, qui les fit entrer dans le pas, où ils ſe firent nager par les chaloupes, & enſuite ils firent porter une groſſe canne dans les arbres, pour ſe faire touer comme par une ancre. Le 20 ils continuerent leur route de la même façon; ils toucherent deux fois à marée baſſe, mais ils ſe releverent par le flot, & ils furent vingt fois embarraſſés dans les arbres

Route de Hagenaar.

(*a*) *Da Cruz*, ap. *Purchas* Pilgrim. Vol. III. p. 169.

(*b*) *Hagenaar* ap. Voy. pour l'établiſſ. de la Comp. T. IX. p. m. 464.

(*) L'Anglois dit quatre vaiſſeaux, mais il ſe trompe. *Hagenaar* avoit à-la-vérité quatre vaiſſeaux, mais deux ſe ſéparerent. V. p. 430. Rem du Trad.

(†) C'eſt ainſi que nous comptons, car le Journal eſt fort imparfait. [Ici le Journal eſt exact, car *Hagenaar* marque tout ce qui ſe paſſa jour par jour juſqu'à leur entrée dans le *Matſiam*. & il étoit aiſé de compter que depuis le 13 juſqu'au 16 il ſe paſſa trois ou quatre jours. Rem. du Trad.]

SECTION I. *Description du Pays de Camboje.*

bres (*a*), la largeur de la Riviere dans ces endroits-là n'étant que de deux ou trois fois la longueur d'un vaiſſeau, & les moſquites les incommoderent toujours beaucoup. Le 23 ils trouverent la Riviere un peu plus large; c'eſt en cet endroit-là qu'on commence à l'appeller la Riviere du Japon. Ils virent quantité de bâtimens, dont aucun ne voulut venir à leur bord; ils navigeoient tout le long du rivage; ils virent auſſi pluſieurs troupes de buffles qui y paiſſoient.

Riviere du Japon. Le 28 le vent ayant paſſé à l'Ouëſt, ils mirent à la voile & firent beaucoup de chemin; l'après-midi ils virent venir à bord un Mandarin avec l'Interprete du Roi, qui les féliciterent de la part de ce Prince ſur leur venue. Ils apporterent un préſent de dix grandes coupes vernies, avec leurs couvercles, remplies de fruits & d'autres choſes, ſuivant la coutume du Pays. Il y avoit auſſi des Noix de Cocos, des Ananas, des Cannes de ſucre, & deux pots d'Arak, qu'ils reçurent avec plaiſir, & ayant régalé celui qui les leur avoit préſentés & ſa compagnie, ils lui firent préſent d'une piece d'une petite étoffe de ſoie. Le 4 de Juin ils s'avancerent juſqu'à la pointe du quartier des Japonois. Le 7 deux *Nampras* vinrent viſiter *Hagenaar* de la part du Roi, & lui apporterent un préſent. Pendant tout ce tems-là ils avançoient ſi peu, que les Directeurs de la Loge Hollandoiſe crurent qu'on ne faiſoit pas aſſez d'efforts, mais ils connurent bientôt le contraire (*b*). Le 10 on ſe toua le long du rivage avec une extrême peine, juſqu'à la pointe de la Riviere du Japon. Le lendemain à la faveur d'une petite fraîcheur de l'Ouëſt on commença de ſe touer pour parer la pointe, où la Riviere de *Lau*, qui coule avec rapidité, & ſe diviſe en trois bras; on envoya pour ſonder, ſi l'on pourroit traverſer le long du rivage dans la Riviere de *Natſiam*, au Nord-Ouëſt, au-delà des bas-fonds. Cependant, comme il ſe leva un bon frais du Sud-Ouëſt, on fit ſervir toutes les voiles, & ayant ſurmonté les courans on dépaſſa les bancs & l'embouchure de la Riviere de *Matſiam*, & l'on gagna juſqu'au bourg de *Buomping*, où il y a une aſſez belle tour dorée. On eut alors les courans favorables, & l'on s'avança juſques dans le troiſieme coude, où l'on eut le vent contraire, ce qui obligea de jetter l'ancre. Ils continuerent à ſe faire nager au clair de la Lune, & enfin à la pointe du jour ils laiſſerent tomber l'ancre par le travers de la Loge de la Compagnie, ſur cinq braſſes. De-là *Hagenaar* navigea une lieue & demie, paſſant devant les quartiers des Japonois, des Portugais, des Chinois, des Cochinchinois & des Marchands de Camboje, & il débarqua pour ſe rendre au Palais du Roi (*c*). A l'égard de la Riviere en général, on remarque que ſon canal a trois braſſes de profondeur, fond de ſable ferme, mais la marée y monte & deſcend deux braſſes (*d*).

Riviere de Lau.

Bourg de Buonping.

Route de Van Wuſthof. Quatre ans après, les Hollandois envoyerent un Ambaſſadeur, nommé *Van Wuſthof*, de Camboje à la Cour de Laos, ce qui procure un Relation de cette Riviere plus haut. Mais le Journal de ce voyage que nous avons

(*a*) *Hagenaar* p. 432-435.
(*b*) *Ibid.* p. 436-438.
(*c*) *Ibid.* p. 438-440.
(*d*) *Ibid.* p. 463.

vons en main n'eſt ni fort détaillé ni fort exact (*). Ils s'embarquerent dans de petites pirogues, & mirent onze ſemaines à faire le voyage. En quelques endroits ils trouverent la Riviere fort large, en d'autres fort étroite & remplie de roches; ſouvent même ils etoient obligés de decharger leurs effets, & de les porter un bout de chemin ſur leurs épaules. Section I. *Deſcription du Pays de* Camboje.

Le rivage leur offroit, par intervalles, des bourgs & des villages aſſez bien bâtis à la façon du Pays. Les lieux les plus remarquables ſont *Loim*, *Gockelok*, *Looim*, *Simpon*, *Sombok*, *Sombabour*, *Baatſiong* petite ville à vingt-deux journées au-deſſus de la ville de Camboje, autrefois la réſidence de ſes Rois; *Nannoy*, où l'on trouve beaucoup d'or, à quelques journées des frontieres de Laos; *Baſſak*, *Okmum*, *Naeweim*, *Samfana*, *Beenmouk*, *Saymoun*, *Tapanom*, & *Losban*, petite ville de la dépendance du Roi de Camboje, qui y tient un Viceroi (†); *Huyſoun*, bourg renommé pour la beauté & la quantité de ſes étoffes de ſoie; *Meunkok* ville d'un aſſez grand commerce, où les Laos apportent toutes leurs marchandiſes.

Les Hollandois paſſerent par pluſieurs autres endroits moins conſidérables. On rencontre auſſi de fort hautes montagnes, & quelques iſles formées par la Riviere (‡). Ils arriverent à *Winkjan* (‡) Capitale de Laos, à deux-cens cinquante milles en remontant la Riviere (*a*). Mais il faut obſerver ici qu'on ne diſtingue point les Rivieres ſur leſquelles ils navigerent, car la Capitale de Camboje n'eſt point ſituée ſur la grande Riviere qui paſſe par le Royaume de Laos, mais ſur un bras de cette Riviere, qui comme on l'a dit plus haut, vient avec pluſieurs autres Rivieres d'un grand Lac; il faut donc que ce bras ait communication avec la grande Riviere.

Pirates Chinois dans la Riviere de Camboje.

En 1687, le Roi de Siam envoya les Capitaines *Howel* & *Williams*, tous deux Anglois, avec deux Frégates, contre quelques Pirates Chinois, qui ſe nichoient dans une iſle, qui eſt vers le haut de la Riviere de Camboje. Ces Pirates étoient de ces Chinois qui s'en étoient fuis dans leurs vaiſſeaux, lorſque les Tartares conquirent la Chine, & s'étant mis à pirater ils ruinoient le commerce des Siamois dans ces mers-là. Les Capitaines Anglois trouverent la Riviere de Camboje fort large, ſur-tout à ſon embouchure, profonde & navigeable pour de fort grands vaiſſeaux juſqu'à ſoixante ou ſoixante-dix lieues vers le haut, & ils conjecturerent que ſa profondeur & ſa largeur pouvoient bien s'étendre encore plus avant. La Riviere prend en général ſon cours du Nord au Sud; le terrein eſt bas de chaque côté, & elle forme de grandes criques & des branches, il y avoit même dans quelques endroits des iſles aſſez conſidérables. Ils prirent leur

(*a*) Hiſt. Gén. des Voy. T. XII. p. 287.

(*) Dans l'*Hiſtoire Générale des Voyages*, T. XII. p. 287. Edit. de la Haye, il eſt tiré du Recueil Hollandois de *Valentin*, en trois volumes in folio.

(†) On ne voit point par ce Journal en quel endroit les Royaumes de Camboje & de Laos confinent enſemble, ni quelle eſt la derniere ville de l'un & la premiere de l'autre.

(‡) Ils les nomment *Saxenhom*.

(‡) D'autres nomment la Capitale de Laos *Lanjang* ou *Lanchang*; ſavoir ſi c'eſt la même que *Winkjan*, ou ſi c'eſt une ville différente, c'eſt ce qui paroît incertain.

SECTION I. *Deſcription du Pays de Camboje.*

leur route par la branche qui leur parut la plus ſpacieuſe, avec le flux de la marée, & ils trouvoient par-tout la Riviere ſi large, qu'ils avoient aſſez de place pour louvoyer, lorſque les détours les expoſoient à recevoir un vent contraire, Eſt ou Sud-Eſt. Ces détours de la Riviere à l'Eſt ou à l'Ouëſt étoient aſſez rares, du moins ne les obligeoient-ils pas à faire route contre le vent de mer, qu'ils avoient preſque toujours en poupe, & avec tant de force qu'ils pouvoient aller contre le reflux de la marée; mais la nuit, lorſque les vents de terre venoient, ils jettoient l'ancre, & demeuroient ainſi juſqu'au lendemain à dix ou onze heures, que les briſes de mer ſe levoient d'ordinaire, ce qui leur fournit le moyen de continuer leur route (*a*).

Les Anglois les en délogent.

Auſſitôt qu'ils furent vers l'iſle que les pirates habitoient, ils commencerent d'abord à tirer ſur eux, & ayant débarqué leurs gens ils les mirent en déroute, brûlerent leurs maiſons & leurs retranchemens, & en firent pluſieurs priſonniers. Lorſque ces Chinois s'enfuirent de leur Pays, ayant rencontré la Riviere de Camboje, ils ſe hazarderent d'y entrer, & de ſe fixer dans l'iſle dont nous avons parlé. Ils y bâtirent une ville, & la fortifierent tout autour avec une ſorte de paliſſade, faite de gros arbres, arrangés de ſuite de l'épaiſſeur de trois ou quatre de ces arbres, & de preſque autant de hauteur. Comme le Pays d'alentour étoit fort bon, & qu'ils étoient fournis de toutes ſortes d'inſtrumens propres à l'Agriculture, ils auroient pu vivre là fort à leur aiſe, ſans ſe ſervir des armes. Après que les deux Capitaines Anglois eurent fait leur expédition, ils ſe mirent en devoir de s'en retourner; mais la mouſſon du Sud-Ouëſt ayant déja commencé, ils ne purent d'abord ſe rendre à Siam, de ſorte qu'ils allerent à Macao dans la Chine; & pour gagner les bonnes graces des Tartares, ils livrerent leurs priſonniers au Gouverneur, qui les accueillit fort bien, & enſuite ils furent reçus à Siam avec de grands applaudiſſemens (*b*).

Un Voyageur de ces derniers tems nous apprend que l'entrée occidentale (*) de la Riviere de Camboje eſt fort profonde, l'endroit qui l'eſt le moins ayant quatre braſſes à l'entrée, & en dedans en quelques endroits juſqu'à vingt; que l'entrée ſeptentrionale, à dix lieues de la premiere, eſt plus large, mais beaucoup moins profonde, & peu fréquentée; qu'au deſſus de la Capitale on ſe ſert de petits bâtimens à rames, dont il y en a grand nombre (*c*).

Deſcription de la Capitale.

Toutes les villes de Camboje, connues aux Européens, ont déja été nommées, & on en a dit ce que l'on en ſait, il ne reſte que la Capitale. On lui donne communément le nom du Pays, mais elle a ſon nom particulier, qui ſe trouve différemment écrit. *Da Cruz* l'appelle *Loech*, l'Auteur du Voyage de *Van Wuſtbof* la nomme *Eauwek*, peut-être eſt-ce une fau-

(*a*) *Dampier* Voy. T. III. p. m. 129, 130.
(*b*) *Ibid.* l. c. p. 130, 131.
(*c*) *Hamilton*, Vol. II. p. 204, 206.

(*) Il dit qu'on l'appelle communément *Bocca de Carangera*, nom que les Portugais ſans-doute ont donné à l'embouchure du canal de Baſſak.

faute d'impreſſion pour *Lauwek* (*). Cette ville eſt ſituée ſur un bras de la grande Riviere (†) trente-ſix milles au-deſſus de *Chudermuc*, où elle entre dans cette Riviere (*a*). Elle eſt à cinquante ou ſoixante lieues de *Pouteamas*, à cent de la barre de la grande Riviere (‡), & à quarante des frontieres de Laos (*b*). Elle eſt dans une ſituation fort agréable, toutes les maiſons ſont contigues, & le long d'une digue (‡). Le Palais du Roi, qui eſt d'une ſtructure fort ſimple, reſſemble à un enclos, il eſt entouré d'une cloiſon de bois de ſix pieds de haut. Il y a beaucoup de canons de la Chine, & environ vingt-quatre pieces ſauvées de deux vaiſſeaux Hollandois qui avoient fait naufrage ſur la côte. Ils ſont plantés autour de la cloiſon, avec tout ce qui eſt néceſſaire pour les ſervir, le tout en fort bon ordre. On y voit auſſi les écuries des éléphans, où il faut monter par trois ou quatre marches; en 1637 il y avoit quinze ou ſeize grands éléphans, dont chacun avoit ſon écurie particuliere. L'intérieur du Palais, quoique bâti de bois, éclatte d'or & d'argent, & tout y eſt d'une propreté charmante. Le ſecond ornement de la ville eſt un Temple d'une ſtructure particuliere, & dont les Hollandois admirerent extremement l'art & la beauté. Il eſt ſoutenu par des piliers de bois verniſſé (§), avec des reliefs dorés. Le pavé même en eſt précieux, & on le conſerve par des nattes & des tapis magnifiques. Il y avoit dans ce Temple trois grandes ſtatues dorées & cinq plus petites (**). Lorſqu'un des principaux Prêtres eſt mort, on lui éleve un monument de brique, qui eſt quarré par le bas, & qui en montant s'arrondit & enfin ſe termine en poire, ayant vingt ou vingt-cinq pieds de haut. D'ailleurs il eſt doré & poli aſſez groſſiérement (*c*).

SECTION I. *Deſcription du Pays de Camboje.* — *Le Palais du Roi.*

SEC-

(*a*) *Da Cruz*, ap. *Purchas* Vol. III. p. 169.
(*b*) *Hamilton*, ubi ſup. p. 197, 206.
(*c*) *Hagenaar* l. c. p. 464, 465. Hiſt. Gén. des Voyag T. XII. p. 288.

(*) Dans les Cartes de MM. *De L'Iſle* & *D'Anville*, il y a *Levek*, ce qui ne reſſemble gueres à aucun des noms marqués dans le texte.

(†) La Relation de l'Ambaſſade de *Wantoy* la place ſur le *Mecon* même; mais tout eſt ſi confus dans cette Relation, qu'on ne ſait comment déterminer rien de ce qui concerne la Ville ou la Riviere.

(‡) Dans le Journal de *Hagenaar*, p. 463, on dit qu'elle eſt à ſoixante lieues de Hollande de la mer.

(‡) Suivant le plan qu'on en trouve dans l'*Hiſt. Gén. des Voyages*, elle eſt environnée d'un double rang d'arbres, avec des allées entre deux, au lieu de murailles & de fortifications; elle doit offrir un beau coup d'œil, quand on la voit de quelqu'une des hauteurs des environs.

(§) C'eſt ainſi que porte la Relation de *Hagenaar*, mais celle de *Wuſthof*, dit noir.

(**) L'Anglois porte, *il y a dans le Temple un tombeau de brique, en forme de pyramide tout doré, outre cinq grandes Statues, & cinq petites, du côté méridional du Temple; c'étoit peut-être le tombeau d'un de leurs principaux Prêtres; car quand quelqu'un d'eux eſt mort* &c. L'Auteur ne cite que *Hagenaar* & *Wuſthof*, & ni l'un ni l'autre ne parlent de ce tombeau dans le Temple, & *Hagenaar*, le ſeul qui parle des Statues, n'en met que *trois* grandes. Rem. du Trad.

SECTION II.

Habitans du Pays, Religion, Gouvernement &c.

SECTION II. *Habitans du Pays de* Camboje &c.

Habitans.

LA Ville eſt habitée, outre les Naturels du Pays, par des Japonois, des Portugais, des Cochinchinois & des Malais, dont les uns y ſont établis, & les autres n'y reſtent que le tems néceſſaire pour faire leur commerce, s'y rendant par une des mouſſons & s'en retournant par l'autre (*a*). Les Japonois y étoient au nombre de ſoixante-dix ou quatre-vingt familles (*b*). Des *Topaſſes*, ou Portugais Indiens, il y en a environ deux-cens, qui ont des femmes du Pays; quelques-uns occupent de fort bons poſtes dans l'Etat, & font grande figure à la maniere du Pays. Mais ils n'ont point de Prêtres, & il n'y en a point qui veuillent ſe riſquer à venir parmi eux: en 1710 un pauvre Capucin y alla pour officier; voyant qu'un de ſes principaux Paroiſſiens, qui avoit deux femmes, refuſoit d'en congédier une malgré ſes remontrances, il l'excommunia, & le Portugais pour le payer lui caſſa la tête. Depuis ce tems-là ils ont écrit à Siam & à Macao pour avoir des Prêtres, mais il paroît qu'il n'y en a point qui veuillent y aller.

Le Roi de Camboje donne penſion à tous les Portugais, mais comme ces penſions ſont trop petites pour les faire ſubſiſter, ils vont dans les Bois à la chaſſe des éléphans pour en avoir les dents qu'ils vendent aux Etrangers. La maniere dont ils les tuent eſt fort ſinguliere. Ils préparent un morceau de fer en forme de canon, y font une pointe à un bout, & le font entrer dans l'écorce d'un arbre, qui eſt un poiſon très-violent. Quelque tems après ils tirent ce fer, & s'approchant de l'animal, le lui tirent dans le corps; l'éléphant ſe ſentant bleſſé prend la fuite, mais avant qu'il ſoit hors de vue il tombe mort. Ils tuent des bœufs & des buffles de la même maniere, pour en avoir la langue. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'eſt que ce ſuc empoiſonné a la vertu de conſerver la vie, comme de l'ôter; car ſi pendant qu'ils ſont dans les Bois il leur arrive d'avoir faim ou ſoif, ils en expriment quelques gouttes ſur une feuille d'arbre, & ſe trouvent d'abord fortifiés en léchant cette feuille; mais ſi l'on a quelque ouverture à la peau, & que ce jus entre dans la chair, il eſt mortel & ſans remede (*c*).

Le Pays de Camboje eſt fertile, mais mal peuplé (*d*). Les naturels ont le teint d'un brun clair, ils ſont bien faits, ont les cheveux longs, & peu de barbe. Les femmes ſont fort belles, mais nullement modeſtes, ce que l'Auteur n'appuye cependant ni de raiſons ni d'exemples. Les hommes portent un habillement qui reſſemble à nos robes de chambre, mais ils n'ont rien ſur la tête ni aux pieds. Les femmes ont une jupe qui leur vient juſqu'au deſſous de la cheville du pied, & une eſpece de chemiſe qui leur ſerre le corps & les bras. Les uns & les autres accommodent leurs cheveux.

Les

(*a*) *Hagenaar* & Hiſt. Gén. des Voyag. ubi ſup. (*b*) *Ibid.* p. 468.

(*c*) *Hamilton* l. c. p. 198.
(*d*) *Hiſt. Gén.* &c. l. c.

Les Cambojens ne ſont pas eux-mêmes grand commerce par mer, mais les Etrangers viennent chez eux ſe pourvoir des productions du Pays, & ſur-tout de vivres, qui y ſont abondans & à bon marché, comme on l'a déja dit. Les principales marchandiſes que le Pays fournit ſont de l'or, de la ſoie crue, de l'ivoire, des bois de ſenteur, & ſur-tout des drogues. La *Cochinchine* fournit auſſi en grande quantité les mêmes choſes, & on les apporte à Camboje pour les débiter (*a*). On fait à Camboje pluſieurs ſortes de toiles de cotton très-fines, & qui, dit l'Auteur, ſont auſſi belles & auſſi bien faites que les toiles de Hollande les plus eſtimées. Ils ont auſſi quelques tapiſſeries, qui ne ſont pas ſi belles que celles qui viennent de Perſe, ils en ont d'autres qu'ils appellent *Bencales*, aſſez ſemblables à celles qu'on tiroit autrefois d'Ecoſſe. Ils n'ignorent pas la plupart des manieres de mettre la ſoie en œuvre, ſoit pour en faire des étoffes, ou des ouvrages à l'aiguille, de la tapiſſerie, & la broderie pour les ſieges des femmes les plus conſidérables & pour les litieres à l'Indienne (*b*).

SECTION II. *Habitans du Pays de Camboje &c.*

Commerce & Manufactures.

Dans le tems que *Hagenaar* étoit à Camboje les Portugais de Malacca y portoient des toiles, & y chargeoient du Benjouin, de la Laque, de la Cire, du Riz, des Baſſins de cuivre, des Poëles de fer de la Chine. Il étoit d'opinion que ſi les Hollandois pouvoient faire retirer les Portugais, il ſe feroit un bon commerce dans ce Pays-là, ſur-tout en Laque noire, fort recherchée, en peaux de cerf, de bœuf & de buffle, propres pour le Japon, & en benjoin, qu'on pourroit débiter en Perſe. Qu'on y pourroit porter des toiles des Indes de toutes les ſortes & du fil de cotton, ſur leſquelles il comptoit qu'on gagneroit depuis quarante juſqu'à ſoixante-dix pour cent. Cependant les Hollandois rencontrerent de grandes oppoſitions de la part des Portugais & d'autres obſtacles à leur établiſſement. Entre autres celui-ci, c'eſt que les Hollandois étant obligés de loger à l'extrémité du quartier des Japonois, les habitans ni les Malais, & encore moins les ruſés Chinois, n'oſoient y aller rien acheter de jour par la crainte de Japonois. Par cette raiſon l'Ambaſſadeur fit demander la permiſſion de bâtir une loge de l'autre côté de la Riviere; mais le Roi répondit que ſi le Général de Batavia l'avoit deſiré, il en auroit fait mention dans ſes Lettres.

Importance du Commerce.

Les Hollandois ont eu effectivement un Comptoir dans la Capitale de Camboje en divers tems, mais les trahiſons auxquelles ils ſe ſont vus expoſés de la part de ces Peuples, le leur ont fait abandonner. D'ailleurs la plupart des marchandiſes qu'on tire de Camboje & de Laos, peuvent ſe trouver dans les Etats voiſins, où ils ont encore des Comptoirs, principalement à Siam, dont le premier de ces Royaumes eſt aujourd'hui tributaire (*c*). Mais il ſemble qu'il doit y avoir eu de la faute de la part des Hollandois plutôt que de celle des Habitans, ſi ce qu'*Hamilton* rapporte eſt vrai, qu'ils ne veulent point ſouffrir que les Hollandois établiſſent des Comptoirs dans leurs Pays, dans le tems qu'ils ſouhaittent extrêmement de commercer avec les Anglois (*d*).

Les Hollandois abandonnent Camboje.

Pen-

(*a*) *Hamilton*, l. c. p. 197, 207.
(*b*) *D'Argenſola*, Hiſt. de la Conq. des Moluq. Tom. II. p. 33, 34.
(*c*) *Hagenaar* ubi ſup. p. 464, 469, 470. *Hiſt. Gen.* des Voy. T. XII. p. 288.
(*d*) *Hamilton* ubi ſup. p. 197.

SECTION II. *Habitans du Pays de* Camboje &c.

Pendant que le Capitaine Hamilton étoit à *Ponteamas*, un Officier qui ſavoit un peu de Portugais vint à ſon bord, & lui conſeilla de donner avis de ſon arrivée au Roi, & de lui demander la permiſſion de négocier avec ſes ſujets. Le Capitaine ne manqua pas de le faire, & au bout de douze jours il reçut réponſe avec la liberté qu'il demandoit, mais on lui demanda d'envoyer quelqu'un avec des montres de ſes marchandiſes, pour que le Roi & les Marchands les viſſent. On lui envoya auſſi deux Portugais pour ſervir d'interpretes; l'un pour demeurer à bord du vaiſſeau pendant ſon ſéjour, & l'autre pour accompagner ſon ſecond *Supercargo*, qu'il envoya à la Cour avec des marchandiſes, avec vingt-cinq hommes bien armés. Quand ils furent arrivés à la ville, on leur fournit des vivres en abondance, & pluſieurs perſonnes de qualité vinrent leur rendre viſite. Après avoir un peu attendu, le Supercargo revint avec une Lettre de compliment de la part du Roi pour le Capitaine en Portugais, & une pour le Gouverneur de *Bombay*, invitant les Anglois à s'établir dans ſon Pays, avec la permiſſion de bâtir des Loges ou des Forts dans toute l'étendue de ſes Etats, pour protéger le Commerce. Il ne voulut pas entrer en correſpondance avec les Anglois, ſans l'aveu du Roi de la Cochinchine, ſon Tuteur, qui conſentit enfin à leur accorder la liberté de négocier tant à Camboje que dans ſon propre Pays. Ce fut tout le fruit que le Capitaine *Hamilton* retira de ſa députation à la Cour; car les Siamois avoient tellement dévaſté le Pays par-tout où ils avoient paſſé, que les habitans n'avoient rien à troquer, diſant que dans un an ou deux ils ſeroient mieux fournis (*a*). Ce détail donne lieu de penſer que le commerce de Camboje eſt fort incertain, & qu'il n'eſt pas fort conſidérable.

On invite les Anglois.

Religion.

Suivant *Da Cruz* les Cambojens adorent pluſieurs différentes Divinités. Ils nomment un de ces Dieux *Probar Miſſur*, qui a fait, diſent-ils, le Ciel & la Terre. Il en a reçu le pouvoir d'un autre Dieu appellé *Pra Lacuſſar* avec la permiſſion d'un troiſieme nommé *Pra Iſſur*. Le Miſſionnaire rapporte, qu'ayant convaincu les Prêtres que *Probar Miſſur*, bien loin d'avoir créé le Monde, avoit été un mechant homme, ils promirent de ne plus l'adorer, lui ayant rendu juſqu'alors les honneurs divins conjointement avec *Pra Put Pra ſar Metri* (*b*). *Da Cruz* ne dit rien de plus de ce dernier Dieu; & il ſemble effectivement que tout ce récit croqué n'ait été fait, que pour dire ce qu'il avoit fait, & comment il ſe mit mal dans l'eſprit du Roi & dans celui des Prêtres, pour avoir parlé avec mepris de leurs Dieux. Cependant *Pra Put* eſt vraiſemblablement le *Puti Sat* des Siamois; c'eſt ce que paroît confirmer le Capitaine *Hamilton* (*c*), qui dit qu'on adore à Camboje les même Dieux qu'à Siam. Les Cambojens adorent le Dieu ſuprême ſous le nom de *Tipedah*, lui donnant *Prau Pumb* & *Prau Pout* (*) pour fils (*d*). On peut conjecturer par-là qu'ils croyent la Mé-

(*a*) *Hamilton*, p. 200.
(*b*) *Da Cruz*, ap. *Purchas* Vol. III. p. 166.
(*c*) *Hamilton* l. c. p. 203.
(*d*) *Idem* ibid.

(*) *Pra* ou *Prau Pout* eſt *Buddah*, comme on l'a remarqué ailleurs, & l'on ſuppoſe que

Métempſychoſe, comme le remarque d'*Argenſola*. On voit dans le Pays un grand nombre de Pagodes & de Pyramides, les unes bâties de bois, les autres de pierre, mais toutes bien dorées en dedans, de même que leurs Idoles (*a*). SECTION II. *Habitans du Pays de Camboje &c.*

Ils croyent qu'il y a vingt-ſept Cieux ou Demeures pour les ames, qui ſont les uns au-deſſus des autres. Les uns fourniſſent tous les plaiſirs des ſens, tels que ſont des mets délicieux, pluſieurs ſortes de liqueurs, & de belles femmes. C'eſt-là que vont toutes les créatures qui ont vie, hors-mi les Prêtres; on n'excepte pas même les mouches & les plus petits inſectes; car ayant des ames, diſent-ils, ils doivent vivre dans un autre Monde. Les Cieux qui ſuivent ſont réſervés pour leurs ſaints Prêtres, qui vivent dans les déſerts, dont la félicité conſiſte à être aſſis, & à jouir de vents rafraîchiſſans. Dans les Cieux qui ſont au-delà réſident les Dieux, qui ont des corps ronds comme des boules, & ceux qui y montent ont le privilege de prendre des corps ſemblables à ceux des Dieux. Y ayant tant de Cieux, il eſt bien juſte qu'il y ait auſſi pluſieurs Enfers; ils en comptent treize, qui ſont de même les uns au-deſſus des autres, & les méchans ſont condamnés à entrer dans les plus élevés ou les plus bas, à proportion que les péchés qu'ils ont commis ont été plus ou moins grands. *Vie à venir.*

Il y a parmi le Clergé une eſpece de Hiérarchie, qui comprend cinq ordres d'Eccléſiaſtiques. Ceux du premier en rang s'appellent *Maſſancrabes*, ils ſont au-deſſus de tous les autres, & ont même le pas ſur le Roi. En ſecond lieu il y a les *Naſſendeches*, qui ſont comme nos Evêques, & ſont de niveau avec le Roi. Viennent enſuite les *Mitires* ou Prêtres, qui ſont aſſis au-deſſous du Roi. Il y a encore deux ordres inférieurs, nommés *Chaynizes* & *Sazes*. *Leur Clergé.*

Le nombre des Eccléſiaſtiques eſt ſi grand, que *Da Cruz* croyoit qu'ils faiſoient bien le tiers de tous les habitans de Camboje. Il dit qu'ils ſont orgueilleux & vains au ſuprême degré; & cela n'eſt pas ſurprenant, s'il eſt vrai, ainſi qu'il l'aſſure, que le peuple les adore comme des Dieux; & que les Prêtres d'un ordre inférieur honorent leurs Supérieurs de la même façon (*b*). *Il eſt fort nombreux.*

Suivant *Hagenaar* ils tiennent le premier rang dans l'Etat, ſont aſſis devant les *Ockinas*, qui ſont les Seigneurs de la Cour, & tout proche du Roi à qui ils parlent fort familierement (*c*). Cependant ſi l'on en croit *Hamilton*, les Prêtres ne ſont pas fort reſpectés, parcequ'ils ſont généralement de la lie du peuple, & qu'ils ſubſiſtent d'offrandes volontaires (*d*). Ils ont cependant un grand avantage ſur tous les Naturels, qui ſont tous eſclaves, au-lieu que les Prêtres ne le ſont point (*e*). Ils ſe raſent la barbe, la tête *Leur autorité & leurs claſſes.*

(*a*) Hiſt. Gén. des Voyag. T. XII. p. 291.
(*b*) *Da Cruz* l. c. p. 166.
(*c*) *Hagenaar* ubi ſup. p. 466.
(*d*) *Hamilton* l. c. p. 203.
(*e*) *Da Cruz*, ubi ſup.

que c'eſt le même que *Fo* ou le Dieu du Tibet, avec lequel le nom de *Tipedab* a quelque rapport pour le ſon, ſans que nous prétendions décider qu'il en ait quant à la ſignification.

SECTION II. *Habitans du Pays de* Camboje &c.

tête & les ſourcils, comme les Talapoins de Siam, mais ils n'ont pas la liberté de ſe marier comme ceux de Laos. Leur pouvoir s'étend même ſur les affaires civiles. Ils ont un Chef particulier, qui porte le titre de *Rajah Pourſon* ou de Roi des Prêtres. Ce Chef fait ſa réſidence à *Sompra-pour*, ſur les frontieres de Laos; il a ſous ſes ordres un *Tevinia*, & quelques Officiers ſubalternes, avec leſquels il décide de toutes les affaires particulieres de ſon diſtrict. Tous les bateaux qui arrivent à Sombrapour, ſont obligés de lui donner une déclaration de leur charge, qu'ils accompagnent toujours de quelques préſens (*a*).

Miſſion dans ce Pays.

Da Cruz appelle les Prêtres de Camboje *Brammans*, & dit que de ſon tems le Roi étoit *Bramman*, ou Prêtre, & c'eſt à cette relation que le Prince avoit avec eux, qu'il attribue le peu de ſuccès de ſa miſſion. Il rapporte qu'ils avoient tant de crédit ſur le peuple, que ſi, pendant qu'il prêchoit, quelqu'un d'eux paſſoit, & s'arrêtoit, en diſant, *cette doctrine eſt bonne mais la nôtre eſt meilleure*, c'en étoit aſſez pour diſperſer tous les auditeurs. Ce fut cette raiſon, & parceque le Roi ne marqua aucune inclination à favoriſer ſa Religion, qu'après avoir paſſé un an dans le Pays, il ne recueillit aucun fruit de ſes peines, ni ne vit pas le moindre encouragement pour des Miſſionnaires. Il faut cependant ajouter qu'il met les mœurs déréglées des Portugais au nombre des obſtacles qui rendirent ſes travaux inſtructueux (*b*).

Gouvernement. Les Nobles.

Il y a deux ordres d'Officiers-d'Etat, qu'on peut appeller les Nobles ou les Grands du Royaume. Les premiers s'appellent *Oknias* ou *Okinas*; c'eſt à eux qu'on donne le gouvernement des places, des villes & des bourgs, & ils compoſent en meme tems le Conſeil du Roi. C'eſt devant eux qu'on plaide les procès, dont ils font rapport au Roi, & ce qu'il décide eſt exécuté ſans qu'aucune des Parties oſe s'en plaindre (*c*). On reconnoît les les *Oknias* à la boëte d'or pour le bétel, dans laquelle il y a deux ou trois autres boëtes du même métal, remplies de cardamome & d'autres parfums, dont ils ſe frottent les levres, & une autre avec de la chaux & des ciſeaux pour préparer le pinang ou bétel. Ils tiennent ces boëtes à la main, ou les font porter devant eux. Les Officiers du ſecond ordre, qu'on appelle *Tonimas* ou *Tonimnes*, ne peuvent avoir que des boëtes d'argent. Ils ſont derriere les *Oknias* ou Conſeillers, qui ſont aſſis en demi cercle autour du Roi, dans les occaſions de cérémonie. Le principal *Oknia* fait les propoſitions au Prince, mais il ſe garde bien de lui rien dire qui puiſſe lui déplaire (*d*). Il y a un troiſieme ordre de Nobles, appellés *Nampras*, mais ce n'eſt qu'un titre d'honneur (*e*); il eſt vrai qu'on les envoye ſouvent au devant des Ambaſſadeurs, & qu'on les employe en d'autres occaſions de cérémonie, & c'eſt à quoi il paroît que leur dignité ſe borne.

Marques d'honneur.

Quand le Roi veut honorer quelqu'un de ſes Favoris, ce qu'il ne fait pourtant jamais à moins de quelque gros préſent, il lui donne deux épées, qu'on

(*a*) Hiſt. Gén. des Voyag. l. c.
(*b*) *Da Cruz* l. c. p. 167.
(*c*) *Hagenaar*, ubi ſup., p. 469, 470. *Hiſt. Gén.* des Voyag. l. c. p. 290.
(*d*) *Hagenaar* ubi ſup. (*e*) *Ibid.* p. 467.

qu'on porte toujours devant lui en public, l'une eſt l'épée d'Etat, & l'autre l'épée de Juſtice. Notre Auteur, qui ſemble parler des *Oknias*, ajoute que quand il paſſe avec ces marques de grandeur, tout le monde eſt obligé de faire place, & de le ſaluer ſelon un certain formulaire; mais s'il arrive qu'il en rencontre un autre revêtu de la même Dignité, il faut en venir à la confrontation des Patentes, & le plus ancien doit être ſalué le premier. Dans tous les lieux où ils vont, ils adminiſtrent la Juſtice Civile & Criminelle. Ils ont auſſi le pouvoir d'impoſer des amendes, qui doivent ſe payer au Tréſor du Roi; mais dans les cauſes capitales leur ſentence eſt ſans appel, & l'exécution la ſuit de près (*a*). Il faut que les Loix ou les Sentences des Juges ſoient bien rigoureuſes, car nous trouvons l'exemple d'un homme condamné à mort pour avoir caſſé un verre (*), dont les Hollandois avoient obtenu la grace (*b*).

SECTION II. *Habitans du Pays de* Camboje &c.

Le Roi de Camboje eſt tellement deſpotique, qu'il eſt non ſeulement maître des terres; mais que quand ſes ſujets, ou pour mieux dire ſes eſclaves viennent à mourir, tous leurs biens ſont à lui, en ſorte que femme & enfans n'ont rien que ce qu'ils peuvent cacher, ou ſouſtraire. Cependant cela n'eſt pas aiſé, parceque les plus petits pouvant approcher du Roi, chacun eſt avide de recueillir des nouvelles, pour avoir un prétexte de lui parler, & par ce moyen il ne ſe paſſe preſque rien dont il ne ſoit informé (*c*). *Pouvoir deſpotique du Roi.*

Le Pays n'étant pas fort peuplé, on peut penſer que les forces du Roi ne doivent pas être conſidérables; ſuivant *Hagenaar*, il peut mettre vingt ou trente-mille hommes ſur pied (*d*). En ce cas-là ſa puiſſance doit avoir fort diminué depuis le tems de *Da Cruz*, qui dit que ce Prince pouvoit mettre cent-mille hommes en campagne (*e*). Il y a de l'apparence que les forces des Cambojens ont été fort épuiſées par les guerres civiles, & par les invaſions de leurs Voiſins, & ſur-tout par celles du Roi de Siam, qui a ſouvent rendu le Royaume de Camboje tributaire.

Nonobſtant cela le Roi de Camboje ne laiſſa pas d'affecter un air de grandeur, & d'être jaloux de ſon rang. Quand *Hagenaar* alla en 1637 en ambaſſade à Camboje, le Roi fut offenſé de ce que l'adreſſe des Lettres du Général de Batavia pour lui & pour ſon fils, qu'il avoit aſſocié au Trône, étoit mal miſe; la Lettre qui étoit pour l'un, portant les titres de l'autre; on fut encore mécontent de ce que les Lettres n'étoient pas écrites ſur du papier doré. Mais ce qui lui déplut le plus, c'eſt que les Hollandois ne lui accorderent pas ſur le champ quatre pieces de canon, qu'il demandoit. La maniere dont ils héſiterent ſur cet article, fut cauſe que l'Ambaſſadeur eſſuya bien des retardemens, & eut du deſagrément, juſques-là que dans une des audiences, le Roi ne lui fit aucune civilité quand il ſe retira. *Grandeur qu'il affecte.*

(*a*) *Hamilton* l. c.
(*b*) *Van Neck*, 2 Voy. ap. Rec. des Voy. pour l'étab. de la Comp. T. III, p. m. 282.
(*c*) *Da Cruz* ubi ſup.
(*d*) *Hagenaar*, p. 469.
(*e*) *Da Cruz*, l. c. p. 166.

(*) M. *Woolaſton* auroit pu citer cet exemple pour appuyer ſa theſe, que le rompre un verre eſt aller contre la vérité; ou peut être cet exemple lui en a-t-il donné l'idée.

SECTION II. retira. Cependant ils furent obligés de faire à la fin, ce que la prudence requéroit qu'ils fiſſent d'abord, & alors tout alla bien (*a*).

Habitans du Pays de Camboje &c.

Ambaſſade de Hagenaar.

Quand *Hagenaar* approcha de la Capitale avec ſes vaiſſeaux, le Roi lui envoya deux ou trois fois des *Nampras* avec des préſens, pour le ſaluer. Le 16 de Juin il débarqua avec une ſuite de vingt Mouſquetaires & de deux Trompettes. Il trouva ſur le bord de l'eau un grand éléphant qui n'avoit point de dents, & trois ou quatre charrettes. Les Lettres pour les deux Rois furent priſes par un *Nampra*, portées ſous un paraſol & miſes ſur l'éléphant. L'Ambaſſadeur monta dans la premiere charette, qui étoit un peu dorée; le premier Commis ou le Directeur dans la ſeconde, le *Tonimne*, qui accompagnoit *Hagenaar*, dans la troiſieme, & le Capitaine du vaiſſeau avec les préſens dans la quatrieme. Chaque charette étoit tirée par deux bœufs. Le reſte des gens ſuivit à pied.

Il va à la Cour.

Auſſitôt que l'Ambaſſadeur fut proche du Palais, il deſcendit, & fut conduit juſqu'auprès de la ſalle d'audience, où on lui apporta une grande chaiſe afin qu'il s'y repoſât, parcequ'il étoit fort indiſpoſé. La ſalle étoit remplie de peuple, il s'avança au milieu de deux rangs de *Tonimnes*, qui avoient leurs boëtes d'argent à la main, juſqu'aux deux rangs d'*Oknias* ou d'*Okinas*, qui tenoient leurs boëtes d'or. Quand il fut au milieu d'eux, il ſe courba & fit la révérence au Roi, qui parut dans le coin de la ſalle, appuyé ſur une baluſtrade de bois, à vingt ou vingt-cinq pas de lui; au-deſſous de la baluſtrade il y avoit deux chevaux qu'on nourriſſoit d'herbe. Il y avoit deux tapis de pied rouges, ſur leſquels on poſa les préſens, qui conſiſtoient en deux arquebuſes à croc, dix fuſils d'Eſpagne, deux piſtolets, deux lames de ſabre, & le reſte étoit en paquets (*b*).

Son Audience.

La Lettre du Général fut préſentée dans un morceau d'étoffe d'or de la Chine, ſur une coupe d'or, dans un baſſin de vernis. Elle contenoit beaucoup de vœux pour la proſpérité du regne du Roi, ce qui fut dit de bouche par un Interprete; enſuite elle fut lue tout haut en Malais, & auſſitôt traduite en Langue de Camboje. Comme le Roi vit l'Ambaſſadeur fort fatigué, il lui dit d'aller ſe repoſer dans l'antichambre, où on lui porta un lit piqué, & deux couſſins à la maniere du Pays, ſur quoi on le fit coucher. Cependant le peuple s'étant retiré, le Roi s'aſſit & s'entretint familierement avec le Directeur, le Capitaine du vaiſſeau, & un ou deux autres qui étoient reſtés dans la ſalle. Vers le ſoir on ordonna aux Mouſquetaires d'éteindre leurs meches & aux Trompettes de ne plus ſonner. On ſervit enſuite des fruits, des confitures & d'autres délicateſſes, avec de l'Arack; lorſqu'on en eut mangé la compagnie prit congé. Ce fut dans cette audience que le Roi demanda les quatre canons, & ſe retira mécontent, comme on l'a dit plus haut; il ne laiſſa pas d'envoyer les remedes, qu'il avoit promis, à l'Ambaſſadeur, qui étoit chez le *Sbab Bander*, où on le régala d'un grand ſouper (*c*).

Audience auprès du Jeune Roi.

Il eut enſuite audience du jeune Roi, qui parut aſſis ſur un tapis de pied entre deux rideaux, comme par une fenêtre: ce Prince le reçut fort civile-

(*a*) *Hagenaar* p. 435 & ſuiv. (*b*) *Ibid.* p. 440-442. (*c*) *Ibid.* ubi ſup. p. 442-444.

lement, & lui fit préſenter de l'Arack & du Bétel, ce qui eſt le plus grand honneur que l'on puiſſe faire. *Hagenaar* ſouhaitta auſſi d'avoir audience de la vieille Reine; mais le *Shah Bander* vint lui dire qu'elle étoit abſente, & qu'elle ne pouvoit prendre les préſens qui étoient pour elle (*a*). Pour finir cette relation des audiences à la Cour de Camboje, nous ajouterons que lorſque le Supercargo du Capitaine *Hamilton* y alla, en 1717, il eut audience du Roi, après avoir attendu dix jours; ce Prince le reçut avec beaucoup de pompe, aſſis ſur un Trône qui reſſembloit à une chaire, ayant un voile juſqu'au-deſſous des yeux ſur le viſage (*b*).

Section II. *Habitans du Pays de* Camboje &c.

SECTION III.

Hiſtoire du Royaume de Camboje.

Section III. *Hiſtoire du Royaume de* Camboje.

LE Lecteur ne doit pas s'attendre à une Hiſtoire fort étendue d'un Pays ſi peu connu, & où les Européens vont ſi rarement; tout ce que nous trouvons ſur ce ſujet ſe réduit à ce que nous allons rapporter. La premiere fois qu'il en eſt fait mention, c'eſt vers l'an 1559, & en ce tems-là Camboje étoit tributaire de Siam (*c*): nous ignorons combien de tems cette ſujettion dura; mais en 1592 *Landara*, Mahométan de religion, alors Roi de Camboje, envoya un Portugais & un Eſpagnol, en qualité d'Ambaſſadeurs, avec de beaux préſens à *Gomez Perez*, Gouverneur des Iſles Philippines pour le Roi d'Eſpagne, pour lui demander du ſecours contre le Roi de Siam, qui venoit attaquer ſes Etats avec une puiſſante armée; il offroit de ſe rendre Vaſſal du Roi d'Eſpagne, & de ſe faire Chretien. On ajoutoit de la part de ce Prince, qu'il avoit tant de confiance en la généroſité & la grandeur d'ame d'un brave Gentilhomme, tel qu'étoit *Gomez Perez*, qu'il eſpéroit qu'il n'y auroit aucunes raiſons qui l'empêchaſſent de faire une choſe, qui ſeroit ſi utile pour la gloire de Dieu, & ſi avantageuſe à la Couronne d'Eſpagne. Mais *Perez*, qui ſe préparoit alors à recouvrer *Ternate* & le reſte des Moluques qui s'étoient révoltées, s'excuſa, & répondit qu'il ne lui étoit pas poſſible d'envoyer au Roi de Camboje le ſecours qu'il demandoit, promettant qu'auſſitôt que l'expédition contre *Ternate* ſeroit finie, de tourner toutes ſes forces du côté de Camboje pour le ſecourir.

Manque de parole puni.

Le Gouverneur s'embarqua d'abord pour l'expédition projettée, mais il ne vécut pas aſſez pour en voir le ſuccès. Ayant engagé par de belles promeſſes un grand nombre de Chinois à l'accompagner, auſſitôt qu'il fut en mer il les contraignit de ramer ſur les Galeres, & les traita fort durement, leur faiſant donner des coups pour les obliger à travailler au-delà de leurs forces; il les menaça même de les faire mettre à la chaîne, & de leur faire couper les cheveux. Pour ſe mettre à couvert de cette infamie, ils prirent la réſolution de ſe ſoulever pendant la nuit & de maſſacrer tous les Eſpagnols. Quand ceux-ci ſe couchierent çà & là pour dormir, les Chinois

(*a*) *Hagenaar*, p. 448, 450, 451.
(*b*) *Hamilton*, l. c. p. 200.
(*c*) *Da Cruz*, ap. *Purchas*, Vol. III. p. 166.

SECTION III. *Hiſtoire du Royaume de* Camboje.

nois ſe mêlerent parmi eux, & pour ſe pouvoir connoître les uns les autres, ils mirent, comme ils l'avoient concerté, des chemiſes blanches par deſſus leurs habits, & allumerent quelques bougies; après cela ils tirerent leurs *Catanes*, qui ſont des eſpeces de coutelas plus courbés & plus tranchans que nos ſabres, & puis ſans bruit ils maſſacrerent chacun ſon homme avec tant de diligence, que ceux qui étoient de garde ne s'en apperçurent point. Le Gouverneur s'étant réveillé au bruit qu'ils firent à deſſein, ils l'appellerent, lui criant qu'il vînt appaiſer un démêlé parmi les Eſpagnols. *Perez* voulut monter, mais auſſitôt qu'il parut, ils le percerent de leurs piques. C'eſt ainſi que ſon arrogance & ſa mauvaiſe foi furent punies (*a*).

Le Roi de Camboje *demande du ſecours aux* Eſpagnols.

Louis das Marinas, fils de *Perez*, lui ſuccéda dans le Gouvernement des *Philippines*. En 1594 *Landara* (*), Roi de Camboje, lui envoya demander de tenir la parole que ſon pere lui avoit donnée, en lui fourniſſant du ſecours. *D. Louis* réſolut de lui en envoyer, plein de zele pour amener ces peuples dans le ſein de ſon Egliſe, & pour rendre leurs Rois vaſſaux & tributaires de la Couronne d'Eſpagne; il équippa trois vaiſſeaux, montés de ſix-vingts Eſpagnols & de quelques Indiens des Philippines, & il en donna le commandement à *Jean Suarez Gallinato*, qui étoit de Ténériſe, une des Iſles Canaries. *Gallinato*, emporté par la violence des vents, fut pouſſé à Malacca, & les deux autres vaiſſeaux à Camboje. Comme ils entroient dans la Riviere, ils apprirent que le Roi de Siam avoit battu & défait celui de Camboje, & que celui-ci avec les miſérables reſtes de ſon armée, s'en étoit fui au Royaume de Laos. On ajoutoit que pendant qu'il alloit mendier du ſecours chez ces barbares voiſins, le Roi de Siam avoit mis ſur le Trône *Pra Neär*, qu'on nommoit *Gueule-torſe le traître*.

Les Eſpagnols *vont au ſecours des* Cambojens.

Ce changement n'empêcha pas les Eſpagnols d'avancer; mais leurs Commandans *Diegue Veloſo* & *Blas Ruiz* ſe donnerent pour Ambaſſadeurs, envoyés au nouveau Roi. Etant arrivés à la ville de *Chordomulo* (†), qui eſt à quatre-vingt lieues de la barre, ils laiſſerent ſur leurs vaiſſeaux quarante Eſpagnols, & avec quarante autres ils ſe mirent en chemin pour le lieu où le Roi tenoit alors ſa Cour. Auſſitôt qu'ils y furent arrivés, ils demanderent audience, mais le Roi leur fit dire qu'il ne pouvoit la leur donner que dans trois jours, & en même tems donna ordre qu'on les logeât bien. Ce délai parut ſuſpect aux deux Capitaines Eſpagnols, ſoit parcequ'ils étoient bien inſtruits des manieres du Pays, ſoit qu'ils y trouvaſſent quelques circonſtances particulieres, qui ſervoient de fondement à leurs ſoupçons. Sur cela ils allerent rendre viſite à une belle Indienne de la Maiſon du Roi, à qui il faiſoit part de ſes ſecrets; cette femme les avertit que ce Prince avoit réſolu de les exterminer tous, & que pendant ces trois jours, qu'il leur avoit donnés ſous prétexte de ſe délaſſer de leur vo-

(*a*) *D'Argenſola* Hiſt. de la Conq. des Moluq. T. II. p. 11-19.

(*) *D'Argenſola* dit que ce Roi étoit Mahométan, mais que ſes ſujets étoient Guzarates & Banians; ce que nous ne concevons point, à moins que cet Auteur ne l'ait cru ainſi, parcequ'ils admettoient la Métempſychoſe.

(†) C'eſt peut-être la même que l'Auteur nomme plus haut *Chordomucko* ou *Chordomuc*.

voyage, il feroit les préparatifs pour l'exécution de ſon deſſein (*a*).

Section III. *Hiſtoire du Royaume de Camboje.*

Les Eſpagnols ne s'épouvanterent pas par la connoiſſance du péril où ils étoient, quelque grand qu'il leur parût; ils remercierent la Dame de ſon avis, & lui promirent de l'en recompenſer: en même tems ils prirent la réſolution d'inveſtir la nuit ſuivante le Palais du Roi, quoiqu'il eût ſon armée avec lui. Pour réuſſir plus ſurement dans leur entrepriſe, ils mirent le feu au magazin des poudres, & pendant le trouble & la confuſion que cet accident cauſa les Eſpagnols entrerent dans le Palais. Ils en connoiſſoient fort bien tous les appartemens, & ils ne manquerent pas d'aller droit à ceux du Roi; & après avoir défait ſes Gardes, ils le poignarderent: ce Prince ſe défendit de toute ſa force en criant au ſecours, mais ceux qui vinrent pour le ſecourir le trouverent mort & baigné dans ſon ſang. Le bruit de cette action s'étant répandu dans la ville, où il y avoit plus de trente-mille habitans, tout le monde courut aux armes. Plus de quinze-mille hommes armés vinrent avec des éléphans pour fondre ſur les Eſpagnols. Les deux Capitaines mirent en ordre le petit nombre de gens qu'ils avoient, & ſe retirerent avec beaucoup de conduite, toujours en combattant & en faiſant périr un aſſez grand nombre de leurs ennemis. Le combat dura toute la nuit, ils arriverent le lendemain à leurs vaiſſeaux, & ſe rembarquerent laiſſant le Royaume plein de nouvelles diſſenſions (*b*).

Ils tuent l'Uſurpateur.

Le jour ſuivant *Gallinato* prit terre à Camboje. Etant déja inſtruit de ce qui venoit d'arriver, il débarqua pour aller au ſecours des Eſpagnols. Tout étoit en mouvement, il entendoit le bruit des tambours, le ſon des cloches, & voyoit remplis de gens en armes les lieux qui l'étoient autrefois de Marchands, comme les rues & le port (*): alors il donna des ordres très-précis à tous ceux qui l'accompagnoient d'agir avec beaucoup de retenue & de modération, de maniere qu'ils ne donnaſſent aucun ſujet de crainte ni d'inquiétude à ceux de Camboje, mais que plutôt ils tâchaſſent de les raſſurer tant par leur conduite & leurs actions que par leurs diſcours. Les principaux de Camboje, voyant cette conduite ſage & modérée, allerent viſiter *Gallinato*, qui les reçut fort civilement. Il pouvoit entreprendre quelque choſe de conſidérable, mais ſe voyant avec peu de forces, & que les affaires avoient changé de face, il réſolut de partir. Une grande partie des plus conſidérables du Pays s'oppoſoient à ſon départ, & lui promettoient la couronne de Camboje, faiſant paroître beaucoup d'affection pour les Eſpagnols, & d'inclination pour une domination étrangere. C'eſt là-deſſus que fut fondé le bruit qui courut, que *Gallinato* étoit Roi de Camboje; il y eut pluſieurs perſonnes en Eſpagne qui le crurent, & l'on en fit même quelques Pieces de théatre, qui furent jouées avec de grands applaudiſſemens. Il y eut auſſi en ces Pays-là des gens de mérite & de beaucoup de capacité, qui ne doutoient pas que ſi *Gallinato* avoit profité de

On offre la Couronne à Gallinato, qui la refuſe prudemment.

(*a*) *D'Argenſola* p. 38, 39. (*b*) *Ibid.* p. 40, 41.

(*) L'Auteur Anglois ajoute que c'*étoient les Milices de Camboje, défenſe néceſſaire & naturelle d'un Pays, & ſans laquelle il ne peut ſe ſoutenir.* On comprend bien la raiſon de cette petite addition. Rem. du Trad.

SECTION III.

Hiſtoire du Royaume de Camboje.

de l'occaſion, il pouvoit effectivement ſe rendre maître de Camboje, & annexer ce Royaume à la Couronne d'Eſpagne (*a*).

D'Argenſola avoit vu des Lettres de *Veloſo* & de *Blas Ruiz*, écrites à l'audience de Manille, dans leſquelles ils diſoient la même choſe, ſe plaignant que *Gallinato* avoit blâmé ce qu'ils avoient fait. Ces deux Capitaines ſe rendirent de Camboje à la Cochinchine, & y ayant mis pied à terre ils allerent ſeuls par terre au Royaume de Laos, qui eſt à l'Occident de la Cochinchine, pour chercher le Roi *Landara*, qui étoit dépoſſédé, & pour le rétablir ſur le Trône. Ils trouverent en arrivant que ce Roi étoit mort, mais il avoit laiſſé un fils, qui n'eut pas plutôt appris que ces Eſpagnols avoient tué l'Uſurpateur, qu'il partit avec eux pour ſe rendre dans ſon Royaume, à la tête de dix-mille hommes, que le Roi de Laos lui avoit donnés contre toute eſpérance. Il attaqua Camboje, & dans la ſuite *Ruiz* & *Veloſo* l'accompagnerent toujours, & le ſervirent avec fidélité. Ce Prince envoya une nouvelle Ambaſſade aux Philippines, priant qu'on le ſecourût de quelques troupes, pour mettre fin aux troubles du Royaume, & des gens capables de l'inſtruire lui & ſes ſujets dans la Religion Chretienne; il prométtoit auſſi de fournir aux Eſpagnols qu'on lui envoyeroit les moyens de ſubſiſter commodément, en leur aſſignant une partie des revenus du Royaume (*b*).

Le Fils de Landara *rétabli.*

Les Eſpagnols *ſont exterminés.*

Don Louis de las Marinbas, qui avoit remis le Gouvernement des Philippines à un autre, entreprit d'y mener du ſecours en perſonne & même à ſes fraix. Il partit de Manille accompagné de *D. Diegue Jordan* Italien, de *D. Pedro de Figueroa*, de *Pierre Villeſtil*, & du Colonel *Fernand de los Rios*. Les trois premiers étoient des Officiers Eſpagnols, & le dernier, qui s'étoit auſſi trouvé à la premiere guerre de Camboje, fut depuis Prêtre. Ils eurent en chemin une violente tempête, qui dura trois jours, & fit périr deux de leurs vaiſſeaux qui furent briſés, & tout ce qui y étoit fut englouti par la mer. De tous les ſoldats & les matelots qui étoient ſur le Vice-Amiral, il n'y en eut que cinq qui ſe ſauverent à la nage, & ſe rendirent à la côte de la Chine. Il y eut auſſi quelques ſoldats de l'Amiral de ſauvés, & avec eux le Capitaine *Fernand de los Rios*, mais le vaiſſeau tout deſemparé coula à fond. Le troiſieme vaiſſeau fort en déſordre prit terre à Camboje. Ils trouverent dans la Riviere huit jonques de Malais, ſur leſquelles les Eſpagnols ayant vu quelques eſclaves dérobés au Roi de Camboje, au ſecours duquel ils venoient, ils attaquerent ſans beaucoup de réflexion les Malais. Ceux-ci ayant pluſieurs eſpeces de feux d'artifice, brûlerent le vaiſſeau, & la plupart des Eſpagnols qui étoient deſſus périrent par le feu & par la fumée. Peu de tems après *Ruiz* & *Veloſo*, qui étoient toujours au ſervice du Roi, furent maſſacrés par le peuple, qui environna la maiſon où ils logeoient. Le peu d'Eſpagnols qui ſe put ſauver ſe rendit dans le Royaume de Siam, & enſuite à Manille (*c*).

Camboje *conquis. Guerres Civiles.*

Les Cambojens ne recevant plus de ſecours des Eſpagnols, continuerent encore de ſe déchirer par des guerres inteſtines, & enfin vers l'an 1600 *Rajah*

(*a*) *D'Argenſola*, ubi ſup. 41, 42. (*b*) *Ibid.* p. 42. (*c*) *Ibid.* p. 46-48.

Rajah Api, Roi de Siam, les ſubjugua (*a*). Mais pendant les troubles qui s'éleverent après la mort du Roi blanc ſon frere en 1610, les Royaumes de Camboje & de Lanjang ſe ſouleverent. En 1637, dans le tems que *Hagenaar* étoit à Camboje, nous trouvons ce Royaume révolté contre Siam, dont on peut préſumer qu'il avoit tout récemment ſecoué le joug. Outre le malheur d'être ſi ſouvent ſubjugué par ſes voiſins, l'eſprit inquiet & l'ambition des Princes du ſang enveloppoient ſouvent le Pays dans des guerres civiles, qui en facilitoient la conquête à ceux qui l'attaquoient. On aſſure que ce Royaume fut dans cet état de trouble depuis l'an 1628 environ juſqu'en 1680, que le Roi *Nak Shan* étant mort, il y eut de nouvelles révolutions, parcequ'un Prince en aſſaſſina un autre. Le meurtrier s'adreſſa au Roi de la Cochinchine, pour tenir la couronne de ſon conſentement. Mais ce Prince partagea le Royaume entre lui & le fils adoptif du feu Roi. Ce partage déplut au premier, qui ſe mit ſous la protection du Roi de Siam; l'autre demanda du ſecours au Roi de la Cochinchine, mais ayant été défait par le fils de l'Uſurpateur, qui avoit ſuccédé à ſon pere, il fut obligé de ſe réfugier à la Cour de ſon Protecteur. Il revint trois ans après avec une armée, & chaſſa ſon compétiteur. Celui-ci ayant obtenu en 1685 un puiſſant ſecours par mer & par terre du Roi de Siam, entreprit de recouvrer le Royaume, mais le ſuccès ne répondit pas à ſes eſpérances.

SECTION III.

Hiſtoire du Royaume de Camboje.

La guerre continua entre les Princes des deux branches ennemies, toujours ſoutenus par les Rois voiſins, qui avoient épouſé leur querelle. Mais nous ne ſommes gueres inſtruits de ce qui ſe paſſa juſqu'en l'année 1717, que le Roi de Siam attaqua Camboje avec une armée de terre de cinquante-mille hommes, & une flotte qui en portoit vingt-mille. Il en donna le commandement à ſon Barcalon ou Premier-Miniſtre, Chinois de nation, qui n'entendant point la guerre auroit ſouhaité ſe diſpenſer de cette commiſſion, mais le Roi voulut qu'il s'en chargeât. Le mauvais ſuccès de cette entrepriſe juſtifia qu'il ſe connoiſſoit mieux que ſon Maître (*b*). Quand le Roi de Camboje apprit que ces puiſſantes forces venoient attaquer ſes Etats, comme il ne ſe ſentoit pas en état d'y réſiſter, il ordonna à tous ſes ſujets qui demeuroient ſur les frontieres, de ſe retirer avec leurs effets dans la Capitale, & de ruiner tout ce qu'ils ne pourroient pas emporter, & par-là le Pays devint un déſert l'eſpace de cinquante lieues. Il demanda enſuite du ſecours au Roi de la Cochinchine, qui s'engagea à lui en donner, à condition qu'il ſe rendroit ſon vaſſal. Il lui envoya une armée de quinze-mille hommes pour le ſecourir par terre, & trois-mille ſur des galeres légeres, bien équippées, pour défendre les côtes.

Tributaire de la Cochinchine.

L'armée de Siam, quoique le triple plus nombreuſe que celle de Camboje, ayant trouvé un pays tout ruiné, manqua bientôt de vivres. On fut obligé de tuer les bêtes de ſomme, les éléphans & les chevaux, pour leſquels on ne trouvoit pas de fourrage; & les ſoldats étant obligés de ſe nourrir de leur chair, choſe à laquelle ils n'étoient point accoutumés, bien-

Les Siamois échouent par terre & par mer.

(*a*) *Floris* ap. *Purchas*, Vol. 1. p. 319. (*b*) *Hamilton*, ubi ſup. p. 181.

SECTION III. *Hiſtoire du Royaume de Camboje.*

bientôt le flux de ſang & les fievres ſe répandirent parmi les troupes, de ſorte qu'en deux mois de tems elles furent réduites à la moitié, & le reſte fut obligé de ſe retirer dans ſon Pays auſſi promptement qu'il fut poſſible, ayant toujours les Cambojens à ſes trouſſes.

La Flotte Siamoiſe, quoique quatre fois plus nombreuſe que celle de Camboje, ne réuſſit pas mieux. Auſſitôt que les Siamois furent arrivés à *Ponteamas*, ils envoyerent leurs petites galeres piller & brûler la ville; & ils brûlerent plus de deux-cens tonneaux de dents d'éléphans ſeules: mais les Cochinchinois profiterent de ce tems-là pour attaquer les grandes jonques, & les vaiſſeaux de charge, qui étoient à la rade à plus de quatre milles de la ville; les galeres ennemies ſe trouvoient dans une Riviere étroite, & ne pouvoient venir à leur ſecours, faute d'eau pour ſortir. Les Cochinchinois après avoir fait leur expédition ſe retirerent, & les Siamois craignant que la famine ne ſe mît dans leur flotte firent voile pour leur Pays (*a*).

CHAPITRE XIV.

Le Royaume de CHAMPA.

Le Royaume de Champa.

LE Pays de *Champa* eſt ſi petit, & peut-être ſi peu conſidérable pour le Commerce, qu'à peine les Voyageurs en parlent-ils. On ſuppoſe communément qu'il commence à l'embouchure de la Riviere de Camboje, & qu'il finit à la Cochinchine, quoique l'on attribue fréquemment cette côte à Camboje; & effectivement on les confond ſouvent. M. *De Liſle* ne donne à *Champa* qu'une fort petite étendue de côtes, qui tourne vers le Nord-Eſt de Camboje; mais il la fait courir au Nord derriere la Cochinchine, entre celle-ci & la Riviere de Camboje (*b*). M. *D'Anville* la commence à 10° 30' Nord, & la fait finir à 12° 13', où elle ſe joint à la Cochinchine du côté du Nord-Ouëſt, bornant ces deux Pays de ce côté-là par la même chaîne de montagnes; de ſorte que leur largeur du Sud-Eſt au Nord-Ouëſt eſt égale, & d'environ ſoixante-dix milles d'Angleterre, & la longueur de *Champa* du Sud-Ouëſt au Nord-Eſt, ou le long de la côte d'environ cent-quarante milles.

Etendue & poſition.

Iſles & Bas-fonds.

Il y a ſur cette côte pluſieurs Iſles & Bas-fonds, dont les plus remarquables ſont *Pulo Seſir do Terra*, & *Pulo Seſir do Mar*. La premiere eſt proche de la côte à la pointe ſeptentrionale de la Baye de *Seſir*; & l'autre fort loin en mer, à ſeize lieues environ au Sud-Sud-Eſt. Il y en a une troiſieme vers la pointe méridionale de la Baye de *Seſir*, qu'on appelle l'*Iſle des Tigres*. Les Bas-fonds ſont le Banc de *Brito*, à l'entrée de la Baye de ſable; le *Jardin de Hollande*, à cinq lieues à l'Eſt du premier; le *Rabo de Lacra* ou la *Queue de Scorpion*, qui commence à peu près à la même diſtance plus à l'Eſt, & qui forme une chaîne de vingt lieues vers le Nord-Eſt.

On

(*a*) *Hamilton*, p. 156. (*b*) Voy. Sa Carte d'Aſie, 1783.

On peut y ajouter les Bas-fonds qui ſont proche des *Sefirs*, ceux de *Pulo Sapata*, de *Middelburg*, de *Pedro de Andrada* & de *Baſſe Iſle*, à une grande diſtance de la côte, mais que les vaiſſeaux doivent cependant éviter. *Le Royaume de Champa.*

Champa a pluſieurs bons Ports & de bonnes Bayes, où nombre de Rivieres viennent ſe décharger, mais elles ne ſont ni grandes ni n'ont un cours fort étendu, deſcendant des montagnes qui bornent le Pays au Nord-Ouëſt. Les Bayes ſont la *Baye de Sable*, celles de *Tigre*, de *Sefir*, de *Padaran* & de *Buil*; il y a dans cette derniere une Iſle du même nom. L'Iſle de *Vache* ou *Bache* eſt renfermée par le banc de *Brito*, & gît à la pointe, qui ſépare la Baye de Sable de celle du Tigre. La Riviere de *Boria*, que d'autres nomment *Peri*, ſe décharge dans le fond de la Baye (*a*). *Ports & Bayes.*

L'intérieur du Pays de *Champa* eſt très-peu connu des Européens. Il ſemble n'y avoir gueres de places conſidérables; on ne connoît le nom d'aucune ſinon celui de la Capitale, qui s'appelle *Fenéri*. Tout ce que nous avons pu découvrir, c'eſt qu'il y a des villages ſur le bord des Rivieres, près des côtes, les uns plus grands que les autres, qui par cette raiſon peuvent paſſer pour des bourgs ou pour des villes; & les lieux où les Rois ou Princes du Pays font leur réſidence ſont des villages de cet ordre. *Feneri* eſt la principale place de Champa (*), où le Roi tient ſa Cour. Son Palais n'a rien de magnifique (†), & on ne voit non plus aucune magnificence autour de la perſonne du Prince. *Villes & Villages.*

Les Naturels de *Champa* s'appellent *Loys*, & ſont un Peuple tout différent des Cochinchinois, qui ſont à préſent leurs Maîtres. Ces derniers ſont venus de la Chine, dans le tems que les Tartares en firent la conquête; ils reſſemblent aux Chinois pour les traits, la barbe & l'habillement, mais ils ne coupent point leurs cheveux. Ils portent dans les occaſions de cérémonie de grandes robes noires, comme celles des Officiers de Juſtice en France. Ils s'eſtiment beaucoup plus que les autre Nations, ſe croyant bien plus ſavans & plus habiles, quoiqu'ils ſoient fort bornés, puiſqu'ils ignorent entierement le Commerce & l'Agriculture. *Cochinchinois de Champa.*

Les Cochinchinois ſont extrêmement pauvres. Leurs forces ſe réduiſent à quelques galéaſſes, montées chacune de quarante ou cinquante hommes, avec deux petits canons. Leurs armes ſont le mouſquet, la pique, le ſabre & la zagaye, & ils s'en ſervent avec une grande adreſſe. Leurs Officiers portent une robe de ſoie noire, ouverte par les côtés, & un bonnet de poil en forme de cône, avec une queue qui pend par derriere. Les ſoldats ont les manches un peu plus petites, & leur bonnet, qui eſt de poil de buffle, reſſemble à un bonnet de College, & eſt dit-on à l'épreuve du ſabre.

Les

(*a*) Voy. *Dapres* Neptune Orientale, p. 79. La Carte d'Aſie de M. *D'Anville*. La ſeconde Partie de l'*Engliſh Pilot*. *Dampier*, *Hamilton* &c.

(*) *Feneri* paroît être à l'Ouëſt ou Sud-Ouëſt du village, d'où ils partirent, & pas loin de la côte; car en y allant on les fit quelquefois retourner, & on les menoit ſur la côte ſous prétexte d'envoyer des ordres au vaiſſeau.

(†) Il s'agit apparemment de ſon Palais à *Feneri*; mais le Palais où il demeure ordinairement eſt à trois quarts de mille environ de la ville. Le Roi invita les Officiers François à venir le voir, mais ils s'en excuſerent, comme on le verra dans la ſuite.

Le Royaume de Champa. Les *Loys* ou Naturels de Champa, après avoir soutenu longtems la guerre contre les Cochinchinois, se sont rendus enfin leurs tributaires, par un Traité conclu au commencement de ce siecle. Les conditions étoient, que le Roi le Champa demeureroit paisible possesseur de ses Etats, mais qu'il feroit hommage à celui de la Cochinchine, & qu'un Mandarin Cochinchinois tiendroit dans le Conseil du Roi de Champa la seconde place, & l'on ne peut rien décider sans son consentement (*a*).

Les Loys rendus tributaires.

Leur Figure & leur Habillement. Les *Loys* sont grands & bruns, & mieux faits que les Cochinchinois. Ils ont le teint rouge (*), le nez un peu plat, de longs cheveux noirs, de petites moustaches & de petites barbes. Ils portent une chemise & des caleçons étroits de coton, & par-dessus un pagne blanc (†) en forme de jupe, avec une frange d'or ou de soie, suivant la qualité de la personne. Les Gardes du Roi & les Mandarins sont habillés autrement que les Cochinchinois, ayant au-lieu de robe une veste blanche & le turban; les Officiers la portent un peu plus longue que les simples soldats.

Les Naturels de Champa sont aussi d'un tout autre caractere que leurs Maîtres; ils sont plus humains & plus affables aux étrangers, plus laborieux & plus aisés, mais ils ne sont pas si forts par terre que les Cochinchinois, qui sont en plus grand nombre. Mais les *Loys* ont la supériorité sur mer; leurs galeres sont mieux construites, & leurs barques, en forme de Tartanes, leur servent à prendre du poisson, qui abonde sur leurs côtes.

Tribu des Moys. Ils ont parmi eux une Tribu, qui s'appelle *Moys* (‡), & qui habite dans les montagnes; ils s'en servent à toutes sortes d'ouvrages serviles comme d'esclaves. Tout leur habillement consiste en un morceau de toile pour couvrir leur nudité.

Sévérité des Loix. Les Loys & les Cochinchinois ont à-peu-près les mêmes Loix. Il regne parmi eux une grande subordination, depuis le Roi, les Mandarins, les Gens en place jusqu'au commun peuple. Mais si la Police & la Justice regnent dans le Pays de Champa, on peut dire que l'équité en est bannie. Un homme est puni pour la plus petite faute. Les gens du peuple ne peuvent avoir d'argent chez eux, si l'on découvre quelqu'un qui en ait, le Mandarin du lieu le condamne à l'amende, ou à etre rudement bâtonné. Leur monnoye, qui s'appelle *Cash*, est de cuivre, de la grandeur d'un liard de France; cent Cash font un *Amarad*, qui vaut trente sols de France.

On vend les Emplois. Les Emplois se vendent ici comme en d'autres Pays. Celui de Mandarin se donne à celui qui en offre le plus au Roi, & plus il paye de redevances plus il est avancé. Mais les *Loys* ont un avantage sur les Cochinchi-

(*a*) *Dapres*, ubi sup. p. 83.

(*) Dans un autre endroit on représente les femmes si laides, avec un teint jaunâtre & livide, qu'elles sont propres à dégoûter les gens du goût le plus grossier & du plus haut appétit. Peut-être s'agit-il des Cochinchinoises.

(†) C'est une espece de mantelet de coton blanc, que les Portugais nomment ainsi, & qui est fort en usage dans les Indes.

(‡) Ces *Moys* paroissent être les mêmes que les *Ke-moy*, qui habitent les montagnes, qui s'étendent depuis Champa, le long des frontieres occidentales de la Cochinchine & de Tonquin, entre ce Pays & celui de Laos.

chinois, c'eſt que quand ils ne ſont pas aſſez riches pour payer ces redevances, ils ont le privilege de pouvoir emprunter de l'argent, à gros intérêt, des femmes du Roi, qui tirent le plus qu'elles peuvent, parceque c'eſt-là auſſi tout leur revenu. De-là vient que les Mandarins extorquent de leurs diſtricts tout l'argent qu'ils peuvent, ce qui fait que les peuples ſouffrent (*a*). *Le Royaume de Champa.*

Toutes les Religions ſont tolérées & ſe profeſſent librement dans le Royaume de Champa, mais les plus ſuivies ſont la Mahométane & celle de *Confucius*. L'Idolâtrie a auſſi ſes Sectateurs. Les uns adorent des Animaux, d'autres le Soleil, la Lune & les Etoiles, ou le Ciel. Ce qu'il y a d'extraordinaire ici, c'eſt que les Mahométans mangent du porc, & qu'ils offrent leurs femmes aux Etrangers, à l'exception de la femme legitime, qu'ils ne peuvent répudier, à moins que de la convaincre d'infidelité. Leurs mariages ſe font ſans cérémonie, & à peu de fraix; le conſentement des parties ſuffit, ils mâchent enſuite du bétel, & voilà qui eſt fait. En général ils ne ſe nourriſſent que de riz & de poiſſon ſec, ſouvent à moitié pourri, mais ils ſe dédommagent en buvant copieuſement de l'Arack, & ſouvent ils s'enyvrent. *Tolérance.*

La partie méridionale de ce Royaume produit un peu de Cotton, quelque Indigo, & de méchante Soie, de ſorte qu'il y a point d'autre commerce, que celui que les habitans ſont entre eux; celui de poiſſon eſt le plus conſidérable. *Productions & Commerce.*

Tous les ans il vient des vaiſſeaux de la Chine, chargés de Thé, de Soie commune, de Porcelaine & de Vivres; ils prennent en échange de l'Or, qui eſt plus fin que celui de la Chine, & un certain Bois odoriférant (*) qui croît ſur cette côte, qu'ils brûlent ſur les tombeaux de leurs parens, & en l'honneur de leurs Idoles (†). Ce Commerce a été interrompu il y a environ vingt-cinq ans, à cauſe des mauvais traitemens que les habitans avoient fait aux Chinois, ayant pillé & brûlé quelques-uns de leurs vaiſſeaux, ſans leur en faire aucune ſatisfaction. Depuis ce tems-là les Chinois ont toujours négocié ici avec beaucoup de précaution, & les autres pour ſe venger ont mis de nouveaux droits ſur les marchandiſes, qu'ils les obligent de payer avant que de leur permettre de trafiquer. Les Mandarins, ſous prétexte de meſurer les vaiſſeaux, viſitent les coffres des gens de l'équipage, & prennent ce qui leur plait. Le Commerce ne peut ſubſiſter longtems là où l'on eſt expoſé à de pareilles exactions, & s'ils traitent ſi mal leurs voiſins, il n'eſt pas ſurprenant qu'ils en uſent ainſi avec les Européens, qu'ils ne connoiſſent gueres, & qu'ils ne voyent que par hazard (*b*).

Nous tenons cette Relation des Habitans de Champa des François, qui ayant abordé dans ce Pays-là il y a quelques années, furent arrêtés & obligés *François ſurpris.*

(*a*) *Dapres* ubi ſup. (*b*) *Ibid.* ubi ſupra.

(*) C'eſt le *Calamba*, qui paſſe pour le meilleur qu'il y ait au Monde.

(†) Ceci doit s'entendre uniquement des Chinois de la Secte idolâtre de *Fo*, qui ont des Idoles, & non de ceux de la Secte de *Confucius*, qui n'en ont point.

Le Royaume de Champa.

gés de se racheter. Un récit succint (*) de cette avanture fera connoître plus particulierement au Lecteur le caractere de ce Peuple.

En 1720, la Fregate *la Galathée*, appartenant à la Compagnie des Indes Orientales, & commandée par M. *Le Gac*, entra dans la Riviere de *Baria* dans la Baye du Tigre, pour chercher des rafraîchissemens. Les habitans accoururent en grand nombre en voyant approcher la chaloupe, où il y avoit deux Officiers, envoyés pour demander la permission de faire de l'eau; ils trouverent quantité de pirogues & de petites galeres. Ils débarquerent sur l'invitation que les habitans leur firent; on les conduisit à un village sur le bord de la Riviere, composé de plusieurs cabanes à la maniere du Pays; là on les desarma & on les dépouilla. Le lendemain les Naturels tenterent avec deux pirogues armées de surprendre la chaloupe qui avoit amené les Officiers, mais celui qui la gardoit se sauva.

Les Agresseurs sont punis.

Deux jours après arriva un Missionnaire nommé *Gouge*, qui avoit passé aux Indes avec M. *De Chaumont*, & qui demeuroit dans le Pays de Champa depuis 1685. Le Roi l'envoyoit pour s'informer du sujet de la venue de ce vaisseau. Le lendemain le fils du Roi se rendit au village; les François se plaignirent à ce Prince du mauvais traitement qu'on leur avoit fait, & il leur promit satisfaction aussitôt qu'il verroit le Capitaine ou son Lieutenant. M. *Gravé de la Belliere*, Capitaine en second, se rendit donc à terre, où il fut honorablement reçu, & conduit chez un Mandarin où il dîna, & qui lui donna la Comédie après le dîné. De-là on les mena chez le Prince, pour être témoins du châtiment de ceux qui les avoient outragés. Ils parurent avec le *Sep* ou le *Cangue* au col, & le dos tourné vers le Prince, comme étant indignes de le regarder. Après une sévere reprimande d'avoir violé leur parole, il les condamna à une amende de cinquante-mille *Cash*, faisant environ vingt-cinq écus de France, & à recevoir chacun cinquante-coups de bâton sur le dos.

Les François sont cependant retenus.

Gravé eut ensuite permission de prendre de l'eau & de s'en retourner, en promettant de revenir le lendemain; le Prince s'engagea à cette condition de relâcher les deux Officiers, & de leur laisser charger des vivres. *Gravé* jugea que le meilleur parti étoit de faire ce qu'on vouloit, & étant revenu le lendemain il fut invité avec les deux Officiers à dîner chez le Prince. La Comédie, qui suivit le repas, fut interrompue par un *Madoy*, ou Courier, avec une Lettre du Roi pour le Prince, par laquelle il lui mandoit qu'il vouloit que le vaisseau entrât dans une grande Riviere, à huit ou neuf lieues de-là, pour être dans un port plus sûr, & que les Officiers fussent conduits à *Veneri*. On leur permit d'en donner avis au Capitaine du vaisseau, auquel le Prince envoya deux buffles, quelques cochons, & d'autres rafraîchissemens (*a*). *Le*

(*a*) *Dapres*, p. 79.

(*) La Relation dont on voit ici l'Extrait, fut envoyée à la Compagnie par le Capitaine *Gravé*, un de ceux qui furent retenus, & il y a inséré ce que l'on a vu sur les habitans. M. *Dapres*, ayant trouvé la Piece curieuse, en a inséré la substance dans son grand *Neptune Oriental*, où l'on trouve les meilleures Cartes & les meilleures directions qui ayent encore paru pour les Navigateurs qui vont aux Indes Orientales.

Le Gac, qui s'apperçut qu'on avoit deſſein de ſe ſaiſir de ſon vaiſſeau, s'excuſa d'aller ailleurs, ſous prétexte que le vent étoit contraire, & d'autres difficultés; mais il n'y eut pas moyen d'empêcher le voyage des Officiers à la Cour, où le Prince les accompagna. Ils eſſuyerent des fatigues exceſſives, les chemins étant preſque impraticables & la chaleur inſupportable; mais l'inſolence de leurs conducteurs l'étoit encore davantage, & les obligea de s'en plaindre au Prince. Ils furent neuf jours en chemin, parcequ'on leur fit faire des détours, ſelon les apparences pour leur faire paroître la diſtance plus grande. Ils deſcendirent chez le Miſſionnaire, où pluſieurs Chretiens du Pays vinrent les viſiter, & leur apporterent des proviſions pendant leur ſéjour.

Le Royaume de Champa.

On les fait venir à la Cour.

Le lendemain ils ſe rendirent par ordre du Roi à la Cour, en traverſant à cheval une petite Riviere de dix pieds de profondeur. De l'autre côté ils trouverent une foule de peuple accourue pour les voir. La ſalle d'audience conſiſtoit en deux grands corps de bâtimens, de plein pied, ſoutenus par des piliers de bois rouge fort ſimples. Le Trône ſur lequel le Roi étoit aſſis, n'étoit qu'un marchepied élevé & couvert d'un tapis, il y avoit derriere lui un écran de la Chine verniſſé. Ce Prince avoit une robe de damas noir, brodée d'or & de nacre de perles, avec des agraffes; par deſſus cette robe un morceau de toile de coton fort fine, orné au bas d'une frange d'or, avec un galon d'or étroit au-deſſus. Sa couronne étoit de toile rouge ſans aucune pierreries, bordée ſeulement d'un lacet d'or du Japon fort étroit. Sa chauſſure étoient de petites bottines; lui ſeul a le droit d'etre chauſſé.

Portrait du Roi.

La Garde de ce Prince conſiſtoit en douze hommes, habillés de ſoie rouge, avec des turbans de la même couleur, armés de ſabres, dont la poignée étoit d'or. Il avoit à ſa gauche quatre Mandarins *Loys*, vêtus comme le Roi, à l'exception des bottines, qui avoient auſſi leurs Gardes. A ſa droite etoit un Mandarin Cochinchinois, venoient enſuite pluſieurs autres Mandarins placés ſelon leur rang, & environ deux-cens Officiers rangés en bon ordre. Les Etrangers & le Miſſionnaire furent placés à l'entrée de la ſalle. Le Roi, après les avoir conſidérés quelque tems, commanda qu'on leur préſentât du bétel, & témoigna qu'il ſe réjouiſſoit de voir des ſujets d'un Prince dont la réputation s'étoit répandue juſqu'aux Indes. Les Officiers lui ayant témoigné leur reconnoiſſance de ſes faveurs, il leur marqua ſa ſatisfaction par une inclination de tête, & ſe retira avec tout ſon train (*a*).

Sa Garde & ſa Cour.

Peu de tems après on les mena dans une ſalle pour dîner, le Roi & ſa Cour y étoient deja aſſis à une autre table dreſſée pour eux. On ſervit d'abord quatre quartiers de cochon, deux rotis & deux bouillis, avec quelques oiſeaux & d'autres mets du Pays. A un ſecond ſervice on préſenta des poulets haches & quelques confitures. Le Roi leur fit donner de la boiſſon qu'il buvoit, qui étoit agréable, & le feſtin finit par une Comédie.

Il régale les François.

Quand la Piece fut achevée, un des principaux Mandarins fit demander

Comme qu'on demande.

(*a*) *Dapres*, p. 80.

Le Royaume de Champa.

der à M. *Gravé* trente *Nekuns*, qui font quatre-cens-vingt Piaſtres d'Eſpagne, diſant que c'étoit pour fournir des rafraîchiſſemens au vaiſſeau, & que c'étoit la coutume chez eux de les payer d'avance. On repreſenta que la ſomme étoit exorbitante, de ſorte qu'il la réduiſit à un cinquieme, c'eſt-à-dire à ſoixante-dix Piaſtres, & on permit à un Officier de retourner à bord pour aller chercher l'argent. En attendant le Roi fit demander à M. *Gravé* s'il avoit envie de voir ſon Palais, qui étoit environ à trois-quarts de mille de-là? *Gravé* le remercia de l'honneur qu'il lui faiſoit, & ſe retira avec les autres.

Projet d'enlever le Vaiſſeau.

Pendant toutes ces civilités apparentes, les Mandarins prirent la réſolution de faire venir de Camboje un Officier expérimenté, & de lui donner le commandement de pluſieurs galeres pour enlever le vaiſſeau François. Dans ce deſſein ils firent défiler des troupes vers l'endroit où ils devoient s'embarquer; quelques Chretiens du Pays en donnerent avis à *Gouge*, qui ayant accompagné l'Officier envoyé pour aller querir les ſoixante-dix Piaſtres, en informa le Capitaine. *Le Gac* ne ſavoit quel parti prendre; s'il reſtoit il couroit grand riſque, & s'il partoit il expoſoit les Officiers & le Miſſionnaire à la fureur du peuple. Au retour de *Gouge*, *Gravé* & ſes compagnons firent de nouveaux efforts auprès du Roi pour obtenir leur liberté, lui repréſentant l'injuſtice de leur détention. Ce Prince les reçut d'une maniere fort ouverte, les fit manger & boire avec lui, & porta la galanterie juſqu'à leur offrir des femmes; mais il paroît que ce n'étoit pas leur goût, quand ils auroient été plus à leur aiſe qu'ils ne l'étoient (*a*).

Nouvelle demande.

Le même ſoir *Gouge* eut ordre du premier Mandarin d'aller au vaiſſeau chercher les trente *Nekuns*, ou quatre-cens-vingt Piaſtres qu'il avoit demandées d'abord, & de preſſer le Capitaine de conduire ſon vaiſſeau une lieue au deſſus de l'embouchure de la Riviere de *Baria*. Les priſonniers François déſeſpérant d'obtenir leur liberté, ſouhaitterent que *Le Gac* mît à la voile dès qu'il le jugeroit à-propos. Le Capitaine pria *Gouge* de propoſer qu'on rendît les priſonniers pour la ſomme qu'on exigeoit, & de dire au Mandarin qu'il n'attendroit ſa réponſe que quatre jours. Là deſſus le Mandarin ſe rendit au village où étoit le vaiſſeau, pour conſulter les autres Mandarins. *Gouge* & les Officiers eurent auſſi ordre de s'y rendre, & les derniers ſe flatterent que c'étoit pour les renvoyer à bord; mais quelques Chretiens dirent que les Mandarins avoient deſſein d'attaquer le vaiſſeau, & à la moindre réſiſtance de maſſacrer le Miſſionnaire & les Officiers. Allarmés de cette nouvelle, ils implorerent la protection du fils du Roi, qui promit de ſe trouver au Conſeil, & d'épouſer leur cauſe. *Gravé* lui fit préſent de ſon épée, dont il parut avoir envie; le Prince le pria de n'en point parler aux Mandarins, parcequ'il avoit des meſures à garder avec eux.

Ils ſont mis à rançon.

Le lendemain de bon matin le vaiſſeau tira un coup de canon, & le Conſeil fit demander à *Gravé* ce que cela vouloit dire. Auſſitôt qu'ils apprirent que c'étoit le ſignal pour mettre à la voile, les Mandarins ſe mirent

(*a*) *Dapres*, p. 81.

rent à compoſer, & enfin on convint que *Gouge* iroit avec les trois Officiers à bord pour recevoir les quatre-cens-vingt Piaſtres. Leur chaloupe étoit ſuivie d'une barque, où il y avoit dix ou douze hommes armés, ſous prétexte de leur ſervir d'eſcorte, & de cette façon les François furent relâchés après trente jours de détention. Le lendemain matin le Miſſionnaire revint de la part des Mandarins, pour prier que la chaloupe vînt à terre pour prendre des buffles, des cochons, de la volaille & d'autres rafraîchiſſemens. *Le Gac* répondit qu'il les recevroit avec plaiſir, ſi on vouloit les envoyer par une barque du Pays; mais que quant à lui il ne fieroit pas une ſeconde fois ſa chaloupe & ſes gens entre leurs mains, & ſur le champ il mit à la voile (*a*).

Le Royaume de Champa.

CHAPITRE XV.

Hiſtoire du Royaume de la Cochinchine.

Hiſtoire de la Cochinchine.

CE ſont les Portugais qui ont donné à ce Royaume le nom de *Cochinchine*, qui ſignifie *la Chine Occidentale*, pour le diſtinguer du Royaume de *Cochin* ſur la côte de Malabar. Il étoit autrefois tributaire de celui de Tonquin, mais à-préſent il en eſt indépendant. On verra dans le Chapitre ſuivant, comment il a ſecoué le joug & eſt parvenu à avoir ſes Rois particuliers. Avec cela il n'eſt pas moins dans la dépendance des Chinois, qu'il l'étoit autrefois dans celle des Tonquinois.

D'où vient le nom de Cochinchine.

Ses Bornes.

La *Cochinchine* eſt dans la Zone Torride; elle s'étend, ſuivant quelques Voyageurs (*b*), depuis le douzieme degré juſqu'au dix-huitieme; mais ſelon d'autres depuis le huitieme juſqu'au dix-ſeptieme de Latitude Septentrionale, ou environ cinq-cens milles en longueur, mais ſa largeur de l'Eſt à l'Oüeſt eſt beaucoup moindre. Elle a pour bornes au Nord le Royaume de Tonquin, au Sud le petit Royaume de Champa, à l'Orient la Mer de la Chine, & de ce côté-là il y a pluſieurs bons Ports ſurs & d'un accès facile; les Bayes y ſont ſi profondes, même proche du rivage, qu'on y trouve depuis cinquante juſqu'à quatre-vingt braſſes d'eau, outre pluſieurs iſles dont nous parlerons dans la ſuite. *La Cochinchine* eſt bornée à l'Occident par les Royaumes de Laos & de Camboje, qui l'un & l'autre en relevent, de même que Champa & quelques autres, dont nous parlerons en ſon lieu.

Diviſion.

Tout le Pays eſt diviſé en ſix Provinces, dont la plus conſidérable eſt celle qui s'appelle *Sinuva* ou *Shanoa*, limitrophe du Tonquin; les cinq autres ſont *Luam-bin* au Nord, *Cham*, *Cengtia* & *Kinbin* le long des côtes, & *Rau-van* dans les terres (*c*). Ces Provinces ſont bien peuplées, comme tout le Pays l'eſt en général; il y a pluſieurs grandes villes, mais qui n'ont d'ailleurs rien qui les diſtingue, excepté celle de *Kebue*, qui eſt la réſidence

(*a*) *Dapres* p. 82. Voy. T. XI. p. 355.
(*b*) *Alex. Rhodes*, ap. Hiſt. Gén. des (*c*) *Idem* ibid.

Hiſtoire de la Cochinchine.

ce du *Choua* ou Roi, & qui eſt dans la Province de *Shanoa* (*a*). Encore les bâtimens n'en ſont pas magnifiques, n'étant que de bois, & ſoutenus par des piliers de bois pour les mettre à couvert des inondations. La Cour eſt belle & nombreuſe, & les Seigneurs y font éclatter beaucoup de magnificence dans leurs habits; & il y a dans cette ville beaucoup de peuple outre les allans & venans (*b*).

Fertilité produite par les inondations.

Les inondations réglées qui arrivent tous les ans, comme dans le Royaume de Siam & en d'autres Pays voiſins, vers le milieu de l'Automne, & qui durent deux mois entiers, rendent la terre extrêmement fertile, ſurtout en riz, parcequ'elles laiſſent beaucoup de limon, qui engraiſſe les terres. Mais nous ne nous étendrons pas ſur la richeſſe & les productions du terroir, qui ſont preſque les mêmes que celles du Pegu, de Siam & d'autres Pays, dont on a deja vu la deſcription; la chaleur du climat, la fécondité du terroir, que les inondations annuelles lui communiquent par le limon qu'elles dépoſent, produit naturellement une grande abondance d'alimens de tout ordre, tandis que l'ardeur du Soleil leur donne, principalement aux fruits, un goût exquis.

Arbre ſingulier.

Entr'autres Arbres fruitiers que notre Auteur prétend être particuliers à ce Pays (*), il y en a un qui porte pour fruit, dit-il, de gros ſacs remplis de châtaignes; un ſeul de ces ſacs fait la charge d'un homme. Auſſi la Providence ne les a-t-elle pas fait ſortir des branches, qui n'auroient pas la force de les ſoutenir, mais du tronc même. Le ſac eſt une peau fort épaiſſe, dans laquelle on trouve quelquefois cinq-cens châtaignes, plus groſſes que celles d'Eſpagne. Mais ce que les Cochinchinois en eſtiment le plus, eſt une peau blanche & ſavoureuſe, qu'ils tirent de la châtaigne avant que de la cuire (*c*).

Autre.

Un autre Arbre, non moins extraordinaire, mais dont le bois eſt d'un grand uſage, eſt celui qu'ils appellent l'Arbre incorruptible, parcequ'il ne ſe pourrit ni ne ſe corrompt ſous terre ni ſous l'eau, & il eſt ſi ſerré & ſi dur qu'ils en font des ancres pour leurs vaiſſeaux. Cet arbre vient principalement en grande quantité ſur les montagnes, il eſt haut & ſi gros que deux hommes ont de la peine à l'embraſſer; il y en a de deux couleurs de noirs & de rouges, le premier reſſemble à celui que les Siamois & les Chinois nomment l'Arbre de fer, & on s'en ſert à-peu-près aux mêmes uſages (*d*).

Carrieres, Mines.

Les mêmes montagnes produiſent le Bois d'*Aquila* ou d'Aigle, l'Aloë, le Calambac, & d'autres bois rares & odoriférans; il y a auſſi quantité de Carrieres de pluſieurs ſortes de marbre, & des Mines d'or & de fer. Les habitans ont appris des Chinois à fondre & à travailler le fer; mais ils ignorent l'art de le jetter en moule, d'en faire des canons, des bombes, des mortiers &c. On trouve encore dans ces montagnes une foule de Bêtes ſauvages, entre autres des rhinocéros & des éléphans, ces derniers, ſi

(*a*) *Alex. Rhodes.* (*b*) *Idem* ibid. (*c*) *Rhodes* l. c. p. 356, 357. (*d*) *Borri.*

(*) Nous ne voudrions pas cependant le garantir, il pourroit ſe tromper ſur cet article comme ſur celui des Nids d'Oiſeaux, ſi fameux dans les Indes pour leur goût exquis, & qu'on trouve en pluſieurs autres Pays.

ſi l'on en croit le P. *Borri*, ſurpaſſent en groſſeur tous les autres des Indes, le pied du mâle ayant plus d'une demi verge de diametre, & ſes dents entre quatre & cinq verges de longueur (*a*). *Hiſtoire de la Cochinchine.*

La plus conſidérable des montagnes forme une longue chaîne, qui s'étend le long des frontieres occidentales du Nord au Sud, & qui eſt habitée par un Peuple ſauvage, nommé *Kemoy*, qui ne paye tribut & n'eſt ſujet à perſonne; parceque les rochers où il habite ſont inacceſſibles; & c'eſt-là auſſi que vont chercher un aſyle les Chinois & les Tonquinois fugitifs, de même que ceux d'autres Nations, qui y ſont à l'abri de toute pourſuite; & quand une fois ils ſe ſont incorporés avec ces Montagnards, ils s'accoutument à leur genre de vie, qui ſe réduit à la chaſſe, ou à faire des courſes dans la campagne (*b*). *Peuple ſauvage nommé*, Kemoy.

Le reſte du Pays étant preſque par-tout bas & uni, & fourniſſant tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, eſt fort peuplé. Ils ont un grand nombre de bourgs fort étendus, mais point de villes murées. *Borri* parle de quelques-uns, qui ont quatre ou cinq milles de long, & la plupart, dit-on, fourmillent d'habitans. Les villages ſemblent ſe toucher. Ils ont ſouvent des Foires, où le peuple abonde, & où l'on trouve toutes ſortes de denrées. Mais les principales ſont celles qu'on tient durant l'inondation, lorſque tout le Pays eſt ſous l'eau, & reſſemble à une mer couverte de bâtimens de toute grandeurs, qui vont d'une Province à l'autre fort aiſément & très-promptement, & qui ſont tous employés au commerce intérieur. Mais la Manufacture la plus profitable pour eux eſt celle de la Soie, qu'ils travaillent & dont-ils font des étoffes de tout ordre, qui ne ſont pas à-la-vérité auſſi belles que celles de la Chine & des autres Pays des Indes; mais ils ont une ſi grande quantité de ſoie, qu'ils en font des voiles & des cordages, & des filets de Pêcheurs, & la mettent à d'autres uſages de cette nature; ils ne laiſſent pas d'en avoir d'une ſorte plus belle, qu'ils travaillent de différentes manieres, & les étoffes qu'ils en font ſurpaſſent de beaucoup celles qu'on fait dans le Royaume de Tonquin, mais la quantité de cette ſoie eſt petite en comparaiſon de celle de l'autre. Le Poivre, le Sucre, le Miel, la Cire, l'Huile qu'ils tirent en abondance des Tortues de terre, qui y ſont en grand nombre, fourniſſent d'autres branches à leur Commerce; on tranſporte beaucoup de ces marchandiſes par les vaiſſeaux étrangers dans différentes parties des Indes. L'Auteur du *Nouvel Atlas* nous apprend, nous ignorons ſur quelle autorité, que les Rois de la Cochinchine accorderent autrefois aux Chinois & aux Japonois la permiſſion de bâtir une ville auprès d'une Baye, qui n'eſt pas loin de la ville de *Faiſo* ou *Farfo*, en donnant à entendre que c'étoit la Capitale, où ſe tenoient les Foires les plus conſidérables. La Baye, qu'il met à ſeize degrés de Latitude, & à cent-huit degrés & demi de Longitude, eſt fort ſure & fort commode pour toutes ſortes de vaiſſeaux, & très-fréquentée par les deux Nations dont on vient de parler, & par d'autres Etrangers, qui y apportent de l'or & de l'argent travaillé, des ſoies & d'autres riches marchandi- *Il n'y a point de Villes murées.* *Manufactures de Soie & autres.* *Commerce.*

(*a*) *Borri. Chevrier* Hiſt. de la Cochinchine. (*b*) Les mêmes.

Hiſtoire de la Cochinchine.

diſes, pendant ces quatre mois que la Foire dure; & les droits qu'on en tire ſont une branche conſidérable des revenus du Roi, & du commerce de ſes ſujets. *Borri* ajoute que la Baye ſur laquelle eſt ſituée la ville, a deux entrées, qui ſont environ à trois ou quatre lieues l'une de l'autre; on appelle l'une *Pullo Campelo*, & l'autre *Turan* ou *Tauran*, mais peu à peu elles ſe rapprochent & ſe réuniſſent enfin en un ſeul canal, de ſorte que les vaiſſeaux qui viennent de la ville, après avoir fait cinq ou ſix lieues, ſe retrouvent en un même endroit (*). Les Chinois & les Japonois qui habitent la ville ſe gouvernent les uns & les autres par leurs propres Loix, & choiſiſſent leurs Magiſtrats d'entre eux; c'eſt auſſi par leurs mains que paſſe tout le Commerce qui ſe fait entre les Naturels du Pays & les autres Nations des Indes qui y négocient. L'exportation n'eſt pourtant pas conſidérable, les marchandiſes qui ſortent ſont leurs Soies, des Cotons, de l'Aloë, de la Caſſe, de la Cire, du Sucre & des Racines de bétel, que les Chinois achettent; Is n'ont d'autre monnoye courante, qu'une ſorte de monnoye de cuivre, qui vient de la Chine, & dont nous parlerons en ſon lieu.

Caractere des Cochinchinois.

Les Cochinchinois ſont hardis, robuſtes & induſtrieux, & ne different gueres des Chinois pour la figure & le teint, excepté que ceux qui habitent le long des côtes ſont d'une couleur olivâtre foncée. Le P. *De Rhodes*, qui avoit demeuré longtems parmi eux, vante extrêmement leur douceur, leur équité, & leur hoſpitalité; mais les Hollandois, qui en ont été maltraités, comme on peut le voir dans la Remarque qu'on vient de faire, les dépeignent comme orgueilleux, traîtres, de mauvaiſe foi, voleurs, menteurs, ingrats, & raviſſeurs &c. Il y a ſelon les apparences de l'exaggération de part & d'autre, la faveur & le reſſentiment ayant influé ſur

(*) Notre Auteur ajoute, que les Hollandois ayant fait des démarches pour obtenir la même liberté de négocier dont jouiſſoient les Portugais, ceux-ci envoyerent directement de Macao une Ambaſſade au Roi, pour le prier de ne les point recevoir dans ſes Etats, parceque c'étoient les ennemis jurés de leur Nation. Mais avant que le Roi eût pris une réſolution, les Hollandois avoient trouvé moyen de débarquer, & ils lui firent des préſens ſi conſidérables, qu'ils n'eurent pas de peine à ſe le rendre favorable, & à le déterminer; ce que l'Ambaſſadeur Portugais n'eut pas plutôt appris, qu'il ſe rendit promptement à la Cour, & il reprocha au Roi de manquer à ſes promeſſes & à l'amitié, ce qu'il fit avec beaucoup de hauteur & d'inſolence, & des geſtes fort indécens; ce procédé fut cauſe, qu'on fit dire aux Hollandois de venir à terre & de débarquer leurs marchandiſes, afin d'être prêts pour la Foire prochaine. Ils les mirent dans leurs Chaloupes, mais pendant qu'ils remontoient la Riviere, les galeres du Roi en ruinerent la plus grande partie, ſous prétexte que les Hollandois n'étoient que de francs Pirates; & d'abord après il arriva ordre de la Cour qu'ils euſſent à partir ſur le champ, & à ne jamais revenir dans les Etats du Roi. L'Auteur ajoute, que pour marquer d'une façon plus diſtinguée ſon affection pour les Portugais, ce Prince leur accorda une grande & belle place pour y bâtir une ville, pour la commodité de leurs Flottes qui alloient à la Chine ou qui en revenoient, & pour troubler la navigation des Hollandois au Japon (1). Si ces faits ſont exactement vrais, ils prouvent l'extraordinaire aſcendant que les Portugais s'étoient acquis ſur l'eſprit de ce Monarque, & quel avantage ils en pouvoient tirer au préjudice des autres Européens.

(1) *Borri.* Atlas ſup. cit. Syſtem. of Géogr. Vol. I. p. 279.

ſur ces caracteres oppoſés ; on convient généralement, qu'ils ſont modeſtes & honnêtes, ſobres dans leurs mets, leurs habits & leur maniere de vivre, d'un naturel tranquille & patient, de ſorte qu'ils ne ſe laiſſent pas aiſément aller à aucun emportement ou à quelque procédé violent & peu convenable. *Hiſtoire de la Cochinchine.*

Leur principale nourriture eſt le riz, les légumes, accommodés de différentes façons, & le poiſſon, dont ils ont une ſi grande quantité de tout ordre, qu'un homme peut faire un fort bon repas de deux ou trois plats bien fournis, pour un ſol & demi ou deux ſols. Ils préparent & ſervent leurs mets avec une grande propreté, chaque perſonne a une petite table ronde, ſur laquelle les mets ſont tous coupés en petits morceaux, & ils les prennent avec des bâtons d'ivoire, au-lieu de fourchettes, comme font les Chinois. Mais ils ne ſe hazardent point à rien préparer dans leurs maiſons, où le feu ſe met aiſément, étant de bois ſec & peint ; leurs cuiſines ſont dehors. Leur boiſſon ordinaire eſt une eſpece de Thé, qu'ils cultivent chez eux, mais qui n'a ni le goût fin ni l'odeur de celui de la Chine ; & au-lieu de cela on dit qu'il a la qualité d'engraiſſer tellement, que le Roi en défend l'uſage à ſes ſoldats, de peur qu'ils ne deviennent trop gros. Ils ont peu ou point de vignes, & par conſéquent point de vin, qu'ils remplacent par des liqueurs fortes qu'ils tirent du riz par diſtillation, ou en le braſſant ; mais ils uſent fort ſobrement de celle qui eſt diſtillée, ſi ce n'eſt aux noces & en d'autres fêtes. Ils mêlent la meilleure ſorte avec leur boiſſon ordinaire, qui eſt une eau diſtillée de leur bois de Calambac, qui y donne un goût & une odeur très-agréable, & d'ailleurs en fait une boiſſon fort ſtomachale & calmante. Ils mâchent tous du bétel, & en préſentent à leurs amis, ainſi que l'on fait dans tous les Pays voiſins, comme une marque de civilité & d'amitié. *Nourriture & Boiſſon.*

Ils portent leurs cheveux dans toute leur longueur naturelle, comme un ſigne de liberté, quoiqu'ils ſoient tributaires d'une Puiſſance étrangere, de même que les Tonquinois, & qu'ils ſoient les uns & les autres ſoumis à des Uſurpateurs deſpotiques, qui leur laiſſent à peine quelque liberté ou propriété. D'ailleurs l'un & l'autre ſexe ſont habillés à-peu-près à la Chinoiſe. Leurs Grands ne le cedent point en magnificence à ceux de la Chine ; ſeulement, dit-on, ils aiment plus les perles que les diamans. Les femmes ne ſortent que voilées, mais elles ſe découvrent le viſage quand on les ſalue, ou qu'elles rendent le ſalut. Leur habillement de deſſous eſt toujours aſſez long pour traîner de la longueur d'un empan, les autres ſont ſucceſſivement d'un demi empan plus courts. *Leurs longs Cheveux, Habillement.*

Leurs Lettrés affectent de porter des bonnets fort hauts, en forme de mitre ; ils ne ſe font jamais les ongles ni la barbe, & ne laiſſent pas tomber leurs robes auſſi bas que les autres. Leur habit de deſſus eſt ordinairement de damas noir avec une étole autour du cou qui leur vient juſqu'aux genoux, & un mouchoir bleu entortillé autour du poignet (*a*).

Leurs maiſons ſont propres & commodes, les piliers ſur leſquels elles ſont bâ- *Maiſons & ameublemens.*

(*a*) *Borri, Tavernier, De Rhodes, Baron, Hamilton* & al. ſup. cit.

Hiſtoire de la Cochinchine.

bâties & les autres ornemens, ſont peints fort curieuſement, enrichis de ſculptures, & quelquefois dorés. Leurs meubles ſont plus ſimples que magnifiques, cependant les moins aiſés ont trois ſortes de ſieges pour ceux qui leur rendent viſite; l'un eſt une nate ou couſſin par terre, pour les perſonnes du plus bas rang; l'autre eſt un tabouret rond ou quarré, d'environ ſept ou huit pouces de haut, qui eſt plus ou moins riche ſelon la condition & les facultés du Maître, & il eſt deſtiné pour ceux du moyen ordre; enfin il y a pour les perſonnes de la premiere qualité une chaiſe, de douze ou quinze pouces de haut, ſans doſſier ni bras. Ils préſentent ordinairement à ceux qui les viſitent le Bétel, une taſſe de Thé & du Tabac, à quoi les perſonnes d'un certain rang ajoutent quelque parfum, & beaucoup de cérémonies quand on arrive & que l'on part, quoique les viſites ne durent gueres au-delà d'une demi-heure, ſi ce n'eſt dans des occaſions extraordinaires (*a*).

Coutumes reçues des Chinois.

Comme leurs Mariages, leurs Funérailles, leurs Fêtes pour les vivans & les morts, leurs Arts, leurs Sciences, & en particulier la Médecine & la Chirurgie (*), leur Langue, leurs Caracteres, leur Arithmétique, & autres choſes de cette nature ſont les mêmes qu'à la Chine, d'où elles ont paſſé dans ce Pays, nous ne fatiguerons pas le Lecteur, en anticipant ſur ce que nous aurons à en dire. D'ailleurs on ne doit pas penſer que les Sciences ayent été encouragées autant, & qu'elles ayent fait ici les mêmes progrès qu'à la Chine, où chaque ville un peu conſidérable a ſes Académies & ſes Profeſſeurs, richement entretenus, des Exercices publics, des Examens pour conférer des degrés, qui ſe font tous les ans avec une exactitude aſſez impartiale, ces degrés étant le ſeul moyen de parvenir aux Emplois. Il y a à-la-vérité à la Cochinchine quelques Ecoles & quelques Colleges, dont il y en a d'entretenus par le Roi & par l'Héritier préſomptif de la couronne; mais tout ce que l'on y enſeigne ſe réduit preſque à l'Aſtronomie, ou pour mieux dire à l'Aſtrologie, & cela uniquement pour pénétrer dans l'avenir.

Aſtronomie fort imparfaite.

Quelques-uns de leurs plus habiles Docteurs ſavent aſſez d'Aſtronomie pour pouvoir prédire les Eclipſes, c'eſt-à-dire pour prévoir qu'il y aura une E-

(*a*) *Borri*, & al. ſup. cit.

(*) Si l'on doit en croire le P. *Borri*, qui avoit demeuré long-tems parmi eux, leurs Médecins, quoiqu'ils ſe vantent beaucoup de la grande connoiſſance qu'ils ont du pouls & d'autres parties de leur Art, auſſi bien que les Charlatans Chinois, ſont cependant plus honnêtes gens; ils n'entreprennent point la guériſon d'un malade, ſi après mûr examen ils jugent que ſon mal ſera à l'epreuve de leurs remedes. S'ils entreprennent de le guérir, c'eſt toujours ſous la condition qu'on ne les payera point s'ils ne réuſſiſſent pas, & s'ils ne marquent pas préciſément combien de tems la cure durera. Il ajoute, que quoiqu'il y ait pluſieurs habiles Médecins Européens dans ce Royaume, ceux du Pays guériſſent ſouvent des maladies opiniâtres avec leurs Simples, que les autres ne peuvent guérir avec tous leurs remedes. Leur maniere de ſaigner n'eſt pas fort différente de la nôtre, ſinon qu'au-lieu de lancette ils ſe ſervent d'un morceau de porcelaine fort pointu, enchaſſé dans une plume d'oye (1).

(1) *Borri.*

Hiſtoire de la Cochinchine.

Eclipſe au Soleil ou à la Lune, toutes les fois que les Lunaiſons arrivent proche de ce qu'on appelle les nœuds de la Lune, ce qui n'eſt pas fort difficile; mais pour ce qui eſt d'en calculer le tems précis, la grandeur, la durée, ils ont à cet égard ſi peu de connoiſſance, faute de Tables & d'autres ſecours que les Jéſuites ont portés à la Chine, qu'ils ſe trompent ſouvent ſur l'un ou ſur l'autre de ces articles, ſi ce n'eſt ſur tous; mais en ce cas-là ils ſont ſurs que le Roi leur ôte les terres qu'il leur a données, car c'eſt en préſence de ce Prince & d'une foule de Grands, qui ſont avertis à tems de ſe rendre, qu'on examine ſcrupuleuſement juſqu'où les phénomenes s'accordent ou ne s'accordent pas avec le calcul de l'Aſtronome, tant pour le commencement, la durée, la grandeur & la fin de l'Eclipſe.

Ils ſurpaſſent en ce qui regarde ces phenomenes & d'autres ſemblables tous les autres Indiens en ſuperſtition; & comme on leur a enſeigné qu'ils préſagent quelque grand & fâcheux événement, leur crainte ſuperſtitieuſe les porte à accumuler tous les moyens extravagans dont ſe ſervent les Chinois & leurs autres voiſins pour détourner le malheur (*a*).

Leur Religion & leurs Sectes.

Leur Religion eſt la même que celle des Chinois, & a été ſans-doute introduite parmi eux dans le tems qu'ils étoient ſous leur domination. Le *Chouа* ou le Roi, ſa Cour, les Mandarins & la plupart des Grands & des Gens de Lettres ſuivent la doctrine de *Confucius*, mais le reſte du peuple ſuit celle de *Fo* & de *Lao-kiun*; ces derniers ſont plongés dans la plus craſſe ignorance, & dans l'Idolâtrie & les Superſtitions les plus groſſieres. Les premiers n'ont ni Temples, ni Prêtres, ni Culte réglé, mais ils invoquent, comme à la Chine (*b*), le grand *Tien* de différentes façons, ſuivant que leurs lumieres, leur éducation, ou l'exemple de leurs Supérieurs le leur font faire. Les Idolâtres ont leurs Temples & leurs Bonzes ou Prêtres, qui, ſi nous en devons croire le P. *Borri*, ſont diviſés en pluſieurs ordres, qui répondent à nos Archevêques, Evêques, Abbés & Prêtres. Les derniers ſont de-même diviſés en Séculiers & Réguliers, dont les premiers ont des terres ou des étangs à poiſſon pour leur entretien; les autres ſubſiſtent entierement des aumônes du peuple ſuperſtitieux, & vivent en communautés ſous un Supérieur, comme les Moines de l'Egliſe Romaine. Ils ont quelques Temples qui ſurpaſſent les autres en beauté, en grandeur & en ornemens, mais ceux-là ſont en petit nombre en comparaiſon des autres, qui ſont la plupart de bois & de terre, & couverts de chaume, dont pluſieurs tombent en ruine; les Idoles, les Autels, & tout le reſte de l'attirail marquant ou l'extrême miſere, ou la négligence des Prêtres & de leurs devots (*c*).

Mauvais état des Temples.

Dû aux ſuccès des Miſſionnaires.

Cette décadence des Temples doit probablement être attribuée au ſuccès de la prédication des Miſſionnaires dans ce Royaume (*), où ſelon leurs Re-

(*a*) *Borri, Tavernier, De Rhodes, Baron, Hamilton* &c. (*b*) *Baron, Chevrier* &c. (*c*) *Borri.*

(*) Outre le P. *Borri*, ſouvent cité ici, deux autres Jéſuites allerent à la Cochinchine vers l'an 1615, & y eurent tant de ſuccès, qu'ils demanderent une recrue de Miſſionnaires à leur Société. Cinq autres, du nombre deſquels étoit le *P. Alexandre de Rhodes*, vinrent à leur ſe cours environ neuf ans après, & augmenterent conſidérablement le nombre des Proſélytes; auſſi bien que leurs ſucceſſeurs. Nous ne répéterons pas ici les Relations qu'ils ont envoyées en Europe de leurs merveilleux progrès, qu'on peut ſoupçonner d'être

Hiſtoire de la Cochinchine.

Relations, ils ont converti quelques centaines de milliers de perſonnes. Rien n'étoit plus aiſé à ces bons Peres, que de découvrir les tours & les fourberies de ces Pretres idolâtres, & de convaincre les peuples abuſés de l'excellence & de la ſupériorité de la Religion qu'ils leur prêchoient, d'autant plus qu'ils l'accommodoient adroitement, autant qu'ils l'oſoient, à leurs anciennes idées & à leurs préjugés, ſur-tout pendant que les Grands les tolérerent & les encouragerent; comme ceux ci étoient de la Secte de *Confucius*, ils étoient fort contens de voir les Prêtres impoſteurs, & leur extravagantes ſuperſtitions tomber dans le mépris. De-là vient, que quoique le Gouvernement ait jugé à propos depuis, à l'exemple des Chinois & des Tonquinois, de perſecuter & de bannir les Miſſionnaires, cependant les peuples convaincus de la folie de leurs anciennes ſuperſtitions, des ruſes & des impoſtures de leurs Bonzes, n'en ſont plus aiſément les dupes. Au moins cette décadence générale de leurs Temples montre combien cette Secte idolâtre eſt déchue de ſa premiere ſplendeur depuis le tems du P. *Borri*, un des premiers Prédicateurs du Chriſtianiſme parmi eux; car il rapporte qu'à ſon arrivée les Temples, les Idoles & les Prêtres étoient de la derniere magnificence, & que les derniers, ſur-tout ceux du premier rang, n'officioient & ne ſortoient jamais ſans avoir quelques marques de leur dignité autour d'eux, ou que l'on portoit devant eux (*a*).

Leurs Dogmes.

Ils croient l'Immortalité de l'ame & la Métempſychoſe, & quoique par cette raiſon ils ſoient fort ſcrupuleux à tuer ou à bleſſer rien de ce qui a vie, comme le gros des Indiens, ils ne ſont aucune difficulté d'offrir quantité de cochons en ſacrifice à leurs Dieux, & aux manes de leurs ancêtres & de leurs prôches parens, comme nous verrons que cela ſe pratique dans le Tonquin (*b*), ces animaux étant les ſeuls, autant qu'il nous eſt connu, qu'ils employent à cet uſage. Ils croient auſſi que quelques ames, n'ayant point la permiſſion de paſſer en d'autres corps, deviennent des Génies malfaiſans, & par degrés des Diables. Leur fourbes de Prêtres rempliſſent communément la tête au peuple d'idées ſuperſtitieuſes ſur ces Eſprits, & ſur d'autres Démons, comme Incubes, Succubes & autres phantômes effrayans, & par-là ils ne manquent pas de tirer bien de l'argent de leurs crédules dévots (*c*).

Gouvernement arbitraire.

Le Gouvernement de la Cochinchine eſt tout-à-fait deſpotique, le Roi ayant un pouvoir illimité ſur la vie & ſur les biens de ſes ſujets, de faire & d'abroger les Loix, de faire la paix & la guerre, & de diſpoſer de toutes les Charges civiles & militaires, ſans conſulter ſes Miniſtres. Il gouverne les Provinces par des Mandarins, & nomme les Membres de leurs Tribunaux; ſi quelqu'un malverſe dans ſon adminiſtration le Roi le condamne à quelque peine capitale comme il lui plaît. Le malheur eſt que les plaintes des

(*a*) *Borri* & alii. (*b*) *Ibid.* (*c*) *Tavernier*, *Baron*, *De Rhodes* &c.

d'être exaggérées; nous ajouterons ſeulement que cela a été confirmé par d'autres Miſſionnaires François & Portugais à quelques Hollandois que la tempête jetta ſur ces côtes vers l'an 1714. Un de ces Miſſionnaires, qui étoit Evêque, les accueillit avec beaucoup d'hoſpitalité, & leur dit que dans une ſeule Province qu'ils appelloit *Iue*, il n'y avoit pas moins de quarante Egliſes & plus de dix-mille Convertis.

des ſujets ont tant de peine de parvenir juſqu'au Trône, qu'elles y arrivent rarement ou jamais, quoique le Roi donne ſouvent audience publique à la porte de ſon Palais, qui eſt l'endroit où il rend ordinairement la juſtice. *Hiſtoire de la Cochinchine.*

Il paroît toujours monté ſur un ſuperbe éléphant, aſſis dans une eſpece de tour magnifiquement ornée, mais il n'eſt permis à perſonne, pas même à ceux que l'on admet à préſenter leurs requêtes ou leurs plaintes, d'approcher de plus près qu'à la diſtance de quatre-vingt pas, & leurs requêtes, ſoit de bouche ſoit par écrit, lui ſont rendues par le miniſtere de ſes Eunuques. S'il ſe montre en public, dans quelque autre occaſion, ce qui arrive bien rarement, tout le monde eſt obligé de ſe jetter le viſage contre terre. Quelque ſentence qu'il rende, l'exécution ſuit d'abord, ſoit mort, privation de quelque membre, empriſonnement, eſclavage, ou quelque autre châtiment. Le crime de Haute-Trahiſon & celui de Rebellion ſont punis non ſeulement de la mort la plus cruelle, mais ſouvent tous les parens des coupables ſont enveloppés dans leur ruine, & perdent la vie & les biens, quoiqu'on leur inflige peut-être une mort moins cruelle, ou que l'on ſe contente de les condamner au banniſſement ou à une priſon perpétuelle. *Audiences du Roi.*

Ces Monarques ſont en général fort ſéveres, quand les cauſes des coupables viennent devant eux; mais dans les Provinces éloignées, où les préſens operent efficacement, la peine de mort eſt ſouvent commuée en une moins rigoureuſe. *Punitions rigoureuſes.*

Le faux Témoignage eſt puni ſelon la nature de ce qui en fait l'objet; ſi l'accuſation expoſe à la peine de mort, l'accuſateur eſt puni de mort. L'Adultere eſt un crime capital ici, la femme eſt condamnée, comme dans le Tonquin, à être foulée aux pieds par un éléphant, & ſon complice à quelque autre ſupplice plus doux. On punit le Vol une premiere & une ſeconde fois en coupant un doigt, la troiſieme fois il en coûte une oreille, & la quatrieme fois le voleur paye de ſa tête. Si un criminel s'enfuit dans le Tonquin pour y chercher un aſyle, il y trouve non ſeulement de la protection, mais il y eſt même careſſé, au-lieu qu'un Tonquinois qui ſe réfugie par la même raiſon dans la Cochinchine, eſt condamné à un eſclavage perpétuel, à moins qu'il ne puiſſe obtenir ſa grace de ſon Roi, & qu'il ne paye ſa rançon à celui de la Cochinchine (*a*). *Du faux Témoignage, & des autres crimes.*

Ce Monarque eſt fort riche, ayant pluſieurs Princes tributaires, quoiqu'ils prennent comme lui le titre de Roi. Celui de *Thiem* lui paye un certain nombre d'éléphans, du calambac, de la cire, de l'ivoire & d'autres productions. Ceux de *Camboje* & de *Champa* lui donnent auſſi un tribut pour jouir de ſa protection (*). Les barbares *Kemoi* mêmes lui payent de la cire, du bétel & d'autres produits de leurs hautes montagnes. Il a beaucoup de bois odoriférans, de la poudre d'or & toutes les dents d'éléphans, *Richeſſes & Revenus du Roi.*

(*a*) *Hamilton* Vol. II. p. 212.

(*) Le dernier que le Roi de la Cochinchine avoit rétabli dans tous ſes droits, lui payoit deux éléphans, cent buffles, cent bœufs, cinq-cens pieces de toile, & tout le bois de Calamba & d'Aigle, avec toute l'ébene & l'ivoire qu'on trouvoit dans ſon Pays (1).

(1) *Choiſy* Voyage de Siam p. m. 312.

Hiſtoire de la Cochinchine.

phans, & il vend tout cela aux Etrangers. Il a la troiſieme partie du riz de tout le Royaume, & les Gouverneurs en ont de neuf parts une. Quelques Provinces, dont le terroir eſt haut & ſec, n'en produiſant pas beaucoup, ſont exemptes de ce tribut, mais elles ſont obligées de lui fournir un certain nombre de chevaux, d'eſclaves, des bois odoriférans, ou d'autres denrées qu'elles produiſent. Il a dans chaque Province de grands magazins où tout ſe ſerre, & particulierement le riz.

Tributs & préſens.

Outre ces tributs annuels, chaque homme, depuis l'âge de dix-huit ans juſqu'à ſoixante, paye cinq ou ſix écus, & de plus travaille pendant huit mois pour le Roi, n'ayant pour lui-même que les quatre mois que durent les moiſſons. Les Mandarinats, les Gouvernemens & autres Offices, ſe vendent en quelque façon au plus offrant, & pour l'ordinaire le prix va fort haut. D'ailleurs les Mandarins ſont obligés de lui faire des préſens à certains jours de l'année, & ils lui en font en d'autre tems, ſur-tout s'ils craignent ſa diſgrace, ce qui monte à de groſſes ſommes; & ſi l'on y ajoute les droits qu'il met ſur les Chinois, le Japonois & les autres Marchands étrangers, le tout enſemble fait un revenu immenſe. Quand quelque Prince ou grand Seigneur meurt, ſes terres reviennent au Roi, & ſes enfans n'héritent que de ſon argent & de ſes meubles (*a*).

Troupes bien diſciplinées. Marine.

Comme le Royaume de la Cochinchine s'eſt établi par la force des armes, ainſi que nous aurons fréquemment occaſion de le remarquer dans la ſuite, il ſe maintient auſſi par la même voye; de-là vient que les troupes, quoique moins nombreuſes, ſont beaucoup mieux diſciplinées que celles d'aucun des Pays voiſins. L'armée de terre, dont nous parlerons dans un moment, eſt pour l'ordinaire de trente-mille hommes. Il n'y a point de vaiſſeaux, il n'y a que des galeres, & c'eſt toujours l'Héritier préſomptif de la couronne qui les commande; en l'année 1679 il y en avoit cent-trente & une. Chaque galere a treute rames de chaque côté, trois Officiers, ſix canoniers, deux timoniers, & deux tambours. Les ſoldats ſont placés à chaque rame, & les Officiers à la proue & à la poupe. Le dehors de la galere eſt d'un vernis noir, & le dedans d'un vernis rouge, les rames ſont ordinairement dorées. Les rameurs rament debout, dans un profond ſilence les yeux toujours fixés ſur leur Capitaine, qui eſt à la proue; il leur donne ſes ordres par le mouvement de ſa baguette, & tout y eſt tellement d'accord, qu'un Maître de muſique ne ſe fait pas mieux entendre à ſes Muſiciens en battant la meſure. Les rameurs ont à leurs pieds un mouſquet & un poignard, un arc & un carquois, & le mouvement de la baguette leur indique quand & comment ils doivent s'en ſervir, enſorte que tout ſe fait ſans ouvrir la bouche avec un ordre & un concert admirable. Quoique l'on ne faſſe l'exercice de ces galeres que trois ou quatre fois l'année, chaque Capitaine a toujours devant ſa porte un petit bâtiment ſemblable à la galere, ſur lequel il exerce tous les jours ſes ſoldats; parceque s'il arrive dans la revue générale qu'il faſſe la moindre faute ou dans le commandement ou dans l'exécution, il eſt caſſé & mis au nombre des ſoldats (*b*).

Leurs Armes.

Exercice.

Ces

(*a*) *Choiſy* Voyage de Siam. p. m. 320. (*b*) *Idem* ibid. p. m. 313, 314.

Ces galeres ſont facilement & promptement équippées, chaque famille du Royaume étant obligée de fournir un ſoldat au Roi. Ils ſont toujours prêts à ſervir & même ardens, parcequ'ils ſont bien traités pendant qu'ils ſont à bord, & que leurs familles ſont entretenues durant leur abſence. *Hiſtoire de la Cochinchine.*

Chaque galere a un courlier à l'avant, & deux petites pieces aux deux côtés. Ils ont bon nombre d'habiles Canonniers pour la Flotte, & les ſoldats manient les armes à feu fort adroitement, quoique les Cochinchinois n'ayent pas encore appris, comme les Tonquinois, l'art de fondre du canon, & de fabriquer d'autres armes à feu. Les matelots ont tous un caleçon de ſoie blanche & un bonnet de crin; mais quand ils ſe préparent au combat, ils mettent ſur leur tête un petit pot doré, & un juſtaucorps, fait de façon qu'ils ont le bras, l'épaule & le côté droit tout nud. Les galeres du Roi ſont ordinairement longues & étroites, & rarement y en a-t-il moins de cent ou de cent-cinquante, toutes bien vernies & dorées, & embellies de mâts & de cordages, à la mode des Indes: ils ont auſſi une autre ſorte de galeres plus grandes, auxquelles les Anglois ont donné le nom de *Millepieds*, à cauſe du prodigieux nombre de rames qu'elles ont; ou s'en ſert principalement pour le tranſport des troupes, de la groſſe artillerie, & des munitions de guerre. D'ailleurs les Gouverneurs des Provinces maritimes ont auſſi leurs galeres; celui de la Province de *Sinuva* ou *Shanoa*, qui eſt frontiere de Tonquin, en a trente; celui de la Province de *Kham* en a dix-ſept, & celui de la Province de *Niavouel* en a quinze. Voilà tout ce que nous trouvons ſur les forces navales du Roi de la Cochinchine; à quoi nous pouvons ſeulement ajouter, qu'en cas de beſoin il peut ordonner à tous ſes ſujets qui ſont en état de porter les armes, de marcher, & alors les galeres des Gouverneurs & celles des particuliers ſont obligées de joindre la Flotte Royale (*a*), comme ſi elles en faiſoient partie. *Galeres & Millepieds.*

La Cour du Roi, qui fait ordinairement ſa réſidence dans *Kebue* ſa Capitale, eſt en général fort brillante; les Officiers & les Miniſtres qui y ſont font pour l'ordinaire la plus belle figure qu'il leur eſt poſſible, tant pour les habits que pour leur ſuite; mais ils ne portent ni or ni argent, qui y ſont ſi rares, que ſi quelqu'un ſe trouvoit avoir de l'un ou de l'autre pour la valeur de quatre ou cinq-cens piaſtres, il courroit riſque d'être appellé à compte. Auſſi ſont-ils ſi peu de cas de cette ſorte de parure, que s'il leur tombe entre les mains quelque habit brodé ou tiſſu d'or & d'argent, ils le jettent d'abord au feu, ſans égard pour le travail, & uniquement pour le métal qui y entre. Mais ſi c'eſt en vertu de quelque défenſe du Roi, ou par un effet d'indifférence pour ce genre de luxe, c'eſt ce qu'on ne nous dit point (*b*). Tous les Officiers & les Miniſtres tant Civils que Militaires, ou du moins la plus grande partie, ſont des Eunuques, comme dans preſque toutes les Cours des Indes, & par la même raiſon politique, que n'ayant point d'enfans le Roi hérite de leurs autres biens comme de leurs terres (*c*). *La Cour du Roi.*

Le Palais eſt un grand corps de bâtiment quarré, environné d'un dou- *Palais.*

ble

(*a*) *De Rhodes, Chevrier* &c. (*b*) Voy. l'Hiſtoire de *Tonquin.* (*c*) *De Rhodes, Chevrier* &c.

Hiſtoire de la Cochinchine.

ble mur, le premier de bois & de terre, & l'autre de pierre; il y a d'ailleurs pluſieurs cours dans ſon enceinte, de ſorte qu'il faut paſſer par ſix ou ſept portes avant que d'arriver au logement du Roi; à chaque porte il y a une forte Garde, & la derniere eſt défendue par trois pieces de canon, qui ſont couvertes d'un morceau d'étoffe de ſoie jaune, enrichie de broderie. A droite & à gauche il y a des remparts bordés de quatre-cens pieces de canon de différentes groſſeurs, les uns de fonte & les autres de fer; il y en a quatre qui ont été fondues à Amſterdam en 1656, & les autres y ont été apportées de Portugal. Le Roi a un autre Palais ou une Maiſon de plaiſance, qui n'eſt pas fort loin du premier, où il ſe retire ſouvent. Il n'eſt entouré que d'une paliſſade, & bâti en forme d'un grand vaiſſeau de la Chine, & bien meublé à la mode des Indes. Tous les appartemens & les logemens y ſont de bois, mais peints avec beaucoup de délicateſſe, avec des bas-reliefs & dorés, ſoutenus par de magnifiques colomnes, qui ne ſont pas moins bien travaillées (*a*).

Autre Palais ſingulierement conſtruit.

Maiſon du Roi. L'Armée par qui commandée.

La Maiſon du Roi eſt dit-on de neuf-mille hommes, y compris les Gardes: celle du premier Prince eſt de cinq-mille hommes, le ſecond en a trois-mille, & le troiſieme deux-mille. Nous avons déja dit que l'armée de terre eſt compoſée de trente-mille hommes, dont le ſecond Prince eſt toujours Généraliſſime, comme le premier l'eſt de l'armée navale; mais comme ils demeurent preſque toujours auprès du Roi, ils laiſſent tout faire à leurs Lieutenans qui ont le titre de Généraux.

Officiers.

Après le Général ſuivent les *Tyammetoos*, qui ſont les Maréchaux du Royaume, il n'y en a ordinairement que trois. On leur donne toujours les principaux Gouvernemens, où ils portent le nom de Viceroi, mais quand ils ſont à l'armée ils obéiſſent au Général. Les *Cayvates* ſont comme nos Brigadiers, le *Caydois* ſont les Colonels, & les *Caydins* les Capitaines. Ceux-ci ne perdent jamais leurs ſoldats de vue, & ſont faire à leurs Compagnies l'exercice deux fois par jour. Le Roi aſſiſte non ſeulement aux revues générales, mais il donne tous les jours deux audiences, de bon matin & le ſoir à cinq heures, à tous les Officiers de terre & de mer. De ſorte que dès le grand matin le Capitaine ſe trouve chez le Colonel, le Colonel chez le Brigadier, & celui-ci chez les Généraux; tous enſemble chez les deux Princes, avec leſquels ils vont en corps faire leur cour au Roi. Après l'audience, chacun défile à la tête de ſes ſoldats devant le Roi, ſelon ſon rang; les ſoldats qui ſont bien leur devoir ſont mis dans les Gardes, pendant que les autres ſont envoyés pour travailler à leurs heures de loiſir aux ouvrages publics. Les Officiers & les ſoldats ſont toujours entretenus, & obligés de faire leurs fonctions, pour prévenir les révoltes des uns, les mutineries & les déſordres des autres.

Terrible punition du Crime de Leze-Majeſté.

Les armées tant de terre que de mer ſont tenues ſous une diſcipline fort ſévere, & les gens de guerre ſont bien plus rigoureuſement punis quand ils ſont en faute, que les autres ſujets: quand un ſoldat a mérité la mort pour crime de Leze-Majeſté on l'attache tout nud à un poteau à la tête des troupes, & chaque ſoldat eſt obligé de lui couper un morceau de chair, tant

(*a*) *De Rhodes.*

tant qu'il lui en reſte (*a*). Ce ſupplice leur inſpire tant d'horreur, qu'il n'y a gueres de ſujets plus fideles & plus obéiſſans dans toutes les Indes, que les Cochinchinois (*b*). *Hiſtoire de la Cochinchine.*

Ils ſont logés, habillés & armés aux dépens du Roi, & reçoivent la paye ordinaire tous les premiers jours du mois; elle conſiſte en la valeur de ſix ſchelings d'Angleterre en argent, un boiſſeau de riz, & une certaine quantité de poiſſon. Les armes ordinaires du ſoldat ſont le mouſquet & le ſabre; on leur fournit les matériaux néceſſaires pour la compoſition de la poudre qu'ils ſont obligés de faire eux-mêmes, de même que leurs balles. Il n'y a jamais eu de Cavalerie à la Cochinchine que depuis cinquante ou ſoixante ans, que le Roi en voulut avoir deux Compagnies de cinquante hommes chacune, pour eſſayer, & enſuite il en forma un Régiment, depuis il fit chercher & dreſſer des chevaux pour le ſervice. *Paye des Soldats &c.*

Les habits des ſoldats le jour d'une revue ou combat ſont magnifiques; chaque Compagnie porte la même couleur, qui eſt du ſatin rouge, verd ou jaune. Les Gardes du Roi & des Princes ont des habits de velours, avec des armes qui brillent d'or & d'argent. Les Généraux & les autres Officiers ont auſſi des habits brodés d'or & d'argent ſelon leur Dignité. *Habits.*

Le Roi a ſoin de faire bien élever les enfans des ſoldats, & quand ils ont bien fait leur devoir, leurs Officiers leur donnent des robes de ſoie, mais s'ils ſont pareſſeux ils leur en donnent de toile; & quand les peres & les meres voyent revenir chez eux leurs enfans avec des robes de toile, ils les battent, & les obligent à aller demander l'aumône pendant quelque tems, afin que la honte les faſſe mieux étudier à l'avenir (*c*). *Education des Enfans des Soldats.*

Le Lecteur ne doit pourtant pas penſer, ſur ce que nous avons dit de la régularité de leur diſcipline & de leur magnifique appareil, qu'ils ſoient auſſi habiles dans l'art de la guerre que les Européens, & que dans les combats & les ſieges il regne parmi eux autant d'ordre & de conduite que parmi nos troupes. Leur maniere de faire la guerre ne conſiſte gueres qu'à faire de bruſques incurſions, & dans quelques rencontres vives & précipitées entre les deux partis, lorſque le hazard plutôt qu'un deſſein formé les met aux mains: tout l'avantage qu'ont les Cochinchinois, c'eſt qu'étant mieux diſciplinés & plus exercés, ils ne ſont pas auſſi aiſément mis en déſordre & en déroute, que leurs ennemis, qui ordinairement tournent le dos dès le premier choc, à moins qu'ils ne voyent les ennemis fuir les premiers: mais on n'entend gueres parler chez eux de batailles rangées & déciſives, quoiqu'ils ayent été en guerre avec les Tonquinois depuis quelques ſiecles (*d*). Comme néanmoins ce défaut d'ordre eſt fort commun parmi les troupes de tous les Princes voiſins, les Cochinchinois, bien loin d'en ſouffrir & d'être inférieurs aux autres, ont au contraire toujours eu beaucoup d'avantage ſur eux; juſques-là que quelques-uns des plus conſidérables leur ſont tributaires, & qu'ils ſont tellement reſpectés des autres, que leur ſeule interpoſition a quelquefois ſuffi pour empêcher les brouilleries entre eux. Et ſi juſques ici ils n'ont pas cherché à étendre leur domination par des con- *Maniere de combattre.*

(*a*) *De Rhodes* &c. (*b*) *Idem.* (*c*) *Idem.* (*d*) Vid. *Chevrier*, *Baron* &c.

Hiſtoire de la Cochinchine.

conquêtes, c'eſt un grand honneur & une gloire pour eux qu'ils ayent toujours eu aſſez de puiſſance & de valeur pour ſe maintenir ſans rien perdre du leur, & pour tranſmettre à leur poſtérité juſqu'à préſent leur Etat en ſon entier.

Origine de cette Monarchie.

Nous rapporterons dans la ſuite de quelle façon les Rois de la Cochinchine ſecouerent le joug de ceux de Tonquin, dans le même tems que ces derniers ſe ſouleverent contre leurs légitimes Souverains, qu'ils ont tenus dans une obſcure inactivité, en ne leur laiſſant que l'ombre & le titre de la Royauté, nous ſuivrons ce que les Annales du Tonquin racontent de cette double révolution. Mais comme le récit de celles de la Cochinchine eſt un peu différent, nous croyons que l'équité demande que nous ne paſſions pas ſous ſilence ce qu'elles diſent touchant la fondation de leur Monarchie.

Cauſe de la révolte contre les Tonquinois.

Il arriva il y a environ quatre-cens ans, qu'un Roi de Tonquin, mourant ſans laiſſer d'enfans, partagea le Royaume entre un frere & une ſœur, qu'il aimoit beaucoup à cauſe de leurs belles qualités; il ordonna que ſon frere feroit ſa réſidence dans la Cochinchine, comme plus éloignée de la Cour, & qu'il y gouverneroit pendant que ſa ſœur regneroit dans le Tonquin, leur enjoignant en même tems d'avoir tous les ans une entrevue, pour comparer leurs Regiſtres, & pour délibérer enſemble ſur les moyens les plus propres à contribuer au bien & au maintien des deux Etats. Il n'y avoit pas longtems que cette bonne intelligence duroit, lorſque la Princeſſe, qui étoit jeune & qui avoit peut-être pris quelque ombrage de ſon frere, jugea à-propos d'épouſer un Seigneur, qui étoit fort ambitieux; il lui inſpira bientôt l'envie de ſe rendre maîtreſſe des deux Royaumes; & pendant qu'il marquoit extérieurement de grands égards pour le frere, il faiſoit ſecrettement tout ce qu'il pouvoit pour perſuader à la Princeſſe, qu'ayant le plus de droit aux deux couronnes, il étoit de ſon intérêt & de ſa ſureté de ſe défaire du Prince, s'engageant à le faire périr ſans qu'on pût avoir le moindre ſoupçon contre elle.

Perfidie d'un Seigneur.

Trahi par ſa Femme.

Le frere de la Reine ſe trouvoit alors, à l'ordinaire, à la Cour de Tonquin, ne ſongeant nullement à une auſſi noire trahiſon. Mais heureuſement pour lui, ſa ſœur, toute jeune qu'elle étoit, eut la prudence de cacher l'horreur qu'elle en avoit, en faiſant ſemblant d'y conſentir & de l'approuver; mais ſur le champ elle avertit ſon frere du danger où il étoit, & n'eut pas de peine à lui perſuader de ſe retirer en diligence à la Cochinchine, ſous prétexte d'aller à la chaſſe pendant quelques jours. Auſſitôt qu'il fut de retour dans ce Royaume, il aſſembla les Etats, & leur expoſa les perfides deſſeins que ſon beaufrere avoit tramés contre ſa liberté & ſa vie. Il n'en fallut pas davantage pour inſpirer aux Cochinchinois la derniere horreur pour l'ambition & la perfidie de l'Uſurpateur & du Tyran de Tonquin. Ils prirent les armes pour la défenſe de leur Prince & de ſes droits, & jurerent de ne plus jamais ſe ſoumettre au joug des Tonquinois, mais de reconnoître le digne frere & ſucceſſeur du feu Roi pour leur ſeul & légitime Souverain. Il s'alluma alors une guerre ſanglante entre les deux compétiteurs, & l'un & l'autre menerent une armée de quarante ou cinquante-mille hommes vers les bords de la Riviere de *Cam-bin*, qui

Guerre entre les deux Nations.

qui ſépare les deux Royaumes. On ne nous apprend point quel fut le ſuccès de cette guerre; il paroît ſeulement qu'aucun des deux Partis ne remporta de grands avantages ſur l'autre, puiſque de part & d'autre on eſt demeuré en poſſeſſion de ſes Etats: mais il ne ſe paſſe preſque pas d'année, que les deux Nations ne faſſent des incurſions ſur les terres les uns des autres, qui donnent occaſion à d'aſſez rudes combats quand ils ſe rencontrent; mais on ne voit point que d'aucun côté on ait conquis une ſeule Prôvince. La haine réciproque des deux Monarques paſſa bientôt à leurs ſujets, qui depuis ce tems-là ont rompu toute amitié & tout commerce enſemble, & affectent le dernier mépris les uns pour les autres; & ſi les Tonquinois traitent en apparence plus favorablement les Cochinchinois qui ſe réfugient chez eux, que les Cochinchinois ne font les fugitifs du Tonquin, c'eſt plutôt par reſſentiment contre le Roi de la Cochinchine, que par aucun égard pour ſes ſujets (*a*).

Hiſtoire de la Cochinchine.

Leur haine mutuelle.

Avant que de quitter ce Royaume, nous ne devons pas oublier de faire connoître ſuccinctement quelques-unes des Iſles les plus conſidérables qui y appartiennent; les Naturels les appellent *Pullos*, & il y en a un bon nombre le long des côtes. 1. *Pullo Sicca*, qui eſt ſtérile & inhabitée, & qui reſſemble à un amas de rochers entaſſés les uns ſur les autres, où l'on ne voit ni arbres ni plantes. 2. *Pullo Secca de Mare* eſt une autre chaîne d'Iſles ſtériles & remplies de rochers, qui s'étendent depuis les dangereux bancs de *Paracel*. 3. *Pullo Cambir*, à quinze lieues de la côte, & proche des Bancs dont nous venons de parler, & qui quoique grande eſt auſſi déſerte. 4. *Pullo Canton*, qui eſt près de la côte, & peu éloignée de celles de *Campello*; les courans qu'il y a qui portent vers le Sud dans le tems des mouſſons du Nord, obligent les Pilotes à s'en tenir le plus éloignés qu'ils peuvent & à ſerrer la côte. Nous indiquons ces Iſles, parcequ'elles ſont dangereuſes.

Iſles dangereuſes le long des Côtes.

Les Iſles de *Pullo Condore* ſont ſituées au huitieme degré de Latitude Septentrionale, on en a vu la deſcription plus haut; nous ajouterons ſeulement que ces Iſles ſont très-commodément ſituées pour ceux qui vont à la Chine, au Japon, à Manille, au Tonquin & à la Cochinchine, ou qui en reviennent. *Dampier* aſſure que les Inſulaires de Condore ſont ſi libéraux de leurs femmes, qu'ils les menent à bord des vaiſſeaux, & les louent pour peu de choſe (*b*).

Pullo Condore.

Nous finirons cet article en obſervant que ces Iſles ſont environnées de tant de bancs, de rochers & d'écueils, que les naufrages ſont fort fréquens dans leur voiſinage, ce qui fait que le Roi de la Cochinchine y envoye, en de certaines ſaiſons de l'année, quelques-unes de ſes galeres, avec un nombre des plus habiles plongeurs de ſon Royaume, pour tirer du fond de l'eau des marchandiſes & d'autres choſes de prix qu'ils peuvent attraper (*c*).

CHA-

(*a*) *De Rhodes*, *Tavernier*, *Baron*, *Dampier*, *Chevrier*, *Hamilton* &c.

(*b*) *Dampier* T. II. p. 85.

(*c*) *Idem*, & al. ſup. cit.

CHAPITRE XVI.

Hiſtoire de Tonquin.

Hiſtoire du Royaume de TONQUIN.

Bornes & étendue. C'EST ici le dernier Pays de la Preſqu'Iſle au-delà du Gange, dont il nous reſte à parler; il eſt tributaire de la Chine auſſi bien que la Cochinchine, & les Européens l'appellent communément *Tunquin*. Ce Royaume eſt borné au Nord & à l'Eſt par les Provinces Chinoiſes de *Quang-ſi* & de *Yun-nan*, à l'Ouëſt par les deux petits Royaumes de Lao-Chiva, qui le ſéparent de celui de Siam au Midi; au Sud-Eſt par la Cochinchine & par le Golphe de ce nom, parcequ'il eſt entre ces deux Pays. On compte différemment la longueur du Tonquin, parcequ'elle a ſouvent varié: quelques-uns prétendent que ce Royaume s'eſt étendu juſqu'à quinze-cens lieues dans les terres, c'eſt-à-dire depuis les confins de la Province de Canton, en tirant vers le Nord-Ouëſt, juſqu'au Royaume de Champa. *Tavernier* aſſure qu'il égale preſque la France pour l'étendue, & *Baron* ne lui en donne pas plus qu'au Portugal; mais il ajoute qu'on y compte quatre fois le même nombre d'habitans. Suivant les dernieres Relations, il s'étend environ trois-cens ſoixante-dix milles en longueur, ſur environ deux-cens-quarante en largeur (*a*).

Baye de Tonquin. La grande Baye ſur laquelle le Tonquin eſt ſitué s'étend depuis la pointe de Champa, à douze degrés quatorze minutes de Latitude Septentrionale juſqu'à la Province de *Tenan* à vingt-ſept degrés & demi. Elle a dans ſa plus grande largeur, c'eſt-à-dire depuis le Continent juſqu'à l'Iſle de *Honan*, vingt lieues ſelon *Dampier* & trente ſuivant *Marini* (*). Dans le milieu il y a entre quarante & cinquante braſſes de profondeur, & on y peut jetter par-tout commodément l'ancre. Deux grandes Rivieres, le *Rokbo* & le *Domea*, ſe déchargent dans la Baye; la ſeconde, qui prend ſon nom d'une ville qui eſt environ à ſix lieues de ſon embouchure, ſe jette dans la mer à vingt lieues au Nord-Eſt de l'autre (†); c'eſt par-là que les vaiſſeaux Européens entrent, parcequ'elle eſt beaucoup plus large & plus profonde que celle de *Rokbo*. On doit ſe garder entre ces deux Rivieres de quantité de ſables & de bas-fonds, qui s'etendent à pluſieurs lieues de la côte. Il y a même une Barre d'environ deux milles, & le paſſage peut bien avoir demi mille de large, ayant des ſables de chaque côté. La marque de cette Riviere eſt une grande montagne haute & fort étendue, qu'on appelle l'*éléphant*, vers laquelle on doit mettre le Cap Nord-Ouëſt quart au Nord; enſuite faiſant voile droit au rivage, on trouve par degrés moins de profondeur juſqu'à ſix braſſes, & alors on eſt à deux ou trois milles de l'entrée

(*a*) *Marini*, Relat. de Tonquin. *Dampier* T. III. P. I. Ch. 2. *Tavernier*, T. III. Relat. de Tonq. Ch. 2. *Baron*, Hiſt. Gén. des Voy. T. XI. p. 375. Ed. in 4to.

(* *Dampier*, l. c. lui donne auſſi trente lieues dans ſa plus grande largeur. REM. DU TRAD.

(† Il y a dans l'Anglois *deux lieues*, mais dans la Traduction Françoiſe de *Dampier* je trouve *vingt lieues*. REM. DU TRAD.

trée de la Barre, & environ à la même distance d'une petite Isle, qu'on appelle l'Isle des Perles, & que l'on tient alors le plus près qu'il est possible au Nord-Nord-Est; c'est-là qu'on jette l'ancre, & que l'on tire un coup de canon pour faire venir un Pilote, afin de conduire le vaisseau, quand la marée est haute (*a*). *Histoire de Tonquin.*

Au bout de la Baye de Tonquin il y a plusieurs petites Isles, dont la principale est à douze degrés dix-huit minutes de Latitude Nord; les Habitans l'appellent *Twon-Bene*, & les Hollandois lui ont donné le nom d'*Isle des Brigands*; les Tonquinois y ont établi une espece de Douane, qui ne rapporte pas moins d'un million de Rixdales par an. Proche de l'Isle, qui a environ deux lieues de longueur sur une demi-lieue de largeur, on trouve deux petites Bayes, dont la plus septentrionale a une petite pêche de perles, qui appartient au Roi. *Isles.*

La ville de *Domea*, dont on a parlé, est située sur la rive droite en montant, & c'est la premiere qu'on trouve. C'est le lieu où les Hollandois demeurent à l'ancre, mais les Anglois s'avancent ordinairement un peu-plus loin, parcequ'ils y trouvent la marée moins forte. Aussitôt que les gens du Pays apperçoivent un vaisseau Européen qui remonte la Riviere, ils se mettent à bâtir des maisons de bois, & ont soin d'avoir des vivres & des provisions; &, si nous en croyons *Dampier*, ils menent même des femmes pour les louer. Les Tonquinois paroissent observer si peu les bienséances à cet égard, qu'ils permettent que leurs femmes se louent ainsi pour une certaine somme pour deux ou trois mois, & ils souhaittent si fort d'avoir des enfans de race Angloise, que les Grands mêmes ne se font point de peine de marier leurs filles à des Anglois & à des Hollandois, & ils leur font même des présens à leur départ, sur-tout si ces femmes sont enceintes. Domea, *la premiere Ville.*

Le Climat de ce Pays, quoique situé sous le Tropique, est si doux & si tempéré, qu'il semble que toute l'année ne soit qu'un Printems continuel, sans autre variation considérable dans l'air, que de la pluie ou un tems sec & clair. Il n'y a aussi que deux vents qui partagent toute l'année, le Nord & le Sud, qui regnent tour à tour six mois; le premier depuis le mois de Juin ou de Juillet jusqu'à celui de Janvier, l'autre depuis Janvier jusqu'à Juillet; mais la saison la plus agréable commence en Septembre & finit en Mars; pendant tout ce tems-là le vent de Nord regne presque toujours, & rend le climat sain & tempéré, mais on n'y voit jamais de neige ni de glaces. La saison des pluies commence rarement avant le mois d'Avril, & dure jusqu'au mois d'Août; c'est la plus mal-saine de toute l'année, autant à cause des grandes pluies & des brouillards, que du vent de Sud qui regne, & que le Soleil arrive alors à son zénith, ce qui cause quelquefois des chaleurs excessives & des maladies aigues; avec cela c'est alors que le Pays est charmant, les arbres sont couverts de fruits & de verdure; & si les campagnes n'offrent à la vue ni vignes ni bleds, elles donnent l'agréable perspective de grandes moissons de riz, & d'autres productions plus naturelles au Pays. *Climat.*

Par

(*a*) *Marini* &c. l. c.

Hiſtoire de Tonquin.

Par malheur, comme ce Pays eſt en général bas & uni, les violentes pluies y cauſent ſouvent de ſi grandes inondations, qu'elles ruinent toute une moiſſon; d'autres fois ſi elles ne tombent pas en ſuffiſante quantité pour faire croître le riz, qui ne vient que dans l'eau, la famine ſe met parmi les habitans, le riz faiſant la principale nourriture de ces contrées de l'Orient. De ſorte que quand il y a de ces années de diſette, les pauvres ſont ſouvent obligés de vendre leurs enfans pour ſubſiſter, quoique cela n'arrive pas auſſi fréquemment qu'en d'autres Pays des Indes, ſur-tout ſur la Côte de Malabar & ſur celle de Coromandel.

Le Pays ſujet à des inondations.

Du côté de la Chine le Tonquin eſt défendu par une chaîne de montagnes inacceſſibles, qui s'étendent depuis la mer juſqu'à cent-cinquante lieues dans le Pays, le long des frontieres des Provinces de *Quang ſi* & *Quey-chew*. Ces montagnes ſont couvertes de vaſtes Forêts de toutes ſortes d'arbres, où il y a quantité d'éléphans, de cerfs, de tigres & d'autres bêtes ſauvages; tandis que le reſte du Pays offre un agréable mélange de côteaux & de vallées fertiles, entrecoupés d'un grand nombre de Rivieres: le P. *Tiſſanier*, Miſſionnaire Jéſuite, en compte vingt huit principales, qui vont ſe décharger dans la mer: c'eſt de ces Rivieres, & de pluſieurs autres moins conſidérables qui s'y jettent, que les habitans ont tiré grand nombre de canaux, non tant pour faciliter le Commerce, comme l'on fait à la Chine, que pour arroſer & fertiliſer leurs campagnes.

Rivieres.

Provinces.

1. Celle de l'Eſt.

Le Royaume ſe diviſe en huit grandes Provinces. La premiere qu'on appelle la Province de *l'Eſt*, eſt bornée vers le Sud par la Baye de Tonquin, elle eſt pleine d'Iſles; le Pays eſt extrêmement bas, & produit abondamment de riz; mais la plupart des habitans ſont pêcheurs. *Hean* eſt la Capitale de cette Province; c'eſt une ville peu conſidérable pour la qualité des habitans, mais la plus grande de la Province, & celle où le Gouverneur fait ſa réſidence (*a*).

2. Celle de l'Ouëſt.

La ſeconde Province eſt celle de l'*Ouëſt*, qui eſt grande & fort agréable, & d'un fond également fertile en bois & en pâturages, mais elle produit peu de fruits.

3. Celle du Sud.

La Province du *Sud* eſt une eſpece d'Iſle triangulaire, formée par la mer & par les deux principales branches de la grande Riviere de *Song-koy* (*): cette Province eſt un pays extrêmement bas & uni, & par cette raiſon elle produit beaucoup de riz, car elle eſt ſujette à de fréquentes inondations.

4. Celle du Nord.

La quatrieme, qui eſt la Province du *Nord*, eſt un vaſte Pays, qui fait le Nord de tout le Royaume, & du côté de l'Eſt elle s'étend preſque juſqu'aux frontieres de la Chine: c'eſt en partie une campagne, & en partie

(*a*) *Dampier* T. III. P. I. Ch. 1 & 2.

(*) C'eſt la plus conſidérable Riviere de tout le Royaume: on dit qu'elle a ſa ſource dans les montagnes de la Chine, & qu'après de longs tours & détours elle ſe décharge par huit ou neuf embouchures dans la Baye de *Hay-nan* (1). Il eſt vrai que *Dampier* (2) ne parle que de deux bras, *Kok'ho* & *Domea*; il ſe peut cependant qu'il n'en ait pas connu d'autres, quoiqu'il y en ait, vu qu'il ne dit point en quel endroit cette Riviere ſe jette dans la mer.

(1) Voy. *Baron* l. c. (2) *Dampier* T. III. P. I. Ch. 2.

tie ce ſont des montagnes: la campagne produit quantité de riz, & les montagnes ſont couvertes de Forêts & peuplées d'animaux ſauvages; on y trouve les arbres qui fourniſſent la laque. *Hiſtoire de Tonquin.*

La Province de *Tenan*, qui eſt la cinquieme, eſt petite en comparaiſon des autres, & elle rapporte principalement du riz. 5. *Celle de Tenan.*

La ſixieme, nommée *Tenhoa* ou *Tenbie*, a à l'Eſt un bras du *Song-koy*, & au Sud la Baye de Tonquin: les Habitans s'y occupent principalement à la pêche, & font un grand commerce de poiſſon ſalé. 6 *Celle de Tenhoa.*

La ſeptieme, qui s'appelle *No-ghean*, confine à la Cochinchine à l'Oueſt, elle s'étend extraordinairement vers le Nord, & eſt fertile en riz & en bétail. Il y a toujours un bon nombre de Troupes pour garder les frontieres contre les Cochinchinois. 7. *Celle de Noghean.*

La huitieme s'appelle *Cachao*, *Chaco*, ou *Checo*; elle eſt ſituée au cœur du Royaume, & entourée des ſept autres (*a*). Le terroir y eſt fertile en quelques endroits, elle eſt montagneuſe, & fournit toutes ſortes d'arbres, entre autres celui qui produit la laque. La plupart de ces Provinces ont auſſi de la ſoie, mais celle de Cachao en fournit le plus. Elle prend ſon nom de ſa Capitale, qui eſt en même tems celle de tout le Royaume, quoiqu'à d'autres égards elle ſoit à peine comparable à une des villes de la Chine du troiſieme rang. 8. *Celle de Cachao.*

Cachao eſt ſituée au vingtieme degré de Latitude Septentrionale, à environ quatre-vingt milles (*) de la mer. Quelques Auteurs ne font pas difficulté de la comparer pour la grandeur & pour le nombre des habitans aux plus fameuſes villes de l'Aſie; mais en examinant le fait de près, on trouve que cette multitude de peuple qu'on y voit, n'eſt principalement que le peuple des villages voiſins, qui y eſt amené par ſon commerce, ſurtout les jours de marché, & qui remplit tellement les rues qu'on a de la peine à y paſſer. C'eſt ce qui fait que pluſieurs des plus conſidérables villages ont des endroits particuliers qui leur ſont aſſignés, pour y tenir boutique. D'ailleurs les Officiers de police ont ſoin d'y entretenir l'ordre, autant qu'il eſt poſſible, pour prévenir l'embarras & la confuſion. Cachao; *Capitale.*

Quant à la ville même, il n'y a rien qui mérite la peine d'être remarqué, ſi l'on en excepte le Palais du Roi & l'Arſenal. Les rues ne ſont ni régulieres ni belles; les maiſons ſont petites & baſſes, conſtruites de bois & de terre, n'ayant qu'un étage. Les Magazins & les Comptoirs des Européens ſont les ſeuls édifices qui ſont bâtis de brique, & quoiqu'ils ſoient fort ſimples, comme ils ſont plus élevés & mieux bâtis, ils paroiſſent beaucoup au milieu de cette multitude de cabanes de bois.

Le Palais du *Choua*, ou du Roi, eſt un bâtiment plus vaſte que magnifique. Il eſt au centre de la ville, environné d'une bonne muraille: dans l'enceinte on trouve grand nombre d'appartemens, qui ont deux étages, & dont le frontiſpice a quelque choſe de grand; ceux du *Choua* & de ſes femmes ſont *Palais du Roi.*

(*a*) *Dampier* ubi ſup. Ch. 3. *Baron*, l. c. p. 376.

(*) L'Anglois dit quatre-vingt lieues, mais *Baron* dit quarante, & *Dampier* parle de milles, ce qui vient à peu près au calcul de *Baron*; j'ai cru devoir remarquer cette inexactitude. Rem. du Trad.

Hiſtoire de Tonquin.

ſont embellis de bas-reliefs, & dorés & vernis à la mode des Indes. Dans la premiere cour il y a un grand nombre de belles écuries pour les éléphans & les chevaux du Roi: on peut tout au plus conjecturer que les cours intérieures répondent à celle-là, car l'entrée en eſt interdite non ſeulement aux Etrangers, mais aux gens du Pays même, excepté aux Conſeillers privés & aux principaux Miniſtres. On dit pourtant qu'il y a des degrés par leſquels on peut monter ſur la muraille, qui a environ dix-huit ou vingt pieds de haut & ſe promener tout autour; on y découvre de loin les appartemens du Roi, les parterres & les étangs, qui ſont dans l'enceinte. La grande porte, qui eſt bien ornée, regarde la ville, & elle ne s'ouvre jamais que lorſque le Roi entre ou ſort. Il y a à quelque diſtance de celle-là deux autres portes, une de chaque côté, par où les Courtiſans & les autres entrent & ſortent. Les murailles ont une vaſte circonférence, & ſont revêtues de brique en dedans & en dehors, & de grands & ſpacieux jardins terminent tout l'édifice, qui ne manque pas à-la-vérité d'ornemens, mais ils n'ont ni cette grandeur ni cette élégance que l'on voit dans les Palais des Princes d'Europe.

Reſtes magnifiques d'un ancien Palais.

Outre ce vaſte Palais, on voit dans la Capitale les débris d'un autre plus magnifique, dont on attribue la conſtruction à un de leurs anciens Monarques, nommé *Li-bat-via*, dont nous aurons occaſion de parler dans la ſuite; ce Palais a été ruiné pendant leurs Guerres Civiles; on aſſure qu'il embraſſoit dans ſa circonférence un eſpace de ſix ou ſept milles: ſes cours pavées de marbre, ſes portes & les ruines de ſes appartemens, rendent témoignage de ſon ancienne magnificence, & donnent lieu de croire que c'étoit un des plus beaux édifices de l'Aſie.

Arſenal.

L'Arſenal eſt encore un grand & beau bâtiment, bien pourvu de munitions de guerre & d'artillerie; il eſt ſur le bord de la Riviere de *Song-koy*, & ſur celui des bras que *Dampier* appelle *Domea*, qui eſt, dit-il, le plus large & le plus profond des deux; c'eſt celui par lequel les vaiſſeaux Européens remontent à la ville du même nom (*a*).

Obſervation curieuſe ſur les marées de cette Côte.

Nous croyons qu'il eſt à-propos de rapporter ici quelques Obſervations curieuſes, communiquées à la Société Royale de Londres, touchant la grande différence qu'il y a entre les marées de ces mers & celles des mers d'Europe. Sur les côtes de Tonquin la marée ne monte & ne deſcend qu'une fois en vingt-quatre heures, c'eſt-à-dire que l'eau monte pendant douze heures, & on peut aiſément remarquer la marée pendant deux des quartiers de la Lune, & preſque point pendant les deux autres. Dans le tems des hautes marées, qui durent quinze jours, l'eau commence à monter quand la Lune ſe leve, au-lieu que dans les baſſes marées, qui durent le même tems, l'eau ne commence à monter qu'après que la Lune eſt couchée. Pendant qu'elle parcourt les ſix Signes Septentrionaux du Zodiaque, les marées varient extrêmement, tantôt elles ſont fort hautes, tantôt fort baſſes, mais elles ſont plus régulieres pendant que la Lune eſt dans les ſix autres Signes (*b*).

Pour

(*a*) *Dampier* l. c. (*b*) *Tranſact. Philoſ. Dampier, Hamilton* &c.

Pour revenir à la Capitale, tout ce qu'il y a encore à en dire, c'eſt qu'elle n'a ni murailles, ni remparts, ni foſſés, quoique ce ſoit la réſidence continuelle des Monarques Tonquinois, qui y ont deux autres Palais, tels quels, outre celui dont nous avons parlé. Les principales rues de la ville ſont fort larges, mais les autres ſont étroites; elles ſont pour la plupart pavées ou plutôt cimentées de petites pierres, mais très-mal, dans la ſaiſon humide elles ſont extrêmement boueuſes; & l'on trouve dans la ville auſſi bien qu'autour, lorſque le tems eſt ſec, pluſieurs foſſés d'eau croupiſſante & pleins d'une boue noire, qui rend une très-mauvaiſe odeur; avec cela la ſituation aërée de la ville, & la pureté de l'air, en rendent le ſéjour ſain, & aſſez agréable aux naturels du Pays, & on y voit regner rarement, ſinon jamais, les maladies peſtilentielles, qui ſont communes dans les grandes villes de l'Aſie.

Hiſtoire de Tonquin.

La Capitale ſans murailles & mal pavée.

Comme les maiſons ſont de bois & couvertes de paille, on y eſt ſujet à de terribles incendies, qui ſe répandent de tous côtés avec tant de rapidité, qu'il y a ſouvent des milliers de maiſons conſumées avant que l'on puiſſe éteindre le feu. Pour prévenir les ſuites de ce malheur, on a dans la cour, ou dans le milieu de chaque maiſon, un petit bâtiment voûté, aſſez ſemblable à un four, où les habitans mettent ce qu'ils ont de meilleur, au moindre bruit de feu. Outre cette précaution, que chacun prend pour conſerver ſes biens, le Magiſtrat les oblige d'avoir une grande cruche d'eau au haut de la maiſon, pour être toute prête à jetter quand l'occaſion s'en préſentera. Chacun doit avoir outre cela une grande perche avec un ſeau au bout, pour puiſer l'eau des égouts & la jetter ſur la maiſon. Quand ces expédiens ne ſervent plus de rien, & que le feu gagne, ils coupent les attaches qui tiennent le toit de paille, & le laiſſent couler le long des chevrons juſqu'à terre (*). Par ce moyen les maiſons voiſines peuvent d'abord être découvertes, avant que le feu les ait gagnées; ou s'il s'y eſt mis, ils peuvent d'autant plus aiſément l'éteindre par le moyen de l'eau qu'ils ont toute prête, & par celle qu'ils tirent avec les ſeaux qu'ils ont au bout de leurs perches; ſi quelqu'un négligeoit d'avoir l'un & l'autre, il ne manqueroit pas d'être ſévérement puni de cette négligence, & malgré toutes ces précautions la ville eſt ſujette à de fréquens incendies (*a*).

Incendies fréquens. Précautions.

La maiſon du Comptoir Anglois eſt ſituée au Nord de la ville, & regarde ſur la Riviere. C'eſt une fort jolie maiſon baſſe, il y a au milieu une belle chambre où l'on mange, & de chaque côté des appartemens

Comptoir Anglois.

(*a*) *Dampier* T. III. P. 1. Ch. 3.

(*) Cela peut ſe faire d'autant plus aiſément, que leurs toits ne ſont pas faits de ſimples feuilles attachées ſéparément, comme dans les Indes Occidentales, & dans pluſieurs endroits des Indes Orientales; mais ils ſont compoſés de différentes pieces, chacune de ſept ou huit pieds en quarré, de ſorte que quatre ou cinq de ces quarreaux couvrent un côté de la maiſon; & comme ils ne tiennent aux chevrons avec de petites attaches qu'en peu d'endroits, on peut les couper fort aiſément, & les faire tomber; on peut les enlever auſſi plus facilement, s'il vient à en tomber quelqu'un ſur le tour où l'on a ferré les hardes. *Dampier* l. c.

Hiſtoire de Tonquin.

mens propres pour les Marchands, les Facteurs & les Domeſtiques. A chaque bout il y a d'autres maiſons plus petites, deſtinées à d'autres uſages, comme la cuiſine, des magazins &c. qui font une ligne depuis le corps de logis juſqu'à la Riviere, & forment deux ailes, avec une cour quarrée, qui eſt ouverte du côté de la Riviere. Il y a dans ce quarré au bord de l'eau une perche pour mettre le pavillon Anglois les Dimanches, & les autres jours remarquables. Le Comptoir des Hollandois (*) ſe joint à celui des Anglois du côté du Sud, mais il n'eſt ni auſſi grand ni auſſi bien bâti, quoiqu'ils y fuſſent établis pluſieurs années avant les Anglois, qui lorſque *Dampier* y étoit, s'y étoient tranſportés de *Hean*, il n'y avoit pas longtems. On voit du même côté de la Riviere une ſorte de mole, dont la charpente & les pierres ſont ſi fermes, que l'eau renverſeroit plutôt toute la machine, que d'en détacher une ſeule partie. Cet ouvrage a été fait pour empêcher que la Riviere, dans la ſaiſon pluvieuſe, n'inonde la ville, & n'emporte tout; car quoiqu'elle ſoit ſur une hauteur où les inondations du Pays ne peuvent atteindre, elle n'auroit pas laiſſé d'être fréquemment endommagée, & peut-être tout-à-fait ſous l'eau par les inondations de la Riviere (*a*).

Hean.

Cachao eſt la ſeule ville, ſi on peut même lui donner ce nom, qu'il y ait dans le Royaume; *Domea*, dont on a parlé, & qui eſt la ſeconde en rang, n'eſt qu'un bourg ou village, & on en peut dire autant de toutes les autres, même de celles qu'on honore du titre de Capitales & de réſidences des Gouverneurs. La ville ou le bourg de *Hean* n'a rien de remarquable que le Palais d'un Evêque, qui étoit François du tems de *Dampier*, où logeoient auſſi quelques Miſſionnaires de la même nation. C'eſt une maiſon baſſe & fort jolie, enfermée par une muraille aſſez haute, où il y a une grande porte, qui demeure ouverte tout le jour & ne ſe ferme que la nuit. L'appartement qui regarde la porte a une chambre aſſez propre, qui ſemble être deſtinée à recevoir les Etrangers. Il n'eſt pas permis à l'Evêque de demeurer à *Cachao*, ni même d'y aller ſans permiſſion, de ſorte qu'il réſide à *Hean*, qui eſt ſur la route de la Capitale (*b*).

Excellens Fruits.

Nous avons déja remarqué que la plus grande partie de ce Pays eſt bien arroſée par des Rivieres & par des canaux, & la chaleur du climat ne contribue pas moins à la fertilité de la terre. Il ſeroit inutile de faire une longue énumération des diverſes productions de ce Royaume, étant les mêmes que celles dont nous parlons dans l'Hiſtoire de la Chine & des autres Pays des Indes. Nous ajouterons ſeulement, qu'on aſſure que la plupart des fruits l'emportent pour l'odeur, la beauté & le goût ſur tous les autres de l'Aſie, ſur-tout les groſſes oranges, & les fruits du palmier; mais les fruits plus petits, de-même que leurs citrons, paſſent pour malſains, ſur-tout les derniers, du jus deſquels on ſe ſert quelquefois au-lieu d'eau-forte pour teindre les cotons. Ils ont dans leurs Jardins quantité de patates, de yames, d'oignons; on cul-

(*a*) *Dampier*, ubi ſup. (*b*) *Idem*, ibid. Ch. 5.

(*) Il y a dans l'Anglois, les *Danois*, mais c'eſt ſelon les apparences une faute, les *Danois* n'ont jamais été établis dans le Tonquin, que je ſache. REM. DU TRAD.

cultive encore les plaintains, les bananes, les mangos, les limons, les noix de cocos, les pommes de pin, & d'autres fruits bons à manger; ils ont dans leurs Forêts toutes sortes de bois propres à la construction des vaisseaux & des maisons, & des pins forts hauts pour faire des mâts (*a*). *Histoire de Tonquin.*

Le bétel, si fort en usage dans toutes les Indes, est ici en abondance, & se présente aux Etrangers comme une grande marque de politesse; chacun en a sa boëte, & l'on regarderoit comme un grand affront de le refuser ou de le prendre de la main gauche. Ils en envoyent ordinairement en présent, quand leurs domestiques vont faire quelque compliment de leur part, & la personne qui le reçoit ne manque pas de faire une gratification au porteur; ils prétendent que ce bétel sert à purifier & à nettoyer les dents, & à rendre les gencives & les levres plus rouges.

On trouve dans les Bois la même variété d'animaux sauvages, que dans les autres Pays des Indes & à la Chine; leurs éléphans passent pour les plus gros & les plus agiles de toute l'Asie. Ils ont une grande quantité d'oiseaux tant privés que sauvages, dont ils se régalent dans les occasions extraordinaires (*), quoiqu'en d'autres tems ils soient fort sobres pour la viande, & se contentent de leur riz bouilli, d'herbes, de racines, de poisson sec, & salé.

Ils

(*a*) *Dampier*, ibid. Ch. 2.

(*) Dans des occasions extraordinaires, comme de Fêtes, de Noces, de Funérailles, &c. ils ont une grande variété de viandes & de poisson, suivant leurs facultés; le bufle, le cheval, la chevre, le chien, le lapin, les rats, les sauterelles, les oyes, les canards privés & sauvages, les grenouilles, les tortues, les crabbes & autres poissons grands & petits, composent en grande partie leurs festins, & on y présente à la fin une grande quantité de fruits de tout ordre. Ils aiment aussi beaucoup le porc coupé en tranches, qu'on rotit ensemble; ils le mangent aussi tout cru, coupé bien menu & roulé comme des saucisses.

Ils brûlent le poil des bœufs qu'ils tuent, comme on brûle les cochons en Angleterre, & pendant que la chair est encore chaude, ils coupent de grandes tranches du maigre, & les mettent trois ou quatre heures dans le vinaigre; c'est-là un morceau très-friand pour eux. Quand quelque éléphant vient à mourir, on le donne aux pauvres, mais la trompe est un présent fort agréable aux Gens de qualité.

Entre autres assaisonnemens, ils ont le *Balachaun*, qui est un mets fort délicat pour eux. Pour le faire ils mettent un mélange de chevrettes & d'autres petits poissons dans une saumure foible, où ils se réduisent en bouillie: le jus qu'ils en tirent s'appelle *Nukemun*, & les Européens aussi bien que les gens du Pays s'en servent comme d'une bonne sauce. Les pauvres mangent le *Balachaun* avec leur riz; ils sent un peu le rance, & n'a pas un goût fort agréable, à moins que l'on n'y soit accoutumé (1).

Ils préparent leurs mets avec beaucoup de propreté, leurs tables, leur vaisselle & leurs mets même sont parfumés; ils n'ont ni couteaux, ni fourchettes, ni linge de table, mais ils mangent à la maniere Chinoise; chacun a sa table, & se sert de ses petits bâtons avec adresse. Les gens de quelque rang mangent avec décence, & gardent alors un profond silence; quoique si l'on en doit croire *Baron*, ce silence vienne de leur extrême avidité, qui les empêche de perdre autant de tems qu'il faut pour répondre à une question, en sorte qu'on regarde comme une injure, ou au moins comme un manque de politesse de dire un mot avant la fin du repas (2). Ils ont coutume de faire quatre repas par jour, comme dans les autres endroits des Indes.

(1) *Dampier*, T. III. P. 1. Ch. 2. *Baron* ubi sup. (2) *Baron* l. c.

Hiſtoire de Tonquin.

Souris ſingulieres.

Ils ont une ſorte de ſouris fort ſingulieres, dont la chaſſe eſt pour eux un grand amuſement & la chair un mets fort délicat. Elles ſont à-peu-près de la groſſeur d'un bon poulet, & ont des ailes d'environ un pied & demi de longueur. Elles font ordinairement leurs nids ſur les arbres qui portent quelque eſpece de noix, qui leur ſervent de nourriture, & donnent un fort bon goût à leur chair: ce ne ſont pas les chats qui leur font la guerre, on ſe ſert d'une ſorte de petits chiens, qui les chaſſent; elles montent alors fort vîte ſur le premier arbre qu'elles rencontrent, & s'accrochant aux branches par les pieds, elles pendent la tête en bas; elles ont d'ailleurs ſept crochets à chaque aile, avec leſquels elles ſe cramponnent tellement, qu'un coup de fuſil ne les fait point tomber. Les Portugais en font grand cas, & les préferent à tous les autres oiſeaux (*a*).

Liqueurs.

Leur boiſſon ordinaire eſt une eſpece particuliere de Thé qu'ils appellent *Chia-hang*, ou *Chan-hang*, dont les feuilles donnent une infuſion d'un brun rougeâtre, aſſez ſemblable à celle du Thé bohé de la Chine. On trouve dans les marchés & tous les jours, dans les villages, des femmes aſſiſes avec un petit pot ſur un feu fort médiocre, plein de ce Thé, qu'elles vendent aux paſſans. Il eſt non ſeulement fort & groſſier, mais d'un goût deſagréable, parcequ'ils le boivent ſans ſucre; mais dans leurs fêtes ils le mêlent avec de l'Arack, & quand ils ont envie de s'enivrer ils boivent l'Arack tout pur; ſouvent ils le font brûler, comme l'on fait à la Chine, ſur-tout quand ils vont dormir. Ils ont une autre ſorte de Thé plus agréable que l'autre, c'eſt non la feuille mais la fleur de la plante, qui étant ſéchée & grillée a le goût & l'odeur fort agréables, quand on la fait infuſer ou bouillir. Ils tirent pluſieurs ſortes de vins & d'autres liqueurs du riz & d'autres végétaux, comme les Chinois, ſur quoi nous n'avons pas beſoin de nous étendre.

Habitans.

Les Tonquinois ſont généralement baſanés, mais moins bruns que les autres Indiens. Ils ont le viſage plat & ovale mais agréable, les cheveux noirs, longs & fort épais. Hommes & femmes ont les dents auſſi noires qu'il leur eſt poſſible; ils les teignent de cette couleur, & demeurent quatre ou cinq jours à y travailler, c'eſt ce qu'ils font quand ils ont douze à quatorze ans; pendant le tems de l'opération, ils n'oſent prendre d'autre nourriture que du *Chau*, ou quelque autre choſe de liquide, encore ſont-ils fort ſobres là-deſſus, de peur de s'empoiſonner par la couleur; mais ils s'aſſujettiſſent ſans peine à cette diette, pour éviter l'ignominie de reſſembler aux éléphans & aux chiens par la blancheur de leurs dents. Ils ſont en général adroits, agiles, actifs & ingénieux dans tous les Arts méchaniques qu'ils exercent, comme pour les manufactures de ſoie & de cotton, & pour faire des ouvrages de vernis, qui ſont les marchandiſes dont il ſort tous les ans une grande quantité du Royaume. Cependant le Pays étant extrêmement peuplé, il y en a beaucoup de fort pauvres, parcequ'ils ne trouvent pas dequoi s'occuper; les ouvriers n'ont point d'argent pour ſe

(*a*) L'Auteur cite ici *Dampier*, mais je n'ai pu découvrir qu'il parle de ces chauveſouris; *Tavernier* en dit quelque choſe; *Relat. de Tonq.* Ch. III. REM. DU TRAD.

Hiſtoire de Tonquin.

ſe mettre en train de travailler, juſqu'à l'arrivée des vaiſſeaux étrangers, ſur-tout des Anglois & des Hollandois, qui ſont obligés de leur avancer de l'argent juſqu'à la valeur du tiers des marchandiſes qu'ils commandent, de ſorte que les Marchands doivent ſouvent y ſéjourner pendant cinq ou ſix mois, avant que de pouvoir finir leurs affaires. Ce qui met le plus d'obſtacle au travail & à l'induſtrie, & qui contribue beaucoup à leur pauvreté, c'eſt la fureur du jeu, qui eſt générale; riches & pauvres, maîtres & ſerviteurs hazardent tout, tant qu'il leur reſte quelque choſe; car après qu'ils ont perdu leur argent, leurs biens & leurs habits, ils joueront leurs femmes & leurs enfans; enfin ils joueront à crédit, & engageront ſur leur honneur ce qu'ils ont de plus cher au monde, c'eſt-à-dire leurs cheveux, & quoi qu'il leur en puiſſe coûter, on eſt bien ſûr qu'ils les rachetteront (*a*).

Il y a aſſez d'apparence que cette furieuſe inclination pour le jeu leur eſt venue des Chinois, dont il y en a un grand nombre d'établis chez eux; & nous verrons dans la ſuite que les Chinois y ſont extrêmement adonnés. Les Tonquinois ont contracté auſſi bien qu'eux l'indolence & l'oiſiveté, en ſorte qu'ils employent une grande partie de la matinée à ſe faire des viſites, & ils paſſent les ſoirées & les nuits à jouer, ou à fumer, à boire, à chanter & à d'autres amuſemens frivoles, abandonnant le ſoin de leurs Manufactures & de leur Commerce à leurs femmes & à leurs eſclaves, de ſorte qu'on doute, que parmi les plus riches Marchands il y en ait aucun dont tout le fonds monte à la valeur de deux-mille écus. A quoi il faut ajouter, qu'ils ſont obligés de payer de groſſes taxes, & qui, quoique réglées ſur les facultés de chacun, vont pour l'ordinaire auſſi loin qu'il eſt poſſible, & ſouvent au-delà de leur pouvoir, par les artifices & les extorſions des Officiers du Roi.

Habit des Hommes.

Leur habillement eſt aſſez ſemblable à celui des Chinois, il conſiſte en une robe longue qui leur vient juſqu'aux talons, & qu'ils lient par le milieu du corps avec une ceinture (*) de ſoie, ou mêlée d'or & d'argent ſelon la qualité des perſonnes; mais pour ce qui eſt des ſoldats & du peuple leur robe ne va pas juſqu'au genou, & leurs caleçons, qui ſont ordinairement de cotton, s'arrêtent à mi-jambe. Les gens riches & les Mandarins ont des robes de ſoie, ou de drap large d'Angleterre rouge ou verd, qui leur pendent juſqu'aux talons, & perſonne n'oſeroit paroître devant le Roi ſans cet habit de cérémonie. Les Gens de qualité ont auſſi de grands bonnets de la même étoffe que leur habit, mais ceux d'une condition médiocre & les pauvres gens vont ordinairement tête nue. Cependant les Pêcheurs & les Ouvriers, qui ſe trouvent le plus expoſés par leur travail aux injures de l'air, ont des chapeaux à large bord, faits de roſeaux, de paille, & de feuilles de Palmeto, attachés ſous le menton pour les tenir fermes ſur la tête.

Ils vont nuds pieds.

Les anciennes Loix les obligent d'aller nuds pieds, à l'exception du Roi,

(*a*) *Dampier*, ubi ſup. Ch. 3.

(*) L'Auteur a ſuivi ici *Tavernier*, mais *Baron* prétend que l'uſage des ceintures eſt inconnu aux Tonquinois, & *Dampier* n'en dit auſſi rien. Rem. du Trad.

Hiſtoire de Tonquin.

ce qui n'eſt pas fort difficile, comme le remarque le P. *Marini* (*a*), parceque le terrein eſt doux & ſablonneux, & qu'il y en a fort peu de dur ou de pierreux, quoiqu'on pourroit peut-être s'étonner, qu'ils puiſſent ſupporter l'exceſſive chaleur de la terre; mais nous verrons dans la ſuite cette même coutume en uſage parmi les habitans dans des Pays bien plus chauds & plus pierreux, comme en Abiſſinie, la Baſſe Ethiopie & en d'autres contrées de l'Afrique; & ceux qui la ſuivent n'en reſſentent aucune incommodité, quoiqu'elle ſoit très-pénible pour les Etrangers, qui n'y ſont pas faits. Cependant dans le Tonquin les Lettrés, & depuis les Grands, prétendent avoir le privilege de porter des ſandales; mais les uns & les autres ſe font un honneur d'avoir les ongles fort longs (*b*).

Habit des Femmes.

L'habillement des femmes ne differe gueres de celui des hommes, ſinon qu'il eſt plus modeſte, hormis dans les grandes fêtes; alors elles ſe diſputent la gloire de briller par leurs habits & leurs ornemens. En tout autre tems elles affectent beaucoup de modeſtie & de gravité dans leurs habits, leurs actions, & dans leur gayeté même, & l'emportent à cet égard ſur les femmes de la Chine, quoiqu'elles ne ſe couvrent pas le viſage & les mains comme celles-ci (*c*). Leurs longues robes ſont ſerrées autour du cou, & leur deſcendent juſqu'aux talons. Elles portent de grands chapeaux comme ceux des Pêcheurs, mais faits de quelque étoffe plus riche, & brodés, & elles les nouent auſſi ſous le menton, s'en ſervant comme de paraſol. Dans le tems que ce Royaume étoit ſous la domination des Empereurs de la Chine, & qu'il étoit gouverné par leurs Vicerois, les hommes & les femmes étoient obligés de relever leurs cheveux de maniere ou d'autre, en ſigne de ſujettion. Mais après avoir recouvré leur liberté, & lorſqu'ils eurent leurs Rois particuliers, les deux ſexes s'accorderent à laiſſer pendre leurs cheveux ſur leurs épaules, en ſigne de liberté. Leurs Bonzes ou Prêtres, qui ont la tête toute raſée, raillent en quelque façon de leurs longs cheveux, diſant qu'ils ne peuvent ſervir qu'à aider les Dieux à tirer par-là les gens peu ou point diſtingués par leurs bonnes actions dans le Ciel, mais que quant à eux ils n'en ont pas beſoin, parceque leurs vertus & leurs bonnes œuvres ſuffiſent pour les y élever, & par cette raiſon ils raſent leurs cheveux à meſure qu'ils croiſſent (*d*). Cela n'empêche pas cependant les Tonquinois de ſuivre leur ancienne coutume de porter les cheveux pendans, quoiqu'elle ſoit fort incommode pour les ouvriers, mais ils le font pour ſe diſtinguer des Chinois. C'eſt par la même raiſon que les Perſonnes de qualité affectent d'attacher leurs robes d'une façon différente, en faiſant paſſer le pan gauche ſur le droit, au-lieu que les Chinois font paſſer le droit ſur le gauche, & l'attachent avec un ruban à leur ceinture ſur la hanche gauche.

Habit des Bonzes.

L'habit des Bonzes ne differe de celui des Gens de diſtinction, que par la fineſſe de l'étoffe, & parcequ'ils portent des robes plus amples, qu'ils laiſſent flotter davantage. Ils ont ſur la tête un bonnet rond, d'environ trois

(*a*) *Dampier*, l. c. Ch. 3.
(*b*) *Hamilton*, *Baron* &c.
(*c*) Relat. du Royaume de Tonquin, Ch. 2.
(*d*) *Marini* ubi ſup. Ch. 2.

trois pouces de haut, par derriere duquel pend un morceau de la même étoffe & de la même couleur, qui leur vient juſqu'aux épaules. Les couleurs qu'ils recherchent le plus, ſont le pourpre, le brun de châtaigne, la couleur de chair, & le noir luſtré, quoique d'autres préferent le jaune & le rouge foncé. Il y en a qui ont une eſpeee de pourpoint, ſemé de grains de verre de toutes couleurs, qui y ſont adroitement attachés. Les femmies Bonzes ſont habillées de la même maniere, avec cette ſeule différence qu'au-lieu de bonnet elles ont une ſorte de thiare, parſemée de grains de diverſes couleurs, gros comme des balles de mouſquet. *Hiſtoire de Tonquin.*

Il paroît par les Annales de la Chine & par celles des Tonquinois même, que ceux-ci étoient un Peuple différent des Chinois, de qui ils tiennent cependant leurs Arts, leurs Seiences & leur Politeſſe. L'Ecriture étoit inconnue parmi eux, juſqu'à ce que les Chinois leur en euſſent enſeigné l'uſage; leur Langue même, ſelon *Dampier* (*a*), a beaucoup de rapport avec le Chinois, & ſur-tout avec la dialecte de *Fokien*, ayant auſſi un grand nombre de monoſyllabes, dont la ſignification eſt déterminée par les divers tons dans la prononciation; on dit ſeulement que les Tonquinois ont beaucoup de gutturales & un grand nombre de dentales, que les Européens n'ont pas moins de peine à prononcer. Les Courtiſans, les Gens de lettres & ceux de qualité parlent ſur-tout un langage qui approche fort du Chinois, & ils parlent avec plus d'élégance & de pureté que les autres; mais il n'y a aucune apparence qu'ils entendent le Malais, bien loin de le parler, comme *Tavernier* l'aſſure; il ſe pourroit que quelques Marchands en feroient uſage. Il eſt vrai que l'extrême douceur de cette Langue pourroit la faire paroître la plus propre pour une Cour polie, mais les Tonquinois ne ſont pas aſſez curieux pour l'apprendre par cette ſeule raiſon. *Langue & Arts.*

Ils écrivent de la même maniere que les Chinois, l'ayant vraiſemblablement appris d'eux. Leurs caracteres ſont les mêmes, rangés par colonnes, & tracés avec les mêmes inſtrumens. Leur papier eſt auſſi de ſoie ou d'écorce d'arbre, & ils fabriquent eux-mêmes; ils forment leurs caracteres avec autant d'exactitude & de netteté que les Chinois. Ils ont des Ecoles pour apprendre à lire & à écrire, mais ils n'ont point de Colleges où l'on enſeigne les Sciences. Ils n'entendent pas les Mathématiques auſſi bien que les Chinois, & ils ne paroiſſent pas avoir autant de goût & de génie pour ces Sciences, mais ils aiment beaucoup la Muſique & la Poëſie. Leurs Lettrés dont on fait le plus de cas, ſont ceux qui ſont le plus verſés dans la Morale & dans la connoiſſance des Loix; ils étudient principalement les Ouvrages de *Confucius* & des autres Philoſophes Chinois; car ils n'ont pas parmi eux des Auteurs diſtingués en cette Science, mais il y a cependant des Maîtres habiles qui ſont en grande eſtime, & comme il n'y a pas d'Ecoles publiques ces Maîtres inſtruiſent leurs diſciples ou chez eux ou chez leurs parens ſelon qu'on en convient. La même choſe a lieu pour les Maîtres d'Eloquence, de Muſique & de Poëſie; ce ſont ces Maî- *Maniere d'écrire & Caracteres.* *Comment on enſeigne les Sciences.*

(*a*) *Dampier* l. c.

Hiſtoire de Tonquin. Maîtres qui examinent les jeunes gens, & qui les font paſſer d'un degré à un autre (*a*).

Degrés des Lettrés. Ils doivent paſſer par trois degrés, avant que de pouvoir entrer dans les grandes Charges, qui ſont ceux de *Sinde*, de *Doucum* & de *Tanſi*. Pour

1. *De Sinde.* venir au premier degré les jeunes gens doivent s'appliquer à la Rhétorique, afin d'être en état de faire les fonctions de Notaire, de Procureur & d'Avocat. Quand ils ſortent bien de l'examen, leurs noms ſont écrits ſur le Regiſtre & préſentés au Roi, qui leur permet de prendre le titre de *Sinde*; mais s'ils échouent dans l'examen, ils ſont renvoyés comme incapables d'exercer jamais aucune Charge.

2. *De Doucum.* Pour acquérir le titre de *Doucum*, ils doivent étudier pendant cinq ans la Muſique, la Poëſie & les Mathématiques; dans cette derniere Science le tout ſe réduit à quelque connoiſſance de l'Aſtronomie & de l'Aſtrologie, & ceux qui s'y appliquent doivent faire eux-mêmes les inſtrumens dont ils ont beſoin; quand ils ont ſatisfait dans l'examen, ils prennent le titre de *Doucum*.

3. *De Tanſi.* Après cela ils doivent encore attendre quatre ans avant que d'arriver au plus haut degré, qui eſt celui de *Tanſi*, & ils employent ces quatre ans à étudier les Loix & les Coutumes des Chinois (*); au bout de ce tems-là ils ſont examinés en préſence du Roi, par un grand nombre de *Tanſis* aſſemblés pour cela, & par un certain nombre de Mandarins & de Conſeillers, à qui l'on donne les noms des Candidats d'avance. Ce dernier examen eſt ordinairement plus rigoureux que les deux premiers. Ceux qui s'en ſont tirés avec l'approbation des Examinateurs ſont conduits ſur un échaffaud, & ils reçoivent une robe de ſatin violet, que le Roi leur donne, & leurs noms ſont écrits ſur de grandes tables poſées à la porte du Palais du Roi. Enſuite ils prennent place parmi les *Tanſis*, & on leur aſſigne un certain nombre de bourgs ou de villages, ſuivant leur qualité, leur mérite, ou que le Roi les veut favoriſer, & ils en jouiſſent juſqu'à ce qu'ils ſoient élevés au Mandarinat ou à quelque autre Charge dans l'Etat. C'eſt parmi les *Tanſis* que le Roi choiſit ſes Conſeillers & ſes Miniſtres, auſſi bien que les Ambaſſadeurs, & ſur-tout ceux qu'il envoye à la Chine avec le tribut accoutumé, ou en quelque autre occaſion: quant aux Candidats qui n'ont pas

(*a*) *Dampier*, *Tavernier* Relat. de Tunq. Ch. 9. *Marini* &c.

(*) Cette grande eſtime que les Tonquinois ont pour les Sciences de la Chine ne doit pas ſurprendre le Lecteur, parceque nous aurons occaſion de faire remarquer plus d'une fois dans la ſuite, que non ſeulement les Tonquinois mais tous les Peuples voiſins regardent les Chinois, ſinon comme la ſeule Nation ſavante & polie, au moins comme la plus ſavante & la plus polie de tout le monde; qu'ils font un cas infini de tous leurs Ouvrages, & ſur-tout de ceux de Philoſophie; & qu'ils regardent leurs Loix comme les plus parfaites que l'eſprit humain ait pu imaginer, de ſorte qu'ils ont autant d'eſtime pour les écrits & pour la perſonne de *Confucius*, de *Mencius* & des autres grands hommes qu'on en a à la Chine même. Les Japonois mêmes, qui n'approchent pas des Chinois, avouent qu'ils ont infiniment profité de ces Ouvrages, qu'on enſeigne encore dans leurs Ecoles, & ils les eſtiment autant qu'on le peut, nonobſtant la prévention générale qu'ils ont pour leur Nation, dont nous aurons occaſion de parler dans la ſuite.

pas ſatisfait, ils ſont dégradés & déclarés inhabiles de jamais poſſéder aucune Charge (*a*). *Hiſtoire de Tonquin.*

Quant à la Médecine elle y eſt ſur un pied aſſez imparfait, auſſi bien que dans les autres Pays des Indes, & même à la Chine, nonobſtant tout ce que le commerce des Européens peut leur avoir appris tant pour la théorie que pour la pratique. Toute la Science des Médecins dans ce Pays conſiſte à connoître les vertus d'un nombre de plantes, de racines, de gommes & d'autres végétaux, & ils ont des Livres qui traitent au long de l'uſage & de la préparation de ces remedes; mais en général ils ſe conduiſent principalement par l'expérience, & ſuivant certaines recettes, que ceux qui exercent la Médecine, qui ſont tout à la fois Médecins, Apothicaires & Chirurgiens, ſe vantent d'avoir jointes à une grande connoiſſance du pouls. Les maladies les plus communes au Tonquin, ſont les fievres, & & ſur-tout le pourpre, la diſſenterie, la colique, la jauniſſe, la petite-vérole: la goutte, la gravelle & la pierre ſont des maux qui y ſont peu connus. Ils guériſſent ordinairement les autres par des boiſſons & par un bon régime; quand ces remedes ſont inefficaces, ils ont recours aux topiques, comme ſont les ventouſes, les cauſtiques, & ceux-ci s'appliquent avec le *Moxa* ou un fer chaud (*): ils ſaignent rarement, & quand ils le font, ils tirent du ſang de l'endroit le plus proche de la partie affligée; ils ſe ſervent d'un os de poiſſon, dont la forme a quelque reſſemblance avec la flamme des Maréchaux Européens; on l'applique ſur la veine, & on la frappe du bout du doigt; quelquefois ils ſe ſervent auſſi d'une aiguille fine; opération dont on attribue l'invention aux Japonois, & dont nous parlerons en ſon lieu. Les Tonquinois guériſſent ſouvent le pourpre, en appliquant ſur chaque tache une eſpece de meche allumée; le pourpre éclatte, & ils prétendent que c'eſt une marque que le venin ſort du corps. Ce remede ne s'applique ordinairement que la nuit, parceque le pourpre ne paroît pas ſi bien de jour. Cette opération eſt regardée comme ſi dangereuſe pour celui qui la fait, qu'ils ne l'entreprennent pas ſans peine

La Médecine fort imparfaite.

&

(*a*) *Dampier*, *Tavernier*, *Marini* ubi ſup.

(*) Ils ſe ſervent du dernier, comme l'on fait à la Chine, dans les épilepſies & les atrophies. Mais il y a une autre maladie à laquelle ils ſont ſujets, & dont ils ſont pris ſubitement; ils perdent entiérement la parole, & ſi l'on n'y apporte un prompt remede, il en coûte ſouvent la vie. On prétend que ce mal eſt cauſé par les vapeurs & les brouillards dans les mauvaiſes ſaiſons. Le premier remede qu'on employe eſt de faire boire au patient beaucoup d'Arack ou d'Eau de vie, ou quelque autre liqueur diſtillée, où l'on a fait bouillir du gingembre pulvériſé, & qu'on fait boire au malade le plus chaud qu'il peut. On le frotte auſſi avec un linge trempé dans la même liqueur. Si ces remedes ſont ſans effet ils brûlent quelquefois juſqu'aux os, mais ils attendent ſouvent que le malade ſoit preſque mort, ou ſans ſentiment, & hors d'eſpérance. Il arrive auſſi quelquefois que la circulation du ſang arrêtée, eſt rétablie par la violence des frictions & la quantité de liqueurs chaudes, & cauſe au malade de vives douleurs par tout le corps; en ce cas là on le couche ſur un lit de ſangles, éloignées l'une de l'autre de la largeur de quatre doigts, & on met deux réchauts de feu ſous ce lit avec de l'encens, dont la fumée fait ſuer le malade; on réitere cette opération ſoir & matin juſqu'à ce qu'il ſoit guéri.

Hiſtoire de Tonquin.

& avec de grandes précautions, parcequ'ils prétendent que ſi le venin qui ſort entre dans leur corps par le nez ou par la bouche, il n'y a point de remede pour eux. Si le fait eſt vrai, ou ſi ce n'eſt qu'une ruſe pour tirer davantage du malade, c'eſt ce que nous ne deciderons point.

Nous ajouterons ſur le tout, que le peuple eſt timide & ſuperſtitieux au plus haut point, & que les Médecins ſont fort ignorans & de grands charlatans. On a recours à l'Aſtrologie, non ſeulement dans les maladies, mais dans les moindres occaſions qui ſe préſentent; & ils riſqueroient plutôt la vie d'un malade que de lui donner des remedes un jour malheureux, ou ſous quelque mauvais aſpect d'une Planete.

Arts Méchaniques Inguiſſens.

Les Tonquinois ſont plus adroits & plus experts dans pluſieurs Arts méchaniques, où ils ſe ſont perfectionnés par le moyen des Chinois, qui ſe réfugierent parmi eux pendant les troubles & les guerres de leur Pays, leſquels s'y étant établis y ont porté quelques-unes de leurs Manufactures. Nous avons déja dit quelque choſe de celles de ſoie & de cotton, & de leurs ouvrages de lacque ou de vernis, qui ne ſont pas fort au-deſſous de ceux de leurs Maîtres. Nous y pouvons ajouter leur porcelaine & autre vaiſſelle de terre, où ils ne réuſſiroient pas moins, s'ils avoïent autant d'encouragement & un commerce auſſi floriſſant que les Chinois. Mais il eſt de l'intérêt de cette politique Nation de reſſerrer plutôt que d'augmenter le commerce de leurs vaſſaux, de ne pas ſouffrir que quelques-uns de ſes tributaires entre en concurrence avec elle dans quelque branche avantageuſe de commerce; d'ailleurs les taxes dont ils ſont accablés, la rareté de l'argent, la défiance des Etrangers, la crainte de pertes, même éloignées ou imaginaires, contribuent à décourager les Tonquinois, & à les empêcher de faire valoir des avantages, qui par la ſituation commode de leur Pays & par leur génie pour les Arts méchaniques, en feroient un Peuple riche & floriſſant. En ſorte qu'ils ſe bornent, ſur-tout les hommes, à paſſer la plus grande partie du tems dans l'oiſiveté, la pareſſe & la miſere; ou s'ils ſont un peu aiſés, ils employent la matinée à faire d'inutiles viſites, le milieu du jour à manger & à dormir, & le reſte du tems à boire, à fumer, à chanter, à danſer, & à d'autres divertiſſemens.

Canons qu'ils fondent.

Ils entendent la fonte des métaux, & ſavent fondre des canons, ils ſavent auſſi fabriquer des armes à feu & d'autres armes, outre diverſes ſortes d'outils & d'uſtenſiles; ils ſont fort habiles à préparer la terre dont ils ſe ſervent pour faire les moules. *Dampier* parle d'un canon fondu chez eux, de huit ou neuf-mille livres peſant; il eſt percé, dit-il, en cone, ſon calibre eſt un pied de diametre, mais il eſt beaucoup plus étroit que la culaſſe; il eſt tout-à-fait mal bâti; les Tonquinois ne laiſſoient pas de l'eſtimer beaucoup, parcequ'il avoit été fondu chez eux il y avoit dix ou douze ans, & que c'étoit le plus gros qu'ils euſſent jamais fait. Mais ils furent obligés d'avoir recours aux Anglois pour le faire monter ſur ſon affut, où il étoit alors pour ſervir de parade (*a*).

Abus dans le Commerce.

Nous ne pouvons nous diſpenſer de parler d'un autre abus, qui contribue

(*a*) *Dampier* l. c. Ch. 4.

bue à tenir les ouvriers dans la pauvreté, & qui eſt fort avantageux aux Etrangers qui y ont part. Ils ſe lient ſoit par intrigue, ſoit par un mariage proviſionnel avec quelque Tonquinoiſe, & leur confient de l'argent en partant: en leur abſence ces femmes achettent de la ſoie crue dans la ſaiſon morte, & font travailler les ouvriers pour peu de choſe; à leur retour ils trouvent leurs marchandiſes prêtes, ce qui eſt un grand avantage. Pluſieurs Hollandois ont gagné de gros biens par ce moyen; & de celles qui ont eu ſoin de leurs affaires; il y en a eu qui, par la part qu'elles ont eu aux profits, ont épouſé des Grands peu riches, après que leurs maris Hollandois ont quitté le commerce (*a*). *Hiſtoire de Tonquin.*

A tous ces deſavantages on peut en ajouter encore un dernier, c'eſt que les Tonquinois négocient peu ou point pour eux ſur mer, ni ne tranſportent leurs marchandiſes ſur leurs propres vaiſſeaux; ils n'en ont pas même qui puiſſent réſiſter ſur ces mers orageuſes; leurs bâtimens ſont ou des barques de Pêcheurs, ou de longues galeres, de ſorte que la plupart des marchandiſes ſont importées & exportées par des vaiſſeaux étrangers. Celles qu'on y entre ſont du ſalpêtre, du ſouffre, des draps, & d'autres étoffes de laine, des épiceries, du plomb, des canons, & des *Cash*; ils n'ont point de monnoye du Pays, mais ils ſe ſervent de celle que les Etrangers y apportent, & d'une petite monnoye de cuivre qui vient de la Chine (*b*), qu'ils prennent en échange de l'argent étranger avec beaucoup de deſavantage (*c*). On dit que les Tonquinoiſes ont une adreſſe & une habileté particuliere pour le change de l'argent, & qu'elles ſavent faire monter & baiſſer la valeur de leurs Cash auſſi adroitement que les plus ruſés Actioniſtes font hauſſer & baiſſer les actions. *Les Marchandiſes entrent & ſortent dans des Vaiſſeaux étrangers.*

Le Commerce domeſtique ſe fait principalement par eau, à la faveur des Rivieres & des Canaux, & du grand nombre de Marchés & de Foires établies par le Gouvernement. Les plus conſidérables ſont celles qui ſe tiennent à chaque nouvelle & pleine Lune dans *Cacbao*, ou *Kecio*, comme écrit le P. *Marini*, & il dit que ce nom ſignifie Foire ou Marché; il ajoute que ces Foires ſe tiennent dans ſoixante-douze quartiers de la ville, qui ſont chacun auſſi grands qu'une petite ville, & remplis de Marchands & d'ouvriers, qui ont une enſeigne à leur boutique, qui indique les marchandiſes qu'on y trouve. Ces Foires ſont d'autant plus fréquentées par les Etrangers, que le Roi ne permet pas à leurs vaiſſeaux de jetter l'ancre ailleurs (*d*). D'ailleurs ce qui contribue encore à les attirer, c'eſt l'agréable perſpective qu'on a en remontant la Riviere; on voit de fertiles campagnes, un grand nombre de villages ſur les deux bords, bien peuplés, environnés de beaux arbres qui les défendent contre les inondations, & l'on découvre un pays uni & ſpacieux, avec des campagnes couvertes de riz & de verdure. Les autres villes ont auſſi leurs marchés, & même les villages, mais avec cette différence, que cinq ou ſix ſont joints enſemble, & ont le marché chacun à leur tour (*e*). *Foires.*

Les

(*a*) *Tavernier*, *Marini* &c.
(*b*) Voy. l'Hiſt. de la Chine.
(*c*) *Tavernier*, *Marini*, *Dampier*, *Hamilton*, *Baron* &c.
(*d*) *Marini* l. c. c.
(*e*) *Idem Tavernier*, *Dampier* &c.

Hiſtoire de Tonquin.

Religion du Tonquin.

Les Tonquinois ont adopté les deux principales Religions qui regnent à la Chine; celle du fameux *Confucius*, qu'ils appellent *Ong-Cogne*, eſt celle des Lettres & des Grands, & celle de *Fo*, qui a paſſé des Indes à la Chine. Comme nous aurons occaſion de parler de l'une & de l'autre dans l'Hiſtoire de la Chine, nous ne nous y arrêterons pas ici, pour éviter les répétitions.

Secte de Confucius.

Nous nous contenterons de remarquer par rapport à la Secte Philoſophique & à ſa doctrine, que les Tonquinois ſe vantent beaucoup de l'avoir purgée, diſent-ils, d'un grand nombre de ſubtilités inutiles, dont les Lettrés de la Chine avoient embarraſſé la lecture & l'explication des Ecrits de *Confucius*, & d'avoir aboli beaucoup de coutumes & de cérémonies ſuperſtitieuſes, qu'ils avoient introduites, & qui ſubſiſtent encore parmi les Savans de la Chine. En ſorte que toute la Religion de ceux de cette Secte conſiſte dans un profond reſpect pour le Dieu ou le Roi du Ciel, à rendre quelques honneurs à leurs ancêtres, & dans la pratique de toutes les vertus morales.

Leurs Principes & leur Culte.

Ils n'ont ni Temples, ni Prêtres, ni aucune forme de Culte extérieur, chacun adore l'Etre ſuprême comme il le juge à-propos. Ils admettent auſſi des Eſprits inférieurs, à qui ils rendent une ſorte d'adoration, telle qu'ils jugent leur être la plus agréable, & la plus propre à s'attirer leur faveur. La plupart croient le Monde éternel, & l'immortalité de l'Ame; quelques-uns n'attribuent l'immortalité, & le bonheur qui la ſuit dans une autre vie, qu'à l'ame des Juſtes, & croient que celle des méchans périt avec le corps. C'eſt-là ce qu'on peut appeller proprement la Religion de la Cour & des Savans, dont leurs Rois, pendant qu'ils furent abſolus & indépendans, étoient les Chefs, prétendant avoir ſeuls le privilege de faire des ſacrifices au grand *Tyen*, comme les Empereurs de la Chine font dans des occaſions ſolemnelles, ou dans des tems de calamité. Aujourd'hui même le *Choua* ou Roi de Tonquin, quoique vaſſal de ces Empereurs, s'attribue encore cette prérogative, & fait un ſacrifice dans ſon Palais dans de certaines circonſtances, mais principalement dans les calamités publiques.

Secte de Fo.

La ſeconde Secte eſt celle de *Fo*, qui s'eſt répandue dans la plus grande partie des Indes, juſqu'à Siam, à la Chine, & au Japon, c'eſt celle du peuple; elle eſt diviſée en pluſieurs branches, dont la principale eſt celle de *Lanzo* ou de *Lanthu* (*), dont le Fondateur, Chinois de nation, paſſe pour

(*) Ses diſciples prétendent que ſa mere le porta dans ſon ſein, ſans perdre ſa virginité l'eſpace de ſoixante-dix-ans, & ils font pluſieurs contes abſurdes de ſa vie, uniquement pour relever ſa réputation par-deſſus toutes les autres branches de la même Secte. Sa doctrine étoit la même que celle d'un Hermite nommé *Kuchabout*, qui avoit répandu ſon idolâtrie dans ce Pays & dans les autres parties des Indes, & qui étoit mort dans le Tonquin. *Lanzo* eut l'art de s'acquérir l'eſtime de tous les ſuperſtitieux Grands & Riches, par le commerce qu'il prétendoit avoir avec les Eſprits inférieurs, par le moyen deſquels il pénétroit, diſoit-il, dans l'avenir. Quand des Perſonnes de diſtinction le conſultoient ſur quelque affaire importante, il avoit coutume de les exhorter à quelques œuvres de bienfaiſance & de charité, comme de bâtir des Hôpitaux pour les malades, les impotens & les pauvres, & par-là il gagna non ſeulement leur eſtime, mais devint l'idole du peuple, en ſorte que ſa Secte éclipſa bientôt toutes les autres du *Fo* des Indes (1).

(1) *Tavernier, Marini, Baron &c.*

pour avoir été un des plus fameux & des plus ſavans Magiciens de l'Orient. *Hiſtoire de Tonquin.*
Tous ceux de la Secte de *Fo* s'accordent à adorer un grand nombre de Divinités, auxquelles ils érigent des Statues & des Temples: à-la-vérité ces Temples ne ſont pas de la magnificence de ceux que l'on voit dans les autres Pays des Indes, où nous avons vu qu'ils élevent leurs ſuperbes toits avec majeſté, & ſont ornés de tout ce qu'il y a de plus riche & de plus brillant, auſſi bien que les ſtatues des Dieux auxquels ils ſont conſacrés. Au Tonquin ils ſont bas & pauvres, ſans autre ornement que les ſtatues qu'on y adore; & ces idoles, au-lieu d'être ſur un autel magnifique ſont ou ſur quelque planche, ou ſuſpendues à quelqu'une des poutres de traverſe. Les Temples ſont communément d'une forme oblongue, ouverts des quatre côtés, & le pavé, compoſé ordinairement de ſimples planches, eſt élevé de quelques pieds, non tant par magnificence, que pour les mettre à couvert de l'eau dans le tems des inondations; on y monte par des degrés, qui regnent tout autour en dehors.

Ces Temples ſont deſſervis par deux ſortes de Prêtres, les *Bonzes* & les *Says*, qui ſont les uns & les autres des ventres pareſſeux, & d'inſignes fourbes qui vivent de l'ignorance & de la ſuperſtition du peuple. Leurs maiſons, ou pour mieux dire leurs hutes, ſont dans le voiſinage de leurs Pagodes, où ils ſe tiennent pour offrir aux idoles les demandes de ceux qui y viennent, ce qui ſe fait en ſe proſternant & en faiſant brûler de l'encens; on leur donne pour leur peine deux ou trois poignées de riz, quelques-uns leur font préſent d'un peu de bétel & d'autre choſes d'auſſi peu de valeur, & c'eſt-là en quelque façon tout ce que ces miſérables ont pour ſubſiſter; il arrive que les Rois de Tonquin ſont dans la néceſſité d'en diminuer le nombre, & d'en envoyer une partie à la guerre. Ce qui contribue le plus à leur extrême pauvreté, c'eſt le mépris que les Perſonnes de qualité & les gens riches ont pour eux; au-lieu de nourrir leur pareſſe en allant aux Pagodes pour faire leurs demandes, ils font cette cérémonie dans leur cour, & par un Clerc qui leur appartient, qui ſe proſterne & lit la demande de ſon Maître; la lecture finie il prend le papier & le met dans l'encenſoir où il le brûle avec l'encens, enſuite il y jette trois ou quatre petits paquets de papier fin & doré. Quand cette cérémonie ſe fait dans la maiſon on apprête quantité de viandes, dont celui qui a officié & les autres domeſtiques ſe régalent (*a*). *Prêtres, fort pauvres.*

A ces deux Sectes il faut ajouter celle des *Tay-bou-to-ni*, qui ſont des eſpeces de Magiciens, qui prétendent guérir les maladies par des charmes, & autres tours magiques: ces Magiciens ſont fort recherchés parmi les Tonquinois, & ce ſont eux ſeuls que l'on conſulte dans les cas de maladie, ſelon *Baron* leur compatriote: ils prétendent toujours que la maladie vient de quelque Démon de la terre ou de l'eau, & qu'elle ne peut être guérie que par certains charmes, dont ils prétendent avoir ſeuls le ſecret. Comme on ne les fait gueres venir qu'à la derniere extrémité, le Con- *Secte des Tay-bou-to-ni.*

(*a*) *Dampier*, T. III. P. 1. Ch. 3. *Baron*, ap. Hiſt. Gén. des Voy. T. XI. p. 402, 403. *Tavernier*, Relat. du Tonq. Ch. 15.

Hiſtoire de Tonquin.

Conjurateur, vêtu d'une maniere biſarre, fait la cérémonie au bruit des timbales, des baſſins & des trompettes, pour empêcher qu'on ne diſtingue différens mots qu'il prononce; il tient même à la main une petite clochette pour augmenter le tintamarre; il s'agite, il ſaute, & continue cet exercice juſqu'au moment où le ſort du malade ſe déclare pour la vie ou pour la mort; quand c'eſt le dernier, le prétendu Magicien ne manque jamais de raiſon plauſible de l'inefficace de ſes charmes; ou on l'a appellé trop tard; ou le Démon qui eſt l'auteur de la maladie, eſt trop irrité contre le patient pour ſe laiſſer appaiſer par quelque charme que ce ſoit: cette derniere raiſon eſt reçue d'autant plus aiſément, que c'eſt une opinion regnante parmi les Tonquinois, que les ames des morts deviennent des Eſprits bons ou mauvais; & que les derniers ſont méchans à proportion des tourmens auxquels ils ſont condamnés, s'ils ne ſont pas promptement ſoulagés par les vivans, d'une façon aſſortie à leur condition, & c'eſt ce dont ces Charlatans ſont ordinairement les juges (*a*).

Cérémonies funébres ve.. ues de la Chine.

Il y a encore ceux qu'on nomme *Taydelis*, qui enſeignent quels ſont les lieux les plus favorables pour la ſépulture. Les cérémonies des funérailles paſſent chez les Tonquinois pour un article ſi eſſentiel de leur Religion, que quelque différence qu'il puiſſe y avoir entre une Secte & l'autre ſur d'autres points, toutes s'accordent à regarder comme un devoir indiſpenſable de choiſir un lieu favorable pour la ſépulture des morts, de viſiter ces lieux en de certains tems, & d'y mettre des alimens & tout ce dont les ames peuvent avoir beſoin. Cette coutume a été, ſelon les apparences, introduite par les Chinois, qui, comme nous le verrons en ſon lieu, ſont ſi ponctuels à s'acquitter de ce devoir que les Empereurs mêmes n'en ſont pas exempts. Toute la différence qu'il y a, c'eſt que les Chinois, ſur-tout ceux de quelque qualité, ont des tombeaux fixes, où les perſonnes de la même famille ſont inhumées; au-lieu que les Tonquinois ſont ſi ſuperſtitieuſement ſcrupuleux là-deſſus, que s'il ſe trouve quelque circonſtance remarquable à la mort d'un pere ou d'un proche parent, ils regardent le choix du lieu de la ſépulture comme ſi important, qu'ils croyent que la négligence à cet égard attireroit infailliblement quelque grand malheur à ceux qui ſurvivent. S'il arrive qu'un pere ou une perſonne qui leur appartienne de près meure le même jour ou à la même heure, que ſon pere ou quelque proche parent eſt mort, ils gardent le défunt dans ſon cercueil quelques mois, & même des années, c'eſt-à-dire juſqu'à ce que les *Taydelis* ou Devins ayent marqué un lieu propre pour la ſépulture, quoique la dépenſe augmente à meſure que la ſépulture eſt retardée, parceque toutes les perſonnes de la famille ſont obligées d'offrir trois fois chaque jour au corps diverſes ſortes d'alimens, d'entretenir continuellement dans le lieu où il eſt dépoſé des flambeaux & des lampes, outre l'encens & les parfums qu'ils doivent brûler avec quantité de papier doré ſous différentes formes de chevaux, d'éléphans & d'autres animaux, dont ils s'imaginent follement que l'ame a beſoin. D'ailleurs ils ſont obligés de venir

Honneurs qu'on rend aux Morts pour les Riches.

(*a*) *Dampier*, *Baron* ubi ſup.

nit ſe proſterner pluſieurs fois le jour devant le corps, en touchant la terre du front, & de renouveller leurs lamentations, avec toutes les démonſtrations de la plus profonde douleur. Il n'eſt preſque pas néceſſaire d'avertir le Lecteur, que cet uſage pour le choix du lieu de la ſépulture ne s'obſerve que dans les conditions aiſées, & parmi ceux qui ſont en état de bien payer ces Charlatans pour leurs prétendues conſultations, parcequ'ils ſont intéreſſés à traîner les choſes en longueur le plus qu'il leur eſt poſſible. Les pauvres n'ont pas ſi long-tems à attendre, au bout de huit ou quinze jours, les *Taydélis* leur indiquent le lieu favorable pour enterrer leurs morts. *Hiſtoire de Tonquin.*

Quand les Devins ont enfin décidé ce point ſi important, la pompe funebre ſuit d'abord, & de la façon lugubre qui ſe pratique dans toutes ces contrées, mais ſur-tout à la Chine, d'où les Tonquinois la tiennent. Ceux qui accompagnent le corps ſont vêtus d'habits groſſiers, & ont des ſouliers déchirés, ou vont même nuds pieds; ils marchent courbés, s'appuyant ſur un bâton, comme ſi l'excès de la douleur les empêchoit de pouvoir ſe ſoutenir ſans ce ſecours. Les femmes & les filles ont la tête couverte d'un voile de la même étoffe groſſiere, & font entendre leurs cris & leurs gémiſſemens. Dans la marche le plus proche parent ſe couche à terre par intervalles, & laiſſe paſſer ceux qui portent le corps ſur lui; lorſqu'il ſe releve il pouſſe le cercueil des deux mains en arriere, comme s'il vouloit engager le mort à retourner au ſéjour des vivans. *Funérailles.*

Comme le reſte de la cérémonie eſt tout pareil à ce qui ſe pratique à la Chine, nous n'anticiperons pas ſur ce que nous aurons à en dire; nous ajouterons ſeulement, que les Tonquinois, riches ou pauvres, ont grand ſoin, auſſi bien que les Chinois, de ſe préparer le plus beau cercueil qu'il leur eſt poſſible, ſelon leurs facultés. A tout prix ils s'en aſſurent dix, vingt, trente ans avant leur mort, & le conſervent chez eux comme le meuble le plus précieux. Ces cercueils ſont ordinairement du bois le plus eſtimé & le plus durable, & ſont épais & forts; ils ſont calfatés d'une eſpece de ciment; l'uſage du moindre clou paſſeroit pour une inſulte faite au corps. *Baron* dit que ce ciment eſt compoſé de pluſieurs gommes précieuſes, qu'il ne nomme point (*a*). Le corps eſt revêtu de ſes meilleurs habits, un homme en a ſept, & une femme neuf. On met dans la bouche des perſonnes riches pluſieurs petites pieces d'or & d'argent, & de la ſemence de perles; on remplit auſſi la bouche des pauvres, mais de choſes de peu de prix, & dans la ſeule vue de garantir les uns de l'indigence dans une autre vie, & d'empêcher les autres de tourmenter les vivans. C'eſt dans le même deſſein qu'ils ont des tems réglés pour aller viſiter les tombeaux, où ils offrent des alimens, des parfums, & des papiers dorés, croyant que les ames en viennent prendre autant qu'elles en ont beſoin; ce qui reſte ſe diſtribue aux pauvres.

Les Tonquinois aiment extrêmement les Fêtes, quoique la Religion n'entre que peu ou point dans la plupart de celles qu'ils célebrent. Les deux *Grandes Fêtes.*

(*a*) Voy. Hiſt Gén. des Voy. T. XI. p. 400. *Tavernier*, l. c. Ch. 14. *Martini* &c.

Hiſtoire de Tonquin.

deux plus ſolemnelles ſont celle du Nouvel-an, & celle qu'on célebre au commencement de Juin, ordinairement après la récolte de Mai. La premiere ſe fait à la nouvelle Lune de Janvier, & elle dure douze jours ſelon les uns, mais tout un mois ſelon d'autres, du nombre deſquels eſt *Baron* (*a*). Le premier jour on ne ſort point de la maiſon, on tient les portes & les fenêtres fermées, perſonne ne ſe montre, & à peine ceux qui ſont dans la même maiſon oſent-ils ſe parler: cet uſage s'obſerve, non par dévotion, mais par une crainte ſuperſtitieuſe de rencontrer quelque choſe de mauvais augure, qui trouble la joie de la Fête, ou qui leur préſage quelque malheur dans le cours de l'année. Ce jour une fois paſſé, le reſte de la Fête eſt employé à faire des viſites & à toutes ſortes de plaiſirs, ſoit dans le public, ſoit dans l'intérieur des maiſons. On éleve des Théatres dans les rues, où l'on repréſente des eſpeces de Comédies, & les Acteurs de l'un & l'autre Sexe ſont des gens accoutumés à cette vie libertine. Ils ſont ordinairement bien mis, & fort adroits, les uns à chanter, les autres à danſer, ceux-ci à ſauter, ceux-là à ſe branler, & à d'autres exercices de cet ordre. Les rues ſont remplies de gens de la ville & de la campagne, habillés auſſi proprement qu'il leur eſt poſſible. Les Inſtrumens de Muſique retentiſſent de toutes parts, on n'entend que les chants des uns & les applaudiſſemens des autres. Les femmes ont la liberté de paroître avec tous leurs ornemens en chaiſe ou en d'autres voitures, ſelon leur condition, & toujours accompagnées pour les garantir de toute inſulte; parceque en ce tems-là la licence qui regne généralement eſt extrême.

Durant cette Fête tout travail & tout commerce ceſſe, le grand Sceau de l'Etat eſt mis dans une boëte, toutes les Cours de Judicature ſont fermées, les Débiteurs ne peuvent être ſaiſis, les Crimes ne ſont point punis, juſqu'à ce que la Fête ſoit finie; alors tout reprend ſon cours ordinaire.

On ſe livre d'ailleurs à toutes ſortes de divertiſſemens, on paſſe le tems à jouer, à boire, à fumer, à aller en voiture & en barque, & à d'autres amuſemens moins innocens; & ceux qui en ont les moyens ne ſont point embarraſſés au milieu de tant de plaiſirs de paſſer la Fête avec toute la joie qu'ils peuvent deſirer. C'eſt non ſeulement dans la Capitale qu'on ſe divertit, mais toutes les autres villes & les villages mêmes ont leurs divertiſſemens; les Tonquinois ſe régalent les uns les autres & invitent même les étrangers, & on ne peut les obliger davantage que d'accepter leur invitation & d'applaudir au régal (*b*).

La ſeconde Fête eſt celle du ſixieme mois, qui commence ordinairement quelques jours avant ou après le premier de Juin; on fait auſſi des réjouiſſances publiques, mais qui n'approchent pas de celles de la Fête du Nouvel-an, & qui n'ont rien de particulier.

Autres Fêtes.

Les jours des nouvelles & pleines Lunes ſont encore des jours de Fête & de réjouiſſance, car nous ne trouvons point qu'il s'y pratique quelque Cérémonie Religieuſe. Les plus magnifiques de toutes les Fêtes ſont celles

(*a*) *Baron*, l. c. p. 386. *Dampier* ubi ſup. (*b*) *Dampier*, *Baron*, ubi ſup. *Marini.*

les que les Rois & les Grands donnent à l'occaſion de l'anniverſaire de leur naiſſance, de leur mariage &c. la Muſique, la Danſe, la Comédie & d'autres plaiſirs y ſont prodigués. *Baron* parle de plus de deux autres Fêtes, dont aucun autre Auteur ne fait mention, l'une nommée *Can-ja* & l'autre *Tek-kida*. A la premiere le *Boua* ou le Roi paroît en public, ſuivi de toute ſa Cour, d'un grand nombre de ſoldats & de la foule du peuple, & il benit les fruits de la terre; à l'exemple des Empereurs de la Chine, dont il y a de l'apparence que cette louable coutume eſt venue, il ſe rend ſur une piece de terre, & met la main à une charrue préparée exprès, avec laquelle il laboure quelques pas, pour mettre l'Agriculture en honneur, comme à la Chine, & enſuite il donne une eſpece de régal champêtre à ſes Courtiſans: cette Fête, qui finit communément par des réjouiſſances générales, eſt précédée de jeûnes & de prieres. *Hiſtoire de Tonquin.*

La ſeconde Fête, nommée *Tek-kida*, ne ſe célebre pas avec moins de pompe & de ſolemnité, & même avec davantage; cette Fête eſt une eſpece d'exorciſme pour purger le Tonquin de tous les Eſprits malfaiſans. Mais comme toute la Milice eſt en droit d'y aſſiſter, le *Chua* ne permet pas au *Boua*, qui eſt le Souverain légitime, de s'y trouver, dans la crainte que ce Prince ne prenne un jour occaſion de quelque mécontentement des troupes pour rentrer dans ſes droits (*a*).

Une derniere ſorte de Fêtes, dignes d'attention, ſont celles que les Tonquinois célebrent auprès des tombeaux de leurs ancêtres, l'anniverſaire de leur mort, en quoi ils ne ſont pas moins réguliers & magnifiques que les Chinois, & ils ſemblent même l'emporter ſur eux pour la quantité de mets qu'ils apportent dans ces occaſions auprès des tombeaux. *Dampier* vit une de ces Fêtes, qui penſa lui coûter cher, parcequ'il ignoroit de quoi il étoit queſtion (*b*). Il vit devant lui une ſorte de Tour de ſept ou huit pieds en quarré & de vingt-ſix de haut, environnée d'une foule de gens, dont la plupart étoient des hommes & de petits garçons. Cette Tour étoit très-légérement bâtie, du-moins étoit-elle revetue d'ais fort minces, joints enſemble & peints d'un rouge fort obſcur, il n'y avoit aucune porte pour y entrer; s'étant approché, & engagé dans la foule, il vit nombre de petites loges où il y avoit quantité de viandes & de fruits étalés & rangés en bon ordre; il y vit une quantité prodigieuſe d'oranges dans des corbeilles, des étaux chargés de porc coupé en jambons ou en fleches; tout cela lui fit croire que c'étoit un Marché. Comme il étoit foible & fatigué, il voulut acheter quelque choſe, & y ayant bien cinquante ou ſoixante cochons, il crut pouvoir ſe ſatisfaire ſans peine, mais n'y ayant pas de petits morceaux propres pour ſon uſage, il fit ſigne, parcequ'il n'entendoit pas la langue, à celui qu'il regardoit comme le vendeur, de lui en couper deux ou trois livres. Alors on l'attaqua de tous côtés, on l'inſulta, & on lui déchira ſon habit; ſon guide, qui étoit un Tonquinois, eut de la peine à le tirer des mains du peuple; il apprit enſuite que c'étoit un *Fêtes des Morts.*

(*a*) *Baron*, ap. Hiſt. Gén. des Voy. l. c. p. 398.

(*b*) *Dampier*, T. III. P. I. Ch. 5.

Hiſtoire de Tonquin. un feſtin funebre, que la Tour étoit le tombeau, & que les viandes & les fruits étoient deſtinés à régaler les morts & les vivans.

Amuſemens. Dans leurs Fêtes domeſtiques, comme aux jours de naiſſance, aux noces &c. ils ont divers Amuſemens; outre le plaiſir de manger, de boire, de danſer & de chanter, ordinairement elles finiſſent par quelques repréſentations théatrales; ou de combats de terre ou de mer. Le nombre des Acteurs eſt ordinairement de quatre ou cinq de l'un & de l'autre Sexe. Ils danſent avec beaucoup de juſteſſe, & ils ont des habits magnifiques. Les Actrices ont une eſpece de mitre ou de thiare, d'où pendent par derriere deux bandes larges, qui vont juſqu'à la ceinture. Un des convives eſt chargé de regler le chant & la danſe, & c'eſt un honneur dont il eſt fort fier; il bat la meſure ſur une groſſe timbale, aſſis ſur un petit théatre dans un des coins de la ſalle; il y a auſſi une loge pour le Roi. Dans toutes les Fêtes publiques il y a des combats de coqs, que les Seigneurs aiment paſſionnément, & ce divertiſſement eſt fort en honneur à la Cour; il s'y fait des paris fort conſidérables, & il ſe gagne & ſe perd de groſſes ſommes. Pour l'ordinaire les coqs du Roi ſont victorieux, peut-être même ceux qui le ſont paſſent-ils pour être au Roi (*a*).

Noces. Les Noces parmi les Gens de qualité ne ſe célebrent point ſans quelques repréſentations théatrales, & parmi le peuple même il y a quelque divertiſſement du même ordre. Les Tonquinois ne peuvent ſe marier ſans le conſentement de leurs parens. Le tems ordinaire du mariage pour les filles eſt l'âge de ſeize ou dix-ſept ans. Ici, comme à la Chine, on fait la cour aux parens & non à la fille, qui ne voit ſon mari que lorſqu'on la conduit chez lui, & qu'on la remet entre ſes mains. C'eſt ce qui ſe fait avec beaucoup de pompe & de cérémonie: la mariée eſt conduite par tous ſes parens & amis, & ceux du marié ſont auſſi de la fête; les hommes ſe réjouiſſent avec les hommes, & les femmes avec les femmes dans des chambres ſéparées; mais les Prêtres n'ont aucune part à la cérémonie du mariage, comme l'aſſure *Tavernier*.

Divorce permis. La Polygamie eſt permiſe au Tonquin, mais il n'y a qu'une des femmes qui ait la qualité d'épouſe. Le Divorce eſt permis aux hommes, mais non aux femmes, qui ne peuvent ſe ſéparer de leurs maris ſans leur conſentement. Quand un homme répudie ſa femme, elle emporte avec elle tout ce qu'elle a mis dans la ſociété du mariage & tout ce que ſon mari lui a donné; ſi elle a des enfans elle les lui laiſſe, & ce privilege rend les divorces plus rares ici que dans les autres Pays des Indes. La maniere de faire divorce conſiſte à rompre un des petits bâtons dont ils ſe ſervent à table, le mari en coupe les pieces dans deux petits paniers, dont il garde l'un & donne l'autre à la femme; il lui donne auſſi un billet de ſa main, par lequel il reconnoît qu'il abandonne tous ſes droits, & qu'il lui rend la liberté de diſpoſer d'elle même.

Adultere comment puni. L'Adultere eſt puni rigoureuſement dans les femmes, mais non dans les hommes. Une femme qui en eſt convaincue, eſt condamnée à être jettée à un

(*a*) *Tavernier*, Relat. de Tunq. Ch. 8. *Baron*, ap. Hiſt. Gén. des Voy. l. c. p. 385.

un éléphant, accoutumé à ces exécutions; d'un coup de trompe il la jette par terre, & l'écraſe ſous ſes pieds; le ſuborneur reçoit la mort par quelque autre ſupplice. L'ainé des fils ſuccede a la plus grande partie de l'héritage, en qualité de Chef de la famille, à qui l'autorité paternelle eſt dévolue. Il diſtribue le reſte à ſes freres & ſœurs, qui ne ſont pas mariés, ou qui ne ſont pas pourvus; & il eſt obligé de les nourrir & de les entretenir juſqu'à ce qu'ils le ſoient. Les filles n'ont preſque rien. *Hiſtoire de Tonquin.*

Juſqu'ici nous n'avons rien dit du Chriſtianiſme, qui fut introduit dans le Tonquin en 1626 par le Jéſuite *Baldinotti*; les progrès qu'il y fit furent ſi rapides, que la Cour jugea à propos de le chaſſer lui & ſes confreres quatre ans après, & les fit conduire à Macao. Cette diſgrace n'empêcha pas la Société d'y envoyer l'année ſuivante 1631 trois nouveaux Miſſionnaires, qui prêcherent avec tant de ſuccès à ces Idolâtres, qu'en 1639 ils avoient déja converti plus de quatre-vingt-mille perſonnes: nombre prodigieux, vu le petit nombre d'Ouvriers, ſi l'on en doit croire les Relations des Jeſuites. Cependant ils reçurent d'année en année de nouvelles recrues de Miſſionnaires, par l'aſſiſtance deſquels le nombre des Proſélytes s'accrut ſi prodigieuſement, qu'ils avoient déja bâti plus de deux-cens Egliſes à leurs depens dans les différentes Provinces. *Le Chriſtianiſme établi dans le Tonquin.*

Cet étonnant ſuccès attira à la fin leur ruine, & après pluſieurs cruelles perſécutions, pendant leſquelles le courage des Miniſtres & des Néophytes au milieu des plus horribles tourmens éclatta de maniere à allarmer encore davantage la Cour; la Religion Chretienne fut proſcrite par un Edit publié en 1721. Les Miſſionnaires, leurs Catéchiſtes & les principaux Convertis furent empriſonnés, tourmentés & mis à mort; d'autres furent condamnés à prendre ſoin des éléphans, ce qui eſt pire que d'être condamné aux galeres; toutes les Egliſes furent détruites ou converties à des uſages profanes; la profeſſion du Chriſtianiſme fut défendue ſous les peines les plus rigoureuſes, & l'on poſta par-tout des Gardes ſur les frontieres pour empêcher qu'aucun Miſſionnaire Européen n'entrât dans le Tonquin. Les ordres ont été ſi ponctuellement exécutés, & l'on a examiné ſi ſoigneuſement tous les Etrangers, que tous ceux qu'on ſoupçonne ſont arrêtés; & conduits ſous bonne & ſure garde aux Mandarins qui commandent dans les Provinces, & ceux-ci les envoyent à la Cour, de ſorte que ni Jéſuites ni autres Miſſionnaires ne peuvent, ſous quelque déguiſement ni ſous quelque prétexte que ce ſoit, entreprendre de pénétrer dans le Royaume, ſans courir riſque de la vie. *Proſcrit.*

Ce n'eſt pas que depuis quelques Jéſuites zélés n'ayent tenté, nonobſtant tous les dangers & tous les obſtacles, de ſe gliſſer ſans être découverts dans quelques Provinces éloignées, par le ſecours de quelques-uns de leurs anciens Proſélytes, ou par d'autres voies indirectes. Nous aurons occaſion dans la ſuite de parler de ſix de ces Peres, qui trouverent moyen peu après la publication de l'Edit dont nous avons parlé, de pénétrer dans quelques-unes des places frontieres, étant déguiſés; quatre furent pris & executés, & on n'a point entendu parler des deux autres (*a*).

Après

(*a*) Lett. Edif. Vol. XVIII. p. 122 & ſuiv. Vol. XXIV. p. 90 & ſuiv.

Hiſtoire de Tonquin.

Après pluſieurs révolutions & divers changemens dans la forme de leur Gouvernement, dont nous parlerons plus amplement ailleurs, les Tonquinois rétablirent l'ancienne forme de l'Etat ſous leurs Princes naturels, qui devinrent auſſi Rois de la Cochinchine. Ces Monarques étoient abſolus & indépendans dans l'un & dans l'autre Royaume, & ils ſe repoſoient du Gouvernement ſur deux Généraux, dont l'autorité étoit preſque auſſi illimitée que la leur. Ce fut pour ces Monarques une dangereuſe politique, qui aboutit enfin à une révolte déclarée des deux Généraux contre leur Souverain commun. Celui de la Cochinchine, comme le plus éloigné de la Cour, fut le premier à montrer l'exemple, & ſon Collegue dans le Tonquin ne tarda pas à le ſuivre, s'étant rendu maître des revenus de la Couronne, comme il l'étoit déja de l'Armée; il ſe ſaiſit de la perſonne du Roi, le confina dans ſon Palais, & ſans attenter à ſa vie il s'empara de toute l'Autorité Royale. Depuis ce tems-là les *Bouas*, ou Rois légitimes, n'ont plus que le titre & l'ombre de la Royauté, pendant que le Général eſt en poſſeſſion du Royaume; il n'y a que le titre de *Boua*, que ni lui ni ſes ſucceſſeurs n'ont jamais oſé prendre, à cauſe du peuple qui conſerve toujours un reſpect inviolable pour ſes légitimes Souverains. C'eſt par cette raiſon qu'ils ont cru devoir ſe contenter de l'ancien titre de *Choua* ou de Généraliſſime, quoiqu'ils voyent de bon œil que les Princes voiſins & les Européens qui négocient dans le Royaume leur donnent le titre de Roi; les derniers ont même jugé à propos de diſtinguer les deux Princes, en qualifiant d'Empereur le *Boua*; & de Roi le *Choua*.

Changement dans la Forme du Gouvernement.

Telle eſt la forme préſente du Gouvernement; les *Bouas*, dépouillés de toute autorité, paſſent leur vie dans l'enceinte de leur Palais, environnés des eſpions du *Choua*; ils ne ſortent qu'une fois l'année, à la grande Fête nommée *Can-ja*, pour la bénédiction des terres, & pour labourer quelques momens, fonction que les *Chouas* n'ont encore oſé entreprendre de leur ravir, étant regardée comme ſacrée, & comme une prérogative particuliere des Souverains légitimes. Ils ont encore une autre prérogative apparente, c'eſt de confirmer les Décrets du *Choua*, en les ſignant & y mettant leur ſceau; mais il y auroit peu de ſureté pour eux à les contredire, parcequ'ils courroient riſque de perdre non ſeulement l'ombre d'autorité dont ils jouiſſent, mais la vie même. Cette forme de Gouvernement ſubſiſte depuis plus de deux cens ans, ſans aucun changement notable. Les *Bouas* ont toujours les honneurs de la Royauté, tandis que c'eſt au *Choua* qu'on paye les tributs & qu'on rend les devoirs de l'obéiſſance.

Succeſſion héréditaire.

Les deux Dignités ſont héréditaires dans les familles de ceux qui les poſſedent, avec cette différence cependant, que c'eſt le fils aîné du *Choua* qui lui ſuccede, au-lieu qu'à la mort du *Boua*, le *Choua* peut nommer non ſeulement celui de ſes fils qui lui plait, pour ſon ſucceſſeur, mais encore quelque collatéral, comme un frere, un neveu, ou même un Prince d'une branche plus éloignée, pourvu qu'il ſoit de l'ancienne Famille Royale de *Li* (*a*).

La

(*a*) *Dampier*, l. c. Ch. 4. *Tavernier* ubi ſup. Ch. II. *Marini*, *Hamilton* &c. *Hiſt. Gén. des Voy.* T. XI. p. 392, 393.

Hiſtoire de Tonquin.

La Cour du *Boua* eſt déſerte, en comparaiſon de celle du *Choua*; il n'a point de Gardes, & n'a d'autres domeſtiques que ceux qu'il plait au *Choua* de mettre auprès de lui, de ſorte que ſes principaux plaiſirs ſe bornent à la compagnie de ſes femmes & de ſes enfans. Les Grands & les Officiers de l'Etat n'ont la permiſſion de le voir qu'aux nouvelles & pleines Lunes, qu'ils ſont admis à lui rendre leurs devoirs, pour lui ſouhaitter une longue & heureuſe vie & une nombreuſe poſtérité, parceque les Tonquinois regardent comme le plus grand des malheurs qui peut leur arriver, ſi les deſcendans mâles de cette famille venoient à manquer. Le *Choua* ſe préſente auſſi alors quelquefois devant lui, & le traite avec tout le reſpect imaginable; il lui fait mille complimens, & lui proteſte que ce n'eſt que pour l'obliger qu'il a pris le Gouvernement de tout ſon Royaume, & pour le décharger d'un fardeau peu convenable à la Dignité Royale. Les gens ſages ſavent bien qu'en penſer, mais ils diſſimulent avec grand ſoin leurs ſentimens, pour ne pas exciter la jalouſie du prétendu Miniſtre contre leur véritable Souverain.

La Cour du Boua déſerte.

La Cour du Choua.

D'autre côté le Palais du *Choua* eſt toujours plein, non ſeulement de Tonquinois, mais d'Etrangers, Indiens & Européens, qui viennent lui faire leur cour. Il a toujours une nombreuſe Garde tant à pied qu'à cheval, outre trois-cens éléphans, toujours en état de le ſuivre. A quoi l'on peut ajouter, qu'il y a conſtamment dans la Capitale une Garniſon de trente-mille hommes d'Infanterie, & outre cela ſoixante-dix ou quatrevingt-mille hommes diſperſés dans le reſte du Royaume; les principaux Officiers de cette armée ſont obligés tour à tour de venir paſſer un certain tems à la Cour. D'ailleurs les Gouverneurs de Province, les Mandarins & les autres Officiers civils & militaires viennent auſſi faire leur cour, parceque le *Choua* ſeul confere tous les Emplois, de ſorte que tous ceux qui en ont, ſont ſes créatures depuis les plus petits juſqu'aux plus grands, & lui ſont entierement dévoués, ne manquant point de venir lui rendre leurs devoirs, toutes les fois qu'ils peuvent s'abſenter.

Gouverneurs & autres Officiers.

Chacune des ſix Provinces a ſon Gouverneur particulier, qui a pour ſecond Officier un Mandarin, qui partage les ſoins de l'Adminiſtration Civile, & qui veille au maintien des Loix. Il y a outre cela divers Tribunaux de Juſtice dans la Province, dont l'un eſt indépendant du Gouverneur & du Mandarin, & reſſortit immédiatement au Tribunal ſouverain de Cachao. La connoiſſance des affaires criminelles appartient uniquement au Gouverneur, mais quand il y a ſentence de mort elle doit être confirmée par le *Choua*.

Loix ſujettes à être tournompues.

La plus grande partie des Loix des Tonquinois ſont celles qu'ils ont reçues autrefois des Chinois, quand ceux-ci les ſoumirent vers le milieu du douzieme ſiecle. Ils ont cependant encore quelques-unes de leurs anciennes Loix, entr'autres une très-louable, qui défend ſous de ſéveres peines d'expoſer les enfans ou de les noyer, tandis que cet uſage barbare ſe pratique de tems immémorial à la Chine. Avec tout cela, il n'y a pas moins de corruption dans les Tribunaux de Juſtice que chez leurs voiſins, & il eſt peu de crimes dont on ne ſoit ſûr de ſe faire abſoudre à prix d'argent.

Femme & Concubi-

Le *Choua* a ordinairement un grand nombre de concubines, & il ne ſe ma-

Hiſtoire de Tonquin.

marie gueres que dans les dernieres années de ſa vie, & lorſqu'il n'y a plus d'eſpérance d'avoir des enfans de la perſonne qu'il épouſe. La raiſon de cette ſinguliere politique, c'eſt qu'il doit toujours épouſer une Princeſſe de la Famille Royale, & qu'il ne veut point que ſa Dignité retourne à perſonne de cette famille, quoiqu'en ligne féminine, de peur qu'elle ne vînt à exclurre un jour la ſienne; & par cette raiſon l'ainé des fils, qu'il a de ſes concubines, eſt ſon ſucceſſeur. Cependant la femme qu'il épouſe a le rang ſur toutes les concubines, & porte le nom de *Mere du Royaume*; il a d'ailleurs pour elle tous les égards poſſibles, comme étant ſa femme légitime. Celle des concubines qui donne le premier fils au *Choua* a le rang après elle; elle prend le nom de *Duaba* ou d'*Excellence*, & ſon fils, en qualité d'héritier préſomptif, porte le titre de *Chuva* ou de jeune Général; les autres enfans mâles ont celui de *Du-cong* ou d'excellent homme; & les filles celui de *Batua*, qui revient au titre Européen de Princeſſe (*a*).

nes du Choua.

Forces nombreuſes.

L'armée du *Choua* eſt ordinairement de cent-cinquante-mille hommes, la Cavalerie monte à huit ou dix-mille chevaux, & dans l'occaſion ce grand Corps peut être augmenté au double. Malheureuſement ce ſont d'aſſez mauvais ſoldats; ils ſe rendent à-la-vérité avec une hardieſſe & une diligence extraordinaire au lieu du rendez-vous, & campent dans un fort bel ordre, mais ils ont beaucoup de peine à en venir aux mains ou à entreprendre un ſiege; & quand ils y ſont obligés, ils font paroître autant de répugnance à ſortir de leurs retranchemens, qu'ils ont eu de ſoin de les bien faire, & d'y faire leurs exercices. Le moindre mauvais préſage, ou la plus légere maladie qui ſe met parmi eux, ſuffit pour leur faire abandonner le camp & leurs Officiers avec autant de précipitation, que s'ils avoient été entierement défaits. Cela vient en partie du caractere efféminé de leurs Généraux, qui ſont ſouvent choiſis parmi les Eunuques de la Cour, & en partie parce qu'il n'y a nulle recompenſe ni aucun avancement à eſpérer, même pour ceux qui le mériteroient le plus. L'argent ou la faveur élevent aux premiers Poſtes, au préjudice du courage & de l'expérience; & l'on voit rarement que quelqu'un s'éleve par ſon mérite ſeul, ce qui eſt tout ce que l'on peut concevoir de plus décourageant & de plus préjudiciable au Service: il ne faut donc pas s'étonner qu'ils ſoient devenus ſi poltrons, que les *Chouas* n'oſant compter ſur leur nombre, ni ſur la conduite & la valeur des Officiers, ont été bien aiſes quelquefois de demander du ſecours aux Européens, contre un ennemi fort inférieur en force & en troupes (*).

Forces maritimes.

Les forces maritimes conſiſtent principalement en galeres plattes & autres

(*a*) *Baron* ap. Hiſt. Gén. des Voy. T. XI. p. 394. *Cit. du Trad.*

(*) Pour prouver le peu de fonds que le *Choua* fait ſur le nombre de ſes ſoldats & ſur ſes autres avantages pour la guerre, nous rapporterons l'extrait d'une Lettre qu'un de ces Princes écrivit au Général Hollandois des Indes en 1647, étant alors en guerre avec les Peuples de *Cuvinam*, qui ne ſont pas éloignés du Tonquin. La Lettre commençoit par ce pompeux préambule. *J'ai ſous mes ordres trois-cens-mille hommes de pied, dix-mille chevaux, deux-mille éléphans, trente-mille arquebuſes & mille pieces de canon*; & après ce faſtueux début, il finiſſoit en demandant à l'illuſtre Compagnie un ſecours de deux-cens hommes & de trois vaiſſeaux, pour faire tête à ſon puiſſant ennemi.

Hiſtoire de Tonquin.

tres bâtimens grands & petits, qui ne peuvent ſervir que le long des côtes, & ne ſont nullement propres à affronter ces mers orageuſes ni à aucun voyage de long cours. Les plus grands n'ont qu'un canon de quatre livres de balle, à la proue; ils n'ont point de mâts, ou au moins n'en ont qu'un, qu'ils ſont obligés d'abbatre quand le vent eſt contraire, ou qu'il eſt plus violent qu'à l'ordinaire, & alors ils ſe ſervent de rames, dont il y en a depuis ſeize juſqu'à vingt-quatre. Les ſoldats ſont toujours ceux qui rament; ils ſont nuds, excepté qu'ils portent une piece de drap noir, qu'ils paſſent entre les cuiſſes après qu'elle a fait le tour du corps, & la rejoignent par derriere. Pour abréger, ces bâtimens ſont plus propres à la parade qu'au ſervice, à l'exception de ceux qu'on employe à tranſporter les troupes d'un lieu à un autre. Ils ont à-la-vérité ordinairement depuis cinquante juſqu'à ſoixante & dix pieds de long, & environ dix ou douze de large. La proue & la poupe ont à peu près cette hauteur hors de l'eau, mais le corps ou le milieu n'a pas plus de deux pieds & demi au deſſus de l'eau. Ils ne manquent pas d'ornemens de ſculpture, ils ſont vernis, bien dorés, & toute la fabrique en eſt fort jolie, quand ils voguent. Les ſoldats rament debout, & afin qu'ils aillent de concert il y a un homme qui bat la meſure ſur un petit jonc ou eſpece de tambour à chaque coup de rame.

Gardes ſur les chemins pour empêcher les Etrangers & ſur-tout les Jéſuites de paſſer.

Les ſoldats qui ſont dans ces bâtimens ſont armés d'arcs, d'épées & de lances, & lorſqu'on en commande un bon nombre pour quelque expédition, on les diviſe en divers corps, diſtingués par des drapeaux de différentes couleurs (*). Lorſque les galeres ne ſervent pas actuellement, on les pouſſe à terre, & on les enferme dans des maiſons qui ſont bâties exprès pour cela, & elles y ſont tenues propres & ſeches. Ces maiſons ſont à cinquante ou ſoixante pas de la Riviere, & lorſqu'ils veulent y mener les galeres, ils paſſent une groſſe corde tout autour de la poupe, & la tendent le long de chaque côté vers la proue. Alors trois ou quatre-cens hommes prêts avec la corde à la main n'attendent que le ſignal, qui n'eſt pas plutôt donné par le ſon d'un jonc, qu'ils tirent de toute leur force, & la traînent dans un moment au lieu où elle doit être miſe à couvert: c'eſt-là auſſi l'ouvrage des ſoldats, qui après cela s'en retournent à leur premier ſervice (*a*).

Ces ſoldats ſont non ſeulement diſperſés dans les ports de mer, mais dans les villes & les villages du Pays, où ils veillent conſtamment ſur tous les paſſans, afin de maintenir la tranquillité. Ils en font autant ſur tous les chemins, où aucun étranger ne peut paſſer ſans ſubir un rigoureux examen,

(*a*) *Dampier*, T. III. P. I. Ch. 4. *Baron* l. c. p. 377, 378.

(*) *Dampier* décrit une de ces Flottes Tonquinoiſes qu'il vit ſur la Riviere de Cachao. Il y avoit environ ſoixante galeres, qui portoient depuis ſeize juſqu'à quarante ſoldats; leur Général, qui s'appelloit *Ungee Comei*, étoit un Mandarin, que le *Choua* avoit établi Protecteur du Comptoir des Anglois & Inſpecteur de leur Commerce Il paſſoit pour un homme fort généreux, & il avoit encore deux Officiers-Généraux ſous lui, chacun dans ſon bâtiment ſéparé. Ils avoient des pavillons pour les diſtinguer, le premier étoit jaune, le ſecond bleu, & le troiſieme rouge ou verd. Ils partirent de Cachao pour aller du côté des montagnes, mais cette expédition n'ayant point réuſſi le Général fut diſgracié (1).

(1) *Dampier*, T. III. P. I, Ch. 4.

Hiſtoire de Tonquin.

men, & à moins qu'il ne ſatisfaſſe bien, on l'envoye ſous bonne garde au Gouverneur (*a*). On a veillé de fort près, ſur-tout depuis l'extirpation des Jéſuites & de leur Religion vers l'an 1721. Elle y avoit été introduite environ cent ans auparavant, comme on l'a vu plus haut; &, ſi nous en croyons les Miſſionnaires, elle y avoit fait de ſi étonnans progrès, que la Cour en prit ombrage, & jugea à propos de faire conduire les Jéſuites à Macao en 1630, avec défenſe à eux & à tous ceux de leur Société de remettre jamais le pied dans le Royaume de Tonquin ſous peine de mort. Une défenſe ſi ſévere ne découragea pas la Société, elle y envoya de nouveaux Miſſionnaires ſous divers déguiſemens, qui furent reçus avec beaucoup de joie par leurs Proſélytes, mais à qui le *Choua* fit un accueil fort différent; car ayant fait faire des perquiſitions fort exactes, il y en eut de découverts; les uns furent mis à mort, & on laiſſa pourrir les autres dans de noires priſons, chargés de fers & privés de tout ſecours. On envoya ordre dans le même tems de faire bonne garde ſur tous les chemins, d'examiner rigoureuſement tous les Etrangers, & d'envoyer ceux qu'on ſoupçonnoit le moins du monde d'être des Miſſionnaires Chrétiens, ſous bonne garde au Gouverneur de la Province, & enſuite au Roi, s'ils ſe trouvoient être des coupables, pour être condamnés à mort & exécutés publiquement. Ces ordres furent ſuivis ſi exactement, que de ſix Miſſionnaires qui s'étoient riſqués à venir dans le Royaume déguiſés, les Gardes en ſaiſirent quatre avant qu'ils fuſſent entrés fort avant dans le Pays; & après avoir ſouffert neuf rudes priſons, il furent tous quatre décapités le 12 Janvier 1737 dans le même lieu (*b*). On ne nous apprend point ce que devinrent les deux autres, ni ſi depuis ce tems-là on envoya d'autres Miſſionnaires dans le Tonquin; mais il y a de l'apparence que le mauvais ſuccès de ceux dont on vient de parler, cauſé par la grande vigilance du Gouvernement, a rallenti leur zele pour quelque tems, & les a empêchés de faire de nouvelles tentatives, à moins que quelques troubles ou des guerres civiles durant cet intervalle n'ayent obligé les Gardes à ſe relâcher, & par-là n'ayent invité les Miſſionnaires à entreprendre quelque nouvelle courſe.

Gardes dans les Villes.

Pour revenir aux ſoldats, ils ſervent auſſi de Gardes dans les villes & dans les villages, & comme ils appartiennent au Gouverneur ou à quelque autre perſonne d'autorité, ils ſont inſolens & abuſent de la force qu'ils ont en main, ſous prétexte de maintenir la tranquillité. Ces gens-là ſont armés de longs bâtons, & ils les ſavent manier avec tant d'adreſſe, qu'ils caſſent une jambe ou une cuiſſe fort aiſément à ceux qui veulent réſiſter ou prendre la fuite. Il y a auſſi une corde à la hauteur de la poitrine, qui croiſe la rue; il y a d'ailleurs des ceps auprès de chaque corps de garde, où ils mettent ceux qu'il leur plaît, & les conduiſent le matin devant le Magiſtrat, qui ne manque pas de donner raiſon aux Gardes, & de condamner le priſonnier à quelque amende, ou à la baſtonnade, s'il n'a pas dequoi payer, & remplir la bourſe du Magiſtrat. Les plaintes ſont inutiles,

(*a*) *Dampier* l. c. (*b*) *Lett. Edif.* T. XVIII. p. 122. XXIV. p. 101.

tiles, & ne ſervent qu'à attirer un châtiment plus rude, en ſorte que le meilleur remede en pareil cas eſt la patience (*a*). *Hiſtoire de Tonquin.*

Lorſqu'il arrive une querelle ou une diſpute, & qu'elle eſt portée devant le Magiſtrat, ils ont une ſinguliere façon d'accorder les parties, en condamnant l'aggreſſeur à régaler celui qu'il a offenſé d'un grand pot de terre plein d'Arack, d'une volaille ou d'un petit cochon, afin que faiſant ainſi bonne chere enſemble, ils puiſſent noyer leur animoſité dans cette liqueur & renouer leur ancienne amitié. *Plaiſante maniere d'appaiſer les querelles.* Mais ſi c'eſt un différend qui vienne de quelque dette, ils condamnent le débiteur inſolvable à un châtiment plus ſévere, qui eſt de le mettre à la merci de ſon créancier, qui le fait bien ſouffrir, par le travail, la faim & les coups. *Sévérité envers les Débiteurs.* Les criminels ſont, ou chargés de chaînes de fer attachées à leurs jambes avec un gros morceau de bois, ou ont le cou enfermé entre deux groſſes planches faites comme un pilori (*), ou ſont bâtonnés ſelon la nature du crime. *Autres Peines.* On fait mettre le coupable ventre contre terre, chauſſes bas; le nombre de coups ſur le derriere eſt plus ou moins grand à proportion de la faute, ou ſelon qu'il a plu au Magiſtrat de l'ordonner; mais l'argent peut fort bien gagner les bonnes graces de l'exécuteur, qui ſait modérer ſes coups quand il veut. Le Larcin n'eſt pas cenſé un crime digne de mort, on ſe contente de le punir en coupant quelque membre, ou quelque partie d'un membre, ſelon que le vol eſt plus ou moins conſidérable. La derniere punition corporelle regarde ceux qui ſont ſoupçonnés d'avoir mis le feu ou de deſſein prémédité ou par négligence; & comme le Maître de la premiere maiſon où le feu prend ne ſauroit gueres ſe juſtifier d'en être la cauſe, on le fait aſſeoir dans une chaiſe haute de douze ou quatorze pieds, & on l'expoſe ainſi trois jours conſécutifs à la plus cuiſante ardeur du Soleil, devant l'endroit où ſa maiſon étoit bâtie (*b*). *Contre les Incendiaires.*

Nous avons déja remarqué que les ſentences de mort ne s'exécutent qu'après avoir été ratifiées par le *Choua*. On punit le Meurtre par la décapitation, & comme il n'y a point de lieu deſtiné aux exécutions, auſſitôt que la ſentence de mort eſt confirmée, on conduit le criminel ou dans l'endroit où le meurtre a été commis, ou devant ſa maiſon, on l'y fait aſſeoir le corps droit & les jambes étendues. L'exécuteur, muni d'une large épée à deux tranchans, lui en donne du revers ſur la nuque du cou, & lui fait *Punition du Meurtre.*

(*a*) *Dampier*, ubi ſup. (*b*) *Ibid.* l. c.

(*) Ils ont une autre ſorte de Cangue, outre celui dont nous ferons la deſcription dans l'Hiſtoire de la Chine; ils l'appellent *Gongo*. Il a la figure d'une échelle, faite de cannes longues de dix ou douze pieds, la tête du patient eſt au milieu, par où il ſemble qu'il porte une échelle ſur ſes épaules, & qu'il a la tête entre les échelons. Ces deux ſortes de punitions ne ſeroient pas fort rudes, s'il n'étoit queſtion de porter ces machines que quelques heures ou un jour, mais elles ſont preſque inſupportables quand il faut les porter un ou deux mois & même davantage, ſur-tout ſi au-lieu d'avoir la liberté de ſortir, comme quelques-uns l'ont, ils ſont enfermés dans les priſons publiques, où on les fait mourir de faim, & par-deſſus le marché on les roue de coups (1).

(1) *Dampier* ubi ſup.

Hiſtoire de Tonquin.

fait ſauter la tête d'un ſeul coup; elle tombe d'ordinaire ſur les genoux du patient, & le corps ſe renverſe ſur le dos. Quand il y a pluſieurs criminels, chacun a ſon Bourreau, qui viennent dans la priſon examiner ceux qu'ils doivent décapiter. Quand ils ſont arrivés au lieu de l'exécution, chaque Bourreau ſe tient derriere ſon patient, pendant qu'on lit la ratification de la ſentence, après quoi le premier Mandarin donne bientôt le ſignal, & ils frappent tous à la fois; les corps demeurent expoſés juſqu'à ce que des perſonnes charitables les enterrent. C'eſt au moins de cette maniere que les quatre Jéſuites dont nous avons parlé, furent exécutés (*a*).

Nous avons déja dit de quelle façon on punit l'Adultere; mais nous ne trouvons point que les Tonquinois uſent d'aucun de ces cruels ſupplices qui ſe pratiquent en d'autres Pays des Indes, & ſur-tout à la Chine; & ils ſont ſi éloignés de mettre les criminels dans la néceſſité de ſe défaire eux-mêmes, qu'une bonne ſomme d'argent fait obtenir l'impunité des plus grands crimes, de ſorte qu'il n'y a gueres que de pauvres gens qui ſoient condamnés à la mort (*b*). On en va voir la raiſon.

Tous les Officiers ſont des Eunuques. Leurs rapines.

Tous les Officiers Civils & Militaires ſont choiſis parmi les Eunuques de la Cour du *Choua*, & ils ſont ſi avides d'argent, qu'il n'y a ni violence ni indignité qu'ils ne commettent pour en avoir. Il n'y a gueres ni Gouverneur, ni Magiſtrat ni Juge, qui ne ſoit de cet ordre de gens, n'y ayant preſque perſonne qui puiſſe parvenir à des Poſtes conſidérables dans l'Etat ou dans l'Armée. Auſſi s'eſt-il trouvé des Seigneurs aſſez ambitieux pour ſe réſoudre à ſubir l'opération, afin de s'élever, quoiqu'ils euſſent femme & enfans, & qu'ils fuſſent déja dans un âge à faire regarder une pareille opération comme fort dangereuſe pour leur vie & pour le bien de leurs familles (*). D'où l'on peut légitimement conclure, qu'il n'y a qu'une ambition demeſurée ou une avarice extrême, qui puiſſent les porter à acheter de l'avancement à un tel prix; de ſorte qu'on ne doit pas être ſurpris des affreuſes extorſions, & des horribles injuſtices qu'ils commettent quand ils ſont élevés à quelque grand Poſte (*c*).

Comment ils ſe mettent à couvert.

Un abus plus criant encore, qui regne parmi les Grands, eſt celui par lequel ils ſe mettent à couvert d'être recherchés pour leurs vexations. C'eſt une

(*a*) Lett. Edif. T. XXIV. p. 146. & ſuiv.
(*b*) *Dampier* l. c. *Baron* ubi ſup.
(*c*) *Dampier* ubi ſup.

(*) Nous obſerverons ici que quelque dangereuſe que puiſſe paroître cette opération ſur des gens qui ont de l'âge, dans des climats froids, il y a ſi long-tems qu'elle eſt en uſage parmi les Tonquinois, comme l'unique voie de parvenir aux Emplois, qu'ils ont des Opérateurs ſi experts, qu'ils entreprennent de mutiler un homme quelque âge qu'il ait, ſans l'expoſer à des ſuites fâcheuſes. Ils cachent à-la-vérité ſoigneuſement leur méthode, ſur-tout aux Etrangers; une précaution qu'ils prennent, & qu'il eſt ſurprenant qu'on n'employe pas parmi nous dans la pratique de la Chirurgie, ſur-tout quand il s'agit d'amputations ou de tailler de la pierre, c'eſt d'endormir profondément le patient, ce qui le garantit des frayeurs & des angoiſſes qui accompagnent naturellement l'opération, donne à la nature pluſieurs heures de repos après qu'elle eſt faite, & prévient les fievres, les inflammations & les autres dangereuſes ſuites qu'on voit ſi communément parmi nous après de grandes opérations, de ſorte que la cure eſt beaucoup plus aiſée & plus prompte.

une ancienne coutume au Tonquin d'adopter des enfans de l'un & de l'autre ſexe dans les familles riches, & ces enfans adoptifs partagent preſque également la ſucceſſion avec les véritables enfans. Mais avec le tems on a fait un étrange abus de cette coutume; une des premieres choſes que font ces avides Magiſtrats, quand ils ſont pourvus de quelque Charge, c'eſt de ſe faire adopter à quelque prix que ce ſoit par un Grand en crédit, bien ſûrs d'en être protégés, de maniere que perſonne n'oſe porter des plaintes contre eux, de quelque façon qu'ils en agiſſent. C'eſt ce qui les met en état de vivre en ſureté & avec magnificence des dépouilles du peuple. Le ſeul riſque qu'ils courent, c'eſt de perdre leur Protecteur par la mort ou par quelque diſgrace, & en ce dernier cas ils ont ordinairement le même ſort que lui; toutes leurs malverſations ſont miſes au jour, & ils ſont ſûrs que leur punition eſt plus ſévere à proportion qu'elle a été plus long-tems différée (*a*). *Baron* rapporte qu'il avoit obtenu à la faveur d'une groſſe ſomme l'honneur d'être adopté par le fils aîné du *Choua*, mais il n'en profita point, ce jeune Prince ayant perdu la raiſon par une fievre maligne (*b*). *Hiſtoire de Tonquin.*

La principale raiſon qui porte à donner les premieres Dignités à des Eunuques, c'eſt que lorſqu'ils meurent, le Roi hérite de toutes leurs richeſſes mal-acquiſes, n'y ayant gueres d'argent dans le Pays qui ne tombe entre les griffes de ces vautours; de ſorte qu'ils ne ſont en un certain ſens que des éponges, & leurs parens n'obtiennent de leur ſucceſſion que ce qu'il veut bien leur accorder (*c*), c'eſt ce qui leur donne un ſi grand crédit à la Cour, qu'ils ont à toute heure l'accès libre auprès du Roi. C'eſt eux qui préſentent les requêtes des Miniſtres inférieurs au *Choua*, & qui y répondent en ſon nom, après qu'ils ont expoſé l'affaire plus ou moins favorablement, à proportion qu'ils ont été ou qu'ils eſperent d'être payés de leurs bons offices. On les employe ordinairement dans les Ambaſſades & dans les Négociations ſecrettes, en un mot ils ont toute la confiance du Roi, & les moyens d'amaſſer de grandes richeſſes, en foulant le peuple, dont ils ſont deteſtés (*d*). Nonobſtant cette corruption générale, l'Hiſtoire fournit des exemples d'Eunuques, qui ont donné dans les plus hautes Dignités Civiles & Militaires des preuves éclattantes de la valeur, de la ſageſſe & de la probité la plus conſommée, & dont on vénere encore les vertus. Mais le nombre de ces grands hommes a été ſi petit en comparaiſon de celui des autres d'un caractere oppoſé, qu'il ſemble qu'on n'en a conſervé la mémoire, que pour rendre les vices des derniers plus odieux, & pour faire déteſter davantage leurs injuſtices, ſur-tout ſi l'on fait attention aux énormes charges dont le peuple eſt déja accablé par un Souverain deſpotique, & avec quelle rigueur ceux qui ne ſont pas en état de payer ſont traités. *Pourquoi le Roi les préfere.* *Haïs du Peuple.*

Chaque ſujet au-deſſus de dix-huit ans, eſt obligé de payer annuellement une certaine taxe, plus ou moins groſſe, ſelon ſes facultés & la fertilité de ſes terres; il n'y a d'exempts que les Princes du Sang Royal, tous les Officiers *Combien le Peuple eſt chargé de taxes.*

(*a*) *Chevrier* Tunq. p. 27.
(*b*) *Baron* ap. Hiſt. Gén. des Voy. T. XI. p. 381.
(*c*) *Dampier* l. c. *Baron* ubi ſup. p. 396.
(*d*) Les mêmes.

Hiſtoire de Tonquin.

ticiers Civils & Militaires, & les Lettrés, de ſorte que toute la charge retombe ſur ceux qui travaillent. Cette taxe ſe paye ordinairement en denrées deux fois par an, après les moiſſons; & dans les endroits où les terres ſont naturellement ſtériles, les miſérables habitans ſont cependant obligés de fournir une certaine quantité de fourrage pour les éléphans & les chevaux du Roi & pour la Cavalerie; & de le tranſporter dans les Magazins Royaux à Cachao, quelque éloignés qu'ils ſoient de cette Capitale. D'ailleurs ils ſont auſſi ſujets au *Veckan* ou ſervice du Seigneur, c'eſt-à-dire à travailler aux réparations des murs, des grands chemins, des Palais du Roi, & de tous les édifices publics; les Marchands, les Artiſans n'en ſont pas même diſpenſés; ils ſont obligés de travailler ſix mois ou par eux-mêmes ou par des perſonnes à leurs gages, ſans aucun eſpoir de recompenſe que la nourriture, & encore quelquefois ne l'ont-ils point, parcequ'il dépend abſolument du *Choua* de la leur donner ou non. Telle eſt la puiſſance exceſſive de ces Uſurpateurs, & le triſte eſclavage de leurs vaſſaux, pendant que leurs *Bouas* ou légitimes Souverains ſont condamnés à vivre dans une obſcure retraite, & à ſe contenter de l'ombre de la Dignité Royale (*a*).

Serment de fidélité.

Au commencement de chaque année tous les Gouverneurs de Province, les Mandarins, & les autres Officiers Civils & Militaires renouvellent au *Choua* leur ſerment de fidélité, d'une maniere ſolemnelle. Ils coupent la gorge à une poule & en laiſſent couler le ſang dans un baſſin d'Arak, on donne enſuite un trait de ce breuvage à tous les aſſiſtans, après qu'ils ont publiquement renouvellé la profeſſion d'être fideles au Roi. Cette cérémonie eſt regardée comme l'engagement le plus ſolemnel qu'un homme puiſſe prendre. Cette maniere de donner un breuvage ſolemnel ſe pratique auſſi, en d'autres Pays, en diverſes occaſions, ſur-tout quand les femmes ont donné lieu de ſoupçonner leur fidélité: ſi c'eſt avec le même effet que faiſoient les Eaux de jalouſie parmi les Juifs, c'eſt ce que nous ne déciderons point.

Inauguration du Choua.

Quand le *Choua* eſt mort (*), tous les principaux Officiers & les Miniſtres-d'Etat ſe rendent au Palais, mettent au Prince ſucceſſeur un habit à la Chinoiſe, le montent ſur un éléphant richement caparaçonné, & le menent dans une des plus grandes cours du Palais. C'eſt-là qu'il eſt aſſis ſur un Tróne ſuperbe, tous les Mandarins ſe proſternent en terre, & après avoir eu quelque tems la tête baiſſée ils ſe relevent, & joignant les mains, & levant les bras, ils font ſerment au nouveau Roi de lui être fideles en toutes choſes juſqu'à la mort. De ſon côté le nouveau Monarque leur fait donner un certain nombre de lingots d'or ou d'argent, ſelon leurs rangs; en-

(*a*) *Baron* l. c. p. 380.

(*) Je ne puis me diſpenſer d'obſerver ici deux choſes. 1. Que l'Auteur applique ici au *Choua* ce que *Tavernier* raconte touchant le *Boua* ou Roi. Ce Voyageur donne au premier, je ne ſai pourquoi, la qualité de *Connétable*. 2. Que *Baron* prétend que tout ce que *Tavernier* dit, n'eſt qu'un tiſſu de fables ſans fondement, & il remarque qu'il fait diſtribuer au Roi dans ce ſeul jour la valeur de cent-cinquante millions d'écus, ſomme qui ſurpaſſe toutes les richeſſes du Royaume. Voy. *Tavernier* Relat. du Tunq. Ch. V. *Hiſt. Gén. des Voyag.* T. XI. p. 398. REM. DU TRAD.

enſuite il eſt proclamé ſolemnellement au bruit de l'artillerie & au ſon des tambours. Dans une plaine voiſine il y a environ trente-mille hommes ſous les armes, tant Cavalerie qu'Infanterie, & on y conduit le Roi ſur un magnifique palanquin, porté par huit Mandarins militaires, & par huit du Conſeil; le Grand-Chancelier, accompagné du Général & des principaux Officiers, marchent devant lui, montés ſur de beaux chevaux; après avoir été reçu aux acclamations ordinaires, on le mene à l'appartement de ſon prédéceſſeur, d'où tout le monde ſe retire pendant quelque tems, & c'eſt alors que les Princeſſes & les autres Dames viennent féliciter le Roi de ſon heureux avénement au Trône. Enſuite les Seigneurs rentrent, & le reſte du jour ſe paſſe en feſtins, en concerts de Muſique & en danſes. Le lendemain les troupes ſe retrouvent en bel ordre dans la même plaine, le Roi y eſt porté par les ſeize Seigneurs dont on a parlé, avec la même ſuite; quand il eſt arrivé au camp il monte ſur un de ſes éléphans de guerre, & ſe met au milieu des troupes, où tous les Officiers viennent lui prêter le ſerment de fidélité, après quoi il leur fait auſſi ſes libéralités, leur donnant quelques lingots d'or & d'argent, ſelon leur qualité. Pour ce qui eſt des ſoldats ils ont chacun deux mois de gages. Après les acclamations & les décharges ordinaires de la Mouſquetterie, le Roi ſe retire dans un beau Palais de bois, enrichi de dorures & de peintures, dreſſé exprès, & on y paſſe une partie de la nuit à faire bonne chere, à tirer des feux d'artifices & à d'autres divertiſſemens, que le Roi regarde du haut. Le lendemain le Roi quitte ce Palais de bois, où les ſoldats mettent le feu, & il s'en retourne dans ſon Palais ordinaire avec la même pompe qu'il en étoit ſorti, & va s'aſſeoir ſur ſon trône; alors il donne auſſi des marques de ſa libéralité à tous ceux qui ont contribué à ſon divertiſſement & à la ſolemnité de ce grand jour. Enſuite deux Députés, l'un du Corps des Marchands & l'autre de celui des Artiſans, lui font une harangue pour l'aſſurer de leur fidélité. La harangue finie, le Roi fait préſent au Corps des Marchands de cinquante lingots d'or & de trois-cens barres d'argent, & au Corps des Artiſans de vingt lingots & de cent barres. On fait pendant huit jours des réjouiſſances dans tous les quartiers de la ville. Quelques jours après arrivent les Députés des Provinces, qui lui rendent l'hommage ordinaire, & entre autres marques qu'il leur donne de ſa faveur Royale, il remet pour une année les impôts & les taxes à toutes les villes & à tous les villages, à la réſerve de ceux qui ſe ſont rendus coupables de rebellion dans quelque occaſion, qui ne ſont exempts de charges que pour ſix mois. Tous les priſonniers pour dettes ſe reſſentent auſſi des graces du Roi, & après que le Chef du Conſeil a fait leur accommodement avec leurs Créanciers, le plus ſouvent à la moitié de la ſomme, le Roi fait payer le reſte (*a*).

Hiſtoire de Tonquin.

Nous ſupprimons pour abréger pluſieurs autres cérémonies ſuperſtitieuſes, la quantité de victimes qu'on offre pendant la Fête, dont la moitié eſt pour les Prêtres, & l'autre pour les Pauvres, les prétendus Augures par leſ-

(*a*) *Tavernier* Relat. du Tunq. Ch. XIII.

Hiſtoire de Tonquin.

leſquels les Prêtres le flattent d'un long & heureux regne, & autres choſes de cette nature, qui ſe pratiquent dans cette occaſion: nous nous bornons à donner une idée de la pompe funebre des Rois décédés.

Pompe funebre des Rois.

Il n'y a guere de Nation qui égale les Tonquinois en profuſion & en magnificence ſur cet article. Il faudroit employer plus de pages que nous ne pouvons donner de lignes dans un Ouvrage tel que celui-ci, pour faire la deſcription de la moitié des cérémonies auſſi longues que pompeuſes & variées, qui s'obſervent non ſeulément par le nouveau Roi & toute ſa Cour, mais par tous ſes ſujets dans toute l'étendue du Royaume; nous nous contenterons d'indiquer les plus remarquables & les plus propres à donner une idée générale de tout le reſte. On embaume le corps avec les gommes les plus précieuſes, on lui met les plus riches habits, on l'expoſe pendant ſoixante-cinq jours ſur un lit de parade, pour recevoir les honneurs que viennent lui rendre toute la Cour, & tous les Officiers Civils & Militaires, & enfin tous les ſujets, à qui l'accès eſt libre pendant dix jours. Il eſt ſervi pendant tout ce tems-là comme s'il étoit en vie, & quand on ôte les mets, on les diſtribue aux Prêtres & aux Pauvres; tous les divertiſſemens ceſſent, à la réſerve de ceux qui accompagnent l'inſtallation du nouveau Roi. Ce ſont-là quelques-unes des cérémonies qui ſe pratiquent avant l'enterrement, avec autant d'ordre que de ſplendeur; parceque dès que le Roi eſt mort, le Généraliſſime preſcrit aux Mandarins & aux Officiers le deuil, & le tems de s'acquitter de ce qui les regarde.

Trois cloches qui ſont au haut d'une tour du Palais ſonnent nuit & jour, & l'on voit par-tout les marques du deuil le plus profond. Le nouveau Roi lui-même, & tous les Seigneurs, auſſitôt que la cérémonie de ſon inſtallation eſt finie, ne paroiſſent qu'en habits d'une groſſe toile de coton violet, accompagnés des Princes & des Princeſſes du ſang; les Princeſſes vêtues de ſoie & en blanc, & les Princes comme le Roi, ſe rendent pluſieurs fois le jour dans l'appartement où eſt le corps, pour lui rendre leurs devoirs, ſe proſternent, font brûler des parfums & donnent d'autres marques de leur reſpectueuſe douleur. En attendant on prépare les chemins par où la proceſſion doit paſſer pour ſe rendre du Palais au lieu où eſt la Galere Royale, ſur laquelle on doit embarquer le corps: ce lieu eſt environ à deux journées, & tout le chemin eſt couvert d'une groſſe toile teinte en violet, qu'on donne aux Bonzes après la fin de la cérémonie.

Le Roi, les Princes & les Princeſſes du ſang, tous les Seigneurs, les Mandarins, & les Officiers Civils & Militaires, font le chemin à pied, & cela dure dix-ſept jours; voici l'ordre de la marche. Les deux premiers Huiſſiers de la Chambre du Roi, avec leurs maſſes d'armes marchent les premiers, & crient le nom du feu Roi. Suivent douze des principaux Officiers des Galeres qui doivent conduire le corps. Viennent enſuite les Officiers de la Cour, ſelon leur rang, avec le grand Ecuyer à leur tête. Puis paroiſſent douze Chevaux de main, dont les brides & les harnois ſont fort riches & les ſelles en broderie d'or & d'argent, conduits chacun par deux Pages de la Cour. Ils ſont ſuivis de douze Eléphans, quatre qui portent chacun un homme qui tient un étendard; quatre autres qui portent

tent chacun une tour, où il paroît ſix hommes, les uns armés de mouſquets, les autres d'arquebuſes, les quatre derniers portent une ſorte de cage, dont l'une a des glaces par devant & par les côtés, & l'autre a des jalouſies, & toutes avec des toits différens parfaitement bien travaillés. Le Chariot qui porte le Mauſolée où eſt le Corps du Roi traîné par huit Cerfs, menés chacun par un Capitaine des Gardes paroît enſuite. Le nouveau Roi, accompagné de ſes freres s'il en a, marche à pied, ayant autour d'eux une bande de Muſiciens; ils ſont ſuivis de quatre Princeſſes, qui portent à manger & à boire pour le Roi défunt, accompagnées chacune de deux Dames, & d'une autre troupe de Joueurs d'inſtrumens. On voit après quatre Gouverneurs des quatre principales Provinces du Royaume portant chacun ſur l'épaule un bâton où pend un ſac plein d'or & de différens parfums, & ce ſac contient le préſent que chacune de ces Provinces fait au Roi mort, afin qu'il puiſſe s'en ſervir dans l'autre Vie. Paroiſſent deux Chariots chacun tiré par huit chevaux, & conduit par huit hommes, ſur leſquels il y a des coffres remplis d'or & d'argent, & d'autres choſes de prix, pour l'uſage du Monarque dans l'autre Monde. Le reſte des Officiers du Roi & une foule de peuple ferment la marche. *Hiſtoire de Tonquin.*

Nous paſſons ſous ſilence quantité de ſuperſtitions & de cérémonies, qu'on obſerve chaque jour & à chaque ſtation. Quand la Proceſſion eſt arrivée à la Riviere, le Corps du Roi eſt mis dans une Galere, accompagné des douze Officiers dont on a parlé. Dès qu'il eſt embarqué tout le Cortege s'en retourne; la Galere remonte la Riviere aſſez loin, juſqu'à ce qu'elle arrive dans un Pays déſert, & là le Corps eſt enterré par ſix Eunuques, à qui on fait prêter ſerment de ne jamais découvrir le lieu où il repoſe. On aſſure qu'outre l'or & l'argent, & les autres richeſſes qu'on enterre avec lui, pluſieurs Seigneurs & Dames de la Cour ſe font auſſi enterrer tout vifs, afin de le ſervir dans l'autre Vie. Mais cette coutume inhumaine, quoiqu'elle s'obſerve encore en d'autres Pays, eſt abolie depuis longtems au Tonquin.

Le P. *Marini*, qui a donné au Public une ample relation des Obſeques du Roi *Ta tha-ty-twong*, qui mourut en 1675, ajoute pluſieurs autres circonſtances curieuſes, qui eurent lieu dans cette occaſion. Il parle en particulier (*a*) de pluſieurs magnifiques Chars, qui précédoient le Cortege, & dont on verra ci-deſſous une deſcription abrégée (*). Il repréſente la Galere *Autres circonſtances rapportées par Marini.*

(*a*) *Marini* Relat. de Tonq. Ch. 15.

(*) La premiere choſe, dit-il, qu'on vit ſortir du Palais, étoit une colomne quarrée de ſoixante empans de haut, & de ſix de diametre, ſur un piedeſtal, & tirée par des hommes; elle étoit ſur des roues ſi bien ajuſtées, que la machine reſtoit auſſi droite que ſi elle eût été fixée en terre, ſans pencher de côté ni d'autre par tout le chemin. Le corps de la colomne étoit couvert d'une riche étoffe de ſoie, ſur laquelle on voyoit en caracteres d'or & d'argent le nom, l'âge, les actions &c. du défunt.

Cette machine étoit ſuivie d'une autre ou d'un grand char, ſur lequel étoit repréſentée en relief une ville, avec ſes murs, ſes remparts & ſes fortifications, la plus grande partie très-bien dorée.

Il y avoit un troiſieme char également magnifique, ſur lequel étoit un ſuperbe Trône,

Hiſtoire de Tonquin.

lere Royale, comme ſuperbement dorée, ayant des voiles & des flammes de drap d'or; & il ajoute que quand le Corps y fut mis au ſon des inſtrumens de muſique & au bruit de l'artillerie & de la mouſquetterie, le nouveau Roi & toutes les Perſonnes de la Famille Royale etoient avec les pieds dans l'eau juſqu'au-deſſus de la cheville, & qu'ils ne ſe retirerent qu'après avoir perdu la Galere de vue; & que par cette raiſon les rameurs eurent ordre du Capitaine de faire force de rames, pour être bientôt hors de vue, & qu'enſuite ils ramerent plus à leur aiſe, en continuant leur route.

Ville bâtie en l'honneur du Roi défunt.

Quelque magnifiques que fuſſent ces Obſéques, comme ce n'étoit qu'un peu plus que ce qu'avoient fait ſes prédéceſſeurs, le nouveau Roi trouva que c'étoit trop peu pour témoigner le reſpect filial qu'il avoit pour ſon pere, à moins qu'il n'élevât quelque Monument à ſa mémoire, qui ſurpaſſât tout ce que l'on avoit fait avant lui. Dans ce deſſein il choiſit une petite Iſle dans la Riviere, d'environ trois milles de long, & qui en avoit ſix ou ſept de tour; il fit tracer ſur le ſable le plan d'une Ville, & de deux ſuperbes Palais, ornés de trophées, avec quatre magnifiques portes, qui répondoient aux quatre vents. Une multitude innombrable de gens travaillerent volontairement juſqu'à la fin de Décembre, c'eſt-à-dire près de ſix mois. On fit les portes, les murailles, les tours, les trophées, & les autres ornemens des plus riches matériaux, & on y repréſenta les actions du feu Roi. Les Palais, les Trônes, les lits, & les autres ameublemens étoient encore plus ſomptueux. Nous ſupprimons les autres embelliſſemens, qui ſont en trop grand nombre pour les détailler, quoique tous répondiſſent au grand but (*) du Prince, & nous nous hâtons d'en ve-

ne, fait principalement d'or & d'ivoire, ſur lequel étoient les marques de la Dignité Royale du feu Roi. Ces chars étoient accompagnés de bandes de Muſiciens, qui jouoient ſur divers inſtrumens une marche triſte, & qui au lieu de chanſons faiſoient retentir l'air de cris & de gémiſſemens. Enſuite venoit le Cortege. Il ajoute, qu'il n'y eut que trois des principaux Eunuques à qui le ſecret du lieu de la ſépulture fut confié, & qu'ils s'engagerent par les termens les plus ſolemnels que perſonne qu'eux n'en auroit connoiſſance (1). Mais il eſt incroyable, que trois & même que ſix Eunuques ayent pu porter le corps avec tant de richeſſes de la Galere dans le Déſert, pour l'inhumer ſecrettement; il y a de l'apparence qu'ils prirent un certain nombre d'eſclaves pour cela, & que peu après ils les firent mourir.

(*) Pour donner au Lecteur une idée de ces Edifices, qui en dedans n'étoient ſoutenus que par des poutres & des chevrons, mais au dehors étoient couverts des plus riches étoffes de ſoie, & ornés de repréſentations curieuſes, d'armées, de chevaux, d'éléphans, de batailles &c. d'un travail exquis, & d'or, d'argent & d'autres riches matériaux, nous ne nous arrêterons qu'à une des principales colomnes, qui ornoit cette ville repréſentative du côté du Midi. Elle étoit d'une hauteur & d'une groſſeur extraordinaires, ſur un piedeſtal proportionné à la maſſe qui y repoſoit, & couvert de plaques d'or très-bien travaillées. Au haut de la colomne il y avoit trois grands globes d'or, l'un au deſſus de l'autre, curieuſement travaillés & brunis. La colomne étoit toute revêtue de drap d'or, enrichie d'un grand nombre de figures, & d'autres embelliſſemens d'or & d'argent maſſif, & avec des caracteres qui marquoient les actions les plus glorieuſes du feu Roi. Aux deux côtés il y avoit les figures de deux Géans d'une taille extraordinaire, tenant un arc & des fleches à la main. Au centre de la ville il y avoit vingt & une tours, à-peu-près dans le même goût que la colomne, dont l'une étoit au centre de toutes les autres;

(1) *Marini* Relat. de Tonq. Ch. 15. Vid. *La Martiniere*, Dict. Géogr. ſub voce.

venir à la cataſtrophe, qui ſera voir clairement les ſuperſtitieuſes notions qui regnent parmi les Peuples ſur l'état des morts dans l'autre Vie. *Hiſtoire de Tonquin.*

Cérémonie de ſa Conſécration pour l'uſage du Roi dans l'autre Vie.

Le 29 du mois, quand tout fut prêt pour la grande cérémonie, & que la nouvelle ville fut remplie par-tout d'un nombre ſuffiſant d'hommes pour faire en dedans leur rôle, trente-mille hommes armés s'avancerent au cœur de la nuit, habillés de deuil, & inveſtirent la place des quatre côtés; le matin, le Roi, la Reine & toute la Famille Royale, ſuivis d'une nombreuſe Cour, parurent à la tête d'une Garde de quatre-mille hommes, armés d'épées à poignées d'argent; ils s'approcherent de la principale Tour, & frapperent à la porte; alors un jeune garçon entonna d'un ton lugubre une chanſon, qu'il adreſſoit au Commandant de la Tour, qui étoit ſuppoſé être à portée de l'entendre, & qui revenoit à ceci. On dit qu'un puiſſant Monarque, qui depuis peu a quitté ce Monde pour aller jouir de l'immortalité de l'autre, ſe trouve ſeul & abandonné dans un Pays étranger, ſans gardes, ſans ſoldats, & ſans chevaux ni éléphans pour le défendre; n'ayant ni Palais où il puiſſe habiter, ni équipage convenable à ſa Dignité Royale; que la renommée de ce magnifique édifice les a attirés, & que s'il veut le leur céder, ils ſont prêts à lui donner tout ce qu'il demandera.

La chanſon finie, le prétendu Commandant de la Tour répondit, que la ville ayant été bâtie pour le grand Roi dont il parloit, il conſentoit qu'on la lui vendît, pourvu que les trois autres Commandans qui y étoient y donnaſſent leur conſentement. Alors les trois freres du Roi ſe préſenterent devant les trois autres portes, & y firent la même Cérémonie, après quoi la ville fut d'abord remiſe au Roi, qui ſe rendit ſur le champ au Palais, ſuivi de toute la Cour, & qui fut ſalué d'une décharge générale de l'Artillerie. Quand il fut arrivé à la grande ſalle des obſeques, il écouta à genoux la lecture des actions de ſon pere, ſes freres & tous les Princes du ſang étoient dans la même poſture, pendant que quatre-mille Mandarins de la ſuite étoient proſternés le viſage contre terre. La Cérémonie finit par le ſon d'un grand nombre d'inſtrumens, & pendant ce tems-là les Ambaſſadeurs de trois des Princes ſes vaſſaux vinrent lui faire leurs complimens de condoléance, & offrir au défunt le préſent accoutumé d'or, d'argent & de parfums.

Il eſt brûlé dans ce deſſein.

Le Roi s'en retourna avec ſa Cour dans ſon propre Palais, & vers les huit heures du ſoir, qui étoit celle où le Roi étoit mort, toute la ville & ſes édifices furent mis en feu, les ſoldats gardant toutes les avenues, de peur qu'on ne ſauvât quelque choſe des flammes; parceque c'eſt une opinion reçue, qu'il n'y a que ce qui eſt réduit en cendres, qui ſoit rendu aux morts dans l'autre Monde. A l'égard de l'or, de l'argent & des autres cho-

tres; & c'étoit la plus belle tant pour ſa hauteur, que pour les matériaux. dont elle étoit conſtruite & pour l'ouvrage. Le Lecteur peut juger par cette ébauche de la magnificence du reſte. Ceux qui auront envie d'en ſavoir davantage, peuvent en trouver la deſcription dans l'Auteur cité (1).

(1) *Marini* Relat. de Tonquin. Ch. 15.

Hiſtoire de Tonquin.

choſes qui ne furent pas conſumées, le Roi ordonna d'en donner une partie aux ſoldats, & l'autre à ſes Courtiſans & à ſes Officiers ſubalternes. Tel fut le ſort de cette étonnante fondation, qui coûta, dit-on, à ce Monarque environ un million d'or (*a*). Et le jeune Monarque s'engagea à à cette dépenſe pour procurer à ſon pere dans l'autre Vie une belle Ville, avec deux ou trois magnifiques Palais, enrichis de tout ce qui peut relever la Majeſté Royale; & toute cette longue & pompeuſe Cérémonie ne fut deſtinée qu'à aſſurer au Monarque défunt la jouiſſance de tous ces avantages.

Obſcurité de l'Origine des Tonquinois.

Nous voici parvenus au dernier article, où il s'agit de faire connoître au Lecteur, autant qu'il nous ſera poſſible, l'Origine, l'Antiquité & l'Hiſtoire des Tonquinois, mais nous ſerons obligés d'être fort concis faute de Mémoires; parcequ'ils ignorerent l'art d'écrire juſqu'au tems où ils l'apprirent des Chinois, il y a tout au plus quatre ou cinq-cens ans; de ſorte que tout ce qu'ils ont rédigé depuis par écrit de l'Hiſtoire des ſiecles qui ont précédé, ne paroît être qu'un amas de traditions anciennes & incertaines, mêlées de fables, plus propres à répandre des ténébres impénétrables ſur l'origine & l'antiquité de la Nation & de la Monarchie, qu'à les éclaircir. Il n'y a cependant aucun lieu de douter que l'une & l'autre ne ſoient fort anciennes, quoique nous n'ayons point de Mémoires autentiques ni du Pays ni des autres Nations ſur ce ſujet.

Ce qu'en diſent les Annales de la Chine.

Il eſt vrai que ſi nous en croyons les Annales de la Chine, les Tonquinois formerent dans les premiers tems une eſpece de République ſous des Chefs, tels qu'étoient ceux des *Philiſtins* & des autres Nations Cananéennes dans ces tems reculés (*b*), ce qui dura juſqu'à l'an 1956 après le Déluge; une ſéchereſſe de trois années ayant alors cauſé une grande famine parmi eux, ils envoyerent une Ambaſſade au Roi de la Chine, qui portoit les titres de *Fils du Ciel* & de *Pere des Saiſons*, dans l'eſpérance qu'il ouvriroit les Cieux, & leur envoyeroit la pluye ſi ardemment ſouhaittée pour rendre à leurs terres leur premiere fécondité. Leurs Ambaſſadeurs furent chargés de magnifiques préſens; mais l'oncle du Roi, qui étoit ſon premier Miniſtre, les refuſa & rejetta leur priere, ſous prétexte qu'une Nation qui étoit tributaire de l'Empire de la Chine, & qui avoit refuſé l'hommage accoutumé à ſes Monarques, ne méritoit pas qu'ils s'intéreſſaſſent en ſa faveur; il renvoya donc les Ambaſſadeurs ſans avoir eu ſeulement audience de l'Empereur. Ce fait eſt contredit par les Annales que les Tonquinois prétendent avoir depuis l'an du Monde 3612, mais il eſt aiſé de juger de quelle autorité elles ſont, n'ayant eu l'uſage de l'écriture que près de deux-mille ans après.

Contredit par celles du Tonquin.

Ils ſont vraiſemblablement Indiens *d'origine.*

Nous ne voudrions pas cependant faire trop de fonds ſur ce que les Annales Chinoiſes en diſent, & des autres Nations voiſines; elles les appellent *Manſos* ou Barbares, & quelquefois *Kao-ce* (*c*), ou doigts tortus, parcequ'auſſi bien que les autres Indiens ils ont le gros orteil écarté des autres doigts du pied. C'eſt par cette raiſon & ſur d'autres reſſemblances qu'ils ont

(*a*) *Marini*, ubi ſup. (*b*) *Baron* ap. Hiſt. Gén. des Voy. T. XI. p. 389. (*c*) *Idem* ibid.

ont avec les Indiens pour la figure, le teint & les coutumes, que le gros des Auteurs les croyent d'origine Indienne, mais de quelle Tribu, c'eſt ce qu'il eſt difficile de deviner. Les Tonquinois appellent leur Pays *Ang-nam*, c'eſt-à-dire *Repos Auſtral*, & *Tongkin* ou *Cour Orientale*; ils affectent auſſi de nommer leur Royaume *Day-viet*, nom qui dans leur langue eſt équivalent à celui de *Day-mynh*, qui veut dire Royaume de *grande clarté*, & qui eſt un de ceux que les Chinois donnent à leur Empire à l'excluſion de tous les autres (*a*). Peut-être eſt-ce à cauſe de cela que les Chinois leur donnent le ſobriquet de *Xic-qui* ou de Démons rouges, ſans-doute à cauſe qu'ils ont les levres encore plus rouges que les autres Indiens, par le bétel qu'ils machent ſans-ceſſe. Il y a cependant quelque probabilité, que ce ſont les Empereurs Chinois qui ont donné à ce Royaume le nom de *Tong-kin*, après qu'ils en eurent fait une Province de leur Empire, & qu'ils eurent étendu leurs conquêtes juſqu'à Siam, où ils établirent leur principale réſidence; car ce n'eſt qu'en ce cas-là qu'ils pouvoient l'appeller leur *Tong-kin* ou Cour Orientale, étant alors à leur Eſt, au-lieu que depuis qu'ils ont abandonné leurs conquêtes, & qu'ils ſe ſont retirés dans leurs anciens domaines, il eſt à leur Sud ou Sud-Ouëſt. *Hiſtoire de Tonquin.*

Quoi qu'il en ſoit, il ne paroît point que le Gouvernement Monarchique ſe ſoit établi dans le Tonquin, que lorſque le fils ou le neveu de *Shin-nong*, le ſecond Empereur de la Chine (*), ſe rendit maître de ce Pays, qui n'étoit pas ſans-doute encore fort peuplé ſi peu de tems après le Déluge, ni aſſez policé pour ſe défendre contre les forces ſupérieures de ce Prince. *Leur premiere Monarchie.*

Il ne fit pourtant que faire paſſer les Tonquinois d'un Gouvernement Ariſtocratique ſous le joug d'un Prince étranger, & ils le porterent ſi impatiemment, que ce ne fut qu'avec beaucoup de peine & par les plus grands ménagemens pour leur caractere indocile, qu'il parvint peu à peu à les faire vivre contens ſous ſa domination. Il s'accommoda autant qu'il fut poſſible à leurs coutumes pour leur faire prendre les ſiennes, il changea les noms Chinois que lui & ſa femme portoient en des noms Tonquinois, & il ajouta au ſien le titre de *Wong* ou de Roi. Par-là il les engagea

(*a*) *Marini* l. c. Ch. 1.

(*) On dit (1) que les Tonquinois appellent cet Empereur *Than-nou*, mot qui ſignifie l'inventeur de la Charrue, dont les Annales Chinoiſes attribuent l'invention à *Shin-nong*, le ſucceſſeur immédiat de *Fohi*; & de-là *Marini* conclut que cette conquête arriva ſous le regne de ce Monarque. Mais nous avons fait voir ailleurs (2) que la Chine même ne pouvoit encore être aſſez peuplée dans ces anciens tems, pour entreprendre de pareilles conquêtes, & pour étendre ſa domination auſſi loin au-delà des bornes de ſon Empire naiſſant. En ſorte que s'il y a quelque fonds à faire ſur ces Annales, il faut renvoyer cette conquête au moins juſqu'au regne de *Chun*, le neuvieme Empereur, que *Yao* s'aſſocia & qu'il déclara ſon ſucceſſeur à l'Empire, à cauſe de la grande connoiſſance qu'il avoit de l'Agriculture; auſſi la perfectionna-t-il, & il l'encouragea tellement, qu'on inſtitua une fête en ſon honneur, que tous les Empereurs Chinois ont toujours célébrée; & l'on ne peut faire remonter la conquête du Tonquin plus haut que ce tems-là.

(1) *Marini* Relat. du Tonq. Ch. 2. (2) Voy. Hiſt. Univ. T. XIII. p. 34, 81 &c.

Hiſtoire de Tonquin. gea à la longue à le reconnoître pour leur Souverain, & il laiſſa la couronne à ſon fils.

Subjugués de nouveau & diviſés en douze Royaumes. La ſucceſſion continua dans cette famille pendant quelques générations, dont on ne nous apprend pas le nombre: un des Empereurs de la Chine, ſur quelque mécontentement, réſolut de les réduire ſous ſon obéiſſance, ſous prétexte que le Tonquin avoit été autrefois une Province de ſon Empire. Il envoya une nombreuſe armée ſous douze de ſes meilleurs Généraux; la guerre fut longue & ſanglante, & les Tonquinois combattirent avec autant de zele pour leurs Rois que de valeur contre leurs ennemis, mais ils furent enfin contraints de céder au nombre & à l'expérience des Chinois. Les douze Capitaines partagerent entre eux le Tonquin diviſé en douze Provinces, où chacun d'eux prit la qualité de Roi.

Un Pâtre les remet en liberté. Il n'y avoit pas longtems que cette nouvelle forme de Gouvernement ſubſiſtoit, qu'un jeune Pâtre, natif d'une de ces douze Provinces, trouva moyen de cauſer une nouvelle révolution, & de rendre à ſa patrie ſon ancienne liberté: ce ſervice ſignalé lui valut le Trône, ſur lequel il fut élevé par les ſuffrages de tous ſes compatriotes, & il devint l'illuſtre Chef d'une nouvelle Monarchie. A peine ce jeune Prince avoit-il regné dix ans, que l'Empereur qui regnoit à la Chine le fit aſſaſſiner, & fit rentrer le Royaume ſous ſa domination. Depuis cette époque leurs Annales ne parlent que de continuelles révolutions pendant pluſieurs ſiecles; tantôt ils ſont tyranniſés par les Chinois, tantôt ils ſecouent courageuſement le joug, chaſſent les Uſurpateurs, & rétabliſſent leur ancienne forme de Gouvernement, vivant ſous l'autorité de leurs propres Princes, qu'ils éliſoient d'entre eux, & qu'ils dépoſoient auſſi très-ſouvent par un effet de leur inconſtance, pour en mettre d'autres en leur place (*a*). Voilà ce que notre Auteur a pu trouver de meilleur dans les Mémoires de ces tems reculés, qui s'accordent aſſez bien avec les Annales Chinoiſes, qui repréſentent la Chine, vers le même tems, dans un grand état de ſplendeur, & comme formant un vaſte Empire, quatre ou cinq-cens ans avant J. C. ainſi que nos Lecteurs peuvent le voir dans ce que nous en avons dit ailleurs (*b*), ſans parler à préſent de ce que nous aurons occaſion d'obſerver dans le volume ſuivant touchant les grands avantages que les Chinois ont eu ſur les autres Nations du côté de la puiſſance, des richeſſes, des Arts & des Sciences, depuis les premiers ſiecles qui ont ſuivi le Déluge juſqu'à l'époque dont il s'agit ici.

Leur premier Roi ſelon Baron. Mais *Baron* rapporte que le premier Roi dont les Hiſtoriens Tonquinois font mention, ſe nommoit *Ding*, & regnoit environ deux-cens avant J. C. ils diſent qu'il fut élevé au Trône par une troupe de vagabonds. Ils s'accordent peu ſur les circonſtances de cette révolution, mais ils conviennent tous que *Ding* fut maſſacré par ſes ſujets à cauſe de ſon inſupportable tyrannie. Cette mort fut ſuivie de Guerres Civiles, qui durerent longtems, & qui auroient ruiné & dépeuplé entierement le Royaume, ſi elles avoient continué; elles finirent par l'élection d'un nouveau Roi nommé

(*a*) *Marini* l. c. Ch. 2. (*b*) Voy. *Hiſt. Univ.* T. XIII. ubi ſup.

mé *Ledayhan*. Ce fut ſous ſon regne que les Chinois profitant du triſte état où étoit le Pays, y entrerent avec une puiſſante armée, & c'eſt, dit l'Auteur, la premiere fois que les Annales font mention d'une attaque des Chinois. Quoiqu'il y ait toute apparence, par ce que nous avons dit plus haut, qu'ils y étoient entrés plus d'une fois avant ce tems-là. Quoi qu'il en ſoit les Hiſtoriens conviennent qu'ils inonderent tout le Royaume ſous le regne de *Ledayhan:* comme c'étoit un Prince guerrier, il les repouſſa avec beaucoup de valeur, & les défit en pluſieurs rencontres, ſans pouvoir cependant les chaſſer de pluſieurs détroits & paſſages dont ils s'étoient emparés.

Hiſtoire de Tonquin.

Et leur premier aſſujettiſſent aux Chinois.

Aprés la mort de ce Monarque, les Tonquinois lui donnerent pour ſucceſſeur *Libavie*, vieux Géneral d'une valeur égale à ſa politique, qui vainquit les Chinois pluſieurs fois, & eut enfin le bonheur & la gloire de les chaſſer entierement de ſes Etats. La Couronne demeura dans ſa famille pendant cinq ou ſix générations. Mais le dernier Prince de ſon ſang n'ayant laiſſé qu'une fille, cette Princeſſe, pour s'affermir ſur le Trône, épouſa un jeune Seigneur d'une grande famille, avec lequel elle le partagea: cette préférence excita la jalouſie d'un autre Seigneur, nommé *Ho*, qui ſe révolta, & ayant défait le Roi en bataille rangée, il s'empara du Trône, après avoir ôté la vie à la Princeſſe & à ſon mari. Cet attentat fut ſuivi de tant d'autres actions cruelles & violentes, qu'il devint odieux à toute la Nation. Ils réſolurent de ſe défaire de ce Monſtre, mais ſe trouvant trop foibles pour l'attaquer, ils appellerent malheureuſement les Chinois à leur ſecours. Ceux-ci embraſſerent avec joie l'occaſion de rentrer dans le Tonquin, où ils vinrent avec une puiſſante armée; & quand ils eurent délivré les Tonquinois du joug de leur Tyran, ils leur en impoſerent un plus peſant, & au lieu d'être leurs Libérateurs ils ſe rendirent leurs Maîtres. Les Chinois envoyerent un Viceroi dans le Pays, qui changea bientôt leur ancienne forme de Gouvernement, & les aſſujettit à la plupart des Loix Chinoiſes.

Election d'un ſecond Roi.

Uſurpation de Ho.

Les Chinois les ſoumettent de nouveau.

Leur inconſtance naturelle, & l'impatience avec laquelle ils ſouffroient une domination étrangere, les porterent à ſe révolter, & à riſquer tout pour recouvrer leur liberté, & pour ſe délivrer de leurs Tyrans. Ils prirent les armes ſous la conduite d'un vaillant Capitaine nommé *Li;* le ſuccès répondit à leurs eſpéranees, ils taillerent les Chinois en pieces, ſans épargner le Viceroi. L'Empereur de la Chine, que les Annales Tonquinoiſes nomment *Humveon*, étant fort occupé alors a pacifier ſes Etats déchirés par des Guerres Civiles, ſe trouva dans l'impuiſſance de ſecourir ſon Viceroi, & de venger enſuite ſa mort. *Li* profita d'une conjoncture ſi favorable, n'eut pas de peine à obliger ce Monarque à faire une paix deſavantageuſe, & ſe fit reconnoître pour Roi de Tonquin, ſous une condition très-aiſée, de ſe déclarer Vaſſal de l'Empereur, de lui payer tous les trois ans un léger tribut, & de lui rendre hommage.

Li les remet en liberté, en s'aſſujettiſſant à payer tribut.

Ce Traité, conclu l'an de J. C. 1200, a été pour l'eſſentiel inviolablement obſervé des deux côtés depuis ce tems-là. Les Rois de Tonquin ont eu toujours grand ſoin d'envoyer tous les trois ans une Ambaſſade à la Cour

Quel eſt ce Tribut.

de

Hiſtoire de Tonquin.

de la Chine, avec le tribut ordinaire (*). Les Chinois reçoivent leurs Ambaſſadeurs avec beaucoup de pompe & de magnificence, non tant pour faire honneur aux Tonquinois, que pour leur donner une haute idée de la grandeur de la Cour Chinoiſe, & pour leur inſpirer plus de reſpect pour l'Empereur. Il y a de l'apparence cependant que les Empereurs Chinois ont acquis plus d'autorité ſur les Tonquinois, depuis que les *Chouas* ſe ſont rendus maîtres abſolus en dépouillant leurs légitimes Souvetains de leur autorité, & qu'ils ont obligé ces Uſurpateurs à quelque choſe de plus, que ne l'étoient les Rois naturels par le Traité dont nous avons parlé. Depuis un grand nombre d'années les Empereurs de la Chine ont eu des Ambaſſadeurs au Tonquin, qui y paroiſſent avec beaucoup de pompe & de fierté. Ils ne rendent jamais viſite au *Choua*, mais l'obligent à venir les voir dans la maiſon qu'ils occupent. Une autre ſujettion encore, c'eſt qu'un nouveau *Choua* doit être confirmé par l'Empereur Chinois, avant que de pouvoir faire aucune des fonctions de la Royauté, & qu'il doit recevoir de lui ſon ſceau (*a*).

Autorité des Empereurs de la Chine au Tonquin.

Il n'y a gueres d'apparence que le brave & belliqueux *Li*, le premier de ſa Dynaſtie, ait jamais accepté ces conditions, ni que l'Empereur de la Chine y ait inſiſté, dans un tems où le mauvais état de ſes affaires l'obligeoit à faire la paix à quelque prix que ce fût avec ce Prince victorieux: ainſi ces nouvelles prérogatives de l'Empereur de la Chine doivent néceſſairement être d'une date poſtérieure au Traité; & peut-on leur aſſigner une origine plus naturelle que l'Uſurpation des *Chouas*, qui pour ſe maintenir ſe ſoumirent ſelon les apparences à des conditions plus onéreuſes, afin de gagner les bonnes graces des Empereurs Chinois, & pour les empêcher de les troubler dans la poſſeſſion de leur nouvelle Dignité. Rien de ſemblable n'a eu lieu ſous les *Bouas* ou deſcendans de *Li*, qui, durant deux ſiecles entiers ont occupé le Trône de Tonquin avec gloire & avec une autorité abſolue, ſans autre marque de dépendance que le tribut & l'hommage triennal.

C'eſt-là tout ce que nous apprenons en général des Annales de Tonquin. Quant aux événemens arrivés ſous ces Princes pendant deux ſiecles, ou elles n'en diſent abſolument rien, ou ſi elles en parlent, ce qu'elles rapportent n'eſt venu juſqu'ici à la connoiſſance d'aucun Ecrivain Européen, de ſorte que nous ſommes inſenſiblement parvenus à la plus remarquable époque de l'Hiſtoire de Tonquin, qui eſt celle où les *Bouas* ou deſcendans de *Li* furent dépouillés de toute l'autorité par de nouveaux Uſurpateurs, qui en ont joui depuis ſans oppoſition ſous le titre de *Choua* ou de Général (*b*).

Nous

(*a*) *Baron* ubi ſup. p. 390, 391. *Dampier*, T. III. P. I. Ch. 5. *Marini* l. c.

(*b*) *Baron*, *Marini*, *Dampier*, ubi ſupra.

(*) Ce Tribut conſiſte en quantité de riches préſens d'or & d'argent & d'autres choſes de prix, pour l'Empereur, pour ſes Femmes & pour ſes Miniſtres; parmi ceux qui ſont pour l'Empereur, il doit y avoir des ſtatues d'or & d'argent, en forme de criminels qui demandent grace, en mémoire du maſſacre du Viceroi & des Chinois.

(1) *Baron* ap. Hist. Gén. des Voy. T. XI. p. 391.

Hiſtoire de Tonquin.

Nous avons déjà dit un mot de cette grande révolution, en parlant du Gouvernement du Tonquin, & nous avons remarqué qu'il falloit l'attribuer principalement à l'indolence & à la molleſſe des Princes, qui pour ſe livrer avec moins de diſtraction à leurs plaiſirs, confierent toute l'adminiſtration du Royaume & de la Cochinchine à deux Généraux, & les laiſſerent gouverner avec une autorité abſolue, ce qui entraîna la perte des deux Royaumes en peu de tems. Quelques Auteurs diſent que le Général de la Cochinchine leva le premier l'étendard de la révolte, comme on l'a vu dans le Chapitre précédent; l'heureux ſuccès de ſon entrepriſe encouragea ſon collegue à ſuivre ſon exemple dans le Tonquin. Ce Royaume avoit déja tant ſouffert de la tyrannie des Gouverneurs, que les peuples étoient tout diſpoſés à ſe ſoulever, & il s'étoit déja bien répandu du ſang dans pluſieurs Provinces, lorſqu'un ſimple Pêcheur, nommé *Mak*, comme un autre *Maſſaniello*, encouragé par les murmures des peuples, trouva moyen de devenir Chef des mécontens, & ayant raſſemblé une nombreuſe armée il défit bientôt le *Boua*, & ſe fit proclamer Roi en 1400. Il ne jouit pas longtems de ſa nouvelle Dignité, dont il fut dépouillé par un nouveau Compétiteur, qui s'appelloit *Tring*: celui-ci, pour mieux cacher ſes deſſeins, publia qu'il n'avoit pris les armes que pour maintenir la Famille Royale de *Li*; il fit effectivement proclamer un jeune Prince du ſang, & le reconnut publiquement pour ſon Souverain. Cette démarche étoit d'autant plus conforme aux ſentimens & aux vœux de toute la Nation, qu'elle conſervoit la plus profonde vénération pour les Princes de cette famille; auſſi témoigna-t-elle la plus grande ſatisfaction & une joye extrême, en voyant un Prince de cette illuſtre famille ſur le Trône, parcequ'elle eſpéroit de voir finir par-là les Guerres Civiles & l'effuſion du ſang (*a*).

Révolution cauſée par le Choua.

Mak *Chef des Mécontens.*

Défait par Tring.

Ruſe de Tring, & nouvelles Révolutions.

Mais il s'en falloit de beaucoup que *Tring* eût les ſentimens nobles & déſintéreſſés qu'il affectoit, ſon deſſein étoit de ne donner au Prince que le titre de *Boua* & l'ombre de la Royauté, & de s'emparer de toute l'autorité. Il s'attendoit bien à l'oppoſition générale de toute la Nation, mais il comptoit beaucoup ſur les forces de ſon beaufrere *Hoaving* fils du Gouverneur de la Province de *Tingwa*; ce Gouverneur étoit fort puiſſant, & avoit une nombreuſe armée ſous ſes ordres. Soit que le vieux Mandarin approuvât ce que le diſſimulé *Tring* diſoit vouloir entreprendre pour la Famille Royale, ou, ce qui eſt plus apparent, ſoit qu'il eût ſes vues particulieres, il lui avoit non ſeulement confié le commandement de toutes ſes forces, & l'avoit mis en état de porter les choſes au point où elles étoient; mais pour témoigner davantage l'eſtime qu'il en faiſoit & la confiance qu'il avoit en lui, il lui avoit fait épouſer ſa fille, & à ſa mort le nomma tuteur du jeune *Haaving* ſon fils unique. Ce jeune Seigneur ambitieux, que ſon politique beaufrere avoit toujours bercé de l'eſpérance que les forces que ſon pere lui avoit prêtées, ne devoient ſervir qu'à l'élever ſur le Trône de Tonquin, s'apperçut bientôt qu'il en étoit la dupe, & que *Tring* ne s'en ſervoit que pour s'aſſurer lui-même de l'Autorité Royale, & pour monter ſur

(*a*) *Baron*, *Dampier*, *Chevrier* l. c.

Hiſtoire de Tonquin.

ſur le Trône, dont il comptoit de faire deſcendre le *Boua*, qu'il y avoit placé. Les deux beaufreres ſe brouillerent, ce qui n'empêcha pas le *Choua* de pouſſer ſa pointe, nonobſtant toutes les oppoſitions: il réuſſit ſi bien, qu'au bout de quelque tems tous les Grands du Royaume lui confirmerent le pouvoir qu'il avoit uſurpé.

Hoaving, indigné au plus haut point, refuſa non ſeulement de lui prêter hommage, mais ayant rappellé le plus grand nombre des troupes de ſon pere qu'il lui fut poſſible, il tourna ſes armes contre lui; mais ſe trouvant trop foible pour ſe meſurer avec ſon rival, alors trop affermi dans ſon uſurpation, il employa ſes forces à la conquête de la Cochinchine, où le ſort des armes lui fut plus favorable, & s'y fit proclamer *Choua* par ſes troupes, à l'exemple de ſon beaufrere. Cette démarche ne ſervit qu'à les brouiller davantage, & à allumer la guerre entre eux, qu'ils pouſſerent très-vivement tant qu'ils véquirent, mais ſans grand avantage de part ni d'autre. Leurs ſucceſſeurs hériterent de leur haine réciproque, & peu à peu leurs ſujets prirent les mêmes ſentimens, & cela dure juſqu'à préſent; leur Hiſtoire ne parle preſque que des guerres ſanglantes qu'ils ont eues les uns contre les autres depuis plus de trois-cens ans; mais comme nous en ignorons les détails, nous ſommes obligés de finir ici.

HIS-

135
165
55
54
53
52
51
50
49
48
47
46
45
44
43
SAGALIAN
ANGA HATA
qui veut dire
Isle de la
Bouche noire
OCEAN
ORIENTAL
Schilka
R.
Nerchinskoy
ou Nipchew
Lac Gulon
ou Dalay
Lac Poair
KORCHIN
Lac Kilen
Lac Chahan
Lac Tsipsatu
Riviere Sira
NAIMAN
Pekin
Sin-yang
Echelle
des Marines de France
Longitude de l'Isle de Fer
137
138
139
140
141
142
159
160
161
162

HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'A PRESENT.

LIVRE QUINZIEME.

Hiſtoire des TARTARES ORIENTAUX.

CHAPITRE I.

Deſcription de la TARTARIE ORIENTALE, *& de ſes Habitans.*

Deſcription de la Tartarie Orientale &c.

NOUS avons déja donné une deſcription de la *Grande Tartarie* en général, & de la *Tartarie Occidentale* en particulier (*a*). Nous allons à-préſent faire connoître la *Tartarie Orientale*, & donner une idée de ſes Habitans, de leurs Mœurs & de leurs Coutumes, avant que de faire leur Hiſtoire, ſuivant toujours le plan que nous nous ſommes tracés, de faire d'abord connoître à nos Lecteurs les Lieux où les événemens ſe ſont paſſés, & les Peuples qui y ont eu part.

Tartarie Orientale.

Son Etendue & ſa Diviſion.

La *Tartarie Orientale*, ſuivant les limites que lui aſſignent ordinairement les Hiſtoriens & les Géographes, eſt bornée à l'Oüeſt par la Tartarie Occidentale, ou, pour parler juſte, par la partie de cette Région qu'occupent les *Mongols* proprement dits & les *Kalkas*, au Nord par la Sibérie, à l'Eſt par l'Océan Oriental ou la Mer de Tartarie, au Sud par le même Océan, le Royaume de Corée & la Mer jaune, qui la ſépare de la Chine. Sa ſituation eſt entre le cent-trente-ſeptieme & le cent-ſoixante-unieme degré de Longitude, & entre le quarantieme & le cinquante-cinquieme degré de Latitude; elle a neuf-cens milles en longueur du Sud au Nord, ſur huit-cens-quatre-vingt-quatre de largeur de l'Oüeſt à l'Eſt, mais elle n'eſt guere peuplée.

Cette vaſte Contrée eſt à-préſent diviſée en trois grands Gouvernemens, *Chin-yang* ou *Mugden*, *Kirin-ula*, & *Tſitſikar*.

I. *Gouvernement de* Chin-yang.

Etendue de Chin-yang.

Le Gouvernement de *Chin-yang*, que les Manchéous appellent *Mugden*, comprend tout l'ancien *Leao-tong*, nommé auſſi *Quang-tong*, & a de longueur

(*a*) Voy. T. XVII. L. III. Ch. I.

Description de la Tartarie Orientale &c.

gueur environ deux-cens-ſoixante-dix milles, & cent-vingt-cinq de largeur. Il a pour bornes au Sud la grande Muraille de la Chine, & la Mer jaune. A l'Eſt au Nord & à l'Oüeſt il n'eſt fermé que par une paliſſade de bois, haute de ſept ou huit pieds, plus propre à marquer ſes limites, ou à contenir des voleurs ordinaires, qu'à défendre le paſſage contre une armée. Les portes ne valent pas mieux, & ne ſont gardées que par un petit nombre de ſoldats. Le nom de muraille, que les Géographes Chinois ont donné à cette paliſſade, a fait placer mal-à-propos dans la plupart de nos Cartes (*) la Province de *Leao-tong* en-deçà de la grande muraille. Comme il n'étoit pas permis aux habitans de *Leao-tong* de ſortir de leur Pays ni d'entrer dans la Chine ſans la permiſſion des Mandarins, ce Gouvernement paſſe pour un des plus lucratifs. Il y avoit autrefois pluſieurs places fortifiées, mais étant devenues inutiles ſous les Empereurs Manchéous, elles ſont tombées preſqu'en ruines.

La Capitale.

La Capitale du Pays ſe nomme *Chin-yang* ou *Mugden*: les Machéous la regardent comme la Capitale particuliere de leur Nation. Depuis qu'ils ſont maîtres de la Chine, non ſeulement ils l'ont ornée de pluſieurs édifices publics & remplie de magazins, mais ils y ont établi les mêmes Tribunaux Souverains qu'à Peking, à l'exception de celui qui ſe nomme *Li-pú*. Ces Tribunaux ne ſont compoſés que d'habitans naturels du Pays, & tous leurs Actes ſont écrits en langue & en caracteres Manchéous. Ils ſont Souverains & de Leao-tong & de toutes les autres parties de la Tartarie, qui ſont immédiatement ſujettes à l'Empereur. *Mugden* eſt auſſi la réſidence d'un Général Tartare, qui a ſes Lieutenans-Généraux, & qui commande un Corps conſidérable de Troupes de la même Nation. C'eſt ce qui y a attiré un grand nombre de Chinois des autres Provinces, qui font preſque tout le Commerce de la Tartarie.

Anciens Tombeaux de deux Princes Manchéous.

A peu de diſtance des portes de la ville on voit deux magnifiques Tombeaux des premiers Princes de la Famille regnante, qui avoient pris le titre d'Empereur dès qu'ils avoient commencé à regner dans le Leao-tong. Ces monumens ſont bâtis ſelon les regles de l'Architecture Chinoiſe, mais ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'ils ſont renfermés par un mur fort épais, qui a des creneaux, quoiqu'il ſoit un peu moins haut que les murs de la ville. Pluſieurs Mandarins Manchéous de tous les ordres ſont deſtinés à en avoir ſoin, & rendent dans des tems réglés les mêmes reſpects à la mémoire de ces deux Princes, que s'ils vivoient encore.

La Ville d'Inden.

Inden paroît moins une ville qu'un village, quoique ce ſoit-là que les Manchéous établirent le premier ſiege de leur empire ſur la Monarchie Chinoiſe. Le triſayeul de l'Empereur *Kang hi* y a ſon tombeau dans un cimetiere ordinaire. Les autres villes de cette Province ſont peu conſidérables, mal peuplées, mal bâties, & ſans autre défenſe qu'un mur de terre battue. Cependant quelques-unes, telles qu'*I-chew* & *King-chew* ſont bien ſituées pour le Commerce, & fourniſſent du coton en abondance.

La

(*) C'eſt le Jéſuite *Martini* qui a donné lieu à cette erreur dans ſes Cartes de la Chine, & il a été ſuivi par *Sanſon*, *De Fer*, & les autres Géographes juſques à *De Liſle*.

La ville de *Fong-whang-ching* eſt la meilleure & la plus peuplée. Son commerce eſt conſidérable, parcequ'elle eſt comme la clef du Royaume de Corée. Quantité de Marchands Chinois, que cette raiſon y attire, ont de fort belles maiſons dans les fauxbourgs. Leur principale marchandiſe eſt le papier de coton, il eſt fort & de durée, mais il n'eſt ni bien blanc ni tranſparent. On s'en ſert beaucoup à Peking pour faire les chaſſis des Palais & des maiſons un peu conſidérables. Cette ville eſt gouvernée par un Mandarin Manchéou, ſous le titre de *Horongta*, qui a ſous lui pluſieurs autres Mandarins Civils & Militaires de la même Nation. La ville tire ſon nom de *Fong-whang-shang*, la plus fameuſe montagne du Pays, où ſe trouve, ſuivant les Chinois, l'Oiſeau fabuleux qu'ils nomment *Fong-whang*. *Deſcription de la Tartarie Orientale &c.* — *Fong-Whang-Ching.*

Quoiqu'ils vantent beaucoup les raretés du Gouvernement de *Chin-yang* ou *Leao-tong*, les Miſſionnaires qui en leverent la Carte en 1711, n'y trouverent rien de remarquable ni dans les Rivieres ni dans les montagnes. Par exemple, la pointe de *Sin-cha-ho*, ſi célebre dans les Auteurs Chinois, n'eſt que la jonction de trois Rivieres ordinaires, qui ſe réuniſſent dans ce lieu, & qui ſe rendent à la Mer ſous un nom commun, ce qui ſans doute n'eſt pas une nouveauté. *Riviere de Saucha.*

En général le terroir de la Province eſt fort bon; il produit beaucoup de froment, de millet, de légumes & de coton. Il nourrit un grand nombre de moutons & de bœufs, ce qu'on ne voit preſque point dans les Provinces de la Chine. On y trouve peu de riz, mais les pommes, les poires, les noix, les châtaignes & les noiſettes y croiſſent abondamment juſques dans les Forêts. La partie orientale, qui confine à l'ancien Pays des Manchéous & à la Corée, eſt remplie de déſerts & de marécages. C'eſt ce qui obligea un des Empereurs de la famille de *Tang* d'y élever une chauſſée de vingt lieues, pour paſſer dans la Corée avec ſes troupes; car lorſqu'il pleut dans cette contrée, ce qui arrive aſſez fréquemment, l'eau pénetre tellement la terre, que les penchans des montagnes ſont preſque auſſi marécageux & auſſi impraticables que les plaines. On voit encore en divers endroits de la Province, les ruines des villes & des villages qui ont été détruits dans les guerres de Chinois avec les Coréens. *Qualité & Productions du Terroir.*

II. *Gouvernement de* Kirin-ula.

Le ſecond grand Gouvernement eſt celui de *Kirin-ula-botun*; il eſt borné à l'Ouëſt par la paliſſade de Leao-tong, à l'Eſt par l'Océan Oriental, au Sud par la Corée, & au Nord par la grande Riviere de *Sagbalian-ula*, dont l'embouchure eſt à peu près au cinquante-troiſieme degré. Cette Province prenant environ douze degrés de Latitude & preſque vingt de Longitude, peut avoir ſept-cens-cinquante milles en longueur ſur ſix-cens de largeur. *Gouvernement de Kirin-ula.*

Elle n'eſt gueres peuplée. On n'y compte que quatre grandes villes, mal bâties, & dont les murs ſont de terre. La principale eſt ſituée ſur la Riviere de *Songari*, qui, portant dans ce lieu le nom de *Kirin-ula*, le donne à cette ville & à toute la Province; car *Kirin-ula-botun* ſignifie la ville de la *La Ville de Kirin-ula.*

Description de la Tartarie Orientale &c.

Riviere de *Kirin* (*). C'eſt la réſidence du Général Manchéou, qui jouit de tous les privileges de la Viceroyauté, & qui commande à tous les Mandarins auſſi bien qu'à toutes les Troupes.

La ſeconde ville, nommée *Pedne* ou *Petune*, eſt ſituée ſur la même Riviere à quarante-cinq lieues Nord-Ouëſt de *Kirin-ula-hotun*. Elle eſt fort inférieure à celle-ci, & la plupart des habitans ſont des Soldats Tartares & des Exilés, ſous le commandement d'un Lieutenant-Général.

Pedne ou Petune.

Ningûta ou Ninguta.

La troiſieme ville, que la Famille regnante regarde comme ſon ancien patrimoine, eſt ſituée ſur la Riviere de *Hûrka-pira*, qui ſe décharge au Nord dans celle de *Songari-ula*. On l'appelle ordinairement *Ningûta*, quoiqu'elle s'appelle proprement *Ninguntaï* ces deux mots Tartares, qui ſignifient ſept Chefs, expriment l'origine de la Monarchie Tartare, qui fut commencée par les ſept freres du triſayeul de l'Empereur *Kang-hi*. Cette ville eſt aujourd'hui la réſidence d'un Lieutenant-Général Manchéou, dont la juriſdiction s'étend ſur toutes les terres des Manchéous anciens & nouveaux, qui ſont nommés auſſi *Ilan-bala-tatſe*, de même que ſur tous les villages des *Yupi-tatſe*, & ſur quelques autres Nations moins conſidérables, le long des côtes maritimes, vers l'embouchure du *Sagbalian-ula*.

Pûtai-ula-hotun.

La derniere ville eſt *Pûtai-ula-hotun*, qui, quoique la moindre des quatre de cette Province, eſt d'ailleurs la plus agréable, parcequ'elle eſt ſituée dans une plaine plus fertile & plus habitée. Il y a de l'apparence que c'eſt l'ouvrage des anciens Manchéous du douzieme ſiecle, qui ſous le nom de *Kin-tchao* étoient les maîtres du Nord de la Chine, nommé *Kitay* (*a*); il n'en reſte à-préſent qu'une pyramide ordinaire, & les ruines de ſes murs, hors deſquelles ſont les maiſons qu'habitent les Manchéous. Elle eſt à huit ou neuf lieues au Nord de *Kirin-ula-hotun*, ſur le *Songari*, qui s'appelle en cet endroit *Putai-ula*, dont elle a tiré ſon nom. Le P. *Verbieſt*, qui accompagna l'Empereur *Kang-hi* en 1682, dit que c'eſt la plus belle ville de tout le Pays, & qu'elle étoit autrefois le ſiege de l'Empire des Tartares (*b*): mais il paroît s'être trompé à cet égard.

Commerce de Ningûta.

Comme la précieuſe Plante du *Jin-ſeng* ne croît que dans cette vaſte Région, & que les Tartares *Yupi* ſont obligés de payer un tribut de Zibelines, le commerce eſt ſi conſidérable à *Ningûta*, qu'il y attire des Provinces les plus éloignées un grand nombre de Chinois. Leurs maiſons & celles des ſoldats rendent les fauxbourgs quatre fois plus grands que la ville. L'Empereur *Kang-hi* a pris ſoin de repeupler le Pays, en y envoyant les Chinois & les Tartares qui ſont condamnés au banniſſement, de ſorte que les Miſſionnaires trouverent des villages aſſez loin de *Ningûta*. Ils ont dequoi vivre, & ils recueillent ſur-tout une grande quantité de millet, & d'une eſpece de grain qui eſt inconnu en Europe, & que les Chinois du Pays nom-

(*a*) *Du Halde*, T. IV. p. 16. (*b*) *Ibid.* p. 93.

(*) Le P. *Verbieſt* dit que les habitans tiennent toujours un grand nombre de barques prêtes pour repouſſer les Ruſſiens, qui viennent ſouvent ſur cette Riviere leur diſputer la pêche des perles. Voy. *Du Halde*, T. IV. p. 93. in 4to. *Cit. du Trad.*

nomment *Mai-ſe-mi*, comme s'il tenoit le milieu entre le froment & le riz; il eſt fort ſain & fort en uſage dans ces Pays froids. *Deſcription de la Tartarie Orientale &c.*

L'avoine, qui eſt ſi rare par-tout ailleurs, croît ici en abondance, & fait la nourriture ordinaire des chevaux, au-lieu des feves noires qu'on leur donne dans toutes les Provinces Septentrionales de la Chine. Le riz & le froment n'y ſont pas communs, ſoit que le terroir n'y ſoit pas propre, ſoit que ces nouveaux habitans préferent pour les grains la quantité à la qualité. Il eſt difficile d'expliquer pourquoi tant de Régions, qui ne ſont qu'au quarante-troiſieme, au quarante-quatrieme & au quarante-cinquieme degrés de Latitude, different ſi fort de celles de l'Europe, tant pour les ſaiſons que pour les productions de la Nature, & ne ſont pas même comparables à nos Provinces les plus Septentrionales. L'Auteur juge que les qualités d'un terroir dépendent beaucoup plus de l'abondance ou de la rareté des parties nitreuſes, que de ſa ſituation. *Grains du Pays.*

Le froid commence dans ces quartiers plutôt qu'à *Paris*, ou la Latitude n'eſt gueres au-deſſous de cinquante degrés. Les Miſſionnaires le trouverent ſi vif au commencement de Septembre, qu'étant le 8 à *Tondon* (*), ils furent obligés de prendre des robes doublées de peaux d'agneau. Ils appréhenderent même que le *Sagbalian-ula*, quoique fort large & fort profond, ne ſe glaçât juſqu'à fermer le paſſage à leurs barques; en effet tous les matins les bords ſe trouvoient pris juſqu'à une certaine diſtance. Ce froid eſt entretenu par les grandes Forêts du Pays (†), qui deviennent encore plus fréquentes & plus épaiſſes à meſure qu'on avance vers l'Océan Oriental. Il fallut neuf jours aux Miſſionnaires pour en traverſer une. *Froid exceſſif.*

Après être ſortis de ces Bois, ils ne laiſſerent pas de trouver de tems en tems des vallées couvertes d'herbe, arroſées par d'excellens ruiſſeaux, dont les bords étoient émaillés d'une grande variété de fleurs, la plupart communes en Europe, à l'exception du Lys jaune, qui eſt d'une couleur charmante. Par ſa hauteur & ſa forme il reſſemble parfaitement à nos Lys blancs, mais l'odeur en eſt plus douce, comme celle des roſes, qu'ils trouvoient dans les mêmes vallées. Les plus beaux Lys jaunes ſe trouvent ſept ou huit lieues au-delà de la paliſſade de Leao-tong. *Fleurs.*

Mais de toutes les Plantes du Pays, celle qui eſt la plus eſtimée, & qui attire quantité de Botaniſtes dans ces Déſerts, eſt le *Jin-ſeng*, que les Manchéous appellent *Orhota* ou la *Reine des Plantes*. On vante beaucoup ſes vertus pour la guériſon de diverſes maladies, & pour des épuiſemens cauſés par le travail du corps ou de l'eſprit. Auſſi a-t-elle fait de tout tems la principale richeſſe de la Tartarie Orientale; car quoiqu'il s'en trouve dans la partie ſeptentrionale de la Corée, ce qu'il y en a ſe conſume dans le Royaume. On peut juger de l'eſtime qu'on en fait par le prix où elle ſe ſoutient à Peking; une once s'y vend ſept fois la valeur de ſon poids en argent (*a*). *Le Jinſeng.*

Au-

(*a*) *Du Halde*, T. IV. p. 9.

(*) Premier village des Tartares *Kecbing* ſur le Saghalian, Latitude 43° 57′ 36″, obſervée; Longitude 11° 26′ Eſt de Peking.

(†) Peut-être plus encore par la hauteur du terrein, & par les vents de Nord.

Deſcription de la Tartarie Orientale &c.

Autrefois les Marchands Chinois avoient l'adreſſe de pénétrer dans le Pays du *Jin-ſeng*, en ſe mêlant dans le cortege des Mandarins, ou parmi les ſoldats, qui vont & viennent. Mais en 1709 l'Empereur *Kang-hi*, voulant conſerver ce profit aux Manchéous, donna ordre à dix-mille de ſes ſoldats, qui étoient au-delà de la grande muraille, d'aller cueillir tout le *Jin-ſeng* qu'ils pourroient trouver, à condition que chacun lui apporteroit deux onces du meilleur, & prendroit pour le reſte un poids égal en argent. Par ce moyen ce Prince eut cette année vingt-mille Livres Chinoiſes de *Jin-ſeng*, pour trois quarts de moins qu'il ne coûte ordinairement dans ſa Capitale.

Lieux où il croît.

Cette Plante ne croît ordinairement que ſur le penchant des montagnes couvertes de bois, ou ſur les bords de profondes Rivieres, ou parmi des rochers eſcarpés; elle ne s'accommode ni de trop de chaleur, ni de trop de froid, car elle ne ſe trouve pas au-delà du quarante-ſeptieme degré de Latitude; & ſi le feu ſe met dans une Forêt, on eſt trois ou quatre ans ſans l'y voir paroître. Il eſt facile de la diſtinguer des autres Plantes dont elle eſt environnée, & ſouvent par un bouquet de fruit fort rond d'une couleur rouge ſur une tige qui s'éleve d'entre les branches. Tel étoit le *Jin-ſeng* que les Miſſionnaires eurent occaſion de voir au village de *Hon-chun*, ſur les frontieres de la Corée. La hauteur de cette Plante étoit d'environ un pied & demi; elle n'avoit qu'un ſeul nœud d'où s'élevoient quatre branches, ſéparées l'une de l'autre à diſtances égales, comme ſi elles n'euſſent pas appartenu à la même plante; chaque plante avoit cinq feuilles, & l'on prétend que ce nombre eſt toujours le même, à moins qu'il ne ſoit diminué par quelque accident. La racine ſeule eſt d'uſage dans la Médecine; ſon âge en augmente le prix, car les plus groſſes & les plus fermes ſont les meilleures. Ceux qui vont à ſa recherche ne portent ni tente, ni lit, ni autre proviſion qu'un ſac de millet roti au four. Ils paſſent la nuit couchés à terre ſous un arbre, ou dans quelque mauvaiſe hute conſtruite à la hâte de branches & de feuilles.

Village de Hon-chun.

Hon-chun, ſitué au quarante-deuxieme degré, quarante-cinq minutes de Latitude, à deux lieues de la Corée, eſt le principal village des Tartares *Quelquas*, qui ſont à-préſent confondus avec les Manchéous, dont ils parlent la Langue & habitent le Pays. Il eſt à l'extrémité du Pays, qui eſt aſſez agréable, &, ce qui eſt rare parmi les Tartares, aſſez bien cultivé. Soit que cela vienne de la néceſſité où ils ſe trouvent par leur éloignement des Manchéous, car les plus voiſins ſont à quarante lieues; ſoit qu'ils ayent profité de l'exemple des Coréens, dont les montagnes ſont taillées en terraſſes, & cultivées juſqu'au ſommet.

Belle Vue de la Corée.

Ce fut un ſpectacle nouveau pour les Miſſionnaires, après avoir traverſé tant de Forêts, & côtoyé des montagnes épouvantables, de ſe trouver ſur les bords de la Riviere de *Tumen-ula*, avec des Bois & des Bêtes ſauvages d'un côté, & de l'autre avec tout ce que l'art & le travail peuvent produire dans les Pays les mieux cultivés: ils y découvrirent de grandes villes murées.

La Riviere.

Le *Tumen-ula* tombe dans l'Océan à dix lieues de *Hon-chun*. Les Coréens avoient

avoient bâti une forte muraille du côté de la Tartarie, à peu près ſemblable à celle de la Chine; mais la partie qui regarde *Hon-chun* fut entierement ruinée par les Manchéous, dans le tems qu'ils ravagerent la Corée & qu'ils en firent leur premiere conquête. Elle s'eſt conſervée preſque entiere dans les quartiers plus éloignés. *Deſcription de la Tartarie Orientale &c.*

Au-delà du *Tumen-ula*, dans l'ancien Pays des Manchéous, on trouve une Riviere nommée *Sui-fond-pira*, la plus conſidérable de cette Contrée, & fort célebre parmi les Tartares, quoiqu'elle ne mérite gueres d'attention. Les Miſſionnaires virent-là les ruines d'une ville, nommée *Furdan-botun*, & ſituée dans une plaine ouverte, qui paroît très-propre à la culture. Cette ville n'eſt environnée que d'un mur de terre défendu par un foſſé peu profond (*a*). *Riviere de Tumen-ula.* *Riviere de Suifond-pira.*

La Riviere d'*Uſuri* eſt ſans comparaiſon plus belle, par la netteté de ſes eaux & par la longueur de ſon cours. Elle va ſe rendre dans le *Sagbalian*; elle appartient aux Tartares *Yupi*, dont les villages occupent ſes bords. Elle reçoit un grand nombre de grandes & de petites Rivieres; il faut qu'elle ſoit extrêmement poiſſonneuſe, puiſque le poiſſon ſert à ces Tartares pour leur nourriture & pour leur habillement. Ils ont l'art d'en préparer la peau, & de la teindre de trois ou quatre couleurs; ils ſavent la tailler & la coudre avec tant de délicateſſe, qu'à la premiere vue on la croiroit couſue avec de la ſoie; ce n'eſt qu'en défaiſant quelques coutures que l'on s'apperçoit que le fil n'eſt autre choſe qu'une courroye très-fine, coupée d'une peau encore plus mince. Tartares Yupi.

La forme des habits eſt d'ailleurs la même que celle des *Manchéous*, à la Chinoiſe. La ſeule différence qu'on y remarque, c'eſt que leurs longues robes ſont ordinairement bordées de verd ou de rouge ſur un fond blanc ou gris. Les femmes ont au bas de leurs mantes de petites pieces de cuivre ou de petites ſonnettes qui avertiſſent de leur approche. Leurs cheveux tombent ſur leurs épaules, partagés en pluſieurs treſſes, & chargés de petits morceaux de verre, d'anneaux & d'autres bagatelles, qu'elles regardent comme des ornemens précieux. *Leurs Habits.*

La façon de vivre de ces Tartares n'eſt pas moins ſinguliere. Ils employent tout l'Eté à la pêche. Une partie du poiſſon qu'ils prennent ſert à faire de l'huile pour leurs lampes, l'autre leur ſert de nourriture journaliere; & le reſte, qu'ils font ſécher au Soleil ſans le ſaler, parcequ'ils manquent de ſel, eſt conſervé pour la proviſion d'Hiver. Les hommes & les bêtes s'en nourriſſent également, quand la Riviere eſt glacée. Avec cela les Miſſionnaires remarquerent beaucoup de force & de vigueur dans la plupart de ces pauvres gens. Les animaux qui ſervent de nourriture ordinaire aux hommes ſont ſont rares dans leur Pays, & la chair en eſt de ſi mauvais goût, que les domeſtiques mêmes des Miſſionnaires ne purent la ſouffrir, affamés qu'ils étoient de viande, parcequ'ils ne vivoient depuis long tems que de poiſſon. Dans ces Pays on attele les chiens aux traineaux (*) quand les Rivieres ſont glacées, ce qui fait qu'ils y ſont fort eſtimés. *Leurs Alimens.*

La

(*a*) *Du Halde*, T. IV. p. 12.

(*) C'eſt ce qui fait, dit le P. *Gerbillon*, que les Manchéous leurs voiſins ne leur donnent

Description de la Tartarie Orientale &c.

La Dame d'*Ufuri*, dont le mari avoit été Chef Général de la Nation, dit aux Jéſuites, qu'elle avoit cent chiens pour ſes traineaux. Un qui eſt fait à la route va devant, ceux qui ſont attelés le ſuivent ſans ſe détourner, & ſont relevés ſucceſſivement juſqu'au terme. Cette Dame proteſta aux Miſſionnaires qu'elle avoit fait ſouvent de ſuite cent Lis *Chinois* ou dix lieues de France. Au-lieu de leur faire ſervir du Thé, comme c'eſt l'uſage des Chinois & des autres Nations Tartares, ſes domeſtiques apporterent de petits morceaux d'Eſturgeon ſur un bandege de rotin aſſez propre.

Chiens d'attelage.

Mœurs des Yupi.

Cette Dame, qui ſavoit le Chinois, avoit l'air & les manieres tout-à-fait différentes des Tartares *Yupi*, qui paroiſſent d'un génie aſſez paiſible, mais peſans, groſſiers, ſans teinture des Lettres, & ſans le moindre culte public de Religion; les Idoles mêmes de la Chine n'ont pas encore trouvé d'accès parmi eux; vraiſemblablement, remarque le Jéſuite, parceque les Bonzes prennent peu de goût pour un pauvre & miſérable Pays, où l'on ne ſeme point de froment ou de riz, & où l'on ne trouve qu'un peu de tabac dans quelques endroits voiſins des villages, ſur les bords de la Riviere. Tout le reſte du Pays eſt couvert de Forêts épaiſſes & preſque impénétrables. De-là vient qu'il eſt infeſté d'une ſi prodigieuſe quantité de couſins & d'autres ſemblables inſectes, qu'on ne peut s'en délivrer qu'avec le ſecours de la fumée.

Poiſſons & Pêche.

Quoique l'Europe produiſe la plupart des eſpeces de Poiſſon qui ſe trouvent dans ces Rivieres, elle n'a pas cette quantité d'Eſturgeons, qui fait la principale pêche des *Yupi*. Ils en mangent certaines parties crues, pour profiter, diſent-ils, de toutes les vertus qu'ils lui attribuent. Après l'Eſturgeon, il font beaucoup de cas d'un Poiſſon qui eſt inconnu en Europe, mais un des meilleurs qu'on puiſſe manger; il a preſque la longueur & la forme d'un petit Ton, mais ſa couleur eſt beaucoup plus belle. Sa chair eſt tout-à-fait rouge, ce qui le diſtingue de tous les autres Poiſſons; il eſt ſi rare que les Miſſionnaires ne purent s'en procurer qu'une ou deux fois. Les Habitans tuent ordinairement les gros poiſſons à coups de dards, & ſe ſervent de filets pour prendre les petits. Leurs barques ſont petites, & leurs canots ne ſont que d'écorce d'arbre, mais ſi bien couſue que l'eau ne peut y pénétrer.

Leur Langue.

Le langage des *Yupi* paroît un mélange de celui des Manchéous, leurs voiſins à l'Oüeſt & au Sud, & de celui des Tartares *Ke-ching*, qu'ils ont au Nord & à l'Eſt; du moins les Chefs des villages entendent fort bien l'un & l'autre. Pluſieurs Géographes Européens ont honoré ce Pays du titre de Royaume, mais les Miſſionnaires ne l'ont pas entendu nommer ainſi.

Tartares Ke-chings.

On peut dire la même choſe du Pays des Tartares *Kechings*, quoiqu'il s'étende le long du Saghalian-ula depuis Tondon juſqu'à l'Océan. Dans tout

nent que le nom de *Meneurs de Chiens*. Il en fait une Nation différente des *Yupi*, qu'il confond avec les *Fiatta* ou *Ke-chings*. Il les place au-delà de *Ningûta*, & dit que quoique cette Nation s'étende le long du Saghalian-ula environ deux-cens lieues, elle n'eſt pas fort nombreuſe, n'y ayant çà & là que de petits hameaux, ſitués à l'embouchure de quelque petite Riviere, qui ſe jette dans le Saghalian-ula. Le Jéſuite tenoit ces particularités du Gouverneur de la Province de *Solon*. *Du Halde*, T. IV. p. 43.

tout cet eſpace, qui eſt d'environ cent-cinquante lieues, on ne rencontre que des villages fort communs, la plupart ſitués ſur les bords de cette grande Riviere. Leur Langue eſt différente de celle des Manchéous, qui l'appellent *Fiatta*; & cette Langue *Fiatta* eſt vraiſemblablement celles de tous les Tartares, qui habitent depuis l'embouchure du Saghalian-ula juſqu'au cinquante-cinquieme degré de Latitude, c'eſt-à-dire juſqu'aux bornes ſeptentrionales de l'Empire Chinois dans la Tartarie Orientale. Ils ne ſe raſent point la tête ſuivant l'uſage de l'Empire, mais ils portent les cheveux liés d'une eſpece de ruban, ou renfermés dans une bourſe. Ils paroiſſent plus ingénieux que les Tartares *Yupi*; ils répondirent fort clairement aux queſtions que leur firent les Jéſuites ſur la Géographie du Pays, & ils étoient fort attentifs à leurs Operations Mathématiques (*a*).

Deſcription de la Tartarie Orientale &c.

Le P. *Gerbillon* dit, ſur les informations qu'il eut du Gouverneur de la Province de *Solon*, la même que *Tſi Tſikar*, qu'au-delà des Meneurs de Chiens, le reſte de la Riviere juſqu'à la Mer eſt occupé par une autre Nation nommée *Fiattá* ou *Fiatta*, qui ne vit que de poiſſon, & qui ne ſe couvre que de peaux de poiſſons, ce qui leur a fait donner en Chinois le nom de *Yupi*, qui ſignifie *peau de poiſſon*. Suivant ce récit les *Meneurs de Chiens* ſont une Nation différente des *Yupi*, & les *Yupi* ou *Fiatta* doivent être les mêmes que les *Kecbing*; mais l'autorité de *Regis*, qui avoit traverſé le Pays, doit l'emporter. Le P. *Gerbillon* ajoute que la Langue des *Fiatta* (*) eſt différente de celle des Meneurs de Chiens, & que ces deux Langues ſont différentes de celle des Manchéous; qu'ils n'ont aucune idée de l'Agriculture, qu'ils ſe logent dans des huttes, & n'ont ni Roi ni Souverain; que chaque Bourgade ſe choiſit un Chef, auquel elle obéit, à peu près comme font les *Iroquois* dans le Canada, auxquels ces Tartares reſſemblent aſſez. Qu'ils ont de petites barques qu'ils font d'écorce d'arbres, ou bien de troncs d'arbres qu'ils creuſent; que ceux qui habitent à l'embouchure de la Riviere ſont ſouvent viſités par des barques qui viennent des Iſles, qui ſont en aſſez bon nombre vers cette embouchure, laquelle n'a pas plus de trois lieues de largeur, mais cette Riviere eſt par-tout très-profonde & navigable quand elle n'eſt pas glacée; de grands vaiſſeaux pourroient la remonter juſqu'à *Nip-chû* ou *Nerchinskoy*, l'eſpace de cinq-cens lieues (*b*).

Erreur du P. Gerbillon.

Les Miſſionnaires apprirent des *Ke-chings*, qu'il y avoit vis-à-vis de l'embouchure du Saghalian-ula une grande Iſle, habitée par des Peuples qui leur reſſemblent, & avec leſquels ils font commerce. L'Empereur *Kang-hi* y envoya quelques Manchéous, qui meſurerent les parties orientales & ſeptentrionales; & ils l'auroient meſurée toute entiere pour l'uſage des Miſſionnaires (†), ſi la diſette de proviſions ne les avoit obligés de revenir. Ils

Grande Iſle.

(*a*) *Du Halde*, T. IV. p. 14. (*b*) *Ibid.* p. 43, 44.

(*) *Fiatta* eſt, peut-être le nom naturel des *Kecbing*, & c'eſt de-là que leur Langue eſt appellée *Fiatta*, comme qui diroit la Langue des *Fiatta*: car *Ke-cbing* & *Tupi* ſont des noms que les Chinois ont donné à ces Peuples.

(†) Les Jéſuites lui donnent dans leur Carte environ deux-cens-quatre-vingt milles de longueur ſur ſoixante de largeur.

Description de la Tartarie Orientale &c.

Ils rapporterent que les Inſulaires ne nourriſſent ni chevaux ni d'autres bêtes de charge, mais qu'ils avoient vu en divers endroits une ſorte de cerfs privés (*), qui tirent leurs traineaux, & qui ſuivant la peinture qu'ils en faiſoient, ſont ſemblables à ceux dont on ſe ſert dans la Norvege. Les Habitans du Continent donnent à cette Iſle différens noms; mais le nom général qui lui conviendroit ſeroit *Saghalian-anga-bata*, ou l'Iſle de l'embouchure de la Riviere noire.

Terre de Jeſſo.

Les Miſſionnaires ne purent rien apprendre de la Terre de *Jeſſo* (†); qu'ils ſuppoſent qui n'eſt ſituée pas au-delà du quarante-cinquieme degré de Latitude. Mais ſelon les découvertes des Hollandois, elle s'étend au-delà du cinquantieme degré, & par conſéquent ſa partie ſeptentrionale doit être à peu près au même parallele que la côte meridionale de l'Iſle dont on vient de parler, & peut-être trois ou quatre degrés plus à l'Eſt, comme elle eſt repréſentée dans la Carte que M. *Kirilow* a donnée de l'Empire de Ruſſie (‡). Il ſemble que c'eſt le Pays que les Géographes Chinois appellent *Te-tſe*, dont ils font une partie de la Tartarie Orientale, & ils donnent à ce prétendu Pays une très-grande étendue, le plaçant aux environs de *Hon-chon*, ſur les frontieres les plus ſeptentrionales de la Corée, & le faiſant habiter par une Nation belliqueuſe & redoutable aux Japonois, dont le corps eſt tout velu, qui a des mouſtaches pendantes ſur la poitrine, & qui a l'épée attachée par la pointe derriere la tête. Mais rien n'eſt plus fabuleux, ce Peuple étant inconnu aux Tartares *Tupi* & *Kecbing*. Selon les Relations que les Jéſuites ont données du Japon, qui ſont confirmées par celles du Capitaine *Saris* & des Hollandois, le *Jeſſo* eſt ſéparé de la partie du Nord-Eſt de cette Iſle par un bras de mer (§).

Le Pays au-delà de la Riviere.

Au-delà du Saghalian-ula on ne trouve plus qu'un petit nombre de villages, habités par les *Kechings*; le reſte du Pays eſt un véritable déſert, qui n'eſt fréquenté que par les Chaſſeurs de Zibelines. Il eſt traverſé par une fameuſe chaîne de montagnes, qu'on nomme *Hinkan-alin*. On y trouve quelques Rivieres aſſez conſidérables. Celle de *Tû-hû-rû-pira*, qui ſe décharge dans l'Océan oriental, tire ſa ſource d'une autre chaîne de montagnes, au cinquante-cinquieme degré de Latitude, point d'où pluſieurs autres Rivieres prennent un cours différent. Celle d'*Udi-pira* coule vers l'Océan ſeptentrional, dans les terres des Ruſſiens, tandis que celle de *Silimſi-pira* vient au Sud dans les terres des *Kechings* (*a*).

Riviere de Chikiri.

Parmi les Rivieres qui groſſiſſent le Saghalian-ula au Nord, le P. *Gerbillon* marque celle que les Manchéous appellent *Chikiri*, & les Ruſſiens *Zia*;

(*a*) *Du Halde*, ubi ſup. p. 15, 16.

(*) Ce ſont ſans-doute des Rennes.

(†) On écrit *Jeſo*, *Jeſo*, *Jeiſo*, *Tedſo*, *Tetſo* & *Tedſo*, & on la décrit différemment.

(‡) Publiée à Pétersbourg en 1734; c'eſt la meilleure pour ces Pays, avant que celle de l'Académie parût en 1745. Elle donne *Jeſſo* pour une Iſle; mais *Strahlenberg* en fait une partie du *Kamchatka* en Sibérie, ce qui eſt faux, comme il paroît par les découvertes du Capitaine *Beering* en 1730.

(§) Les découvertes & la Carte de *Staangenbergen* en 1739 ne s'accordent point du tout avec celles des Hollandois. Voy. auſſi *Kempfer* Hiſt. du Japon. T. I. L. I. Ch. 4.

Zia; elle a une demi-lieue de largeur vers l'endroit où elle ſe jette dans le Saghalian-ula (*); pour la remonter à ſa ſource, il faut, dit-on, deux mois, mais il ne faut pas quinze jours pour la deſcendre, tant ſon cours eſt rapide. Elle ſort d'une chaîne de montagnes, qui ſert de limites entre les deux Empires de la Chine & de Ruſſie. Les Manchéous donnent aux habitans de ſes bords le nom d'*Orochons*, dérivé d'un animal qu'on appelle *Oron*, qui eſt une eſpece de petit cerf, que les habitans apprivoiſent, & dont ils ſe ſervent ſoit pour tirer leurs traîneaux, ſoit pour porter leur bagage. L'Auteur en vit dans le Parc de l'Empereur, il y vit auſſi des élans, qui ſont fort communs dans ce Pays & dans celui de *Solon*. Les belles Zibelines, les Hermines griſes & les Renards noirs ſe trouvent auſſi aux environs de la Riviere de *Chikiri*. Les Ruſſiens en tiroient ces belles peaux, quand ils étoient maîtres de *Takſa* (*a*).

Deſcription de la Tartarie Orientale &c.

Les Tartares qu'on appelle *Han-halas*, ou les trois familles de *Hala*, ſont de véritables Manchéous, qui s'unirent enſemble après la conquête du reſte de leur Nation, dont ils ſont fort éloignés, & ils ſe trouvent mêlés avec les Tartares *Tupis*. L'Empereur *Kang-hi* leur donna des terres près de *Ningûta*, le long des Rivieres de *Hûrha-pira* & de *Songari-ula*, ſur les bords deſquelles preſque tous leurs villages ſont ſitués. Leur habillement eſt le même que celui des *Tupi*, mais ils ont des chevaux, des bœufs, & de bonnes moiſſons qui manquent aux *Tupis* (*b*).

Tartares Han-hala.

Ce ſont ſelon les apparences les Manchéous qui habitent le long de la Riviere de *Songari*, que les Ruſſiens, ſuivant le P. *Gerbillon*, appellent *Dûchari*. Ils vont tous les Hivers chaſſer les Zibelines dans ces vaſtes Forêts, & ils reviennent paſſer l'Eté dans leurs habitations aux environs de *Ningûta*. Tout le Pays qui eſt à l'orient de cette Riviere, que les Ruſſiens nomment *Singale*, n'eſt qu'un vaſte déſert plein de montagnes & de forêts (*c*).

Le P. *Avril*, qui voyagea dans ces Pays pour acquérir des lumieres ſur ce qui les regardoit, apprit d'une perſonne qui avoit tiré ſa relation de la Chancellerie de Moſcou, qu'il y a dans le *Bogdoi* (†) une Province particuliere, que les Ruſſiens appellent *Diutchari*, & les Monguls *Divurski*, ſituée entre la Mer d'Orient & les grands Fleuves *Chingala* ou *Songari* & *Tamour* ou *Amour*, qui eſt le nom que les Ruſſiens donnent au Saghalian-ula. Le Peuple qui l'habite, dit-il, n'étoit pas autrefois fort connu; comme il n'avoit aucun Prince, on n'en faiſoit pas grand cas; on ne commença proprement à le connoître & à l'appréhender, que lorſqu'il eut ſubjugué ſix Provinces de la Chine; ils en furent chaſſés par la famille d'*Iven* (c'eſt-à-dire de *Jenghiz Khan*) & celle-ci à ſon tour fut chaſſée en 1368 par les Chinois de la famille de *Tay-ming*. Les mêmes *Diutchari* rentrerent dans la Chine en 1644, qu'ils ont entierement ſubjuguée; *Chunchi*, qui

(*a*) *Du Halde*, p. 44. (*b*) *Ibid.* T. IV. p. 16. (*c*) *Ibid.* p. 4.

(*) Selon les Cartes de la Tartarie Orientale, dreſſées par les Miſſionnaires, elle ſe jette dans le Saghalian-ula, environ à quinze milles au Nord de *Saghalian ula-botun*.

(†) C'eſt ainſi qu'ils appellent la Tartarie Orientale & le Pays des Manchéous, mais le P. *Avril* diſtingue la Province de *Dauri* de celle de *Bogdoi*, p. 147.

Deſcription de la Tartarie Orientale &c.

qui étoit leur Prince, a été le premier Empereur de cette Nation, & le Chef de la famille regnante, que les Chinois appellent *Tay-ſing* (*a*).

Ce que l'on vient de voir touchant les *Diutchari*, ne peut convenir qu'aux Mancheous, qui occupent cette partie de ſa Tartarie Orientale, & la plus grande partie des autres Tartares ſont ſous leur domination, les Ruſſiens les appellent *Bogdoi* (*). Ils peuvent paſſer pour Païens, dit notre Auteur, quoiqu'ils n'ayent ni Temples ni Idoles, & qu'ils n'adorent proprement que l'Empereur du Ciel, ainſi qu'ils s'expriment. Ils rendent à leurs ancetres un culte mêlé de ſuperſtitions, & depuis qu'ils ſont à la Chine quelques-uns ont adoré les Idoles qui y ſont révérées. Mais ils ſont beaucoup plus attachés à leur ancienne Religion (†), qu'ils regardent comme le fondement de leur Empire & la ſource de leurs proſpérités (*b*).

Religion, Figure & Mœurs des Manchéous.

Dans le *Bogdoi*, dit le P. *Avril*, on ne voit que des maiſons de terre. Ces Peuples font un grand commerce de fourrures de Zibelines & de Renards noirs, auſſi bien que de Racine de *Jin-ſong*; ils ne ſont pas riches en bétail; leurs chevaux ſont fort petits, & ils ne les ferrent jamais. Pour eux ils reſſemblent entierement de viſage & de taille aux Tartares de la Crimée, mais ils ſont beaucoup plus polis & civiliſés, à cauſe du grand commerce qu'ils ont avec les Chinois; quoique l'Artillerie & la Poudre ne leur ſoient pas inconnues, ils n'en font pourtant pas grand uſage (*c*).

Suivant *Bentink*, les Tartares Orientaux ou les Manchéous, qu'il appelle les *Moungales de l'Eſt*, vivent la plupart de l'Agriculture, & reſſemblent en tout aux *Moungales de l'Ouëſt*, excepté qu'ils ſont beaucoup plus civiliſés & plus blancs, ſur-tout le Sexe, parmi lequel on trouve nombre de perſonnes qui peuvent paſſer pour belles en tout Pays (*d*).

Leur Langue.

Quoi qu'on parle la Langue des Manchéous de même que la Chinoiſe à la Cour de Peking, & que tous les Actes publics ſoient écrits dans les deux Langues, cependant le Manchéou commençoit à décliner, & couroit risque d'être tout-à-fait aboli, ſans les précautions que prirent les Tartares pour le conſerver, en faiſant traduire les Livres Chinois, & en compilant des Dictionnaires, par l'ordre de l'Empereur. Ce qu'il y a de ſingulier dans cette Langue, c'eſt que les Tartares ont des Verbes différens autant de fois que les ſubſtantifs, régis par le Verbe, ſont différens entre eux: par exem-

(*a*) *Avril*, Voy. p. 146.
(*b*) *Du Halde*, l. c. p. 42.
(*c*) *Avril*, p. 147, 148.
(*d*) *Abu'lghazi Khan*, Hiſt. Généal. des Tartares, p. 171. dans les notes.

(*) Et ils nomment l'Empereur de la Chine, qui eſt Manchéou, *Bogdoi Khan* & *Amulon Bogdoi Khan*. Le P. *Avril* dit, p. 146. que les Chinois appellent les *Bogdo* Tartares Orientaux, & les Monguls *Niüchi* ou *Nuchi*, mais *Niuchi* ou *Niu-che* eſt le nom Chinois.

(†) Le P. *Avril*, p. 147. dit qu'ils n'ont à proprement parler aucune Religion, mais qu'on en voit parmi eux qui portent des croix, qu'ils appellent *Xama*. C'eſt-là ſans-doute ce qui lui a fait dire, non ſeulement qu'ils ont de l'inclination pour la Religion Chretienne, mais que pluſieurs ſe ſont déja fait Catholiques. Il ajoute qu'ils n'aiment point les Mahométans ni les Neſtoriens, parceque ce ſont eux qui donnerent autrefois du ſecours aux Tartares Occidentaux, lorsqu'ils furent repouſſés de la Chine.

exemple, ſi l'on ſe ſert du Verbe *faire*, il faut le changer preſque autant de fois que le ſubſtantif qui le ſuit change; on dit en François *faire un vers*, *faire une peinture*, *faire une ſtatue*, c'eſt ce que les Tartares ne peuvent ſupporter. Ils pardonnent la répétition du même Verbe dans le diſcours familier, mais on ne la paſſe jamais dans la compoſition, c'eſt une monotonie qui choque leurs oreilles. Ils ſe mettoient à rire lorſqu'un Miſſionnaire, liſant nos Livres, ils entendoient revenir ſouvent *que*, *qu'ils*, *qu'eux*, &c. Ils peuvent ſe paſſer de ce ſecours dans leur Langue, car le ſeul ordre de leurs mots produit le meme effet pour les faire entendre ſans équivoque & ſans obſcurité. Auſſi ne connoiſſent-ils point les pointes inſipides qui ne roulent que ſur des jeux de mots. *Deſcription de la Tartarie Orientale &c.*

Une autre ſingularité de leur Langue, c'eſt ſon abondance, par exemple, outre les noms de chaque eſpece d'Animaux, ils ont des termes pour exprimer leur âge & leurs qualités. *Judagon* eſt le nom générique du Chien; *Tayha* déſigne un Chien qui a le poil des oreilles & de la queue fort long & fort epais; *Tolo* ſignifie un Chien qui a le muſeau long & gros, la queue de même, les oreilles grandes, les levres pendantes. Pour le Cheval, leur animal favori, ils ont vingt fois plus de noms que pour le Chien, ils en ont même pour ſes divers mouvemens. D'où les Tartares ont pu tirer cette multitude ſurprenante de noms & de termes, c'eſt ce qu'il n'eſt pas aiſé de dire (*). Ce n'eſt pas de leurs voiſins. A l'Ouëſt ils ont les Mungols, mais à peine ſe trouve-t-il huit mots dans les deux langues qui ſe reſſemblent, encore l'origine en eſt-elle incertaine. A l'Eſt & au Nord ils ont quelques Nations ſauvages, dont ils n'entendent point la langue. Quant aux Coréens, leur langue & leurs caracteres étant Chinois, n'ont aucune reſſemblance avec ceux des Manchéous. *Abondance.*

Ils ont quatre manieres d'écrire, quoiqu'ils n'ayent qu'une ſorte de caracteres; ils ſe ſervent ordinairement d'un pinceau, quoiqu'ils employent auſſi quelquefois une ſorte de plume faite de bambou; mais le pinceau tient mieux l'encre, coule plus aiſément ſur le papier, & l'on écrit plus vîte. Les Manchéous regardent leur langue comme la plus élégante & la plus riche du Monde, & ils croient qu'il eſt impoſſible d'en rendre le ſens, & moins encore la majeſté de ſon ſtile, en aucune des Langues Européennes. Ils ne peuvent cependant exprimer tous les ſons, n'ayant point le B & le D, auxquels ils ſubſtituent le P & le T; ils ne peuvent non plus écrire dans leur langue les mots où il y a deux conſonnes ſans une voyelle au *Caracteres & maniere d'écrire.*

(*) Leur Langue a cela de commun avec l'Arabe. *Bentink* dit que la langue des Moungales de l'Eſt eſt un mêlange de la langue Chinoiſe & de l'ancienne langue Mogoule, qui n'a preſque aucune connexion avec la langue des Moungales de l'Ouëſt. Voy. *Abu'l-ghazi Khan*, p. 173. dans les notes. Le P. *Avril* dit que la langue des Bogdoi a beaucoup de rapport à la langue ordinaire de Perſe, que leurs caracteres ſont fort ſemblables à ceux de cette langue, mais qu'ils écrivent de haut en bas comme les Chinois, & qu'ils ont plus de ſoixante Lettres dans leur Alphabet. *Avril* Voy. p. 147, 148. On pourroit conjecturer que c'étoit la langue des *Leao* & des *Kin*, les ancêtres des Manchéous, qui étoient autrefois les maîtres du Kitay; & comme ils formoient alors une Nation puiſſante & nombreuſe, ils cultiverent & perfectionnerent leur langue, dont leurs ſucceſſeurs tâcherent de conſerver la beauté & la richeſſe.

Deſcription de la Tartarie Orientale &c.

au milieu (*). Ils ont auſſi très-peu de tranſitions, & ſont ſouvent embarraſſés à lier leurs phraſes, de ſorte qu'après avoir écrit quelques périodes, ils ſont quelquefois obligés de les effacer faute de connexion (*a*). A d'autres égards cependant on ne peut diſconvenir que ce ne ſoit une belle langue, polie, & auſſi riche peut être que la langue Arabe même.

Ruines des Villes.

On trouve dans ces Pays les ruines de pluſieurs grandes villes. *Feneghahotun*, ſur le *Hürha pira*, à cinq ou ſix lieues de Ningûta, n'eſt plus qu'un hameau. *Odoli hotun* ſur la Riviere de *Leſuchi*, étoit très-forte par ſa ſituation, on n'en pouvoit approcher qu'au travers de l'eau par une chauſſée fort étroite. On y voit encore de grands eſcaliers de pierre, & quelques débris d'un Palais, auxquels on ne connoît rien de ſemblable même dans la ville de Ningûta. Il y a beaucoup d'apparence que tous les anciens monumens de la Tartarie Orientale ne ſont pas l'ouvrage des Manchéous d'aujourd'hui, mais de leurs ancêtres du douzieme ſiecle, nommés *Kin*. Ils bâtirent des Villes & des Palais en divers endroits de leur Pays, qui tomberent apparemment en ruine après celle de leur Dynaſtie ſous *Jenghiz Khan* & ſon ſucceſſeur.

Riviere de Songari.

Il n'y a rien de plus celebre dans l'Hiſtoire des Manchéous que le *Songari-ula*, & que la montagne d'où il tire ſa ſource, que les Tartares appellent *Chanyen-alin*, & les Chinois *Chang-pe-chan*, ou la montagne toujours blanche. Ils prétendent en tirer leur origine, qu'ils melent de pluſieurs circonſtances fabuleuſes. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que le Pays des Manchéous n'avoit point alors de Riviere comparable au *Songari-ula*; il abonde en poiſſon, il eſt large, profond & navigable par-tout, n'étant que médiocrement rapide, au point même de ſa jonction avec le Saghalian-ula.

Montagne de Chanyen.

A l'égard de la montagne de *Chanyen-alin*, c'eſt la plus haute de toute la Tartarie Orientale, & on la découvre de fort loin. La moitié de cette montagne eſt couverte de bois, l'autre eſt découverte, & n'a que du ſable, qui la fait paroître blancheâtre: ce n'eſt donc pas la neige qui la rend blanche, comme l'ont cru les Chinois, puiſqu'il ne s'y en trouve preſque jamais. On voit au ſommet cinq rochers d'une groſſeur extraordinaire, qui reſſemblent à autant de troncs pyramidaux fort hauts, & ſur leſquels les vapeurs & les brouillards, qui ſont perpétuels dans le Pays, venant à ſe condenſer, diſtillent une eau qui les rend toujours humides. Entre ces rochers eſt un Lac fort profond, d'où ſort la belle fontaine qui forme le *Songari* (*b*). Suivant le P. *Verbieſt* cette montagne eſt environ à quatre-cens milles au Midi de *Kirin-ula* (*c*).

III. *Gouvernement de* Tſitſikar.

Gouvernement de Tſitſikar.

Le troiſieme Gouvernement de la Tartarie Orientale eſt celui de *Tſitſikar*. Le P. *Gerbillon* appelle cette Province *Solon*, du nom des Habitans; les

(*a*) *Du Halde*, T. IV. p. 77 & ſuiv. (*b*) *Du Halde*, l. c. p. 17. (*c*) *Ibid.* p. 92.

(*) Il y a toujours proprement une voyelle entre deux, quoiqu'elle ne s'exprime point, étant prononcée ſi briévement, qu'elle ne ſonne preſque pas, comme le *Sheva* Hébreu.

les Ruſſiens la nomment *Daura* (*) Elle commence, ſelon le P. *Gerbillon*, à l'endroit où la Riviere d'*Ergoné* ſe joint au Saghalian-ula (†), & s'étend le long de ce fleuve plus de cent-cinquante lieues juſques vers *Nergûta* (‡). Le Gouverneur dit à ce Jéſuite qu'il n'y avoit pas plus de dix-mille familles dans toute la Province. Les habitans ſont grands chaſſeurs & fort adroits à tirer de l'arc, auſſi payent-ils leur tribut en peaux de Zibelines; chaque famille en paye deux, trois ou plus par an, à proportion du nombre de gens capables de porter les armes. *Deſcription de la Tartarie Orientale &c.*

Cette Province eſt habitée par des Manchéous, des *Solons*, & par les *Tagûri*, qui ſont les anciens habitans. Cette Nation peu nombreuſe ſe ſoumit aux Manchéous du tems du pere de l'Empereur *Kanghi*, dont elle implora la protection contre les Ruſſiens; qui, avec des barques armées, paſſant du Saghalian ula dans le Songari-ula, couroient toutes les Rivieres qui entrent dans l'une & dans l'autre, & répandoient la terreur parmi toutes les Nations Tartares, qui en habitent les bords. Les *Tagûri* ſont grands & robuſtes, ils ſont accoutumés de tout tems à ſemer du grain & à bâtir des maiſons, quoiqu'ils ſoient environnés de Tartares, qui ne ſont ni l'un ni l'autre (*a*). *Les Tagûri.*

Isbrand Ides, qui les appelle *Targaſins*, peut-être par mépriſe, dit que ces Peuples forment une Horde libre, tributaire ſeulement de l'Empereur de la Chine; qu'ils n'éliſent point de Chef parmi eux, mais qu'ils obéiſſent à ceux des Tartares, qui ſont les plus puiſſans. Cet Ambaſſadeur trouva leurs premieres hutes, faites de roſeaux, quelque tems après être arrivé au fleuve *Jalo*, environ à moitié chemin d'*Argunskoy* à *Tſitſikar*. Ils ſont idolâtres, & il dit qu'ils adorent le Diable. Ils ſont d'une taille médiocre, & ont le viſage large comme les Mongols. Leurs habits d'Eté ſont ou de coton bleu de la Chine ou d'un cuir apprêté, & leurs habits d'Hiver de peaux de moutons. Leur langage approche beaucoup de celui des *Tunguſes*, qui habitent dans la Sibérie. Ils cultivent principalement l'orge, l'avoine & le millet, qu'ils vont vendre à *Tſitſikar* & aux villages des environs. Ils élevent des chevaux, des chameaux, & des bêtes à corne & à laine: celles-ci ſur-tout y ſont d'une beauté extraordinaire, elles ont la queue large d'environ un pied & longue de deux; elles ſont en général ſi chargées de graiſſe, qu'elles ne peuvent marcher que fort lentement. Ils ſe ſervent de bœufs pour les monter, comme les chevaux; ils ſont adroits à tirer de l'arc, ils en fabriquent auſſi qui paſſent pour les meilleurs de la Tartarie, & ſe vendent fort cher (*b*). *Leurs Mœurs & Coutumes.*

Les

(*a*) *Du Halde*, p. 18.
(*b*) *Isbrand Ides*, Voy. Ch. X. p. m. 95.

dans le VIII. Vol. du *Recueil des Voyages au Nord.*

(*) *Avril* dit *Dauri*, *Isbrand Ides* l'appelle *Daure*, p. m. 89. Ch X. & p. 101. Ch. XI. Il dit que le Pays eſt appellé *Dore* par les Tartares, & les habitans *Daores* ou anciens *Davres*.

(†) Cela ne doit s'entendre que de la partie qui appartient à la Chine, car ſuivant *Isbrand Ides*, p. m. 73. Ch. IX. elle commence à *Udinſkoy* au Nord de la ville de *Nertga*, plus de huit degrés à l'Oueſt de l'Ergoné ou Argun, & cette partie appartient aux Ruſſiens.

(‡) Suivant la Carte des Jéſuites elle a ſept-cens-quarante milles de longueur ſur ſix-cens de largeur.

Deſcription de la Tartarie Orientale &c.

Tartares Solons.

Les *Solons* ſont originairement des Tartares Orientaux; ils ſe diſent deſcendus de ceux qui ſe ſauverent de la défaite générale de leur Nation en 1204. Ils ſont plus robuſtes, plus adroits & plus braves que les autres habitans de ces contrées. Leurs femmes montent à cheval, menent la charrue, & chaſſent le cerf & toutes ſortes d'animaux. Un grand nombre de ces Tartares demeure à préſent à *Nierghi*, aſſez grande ville à peu de diſtance de Tſitſikar & de Merghen. Les Miſſionnaires les virent partir le premier jour d'Octobre 1711 pour la chaſſe des Martres Zibelines, que les Tartares eſtiment beaucoup, parcequ'elles ſont belles & de durée. Ils étoient vétus d'une robe courte & étroite de peau de loup, avec une calote de la même peau ſur la tête, & ils avoient l'arc ſur le dos. Ils menoient quelques chevaux chargés de ſacs de millet & de leurs longs manteaux de peaux de renard ou de tigre, pour ſe défendre du froid, ſurtout la nuit. Leurs chiens ſont faits à la chaſſe, ſavent grimper, & ſont faits aux ruſes des martres. Ni la rigueur des Hivers, ni la rencontre des Tigres, ne les empêchent point d'aller à ce dangereux exercice, parceque toute leur richeſſe en dépend. Les plus belles peaux ſont pour l'Empereur, qui en donne un prix fixé pour un certain nombre. Les autres ſe vendent aſſez chérement, même dans le Pays; & elles ſont aſſez rares, parcequ'elles ſont d'abord achetées par les Mandarins des lieux & par les Marchands de *Tſitſikar*.

La Ville de Tſitſikar.

Outre les villages, il y a trois villes (*) dans la Province de *Tſitſikar*, ſavoir *Tſitſikar*, *Merghen* & *Saghalian-ula-hotun*. La Capitale, qui eſt *Tſitſikar*, eſt une nouvelle ville, que l'Empereur *Kang-hi* fit bâtir pour couvrir ſes frontieres contre les Ruſſiens. Elle eſt ſituée près de *Nonni-ula*, Riviere conſidérable qui ſe jette dans le *Songari*; elle eſt entourée d'une paliſſade de gros pieux fort ſerrés, & médiocrement hauts, mais aſſez bien terraſſés en dedans. Preſque tous les ſoldats qui la gardent ſont Tartares, mais les habitans ſont des Chinois attirés par le Commerce, ou exilés par la Juſtice. Les maiſons des uns & des autres ſont hors du mur de bois, qui ne renferme preſque que les Tribunaux & la maiſon du Général Tartare. Elles ne ſont que de terre, rangées en rues médiocrement larges, & toutes renfermées dans une ſeconde enceinte de terre (*a*). Cette ville eſt appellée *Tſitſikar* du nom de la Province dont elle eſt la Capitale, mais ſon nom propre ſemble être *Naun-koton* ou *Nonni-koton*, c'eſt-à-dire *la ville de Naun*, ou de *Nonni*, qui eſt la Riviere ſur laquelle elle eſt ſituée; au moins elle portoit le nom de *Naun-koton* du tems d'*Isbrand Ides*, qui parle de *Tſitſikar*, ou *Xaixigar* ainſi qu'il l'appelle (†), comme d'un village peu diſtant de cette ville. Il dit que *Naun-koton* eſt fortifiée de remparts de ter-

(*a*) *Du Halde* T. IV. p. 18, 20.

(*) Le P. *Gerbillon* dit qu'il n'y avoit que la ſeule ville de *Merghen* de ſon tems; ce qui doit s'entendre de l'an 1689 ou environ, quand il alla à *Nipchu* ou *Nerchinskoy*, qui en eſt voiſine. Car en 1692 *Isbrand Ides* trouva la ville de *Tſitſikar* déja exiſtante, quoique nouvellement bâtie.

(†) *Brandt*, ſon Secretaire, la nomme *Suttega* & *Suttegar*, & la met à cinq-milles de diſtance.

terre, paliſſadés en dehors de groſſes poutres; que les maiſons ſont commodes & propres. *Deſcription de la Tartarie Orientale &c.*

Les Habitans de cette ville & de ſix villages qu'elle a au Sud, ſont appellés *Doares* ou anciens *Daures* (*); le Pays même eſt nommé *Dore* par les Tartares, qui habitent les bords des Rivieres de *Naun* & de *Jalo*, juſqu'aux montagnes d'*Albaſe*. Ces *Daores* s'appliquent beaucoup à l'agriculture, au jardinage, & ſur-tout à faire de beaux plantages de Tabac. Ils ſe diſent tous *Schamans*, dont la profeſſion eſt de ſervir & d'invoquer le Diable, ce qu'ils font avec des cris affreux, que l'Ambaſſadeur entendit durant la nuit. Ils enterrent leurs morts deux fois, ils les mettent d'abord dans des foſſes peu profondes, & laiſſent une ouverture du côté de la tête du défunt; les plus proches parens du mort viennent tous les jours lui donner à manger & à boire, lui portant les alimens à la bouche avec une cueillere, & mettant la boiſſon dans de petits vaſes d'étain, qu'ils arrangent autour du tombeau. Ces ſoins durent quelques ſemaines, après quoi on enterre tout de bon le cadavre à demi pourri. *Les Habitans.*

Leurs Maiſons ſont faites de terre & couvertes de roſeaux, comme celles de la plupart des Payſans en Europe. Les murailles en ſont blanchies en dedans avec de la chaux. Au milieu du logis eſt un pilier, entouré des boyaux d'un animal ſauvage, & auquel eſt accroché un petit arc & des fleches, des piques & d'autres armes; toutes les fois que quelqu'un de la famille paſſe devant ce pilier, il s'y proſterne & y fait ſon adoration. Il n'y a dans ces maiſons ni chambres ni greniers, ce n'eſt proprement qu'un grand appartement bas, dont la moitié eſt entourée d'un banc de trois pieds de haut, & de ſix de large, garni de nattes de roſeaux. Au deſſous de ce banc eſt un fourneau de pierres, dont on allume le feu par une ouverture qui eſt en dehors à côté de la porte du logis, mais ce fourneau n'échauffe pas beaucoup la maiſon (†), il n'eſt utile qu'à ceux qui ſont ſur le banc pendant le jour, ou qui y paſſent la nuit, car il ſert de lit. *Maiſons.*

Les *Daores* ſont en général bien faits, & les femmes ſont d'une beauté ſinguliere: leurs habits ſont les mêmes que ceux des Manchéous de la Chine. Mais ils ſont dans une ſi grande dépendance des Mandarins qui y ſont envoyés, que leurs Secretaires ont la liberté d'enlever les femmes & les filles qu'ils trouvent, & notre Auteur a été témoin de pluſieurs de ces enlévemens; & il ajoute qu'il y a des maris & des peres qui ſe glorifient de l'honneur que Meſſieurs les Envoyés leur font de s'allier à leurs familles; qu'il y en a cependant à qui cela déplait, mais que la crainte de la mort ou de la diſgrace leur impoſe ſilence (*a*). *Baſſe Sujettion.*

Du

(*a*) *Isbrand Ides* ubi ſup. Ch. XI. p. m. 101-104.

(*) *Regis* dit que la ville eſt habitée par les trois Nations indiquées plus haut, & comme *Isbrand Ides* a déja parlé des *Targuſins*, ceux dont il s'agit ici ſous le nom de *Daores* doivent être les *Solons*; car les Manchéous ne peuvent pas être dans cette extrême ſujettion aux Mandarins, dont il fait mention plus bas.

(†) Dans les Provinces Septentrionales de la Chine, ils ſont des creux de brique, en forme de lits, par leſquels la chaleur d'un feu de charbons eſt portée dans toute la maiſon par des tuyaux qui viennent aboutir à un fourneau.

Description de la Tartarie Orientale &c.

Du Gouverneur de *Tſitſikar* dépendent les nouvelles villes de *Merghen-hotun* & de *Saghalian-ula-hotun*. *Merghen* (*) ou *Merghin* eſt à plus de quarante lieues au Nord-Eſt de Tſitſikar, mais elle eſt beaucoup moins peuplée & n'a qu'une enceinte.

Merghen. Saghalian-ula-hotun.

Saghalian-ula-hotun, c'eſt-à-dire la Ville de la Riviere noire, eſt ſur le bord méridional de la Riviere de Saghalian, bâtie comme *Tſitſikar*, autant peuplée, mais plus abondante en denrées. Le Pays de Tſitſikar & de Merghen n'eſt que médiocrement bon, car la terre eſt ſablonneuſe, mais celui de Saghalian-ula-hotun eſt fertile même en froment. C'eſt une plaine le long du Saghalian, où l'on a bâti pluſieurs villages, qui dépendent de la ville; d'ailleurs il y a de vaſtes Forêts, qui ſont un Pays bon pour la chaſſe des Martres Zibelines, dont les Ruſſiens d'*Albazin* ou de *Yacſa* (†), qu'ils avoient bâtie quelques journées plus haut, ſe ſeroient rendus maîtres, ſi la ville de *Yacſa* n'avoit été démolie en vertu du Traité de Nipchû en 1689. Les Tartares ſont bonne garde ſur les frontieres, & ils ont un nombre de barques armées ſur le Saghalian-ula (*a*). Comme la Garniſon Ruſſienne de *Yacſa* empêchoit les Tartares d'aller à la chaſſe des Martres Zibelines, cela alluma la guerre entre les deux Empires; mais enfin cette fortereſſe a été raſée, & le Pays entierement cédé aux Chinois par le Traité de Nipchû. Depuis le lieu où étoit Yacſa juſqu'à l'embouchure du fleuve Saghalian-ula dans la Mer Orientale, il y a bien quatre-cens lieues, au compte du Gouverneur qui avoit fait le chemin en barque, & on met cent-cinquante lieues depuis cet endroit juſqu'à Ningûta (*b*).

Ruines d'Aykom.

Sur le bord ſeptentrional du fleuve, mais à treize *Lis* (‡) Chinois plus haut, ſont les ruines d'une ancienne ville, nommée *Aykom* (‡), bâtie par les premiers Empereurs de la Dynaſtie de *Tayming*, qui a précédé celle des Manchéous. Les Mongols ayant été chaſſés de la Chine par *Hong-vu* & obligés de ſe retirer au-delà du Saghalian-ula, la ville d'*Aykom* fut bâtie ſous *Yong-lo*, pour les arrêter. Mais vingt-ans après, s'étant rétablis, ils ruinerent cette ville & ravagerent pour ſe venger les Provinces Septentrionales de la Chine.

Les

(*a*) *Du Halde* T. IV. p. 19. (*b*) *Ibid.* p. 43.

(*) *Isbrand Ides* & *Adam Brandt* diſent un mot occaſionnellement de cette ville, mais ni l'un ni l'autre ne parle de *Saghalian-ula-hotun*. Le premier la nomme *Mergeen* & l'autre *Mergenu*.

(†) Le P. *Gerbillon* dit que les Moſcovites l'appelloient *Albazin*, & les Tartares *Yacſa*, du nom d'une petite Riviere où elle étoit bâtie, dans l'endroit par où cette Riviere ſe décharge dans le Saghalian-ula. *Isbrand Ides* parle d'*Albuzin*, & *Brandt* dit que c'étoit une Fortereſſe.

(‡) Dix *Lis* ſont une lieue de France.

(‡) *Regis* dit que pluſieurs à Peking donnent ce nom à *Saghalian-ula-hotun*, peut-être pour excuſer *Gerbillon*, qui ſemble faire la même choſe; car il dit que les principales villes des Manchéous dans la Tartarie Orientale ſont *Ula*, *Aykom* & *Ningûta*. *Du Halde* T. IV. p. 42. [*Aykom* n'eſt point nommée, il y a *Oula aighou* & *Ningouta*, ſans-doute que l'Auteur a pris *Aighou* pour *Aykom*, mais *Aighou* eſt joint à *Oula* comme faiſant partie du même nom. REM. DU TRAD.]

Les Rivieres de *Song-pira*, de *Kirfin-pira* & pluſieurs autres, conſidérables par la pêche des perles, ſe déchargent dans le *Saghalian-ula* (*). Cette pêche ſe fait ſans beaucoup de façon. Les Pêcheurs plongent dans ces petites Rivieres, & prennent au hazard tout ce qu'ils rencontrent d'huîtres. Ils diſent qu'on n'en trouve point dans le Saghalian même, mais les Mandarins dirent aux Miſſionnaires, que c'étoit parcequ'ils n'oſoient plonger dans une eau ſi profonde. Ils en pêchent auſſi en d'autres petites Rivieres, qui ſe jettent dans le *Nonni-ula* & dans le *Songari* ou *Argûn*, (†) telles que ſont *Arom* & *Nemer*, qu'on trouve ſur le chemin de Tſitſikar à Merghen; mais dans toutes celles qui ſont à l'Ouëſt de Saghalian-ula-hotun, en remontant vers les terres des Ruſſiens, ils aſſurent qu'ils n'ont jamais pu en trouver. Quoique les Tartares louent beaucoup ces perles, elles ne ſeroient que médiocrement eſtimées de nos Connoiſſeurs, à cauſe du défaut de couleur & de figure. L'Empereur *Kang-hi* en avoit des Chapelets, chacun au nombre de cent & davantage, d'aſſez groſſes & toutes ſemblables, mais elles étoient choiſies entre mille.

Deſcription de la Tartarie Orientale &c.

Pêche des Perles.

Les limites de ce Gouvernement du côté de l'Ouëſt & de la Tartarie Ruſſienne ſont deux Rivieres médiocres, l'*Ergoné* ou *Argun* & *Aygha-Kerbechi*; la premiere vient du Sud, au deſſous du cinquantieme degré, ſe jetter dans le *Saghalian-ula*, preſque au quatrieme degré de Longitude Orientale, compté du meridien de Peking. Le *Kerbechi*, dont le cours eſt encore moins long, vient du Nord, & tombe dans le Saghalian-ula un peu au Nord-Ouëſt de l'embouchure d'*Ergoné*. De-là on compte encore cinquante lieues juſqu'à *Nipchû* ou *Nerchinskoy*, la premiere ville des Ruſſiens preſque ſous le méridien de Peking, & à 51° 45′ de Latitude (*a*).

Limites de ce Gouvernement.

CHAPITRE II.

L'Empire des Leao *ou des* Kitans.

IL paroît par les Extraits de l'Hiſtoire de la Chine, envoyés en Europe par les Miſſionnaires Jéſuites, & particulierement par les PP. *Martini* & *Couplet*, que cet Empire s'eſt vu menacé dès les premiers tems d'invaſions, & que les Provinces Septentrionales ont même été ravagées par les Nations qui y confinent au Nord & à l'Ouëſt, connues aux Chinois ſous les noms de *Tata*, *Ta-tſe*, *Tan-yu* & autres. Ces Peuples devinrent ſi formidables, & troublerent ſi fort le repos de l'Empire, qu'à la fin

Empire des Kitans.

Origine des Kitans ou Leao.

(*a*) *Du Halde* T. IV. p. 19, 20.

(*) Ce fleuve a divers noms en différens endroits, il s'appelle *Onon* vers ſa ſource, enſuite *Shilka*: les Chinois l'appellent *Ho-long*, *Kyang* ou la *Riviere du dragon noir*; les Ruſſiens lui donnent le nom d'*Amur*.

(†) Le P. *Avril* dit qu'il y a beaucoup de Rubis & de Perles dans les fleuves *Tamur* ou *Amur*, *Argus* ou *Argun*, & *Chingale* ou *Songari*, que les habitans ne manquent pas de pêcher. *Voy.* p. 148.

Empire des Kitans.

fin l'Empereur *Tſin-Chi-Hoangti*, fit bâtir l'an 223 avant l'Ere Chretienne la grande muraille pour arrêter leurs incurſions; mais ni ces Peuples, ni aucun des Peuples voiſins, n'ont jamais conquis ou conſervé longtems une partie conſidérable de la Chine, avant le dixieme ſiecle (*): ce fut alors que les *Kitans* ou *Leao*, après avoir ſubjugué leurs voiſins de Tartarie, & joint quelques-unes des Provinces Septentrionales à leurs autres domaines, fonderent une nouvelle Monarchie, quoiqu'ils fiſſent leur réſidence dans le *Leao-tong*.

Ces *Kitans* étoient un Peuple de la Tartarie Orientale, qui habitoient au Nord & au Nord-Eſt de *Pe-che-li*, Province de la Chine, & particulierement dans le *Leao-tong*. Le P. *Couplet* (†), & *Du Halde* après lui, les nomment *Sie-tan* ou *Sitan*; mais le P. *Gaubil* & M. *de Guignes* les appellent *Kitan*, ce qui paroît plus exact, comme plus conforme au nom de leur Empire. Dans le dixieme ſiecle ils ſubjuguerent tous les Pays qui ſont entre la Corée & Kashgar, outre pluſieurs Provinces du Nord de la Chine.

Empire des Kitay.

Ce vaſte Empire eſt le fameux Empire de *Katay* ou *Kitay* (‡), juſqu'à préſent ſi peu connu des Européens, qu'ils n'ont preſque ſu où le placer. Il étoit diviſé en deux parties, par rapport aux différens Pays dont il étoit compoſé, & l'une étoit à tous égards fort inférieure à l'autre, ſavoir la partie qui appartenoit à la Tartarie, qui pour la diſtinguer étoit appellée *Karakitay* (‡), dont on a été auſſi embarraſſé à trouver la ſituation que du *Kitay*, qui dans un ſens reſtreint ne comprend que les Provinces ſeptentrionales de la Chine, ſoumiſes aux *Kitans* ou *Leao*, & aux *Kins*, qui leur ſuccederent.

Imperfection de leur Hiſtoire.

Le P. *Gaubil* nous apprend que les Chinois ont des Hiſtoires particulieres de ces deux Nations; mais juſqu'à préſent nous n'en avons rien, que ce que l'on trouve ici & là dans les regnes des Empereurs Chinois par le P. *Couplet*, & dans l'Hiſtoire de *Jenghiz Khan* par le P. *Gaubil*. Le dernier raconte en abrégé l'origine & la chûte de leurs Dynaſties, & le premier ne fait mention que des guerres & autres affaires importantes que quelques-uns de leurs Rois ont eues à démêler avec les Empereurs de la Chi-

(*) Il faut excepter cependant les *Ouey*, dont les Empereurs furent autrefois ſi puiſſans dans la Tartarie & dans la Chine Septentrionale. Ils étoient Tartares de la Horde *Topa*, dont étoient auſſi les Rois de *Ilia*. Ils étoient originaires des Pays au Nord-Eſt de Peking, entre le 43° & 45° de Latitude; ils s'établirent d'abord près de *Taï-tong-fu* dans le *Chanſi*. Leur Dynaſtie commença l'an de J. C. 386, & finit l'an 572. Il y a une Hiſtoire Chinoiſe de cette Dynaſtie. *Gaubil*. Hiſt. de Gentchiſcan. p. 50. note (6). C'eſt, à ce qu'il ſemble, l'Empire du Nord de la Chine, dont parle le P. *Couplet*, ſous la huitieme Dynaſtie, nommée *Song*.

(†) On dit que *Sie-tan* (plutôt *Kitan*) étoit leur véritable nom, mais qu'ils changerent de nom, & prirent celui de *Leao* lorſqu'ils commencerent à former leur Empire. *Du Halde* T. I. p. 411. Edit. in 4to.

(‡) Il étoit appellé *Kitay* par les Mongols, & peut-être par les *Kitans* mêmes, d'après leur propre nom; *Katay* par d'autres, & particulierement par les Peuples de l'Oueſt de la Chine.

(†) Ou peut-être que le *Karakitay* étoit le Pays voiſin, où les *Leao* s'établirent après que les *Kins* eurent ruiné leur Empire, & où ils fonderent une nouvelle Monarchie ſous le nom de *Leao Occidentaux*, dont nous parlerons plus bas; les Mogols & les Perſans les appellent *Kara-kitayens*.

Digitized by Google

Chine, ſans donner ſeulement une liſte exacte de ces Princes; cependant, quelque imparfaits que ſoient ces fragmens touchant les *Leao* & les *Kins*, ils ſont précieux en eux-mêmes, parcequ'ils ſervent comme d'introduction à l'Hiſtoire des Mogols. *Empire des Kitans.*

L'Empire des *Kitans* commença dans le *Leao-tong*, où ils avoient deux Capitales *Tong-king* & *Peking*, c'eſt-à-dire la Cour Orientale & la Cour Septentrionale. La premiere eſt la même que *Leao-yang*, & la ſeconde que *Mugden*, la Capitale que les Chinois appellent *Chin-yang* (*a*). Cette Nation, s'étant extraordinairement augmentée par pluſieurs Colonies venues de la Corée, commença à s'étendre, & donna plus d'inquiétude à la Chine que tous les autres Tartares. On compte le commencement de leur Empire depuis la treizieme année du ſoixante-unieme Cycle Chinois (*), qui répond à l'an de J. C. 916 (†), & il a ſubſiſté deux-cens-neuf ans ſous neuf Princes; ce fut à la fondation de leur Empire qu'ils changerent leur nom de *Kitan* en celui de *Leao*. Cela arriva la quatrieme année du regne de *Mo-ti Kyunti*, ſecond Empereur de la quatorzieme Dynaſtie Chinoiſe, nommée *Heou Leang*. *Fondation de leur Empire.* A. D. J. C. 916.

Dix-ſept ans après, la trentieme année du Cycle, *Ming-tſong* I. ſecond Empereur de la quinzieme Dynaſtie, nommée *Heou-Tang*, étant mort, *Che-king-tang*, gendre de ce Prince, ſe révolta contre *Ming-tſong* II. ſon fils & ſon ſucceſſeur: il vint avec une armée de cinquante-mille hommes, que les *Leao* lui avoient fournie, & s'étant rendu maître du Palais, il priva *Ming-tſong* du trône & de la vie, âgé de quarante-cinq ans, & la premiere année de ſon regne. *Fit-ti*, ſon fils, n'étant pas en état de réſiſter à l'Uſurpateur, s'enfuit à *Guei-cheou*, il s'y renferma avec ſa famille & ce qu'il avoit de plus précieux dans un Palais, où il mit le feu, & où il fut conſumé par les flammes. Par ſa mort *Che-king-tang* devint Empereur, fonda la ſeizieme Dynaſtie ſous le nom de *Heou-tſin*, & prit le nom de *Kao-tſu*. Mais le Général des *Leao*, qui avoit ſi fort contribué à l'élevation de *Kao-tſu*, refuſa de le reconnoître pour Empereur, & voulut même s'attribuer ce titre. *Kao-tſu*, qui n'étoit pas d'humeur d'entreprendre une nouvelle guerre, acheta, la trente-troiſieme année du Cycle, la paix aux dépens de l'honneur de la Nation Chinoiſe. Pour recompenſer le Chef Tartare de ſes ſervices, il lui céda ſeize villes de la Province de *Pe-che-li*, les plus voiſines du *Leao-tong*, & s'engagea de lui donner annuellement trois-cens-mille pieces d'étoffes de ſoie. *Ils ſont appellés dans la Chine.* 949. *Villes cédées.*

Cette donation augmenta extrêmement la force & la puiſſance d'une Nation inquiete, & devint la ſource d'une infinité de guerres, qui déſolerent la Chine pendant plus de quatre-cens ans. Ces guerres commencerent bientôt après; la quarante-troiſieme année du Cycle, deux ans après la mort de *Kao-tſu*, les *Leao* rompirent le Traité, & vinrent fondre tout-à-coup, & lorſqu'on s'y attendoit le moins, ſur les terres de l'Empire.

(*a*) *Gaubil* Hiſt. de Gentchiſc. p. 87.

(*) Ce Cycle commence l'an 904 de J. C.

(†) Ou 917, comme le met le P. *Gaubil*, Hiſt. de Gentchiſ. p. 13.

Empire des Kitans.

pire. *Tſi-vang*, neveu & ſucceſſeur de ce Prince, leur oppoſa une armée aſſez forte pour les repouſſer, dont il confia le commandement à *Lieou-chi-iven*; mais ce Général, qui cachoit une grande ambition ſous des apparences de zele, ne s'avança qu'à petites journées, & par ſes lenteurs affectées il donna le tems aux ennemis (*) de ſe ſaiſir de la perſonne de l'Empereur, qui ſe voyant détrôné ſe contenta d'une petite Souveraineté, pendant que le Traître s'empara de la couronne ſous le nom de *Kao-tſu*, & devint le Fondateur de la dix-ſeptieme Dynaſtie, de *Heou-han* (*a*).

Les Leao ravagent la Chine. 960.

Les troupes de *Leao tong*, qui ne trouvoient aucune réſiſtance, ravagerent ſans peine toutes les Provinces du Nord, & pénétroient deja dans celles du Midi; mais ils furent arrêtés par différens Corps de troupes aſſez nombreux, qui ſe trouverent ſur leur paſſage, ce qui fit dire à leur Général, *qu'il ne s'étoit pas imaginé que la conquête de la Chine fût ſi difficile.* C'eſt pourquoi, ſe contentant du riche butin qu'il avoit fait, il ſe retira dans ſon Pays. *Kao-tſu* mourut la quarante ſixieme année du Cycle, & ſon fils *In-ti* lui ſucceda. La jeuneſſe de ce Prince donna occaſion à quelques mouvemens des Eunuques, ſur-tout lorſqu'ils virent l'armée éloignée de la Cour, & occupée à arrêter les courſes des Tartares de *Leao-tong*. Cette armée étoit commandée par *Ko-guei*, qui défit les ennemis en pluſieurs rencontres, & rétablit la tranquillité dans les Provinces du Nord. Dans ces entrefaites *In-ti* ayant été tué par les Eunuques, l'Impératrice mit le frere de ce Prince ſur le Trône, mais *Ko-guei* étant revenu triomphant de ſon expédition, l'armée le proclama Empereur, & il fonda la dix-huitieme Dynaſtie, de *Heou Cheou*.

Les Song leur font tête.

Cette Dynaſtie ne dura que neuf ans, au bout deſquels les Grands de l'Empire dépoſerent *Kong-ti*, le troiſieme Empereur de la Dynaſtie, à cauſe de ſa jeuneſſe, & mirent ſur le Trône le Colao, ſon Tuteur, nommé *Chao-quang-yu*; ce Prince prit le nom de *Tai-tſu*, & fut le fondateur de la dix-neuvieme Dynaſtie, qui eſt celle des *Song*, qui dura trois-cens dix-neuf ans ſous dix-huit Empereurs, & fut détruite par les Mogols. L'Empire commença à reſpirer ſous le regne de *Tai-tſu*, qui avoit toutes les qualités que les Chinois demandent dans leurs Empereurs. Les *Leao* ne laiſſerent pas d'inquieter & d'attaquer les Provinces du Nord, & les Chinois ſe défendirent avec des ſuccès différens (*b*). *Tai-ſong* III. ſecond Empereur *Song*, ſouhaittoit avec paſſion de recouvrer les places que ſes prédéceſſeurs avoient cédées aux *Leao*; mais *Chang-tſi-hien*, Général de ſes armées, lui conſeilla ſagement d'attendre que la tranquillité fût bien affermie dans l'Empire, parcequ'alors on auroit plus de loiſir & de facilité à reduire ces ennemis.

978. Cependant *Tai-tſong*, la ſeconde année de ſon regne, & la quatorzieme du ſoixante-deuxieme Cycle, livra pluſieurs combats aux *Leao*, où la victoire pencha tantôt du côté des Chinois, tantôt du côté des Tartares. Ceux-ci

(*a*) *Couplet* Tab. Chron. Sin. p. 65. *Du Halde* T. I. p 411-420.

(*b*) *Couplet*, l. c. p. 66. *Du Halde*, ubi ſup p. 420.

(*) Dans l'Hiſtoire Chinoiſe ils ſont appellés par-tout *Barbares*.

ci ayant mis le ſiege devant une ville conſidérable, le Général Chinois s'aviſa d'un ſtratagême ſingulier pour le faire lever. Il fit partir trois-cens ſoldats, chacun avec une torche allumée, & leur donna ordre de s'approcher le plus près qu'ils pourroient du camp des ennemis. Ceux-ci, frappés d'une ſi grande quantité de lumieres, crurent que toute l'armée des Chinois venoit fondre ſur eux, & prirent incontinent la fuite, & allerent donner dans les embuſcades que *Chang-tſi-hien* avoit placées partout ſur les paſſages, de ſorte qu'il s'en fit un grand carnage, & qu'il y en eut très-peu qui échapperent. *Empire des Kitans.*

Tai-tſong étant mort la trente-quatrieme année du Cycle, ſon fils *Ching-tſong* lui ſuccéda. Ce Prince, ayant appris que les *Leao* aſſiegoient une ville de la Province de *Pe-che-li*, s'y rendit ſi promptement avec ſon armée, que les ennemis remplis de frayeur leverent auſſitôt le ſiege. On vouloit que l'Empereur profitât de leur conſternation, pour reprendre tout le Pays qui leur avoit été cédé; mais au-lieu de pourſuivre ſa victoire, il fit un Traité auſſi deſavantageux, que s'il avoit été vaincu, car il acheta la paix au prix de cent-mille *taëls* (*) & deux-cens-mille pieces d'étoffe de ſoie, qu'il s'obligea de leur fournir annuellement. La jeuneſſe & l'inclination pacifique de *Jin-tſong* ſon ſucceſſeur ranimerent le courage des *Leao*, & ils euſſent renouvellé la guerre, la onzieme année de ſon regne, qui étoit la onzieme du ſoixante-troiſieme Cycle, ſi l'Empereur n'avoit au-plutôt acheté la paix à des conditions auſſi honteuſes que ſon pere. Les *Leao*, plus encouragés, que contens, par cette lâcheté, *Hient-ſong*, ſeptieme Roi de *Leao-tong*, envoya deux ans après des Ambaſſadeurs pour lui demander la reſtitution de dix villes de la Province de *Pe-che-li*, que *Ko-guey*, fondateur de la dix-huitieme Dynaſtie, avoit repriſes. *Jin-tſong*, qui aimoit la paix, s'engagea à payer au Prince Tartare deux-cens-mille taëls, & trois-cens-mille pieces d'étoffes de ſoie par an, à la place des villes qu'il demandoit; & ce qu'il y eut de plus honteux, c'eſt qu'il ſe ſervit dans ce Traité du caractere *Na*, qui ſignifie une penſion tributaire. Ching-tſong *les fait retirer, & s'engage à leur payer tribut.* 999. 1035.

Chin-tſong, ſixieme Empereur des *Song*, monta ſur le Trône la quarante-cinquieme année du même Cycle. Ce Prince avoit une extrême paſſion de délivrer les Provinces ſeptentrionales du joug des *Leao*, mais il en fut détourné par le ſouvenir du conſeil que ſa mere lui avoit donné en mourant, de ſacrifier tout au bien de la paix: on ne voit pas non plus que *Che-tſong*, ſon ſucceſſeur, ait tenté rien pour les chaſſer. Mais *Hoei-tſong*, huitieme Empereur des Song, ne pouvant ſouffrir davantage leurs ravages, & n'étant pas en état de les empêcher ſeul, il eut recours à un moyen, qui dans la ſuite fut pire que le mal auquel il vouloit remédier; c'étoit d'appeller à ſon ſecours les Tartares *Niu-che*, pour détruire le Royaume de *Leao-tong*. Le Roi de Corée & la plupart de ſes Miniſtres tâcherent de l'en diſſuader, mais contre leurs ſages avis, la ſeizieme année de ſon regne, qui étoit la trente-quatrieme du ſoixante-quatrieme Cycle, il ſe ligua avec les Tar- *Ruine de l'Empire des* Leao. 1069.

(*) Le *Taël*, que les Chinois appellent *Lyang*, eſt une monnoye d'argent de la valeur de ſix Schellings & demi d'Angleterre.

Empire des Kitans.

Tartares Orientaux, & ayant uni leurs forces, il ſe livra pluſieurs combats où l'armée de *Laoo-tong* fut toujours défaite, & enfin réduite à une telle extrémité, que ce qui reſtoit de ces Peuples fut obligé de quitter ſon Pays, & d'aller chercher un aſyle vers les montagnes d'Occident. Ainſi finit le Royaume ou l'Empire des *Leao*, après avoir duré deux-cens-neuf-ans (*a*) (*). Leur Monarchie fut cependant en quelque façon rétablie quatre-vingt-quatorze ans après par *Jenghiz Khan*, qui en 1211 déclara Roi de *Leao-tong Liew-ko* Prince *Kitan*, qui avoit abandonné l'Empereur Kin pour ſe donner à lui; & *Liew-ko* étant mort en 1225, *Pi-tû*, un de ſes fils, fut nommé ſon ſucceſſeur, comme on peut le voir dans l'Hiſtoire des Mogols.

Empire des Leao Occidentaux, ou Kara-kitayens.

Telû-Tache (†), Prince des *Leao*, voyant ſa maiſon détruite par les *Niuche* ou *Kins*, partit avec une ſuite de peu de perſonnes de *Tai-tong-fu*, ville du *Chanſi*, & ſe retira chez les Tartares *Petata*, ou Tartares blancs, qui campoient au Sud-Eſt du mont Altay. De-là il ſe rendit auprès de la ville de *Ho-cheou*, à dix milles à l'Eſt de Turfan, dans la petite Bukharie, qu'on appelloit *Peting-tû-hû-fû*. C'eſt-là que par le moyen de dixhuit Hordes il eut dix-mille hommes d'élite, & fit préparer toutes ſortes d'armes. *Pileko*, Roi des *Hoeihou*, lui donna paſſage par ſes Etats. *Tache* vainquit tout ce qui s'oppoſa à lui, fit un butin ineſtimable, & ſe rendit à *Sunſekan*, que le P. *Gaubil* croit être *Cojende* ſur la Riviere de Sir dans la grande Bukharie. Des Princes *Hoei-hou* vinrent combattre *Tache*, & ils furent entierement défaits. Il demeura à Sunſekan quatre-vingt-dix jours, & marchant à l'Ouëſt il alla à *Kirman* (‡), où ſes Généraux le proclamerent Empereur. Il revint à l'Eſt, marcha vingt jours, & établit ſa Cour à *Hû-ſeoua-eul-tû* (§). C'eſt ainſi que *Telû-Tache* fonda l'Empire des Leao Occidentaux, l'an 1124. L'Hiſtoire Chinoiſe a marqué les Empereurs de cette nouvelle Dynaſtie, détruite en 1212 par *Kuchluk* Prince des Naymans (*b*), après qu'elle eut ſubſiſté quatre-vingt-huit ans.

Cette Relation du ſecond Empire des *Leao* nous fournit le moyen de rendre raiſon du nom de *Kara-kitayens*, que les Hiſtoriens Perſans & les autres de l'Occident de l'Aſie donnent à ces Peuples, dont ils appellent auſſi le Pays *Kara-kitay*, quoique les extraits que nous avons ne nous mettent pas en état de fixer avec quelque certitude la ſituation de ce Pays. Nous avons déja obſervé, que tout celui qui eſt à l'Ouëſt du Leao-tong juſqu'à à Kashgar, avoit été conquis par les *Kitans*, & que la partie de l'Empire des Kitans appellé *Kitay*, qui appartenoit à la Tartarie, reçut le nom de *Karakitay*; vraiſemblablement des Mogols, des Turcs & des autres Tartares, de qui les Peuples méridionaux l'ont reçu.

Les

(*a*) *Couplet* l. c. p. 68. *Du Halde* T. I. p. 428. (*b*) *Gaubil*, Hiſt. de Gentchiſ. p. 34, 127.

(*) C'eſt le calcul de *Couplet* & de *Du Halde*, quoique depuis le commencement de leur Monarchie juſqu'à ſa ruine, il n'y ait eu que 201 ans. Peut-être comptent-ils depuis le tems que ces Peuples commencerent à inquieter la Chine, ſept ou huit ans auparavant.

(†) *Telu* eſt le nom de famille des Rois ou Empereurs de *Leao-tong*.

(‡) Il ne s'agit pas ſans doute de *Kirman* en Perſe, mais de *Carmina* près de *Bokhara* dans la grande Bukharie, ou de quelque autre ville au Nord du Lir, qui ne ſubſiſte plus.

(§) C'eſt le mot Chinois pour *Ortu*, qui ſignifie le *Palais du Roi*; c'eſt une ville dans la partie orientale de la petite Bukharie, vers *Hami* ou *Camil*.

Digitized by Google

Empire des Kitans.

Les Hiſtoriens Mahométans, Tartares & Perſans, font mention de deux Rois du *Kara-kitay*, ſous le titre de *Kûr Khan* ou de *Gûrkan*. *Mirkhond* rapporte touchant le premier, que le Khan de *Balaſagun* (*), que les Mogols appellent *Kham-ballig* ou la bonne ville, qui étoit de la race d'*Afraſiab*, ſe ſoumit à *Gûrkhan* Roi des *Kara-kitayens* (†), pour ſe défendre contre les Tribus Turques de Karlik, de Kipjak & de Kankli; & que *Gûrkhan* changea ſon nom d'*Illik Khan* en celui d'*Illik-Turkman*. Enſuite l'an 536 de l'Hégire, de J. C. 1141, il conquit *Kashgar*, *Khoten*, *Bishbalig*, le *Turkeſtan* & le *Mawara'lnahr* ou la grande Bukharie. Il eut pour ſucceſſeur *Kujang*, qui prit auſſi le nom de *Gûrkhan*, & regna quatrevingt-un ans. Le ſucceſſeur de *Kujang* fut *Kuchlûk Khan*, qui ſubjugua Kashgar & Khoten (*a*).

Kûr Khan, Roi de Karakitay,

Le Roi quitte ſon Pays.

Abu'lghazi Khan ne parle que d'un Roi du *Kara-kitay*, mais paroît avoir confondu les deux premiers en un. Il raconte que les habitans du *Kara kitay* s'étant révoltés contre l'Empereur du Kitay, une grande partie d'entre eux abandonna ſa patrie, & ſe retira auprès des *Kerghis*; mais ceux-ci les ayant dépouillés, ils prirent le parti d'aller s'établir dans le Pays d'*Atil* & d'y bâtir une ville. Il s'appliquerent à la culture des terres, & comme ils réuſſirent, pluſieurs de leurs voiſins ſe joignirent à eux, en ſorte qu'ils pouvoient bien faire quarante-mille familles. Environ le même tems le Khan de *Jûrjut* (‡) déclara la guerre aux habitans du *Kara-kitay*, & après les avoir battus il ſe rendit maître du Pays, en ſorte que le Prince du *Kara-kitay*, nommé *Nuſi Taigir Ili* (‡), qui étoit un Prince de beaucoup de merite, fut obligé de ſe retirer chez les *Kerghis*, & de-là à une ville du *Kitay*, appelle *Imil*; ce qui arriva vers l'an 573 de l'Hégire, 1177 de J. C.

Il aſſiſte Illik-Khan, & devient puiſſant.

Deux ans après, en 1179, lorſqu'on eut appris le lieu de ſa retraite, un certain *Illik Khan*, de la poſtérité d'*Afraſiab*, qui faiſoit ſa réſidence dans la ville de *Jalaſagun* (*Balaſagun*) ou *Khambalik*, ſe trouvant fort preſſé par ceux de la Tribu des *Kankïs*, qui habitoient dans ſon voiſinage, & qui lui ruinoient toutes les terres qu'il faiſoit cultiver, envoya vers *Nuſi Taigbir Ili*, pour lui demander ſon aſſiſtance, & pour lui offrir de lui céder la Souveraineté de cette ville. *Nuſi Taigbir Ili*, ayant accepté cette offre, alla à ſon ſecours, & ayant pris les renes du Gouvernement, il changea le nom d'*Illik Khan* en celui d'*Illik-Turkman*, & prit lui-même le nom de *Kavar* ou *Kûr Khan*, qui ſignifie *Grand Seigneur*. Il conquit enſuite les villes d'*Andijan*, de *Tashkunt* & de *Turkeſtan*; mais il leva le ſiege de Samarcande, parceque les habitans de cette ville s'engagerent

(*a*) *Mirkhond* ap. Horn. Arca Noæ. p. 287.

(*) Cette ville eſt environ à 46° de Latitude, & à quatre degrés à l'Eſt de Samarcande, à cent-cinquante milles Nord-Eſt de *Tenkat* ſur la Riviere de Sir ſur les confins orientaux du Turkeſtan d'aujourd'hui, dont elle étoit alors la Capitale; mais il y a de l'apparence qu'elle ne ſubſiſte plus.

(†) Les Hiſtoriens Perſans l'appellent ordinairement *Gurkhan* ou *Kurkhan* du Karakitay.

(‡) C'étoit peut-être un des Princes *Sofans*, dont il eſt parlé plus bas, qui regnoient dans le Pays de *Cocanor*, & dans une partie du *Thenſi*

(‡) *Ili* eſt peut-être pour *Tuli*, qui, comme on l'a remarqué, eſt le nom de famille des Princes Kitans.

Empire des Kitans.

gerent à lui payer un tribut annuel. Après qu'il fut de retour dans ſes Etats, il envoya *Alois*, un de ſes Généraux, avec une nombreuſe armée du côté d'*Urgens*, Capitale du Karazm. Ce Général ayant ſaccagé tous les environs de cette ville, contraignit *Vighish Khan* (*) de s'engager à payer un tribut de vingt-mille dinars d'or. Ce Prince le paya réguliérement juſqu'à ſa mort; mais ſon fils *Mohammed* (†) lui ayant ſuccédé, refuſa de continuer de payer ce tribut. Ce refus alluma la guerre entre les deux Puiſſances, & quoique Sultan *Mohammed* eût aſſemblé toutes les forces de ſes Etats, qui s'étendoient juſqu'au Pays de Roum, il fut défait par *Cavar Khan*, & contraint de ſe réfugier auprès de la Tribu des Kanklis, juſqu'à ce qu'il eût trouvé moyen de faire un nouvel accommodement avec ſon ennemi (*a*).

Il protege Kuchluk, qui le paye d'ingratitude.

Quelque tems après (‡) *Kavar Khan* donna une preuve de ſa généroſité, *Kuchluk* Prince des Naymans, qui avoit été défait pluſieurs fois par *Jenghiz Khan*, ſe voyant pourſuivi très-chaudement par ce Prince, ſe réfugia dans le Turkeſtan. *Kavar Khan* le reçut avec toute la diſtinction poſſible, & touché de ſes malheurs il lui donna ſa fille en mariage & le traita comme ſon propre fils. Ceux qui connoiſſoient *Kuchluk* n'approuvoient pas ce mariage, parcequ'il n'étoit ni bienfaiſant ni reconnoiſſant. Quelque obligation qu'il eût au Roi ſon beaupere, il ne ceſſa d'exciter des ſeditions parmi les peuples, & eut même des intelligences avec Sultan *Mohammed*, le plus grand ennemi de ſon bienfaiteur. Enfin l'an 611 (de J. C. 1214), ſous pretexte de quelque mécontentement il ſe retira de la Cour de ſon beaupere, avec ceux qu'il avoit ménagés, & ayant été joint par les Tribus Orientales qui avoient refuſé de ſe ſoumettre à *Jenghiz Khan*, il attaqua à l'improviſte *Kavar Khan*, & le dépouilla de plus de la moitié de ſes Etats du côté de l'Orient, pendant que Sultan *Mohammed* les attaqua par l'Occident (*b*).

Kuchluk le fait priſonnier.

Kavar Khan, déteſtant l'ingratitude de *Kuchluk*, réſolut d'abord de ſe venger de lui, & quoique ce Monarque fût dans un âge fort avancé, il ſe mit à la tête d'une armée conſidérable, & eut encore aſſez de vigueur pour combattre & pour vaincre ſon gendre dans le Pays de *Quakaj*. Il tourna enſuite ſes armes contre Sultan *Mohammed*, qui s'étoit déja emparé de toutes les Provinces du Turkeſtan, mais il n'eut pas le même ſuccès que contre *Kuchluk*, car peu s'en fallut qu'il ne fût fait priſonnier. La foibleſſe de ſon âge donna occaſion à pluſieurs Grands Seigneurs de ſon Royaume, de former des complots ſéditieux; ſes Etats tomberent dans un déſordre dont il ne put voir la fin. Pour comble de malheur, ſon gendre

(*a*) *Abulghazi Khan*, p. 122–125.

(*b*) *Ibid.* p. 204, 228. *De la Croix* Hiſt. de Genghiſc. p. 140–143.

(*) C'eſt *Takash* ou *Alao'ddin Takash*, ſixieme Sultan de Karazm, qui portoit le titre de *Karazm Shah*: il commença à regner l'an 589 de l'Hégire, 1193 de J. C.

(†) *Kothbo'ddin Mohammed* ſuccéda à *Takash* ſon pere l'an 599, de J. C. 1196.

(‡) *Abulghazi Khan* met cet événement en l'année 602 de l'Hégire, 1205 de J. C. *De la Croix* en 604 ou 605, de J. C. 1207 ou 1208.

dre revint à la charge, lui livra une ſeconde bataille, & le fit priſonnier. A-la-vérité il le traita en apparence avec reſpect, mais il ſe rendit maître de ſon Pays & de ſes tréſors, & paya de tant d'ingratitude les bienfaits qu'il en avoit reçus, que deux apres *Gurkhan* en mourut de chagrin. Ainſi finit ce grand Prince, qui dans le tems de ſes proſpérités avoit pris le titre d'Empereur (*a*); & en ſa perſonne finit auſſi l'Empire des Leao Occidentaux ou Karakitayens, que ce Prince avoit étendu ſur la moitié de la Tartarie, depuis le Mont Altay, qui bornoit alors les conquêtes de *Jenghiz Khan*, juſqu'à la Mer Caſpienne, comprenant quarante degrés de Longitude. *Empire des Kitans.*

Voilà tout ce que nous pouvons apprendre au Lecteur de l'Empire des Leao Occidentaux, en attendant que le détail de leur Hiſtoire nous vienne de la Chine. Nous remarquerons ſeulement, que, ſuivant les Hiſtoriens Perſans, ces Princes regnerent à Kashgar avant la conquête du Turkeſtan, car ils parlent fréquemment des Khans Karakitayens, qui réſidoient à Kashgar, & qui partoient de-là pour faire des conquêtes vers l'Occident.

CHAPITRE III.

L'Empire des Niu-che *ou des* Kins.

ON a vu dans le Chapitre précédent, de quelle maniere l'Empire des *Leao* Orientaux fut detruit par le puiſſant ſecours des Tartares *Niuche* (*). Cette conquête enfla tellement le cœur du Prince Tartare (†), qu'il ſongea à former un Empire, & lui donna le nom de *Kin* (‡). Peu après, portant ſes vues plus loin, & ne cherchant qu'à s'aggrandir, il rompit les Traités qu'il avoit faits avec l'Empereur de la Chine, & entra dans les Provinces de *Peche-li* & de *Chen-ſi*, dont il ſe rendit maître, moins par la force des armes, que par la trahiſon de quelques mécontens. *Hoei-tſong*, qui ſe voyoit en danger de perdre la plus grande partie de ſes Etats, propoſa au Tartare differentes conditions plus avantageuſes les unes que les autres. Le Tartare l'invita à venir en perſonne regler les limites des deux Empires: *Hoei-tſong* s'y rendit, & ils convinrent enſemble de nouveaux articles, qui devoient affermir la paix. Mais l'Empereur étant de retour dans ſa Capitale, ſes Miniſtres le firent changer, en lui diſant que ce Traité ne pouvoit ſubſiſter, & que la plus cruelle guerre étoit préférable à une paix ſi honteuſe. Le Monarque *Kin*, qui fut informé de ce qui ſe paſſoit, reprit auſſitôt les armes, & après s'être emparé de pluſieurs villes, *L'Empire des Kins.* *Le Prince Kin envahit l'Empire.*

(*a*) *De la Croix*, l. c. p. 144.

(*) Ou *Nu-che* & *Niu-chin*. On les appelle auſſi Tartares Orientanx, nom auquel les *Leao* ont autant de droit qu'eux.

(†) *Gaubil* nous apprend qu'il s'appelloit *Ogota* ou *Agûta*, & dit que la premiere année de ſon Empire fut l'an de J. C. 1115. *Hiſt. de Gentchiſc.* p. 87 note (1).

(‡) *Kin* ſignifie *Or*; les Mogols traduiſant ce mot dans leur langue donnerent aux Empereurs de cette Dynaſtie le nom d'*Altoun Khan*, le *Roi d'Or*.

L'Empire des Kins.

les, il entra en triomphe dans la Province de *Chan-ſi*, d'où il invita une ſeconde fois l'Empereur Song de venir régler leurs limites. Ce malheureux Prince, qui ne craignoit rien tant que la guerre, eut la foibleſſe d'aller encore trouver ſon Ennemi : mais à peine fut-il arrivé qu'on ſe ſaiſit de ſa perſonne, & qu'après l'avoir dépouillé des marques de ſa Dignité, on le retint priſonnier. Un fidele Miniſtre qui l'accompagnoit, nommé *Li-ſo-chin*, outré d'une ſi noire perfidie, & tranſporté de fureur, après s'être coupé la langue & les levres, ſe tua lui-même. *Hoei-tſong* mourut la quarante-deuxieme année du Cycle, âgé de cinquante-quatre ans, dans le Déſert de *Chamo* ou le *Kobi*, où il étoit détenu ſous bonne garde. Avant que de mourir il nomma *Kin-tſong* ſon fils ainé pour lui ſuccéder.

1126.

Il entre dans la Province de Honan, & ſe ſaiſit de l'Empereur.

Kin tſong commença ſon regne par exécuter les ordres de ſon pere, qui lui avoit enjoint de faire mourir ſix de ſes Miniſtres, coupables de l'horrible trahiſon qui l'avoit livré aux Tartares. Cependant ceux-ci pouſſoient leurs conquêtes ; ils entrerent dans la Province de *Ho-nan*, & paſſerent ſans obſtacle le *Wangho* ou Fleuve jaune. Ils furent même ſurpris de la négligence des Chinois, qui avec une poignée de ſoldats pouvoient leur empêcher le paſſage de ce fleuve. Ils allerent droit à la Ville Impériale, s'en rendirent maîtres, la mirent au pillage, & emmenerent l'Empereur (*) priſonnier avec les Reines. Les principaux Seigneurs & pluſieurs des Miniſtres prévinrent une honteuſe captivité, en ſe donnant la mort. Les Tartares laiſſerent l'Impératrice *Meng*, parcequ'elle leur dit qu'elle avoit été répudiée, & qu'elle ne ſe mêloit d'aucune affaire ; ce fut ce qui ſauva l'Empire. Par ſa ſageſſe & par ſa conduite, elle fit mettre ſur le Trône *Kao-tſong*, neuvieme fils de *Hoei-tſong*, qu'il avoit eu de l'Impératrice répudiée. Ce fut la quarante-quatrieme année du Cycle.

1128.

Kao-tſong établit d'abord ſa Cour à *Nanking*, Capitale de la Province de *Kyang-nan*, mais peu après il fut obligé de la tranſporter à *Hang-chou* (†) dans celle de *Chekyang*. Quoiqu'il fût d'un caractere pacifique, il ne laiſſa pas que de remporter quelques victoires tant ſur les *Kins*, que ſur différens Chefs ſéditieux qui profitoient des troubles preſens pour s'enrichir aux dépens des Provinces qu'ils ravageoient. *Cong-ye*, qui étoit à la tête de ſes armées, avoit pluſieurs fois repouſſé les *Kins*, mais il ne put recouvrer aucune des Contrées que ces Tartares avoient conquiſes.

Hi-tſong s'empare de Nanking.

Hi-tſong (‡), qui étoit Roi des *Kins*, voulant s'affectionner ſes nouveaux ſujets, donna des marques publiques de l'eſtime qu'il faiſoit des Lettres & de ceux qui s'y appliquoient ; il alla viſiter la ſalle de *Confucius*, & lui rendit, à la maniere Chinoiſe, les memes honneurs qu'on rend aux Rois.

(*) Il mourut en Tartarie trente ans après.

(†) C'eſt la fameuſe ville que *Marc Polo* appelle *Quin-ſay*, Capitale de *Manji*, qui eſt le nom qu'il donne à la Chine Méridionale, ou à l'Empire des *Song*.

(‡) Les noms de ces Rois donnés par le P. *Gaubil* ſont ceux par leſquels les Chinois les déſignent, comme il paroît par ce que l'on trouve à cet égard touchant les derniers Empereurs des *Kins*. Tous les noms Chinois de ces Monarques ſe terminent en *ang*, comme ceux des Empereurs Chinois contemporains de la Dynaſtie de *Song*. Nous ignorons par quelle raiſon les Hiſtoriens leur donnent la même terminaiſon.

Rois. Ses Courtiſans ne pouvant goûter que ce Prince honorât de la ſorte un homme dont la naiſſance n'avoit rien de fort illuſtre, il leur dit, *s'il ne mérite pas ces honneurs par ſa naiſſance, il les mérite par l'excellente doctrine qu'il a enſeignée.* Il attaqua enſuite la ville, d'où l'Empereur s'étoit retiré, & s'en rendit maître. Ayant appris que *To-ſi*, Général Song, avançoit à grandes journées pour ſecourir cette ville, il mit le feu au Palais, & ſe retira vers le Nord. *To-ſi* arriva néanmoins aſſez à tems pour donner ſur l'arriere-garde des Tartares, qui fut fort maltraitée. Depuis ce tems-là ils n'oſerent plus paſſer le fleuve *Kyang* (*a*) (*). *L'Empire des Kins.*

Peu d'années après l'Empereur fit la paix avec le Monarque *Kin* à des conditions peu honorables. En ſignant le Traité il ne fit pas difficulté de prendre le nom de *Chin*, c'eſt-à-dire *Sujet*, & celui de *Kong*, qui veut dire *Tributaire*. Le Tartare, en conſidération de ces termes ſi ſoumis, s'engagea à envoyer les corps des huit parens de l'Empereur, qui étoient morts depuis huit ans; à l'arrivée de ces corps on accorda une amniſtie générale. La trente-cinquiéme année du regne de *Kao-tſong*, & la dix-huitieme du ſoixante-cinquieme Cycle le Roi Tartare rompit la paix, & à la tête d'une armée formidable il entra dans les Provinces méridionales, & prit la ville de *Yang-cheou* (†). S'approchant enſuite du fleuve *Kyang*, qui n'eſt pas éloigné de cette ville, il commanda à ſes troupes de le paſſer vers ſon embouchure, & dans l'endroit où il eſt le plus large & le plus rapide, menaçant l'épée à la main de tuer tous ceux qui n'obéiroient pas. L'armée ſe mutina, & dans ce premier mouvement de ſédition le Roi fut tué; l'armée ſe retira auſſitôt du côté du Nord, où il y avoit des ſemences de troubles & de révoltes. *L'Empereur Song ſe rend tributaire.* 1163.

L'année ſuivante *Kao-tſong* abdiqua la Couronne en faveur de ſon fils adoptif *Hiao-tſong*. Il véquit encore vingt-cinq ans, & mourut ſans enfans à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Le regne de *Hiao-tſong* fut paiſible, de-même que celui de ſon ſucceſſeur *Quang-tſong*, parceque le Roi Tartare des *Kins*, nommé *Che-tſong*, bien différent de ſon prédéceſſeur, étoit d'un naturel doux & pacifique. Mais ſous le regne de *Ning-tſong*, treizieme Empereur de la Dynaſtie de Song, les *Kins* rompirent la paix, & firent de nouvelles irruptions ſur les terres de l'Empire. *Nouvelles Irruptions.*

Cependant *Jenghiz Khan*, Chef des Tartares Occidentaux ou Mongols, qui avoit commencé à jetter les fondemens de ſon Empire, attaqua en l'année 1204 le Royaume de *Hia*, qui s'étoit établi dans l'Occident du Kitay, ſous la Dynaſtie des *Leao*, & obligea le Roi de lui payer tribut. Il réſolut enſuite de tourner ſes armes contre les *Kins*, pour venger les injures que les Mongols avoient reçues d'eux. Entre autres, l'Empereur des *Kins*, nom- Jenghiz Khan *piqué contre* Yong-tſi.

(*a*) *Couplet*, Tab. Chron. Sinic. p. 72. *Du Halde*, T. I. p. 429—431.

(*) C'eſt la plus grande Riviere de la Chine, qu'elle traverſe par le milieu d'Occident en Orient; *Kyang* ſignifie Fleuve ou Riviere par excellence. On l'appelle auſſi *Yang-tſe-kyang*, qui veut dire le fleuve fils de la mer, par alluſion à ſa grande largeur.

(†) *Yang-cheou-fu* eſt une des principales villes de la Province de *Kyang-nan*, ſituée au Nord du *Kyang*, ſur le canal royal.

Digitized by Google

L'Empire des Kins.

nommé *Tai-ho*, avoit envoyé *Yong tſi*, Prince de ſon ſang, pour recevoir des Mongols le tribut annuel: ce Prince parut faire peu de cas de *Temujin*, connu depuis ſous le nom de *Jenghiz Khan*, & il vouloit même qu'on cherchât un prétexte pour le faire mourir. *Yong-tſi* étant parvenu à la Couronne après la mort de l'Empereur *Wang-yeu-king*, envoya l'année ſuivante demander le tribut à *Temujin*, qui le refuſa nettement: il leva au contraire d'abord une puiſſante armée, & en 1210 il fit marcher un Corps de troupes vers les frontieres de *Chanſi* & de *Pe-che-li* (*a*). Dans le même tems le Roi de *Hia*, mécontent de l'Empereur *Kin*, parcequ'il lui avoit refuſé du ſecours contre *Jenghiz Khan*, attaqua ſes Etats du côté de l'Oueſt (*b*).

Yong-tſi, ſe voyant attaqué par deux ennemis formidables à la fois, leva des troupes pour ſe défendre. Mais ayant appris en 1211 que *Jenghiz Khan* marchoit vers le Sud avec toute ſon armée, il lui fit faire des propoſitions de paix, qui furent rejettées. Enſuite les Mongols forcerent la grande muraille au Nord du *Chanſi*, & firent des courſes juſqu'à *Yen-king*, aujourd'hui *Peking*, Capitale de l'Empire des *Kins* (*c*). Dans le même tems pluſieurs Seigneurs Kitans, qui avoient embraſſé le parti de *Jenghiz Khan*, ſoumirent une grande partie du *Leao-tong*, le boulevard de l'Empire des *Kins*. En 1212 ce Conquérant prit pluſieurs forteresſes, & défit une armée de trois-cens-mille hommes avec des forces fort inferieures; mais ayant été bleſſé au ſiege de *Tai-tong-fû* dans le *Chanſi*, il retourna en Tartarie: l'année ſuivante il rentra dans le Kitay, & gagna deux grandes batailles (*d*).

Yong-tſi tué. 1213.

La même année *Hú-cha-hú*, Général de *Yong-tſi*, fit tuer ce Prince, & mit ſur le Trône un Prince du ſang, nommé *Sun*. Les Mongols attaquerent les *Kins* avec quatre armées à la fois, & dévaſterent les Provinces de *Chanſi*, de *Ho-nan*, de *Pe-che-li* & de *Chan-tong*. En 1214. *Jenghiz Khan* inveſtit la ville de *Yen-king*, Capitale de l'Empire des *Kins*; mais au-lieu de l'attaquer, il fit offrir la paix ſous de certaines conditions à l'Empereur, qui y étoit; ce Prince l'accepta, & *Jenghiz Khan* s'en retourna en Tartarie. Après la retraite des Mongols, l'Empereur *Sun* laiſſant ſon fils à *Yen-king*, tranſporta ſa Cour à *Pien-Leang*, c'eſt-à-dire à *Nan-king* ou la Cour du Midi, près de *Kai-fong-fû*, aujourd'hui la Capitale de *Honan*. *Jenghiz Khan*, indigné de cette retraite, envoya d'abord des troupes pour inveſtir *Yen-king*. Dans le même tems l'Empereur des Song refuſa de payer le tribut aux Kins. La Capitale ſe défendit juſqu'au cinquieme mois de l'an 1215, & alors elle ſe rendit (*e*). Cette même année les Mongols acheverent auſſi de conquérir le *Leao-tong*, & le Roi de *Hia* continua à faire la guerre aux *Kins*.

Les Kins preſſés.

En 1216. *Jenghiz Khan* retourna en Tartarie, pour pouſſer ſes conquêtes dans l'Occident de l'Aſie, & il y demeura plus de ſept ans. Cependant *Mûkûli* ſon Généraliſſime, à qui il avoit remis le ſoin de ſes conquêtes dans

(*a*) *Gaubil*, Hiſt. de Gentch. p. 12. & ſuiv.
(*b*) *Ibid.* p. 20.
(*c*) *Ibid.* p. 15.
(*d*) *Ibid.* p. 18, 74.
(*e*) *Gaubil*, Hiſt. de Gentch. p. 28.

Digitized by Google

dans le Kitay (a), y remporta de grands avantages tant sur les *Kins* que sur le Roi de *Hia*. Ses armes contre les premiers furent favorisées par *Ning-tsong*, Empereur des Song, ou de la Chine méridionale; irrité des fréquentes infractions des Traités, il avoit déclaré la guerre aux *Kins*, & ne voulut point entendre aux propositions de paix qu'ils lui firent, quelque avantageuses qu'en fussent les conditions; au contraire il fit publier un Edit pour porter ses sujets à travailler efficacement à chasser les Tartares *Niu-che* de l'Empire. On dit que quand l'Empereur *Kin* apprit que *Ning-tsong* étoit inflexible, il dit comme s'il lui eût parlé à lui-même. *Aujourd'hui les Tartares Orientaux ruineront mon Empire, & demain ils feront la conquête du vôtre* (b). *L'Empire des Kins.*

Les *Kins* ne laisserent pas de prendre toutes les mesures possibles pour se bien defendre; en 1220, ils mirent sur pied deux puissantes armées, l'une dans la Province de *Chen-si*, où ils rendirent inutiles les efforts que l'Empereur des Song & le Roi de Hia faisoient de concert contre eux. Ils avoient dans le *Chang-tong* une armée de deux-cens-mille hommes, mais *Mûhûli* les battit à platte-couture. En 1221 ce grand Capitaine marcha vers l'Ouëst, passa le *Wang-ho* & répandit la terreur dans le Pays de *Hia*; cependant il ne tourna ses efforts que contre les *Kins*, & dans le cours de cette année & de la suivante il soumit une grande partie de la Province de *Chen-si:* étant retourné alors dans celle de *Chan-si*, il y mourut, après avoir pris plusieurs villes. *Ils font de grands efforts.*

En 1224 l'Empereur *Kin* mourut dans le neuvieme mois, & *Cheou* (*) son fils lui succéda, & fit la paix avec le Roi de *Hia*, promettant de lui envoyer son fils en ôtage. L'année suivante *Jenghiz Khan*, étant revenu de son expédition en Occident dans ses Etats, marcha contre le Roi de *Hia*, qui avoit donné retraite à deux de ses plus grands ennemis; les Mongols ravagerent tellement tout le Pays, que le Roi en mourut de chagrin dans le septieme mois de l'an 1226. *Li-hien*, qui lui succéda, se trouvant réduit à la derniere extrémité dans *Ninghia* sa Capitale, se rendit à discrétion le sixieme mois de l'an 1227, & en lui finit le Royaume ou l'Empire de *Hia* (†). *Ruine du Royaume de* Hia.

Pendant que *Jenghiz Khan* étoit occupé à réduire ce Royaume, *Octaï* son fils entra en 1226 dans la Province de *Ho-nan*, & assiégea *Kai-fong-fû*, Capitale des *Kins*; mais il fut obligé de se retirer dans le *Chen-si*, où il s'empara de plusieurs places. Les *Kins* craignant qu'il ne rentrât dans le *Ho-nan*, firent de nouvelles propositions de paix; *Jenghiz Khan* les rejetta, & ayant laissé une armée pour le siege de *Ninghia*, il envoya un grand Corps *Avantages des* Mongols *dans le* Chen-si.

(a) *Gaubil*, Hist. de Gentch p. 32.

(b) *Ibid.* p. 44. *Couplet*, ubi sup. p. 74. *Du Halde*, T. I. p. 431, 432.

(*) Ou *Cheou-sû*, comme il est nommé ailleurs; c'étoit son véritable nom, mais les Chinois l'appellent *Gai-si* ou *Ngai-ti:* c'est ce que l'on voit par *Couplet* & par *Gaubil*, p. 88. dans les notes.

(†) On trouvera un détail plus circonstancié de la ruine de cette Monarchie, plus bas dans l'Histoire des *Sifan* ou *Tufan*.

L'Empire des Kins.

Corps de troupes pour conquérir le Pays de *Coconor*. Enſuite il prit *Ho-che-ou* & *Si-ning* dans le *Chen-ſi*, tailla en pieces une armée de trente-mille hommes, & alla aſſiéger *Lintao*, ville qui appartenoit aux *Kins*, à quatorze ou quinze lieues au Sud-Eſt de *Ho-cheou* (*a*).

Jenghiz Khan, étant allé paſſer les chaleurs de l'Eté ſur la montagne de Lûpan ou Lieoupan, y tomba malade & mourut dans le mois d'Août; avant que de mourir il déclara *Octaï* ſon fils pour ſon ſucceſſeur, & lui donna des directions ſur la maniere de terminer promptement la guerre avec les *Kins*.

Propoſitions de paix rejettées.

Elle continuoit toujours vigoureuſement entre les deux Nations, avec différens ſuccès. En 1228 les *Kins* commandés par un Prince du ſang battirent dans une rencontre les Mongols, & leur tuerent huit-mille hommes. L'année ſuivante, l'Empereur *Kin* envoya des Ambaſſadeurs au nouveau Khan, ſous prétexte de lui faire des complimens ſur ſon avénement au Trône, mais chargés de faire des propoſitions de paix. *Octaï* refuſa d'entrer en négociation avec eux, & continua la guerre dans le *Chen-ſi*, où il prit pluſieurs villes, & enfin en 1230 il ſe rendit maître de *Si-gan-fû* la Capitale, nommée alors *Lintao*. D'abord après *Octaï* & ſon frere *Toley* ou *Tuli* entrerent à la tête d'une armée formidable dans le *Chen-ſi*, réſolus de détruire la Dynaſtie des *Kins*; mais quoiqu'ils ſe fuſſent emparés de plus de ſoixante poſtes importans, ils ne purent forcer le *Tong-kouan*, par où ils avoient tenté ſi ſouvent de pénétrer dans le *Honan*. L'armée ſe ſépara en deux corps; l'Empereur entra dans le *Chan-ſi*, & *Toley* reſta dans le *Chen-ſi*, aſſiégea *Fong-tſiang-fû*, & après avoir défait l'armée des *Kins*, qui étoit venue de *Tong-kouan* au ſecours de cette ville, elle ſe rendit au mois d'Avril de l'an 1231 (*b*).

1228.

1230.

Toley entre dans le Honan.

Un Officier des *Kins* vint trouver ici le Prince, & lui fit voir qu'on perdoit beaucoup de tems & de troupes, en attaquant les *Kins* par le *Tong-kouan* & le *Wang-ho*, & qu'on entreroit en moins d'un mois dans le *Honan*, en paſſant par le Pays de *Hang-chong-fû*. Cet avis ayant été goûté, *Toley* s'avança vers cette ville au mois de Janvier 1232, mais le Gouverneur pour l'Empereur Song lui ayant refuſé le paſſage, il la prit d'aſſaut & y fit un grand carnage; les Chinois qui ſe ſauverent dans les montagnes, y périrent au nombre de plus de cent-mille. *Toley*, après avoir ſurmonté une infinité de difficultés, entra enfin dans le *Ho-nan*, & comme c'étoit par un endroit auquel on ne s'attendoit pas, ſon arrivée jetta la conſternation parmi les *Kins*. On envoya cependant deux Généraux à la tête d'une bonne armée pour arrêter l'ennemi. *Toley* feignit de fuir, & les *Kins* le pourſuivirent; mais en même tems un détachement des Mongols ſe ſaiſit du gros bagage de l'armée des *Kins*, ce qui obligea les Généraux de ſe retirer à *Tong-cheou*, & diſſimulant leur perte ils envoyerent un Courier à l'Empereur, pour l'avertir qu'ils avoient gagné la bataille. Mais peu de jours après, pendant que l'on faiſoit encore des réjouiſſances à *Kai-fong-fû* pour la prétendue victoire, l'avant-garde des Mongols, envoyée par l'Em-

(*a*) *Gaubil*, l. c. p. 50. (*b*) *Ibid.* p. 59, 60.

l'Empereur *Octaï*, parut dans la campagne, & au mois de Janvier 1232 l'Empereur paſſa le Wang-ho & vint camper dans le diſtrict de *Kai-fong-fû*, qui s'appelloit alors *Pien-king*, & il envoya ſon Général *Sûpûtay* pour inveſtir cette ville. Elle avoit alors cent-vingt *Lis* (*) de circuit, & n'avoit que quarante-mille hommes pour la défendre: on prit vingt-mille Payſans, & on fit venir des villes voiſines encore quarante-mille hommes. En même tems l'Empereur fit publier un diſcours, qui arracha des larmes à tout le monde, & anima les habitans à ſe défendre juſqu'à la mort (*a*). *L'Empire des Kins.* *Siege de Pien-king.*

Octaï apprit avec une joie extrême l'entrée de *Toley* dans le *Ho-nan*, & lui donna ordre d'envoyer du ſecours à *Sûpûtay*. De l'autre côté les deux Généraux *Kins* marcherent à la tête de cent-cinquante-mille hommes pour ſoutenir cette ville: mais ayant diviſé leurs troupes à *Kun-cheou*, pour éviter en partie le grand chemin, que les Mongols avoient embarraſſé par quantité d'arbres, *Toley* les attaqua avec toutes ſes forces, & après quelque réſiſtance les *Kins* affoiblis par la faim, furent mis entierement en déroute, & perdirent leurs deux Généraux, dont l'un fut tué & l'autre pris. Au mois de Février, l'armée qui étoit à *Tong-kouan* & dans les poſtes voiſins, marcha par ordre de l'Empereur *Kin* au ſecours de *Kai-fong-fû*; ces troupes faiſoient un Corps de cent-dix-mille hommes de pied & de quinze-mille chevaux. Une multitude de peuple ſuivoit cette armée pour ſe ſauver. Mais pluſieurs Corps de ces troupes ſe rendirent aux Mongols, & les autres épuiſés des fatigues qu'ils avoient eſſuyées dans des chemins preſque impraticables, ſe débanderent à l'approche des ennemis; ceux-ci firent main baſſe ſur tous ceux qu'ils trouverent dans les chemins, & les deux Généraux y périrent. Les Mongols prirent alors *Tong-kouan*, & d'autres poſtes, mais ils furent obligés de lever les ſieges de *Quoucy-te-fû* & de *Lo-yang*, par la valeur des Gouverneurs de ces deux places. Celui de la derniere, nommé *Kiemgchin*, fatigua tellement les aſſiégeans par ſon activité & par des machines à jetter des pierres, qu'au bout de trois mois il les obligea de lever le ſiege, quoiqu'il n'eût que quatre-cens braves ſoldats contre trente-mille hommes (*b*). *Le Secours eſt défait.*

Octaï Khan, ayant réſolu de retourner en Tartarie, fit offrir la paix à l'Empereur *Kin*, à condition qu'il ſe rendît tributaire, & qu'il lui remît vingt-ſept familles, qu'il nommoit. L'Empereur *Kin* reçut ces propoſitions avec joie. Mais *Sûpûtay* feignant d'ignorer qu'on traitoit, preſſa le ſiege de *Pienking* plus que jamais, & employa les Eſclaves Chinois qu'il avoit à faire combler les foſſés avec des faſcines, des arbres & d'autres matériaux. Cela jetta les habitans dans une grande conſternation, & porta l'Empereur *Cheou* à envoyer le Prince ſon fils en ôtage. *Sûpûtay* cependant redoubloit ſes efforts pour emporter la ville, & les *Kins* ſe défendoient vigou- *Paix conclue.*

(*a*) *Gaubil*, p. 65. (*b*) *Ibid.* p. 65-68.

(*) Ces *Lis* étoient de ceux dont deux-cens-cinquante faiſoient un degré de Latitude, & non de ceux dont dix ſont une lieue. *Gaubil.*

L'Empire des Kins.

goureuſement. Les Mongols ſe ſervoient en ce tems-là du canon (*), mais les boulets ne faiſoient aucun effet ſur les murailles, qui étoient auſſi impénétrables que du fer. Les Mongols éleverent auſſi des murailles autour de celles qu'ils aſſiégeoient, de cent-cinquante *Lis* de tour, & les fortifierent de foſſés, de tours, & de creneaux. Ils entreprirent auſſi de ſaper les murailles, mais ils furent fort incommodés par l'artillerie des aſſiégés, mais ſur-tout par des eſpeces de bombes, qu'ils faiſoient deſcendre dans les galeries des Mongols, où elles crevoient & faiſoient un grand déſordre parmi les Mineurs.

Grande Mortalité.

Les attaques furent continuelles pendant ſeize jours & ſeize nuits, & il périt un nombre prodigieux de perſonnes de part & d'autre. *Súpútay*, voyant qu'il ne pouvoit prendre la ville, ſe retira ſous prétexte qu'on tenoit des conférences pour traiter de paix. Peu après la peſte ſe mit dans *Kaifong-fú*, & en cinquante jours on fit ſortir plus de neuf-cens-mille bieres, ſans compter une infinité de pauvres, qui n'en pouvoient avoir. Quand la maladie contagieuſe eut ceſſé, l'Empereur *Cheou-ſu* fit de grandes largeſſes aux Officiers qui avoient défendu la ville, retrancha beaucoup de la dépenſe de ſa table, congédia un grand nombre de concubines, & voulut qu'on ôtât de ſes titres ceux de *Saint*, de *Sage* ou de *Parfait*, & qu'on ſe contentât du terme de *Supérieur* en parlant de ſes ordres (*a*).

La Guerre recommence.

La paix ne dura pas longtems, deux fâcheux accidens firent recommencer la guerre, qui acheva de perdre la Dynaſtie des *Kins*. Un Seigneur Mongol nommé *Gan-yong* avoit pris ſur les *Kins* quelques villes dans le *Kyang-nan*, & prétendoit en être Gouverneur. Un des Généraux Mongols envoya des troupes pour prendre poſſeſſion de ces villes; *Gan-yong* tua l'Officier qui les commandoit, & ſe déclara pour les *Kins*. L'Empereur *Cheou-ſu*, trompé par de fauſſes eſpérances, prit *Gan-yong* à ſon ſervice, & lui donna le titre de Prince. *Octaï-Khan* envoya un Officier avec une ſuite de trente perſonnes pour prendre des informations, mais les Officiers des *Kins* tuerent cet Envoyé & tous les gens de ſa ſuite, ſans que l'Empereur en fît aucune juſtice. *Súpútay* avertit *Octaï* de ces attentats, & ce Monarque lui ordonna de continuer la guerre dans le *Honan*. De ſon côté l'Empereur *Kin* ordonna à ſes Officiers de former une armée des différens Corps qu'ils commandoient, & de venir au ſecours de la Capitale; mais les Mongols les attaquerent avant qu'ils puſſent ſe joindre, & les defirent les uns après les autres. L'Empereur fut alors obligé de faire des levées parmi les payſans & le commun peuple, & les habitans furent taxés à donner trois-dixiemes du riz qu'ils avoient: ordre qui fut executé rigoureuſement.

Pien-king aſſiégé.

La miſere devint extrême dans la ville. Vers la fin de l'année les Mongols firent un Traité avec les Song, qui s'engagerent à joindre leurs troupes à celles des Mongols, à condition que ceux-ci leur céderoient la Province

(*a*) *Gaubil*, ubi ſup. p. 69 & ſuiv.

(*) Des *Pao* à feu, qui jettoient non ſeulement du feu, mais des boulets de pierre, par le moyen de la poudre, dont les Chinois ont l'uſage depuis plus de 1600 ans. *Gaubil.*

vince de *Ho-nan*, quand la Dynaſtie des *Kins* ſeroit détruite. Au commencement de l'année 1233, *Súpútay* ſe prépara à venir mettre le ſiege une ſeconde fois devant *Pien-king* ou *Kai-fong-fú*, qui étoit fort dépourvue: l'Empereur réſolut alors de ſe mettre à la tête de l'armée. Ayant paſſé le Wangho il envoya une partie de ſes troupes pour faire le ſiege de *Oueycheou*, à préſent *Ouei-hoei*, au Sud-Ouëſt de *Kai-fong-fú*, mais ce Corps fut taillé en pieces. En même tems *Súpútay* inveſtit la Capitale, où les Impératrices & les Reines ſe trouvoient. Sur ces fâcheuſes nouvelles l'Empereur repaſſa le fleuve jaune, & ſe retira à *Quouei-te-fú* (*a*). *L'Empire des Kins.*

Tſúli, Général des troupes qui défendoient le côté occidental des murailles de *Pien-king*, s'empara du gouvernement ſous prétexte de ſauver la vie au peuple; & après avoir fait le tyran quelque tems, il ſe rendit en pompe auprès du Général Mongol, & lui livra la ville, les Princes & les Princeſſes du ſang, les pierreries & les tréſors du Palais. *Súpútay* fit mourir tous ceux qui étoient de la Famille Royale, mais il épargna par l'ordre d'*Octaï* les habitans, au nombre de quatorze-cens-mille familles, & envoya les Impératrices, les Reines & leurs ſuivantes à *Holin* ou *Caracoroin*, où *Octaï* tenoit ſa Cour. *Livrée par un Traître.*

Pendant que *Tſúli* trahiſſoit *Pien-king* & s'y conduiſoit en maître, un autre Général, nommé *Pû-cha-koen*, n'en agiſſoit pas moins inſolemment à *Quouei-te fú*; il fit mourir pluſieurs des Grands, & renferma l'Empereur lui-même dans une grande ſalle; mais s'étant rendu auprès de ce Prince pour conférer avec lui, il fut tué par trois fideles Officiers, qui avoient offert leur bras pour délivrer l'Empereur de cet inſolent.

Après la mort de *Pû-cha-koen*, l'Empereur *Cheou-fú* laiſſa des troupes à *Quouei-te-fú*, partit pour *Jú ning-fú* avec une ſuite de quatre-cens perſonnes. Par-tout où il paſſoit les peuples temoignoient une vive douleur de l'état où il étoit réduit, & ce Monarque de ſon côté ſe comportoit avec beaucoup de modeſtie. La préſence du Prince & l'éloignement des Mongols attirerent beaucoup de monde dans la ville. L'Empereur ne ſongea qu'à vivre agréablement; mais pendant qu'il penſoit à bâtir un Palais & à ſe marier, l'armée des Chinois & des Mongols, qui s'étoient unis, vint inveſtir *Jú-ning-fú* au mois d'Octobre. Les ſoldats de la garniſon furent effrayés de voir les ouvrages qui ſe faiſoient pour entourer la ville, & vouloient ſe rendre; mais l'Empereur, ſecondé par le brave *Hû-ſie-hú* ſon Général, leur fit reprendre cœur, & ils réſolurent de ſe défendre juſqu'à la derniere extrémité. Au mois de Novembre, les hommes ne ſuffiſant pas pour la defenſe de la ville, on ſe ſervit des femmes, habillées en hommes, pour porter ſur les murailles le bois, les pierres & tout ce qui étoit néceſſaire (*b*). *Siege de Jû-ning-fû.*

Les principales fortifications de *Jú-ning-fú* étoient une tour entourée d'eau, & une redoute proche de la Riviere de *Jú*; après avoir emporté ces deux poſtes, les ennemis forcerent les murailles du Sud & de l'Ouëſt de la ville, mais ils trouverent une ſeconde muraille avec des chevaux de friſe & un foſſé. C'eſt-là que l'illuſtre *Hú-ſie-hû* combattit trois jours & trois nuits ſans *Courage de l'Empereur.*

(*a*) *Caubil*, p. 72 & ſuiv. (*b*) *Ibid.* ubi ſup. p. 78 & ſuiv.

L'Empire des Kins.

sans pouvoir être forcé. L'Empereur dit alors à plusieurs Seigneurs qui étoient à ses côtés, *que la plupart des Dynasties avoient fini sous des Princes brutaux & vicieux, que les vainqueurs avoient traités avec indignité, mais qu'ils ne verroient rien de semblable à la chûte de l'Empire des Kins.* Après ces mots il distribua ce qu'il avoit de précieux, & mit un habit ordinaire; il invita ses meilleures troupes à le suivre, sortit par la porte orientale, & fit des efforts extraordinaires pour mourir les armes à la main ou pour se faire jour; mais il ne put y réussir, & fut contraint de rentrer dans la ville: depuis trois mois la famine y étoit si grande, qu'on avoit été obligé de tuer les vieillards, les personnes foibles & beaucoup de prisonniers, pour se nourrir de chair humaine.

Prise de la Ville. 1234.

Les deux Généraux ennemis, instruits de ces circonstances, firent donner au mois de Janvier 1234, un assaut général du côté de la partie occidentale de la ville, qui dura depuis le matin jusqu'au soir, & où il périt bien du monde, sans réussir. Les assiégés perdirent aussi leurs meilleurs Officiers & soldats. L'Empereur assembla les Grands la nuit suivante, & résigna l'Empire entre les mains de *Chenglin*, Prince du sang. Le lendemain, pendant que les Mandarins faisoient la cérémonie de l'installation du nouvel Empereur, les troupes des Song & des Mongols monterent sur les murailles du Sud, où il n'y avoit que deux-cens hommes; dans le même tems la porte méridionale fut abandonnée, & l'armée ennemie entra dans la place. Le Prince *Hû-sie-hú* à la tête de mille soldats les arrêta dans une rue, & combattit avec une intrépidité qui le fit admirer.

Mort de l'Empereur.

L'Empereur *Cheou-sû* voyant tout perdu sans ressource, mit promptement le Sceau de l'Empire dans une maison, la fit entourer de fagots de paille, y entra, & après avoir ordonné à ses gens d'y mettre le feu aussitôt qu'il seroit mort, il se pendit, & ses ordres furent exécutés. *Hú-sie-hú*, qui se battoit encore en lion, ayant appris la mort tragique de l'Empereur, dit adieu à ses Officiers, protestant qu'il vouloit mourir; sur le champ il courut à la Riviere de *Jú*, & s'y noya. Les Officiers qui étoient avec lui & cinq-cens soldats des plus résolus suivirent ce Général, en disant qu'ils sauroient mourir comme lui, & se précipiterent aussi dans la Riviere (*a*).

Son Successeur tué.

Le nouvel Empereur *Changlin*, à la tête de quelques Mandarins, fit les Cérémonies Chinoises pour la mort de *Cheou-sû*, & donna ses ordres pour enterrer ses cendres sur le bord de la Riviere. Les ennemis s'étant saisis du Palais, leurs deux Généraux partagerent entre eux ce qu'ils purent trouver des ornemens royaux & des cendres de l'Empereur. Le même jour *Changlin* fut tué dans un tumulte. Ainsi finit la Dynastie des *Kins*, après avoir duré cent-dix-sept ans, ou selon le P. *Gaubil* cent-dix-neuf ans (*), sous neuf Empereurs (*b*).

Empereurs des Kins.

Cet Historien nous fournit les noms de cinq de ces Empereurs, outre *Chang-*

(*a*) *Gaubil*, ubi sup. p. 84 & suiv. (*b*) *Ibid* p. 88.

(*) Car il met le commencement de cette Monarchie en 1115. Il y a de l'apparence qu'il a tiré cette datte, & d'autres faits, de l'Histoire des *Kins*, écrite, dit-il, en Chinois & en Tartare Manchéou.

Changlin, qui ſont *Tai-bo*, *Wang-yen-king*, *Tong-tſi*, *Sun* & *Chcou-ſu*; il marque auſſi les années dans leſquelles les trois derniers commencerent & finirent leur regne. Si ces Princes ſe ſuccéderent immédiatement, le ſixieme Roi, dont il parle ailleurs ſous le nom de *Chang-tſong*, doit être *Wang-yen-king* ou *Tong-tſi*, en ſuppoſant que *Changlin* fut le dernier. Il auroit fait diſparoître toute difficulté, s'il eût compté les cinq Rois dont il parle, ou qu'il eût marqué également leurs noms Tartares & Chinois, *Chang-tſong* eſt certainement Chinois. Le P. *Couplet* fait mention de trois des Empereurs précédens, *Hi-tſong*, le Roi Tartare, que *Gaubil* ne nomme point, & *Che-tſong*, & ſi l'on y ajoute *Agûta*, que *Gaubil* aſſure avoir été le fondateur de la Monarchie des *Kins*, nous avons la liſte des neuf Empereurs complette. Mais ſuivant toutes les apparences *Agûta* eſt le même que *Hi-tſong*, quoique *Couplet* ne diſe pas expreſſement que c'étoit le premier Roi, *Agûta* étant apparemment ſon vrai nom, & *Hi-tſong* celui que les Chinois lui donnoient. De ſorte que le neuvieme devra être mis entre *Agûta* & celui qui n'eſt pas nommé, qui fut tué en 1163 par ſes propres ſoldats, ou entre *Che-tſong* & *Tai-bo*. *L'Empire des Kins.*

Agûta ou *Ogota* ſe révolta contre l'Empereur des *Leao* en 1114, ſuivant le P. *Gaubil*; & ayant d'abord remporté de grandes victoires au Nord du Leao-tong, il ſe fraya le chemin à l'Empire, & l'année 1115 fut la premiere de ſon regne. Les Princes de cette Maiſon furent adoptés par le Seigneur de la Horde de *Ouan-yen*, & *Ouan-yen* fut le nom de cette Famille Impériale. La Tribu *Ouan-yen* étoit une des principales des Tartares Orientaux, appellés *Nu-che* ou *Nu-chin*, qui campoient au Nord de la Corée, & le long de la Mer Orientale. D'autres *Nu-che* habitoient au Nord du *Leao-tong*. *Fondation de leur Empire.*

L'Empire fondé par ces Peuples, ſous le nom de *Kin*, étoit fort étendu; outre les Pays dont on vient de parler, où ils habitoient originairement, ils poſſédoient dans le tems que *Jenghiz Khan* les attaqua, le *Leao-tong*, & les vaſtes Pays qui ſont à ſon Nord, Nord-Eſt, auſſi bien que les Pays voiſins de la grande muraille, juſqu'au Nord-Ouëſt de *Tai-tong-fú* dans la Province de *Chan-ſi*, & juſqu'au Nord du Pays d'*Ortous*. En ſorte que la Tartarie Orientale & Occidentale juſqu'au quarante-neuvieme ou cinquantieme degré (*) de Latitude, & juſqu'au dix-neuvieme ou vingtieme de Longitude, Ouëſt de Peking, payoient tribut à l'Empereur des *Kins*, les petits Princes de ces Contrées étant ſes vaſſaux. Ils avoient dans la Chine les Provinces de *Chan-tong*, de *Pe-che-li*, de *Chan-ſi* & de *Honan*, quelques villes du *Kiang-nan* au Nord du Kiang, les Territoires de *Kong-chan-ſi*, de *Liutao*, de *Fong-tſiang*, de *Si-gan-fú*, de *Pinglian*, de *King-yan* & de *Ten-gan* dans le *Chen-ſi* (*a*). *Son Etendue.*

A en juger par ce que l'on vient de voir, les *Niu-che* ou *Kins* poſſédoient plus de terres dans la Chine que les *Kitans* ou *Leao*; car quoiqu'on rapporte *Comparé avec celui des Leao.*

(*a*) *Gaubil*, p. 3, 87, 146. *Souciet*, Obſ. Mathi. &c. p. 186.

(*) *Gaubil* dit, p 87. que le Nord, le Nord-Ouëſt de ces Pays juſqu'aux Rivieres *Kerlon*, *Sabalien Ula*, *Tula* & *Orgon* payoient tribut aux *Kins*.

L'Empire des Kins.

porte qu'ils ravagerent les Provinces ſeptentrionales, & qu'ils entrerent une fois dans les méridionales ; il ne paroît point qu'ils y ayent conquis rien, ſi ce n'eſt dans la Province de *Pe-che-li*. D'ailleurs les Empereurs de *Hia* etoient maîtres de la plus grande partie du *Chen-ſi*, & des Pays de la Tartarie qui y confinoient au Nord & à l'Ouëſt. D'autre côté la domination des *Leao* dans la Tartarie étoit plus etendue que celle des *Kins*, puiſqu'elle s'étendoit ſeize degrés plus à l'Occident juſqu'à *Kashgar*, qui eſt à plus de trente-ſix degrés à l'Ouëſt de Peking Ils conſerverent même de ce côte là aſſez de puiſſance, après la deſtruction de leur Empire dans l'Orient ; en ſorte que l'Empire du *Kitay* en général, & celui du *Karakitay* en particulier, etoient plus vaſtes ſous les *Leao* que ſous les *Kins*. Mais celui des derniers ſurpaſſoit les autres pour les richeſſes, la grandeur & la multitude de peuple, parcequ'il poſſédoit une plus conſidérable partie de la Chine. Quoi qu'il en ſoit, ces deux Nations devinrent non ſeulement plus riches & plus puiſſantes par leurs conquêtes ſur les Chinois, mais auſſi plus civiliſees.

Les *Kin-chao* (*), vraiſemblablement après qu'ils furent établis dans les Provinces ſeptentrionales, bâtirent un grand nombre de Villes & de Palais dans leur Pays natal, dont on voit encore les ruines ; telles étoient *Feneghi-botun*, *Odoli-botun* & *Putai-u'a* (*a*).

Dans les commencemens, ils n'avoient ni Caracteres, ni Livres, ni Hiſtoires ; l'an 1119 ils firent des Caracteres (†) ſur le modele de ceux des Kitans ou Leao. Dans la ſuite les Empereurs des *Kins* eurent, à l'exemple des Empereurs Chinois, des Tribunaux pour l'Aſtronomie & pour l'Hiſtoire (*b*).

Lorſque les Mongols & les Chinois conféderés détruiſirent leur empire, ceux qui échapperent au carnage ne purent ſe ſauver que par l'Occident de leur ancien Pays, dans les lieux qu'occupent préſentement les Tartares *Solons*, qui ſe diſent originairement Manchéous (*c*).

L'Empereur *Kang-hi* diſoit que ſa famille deſcendoit de la Famille Impériale des *Kins*, & le P. *Couplet* l'aſſure. Mais, à en juger par pluſieurs mots de la Langue des *Kins*, elle étoit differente de celle des *Manchéous*, qui ſont maîtres de la Chine. Il eſt vrai que le Pays d'où ſont ſortis les Manchéous, eſt dans celui des anciens *Niuche* ou *Kins* (*d*).

CHA-

(*a*) *Du Halde*, T. IV. p. 16.
(*b*) *Gaubil*, ubi ſup.
(*c*) *Du Halde*, ubi ſup.
(*d*) *Gaubil*, l. c. p. 88.

(*) *Chao* déſigne ici la Dynaſtie des *Kin* : mais en Chinois ce mot ne ſignifie ni Empire, ni race, ni ſucceſſion, mais le nombre d'années que chaque famille a poſſédé l'Empire. *Fourmont*, Réfl. Crit. ſur l'Hiſt. des Anc. Peup. T. II. p. 397. de ſorte que *Kin-Chao* marque proprement le tems que cette Dynaſtie a duré.

(†) Le P. *Gaubil* dit qu'il n'avoit pu encore trouver ces caracteres.

CHAPITRE IV.

Hiſtoire des SI-FANS *ou* TU-FANS.

SECTION I.

Nation des Si-fans *ou* Tu-fans, *& Pays qu'elle habite.*

Section I. *Pays des Si-fans.*

LA Nation des *Si-fans* ou *Tu-fans* paroît inconnue, au moins ſous ce nom, aux Hiſtoriens Occidentaux ſoit Aſiatiques ſoit Europeens, & le Pays que cette Nation habite eſt différemment repreſenté par les Miſſionnaires Géographes. Suivant *Regis* il confine aux Provinces de *Chen-ſi*, de *Se-chuen* & de *Yun-nan*, depuis le trente-cinquieme degré de Latitude au Nord juſqu'au trentieme, & s'étend à l'Ouëſt juſqu'à la Riviere de *Talong-Kyang* (*a*). Un autre lui donne peu d'étendue à l'Ouëſt de la Province de *Chen-ſi*, & ſemble en faire une chaîne étroite de montagnes, entre la partie Nord-Ouëſt du *Chen-ſi* & le Pays de *Coconor*, qu'elle renferme en forme d'arc au Nord-Eſt. Mais dans la Carte que les Jéſuites ont donnée du *Tibet*, le Pays des *Si-fans* eſt diſtinctement marqué, comme borné à l'Eſt par la Province de *Se-chuen*, au Nord par le Pays de *Coconor*, & à l'Ouëſt par la Riviere de *Tſacho Tſitſirhana*, qui prenant naiſſance au Sud des Lacs d'où ſort le *Wangho* ou la Riviere jaune, coule par la Province de *Se-chuen*, où elle prend le nom de *Ya-long Kyang*, & enſuite celui de *Kincha Kyang*.

Pays des Si-fans.

Suivant cette poſition, qui paroît la véritable, le Pays de *Si-fan* eſt entre vingt-neuf degrés 54 minutes, & trente-trois degrés 40 minutes de Latitude, & entre douze degrés, trente minutes, & dix-huit degrés, vingt minutes de Longitude, Ouëſt de Peking. Sa figure forme un triangle, dont la baſe, qui eſt au Nord, offre environ trois-cens milles de longueur, & les deux autres côtés qui font un angle au Sud, ſont chacun environ de deux-cens-quarante-cinq-milles. C'eſt aujourd'hui tout ce qui reſte aux *Tu-fans* d'un domaine fort étendu, qui comprenoit tout le *Tibet* & même quelques territoires de la Chine (*b*). On peut inférer de-là, & de la conformité qui ſubſiſte encore entre les Langues du *Si-fan* & du *Tibet*, que les Chinois étendent le nom de *Si-fan* à toute cette Region, & quelquefois à toutes les Nations qui ſont à l'Ouëſt de leur Empire (*c*).

Sa ſituation & ſon étendue.

Suivant toute apparence, c'eſt ce grand Empire de *Si-fan*, comprenant tout l'eſpace qui eſt entre la Chine & l'Hindouſtan, avec toutes les vaſtes plaines & les déſerts au Nord & à l'Ouëſt, habités par les Tartares *Eluths*, qui portoit autrefois le nom de *Tangût*, *Tangûth* ou *Tankût*. On a d'autant moins ſujet d'en douter, que la Langue & les Caracteres du Tibet, qui ſont encore en uſage dans le Pays de *Si-fan*, conſervent le nom de Langue & de Caracteres de *Tangût* (*d*). Quoi

(*a*) *Du Halde*, T. IV. p. 575.
(*b*) *Ibid.* T. I. p. 50.
(*c*) *Ibid.* T. IV. p 575.
(*d*) *Ibid.* T. IV. p. 575.

SECTION I. *Pays des Si-fans.*

Quoi qu'il en ſoit, l'état préſent des *Si-fans* ne reſſemble gueres à celui où ils étoient anciennement; ils n'ont pas une ſeule ville, & ſont renfermés entre les Rivieres de *Ta-long* à l'Ouëſt, de *Wangbo* au Nord, & de *Yang-tſe-kyang*, qui a ſa ſource dans leur Pays, à l'Eſt; au-lieu qu'autrefois ils formoient une Nation nombreuſe & puiſſante, dans un Royaume où il y avoit beaucoup de villes fortes (*a*).

Deux ſortes de Si-fans. *Les* Noirs.

Les Chinois diſtinguent les *Si-fans*, ou *Tu-fans*, en deux Nations; ils appellent les uns Si-fans *noirs* ou *He-ſi-fan*, & les autres Si-fans *jaunes*, *Wangh Si-fan*; c'eſt de la couleur de leurs tentes qu'ils tirent ces noms, & non de celle de leur teint, qui eſt en général un peu baſané. Les *Si-fans noirs* ont encore quelques miſérables maiſons; ils ſont gouvernés par de petits Chefs qui dépendent d'un plus grand, mais ils ſont très-peu civiliſés. Ceux que le P. *Regis* vit étoient habillés comme les habitans de *Hami* (*), les femmes avoient leurs cheveux partagés en treſſes qui leur pendoient ſur les épaules, & chargées de petits miroirs d'airain.

Si-fans *jaunes.*

Les *Si-fans jaunes* ſont ſoumis à certaines familles, dont l'ainé ſe fait *Lama*, & prend l'habit jaune. Ces *Lamas*, pris dans la même famille & qui gouvernent dans leurs diſtricts, ont le pouvoir de décider les procès & de punir les coupables. Les *Si-fans* habitent le même Canton, mais en corps ſéparés, qu'ils ne laiſſent jamais trop groſſir, & qui paroiſſent comme autant de petits camps. La plupart n'ont que des tentes, mais quelques-uns ſe bâtiſſent des maiſons de terre & quelquefois de brique. Il ne leur manque rien de ce qui eſt néceſſaire à la vie; ils nourriſſent un grand nombre de troupeaux; leurs chevaux ſont petits, mais bien faits, vifs & robuſtes.

Leur Gouvernement.

Les *Lamas* qui les gouvernent, ne les inquietent pas beaucoup, pourvu qu'ils leur rendent certains honneurs, & qu'ils payent exactement les droits de *Fo*, ce qui va à très-peu de choſe. Ces droits ſemblent être des eſpeces de Dixmes Religieuſes. Les *Si-fans* ont toujours ſuivi la Religion de *Fo*, & ont toujours choiſi leurs Miniſtres-d'Etat & quelquefois leurs Généraux parmi les Lamas. On prétend qu'il y a quelque différence entre le langage de ces deux ſortes de *Si-fans*, mais comme ils s'entendent aſſez bien pour le commerce qu'ils ſont entre eux, ce ſont apparemment deux dialectes de la même Langue. Les Livres & les Caracteres de leurs Chefs ſont ceux du Tibet. Quoique voiſins des Chinois, leurs Coutumes & leurs Cérémonies reſſemblent peu à celles de la Chine; par exemple, dans les viſites que les *Si-fans* rendent à ceux qu'ils reſpectent, ils leur préſentent un grand mouchoir blanc de coton ou de ſoie. Ils ont auſſi quelques uſages établis parmi les Tartares *Kalkas*, & d'autres de ceux du *Coconor*.

Les deux Nations des *Si-fans* ne reconnoiſſent qu'à-demi l'autorité des Mandarins Chinois; ils ne ſe hâtent gueres de répondre à leurs citations; ces Officiers n'oſent même les traiter avec rigueur, ni entreprendre de les for-

(*a*) *Du Halde* T. I. p. 53.

(*) Les Chinois prononcent *Khamil*, c'eſt une ville de la petite Bukharie, vers l'extrémité orientale, qui avoiſine le grand Déſert.

forcer à obéir, parcequ'il seroit impossible de les poursuivre dans l'intérieur de leurs affreuses montagnes, dont le sommet est couvert de neige même au mois de Juillet. D'ailleurs la Rhubarbe croissant en abondance dans leur Pays, les Chinois les ménagent pour en tirer cette précieuse marchandise (*a*).

Section I. *Pays des Si-fans.*

SECTION II.

Histoire des Si-fans *ou* Tu-fans, *mêlée avec celle de* Hia.

Section II. *Histoire des Si-fans.*

IL paroît par les Géographes Chinois du moyen âge, par l'Histoire des Provinces de *Chen-si* & de *Se-chuen*, & par les grandes Annales de *Nien-i-che*, que les *Si-fans* ou les *Tu-fans* avoient autrefois une domination fort étendue, & des Princes d'une grande réputation, qui se rendirent formidables à leurs voisins, sans en excepter les Empereurs de la Chine. Du côté de l'Est ils possédoient non seulement plusieurs terres qui appartiennent présentement aux Provinces de Se-chuen & de Chen-si, mais ils poussèrent leurs conquêtes assez loin dans ces deux Provinces pour y soumettre plusieurs villes du second ordre, dont ils formerent quatre grands Gouvernemens. A l'Ouëst ils se rendirent maîtres de tous les Pays qui s'étendent depuis la Riviere de Ya-long jusqu'aux frontieres de Kachemire dans les Etats du Grand-Mogol.

Les Si-fans autrefois fameux.

Ki-tson, Roi des *Tu-fans* dans le septieme siecle, étoit en possession de ce vaste Empire, & comptoit entre ses tributaires plusieurs Rois, qui recevoient de lui l'investiture par des Patentes & des Sceaux d'or. En 630, ce Prince aspirant à l'alliance de *Tai-tsong*, célebre Empereur de la Dynastie de *Tang*, lui envoya une Ambassade solemnelle, qui fut reçue avec de grandes marques de distinction. *Ki-tsong* fit ensuite demander par d'autres Ambassadeurs une Princesse du Sang Impérial de la Chine pour le Prince *Long-tsong* son fils. Une pareille proposition parut si hardie au Conseil de l'Empereur, qu'on la rejetta sans l'avoir seulement mise en délibération. *Long-tsong*, devenu Roi par la mort de son pere, marcha à la tête de deux-cens-mille hommes pour demander la Princesse; il défit quelques Princes tributaires de la Chine qui voulurent s'opposer à son passage, & pénétra jusqu'aux frontieres de *Chen-si*, où l'Empereur tenoit alors sa Cour. De-là il dépêcha un de ses Officiers chargé d'une Lettre hautaine, demandant que la Princesse lui fût livrée incessamment, avec une certaine quantité d'or, d'argent & d'étoffes de soie, en forme de dot. L'Empereur, offensé de cette demande, amusa l'Envoyé par des espérances, pour se donner le tems d'assembler ses troupes, & le congédia ensuite avec mépris, sans faire réponse à la Lettre de son Maître. Aussitôt l'Armée Chinoise attaqua celle des *Si-fans* & la défit. Cependant, comme la perte de *Long-tsong* fut peu considérable, il rallia ses troupes, & parut en état de causer bien de l'embarras à l'Empire, de sorte que le Conseil Im-

Ki-tson *leur Roi demande une Princesse Chinoise en mariage pour son Fils.*

Long-tsong *attaque la Chine.*

(*a*) *Du Halde* p. 49 & suiv.

Hiſtoire des Si-fans.

Impérial fut d'avis en 640 (*), de lui envoyer la Princeſſe avec un pompeux cortege. Le Roi des *Si-fans* ne fit pas difficulté de ſe retirer après avoir célébré ſon mariage; il rendit enſuite d'importans ſervices à l'Empire de la Chine, ſur-tout contre le Général *Alena*, qui avoit uſurpé un Royaume tributaire de la Chine. *Long-tſong*, joignant ſes forces aux Troupes Impériales, & les commandant en perſonne, contribua beaucoup à la victoire, en tuant le rebelle de ſa propre main (*a*).

Les Si-fans ſecourent les Chinois.

Ki-li-ſo, qui ſuccéda à *Long-tſong*, confirma la paix avec tous ſes voiſins, par celle qu'il fit avec différentes Nations Tartares, particuliérement avec les *Hoei-he* ou *Wey-he* (†). Ce Prince étant mort ſans enfans, *Suſi*, ſon plus proche héritier & ſon ſucceſſeur, fut appellé avec les Tartares ſes Alliés au ſecours de l'Empereur *Huen-tſong* (‡), qui s'étoit vu forcé de quitter ſa Cour de *Chang-gan-fú*, aujourd'hui *Si-ngan-fú*, & de l'abandonner au rebelle *Gan-lo-chan*. C'étoit un Prince étranger, que l'Empereur, contre l'avis de ſes Miniſtres, avoit élevé aux premiers Emplois de l'Empire, & à qui il avoit même confié le commandement de ſes armées. Ce perfide, s'étant vu maître de la plus grande partie du Nord, avoit pris le titre d'Empereur; il avoit attaqué & forcé *Chan-gan-fú*, pillé le Palais Impérial (‡), & tranſporté le Tréſor à *Loyang*. Mais
766. il fut défait par l'aſſiſtance de *Suſi*, & tué peu après dans ſon lit par ſon propre fils.

Ils attaquent la Chine.

Les *Tu-fans* furent recompenſés d'un ſi grand ſervice par le pillage de *Loyang* & de pluſieurs autres villes rebelles; l'Empereur joignit des préſens conſidérables de ſoie & de tout ce que la Chine produit de plus précieux. Mais auſſitôt qu'ils eurent appris la mort de l'Empereur (§), ſoit par avarice, ſoit par orgueil, ils s'approcherent des frontieres de l'Empire avec une puiſſante armée, avant qu'on en eût le moindre ſoupçon, &
772. forcerent les Gouverneurs de *Ta-chin-quan*, de *Lancheu* & de tout le Pays de *Ho-ſi-ú* (**) de ſe rendre à eux. Le premier Miniſtre, qui eut d'abord de la peine à ajouter foi à une invaſion ſi imprévue, fit marcher *Ko-tſey*, le plus habile des Généraux Chinois, avec trois-mille chevaux, pour aller à la découverte, & s'informer de la vérité. *Ko-tſey* (††) apprit à *Hien-yang*, ville peu éloignée de la Capitale, que l'armée ennemie, forte de trois-cens-mille hommes (‡‡), y devoit arriver le même jour. Il dépêcha

(*a*) *Du Halde*, T. I. p. 50, 51.

(*) On a inféré dans le texte les dates que *Du Halde* a miſes à la marge.

(†) Ou *Whey-hú*, qui étoient voiſins de *Turfan* dans la petite Bukharie.

(‡) Ou *Hiun-tſong*. Ce Prince commença à regner en 713, & mourut en 762. Il diviſa la Chine en quinze Provinces.

(‡) Vers l'an 766, la quatrieme année du regne de *So-tſong*, ſucceſſeur de *Hiun-tſong*. Mais ce récit eſt peu exact dans *Du Halde*, on n'y trouve les dates ni des regnes ni des faits.

(§) En 772, dix ans après la mort de *Hiun-tſong*, & la huitieme année du regne de *Tai-tſong* ſucceſſeur de *So-tſong*.

(**) A l'Oueſt du *Wangbo*.

(††) Nommé ailleurs *Ko-tſu*; & dans *Couplet*, *Ko-tſu-i*.

(‡‡) Deux-cens mille, ſuivant *Couplet*. Voy. *Du Halde* T. I. p. 403.

SECTION II. *Hiſtoire des Si-fans.*

pêcha un Courier au Miniſtre, pour l'informer du péril & lui faire hâter les ſecours: le Miniſtre ne s'en remua pas davantage. Cependant les Généraux ennemis, qui connoiſſoient le Pays, ne furent pas plutôt arrivés à *Hien-yang*, qu'ils détacherent un gros Corps de troupes pour s'emparer d'un pont qui étoit ſur la Riviere. L'Empereur, à qui le Miniſtre avoit caché juſques-là le danger où il ſe trouvoit, fut ſi conſterné qu'il abandonna ſon Palais & prit la fuite. Les Grands de ſa Cour, les Officiers, le Peuple, tout ſuivit ſon exemple. Ainſi les *Tu-fans* entrerent ſans réſiſtance dans la ville, & après en avoir enlevé des richeſſes immenſes ils y mirent le feu (*a*).

Brûlent la Capitale.

Ko-tſey s'étoit retiré pour joindre les troupes, qui dans la premiere allarme avoient quitté *Chang-gan*; il ſe vit bientôt à la tête de quarante-mille hommes. Mais comme avec cela il n'étoit pas en état de faire tête à l'ennemi, il entreprit de ſuppléer à la force par la ruſe. Il fit camper ſur les collines voiſines un detachement de Cavalerie, rangé ſur une ſeule ligne, avec ordre de faire un bruit affreux avec leurs timbales, & de tenir la nuit des feux allumés en différens endroits. Ce ſtratagême eut le ſuccès qu'il s'étoit promis. Les *Tu-fans*, craignant d'être enveloppés par toutes les forces de l'Empire, ſous un Général d'une valeur & d'une habileté reconnues, marcherent vers l'Ouëſt & bloquerent la ville de *Fong-yang*.

Ils ſont forcés à ſe retirer.

Ma-lin, qui commandoit dans ce diſtrict, vint au ſecours de la place, & ayant forcé un Corps de l'armée ennemie, dont il tua plus de mille hommes, il ſe jetta dans la ville. Dès qu'il y fut entré, il fit ouvrir toutes les portes, pour faire voir aux Ennemis qu'il ne les craignoit point. Une conduite ſi extraordinaire confirmant leurs premiers ſoupçons, & leurs troupes fatiguées n'étant pas en état de combattre des troupes fraîches, ils prirent le parti de ſe retirer avec tout le butin qu'ils avoient enlevé. Après leur retraite les Chinois réparerent *Chang-gan*, & l'Empereur y revint quelques mois après en être ſorti d'une maniere ſi honteuſe.

A peine ces troubles étoient-ils appaiſés, que les Chinois furent obligés de ſe mette en campagne contre un nouveau rebelle, nommé *Pû-kû*, qui s'étoit uni d'intérêt avec les *Si-fans* & les *Hoei-he*. Mais une mort ſubite ayant enlevé fort à-propos ce rebelle, les Chinois eurent l'adreſſe de diviſer les deux Nations, en excitant parmi elles la jalouſie du commandement. *To-ko-lo*, Général des *Hoei-he*, vouloit commander les deux armées réunies. Les *Tu-fans* s'y oppoſerent, comme à une prétention contraire aux ordres de leur Roi, & deshonorante pour leur Royaume, fort ſupérieur au petit Etat de ces Tartares. Les Généraux Chinois, qui étoient campés à leur vue, appuyoient ſecrettement les prétentions de *To-ko-lo*, & enfin ſe joignirent à lui. Les *Tu-fans* furent attaqués comme ils décampoient, & perdirent dix-mille hommes dans leur retraite.

Révolte de Pû-kû & ſa mort.

Pendant que le Roi des *Si-fans* ſongeoit à réparer ſes pertes, il apprit que les *Hoei-he* s'étoient retirés fort mécontens des Chinois: il envoya ſon

Nouvelles guerres des Si-fans contre la Chine.

(*a*) *Du Halde*, T. I. p. 51, 52, 403.

SECTION II. *Hiſtoire des Si-fans.*

ſon armée aſſiéger *Ling-cheu:* le Gouverneur, qui avoit peu de troupes, évita prudemment d'en venir à un engagement. Il ſe mit à la tête de cinq-mille chevaux pour attaquer les magaſins de l'Ennemi, & il ſe conduiſit avec tant d'habileté, que non ſeulement il les brûla, mais qu'il enleva aux *Si-fans* tout le butin qu'ils avoient déjà raſſemblé, avec une partie de leur propre bagage. Cette perte obligea les *Si-fans* à une prompte retraite, qui fut ſuivie pendant cinq ans d'un profond repos. Au bout de ce tems-là ils remirent en campagne une armée formidable, & l'ayant diviſée en deux corps, ils vinrent fondre en même tems ſur les terres de *King-cheu* & de *Ping-cheu.* Des forces ſi nombreuſes défirent aiſément
779. pluſieurs petits Corps Chinois, mais en 779 *Ko-tſey* les tailla en pieces dans une embuſcade.

Ils recherchent la Paix.

Cette défaite inſpira au Roi des *Tu-fans* des diſpoſitions plus pacifiques, il envoya à l'Empereur de la Chine un Ambaſſadeur avec un cortege de cinq-cens hommes: l'Empereur pour le mortifier le retint longtems à ſa Cour ſans lui donner audience. Son Maître, irrité de ce mépris, ſe préparoit à s'en venger, lorſque *Tai-tſong* vint à mourir (*). *Te-tſong*, ſon fils, qui lui ſuccéda en 781, tint une conduite différente; il régala l'Ambaſſadeur & les principaux de ſa ſuite, leur fit donner de riches habits, les combla de préſens, & les renvoya ſous la conduite de *Oueyling*, un de ſes Officiers, qui eut ordre de rejetter le blâme du paſſé ſur la mauvaiſe conduite des Ambaſſadeurs & ſur leur ſuite trop nombreuſe (*a*).

Ils la rompent & ſont battus.

Oueiling fut reçu & congédié avec des honneurs & une magnificence auxquels il ne s'étoit pas attendu. L'Empereur en fut ſurpris & conçut de l'eſtime pour la Cour des *Si-fans* (†), laquelle promit d'obſerver inviolablement la paix. Mais le Roi étant mort en 786, *Tſang-fo*, ſon ſucceſſeur, fit entrer une armée dans la Province de *Chen-ſi.* Cette invaſion fut conduite avec tant de ſecret, que les *Si-fans* n'ayant point été découverts défirent toutes les Troupes Impériales qu'ils rencontrerent ſur leur paſſage juſqu'à *Kyen-ching*, qu'on nomme aujourd'hui *Kyen-yang;* mais *Li-ching*, Général Chinois, ayant raſſemblé les troupes de la Province, vint attaquer l'ennemi, lorſqu'il commençoit à former le ſiege de cette place. Il remporta une victoire complette, & força les *Si-fans* à demander la paix, qu'il leur fit confirmer par ſerment. Cependant quelques-uns de leurs Officiers, qui deſiroient la guerre, tâcherent d'enlever l'Envoyé de l'Empereur, pour le conduire priſonnier dans leur camp. Mais cette action fut deſavouée par le Général, qui s'en retourna ſans commettre davantage d'hoſtilités.

Autre Défaite. 791.

Cette premiere expédition n'ayant pas eu le ſuccès que le Roi de *Tu-fan* ſe

(*a*) *Du Halde*, ubi ſup. p. 53, 54.

(*) Il mourut en 780 & *Ko-tſey* en 784, la premiere année du ſoixante-neuvieme Cycle ſexagénaire des Chinois. [On lit dans *Du Halde* T. I. p. 403, le Cycle 53. REM. DU TRAD.]

(†) On ne marque ni le nom ni la ſituation de cette Cour, & on ne voit point dans l'Hiſtoire en quel endroit étoit la Capitale des *Si-fans.*

SECTION II. *Hiſtoire des Si-fans.*

ſe promettoit, il ſe prépara à une ſeconde, & fit marcher en 791 une armée aſſez puiſſante pour attaquer les forces réunies des Chinois & des *Hoei-he*, leurs nouveaux Alliés. Les *Si-fans* emporterent d'abord quelques Forts importans qui étoient ſur leur route, & après s'être emparés de *Gan-ſi*, ils avancerent juſqu'à *Pe-ting*, au Sud de *Ning-hia*; ce fut-là qu'ils furent ſurpris & battus par les Tartares Hoei-he. Ils ne laiſſerent pas de continuer leur marche vers la Cour avec une hardieſſe incroyable; mais le Général *Ouey-kao* tomba ſur eux à l'improviſte & tailla en pieces pluſieurs Corps de leurs troupes: après quoi on fit conſtruire quatre Fortereſſes dans le diſtrict de *Ning-yang-fû*, de la Province de *Chenſi*, pour arrêter leurs incurſions, ſavoir *Tong-ka*, *Hotao*, *Mûpû*, & *Ma-ling*.

Priſe d'une de leurs Capitales.

Cette précaution fut inutile. A peine eut-on achevé de bâtir ces villes, que les *Tu-fans* revinrent en 801, & prirent enfin la ville de *Lin-cheu*, ce qu'ils avoient tenté vainement pluſieurs fois. Mais à l'approche de *Ouey-kao*, qui parut bientôt avec ſon armée, ils abandonnerent cette ville, pour ſe retirer vers *Ouey-cheu* dans la Province de *Se-chuen*, une des meilleures places dont ils fuſſent les maîtres. *Ouey-kao* les pourſuivit, & voyant qu'ils ne ceſſoient de fuir devant lui, il entreprit le ſiege de cette ville. Le Roi des *Si-fans*, allarmé de cette nouvelle, envoya auſſitôt *Lun-mang* ſon premier Miniſtre avec un ſecours conſidérable, mais ce Général rencontra *Ouey-kao*, qui le défit & le fit priſonnier; les portes de *Ouey-cheu* lui furent ouvertes après cette victoire, & il en fit une place d'armes. Il alla enſuite aſſiéger la Fortereſſe de *Quen-min-ching*, mais il y échoua par la bravoure du Gouverneur.

Ils la reprennent.

Ouey-cheu étoit une des Villes Royales, & les Rois de *Tu-fan*, depuis *Kiliſo*, y paſſoient une partie de l'année. Auſſi *Itai*, qui ſuccéda à ſon frere, réſolut de tout tenter pour la reprendre, & l'année ſuivante il la fit aſſiéger par une armée de cent-cinquante-mille hommes. Au premier bruit de ſa marche, le Général Chinois s'y jetta pour la défendre; mais ne voyant pas arriver le ſecours ſur lequel il avoit compté, il fut contraint de ſe rendre, après avoir ſoutenu des aſſauts continuels pendant vingt-cinq jours. Les *Tu-fans*, fiers de leur conquête, s'avancerent vers *Ching-tu-fû*, Capitale de *Se-chuen*. Le Général Chinois dans l'impuiſſance de s'oppoſer à leur marche, fit courir le bruit qu'il alloit ſe ſaiſir des défilés des montagnes par où ils avoient paſſé, & fit faire à ſa petite armée tous les mouvemens propres à perſuader que c'étoit-là ſon vrai deſſein. Il réuſſit ſi bien que les *Si-fans*, craignant d'être coupés, ſe replierent ſur *Ouey-cheu*.

Paix entre les Chinois & les Si-fans.

Après leur retraite, *Hai*, Prince d'un caractere fort doux, content d'avoir recouvré cette ville, fit déclarer aux Généraux Chinois ſur la frontiere, qu'il ne penſoit qu'à vivre en paix; & pour faire connoître la ſincérité de ſes intentions, il donna ordre à ſes Officiers de ſe tenir uniquement ſur la défenſive. Les Chinois de leur côté ſe comporterent avec beaucoup de généroſité en pluſieurs occaſions. *Si-ta-meu*, Gouverneur d'*Ouey-cheu* pour les *Tu-fans*, ayant offert de livrer cette place au Général Chinois, les Officiers étoient preſque tous d'avis d'accepter ſes offres; mais *Ni-ù-*

Jan

SECTION II. *Hiſtoire des Si-fans.*

fan s'y oppoſa, & dit „ qu'un grand Empire devoit faire plus de cas de „ la bonne-foi que d'une ville ; & que s'ils rompoient la paix, ils autoriſoient „ les infidélités paſſées & futures des *Tu-fans*". Sur cette repréſentation on rejetta les offres du Gouverneur.

Etat floriſſant des Si-fans.

Itai profita de la paix pour donner de nouvelles Loix à ſes ſujets, & il ne conſulta que le mérite dans le choix de ceux qu'il éleva aux Emplois. S'il apprenoit que quelqu'un ſe diſtinguât par ſon ſavoir & par ſon application à l'étude, il lui donnoit la preférence ſur ceux qui avoient autant d'experience ſans avoir le même degré de lumieres. Il appella ainſi de l'extrémité de ſes Etats un Homme de Lettres, nommé *Shang-pipi*, qui s'étoit acquis beaucoup de réputation (*), & l'ayant examiné il le fit Gouverneur de la ville & du diſtrict de *Chin-cheu*, aujourd'hui *Si ning* (*a*).

Cauſes de leur décadence.

Itai, n'ayant point laiſſé d'enfans, eut pour ſucceſſeur *Tamo*, ſon plus proche parent, qui ſe livra uniquement aux plaiſirs. Il vécut en paix avec ſes voiſins, mais ſes oppreſſions & ſa cruauté le rendirent ſi odieux à ſes ſujets, qu'on leur vit abandonner le Royaume en foule. Il fut en effet la premiere cauſe de la décadence des *Si-fans*. Le déſordre ne fit qu'augmenter après ſa mort. Comme il ne laiſſa pas non plus d'enfans, & qu'il avoit négligé de nommer ſon ſucceſſeur, quelques Seigneurs, gagnés par la Reine Douairiere, firent proclamer Roi, en 842, un enfant de trois ans, fils de *Pay-va*, favori de cette Princeſſe.

Révolte de Lu-kong-je.

A la premiere nouvelle de cette élection, *Kye-tú-na*, premier Miniſtre, ſe rendit au Palais, & s'y oppoſa en faveur de la Famille Royale ; mais ſon zele lui coûta la vie, car il fut aſſaſſiné en retournant chez lui. Cette conduite de la Cour révolta tous les eſprits. *Lú-kong-je*, Grand-Général de la Couronne, qui commandoit l'armée ſur la frontiere, refuſa d'obéir aux ordres de la Cour, & penſa à s'élever lui-même ſur le Trône. C'etoit un homme fier, ambitieux, plein de lui-même, emporté, & ſouvent cruel ; mais d'un autre côté brave, habile, & capable des plus grandes entrepriſes. Il fit courir d'abord le bruit, qu'il ſe préparoit à détruire les uſurpateurs de la Couronne, & marcha contre l'armee du nouveau Roi, qu'il mit en déroute. Il s'empara d'*Ouey-cheu*, qu'il abandonna au pillage. Son armée, groſſie par les mecontens, montoit déjà à cent-mille hommes ; mais avant que de pouſſer plus loin, il s'attacha à faire entrer dans ſes intérêts les Gouverneurs des Provinces.

Il eſt défait.

Shang-pipi étoit un des principaux, & par le ſoin qu'il avoit pris de diſcipliner & d'exercer ſes troupes, elles paſſoient pour les meilleures du Royaume. *Lú kong-je* voulut le ſonder d'abord, & après lui avoir écrit une Lettre captieuſe, il s'avança vers ſa ville. *Shang-pipi* pénétra ſes vues, & lui fit une réponſe qui flattoit ſes eſpérances ; mais s'étant auſſitôt mis à la tête de ſes troupes, il ſurprit les rebelles, & malgré l'iné-

(*a*) *Du Halde*, T. I. p. 55-57.

(*) Il paroit ici que les *Tú-fans* avoient adopté la forme du Gouvernement Chinois, comme ont fait toutes les autres Nations qui ont fait des conquêtes dans la Chine, tels que les *Leao*, les *Kin*, les *Mogols* & les *Mandchéous*.

l'inégalité du nombre, il les défit entierement. *Lú-kong-je* ſe retira plein de rage. Mais en 846, ayant recruté ſon armée, il crut que le moyen de rétablir ſon autorité, & de gagner l'affection de ſa Nation, étoit d'entrer dans la Chine, & d'enrichir ſes troupes par le pillage. Il eut à-la-vérité quelques ſuccès d'abord, mais il fut bientôt battu par les Généraux Chinois, qui profiterent de leur victoire pour enlever aux *Tu-fans* la ville de *Yen-cheu* & pluſieurs Forteresſes.

Il ſe ſoumet aux Chinois.

Ces pertes n'étonnerent point *Lú-kong-je*; il s'imagina que s'il étoit une fois ſeul maître du Royaume, il ne lui ſeroit pas difficile de les réparer. Il augmenta ſon armée d'un grand nombre de Tartares, auxquels il promit le pillage des frontieres de la Chine, & ne ſongea plus qu'à réduire *Shang-pipi*. Dans ce deſſein il ſe mit en marche, & étant arrivé à *Chen-cheu*, il força ce Gouverneur d'abandonner ſon camp. Mais cet habile Officier paſſa la Riviere & fit rompre le pont; enſuite s'attachant à ſuivre l'ennemi pas à pas ſur l'autre bord; il évita d'en venir aux mains, quoique *Lú-kong-je* fît de grands ravages pour l'y engager. La brutalité naturelle de ce Général rebelle, & ſa mauvaiſe humeur augmentée par le peu de ſuccès de ſes entrepriſes, le rendirent ſi inſupportable à ſes troupes, qu'elles paſſerent en grand nombre ſous les Enſeignes de *Shang-pipi*, & les Tartares auſſi mécontens s'en retournent chez eux. *Lú-kong-je*, perdant toute eſpérance de réuſſir dans ſes deſſeins, ſe ſoumit à l'Empereur de la Chine à certaines conditions, & ſe retira à *Ko-cheu* ville de la Chine, où il paſſa tranquillement le reſte de ſes jours. Ceci arriva en 849.

Diviſion des Si-fans.

Pendant que cet ambitieux Général s'étoit rendu maître de preſque toutes les forces de l'Etat, les Princes du ſang s'étoient retirés en différens quartiers du Royaume, où ils avoient de petits domaines. Les uns avoient cherché un aſyle dans quelques Forts, qui leur appartenoient vers le *Sechuen*, réſolus de ſe ſoumettre plutôt à l'Empereur de la Chine qu'à un Uſurpateur. D'autres s'étoient cantonnés dans les montagnes. Il y en eut, & des principaux, qui reſterent dans les Terres qu'ils poſſédoient, dans le voiſinage du Gouvernement de *Shang-pipi*. Cette diviſion produiſit dans le Royaume beaucoup de troubles, qui durerent pluſieurs années, & cauſerent enfin la ruine de la Monarchie.

Réunis.

Quand les *Tú-fans*, diviſés en différens partis, furent las de ſe battre, quantité d'Officiers & de ſoldats *Si-fans*, ſe réunirent auprès de *Pan-lo-chi* (*) Prince de *Lûkú*, ſur les frontieres du Canton de *Chen-cheu*, que les enfans de *Shang-pipi* avoient conſervé à leur Nation. Lorſque les *Si-fans* ſe virent un Chef du Sang Royal, ils formerent bientôt un Corps d'armée, & ſe réſolurent d'attaquer le Roi de *Hia*, qui avoit mal recompenſé leurs ſervices.

Royaume de Hia.

Ce nouveau Roi ſe diſoit Tartare, & originaire de *To-pa* (*); il avoit fon-

(*) *Du Halde* ſupprime ici la ſuite de l'Hiſtoire de *Tu-fan*, depuis la retraite de *Lú-kong-je* juſqu'au tems de *Pan-lo-chi*, ce qui comprend un eſpace de plus de cent-cinquante ans.

(†) Dans le voiſinage de *Si-ning-cheu*, nommée alors *Chen-cheu*. *Topa* eſt encore un riche bourg, qui appartient aux *Tu-fans*.

Section II. *Hiſtoire des Si-fans.*

fondé par le ſecours des *Tu-fans*, vers l'année 951, un Royaume ſur les bords du Wangho, malgré l'oppoſition des Chinois: ce Prince s'appelloit *Li-ki-tſien*; ſa Capitale étoit *Hia-cheu*, aujourd'hui *Ning-hia*, & ce nouvel état en avoit pris le nom de *Hia* (*a*) ou *Si-Hia* (*), que les Chinois lui ont donné. Ce Royaume s'éleva à l'Ouëſt du Kitay (†), & devint peu à peu très-puiſſant ſous un Prince qui prit le titre d'Empereur. Il étendoit ſa domination ſur une partie de la Chine & de la Tartarie, & comprenoit dans le *Chen-ſi* les Pays au Nord de *Ping-lyang-fú* juſqu'à *Kya-yu-quan* (‡), le Pays d'*Ortous* & d'*Etſina* (‡) le Pays de *Coconor* (§) & celui qui eſt entre *Kya-yu-quan*, & *Cha-cheu* (††) & pluſieurs autres poſtes au Nord & à l'Ouëſt de Kya-yu-quan (*b*).

Il devient puiſſant.

Le Roi de *Hia* venoit de recommencer la guerre en 1003 (‡‡) avec les Chinois, gouvernés alors par les *Song*; il étoit entré dans la partie occidentale du *Chen-ſi*, qui confinoit au petit Etat dont les *Tu-fans* étoient encore en poſſeſſion. *Pan-lo-chi* offrit au Général Chinois de joindre ſes troupes à celles de l'Empire pour s'oppoſer à cette Puiſſance naiſſante, à condition que l'Empereur l'honorât d'un titre qui pût lui donner plus d'autorité ſur ſa Nation. Cette propoſition fut acceptée, & par des Lettres Patentes de l'Empereur il fut créé Gouverneur-Général des *Si-fans*. Le Roi de *Hia* ignoroit ces Traités, de ſorte qu'après avoir fait quelques ravages, il attaqua la ville de *Si-lyang*, & l'ayant priſe il en fit mourir le Gouverneur. Il ſe flattoit de pouſſer plus loin ſes conquêtes, comptant de voir marcher *Pan-lo-chi* à ſon ſecours. Mais ce Prince, arrivant à la tête de ſoixante-mille hommes, l'attaqua ſi vigoureuſement, qu'il tailla ſon

(*a*) *Du Halde* l. c. p. 59, 60. (*b*) *Gaubil* Hiſt. de Genth. p. 10.

(*) *Si-hia* ſignifie les *Hia* de l'Ouëſt, ou proprement *les Gardes* de l'Ouëſt. Les fondateurs de cette Monarchie étoient peut-être les Gardes de l'occident de la grande muraille, dont la garde étoit confiée à des Tribus Tartares, de l'une deſquelles le Roi de *Hia* étoit iſſu. *Alaüus Khan* étoit un Prince Turc, qui avoit dit-on la garde d'une des portes, & donna par-là entrée dans le Kitay à *Jenghiz Khan*. Au-lieu de *Hia* on prononce auſſi *Kia* ou *Khia*, comme dans *Kia-yu-quan*, *Khia-cheu*, & en d'autres noms.

(†) Le Royaume ou l'Empire de *Hia* n'étoit point une partie, ni un démembrement du Kitay, il paroît y avoir confiné à l'Ouëſt, ou peut-être que ſous l'Empire des *Leao* les Chinois poſſédoient quelques terres dans le *Chan-ſi* & le *Chen-ſi*, entre ces deux Etats.

(‡) Ou *Hia-yu-quan*, Forteresſe à l'extrémité occidentale de la grande muraille de la Chine, à l'Ouëſt de *So-cheu*, à 39° 48′ de Latitude, & à 17° 21′ 30″ de Longitude Ouëſt de Peking.

(‡) L'un & l'autre en Tartarie, ou dans ce qu'on appelloit alors *Karakithay*. Le Pays d'*Ortous* eſt entre la grande muraille & le Wangho, qui l'environne à l'Ouëſt & au Nord dans la partie orientale de la frontiere du Nord de *Chen-ſi*. *Etſina* paroît être le Pays à l'Ouëſt de celui d'*Ortous*, dont *Etſina*, aujourd'hui ruinée, étoit la Capitale, ſituée à environ deux degrés au Nord de *So-cheu*.

(§) *Coconor* eſt à l'Ouëſt du *Chen-ſi*, aux environs de *Si-ning-cheu*.

(††) Nous pouvons ajouter, même au-delà juſqu'à *Khamil* ou *Hami*, la ville la plus orientale de la petite Bukharie, *Sha-cheu* eſt la *Sachion* de *Marc Polo* & d'autres Auteurs, à cent-vingt milles environ Nord-Nord-Ouëſt de *Kia-yu-quan*.

(‡‡) Le Roi dont il s'agit ici ne peut gueres être *Li ki-tſien*, car il auroit dû en ce tems-là avoir regné cinquante-deux ans. [Y-a-t-il de l'impoſſibilité en cela? REM. DU TRAD.]

son armée en pieces. Cependant il ne survéquit que peu de jours à sa victoire, ayant été blessé dans l'action. SECTION 11.

Histoire des Si-fans.

So-tso-lo, son Successeur en 1015, pensa sérieusement à rétablir l'ancienne Monarchie de ses Ancêtres. Son petit Etat étoit réduit à sept ou huit villes, entre lesquelles on compte *Tsing-ko-ching*, *Li-tsing-ching*, *Ho-cheu*, *I chuen*, *Tsing-tang*, *Hia-chen* & *Konku*, avec quelques territoires voisins; mais il espéroit que le reste des *Si-fans* se joindroient à lui, lorsqu'ils le verroient assez puissant pour les défendre. Il fixa sa Cour à *Tsing-ko-ching*, où il reprit le même nombre d'Officiers, avec les mêmes noms que ses prédécesseurs. Il leva de nouvelles troupes dans ses Etats, & entra plusieurs fois sur les terres de la Chine, mais il fut toujours battu, & enfin il fit la paix.

Ambition de So-tso-lo. 1015.

La puissance du Roi de *Hia* croissoit de jour en jour, & ce Prince avoit même pris le titre d'Empereur, de sorte qu'il commençoit à donner de l'inquiétude à *So-tso-lo*: l'Empereur de la Chine, pour l'attacher plus fermement à ses intérêts, le fit Gouverneur-Général de *Pao-chun*, qui étoit à sa bienséance. Mais la mort de *So-tso-lo*, qui suivit bientôt ce Traité, hâta la ruine de l'Etat des *Tú-fans*, par la division qui se mit entre ses enfans. Ce Prince avoit eu de sa premiere femme deux fils, *Hia-chen* & *Mo-chen-tsu*; ensuite il avoit eu d'une autre femme le Prince *Ton-chen*. Le crédit & la faveur de celle-ci prévalurent tellement, qu'il fit emprisonner les deux fils du premier lit, & força leur mere à entrer dans un Couvent. Ces deux Princes ayant trouvé le moyen de s'échapper, délivrerent aussi leur mere de sa captivité, & le peuple, qui les avoit assistés dans cette entreprise, se déclara en leur faveur.

So-tso-lo, étant revenu de ses préventions, approuva ce qui s'étoit fait, & donna *Tsing-ko-ching* à *Mo-chen-Su* pour son appanage; car il avoit transporté sa Cour à *Chen-Cheu* ou *Si-ning*. Il assigna de même *Kanku* à *Hia-chen* pour le lieu de son séjour. A l'égard de *Ton-chen*, qui lui parut le plus propre à soutenir la gloire de sa famille; il lui abandonna ses droits, le reste de ses Etats, & le Gouvernement de *Pao-chun*. *Ton-chen* faisoit sa résidence à *Li-tsing-ching*, où il se faisoit adorer de ses sujets & redouter de ses voisins; de telle façon que les *Tu-fans*, qui habitoient au Nord du Wangho, lui étoient parfaitement soumis.

Il partage ses Etats entre ses Enfans.

Un pouvoir si étendu, dont on avoit revêtu le cadet, donna de l'ombrage aux deux aînés & à leurs familles, qui craignoient d'en être quelque jour opprimés. *Mu-ching*, fils de *Hia-chen*, plus inquiet que son pere, prit le parti de livrer *Kan-ku*, *Ho-cheu* & toutes les terres qu'il possédoit à l'Empeur des Song, qui lui accorda pour lui & pour ses descendans généralement tout ce qu'il demanda pour vivre avec honneur dans l'Empire.

Dont quelques-uns se soumettent à l'Empereur de la Chine.

Kiao-ki-ting, fils & successeur de *Mo-chen-tsu*, se fit fort aimer dans son petit Etat, mais ne survéquit gueres à son pere. *Hia-chen* son fils, qui lui succéda, se rendit au contraire si odieux par ses violences & ses cruautés, que ses sujets formerent le dessein de le déposer, & de mettre en sa place son oncle *Sunan*: la conspiration fut découverte, & coûta la vie à *Sunan* & à presque tous ses complices.

SECTION II. *Hiſtoire des Si-fans.*

Un des principaux Officiers, nommé *Tſien-lo-ki*, trouva le moyen de s'échapper, & emmena avec lui *Cho-ſa*, qui étoit de la famille du Prince, & s'étant ſaiſi de la ville de *Ki-kú-ching* le fit proclamer Prince de ce petit Etat. *Hiachen* y accourut auſſitôt avec toutes ſes troupes, emporta la place, & fit mourir *Cho-ſa*. *Tſien-lo-ki* s'échappa encore, & ſe ſauva à *Ho-cheu*; il perſuada à *Van-chao*, qui en étoit Gouverneur, d'entreprendre la conquête du Pays de *Tſing-tang*. Le Gouverneur attaqua d'abord la petite ville de *Mo-chuen*, & la prit ſans peine. *Hia-chen*, ſe voyant déteſté de ſes ſujets, & preſſé par les Chinois, ſe rendit avec toutes les Terres de ſa dépendance à l'Empereur, en 1099, à des conditions avantageuſes, *Long-fú*, fils de *Mû-ching*, qu'un des Chefs des *Tu-fans* avoit mis en poſſeſſion de la ville de *Hi-pa-uen*, ſe ſoumit auſſi aux Chinois, après pluſieurs batailles contre *Van-chao*, dont les ſuccès furent balancés, & dans leſquelles il ſe diſtingua avec une valeur ſurprenante: il prit le parti de ſe rendre à de bonnes conditions.

Ruine des Tu-fans.

Dans les troubles qui s'éleverent dans le douzieme ſiecle, entre les Empereurs Chinois de la Dynaſtie de *Song* & les Tartares *Ni-uche* ou *Kins*, la poſtérité de *Ton-chen*, qui ſubſiſtoit encore avec ſplendeur, s'allia avec les Rois de *Hia*, & ſous leur protection elle gouverna aſſez paiſiblement ſes Etats; juſqu'à ce qu'elle fût enveloppée dans la ruine commune par les armes victorieuſes de *Jenchiz Khan*. Suivant les Hiſtoriens Chinois, l'année 1227 eſt l'époque de l'entiere ruine des *Si-fans*; depuis ce tems-là ils ſont demeurés dans leur ancien Pays ſans nom & ſans pouvoir (*a*).

Cette Hiſtoire, donnée par les Miſſionnaires, eſt très-imparfaite, ſurtout en ce qui regarde la ruine des *Si-fans*, qu'ils auroient dû toucher moins légérement, ils paſſent ſous ſilence, non ſeulement tout ce qui eſt arrivé parmi les *Si-fans*, pendant un ſiecle entier depuis l'an 1099, mais ils ne parlent que ſuperficiellement de la ruine de leur Etat déchu & de l'Empire de *Hia*: c'étoit cependant la partie la plus intéreſſante de leur Hiſtoire, par le rapport qu'elle avoit avec celle de *Jenghiz Khan*. Nous tâcherons de ſuppléer briévement à ce vuide, ſur-tout à l'égard du Royaume de *Hia*, par le moyen des Hiſtoriens, qui ont écrit depuis le regne de ce Conquérant de l'Aſie.

Le Roi de Hia ſe ſoumet à Jenghiz Khan. 1209.

L'an 1205, le Khan des Mongols commença à faire des courſes ſur les terres du Roi ou de l'Empereur de *Hia*, & en 1209 il attaqua formellement ſes Etats, pour les réduire ſous ſon obéiſſance. Il commença les hoſtilités en forçant pluſieurs poſtes de la grande muraille à l'Oüeſt de *Ning-hia*, Capitale de *Hia*, & s'étant emparé de *Ling-cheu*, il étoit réſolu d'attaquer *Ning-hia*. Mais *Li-gan-tſien*, Roi de *Hia*, pour conjurer l'orage, ſe ſoumit à payer tribut à *Jenghiz Khan*, & lui donna une Princeſſe en mariage. Les Mongols firent alors la paix avec lui, & ſe retirerent en Tartarie (*b*).

Erreurs des Hiſtoriens d'Occident.

Les Hiſtoriens Occidentaux de l'Aſie ne ſont d'accord avec les Chinois, ni ſur la date de cette Expédition, qu'ils mettent en 1206, ni ſur les noms propres. Ils appellent le Prince *Shidashku*, ſon Royaume *Tangut*, &

(*a*) *Du Halde* T. I. p. 60-61. (*b*) *Gaubil* Hiſt. de Gentchiſc. p. 10-12.

& ſa Capitale *Campion*. Ils rapportent auſſi que *Campion* fut priſe par adreſſe, mais que le Roi s'étant ſoumis à payer tribut, & à recevoir Garniſon Mogole dans la Forteresſe de *Campion*, il fut rétabli (*). Ils attribuent cette guerre aux ſecours que *Shidasbku* avoit donnés aux ennemis de *Jenghiz Khan*, & diſent que celui-ci emporta des richeſſes immenſes de *Campion* (*a*). Les Hiſtoriens Orientaux ſe ſont trompés en prenant *Tangut* & ſa Capitale pour *Hia* & ſa Capitale, qui y confine à l'Eſt. Ou peut-être auſſi parlent-ils des mêmes lieux, quoiqu'ils ſe ſervent de noms différens, comme cela eſt ordinaire chez toutes les Nations; & cette derniere ſuppoſition paroît la plus vraiſemblable, parcequ'on trouve de part & d'autre préciſément les mêmes événemens.

Les Hiſtoriens Chinois de *Jenghiz Khan* ne parlent point des Etats des *Tufans*, parcequ'ils les ont regardés comme faiſant partie du Royaume de *Hia*; & il n'eſt point fait mention des *Hia* dans les Hiſtoriens Occidentaux, qui ont fait l'Hiſtoire des Mongols, parceque probablement ils n'ont point connu d'Etat entre *Tangut* & le *Kitay*, & que peut-être ils ont pris *Hia* pour le nom Kitayen de *Tangut*. Mais dans cette ſuppoſition même ils ſe ſont trompés ſur la Capitale du Pays, ſi, comme on le dit, *Campion* n'eſt pas *Ning-hia*, qui s'appelloit alors *Hiu-cheu*, mais *Kan-cheu*, qui eſt à-la-vérité dans le voiſinage de la grande muraille, mais à deux-cens-cinquante milles plus à l'Oueſt. Ce n'étoit pas non plus la Capitale de *Tangut*, conſidéré comme un Etat différent de *Hia*; car il paroît par l'Hiſtoire des *Tu-fans*, que ceux de leurs Princes qui ont ſubſiſté le plus long-tems avec ſplendeur, faiſoient leur réſidence à *Li-tſing-ching*, ville du *Chen-ſi*, & un peu plus au Sud.

Succès des Hias. 1210.

Le Royaume de *Hia* & l'Empire des *Kins* avoient été en paix plus de quatrevingts ans, lorſque *Li-gan-tſuen*, ſe voyant preſſé par les Mongols, demanda du ſecours aux *Kins*; ceux-ci s'en excuſerent ſur ce qu'ils avoient beſoin de leurs troupes. Les *Hias*, après avoir fait leur paix avec les Mongols, en 1210, déclarerent la guerre à l'Empereur *Tong-tſi*; & au mois d'Avril de la même année ils attaquerent *Kia-cheu*, ville du *Chen-ſi*, mais ils furent défaits & obligés de lever le ſiege. Quatre mois après *Li-gan-tſuen* mourut. *Li-tſun-hin* ſon parent qui lui ſuccéda, fut plus heureux que ſon prédéceſſeur dans la guerre contre les *Kins*, car il prit *King-cheu* ville du Chenſi, au mois de Décembre 1213. Il offrit enſuite à l'Empereur Song de joindre ſes troupes à celles de ce Prince contre les *Kins*; mais cette propoſition n'ayant pas été acceptée, il continua la guerre ſéparément, & au mois de Décembre 1215 il prit la ville de *Lin-tao-fú*, place conſidérable du Chenſi (*b*).

Ils irritent les Mongols.

Pendant que *Jenghiz Khan* étoit occupé à ſon expédition dans l'occident de l'Aſie, l'Empereur de *Hia* fit pluſieurs choſes contraires au devoir de Prince tributaire; de ſorte que *Múhúli*, Lieutenant-Général du Khan dans le

(*a*) *La Croix*, Hiſt. de Genghizc. p. 114. (*b*) *Gaubil* ubi ſup. p. 20 & ſuiv.

(*) *Abu'lghazi Khan*, P. II. Ch. 6. place cette expédition avant la défaite de *Boiruk* Khan des Naymans, & dit que *Jenghiz Khan* fit mourir le Khan, & qu'il fit abbattre les murailles de la Capitale, qu'il appelle *Tangut*.

Section II. *Histoire des Si-fans.*

le Kitay, attaqua ſes Etats, & s'acquit une grande réputation dans la guere qu'il ſoutint contre ce Monarque & l'Empereur des *Kins* (*). En 1221 ce Général paſſa le Wangho, & répandit la terreur dans les Pays de *Hia*, & le Roi jugea que le meilleur parti pour lui étoit d'en paſſer par où vouluit *Mûbûli*; il ne commit auſſi aucune hoſtilité contre les *Hia*, mais il attaqua ſeulement les *Kins*. En 1224 *Cheou*, étant monté ſur le Trône du Kitay, fit la paix avec les *Hia*, qui étoient depuis pluſieurs années en guerre avec *Sun* ſon pere (*a*).

Le Pays de Hia ſoumis.

Li-te, Roi de *Hia*, avoit donné pluſieurs ſujets de mécontentement aux Mongols, & entr'autres il avoit donné retraite à *Sun-quen-ſi* & à *Che-la-bo*, deux de leurs plus grands ennemis. *Jenghiz Khan*, au retour de ſon expédition d'Occident, en 1226, s'en plaignit hautement; mais *Li-te*, bien loin de lui faire aucune ſatisfaction, les prit à ſon ſervice. L'Empereur Mogol, indigné de ce procédé, partit de *Holin* ou *Caracorom*, & au mois de Février de la même année prit la ville de *Tetſina* (†), & les Mongols s'emparerent de toutes les Forteresſes qui étoient entre *Ninghia*, la Capitale du Royaume, *Khia-yu-quan* (‡) & *Kan-cheu* (‡): ils prirent auſſi *Su-cheu* (§), *Gan-cheu* & *Si-lyang* (§§). Au mois de Novembre *Jenghiz Khan* ſoumit encore *Ling-cheu* au Sud de *Ning-hia*, & alla camper à vingt ou trente lieues au Nord. *Li-te*, Roi de *Hia*, conçut tant de chagrin de voir ſes Etats en proye aux Mongols, qu'il en mourut au mois de Juillet de la même année 1226.

Ruine du Royaume.

Jenghiz Khan, ayant laiſſé au Printems de l'année 1227 une armée pour le ſiege de *Ning-hia*, détacha un grand Corps de troupes, qui s'empara du Pays de *Coconor*, de *Quz-cheu* & de *Sa-cheu* (††). Lui-même, à la tête d'un autre Corps alla prendre *Ho-cheu* (‡‡) & *Si-ning*, & après avoir taillé en pieces une armée de trente-mille hommes, il mit le ſiege devant *Lintao*, ville qui appartenoit aux *Kins*. Cependant *Li-hien*, Roi de *Hia*, ſe trouva réduit à la derniere extrémité dans ſa Capitale de *Ning-hia*; il ſe rendit

(*a*) *Gaubil* p. 43 & ſuiv.

(*) Il ſemble que les *Hias* & les *Kins* ſuſſent alliés enſemble, car on ne dit point ce qui avoit occaſionné la rupture avec les premiers, cependant il paroît par la ſuite qu'ils étoient en guerre.

(†) L'Hiſtoire du *Tong-kyen-kang-mû* rapporte à l'an 1225 la priſe de *Tetſina* & des autres places dont il eſt parlé ici. C'étoit une ville conſidérable du Royaume de *Hia*, & celle que *Marc Polo* appelle *Ezina*; comme il donne le nom de *Suchur* à *Su-cheu*, & de *Campition* à *Kan-cheu*. La Géographie Chinoiſe place *Tetſina* ou *Etſina* au Nord-Eſt de *Su-cheu*, & à cent-vingt lieues au Nord de *Kan-cheu*. Cette diſtance eſt ſurement trop grande, dit *Gaubil*; c'eſt ce qui nous feroit préſumer que *Campion* eſt *Ning-hia*, parceque c'eſt environ ſa diſtance. *Tetſina* eſt aujourd'hui détruit.

(‡) C'eſt le bout occidental de la grande muraille.

(‡) Dans le *Chenſi*, à 39° 00′, 40″ de Latitude & 15° 32′ de Longitude Ouëſt de Peking.

(§) Dans la même Province à 39° 45′ 40″ de Latitude, & 17° 21′ 30″ de Longitude Ouëſt.

(§§) C'étoit en ce tems-là une grande ville, c'eſt aujourd'hui une Forteresſe appellée *Tong-chang-ouey*.

(††) Ces deux villes ſont voiſines, & ſituées au Nord du Pays de *Coconor*. La Latitude de *Sa-cheu* eſt de 40° 20′ & ſa Longitude 20° 40′ Ouëſt.

(‡‡) A quatorze lieues au Nord-Ouëſt de *Lintaoſu*.

dit à discrétion au mois de Juin, & se mit en marche pour aller s'humilier devant *Jenghiz Khan*, qui étoit allé passer l'Eté sur la montagne de *Lupan*; mais *Li-hien* ne fut pas plutôt sorti de la ville, qu'il fut massacré, & la ville mise au pillage.

SECTION II. *Histoire des Si-fans.*

L'Histoire, exaggérant les ravages que firent les Mongols, assure que de cent personnes il y en eut à peine deux qui échapperent au massacre; elle représente les campagnes de *Hia* parsemées de morts; les bois, les montagnes & les cavernes remplies de malheureux, qui s'y sauvoient pour éviter le glaive de l'ennemi. D'autre part elle ne laisse pas d'accuser le Roi de *Hia* de s'être attiré la ruine de son Etat par la protection qu'il donna aux deux ennemis de *Jenghiz Khan*, & par le refus qu'il fit de donner son fils en otage, comme il l'avoit promis. Ainsi finit le Royaume ou l'Empire de *Hia*, après avoir subsisté deux-cens soixante-seize (*) ans (*a*).

C'est ainsi que les Historiens Chinois rapportent cette grande Révolution, mais les Historiens de l'Occident de l'Asie la racontent un peu différemment & plus en détail, voici en substance leur récit. Dès que *Jenghiz Khan* fut remis de ses fatigues, après son retour à *Caracorom*, il s'appliqua à régler son Empire. Il fit premiérement appeller les grands Officiers du Kitay ou de la Chine, pour leur demander compte de leur conduite; & comme son frere *Utakin* (†) l'avoit pleinement informé de leurs actions, les uns furent punis & les autres recompensés. Il en fut de même des grands Seigneurs du Mogolistan & du Karakitay. Il manda aussi *Shidaskú* (‡) Souverain de *Tangut*, qui lui avoit offert de continuer à être son tributaire. Mais ce Prince, craignant qu'on ne lui pardonnât pas sa rebellion, différa de se rendre à la Cour sous divers prétextes, & songea à faire une ligue avec les Chinois de *Manji* & les Turcs Orientaux ses voisins. Les Chinois se plaignoient que *Jenghiz Khan* eût usurpé le Kitay, & les Turcs de l'esclavage de la Reine *Turkhan Khatun*, qui les avoit toujours fort bien traités, lorsqu'ils étoient ses sujets. *Shidaskú* ayant rassemblé beaucoup de troupes & formé une armée considérable, l'Empereur fit défiler des troupes vers le *Tangut*; la nouvelle de leur approche étonna le Roi. Les Mongols s'arrêterent auprès d'*Ezina* ou *Azina*, qui est au midi de *Caracorom*, & à douze grandes journées de *Campion* (‡), où *Shidaskú* tenoit sa Cour (*b*).

Le Roi de Tangut viole sa parole.

L'Empereur ne put joindre ses troupes avec la grande armée qu'au mois de Juin 1225, qui est le tems que la belle saison commence dans le *Tangut*. Son armée étoit de quatre-cens-cinquante-mille hommes, dont il en destina cent-mille pour le Kitay, où il avoit à craindre une révolte, si la for-

(*a*) *Gaubil* l. c. p. 48 & suiv. (*b*) *De la Croix* Hist. de Genghisc. p. 466 & suiv.

(*) Le P. *Gaubil* p. 50 dans une note, dit que le Royaume de *Hia* avoit duré près de deux-cens ans; mais comme dans l'Histoire des *Si-fans* sa fondation est rapportée à l'an 951, il doit avoir duré soixante-seize ans de plus.

(†) Nommé *Ouache* dans l'Histoire Chinoise.

(‡) *Abu'lgazi Khan* l'appelle *Shidurkú*, c'est le *Li-kien* des Chinois.

(‡) C'est une nouvelle preuve que *Campion* est *Ninghia* plutôt que *Kanchen*. *Abu'lghazi Khan* l'appelle la ville de *Tangut*, par où il entend sans-doute la Capitale.

SECTION II. *Hiſtoire des Siſans &c.*

fortune favoriſoit *Shidaskú*. Il diviſa ſon armée en dix Corps. Les Princes *Jagatay* (*) & *Octaï* commandoient les deux premiers; les autres étoient ſous la conduite de *Karasbar*, d'*Ilenku*, de *Bela*, de *Hubbe*, de *Suidai* & d'autres Seigneurs, qui s'étoient ſignalés dans les guerres paſſées; mais tous ces Généraux étoient ſoumis au Prince *Túli*. Outre cela il forma un camp-volant d'Officiers réformés pour l'inſtruction de ſes petits-fils *Kublay* & *Húlakú*.

Priſe d'Ezina.

Après pluſieurs ſemaines de marche hors du Mogoliſtan, l'armée traverſa un Déſert de quarante journées dans la Province la plus orientale des Naymans, & quand elle fut arrivée ſur les frontieres de *Tangut*, qu'on appelle auſſi *Casbin*, l'Empereur prit bientôt *Ezina*, que les premieres troupes avoient miſe hors d'état de réſiſter long-tems. *Jenghiz Khan* choiſit cette ville pour y établir ſon ſéjour pendant qu'il ſeroit dans le *Tangut*, & gagna par des préſens des gens du Pays pour lui ſervir d'eſpions. Il apprit par eux que *Shidaskú* avoit fait marcher trente-mille chevaux, en divers corps, pour tâcher de le ſurprendre. En effet ces troupes défirent d'abord quelques Partis Mongols, qu'ils rencontrerent ſur les frontieres; mais elles ſe retirerent ſur l'avis qu'on leur donna, que l'Empereur avec toute ſon armée marchoit contre leur Maître.

Nombreuſes Armées.

Shidaskú avoit une armée de cinq-cens-mille hommes (†), la plupart fournis par les Chinois de *Manji* ou Méridionaux. *Jenghiz Khan*, qui comptoit ſur ſes troupes aguerries, continua ſa marche. *Jagatai* & *Karasbar Nevian* avoient quarante-mille hommes ſous leur conduite; *Hubbe* & *Suida*, trente-mille; *Ilenku* commandoit vingt-mille *Karazmiens*, qui avoient ſervi en d'autres expéditions; un pareil nombre d'Indiens ſuivoit les ordres de *Bela*; & *Badro'ddin*, qui avoit ſervi le Grand-Khan contre Sultan *Mohammed*, parceque ce Sultan avoit fait mourir ſon oncle, menoit trente-mille hommes tant du Pays des Getes que des frontieres du *Kipják*. Un Khan, nommé *Danishmend*, Favori de l'Empereur, avoit ſous ſon commandement trente-mille Karazmiens, nouvellement levés. Le Khan des *Igûrs* conduiſoit les troupes auxiliaires des Princes, qui à ſon exemple s'étoient volontairement ſoumis à *Jenghiz Khan*. Les vieilles bandes étoient commandées par le Prince *Octai*, & formoient le Corps de réſerve qui accompagnoit l'Empereur, & dans ce corps étoit auſſi le camp-volant d'Officiers réformés.

Sanglante Bataille.

Shidaskú ayant appris que *Jenghiz Khan* n'étoit qu'à deux journées de marche, détacha cent-mille chevaux pour ſurprendre ſon avant-garde, mais ils trouverent une ſi vigoureuſe réſiſtance, qu'ils ſe retirerent avec perte & regagnerent le gros de leur armée; elle parut enfin à la vue de *Jenghiz Khan*, dans le plus magnifique appareil; ceux qui la compoſoient étoient

(*) Suivant l'Hiſtoire Chinoiſe, *Jagatay* étoit reſté dans la grande Bukharie, pour veiller ſur les conquêtes du côté de l'Occident.

(†) C'étoit cinquante-mille hommes de plus que n'avoit *Jenghiz Khan*. Mais *Abu'lghazi Khan* dit que *Shidaskú* avoit une armée à peu près égale.

étoient vêtus de brocards d'or & d'argent & de ſoie; les ſimples ſoldats avoient des habits plus magnifiques que les Officiers Mongols; car quoique ceux-ci fuſſent riches, le Grand-Khan avoit voulu qu'eux & leurs ſoldats fuſſent ſimplement vêtus. L'armée du Roi de *Tangut* s'étendit beaucoup, & les Mongols furent obligés de combattre ſur la glace d'un Lac, dont les eaux venoient par un canal du Fleuve *Caramúran*. L'action fut générale, & les Mongols ne furent pas longtems ſans avoir l'avantage. Les troupes de Tangut & celles qui étoient ſur la même ligne furent entierement défaites, & toute l'armée ennemie l'auroit été dès ce moment, ſi les Chinois, commandés par *Mayan Khan*, que *Jenghiz Khan* avoit fait arrêter dans la guerre de la Chine, & les Turcs conduits par le Prince de *Jurjeh*, n'avoient arrêté l'impétuoſité des Mongols; mais ces deux Généraux chargerent avec tant de courage les deux ailes de l'armée de l'Empereur, que rallumant l'ardeur de leurs ſoldats ils tuerent plus de trente-mille hommes.

Les Tangutiens ſont défaits.

Cet heureux ſuccès devint fatal aux troupes victorieuſes; car croyant les Mongols vaincus, elles ne ſongerent qu'à les charger ſans obſerver aucun ordre, au-lieu que les Mongols, gardant toujours leurs rangs, ſe laiſſoient difficilement enfoncer. Enfin la fermeté que *Mayan Khan* & le Prince de *Jurjeh* trouverent dans le centre les étonna, & le Corps de réſerve venant à donner tout à coup, les Turcs & les Chinois plierent & prirent la fuite. *Shidaskú* lui-même, après avoir fait paroître une valeur extraordinaire, fut obligé de ſe ſauver & d'abandonner le champ de bataille à ſes ennemis, qui taillerent en pieces toutes les troupes qui leur réſiſterent; & l'on dit qu'il périt plus de trois-cens-mille hommes. L'Hiſtoire des Mongols ne fait aucune mention de la perte de *Jenghiz Khan*, mais elle parle de tous ceux qui ſe ſignalerent dans cette grande journée, & entre autres des jeunes Princes *Kublay* & *Húlakú* (*), qui donnerent des marques d'un courage extraordinaire.

Leur Roi mis à mort.

Après cette victoire *Jenghiz Khan* marcha contre les Turcs de *Jurjeh*, il s'aſſura auſſi des Pays d'*Erghimul*, de *Sinqui*, & d'*Egrikaya*, qui dépendoient du *Tangut*. *Jenghiz Khan* étant tombé malade peu de tems après, le dernier ordre qu'il donna, fut de s'aſſurer de *Shidaskú*, qu'on attendoit au camp, & de le faire mourir (†), quelque choſe qu'il eût dite à l'Envoye de ce Prince; & pour aſſurer le ſuccès de ce deſſein il voulut qu'on tînt ſa mort cachée. *Shidaskú*, accompagné de ſes fils & de quelques Seigneurs, arriva huit jours après la mort de l'Empereur, & trouva toutes les démonſtrations apparentes de joie à cauſe de la feinte guériſon de *Jenghiz Khan*; mais auſſitôt on ſe ſaiſit de lui & de ceux qui l'accompagnoient, & on les fit tous mourir (*a*).

Quant

(*a*) *De la Croix*, Hiſt. de Genghiſc. p. 475 & ſuiv.

(*) Le premier étoit âgé d'environ onze ans, & le ſecond de dix; car il eſt dit qu'ils différoient d'un an, lorſque *Jenghiz Khan* revint en 1224 à Caracorom. Voy. *De la Croix*, Hiſt. de Genghiſc. p. 466.

(†) *Abu'lghazi Khan* rapporte auſſi qu'ils avoient ordre de le faire mourir & de détruire entierement la ville de *Tangut*.

SECTION II. *Hiſtoire des Sifans &c.*

Quant à la différence qu'il y a entre les récits des Hiſtoriens Chinois & ceux des autres ſur ce qui regarde *Hia* ou *Tangut*, nous nous contenterons de remarquer, que les premiers nomment quatre Rois de *Hia*, depuis le tems que cette Monarchie fut attaquée juſqu'à ſa deſtruction, & que les autres ne parlent que d'un ſeul, comme ayant occupé le Trône pendant tout cet intervalle. Ils parlent à-la-vérité de deux invaſions de *Jenghiz Khan*, mais *Abu'lghazi Khan*, Hiſtorien Tartare ou Mongol, rapporte que le Roi fut tué dans la premiere, & parle de *Shidurkú*, en qui cette Dynaſtie finit, comme n'étant que ſimple Gouverneur de Tangut, qui s'étoit révolté contre *Jenghiz Khan*.

FIN DU DIX-NEUVIEME VOLUME.
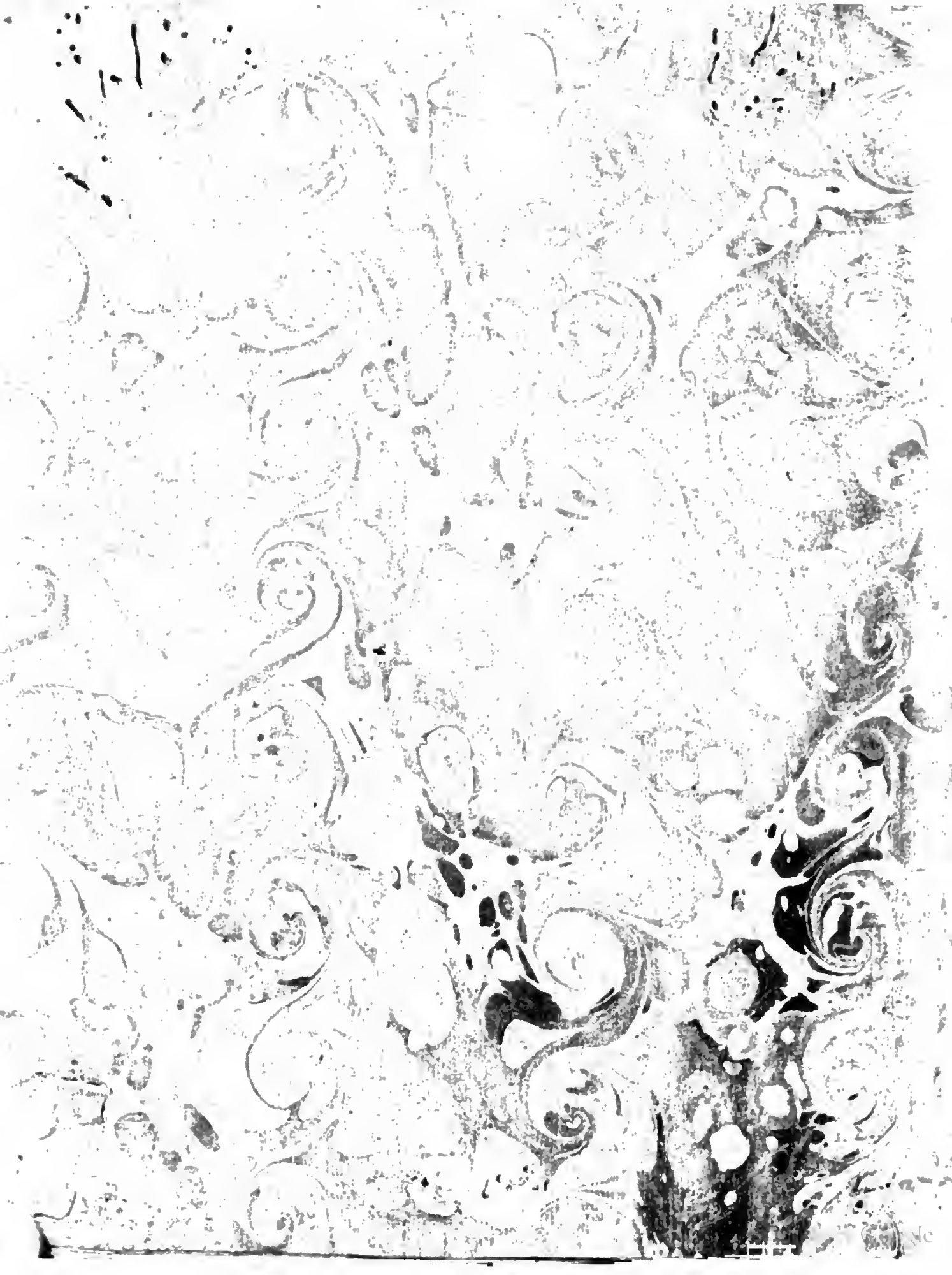
00566760